MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939. 18, 13-25 août 1939 / Ministère des relations [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939. 18, 13-25 août 1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 1985.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

1.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone 575.62.66

et dans ses magasins :

20, rue la Boétie, 75008 Paris
182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris

Vente par correspondance :

Imprimerie Nationale
route d'Auby, 59128 Flers en Escrebieux
(16) (27) 87.04.89

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XVIII

(13-25 AOÛT 1939)

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XVIII

(13-25 AOÛT 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1985

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines.

Membres :

M. DE COMMINES, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques et de la Documentation au ministère des Relations extérieures.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'administration publique.

M. BARIETY, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Relations extérieures.

M. BROUILLET, ambassadeur de France.

M. CASTELLAN, professeur à l'Université de Paris-VIII.

M. l'amiral CHATELLE, chef du Service historique de la Marine.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le général DELMAS, chef du Service historique de l'Armée.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LALOY, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Relations extérieures.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, président du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. DE VIENNE, conservateur en chef des Archives du ministère des Relations extérieures.

Guerre de 1939-1945. — 2e série, tome XVIII. — 3 018002 T 52 1 A

Ont collaboré à la préparation de ce volume

établi sous la direction de

MM. † Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle

M. Jacques Monicat, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

M. André Labaste, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Jean-Marie d'Hoop, agrégé de l'Université.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Le tome XVIII de la présente série ne couvre qu'une période extrêmement courte de treize jours, du 13 au 25 août 1939. Mais c'est une période capitale, puisqu'elle coïncide avec l'aggravation de la crise polonaise, les négociations militaires anglo-franco-soviétiques et leur échec, et la signature à Moscou le 23 août du pacte de non-agression germano-soviétique. Tout le jeu diplomatique s'en trouve bouleversé : dès le soir du 23, les chances de pouvoir encore préserver la paix semblent minces. L'Allemagne a pratiquement achevé sa mobilisation; la Pologne, la France et l'Angleterre prennent à leur tour les mesures militaires qui leur paraissent indispensables.

La négociation politique anglo-franco-soviétique étant apparemment arrivée à son terme après de nombreuses concessions des deux démocraties occidentales et malgré l'absence d'accord sur la définition de l'agression indirecte, la décision est prise, à la demande des Russes, de passer aux pourparlers militaires : les missions française (général Doumenc) et britannique (amiral Drax) sont arrivées ensemble à Moscou le 11 août. Le 12 a lieu la première séance. Mais c'est seulement le 13 que commencent les entretiens proprement dits, cependant que les chancelleries continuent à se pencher sur le texte du projet de l'accord politique et sur la définition de l'agression indirecte.

Les instructions des missions alliées n'envisageaient qu'un accord général et une aide soviétique uniquement en matériel et en armes; au moins du côté anglais, elles escomptaient une négociation d'une certaine durée et manifestaient de la méfiance. Rendant caducs ces projets, le maréchal Vorochilov, chef de la délégation soviétique, en liaison constante avec Staline, refuse dès le début des pourparlers d'aborder l'élaboration d'un texte d'accord militaire sans avoir au préalable reçu une réponse affirmative et officielle à ce qu'il appelle la « question cardinale », celle de la participation de l'U.R.S.S. aux opérations « dans le cas d'une agression contre la France, la Pologne et la Roumanie, ensemble ou séparément ». Le 14 août, il précise qu'il s'agit du passage des troupes soviétiques dans le corridor de Vilna, en Galicie et en Roumanie. Il n'en démordra pas. Dès le 13 au soir, et plus nettement encore le 14, la négociation est bloquée; elle ne reprendra pratiquement pas, malgré les réunions ultérieures, consacrées à des exposés sur les forces et les plans d'opérations des trois participants. Le 17, elle est suspendue jusqu'au 21, où a lieu une nouvelle séance pour rien.

Par le biais d'une négociation militaire, on en revient ainsi au problème politique de l'accord des intéressés à ce droit de passage. La menace contre la Roumanie s'étant estompée, le nœud du problème est à Varsovie : du

13 au 21 et jusqu'au 23 août, les efforts franco-anglais vont tenter d'obtenir une adhésion, même tacite, de la Pologne, seul geste capable, selon nos ambassadeurs et le général Doumenc, de permettre la reprise des entretiens et d'éviter le risque d'une collusion germano-russe, qui déboucherait sur un partage de la Pologne. Si la pression de l'Angleterre reste modérée, celle de la France, plus forte, s'exerce de diverses manières, à Paris, auprès de l'ambassadeur et de l'attaché militaire polonais, mais surtout à Varsovie, sur le plan gouvernemental et militaire (mission du capitaine Beaufre). Ces efforts « pour mettre les Polonais devant leur responsabilité » se heurtent à leur « méfiance fondamentale » vis-à-vis des Russes : les « démarches pressantes » franco-britanniques ne les ébranlent pas dans leur refus de se laisser lier à l'U.R.S.S. avant l'ouverture des hostilités. De guerre lasse, le président du Conseil français, se fondant sur une réponse ambiguë du colonel Beck, autorise la délégation française à se porter garante de l'acceptation de la Pologne. Ce même jour, 21 août, dans l'après-midi, arrive toutefois la nouvelle de la signature à Berlin d'un accord commercial germano-soviétique et, la nuit suivante, éclate celle de la venue de Ribbentrop à Moscou en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression germano-soviétique. La proposition française ne satisfait pas l'U.R.S.S qui persiste, le 22, à demander l'accord explicite de la Pologne; celle-ci admet tout au plus un accord implicite. La signature le 23 du pacte germano-soviétique exclut l'éventualité d'une aide militaire russe, surtout si ce document, comme on le pense, comporte des clauses secrètes. Les négociations militaires n'ayant plus d'objet, les missions française et anglaise quittent Moscou dans la soirée du 25.

Pendant que les juristes du Quai d'Orsay se penchent sur les obligations réciproques franco-soviétiques qui résultent du pacte de 1935, et sur leur compatibilité avec un accord germano-soviétique, des représentations énergiques sont faites auprès de Molotov par Paris et par Londres : elles n'empêcheront pas la signature du pacte de non-agression entre Berlin et Moscou.

Tandis qu'elle négocie secrètement avec l'U.R.S.S., l'Allemagne paraît de plus en plus décidée à écraser la Pologne. Au cours des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden, elle a fait part à l'Italie de cette décision. La question de Dantzig elle-même passe au second plan. A partir de la mi-août, la presse allemande reprend avec une violence accrue sa campagne antipolonaise et déclare, comme en septembre 1938, « l'honneur allemand » en jeu. Les responsables de la Wilhelmstrasse, qui insistent sur l'aggravation de la situation internationale, essaient encore d'ébranler la solidarité et la résolution des démocraties occidentales, en soulignant la solidarité germano-italienne, en dénonçant l'intransigeance de la Grande-Bretagne et de la Pologne. Le chancelier Hitler, tout en affirmant au haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig qu'il s'en tient à ses offres du 28 avril, proclame qu'il « liquidera la Pologne en trois semaines ». Des renseignements concordants confirment les préparatifs militaires allemands, beaucoup plus avancés que l'année précédente : mobilisation et concentration seraient terminées le 25; l'Allemagne attaquerait la Pologne, mais ni la France

ni l'Angleterre, restant ainsi sur la défensive à l'Ouest. Devant cette campagne et ces préparatifs, Londres et Paris rappellent à plusieurs reprises à Berlin leur ferme détermination de tenir leurs engagements envers Varsovie, sans convaincre complètement leurs interlocuteurs. Rien ne fait pressentir avant le 21 août la négociation secrète germano-russe et l'imminence de sa conclusion. Les premiers commentaires sur le pacte soulignent combien ce triomphe de la politique de Ribbentrop aggrave la tension internationale : cependant, l'espoir demeure que si le revirement soviétique n'est qu'une manœuvre, des possibilités de discussion avec l'U.R.S.S., certes minces, existeraient encore.

Durant ces treize jours, les incidents à Dantzig, journellement renouvelés, se noient dans l'ensemble du contentieux germano-polonais. Face à la campagne d'intimidation du Reich, Varsovie garde son calme. Paris, tout en conseillant à son alliée de démentir les prétendues persécutions de ressortissants allemands en Pologne, recommande la modération et insiste pour obtenir l'adhésion de Varsovie au principe du passage des troupes soviétiques, en lui demandant encore, le 22 août, de « mesurer toute la gravité d'un refus ». L'annonce du pacte germano-soviétique, de même que celle de la nomination par le Sénat de Dantzig du gauleiter Forster comme chef de l'État dantzicois, sont accueillies avec sérénité par les dirigeants polonais, qui estiment que ces faits ne changent rien au fond du problème. Devant l'imminence de la menace allemande, la Pologne prend des mesures militaires, relativement limitées. Elle reçoit (le 19) confirmation d'un crédit ouvert par la France pour l'achat de matériel de guerre.

En Angleterre, l'opinion manifeste sa fermeté et sa méfiance envers toute tentative de compromis ou de médiation à propos de la Pologne. Aussi bien à Berlin qu'à Rome, le gouvernement britannique affirme qu'il opposera la force à la force, non sans rappeler qu'il est prêt à accepter toute solution du conflit à laquelle Varsovie donnerait son accord : ni l'Italie ni l'Allemagne ne doivent se faire d'illusion sur la détermination anglaise. Le cabinet Chamberlain met cependant du temps à se rallier à la proposition française de donner aux négociateurs de Moscou l'autorisation de « traiter au mieux de l'intérêt commun » sans attendre l'adhésion polonaise. Le 23, le Premier ministre tente une démarche directe auprès du Führer en lui adressant un message personnel; l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin rencontre Hitler à deux reprises le 24, et le 25 août annonce son départ pour Londres porteur d'une lettre du Führer. Est-ce l'annonce d'une détente? En même temps, Londres presse Rome de donner des conseils de modération à l'Allemagne, comme la Grande-Bretagne en donne à la Pologne. Signe de l'aggravation de la situation, des réservistes sont rappelés, et le Parlement convoqué pour le 24.

L'Italie, d'après les premiers renseignements parvenus sur les entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden, est à la fois mécontente et inquiète. Inquiète de la détermination allemande d'écraser la Pologne, mécontente d'avoir été peu consultée. Elle semble essayer de modérer son partenaire de

l'Axe, mais ses efforts, timides, n'ont guère de succès. Ne tenant pas à être immédiatement entraînée dans une guerre, elle cherche à temporiser, ce qui n'empêche pas ses dirigeants et la presse d'affirmer la solidarité italo-allemande. L'Italie se préoccupe aussi de la position anglaise, trop favorable à ses yeux à la Pologne; elle s'efforce de convaincre celle-ci de chercher un accommodement avec le Reich; elle affecte en revanche de ne pas s'inquiéter de la conclusion du pacte germano-soviétique. Le gouvernement de Rome ne désespère pas encore de la paix, mais il semble ne l'envisager que sous la forme d'une capitulation polonaise devant les exigences hitlériennes; il paraît songer également à la réunion d'une conférence internationale.

Avec l'Espagne, les relations, lentement, s'améliorent; la restitution de l'or, notamment, les a détendues. La situation intérieure du pays reste difficile; ayant à accomplir un gros effort de reconstruction, Burgos souhaiterait garder la neutralité en cas de conflit. L'arrivée aux Affaires étrangères du colonel Beigbeder, ancien attaché militaire à Berlin, pourrait inquiéter, mais, ancien « Marocain », il semble devoir surtout s'intéresser à l'Afrique.

La brusque aggravation de la situation internationale à partir du 21 août provoque, sur l'initiative du gouvernement belge, une réunion à Bruxelles des ministres des Affaires étrangères des états dits du « groupe d'Oslo » (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Norvège, Suède, Finlande). En leur nom, le roi Léopold III fait une déclaration qui appelle les gouvernements à une discussion des problèmes dans un esprit de coopération.

Dans l'Europe danubienne et balkanique, l'inquiétude grandit. Hongrie et Bulgarie semblent de plus en plus tomber dans l'orbite de l'Axe. La visite à Berlin puis à Rome du ministre hongrois des Affaires étrangères, dont on pense qu'il va peut-être d'ici peu former un nouveau gouvernement favorable au Reich, paraît liée à la crise polonaise : Budapest cherche à modérer la Pologne, en accord avec Rome et Berlin. La Roumanie craint l'irrédentisme hongrois, s'efforce d'éviter tout ce qui pourrait irriter Hitler; elle serait cependant toujours décidée à résister. De même que la Grèce, elle demande avec insistance la livraison du matériel de guerre promis par la France; elle prend enfin des mesures militaires. Grecs et Turcs se concertent et Ankara décide l'envoi d'une mission militaire à Athènes.

Le texte du projet de traité tripartite franco-anglo-turc est remis le 16 août au gouvernement turc. Celui-ci semble satisfait, mais déplore l'absence de propositions économiques et financières. Malgré les réticences des Finances, il apparaît que la nécessité d'une rapide conclusion de l'alliance tripartite exige que la France participe à l'assistance financière et économique à la Turquie, déjà envisagée par la Grande-Bretagne. Les milieux politiques turcs, stupéfaits à l'annonce du pacte germano-soviétique, en concluent que l'U.R.S.S., sentant le conflit imminent, veut sauvegarder sa neutralité : il est à craindre que le clan germanophile n'en profite pour essayer de détacher Ankara des puissances occidentales, bien que la Turquie continue à affirmer sa fermeté.

Les États-Unis restent en marge de la crise européenne. Les trois quarts des Américains, selon un sondage, pensent toutefois que leur pays serait fatalement entraîné dans une guerre entre l'Axe et les démocraties et 25 °/₀ croient possible l'envoi de troupes. Paris souhaite que Washington s'associe à la France et à l'Angleterre pour régler définitivement l'incident de Tientsin, ce qui aurait l'avantage de marquer la solidarité des trois pays en Extrême-Orient. Si la guerre éclatait, le président Roosevelt s'efforcerait d'obtenir une modification de la loi de neutralité.

Le Japon, tout en agitant la menace, pour régler au mieux de ses intérêts son litige avec la Grande-Bretagne, hésite toujours à transformer son adhésion au pacte antikomintern en alliance militaire. L'annonce du pacte germano-soviétique le surprend totalement et les premières réactions nippones, quoique prudentes, ne sont pas favorables : il y a peut-être là une carte à jouer pour les puissances occidentales.

L'échange de lettres entre les états-majors et les chefs des gouvernements français et anglais continue, au sujet de la composition et du fonctionnement du « Conseil suprême de guerre » en gestation, et du commandement, de la coordination et de l'emploi des forces aériennes franco-britanniques. Des échanges de vues ont lieu sur la création d'un état-major interallié franco-britannique en cas de guerre. Devant les mesures de véritable mobilisation prises par l'Allemagne, le gouvernement français décide des mesures analogues. Le 23 août, à la demande du ministre des Affaires étrangères et devant la situation nouvelle créée par le pacte germano-soviétique, se réunit le Comité permanent de la Défense nationale : sa conclusion est que « la France n'a pas le choix : la seule solution à envisager est de tenir nos engagements vis-à-vis de la Pologne, engagements qui étaient d'ailleurs antérieurs à l'ouverture des négociations avec l'U.R.S.S. ».

*
* *

Il a paru opportun à la Commission de publier en annexe, à la fin du volume, différents documents importants sur les négociations militaires tripartites de Moscou, bien que pour certains d'entre eux, la rédaction définitive soit vraisemblablement postérieure à la déclaration de guerre. Il s'agit essentiellement :

1° Des procès-verbaux détaillés des séances, établis chaque jour par les officiers de la mission française;

2° Du texte d'un projet de convention militaire, élaboré par la mission française entre le 16 et le 22 août;

3° Du texte d'un entretien Vorochilov-Doumenc le 22 août;

4° D'un résumé des documents sur la mission du général Doumenc en U.R.S.S., existant aux dossiers de l'état-major de l'Armée (2e Bureau);

5° D'un rapport du capitaine de corvette Willaume, adjoint pour la Marine du général Doumenc, sur l'ensemble des négociations;

6° D'extraits d'un long texte du général Doumenc sur sa mission, qui, sans avoir la forme d'un rapport officiel, en a l'allure et le contenu (le rapport officiel, s'il a existé, n'a pas été retrouvé).

*
* *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des séries d'archives déjà utilisées pour les tomes précédents : archives proprement dites du ministère des Relations extérieures; fonds rapatriés de certains postes; « Reconstitution Fouques-Duparc »; papiers Daladier (1)*; papiers Bonnet, Hoppenot, Massigli; « dossier Doumenc »* (2) *et fonds divers désignés sous le terme de « Papiers 1940 »; archives des services historiques de la Guerre, de la Marine, de l'Air; archives des Finances.*

---

(1) Conservés aux archives du ministère des Relations extérieures et à la Fondation nationale des sciences politiques.

(2) Service historique de l'armée de terre. Un double est conservé aux archives des Relations extérieures.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant (1) :

Tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions.

Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ANGLO-SOVIÉTIQUES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LES POURPARLERS MILITAIRES. LE PROBLÈME DU PASSAGE À TRAVERS LA POLOGNE ET LA ROUMANIE		
1939				
13 août	Moscou à Paris	Réunion des délégations militaires du 12 août.	T.	1
13	*Idem*.....	L'adoption d'autres méthodes que celles suivies pour la négociation politique s'impose pour un succès rapide des conversations militaires.	T.	7
14	Paris à Londres...	Effectuer une démarche auprès du Foreign Office sur l'urgence d'élargir le cadre des instructions données à l'amiral Drax, et de lui accorder la même marge de manœuvre qu'au général Doumenc.	T.	10
14	Londres à Paris...	Les sentiments du gouvernement français sur les instructions données aux missions sont portées à la connaissance de Londres.	T.	20
14	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	Séances des 13 et 14 août. La délégation soviétique veut avoir la certitude de pouvoir éventuellement pénétrer dans le corridor de Vilno, en Galicie et en Roumanie. Il faut envoyer à Varsovie le général Valin.	T.	23

(1) Les lettres D., L., N., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
14 août	Moscou à Paris....	Le problème polonais et roumain est au cœur de la négociation avec les Russes. Il faut, de toute urgence, amener les Polonais à faciliter la conclusion d'un accord.	T.	24
15	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	L'aide proposée par l'U.R.S.S. suppose la traversée du territoire polonais, mais se plaçant au point de vue stratégique, les Russes limitent strictement leurs zones d'intervention, ce qui doit apaiser les craintes polonaises.	T.	41
15	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S. offre un concours précis à l'Est, sous réserve que la Pologne n'empêche pas, par une attitude négative, la constitution d'un front de résistance comportant la participation des forces russes. Sans l'acceptation de cette condition, conversations militaires et traité politique n'ont pas de raison d'être.	T.	43
15	Paris.....	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur de Pologne, relatif au passage des troupes soviétiques par le corridor de Vilno.	N.	51
16	Londres à Paris...	Londres et Paris jugent nécessaire d'expliquer aux gouvernements polonais et roumain les conditions dans lesquelles les militaires soviétiques ont posé la question des opérations qui se dérouleraient, en cas de guerre, dans les provinces limitrophes de l'U.R.S.S.	T.	62
16	*Idem*.....	Mémoire britannique télégraphié le 15 août de Moscou, exposant les difficultés auxquelles se heurte la poursuite des négociations militaires.	T.	65
16	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	La délégation soviétique n'acceptera de commencer une rédaction quelconque qu'après avoir reçu une réponse concernant le passage par la Pologne.	T.	66

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 août	Paris à Varsovie...	La possibilité pour les Russes de pouvoir éventuellement avancer par Vilno, la Galicie et la Roumanie, est une condition *sine qua non* de la réalisation d'un pacte militaire. Il faut convaincre Varsovie d'accepter l'aide russe, dans les conditions limitées où elle se propose. Toute l'organisation du système de sécurité français en Europe orientale en dépend.	T.	68
16	Paris à Moscou....	Départ pour Varsovie du général Musse, porteur des instructions nécessaires pour intervenir auprès de l'état-major polonais.	T.	69
16	Londres à Paris...	Londres approuve la mission confiée à l'attaché militaire français à Varsovie, et pense qu'il conviendrait de saisir de la même question la Roumanie.	T.	71
17	Moscou à Paris...	Sous peine de faire échouer la négociation, les Polonais doivent faire confiance au général Doumenc pour élaborer avec les Russes un programme de collaboration géographiquement très circonscrit.	T.	88
17	*Idem*.....	La prochaine réunion anglo-franco-russe est fixée au 21 août. Si la réponse polonaise à la demande soviétique n'est pas alors parvenue, les pourparlers militaires seront interrompus.	T.	90
17	Paris à Moscou...	M. Léon Noël soulignera à Varsovie les conditions mises par l'U.R.S.S. pour apporter une aide efficace à la Pologne. Communication d'un résumé des déclarations faites par Hitler à M. Burckhardt.	T.	92
17/18	Paris à Varsovie..	Communication à Varsovie d'extraits d'un mémorandum des missions militaires britannique et française, précisant les conditions posées par les Soviétiques pour le passage de leurs troupes à travers la Pologne.	T.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 août	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	Compte rendu de l'ensemble des séances. La délégation soviétique semble avoir des ordres stricts sur la question, « pour elle cardinale », de la traversée des territoires polonais et roumain. Celle-ci résolue, l'aide russe serait substantielle. Les pourparlers ne pourront continuer qu'à ce prix.	T.	94
18	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le chef d'État-major polonais, tout en comprenant la gravité que revêtirait l'échec des pourparlers en cours, ne croit ni à la bonne foi des Soviets ni à leur désir de participer effectivement à la guerre.	T.	110
18	Varsovie à Paris..	M. Beck, sans donner d'emblée une réponse définitive, formule une série d'objections à l'acceptation de la demande russe. Il ne se laisse pas convaincre par l'ambassadeur de France.	T.	113
18	*Idem*.....	Le chef d'État-major polonais tient le même langage à l'attaché militaire français que M. Beck à l'ambassadeur.	T.	114
18	*Idem*.....	L'ambassadeur a insisté auprès de M. Beck sur la nécessité de trouver une formule permettant d'éviter la rupture des pourparlers de Moscou. M. Beck déclare avoir peu d'espoir d'y parvenir. Méfiance fondamentale des Polonais envers la Russie.	T.	120
18	Moscou à Paris....	Une démarche auprès du gouvernement russe est inutile avant d'avoir pu donner à la mission militaire soviétique une réponse affirmative sur le passage des troupes russes.	T.	130
19	Paris à Varsovie...	Les Polonais doivent mesurer l'étendue de leur responsabilité, si leur attitude doit aboutir à la rupture des négociations anglo-franco-russes.	T.	144
19	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Dans l'impossibilité de trouver un compromis autorisant l'entrée de troupes étrangères sur le sol polonais, il faut manœuvrer à Moscou comme si aucune question n'avait été posée à Varsovie.	T.	147

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 août	Paris à Londres...	Le gouvernement français demande à son ambassadeur d'attirer l'attention britannique sur les graves conséquences, pour le maintien de la paix, d'un échec des conversations de Moscou.	T.	149
19	Paris (chef E.M.G. de la Défense nat,) à Varsovie (Att. mil.).	Conformément au désir du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, le général Gamelin insiste auprès de l'attaché militaire de Pologne à Paris pour que l'attitude de son pays ne conduise pas à une rupture des pourparlers militaires avec les Russes.	T.	150
19	Varsovie à Paris...	Réponse négative du gouvernement et de l'état-major polonais : c'est une question de principe. Aucune solution transactionnelle n'a pu être trouvée.	T.	153
19	Moscou à Paris....	Les autorités soviétiques laissent entendre que la Pologne, par des informations inexactes, retarde la conclusion des accords anglo-franco-soviétiques. Les méthodes déplorables employées dans la conduite des négociations politiques ne doivent pas être renouvelées pour les négociations militaires.	T.	157
20	*Idem*.....	La France et l'Angleterre ne prenant pas à la lettre les objections du colonel Beck, on pourrait donner aux Russes une réponse de principe affirmative, susceptible de faire avancer la négociation militaire; cette réponse spécifierait que les passages limités prévus ne seraient accordés qu'en cas d'hostilités germano-polonaises.	T.	167
20	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Résistance polonaise à la demande de passage soviétique. Les négociateurs français ont toute liberté de contre-attaquer les Russes sur leurs exigences prématurées et imprécises, qui ne pourraient être présentées aux pays intéressés qu'après étude concrète des possibilités de coopération.	T.	169

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 20 août	Paris à Varsovie, Moscou.	Le gouvernement polonais ne doit pas s'en tenir à une réponse négative à la demande de passage présentée par les Russes : sous la pression des événements, il lui serait difficile de s'en dégager.	T.	172
20	Varsovie à Paris...	Les démarches pressantes franco-anglaises n'ont pu ébranler les Polonais dans leur refus de se lier à l'U.R.S.S., avant l'ouverture d'hostilités. Cette attitude était à prévoir et a été à maintes reprises signalée. Il faut tenter d'élaborer à Moscou quelque plan purement militaire.	T.	173
21	Paris à Londres....	Sans tenir compte de l'attitude provisoirement négative du colonel Beck, le général Doumenc est autorisé à traiter et à signer avec la délégation russe au mieux de l'intérêt commun. Paris espère que des instructions analogues pourront être envoyées à la délégation britannique.	T.	180
21	Paris à Moscou....	Le général Doumenc est autorisé à donner à la délégation russe une réponse de principe affirmative concernant le passage des troupes soviétiques en territoire polonais.	T.	182
21	Moscou à Paris....	Vu les difficultés que traversent les négociations anglo-franco-russes, Berlin et Rome pourraient proposer à la Russie le partage de la Pologne et de la Roumanie et le contrôle d'une partie des états baltes. Pour déjouer cette manœuvre, la France et l'Angleterre doivent trancher le problème fondamental du passage des troupes russes en Pologne et en Roumanie.	T.	183
21	Londres à Paris....	Le gouvernement et l'état-major polonais étant hostiles au franchissement de leurs frontières par les Russes, mais disposés à étudier un mémorandum franco-britannique précisant les avantages militaires et économiques que la Pologne retirerait d'un accord avec Moscou, on pourrait, pour éviter une rupture, demander aux Soviétiques de présenter des propositions plus concrètes.	T.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 août	Londres à Paris . . .	Le Foreign Office ne peut fournir aucune indication sur la position que prendra Londres à propos de l'initiative de la France relative au passage des troupes soviétiques en Pologne et de la responsabilité qu'elle vient d'assumer.	T.	190
21	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	Le maréchal Vorochilov refuse d'entamer aucune rédaction avant d'avoir une réponse affirmative concernant le passage des troupes soviétiques en territoire polonais.	T.	192
21	Moscou à Paris. . .	Il faut mettre dans le plus bref délai possible la délégation française en mesure de donner une réponse affirmative sur le passage des troupes soviétiques en Pologne, sans quoi l'échec des négociations est certain.	T.	193
21	*Idem*.	Passages principaux de la note Vorochilov : l'U.R.S.S. n'ayant pas de frontière avec l'Allemagne ne peut aider la France, l'Angleterre, la Roumanie et la Pologne qu'à condition de faire passer ses troupes par les territoires polonais et roumain. Les objections des états-majors français et anglais font douter de leur ferme intention de conclure un accord militaire sérieux avec l'U.R.S.S. et sont cause de la longueur et de l'interruption des pourparlers.	T.	194
21	Varsovie à Paris.	Le général Stachiewicz maintient qu'il ne peut envisager l'entrée de troupes étrangères sur le territoire polonais. Il serait toutefois disposé à donner des précisions sur les conceptions et les besoins de la Pologne en vue de la mise en œuvre du front oriental.	T.	201
22	Paris à Varsovie.	Dans les deux séances du 21, les délégations se sont bornées à échanger des notes courtoises, constatant le retard imposé aux négociations par le problème non encore résolu du passage par le territoire polonais. Le maréchal Vorochilov confirme son intention d'aboutir à une coopération pratique.	T.	230

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 août	Moscou à Paris..	Le gouvernement soviétique déclare que le pacte de non-agression germano-russe ne doit en aucune façon interrompre ou ralentir les pourparlers anglo-franco-russes.	T.	233
22	Paris à Varsovie.	Devant la perspective du pacte germano-soviétique, un nouvel effort doit être tenté auprès du gouvernement polonais : celui-ci doit accorder un blanc-seing, au moins tacite, au général Doumenc.	T.	235
22	Moscou à Paris..	MM. Molotov et Kalinine confirment à l'ambassadeur de Turquie le désir soviétique de faire aboutir les négociations anglo-franco-russes, mais paraissent douter des intentions réelles britanniques.	T.	240
22	Londres à Paris.	Le gouvernement britannique est résolu à attendre que Moscou ait défini sa position. Seulement après, il verra si la poursuite des pourparlers lui paraît possible.	T.	242
23	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	Le maréchal Vorochilov, recevant seul le général Doumenc, demande que le gouvernement français donne l'assurance du consentement des gouvernements polonais et roumain au passage des troupes russes sur leur territoire. De toute évidence, il applique une consigne.	T.	268
23	Moscou à Paris..	Le général Doumenc estime indispensable de retarder de plusieurs jours « l'indiscrétion » suggérée par M. Beck sur le chapitre des conversations militaires de Moscou.	T.	274
23	Varsovie à Paris.	Varsovie accepte que le général Doumenc fasse état d'une collaboration éventuelle entre la Pologne et l'U.R.S.S. en cas d'action commune contre une agression allemande.	T.	275

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Paris à Moscou, Londres.	Mettre en demeure les Russes d'affirmer leur volonté de maintenir le principe de la solidarité devant l'agression et de conclure d'urgence un accord militaire avec l'Angleterre et la France sur des bases minima, immédiatement réalisables, d'aide navale, aérienne et en matériel.	T.	280
23	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Varsovie a enfin accepté que la délégation française « envisage toutes les hypothèses de collaboration possibles avec les Soviets ».	T.	284
23	Londres à Paris..	Des instructions ont été données à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie de se mettre d'accord avec l'ambassadeur de France pour le nouvel effort à faire auprès de M. Beck.	T.	289
23	*Idem*.....	Le gouvernement britannique communiquera à lord Gort et à l'amiral Plunkett les instructions du général Gamelin au général Doumenc. Il faudrait retarder la marche des négociations germano-russes et aboutir à un accord avec les Soviets.	T.	292
23	Varsovie à Paris..	M. Beck, enfin ébranlé, mais toujours réticent, a fini par accepter une formule, qui donne peut-être des possibilités suffisantes de négociation.	T.	298
23	Paris à Londres..	Paris demande à Londres d'inviter sa délégation à Moscou à s'associer à la démarche du général Doumenc, autorisé par le gouvernement polonais à déclarer qu'en cas d'action commune contre une agression allemande, une collaboration entre la Pologne et l'U.R.S.S. n'est pas exclue.	T.	301
23	Moscou à Paris..	Devant les positions catégoriques de la Pologne et de l'U.R.S.S., le maintien des missions militaires à Moscou est-il judicieux?	T.	306
23	*Idem*.....	La concession polonaise vient bien tard et est insuffisante, car elle ne permet pas de faire état d'une décision du gouvernement polonais lui-même.	T.	307

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	Envoi du compte rendu sténographique de l'entretien Doumenc-Vorochilov du 22 août. L'espoir demeure de maintenir le contact.	T.	309
23	*Idem*.....	Comptes rendus d'ensemble des négociations militaires franco-anglo-russes. Résumé des séances des 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 21 août.	C.R.	329
23	Moscou (Att. de l'Air) à Paris (Air)	Le sort des négociations dépend de la réponse de la Pologne à la demande de passage des troupes russes. L'accord commercial germano-soviétique du 19 août constitue une mesure de pression sur Varsovie. Il est à craindre que le pacte germano-soviétique de non-agression ne soit dirigé contre la Pologne. Une réponse nette de Varsovie concernant sa collaboration militaire avec l'U.R.S.S. dès le temps de guerre permettra de déterminer si l'U.R.S.S. veut participer à la défense contre les agresseurs.	D.	330
24	Londres à Paris....	L'amiral Plunkett a été invité à s'associer à la démarche du général Doumenc.	T.	348
24	*Idem*.....	La mission militaire anglaise à Moscou a reçu l'ordre de surseoir à son départ, prévu pour ce soir.	T.	352
24	Paris à Varsovie...	L'agence Pat dément que le gouvernement de Varsovie ait autorisé le passage des troupes russes en Pologne.	T.	360
24	Varsovie à Paris...	Communication d'un télégramme de Varsovie à Moscou : l'acceptation tacite des Polonais, quoique trop tardive, devrait suffire.	T.	363
24	*Idem*.....	En son nom personnel, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Varsovie déclare à M. Beck que le pacte germano-russe ne fait pas obstacle à la poursuite de la négociation tripartite.	T.	374

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 août	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La politique polonaise à l'égard de l'U.R.S.S. Après d'opiniâtres efforts et à la suite de la signature du pacte germano-soviétique, le général Musse et l'ambassadeur de France obtiennent du colonel Beck et des chefs militaires polonais leur adhésion de principe, en cas d'action commune contre une agression allemande, à une collaboration technique polono-soviétique.	D.	396
25	Moscou à Varsovie.	L'accord de la Pologne pour l'acceptation d'une aide de l'U.R.S.S. est venu trop tard et a été assorti de trop de réticences.	T.	410
25	Moscou à Paris....	Déclarations du maréchal Vorochilov aux chefs de mission militaire anglais et français : les négociations n'ont plus d'objet; la responsabilité des événements actuels incombe à la Pologne. L'U.R.S.S. reste pacifique. Les missions partiront dès la soirée, par la Finlande.	T.	411
25	Paris à Moscou....	La mission militaire française doit rentrer sans délai, et l'ambassadeur de France à Moscou venir à Paris au plus tôt pour rendre compte.	T.	424
25	Moscou à Paris....	M. Molotov déclare à l'ambassadeur de France que dans les circonstances actuelles, les négociations tripartites n'ont plus d'objet; il en rejette sur la Pologne la responsabilité. Il estime que le pacte franco-soviétique subsiste (quoique platonique faute de convention militaire) et que le projet de pacte russo-turc doit être revu à la lumière de la nouvelle situation. Il élude une question sur des clauses secrètes dans le pacte avec l'Allemagne, ce qui amène M. Naggiar à penser que ces clauses existent.	T.	432
25	Moscou (missions militaires anglaise et française).	Compte rendu de l'entrevue finale avec le maréchal Vorochilov le 25 août, à 13 h.	C.R.	457

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
s. d.	Moscou (général Doumenc) à Paris (Guerre).	Procès-verbaux détaillés des séances des 13, 14, 15, 16, 17 et 21 août.	P.V.	Add. nº I
s. d.	.....	Texte d'un projet de convention militaire anglo-franco-soviétique.	N.	Add. nº II
23	Moscou (délégation soviétique à délégation française).	Texte de l'entretien du maréchal Vorochilov avec le général Doumenc le 22 août, à 19 h.	N.	Add. nº III
s. d.	Paris (E.M.A. 2e bureau).	Mission Doumenc en U.R.S.S. Résumé des documents existants aux dossiers de l'E.M.A. (2e bureau).	N.	Add. nº IV
octobre	Paris (cap. de corv. Willaume) à Paris (Marine).	Rapport sur les conversations militaires franco-anglo-soviétiques.	N.	Add. nº V
s. d.	Général Doumenc..	Extrait d'un récit de sa mission par le chef de la délégation française aux conversations de Moscou.	N.	Add. nº VI
		b. La négociation politique		
14 août	Londres à Paris....	Transmission à Paris, pour accord, d'instructions à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou pour poursuivre, en même temps que les conversations d'états-majors, la discussion des questions politiques non encore résolues.	T.	17
14	*Idem*.....	Suite de ces instructions, concernant notamment la définition de « l'agression indirecte ».	T.	18
16	Paris à Londres....	En réponse au projet d'instructions à sir William Seeds, demande d'une modification de forme à propos de la Tchécoslovaquie.	T.	63
18	Paris à Moscou....	Envoi par le Foreign Office à son ambassadeur à Moscou de quatre projets de définition de l'agression indirecte.	T.	108
18	Paris.	Demander à l'ambassadeur de France à Moscou de donner son avis sur le moment et les conditions dans lesquelles les négociations commerciales franco-russes lui paraîtraient devoir être utilement engagées.	N.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 août	Moscou à Paris....	Les quatre formules britanniques sur l'agression indirecte ne pourront être présentées que si une réponse favorable à la question relative au passage des troupes russes par les territoires polonais et roumain permet de continuer les pourparlers militaires.	T.	145

Voir également les rubriques : III. LA CRISE DE DANTZIG. IV. LES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE OCCIDENTALE : *a.* LA GRANDE-BRETAGNE.

II. — LE PACTE DE NON-AGRESSION GERMANO-SOVIÉTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'ACCORD COMMERCIAL GERMANO-SOVIÉTIQUE		
1939				
21 août	Berlin à Paris....	La presse allemande se félicite de la signature le 19 août de l'accord de commerce germano-russe.	T.	178
21	Londres à Paris.	M. Strang considère la signature de l'accord commercial germano-soviétique comme une manœuvre destinée à faire accepter par Paris et Londres toutes les conditions de l'U.R.S.S.	T.	186
21	Moscou à Paris...	Selon l'agence Tass, l'accord de commerce peut être un grand pas dans l'amélioration non seulement des relations économiques, mais encore politiques entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne.	T.	187
		b. LE PACTE DE NON-AGRESSION GERMANO-SOVIÉTIQUE. RÉACTIONS DES PUISSANCES		
22 août	Paris à Berlin, Moscou.	Signature imminente d'un pacte de non-agression germano-soviétique.	T.	214
22	Varsovie à Paris...	M. Beck accueille avec calme l'annonce du pacte germano-soviétique. Il estime que cela ne change rien au fond du problème, mais justifie la méfiance polonaise envers l'U.R.S.S.	T.	215
22	*Idem*.....	M. Beck espère que la manœuvre germano-soviétique influera sur l'opinion dans le Reich et sur l'attitude du Japon.	T.	217
22	*Idem*.....	M. Beck affecte de ne pas croire que la collusion germano-soviétique puisse devenir une collaboration antipolonaise; mais il est inquiet.	T.	218
22	Berlin à Paris.....	D'après un diplomate soviétique, le pacte germano-russe ne doit pas nécessairement entraîner l'interruption des négociations anglo-franco-russes. Il faudrait forcer la main aux Anglais pour amener les Russes à participer au front de la paix.	T.	221

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 août	Moscou à Paris....	A la suite du communiqué de l'agence Tass annonçant la conclusion imminente du pacte, l'ambassadeur de France sollicite une entrevue de M. Molotov et le général Doumenc demande au maréchal Vorochilov de fixer, pour le jour même, une réunion des trois délégations.	T.	222
22	Paris à Moscou....	Voir d'urgence M. Molotov pour lui exprimer la surprise du gouvernement français et lui demander des explications sur la nature du pacte germano-soviétique.	T.	223
22	Londres à Paris...	L'ambassade soviétique laisse entendre que l'accord germano-russe est le résultat des lenteurs apportées par la France et l'Angleterre dans leurs propres pourparlers, et que cet accord n'empêcherait pas la Russie de prendre parti contre l'Allemagne, si celle-ci se rendait coupable d'un acte d'agression.	T.	224
22	Varsovie à Paris...	M. Beck demande à la France et à l'Angleterre de quelle façon il conviendrait d'orienter la presse devant la manœuvre germano-soviétique.	T.	225
22	Berlin à Paris.....	Le chargé d'affaires de Turquie, inquiet des répercussions d'une entente germano-russe sur l'attitude des pays balkaniques, compte demander à Ankara d'intervenir auprès de Moscou pour que l'U.R.S.S. fasse un geste vis-à-vis du front de la paix.	T.	227
22	Paris.....	Démarche prescrite à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, auprès de M. Molotov, pour lui exprimer la surprise de son gouvernement devant les nouvelles annoncées par l'agence Tass et le *D.N.B.*	N.	228
22	Londres à Paris.....	Londres prescrit la démarche précitée à son ambassadeur à Moscou. Si cette nouvelle était exacte, la Grande-Bretagne pourrait l'interpréter comme un acte de mauvaise foi de la part de l'U.R.S.S.	T.	229

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 août	Londres à Paris....	Précisions sur les traités de non-agression précédemment conclus entre l'U.R.S.S. et d'autres états.	T.	234
22	Varsovie à Paris...	La presse polonaise se borne à reproduire, sans commentaire, le communiqué du *D.N.B.* relatif au pacte germano-soviétique.	T.	244
22	Berlin à Paris.....	La réticence manifestée par l'Italie à suivre l'Allemagne dans une aventure belliqueuse aurait décidé Hitler à se tourner vers la Russie. Le pacte germano-russe aurait été négocié à Ankara.	T.	248
22	*Idem*.....	Ribbentrop sera le 23 août à Moscou. La présence du jurisconsulte Gaus peut faire penser que les textes des accords seront rédigés à Moscou.	T.	249
22	*Idem*.....	Hypothèses sur les conditions dans lesquelles s'est poursuivie la négociation du pacte germano-russe et sur les intentions exactes de l'U.R.S.S. Bien que l'accord, dû en grande partie aux tergiversations anglaises, soit un coup rude, rien n'est encore perdu; les alliés doivent rester calmes et fermes.	T.	250
22	Washington à Paris.	Surprise du département d'État devant le pacte germano-soviétique. La situation lui paraît grave. Le Président, abrégeant sa croisière, regagne Washington.	T.	256
22	Paris.....	Note d'audience du Ministre. Le gouvernement roumain pense que l'U.R.S.S. veut garder une attitude de neutralité, mais redoute que Berlin et Moscou se soient mis d'accord sur un partage de la Pologne et de la Roumanie.	N.	257
22	*Idem*.....	L'U.R.S.S. rejetterait sur M. Chamberlain la responsabilité de l'échec des négociations anglo-franco-russes.	N.	260
22	*Idem*.....	La situation créée par l'annonce du pacte germano-soviétique de non-agression est analogue à celle créée par le traité germano-russe de Berlin (24 avril 1926).	N.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 août	Paris.....	L'U.R.S.S. ne peut souscrire avec l'Allemagne un engagement général de neutralité, qui serait en contradiction avec l'obligation contractée dans le traité de 1935 de porter assistance à la France en cas d'attaque allemande contre cette dernière.	N.	262
23	Moscou à Paris..	M. Molotov justifie la conclusion du pacte et affirme que l'U.R.S.S. reste fermement attachée au maintien de la paix. Il est cependant à craindre que les Soviets se laissent tenter par les propositions que pourrait faire Ribbentrop.	T.	267
23	Londres à Paris..	Après l'entrevue Molotov-Seeds, vives inquiétudes du gouvernement britannique sur les négociations germano-soviétiques en cours.	T.	273
23	Berlin à Paris...	Tout doit être fait pour rétablir la situation des démocraties occidentales à Moscou. L'envoi d'un important homme politique français pourrait être envisagé.	T.	279
23	Paris à Moscou...	Demander à M. Molotov quelle sera l'attitude de l'U.R.S.S. si, pendant ou au lendemain des négociations avec Ribbentrop, l'Allemagne annexe Dantzig ou attaque par les armes la Pologne; le mettre en garde contre le danger que courrait Moscou si le territoire polonais était occupé par l'Allemagne.	T.	286
23	Moscou à Paris...	Démarche sévère de sir W. Seeds auprès de M. Molotov, qui lui fait des déclarations analogues à celles faites à l'ambassadeur de France. M. Molotov ajoute que la France sait depuis 1935 l'importance capitale de la question du passage des troupes.	T.	291
23	Paris à Moscou...	Étant donné la gravité de la situation, demander aux dirigeants soviétiques d'exercer une action apaisante auprès du gouvernement allemand.	T.	293

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Londres à Paris...	L'entretien Molotov-Seeds a été d'un ton plus tendu que l'entretien Molotov-Naggiar. Les deux ambassadeurs sont d'accord sur les propos tenus par M. Molotov.	T.	299
23	La Haye à Paris...	Selon des informations d'Amsterdam, l'Allemagne, assurée de la neutralité russe, attaquerait prochainement Pologne et Roumanie. La Pologne serait annexée en partie, le reste étant organisé en protectorats. Hongrie, Bulgarie, Lithuanie et Lettonie recevraient des compensations, comme prix de leur neutralité ou de leur intervention.	T.	312
23	Washington à Paris.	Contenu du futur accord politique germano-soviétique, d'après le département d'État.	T.	320
23	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le gouvernement russe a poursuivi deux buts totalement opposés : une action avec les pays occidentaux et une entente avec l'Allemagne, qui conduirait fatalement au partage de la Pologne et des pays baltes. On peut peut-être encore agir en acceptant rapidement le passage des troupes russes et en envisageant une action des flottes alliées en Baltique.	T.	331
24	Paris à Moscou, Berlin.	La réponse favorable du gouvernement polonais pourrait modifier radicalement la situation, si la négociation germano-russe traînait en longueur.	T.	335
24	Bucarest à Paris...	Dès janvier, les dirigeants nazis, escomptant le départ de M. Litvinov, œuvraient pour le rapprochement germano-soviétique.	T.	337
24	Moscou à Paris...	La radio soviétique annonce la signature du traité de non-agression et en donne les principales clauses.	T.	339
24	Paris.....	Demander immédiatement au gouvernement de Moscou si les articles 1 et 2 du pacte germano-russe impliquent une neutralisation sans réserve de l'Union soviétique.	N.	342

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 août	Paris à Moscou, Londres.	Demander au gouvernement soviétique les répercussions que peut avoir le pacte germano-russe sur la poursuite des négociations en cours et les obligations contractées par l'U.R.S.S. à l'égard de la France dans le traité d'assistance de 1935.	T.	343
24	Rome à Paris.....	A la suite de l'accord germano-russe, l'Allemagne tenterait de réconcilier le Japon et l'U.R.S.S. et d'amener la Turquie à proclamer la neutralité des Balkans.	T.	349
24	Paris à Moscou, Londres.	Demander à M. Molotov pour quelle raison la clause rendant caduc un traité de non-agression, en cas d'agression commise par une des parties contractantes contre un état tiers, ne figure pas dans le pacte germano-soviétique.	T.	350
24	Moscou à Paris...	Le traité germano-soviétique comporterait des clauses secrètes.	T.	356
24	Berlin à Paris.....	Par l'accord du 23 août, Berlin a obtenu que l'U.R.S.S., en aucun cas, ne puisse se rallier au front des puissances occidentales, rendant ainsi inopérant le pacte franco-russe.	T.	376
24	*Idem*.....	Le pacte germano-soviétique aurait pour conséquence le partage de la Pologne et la révision des frontières des états baltes et de la Roumanie.	T.	377
24	Copenhague à Paris.	Le pacte comporterait des clauses secrètes relatives aux états baltes.	T.	378
24	Rome à Paris	Répercussions du pacte germano-soviétique sur l'attitude de l'Italie et du Japon.	T.	381
24	*Idem*.....	Mussolini aurait toujours été partisan de la constitution d'un front révisionniste italo-germano-russe. Le pacte germano-soviétique bouleverse à tel point le système de sécurité franco-anglais que la guerre devrait pouvoir être évitée au dernier moment, selon les milieux gouvernementaux romains.	T.	383

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 août	Moscou à Paris....	Ribbentrop, quittant Moscou, se félicite de la collaboration amicale instaurée entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., et pense que l'accord germano-soviétique exercera une action favorable sur les relations russo et germano-japonaises.	T.	388
24	*Idem*.....	Le pacte germano-soviétique doit comporter des clauses secrètes favorables à Moscou. Le maréchal Vorochilov recevra le 25 août les chefs des délégations française et britannique.	T.	389
24	Paris à Ankara....	La France a demandé à l'U.R.S.S. des précisions sur l'interprétation à donner au pacte germano-soviétique. France et Grande-Bretagne confirment leurs engagements envers la Pologne.	T.	391
25	Londres à Paris....	Portée à attribuer à l'accord germano-russe d'après la presse anglaise.	T.	404
25	Vienne à Paris....	D'après les milieux slaves de Vienne, le pacte germano-soviétique aurait pour but, dans l'esprit des Soviétiques, d'obliger la Pologne à s'entendre avec l'Allemagne, de permettre ainsi le maintien d'une Pologne indépendante quoique diminuée, et par là-même d'empêcher la constitution d'une « grande Ukraine ».	T.	439
25	Rome à Paris.....	D'après les milieux fascistes, un nouveau partage de la Pologne serait prévu par une clause secrète de l'accord germano-soviétique.	T.	445

III. — LA CRISE DE DANTZIG — LA POLOGNE ET LES PUISSANCES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. AGGRAVATION DE LA TENSION GERMANO-POLONAISE		
1939				
13 août	Berlin à Paris.....	Une campagne continue dans la presse au sujet de l'« intransigeance » polonaise qu'encouragerait l'Angleterre, ainsi qu'en faveur de la révision du traité de Versailles.	T.	2
13	Varsovie à Paris...	La réaction allemande à la dernière communication polonaise concernant les inspecteurs polonais des Douanes à Dantzig s'étant limitée à des attaques de presse, M. Beck reconnaît que la position d'expectative adoptée par Paris et Londres ne peut qu'être approuvée.	T.	8
14	Berlin à Paris.....	La presse nationale-socialiste fait intervenir un nouvel argument dans le conflit germano-polonais : « l'honneur allemand », type d'argument déjà employé en septembre dernier.	T.	15
14	Varsovie à Paris....	Les autorités polonaises estiment que les bruits relatifs à la convocation en territoire polonais de réservistes et de nationaux allemands résidant en Pologne ne sont qu'un élément de l'action d'intimidation engagée par Berlin.	T.	25
14	Paris.....	Récit de l'entrevue Hitler-Burckhardt à Berchtesgaden le 11 août. Hitler avance avec véhémence qu'il ne craint pas une guerre générale.	N.	29
15	Paris à Varsovie...	Entretien Burckhardt-Hitler. Le Führer s'en tient à son offre du 28 avril sur Dantzig et ne fera la guerre que s'il est offensé par la Pologne, ou si la minorité allemande est maltraitée. Il désire avoir les mains libres à l'Est et accepterait une conversation générale sur les problèmes de l'Est et la question coloniale.	T.	36

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 août	Berlin à Paris.....	Entretien Coulondre-Weizsäcker. Aggravation de la situation internationale. Décidé à reprendre Dantzig, le Corridor et la Silésie polonaise, Hitler pourrait faire la guerre à la Pologne en s'efforçant de minimiser les risques d'extension du conflit.	T.	46
15	*Idem*.....	Tout en orchestrant une violente campagne antipolonaise, malgré l'action modératrice de l'Italie, les dirigeants hitlériens espèrent désintéresser les puissances occidentales en réduisant les revendications allemandes à Dantzig, mais poussent leurs préparatifs en vue d'écraser la Pologne avant que la France et l'Angleterre aient le temps d'intervenir.	T.	47
15	*Idem*.....	Deux solutions sont envisagées à Salzbourg pour le rattachement de Dantzig au Reich. Ou circonscrire provisoirement à la Ville libre les revendications allemandes pour obtenir une capitulation des pays démocratiques, démoralisant ainsi la Pologne et les pays garantis par la France et l'Angleterre. Ou, en cas d'échec de cette politique, faire la guerre à la Pologne, même soutenue par la France et l'Angleterre. Le comte Ciano a promis que l'Italie ferait tout pour faire aboutir la première solution et a montré tous les dangers que présentait la seconde.	T.	48
15	*Idem*.....	Contradictions entre les bruits de guerre provoqués par les entretiens germano-italiens et les conclusions de l'entrevue Hitler-Burckhardt, où des solutions pacifiques auraient été envisagées. M. Burckhardt aurait été chargé par Hitler d'une mission à Londres pour présenter des revendications modérées.	T.	50
15	Paris.....	Entretien Arnal-Burckhardt à Bâle, après la visite de M. Burckhardt à Berchtesgaden.	N.	52

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 août	Varsovie à Paris...	Le Führer ne paraissant pas vouloir brusquer immédiatement les choses à Dantzig, Londres conseille à M. Beck de s'efforcer de régler les difficultés en suspens avec le Sénat en faisant appel à M. Burckhardt.	T.	55
16	*Idem*.....	Aggravation dans les trois semaines à venir de la tension polono-allemande. Un plan italo-allemand concernant Dantzig pourrait être utilisé afin d'éprouver la fermeté franco-britannique.	T.	59
16	Circulaire.....	Indices de la préparation par l'Allemagne d'une épreuve de force contre la Pologne. Autres informations : envoi par la Turquie d'une mission à Moscou pour discuter du traité d'assistance mutuelle; engagement dans un climat favorable à Moscou des conversations militaires anglo-franco-russes; effort de l'Allemagne et de l'Italie pour l'adhésion du Japon au pacte d'Acier.	T.	61
16	Paris à Varsovie...	Faire savoir à M. Beck que M. Burckhardt s'applique à tenir la balance égale entre Polonais et Allemands à Dantzig et que dans son entretien avec Hitler, il a fait entendre la voix de la raison et du droit.	T.	64
16	Berlin à Paris.....	Hitler ignorait la note polonaise du 11 août quand il a reçu M. Burckhardt.	T.	67
16	Paris à Varsovie...	Réserves de l'ambassadeur de Pologne sur les négociations en cours avec l'U.R.S.S., et attitude regrettable du gouvernement polonais vis-à-vis de M. Burckhardt, sur lequel la France et l'Angleterre doivent s'appuyer dans la mesure du possible.	T.	70
16	Varsovie à Paris...	M. Beck s'efforcera de régler à l'amiable les litiges dantzicois en recourant, si besoin, à l'entremise de M. Burckhardt.	T.	72
16	*Idem*.....	D'après M. Beck, les Allemands de Pologne sont plus heureux que les Polonais d'Allemagne et la population polonaise évite toute provocation.	T.	77
16	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Résumé des événements survenus depuis le précédent rapport du général Musse.	D.	83

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 août	Varsovie à Paris...	Assassinat d'un garde-frontière polonais à l'instigation d'une organisation allemande, dont plusieurs membres sont arrêtés.	T.	91
17	Berlin à Paris.....	Campagne mensongère contre la Pologne. Le gouvernement polonais et les puissances occidentales doivent rétablir les faits dans leur vérité et convaincre la propagande allemande de mensonge.	T.	96
17	*Idem*.....	Recrudescence de la campagne d'excitation antipolonaise. L'Allemagne, dont la mobilisation est virtuellement terminée, et l'Italie veulent amener la Pologne et les démocraties occidentales à capituler pour éviter un conflit, inévitable si les revendications allemandes sans cesse croissantes ne sont pas satisfaites. Seule, l'affirmation de la volonté d'assumer les risques d'un conflit réduiront les chances de guerre.	T.	97
17	*Idem*.....	D'après un haut fonctionnaire allemand, la situation est devenue très sérieuse par la faute de l'Angleterre, qui excite la Pologne mais ne la soutiendra pas en cas de conflit.	T.	98
18	Varsovie à Paris...	Redoublement de violence de la presse allemande et de la campagne d'intimidation contre la Pologne.	T.	111
18	*Idem*.....	La presse polonaise fait état de mauvais traitements subis par les Polonais d'Allemagne.	T.	112
18	*Idem*.....	Réactions du *Kurjer Poranny* aux revendications territoriales allemandes.	T.	121
18	Londres à Paris.	Dans une conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, le secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères se livre à de violentes attaques contre la Pologne.	T.	122

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 août	Berlin à Paris.....	La situation continuant à se tendre à Dantzig, il importe de rester militairement à la hauteur de l'Allemagne; de faire aboutir au plus vite les négociations anglo-franco-russes; de conseiller à la Pologne de ne donner aucune prise aux manœuvres allemandes et d'interdire à la presse toute attaque personnelle contre Hitler.	T.	125
18	*Idem*.....	La suppression simultanée de la manifestation de Tannenberg et du congrès de Nuremberg serait un symptôme inquiétant.	T.	126
18	*Idem*.....	Analogies entre l'entreprise allemande contre la Pologne et celle de l'automne dernier contre la Tchécoslovaquie, mais les préparatifs militaires actuels apparaissent beaucoup plus vastes et plus avancés.	T.	127
18	*Idem*.....	Il faut ou démentir, avec les preuves à l'appui, l'importance des incidents antiallemands en Pologne, ou, si les faits sont vrais, intervenir à Varsovie.	T.	128
19	*Idem*.....	En annonçant la prochaine signature du traité d'alliance anglo-polonais, l'organe de la Wilhelmstrasse souligne que l'Angleterre est d'accord avec les agissements de la Pologne et laisse carte blanche à son chauvinisme.	T.	135
19	Cologne à Paris....	Un certain nombre d'Allemands et de neutres installés dans la région rhénane considèrent la guerre comme imminente et inévitable et croient à la supériorité de l'armement du Reich. Des émissions radiophoniques sur l'ampleur de la préparation militaire franco-anglaise s'imposent.	T.	138
19	Varsovie à Paris...	Varsovie dément catégoriquement les informations de source allemande concernant des incidents dont les Allemands auraient été victimes en Pologne.	T.	141
19	*Idem*.....	Aggravation des persécutions dont les Polonais sont en butte en Allemagne.	T.	152

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 août	Berlin à Paris.....	Réveil dans la presse allemande de la propagande en faveur de la minorité ukrainienne de Pologne.	T.	155
20	*Idem*.....	La presse du Reich insiste sur les mesures vexatoires infligées à la minorité allemande en territoire polonais ainsi que sur la faiblesse militaire de la Pologne, avec laquelle aucun compromis ne paraît possible.	T.	162
20	*Idem*.....	Pessimisme des fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, qui estiment que « l'honneur allemand » étant engagé à Dantzig, la guerre est inévitable, mais que l'Angleterre n'interviendra pas en faveur de la Pologne.	T.	165
20	Varsovie à Paris...	Les Allemands sont invités impérativement par leur gouvernement à quitter la Pologne avant le 23 août.	T.	170
20	Rome Saint-Siège à Paris.	D'après des militaires allemands rencontrés en Suisse, le rattachement de Dantzig au Reich sera accompli dans le courant d'août; la Pologne écrasée en une semaine, la France et l'Angleterre se résigneront. L'Italie n'aura à intervenir qu'au cas improbable d'une réaction franco-anglaise.	T.	175
21	Paris à Varsovie...	Le gouvernement polonais aurait intérêt à démentir les prétendues persécutions contre la minorité allemande de Pologne, et à fournir aux radios française et anglaise les éléments qui permettraient de rectifier les allégations allemandes, tout en prenant, sur le plan local, les précautions nécessaires pour prévenir les incidents.	T.	191
21	Varsovie à Paris...	Nécessité pour le gouvernement polonais de faire savoir à la Wilhelmstrasse qu'il ne se refuserait pas à traiter du problème des minorités.	T.	200
22	Berlin à Paris.....	La presse allemande accuse la Pologne d'organiser le « blocus de la faim » dont Dantzig serait victime.	T.	232

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 août	Berlin à Paris.....	Satisfaction générale en Allemagne à l'annonce de la conclusion de l'accord germano-russe. Inquiétude dans les milieux polonais, qui craignent un nouveau partage germano-soviétique de leur pays.	T.	247
23	*Idem*.....	En exécution des instructions reçues, l'ambassadeur a prescrit aux consuls de France de faire rentrer les colonies françaises.	T.	269
23	*Idem*.....	Le gouvernement allemand est décidé à provoquer une décision envers la Pologne avant le 31 août. L'accord germano-soviétique, encore vague, tend à démoraliser Londres et Paris. Il faut donc continuer à faire preuve de résolution.	T.	271
23	Rome à Paris.....	L'ambassadeur de Pologne a dit au comte Ciano que l'Angleterre et la France tiendront leur parole, que l'attitude de l'U.R.S.S. ne modifie pas la situation militaire et que l'armée polonaise résistera jusqu'à l'hiver.	T.	300
23	Berlin à Paris.....	Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères allemand donne lecture à l'ambassadeur de France d'un message de M. Chamberlain au chancelier Hitler et de la réponse de ce dernier.	T.	314
23	Paris.....	Situation diplomatique des états européens vis-à-vis de la Pologne en cas de conflit germano-polonais.	N.	322
23	*Idem*.....	Points de vue polonais et allemand sur Dantzig et le Corridor. Évolution récente des relations germano-polonaises.	N.	323
23	Berlin à Paris.....	Propos d'un confident du Chancelier. Ne pouvant compter ni sur l'Italie ni sur l'Espagne, l'Allemagne avait décidé depuis longtemps de se rapprocher de la Russie. La question de Dantzig est largement dépassée et, en cas de négociations, le point de départ des revendications allemandes serait la frontière de 1914.	D.	333

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 août	Berlin à Paris.....	La mobilisation polonaise pourrait fournir à l'Allemagne un prétexte pour décréter officiellement elle-même la mobilisation.	T.	345
24	Paris à Londres...	Paris insiste vivement auprès du gouvernement polonais pour qu'il s'abstienne de réagir militairement au cas où le Sénat de Dantzig proclamerait le rattachement de la Ville libre à l'Allemagne.	T.	347
24	Berlin à Paris.....	La presse étudie la portée du pacte germano-soviétique, dénonce la mobilisation polonaise dans le Corridor et en Haute-Silésie et justifie la nomination de M. Forster comme chef d'État de la Ville libre.	T.	354
24	Paris à Varsovie...	Paris demande instamment à Varsovie de ne pas réagir militairement à une proclamation éventuelle de rattachement de Dantzig à l'Allemagne, afin de ne pas assumer le prétendu rôle d'agresseur que la tactique allemande tend à lui faire endosser.	T.	358
24	Varsovie à Paris...	L'ambassadeur de France attire l'attention du gouvernement polonais sur la nécessité d'éviter incidents et imprudences vis-à-vis des éléments allemands.	T.	366
24	*Idem*.....	Incidents provoqués par les Allemands en Pologne.	T.	370
24	Paris à Varsovie...	Paris demande à Varsovie de ne rien entreprendre d'irréparable sans concertation préalable avec la France.	T.	371
24	Varsovie à Paris...	Calme de la population polonaise.....	T.	372
24	*Idem*.....	Réserves polonaises sur la légalité de la désignation de M. Forster comme chef de l'État dantzicois.	T.	373
25	Paris à Varsovie...	Le Ministre rappelle toute l'importance qu'il attache aux recommandations de prudence à faire à M. Beck.	T.	397
25	Varsovie à Paris...	Arrestation des chefs de service des chemins de fer polonais de Dantzig. La Pologne envisage des mesures de rétorsion.	T.	401

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 août	Varsovie à Paris...	La démarche prescrite par le Ministre vient d'être faite. M. Beck, conscient de la nécessité de ne pas se laisser mettre en mauvaise posture par l'Allemagne, affirme que le gouvernement polonais garde son sang-froid.	T.	402
25	Berlin à Paris.....	Dans la presse, la question de Dantzig remplace à nouveau la campagne antipolonaise. Bien que le coup de force contre la Pologne puisse intervenir à tout moment, il n'est pas exclu que ce changement soit l'indice d'une hésitation d'Hitler. Il ne faut pas lui laisser l'espoir d'une localisation du conflit.	T.	407
25	Varsovie à Paris...	La France recommande une fois de plus qu'aucune imprudence ne soit commise par les troupes polonaises à la frontière de l'Allemagne.	T.	412
25	*Idem*.....	Il serait opportun que M. Burckhardt formule officiellement son avis sur le caractère irrégulier de la désignation du Gauleiter en qualité de chef de l'État de Dantzig.	T.	415
25	*Idem*.....	Le maréchal Rydz-Smigly affirme qu'il ne tombera pas dans le piège des provocations allemandes.	T.	416
25	*Idem*.....	Actes d'agression commis en territoire polonais par des Allemands dans la nuit du 23 au 24 août.	T.	417
25	*Idem*.....	Les communications téléphoniques avec la France par l'Allemagne sont coupées depuis plusieurs heures, mais non les communications télégraphiques.	T.	418
25	*Idem*.....	La Pologne est toujours prête à des négociations directes. Elle va le dire dans sa réponse au président Roosevelt.	T.	437
25	Berlin à Paris.....	D'après l'ambassadeur d'Italie, l'Allemagne n'attaquerait pas immédiatement la Pologne. Le conflit, difficilement évitable, pourrait être localisé.	T.	440

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 août	Berlin à Paris.....	Avec unanimité, la presse allemande décrit les préparatifs d'agression de la Pologne envers l'Allemagne et Dantzig. Elle dénonce la politique anglaise d'encerclement du Reich, et la docilité de la France envers cette politique.	T.	441
		b. LES PRÉPARATIFS MILITAIRES ALLEMANDS		
14 août	Varsovie à Paris...	Devant les nouvelles mesures militaires allemandes, le gouvernement polonais a décidé d'appeler un nombre assez important de réservistes, en évitant de donner à ces mesures de la publicité.	T.	11
14	*Idem*.....	L'exécution des mesures militaires arrêtées par la Pologne sera achevée le 22 août. Elles paraissent aussi limitées que la situation le permet.	T.	22
21	Berlin à Paris.....	Importants préparatifs militaires allemands : concentrations de troupes blindées et mobilisation d'environ 2 millions 400.000 hommes de l'armée de terre. La France doit prendre les dispositions indispensables pour se tenir, dans tous les domaines, au niveau du Reich.	T.	176
21	*Idem*.....	Selon l'attaché militaire, la concentration des armées allemandes sera terminée dans deux ou trois jours, la majorité des effectifs se trouvant face à la Pologne.	T.	195
21	*Idem*.....	La concentration de l'armée allemande devrait être achevée le 25 août et l'entrée en action ne serait envisagée que pour le 28.	T.	204
21	*Idem*.....	Concentrations allemandes en direction de l'Est. Pour adapter ses préparatifs à la situation nouvelle, la France doit prendre discrètement des mesures de mobilisation.	T.	206

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 21 août	Berlin à Paris.....	La mobilisation de l'armée étant terminée d'ici deux à trois jours, une intervention allemande aurait lieu immédiatement en corrélation avec l'affaire de Dantzig, accompagnée de mesures libérales à l'égard de la Bohême. L'Allemagne ne déclarerait la guerre ni à la France ni à l'Angleterre et adopterait une attitude purement défensive, même au cas d'une déclaration de guerre anglo-française; l'Italie resterait neutre.	T.	207
21	*Idem*.....	La concentration des troupes allemandes se poursuit avec rapidité.	T.	208
21	Bruxelles à Paris...	Concentrations allemandes à la frontière polonaise.	T.	210
21	Berne à Paris.....	Le maréchal Goering aurait dit que l'aviation lourde de bombardement allemande pourrait créer une brèche dans la ligne Maginot par des attaques massives répétées.	D.	213
22	Berlin à Paris.....	Vu la situation nouvelle créée par le voyage de Ribbentrop à Moscou, l'intervention allemande prévue pour la nuit du 22 au 23 août serait retardée de quelques jours.	T.	245
22	*Idem*.....	Concentration rapide de troupes allemandes vers les frontières polonaises, notamment en Silésie. Le gouvernement soviétique est le mieux placé pour tenter d'exercer sur le Reich une influence apaisante.	T.	251
22	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Compte rendu de renseignements concernant l'Allemagne (dont les concentrations de troupes seraient terminées le 25 août) et l'Italie.	C.R.	259
22	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La Wehrmacht dispose de près de deux millions et demi d'hommes. Depuis hier, la concentration stratégique contre la Pologne s'affirme et les opérations peuvent commencer incessamment. L'attaque du *Westwall* avec des chances de succès demandant du temps, l'arme du blocus peut par contre être rapidement efficace, en particulier celui du fer.	D.	265

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre)	Renseignements sur des mouvements de troupes et des rappels de réservistes.	T.	295
23	Berne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Renseignements fournis par l'état-major suisse.	T.	296
24	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Informations polonaises sur les concentrations allemandes face à la Pologne. Compte rendu de la visite du général Faury au maréchal Rydz-Smigly.	T.	334
24	Bruxelles à Paris...	D'après le ministre des Affaires étrangères de Finlande, la flotte allemande appareillerait pour Dantzig.	T.	340
24	Berlin à Paris.....	L'adjoint au chef d'État-major déclare à l'attaché militaire français que si Paris renforce ses préparatifs militaires, l'Allemagne renforcera immédiatement ses dispositifs de défense.	T.	355
24	Varsovie à Paris...	Devant l'ampleur des mesures militaires allemandes, la Pologne mobilise la plus grande partie de son armée.	T.	365
	c. LA POLITIQUE FRANCO-BRITANNIQUE À L'ÉGARD DU REICH. L'ACCORD ANGLO-POLONAIS DU 25 AOÛT			
14 août	Londres à Paris....	L'opinion anglaise se montrera très méfiante envers tous les efforts qui pourraient être tentés pour pousser la Pologne à accepter un compromis à Dantzig.	T.	13
15	*Idem*.....	Directives données au service de presse du Foreign Office à propos de l'entretien Hitler-Burckhardt.	T.	39
15	Varsovie à Paris...	L'ambassadeur d'Angleterre devant s'entretenir avec M. Beck, après s'être concerté avec l'ambassadeur de France, ce dernier demande au Ministre s'il a des instructions à lui donner.	T.	40
16	Paris.....	Hitler ayant fait savoir à M. Burckhardt qu'il serait heureux de s'entretenir avec une personnalité britannique des questions évoquées avec ce dernier à Berchtersgaden, le gouvernement anglais estime que ce projet ne présente aucun intérêt.	N.	80

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 août	Londres à Paris....	Hitler voudrait examiner avec une personnalité anglaise la situation à Dantzig. Londres décline cette suggestion.	T.	87
17	Berlin à Paris.....	Hitler entretenant des illusions sur l'attitude franco-britannique en cas de conflit germano-polonais, le gouvernement britannique, comme l'a fait le gouvernement français, doit marquer avec netteté qu'il opposera la force à toute action contre la Pologne.	T.	95
18	Paris à Londres....	Confirmer si le gouvernement anglais a fait savoir au comte Ciano que la Grande-Bretagne est résolue à porter à la Pologne toute l'assistance à laquelle elle s'est engagée.	T.	117
18	Londres à Paris....	Lord Halifax fait savoir au gouvernement italien que, contrairement aux propos tenus par Ciano retour de Salzbourg, un conflit germano-polonais ne pourrait rester localisé.	T.	129
19	*Idem*.....	La presse anglaise souligne l'aggravation de la crise et prévoit l'exécution prochaine du plan hitlérien pour le règlement de la question de Dantzig. La Slovaquie serait placée sous la protection militaire de l'Allemagne, qui aurait demandé à la Hongrie le droit de passage pour ses troupes en cas d'une attaque contre la Pologne.	T.	136
19	*Idem*.....	M. von Weizsäcker semble avoir voulu donner aux ambassadeurs de France et d'Angleterre un « avertissement amical » sur l'imminence d'un conflit germano-polonais.	T.	137
19	Varsovie à Paris....	Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne auraient fait savoir le 18 août au gouvernement allemand qu'en cas d'agression contre la Pologne ou de menaces contre ses intérêts vitaux à Dantzig, Paris et Londres seraient aux côtés de Varsovie.	T.	142

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 août	Londres à Paris....	La presse anglaise, devant la gravité de la situation, insiste pour que l'Angleterre renforce le front de la paix en obtenant l'adhésion de l'U.R.S.S. et pour que, sans repousser le principe de la négociation, elle se montre résolue à opposer la force à la force.	T.	174
21	*Idem*.....	Position et commentaires de la presse anglaise sur la situation internationale.	T.	177
22	*Idem*.....	La presse anglaise et la situation internationale.	T.	219
22	*Idem*.....	Le texte du projet d'accord politique anglo-polonais est actuellement soumis aux deux gouvernements, qui souhaiteraient en hâter la signature. Il sera complété par un protocole confidentiel.	T.	226
22	*Idem*.....	Le projet d'accord germano-russe ne saurait affecter les rapports entre l'Angleterre et la Pologne, à laquelle Londres maintient sa garantie. Le gouvernement britannique espère toujours possible une solution amiable du conflit germano-polonais, mais rappelle toutefois des réservistes.	T.	236
22	*Idem*.....	Des désaccords subsistent sur certains points importants de l'accord anglo-polonais. Les choses sont moins avancées que ne l'a dit l'ambassadeur de Pologne au chargé d'affaires de France.	T.	237
22	*Idem*.....	Texte du communiqué publié à l'issue du Conseil de cabinet britannique.	T.	239
23	Berlin à Paris.....	Départ pour Berchtesgaden de sir Nevile Henderson, porteur d'un message de M. Chamberlain pour le chancelier Hitler.	T.	270
23	Londres à Paris....	Lord Halifax vient de recevoir le chargé d'affaires de France. Le Parlement sera invité à reconnaître au gouvernement des pouvoirs spéciaux pour la défense du Royaume.	T.	272

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Londres à Paris....	Le gouvernement anglais demande au gouvernement italien de donner des conseils de modération à Berlin analogues à ceux que Londres n'a jamais cessé de donner à Varsovie. Rome accepte.	T.	276
23	*Idem*.....	Message de M. Chamberlain au chancelier Hitler, précisant que l'Angleterre remplira ses obligations envers la Pologne; qu'une guerre générale ne saurait être de courte durée; que toute question peut être réglée par la négociation; enfin qu'une trêve serait nécessaire pour faire baisser la tension et permettre aux deux parties de trouver une solution.	T.	277
23	*Idem*.....	Entretien de sir Samuel Hoare avec des responsables de la presse: il leur a demandé d'aider le gouvernement dans ces heures critiques, en évitant les titres sensationnels, en insistant sur la résolution générale et en limitant les informations militaires.	T.	282
24	*Idem*.....	Après la signature du pacte germano-soviétique, détermination inébranlable de l'opinion britannique.	T.	338
24	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur d'Angleterre estime que seule une prise de contact directe Beck-Hitler serait susceptible d'éviter la guerre.	T.	341
24	Londres à Paris....	Raidissement contre l'Angleterre du chancelier Hitler, qui procédera à la mobilisation générale aussitôt que les mesures de sécurité annoncées par le gouvernement britannique seront prises.	T.	351
24	*Idem*.....	Réponse du chancelier Hitler à la lettre de M. Chamberlain.	T.	357
25	*Idem*.....	Unité de vues et fermeté de la presse anglaise; elle reflète l'attitude des divers partis aux Communes le 24 août et la détermination du peuple britannique.	T.	405

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 août	Londres à Paris....	Signature aujourd'hui en fin d'après-midi de l'accord politique anglo-polonais.	T.	414
25	*Idem*.....	Entretien Corbin-Halifax. Hitler a convoqué l'ambassadeur d'Angleterre. Le cabinet britannique a décidé le rappel de la mission militaire à Moscou.	T.	419
25	Berlin à Paris.....	Hitler convoque l'ambassadeur de France pour le prier de transmettre une déclaration au président Daladier. Il insiste sur son désir d'éviter un conflit avec la France. L'ambassadeur lui répond qu'il ne doit avoir aucun doute sur le fait que la France serait aux côtés de la Pologne si celle-ci était attaquée, mais que Paris chercherait jusqu'au bout à sauver la paix et ne ménagerait pas les conseils de prudence à Varsovie.	T.	425
25	*Idem*.....	Hitler fait savoir à sir Nevile Henderson qu'il veut tenter de rétablir de bonnes relations avec l'Angleterre et sauver la paix. Il énonce quelques propositions, mais refuse de s'engager à ne pas entrer en conflit avec la Pologne. L'ambassadeur part secrètement à Londres pour quarante-huit heures.	T.	429
25	Londres (Foreign Office) à Paris (Ambassade de Grande - Bretagne).	Nécessité d'une concertation immédiate entre la France et la Grande-Bretagne pour assumer leurs obligations envers la Pologne, en cas d'une violation par l'Allemagne du territoire polonais. Ce que compte proposer la Grande-Bretagne.	T.	459
25	Londres à Paris...	Texte de l'accord d'assistance mutuelle anglo-polonais, qui sera signé cet après-midi. Précisions sur ce texte.	D.	461
	d. L'AIDE FINANCIÈRE ET MILITAIRE FRANÇAISE À LA POLOGNE			
17 août	Paris à Varsovie...	Avance de 100 millions de francs par l'Union européenne à la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer, à valoir sur les 135 millions de francs prévus pour novembre par l'accord de Rambouillet.	D.	104

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 août	Paris.....	Accord franco-polonais relatif à l'ouverture de crédits à la Pologne pour l'achat de matériel de guerre.	N.	131
24	Paris (chef d'E.M.G. de l'armée de l'Air à chef d'E.M.G. de la Défense nat.).	Assistance que l'aviation française pourrait apporter à la Pologne attaquée.	D.	393

IV. — LA TURQUIE ET LES PUISSANCES — LE PROCHE ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La négociation anglo-franco-turque.		
		Les relations germano-turques et turco-soviétiques		
1939				
14 août	Paris à Ankara....	Réponse britannique aux observations faites le 10 août par le Département sur le projet définitif d'accord tripartite.	T.	16
14	Istanbul à Paris...	M. Massigli demande que lui soit communiqué un texte français du projet de traité avec la Turquie, ainsi qu'une version définitive en français du projet anglais.	T.	19
15	Paris à Ankara....	Communiquer à M. Saraçoglu, comme base de discussion, la version française du projet anglais, en y apportant éventuellement des retouches de forme.	T.	42
15	Istanbul à Paris...	Moscou demande certaines précisions sur le projet d'accord turco-russe.	T.	44
21	*Idem*.....	Entretien de l'ambassadeur d'Angleterre avec M. Saraçoglu sur le projet d'accord anglo-franco-turc.	T.	197
22	Berlin à Paris.....	Suivant la propagande allemande, l'échec des négociations anglo-franco-russes met automatiquement fin aux accords anglo-franco-turcs, dont la mise en application est subordonnée à la conclusion d'accords avec l'U.R.S.S.	T.	246
23	Istanbul à Paris...	Réactions turques au pacte germano-soviétique.	T.	281
23	*Idem*.....	Si le gouvernement turc n'était plus assuré de la neutralité bienveillante de l'U.R.S.S., il serait obligé d'adapter son action militaire éventuelle à cette situation.	T.	308
24	*Idem*.....	Le Reich tenterait de pousser la Turquie à conclure avec l'Italie un pacte de non-agression.	T.	364
24	*Idem*.....	Malgré l'accord germano-russe, Ankara est résolu à résister à l'Allemagne.	T.	369

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 août	Istanbul à Paris...	L'ambassadeur de France presse le ministre des Affaires étrangères turc d'accélérer les dernières négociations pour bien faire apparaître la solidité de l'entente franco-turque.	T.	390
25	*Idem*.....	Entretien Papen-Saraçoglu. Ankara envisage de suspendre ses exportations en Allemagne.	T.	426
25	*Idem*.....	Visite de M. von Papen à M. Saraçoglu. L'ambassadeur du Reich paraît inquiet, mais affirme que l'Allemagne n'envisage nullement une action militaire dans les Balkans.	T.	427
25	Paris à Ankara....	Paris réaffirme sa résolution de tenir tous ses engagements; en toute hypothèse, rien ne sera changé à sa position.	T.	430
	b. L'AIDE FINANCIÈRE ET MILITAIRE FRANCO-BRITANNIQUE À LA TURQUIE			
16 août	Istanbul à Paris....	Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont remis le projet de traité anglo-franco-turc à M. Saraçoglu, qui a déploré l'absence de propositions sur le plan économique et financier.	T.	75
17	Paris.....	Malgré l'attitude négative du ministère des Finances, on ne peut concevoir que la France refuse de participer à l'œuvre d'assainissement monétaire pour laquelle la Turquie sollicite son concours.	N.	102
19	Paris (Finances à Aff. étr.).	Réserves du ministre des Finances sur la demande d'assistance financière et économique à la Turquie dont Paris a été saisi par l'ambassade de Grande-Bretagne. La question sera examinée avec le président du Conseil.	D.	159
21	Istanbul à Paris....	Crédits destinés aux fournitures de matériel de guerre, et notamment à la mise en état de défense des Dardanelles, accordés par la Grande-Bretagne.	T.	196

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Istanbul à Paris...	L'Allemagne menaçant Ankara de représailles économiques, Paris a intérêt à hâter la conclusion des négociations commerciales en cours, ainsi que l'échange de vues entre Londres et Paris sur l'aide économique et financière à accorder à la Turquie.	T.	310
23	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Le ministre des Affaires étrangères demande à M. Daladier d'appuyer auprès du ministre des Finances la demande turque d'assistance financière et économique.	D.	326
24	Paris à Ankara....	Signature le 23 août de l'accord commercial franco-turc.	T.	362
25	Istanbul à Paris....	Reprise de la campagne antioccidentale par les éléments germanophiles : raison de plus pour accélérer l'envoi de matériel.	T.	454
		c. La situation au Liban		
16 août	Paris à Beyrouth...	Profond malaise au Liban provoqué par la corruption des milieux politiques, le manque de considération accordée au patriarche maronite et la situation difficile des groupements non-chrétiens. La France doit faire au Liban un effort de redressement analogue à celui entrepris en Syrie.	D.(D.)	82

Voir également la rubrique : VIII. L'Europe danubienne et balkanique.

V. — LES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE OCCIDENTALE : GRANDE-BRETAGNE ; ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. La Grande-Bretagne		
		a. *Généralités*		
1939				
14 août	Paris (Mouv. gén. des fonds) à Londres (Att. fin.).	Texte intégral des accords financiers franco-allemands des 29 juin et 20 juillet 1939, à remettre à la Trésorerie britannique : emprunts autrichiens, avoirs tchèques, emprunts Dawes et Young.	D.	32
23	Paris (Aff. étr. à Finances).	Londres envisage la création d'un ministère du Ravitaillement.	D.	327
24	Londres à Paris....	Devant les pertes subies en devises, le gouvernement britannique a décidé de ne plus rien faire pour soutenir la livre sterling et de la laisser fluctuer.	T.	367
25	Paris à Londres....	Le ministre des Finances félicite le chancelier de l'Échiquier d'avoir écarté le contrôle des changes, mais souhaite que la livre soit stabilisée le plus rapidement possible.	T.	399
25	Londres à Paris....	Réponse de la Trésorerie britannique au message du ministre français des Finances. L'accord tripartite n'est aucunement touché par les mesures prises. La Trésorerie souhaite la stabilité de la livre, mais ne peut s'engager dans l'état de tension actuelle.	T.	408
		b. *La Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.*		
		Voir la rubrique : I. Les négociations anglo-franco-soviétiques.		
		c. *La Grande-Bretagne et la crise de Dantzig*		
		Voir la rubrique : III. La crise de Dantzig.		

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'Italie face à l'aggravation de la situation internationale		
1939				
13 août	Rome à Paris.....	D'accord avec Berlin, la presse italienne fait état des persécutions dont seraient victimes les Allemands de Pologne, et qui constitueraient un grave danger pour la paix. Il a été répondu au gouvernement italien que ces rumeurs doivent être accueillies avec circonspection.	T.	4
13	Bruxelles à Paris...	L'ambassadeur de Belgique à Rome confirme l'impression d'une action modératrice de l'Italie; mais celle-ci semble de peu de poids.	T.	6
13	Berlin à Paris.....	Le comte Ciano serait mécontent des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden où, à côté de Dantzig, il aurait été question de l'Europe centrale, en particulier de la Hongrie, et de l'adhésion du Japon à l'alliance militaire italo-allemande.	T.	9
14	Londres à Paris....	Hitler attendrait les informations fournies par les entretiens de Salzbourg pour prendre une décision définitive. Mussolini aurait donné des instructions de modération. Une entrevue Mussolini-Hitler sur le Brenner est prévisible à brève échéance.	T.	14
14	Berlin à Paris.....	Aucune décision ne paraît avoir été prise à Salzbourg et à Berchtesgaden. L'Italie semble chercher à temporiser. Il ne faut pas cependant trop compter sur les résultats de cette action modératrice.	T.	26
14	Rome à Paris.....	Surprise des milieux italiens devant l'absence d'une prise de position italo-allemande à propos de Dantzig, à la suite des conversations de Salzbourg et de Berchtesgaden. Le bruit court que les deux gouvernements s'abstiendraient de toute initiative. Cette discrétion vise-t-elle à masquer l'élaboration d'une décision sensationnelle?	T.	27

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 août	Berlin à Paris.....	Selon l'ambassadeur d'Italie, Rome ne serait plus en mesure d'empêcher l'Allemagne de déclencher la guerre.	T.	34
15	*Idem*.....	Après les entrevues de Salzbourg et de Berchtesgaden, la presse allemande insiste sur la solidarité germano-italienne.	T.	35
15	Rome à Paris.....	A Salzbourg et à Berchtesgaden, le comte Ciano aurait cherché en vain à exercer une action pacifique sur Hitler. Budapest tenterait une médiation entre l'Allemagne et la Pologne.	T.	38
15	Berlin à Paris.....	A Salzbourg, Ribbentrop aurait déclaré à Ciano qu'à la suite de l'ultimatum adressé le 6 août par Varsovie à Dantzig, l'Allemagne était résolue à mettre la Pologne à la raison, même au risque d'un conflit. Ciano aurait répliqué que le rattachement de Dantzig au Reich ne serait pas un argument suffisant pour entraîner les Italiens aux côtés des Allemands.	T.	49
16	Londres à Paris....	N'ayant pu à Salzbourg surmonter la résistance du comte Ciano à un conflit ayant pour origine Dantzig, et inquiète des négociations anglo-franco-russes, l'Allemagne usera de tous les moyens de pression pour s'assurer de la collaboration italienne.	T.	54
16	Rome à Paris.....	D'après la presse italienne, il est impossible d'empêcher le Reich d'annexer Dantzig. Si, assurée de l'appui de l'Angleterre, la Pologne réagit, ce sera la guerre générale.	T.	57
16	*Idem*.....	La presse italienne affirme la solidarité de l'Axe sur la question de Dantzig et intensifie sa campagne d'intimidation contre la Pologne, tout en essayant de la persuader de s'entendre avec l'Allemagne.	T.	58
16	*Idem*.....	L'intransigeance montrée par Hitler sur la question du rattachement de Dantzig au Reich inquiète les milieux politiques romains.	T.	60

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 août	Varsovie à Paris...	Il serait opportun, estime M. Beck, de rappeler à Rome qu'une guerre germano-polonaise ne saurait rester localisée.	T.	73
16	Rome Saint-Siège à Paris.	Inquiétude du Saint-Siège sur les résultats des entrevues Ciano-Ribbentrop et Ciano-Hitler.	T.	78
17	Rome à Paris.....	Rome désirerait trouver une porte de sortie dans l'impasse où l'Europe se trouve enfermée par l'intransigeance d'Hitler.	T.	89
17	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Saint-Siège demande au gouvernement italien le résultat des conversations Ciano-Hitler-Ribbentrop. Le comte Ciano n'aurait pas obtenu les assurances pacifiques qu'il espérait au sujet de Dantzig.	T.	100
18	Rome à Paris.....	La presse fasciste adjure la Pologne de restituer Dantzig à l'Allemagne, malgré les conseils de Londres et de Paris.	T.	109
18	*Idem*.....	Le comte Ciano est revenu de Salzbourg et de Berchtesgaden très soucieux. Cela confirmerait des divergences profondes entre Berlin et Rome, où la situation est jugée grave et où des mesures militaires sont discrètement prises.	T.	119
18	*Idem*.....	Profonde divergence entre le gouvernement allemand, partisan d'une intervention énergique en Pologne, et le gouvernement italien, peu disposé à courir le risque d'un conflit généralisé dont il supporterait le poids principal. L'Italie compte sur Londres pour amener la Pologne à capituler.	T.	123
18	*Idem*.....	L'insistance de la presse italienne sur l'entrevue Mussolini-Badoglio semble avoir pour but de couper court au bruit de la disgrâce du Maréchal.	T.	124

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 août	Berlin à Paris.....	Nonobstant une clause du pacte d'Acier, Ribbentrop déclare à Salzbourg à Ciano que l'Allemagne est décidée à écraser immédiatement la Pologne, les puissances occidentales s'abstenant ou renonçant rapidement à une guerre sans espoir. Sérieuses objections de Rome, malgré la promesse de Djibouti et d'un dédommagement en Yougoslavie.	T.	139
19	Rome à Paris.....	Sir Percy Loraine fait connaître au comte Ciano que l'Angleterre acceptera toute solution du conflit germano-polonais à laquelle Varsovie aura donné librement son adhésion, mais que si la Pologne est menacée dans son intégrité et son indépendance, elle se portera à son secours et prendra, s'il le faut, les armes contre l'Italie. Tout recours à une conférence semblable à celle de Munich est exclu.	T.	154
20	*Idem*.....	Ayant eu connaissance à Salzbourg du plan préparé par l'Allemagne pour résoudre l'affaire de Dantzig, l'Italie s'efforce de convaincre la Pologne de trouver un accommodement avec le Reich.	T.	161
20	*Idem*.....	La presse italienne adjure la Pologne de renoncer à son intransigeance et de s'entendre avec l'Allemagne.	T.	163
20	Berlin à Paris.....	Il serait nécessaire de faire savoir au Duce que la France et l'Angleterre interviendraient militairement en cas de conflit germano-polonais, l'Allemagne, qui nourrit des doutes sur cette intervention, s'efforçant de persuader du contraire le gouvernement italien.	T.	164
20	Rome à Paris.....	La presse italienne, qui présente comme définitif l'ajournement des pourparlers anglo-japonais et laisse prévoir l'échec des négociations anglo-franco-soviétiques, en conclut que les circonstances jouent en faveur des pays totalitaires.	T.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 août	Rome à Paris.....	Dans le *Giornale d'Italia*, M. Gayda reproche à la France et à l'Angleterre de courir le risque de déclencher une guerre mondiale pour une cause aussi controversée que celle de Dantzig, et s'étonne que Paris demande l'intervention de l'Italie pour servir la paix.	T.	184
21	*Idem*.....	La rentrée précipitée d'Albanie du comte Ciano pour conférer avec Mussolini et l'ambassadeur d'Italie à Berlin montre que Rome suit de près l'évolution de la situation et en mesure la gravité. L'Italie ne veut pas la guerre, mais fera honneur aux obligations du pacte d'Acier. Elle espère en un assouplissement des démocraties occidentales.	T.	198
21	Berlin à Paris.....	L'agence *D.N.B.* dément, de manière peu convaincante, que M. Attolico ait remis à Hitler une réponse négative de Mussolini concernant les conversations de Salzbourg.	T.	205
21	Paris à Londres...	Après Salzbourg, l'Allemagne est décidée à faire valoir à bref délai ses droits sur Dantzig, au besoin par la force. L'Italie espère que si la guerre venait à éclater, la Grande-Bretagne n'y participerait pas, ce qui lui permettrait de rester à l'écart et d'attendre les événements.	D.	211
22	Rome à Paris.....	Entretien de l'ambassadeur de France à Rome avec son homologue britannique sur les réactions italiennes au pacte germano-soviétique. La conclusion en poussera-t-elle l'Italie encore plus aux côtés du Reich ?	T.	238
22	*Idem*.....	L'Italie espère que le pacte germano-russe contribuera au maintien de la paix en renforçant les possibilités d'un compromis.	T.	252
22	*Idem*.....	Rome prend toutes précautions d'ordre naval pour faire face à l'hypothèse d'une guerre prochaine.	T.	253
23	*Idem*.....	Le gouvernement italien ne semble pas jouer la carte de la guerre générale, et le comte Ciano se déclare optimiste quant aux chances de sauver la paix.	T.	278

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Rome à Paris.....	La presse romaine est impressionnée par la fermeté des réactions polonaises, françaises et anglaises. Les dirigeants fascistes restent perplexes.	T.	315
23	Washington à Paris.	Les informations reçues par le département d'État confirment les hésitations de l'Italie.	T.	321
24	Rome à Paris...	Entretien Ciano-François-Poncet de la veille. L'ambassadeur rappelle la position de la France : attachée à la paix, elle remplira cependant ses obligations envers la Pologne. Le comte Ciano, conscient de la gravité de la situation, déplore le caractère passionnel pris par le conflit, mais estime que la Pologne doit accepter le rattachement de Dantzig au Reich. Ému par l'insuccès de la démarche de M. Henderson auprès du Führer, il est d'accord avec l'ambassadeur pour estimer que seul le Duce peut intervenir pour éviter le pire.	T.	336
24	Berlin à Paris..	L'Italie attend pour prendre position de connaître la portée exacte de l'accord germano-russe et l'attitude de la Turquie, que l'Allemagne a l'intention d'amener à reconsidérer sa politique.	T.	346
24	Rome à Paris...	Le Duce aurait donné l'ordre de faire prendre par ses troupes le dispositif de sécurité. Il estimerait que la seule manière d'éviter la guerre serait une négociation générale.	T.	368
24	*Idem*.....	Le comte Ciano pense que l'Allemagne limiterait ses exigences aux conditions formulées le 28 avril par Hitler, si la Pologne se déclarait prête à entrer en négociation.	T.	375
24	*Idem*.....	L'Italie serait peut-être tentée *in extremis* par une démarche tendant à éviter une conflagration générale. Il serait cependant dangereux de penser qu'elle ne se rangerait pas aux côtés de l'Allemagne.	T.	380
24	*Idem*.....	Calme de la population romaine. Confiance dans les milieux fascistes.	T.	382

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 août	Rome à Paris....	Mussolini estimerait possible une issue pacifique.	T.	384
24	*Idem*.....	Remise au roi d'Italie d'un message du président Roosevelt.	T.	385
25	Londres à Paris....	Le Foreign Office déclare au gouvernement italien qu'aucune proposition concrète ne peut être transmise valablement à Varsovie, sans qu'Hitler ait pris l'engagement de tenir compte des intérêts vitaux de la Pologne à Dantzig.	T.	422
25	Rome à Paris.....	Pour s'opposer à la politique d'encerclement, Mussolini a certainement encouragé Hitler à traiter avec les Soviets. Il souhaiterait une conférence où serait élaboré un statut de l'Europe procurant à l'Italie des avantages substantiels, et à son chef un surcroît de prestige.	T.	443
25	*Idem*.....	Un certain scénario a pu être convenu entre le Führer et le Duce. L'anxiété demeure cependant vive chez les responsables, qui redoutent que la Pologne ou l'Allemagne ne précipitent les choses.	T.	444
25	*Idem*.....	Devant les mesures militaires françaises dans les Alpes, le gouvernement italien adopte de son côté des « mesures de sûreté » équivalentes.	T.	446
25	*Idem*.....	D'après son entourage, le Duce n'aurait pas renoncé à l'idée de localiser la guerre; il essaierait de rester neutre et l'Allemagne n'attaquerait pas à l'Ouest. Ainsi y aurait-il une chance d'éviter l'incendie, et le Duce pourrait servir de médiateur.	T.	447
25	*Idem*.....	L'opinion italienne, jusqu'ici calme, commence à être soucieuse. Les milieux dirigeants se veulent rassurants. On incline à penser que l'Italie pourrait, peut-être provisoirement, rester neutre.	T.	448

Voir également la rubrique : XI. LE SAINT-SIÈGE.

VI. — LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. **La situation intérieure espagnole**		
1939				
16 août	Saint-Sébastien (Att. Air) à Paris (Air).	Désorganisation de l'aviation espagnole. Les conceptions du ministre de l'Air, le manque de techniciens et de cadres diminueront sa possibilité de compter dans l'équilibre des forces européennes.	D.	84
25	Saint-Sébastien à Paris.	État matériel et moral de la population à Madrid.	D.	460
		b. **La politique extérieure de l'Espagne.** **Les rapports franco-hispaniques**		
14 août	Rome Saint-Siège à Paris.	Un organe catholique néerlandais réfute les attaques de la *Tribuna* contre l'armée française. Il serait bon d'utiliser cet article pour la propagande française à l'étranger, notamment en Espagne et au Portugal.	D.	30
14	Saint-Sébastien à Paris.	Les rapports franco-espagnols sont en voie d'amélioration. Bonne volonté du gouvernement espagnol, avec toutefois des réserves en ce qui concerne les relations aériennes et maritimes. Faible importance des travaux défensifs à la frontière. Problèmes des navires français encore internés, des prisonniers de guerre et détenus français.	D.	31
16	Paris.....	D'après le conseiller de l'ambassade d'Espagne, une indemnité pourrait remplacer la restitution du matériel de guerre. Avec le nouveau gouvernement espagnol, les relations franco-hispaniques seront plus faciles et plus actives.	N.	79
17	Rome à Paris....	Satisfaction accompagnée de réserves de la presse italienne pour la politique intérieure et extérieure de l'Espagne.	D.	105

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 août	Saint-Sébastien (Att. Air) à Paris (Air).	Difficultés intérieures du général Franco. Désirant conserver sa neutralité pour se consacrer à la reconstitution du pays, l'Espagne franquiste n'est nullement liée à l'Italie et l'Allemagne. Elle peut, tout au plus, en cas de conflit, observer une neutralité malveillante envers la France.	D.	266
24	Saint-Sébastien à Paris.	L'ambassade d'Allemagne affirme la compatibilité du pacte germano-russe avec le pacte antikomintern, auquel participe l'Espagne.	T.	387
25	Londres à Paris..	La conclusion d'une entente entre communisme et national-socialisme risque de soulever l'appréhension des catholiques espagnols. Des émissions de Radio-Andorre pourraient exploiter cet état d'esprit, indique sir R. Vansittart.	T.	421
25	Saint-Sébastien à Paris.	Entretien avec l'ambassadeur de Belgique. L'Espagne renonce à s'associer à la démarche des états du groupe d'Oslo. Sa neutralité paraît acquise.	T.	449
25	*Idem*.....	Les Baléares seront défendues contre tout agresseur, et Franco est décidé à garder la neutralité.	T.	451
25	Rabat à Paris....	Il n'a pas été pris de mesures militaires dans la zone espagnole, où le pacte germano-russe a provoqué un vif mécontentement.	T.	455
25	Saint-Sébastien à Paris.	Visite du maréchal Pétain au nouveau ministre espagnol des Affaires étrangères, le colonel Beigbeder, qui paraît surtout s'intéresser à la politique africaine.	D.	462

VII. — LES ÉTATS SECONDAIRES DU NORD ET DE L'OUEST DE L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La réunion des états du « Groupe d'Oslo »		
1939				
21 août	Bruxelles à Paris...	Prochaine réunion des états du groupe d'Oslo, où il sera vraisemblablement traité des questions de ravitaillement en cas de conflit.	T.	181
21	*Idem*.....	La réunion de Bruxelles ne prendra aucune initiative politique.	T.	209
23	*Idem*.....	Ce que doit être la position de la Belgique en face des états du groupe d'Oslo, d'après le journal *le Peuple*.	T.	283
23	*Idem*.....	Remise à l'ambassadeur de France du texte de l'appel que Léopold III lancera dans la soirée au nom du groupe d'Oslo.	T.	287
23	*Idem*.....	Texte de la déclaration lue par le Roi au nom du groupe d'Oslo.	T.	288
24	*Idem*.....	Réponse du gouvernement britannique à l'appel du roi des Belges.	T.	359
25	Varsovie à Paris..	Remerciements du président polonais au roi des Belges.	T.	433
25	Bruxelles à Paris..	La réunion du groupe d'Oslo a eu pour objet l'appel publié le 23. Le gouvernement belge serait favorable à une déclaration d'opposition par tous les moyens à un survol de son territoire.	T.	442
		b. La Belgique		
25 août	Bruxelles à Paris...	Mesures militaires prises par le gouvernement belge.	T.	413
		c. Les Pays-Bas		
23 août	La Haye (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Mesures militaires prises par le commandement néerlandais : ce sont les mêmes qu'en avril dernier.	T.	297
24	Berlin à Paris.....	Le sous-chef d'État-major de l'armée allemande s'inquiète des préparatifs militaires hollandais.	T.	379

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		***d.* La Norvège**		
1939				
25 août	Oslo à Paris.....	De retour de Bruxelles, le ministre des Affaires étrangères norvégien estime minimes les chances de conserver la paix. La neutralité norvégienne sera très précaire.	T.	423
25	*Idem*.....	Le président du Conseil norvégien envisage des interdictions d'exportation et d'importation, et des mesures de rationnement en cas de conflit.	T.	438
		***e.* La Suède et les îles d'Aland**		
21 août	Stockholm à Paris.	Le gouvernement suédois ne reprendra pas le projet de remilitarisation des îles d'Aland, tant que l'U.R.S.S. n'y aura pas donné son adhésion.	D.	212
		***f.* La Suisse**		
25 août	Berne à Paris.....	La propagande allemande fait courir le bruit que la France aurait intérêt à envahir la Suisse pour atteindre l'Allemagne. L'état-major suisse semble attacher quelque créance à ces insinuations, qu'il serait opportun de démentir.	T.	451

VIII. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La Yougoslavie		
1939				
22 août	Ljubljana à Paris..	Redoutant une prochaine attaque italo-allemande, la Yougoslavie demande à la France de lui envoyer d'extrême urgence le matériel de guerre indispensable à sa défense.	T.	216
22	Bled à Paris.....	Les circonstances paraissent favorables pour obtenir le concours de la Yougoslavie, à la condition de répondre sans délai à son appel. Il serait bon également de lui donner une assurance sur les intentions françaises concernant Salonique.	T.	254
23	Ljubljana à Paris.	Inquiétude de Belgrade à l'annonce du rapprochement germano-soviétique. Il faut donner au gouvernement yougoslave, au plus tôt, des éléments de réconfort et de résistance.	T.	285
23	Istanbul à Paris....	Belgrade n'a pas osé refuser l'autorisation de survol de 100 avions allemands, soi-disant achetés par la Bulgarie.	T.	304
23	Belgrade (Att. de l'Air) à Paris (Air).	L'attaché militaire allemand à Belgrade estime inévitable la guerre avec la Pologne.	T.	313
		b. La Hongrie		
14 août	Londres à Paris...	L'Allemagne n'envisagerait pas à brève échéance une action sur la Hongrie; celle-ci, poussée par l'Angleterre, consentirait à l'ouverture de négociations avec la Roumanie.	T.	21
17	Berlin à Paris.....	L'entretien Csaky-Ribbentrop inquiète la Pologne qui y voit un effort pour l'isoler.	T.	99
19	Rome à Paris.....	Le voyage du comte Csaky à Rome peut laisser supposer que la Hongrie a été pressentie pour intervenir dans le conflit germano-polonais et modérer Varsovie.	T.	140

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 août	Rome à Paris.....	Le comte Csaky serait venu à Rome pour y chercher aide et protection contre les exigences du Reich.	T.	156
22	Budapest à Paris..	Démentant les bruits répandus à l'occasion de son voyage en Allemagne et en Italie, le comte Csaky se félicite de la solidité de l'amitié italo-germano-hongroise.	T.	220
22	Londres à Paris...	Plus favorable à la Pologne qu'à l'Allemagne, la Hongrie ne permettra pas au Reich de faire passer ses troupes sur son territoire, mais demeure hésitante sur la conduite à tenir en cas de conflit général.	T.	231
23	Istanbul à Paris...	Le ministre des Affaires étrangères hongrois n'a pas été mis à Salzbourg au courant du projet de pacte germano-soviétique.	T.	305
25	Saint-Sébastien à Paris.	D'après le ministre de Hongrie et l'attaché militaire polonais, la Hongrie en aucun cas ne marcherait contre la Pologne et l'Italie resterait neutre. L'Allemagne occuperait avec de faibles effectifs la ligne Siegfried et attaquerait la Pologne avec le reste de ses forces.	T.	450
25	Budapest à Paris...	Le comte Csaky s'inquiète du pacte germano-soviétique. Il ne croit pas à une action médiatrice du Duce et pense que ni l'Allemagne ni l'Italie ne veulent porter la guerre dans les Balkans.	T.	453
		c. La Roumanie		
15 août	Londres à Paris....	Londres modifie le texte de sa réponse à une communication hongroise relative aux problèmes territoriaux hungaro-roumains, en prenant simplement acte de ce document.	T.	33
15	Istanbul à Paris...	L'ambassadeur de Pologne déclare, à titre personnel, à M. Saraçoglu qu'il tient pour impossible que son pays demeure passif si la Roumanie est attaquée par l'Allemagne.	T.	37

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 août	Bucarest à Paris...	Bucarest détruirait, en cas de guerre, ses puits de pétrole et accepterait à cette fin un concours technique franco-anglais, tout en hésitant à rendre publique cette décision.	T.	74
16	*Idem*.....	M. Calinesco envisagerait de démissionner, puisque l'Angleterre dont il avait sollicité la garantie prendrait le parti de la Hongrie contre son pays.	T.	76
17	*Idem*.....	Message personnel de lord Halifax aux Ruumains. L'intervention de Londres dans la question des minorités hongroises est mal acceptée à Bucarest.	T.	85
17	*Idem*.....	M. Gafenco demande au gouvernement français de ne pas faire état d'un point du message de lord Halifax.	T.	86
18	Paris à Londres...	L'appui donné par l'Angleterre aux revendications hongroises fait douter la Roumanie de la fermeté d'une des deux grandes puissances qui l'ont garantie, d'où l'ajournement de la déclaration de M. Calinesco au sujet des mesures à prendre, en cas de guerre, dans les champs pétrolifères.	T.	107
18	Londres à Paris...	Londres n'interviendra pas dans l'affaire de la minorité hongroise de Roumanie.	T.	115
18	*Idem*.....	Londres demanderait à Paris d'intervenir à Bucarest en vue d'éviter la détérioration des relations hungaro-roumaines.	T.	116
18	Paris à Londres...	Communication au Foreign Office des mesures envisagées par le gouvernement roumain pour la protection et la destruction éventuelle de ses puits de pétrole.	T.	118
19	Bucarest à Paris...	Entrevue avec le Roi, qui redoute une attaque brusquée de l'Allemagne. Apparemment résolu à résister, il demande que la France hâte ses livraisons d'armes antiaériennes.	T.	148

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 août	Bucarest à Paris.	Les nouvelles relatives à l'établissement d'un protectorat militaire sur la Slovaquie, à la conclusion probable d'une alliance militaire de la Hongrie avec les puissances de l'Axe et aux préparatifs militaires du Reich dans la direction du Sud-est inquiètent l'opinion roumaine.	T.	151
21	Londres à Paris...	Communication au Foreign Office des indications fournies sur la conversation Thierry-Calinesco relative aux puits de pétrole roumains. Le War Office est également saisi.	T.	179
21	Bucarest à Paris...	L'attaché militaire français est particulièrement désigné pour participer aux conversations franco-roumaines envisagées.	T.	199
21	*Idem*.....	Entretien de l'ambassadeur de France avec le Roi. Redoutant d'être écrasé avant que la France et l'Angleterre puissent lui porter secours, le Souverain souhaite que son pays reste neutre le plus longtemps possible.	T.	203
23	Paris à Bucarest, Moscou, Londres.	Il faut obtenir de la Roumanie des conditions de passage pour les troupes russes analogues à celles que vient d'accepter le gouvernement polonais.	T.	303
23	Bucarest (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Mesures militaires prises par la Roumanie.	T.	311
25	Bucarest à Paris..	La Roumanie s'estime menacée par la collusion germano-russe, ce qui accentue encore sa réserve vis-à-vis de la Pologne. Elle désire, en cas de conflit, demeurer neutre.	T.	400
25	*Idem*.....	Efforts de l'ambassade de France pour contrecarrer le fléchissement roumain provoqué par le traité germano-soviétique et pour souligner la résolution franco-britannique.	T.	428
25	*Idem*.....	Les dirigeants roumains se ressaisissent et récusent l'idée de rester neutres à tout prix; ils veulent choisir l'heure de leur intervention. Le roi Carol n'a pas adhéré à la déclaration du roi Léopold III.	T.	431

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. La Bulgarie		
1939				
21 août	Bruxelles à Paris..	La location par la Bulgarie de matériel ferroviaire belge pourrait, à la faveur de livraisons de céréales, permettre au Reich de disposer d'un matériel essentiel pour des opérations de guerre. Le gouvernement belge est décidé à interdire des prêts de ce genre.	T.	185
21	*Idem*.....	Bruxelles refuse le prêt susdit de matériel roulant à la Bulgarie.	T.	188
		e. La Grèce		
14 août	Athènes à Paris.	La Grèce paraît décidée à faire cause commune avec les Franco-Anglais si la guerre éclate. Il faut lui envoyer immédiatement les avions qui restent à livrer.	T.	28
15	Istanbul à Paris.	Envoi d'une mission militaire turque à Athènes. L'armée grecque résistera à l'Italie si celle-ci l'attaque, à condition d'être protégée par la Turquie du côté bulgare.	T.	45
22	Athènes à Paris..	Rencontre des chefs d'État-major généraux grec et turc en vue de s'entendre sur un plan de défense des Balkans contre l'Italie.	T.	255
		f. La Turquie		

Voir la rubrique : IV. La Turquie et les puissances.

Voir également les rubriques : I. Les négociations anglo-franco-soviétiques. A. Les pourparlers militaires. Le problème du passage à travers la Pologne et la Roumanie. V. Les grandes puissances de l'Europe occidentale. B. L'Italie face à l'aggravation de la situation internationale.

IX. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 août	Tokyo à Paris..	Tokyo hésite à s'engager dans l'alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie. L'Empereur y serait opposé. Le président du Conseil cherche à gagner du temps.	T.	5
14	Changhaï à Paris.	Les autorités japonaises prépareraient un débarquement avec Nanning comme objectif. Pour régler leurs différends avec les puissances ayant des intérêts en Asie, on peut penser, après les conversations anglo-japonaises de Tokyo, qu'elles exerceraient une pression sur les frontières de l'Indochine.	T.	12
16	Tokyo à Paris..	Le gouvernement japonais ne semble pas devoir changer radicalement sa politique, mais, pour satisfaire les extrémistes, il renforcerait le pacte antikomintern.	T.	56
16	Paris.....	A la suite de l'incident de Tientsin, un accord est réalisé sur la coopération des polices japonaise et britannique, mais non sur la question monétaire. Les Japonais, ne voulant pas dissocier les deux questions, menacent de transformer le pacte antikomintern en alliance militaire. La France s'associerait à toute démarche britannique à Washington.	N.	81
17	Londres à Paris..	Le Foreign Office considère la menace d'une alliance militaire du Japon avec les puissances de l'Axe comme un chantage, pour arracher à la France et à la Grande-Bretagne des concessions d'ordre économique et financier.	D.	106
18	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Démarches à entreprendre pour obtenir une coopération américaine dans les négociations anglo-franco-japonaises, qui ont pour objet l'offre de neutralisation des stocks.	N.	133

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 août	Tokyo à Paris...	Si les Japonais, à la reprise des négociations, refusent d'accepter la mise sous scellés des stocks d'argent à l'intérieur des concessions, l'Angleterre, pour éviter une rupture, tenterait d'obtenir de leur part la neutralisation de ces stocks.	T.	168
22	Paris à Tokyo...	L'ambassadeur est invité à faire connaître les réactions japonaises à l'annonce de l'accord politique germano-russe.	T.	243
23	Tokyo à Paris...	Réaction du gouvernement et des milieux politiques japonais à la suite de cet accord.	T.	290
24	Hambourg à Paris	Allemagne et U.R.S.S. se seraient mises d'accord pour donner toute liberté d'action au Japon en Chine et dans le Pacifique.	T.	353
24	Tokyo à Paris..	La signature du pacte germano-russe est susceptible d'entraîner une rupture entre les puissances de l'Axe et le Japon qui, n'admettant aucun compromis avec la Russie et libéré de tout engagement avec des tiers, se consacrerait exclusivement au règlement des affaires de Chine.	T.	361
24	Paris.....	Inquiétude de l'ambassade de Chine au sujet des conséquences en Extrême-Orient du pacte germano-soviétique. L'ambassade se voit conseiller la prudence en cas d'offre germano-russe à la Chine.	N.	392
24	Paris (Aff. étr. à Colonies).	Convaincre le Siam de l'efficacité des moyens dont disposent la France et l'Angleterre pour leur défense semble le seul moyen de contrebalancer la faveur qu'il réserve aux entreprises japonaises.	D.	394
25	Paris à Tokyo...	La volte-face soviétique peut avoir d'importantes conséquences en Extrême-Orient. Il faut maintenir le contact avec le Gaimusho.	T.	406

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 août	Paris à Londres..	Sans attendre que Berlin tente un rapprochement Moscou - Tokyo, il faut profiter des premières réactions japonaises au pacte germano-soviétique. Les conversations des puissances occidentales avec Tokyo pourraient débuter à Londres.	T.	409
25	Londres à Paris..	Entretien Corbin-Vansittart. La propagande franco-anglaise peut tirer parti auprès de l'opinion japonaise de l'article 2 de l'accord germano-soviétique qui, selon sir Robert, est nettement dirigé contre le Japon.	T.	420
25	*Idem*.....	Le Foreign Office examine les répercussions éventuelles du pacte germano-russe sur la situation en Extrême-Orient. Il conseille à son ambassadeur de garder le contact avec Tokyo et de tirer parti de la perplexité provoquée au Japon par le pacte. Londres souhaite la participation de la France et des États-Unis à des pourparlers éventuels sur la situation en Chine du sud.	T.	436
25	Paris.....	Protestations japonaises devant la conclusion du pacte germano-soviétique. L'ambassade du Japon à Paris fait preuve de bonne volonté envers la France.	N.	458

X. — LES ÉTATS-UNIS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 août	Berlin à Paris.....	Le Dr. Funk, ministre de l'Économie du Reich, déplore le recul des échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Allemagne, et précise les conditions de leur amélioration éventuelle.	D.	53
19	Varsovie à Paris..	Le président Roosevelt a fait remettre à M. Beck un message personnel, dans lequel il l'assure de la sympathie de l'opinion américaine et lui recommande d'éviter toute provocation vis-à-vis des Allemands.	T.	143
19	Washington à Paris.	Le président Roosevelt, parlant de la neutralité, se prononce en faveur d'un retour à l'application des principes de droit international en cas de guerre, la meilleure manière pour les États-Unis de rester neutres étant de ne pas se soumettre à une législation particulière.	D.	160
21	*Idem*.....	Selon l'Institut de l'opinion publique, 76 % des Américains pensent que les États-Unis seraient entraînés fatalement dans une guerre entre les puissances de l'Axe, d'une part, et la France et l'Angleterre, de l'autre.	T.	202
22	Paris (Présidence du Conseil).	Entretien du président Daladier avec l'ambassadeur des États-Unis, à qui il est suggéré de demander au président Roosevelt de proposer solennellement une conférence.	N.	258
23	Londres à Paris...	L'ambassadeur des États-Unis, reçu par M. Neville Chamberlain et lord Halifax, estime que la situation est fort grave et que tout espoir de retour du gouvernement anglais à une politique d'apaisement est exclu.	T.	294
23	Washington à Paris.	Création d'un « Office des ressources de guerre », à la tête duquel a été nommé Ed. R. Stettinius Jr, président de l'U.S. Steel Corp. Rôle que peut avoir cet organisme.	D.	332

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 août	Washington à Paris.	Réactions américaines au pacte germano-soviétique. Les isolationnistes perdent du terrain.	T.	398
25	*Idem*.....	Si la guerre éclatait, le Président est décidé à convoquer le Congrès pour lui demander la révision de la loi de neutralité. Il espère qu'il obtiendrait un vote favorable.	T.	403
25	*Idem*.....	Toutes dispositions financières ont été prises aux États-Unis pour le cas de conflagration européenne. Précisions sur les avoirs étrangers aux États-Unis et sur les placements américains à l'étranger.	T.	434
25	*Idem*.....	Le gouvernement de Londres aurait déjà pris des mesures pour réquisitionner en cas de guerre les avoirs britanniques aux États-Unis.	T.	435
25	*Idem*.....	Le département d'État croit que la Russie a obtenu de l'Allemagne les mains libres en Pologne orientale et dans les États baltes. Mais Japon et Espagne vont peut-être réviser leur politique extérieure.	T.	456

XI. — LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
13 août	Rome Saint-Siège à Paris.	Selon l'ambassadeur de France, s'il est vrai qu'il agisse dans un sens modérateur, le gouvernement italien semble ne concevoir de solution pacifique à la crise actuelle que dans le sens du révisionnisme.	T.	3
17	*Idem*.....	Le Saint-Siège dément avoir accueilli une suggestion allemande ou italienne concernant la convocation d'une conférence à quatre pour discuter, entre autres, de la question de Dantzig.	T.	101
19	*Idem*.....	L'évolution de la situation internationale inquiète vivement le Vatican, qui pense son intervention inutile tant auprès du Duce que du Führer.	T.	146
20	Varsovie à Paris..	Le nonce à Varsovie signalera au Saint-Siège le moindre symptôme qui permettrait de tenter une intervention.	T.	171
22	Rome Saint-Siège à Paris.	Lettre de l'ambassadeur de France à Mgr Tardini, rappelant que c'est l'Allemagne, soutenue par l'Italie, qui menace la paix; si, avec son autorité, le Pape le disait, la cause de la paix en bénéficierait grandement.	D.	264
23	*Idem*.....	Entretien avec Mgr Montini : le gouvernement italien ne veut pas d'une guerre et est très anxieux de sortir de l'impasse où il s'est placé. Par contre, l'Allemagne menacerait, outre la Pologne, la Hongrie.	T.	316
23	*Idem*.....	Intérêt qu'il y aurait à faire valoir auprès de l'opinion italienne le facteur catholique, à la suite de l'accord hitléro-communiste.	T.	317
23	*Idem*.....	Entretien avec le général des Jésuites. D'après celui-ci, l'Italie resterait hostile à la guerre. Les ambitions allemandes iraient surtout à l'Ukraine, à la Pomérélie, à la Haute-Silésie; Dantzig n'est qu'un prétexte.	T.	318

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 août	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Vatican s'attend à la constitution d'un cabinet Csaky favorable à l'Allemagne. D'après le ministre de Yougoslavie, la revendication sur Dantzig ne serait qu'un prétexte pour couvrir les visées de l'Allemagne sur la Hongrie et la Roumanie. Il y aurait intérêt à intensifier en Hongrie la propagande franco-anglaise, actuellement inexistante.	T.	319
24	*Idem*.....	Le Pape prépare un nouvel appel à la paix. Plusieurs rédactions, graduées, sont envisagées.	T.	386

XII. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Les mesures militaires françaises		
1939				
17 août	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Mesures à prendre pour parer aux dangers actuels : observer une fermeté absolue et une unité de front intégrale; conclure un accord rapide avec les Soviets; conseiller la prudence à Varsovie; maintenir les forces militaires des Alliés à la hauteur de celles de l'Allemagne.	L.	103
18	*Idem*.....	Le Ministre se félicite des mesures prises pour conserver le rapport existant entre les forces militaires françaises et celles de l'Allemagne; il souligne la nécessité d'inviter la presse française à s'abstenir d'attaques personnelles contre les chefs d'État étrangers.	L.	134
19	Paris.....	D'après l'article 9 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, la guerre ne peut être déclarée sans l'assentiment préalable des deux Chambres.	N.	158
22	Paris à Washington, Athènes, Rome, Bruxelles, Istanbul, Belgrade, Bucarest.	Dans l'impossibilité de juger de la portée exacte du projet d'accord germano-soviétique, la France prend les mesures nécessaires pour répondre aux importantes concentrations de troupes allemandes et italiennes.	T.	241
23	Paris.....	Réunion du comité permanent de la Défense nationale. La France doit tenir ses engagements envers la Pologne. Par suite du progrès des forces aériennes et de la valeur du système fortifié, les perspectives militaires sont rassurantes. Pour avancer le plus possible la concentration des troupes françaises avant le déclenchement officiel des hostilités, il faut prescrire la mise en place de la couverture puis la mobilisation générale.	P.V.	324
23	*Idem*.....	Liaison hebdomadaire interministérielle du même jour.	N.	325

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. LA COOPÉRATION MILITAIRE FRANCO-BRITANNIQUE		
1939				
22 août	Paris (chef d'E.M.G. de la Défense nat. à chef d'E.M.G. de l'Air).	Envoi des propositions du général Kennedy sur le commandement, la coordination et l'emploi des forces aériennes franco-britanniques.	D. (D)	263
23	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Transmission d'un télégramme du général Gort au général Gamelin : mesures militaires et navales prises par la Grande-Bretagne.	T.	302
23	Paris (Min. Guerre à chef E.M.G. de la Défense nat.).	Transmission de la réponse de M. Chamberlain à M. Daladier relative à l'organisation du Conseil suprême interallié en temps de guerre.	D. (L).	328
24	Londres à Paris..	Le gouvernement anglais a décidé de suspendre les licences d'exportation de matériel de guerre. La mesure ne s'appliquera pas à la France : la dérogation doit être tenue secrète.	T.	344
24	Londres (Att. mil.) à Paris (Secrét. gén. de la Défense nat.).	Création d'un Comité d'études destiné à être le noyau d'un état-major interallié en temps de guerre. Un Comité franco-britannique composé en majorité des membres de ce comité pourrait se réunir à partir du 28 août.	D.	395

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XVIII

1

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 864, 865 [1]. *Moscou, 13 août 1939, 0 h 58.*

(*Reçu :* 0 h. 45.)

Au cours de la réunion du 12 à laquelle assistaient nos attachés militaires [2], diverses questions d'ordre ont été examinées : pouvoirs (le maréchal Vorochilov et le général Doumenc ont présenté les leurs); présidence à assurer à tour de rôle par les chefs de missions, etc... Il a été décidé qu'aucun communiqué à la presse ne serait encore donné. Deux réunions sont prévues pour le 13.

2o J'insiste bien entendu pour que rien de ce qui concerne la négociation militaire ne soit, de façon directe ou indirecte, communiqué à la presse.

3o Prière de communiquer à la Guerre.

[1] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des sciences politiques.
[2] Réunion dont le compte rendu n'a pas été retrouvé dans les archives.

2

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2176. *Berlin, 13 août 1939* (1).

(*Reçu :* 11 h. 15.)

La campagne antipolonaise se poursuit ce matin dans la presse allemande, mais sous une forme beaucoup plus atténuée. Seules des feuilles de province, comme la *Gazette de Francfort*, qui suivent toujours avec un certain retard les instructions du ministère de la Propagande, s'expriment encore avec violence à l'égard du gouvernement de Varsovie.

En revanche, les quotidiens berlinois s'efforcent ce matin de faire montre d'objectivité et basent leurs articles antipolonais sur des considérations d'ordre historique, destinées à prouver que la Pologne a dû sa disparition à ses propres défauts, que sa résurrection en 1919 aurait été impossible sans les victoires allemandes à l'Est qui ont détruit l'Empire russe et que cette résurrection a donné aux Polonais une arrogance et une confiance en eux qui risquent de les conduire à leur perte.

Sous le titre : « Pourquoi les Polonais nous haïssent-ils? », M. von Gayl, qui a occupé il y a vingt ans le poste de commissaire du Reich pour les plébiscites de la Prusse orientale, expose dans le *Lokal Anzeiger* les raisons pour lesquelles, selon lui, les Polonais nourrissent une telle haine à l'égard des Allemands. Il en trouve trois :

1º Le fait que les Allemands sont arrivés sur les côtes de la Baltique bien avant les Polonais et que ceux-ci ne puissent ainsi fonder sur des faits historiques leurs aspirations maritimes.

2º Les fâcheux souvenirs laissés par les partages du XVIIIe siècle, partages qui n'auraient été, pourtant, de la part de la Prusse, qu'une manœuvre de défense contre une situation dont la Pologne était en partie responsable.

3º Le fait est que, sans la destruction de la Russie par les armées allemandes, la Pologne n'aurait jamais pu revivre. Cette constatation irrite le complexe d'infériorité polonais et se tourne en haine contre la population allemande. Les hommes d'État polonais, poursuit le *Lokal Anzeiger*, doivent se rendre compte de la situation. Mais ils sont poussés par leur opinion publique. Chacun sait, en effet, que le peuple polonais possède une imagination débridée, qu'il met toujours la charrue avant les bœufs et qu'il a une si haute idée de lui-même qu'il en perd toute conscience des réalités.

(1) **Par téléphone, en clair.**

Sous le titre : « Les Polonais sont-ils aveugles? », la *Gazette de Francfort* publie un long éditorial très violent consacré aux relations germano-polonaises. L'organe rhénan pose d'abord en postulat que le gouvernement polonais désire l'aggravation de la crise, comme M. Benès l'avait voulu l'année dernière.

La situation des dirigeants de Varsovie est, sur ce point, plus favorable que celle des dirigeants de Prague, parce que Londres et Paris paraissent beaucoup plus décidés à soutenir la Pologne comme [1] la Tchécoslovaquie. A Londres et à Paris, écrit-il, on semble aujourd'hui avoir pour principal souci d'éviter que l'Allemagne se méprenne sur la situation créée par les traités de garantie. Ce souci est superflu, mais rien ne peut influencer les revendications justifiées du Reich, particulièrement un essai d'encerclement, surtout lorsque celui-ci échoue.

Au fond, l'intransigeance polonaise doit être destinée surtout à cacher la faiblesse de la position de Varsovie et amener le gouvernement du Reich à se départir du calme qu'il a su conserver jusqu'ici. Les hommes d'État polonais ne peuvent ignorer, en effet, qu'une guerre verrait l'effondrement rapide de leur pays et que celui-ci n'aurait pas de grandes chances de revivre à la paix. La France et l'Angleterre devraient, en effet, d'abord vaincre complètement l'Allemagne et mener leur politique polonaise d'accord avec l'U.R.S.S. L'Angleterre n'est donc nullement qualifiée pour servir d'arbitre dans le conflit germano-polonais. Beaucoup d'Anglais doivent se repentir aujourd'hui d'avoir laissé les Polonais libres de décider de la guerre ou de la paix. Mais ils semblent considérer ce fait comme une fatalité. Si la guerre venait à éclater, les Allemands ne pourraient ignorer qu'ils ont à choisir entre le triomphe complet de leurs vues et une paix en comparaison de laquelle Versailles n'était qu'un jeu d'enfants.

Les Anglais prétendent qu'ils ne peuvent plus faire confiance aux Allemands. Ils oublient que depuis 1919, les Allemands ne peuvent faire confiance aux Anglais et aux Français. Ils ont d'ailleurs, en ce moment, sous les yeux, une nouvelle preuve de la duplicité de la politique britannique qui redouble ses efforts en vue d'encercler le Reich, efforts qui, pour l'instant, restent d'ailleurs vains. En même temps, les Anglais, loin de conseiller aux Polonais la modération, approuvent totalement leur politique. Aussi, la responsabilité de la Grande-Bretagne dans l'aggravation à l'est de l'Europe grandit-elle de jour en jour. Hitler avait offert à l'État polonais, en dépit de la structure inorganique de ce pays, une garantie de ses frontières avec l'Allemagne moyennant certaines conditions connues. Non seulement les Polonais ont repoussé ses conditions, mais ils ont mobilisé et répondu par des contre-revendications absurdes. En fait, l'Angleterre se soucie peu de savoir qui est responsable à l'origine de la situation actuelle. Elle pense pouvoir faire retomber cette responsabilité sur l'Allemagne. Mais l'avenir dira s'il est prudent de mettre ainsi une boîte d'allumettes dans les mains des Polonais, alors que la maison polonaise est construite non en acier, mais

[1] Lire vraisemblablement : que.

en paille. La Pologne est devenue ainsi un danger permanent pour la paix de l'Europe. Quoi qu'en disent les Anglais, ce n'est pas un problème européen qui est en discussion, mais une question germano-polonaise, dans laquelle les puissances occidentales n'auraient jamais dû se mêler. Nous autres Allemands, poursuit la *Gazette de Francfort*, ne sommes pas disposés à renoncer à nos revendications ni à permettre qu'on remplace une situation mauvaise et intenable par une nouvelle situation aussi mauvaise et encore plus intenable que la précédente. Pendant vingt ans, les puissances occidentales ont eu la parole, mais aujourd'hui, nous sommes dans l'état de parler pour nous-mêmes. Les Anglais feraient bien de faire comprendre cela aux Polonais. Ceux-ci doivent être aveugles pour ne pas voir que l'Histoire exige la révision de ce qui a été fait à Versailles et que cette révision sera accomplie d'une façon ou d'une autre dans un temps peu éloigné. Si les auteurs franco-anglais du traité de paix avaient une œuvre de justice *(sic)*, l'Allemagne ne jouerait pas, aujourd'hui, le rôle de redresseur de torts.

Enfin, la *Correspondance politique et diplomatique* s'en prend, dans son numéro du 12, à M. Beck à propos d'une interview accordée par celui-ci à un journaliste américain. L'officieux bulletin reproche au ministre polonais d'avoir déclaré en particulier que l'accord anglo-polonais était la conséquence directe de l'annexion de la Bohême et de la Moravie. M. Beck, écrit-il, néglige de signaler que, par la même occasion, la Pologne a annexé le territoire de Teschen, et qu'elle a obtenu la disparition d'une Russie subcarpathique autonome, dont les tendances panukrainiennes l'inquiétaient. Il était normal qu'en échange de ces avantages, l'Allemagne ait demandé une solution du problème de Dantzig, conforme à la morale et à la géographie. De même, ajoute la *Correspondance*, il est simplement ridicule d'entendre M. Beck déclarer que l'accord polono-anglais est un facteur de paix puisqu'en fait, il a abouti à l'oppression de la population allemande de Dantzig. Mais celle-ci, conclut l'organe de la Wilhelmstrasse, peut compter sur le soutien puissant du Reich, au sein duquel seulement elle trouvera la sécurité et la satisfaction de ses aspirations nationales.

3

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 612, 613 (1). Réservé. *Rome, 13 août 1939, 11 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence de l'opinion du Pape, du Cardinal secrétaire d'État et de Mgr. Montini touchant la disposition pacifique du gouvernement italien et son action modératrice auprès du gouvernement allemand (2), et la réalité n'en est pas mise en doute au Vatican.

En tenant le fait pour exact, quelles sont les conditions dans lesquelles le gouvernement italien entrevoit l'évolution pacifique de la situation?

C'est là une question sur laquelle on ne fournit au Vatican aucune indication.

A mon avis, il est vraisemblable que le gouvernement italien, quel que puisse être son désir de la paix, ne conçoive la solution pacifique de la crise internationale actuelle que sur le plan du révisionnisme.

Je ne pense pas qu'il la conçoive sans quelque espoir pour son allié et pour lui-même. C'est en tout cas une conjecture possible que, s'il convainc le gouvernement allemand de s'orienter vers un règlement diplomatique, il donnera pour but à leur action commune de ne pas remettre en question les résultats acquis par les puissances de l'Axe en Bohême-Moravie-Slovaquie et Albanie et de tirer honorablement leur épingle du jeu actuel en subordonnant à quelques petits profits pour eux l'espoir d'une détente générale.

Mais encore une fois, ce n'est là qu'une supposition et je n'ai pu obtenir à ce sujet aucune donnée.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Voir, au tome XVII de la présente série, les nos 134, 423, 521, 530, 533.

4

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3281. *Rome, 13 août 1939, 11 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

D'accord avec Berlin, la presse italienne mène depuis quelques jours une campagne extrêmement vive contre les persécutions et violences que les Allemands de Pologne auraient à subir de la part des autorités polonaises.

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui hier, le directeur intérimaire des Affaires politiques a longuement insisté sur cette situation en affirmant qu'elle créait, à l'heure actuelle, par suite des répercussions profondes qu'elle suscitait en Allemagne, un danger extrêmement grave pour la paix. Je n'ai pas manqué de faire observer qu'il était bien difficile de ne pas concevoir quelque scepticisme sur la portée véritable de ces persécutions dont personne ne parlait en temps normal et qui, par un curieux hasard renouvelé du précédent sudète, prenaient tout à coup une acuité intolérable au moment où leur exploitation tapageuse servait les nécessités de la politique générale du Reich. (1)

(1) Dans son télégramme nº 3280, du même jour, non reproduit, le chargé d'affaires avait fait état d'un article « menaçant et d'une rare violence » des *Relazioni internazionali* à l'encontre de la Pologne, paru dans le numéro du soir du 12 août. La revue posait à la Pologne le dilemme suivant : ou rapprocher sa politique de celle de l'Axe, ou périr en tant que grande puissance. Dantzig était allemand, et n'était pas vital pour la Pologne; la contrepartie du règlement de la question dantzicoise était l'amitié de l'Allemagne, amitié constituant la meilleure garantie pour les frontières polonaises; l'existence d'importantes minorités ethniques interdisait à l'État polonais de poursuivre une politique d'hostilité à l'égard du Reich. Les puissances de l'Axe ne tolèreraient pas la position de pointe que lui attribuait le traité franco-polonais de 1921. La position de grande puissance de la Pologne dépendait de sa politique au regard de l'Allemagne, et M. Beck répétait la politique de M. Benès. Viser Dantzig pour viser éventuellement la Baltique était absurde, cette mer étant sous le contrôle absolu de la flotte allemande. La revue milanaise concluait en déclarant que si une intervention des puissances démocratiques se réalisait en faveur de la Pologne, celle-ci disparaîtrait du nombre des états européens.

5

M. CHARLES ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 485 à 488. Réservé. *Tokyo, 13 août 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 45, 16 h. 30.)

A condition de réserver les complications qui surgiraient d'un échec des négociations anglo-japonaises (mon télégramme no 484) [1], on peut dire que les choses évoluent vers un nouvel ajournement de l'alliance militaire. Il ne s'agit en tout cas pas pour le gouvernement impérial de la repousser définitivement; il veut se réserver la possibilité d'y adhérer à son heure, mais il voudrait ne pas s'engager encore.

Un des intimes du président du Conseil me disait récemment que le Japon écartait l'alliance tout en la conservant à portée de sa main.

Ce qui s'est passé au Conseil des cinq ministres que vous signalait mon télégramme no 474 [2] commence à transpirer. D'après des renseignements de diverses sources, il semble que le ministre de la Guerre se soit heurté à l'unanimité de ses quatre collègues. Un homme sérieux m'a affirmé qu'un de leurs principaux arguments pour repousser l'alliance était leur conviction qu'il n'y aurait pas cette année de conflit grave en Europe, tandis qu'ils étaient persuadés que la guerre éclaterait en été 1940.

En tout cas, il est de notoriété publique qu'aucune décision n'est intervenue. On annonce que la question sera reprise à la prochaine séance du Conseil des cinq, qui aurait lieu mardi prochain à l'issue du Conseil des ministres ou peut-être même plus tard.

Il me paraît évident que le président du Conseil cherche à gagner du temps et qu'il espère qu'avant la prochaine séance, les négociations avec l'Angleterre auront enfin abouti et qu'il pourra s'en prévaloir. C'est en effet bien probable.

Dans l'intervalle, chacun des deux partis tâche de regrouper ses forces. Le ministre de la Guerre a réuni les principaux chefs militaires et les a mis au courant de la situation. Les journaux extrémistes continuent leur propagande et parlent de la volonté inébranlable de l'armée. Celle-ci a tenté un

[1] Du 12 août, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur annonçait que le Foreign Office avait enjoint à son représentant à Tokyo de gagner du temps dans la négociation anglo-japonaise. Sir R. Craigie avait répondu que l'armée japonaise perdait patience, et que ses représentants à la Conférence se préparaient à repartir. L'ambassadeur de France estimait désirable que le Foreign Office fît parvenir ses instructions à son collègue britannique avant le départ des Japonais pour Tientsin (sur la négociation anglo-japonaise relative aux incidents de Tientsin, ainsi qu'à la monnaie chinoise et aux stocks d'argent des banques domiciliées en Chine, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 426 (note), 448, 463, 471, 502, 509; au tome XVII les nos 128, 138, 140, 181, 208, 225, 236, 261, 281, 376, 429, 437, 524).

[2] Du 9 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 477.

dernier effort auprès de l'Empereur lui-même et le général Itagaki a fait un « rapport au Trône ».

D'après un renseignement de très bonne source que je vous prie de tenir rigoureusement secret, l'Empereur aurait dit au général qu'il était personnellement très opposé à l'alliance.

De son côté, le président du Conseil a obtenu l'adhésion publique du prince Konoyé qui prend de plus en plus le rôle de « genro ». Le baron Hiranuma doit faire demain son « rapport au Trône », ce qui veut dire quêter l'approbation de l'Empereur, et il ne reviendra à Tokyo que mardi matin.

Il va sans...(1) deux partis négocient et l'on ne peut pas encore dire avec certitude quel est celui qui l'emportera, quoique ces tout derniers jours, les chances du président du Conseil paraissent meilleures qu'au début de la semaine. On m'a assuré de divers côtés que le général Itagaki est personnellement opposé à l'alliance, mais qu'il ne peut pas abandonner la position prise par l'armée. D'après les habitudes japonaises, s'il ne peut pas faire triompher le point de vue qu'il soutient, il devrait donner sa démission et sa chute entraînerait celle du Cabinet, car l'armée ne permettrait à aucun autre général de prendre sa succession. Il s'agit donc pour le baron Hiranuma de trouver une compensation permettant au général Itagaki de rester sans perdre la face et c'est à quoi il s'emploie ces jours-ci.

Communiqué Changhai.

6

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 330. *Bruxelles, 13 août 1939, 13 h. 6.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

M. Van Langenhove, que j'ai vu hier, m'a dit que l'ambassadeur de Belgique à Rome venait de confirmer l'impression dont il avait fait part il y a quelques jours à la suite d'une visite au comte Ciano. Le gouvernement italien, d'après le comte de Kerchove de Denterghem, s'efforcerait de modérer les impatiences allemandes en ce qui concerne notamment Dantzig. Le secrétaire général des Affaires étrangères n'en reconnaissait pas moins que cette action ne pouvait être que de peu de poids sur les dirigeants du Reich et que l'extension au Couloir polonais et à la Silésie des prétentions manifestées par la presse allemande justifiait les plus sérieuses appréhensions.

(1) **Lacune de déchiffrement.**

7

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 866, 867 (1). Réservé. *Moscou, 13 août 1939, 20 h. 35, 20 h. 36.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 20 h. 53.)

Une des conditions d'un succès rapide des conversations militaires serait l'adoption d'autres méthodes que celles qui ont été suivies pour la négociation politique.

L'obligation imposée aux deux ambassadeurs d'en référer constamment à Paris et à Londres non seulement quant aux principes, ce qui va de soi, mais également pour le choix et l'agencement des termes, retarda l'accord politique de la façon la plus regrettable comme l'indique en dernier lieu mon télégramme nos 823 à 825 (2).

Pour obtenir sur le terrain militaire le résultat rapide auquel se réfère Votre Excellence dans son télégramme no 571 (3), il est indispensable d'en vouloir les moyens qu'exige au surplus l'objet même de cette négociation technique.

Je me félicite de la confiance si large qui a été faite au général Doumenc. Le gouvernement peut compter que je l'aiderai de tout mon pouvoir à aboutir à un accord, compte tenu notamment de mes télégrammes nos 840 (4) et 848 (5), ainsi que de celui en date du 10 août de notre ambassadeur à Varsovie (6).

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Du 3 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 406.

(3) Du 12 août, 1 h., reproduit au tome XVII précité sous le no 527.

(4) Du 8 août, reproduit au tome XVII précité sous le no 471.

(5) Du 10 août, reproduit au tome XVII précité sous le no 494.

(6) Il doit s'agir du télégramme no 1115, du 10 août, 19 h. 30, reproduit au tome XVII sous le no 496.

8

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1138 [1]. Réservé. *Varsovie, 13 août 1939, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 14, 1 h. 45.)

D'après ce qu'a dit ce matin le comte Lubienski à M. de Séguin, M. Beck s'était demandé si le gouvernement allemand ne réagirait pas très vigoureusement et très rapidement au reçu de la dernière communication polonaise [2]; c'est ce qui lui avait fait désirer qu'une intervention franco-anglaise ait lieu à Berlin sans plus attendre.

La réaction allemande s'étant limitée jusqu'à présent à des attaques de presse, M. Beck reconnaît que la position d'expectative adoptée à Paris et à Londres ne peut qu'être approuvée.

9

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 2179 à 2181. [3] *Berlin, 13 août 1939, 21 h.*

Suivant des informations qui m'ont été données avant la fin des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden [4], ceux-ci ne se seraient pas déroulés sans difficultés. Le comte Ciano aurait essayé de résister aux pressions exercées sur lui et cherché à temporiser. En quittant le Führer, samedi [5] après-midi à six heures, il paraissait sombre et nerveux. Il s'est refusé à toute déclaration, se bornant à indiquer que les conversations se poursuivraient aujourd'hui dimanche.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur l'échange de notes germano-polonais des 9 et 10 août précédents, relatif à l'activité à Dantzig des inspecteurs polonais des Douanes, voir, au tome XVII de la présente série, les nºs 490, 520, 541; ci-après le nº 83.

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Sur ces entretiens (annoncés au tome XVII de la présente série sous le nº 478), voir ci-après les nºs 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(5) Soit le 12 août.

A côté du problème de Dantzig, la Hongrie et le Sud-est auraient occupé une grande place dans les entretiens. L'Allemagne aurait en vue un projet d'union douanière avec la Hongrie, auquel le régent Horthy serait d'ailleurs nettement opposé. En contrepartie, elle serait prête à appuyer le révisionnisme hongrois.

Il aurait été également question de l'adhésion du Japon à l'alliance militaire italo-allemande. A cet égard, il y a lieu de relever la présence à Salzbourg du jurisconsulte Gaus, généralement convoqué lorsqu'il s'agit d'établir un texte.

Les indications ci-dessus se trouvent corroborées par une dépêche de la *Nationalzeitung*. Celle-ci souligne que les conversations ont porté, entre autres, sur des problèmes extraeuropéens et sur l'Europe centrale où les puissances de l'Axe auraient le devoir de prendre en mains les intérêts des petits états et de réformer l'ordre de choses établi par les traités de Saint-Germain [1] et de Trianon [2].

10

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1699, 1700 [3]. Réservé. *Paris, 14 août 1939, 12 h. 55* [4].

Veuillez, en vous inspirant du télégramme de notre ambassadeur à Moscou, nos 860 à 863, du 12 août [5], intervenir aujourd'hui même auprès du Foreign Office pour signaler la nécessité et l'urgence d'élargir le cadre des instructions données au chef de la mission militaire anglaise, de manière à permettre à la négociation technique de se poursuivre sans faire dépendre ses progrès de ceux de la négociation politique.

Vous pourrez invoquer le précédent des pourparlers militaires avec la Turquie, à l'heureuse et rapide conclusion desquels l'état-major britannique s'est immédiatement associé et dont le succès a créé le climat le plus favorable à la poursuite des entretiens politiques. Le gouvernement anglais n'ignore rien des graves raisons qui rendent désirable un aboutissement aussi rapide que possible des négociations militaires, et nous souhaitons vivement qu'il laisse à son délégué la même marge d'appréciation et de mouvement dont dispose son collègue français.

(1) Du 10 septembre 1919, mettant fin aux hostilités entre les Alliés et l'Autriche.
(2) Du 8 juin 1920, mettant fin aux hostilités entre les Alliés et la Hongrie.
(3) Extrait des « Papiers 1940 ».
(4) Par téléphone.
(5) Reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 529.

11

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1139 à 1142. Réservé. *Varsovie, 14 août 1939, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h., 17 h. 25, 17 h. 45, 17 h. 20.)

En présence des mesures militaires nouvelles et assez étendues prises par l'Allemagne dans ces derniers jours (mon télégramme nos 1136-1137) (1), le gouvernement polonais a décidé d'appeler un nombre assez important de réservistes.

M. Beck vient de m'en aviser en me demandant d'en informer Votre Excellence. Il a fait une communication identique à mon collègue anglais.

Le ministre m'a indiqué notamment que :

1° Les réservistes allemands de Prusse orientale, qui étaient convoqués pour des dates postérieures au 15 août (mon télégramme no 1114) (2), auraient été invités à rejoindre immédiatement et étaient en train de se présenter à leur lieu de rassemblement;

2° De nouveaux et importants transports à destination de la Prusse orientale ont été constatés : une division motorisée de *S.S.* et de l'artillerie en quantité assez importante pour que l'état-major polonais croie devoir en conclure que des divisions de réserve vont être formées;

3° Au total, les effectifs stationnés en Prusse orientale seraient portés, après les renforcements en cours, de trois à sept divisions;

4° Dans la région de Morawska-Ostrawa et à Zilina, d'autres préparatifs viennent d'être également constatés, dont le détail sera communiqué à notre attaché militaire.

Les appels de réservistes, auxquels le gouvernement polonais se voit obligé de se résoudre pour augmenter les effectifs sous les drapeaux, demeurés jusqu'ici sans changement depuis la fin de mars, auraient lieu par voie d'appels individuels et non par classes. Ils ont pour but de renforcer un certain nombre de formations de l'armée active et seront, m'a dit M. Beck, très sensiblement moins importants que ceux effectués il y a six mois.

Le gouvernement polonais s'efforcera, dans la mesure du possible, d'éviter que ces mesures nouvelles ne reçoivent de la publicité.

(1) Du 12 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 535.

(2) Du 10 août, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur dressait l'état des forces allemandes à proximité des frontières polonaises, et déclarait n'avoir jusqu'alors constaté aucune opération de concentration; l'état-major polonais s'attendait cependant à voir l'Allemagne en venir à de telles opérations; les convocations lancées pouvaient viser à transformer la cérémonie de Tannenberg, le 27 août, en une manifestation « colossale ».

12

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 897. S. Réservé. *Changhaï, 14 août 1939, 20 h. 41.*

(*Reçu :* 18 h. 5.)

Notre consul à Hong-Kong a appris de bonne source que les autorités japonaises prépareraient le débarquement, entre Pakhoï et notre frontière indochinoise, d'un corps de troupes qui aurait Nanning pour objectif.

Ces informations confirment celles que M. Arsène Henry a recueillies à Tokyo et qu'il a communiquées à Votre Excellence le 1er de ce mois (1).

La volonté qu'a le gouvernement japonais de régler sans plus tarder ses différends avec les puissances ayant des intérêts en Asie est si marquée qu'il y a lieu de penser que les conversations anglo-japonaises de Tokyo une fois terminées (2), c'est à nous qu'il s'attaquera. Il ne serait pas surprenant dans ce cas que sa pression s'exerçât à la frontière même de l'Indochine. C'est à ce titre qu'il m'a paru utile de signaler à Votre Excellence l'importance qu'il convient d'attacher peut-être à l'opération sus-indiquée.

13

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2557, 2558. Réservé. *Londres, 14 août 1939* (3).

(*Reçu :* 19 h. 15.)

M. Makins a rédigé ce matin son rapport à lord Halifax (4). Le Foreign Office s'est donc, à propos de la mission à Bâle, borné à me [dire] que l'impression rapportée par le diplomate anglais, quant aux perspectives d'avenir, n'était pas bonne.

(1) Par télégramme nos 436-437, reproduit au tome XVII de la présente série sous le nº 377.

(2) Sur l'affaire de Tientsin et les conversations anglo-japonaises qui suivirent, voir, au tome XVI de la présente série les nos 426 (note), 448, 463, 471, 502, 509; au tome XVII les nos 128, 138, 140, 181, 208, 225, 236, 261, 281, 376, 429, 437, 524.

(3) Par téléphone.

(4) A la suite de son voyage à Bâle où il avait rencontré ainsi que M. Arnal, le haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, M. Burckhardt, retour de Berchtesgaden. A ce sujet, voir ci-après le nº 52 (note).

Je crois devoir, d'autre part, attirer votre attention sur le fait que l'opinion britannique, à la suite des événements de Tchécoslovaquie, se montrera très méfiante de tous les efforts qui pourraient être tentés pour amener le gouvernement polonais à accepter une solution de « conciliation ». A ce point de vue, tout projet italien de médiation [1], toute perspective de conférence à quatre ou de nouvelles garanties internationales à accorder à la Pologne à Dantzig risqueraient de heurter les esprits britanniques. Ces sentiments sont d'autant plus sérieux que la presse allemande ne ménage pas plus actuellement la Grande-Bretagne que la Pologne.

14

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France, à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2559. Réservé. *Londres, 14 août 1939, 19 h. 20* [2].

Je me réfère à mon télégramme nº 2498 [3].

Selon des renseignements de source sérieuse, les informations suivantes auraient été recueillies tout récemment de source allemande.

Vendredi soir [4], le Führer n'avait pris encore aucune décision définitive. Il attendait les éléments d'appréciation supplémentaires que devaient lui fournir les entretiens de Salzsbourg [5].

(1) Le 11 août, par télégramme nº 2542, le chargé d'affaires avait signalé, d'après des bruits venus de l'ambassade de Turquie, que « M. Mussolini serait à la veille de proposer une médiation à propos de Dantzig ». L'ambassade de France s'était montrée très réservée à ce sujet.

(2) Par téléphone.

(3) Par télégramme nºs 2498-2503, du 7 août, le chargé d'affaires de France communiquait, sous toutes réserves, des renseignements recueillis en Suisse par « une personnalité britannique de confiance » auprès d'un voyageur allemand en rapport avec l'état-major de la Reichswehr. L'entourage militaire du Führer prévoyait la solution de la question polonaise, et au premier chef de la question de Dantzig, pour la période du 15 au 27 août, anniversaire de la bataille de Tannenberg; l'action ne serait entreprise plus tôt que si la situation diplomatique paraissait particulièrement favorable. L'entourage d'Hitler et l'état-major allemand estimaient pouvoir surmonter rapidement la résistance polonaise; cependant, l'État-major était moins confiant que les dirigeants politiques quant à la possibilité d'éviter un conflit européen. Pour ces derniers, la rapidité de l'opération suffirait à prévenir une guerre européenne, et, une fois l'État polonais détruit, Hitler présenterait un programme de paix, comportant l'abandon de toute prétention maritime ou coloniale, dans l'espoir de séparer l'Angleterre de la France. Le Führer tenait la destruction de la Pologne pour aussi indispensable que celle de la Tchécoslovaquie et prévoyait un plan de partage de l'État polonais, dont la majeure partie serait placée sous protectorat allemand. Si les puissances occidentales songeaient à intervenir, une autre armée serait mise en mouvement contre la Roumanie; sinon, Hitler étendrait son protectorat sur toute la région balkanique en y comprenant la Hongrie. Le Führer estimait pouvoir reculer le conflit avec la France et l'Angleterre jusqu'à 1940.

(4) Soit le 11 août.

(5) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le nº 9; ci-après les nºs 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

Il est certain qu'à propos de ceux-ci, M. Mussolini avait donné au comte Ciano des instructions préconisant la modération. M. von Ribbentrop en fut quelque peu surpris le premier jour des entretiens. Sur ceux-ci, on ne peut encore être renseigné.

Il y aurait lieu toutefois de prévoir une entrevue Mussolini-Hitler sur le Brenner, à une date qui a dû être fixée à Salzsbourg et qui serait proche.

15

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2189, 2190 (1). *Berlin, 14 août 1939, 20 h. 45, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 20 h. 15.)

La presse nationale-socialiste a interrompu, ce matin, la rubrique des incidents germano-polonais. Mais, dans les commentaires qu'elle consacre aux entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden (2), elle tend à poser le conflit Berlin-Varsovie sur un nouveau terrain et faire entrer en jeu un nouvel élément, celui de l'honneur allemand.

C'est ainsi que, d'après le *Montag*, « personne ne peut douter que l'honneur de l'Allemagne ne lui interdise de tolérer les mauvais traitements dont sont victimes les Allemands de Pologne ou les ressortissants du Reich qui traversent le Corridor ».

La *Correspondance politique et diplomatique* va plus loin. Elle accuse nettement les démocraties occidentales, par le soutien qu'elles accordent à une puissance « qui ne cesse de provoquer le Reich », de porter atteinte, en définitive, à l'honneur et au *self respect* de l'un des partenaires de l'Axe.

Cette dernière formule n'est pas indifférente, car elle vise à présenter le conflit germano-polonais comme une affaire intéressant l'honneur *commun* du Reich et de l'Italie.

L'insistance avec laquelle est invoqué brusquement ce sentiment de l'honneur permet de supposer que l'argument a dû servir au cours des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden.

En septembre dernier, la propagande nationale-socialiste avait également accusé les Tchèques de faire affront à l'honneur allemand. Le plan hitlérien continue donc de se développer selon une procédure connue, avec les variantes qu'entraînent toutefois les égards dus au facteur italien en vertu de la clause de consultation prévue par le pacte d'Acier.

(1) **Extrait des « Papiers 1940 ».**

(2) **Sur ces entretiens italo-allemands, voir ci-dessus le n° 9; ci-après les nos 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.**

16

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 922 à 924 (1). Réservé. *Paris, 14 août 1939, 20 h. 30.*

Le gouvernement anglais vient de me faire connaître sa réponse aux observations qu'en m'inspirant de votre télégramme nos 1224 à 1228 (2), je lui avais présentées le 10 août au sujet du projet d'accord définitif tripartite qu'il m'avait soumis (3). Cette réponse se résume comme suit :

1° Le gouvernement britannique accepte que le projet de paragraphe final de l'article 4 soit ainsi rédigé :

« Les parties contractantes se consulteront immédiatement en vue de l'action commune qui serait reconnue efficace. »

2° Il est disposé, au cas où l'insistance de nos négociateurs sur ce point entraînerait un risque de rupture des pourparlers, à renoncer à la clause de réciprocité telle qu'elle est inscrite dans le paragraphe 2 de l'article 2.

3° Par contre, le gouvernement anglais ne s'estime pas, pour le moment, en mesure d'accepter une rédaction de l'article 4, paragraphe 2, impliquant pour l'Angleterre une obligation d'assistance en cas d'une agression dirigée contre la Yougoslavie dont la Turquie serait l'objet final. Il lui paraît en tout état de cause désirable, avant de pousser plus loin la discussion sur ce point, de connaître la réaction du gouvernement turc en présence de la formule actuelle dudit article 4.

4° Votre collègue anglais est invité à soumettre l'ensemble du projet au gouvernement turc aussitôt que vous lui aurez fait savoir que des instructions correspondantes vous sont parvenues.

Veuillez, en conséquence, vous mettre d'accord avec sir Hughe Knatchbull-Hugessen en vue d'effectuer le plus tôt possible cette démarche auprès de M. Saraçoglu.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ». Autre exemplaire dans les papiers Massigli.
(2) Du 8 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 472.
(3) Ce projet d'accord est reproduit au tome XVII précité sous le n° 451.

17

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2561, 2562 (1). Très urgent. Réservé. *Londres, 14 août 1939* (2).
(*Reçu* : 22 h. 10.)

Je vous communique sous les deux numéros suivants le texte des instructions que lord Halifax se propose d'envoyer à sir William Seeds à propos des négociations en cours, dès que vous vous serez déclaré d'accord (3).

Le secrétaire d'État m'a dit qu'il vous serait particulièrement reconnaissant de le mettre à même d'envoyer aussi rapidement que possible ces communications à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou.

« 1° Votre télégramme du 3 août (4). Négociations avec le gouvernement soviétique.

« Maintenant que les conversations d'État-major ont commencé, il est désirable de poursuivre la discussion des questions politiques non encore résolues. A part la question de l'agression indirecte, ces points sont :

« *a*. La clause de consultation dans le protocole qui ne doit pas être publiée.

« *b*. L'inclusion des mots « en cas de nécessité » dans l'article 3. Sur ces points, nous attendons toujours les vues de M. Molotov.

« 2° Mon télégramme suivant contient quatre projets de formules en vue de régler la question de l'agression indirecte. N'importe laquelle de ces formules serait acceptable pour le gouvernement de Sa Majesté. Elles sont rangées par ordre de préférence et vous devrez faire de votre mieux pour faire adopter la formule *a* avant de passer à la formule *b* ou à une des autres alternatives suivantes.

« 3° Je vous laisse le soin de choisir la meilleure manière d'aborder ce sujet à nouveau avec M. Molotov, mais je vous envoie les explications qui suivent pour votre information personnelle et pour vous guider.

« 4° Je persiste à considérer comme souhaitable que la formule concernant l'agression indirecte figure à l'article 1er plutôt que dans le protocole. La question a été si largement et publiquement discutée que si aucune définition n'en était donnée dans le traité, lorsqu'il sera publié, le public insisterait avec une telle force pour être renseigné que nous aurions à faire

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Le texte original de ces instructions n'a pas été reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*.
(4) Il s'agit du télégramme reproduit aux *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, sous les nos 525 et 527.

connaître cette définition sans tenir compte du fait qu'elle figure dans le protocole théoriquement secret.

« 5° Nous avons introduit dans le premier paragraphe de la formule commune aux quatre paragraphes les mots : « dont le but commun est de garantir les états intéressés contre toute atteinte à leur indépendance ou à leur neutralité ». Ces mots devraient aider à rassurer les états baltes et, étant donné qu'ils reproduisent en substance ce que le gouvernement soviétique disait dans son communiqué du 2 août [1], le gouvernement soviétique ne devrait pas y faire d'objection.

« 6° Dans le paragraphe *a.* de la formule, paragraphe qui est aussi commun aux quatre paragraphes, nous avons adopté la suggestion que vous faisiez au paragraphe 3 de votre télégramme n° 180 [2]. Ce paragraphe est destiné à manifester clairement le fait que la formule de l'agression indirecte couvre le cas de Dantzig. Il est conçu en substance dans les mêmes termes que ceux par lesquels nous nous proposions de couvrir le cas de Dantzig dans notre projet de traité avec la Pologne. Nous jugeons préférable de ne pas nous référer expressément à Dantzig et à la Pologne dans la formule (ainsi que vous le suggériez dans le paragraphe 3 de votre télégramme du 3 août), étant donné que le gouvernement polonais a demandé que le nom de la Pologne ne soit pas mentionné dans le traité.

« 7° Toutefois, dans les alternatives n°s 1, 2, 3, nous avons adopté la suggestion que vous avez faite au paragraphe 3 de votre télégramme du 3 août de citer, à titre d'exemple, le cas de la Tchécoslovaquie puisque c'est ce cas (et celui de Dantzig) que, suivant votre télégramme n° 185 [3], M. Molotov est avant tout désireux de couvrir.

« Dans les trois alternatives, nous maintenons intact le critérium de « l'abandon de l'indépendance ou de la neutralité », mais nous modifions par degrés le critérium de « la menace de l'emploi de la force ».

« 8° Dans la première alternative, bien que nous maintenions le critérium de « la menace de l'emploi de la force », nous admettons que cette menace peut être « couverte », c'est-à-dire latente ou tenue en réserve.

« 9° Dans la seconde alternative, nous modifions encore un peu plus ce critérium en substituant la notion plus large de « pression » à celle de « menace de l'emploi de la force ».

« 10° Dans la troisième alternative, nous adoptons la suggestion faite au paragraphe 3 de votre télégramme du 3 août en éliminant toute référence expresse au critérium de « menace de l'emploi de la force », et nous nous contentons de la voir figurer implicitement en citant la Tchécoslovaquie comme un exemple d'un des cas couverts par la formule.

(1) Reproduit dans les *Documents* précités, t. VI, n° 512.
(2) Publié par les *Documents* précités, t. VI, sous le n° 483.
(3) *Documents* précités, t. VI, n° 525.

« 11° La quatrième alternative, au contraire des trois autres, ne cite pas le cas de la Tchécoslovaquie, mais sa structure générale est modelée sur le propre projet de M. Molotov dont elle élimine les aspects qui soulèvent les plus graves objections, ainsi qu'il était suggéré au paragraphe 3 de votre télégramme n° 169 (1). Je serais disposé à consentir encore dans ce cas, de même que dans la seconde alternative, à substituer la « pression » à la « menace de l'emploi de la force ouverte ou couverte ».

« 12° Ces quatre projets de rédaction vous donneront une idée du genre de formule que le gouvernement de Sa Majesté serait disposé à accepter, et bien que vous ne deviez pas engager le gouvernement à l'égard d'une formule dont les termes seraient différents de ceux donnés dans mon télégramme suivant, vous êtes naturellement libre de discuter avec M. Molotov des autres projets qui seraient proposés au cours de la conversation; vous m'en référerez pour examen. Si M. Molotov présentait lui-même un autre projet qu'il aurait rédigé, vous devriez maintenant être en mesure, avec la connaissance que vous avez des vues du gouvernement de Sa Majesté, de suggérer des modifications s'il en était besoin, étant bien entendu que si M. Molotov en tenait compte, vous me les soumettriez pour examen.

« 13° Je me rends compte, ainsi qu'il était dit dans votre télégramme n° 196 (2), que Molotov répugnera peut-être à donner son accord à une formule relative à l'agression indirecte avant de savoir comment les conversations militaires progressent; mais j'estime souhaitable que nous arrivions à un accord sur cette formule sans délai inutile et je serais heureux que vous fassiez des démarches que vous jugeriez les plus propres à assurer ce résultat. »

18

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2563 (3). Réservé. *Londres, 14 août 1939* (4).

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Suite du numéro précédent (5).

Voici les textes auxquels se réfère le paragraphe 2 de ma communication précédant immédiatement celle-ci :

Il est entendu entre les trois gouvernements contractants, dont le but commun est de garantir les états intéressés contre toute atteinte à leur indé-

(1) *Documents* précités, t. VI, n° 405.
(2) *Documents* précités, t. VI, n° 647.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Par téléphone, en clair.
(5) Ci-dessus reproduit sous le n° 17.

pendance ou à leur neutralité, que l'expression « agression indirecte » doit être comprise comme incluant des cas tels que :

a. Une action de la part d'une puissance européenne qui, d'une façon manifeste, menacerait directement ou indirectement l'indépendance de l'état intéressé et à laquelle cet état résisterait;

Première alternative.

b. Une action impliquant l'abandon par l'état intéressé de son indépendance et de sa neutralité sous la menace de l'emploi de la force, ouverte ou couverte, par une puissance européenne, ce cas s'appliquant à des circonstances telles que celles qui ont accompagné la fin de l'existence de la Tchécoslovaquie en tant qu'état indépendant en mars 1939.

Deuxième alternative.

b. Une action impliquant l'abandon par l'état intéressé de son indépendance ou de sa neutralité sous la pression d'une puissance européenne, ce cas s'appliquant à des circonstances telles que celles qui ont accompagné la fin de l'existence de la Tchécoslovaquie en tant qu'état indépendant en mars 1939.

Troisième alternative.

b. Une action par une puissance européenne qui aurait pour conséquence l'abandon par l'état intéressé de son indépendance ou de sa neutralité, dans des circonstances telles que celles qui ont accompagné la fin de l'existence de la Tchécoslovaquie en tant qu'état indépendant en mars 1939.

Quatrième alternative.

b. Une action (telle que l'utilisation par une puissance européenne du territoire d'un autre état dans un but d'agression) que l'état intéressé accepterait sous la menace de l'emploi de la force, ouverte ou couverte, par cette puissance, et dont le caractère serait tel qu'elle impliquerait l'abandon par l'état intéressé de son indépendance ou de sa neutralité.

19

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1277, 1278 (1). Urgent. *Istanbul, 14 août 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme nos 896 à 899 (2) et à mon télégramme nos 1224 à 1228 (3).

(1) Extrait des papiers Massigli. Un autre exemplaire se trouve dans les « Papiers 1940 ».
(2) Du 7 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 451.
(3) Du 8 août, publié au tome XVII précité sous le n° 472.

L'ambassadeur d'Angleterre est en possession depuis hier de nouvelles instructions, tenant compte des échanges de vues qui ont dû avoir lieu ces jours derniers entre le Département et le Foreign Office [1]. Il a paru surpris que je n'aie encore rien reçu. Je lui ai expliqué que sans doute, ce ne serait qu'aujourd'hui que Votre Excellence serait saisie des nouvelles propositions anglaises.

Quoi qu'il en soit, et pour gagner du temps, je signale dès maintenant à l'attention du Département le point suivant. Il y aura avantage à communiquer à M. Saraçoglu un texte français, et je pense d'ailleurs que, pour éviter d'avoir à signer un texte turc, le traité devra être conclu en français seulement. L'établissement d'une version française correcte est donc particulièrement important.

Le Département a bien voulu joindre à la note anglaise du 5 août [2], qu'il m'a adressée par le bordereau Europe n° 326, une traduction provisoire du projet anglais. En l'absence d'un texte revisé à Paris, c'est cette traduction que je communiquerai le moment venu au ministre des Affaires étrangères après y avoir porté quelques indispensables retouches de forme. Mais il y aurait avantage à ce que le Département voulût bien m'envoyer sans retard une version définitive.

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2565, 2566 [3]. Réservé. *Londres, 14 août 1939* [4].

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 40.)

J'ai fait usage ce matin au Foreign Office des télégrammes nos 860 à 863 de notre ambassadeur à Moscou (instructions données aux missions militaires française et anglaise avant leur départ pour l'U.R.S.S.) [5].

Au cours de la journée, j'ai pu en outre utiliser auprès de sir A. Cadogan et de M. Strang les instructions contenues dans votre télégramme nos 1699 à 1700 [6].

Il a donc été fait état de nos sentiments (partagés d'ailleurs par sir W. Seeds) auprès du comité technique anglais qui a examiné aujourd'hui la question.

[1] Ces instructions sont reproduites dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 636.
[2] Reproduite au tome XVII susdit sous le n° 442.
[3] Extrait des « Papiers 1940 ».
[4] Par téléphone, en clair.
[5] Le télégramme adressé de Moscou, le 12 août, sous les nos 860-863, est publié au tome XVII de la présente série sous le n° 529.
[6] Reproduit ci-dessus sous le n° 10.

Celui-ci a cru devoir recommander un élargissement des instructions britanniques. Lord Halifax en est d'ailleurs pour sa part personnellement partisan.

Toutefois, avant de nous répondre officiellement, le secrétaire d'État doit s'assurer de l'assentiment de lord Chatfield qui coordonne les services de la Défense nationale.

J'espère être en mesure de vous envoyer demain une réponse définitive et favorable.

21

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2569, 2570. Réservé. *Londres, 14 août 1939, 23 h. 30* (1).

Il me revient d'une source sérieuse, mais qui mériterait confirmation, qu'à Londres, le personnel de l'ambassade d'Allemagne ne considérerait pas une action allemande à brève échéance sur la Hongrie comme probable.

Par contre, les efforts anglais pour faciliter les relations roumano-hongroises (2) auraient, selon cette ambassade, déjà obtenu certains résultats, tout au moins à Budapest.

Selon ces impressions allemandes, le gouvernement hongrois ne serait pas hostile à l'ouverture de conversations avec la Roumanie, à condition toutefois de ne pas être obligé à renoncer à ses revendications. Il ne se refuserait peut-être pas à suspendre pendant un délai de quelques mois, ou même de quelques années, ses tentatives de revision.

A Berlin, on est attentif à ces sentiments hongrois. A ce point de vue, tout au moins, la politique anglaise aurait produit sur la Wilhelmstrasse un certain effet psychologique.

(1) Par téléphone.
(2) Sur ces efforts, voir au tome XVII de la présente série, le nº 518 (et note).

22

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1147. Réservé. *Varsovie, 14 août 1939, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Suite à mon télégramme nos 1140 à 1142 (1).

Il a été indiqué à notre attaché militaire que l'exécution des nouvelles mesures arrêtées par le gouvernement polonais serait achevée le 22.

Si le secret ne peut être gardé, ces mesures seront présentées comme ayant pour but des manœuvres.

Telles qu'elles me sont présentées, elles me paraissent aussi limitées que l'ampleur des préparatifs allemands peut le permettre sans imprudence.

Les dirigeants polonais doivent faire en sorte de ne pas laisser naître en Allemagne la tentation d'une attaque brusquée.

23

LE GÉNÉRAL DOUMENC, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 1 (2). *Moscou, 14 août 1939, 22 h. 50, 23 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Les trois délégations ont eu deux séances le 13 août et une longue séance le 14 (3).

La délégation soviétique a manifesté son désir d'aboutir et demandé qu'on ne discute pas des principes généraux admis par tous, mais qu'on étudie les questions concrètes.

Il a été d'abord parlé du front occidental, et demain la délégation soviétique doit faire l'exposé des moyens militaires et des plans d'opérations prévus sur le front russe. Auparavant, la délégation soviétique a posé aujourd'hui, comme condition de la réalisation du pacte militaire, la certitude pour l'armée soviétique, dans le cas d'une agression contre la Pologne et la Roumanie, de pouvoir

(1) Du même jour, 16 h., reproduit ci-dessus sous le nº 11.
(2) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(3) Sur ces séances, voir ci-après le nº 329 et l'Addendum nº I (p. 549).

éventuellement pénétrer dans le corridor de Vilna, en Galicie et sur le territoire roumain. Néanmoins, nos travaux continuent.

Notre ambassadeur estime avec moi que la solution la plus rapide serait d'envoyer en mission à Varsovie le général Valin, accrédité spécialement par vous auprès de l'état-major polonais (1). Il s'efforcerait d'obtenir de ce dernier une adhésion secrète de principe permettant à la délégation franco-britannique de traiter sous son aspect militaire cette question à la conférence, sans mettre en cause officiellement le gouvernement polonais.

La mission britannique est entièrement d'accord.

J'ai l'honneur de vous demander des instructions d'urgence en me référant à la dépêche de l'ambassadeur de ce jour (2).

Il est entendu avec les deux autres délégations qu'aucune communication n'est à faire à la presse sur l'état actuel des pourparlers. J'espère donner demain des précisions sur les parties du territoire roumain qui seraient intéressées (3).

24

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 869 à 872 (4). Très secret. Réservé. *Moscou, 14 août 1939, 23 h. 43, 23 h. 44, 23 h. 45, 23 h. 46.*

(*Reçu :* le 15, 0 h. 15.)

A ne communiquer sous aucune forme directe ou indirecte à la presse.

Par un télégramme à la Guerre (5), dont je vous prie de demander communication à M. Daladier, le général Doumenc rend compte des réunions des 13 et 14.

Ainsi que le laissait prévoir en dernier lieu mon télégramme no 867 (6), les Russes ont parlé à fond des problèmes polonais et roumain, dont l'importance capitale a été signalée par mes nombreux télégrammes dont les plus

(1) Se reporter au télégramme de l'ambassadeur nos 869 à 872, du même jour, ci-après reproduit sous le no 24.

(2) Il faut lire en fait : le télégramme (il s'agit du télégramme de Moscou nos 869 à 872).

(3) Indications manuscrites en marge du document, au crayon : *Général Dentz.*

Faire 1o Copie général Musse (fait 15-8-39. Remis à 19 h). 2o Pour M. Hoppenôt (fait et porté à 19 h aux Affaires étrangères).

(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(5) Du même jour 22 h 50 à 23 h 35, reproduit ci-dessus sous le no 23.

(6) Du 13 août, 20 h 35, reproduit ci-dessus sous le no 7.

récents portent les nos 629 (1), 699 (2), 707 (3), 774 (4), 784 (5), 834 (6), etc.

Sans interrompre les pourparlers, dont la prochaine séance est fixée au 15, et tout en disant que ce n'est pas à eux, mais à nous à régler la question puisque nous avons avec la Pologne et la Roumanie des traités d'assistance et de garantie, les Russes estiment que, faute de réponse de notre part, les travaux des délégations seraient voués à l'insuccès.

L'importance primordiale des facteurs roumain et polonais n'a bien évidemment pas échappé aux gouvernements français et britannique dès l'origine des négociations tripartites. Je suis donc certain, vu surtout les considérations de votre télégramme no 571 (7), que le gouvernement français approuvera d'urgence les suggestions faites d'accord avec moi par le général Doumenc, en vue d'amener les Polonais à nous faciliter la conclusion d'un... (8) que leur abstention tiendrait en suspens et dont le succès est pour eux d'importance vitale. Quant aux Roumains, je ne puis que laisser au Département le soin de déterminer le moyen le plus efficace de les mettre également en ligne dans les mêmes conditions officieuses que nous envisageons pour la Pologne.

Je suis d'accord avec mon collègue et avec l'Amiral, qui télégraphie à Londres. J'estime que, vu l'urgence, le général Valin devrait être autorisé à aller à Varsovie sans attendre le consentement du cabinet britannique.

25

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 1146. Réservé. *Varsovie, 14 août 1939* (9).

(*Reçu :* le 16, 11 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de Berlin no 2123 (10).

Les autorités polonaises ont eu connaissance d'une série de faits analogues, mais elles se refusent à y voir autre chose qu'un des nombreux éléments de l'action d'intimidation engagée contre elles par l'Allemagne.

(1) Du 7 juillet, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 131.
(2) Du 13 juillet, qui reproduisait des passages de la dépêche de l'attaché militaire du même jour, publiée au tome XVII précité sous le no 202.
(3) Du 16 juillet, reproduit au tome XVII sous le no 217.
(4) Du 28 juillet, publié au tome XVII sous le no 344.
(5) Du 30 juillet, publié au tome XVII sous le no 368.
(6) Du 7 août, reproduit au tome XVII sous le no 455.
(7) Du 12 août, 1 h, reproduit au tome XVII précité sous le no 527.
(8) Lacune de déchiffrement.
(9) Par avion.
(10) Du 8 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 469.

Pour des raisons techniques, il leur paraît invraisemblable que l'état-major allemand puisse, en prévision d'une guerre et quelle que soit sa confiance dans le succès d'une « avance foudroyante », songer à convoquer par avance des réservistes sur le sol étranger.

Elles ont remarqué d'autre part que des convocations de ce genre avaient été précisément adressées à un certain nombre de Polonais ayant la nationalité allemande, comme pour s'assurer qu'elles ne passeraient pas inaperçues.

26

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2184 à 2188 (1). *Berlin, 14 août 1939, 20 h.*

D'après les journaux allemands de ce matin (cf. message téléphoné no 2182) (2), les entrevues de Salzbourg et de Berchtesgaden (3) auraient épuisé toutes les questions à examiner entre les partenaires de l'Axe et auraient abouti à un accord complet sur tous les points, y compris Dantzig. C'est un son de cloche sensiblement différent que, d'après les indications qui me parviennent de source généralement bonne, on aurait fait entendre officieusement hier soir à Berchtesgaden du côté italien. On aurait souligné, en effet, que les consultations se poursuivraient, qu'aucune solution n'avait été arrêtée et que Rome et Berlin adapteraient leurs décisions aux circonstances. C'est ainsi qu'on expliquait l'absence de communiqué concernant les résultats des entretiens. Des indications fournies se dégageait l'impression que, du côté italien, on cherchait à temporiser.

En plus de ces informations, divers faits sembleraient montrer que la rencontre germano-italienne ne s'est pas déroulée d'une façon entièrement conforme aux prévisions.

Les entretiens d'hier n'étaient pas inscrits au programme, la journée du dimanche devant être primitivement consacrée à des distractions (chasse au canard). Le comte Ciano ne devait repartir que lundi matin (4) par le train; or, il est reparti hier après-midi, par avion spécial, pour rencontrer M. Mussolini dans la soirée.

Tous ces indices permettent de penser que l'Italie ne s'est pas montrée d'emblée aussi docile qu'on l'avait escompté à Berlin.

Toutefois, j'estime qu'il serait très maladroit de la part de notre presse de souligner les divergences de vues qui pourraient exister entre Rome et Berlin.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du même jour, non reproduit (revue de presse).
(3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14; ci-après les nos 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.
(4) Soit le matin du 14 août.

D'abord, l'affaire est loin d'être terminée. Nous ne sommes qu'au début de l'épreuve de force attendue pour la seconde quinzaine d'août. Il est bien possible qu'une fois de plus, se trouvent déçus les espoirs fondés sur l'action modératrice de l'Italie.

D'autre part, dans la mesure où nos journaux dénoncent les fissures possibles de l'Axe, ils fournissent à l'Allemagne un moyen supplémentaire de pression sur Rome.

Enfin, il convient de ne pas éveiller le soupçon que la fermeté des puissances occidentales en face de l'Axe repose en définitive sur l'espoir que celui-ci ne s'avérera pas solide.

Contrairement à une information parue ce matin dans l'*Observateur raciste*, M. Attolico n'a pas suivi le comte Ciano à Rome. Il est rentré à Berlin.

27

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3282 à 3284 (1). *Rome, 14 août 1939, 13 h. 30.*

Le communiqué du *D.N.B.*, qui a été rendu public à Rome dans la soirée d'hier, a causé dans les milieux italiens une certaine surprise (2). Après ces deux journées entières de conversations, on s'attendait à un résumé plus précis des résultats atteints par les deux négociateurs et, en particulier, à une prise de position plus nette de l'Italie et de l'Allemagne au regard du problème de Dantzig.

D'après les premiers renseignements qui me parviennent, la version qui circule ce matin dans les milieux de presse italiens représenterait les deux gouvernements comme ayant décidé, à la suite de l'examen complet qu'ils ont effectué de la situation internationale, de s'abstenir pour le moment de toute initiative et d'attendre que, du côté adverse, on formule des propositions permettant de rechercher utilement une solution de conciliation. Ce n'est qu'au moment du congrès de Nuremberg que les deux puissances totalitaires se décideront à annoncer une action plus nette, au cas où d'ici là aucun progrès n'aurait été accompli dans la voie d'un règlement.

Toujours d'après la même version, les deux ministres des Affaires étrangères auraient envisagé la situation générale sous quatre aspects principaux : la question de Dantzig, la situation particulière de l'Italie, notamment au

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Ce communiqué publié à l'issue des entretiens italo-allemands de Salzbourg et de Berchtesgaden (sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 26, renvois), se contentait d'indiquer que le Führer avait reçu le ministre italien des Affaires étrangères, et donné en son honneur un déjeuner et qu'il avait eu, dans l'après-midi du 12 août, un long entretien avec le comte Ciano (*Temps* du 14 août, p. 1).

point de vue méditerranéen, le problème du révisionnisme et plus particulièrement les revendications hongroises et bulgares, enfin la situation économique et financière de l'Europe.

Je ne puis naturellement transmettre ces informations que sous toutes réserves, et, d'autre part, rien ne permet d'écarter l'hypothèse d'après laquelle la discrétion du communiqué aurait au contraire pour objet de masquer l'élaboration d'une décision sensationnelle destinée à être rendue publique avant peu. Mais le fait est que, jusqu'à présent, on a plutôt tendance, dans les milieux romains, à considérer (non sans en manifester d'ailleurs quelque soulagement), que les conversations italo-allemandes ont abouti à l'ajournement provisoire d'une solution radicale. On tend également à en attribuer le mérite à l'action exercée par le comte Ciano sur ses interlocuteurs allemands.

28

M. GASTON MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 169. *Athènes, 14 août 1939.*

Je me réfère à votre télégramme nº 256 (1).

M. Metaxas m'a prié de faire une pressante démarche auprès de Votre Excellence pour obtenir que les treize avions qui restent encore à livrer à la Grèce lui soient envoyés immédiatement.

Il m'a dit avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre en état de défense le front de Salonique, mais que, faute d'un minimum d'aviation, il ne pouvait se tenir encore pour pleinement assuré de l'efficacité des dispositions prises.

Je crois d'autant plus opportun de lui donner satisfaction qu'il paraît tout à fait décidé à faire cause commune avec nous si la guerre éclate.

Je vous serais reconnaissant de me mettre en mesure de lui donner réponse.

(1) Du 25 juin, non reproduit. Ce télégramme annonçait que, selon le ministère de l'Air, la livraison des avions pourrait être achevée en juillet.

29

Récit de l'entrevue Hitler-Burckhardt du 11 août

N. [1]. *14 août 1939.*

C'est jeudi 10 août dans la journée que M. Burckhardt a reçu de la part de M. Hitler l'invitation de se rendre à Berchtesgaden [2]. Le rendez-vous était prévu pour samedi. Mais dans la soirée, alors que le Haut-Commissaire donnait un dîner d'adieu à M. Perkowski, adjoint au haut-commissaire polonais à Dantzig, relevé de son poste à la suite de l'incident du Kalthof [3], M. Forster appela M. Burckhardt au téléphone pour lui faire savoir que, le comte Ciano devant rendre visite au Chancelier samedi, le voyage était fixé au lendemain vendredi. L'avion personnel du Führer viendrait prendre M. Burckhardt à Dantzig et le conduirait directement à Salzbourg.

Malgré la brièveté du délai, le Haut-Commissaire accepta et, après avoir prévenu M. Chodacki, commissaire polonais à Dantzig, s'envola en effet le lendemain vendredi à 11 heures dans l'appareil mis à sa disposition par M. Hitler, un avion *Condor* installé avec un luxe inouï et plutôt semblable à un salon volant qu'à une machine de transport.

Les voyageurs arrivèrent à 1 h. 45 à Salzbourg où ils déjeunèrent. Après quoi, l'auto prit M. Burckhardt et le conduisit jusqu'au nid d'aigle [4] que s'est fait installer le Führer au dessus de l'Obersalzberg. On y parvient, après avoir dépassé Berghof, la villa du Chancelier, par une route très dure, en lacets, qui exige pour la gravir de puissantes voitures de construction spéciale. Parvenu à 1.900 mètres d'altitude, on débouche sur une terrasse d'où se découvre un splendide panorama : les Alpes de Bavière, d'Autriche et par-delà les montagnes du Vorarlberg, les cimes des Alpes suisses. Sur une des faces de la terrasse, en plein dans le roc, quatre tunnels ont été creusés qu'il faut traverser avant d'arriver à une porte d'airain massif. La porte glisse sans bruit. Encore 200 mètres et voici une autre porte en bronze qui s'ouvre silencieusement, donnant accès sur une vaste cabine d'environ quatre mètres sur quatre. C'est l'ascenseur qui mène au sommet du rocher. A la sortie, le visiteur, d'abord aveuglé par l'éblouissante clarté du jour, découvre enfin le dernier refuge du maître de l'Allemagne : accrochée plutôt qu'adossée

[1] Des exemplaires de ce document se trouvent dans les papiers Bonnet, dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », dans les papiers Avenol, ainsi que dans la série Europe des archives du ministère des Relations extérieures. Voir également C. J. Burckhardt *Ma mission à Dantzig*, p. 374-388; Bonnet, *De Munich à la guerre. Défense de la paix*, Plon, 1967, p. 417-421. On peut consulter également le compte rendu reproduit dans les *Documents* britanniques (*Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, n° 659).

[2] Voir, au tome XVII de la présente série, le n° 491.

[3] Sur cet incident, voir au tome XVI de la présente série le n° 439 (note).

[4] Sur ce « nid d'aigle », se reporter à la description qu'en fait M. François-Poncet au tome XII de la présente série sous le n° 197.

au rocher, comme une énorme lanterne, une petite pièce entièrement vitrée de trois côtés et d'où la vue est immense et grandiose, spectacle aussi beau que celui que pourrait offrir le plus beau belvédère de Suisse. Ameublement sobre et succinct. Une table, deux sièges. Décoration « d'un grand goût barbare ». Contre le mur, en frac blanc et en perruque aux boucles poudrées, quelques éphèbes servent de valets de pied.

Le Führer est là entouré de quelques-uns de ses fidèles aux mines patibulaires; Brückner [1], Dietrich [2]. M. Forster est également présent et assistera à l'entretien sauf à la dernière partie.

M. Hitler apparaît vieilli, blanchi, chétif. M. Burckhardt ne sent pas comme lors d'une précédente entrevue (en 1938) [3] se poser sur lui le regard calme et séducteur du Chancelier. Il lui semble plutôt découvrir sur le visage de son interlocuteur une expression de supplication et d'angoisse, comme celle d'un homme traqué. Le Chancelier lui tend la main et lui dit son plaisir de le saluer à Berchtesgaden. Après quoi il lui demande ses impressions de voyage à bord du *Condor*, appareil dont il paraît très fier et dont il vante les qualités. « Le *Condor*, dit-il, a fait ses preuves, il est moins rapide que les *Douglas*, son pilote a essayé ces derniers appareils, mais il y a eu de la casse. Au contraire, le *Condor* est très solide. Bien que cet avion soit réservé au transport des passagers, j'ai fait faire sur lui des essais de tir. Il s'est admirablement comporté. Sa vitesse normale est de 350 km à l'heure. »

Cependant, le Führer a fait asseoir le Haut-Commissaire devant la table sur laquelle les jeunes hommes en frac blanc apportent du café et des friandises. Pendant toute la conversation, le Chancelier grignotera nerveusement des chocolats. Il est quatre heures de l'après-midi; la conversation s'engage :

M. Hitler : « Vous avez, Monsieur, une semaine bien fatigante derrière vous. Je sais et je reconnais que vous avez travaillé en vue de régler par la conciliation les affaires courantes qui se posent à Dantzig (puis brusquement sa figure se transforme et devient menaçante), mais je sais aussi que toutes vos peines, tous vos efforts ont été annulés par les Polonais. N'est-il pas incroyable qu'un Forster, chef du national-socialisme de Dantzig, s'adresse, sur mon ordre, à un représentant de la Société des Nations ? Vous savez que je n'aime pas la Société des Nations, mais je dois avouer que, dans deux cas, dans l'affaire de la Sarre et dans celle de Dantzig, cette institution a fonctionné avec beaucoup de correction. Je souligne d'ailleurs que, si M. Forster s'est adressé à vous, c'est sur mon ordre et parce que j'avais confiance que vous agiriez avec objectivité. Pour ce qui est de mon représentant à Dantzig, il n'a à aucun moment dépassé les bornes, ni dans la manière dont

[1] Wilhelm Brückner, aide de camp du Chancelier.

[2] Jozef (Sepp) Dietrich, chef des gardes du corps d'Hitler, devenu durant la guerre général S.S.

[3] Sur l'initiative du gauleiter Forster, le haut-commissaire de la Société des Nations avait été reçu par le chancelier Hitler à Berlin le 20 septembre 1937. Sur cette entrevue, voir C. J. Burckhardt, *Ma mission à Dantzig*, p. 107-114. Mais les mémoires du Haut-Commissaire ne parlent d'aucune entrevue avec Hitler en 1938; par contre, il s'entretint à plusieurs reprises avec le secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, von Weizsäcker, au cours de cette année 1938 et fut longuement reçu par le ministre von Ribbentrop, le 17 décembre 1938 (voir C.-J. Burckhardt, *Ma mission à Dantzig*, p. 224-228).

il a traité l'affaire, ni dans les avertissements qu'il a donnés. Je constate au contraire qu'il n'en est pas de même pour les Polonais. Bien que ceux-ci soient encore membres de la Société des Nations, si je suis bien informé, ils ne font aucun usage de cette institution; un simple appel téléphonique de M. Chodacki à vous eût suffi, un certain vendredi, à arranger l'incident douanier par des conversations personnelles et sans recours à la fameuse note du 5 août » (1).

M. Burckhardt : « Oui, mais ces entretiens ont été inutilement reculés par des mesquineries, des objections de préséance soulevées par vos agents ».

M. Hitler (en se fâchant) : « Ce sont là des choses lamentables en des heures aussi graves. Mais le fait est que M. Chodacki, sur l'ordre de M. Beck et du maréchal Rydz-Smigly, a trouvé bon de se livrer à un « acte » inconsidéré, alors qu'il était préférable d'arranger les choses par votre intermédiaire et à l'amiable. Il a téléphoné à M. Greiser d'une manière offensante et une demi-heure après, il lui a adressé un mémorandum inconcevable. Sur l'observation de M. Greiser que cet ultimatum n'avait pas d'objet, M. Beck a cru devoir annoncer à son de trompes dans le monde entier qu'il avait gagné une victoire sur l'Allemagne. La presse a fait chorus. (A cet instant, le Führer rentre dans un accès de rage épouvantable. Sa voix devient stridente. Il tremble de tous ses membres.) La presse s'est emparée de cette affaire et a eu l'audace de déclarer que j'avais perdu la guerre des nerfs, qu'il suffisait de « m'engueuler » pour me faire battre en retraite. Elle a dit que la menace était le seule méthode à employer avec Hitler, que si mon « bluff » avait réussi l'année dernière, c'est parce que je n'avais pas trouvé à qui parler, tandis que, cette année, ce bluff avait été éventé et déjoué par les Polonais. Le courage aurait manqué aux neutres (2), seule la Pologne saurait comment il faut me traiter. J'ai vu des en-têtes de journaux français annonçant en grosses lettres que j'avais perdu mes nerfs et que la Pologne avait gagné la guerre des nerfs » (silence exténué).

M. Burckhardt croit devoir indiquer que c'est faire beaucoup d'honneur aux journalistes que de se montrer à ce point sensible à leurs élucubrations. Le chancelier du Reich doit être au-dessus de ces petitesses.

M. Hitler devient alors tout à coup calme et triste. Il regarde bien en face son interlocuteur et après un temps répond :

« Monsieur, je ne puis montrer vis-à-vis de la presse l'indifférence que vous me conseillez. Je suis un prolétaire, tout mon passé, toute ma doctrine, toute l'essence du mouvement national-socialiste m'interdisent de considérer les choses ainsi. Il faut que les hommes d'État étrangers le comprennent et comptent avec la nécessité où je suis s'ils ne veulent pas que nous allions tous à la catastrophe. Il n'est pas vrai d'ailleurs que les Anglais n'aient pas d'action sur la presse. Il est tout à fait remarquable que les journaux britanniques ne parlent jamais de ce qui déplaît à leur gouvernement. Mais laissons cela.

(1) Sur l'incident et cette note, voir au tome XVII de la présente série les nos 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453, 490, 520, 541.

(2) Erreur de frappe. Comme le montre le compte rendu britannique, il faut lire : aux Tchèques.

« Sur mon ordre, Weizsäcker a fait venir Lipski pour lui dire que maintenant les temps étaient révolus (mot à mot : qu'une autre heure avait sonné à l'horloge du destin). Cela, c'est ma réponse aux ultimatums et à la soi-disant défaite que j'aurais subie dans la guerre des nerfs ».

(La voix du Chancelier s'enfle en un fortissimo intolérable.)

« Si maintenant la moindre chose arrive sans que j'en sois prévenu, je fondrai comme l'éclair sur ces Polonais avec toute la puissance d'un armement mécanisé dont ils n'ont pas la moindre idée. (Criant de toutes ses forces) : M'entendez-vous ? ».

M. Burckhardt : « Très bien, Monsieur le Chancelier, je sais aussi que ce sera la guerre générale ».

M. Hitler (avec une expression de souffrance et de colère) : « Bien. Si je dois faire cette guerre, je préfère la déclencher aujourd'hui plutôt que demain. Je ne la mènerai pas comme l'Allemagne de Guillaume II, qui a toujours eu des scrupules de conscience devant l'application intégrale de toutes les armes. Je me battrai sans aucun égard jusqu'à la dernière possibilité. Je l'ai déjà dit à M. Lloyd George : « Si vous aviez été caporal pendant la guerre et moi ministre, croyez-moi, nos pays respectifs seraient dans une toute autre situation que celle d'aujourd'hui. J'aurais fait la guerre tout autrement qu'on l'a faite du côté allemand en 1914. »

« (Le débit du Chancelier devient haletant). On peut avoir la certitude que l'Italie se battra à nos côtés. Le Japon (après une hésitation)... aussi. Avec 74 de mes divisions et à l'aide de mes fortifications, je tiendrai le front occidental. Je jetterai le reste sur les Polonais qui seront liquidés en trois semaines. La Suisse n'a rien à risquer, je respecterai sa neutralité. Par où les autres viendraient-ils donc m'attaquer ? Par la voie des airs ? Aujourd'hui la tendance générale est de m'impressionner par les chiffres du réarmement des aviations étrangères. (M. Hitler est pris d'un rire hystérique). Je ris, Monsieur, parce que le spécialiste pour le réarmement, c'est moi, ce ne sont pas les autres. Leur armée aérienne, en voici le bilan : l'Angleterre a 135.000 hommes dans son aviation, la France 75.000. Mais moi j'en ai en temps de paix 60.000, en temps de guerre un million.

« Ma D.C.A. est la meilleure du monde. Elle l'a prouvé en Espagne. Quant aux Russes, nous les connaissons mieux que les autres. Des centaines de nos officiers ont servi pendant des mois, il y a quelques années, dans les armées russes. Celles-ci n'ont aucune force offensive. On n'assassine pas tous les officiers supérieurs pour s'engager dans une guerre mondiale. Nous avons battu les Russes en Espagne comme les Japonais les ont aussi battus partout où ils les ont trouvés (et dans un cri, le Chancelier ajoute :) On ne nous donnera pas la chair de poule avec les Russes.

« Mais parlons calmement.

« Ces éternelles discussions sur la guerre sont une folie. Elles mettent les peuples dans un état de démence. De quoi s'agit-il en réalité ? De ceci et rien que de ceci :

« L'Allemagne a besoin de blé et de bois.

« Pour le blé, j'ai besoin d'un espace à l'Est.

« Pour le bois, j'ai besoin d'une colonie.

« Certes nous pouvons vivre encore. Nos récoltes ont été merveilleuses en 1938 et en 1939, en dépit des hurlements humanitaires de ceux qui déclarent que nous mourons de faim. Ces récoltes, nous les avons obtenues grâce à l'application de notre population, mais surtout à l'emploi intensif des engrais chimiques. Un jour le sol allemand sera las de cette méthode, il fera grève comme le corps humain lorsqu'il a été gavé de médecines. Mais alors mon peuple devra-t-il endurer la famine ? Devrais-je lui faire supporter cette situation ? Ne ferais-je pas mieux de sacrifier la vie de dix millions de mes compatriotes sur le champ de bataille plutôt que de les laisser mourir de faim ?

« Nous savons, nous, ce que cela veut dire : mourir de faim. Peut-être certains humanitaires se rappellent-ils encore la mine de nos enfants à l'issue de la guerre, en 1919. Me comprenez-vous? Je ne veux pas cela.

« Sans doute, il y a le libre échange. Les frontières ouvertes. C'est bel et bon. Nous l'avons eu. Mais si le libre échange dépend de ceux qui gouvernent les mers, si nous devons rester à la merci de leur blocus, alors, à la place où je suis, c'est mon devoir de faire vivre mon peuple par ses propres moyens. Le reste ne compte pas.

« Je n'ai pas d'aspiration romantique, je n'ai pas d'appétit de domination. Avant tout je ne cherche rien en Occident. Ni aujourd'hui, ni demain. Je n'ai aucune ambition sur cette partie si dense de l'Europe. Une fois pour toutes je déclare que je n'ai aucun dessein sur elle. Toutes les idées que l'on me prête à ce sujet sont des inventions.

« Mais je dois avoir les mains libres du côté de l'Est. Il s'agit pour moi d'obtenir en quantité suffisante le blé nécessaire à mon pays. D'autre part, en dehors de l'Europe, il me faut une colonie susceptible de me donner du bois.

« Une fois pour toutes, il faut qu'on sache que je suis prêt à négocier et à parler de tout cela. Mais là où il n'y a plus pour moi de possibilité de négociation, [c'est] lorsque l'on m'offense et lorsqu'on essaie de me compromettre devant l'opinion par des ultimatums ».

M. Burckhardt : « Monsieur le Chancelier, je suis venu ici sans autre mission que celle de parler des questions dantzicoises qui seules sont de ma compétence. Toutefois, permettez-moi de vous dire qu'à mon avis plus un homme est comblé d'honneurs, plus fort, plus sa résistance est grande. J'ai entendu dire récemment par une personnalité étrangère qu'au calme avec lequel l'Allemagne envisage le problème polonais, on pouvait mesurer l'accroissement de puissance de cette nation ».

M. Hitler : « Est-ce un ressortissant non allemand qui vous a dit cela? »

M. Burckhardt : « Oui ».

M. Hitler échange un regard avec Forster et dit à celui-ci : « Voilà ce qu'on devrait dire une fois à ce Ribbentrop. »

M. Burckhardt : « Je suis persuadé, Monsieur le Chancelier, que tous les problèmes peuvent être résolus par la négociation et je ne doute pas que les pays de l'Ouest ne soient toujours prêts à les résoudre par cette méthode pacifique. »

M. Hitler : « Mais pourquoi donc excitent-ils les Polonais à me lancer des

ultimatums et à triompher ensuite bruyamment sous prétexte que je les aurais acceptés? »

M. Burckhardt : « Il ne saurait être question de cela. Sur ce point, je suis exactement informé. Les puissances occidentales ne cessent d'exercer à Varsovie une influence modératrice. Ce qui est en cause à Dantzig est simple. Le statut juridique international de la Ville libre ne saurait être éliminé de façon unilatérale par la violence ou par la menace de la violence. »

M. Hitler : « Alors, des pourparlers? Mais sur quelles bases? Les Allemands se rappellent trop bien à quoi mènent les pourparlers. Monsieur, étiez-vous à Genève au temps de la Conférence du désarmement? »

M. Burckhardt : « Non, Monsieur le Chancelier ».

M. Hitler : « J'ai fait aux Polonais une offre acceptable. En mars dernier, après avoir éliminé le danger de guerre que constituait dans mon flanc sud-est la Tchécoslovaquie, je voulais éteindre deux autres brûlots : Memel et Dantzig. Mais si chaque fois que je fais un pas, l'Angleterre et la France sont sur mon chemin, que dois-je faire? »

M. Burckardt : « Avant le 15 mars, l'argument ethnique agissait. Il correspondait à certaines notions de droit naturel qui sont en opposition avec le droit traditionnel en vigueur, mais il y avait des gens qui avaient de la compréhension pour votre point de vue ».

M. Hitler (interrompant) : «... Et maintenant, voulez-vous dire, le 15 mars a torpillé cet argument ethnique, n'est-ce pas? Croyez que j'ai souvent pensé à ce raisonnement des autres. Je réponds ceci : il s'agissait alors pour moi d'éliminer un danger aigu. J'ai réussi par une solution passable qui d'ailleurs s'est révélée plus satisfaisante qu'on ne le croit communément à l'étranger. Le calme règne en Bohême et en Moravie. Je n'ai eu à enregistrer que deux incidents graves dont les responsables sont d'ailleurs des Allemands. Ils ont été punis. En Bohême, seuls les intellectuels sont des adversaires irréconciliables, le peuple (paysans et ouvriers) est content de son sort, comme toujours quand on lui apporte des solutions de simplification.

« Vous ne vous faites aucune idée de l'arsenal que j'ai trouvé là-bas. Nos militaires en croyaient à peine leurs yeux. Le matériel de guerre était en excellent état, admirablement soigné. Les Tchèques sont d'excellents fonctionnaires. Leur exactitude et leur ordre ont rempli nos officiers d'admiration. Ils sont très différents des Polonais. Leurs plans d'État-major étaient des devoirs d'écoliers, précis, modestes, sans envergure. Complètement différents des plans de l'état-major polonais que nous possédons et qui laissent bien loin derrière eux ceux de Napoléon et d'Alexandre le Grand. L'organisation technique de l'armée polonaise est lamentable. Aussi nos militaires sont-ils ahuris de l'impertinence de la Pologne. L'année dernière, mes généraux étaient très prudents. Cette fois, c'est moi qui dois les retenir. Après mon discours au Reichstag [1], ils m'ont entouré et ils m'ont dit : « Mon Führer, avec tout le respect que nous vous devons, Dieu soit loué que les Polonais n'aient pas accepté vos propositions! »

[1] **Prononcé le 28 avril au Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI, les nos 13, 17, 121.**

« (Avec force) — Mais, Monsieur, pour moi, cela eût été une solution; cela eût été mon offrande sur l'autel de la paix. Plus tard, j'aurais essayé dans une conférence internationale de régler nos nécessités agricoles et alors, quelles possibilités de collaboration pour la Pologne! Cette autostrade, vraiment, eût-elle « fait tomber une pierre de la couronne de la souveraineté polonaise »? La Pologne aurait gardé son accès à la mer. Les routes allemande et polonaise se seraient croisées par des passages superposés. Personne n'aurait dérangé l'autre. Notre province séparée aurait eu ses communications naturelles, ce que je considère comme essentiel ».

M. Burckhardt demande alors si cette solution est définitivement écartée.

M. Hitler (très attentif) : « Malheureusement oui, étant donné l'attitude qu'a prise à cet égard le gouvernement polonais ».

(Pause gênée.)

A cet instant, *M. Hitler* se lève et demande la permission à *M. Burckhardt* de lui montrer son domaine. Ils sortent.

M. Hitler : « Voici Salzbourg — Depuis des années, de l'Obersalzberg, d'où j'ai de ce côté une vue analogue quoiqu'incomparablement moins vaste, je vois de loin ma patrie, l'Autriche (serrant le bras de M. Burckhardt avec un soupir de fatigue). Si vous saviez combien je suis heureux quand je suis ici et combien j'aurais besoin de repos ».

M. Burckhardt : « Il dépend de vous, Monsieur le Chancelier, de trouver et de donner au monde ce repos. »

M. Hitler : « Ah! Si seulement il en était ainsi! » (Il rentre dans la verrière où ils se trouvent seuls, M. Hitler ayant fait signe à M. Forster qu'il voulait rester en tête-à-tête avec M. Burckhardt).

M. Hitler (nerveux) : « Monsieur, si je reconnaissais que l'Angleterre et la France pressent la Pologne dans le sens de la guerre, je préférerais accepter le conflit plutôt cette année que l'année prochaine. Mais, mon Dieu, mon Dieu, on doit pouvoir trouver une issue raisonnable. Si les Polonais laissent Dantzig tranquille et cessent de jouer avec de fausses cartes le sort de la Ville libre, je puis attendre. A une condition cependant. Il faut que les minorités allemandes cessent d'être molestées. Voilà encore un domaine dans lequel on ne me croit pas. J'ai d'abord donné l'ordre de ne pas faire mention dans la presse des cas les plus graves qui font apparaître les mauvais traitements infligés aux Allemands de Pologne [1]. C'est ainsi qu'on n'a pas parlé des cas de castration. Mais maintenant, je ne puis plus arrêter nos justes plaintes.

« Croyez, Monsieur, que je suis capable d'apporter des sacrifices politiques. Voici par exemple la question du Tyrol du sud. On dit que ce qui se passe est un défi à l'humanité. Mais qu'auraient écrit les mêmes journaux si, quand je n'étais pas en bons termes avec l'Italie, j'avais annoncé que je posais la question du Tyrol? Voilà un exemple qui montre que je puis faire des sacrifices politiques. Mais tout a des limites.

« Je veux vivre en paix avec l'Angleterre et avec la France. Je ne savais pas toujours, mais je vois maintenant que ces deux pays sont indissolublement liés

[1] Sur ces rumeurs de mauvais traitement, voir au tome XVII de la présente série les nos 504, 539.

l'un à l'autre. Je ne nourris aucune intrigue contre cette amitié comme on essaie d'en fomenter contre l'amitié germano-italienne. Pendant quatre ans, j'ai été dans les tranchées. J'ai admiré la vaillance des peuples de France et d'Angleterre. Mais en ce qui concerne les Anglo-Saxons, je reconnais que quelque chose que je ne puis définir encore nous sépare d'eux dans les zones les plus profondes de notre être. Quelle est cette chose, je ne la saisis pas. »

M. Burckhardt : « Sans doute peut-on dire que les deux peuples sont très différents en ce qui concerne leur conception de la sainteté des traités. »

M. Hitler : « Oui, mais c'est leur interprétation plutôt qui est différente. Les autres violent aussi les pactes, mais ils dissimulent mieux. Je ne veux pas insister d'ailleurs sur ce point. »

M. Burckhardt (essayant une explication philologique) : « Il est intéressant de rapprocher les termes qui servent à désigner la paix en français, en anglais et en latin : *peace, paix, pax.* Le mot de pacte en dérive. En allemand, au contraire, la paix se dit *Friede,* qui est le même que *Freude* qui signifie la joie. »

M. Hitler : « Oui, oui, c'est dans cette direction qu'il faudrait chercher. Nous autres Allemands, nous sommes un *Volkstaat* (état populaire). Les Anglais sont un empire. L'Allemagne est un corps, l'Empire britannique est une association. »

M. Burckhardt : « Mais le Reich, augmenté des Tchèques et des Slovaques, ne tend-il pas déjà à devenir une association? »

M. Hitler : « A l'heure qu'il est, le protectorat est une nécessité. Les Slovaques peuvent faire ce qu'ils veulent. Je n'exerce sur eux aucune pression. Si le cœur leur en dit, ils peuvent se réunir à la Hongrie, je ne m'y opposerai point. Mais seulement, je crois que les Hongrois ne seront pas capables de les administrer.

« Une fois de plus, je reviens à la même question : blé et bois. Si on voulait parler de ces problèmes avec moi, j'accepterais la conversation.

« Mais autre chose, m'offenser, me couvrir d'ironie, me narguer comme en mai 1938. Cela je ne l'admettrai jamais. Je ne fais pas de « bluff ». Si la moindre des choses arrive à Dantzig ou si mes minorités en Pologne sont molestées, je frapperai et je frapperai dur. »

M. Burckhardt : « Monsieur la Chancelier, j'ai demandé à M. Forster si je pouvais en toute tranquillité d'esprit laisser mes enfants à Dantzig. Il m'a prié de vous soumettre cette question .»

M. Hitler : « Monsieur, la bagarre peut éclater à tout moment à Dantzig. Mais seulement si les Polonais le veulent. Je pense toutefois que vos enfants seraient mieux en Suisse. »

M. Burckhardt (comprenant que l'audience est terminée, se dirige, vers la porte et prend congé) : « Je remercie Votre Excellence de l'accueil si aimable qu'Elle m'a fait dans ce cadre admirable. »

M. Hitler : « Vous venez, Monsieur, d'un monde qui m'est étranger, mais je sais que vous vous êtes toujours efforcé de faire aboutir des solutions pacifiques. J'ai une autre sympathie spontanée pour un autre homme dont on m'a dit depuis quelque temps beaucoup de mal, mais je conserve à son égard

mon premier sentiment : c'est lord Halifax. Dans un cadre plus vaste que le vôtre, il veut aussi, comme vous, des solutions pacifiques. »

M. Burckhardt : « Au revoir, Monsieur le Chancelier. »

M. Hitler (le regard lointain, mélancolique et fatigué) : « Oui, moi aussi j'espère, peut-être, au revoir. »

Il est 6 heures et demie du soir. M. Forster raccompagne M. Burckhardt jusqu'à Berchtesgaden. Pendant le trajet, il lui dit : « Je suis heureux que vous ayez pu vous rendre compte des dispositions du Führer relatives à des conversations générales » (1).

30

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 287. *Rome, 14 août 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 août; Dir. pol. 21 août.)

Le *Maasbode*, le grand journal catholique hollandais et l'un des plus importants journaux catholiques d'Europe, vient de prendre, avec autant de netteté que d'à propos, la défense de la France contre le journal italien *La Tribuna*, qui, en exaltant les dernières manœuvres militaires italiennes, avait accusé notre pays de n'être bon militairement qu'à se blottir derrière la ligne Maginot et à appeler les autres à son aide.

Les accusations sont réfutées par le *Maasbode* au moyen d'arguments très pertinents, qui sont tout à l'honneur de la France, de son courage, de ses vertus militaires et de son humeur pacifique.

Il est intéressant pour nous de voir un journal catholique étranger prendre spontanément notre défense contre une feuille italienne. Voilà une chose qui ne nous serait probablement pas arrivée, si notre politique religieuse n'avait pas été ce qu'elle est (2) et si nos rapports avec le Saint-Siège n'avaient pas été ce qu'ils sont devenus.

Le fait serait à signaler au commissariat de l'Information, car il y aurait un utile parti à tirer d'un tel article pour notre propagande à l'étranger. Même avec du retard, nous aurions intérêt à en diffuser une analyse dans certains pays (Espagne et Portugal notamment), en insistant sur l'étiquette catholique du *Maasbode*, au surplus très connu comme tel dans les cercles catholiques.

(1) Cet alinéa ne se retrouve pas dans tous les exemplaires.
(2) Sur cette politique religieuse, voir au tome XVII de la présente série, le nº 355.

31

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 594. *Saint-Sébastien, 14 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 août.)

J'ai l'honneur de vous adresser la traduction d'une lettre du général de Jordana, ministre des Affaires extérieures. Cette lettre, datée du 8 août (1), est une réponse à la note que je lui avais laissée ainsi qu'au général Franco lors des entretiens que j'avais eus successivement avec ces deux personnalités le 3 de ce mois. Dans cette note, que je vous ai adressée le 3 août, sous le nº 530 (2), je rappelais que le rétablissement des relations de bon voisinage prévues par les accords Jordana-Bérard (3) ne pouvait être une réalité que si existaient les éléments essentiels à toutes relations normales entre deux pays voisins.

Comme vous pourrez vous en rendre compte, le général de Jordana dont la mission comme ministre devrait prendre fin à bref délai (4), a tenu, en plein accord avec le chef de l'État, à me fournir une réponse dans l'ensemble affirmative et satisfaisante sur les points que j'avais soulevés.

*
* *

Pour les *relations commerciales*, sans dire expressément qu'il est prêt à négocier, le gouvernement espagnol fait valoir la grande circonspection à laquelle il est tenu en matière d'accords commerciaux et marque sa préférence pour des *modus vivendi* plutôt que pour des accords de longue durée.

Par plusieurs communications récentes (télégrammes ou dépêches aux Relations commerciales), je vous ai mis au courant de la situation à ce sujet et de mon opinion. Je vais avoir à obtenir du nouveau ministre, en faveur du conseiller et de l'attaché commercial de l'ambassade, une audience que seule certaine insistance venue de Paris m'avait fait demander à un moment évidemment peu opportun puisqu'il était alors probable que M. Suances

(1) Ce document, qui se trouve conservé dans les papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques, n'a pas été reproduit, la substance en étant reprise dans la présente dépêche.

(2) La dépêche nº 530, du 3 août, est reproduite au tome XVII de la présente série sous le nº 418. Son contenu est largement repris dans la lettre personnelle de M. Gazel, chargé d'affaires, à M. Charvériat, du même jour, publiée audit tome sous le nº 415.

(3) Du 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 211.

(4) Le 10 août, le général Franco avait nommé les membres du gouvernement espagnol; dans ce cabinet, le général Jordana cédait le portefeuille des Affaires étrangères au colonel Beigbeder. Voir également au tome XVII précité, le nº 495 (note).

ne devait pas faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle [1]. Mais il conviendra de laisser à M. Alarcon les quelques jours nécessaires pour prendre connaissance de ses nouvelles fonctions, auxquelles rien, sauf, paraît-il, l'habile gestion d'une propriété personnelle et le travail qu'il a effectué comme gouverneur de Madrid depuis quatre ou cinq mois, ne l'avait préparé.

En ce qui concerne les relations *téléphoniques, télégraphiques et ferroviaires*, le gouvernement espagnol est disposé à les rétablir et donne les ordres nécessaires aux services compétents pour qu'ils se mettent en rapport, à cet effet, avec les nôtres.

Le Département voudra bien en aviser les autorités françaises qualifiées. Je pense que la S.N.C.F. en particulier verra avec satisfaction s'ouvrir la possibilité de rétablir des relations au sujet desquelles elle a fait, depuis le mois de février dernier, tant de démarches aussi prématurées que regrettables.

*
* *

La réponse comporte quelques réserves en ce qui concerne les *relations aériennes* et les *relations maritimes*.

Pour les premières, le général de Jordana fait valoir qu'il ne peut envisager de faire des concessions anticipées et de caractère définitif avant que ne soit au point un plan d'ensemble des services aériens nationaux qui est actuellement à l'étude. Il ne voit toutefois pas d'inconvénient à ce qu'un représentant d'Air France se mette en rapport avec le ministère de l'Air espagnol.

La réserve ci-dessus ne paraît pas tenir compte du fait que la convention de 1928 est, comme je l'avais rappelé dans ma note du 3 août, toujours en vigueur mais n'est pas appliquée par les autorités espagnoles. J'aurai à revenir sur ce point pour rappeler l'existence de la convention, quels que soient les plans espagnols actuellement à l'étude.

Quant aux *relations maritimes*, le gouvernement espagnol prétend que nos navires ne sont l'objet d'aucune discrimination, mais il reconnaît qu'un certain nombre de compagnies françaises ayant commercé pendant la guerre avec la zone ennemie sont inscrites sur des listes noires. Le général Jordana estime qu'une telle mesure ne peut être considérée comme un traitement défavorable envers la France puisqu'elle atteint toutes les compagnies, sans distinction de nationalité, qui se sont trouvées dans le même cas. Je doute que le gouvernement français approuve intégralement une telle thèse. Nous aurons donc, là aussi, à reprendre cette question avec le gouvernement espagnol. Mais il ne faut pas perdre de vue que les mesures de rigueur et d'exception dont il s'agit sont encore, dans tous les domaines, à la base de la plupart des décrets et règlements, même parmi les plus récents. Ces mesures frappent non seulement les sociétés ou ressortissants étrangers mais aussi les Espagnols. Nous les retrouverons souvent par la suite, notamment lorsqu'il s'agira de recouvrement des créances arriérées de nos commerçants ou des emprunts éventuels de nos sinistrés à l'Institut de crédit pour la reconstruction nationale.

[1] Dans le nouveau cabinet espagnol, le détenteur du portefeuille de l'Industrie et du Commerce, M. Suances, était remplacé par M. Alarcon de la Lastra.

En attendant un règlement d'ensemble de cette question des relations maritimes, il serait, je crois, utile que notre ministre de la Marine marchande me fît connaître la liste des principales compagnies françaises qui ont le désir d'exercer leur activité dans les ports espagnols et pour lesquelles je pourrais donner, sans risque d'être démenti, l'assurance qu'elles n'ont pas commercé avec la zone dite ennemie, contrairement aux lois édictées par le gouvernement national. A ma connaissance, seules jusqu'ici et tout récemment d'ailleurs, les compagnies Worms et Paquet ont obtenu cette autorisation.

*
* *

Comme je vous l'ai indiqué verbalement il y a quelques jours, j'avais profité de mes deux conversations du 3 août pour aborder également certaines *questions frontalières d'ordre militaire.*

Le général Jordana ne nie pas que des travaux défensifs aient été effectués à la frontière.

Les raisons qu'il donne à ce sujet auraient gagné à être exposées plus clairement. Il se borne à souligner leur peu d'importance et à affirmer qu'elles ne s'opposeront pas au resserrement des relations entre les deux pays. Ce n'est qu'une promesse, mais je pense qu'elle est faite avec le désir de la réaliser.

*
* *

A propos de relations de bon voisinage, j'avais également, dans mes conversations et note du 3 août, estimé devoir rappeler l'intérêt que nous portions à la libération de nos navires de commerce, de nos équipages ainsi que des Français prisonniers de guerre ou détenus pour délit d'opinion.

Pour nos *navires*, la réponse du général de Jordana est un peu imprécise. Elle paraît lier la restitution de ceux-ci à celle des quelques bateaux espagnols qui demeurent encore dans les ports français.

J'ai, à diverses reprises, cru devoir insister à Paris pour que nous rendions les bateaux espagnols aussi rapidement que possible et dans la mesure où l'entretien de ceux-ci et de leur équipage n'avait pas été cause de dettes non encore payées à des fournisseurs français. Mais, comme vous le savez, j'ai toujours été d'avis que pour obtenir la restitution de nos propres bateaux de commerce, il conviendrait d'établir un lien de fait entre ces restitutions et celles des quelques bateaux espagnols qui pourraient rester en France une fois la plupart d'entre eux rendus.

Il me serait utile d'avoir, pour cette question des bateaux, une liste aussi complète que possible des navires français encore internés, avec les raisons qui, à la connaissance de la Compagnie, ont motivé cet internement. Il est à peu près certain, par exemple, que nous n'obtiendrons pas la moindre somme pour tout navire détruit ou saisi qui transportait du matériel de guerre. Par contre et sans nous dissimuler les difficultés, nous devons pouvoir insister

avec plus de chance de succès pour la restitution des bateaux ou le remboursement des cargaisons saisies lorsqu'il s'agissait, par exemple, de ravitaillement alimentaire pour les populations. Il me serait également utile de recevoir une liste des navires espagnols encore internés avec indication du motif et de connaître, d'une façon générale, comment le gouvernement et plus particulièrement notre ministère de la Marine marchande estime que nous devions dorénavant agir dans cette question de restitution réciproque.

Enfin, quant à la *libération des Français prisonniers*, le Généralissime me fait savoir que les dispositions nécessaires seront prises à l'égard de tous ceux qui sont actuellement retenus dans des camps de concentration et inculpés seulement d'avoir porté les armes contre la cause nationale. Mais il est muet sur le sort des prisonniers détenus pour délit d'opinion. J'aurai donc à revenir sur ce dernier point. Il me serait utile, pour la libération des prisonniers de guerre, de recevoir du Département une liste aussi complète que possible de ceux dont il a connaissance afin que je puisse la confronter avec les renseignements déjà en ma possession.

*
* *

L'ensemble de la réponse du gouvernement espagnol marque donc, tant par le fond que par la forme, le désir de rendre effectives les relations de bon voisinage prévues par les accords du 25 février, mais dont le rétablissement avait, jusqu'ici, été retardé.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons de ce retard. Pour entretenir de bonnes relations, il faut être deux à le vouloir.

Le gouvernement espagnol avait, en février dernier, subordonné la reprise de relations diplomatiques à la restitution des avoirs espagnols dont nous n'étions que les dépositaires occasionnels. Il se basait pour cela sur le droit international. Depuis les accords Bérard-Jordana, il pouvait en outre invoquer les engagements pris par nous à cet effet dans des clauses sans réciprocité ni contreparties.

C'est seulement lorsque l'or de la banque d'Espagne lui fut rendu [1] que je pus lui affirmer, sans crainte d'être contredit, que nous avions loyalement et presque intégralement exécuté ses clauses. C'est alors seulement que je pus utilement parler de relations de bon voisinage.

Je vais maintenant m'efforcer de faire matérialiser les diverses bonnes intentions du gouvernement espagnol.

[1] Sur cette restitution, voir, au tome XVII précité, les nos 259 (et note), 349 (note).

32

M. JACQUES RUEFF, DIRECTEUR DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS,
à M. MONICK, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 13106 (1). *Paris, 14 août 1939.*

En réponse à votre lettre nº 68.721 du 29 juillet (2), j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour être remis à la Trésorerie britannique, le texte intégral des accords financiers conclus entre la France et l'Allemagne les 29 juin et 20 juillet derniers (3). J'attire votre attention sur le fait que tous ces textes, à l'exception de ceux datés du 20 juillet concernant les emprunts Dawes et Young, doivent être considérés comme confidentiels.

En ce qui concerne les emprunts autrichiens garantis, mes services se sont tenus en contact avec les *trustees*. Il ne me semble pas que les accords intervenus appellent d'objections de la part des *trustees*. Dès que les questions soulevées auront été complètement mises au point en accord avec les *trustees*, le texte des accords sera communiqué officiellement par le gouvernement français au Comité des états garants.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, je précise que, contrairement aux informations publiées en Allemagne, la question a été évoquée verbalement au cours de conversations officieuses en marge des négociations, mais qu'aucun accord n'a été conclu à ce sujet entre la France et l'Allemagne. En particulier, le blocage des avoirs tchèques dans les banques françaises est maintenu.

A l'occasion de la conclusion des accords définitifs relatifs aux emprunts Dawes et Young, les représentants allemands ont signalé que la B.R.I. aurait

(1) Extraite des archives des Finances.

(2) Non reproduite, cette lettre signalait que la Trésorerie britannique demandait avec insistance communication de l'accord franco-allemand du 29 juin. M. Monick voulait savoir si, comme il le pensait, rien ne s'opposait à cette communication.

(3) Ces accords apportaient aux stipulations de l'accord franco-allemand du 10 juillet 1937 (sur ce document, voir au tome VI de la présente série, le nº 236, note) des modifications dans le sens d'une protection accrue des intérêts financiers et industriels français. Ils consacraient la réduction des contingents alloués au Reich pour ses ventes en France. Ils envisageaient des dispositions en vue d'assurer la liquidation des stocks de bois coloniaux entreposés dans les ports allemands, les exportations de bois frais qui avaient été suspendues au détriment de la colonie du Gabon pouvant désormais reprendre. L'accord sur les échanges de minerai et de coke était renouvelé pour six mois : si le Reich accroissait ses livraisons de coke, en revanche, les ventes françaises de minerai de fer n'étaient pas accrues, restant en deçà du chiffre fixé le 10 juillet 1937. Un règlement définitif était conclu sur les bases actuelles en ce qui concernait le service des emprunts Dawes et Young et des emprunts autrichiens garantis. Le ministère français du Commerce tenait à spécifier que les échanges entre la France et l'ancienne Tchécoslovaquie n'avaient fait l'objet d'aucun accord, des dispositions unilatérales permettant au commerce français d'assurer sur le marché tchèque la récupération des créances commerciales jusqu'alors bloquées (*Temps* du 22 juillet, p. 4).

Par lettre du 29 juin, le président de la délégation française, M. Alphand, faisait savoir à son homologue allemand, le Dr R. Hemmen, que le gouvernement français consentait à appliquer au territoire de Memel ces accords économiques, ce qui pouvait passer pour une reconnaissance indirecte par la France de l'annexion de Memel par le Reich, le 22 mars précédent. (Sur cette annexion, voir, au tome XV de la présente série, les nºs 106 (note), 144).

bloqué une somme de RM. 4.000.000 environ qu'elle possédait à son compte à la Reichsbank lorsque le service de l'emprunt Dawes a cessé d'être assuré.

Le gouvernement allemand, ayant maintenant conclu des accords définitifs avec les gouvernements français et anglais au sujet de l'emprunt Dawes, sollicite l'appui des représentants français et britannique au conseil de la B.R.I. pour obtenir la libération de ce montant en reichsmarks.

Je vous serais obligé de demander à la Trésorerie si elle a été saisie de la question par les autorités allemandes, et si elle a pris position à son sujet.

33

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2571, 2572 (1). Réservé. *Londres, 15 août 1939* (2).

(*Reçu :* 0 h. 20, 0 h. 30.)

Conformément aux instructions que vous avez bien voulu m'adresser par votre télégramme no 1696 (3), j'ai parlé cet après-midi à sir A. Cadogan de l'effet produit sur M. Gafenco par la communication du chargé d'affaires d'Angleterre et de votre sentiment sur cette démarche du 11 août.

Ce sentiment était déjà connu du Foreign Office par votre conversation d'avant-hier 12 août avec le ministre d'Angleterre à Paris (4). J'ai cru cependant utile de laisser au Foreign Office quelques lignes officieuses sur votre manière de voir.

Le gouvernement britannique, sans renoncer à l'idée de remettre une réponse écrite à Budapest, en modifie le texte.

Dans le nouveau projet de mémorandum, le passage relatif aux problèmes

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) Par téléphone.

(3) Le télégramme adressé à Londres le 12 août sous les nos 1696-1697 (ainsi qu'à Bucarest sous les nos 484-485) se référait au télégramme de Bucarest nos 742 à 755, du 11 août (reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 518). Le Ministre priait son représentant dans la capitale roumaine de faire savoir à M. Gafenco qu'il avait souligné devant le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris tout ce qu'avait d'inopportun la démarche projetée par le Foreign Office à Bucarest. Il poursuivait : « Je ne doute pas que le gouvernement anglais ne comprenne exactement la position roumaine et je compte fermement que de son côté, le gouvernement roumain ne prêtera pas à la démarche que le chargé d'affaires britannique a faite auprès de lui, une interprétation qu'elle ne saurait comporter et qu'excluent les assurances catégoriques que les gouvernements français et britannique ont à plusieurs reprises officiellement données à la Roumanie ».

(4) Le compte rendu de cette conversation par M. Campbell, publié dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, no 642, ne traite que de l'affaire de Dantzig.

territoriaux importants est remplacé par une phrase où il est simplement pris acte de la communication hongroise à ce sujet [1].

Sir A. Cadogan m'a dit que ce nouveau texte était télégraphié à Bucarest. Il espère le voir approuver par M. Gafenco, condition nécessaire à sa communication ultérieure au gouvernement hongrois.

34

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2193 à 2197 [2]. Secret. Réservé. *Berlin, 15 août 1939, 1 h. 35, 1 h. 40.*

(*Reçu :* 3 h. 45, 3 h. 15, 3 h.)

De très bonne source, j'apprends que mon collègue d'Italie, qui souhaite sincèrement le maintien de la paix, se montre très préoccupé et déprimé par les entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden [3].

Il a laissé entendre que le comte Ciano, désireux de temporiser à propos de Dantzig, aurait été pris de court par la communication des notes échangées entre l'Allemagne et la Pologne à propos de l'intervention polonaise auprès du Sénat de Dantzig [4].

Les interlocuteurs du ministre italien auraient remarqué que, le Reich n'ayant plus, depuis qu'il est sorti de la Société des Nations, d'autre moyen de protéger la population de Dantzig que de s'adresser à Varsovie, la prétention du gouvernement polonais de s'opposer à une telle action était intolérable. En fin de compte, le comte Ciano n'aurait pas réussi dans sa tentative de temporisation et, après avoir vu deux fois M. Hitler, n'aurait pas eu d'autre ressource que de rentrer à Rome pour faire rapport à M. Mussolini, avec qui il ne s'était pas mis en communication téléphonique dans l'intervalle des deux entrevues de Berchtesgaden.

« Une sorte de fatalité conduit les événements, aurait dit M. Attolico; il ne dépend plus de l'Italie d'empêcher la guerre ».

J'estime que l'on peut tenir pour exactes dans leur substance ces indications, qui précisent au demeurant ce qui m'a été rapporté par ailleurs sur les entretiens germano-italiens.

La situation doit donc être considérée comme très sérieuse.

(1) Voir ci-après le n° 85 (note).
(2) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27; ci-après les nos 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.
(4) Sur l'affaire et l'échange de notes auquel il donna lieu, voir au tome XVII de la présente série, les nos 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453, 490, 520, 541; ci-après le n° 83.

Je ne puis cependant m'empêcher de penser que, tout pacifique qu'il soit, M. Attolico est tenu de jouer le jeu et qu'au moment où M. Burckhardt a été appelé à Berchtesgaden (1) et sans doute chargé d'une mission, le partenaire de l'Axe doit faire montre du plus grand pessimisme sur l'issue de la crise dans le cas où les propositions éventuelles du Führer ne seraient pas prises en considération.

Au surplus, à supposer que M. Attolico croie réellement que l'Italie épuise ses moyens d'action avec la consultation de Salzbourg, et c'est ce qu'on pouvait lire entre les lignes de la presse allemande, il résulte de cette confidence même que le comte Ciano n'aurait pas donné l'accord de M. Mussolini et se serait borné finalement à enregistrer pour en référer au Duce.

A en croire toutefois M. Attolico, la résistance que peut opposer l'Italie à une aventure allemande apparaît désormais problématique et en tout cas fragile; il n'en est que plus désirable que notre presse s'abstienne de spéculer sur des divergences de vues germano-italiennes (cf. télégrammes nos 2184 et suivants) (2).

Les indications rapportées ci-dessus me donnent également à penser qu'une démarche franco-anglaise à Berlin au sujet de la récente intervention allemande à Varsovie ne pourrait que jeter de l'huile sur le feu.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de garder à ce télégramme son caractère secret.

35

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2200. *Berlin, 15 août 1939* (3).

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Les feuilles allemandes de ce matin consacrent leurs manchettes de première page de leurs principaux articles au résultat des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden (4). Sans d'ailleurs apporter à leur sujet de précisions nouvelles, elles se plaisent avant tout à souligner la compréhension dont la presse italienne ferait preuve à l'égard de la politique allemande et la résolution qui leur serait affirmée de soutenir jusqu'au bout l'alliée de l'Italie. C'est ainsi que,

(1) Sur l'entrevue Hitler-Burckhardt du 11 août à Berchtesgaden, voir ci-dessus le nº 29; ci-après le nº 36.
(2) Du 14 août, reproduits ci-dessus sous le nº 26.
(3) Par téléphone en clair.
(4) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34,; ci-après les nos 38 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

sous des titres comme : « A Rome on déclare que l'Axe est prêt à agir ». « Un dernier avertissement : Rome insiste sur le caractère intenable de la situation actuelle. » « L'Allemagne et l'Italie totalement prêtes, dit-on à Rome », tous les organes nationaux-socialistes publient des dépêches de leurs correspondants dans la capitale italienne. Les commentaires de cette presse peuvent être exposés en trois points :

1° Pour l'Italie, Dantzig est une ville allemande et le problème de Dantzig fait partie de ceux dont M. Mussolini, dans son discours historique de Turin [1], a dit qu'ils devaient être résolus dans un certain délai.

2° La Pologne a bien tort de compter sur l'appui des puissances occidentales. Qu'elle le veuille ou non, elle est contrainte de vivre aux côtés de l'Allemagne et ferait bien de s'en souvenir avant qu'il ne soit trop tard.

3° La responsabilité de la situation actuelle incombe entièrement aux puissances occidentales et à la Pologne. Aussi, les deux puissances de l'Axe se sentent-elles menacées par la politique de l'encerclement. Elles sont donc prêtes à agir avec la dernière énergie pour la défense de leurs droits.

C'est ce qu'exprime une phrase du *Giornale d'Italia*, que la plupart des feuilles allemandes relèvent. La solidarité des deux peuples de l'Axe n'a pas besoin d'être soulignée. Elle est effective et peut à tout moment entrer dans une phase active, si les menaces des puissances occidentales devaient devenir insupportables ou même si elles devaient se transformer en actes de guerre.

A côté de ces commentaires de la presse italienne, certaines feuilles allemandes insistent pour leur propre compte « sur la solidarité cent pour cent » qui se serait manifestée à Salzbourg et à Berchtesgaden. Elles insistent tout particulièrement sur le fait que, en raison de l'accord complet auquel seraient parvenus les hommes d'État responsables de l'Allemagne et de l'Italie, aucune autre consultation n'est plus nécessaire entre Rome et Berlin, pour permettre aux gouvernements italien et allemand de passer à l'action si besoin est.

C'est ainsi que la *Gazette de Francfort* écrit : « On peut, à la suite des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden, faire trois constatations :

« 1° Toutes les questions intéressant aujourd'hui l'Allemagne et l'Italie ont été examinées; aucun problème, par conséquent, n'est resté à l'écart de la discussion;

« 2° Tous ces problèmes ont été épuisés au cours de ces différentes conversations. Aucune autre délibération n'est donc nécessaire pour décider de l'attitude des deux puissances;

« 3° Un accord complet a été réalisé sur tous les points. Ce serait par conséquent une illusion de croire, de l'autre côté, que, à l'égard des événements actuels, l'Allemagne et l'Italie n'agiraient pas dans une complète union ».

Développant le même thème, *l'Observateur raciste* écrit : « Le Reich national-socialiste n'a jamais laissé planer le moindre doute sur le fait que, pour

[1] Du 14 mai. Sur ce discours, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 181 (et note).

la défense de son honneur, il ne connaît aucun compromis. Dans ce combat pour la défense de son honneur, l'Italie est à nos côtés ».

Enfin, les organes allemands continuent, quoique sur un ton relativement modéré, à dénoncer la politique d'encerclement poursuivie par l'Angleterre, la France et la Pologne. Ils rappellent les propositions faites à cette dernière par le Führer au mois de mars (1) et déclarent qu'en ne les acceptant pas et en se faisant un instrument de la politique antiallemande de la Grande-Bretagne, la Pologne est responsable de la crise actuelle.

Pour la *Gazette de la Bourse*, la question de Dantzig serait parfaitement susceptible d'une solution simple et raisonnable, à savoir la solution allemande. Mais cette question a pris un caractère aigu uniquement parce que l'Angleterre « remue le ciel, l'enfer et la Pologne » pour construire, à propos de Dantzig, son front de l'encerclement.

« Ainsi, écrit la *Gazette de la Bourse*, Dantzig est devenu un point dangereux que l'Axe, au nom de la mission ordonnatrice qu'il accomplit en Europe, doit éliminer. »

A en croire d'ailleurs certains organes nationaux-socialistes, le plus grand désarroi règnerait au sein des opinions publiques française et anglaise. Celles-ci en seraient réduites, comme le montrent les journaux parisiens et londoniens, à émettre les hypothèses les plus contradictoires sur l'attitude de l'Allemagne et de l'Italie. Quant à la Pologne, les journaux allemands se contentent, dans un très court entrefilet, de déclarer qu'à Varsovie, on s'indigne des réactions de la presse allemande aux excès de la presse polonaise et que l'on s'y montrerait inquiet à l'idée que l'Allemagne aurait repris l'initiative des opérations.

36

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 574 à 578 (2). Réservé. *Paris, 15 août 1939, 16 h.*

Je me réfère à mon télégramme no 566 (3).
M. Burckhardt, qui est reparti dimanche soir de Bâle pour Dantzig où il a dû arriver lundi après-midi, s'est chargé de fournir aussitôt à M. Chodacki un

(1) Sur ces propositions, voir au tome XV de la présente série les nos 169, 188, 199, 205, 247; au tome XVI le no 68.

(2) Ce télégramme a été également adressé le 17 août sous les nos 596-600 à l'ambassade de France à Moscou.

(3) Du 12 août, non reproduit. Le Ministre informait l'ambassadeur de l'entretien qu'avait eu, à Bâle, avec M. Arnal, sous-directeur du service français de la Société des Nations au Département, le Haut-Commissaire, de retour de Berchtesgaden où il avait été reçu par le chancelier Hitler. Sur l'entretien du Chancelier et du Haut-Commissaire, voir ci-dessus le no 29.

compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec le chancelier du Reich. Je ne manquerai pas de mon côté de vous envoyer le rapport qu'il en a fait à M. Arnal (1). Mais d'ores et déjà il convient de noter que contrairement aux assertions de certains journaux, le Haut-Commissaire n'a reçu de M. Hitler aucun message destiné à M. Neville Chamberlain. Sur le problème de Dantzig, il n'a formulé aucune offre, il n'a articulé aucune solution nouvelle, se bornant à rappeler ses propositions du 28 avril (2) et à vanter leur modération ainsi que les avantages qu'elles comportaient pour les deux parties si elles eussent été acceptées. Par contre, il a semblé vouloir laisser paraître un désir de conversations générales sur les problèmes de l'Est et la question coloniale.

Voici d'ailleurs pour votre orientation personnelle les points essentiels qui se dégagent de l'exposé de M. Burckhardt :

1° Le Führer n'a formulé aucune proposition ni envisagé aucune solution au sujet du statut de Dantzig. Il paraît s'en tenir à ses offres du 28 avril (discours du Reichstag) tout en constatant qu'elles ont été définitivement écartées par le gouvernement polonais.

2° Ses déclarations ont essentiellement pris pour point de départ l'ultimatum polonais du 5 août (3) ainsi que les cris de triomphe de la presse polonaise qui paraissent avoir mis le comble à son mécontentement. Il ne pardonne pas l'offense qui aurait été ainsi faite à son prestige et à son amour-propre.

3° Il a assuré cependant qu'il n'interviendrait pas à Dantzig si les Polonais « restaient tranquilles », et à condition que les minorités allemandes en Pologne cessent d'être molestées. Il n'est pas pressé de discuter du statut de la Ville libre. Il peut attendre si on ne l'offense pas et si l'on ne cherche pas à le compromettre aux yeux de l'opinion.

4° S'il en est autrement et notamment s'il s'aperçoit que la France et l'Angleterre excitent la Pologne, il fera la guerre tout de suite plutôt que d'attendre à demain. Dans ce cas, il écrasera la Pologne en trois semaines et mènera, jusqu'au bout de ses forces, une guerre totale et impitoyable;

5° Il n'a aucune ambition à l'Ouest. Il n'en veut ni à l'Angleterre ni à la France dont il reconnaît maintenant qu'elles sont indissolublement liées l'une à l'autre. Mais, invoquant d'impérieuses nécessités économiques, il déclare qu'il a besoin d'avoir les mains entièrement libres à l'Est pour se procurer du blé, et un territoire colonial hors d'Europe pour se procurer du bois. Dans ce domaine, il se dit prêt à négocier. Les dispositions du Chancelier relatives à une conversation générale ont été soulignées, après l'entrevue, par M. Forster dans un entretien avec M. Burckhardt;

(1) Sur cet entretien, voir ci-après le note de M. Arnal, du 15 août, reproduite sous le n° 52.
(2) Sur ces propositions, faites par le Führer dans un discours au Reichstag, voir au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI les nos 13, 17, 121.
(3) Sur cet « ultimatum », voir, au tome XVII dans la présente série, les nos 431 à 433, 446, 447.

6° Sur la question particulière de Dantzig, M. Hitler n'exclut pas la poursuite entre les autorités du Sénat, le Commissariat polonais, avec la collaboration de M. Burckhardt, du règlement des difficultés locales (incident douanier, affaire de la fabrique de margarine...) (1).

Veuillez ne communiquer ces renseignements à M. Beck qu'après vous être concerté avec votre collègue britannique et vous être assuré de la concordance générale de vos informations respectives (2).

37

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1281, 1282. Réservé. *Istanbul, 15 août 1939, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 30, 16 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1250 à 1252 (3).

Aux questions qu'avait posées M. Saraçoglu sur l'attitude qu'adopterait la Pologne en présence d'une attaque allemande contre la Roumanie, M. Sokolnicki s'était borné à répondre qu'il manquait d'instructions à cet égard; mais il avait déclaré, « parlant à titre personnel et comme ambassadeur de Pologne », qu'il tenait pour impossible que son pays demeurât passif dans une telle éventualité.

J'ai demandé à mon collègue si, depuis, il avait reçu de Varsovie quelques instructions complémentaires. Sa réponse a été négative; il a ajouté, dans le meilleur style Beck, que le gouvernement polonais, considérant pour sa part comme excessive l'alarme [qui] régnait à Bucarest, avait sans doute jugé inutile de confirmer ou d'infirmer la déclaration faite [sur ce sujet] (4) par son ambassadeur.

(1) Sur ces affaires, voir, au tome XVII précité, les nos 375 (et note), 381, 391, 422.

(2) Par télégramme no 1150, du même jour 14 h 31 (reçu à 17 h 25), l'ambassadeur de France à Varsovie indiquait que le langage de M. Burckhardt avait « provoqué dans les sphères dirigeantes polonaises beaucoup de méfiance et de mauvaise humeur »; M. Beck éprouvait de grands doutes sur les capacités de résistance du Haut-Commissaire aux manœuvres du chancelier du Reich et s'étonnait que M. Burckhardt n'eût prévenu le commissaire général de Pologne de son départ pour Berchtesgaden qu'à la dernière minute.

(3) Du 10 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 488.

(4) L'exemplaire conservé dans les papiers Massigli porte : personnellement.

38

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3289 à 3291. Réservé. *Rome, 15 août 1939, 15 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 17 h. 30, 16 h. 50.)

D'une source généralement assez bonne, on me confirme ce matin qu'au cours de ses conversations de Salzbourg et de Berchtesgaden [1], le comte Ciano aurait cherché à exercer son action dans un sens pacifique.

Mais M. Hitler se serait montré, quant au fond, intraitable sur Dantzig, dont il exigerait, à plus ou moins brève échéance, le retour pur et simple au Reich, tout en se déclarant prêt à respecter les intérêts économiques de la Pologne dans la Ville libre.

Le Chancelier aurait écarté toute éventualité de règlement par l'entremise de la Société des Nations, cette dernière s'étant « discréditée » par son enregistrement de la cession du sandjak d'Alexandrette à la Turquie. Il aurait également exclu le recours à une conférence, sauf au cas où une telle réunion entre les cinq puissances comporterait l'acceptation préalable du retour de Dantzig à l'Allemagne.

On ajoute que le gouvernement italien se jugerait dans l'impossibilité d'exercer lui-même un rôle d'intermédiaire, étant donné qu'il ne pourrait, après les réunions de Salzbourg et de Berchstesgaden, apparaître que comme le porte-parole de l'Allemagne. Mais d'après certains bruits qui circulent à Rome, le gouvernement hongrois tenterait en ce moment à Berlin et à Varsovie une action destinée à amorcer une négociation directe entre l'Allemagne et la Pologne.

Dans les milieux politiques romains, on jugerait la situation préoccupante du fait que d'une part, M. Hitler ne s'est pas laissé fléchir en ce qui concerne Dantzig et que, d'autre part, on considère l'Angleterre comme résolue à répondre par la force au contrôle allemand sur la Ville libre.

Au ministère de la Culture populaire, on continue d'opposer la réserve la plus complète aux questions posées par les journalistes étrangers sur les résultats pratiques des conversations italo-allemandes.

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35; ci-après les nos 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

39

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2576, 2577 (1). Extrême urgence. Réservé. *Londres, 15 août 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 15, 17 h. 35.)

Pour M. Arnal et le bureau de Presse.

Le service de presse du Foreign Office s'inspire, dans ses conversations avec les représentants de la presse à propos de l'entretien Hitler-Burckhardt (3), des directives suivantes qui ne doivent pas être présentées sous la forme d'un communiqué :

1° Le haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig n'a pas consulté le gouvernement de Sa Majesté avant de se rendre à Berchesgaden et ne lui a pas demandé son approbation. Il l'a simplement informé de cette visite parce qu'il se trouve que lord Halifax est rapporteur au conseil de la Société des Nations pour les affaires de Dantzig;

2° Le gouvernement de Sa Majesté n'a reçu ni du Haut-Commissaire ni d'aucune autre source une proposition quelconque en vue d'un « règlement » de la question de Dantzig;

3° Le gouvernement de Sa Majesté ignore tout de l'intention qu'aurait le Haut-Commissaire de se rendre à Londres. La principale attribution du Haut Commissaire est d'ailleurs de s'occuper des questions qui se posent entre Dantzig et la Pologne. M. Burckhardt se trouve en étroit contact avec le gouvernement de Varsovie par l'entremise du commissaire général polonais à Dantzig même où il est maintenant rentré;

4° Le gouvernement de Sa Majesté vient de recevoir un message du Haut-Commissaire concernant la teneur générale de son entrevue. Toutefois, son message et toutes communications ultérieures que le Haut-Commissaire ou le gouvernement polonais pourraient avoir à faire au gouvernement de Sa Majesté au sujet des conversations de M. Burckhardt feront l'objet d'un examen strictement confidentiel et aucune déclaration ne pourrait être faite à leur sujet.

Il y a lieu de remarquer qu'à la suite de ces conversations, le bruit s'est immédiatement répandu dans Londres que le rapport Burckhardt était arrivé au Foreign Office et contenait des suggestions assez embarrassantes.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 29, 36.

Cette impression paraît uniquement due à l'embarras éprouvé par le service anglais qui reçoit les journalistes, et qui doit ménager la position de M. Burckhardt et tenir compte à la fois des sentiments de Varsovie et de Berlin.

Le Foreign Office indiquera, s'il y a lieu, que le message adressé au gouvernement britannique par le Haut-Commissaire a été acheminé par l'entremise du consul de Grande-Bretagne à Dantzig.

40

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1154. Urgent. Réservé. *Varsovie, 15 août 1939* (1).

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Mon collègue anglais vient de recevoir des instructions qui lui prescrivent notamment de s'entretenir le plus tôt possible avec M. Beck, après s'être concerté avec moi.

Il y aurait intérêt, semble-t-il, à ce que sa conversation avec le ministre des Affaires étrangères et celle que je pourrais également avoir avec celui-ci puissent avoir lieu avant la rencontre prévue pour demain entre M. Chodacki et M. Greiser.

Si donc des instructions doivent m'être envoyées à ce sujet, je prie Votre Excellence de bien vouloir me les faire téléphoner immédiatement en chiffre.

41

Le Général Doumenc, Chef de la Mission militaire française à Moscou,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

T. nº 2 (2). Secret. *Moscou, 15 août 1939, 20 h., 20 h. 2.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 20 h. 35.)

Je vous rends compte de la cinquième séance (3).

Elle a été marquée par l'exposé complet des forces et plans soviétiques dans les différentes hypothèses et de l'aide très effective qu'ils sont résolus à nous donner. La condition essentielle exposée dans mon télégramme d'hier

(1) Par téléphone.
(2) Extrait des papiers Hoppenot. Autre exemplaire dans les archives de la Guerre.
(3) Voir également ci-après le nº 329 et Addendum nº I.

au sujet de la traversée du territoire polonais (1) est encore précisée. Je signale la grande importance que comporte du point de vue de l'apaisement des appréhensions polonaises le fait que les Russes limitent très strictement leurs zones d'intervention en se plaçant exclusivement au point de vue stratégique.

Je vous renouvelle demande réponse urgente aux propositions contenues dans mon télégramme nº 1. Veuillez vous référer au télégramme de ce jour de notre ambassadeur.

42

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 926 (2). *Paris, 15 août 1939, 23 h. 30.*

Mon télégramme nos 922 à 924 (3), qui s'est croisé avec votre télégramme nos 1277-1278 (4), vous a transmis les instructions attendues.

Je suis d'accord pour que vous communiquiez à M. Saraçoglu, comme base de discussion, la version française du projet anglais qui vous a été transmise, le 5 août, par bordereau nº 326 (5), en y apportant les retouches de forme qui vous paraîtraient opportunes. Le texte français définitif ne pourra être établi qu'au fur et à mesure du progrès de la négociation.

43

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 873 à 880 (6). Très secret. Réservé. *Moscou, 15 août 1939, 23 h. 5, 23 h. 6, 23 h. 7, 23 h. 8, 23 h. 9, 23 h. 10, 23 h. 11, 23h. 12.*

(*Reçu :* le 16, 0 h. 55, 0 h. 10, 1 h., le 15, 23 h. 50.)

(A ne communiquer d'aucune façon à la presse).

De l'avis du général Doumenc, ce que les Russes proposent pour remplir les obligations du traité politique est conforme à notre sécurité et à celle de la Pologne elle-même.

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 23.
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Du 14 août, 20 h 30, ci-dessus publié sous le nº 16.
(4) Du 14 août, 19 h 30, reçu à 22 h 15, et ci-dessus reproduit sous le nº 19.
(5) Ce projet anglais est publié au tome XVII de la présente série sous le nº 442.
(6) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

Loin de chercher, comme le craint votre télégramme nos 423 à 428 du 11 juillet [1], à exploiter la négociation pour obtenir notre concours étendu à l'Ouest contre leur concours limité à l'Est, l'U.R.S.S. nous offre un concours précis à l'Est sans formuler d'exigences supplémentaires à l'Ouest, mais sous réserve que la Pologne par son attitude négative ne rende pas impossible à l'Est la constitution d'un front de résistance comportant la participation des forces russes. Faute de réussir sur ce point, ils ne prétendent pas que nous devions les soutenir à l'Ouest pendant que la Pologne, par son refus, les tiendrait loin des opérations à l'Est. Ils disent que dans ce cas, les conversations militaires, et par suite le traité politique dont un des objets essentiels est l'appui russe à la Pologne, seraient sans raison d'être. On ne voit pas bien ce qu'on peut opposer à cette constatation qui nous ramène au fond même du problème.

Même si les Russes se bornaient à prévoir à l'Est le concours limité et les simples mesures d'attente que nos deux missions ont pour instructions dans leurs demandes, la question polonaise, pour ne pas parler de la roumaine, ne pourrait pas être éludée.

Des problèmes complexes de transit, de ravitaillement et de communications se poseraient et seraient insolubles sans une participation ou un accord tacite du gouvernement de Varsovie.

Invoquer la gravité de la situation pour souligner l'urgence qu'il y a à aboutir à Moscou sans que la Pologne, garantie par nous, se prête pour le moins à nous laisser préciser les modalités de l'appui russe sans lequel notre garantie risque d'être trop lourde ou inefficace, serait vouloir bâtir sans fondation.

Nous avons garanti la Pologne, ayant dû faire du soutien soviétique, jugé par nous indispensable, une condition de cette garantie. Les circonstances qui ont justifié au printemps cette décision paraîtront sans doute aujourd'hui moins défavorables. Il importe en tout cas que les Polonais comprennent maintenant la nécessité de prendre avant qu'il ne soit trop tard une attitude moins négative.

Confiance complète devrait donc être faite au général Doumenc et sans autre restriction que celles que lui dicterait son expérience, nous devrions l'habiliter à traiter tous les problèmes que pose la participation effective des forces russes à la lutte contre une agression à l'Est.

La future convention militaire doit être naturellement soumise à l'approbation des gouvernements intéressés. Il est donc impossible de la conclure sous tous ses aspects sans l'accord des Polonais, étant entendu que le gouvernement français ne donnerait son approbation définitive qu'après en avoir référé à Varsovie. Je rappelle que le général Huntziger a conclu seul la convention avec la Turquie et que le gouvernement britannique l'a ensuite approuvée.

Ce qui est essentiel au stade actuel, c'est de faire avancer les conversations militaires de Moscou et de ne pas aller à une rupture motivée par notre refus de traiter à fond sur les problèmes précis que soulève l'appui russe à l'Est.

[1] **Télégramme adressé en fait dans la nuit du 10 au 11 juillet sous ce numéro à Moscou, et sous les nos 1436 à 1440 à Londres, et reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 163.**

J'ai communiqué à M. Léon Noël pour son information strictement personnelle.

Je vous prie de communiquer à la Guerre qui vous remettra le texte du télégramme de ce jour du général Doumenc sur les résultats des conférences du 15 (1). Future réunion le 16.

44

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1289, 1290 (2). Secret. Réservé. *Istanbul, 15 août 1939, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 16, 3 h., 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 1242 (3).

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a fait part hier de la satisfaction avec laquelle son gouvernement avait appris que la Turquie était prête à conclure l'accord proposé.

Toutefois, avant de soumettre à M. Saraçoglu l'avant-projet que le ministre avait demandé, on désire à Moscou recevoir des explications sur les points suivants :

a. Envisage-t-on, du côté turc, un accord contre l'agression ou un accord plus large ? M. Saraçoglu n'a pu encore élucider ce que le gouvernement de l'U.R.S.S. entendait par là ;

b. Le pacte doit-il couvrir seulement le cas d'une agression par mer ou aussi le cas d'une agression terrestre ?

c. Devrait-il être indépendant de l'accord anglo-franco-russe ou devrait-il lui être rattaché ?

d. Devrait-il prévoir l'entrée en action des contrats seulement en cas d'attaque directe, ou aussi en cas d'attaque contre un état garanti ?

e. Dans cette seconde hypothèse, quels sont les états dont l'attaque mettrait en action la garantie turque ?

Ce questionnaire va être examiné avec le désir de répondre dans le plus bref délai.

(1) Reproduit ci-dessus sous le no 41.
(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 10 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 506.

45

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1287, 1288 (1). Secret. *Istanbul, 15 août 1939, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 16, 3 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1245 (2) et 1267 (3).

Au cours de l'entretien qui a eu lieu hier entre le président de la République et M. Mavroudis, l'envoi d'une mission militaire turque à Athènes a été décidé. Il est dès à présent convenu que cette mission aura qualité pour examiner tous les problèmes militaires intéressant les deux pays.

On a été satisfait ici des assurances que le sous-secrétaire d'État a apportées de la part de M. Metaxas. Celui-ci ne met pas en doute que l'Italie prépare une attaque contre la Grèce à la fois en direction de Salonique et en direction de Janina. Mais il assure, en même temps, que les mesures déjà prises et celles qui sont en cours doivent permettre à l'armée grecque de résister à condition qu'elle soit déchargée de tout souci du côté bulgare. La question de l'aviation reste cependant un point noir.

M. Mavroudis était chargé de déclarer que le gouvernement grec est en plein accord avec la politique poursuivie par la Turquie, quoique, pour des raisons évidentes, il soit tenu à une prudence particulière et doive éviter toute manifestation dont les puissances de l'Axe pourraient tirer parti contre lui.

J'ai su d'autre part que, du côté grec, on était satisfait des déclarations par lesquelles le président de la République a affirmé sa volonté de ne pas permettre à l'armée bulgare d'esquisser une menace contre le territoire grec.

Prière de communiquer d'urgence à Guerre et Marine.

(1) Extrait des « Papiers 1940», de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Massigli.
(2) Du 10 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le nº 506.
(3) Du 12 août, faisait état de la récente arrivée à Istanbul de M. Mavroudis

46

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2207 [1]. Réservé. *Berlin, 15 août 1939* [2]

(*Reçu :* le 16, 13 h.)

J'ai eu ce matin une conversation d'une heure avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères avec qui il m'a paru utile de reprendre contact à mon retour à Berlin.

Après un échange de vues, dont je rends compte par ailleurs à Votre Excellence, sur le cas Abetz [3], M. von Weizsäcker m'a demandé quelle impression je rapportais de Paris sur la situation internationale.

Je lui ai fait un tableau aussi exact que possible de la France au travail, calme et pacifique, mais résolue à tous les sacrifices pour la défense de son honneur et de sa place dans le monde. J'ai précisé que j'avais pu me convaincre durant mon séjour à Paris que, sur le plan extérieur, la position du gouvernement, appuyé par la quasi unanimité du pays, était et demeurait exactement celle que M. le Président du Conseil et Votre Excellence avaient clairement définie, notamment en ce qui concernait la Pologne et Dantzig. Il ne pouvait y avoir que des dangers à fermer les yeux à l'évidence. Nos positions étaient prises et bien prises. Entre la France, l'Angleterre et la Pologne, des engagements d'assistance étaient pris qui joueraient automatiquement en cas d'agression contre l'une d'elles. Mais le gouvernement français demeurait aussi animé du plus sincère désir de voir une détente et un accord intervenir entre l'Allemagne et la Pologne et je pouvais, en toute honnêteté et en toute connaissance de cause, affirmer qu'il s'emploierait toujours à favoriser tout arrangement auquel, dans sa libre souveraineté, la Pologne croirait pouvoir souscrire.

[1] Ce télégramme, extrait des dossiers G. Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », a été reproduit au *Livre jaune* avec quelques coupures, sous le nº 194. Autre exemplaire dans les « Papiers 1940 ».

[2] Par courrier, en clair.

[3] Ce membre de phrase n'a pas été reproduit dans le *Livre jaune.*

Par télégramme nº 2212 du même jour, l'ambassadeur déclarait que par courtoisie, le gouvernement français avait retiré l'accusation d'espionnage portée contre Otto Abetz, représensentant à Paris du « bureau Ribbentrop », vice-président de la *Deutsch-französische Gesellschaft*, mais lui refusait le visa d'entrée en France à cause de paroles malencontreuses. Ce qui, selon les Allemands, ne suffisait pas à mettre fin à cette affaire. — Une dépêche « Havas » du 14 août, de Paris, disait qu'« il n'avait été relevé à l'encontre de M. Abetz aucun fait d'espionnage », mais que le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères avaient dit à l'ambassadeur d'Allemagne que « la présence de M. Abetz sur le territoire français n'était pas désirable ». Sur l'affaire Abetz, voir au tome XVII de la présente série, le nº 262 (note).

J'ai ajouté que, par contre, il m'avait semblé trouver à Berlin une atmosphère un peu différente de celle que j'avais quittée en juillet. Le gauleiter de Dantzig, entre deux séjours à Berchtesgaden, avait prononcé deux discours violents, dans la Ville libre et à Fürth [1]; dans la presse, la rubrique des incidents polonais prenait, certains jours, plus d'ampleur et certains journaux en arrivaient à propos de ces incidents à parler de l'honneur allemand. J'étais donc très désireux d'apprendre du secrétaire d'État à quoi m'en tenir au juste.

M. von Weizsäcker m'a répondu qu'effectivement, il était au regret de ne pouvoir me dire que la situation était encore telle qu'il me l'avait indiquée avant mon départ [2]. En mai, en juin, il avait émis l'avis que le temps ferait beaucoup pour arranger les choses, que peu à peu les Polonais viendraient à des vues plus sages et plus conciliantes. Mais les Polonais étaient des esprits versatiles et exaltés et la garantie anglaise et française, cette garantie « automatique » dont j'avais parlé, fille de la politique d'encerclement, les avait orientés dans une direction contraire à celle qu'on envisageait à Berlin; le temps avait ainsi travaillé en sens contraire et on en était arrivé après un ultimatum de Varsovie au Sénat dantzicois, à un échange de notes où la Pologne allait jusqu'à dire qu'elle considérerait comme un acte d'agression toute nouvelle intervention allemande dommageable aux droits et intérêts polonais à Dantzig [3].

Le secrétaire d'État a alors demandé qu'on lui apporte ces notes pour me les montrer. Je lui ai fais observer que je n'étais pas en mesure de discuter sur ce point et devais réserver mon appréciation.

Il n'a pas insisté, marquant seulement qu'il avait voulu me donner un exemple frappant à l'appui de ce qu'il avançait, et il m'a montré ensuite un cahier de feuilles dactylographiées : « Voilà, m'a-t-il dit, le relevé pour ce matin des brimades subies par la minorité allemande de Pologne. J'en reçois autant chaque matin.

« A quelque chose, heureusement, malheur est bon. Cette politique polonaise doit avoir pour avantage de relâcher, en fin de compte, les liens qui vous unissent à Varsovie : je me refuse à croire que la France entende toujours couvrir les incartades polonaises. »

En face de ce *hint* direct et des perspectives qu'il ouvrait sur les arrière-pensées allemandes, il m'a paru nécessaire d'être encore plus net qu'au début de l'entretien dans ma réponse.

J'ai tout d'abord rappelé à M. von Weizsäcker que si nous avions resserré nos liens avec la Pologne et si l'Angleterre en avait elle-même noués, il savait bien que c'était en raison des événements de mars dernier dont l'Allemagne

(1) Sur le récent discours prononcé par le Gauleiter dans la Ville libre, voir, au tome XVII de la présente série, le n° 514. Le 12 août, il avait prononcé un nouveau discours à Fürth, sa ville natale, où il avait déclaré, après s'en être violemment pris à la nation polonaise, que, quoi qu'il arrivât, le retour de Dantzig se réaliserait (télégramme de Berlin n° 2177 du 13 août).

(2) Voir, au tome XVI de la présente série, les n°s 17, 202, 482; au tome XVII les n°s 55, 90, 95, 194.

(3) Sur l'affaire des inspecteurs polonais des Douanes dans la Ville libre, voir, au tome XVII précité, les n°s 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453, 490, 520, 541; ci-dessus le n° 8; ci-après les n°s 67, 83.

était seule responsable. Sans renoncer ni à notre rôle en Europe, ni à nos alliances ni à nos amitiés, nous étions disposés après le 6 décembre à considérer la situation spéciale de l'Allemagne en Europe centrale. Mais l'absorption de la Bohême et Moravie avait produit une véritable révolution dans l'esprit des Français. Tous, à commencer par l'homme de la rue, avaient compris qu'un danger, le plus redoutable des dangers pour eux : la perte de leur liberté et de leur indépendance, les menaçait; et ils avaient été quasi unanimes à considérer comme indispensable à la sauvegarde de ces biens le rétablissement d'un équilibre des forces en Europe; de là cette politique qui n'avait rien de l'encerclement. J'ai indiqué que ces précisions permettraient sans doute au secrétaire d'État de comprendre pourquoi il ne pouvait être question pour nous de relâcher nos liens avec la Pologne, pourquoi l'automatisme dont j'avais parlé était « réel ».

M. von Weizsäcker m'a alors interrompu pour me demander si cet automatisme jouerait même s'il ne s'agissait pas d'une agression « non provoquée ». Lui rappelant la réponse qu'il m'avait faite lorsque je l'interrogeais sur le sens exact à donner à la définition fournie par M. Hitler le 20 janvier, des obligations du Reich envers l'Italie [1], je lui ai conseillé de ne pas se perdre dans les subtilités : le fait était que si l'un des trois alliés, France, Angleterre, Pologne était attaqué, les deux autres seraient automatiquement à ses côtés.

Au demeurant, tout ce que j'avais vu à mon passage à Paris m'avait convaincu de la modération et même de la prudence du gouvernement central polonais. J'avais ainsi pu constater qu'il fermait les yeux sur l'importation des armes à Dantzig, bien que la remilitarisation de la Ville fût interdite par le statut.

« Sans doute, a rétorqué le secrétaire d'État, mais le statut ne pouvait pas prévoir que la Ville aurait à se défendre contre son tuteur !... »

Je cite cette phrase parce qu'elle est bien caractéristique de l'état d'esprit de la Wilhelmstrasse. J'ai ajouté que si des incidents mineurs se produisaient dans les régions à minorités allemandes, il en était de même en Allemagne, dans celles à minorités polonaises.

Enfin, pour ne laisser aucun doute, ni aucun point d'ombre dans l'esprit de M. von Weizsäcker, j'ai ajouté que s'il pouvait être assuré que la France tenait à Varsovie le langage de la sagesse, langage d'ailleurs parfaitement entendu, et qu'elle désirait sincèrement un accord germano-polonais, le gouvernement allemand devait également tenir pour certain qu'elle ne ferait pas sur la Pologne, partie intégrante de notre front défensif, une pression susceptible d'atteindre le ressort moral de cette puissance. Nous avions fait à cet égard une expérience qui ne se renouvellerait plus.

[1] Ce début de phrase : « Lui rappelant » jusqu'à « envers l'Italie » n'est pas reproduit au *Livre jaune*.

Il faut lire non le 20 janvier, mais le 30 janvier. Dans son discours du 30 janvier 1939 devant le Reichstag, le Führer, évoquant la solidarité germano-italienne, avait demandé « que personne ne se [fît] d'illusions de par le monde sur les résolutions que l'Allemagne nationale-socialiste a prises à l'égard de cette amie. La certitude qu'une guerre idéologique froidement déclenchée contre l'Italie d'aujourd'hui, quels qu'en soient les motifs, trouverait l'Allemagne auprès d'elle, ne peut être qu'utile à la paix ». Sur le discours du 30 janvier, voir, au tome XIII de la présente série le n° 467 (et note); au tome XIV les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

Revenant alors aux dispositions du Reich, j'ai demandé au secrétaire d'État s'il pouvait me préciser les intentions officielles. Il y avait en somme les revendications du Reich et l'attitude polonaise. Si j'avais bien compris ce qui m'avait été dit en juin et juillet, les revendications du Reich pourraient attendre si l'attitude polonaise le permettait. La situation avait-elle changé ?

Elle a changé, m'a répondu mon interlocuteur en marquant un certain embarras; je ne puis vous en dire plus pour l'instant; je veux seulement ajouter que je suis content de vous voir revenu ici, en ce moment.

J'ai assuré le secrétaire d'État que je m'emploierais de toutes mes forces au service de la paix, particulièrement précieuse à mon pays. Je souhaitais seulement que, du côté allemand, on fût comme moi convaincu que si la guerre devait éclater, il serait peut être vain de se demander qui l'emporterait, car il pourrait bien n'y avoir finalement qu'un vainqueur : Trotsky [1].

Pour qui connaît la façon enveloppée avec laquelle s'exprime le secrétaire d'État, le langage qu'il m'a tenu est nettement pessimiste. Il y a une dizaine de jours, il donnait encore à mon collègue anglais un avis beaucoup moins sombre. Il peut y avoir, lui disait-il, quatre risques de conflit armé : 1° Guerre préventive anglaise; 2° L'Allemagne ne croirait pas que l'Angleterre se battrait pour Dantzig; 3° On s'avancerait au point de ne plus pouvoir reculer; 4° Incident polonais grave.

Il éliminait d'office le 1° et le 2°. Pour le 3°, M. Hitler, disait-il, saurait s'arrêter à temps. Il ne conservait que le 4°, l'incident grave polonais, et c'était ce qu'il m'avait dit à moi-même.

Aujourd'hui, M. von Weizsäcker ne veut même plus limiter au 4° le risque de guerre, et à deux ou trois reprises, j'ai eu le sentiment qu'il voulait me laisser entendre que les choses pourraient aller vite.

Son attitude comme celle de M. Attolico [2] correspond-elle à une tactique destinée à impressionner le gouvernement français ? C'est possible et j'espère que, dans ce cas, mes réactions lui auront montré que c'était peine perdue. Il a en tout cas pris de nombreuses notes pendant mon exposé, contrairement à son habitude.

Son attitude signifie-t-elle au contraire que, sans être lui-même exactement informé du secret du maître, il sait que des décisions importantes ont été prises ou débattues ? C'est possible aussi.

Peut-être aussi a-t-il combiné la tactique et la sincérité. Rarement, dans la vie, une chose est entièrement blanche ou noire. Il n'est pas invraisemblable qu'il en soit ainsi dans l'esprit de M. Hitler. Celui-ci, selon toute probabilité, ne veut pas d'une guerre générale, parce qu'il sait qu'il aurait bien des chances de tout y perdre, et parce qu'il est convaincu de pouvoir tenir plus longtemps que les démocraties dans la guerre blanche actuelle. On peut donc prévoir qu'il cherchera jusqu'au bout à réaliser son plan sans en arriver à un conflit général. Car, qu'il ait un plan, et que, pour la Pologne, celui-ci comporte, en plus de Dantzig, à tout le moins, la reprise du Corridor et de la Silésie

[1] Cette phrase n'a pas été reproduite au *Livre jaune*.
[2] Le membre de phrase « comme celle de M. Attolico » n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

polonaise, c'est-à-dire le retour aux anciennes frontières, aucun de mes collègues ici n'en doute, pas plus que moi-même, et la presse allemande ne se prive d'ailleurs pas de temps à autre de formuler de telles prétentions.

Mais il est également vraisemblable que, tout en désirant éviter une guerre générale, le Führer s'irrite et se monte peu à peu contre ce voisin qui ose le braver, et que dans son désir d'en finir avec la Pologne, il en arrive à lui faire la guerre en minimisant plus ou moins consciemment le risque d'extension du conflit.

Pour parer, dans la mesure du possible, à ce danger, qui me paraît redoutable et imminent, je considère comme essentiel :

1° De maintenir une fermeté absolue et une unité de front intégrale — tout fléchissement, toute apparence même de fléchissement ouvrant la voie à la guerre — et d'insister chaque fois que s'offre l'occasion sur l'automatisme de l'assistance militaire;

2° De maintenir les forces militaires des alliés et notamment les nôtres à hauteur de celles de l'Allemagne qui augmentent sans cesse. Il importe que nous conservions, à tout le moins, le rapport existant précédemment entre nos forces et celles du Reich, que nous ne donnions pas l'impression, erronée, de « lâcher pied »;

3° De hâter au maximum la conclusion de l'accord avec les Soviets. Je ne répéterai jamais assez combien c'est là, pour le Reich, un facteur psychologique important;

4° D'éviter dans notre presse tout ce qui peut irriter personnellement le Führer ou mettre à vif son point d'honneur [1];

5° De conseiller à Varsovie de redoubler de prudence et d'intensifier les mesures prises pour éviter les incidents locaux, par l'envoi par exemple dans les régions névralgiques d'agents directs du pouvoir central.

[1] Ce paragraphe 4° n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

47

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2208 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 15 août 1939* [2]

(*Reçu :* le 16, 13 h.)

Au lendemain des entretiens du comte Ciano avec M. von Ribbentrop et avec le Führer (11, 12 et 13 août) [3], la situation telle qu'elle apparaît à Berlin est loin d'être claire. Elle ne permet d'apercevoir avec certitude ni les intentions prochaines des dirigeants du Reich, ni la façon dont ils envisagent de sortir, à un moment donné, de l'impasse actuelle, ni jusqu'à quel point ils sont réellement prêts à affronter les risques d'un conflit général.

Un certain nombre de faits dominent cependant la situation :

1º Les préparatifs militaires du Reich s'accélèrent et se développent et l'on peut considérer que l'Allemagne a atteint aujourd'hui un degré avancé de mobilisation. Ils ont accru la psychose de guerre qui se répand de plus en plus parmi la population allemande.

2º Dans la question de Dantzig, le Reich s'est enferré davantage, et à côté de la Ville libre, la question des frontières germano-polonaises et, d'une façon plus générale, celles de l'Est européen, ont été portées nettement devant l'opinion allemande.

3º Malgré les affirmations catégoriques de la presse du Reich, il est encore impossible d'apprécier le degré d'entente et de solidarité effectives réalisé dès maintenant entre Rome et Berlin;

4º A côté des symptômes qui commandent la plus grande vigilance, d'autres sembleraient indiquer qu'à Berlin, on n'est pas encore résolu à brusquer les choses et que l'on n'a pas renoncé à temporiser.

*
* *

I. Depuis plusieurs semaines, il était manifeste que le Reich prenait toutes les dispositions pour avoir, à partir du milieu d'août (15 au 20 août) des effectifs considérables sous les armes et pour avoir, à cette date, poussé assez loin,

[1] Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 195 avec une coupure.
[2] Par courrier en clair.
[3] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38; ci-après les nos 48, 49, 57, 59, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

dans tous les domaines, la préparation militaire du pays. Les mesures constatées à l'heure actuelle ne sauraient donc surprendre. D'un autre côté, elles ne sauraient non plus s'expliquer par les seuls besoins — officiellement invoqués — de l'instruction des troupes (actives ou réserves). Si on les compare aux mesures militaires de l'automne dernier, elles s'en distinguent de plus en plus nettement par les caractéristiques suivantes :

1° Le souci de garder le secret est porté à un degré extrême et le secret est effectivement gardé dans une large mesure grâce à un art du camouflage poussé presque au raffinement.

La mobilisation est réalisée sur une base beaucoup plus vaste; la population civile — dans la mesure où elle n'est pas convoquée — est beaucoup plus largement mise à contribution. Ce fait est particulièrement sensible en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine; les appels et les réquisitions de toutes sortes (véhicules, essence, viande sur pied, denrées diverses) ont atteint une ampleur telle que l'activité économique du pays est sérieusement désorganisée tandis que l'approvisionnement et le ravitaillement s'en trouvent gênés.

La préoccupation de placer l'Allemagne dans les meilleures conditions possibles pour soutenir un conflit est telle que, si grande que puisse être la part du bluff, on ne peut se défendre de l'impression que des éventualités plus graves ne sont pas écartées. Tel est, d'ailleurs, le sentiment général de la population allemande parmi laquelle la crainte d'une guerre est générale.

Jusqu'ici, si l'on excepte des rassemblements nombreux de troupe en Haute-Silésie et en Prusse orientale, on n'a pas encore constaté d'importantes concentrations constituant une menace immédiate pour la Pologne. Les techniciens estiment toutefois qu'en l'état actuel de la mobilisation allemande, de pareilles concentrations pourraient être réalisées en quelques jours.

2° Si, au moment de l'ultimatum polonais du 5 août, on avait noté dans l'attitude des hitlériens de Dantzig et du Reich une certaine surprise et quelque flottements, l'Allemagne n'a pas tardé à se ressaisir.

Après la reculade du Sénat dans l'affaire des douaniers polonais [1], les dirigeants du Reich ont cherché, comme on l'avait laissé entendre depuis quelques jours, du côté allemand, à prendre en mains la représentation diplomatique des intérêts de Dantzig. Tel était le sens de la note verbale remise par le gouvernement allemand à Varsovie le 9 août. La réponse polonaise, en date du 11, a coupé court à cette tentative, le gouvernement de Varsovie ayant déclaré qu'il considérerait toute nouvelle intervention allemande dans les démêlés entre Dantzig et la Pologne comme une agression [2]. Cette réponse paraît avoir profondément irrité les dirigeants hitlériens et le Führer lui-même.

Entre-temps, la campagne en faveur du retour de Dantzig au Reich prenait un caractère plus violent. Dans la soirée du 10 août, le gauleiter Forster, de

[1] Sur cette affaire, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453; ci-après le no 83.

[2] Sur cet échange de notes, voir, au tome XVII précité, les nos 490, 520, 541; ci-après le no 83.

retour de Berchtesgaden, prenait la parole à Dantzig au cours d'une manifestation organisée pour illustrer la volonté de la population dantzicoise d'être réintégrée au Reich [1]. Dans ce discours, rédigé sur les instructions reçues à Obersalzberg, il exprimait la conviction que le Führer saurait réaliser le vœu unanime de la population dantzicoise de rentrer dans le sein de la patrie allemande. Deux jours plus tard, après être revenu en Allemagne, il prononçait à Furth, sa ville natale, une seconde harangue dans laquelle on a voulu reconnaître le style du Führer et il s'écriait : « Quoi qu'il arrive, Dantzig finira bien par revenir un jour au Reich » [2].

Les discours de M. Forster, ainsi que les articles publiés dans le même temps par la presse du Reich, ont d'ailleurs marqué dans la campagne antipolonaise une phase nouvelle. M. Forster n'a pas seulement formulé les revendications allemandes concernant Dantzig; il a fait le procès de l'État polonais lui-même, comme on faisait l'an dernier le procès de l'État tchécoslovaque. Il a refusé à la Pologne le droit d'exister en tant qu'état indépendant. Ce thème a été abondamment développé par des feuilles de caractère officieux, telles que la *National Zeitung* d'Essen qui, dans le numéro du 13 août, proclamait que l'existence de la Pologne n'était pas du tout nécessaire à l'équilibre européen. Le stade des revendications allemandes sur la Pomérélie, la Posnanie et la Haute-Silésie se trouve ainsi dépassé d'un seul coup.

Les arguments invoqués présentent d'ailleurs, une étrange analogie avec ceux qui avaient été produits, naguère, contre la République de M. Benès : incapacité politique totale des dirigeants, caractère hétéroclite d'une population comprenant un tiers de minorités, faiblesses stratégiques. Enfin, en corrélation avec les menaces et les mauvais traitements dont seraient l'objet la ville de Dantzig et les membres de la minorité allemande de Pologne, on a vu apparaître un argument également invoqué lors de la crise germano-tchèque, celui de l'honneur allemand.

Certains journaux sont mêmes allés jusqu'à déclarer ouvertement que le problème polonais n'était lui-même qu'un cas particulier et que l'heure avait sonné pour la solution des « problèmes de l'Est ».

Il convient, toutefois, de remarquer que, jusqu'ici, aucun membre du gouvernement du Reich n'a encore, dans la question de Dantzig, pris position de façon assez nette pour couper tous les ponts. Le Führer n'a plus abordé le sujet depuis le 28 avril [3]. Les propos qu'il aurait tenus à M. Burckhardt lors de la visite de celui-ci à Berchtesgaden, le 12 août [4], sembleraient indiquer qu'il n'a pas, depuis lors, modifié sa position. Aucun de ses lieutenants n'a prononcé, non plus, de paroles décisives. Les journaux eux-mêmes, tout en proclamant leur foi dans le retour inévitable de la Ville libre au Reich, n'ont encore mentionné aucune date, ni déclaré que ce retour devait être obtenu « d'une manière ou de l'autre » (*so oder so*).

[1] Sur ce discours, voir, au tome XVII précité, le n° 514.
[2] Voir ci-dessus le n° 46 (note).
[3] Sur le discours tenu ce jour-là par le Führer devant le Reichstag, voir, au tome XV de la présente série, les n°s 512 (et notes), 520; au tome XVI, les n°s 13, 17, 121.
[4] Sur cette visite qui eut lieu le 11 août, voir ci-dessus les n°s 29, 36.

3° La presse allemande n'a fourni aucun renseignement précis sur les entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden. Dans la mesure où elle a donné quelques indications, celles-ci ont, parfois, été contradictoires. A titre d'exemple, certaines feuilles ont prétendu que l'Allemagne et l'Italie avaient, bien entendu, examiné la révision de l'ordre des choses établi en Europe centrale et sud-orientale par les traités de 1919. D'autres ont déclaré que ni l'Allemagne, ni l'Italie, ne songeaient à faire aux puissances occidentales le plaisir d'une telle digression.

D'après ce que l'on a pu observer de Berlin, l'impression dominante qui se dégage des conversations germano-italiennes peut être ainsi résumée : l'Italie a essayé de jouer le rôle de modérateur, de freiner le Reich. Mais les résultats de cette tentative sont encore incertains.

4° La situation créée par les entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden est donc précaire. Certains indices permettent d'espérer, il est vrai, que le danger d'un conflit n'est pas immédiat. La moisson n'est pas encore entièrement rentrée; elle s'est trouvée très retardée, et en partie endommagée par les pluies très abondantes des semaines dernières. Les travaux de fortification ne sont terminés ni sur la frontière occidentale ni sur la frontière germano-polonaise, les préparatifs en vue des manifestations de Tannenberg (27 août) et de Nuremberg (2-10 septembre) paraissent se poursuivre. Les membres du corps diplomatique viennent d'être invités au Congrès qui doit réunir près d'un million d'Allemands et désorganisera le service ferroviaire pendant plusieurs semaines.

Toutefois, on ne saurait entièrement se fier à ces indices.

Selon des informations qui me parviennent de source généralement bien informée et qui semblent corroborer les indications de mon télégramme n° 2193 (1), le comte Ciano aurait été effrayé des dispositions rencontrées chez ses partenaires de l'Axe et de la facilité avec laquelle ils envisageaient des complications belliqueuses, et même un conflit avec la Pologne, l'Angleterre et la France. Il aurait émis des doutes sur les chances de succès de l'Allemagne et de l'Italie si un pareil conflit s'engageait dans les circonstances présentes et fait ressortir la nécessité de poursuivre les efforts diplomatiques afin d'améliorer, en faveur de Rome et de Berlin, le rapport des forces. Il aurait quitté brusquement ses interlocuteurs pour en référer au Duce, dont la décision dans les circonstances actuelles aura évidemment une importance capitale pour la détermination de la ligne de conduite du IIIe Reich (2).

Les dangers de guerre peuvent être ramenés à deux principaux :

A. L'illusion sur l'attitude de la France et de l'Angleterre;

B. L'espoir de pouvoir détruire l'armée polonaise avant que les puissances occidentales aient pu utilement intervenir et de se trouver alors en présence d'« une carte de guerre » qui ferait réfléchir Londres et Paris.

a. Il n'est pas douteux que certains dirigeants hitlériens — et en particulier M. von Ribbentrop — espèrent encore désintéresser les puissances occi-

(1) Du 15 août, 1 h 35-1 h 40, ci-dessus reproduit sous le n° 34.
(2) Ce paragraphe n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

dentales en réduisant les revendications allemandes à Dantzig et en laissant *provisoirement* de côté la question du Corridor et les autres revendications contre la Pologne;

b. L'idée que l'armée allemande pourrait, en quelques semaines — ou même quelques jours — écraser l'armée polonaise et s'emparer de Varsovie avant que la France et l'Angleterre aient eu le temps d'intervenir ou même de prendre une décision, est assez répandue dans le public et dans certains milieux officiels. Le Führer lui-même ne considérerait pas l'entreprise comme impossible. Certains officiers de son entourage immédiat l'encourageraient dans ce sens;

Le plus vraisemblable, à l'heure actuelle, est que, tout en cherchant à faire aboutir la première solution (*a*), l'Allemagne continue à pousser ses préparatifs en vue de pouvoir, le cas échéant, tenter la seconde (*b*).

Le meilleur moyen de déjouer la manœuvre qui vise manifestement à s'emparer de Dantzig, afin de préparer la ruine de la Pologne, de démoraliser les petits états garantis par la France et l'Angleterre, et d'obtenir l'effondrement de tout le système de résistance édifié contre l'agression, est, semble-t-il, d'inviter les Allemands qui pourraient nous faire tenir des propositions dans ce sens, à s'adresser à Varsovie.

Mais en même temps, il est essentiel, étant donné l'ampleur des mesures militaires adoptées par le Reich, que nous ne nous laissions pas devancer par la mobilisation allemande. C'est d'ailleurs en nous maintenant à niveau dans le domaine militaire que nous contribuerons le plus efficacement à persuader le Reich que nous sommes bien décidés à tenir nos engagements à l'égard de nos alliés polonais, et le cas échéant, à intervenir immédiatement en leur faveur.

48

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nº 2210. Réservé. *Berlin, 15 août 1939* (1)

(*Reçu :* le 16, 13 h.)

D'après des renseignements qui me parviennent de source généralement bien informée et qui ont été en partie recoupés, deux solutions à la crise actuelle auraient été envisagées au cours des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden (2) :

1º La première solution, préconisée par M. von Ribbentrop, consisterait à obtenir par tous les moyens le retour de Dantzig au Reich en circonscrivant

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38; ci-après les nos 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

provisoirement à la Ville libre les revendications allemandes. M. von Ribbentrop se ferait fort d'obtenir, de cette façon, une nouvelle capitulation des pays démocratiques. Cette capitulation une fois obtenue, serait exploitée à fond par la propagande allemande de façon à démoraliser la Pologne, à affaiblir sa force de résistance, à plonger dans la consternation les petits états garantis par la France et l'Angleterre et à les amener dans l'orbite allemande. Le front de la paix se trouverait ainsi liquidé;

2° Au cas où cette méthode, qui ne serait que la réédition de l'opération en deux temps contre la Tchécoslovaquie, s'avèrerait impraticable, les chefs du IIIe Reich, absolument décidés à récupérer Dantzig, envisageraient une guerre contre la Pologne, même si celle-ci était soutenue par la France et par l'Angleterre.

Le comte Ciano se serait déclaré entièrement d'accord avec la première solution et aurait promis que l'Italie ferait tout son possible pour la faire aboutir. C'est au sujet de la seconde solution qu'auraient éclaté les divergences entre le ministre italien des Affaires étrangères et ses interlocuteurs. Le Führer et M. von Ribbentrop auraient représenté au comte Ciano que l'affaire de Dantzig était la dernière chance qui s'offrait à l'Allemagne et à l'Italie de poursuivre ensemble leur but commun : révision des traités de 1919 et établissement en Europe d'un ordre nouveau. Ils auraient fait valoir que si on laissait passer cette occasion, l'année prochaine déjà les puissances de l'Axe ne disposeraient plus de la supériorité dont elles jouiraient encore actuellement dans le domaine militaire. Le comte Ciano aurait répliqué que depuis le mois de mars, le rapport des forces en Europe s'était déjà sensiblement modifié au désavantage de l'Allemagne et de l'Italie. Il aurait ajouté qu'il lui paraissait indispensable de rétablir la situation par un nouvel effort diplomatique.

C'est devant l'insistance du Führer que le comte Ciano aurait déclaré qu'il ne pouvait donner de réponse sans en avoir référé à M. Mussolini. Le ministre italien serait parti assez brusquement en avion au début de l'après-midi d'assez méchante humeur.

Plusieurs personnes qui ont suivi de près les entretiens de Berchtesgaden et de Salzbourg ont été frappées de la nervosité dans laquelle se trouvaient les dirigeants hitlériens; d'après eux, le Führer se serait montré encore plus excité que M. von Ribbentrop.

49

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nº 2211 (1). Réservé. *Berlin, 15 août 1939* (2)

(*Reçu :* le 16, 13 h.)

Les premiers renseignements que l'on m'a rapportés sur l'entrevue de Salzbourg semblent confirmer, en ce qui concerne l'attitude italienne, les indications précédemment données par la correspondance de cette ambassade (télégramme nos 2193 à 2196) (3).

Outre la nécessité de procéder, dans les circonstances actuelles, à un tour d'horizon général avec les dirigeants hitlériens, il est exact que le comte Ciano s'est rendu dans le Salzkammergut avec la mission de demander aux Allemands des éclaircissements sur les buts véritables de leur politique antipolonaise. C'est ce qu'un des membres de l'ambassade d'Italie a exprimé en disant qu'à Rome, on avait constaté depuis quelque temps, « avec préoccupation », un « glissement » de la politique allemande dans un sens inquiétant pour la paix.

Ainsi que je l'ai signalé par ailleurs, M. von Ribbentrop a invoqué, pour justifier le raidissement de l'attitude du Reich vis-à-vis de Varsovie, l'ultimatum adressé par la Pologne au Sénat de Dantzig (6 août) (4) et l'échange de notes germano-polonais. L'énergie avec laquelle le gouvernement de Varsovie s'est élevé contre la tentative du gouvernement du Reich pour prendre en main, par une démarche diplomatique officielle, la défense des intérêts particuliers de la Ville libre et intervenir dans le conflit polono-dantzicois, a manifestement provoqué à Berlin une extrême irritation. Après M. von Weizsäcker, un diplomate italien l'a répété cet après-midi à l'un de mes collaborateurs. M. Hitler se serait, paraît-il, livré à un véritable accès de rage. C'est ce qui explique la violence de la presse nationale-socialiste les 8, 9 et 10 août.

Sous l'effet de cette rancœur, M. von Ribbentrop aurait nettement indiqué à son interlocuteur la volonté du Führer de mettre à la raison la Pologne même au risque d'un conflit, tout en ajoutant que ce conflit avait peu de chances de dégénérer en une guerre générale, la France et l'Angleterre devant, selon le ministre des Affaires étrangères du Reich, se borner en cas de crise à des démonstrations militaires plus ou moins platoniques.

Le comte Ciano aurait répliqué en soulignant les dangers d'une telle politique. Il aurait, au surplus, remontré à son collègue allemand que si, malgré

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 15 août, 1 h 35-1 h 40, ci-dessus reproduit sous le nº 34.
(4) En réalité du 5 août : voir sur ce sujet, au tome XVII de la présente série, les nos 431, 432.

les prévisions de celui-ci, la guerre devenait générale, le prétexte du rattachement de Dantzig au Reich ne serait pas un argument suffisant pour entraîner les Italiens aux côtés des Allemands. Enfin, il aurait insisté pour que Berlin fît preuve de prudence dans le problème de la Ville libre et s'abstînt de tout geste précipité qui mettrait entre autres l'Italie devant un fait accompli.

C'est M. Hitler qui, l'après-midi, à Berchtesgaden, aurait donné lui-même sa réponse en invoquant l'honneur allemand. « Si les Polonais provoquent le Reich, aurait-il dit, les réactions du sentiment de l'honneur allemand ne sauraient être l'objet de discussions. » Sur ce point, les vues des deux parties seraient divergentes. Aussi le comte Ciano aurait-il regagné Rome dès le début de l'après-midi du dimanche pour rendre compte à M. Mussolini.

En attendant, les deux gouvernements auraient décidé d'affirmer aussi hautement que possible la complète solidarité des puissances de l'Axe et de poursuivre leurs sondages, et notamment les conversations avec le Japon, l'Espagne et la Bulgarie.

Après le pessimisme qu'ils manifestaient hier, les milieux de l'ambassade d'Italie semblent, aujourd'hui, s'être ressaisis. Selon une formule qu'ils se plaisent à répéter, ils considèrent que la situation, quoique grave, n'est pas désespérée et que la parole est toujours à la diplomatie, ce qui paraît indiquer qu'en dépit des assurances allemandes, les conversations se poursuivent entre Rome et Berlin et aussi qu'on se propose, dans les capitales de l'Axe, de manœuvrer auprès de Londres et de Paris. Quoi qu'il en soit, nos collègues italiens affirment qu'ils ne croient pas à une action décisive immédiate du Reich.

Ces renseignements corroborent ceux que donne mon télégramme nº 2210 (1). Comme ils proviennent d'une source italienne, j'ai cru devoir les mentionner à part.

50

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nº 2213 (2). *Berlin, 15 août 1939* (3)

J'ai signalé à Votre Excellence l'impression inquiétante que laissent d'une part l'attitude de l'ambassadeur d'Italie à son retour de Salzbourg (4), d'autre part les propos que m'a tenus aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires étrangères (5).

(1) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 48.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Voir ci-dessus le nº 34.
(5) Voir ci-dessus le nº 46.

Cette impression contraste avec celle que l'on pourrait retirer des renseignements recueillis ici sur la visite de M. Burckhardt à M. Hitler [1], renseignements d'après lesquels le Chancelier n'envisagerait pas un règlement de la question par les armes et considèrerait que le temps permettra un règlement favorable du problème de Dantzig.

Il est à première vue difficile d'expliquer cette contradiction.

Faut-il considérer que le Chancelier a été relativement modéré dans sa conversation avec le Commissaire général parce qu'il avait été influencé par son premier entretien avec le comte Ciano ?

Faut-il supposer au contraire qu'il n'a fait aucune confidence importante à M. Burckhardt parce que sa décision ayant été prise entre-temps, il n'attachait plus d'utilité à son intervention ?

En tout cas, le bruit court ici dans les milieux journalistiques généralement bien informés que M. Burckhardt a été chargé d'une mission pour Londres. On laisse même entendre que cette mission aurait pour objet de présenter des revendications « très modérées » limitées à une modification du statut de Dantzig.

51

NOTE DU MINISTRE [2]

Conversation du ministre des Affaires étrangères avec M. Lukasiewicz

(15 août 1939)

Aussitôt reçu ce matin, le télégramme de Moscou nous informant que la délégation soviétique demandait, en cas d'une attaque allemande contre la Pologne, à faire passer ses troupes par le corridor de Vilno, et qu'en cas de réponse négative, c'était la rupture des pourparlers [3], j'ai demandé à l'ambassadeur de Pologne à Paris de venir me voir. On m'a répondu qu'il était absent de Paris. J'ai demandé qu'il revînt immédiatement. Il est arrivé au ministère quelques heures plus tard.

Je lui ai exposé la demande russe. Je lui ai demandé de la transmettre à M. Beck. J'ai ajouté qu'elle avait à mes yeux une importance capitale. Répondre : « non », c'était aller à la rupture des négociations avec toutes ses conséquences. Dans la situation internationale si tendue à l'heure présente, la rupture aboutirait à une véritable catastrophe. Je le priais de le signaler à M. Beck, en lui marquant toute l'importance que j'attachais à un règlement rapide et favorable de la question soulevée par la délégation de l'U.R.S.S.

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 29, 36.

(2) Extraite des papiers Daladier conservés à la Fondation nationales des Sciences politiques.

(3) Il s'agirait du télégramme de l'ambassade nos 869 à 872, du 14 août (reçu à Paris le 15, 0 h 15), ci-dessus reproduit sous le no 24. Le télégramme no 1 du général Doumenc, également du 14, ci-dessus publié sous le no 23, faisait aussi état des exigences soviétiques.

M. Lukasiewicz m'a répondu qu'il transmettrait exactement mon message sans commentaire. Mais à titre personnel, il pouvait me dire que M. Beck opposerait une fin de non-recevoir à la demande russe. Le gouvernement polonais ne croit pas à la force de l'armée soviétique. Et il ne veut pas en tout cas l'autoriser à passer par des territoires qu'elle occuperait définitivement ensuite. « Que diriez-vous, me dit M. Lukasiewicz, si l'on vous demandait de faire garder l'Alsace-Lorraine par les Allemands ? »

J'ai insisté encore en marquant l'extrême danger et la lourde responsabilité que courrait la Pologne en faisant échouer les pourparlers par une réponse négative.

M. Lukasiewicz est parti en indiquant qu'il allait envoyer sur-le-champ et sans commentaires son télégramme comportant la demande russe [1].

52

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR DU SERVICE FRANÇAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS [2]

Entretien de M. Arnal avec M. Burckhardt à Bâle (13 août 1939) [3]

N. [4] *15 août 1939.*

Le haut-commissaire à Dantzig a accompagné le récit de sa visite à Berchtesgaden [5] de quelques explications qui permettent de comprendre plus aisément le rôle qu'il a joué au cours de ces derniers jours dans la Ville libre et aussi les réactions de M. Hitler.

1° M. Burckhardt a vivement critiqué lui-même la note remise le 5 août par le délégué polonais à Dantzig, M. Chodacki, au président du Sénat [6].

[1] On peut se reporter, pour connaitre l'atmosphère de cet entretien, à ce qu'en disent l'ambassadeur Lukasiewicz (W. Jedrzejewicz, *Diplomat in Paris 1936-1939. Memoirs of Juliusz Lukasiewicz, Ambassador of Poland*, Columbia University Press, New York a. London, 1970, p. 249-250) — qui date l'entretien du 16 août — et Georges Bonnet lui-même (*De Munich à la guerre*, p. 427-429; *Dans la Tourmente, 1938-1948*, p. 142-143). Il semble que l'entrevue, à en croire le ministre français, plus loquace que son interlocuteur, ait été particulièrement orageuse, l'ambassadeur comparant un éventuel transit des troupes russes par le territoire polonais à l'occupation par les Allemands de l'Alsace-Lorraine et ne doutant pas de la victoire de l'armée polonaise en cas de conflit.

Sur la conversation des deux hommes, voir également ci-après les nos 68, 70.

[2] M. Arnal.

[3] Par télégramme no 566, du 12 août, non reproduit, le ministre des Affaires étrangères informait l'ambassadeur de France à Varsovie que MM. Arnal et Makins se rendraient le 13 août à Bâle, sur invitation personnelle de M. Burckhardt qui voulait les mettre au courant de son entrevue avec le Chancelier. Bien que cette entrevue dût garder « un caractère privé et rigoureusement secret », le Ministre demandait à l'ambassadeur d'en avertir M. Beck et déclarait qu'il communiquerait immédiatement au gouvernement polonais les renseignements recueillis par cette voie.

[4] Un autre exemplaire de cette note, conservé dans les papiers Bonnet, ne comporte pas le dernier paragraphe (§ 8).

[5] Le récit de cette visite est ci-dessus reproduit sous les nos 29, 36.

[6] Sur cette affaire, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453; ci-après le no 83.

Sous sa forme d'ultimatum, cette note a failli mettre le feu aux poudres. M. Burckhardt estime que cet incident eût pu être évité. En premier lieu, les griefs polonais n'avaient pas de base sérieuse. Ils reposaient sur de simples rumeurs colportées par des agents subalternes de douanes dantzicois. Aucune instruction n'avait été donnée par le Sénat de la ville à ses agents d'avoir à cesser toutes relations avec les inspecteurs de douanes polonais. En deuxième lieu, cette affaire eût pu être aisément liquidée par l'entremise de M. Burckhardt, ainsi que M. Hitler le marquait ironiquement, si le délégué de la Pologne s'était, comme il devait le faire, adressé au Haut-Commissaire.

2° M. Burckhardt se plaint des difficultés auxquelles il se heurte de part et d'autre dans ses efforts pour ménager des relations correctes entre les deux parties : M. Chodacki, délégué de la Pologne, d'une part, MM. Greiser, président du Sénat, et Forster, chef du parti nazi, d'autre part.

La tâche lui est rendue malaisée à la fois par suite de l'emballement des autorités polonaises de la Ville libre, et en raison du désaccord et de la rivalité qui séparent le représentant du parti nazi et le président du Sénat.

3° Le premier de ces deux personnages, M. Forster, très jeune [1], très personnel, extrémiste, se sent d'autant plus fort et manifeste d'autant plus d'audace qu'il est très lié avec le Führer (il est l'un des rares à le tutoyer); il se substitue continuellement au président du Sénat, le tient mal au courant de ses contacts avec Berchtesgaden, prend des intitiatives en dehors de lui, etc.

C'est ainsi que — fait assez grave, rentré la semaine dernière d'Allemagne avec l'instruction de M. Hitler de régler les incidents, de ne rien dramatiser, et de s'efforcer d'arranger à l'amiable les affaires locales, il a dissimulé pendant plusieurs jours cette instruction à M. Greiser.

M. Burckhardt donne deux exemples précis de l'influence et de l'activité néfastes de M. Forster.

Vers la fin juillet, M. Foster téléphone, un beau jour, au Haut-Commissaire que, d'après ses informations, les Polonais ont occupé militairement le réseau ferroviaire de la Ville libre. Le Haut-Commissaire s'efforce de démontrer à M. Forster l'absurdité de ce bruit. Ne trouvant au bout du fil ni le délégué de la Pologne ni son adjoint, il peut cependant faire appel au colonel polonais commandant la petite garnison de la Westerplatte. Celui-ci dément catégoriquement les rumeurs incriminées. M. Forster n'en met pas moins en alerte ses gardes d'assaut et, le soir, des coups de feu éclatent sur la frontière de la Ville libre. Aussitôt, les Allemands prétendent qu'une patrouille polonaise s'est introduite sur le Territoire. Intervention de M. Burckhardt, qui cherche à savoir la vérité. Dans le bureau de M. Forster, celui-ci reçoit devant le Haut-Commissaire la nouvelle qu'il s'agit d'une échauffourée entre les gardes d'assaut nazis et les *S.S.* allemands !

Autre exemple : après l'assassinat d'un douanier polonais par des nazis, M. Forster commence par exprimer des regrets au délégué de la Pologne, qui en prend note avec satisfaction. Mais, peu après, le Sénat de la Ville libre

[1] **Né en 1902, il avait cependant déjà 37 ans.**

fait savoir qu'il y a malentendu et qu'aucune excuse n'a été exprimée. M. Burckhardt demande des explications. Son enquête révèle que M. Forster s'est abstenu de faire savoir au président du Sénat qu'il avait reçu du Chancelier l'instruction de se montrer conciliant et qu'en conséquence, M. Greiser avait pris sans le savoir une attitude contraire aux vues de M. Hitler.

4° Après avoir signalé les fautes des Allemands, M. Burckhardt n'en relève pas moins celles des Polonais. D'après lui, ceux-ci se complaisent dans l'agitation et le trouble. Certains, dans la Ville libre, tiennent des propos qui ne correspondent pas à l'attitude modérée et prudente du gouvernement de Varsovie. Les agents subalternes paraissent plutôt désirer que redouter un conflit général. Ils y voient l'unique salut de la Pologne. Ils croient que la manière forte est la meilleure avec les Allemands et ils exaspèrent par leur arrogance et leurs exigences excessives les autorités dantzicoises.

M. Burckhardt critique aussi les mesures de représailles économiques prises par les Polonais. Il considère en particulier que l'arrêt des exportations des produits de la fabrique de margarine Amanda est contraire au statut et représente une brimade très dure pour la Ville libre (15 millions sur un trafic de 120 millions).

Il est également exact que le nombre des inspecteurs des douanes polonaises a été augmenté au cours des dernières années de 6 à 100; les Allemands réclament contre la présence sur le territoire de la Ville libre de ces hommes, où ils croient voir des agents du deuxième bureau de l'état-major polonais.

5° En dépit de ces difficultés dues à l'attitude des uns et des autres, le Haut-Commissaire avait réussi à ménager, dans les premiers jours du mois d'août, une entrevue entre M. Chodacki et MM. Greiser et Forster. Malgré la répugnance des Allemands à lier la question de la stricte observation du statut douanier réclamée par les Polonais à celle des représailles économiques (affaire de la fabrique de margarine), une entrevue avait pu être fixée au vendredi matin, 4 août. Il est vrai que, au dernier moment, M. Forster avait interdit à M. Greiser d'accepter que la réunion eût lieu chez le haut-commissaire de la Société des Nations. Mais après des tergiversations, il avait levé son veto lorsque, l'après-midi, tout était remis en question par les rumeurs parvenues à la connaissance du délégué de la Pologne et l'ultimatum du 5 août.

6° Dans cette affaire du 5 août, M. Burckhardt a l'impression d'avoir évité le pire. M. Chodacki lui avait dit la veille : « Maintenant, c'est fini, c'est la guerre ». Il semble que, si un arrangement est intervenu, c'est en grande partie grâce à l'intervention de M. Burckhardt, qui réussit, le dimanche 6, après une discussion de deux heures, à obtenir du président du Sénat une courte réponse téléphonique à l'ultimatum polonais du 5 août, réponse téléphonique qui fut directement dictée par M. Greiser à M. Chodacki. En quelques lignes, le président du Sénat indiquait qu'il n'avait jamais donné l'ordre aux douanes dantzicoises de cesser les relations avec les inspecteurs des douanes polonais. C'est cette réponse que M. Hitler reproche à M. Beck et à la presse polonaise ou étrangère d'avoir brandie comme la marque d'une défaite allemande et d'un grand succès polonais.

7° M. Burckhardt a signalé à plusieurs reprises au cours de sa conversation le rôle désastreux que semble jouer M. von Ribbentrop auprès du Chancelier. Il tient de M. Forster lui-même que le ministre des Affaires étrangères du Reich était opposé à une rencontre entre M. Burckhardt et M. Hitler. M. von Ribbentrop aurait dit : « Il est tout à fait inutile que le Haut-Commissaire voie le Chancelier. Il lui dira que l'Angleterre et la France marcheront et ce sont des blagues ».

En d'autres occasions, il a remarqué que M. von Ribbentrop, loin d'exercer son influence dans le sens de la conciliation, jetait de l'huile sur le feu. C'est ainsi que sur son intervention, fut supprimée, dans la réponse du Sénat de Dantzig à l'ultimatum polonais du 5 août, une phrase qui avait été primitivement montrée à M. Burckhardt et où se manifestaient les dispositions du président du Sénat d'entrer en conversation avec le délégué de la Pologne.

8° Mais le Haut-Commissaire n'est pas sans critiquer par ailleurs l'attitude du gouvernement polonais à son égard. Cette attitude lui paraît paradoxale. M. Beck affecte de traiter comme quantité négligeable le rôle du haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig. Il a une tendance manifeste à se passer de lui. Il affecte de considérer que si certaines difficultés sont aplanies, ce n'est pas en raison de l'intervention du Haut-Commissaire, mais grâce à l'action personnelle du ministre des Affaires étrangères de Pologne ou de l'attitude générale du gouvernement polonais. En d'autres termes, il n'admet qu'avec répugnance le rôle d'arbitre et de médiateur que cherche à exercer sans cesse, à Dantzig, M. Burckhardt. Attitude peu politique, estime celui-ci, et qui, si elle pouvait se comprendre alors que la Pologne cherchait à entretenir de bonnes relations avec l'Allemagne, ne se conçoit plus aujourd'hui. Attitude paradoxale aussi, la Pologne paraissant tenir moins que l'Allemagne — qui ne fait plus partie de la Société des Nations — à l'arbitrage du haut-commissaire de la Société des Nations.

53

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 734. *Berlin, 15 août 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 août; Dir. pol., 19 août.)

La presse et la T.S.F. ont réservé une grande place aux déclarations faites par le ministre de l'Économie du Reich et président de la Reichsbank au cours d'une interview qu'il avait accordée hier au correspondant du *New York Times* à Berlin, venu lui demander son sentiment sur les raisons du recul des échanges commerciaux entre l'Allemagne et les États-Unis.

« Le dogme est l'ennemi de l'économie », a affirmé M. Funk à son interlocuteur, entendant exprimer par là que l'Allemagne avait définitivement rompu avec les doctrines préconçues et ne pratiquait plus que la « politique économique du bon sens, faisant ce qui est nécessaire et ce qui est juste, ce qui est juste étant également bon ». Commentant cette pétition de principe, M. Heinrich Hennemann a développé, dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, le thème connu que jamais les méthodes de l'économie libérale n'auraient réussi à sortir l'Allemagne du chaos où elle se trouvait et à résorber le chômage. Seules les méthodes empiriques, adaptant à chaque donnée de fait les mesures appropriées, pouvaient réussir à cette tâche. Le Führer, rappelle l'auteur, n'a-t-il pas dit lui-même : « Nous n'avons qu'une doctrine, à savoir qu'en matière d'économie politique, il n'y a pas de doctrine »?

Sur le chapitre moins général des rapports germano-américains, M. Funk a commencé par réfuter les déclarations du nouveau directeur du département du Commerce des États-Unis, M. Grady, récemment faites en réponse aux efforts d'un groupe de soixante membres du Congrès, représentant les intérêts des agriculteurs, en vue d'accroître les échanges avec l'Allemagne à l'aide d'opérations de compensation portant principalement, du côté américain, sur le coton et sur les graisses. M. Grady avait déclaré que le commerce international souffrait de l'opposition fondamentale qui existe entre les systèmes respectifs des états totalitaires et des états libéraux, et que cette opposition élevait un véritable « mur de pierre » contre lequel venait se heurter toute tentative de conclure des traités de commerce avec l'Allemagne ou une autre puissance autarcique.

Pour M. Funk, cette antinomie ne saurait être tenue pour responsable de la diminution des échanges. On commettrait, en soutenant le contraire, une erreur aussi grande qu'en prétendant que les tenants du système métrique ne pourraient commercer avec ceux qui mesurent en yards ou autrement. Et de citer, à l'appui de sa thèse, l'état florissant des rapports de l'Allemagne avec divers pays qui ne pratiquent pas l'économie totalitaire. Il a suffi, pour arriver à développer ces relations, a-t-il ajouté, d'un léger effort d'organisation.

La difficulté du commerce germano-américain réside, pour le ministre de l'Économie du Reich, dans le fait que les États-Unis ne veulent pas se départir de certaines doctrines pour tenir compte des nécessités qui ont conduit l'Allemagne aux méthodes de commerce que les circonstances l'ont obligée à adopter. Bien plus, les Américains paraissent négliger, dans leur appréciation des raisons qui ont provoqué le déclin de leurs échanges avec le Reich, les mesures discriminatoires qu'ils ont prises à l'encontre des marchandises allemandes. Ainsi la responsabilité de ce déclin incombe-t-elle uniquement, selon M. Funk, aux États-Unis seuls. C'est eux qui n'ont pas voulu comprendre que l'Allemagne n'est plus à même de payer ses importations en or, et que, pour lui laisser la possibilité d'acheter, il faut le lui permettre par d'autres méthodes. S'y refuser pour des raisons de principe, a précisé M. Funk, « ne saurait s'expliquer, sinon par des malentendus ou de la pure déraison, que par des motifs d'ordre politique, mais non par des mobiles économiques ».

Ces méthodes nouvelles, qui aboutiront à la réorganisation des échanges

germano-américains, M. Funk déclare, à la fin de son interview, qu'elles doivent pouvoir être mises en pratique entre l'Allemagne et les États-Unis, attendu, dit-il, qu' « il n'y a pas de difficulté que le bon sens et le bon vouloir ne puissent surmonter ». Il exprime en même temps l'espoir avec lequel il a interprété à ce sujet comme le signe annonciateur d'une prochaine évolution des États-Unis la récente manifestation par laquelle soixante membres du Congrès ont souligné la nécessité de réviser complètement la procédure des échanges internationaux.

Il est possible qu'en faisant ainsi allusion aux menées d'un groupe de sénateurs qui passent pour hostiles aux vues du président Roosevelt, M. Funk ait désiré à la fois plaire au Führer et ébaucher une manœuvre politique. Il semble surtout qu'il ait voulu saisir une occasion de s'appuyer sur une fraction de l'opinion américaine pour ouvrir la voie à une reprise de relations dont le ralentissement, quoi qu'on en puisse dire ici, cause à l'Allemagne un préjudice certain. Autant que de la diminution de ses exportations vers les États-Unis, l'Allemagne souffre des difficultés et des renchérissements qu'a entraînés pour elle, notamment en ce qui concerne le coton et les graisses, le déplacement vers d'autres marchés, des commandes qu'elle confiait autrefois à l'Amérique du nord. Il n'est pas douteux que les paroles par lesquelles M. Funk a exprimé l'espoir d'une amélioration des rapports économiques entre l'Allemagne et les États-Unis ne correspondent à l'une de ses plus profondes préoccupations.

54

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2584 à 2589 (1). Rigoureusement secret. Réservé.

Londres, 16 août 1939 (2).

(*Reçu :* 0 h. 1, 0 h. 5, 0 h. 10, 0 h. 20, 0 h. 25, 0 h. 30.)

D'une source très sérieuse bien que non officielle, j'ai recueilli des renseignements sur les entretiens de Salzbourg (3). En vue de nous ménager au cours des prochaines semaines un moyen d'information qui nous a rendu, à maintes reprises, de précieux services et de sauvegarder des existences, je me permets d'insister pour que le présent télégramme ne fasse l'objet d'aucune communication en dehors du Département.

(1) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Par téléphone.

(3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49; ci-après les nos 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

Selon ce qui m'a été dit :

1° Ni M. von Ribbentrop, ni ensuite M. Hitler ne seraient parvenus à convaincre le comte Ciano et à surmonter la résistance italienne à un conflit ayant pour origine l'affaire de Dantzig.

2° Dans ces conditions, le chancelier allemand et son gouvernement vont faire usage, au cours des prochains jours, de tous les moyens de pression dont ils disposent pour s'assurer de l'acquiescement du gouvernement italien. Ce n'est qu'une fois cet acquiescement obtenu, c'est-à-dire lorsqu'il sera possible de mettre au point les dernières modalités d'exécution, que l'entrevue Mussolini-Hitler aura lieu.

3° Le gouvernement allemand croyait jusqu'à ces derniers temps pouvoir s'assurer de la neutralité de l'U.R.S.S.; il jugeait dans ces conditions à la rigueur possible de s'engager dans un conflit même sans l'assistance italienne. Les progrès des négociations franco-anglo-russes et surtout les déboires éprouvés par l'Allemagne à l'occasion de ses négociations commerciales avec Moscou (1) auraient convaincu Berlin qu'une aide militaire de l'Italie était devenue indispensable.

4° La dernière note responsive polonaise à l'Allemagne à propos de Dantzig (2) a été jugée maladroite par les amis de la paix à Berlin, en ce sens que son caractère négatif en ce qui concerne toute négociation sur le fond même de la question de Dantzig sert les extrémistes et leur permet d'affirmer que vis-à-vis de la Pologne, seule une solution de force est possible.

5° Les Allemands comptent se servir grandement, pour amener les Italiens à leurs vues, de la question de prestige. Malgré toute la volonté qu'on affirme à Rome de soutenir l'Allemagne *per fas et nefas*, si l'Italie oblige le Reich à se montrer modéré, elle justifiera les affirmations des presses démocrates selon lesquelles le régime fasciste est maintenant dominé par la faiblesse de ses moyens. Ce dernier point, considéré comme extrêmement important, devrait inciter les journaux de Paris et de Londres à s'abstenir de toute appréciation sur la précarité de la position italienne.

Lord Halifax a eu par nos soins... (3) de ce qui précède et il est possible que le gouvernement britannique use des pouvoirs qu'il possède pour amener la presse anglaise, au cours de la présente période, à ne pas discuter la position de l'Italie.

6° Pourquoi enfin le Führer se montre-t-il si préoccupé d'aboutir rapidement alors que le temps semble travailler pour lui? Parce que l'état-major allemand considère la date du 1er octobre comme l'extrême limite d'une entrée

(1) Sur les récentes négociations commerciales germano-soviétiques, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 15, 56, 88, 275, 278, 292.

(2) Sur le récent échange de notes entre Berlin et Varsovie relatif au problème dantzicois, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 490, 520, 541; ci-dessus le no 8; ci-après les nos 67, 83.

(3) Lacune de déchiffrement.

en campagne sur le front polonais. Or, quelles que soient l'activité et l'envergure des préparatifs militaires du Reich, il faudra encore un certain délai, dix jours au minimum, pour les mettre entièrement au point. L'Allemagne a donc intérêt à être fixée dans le moindre délai sur la position italienne qui commande la sienne propre.

55

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1155 à 1157 (1). Réservé. *Varsovie, 16 août 1939, 4 h. 26, 4 h. 28, 4 h. 25.*

(*Reçu :* 6 h. 55, 6 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme nos 574 à 578 (2).

Les informations qui m'ont été adressées concordent avec celles que le Foreign Office a fait parvenir à sir Howard Kennard.

Celui-ci avait en outre reçu comme instructions d'attirer, en même temps qu'il les lui communiquerait et après s'être concerté avec moi, l'attention de M. Beck sur les considérations suivantes : malgré son « indignation » contre la Pologne, M. Hitler paraît ne pas vouloir brusquer immédiatement les choses à Dantzig, peut-être en raison de l'attitude de l'Italie; il envisage des négociations locales en vue de régler les questions pendantes entre la Pologne et le Sénat; il n'exclut pas à cet égard la collaboration du haut-commissaire de la Société des Nations. Dans ces conditions, le gouvernement britannique conseille au gouvernement polonais de s'employer, tout en redoublant de prudence pour éviter de nouveaux incidents, à s'efforcer de régler les difficultés en suspens, en faisant appel à la collaboration de M. Burckhardt.

J'ai laissé mon collègue qui d'ailleurs avait reçu ses instructions dès le début de l'après-midi; il avait effectué dès hier soir sa démarche auprès de M. Beck. Elle a été bien accueillie. Le ministre s'est montré en particulier disposé à demander le cas échéant au haut-commissaire son concours pour le règlement du dernier incident (arrestation de trois inspecteurs qui, d'après les Polonais, auraient été incarcérés au moment où une importante opération de contrebande d'armes allait être effectuée dans le secteur confié à leur surveillance).

Je verrai le ministre des Affaires étrangères et je lui parlerai en mon nom personnel, dans le même sens que mon collègue britannique.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 15 août, 16 h, reproduit ci-dessus sous le n° 36.

56

M. CHARLES ARSÈNE-HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 492 à 496. Réservé. *Tokyo, 16 août 1939, 21 h. 15, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 16 h. 15, 17 h., 18 h. 15, 18 h.)

Les négociations entre le président du Conseil et le ministre de la Guerre (mon télégramme nº 485 (1) *in fine*) semblent avoir abouti à une reculade, au moins partielle, du parti militaire.

On annonce que le baron Hiranuma et M. Arita ont examiné la situation politique européenne avec le général Itagaki et que ce dernier se serait déclaré convaincu de la justesse de leurs vues. Je rappelle que la crise actuelle a pour origine les divergences d'opinion du gouvernement et de l'armée précisément en ce qui concerne les répercussions de la situation politique européenne sur la politique japonaise. Un programme aurait été établi qui sera soumis après-demain vendredi au Conseil des cinq ministres. Aussitôt que celui-ci se sera prononcé, ses décisions seraient suivies de mesures positives telles que de nouvelles instructions données par le Gaimusho à ses représentants à l'étranger.

Le baron Hiranuma a déclaré à deux reprises que la situation européenne n'avait pas suffisamment changé depuis trois mois pour que le gouvernement impérial modifie profondément la ligne de conduite qu'il avait décidée à la suite de la crise du mois de mai (mes télégrammes nos 297 et 323) (2). On s'accorde donc à penser que la nouvelle décision ne s'écartera guère de l'ancienne; peut-être se bornera-t-elle à l'expression de la volonté de renforcer le pacte antikomintern au point de vue idéologique.

Si les événements ne démentent pas ces prévisions, ils constitueraient un très gros succès pour le gouvernement et les partis modérés qu'il a su grouper autour de soi. Cette dernière offensive, la troisième en six semaines, est la plus violente que les extrémistes aient prononcée contre le gouvernement depuis le début de l'incident de Chine. Son échec ne pourrait qu'inspirer confiance aux gens sages et les confirmer dans leur volonté de défendre les dernières libertés de leur pays.

Ce résultat me paraît dû en grande partie à la position prise par l'Empereur (mon télégramme nº 485). Il m'est revenu d'une source toute différente que l'Empereur se serait véritablement fâché; il aurait dit au général Itagaki que l'armée ne devait pas croire qu'elle était la seule autorité du Japon et qu'il

(1) Du 13 août, reproduit ci-dessus sous le nº 5.
(2) Respectivement des 21 et 31 mai, et reproduits au tome XVI de la présente série sous les nos 246 et 317.

n'admettait pas ces initiatives. En fait, depuis cette audience, on n'a plus entendu parler de conciliabules militaires et l'armée n'a plus excité l'opinion par les journaux à sa dévotion comme elle l'avait fait jusque-là.

D'ailleurs, il est certain que les extrémistes ont continué à agir en sous-main et ils ont opéré sur le gouvernement une pression si forte qu'il a dû y céder en... (1) choses. Il a fait dire confidentiellement à mon collègue d'Angleterre qu'il lui était impossible de ne pas donner aux extrémistes quelques satisfactions au moins de forme et d'un caractère idéologique. Il nous a été impossible jusqu'à présent à lui et à moi d'obtenir de plus grandes précisions.

Enfin, il y a quatre ou cinq jours, un journal modéré a émis l'idée d'appeler à Tokyo pour les consulter sur les affaires du monde un certain nombre de représentants du Japon à l'étranger. Tous les journaux en parlent ce matin, surtout le *Hochi* (organe des militaires) qui annonce comme probable la convocation des ambassadeurs à Berlin, Rome, Londres, Moscou et Washington. La première idée qui vienne est qu'il s'agirait de rappeler les deux ambassadeurs indisciplinés de Rome et Berlin et que leurs amis cherchent à sauver leur face. Si vraiment le gouvernement ose prendre une sanction à leur égard, c'est qu'il se sent considérablement renforcé à la suite de la dernière crise.

Communiqué Changhai.

57

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3294. *Rome, 16 août 1939, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Je crois devoir attirer l'attention du Département sur l'éditorial qu'a publié le *Telegrafo* du 15 août et dont je transmets l'analyse par mon télégramme nº 3295 (2).

M. Ansaldo, dont les rapports avec les milieux dirigeants et, en particulier, avec le comte Ciano, sont bien connus, y souligne l'impossibilité d'empêcher le Reich d'annexer Dantzig, ville entièrement allemande par sa population et par son histoire. Si les colonels polonais répondent à l'annexion en utilisant le chèque en blanc que leur a donné l'Angleterre, c'est la guerre générale. La rencontre de Salzbourg (3) constitue un suprême avertissement que les puissances de l'Axe adressent à la Pologne et à ses alliés occidentaux.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du même jour, non reproduit, son sens étant clairement indiqué ici.
(3) Sur cette rencontre, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54; ci-après les nos 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

58

M. GUÉRIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3297. *Rome, 16 août 1939, 17 h. 30* (1).

La presse romaine d'aujourd'hui intensifie à l'égard de la Pologne sa campagne d'intimidation, mêlée de quelques tentatives de persuasion.

Des éditoriaux non signés dans le *Messaggero* (publié aujourd'hui à midi) et dans le *Giornale d'Italia*, un éditorial signé de M. Scardaoni dans la *Tribuna*, expriment en termes très voisins les idées suivantes :

1º L'Allemagne a le bon droit pour elle lorsqu'elle réclame le retour pur et simple de Dantzig, ville allemande, au sein du Reich. Elle n'admet pas que ce droit puisse faire l'objet d'un compromis ou d'une discussion dans une conférence;

2º Il n'y a pas la moindre divergence de vues entre les deux puissances de l'Axe, et, en cas de conflit, l'Italie se rangerait immédiatement aux côtés de son alliée. Le destin de l'Axe dépasse la question de Dantzig, et ce n'est pas à propos de Dantzig que la politique commune de Rome et de Berlin pourrait concevoir la moindre hésitation dans ses développements normaux;

3º Le problème pour la Pologne est bien simple : ou bien aller d'accord avec l'Allemagne, ou bien adopter à l'égard de cette dernière une attitude d'hostilité ouverte ou sournoise. Dans le premier cas, tout est simple, les nécessités économiques de la Pologne seront non seulement respectées mais satisfaites. Dans le second cas, la proportion des forces est telle que la Pologne ne peut se faire aucune illusion sur l'issue d'un éventuel conflit;

4º En effet, les possibilités pratiques du secours français et anglais en cas de guerre seraient pour la Pologne plus que problématiques. Il en est de même de l'aide soviétique. L'État polonais courrait donc le risque le plus grave de se voir totalement détruit;

5º Tout conseille donc à la Pologne de traiter avec l'Allemagne et de ne pas concevoir d'illusions sur l'assistance directe de ses « alliés provisoires », pour lesquels la question de Dantzig n'est aujourd'hui qu'un prétexte et un motif dans le cadre de leur politique d'encerclement. « Un accord loyal avec le Reich, écrit le *Messaggero*, peut être un moyen de retrouver la tranquillité et la paix et de s'épargner des désillusions amères pour demain et plus encore pour après-demain. La lutte qui se joue aujourd'hui dans le monde est une lutte de colosses, et la Pologne, malgré son orgueil démesuré, n'est pas encore

(1) **Par téléphone.**

un colosse. Au lieu de penser aux frontières du dix-huitième siècle, les Polonais feraient beaucoup mieux de réfléchir sur un passé plus récent... Voilà pourquoi les démocraties occidentales, qui ont la grave responsabilité d'avoir enflammé le nationalisme polonais, auraient le devoir de suggérer à la Pologne la modération, et de l'inviter expressément à traiter avec l'Allemagne ».

D'autre part, les journaux, dans leurs correspondances de Berlin, se font l'écho des dénégations indignées que la presse allemande oppose à toute suggestion de compromis. Le correspondant de la *Tribuna* dans la capitale du Reich ajoute que ce refus catégorique de tout compromis et de toute idée de conférence vise non seulement Dantzig, « mais aussi le Corridor avec le problème des communications entre le Reich et la Prusse orientale ».

De Londres, les correspondants des journaux romains s'efforcent de représenter l'opinion publique anglaise comme oscillant entre « la peur de la guerre et l'habitude de la provocation ». D'après eux, le ton de la presse anglaise révélerait un curieux mélange d'assurance et de peur, « un désir spasmodique d'éviter la guerre et une poussée non moins vive vers l'irréparable ». Comme leurs confrères de Paris, ces correspondants affirment que l'on est, dans les deux capitales, anxieusement à l'affût de toutes les possibilités qui pourraient s'offrir pour un règlement pacifique du problème de Dantzig. Le représentant de la *Tribuna* dans notre capitale déclare qu'à lire la presse française de ce matin dans son ensemble, on a l'impression que l'on veuille à Paris faire un effort pour mettre une sourdine aux polémiques excessives et aux inventions de ces jours derniers [1].

59

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1159, 1160. *Varsovie, 16 août 1939, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 18 h.)

La *Gazeta Polska* officieuse de ce matin publie une information de son correspondant à Berlin, d'après laquelle les milieux diplomatiques et les correspondants de la presse étrangère s'attendent, du fait du Reich, à une sérieuse aggravation des rapports polono-allemands au cours des trois prochaines semaines. On ne sait pas encore, d'après M. Smogorzewski, si le Führer

[1] Les jours suivants, de nombreux télégrammes de l'ambassade évoquaient l'appui total apporté par la presse italienne aux revendications allemandes sur Dantzig, cette presse ne se contentant pas de souligner le bon droit du Reich et la nécessité pour Varsovie de s'entendre directement avec l'Allemagne, mais reproduisant aussi les correspondances de Berlin sur le « terrorisme » polonais (télégrammes nos 3298 et 3302, du 17 août; no 3308 du 18 août). Il a paru superflu de les reproduire. Voir également le télégramme no 3315, du 18 août, ci-après publié sous le no 109.

prendra la parole à Tannenberg le 27 août [1] et, en ce cas, s'il abordera les... [2] de politique étrangère. Les milieux politiques berlinois s'efforcent de persuader les correspondants étrangers de l'improbabilité de tout événement sérieux avant le congrès de Nuremberg.

M. Smogorzewski signale en même temps les rumeurs qui circulent à Berlin au sujet d'un plan italo-allemand de « pacification » par la révision du *statu quo* territorial, l'affaire de Dantzig devant être utilisée pour éprouver au préalable la fermeté des dispositions françaises et britanniques.

60

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3292, 3293 [3]. Réservé. *Rome, 16 août 1939, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 55.)

Un sentiment de vive préoccupation paraît se répandre actuellement dans les milieux politiques romains. On estime, en effet, que si M. Hitler a pu accepter d'ajourner toute décision radicale jusqu'après le congrès de Nuremberg [4], son intransigeance sur la question du rattachement de Dantzig au Reich rendra inévitable une crise aiguë dans la seconde quinzaine de septembre. Les permissions qui avaient été supprimées jusqu'au 15 août ont été rétablies momentanément, mais on a fait savoir qu'il n'en serait plus accordé aucune à partir du 6 septembre.

On affirme dans les milieux politiques de Rome qu'au cas où de nouvelles « persécutions » seraient exercées contre des ressortissants allemands en Pologne, le gouvernement du Reich n'hésiterait pas à déclencher une action immédiate sur Dantzig. On n'a d'ailleurs pas été sans remarquer que le sort de ces populations allemandes avait été formellement évoqué par le communiqué du *D.N.B.* [5].

La mention spontanée que le directeur intérimaire des Affaires politiques a faite de cette question au cours de notre conversation de samedi (voir mon télégramme no 3281) [6] montre à quel point elle inquiète le gouvernement italien.

[1] A l'occasion de la commémoration de la victoire d'Hindenburg sur l'armée russe en août 1914. La cérémonie devait être décommandée : voir ci-après le no 382 (note).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Extrait des « Papiers 1940 ».

[4] Voir ci-dessus le no 27.

[5] Aucun communiqué officiel ne fut publié à Berlin à l'issue des entretiens germano-italiens de Salzbourg et de Berchtesgaden. Une dépêche de source allemande destinée à l'étranger, et datée de Salzbourg, 13 août, indiquait cependant que le problème de Dantzig avait fait l'objet des délibérations, que l'Allemagne était atteinte par l'attitude polonaise « non seulement dans son honneur, mais aussi par la façon dont sont traités les Allemands en Pologne ». Elle affirmait que les entretiens avaient « prouvé l'accord cent pour cent de la politique des deux gouvernements » (*Temps* du 15 août, p. 1).

[6] Du 13 août, ci-dessus publié sous le no 4.

61

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire [1]. *Paris, 16 août 1939, 18 h. 45.*

Pour tous les postes :

Les indices déjà relevés qui peuvent faire craindre la préparation par l'Allemagne d'une épreuve de force se sont accusés au cours de la semaine :

1° Le conflit avec la Pologne est délibérément élargi par la presse allemande qui va jusqu'à le placer aujourd'hui sur le plan de « l'honneur allemand »;

2° Les concentrations de troupes se poursuivent. Leur emplacement (Prusse orientale, frontière occidentale de la Pologne, *Slovaquie*) fait peser une menace simultanée sur la Pologne et sur la Roumanie.

3° Sur l'échéance de la manœuvre, les pronostics diffèrent, le congrès de Nuremberg, dénommé « Congrès de la paix », dont l'ouverture est fixée au 2 septembre, pouvant, selon le cas, marquer une conclusion ou un point de départ.

Il est toutefois à noter que jusqu'à présent, l'Allemagne n'a pas officiellement coupé les ponts. Le discours attendu et annoncé de M. Forster à Dantzig [2] s'est caractérisé par une relative prudence et l'absence de toute indication de délai.

Contrairement à ce qu'insinuent certains journaux anglais, le haut-commissaire de la Société des Nations n'a pas été saisi par le chancelier du Reich, au cours de la visite qu'il lui a faite sur la demande de ce dernier, de proposition concrète concernant une modification du statut de Dantzig [3].

Comme le laissait prévoir mon télégramme précédent, c'est avec des instructions et des intentions modératrices que le comte Ciano semble être parti

[1] Extrait des « Papiers 1940 ». Ce télégramme a été adressé par avion aux postes de Rio de Janeiro (nos 155-159), Montevideo (nos 63-67), Buenos-Aires (nos 155-159), Santiago (nos 102-106), Assomption (nos 52-56), La Paz (nos 47-51), Lima (nos 57-61), Bogota (nos 87-91), Caracas (nos 82-86), ainsi que *via* New York (nos 834-838), aux postes de Guatemala (nos 64-68), Mexico (nos 103-107), Ottawa (nos 114-118) et Washington (nos 1068-1072). Toujours par avion, le télégramme a été expédié à Stockholm (nos 96-100), Oslo (nos 49-53), Copenhague (nos 62-66), Helsingfors (nos 50-54), Budapest (nos 343-347), Bucarest (nos 501-505), Belgrade (nos 361-365), Vienne (nos 410-414), Bruxelles (nos 184-188), La Haye (nos 136-140). Le télégramme circulaire est parvenu par poste à Sofia (nos 169-173), Kaunas (nos 67-71), Istanbul (nos 925-932) et Lisbonne (nos 140-144). Il a été transmis par courrier à Athènes (nos 288-292), Riga (nos 73-77), Tallinn (nos 46-50), San-Sebastian (no 329) et Moscou (no 588). Il est enfin parvenu par fil à Tokyo (nos 366-369) et Changhaï (nos 345-348).

[2] Sur ce discours, prononcé le 10 août, voir au tome XVII de la présente série le no 514.

[3] Sur la récente visite du Haut-Commissaire au Chancelier, voir ci-dessus les nos 29, 36.

pour Salzbourg et Berchtesgaden [1]. Sur le résultat de ses conversations avec M. Hitler, sur l'interprétation à donner de l'absence de communiqué final comme de son retour, jugé hâtif, à Rome, aucune information certaine ne permet encore de choisir entre les hypothèses des correspondants de journaux. La presse française a reçu conseil de ne pas insister sur des divergences germano-italiennes dont la notation anticipée ne pourrait que concourir à resserrer l'Axe. Depuis quelques jours, l'Italie commence à prendre sur son territoire et dans ses dépendances africaines des mesures militaires (rappel des cadres de réserve).

La Turquie a accepté, sur l'invitation de l'U.R.S.S., d'envoyer une mission à Moscou pour discuter un traité d'assistance mutuelle [2]. A la faveur de ses relations intimes avec la Grèce et la Roumanie, elle paraît en état de jouer utilement aujourd'hui le rôle d'intermédiaire entre les états des Balkans et l'U.R.S.S. Ses relations avec la Bulgarie, un instant tendues à la suite des concentrations de troupes en Thrace, se sont détendues.

Les conversations militaires tripartites se sont engagées à Moscou le 12 août dans une atmosphère favorable [3]. M. Strang a rapporté de sa longue participation aux travaux préliminaires l'impression que la négociation d'ensemble finira par aboutir, quand les accords militaires auront pris forme. La présence à Moscou de représentants des états-majors français et anglais offrirait dès aujourd'hui, en cas de surprise, une substantielle garantie de fait.

Pour tous, sauf Changhaï et Tokyo.

Il a été vraisemblablement question dans les conversations Ciano-Ribbentrop de l'adhésion du Japon au pacte d'Acier, dont le côté spectaculaire serait mis en valeur aux yeux des populations allemandes et italiennes. L'impression demeure à Tokyo que le gouvernement nippon préférera ajourner sa décision définitive tout en la gardant en réserve, à moins de quelque événement nouveau, comme la rupture des négociations anglo-japonaises [4]. Pour ménager les chances de celles-ci, le Foreign Office souhaite que la presse évite les extrêmes qui consisteraient, soit à le représenter comme ayant trahi la Chine, soit à minimiser les concessions importantes qu'il a consenties au Japon.

Pour Changhaï. — Prière de communiquer à Tokyo sous les nos 366 à 369.

[1] Sur les récents entretiens italo-allemands dans ces deux villes, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57; ci-après les nos 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

[2] Sur l'acceptation turque de conclure un tel traité, voir ci-dessus le no 44.

[3] Voir ci-dessus le no 1; ci-après le no 329 et l'Addendum no I.

[4] Sur l'attitude du Japon vis-à-vis d'une éventuelle adhésion au pacte antikomintern, voir ci-dessus les nos 5, 56.

62

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2591 [1]. Extrême urgence. Réservé. *Londres, 16 août 1939* [2].

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 45, 19 h. 55, 20 h. 5.)

Lord Halifax juge nécessaire de faire de concert avec nous des démarches à Varsovie et à Bucarest, pour expliquer aux deux gouvernements en cause les conditions dans lesquelles les autorités militaires soviétiques ont posé à nos négociateurs la question des opérations qui se dérouleraient en cas de guerre dans des provinces limitrophes des frontières russes.

La principale préoccupation du sous-secrétaire [3] d'État est d'obtenir de Varsovie d'abord, puis de Bucarest, des réponses qui permettent aux négociations militaires entamées à Moscou de se poursuivre dans de bonnes conditions.

Le Foreign Office avait d'abord jugé préférable de faire aborder les gouvernements de Varsovie et de Bucarest par les diplomates français et anglais accrédités auprès d'eux. Les premières explications ainsi fournies auraient été complétées par les précisions données ensuite par le général Valin aux Polonais et éventuellement à un officier roumain détaché à Varsovie.

En apprenant toutefois que le gouvernement français avait jugé plus expédient de charger son attaché militaire à Varsovie de discuter la question avec le gouvernement polonais [4], le Foreign Office a suspendu l'envoi des instructions qu'il se proposait d'envoyer, après s'être mis d'accord avec nous, à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie.

Je crois néanmoins utile d'attirer votre attention sur le fait que ces instructions prévoyaient des explications précises sur les raisons qui détermineraient les gouvernements anglais et français à saisir la Pologne et la Roumanie de la question posée par le gouvernement de l'U.R.S.S. La Pologne et la Roumanie n'ayant pas signé d'accord militaire avec l'U.R.S.S., c'était aux gouvernements français et britannique qu'il appartenait de se préoccuper de la collaboration militaire à assurer à la suite d'une agression intéressant les territoires de la Pologne et de la Roumanie. La France et la Grande-Bretagne, après avoir consulté les gouvernements polonais et roumain, auraient donc à traiter ce sujet à Moscou.

[1] Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Par téléphone.
[3] Lire en fait : du secrétaire (d'État au Foreign Office).
[4] Voir ci-après le nº 69.

Lord Halifax jugeait plus urgent de poser la question à Varsovie qu'à Bucarest. Il lui paraissait, d'autre part, préférable de ne pas exiger une réponse immédiate du colonel Beck, et c'est dans cet esprit qu'il concevait la mission que devait remplir ultérieurement un officier.

63

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1712, 1713 (1). Réservé. *Paris, 16 août 1939, 20 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 2561 à 2563 (2) et 2583 (3).

Veuillez faire savoir au Foreign Office que le nouveau projet d'instruction qu'il se propose d'adresser à sir William Seeds ne soulève pas d'objection de fond de notre part.

Je ne me dissimule pas cependant les inconvénients d'ordre politique et juridique que présente la référence faite, à titre d'exemple, au cas de la Tchécoslovaquie dans un texte destiné à être publié, mais j'admets que ces inconvénients ne peuvent prévaloir contre la nécessité de faciliter et de hâter dans toute la mesure du possible la conclusion de l'accord tripartite.

Toutefois, la mention faite de « la fin de l'existence de la Tchécoslovaquie en tant qu'état indépendant » prête sous cette forme à de sérieuses objections de droit et risque de provoquer des commentaires fâcheux parmi l'opinion publique étrangère, principalement aux États-Unis.

Il me paraîtrait préférable de substituer à cette formule une référence plus brève aux circonstances de fait qui ont caractérisé cet événement; la formule pourrait être la suivante :

«... ce cas s'appliquant à des circonstances telles que celles qui ont marqué la marche sur Prague en mai (4) 1939 ».

Je vous prie de saisir immédiatement le Foreign Office de cette suggestion et de me faire connaître l'accueil qui lui aura été réservé.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Du 14 août, ci-dessus reproduits sous les nos 17 et 18.

(3) Du 15 août, non reproduit. Par ce télégramme, le chargé d'affaires de France à Londres indiquait qu'il lui avait été demandé au Foreign Office dès le lendemain les sentiments du gouvernement français sur les instructions envoyées à sir W. Seeds (instructions dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 17).

(4) Il faut manifestement lire : *mars*.

64

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nos 581 à 585. Urgent. Réservé. *Paris, 16 août 1939, 20 h.*

Je me réfère à votre télégramme no 1150 (1) ainsi qu'à mon télégramme nos 574 à 578 (2).

M. Burckhardt a accompagné le récit de son entrevue avec M. Hitler de quelques explications ou commentaires, dont voici dès maintenant la substance :

1o Le Haut-Commissaire s'efforce de conserver entre les deux parties en présence un calme et une objectivité qui ne sont pas toujours bien compris à Varsovie;

2o Il juge très sévèrement l'attitude des Allemands de Dantzig comme du gouvernement allemand. Il critique notamment celle de M. von Ribbentrop dont il a plusieurs fois pu constater le rôle néfaste ainsi que le goût pour l'aventure et la manière brutale. A Dantzig, il reconnaît que la tension se trouve être sans cesse accrue par la rivalité et le désaccord qui séparent le président du Sénat et M. Forster. En particulier, les initiatives, l'humeur versatile et les mesquineries de ce dernier compromettraient souvent les solutions de conciliation que M. Burckhardt cherche sans se lasser à faire prévaloir;

3o Mais d'autre part, M. Burckhardt constate aussi et déplore chez les Polonais la tendance paradoxale à se passer des services du Haut-Commissaire. Visiblement, M. Beck n'aime pas devoir à M. Burckhardt des arrangements et des solutions qu'il affecte d'attribuer à ses seuls mérites et à l'attitude générale du gouvernement polonais. Pour ceux qui ont été témoins à Genève des réactions des agents de M. Beck, cette tendance n'est pas nouvelle; mais M. Burckhardt considère que, si elle était concevable alors que le gouvernement de Varsovie avait des raisons d'aligner dans une certaine mesure sa politique à l'égard de la Société des Nations sur celle de Berlin, elle est aujourd'hui difficilement compréhensible et peu politique.

Par ailleurs, le Haut-Commissaire a vivement critiqué la fameuse note envoyée le 5 août par M. Chodacki à M. Greiser (3). Sous sa forme d'ultima-

(1) Du 15 août, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur indiquait que le voyage en Allemagne de M. Burckhardt provoquait dans les sphères dirigeantes polonaises « beaucoup de méfiance et de mauvaise humeur »; le colonel Beck éprouvait de grands doutes sur les capacités de résistance du Haut-Commissaire aux manœuvres du Führer et s'étonnait qu'il n'eût prévenu le commissaire général de Pologne de son départ pour Berchtesgaden qu'à la dernière minute.

(2) Du 15 août, ci-dessus publiée sous le no 36.

(3) Sur cette affaire, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

tum, cette note a failli mettre le feu aux poudres. Or, M. Burckhardt estime que ce grave incident eût pu être évité si M. Chodacki s'était borné à se servir de l'entremise du Haut-Commissaire. En deuxième lieu, aux dires de M. Burckhardt, les griefs polonais n'avaient pas de bases très sérieuses. En tout cas, ils justifiaient difficilement l'ultimatum. Enfin l'incident une fois aplani, les Polonais auraient eu le tort d'exaspérer le gouvernement allemand en tirant exagérément vanité de ce qu'ils ont considéré comme un succès.

Il est également regrettable que, dans la Ville libre, des Polonais responsables tiennent des propos ou se livrent à des gestes qui ne correspondent pas à l'attitude modérée et prudente du gouvernement de Varsovie.

Enfin, M. Burckhardt considère que les mesures de représailles économiques prises par la Pologne à l'égard de la Ville libre sont loin d'être compatibles avec la lettre du statut.

4° Ainsi, M. Burckhardt s'applique très loyalement à tenir dans ses jugements la balance égale entre les deux parties en présence et ce serait une faute de ne pas lui en savoir gré.

Dans sa conversation avec M. Hitler, selon la coutume, c'est surtout ce dernier qui a parlé, mais, dans les rares interventions qui ont été permises à M. Burckhardt, celui-ci a fait entendre la voix de la raison et du droit.

Je ne verrais que des avantages à ce que vous le fassiez savoir à M. Beck lorsque vous aurez en main le compte rendu intégral de l'entrevue de Berchtesgaden [1].

65

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2595 à 2609 [2]. Rigoureusement confidentiel. Réservé. *Londres, 16 août 1939* [3].

(*Reçu :* 20 h. 10, 20 h. 20, 20 h. 25, 20 h. 30, 20 h. 40, 20 h. 35, 20 h. 45, 20 h. 55, 21 h. 5, 21 h. 15, 21 h. 25, 21 h. 35, 21 h. 45, 21 h. 55, 22 h. 5.)

Lord Halifax vient de me faire parvenir un exemplaire d'un long mémoire télégraphié le 15 par la représentation britannique à Moscou et qui expose les difficultés auxquelles se heurte actuellement la poursuite des négociations militaires.

[1] Des comptes rendus de l'entrevue sont ci-dessus reproduits sous les n°s 29 et 36.
[2] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[3] Par téléphone.

Je vous envoie à toutes fins utiles sous les numéros suivants une traduction de ce document. Il me paraît plus complet que celui qui aurait été adressé à Paris par les soins de la mission militaire française (1).

« Pour lord Chatfield de la part de la mission britannique à Moscou.

« 1° Les premiers jours ont été consacrés à des échanges de vues préliminaires. Nous avons souligné l'urgence nécessaire de nous mettre d'accord sur les principes, spécialement en raison de l'état critique de la situation internationale. Les Russes étaient irréductibles sur le fait que les plans seuls les intéressaient, étant donné que les... (2) que nous avions énumérés, tels que la nécessité d'établir un front solide à l'Est et à l'Ouest et la détermination de résister à l'agression, allaient de soi et étaient par conséquent acceptables par toutes les parties. Comme la conception que se font les Soviets de ces plans paraît avoir un caractère très général, la mission alliée est tombée d'accord pour éviter une impasse et pour accepter le point de vue soviétique et donner les grandes lignes d'un plan d'action sur le front occidental.

« Nous avons alors suggéré que le gouvernement de l'U.R.S.S. nous fasse un tableau semblable de ses propres plans en ce qui concerne le front oriental. Le maréchal Vorochilov répliqua que, étant donné que les Soviets n'avaient pas de frontière commune avec l'Allemagne ou avec les alliés occidentaux, ils pouvaient indifféremment opérer à travers les territoires polonais et roumain et que nous devrions en conséquence suggérer les premiers les méthodes d'appui soviétique. Nous l'avons accepté et le général français a expliqué aujourd'hui en termes très généraux la nécessité d'un soutien soviétique s'il était demandé par la Pologne et la Roumanie, afin d'assurer la solidarité stratégique vitale du front oriental ainsi que la nécessité de maintenir les communications et les approvisionnements à destination de ... (3) et par conséquent de la Pologne.

« 2° Nous avons alors demandé comment les Soviets se proposaient de pourvoir à ces questions, sur quoi le maréchal Vorochilov a demandé :

« *a.* Si les forces soviétiques seraient autorisées à se diriger vers la Prusse orientale à travers le territoire polonais, en particulier, à travers la passe de Vilna;

« *b.* Si elles pourraient avancer à travers la Galicie polonaise afin d'entrer en contact avec les troupes ennemies;

« *c.* Si elles pourraient utiliser le territoire roumain dans le ... (4) d'une agression allemande. La délégation soviétique demande des réponses catégoriques à ces questions capitales. A son avis, en l'absence d'une réponse sans équivoque, il serait vain de poursuivre les conversations militaires. Aussitôt que la réponse serait reçue, le maréchal Vorochilov déclara qu'il exposerait ses plans d'une manière qui donnerait toute satisfaction aux missions alliées.

« ... (5) la réponse suivante fut donnée : « Nous avons déjà fait connaître clairement notre opinion personnelle et nous prenons ... (6) des points résumés

(1) En fait, la mission militaire française n'a encore envoyé à Paris aucun rapport d'ensemble, mais une série de télégrammes, ci-dessus reproduits sous les nos 23, 41.

(2) à (6) Lacunes de déchiffrement.

par le maréchal Vorochilov. La Pologne et la Roumanie sont des états souverains et l'autorisation demandée par la mission soviétique doit être obtenue de leurs gouvernements. Cela devient une question politique. Nous suggérons en conséquence que le gouvernement de l'U.R.S.S. demande une réponse aux gouvernements polonais et roumain. Cela constitue sans contredit la procédure la plus simple et la plus directe. Si le maréchal Vorochilov en exprimait spécialement le désir, nous sommes disposés à en référer à Londres et à Paris et à demander à nos gouvernements s'ils sont prêts à poser la question suivante aux gouvernements polonais et roumain : dans le cas où l'U.R.S.S. serait notre alliée, les gouvernements polonais et roumain seraient-ils prêts, dans le cas d'une agression de l'Allemagne, à permettre respectivement aux troupes soviétiques d'entrer sur le territoire polonais par le passage de Vilna et en Galicie, et aussi de pénétrer sur le territoire roumain en vue de coopérer aux opérations contre l'Allemagne?

« En attendant une réponse contenant ces assurances, la conférence continue ses travaux dans l'hypothèse que cette réponse sera affirmative.

« Nous avons exposé nos plans relativement au front occidental et notre requête à nos gouvernements serait grandement étayée si nous savions comment le maréchal Vorochilov entend employer ses forces si cette permission est donnée.

« 3° Après une heure de délibérations, la délégation soviétique fit la déclaration suivante :

« *a.* La mission soviétique garde présent à l'esprit le fait que la Pologne et la Roumanie sont des états souverains. En raison de ce fait indiscutable, elle se demande si dans le cas d'une agression basée contre la Grande-Bretagne, et la France, la Pologne ou la Roumanie, les forces militaires soviétiques seraient autorisées à pénétrer sur le territoire polonais à travers le territoire de Vilna et la Galicie, et aussi sur le territoire roumain. Cette question est d'autant plus naturelle que la France a déjà un traité avec la Pologne et que la Grande-Bretagne a garanti l'intégrité de ce pays;

« *b.* La mission envoyée [1] est d'accord avec les délégations britannique et française pour estimer que cette question est de caractère politique;

« *c.* Étant donné que l'U.R.S.S. n'a pas d'accord militaire avec la Pologne ou la Roumanie, et étant donné que le danger d'agression en Europe menace principalement la Pologne, la Roumanie, la France et l'Angleterre, la question de la coopération soviétique contre une agression territoriale contre l'un de ces pays devrait être décidée par les gouvernements français et anglais après consultation des gouvernements polonais et roumain;

« *d.* La mission soviétique exprime son regret de l'absence d'une réponse précise à la question ci-dessus.

« Elle estime qu'en l'absence d'une solution de cette question, des discussions ... [2] sont vouées à un échec et elle ne peut recommander à son gouvernement de s'engager dans une entreprise si manifestement condamnée à échouer;

[1] *Sic.* Il faut lire évidemment : soviétique.
[2] Lacune de déchiffrement.

« *e.* La mission soviétique demande que les réponses des gouvernements britannique et français aux questions précédentes soient hâtées. En attendant d'avoir reçu ces réponses, elle est cependant disposée à poursuivre la discussion des plans pour une collaboration militaire contre une agression en Europe ».

« 4° Après avoir consulté les ambassades de France et d'Angleterre, nous demandons que les gouvernements polonais et roumain soient saisis en vue d'obtenir leur consentement.

« Pour hâter une décision, la mission française a demandé à Paris d'envoyer le général Valin à Varsovie afin qu'il entre en contact avec l'état-major polonais [1], avec l'aviation duquel il a passé quelques années [2], en vue de connaître les vues de cet état-major et si possible d'obtenir son consentement. En raison ... [3], il ne ... [4] être procédé de même vis-à-vis de la Roumanie. Veuillez considérer tout ce qui précède comme rigoureusement secret, surtout en ce qui concerne la presse.

« Les observateurs qui sont favorablement impressionnés par la sincérité qui paraît animer le maréchal Vorochilov, qui semble désirer sincèrement ... [5] seraient ... [6] du territoire soviétique.

« Les ... [7] sont particulièrement confiantes et cordiales.

« Prière d'informer l'Amirauté, le War Office, le ministère de l'Air, dans la mesure nécessaire et, à la demande de la mission française, de transmettre à Paris par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Londres [8]. »

66

Le Général Doumenc, Chef de la Mission militaire française à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

T. n° 3 [9]. *Moscou, 16 août 1939, 18 h. 37.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

La réunion prévue a eu lieu ce matin ; il a été question d'aviation. Une séance sur ce même sujet aura lieu demain. La délégation soviétique n'a cependant pas accepté de commencer une rédaction quelconque avant d'avoir une réponse

[1] Voir ci-dessus le n° 23.
[2] Le général Valin avait été autrefois attaché de l'Air à Varsovie.
[3] à [7] Lacunes de déchiffrement.
[8] Le texte original du rapport adressé à lord Chatfield par la mission militaire britannique est reproduit aux *Documents on british foreign Policy. Third Series*, vol. VII, n° 2. Quant à la traduction française, une grande partie en fut retransmise à Varsovie dans les premières heures du 18 août : voir ci-après le n° 93.
[9] Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Un autre exemplaire s'en trouve dans les « Papiers 1940 » (carton : « mission Doumenc »).

au sujet de la condition qu'elle appelle cardinale, et qui a fait l'objet de mes précédents télégrammes.

Conformément à vos instructions, je fais porter toutes les indications utiles au général Musse par courrier spécial arrivant le 17 août au soir [1].

67

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2220 [2]. Secret. Réservé. *Berlin, 16 août 1939, 20 h. 43.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Suivant les indications de mon collègue d'Angleterre, M. Hitler n'aurait pas eu encore connaissance de la note polonaise du 11 août quand il a vu M. Burckhardt [3].

C'est là un élément important pour apprécier les déclarations du Chancelier au Haut-Commissaire. Ce serait, en effet, la note verbale polonaise qui aurait irrité le Führer et qui aurait fourni à celui-ci et à M. von Ribbentrop une des principales argumentations invoquées auprès du comte Ciano (mon télégramme nº 2093) [4].

[1] Il s'agit de la mission confiée au capitaine Beaufre, membre de la mission militaire française. La suggestion d'envoyer à Varsovie le général Valin qui y avait été attaché de l'Air (voir ci-dessus le nº 23) n'ayant pas été retenue par le gouvernement français « en raison du retentissement qui en résulterait », et la consultation par l'intermédiaire du général Musse, attaché militaire à Varsovie risquant de perdre du temps, le général Doumenc, de sa propre autorité, décida d'envoyer à Varsovie le capitaine Beaufre pour apporter au général Musse toutes indications verbales utiles. Le capitaine Beaufre devait insister : 1º sur l'importance stratégique et l'intérêt supérieur à obtenir de l'état-major polonais une adhésion de principe à la traversée éventuelle du territoire polonais (les Russes se limitant au corridor de Vilna et à la Galicie, pour lesquels on pourrait obtenir d'eux un engagement formel), condition *sine qua non* de la conclusion d'un pacte militaire; 2º sur la nécessité de prévoir « l'établissement de communications à travers le territoire russe entre la Pologne et nous ». Le capitaine Beaufre parti de Moscou le 16 au soir arriva à Varsovie le 17 au soir (cf. ci-après le nº 88). Après les entrevues Stachiewicz-Musse et Beck-Léon Noël des 18 et 19 août, il regagna Moscou par Riga, mais n'arriva à Moscou que le 21 au soir, après la réunion des missions militaires anglo-franco-russes. Sur ce voyage et les entrevues rappelées ci-dessus, voir général Beaufre, *Mémoires 1920-1940-1945*, p. 142-151 : à noter cependant que le général Beaufre y date son départ de Moscou du 17 et son arrivée à Varsovie du 18; ce sont aussi les dates retenues dans le récit du général Doumenc, *Souvenirs de la mission en Russie* (dans les « Papiers 1940 »), signalé au tome XVII de la présente série aux nºs 336 et 394 (notes), et partiellement reproduit ci-après (Addendum VI, p. 606-613).

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Il s'agirait en fait de la réponse polonaise du 10 août à la note allemande de la veille relative à Dantzig : voir, au tome XVII de la présente série, les nºs 490, 520, 541; ci-après le nº 83.

[4] Il s'agit en fait du télégramme nº 2193, du 15 août, 1 h 35-1 h 40, ci-dessus reproduit sous le nº 34.

68

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 586 à 588 (1). Très secret. Réservé. *Paris, 16 août 1939, 21 h. 45.*

Le général Doumenc rend compte que la délégation militaire soviétique a posé dès le début des pourparlers, comme condition de la réalisation du pacte militaire, la certitude pour l'armée soviétique, dans le cas d'une agression contre la Pologne et la Roumanie, de pouvoir éventuellement avancer par le corridor de Vilno, par la Galicie et par le territoire roumain. Le général Doumenc a ajouté que cette condition ne paraît posée qu'en fonction de l'aide très effective que les Russes sont résolus à nous donner, et il signale la grande importance que comporte, au point de vue de l'apaisement des appréhensions polonaises, le fait que les Russes limitent très strictement leurs zones d'intervention en se plaçant exclusivement au point de vue stratégique (2).

Le général Musse est parti, le 15 au soir, pour Varsovie, porteur des instructions nécessaires en vue de se mettre immédiatement en contact à ce sujet avec l'état-major polonais (3).

J'ai convoqué moi-même, hier soir, M. Lukasiewicz et je vous fais connaître par télégramme séparé (4) la teneur de notre entretien. Il importe que vous insistiez vous-même vivement auprès de M. Beck sur la nécessité pour le gouvernement polonais d'accepter l'aide russe, dans les conditions nettement limitées où elle se propose. Vous ne manquerez pas de souligner avec force que la collaboration éventuelle russo-polonaise sur le champ oriental des opérations est une condition indispensable de l'efficacité de notre résistance commune aux plans d'agression de l'Axe; que sa nécessité ayant, à plusieurs reprises, été reconnue par le gouvernement polonais, il serait dangereux d'attendre l'ouverture des hostilités pour en prévoir une des modalités essentielles; et que nous ne pouvons supposer qu'en se refusant à laisser discuter les conditions stratégiques de l'intervention russe, la Pologne accepterait la responsabilité d'un échec des pourparlers militaires de Moscou et de toutes les conséquences qui

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Voir ci-dessus le n° 41.

(3) Selon ces instructions, le général Musse devait mettre l'état-major polonais au courant des négociations militaires de Moscou et recueillir à ce sujet les suggestions de cet état-major. Il était autorisé, au besoin, à se rendre à Moscou. Voir ci-après le n° 69.

(4) Reproduit ci-après sous le n° 70. Quant au compte rendu d'audience du Ministre, il est ci-dessus publié sous le n° 51.

en découleraient. Vous pourrez vous appuyer également sur les considérations contenues dans le télégramme de Moscou en date d'hier [1], que M. Naggiar vous a directement transmis. Je n'ai pas besoin de vous souligner l'importance de cette question, qui tient actuellement en suspens toute l'organisation de notre système de sécurité en Europe orientale.

69

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 589 [2]. Très secret. Réservé. *Paris, 16 août 1939, 22 h.*

Je me réfère à mon télégramme nº 586 [3].

Le général Musse, attaché militaire en Pologne, est parti, le 15 au soir, pour Varsovie porteur des instructions nécessaires pour intervenir auprès de l'état-major polonais dans le sens que le général Doumenc et vous-même avez marqué.

70

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 589 à 592 [4]. Secret. Réservé. *Paris, 16 août 1939, 22 h. 5.*

La conversation que j'ai eue hier avec M. Lukasiewicz [5] a porté sur les deux points suivants :

1º J'ai tenu à marquer moi-même à l'ambassadeur de Pologne toute l'importance que j'attachais au règlement rapide de la question qui fait l'objet de mon

(1) Télégramme reproduit ci-dessus sous le nº 43.
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Du 15 août, non reproduit, par lequel le Ministre indiquait qu'une autre procédure de liaison était envisagée que le déplacement du général Valin (qui l'avait été par le télégramme de Moscou nos 869 à 872, du 14 août, ci-dessus reproduit sous le nº 24).
(4) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(5) Le compte rendu d'audience du Ministre est ci-dessus publié sous le nº 51.

télégramme précédent (1), et je l'ai prié d'en informer le gouvernement polonais. Il m'a promis de le faire aussitôt et il a ajouté qu'il le ferait sans aucun commentaire personnel, mais je ne dois pas vous cacher que, parlant ensuite à titre personnel, il m'a exprimé, sur cette négociation avec l'U.R.S.S., des réserves telles que j'ai eu l'impression qu'il ne se rendait pas compte du danger que cette incompréhension faisait courir à son pays.

2° Ma conversation a porté également sur la visite du Haut-Commissaire à Berchtesgaden (2). Vous avez pu lire à ce sujet la conversation de M. Burckhardt et de M. Arnal (3) et les plaintes de M. Burckhardt sur l'attitude du gouvernement polonais vis-à-vis de lui au cours de ces dernières semaines (4). Le gouvernement polonais a sans doute raison en droit de dire que le gouvernement du Reich n'a rien à voir dans l'affaire de Dantzig, mais il ne doit pas oublier que pendant deux ans, M. Beck a pris lui-même une attitude contraire, puisqu'il a entendu discuter les problèmes relatifs à Dantzig directement avec le gouvernement allemand. C'est sur la demande expresse de lord Halifax et de moi-même, et d'accord avec M. Beck, que M. Burckhardt a accepté, après les événements du 15 mars, de retourner à Dantzig. Mais vous savez comme moi que M. Burckhardt a la préoccupation de ne pas engager son pays dans cette affaire européenne et que s'il n'écoutait que ses préférences personnelles, il est vraisemblable qu'il donnerait sa démission. Je suis certain que ce n'est ni l'intérêt de la France, ni celui de la Grande-Bretagne, ni même celui de la Pologne.

Il importe donc de ne pas heurter trop vivement M. Burckhardt, qui se plaint au surplus non sans quelque raison que les dernières initiatives du gouvernement polonais ont été prises contrairement au statut de la Ville libre et sans passer par le Haut-Commissaire. Je suis convaincu que nous devons au contraire dans toute la mesure possible nous appuyer sur M. Burckhardt (5).

(1) Le télégramme adressé le même jour, 21 h 45, à Varsovie sous les n°s 586 à 588, est ci-dessus reproduit sous le n° 68.

(2) Le compte rendu de cette visite est ci-dessus reproduit sous le n° 29. Voir également le n° 36.

(3) Voir ci-dessus le n° 52.

(4) *Ibid.*

(5) Ce dernier paragraphe est de la main même du Ministre, qui l'a substitué à une phrase beaucoup plus courte (« Il importe donc de traiter avec prudence l'initiative de M. Burckhardt»). A l'exception de ce dernier paragraphe, le télégramme est d'ailleurs reproduit dans *De Munich à la guerre*, p. 428-429.

71

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2611, 2612 (1). Réservé. *Londres, 16 août 1939* (2).

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 25).

Le gouvernement britannique approuve la mission confiée à notre attaché militaire à Varsovie (3), qui inspire toute confiance ici. On m'a demandé ce soir au Foreign Office si la personnalité militaire polonaise qui causerait avec nous serait le chef d'État-major général. En tout cas, les collaborateurs de lord Halifax se félicitent qu'un contact politique ait pu être établi entre Paris et Varsovie comme préface à ces entretiens techniques.

En ce qui concerne la position de la Roumanie par rapport à la Pologne, les Anglais partagent les vues du Département. C'est, selon eux, d'accord avec Varsovie qu'il conviendrait de saisir Bucarest dans un délai d'ailleurs assez court pour ne pas heurter les susceptibilités roumaines.

Enfin, on pense ici, la question précédente une fois réglée, que l'idée de causer avec un représentant de l'état-major roumain à Varsovie même et pour des raisons géographiques et de temps mérite d'être retenue.

72

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1163, 1164 (4). Réservé. *Varsovie, 16 août 1939, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1155 à 1157 *in fine* (5).

M. Beck m'a confirmé qu'il s'efforcerait de régler à l'amiable les litiges dantzicois et que s'il y avait lieu, il recourrait à l'entremise de M. Burckhardt.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par téléphone.
(3) Sur cette mission, voir ci-dessus le n° 69.
(4) Ce télégramme a été reproduit, avec quelques modifications de libellé, au *Livre jaune* sous le n° 196.
(5) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 55.

Ce matin, M. Chodacki et M. Greiser ont eu une conversation qui paraît avoir été satisfaisante. Le président du Sénat a annoncé au commissaire général polonais qu'il allait faire remettre en liberté les douaniers arrêtés il y a deux jours [1]. Il est vrai que la nuit dernière, un nouvel incident s'est produit sur lequel M. Beck m'a dit n'avoir pas encore de détail : un soldat polonais a été tué à la frontière polono-dantzicoise [2].

Des techniciens vont se rendre de Varsovie à Dantzig pour coopérer au règlement des questions pendantes.

J'ai conseillé à ce propos une fois de plus à M. Beck de faire en sorte que la population dantzicoise, en majorité hostile à l'agitation hitlérienne, ait l'impression que la Pologne ménage, dans la mesure du possible, ses intérêts économiques.

Le ministre m'a indiqué que, dans cet esprit, il se montrait opposé à toutes les mesures de rétorsion qui n'apparaissaient pas comme indispensables.

73

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1161, 1162 [3]. Réservé. *Varsovie, 16 août 1939, 20 h. 30, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 30.)

M. Beck a appris que, depuis son retour de Salzbourg [4], le comte Ciano proclamait, comme avant son voyage, son optimisme mais qu'il ajoutait maintenant que, même s'il y avait cet été une guerre, ce ne serait qu'une guerre germano-polonaise et que le conflit resterait localisé.

M. Beck est préoccupé par ces propos. Nous craignons que M. von Ribbentrop, dont il connaît la tournure d'esprit et les méthodes, n'ait réussi à influencer son collègue italien; il lui semble qu'il serait opportun, pour éviter toute illusion dangereuse du côté italien, que sans effectuer à Rome une démarche spéciale, notre ambassadeur profite de l'occasion pour mettre les choses au point auprès du comte Ciano.

Le ministre se propose de saisir le gouvernement britannique d'une suggestion semblable.

[1] Le 13 août deux inspecteurs polonais des Douanes avaient été arrêtés afin d'empêcher le contrôle d'un transport d'armes dans leur secteur de surveillance : voir ci-après le n° 83.

[2] Par télégramme n° 136, du même jour, 17 h 15, M. de La Tournelle, consul de France à Dantzig, indiquait qu'un soldat polonais, entré dans la nuit sur le Territoire, avait été tué par des gardes de Dantzig à proximité de la frontière.

[3] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[4] Sur les entretiens germano-italiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57; ci-après les nos 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

A ce propos, M. Beck est revenu sur les propos tenus au général Wieniawa par le comte Ciano au sujet de l'échange de documents entre Votre Excellence et le comte von Welczeck, et qui déjà lui avaient paru révéler un fâcheux état d'esprit chez le gendre de M. Mussolini (mon télégramme nos 1143 à 1145) (1).

74

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 764 à 767 (2). Très secret. Réservé. *Bucarest, 16 août 1939, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 17, 1 h. 15, 0 h. 30, 1 h. 25, 1 h. 30.)

J'ai eu ce matin l'occasion d'attirer à nouveau l'attention du président du Conseil sur l'importance capitale que présente la destruction des puits de pétrole.

M. Calinesco m'a confirmé ce qu'il m'avait spontanément déclaré le 5 juin (mon télégramme nos 625 à 628) (3) : la résolution du gouvernement était formelle et toutes les dispositions utiles étaient d'ores et déjà prises à cet effet. Il a ajouté que celles-ci étaient de deux ordres :

1° *Précautions militaires :* « Deux divisions ont déjà été affectées à la protection des puits contre les attaques éventuelles de l'aviation; en raison de la situation actuelle, l'une d'elles se trouve d'ores et déjà en place » ;

2° *Mesures en vue de la destruction préalable des puits :* « Malgré les pertes immenses, m'a dit le président du Conseil, qui en résulteraient pour notre économie nationale et pour nos sociétés qu'il faudrait indemniser, nous nous rendons compte de la nécessité de ce sacrifice dans l'intérêt commun. Mais puisque la Roumanie participerait ainsi aux charges d'une guerre, il nous paraîtrait légitime que les grandes puissances puissent nous compenser ces pertes ». En tout état de cause, les études nécessaires ont été effectuées par les spécialistes... (4). J'ai alors demandé à M. Calinesco s'il accepterait pour

(1) Du 14 août, non retrouvé.

(2) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Non reproduit. D'après les déclarations de M. Calinesco relatées dans ce télégramme, le seul texte confidentiel entre la Roumanie et l'Allemagne était un protocole annexé à l'accord économique germano-roumain du 23 mars (sur cet accord, voir, au tome XV de la présente série, le n° 151, et note) : par ses précisions, le protocole secret restreignait plutôt la liberté d'action du Reich. Par ailleurs, M. Calinesco démentait les rumeurs d'origine allemande sur la construction d'un pipe-line de Roumanie en Allemagne, et affirmait l'intention roumaine de détruire les puits de pétrole en cas de guerre.

(4) Lacune de déchiffrement.

la destruction des puits un concours technique franco-anglais. Il m'a répondu affirmativement.

Comme je lui soulignais l'avantage qu'il y aurait à ce que le gouvernement roumain rendît publique sa décision de ne laisser à un envahisseur éventuel que des puits inutilisables, ce qui priverait une agression contre la Roumanie d'un de ses objectifs essentiels, M. Calinesco m'a dit qu'il avait eu en effet l'intention de s'exprimer dans ce sens à l'occasion des fêtes d'hier à Constanza, mais qu'il en a été empêché par la démarche du chargé d'affaires d'Angleterre au sujet de la Hongrie à laquelle se réfèrent mes télégrammes nos 742 à 755 (1) et 760 (2), qui ne lui permet plus de compter, m'a-t-il dit, sur la fermeté d'une des deux grandes puissances garantes de la Roumanie.

En soulignant le caractère spécieux de cette argumentation, j'ai exprimé le souhait qu'il revînt à son intention première. M. Calinesco, sans prendre aucun engagement à cet égard, a maintenu nettement, par contre, ses déclarations précédentes quant à la destruction même des puits.

J'aurais donc intérêt à connaître le plus tôt possible les conclusions de l'étude franco-britannique actuellement en cours à ce sujet afin de pouvoir en faire part au président du Conseil.

75

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1298, 1299 (3). *Istanbul, 16 août 1939, 22 h. 12, 22 h. 10.*

(*Reçu :* le 17, 3 h., 3 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme nos 922 à 924 (4).

Mon collègue anglais et moi avons remis cet après-midi le projet de traité à M. Saraçoglu, que la présence du Président à Istanbul avait empêché de nous recevoir plus tôt. Le ministre s'est borné à prendre connaissance du texte en évitant d'entrer dans aucune discussion. Il a simplement marqué au passage que le principe d'absolue réciprocité devrait sans doute être assoupli sur tel ou tel point qu'il n'a pas précisé, et il a fait allusion à la difficulté que présente la mise au point d'une formule couvrant l'hypothèse d'une attaque allemande à travers la Yougoslavie.

(1) Du 11 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 518.
(2) Le télégramme n° 760, du 14 août, n'a pas été retrouvé.
(3) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 14 août, reproduit ci-dessus sous le n° 16.

Par contre, M. Saraçoglu n'a pas caché sa déception de ne rien trouver dans nos propositions concernant la coopération sur le plan économique et financier. Nous avons évité de la ranger dans nos propositions [1]. Mon collègue anglais a paru indiquer que, d'après ses informations, la question faisait actuellement l'objet de conversations entre Paris et Londres.

76

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 777, 778 [2]. Réservé. *Bucarest, 16 août 1939, 17 h; le 17, 1 h. 30.*

(*Reçu :* le 17, 4 h.)

Comme je l'ai maintes fois signalé, le problème du révisionnisme territorial, surtout en ce qui concerne la Hongrie, touche trop au cœur des Roumains pour que les arguments de la raison puissent l'emporter sur ceux du sentiment. M. Calinesco m'a donc laissé entrevoir, comme M. Gafenco l'avait dit à M. Spitzmuller (télégramme nos 742 à 755 de cette ambassade) [3], qu'il envisageait de donner sa démission puisque l'une des deux puissances dont il avait sollicité et obtenu la garantie se trouvait aujourd'hui discuter les frontières de la Roumanie.

Tout en tenant compte de la part exagérée que comportent les réactions des dirigeants roumains, pareille éventualité n'est pas absolument à écarter, ne serait-ce qu'en raison des courants contraires qui agitent ce pays en ce moment; elle entraînerait naturellement un renversement de la politique extérieure de la Roumanie. C'est pourquoi l'initiative anglaise risquerait d'avoir, si elle n'était à nouveau freinée, les plus sérieuses conséquences.

(1) Un exemplaire conservé dans les papiers Massigli porte : « Nous avons évité de le suivre sur ce terrain ».

(2) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Du 11 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 518.

77

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1166. Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 16 août 1939* (1).

(*Reçu :* le 18, 16 h. 45.)

Mon collègue britannique a, au cours de son dernier entretien avec M. Beck, donné à celui-ci, au sujet de la minorité allemande (2), des conseils de prudence, qui ne me paraissent pas avoir été très bien pris par le ministre des Affaires étrangères (3).

Ce dernier, d'après le récit qu'il m'en a fait, a répondu à sir Howard Kennard que, depuis la dénonciation par l'Allemagne de l'accord de 1934, il ne reconnaissait au chancelier Hitler aucun droit d'intervention au profit des Allemands de Pologne, que ceux-ci étaient infiniment plus heureux que les Polonais d'Allemagne, qu'en fait, il n'y avait pas d'incidents, que les autorités polonaises y veillaient avec soin, qu'elles avaient sévèrement châtié au printemps dernier, les auteurs des scènes violentes de Tomasov (4) et que, d'ailleurs, depuis que la situation était devenue aussi sérieuse, la population polonaise évitait d'elle-même toute provocation.

Pour ma part, j'ai abordé la question en faisant observer à M. Beck que l'intérêt porté par le chancelier Hitler à la minorité allemande de Pologne montrait trop bien quelle politique il envisageait de suivre pour que le gouvernement polonais n'y voie pas une raison nouvelle de tout mettre en œuvre afin d'éviter de lui fournir un prétexte trop facile à récriminations.

Présentés sous cette forme, mes conseils ont été acceptés de bonne grâce.

(1) Par courrier en clair.

(2) Sur cet entretien, se reporter au télégramme nos 1155 à 1157 du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 55.

(3) Alors que l'entretien, d'après le télégramme nos 1155 à 1157 (voir note précédente) semblait s'être déroulé sous de bons auspices.

(4) Les 13 et 14 mai, dans la région de Lodz, à Tomaszow-Mazowiecki, des bagarres s'étaient produites entre ouvriers polonais et allemands. Les faits avaient été exagérés par la presse allemande.

78

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 615. Réservé. *Rome, 16 août 1939.*

L'ambassadeur de Pologne qui, revenant de Varsovie, est allé voir le Cardinal secrétaire d'État, ce matin, m'a dit l'avoir trouvé soucieux, déclarant la situation aggravée et assurant ne pas avoir encore de données authentiques sur le résultat de l'entrevue du comte Ciano avec M. von Ribbentrop et M. Hitler (1). Mais comme l'ambassadeur d'Italie sortait de chez lui, l'on peut se demander si l'inquiétude du cardinal Maglione ne résultait pas de quelque confidence du comte Pignatti, sur les dispositions où le comte Ciano avait trouvé le Führer et le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne.

D'autre part, mon collègue polonais s'est occupé de vérifier s'il y avait quelque chose d'exact dans une information lancée par un journaliste anglais, d'après laquelle le Pape se serait, à l'instigation de l'ambassadeur d'Allemagne, intéressé à l'idée d'une conférence à quatre, sans la Pologne, pour chercher une base à la solution de la question de Dantzig (2). Le Vatican lui a démenti catégoriquement cette information, d'ailleurs invraisemblable.

79

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT (3)

au sujet de la visite du conseiller de l'ambassade d'Espagne

Paris, 16 août 1939.

M. de La Baume a reçu la visite du conseiller de l'ambassade d'Espagne, venu pour lui remettre des notes sur diverses réclamations en cours. A cette occasion, M. del Castillo, faisant allusion à ce qui restait encore à exécuter de l'accord Bérard-Jordana (4), a laissé entendre que, si nous n'étions pas en mesure de rendre le matériel de guerre appartenant à l'Espagne, la question pourrait aisément se régler par la fixation d'une indemnité.

(1) Sur ces entrevues, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57; ci-après les nos 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.
(2) Sur cette information, voir ci-après le nº 101.
(3) M. de La Baume.
(4) Du 25 février précédent : voir au tome XIV de la présente série, le nº 211.

M. de La Baume lui a indiqué qu'il n'avait pas d'instructions pour lui répondre à ce sujet, mais qu'il comptait bien, sous peu de jours, être en état de lui donner la réplique s'il revenait à parler de la question.

Sauf objection contraire du Ministre, M. de La Baume va étudier rapidement avec les représentants des ministères des Finances et du Commerce une formule pratique pour résoudre ce problème. A première vue, nous n'avons pas de contrepartie à réclamer si nous payons une indemnité, mais nous ne sommes nullement tenus de payer en francs l'indemnité à fixer; nous pourrions utiliser, pour ce paiement, les actifs en pesetas que représenteraient nos arriérés commerciaux en Espagne ainsi que tous les arriérés financiers (revenus des sociétés françaises en Espagne).

Au cours du même entretien, M. del Castillo a dit spontanément qu'il avait des renseignements de première main sur ce qui s'était passé récemment à Salzbourg (1) ainsi que sur les dispositions du gouvernement italien. M. del Castillo a, à Rome, un frère qui, d'après lui, est très lié avec M. Ciano. Ces renseignements sont les suivants :

Les efforts italiens ne sont pas parvenus à faire démordre le chancelier du Reich de ses prétentions sur Dantzig qu'il est décidé à faire valoir, au besoin par la manière forte, ceci dans un assez court délai. Le gouvernement italien a d'autre part le ferme espoir que, le cas échéant, l'Angleterre n'entrera pas dans le conflit, ce qui permettra à l'Italie, comme c'est son plus fervent désir, de ne pas se mêler davantage à la lutte et de voir venir.

M. del Castillo a également formulé l'opinion suivante sur le nouveau gouvernement espagnol (2) : il s'agit d'un cabinet de reconstruction succédant à un gouvernement de liquidation de la guerre. Avec lui, les relations seront plus faciles et plus actives. Jordana, qui était un ami de la France, a disparu, mais il n'avait aucun crédit au sein du gouvernement. Beigbeder, qui lui succède, sera un interlocuteur plus utile. Seulement, on ne doit pas oublier en France que c'est un vieux Marocain et qu'avec lui les problèmes du Maroc auront toujours la préférence. « Avec certaines rectifications de frontières au Maroc que vous n'avez jamais voulu consentir, vous l'auriez aussitôt dans la main », a ponctué M. del Castillo.

(1) Sur les entretiens italo-allemands de Salzbourg, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78; ci-après les nos 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(2) Constitué le 10 août : voir, au tome XVII de la présente série, le no 495 (note); ci-dessus le no 31 (note).

80

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1)

Question de Dantzig

Paris, 16 août 1939.

M. Roger Cambon a téléphoné au début de l'après-midi à M. Arnal de la part de M. Makins que le consul d'Angleterre à Dantzig venait de faire parvenir le message suivant :

M. Burckhardt a été approché ce matin par M. Forster pour lui faire savoir, de la part de M. Hitler, que celui-ci serait très heureux de reparler de toutes les questions qui ont fait l'objet de l'entretien de vendredi à Berchtesgaden (2) avec une personnalité britannique. Le chef nazi de Dantzig demandait au Haut-Commissaire de bien vouloir transmettre ce désir à Londres.

Très gêné et très ennuyé de se voir confier un pareil message, le Haut-Commissaire s'est acquitté cependant de cette commission auprès du consul d'Angleterre. Mais il a prié celui-ci de demander au gouvernement britannique de faire répondre directement, le cas échéant, au gouvernement allemand. Il souhaitait vivement ne pas être impliqué dans des contacts qui dépassaient ses attributions. Il espérait donc qu'on ne se servirait pas de son entremise pour une réponse éventuelle.

M. Makins a ajouté que le message de M. Forster, communiqué par le consul britannique, a été examiné au Foreign Office, où l'on considère qu'étant donné la tournure prise par la conversation entre M. Hitler et M. Burckhardt, le projet transmis par M. Forster ne présente pas d'intérêt. Par ailleurs, la forme insolite de l'invitation ne pouvait qu'inciter le gouvernement britannique à n'y donner aucune suite.

(1) Pour le Ministre.
(2) Sur l'entretien Hitler-Burckhardt de Berchtesgaden, voir ci-dessus les nos 29, 36.

81

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE [1]

Paris, 16 août 1939.

Les négociations anglo-japonaises relatives au règlement de l'affaire de Tientsin [2] en sont actuellement au point suivant:

Les questions à traiter se répartissaient en deux groupes : coopération des polices britannique et japonaise à Tientsin et questions monétaires.

Sur la coopération des polices, l'accord est fait. Sur la monnaie, par contre, le désaccord est entier. Londres considère en effet que les questions monétaires, tant en raison des problèmes d'ordre général qu'elles posent en Chine que de l'intérêt qu'y portent des tierces puissances, n'étaient pas couvertes par l'accord de principe Arita-Craigie.

Sir Robert Craigie a essayé de dissocier les deux groupes de questions et de constater l'accord intervenu sur les modalités de coopération des polices. Le gouvernement japonais s'y est refusé.

Le gouvernement britannique nous a alors exposé, par note du 7 de ce mois, l'état de la question, nous a fait part d'une suggestion de sir Robert Craigie sur un éventuel compromis au sujet de l'affaire des stocks d'argent et nous a demandé si nous étions disposés à nous associer à une nouvelle démarche à Washington pour amener le département d'État à marquer davantage sa solidarité.

Nous avons répondu par note du 11 de ce mois [3], en marquant les difficultés auxquelles se heurterait le compromis suggéré par sir Robert et en donnant notre plein accord au projet de démarche de Washington, que nous nous déclarions prêts à entreprendre aussitôt que Londres nous aurait confirmé sa position.

Entre-temps, l'envoi de nouvelles instructions à sir Robert Craigie étant différé, les négociations étaient suspendues à Tokyo. Les Japonais en marquaient quelque impatience et finalement faisaient dire et publier :

1° Qu'à défaut de reprise de la négociation le 14 de ce mois, les négociateurs militaires japonais venus de Tientsin regagneraient cette ville le même jour;

2° Que la reprise ultérieure des entretiens serait alors très problématique;

[1] Cette note, extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », est destinée au Ministre.

[2] Sur cette affaire, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 426 (note), 448, 463, 471, 502, 509; au tome XVII les, nos 128, 138, 140, 181, 208, 225, 236, 261, 281, 376, 429, 437, 524. Par télégramme nos 490-491, du 15 août, non reproduit, l'ambassadeur de France à Tokyo indiquait que les négociations se trouvaient dans l'impasse, l'accord ayant été réalisé sur tous les points, sauf en ce qui concernait la circulation du papier et le sort des dépôts d'argent. Le Foreign Office songeait à proposer la mise sous scéllés des dépôts d'argent, solution qui ne serait admise par les japonais que sous la pression conjuguée des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France. Aussi sir Robert Craigie considérait que les trois gouvernements devaient avoir pesé toutes les répercussions de cette action et être décidés à poursuivre jusqu'au bout une politique qui pourrait conduire à un conflit armé avec Tokyo.

[3] Reproduite au tome XVII précité, sous le no 524.

3° Que les tergiversations britanniques mettaient en cause l'existence du cabinet Hiranuma, dont la chute entraînerait l'avènement au pouvoir d'un cabinet militaire et la transformation du pacte antikomintern en alliance militaire.

Ces indications nous ont été fidèlement transmises par les télégrammes de notre ambassade.

Le gouvernement britannique ne s'est point montré sensible à cette pression morale. En effet, saisi de nos observations le vendredi 11 au soir, il pouvait dès le 12 nous donner une réponse qui eût permis l'envoi immédiat d'instructions aux deux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Washington. Il ne l'a pas fait et ne nous a pas encore, à la date de ce jour, fait connaître ses conclusions définitives.

Il a, à vrai dire, annoncé son intention de remettre aux Japonais les quatre réfugiés dont la non-livraison est à l'origine de toute l'affaire, mais cette décision tient, semble-t-il, au fait que tout règlement eût été impossible sans cette remise, que cette remise ne pouvait, suivant les conceptions anglaises, faire l'objet d'un accord diplomatique, qu'il fallait donc qu'elle résultât d'un examen de dossier judiciaire.

La date du 14 août s'est ainsi trouvée dépassée. Les conséquences de l'expiration de ce délai ne paraissent pas tragiques. Les négociateurs militaires japonais, dont le départ avait été publiquement annoncé, sont partis, mais il paraît entendu que l'entretien reprendra entre M. Kato et sir Robert Craigie dès que ce dernier aura reçu ses instructions et que les militaires reviendront de Tientsin s'il en est besoin. Le cabinet Hiranuma n'est pas démissionnaire. D'après la presse de ce matin enfin, un compromis serait intervenu entre civils et militaires japonais, aux termes duquel la transformation du pacte en alliance militaire serait limitée au cas d'agression de l'U.R.S.S. (1).

82

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Hauteclocque, Délégué général du Haut Commissaire de France à Beyrouth.

D. Secret. *Paris, 16 août 1939.*

M. Daladier m'a communiqué la copie d'un rapport du général Caillault en date du 1er juillet dernier.

(1) Pour l'opposition entre civils et militaires japonais sur le chapitre de la transformation du pacte antikomintern en une alliance militaire, voir ci-dessus, les nos 5, 56.

Pour le cas où ce document, dont je ne saurais trop souligner l'intérêt, ne serait pas venu à votre connaissance, je crois devoir vous en faire tenir ci-joint, en me référant à mon télégramme nº 800, du 5 de ce mois [1], le texte du passage qui concerne le malaise régnant au Liban, ainsi que la politique de Rome envers les communautés de rites orientaux.

ANNEXE

LE GÉNÉRAL CAILLAULT, COMMANDANT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU LEVANT,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. *Beyrouth, 1er juillet 1939.*

Au Liban, le malaise déjà signalé s'étend et se précise sur d'assez nombreux points. Je ne reviens pas sur ses origines : la profonde corruption des équipes politiques que nous laissons depuis deux ans beaucoup trop libres de gouverner le pays. Les changer ne servirait à rien, c'est le système qui ne vaut rien.

Au cœur, la pourriture est *totale*. Les personnalités en place sont toutes, directement ou par leur entourage, compromises dans les scandales les plus variés, régulièrement étouffés mais parfaitement connus de chacun. Culture intensive des stupéfiants, vente des places de fonctionnaires, truquage d'état civil sur une grande échelle (qui vont jusqu'à créer des populations imaginaires dotées et au prorata de leur nombre de fonctionnaires, réels ou fictifs, suivant qu'il est plus avantageux de vendre les places ou d'en encaisser simplement le traitement), naturalisation des étrangers à un tarif que connaît, de même que la répartition des bénéfices, le plus humble boutiquier de la place des Canons, telles sont les industries habituelles des excellences du petit sérail et de leurs familiers.

Cette activité professionnelle ne va pas sans dommages assez profonds dans le pays. Le Grand Liban est une création factice, qu'il nous est essentiel de maintenir en raison de nos intérêts locaux, mais qui ne peut garder quelque cohésion que si les éléments hétérogènes dont il est constitué sont soudés par notre présence et notre garantie. Or, actuellement, chacun constate que nous nous sommes démis de notre rôle de tuteur au bénéfice des pirates de la politique locale. Chacun souffre dans ses intérêts matériels et moraux et tend à tirer de son côté. Cela ne peut plus durer sans inconvénients graves.

Les milieux maronites eux-mêmes sont atteints, et la position prise par leur chef est dangereuse. Le patriarche Arida souffre actuellement d'une crise d'orgueil ulcéré. Il faut reconnaître que l'on a été parfaitement maladroit avec lui. Traditionnellement, il est de loin le plus important des patriarches orientaux. Il voit depuis des années son influence et son prestige décliner chaque jour. Le patriarche syrien, chef d'une insignifiante communauté, a été fait cardinal à sa barbe. D'importantes personnalités, le président Herriot en particulier, ont traversé le pays sans venir le saluer. Rome se mêle de plus en plus des affaires maronites, restreint chaque jour ses pouvoirs, suscite à son culte des concurrences de rite romain. Le Congrès eucharistique, le passage du cardinal Tisserant, les honneurs dont a été l'objet en France le patriarche melkite Moghabghab, ont tout récemment encore envenimé la blessure d'amour-propre du vieillard de Bkerke.

Le résultat est qu'il laisse agir librement la fraction remuante de son entourage qui, en réaction contre le Vatican ami de la France, prône le fascisme. Ce sont là jeux de moines qui ne vont pas sans dangers pour notre influence, le récent incident de Becharre [2] est là pour le prouver. Il me paraît très nécessaire de faire cesser cette petite guerre de mauvais procédés, où il faut reconnaître que le Vatican joue un jeu un peu envahissant et insuffisamment progressif. Nous

[1] Non retrouvé.

[2] *Note du document :* Comme conclusion de cet incident, à titre de sanction, le père Albert Arcangelo, du collège italien, a été expulsé des T.S.M.M. et Mgr. Badri a été invité à se retirer dans un couvent du Metten.

sommes ici pour protéger les chrétientés, nous avons tous les droits d'exiger que sous le couvert de notre autorité, l'on n'y fomente pas une guerre civile dont nous ferions finalement les frais.

Les groupements non chrétiens du Liban sont aussi mécontents, d'abord parce qu'ils sont mal administrés comme tout le monde (mais en qualité de minoritaires, ils y sont plus sensibles), ensuite parce que l'anarchie générale réveille les foyers de particularisme, et en certains points de nationalisme syrien.

Les Druses du Chouf boudent le régime qui a su s'aliéner la puissante famille des Djoumblatt.

Les Chiites du Liban sud sont très travaillés par les nationalistes et ont actuellement très mauvais esprit.

A Tyr, un actif noyau sunnite dirigé par trois familles influentes, les Zantout, les Jaouari et les Sohl, prône le rattachement du Liban à la Syrie.

En Bekaa, la famille Haïdar continue son double jeu et, tout en participant au gouvernement libanais, conserve d'étroites relations avec Damas.

Dans l'Akkar, le mécontentement des fellahs alaouites continue à couver et risque de nous ménager des ennuis. La situation de ces Alaouites est intenable. Miséreux, ils sont traités très durement par les beys sunnites propriétaires du sol; habitant le Liban, ils se voient refuser systématiquement une naturalisation que naturellement ils ne peuvent payer au prix courant (20.000 francs, qui se répartissent dans diverses poches). Ils n'ont donc aucun recours et il est à craindre qu'ils se laissent aller à des actes de désespoir. C'est une véritable jacquerie qui se prépare là, sous nos yeux, à proximité du point sensible de Tripoli.

Je ne puis relever en détail tous les sujets de légitime mécontentement qui pullulent au Liban. Le fait est qu'un malaise très sensible existe dans le pays. Au redressement de notre situation en Syrie doit correspondre un effort analogue au Liban.

83

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 149/S [1]. *Varsovie, 16 août 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 20 août; E.M.A., 2e bureau, 22 août.)

Résumé des événements survenus depuis le précédent rapport.

Rentré hier soir de Paris, je n'ajouterai que peu de mots au présent rapport.

En quelques jours, la situation a suivi une évolution rapide, jalonnée par deux faits marquants :

— la note allemande remise le 9 août au soir au chargé d'affaires polonais à Berlin, note qui a entraîné une réplique polonaise immédiate [2]. Jusqu'ici, cet échange de notes a été tenu absolument secret.

— la convocation de M. Burckhardt, haut commissaire de la Société des Nations, à Berchtesgaden pour y recevoir les déclarations du chancelier Hitler [3].

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Sur cette affaire, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 490, 520, 541; ci-dessus les nos 8, 67.

[3] Sur la rencontre Hitler-Burckhardt, voir ci-dessus les nos 29, 36.

Entre-temps, se poursuivaient les négociations germano-italiennes de Salzbourg [1] sur lesquelles la lumière n'est pas encore complètement faite, mais où il semble bien que s'est manifestée la répugnance du gouvernement de Rome à suivre celui de Berlin dans une guerre pour Dantzig.

La note allemande du 9 août constituait, pour la première fois, une intervention officielle du Reich, par la voie diplomatique, dans les affaires polono-dantzicoises.

La réponse polonaise a été catégorique; il ne pouvait en être autrement. Si le gouvernement polonais a fait preuve jusqu'ici, à l'égard des autorités dantzicoises, d'une extrême patience et d'une modération qu'il faut souligner, la position de la Pologne a toujours été affirmée de la façon la plus nette; elle n'admet pas que la Ville libre revienne au Reich et, par conséquent, elle ne peut considérer une intervention venant du gouvernement du Reich dans les affaires dantzicoises que comme un acte d'agression.

Quant aux déclarations faites par Hitler à M. Burckhardt, il faut constater :

1° Que le Führer a voulu, par le truchement de ce personnage complaisant, signifier au monde ses volontés qui, il ne le dissimule plus, dépassent largement l'annexion de Dantzig.

2° Que, sur le problème même de Dantzig, il n'a pas formulé d'exigences immédiates, se laissant ainsi la possibilité de différer son action qui, sur ce terrain, étant donné la position catégorique de la Pologne, ferait aussitôt éclater la guerre.

Il ne faut pas en effet oublier que la Pologne ne peut reculer; elle n'a aucune marge de concessions à faire, moins [2] des modalités de forme ou de détail, dont évidemment les maîtres du Reich ne se contenteraient pas.

Le gouvernement polonais — tous mes rapports en témoignent — a poussé aux extrêmes limites son parti-pris de modération et son souci de ne pas tomber dans le piège des provocations qui ne lui ont pas été ménagées. Il continuera. M. Beck en a encore assuré hier notre ambassadeur [3], à s'efforcer de régler, dans l'esprit le plus conciliant, les difficultés nées des agissements des autorités dantzicoises.

Mais sur le fond de la question, il ne peut transiger, les dirigeants du Reich le savent bien; c'est pourquoi le jour où ils attaqueront directement et ouvertement les droits polonais à Dantzig, c'est qu'ils seront résolus à la guerre.

Du moins, à une guerre polono-allemande.

Car, et c'est là le danger, les totalitaires espèrent encore pouvoir localiser le conflit, c'est une perspective qui agrée particulièrement à l'Italie et qui, d'après un propos du comte Ciano, ne lui paraît nullement impossible : l'Italie ne suivant pas l'Allemagne contre la Pologne, pourquoi la France et l'Angleterre interviendraient-elles?

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79; ci-après les nos 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

[2] Lire vraisemblablement : mais.

[3] Voir ci-dessus le no 72. C'est en fait le même jour que le ministre polonais fournissait ces assurances.

A de tels calculs, qui soutiennent la brutale arrogance des maîtres du Reich, le moment paraît venu de donner une réponse catégorique. Le langage le plus énergique est le seul que comprennent les hommes de Berlin et de Berchtesgaden.

La presse allemande ne cache plus maintenant les ambitions du Reich, elle dédaigne de se couvrir du prétexte de Dantzig, elle se gausse des espoirs de conciliation et de conférences que la presse occidentale se montre toujours si prompte à accueillir, avec une complaisance qui, aux yeux des nazis, s'appelle faiblesse et peur.

Mais tout porte à croire que ces audaces verbales recouvrent en réalité une grande inquiétude et que les plus forcenés parmi les dirigeants du Reich reculeraient devant le conflit européen, s'ils étaient sûrs d'avoir à combattre dès le début sur deux fronts.

Il est temps, il est grand temps de leur enlever tout doute à cet égard.

Du côté polonais, on a jugé nécessaire de mobiliser deux nouvelles divisions et une brigade de cavalerie. L'état d'esprit dans les milieux dirigeants demeure calme et résolu.

Il est superflu de dire que les persécutions de la minorité allemande en Pologne, dont la presse du Reich fait un si grand vacarme, sont de pure invention.

Mais il est exact que des arrestations ont eu lieu, dans des organisations minoritaires, pour faits d'espionnage et de propagande.

Dantzig.

La réponse du Sénat à la note polonaise en date du 4 août a été remise le 7 à Varsovie [1]. Son contenu a été communiqué à la presse par l'agence Pat le 8 août. Elle confirme les déclarations déjà faites par le Sénat, d'après lesquelles les inspecteurs polonais des Douanes ne seront pas mis en présence de faits accomplis. Le Sénat nie dans sa lettre que les déclarations des chefs de bureaux de douanes dantzicois aient été faites sur son ordre. Le contrôle douanier exercé par la Pologne à Dantzig sera, dit-il, maintenu dans toute son intégrité.

Les inspecteurs polonais ont ainsi repris leur travail et ils ont même reçu l'ordre de Varsovie de se présenter à leur poste en *tenue et en armes*. Cette prescription toutefois, destinée à marquer un point, n'a pas été maintenue et les inspecteurs polonais ont repris peu après leur travail en civil.

Le 8, la presse polonaise se réjouissait du résultat obtenu, suivant dans son ensemble les conseils de modération donnés par le ministère des Affaires étrangères, qui demandait instamment de ne pas présenter la réponse du Sénat comme une capitulation allemande afin de ne pas envenimer le débat.

Le *Czas* cependant, moins prudent, publiait un article dans lequel il déclarait que si Dantzig continuait à attenter aux intérêts de la Pologne, les canons polonais auraient raison de sa résistance.

Forster s'emparait aussitôt de cette menace et dès son retour de Berchtesgaden où il s'est rendu le 8, il faisait convoquer un grand meeting sur la

[1] Sur l'affaire des inspecteurs polonais des Douanes à laquelle il est fait ici allusion, voir, au tome XVII précité, les nos 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

Langemarkt pour le 9 à 20 heures. Son discours, radiodiffusé par le poste de Dantzig et les postes allemands audibles en Pologne, ne fut qu'une violente attaque contre la Pologne [1], en même temps qu'il s'efforçait de démontrer par des citations d'auteurs français, anglais et américains le germanisme de Dantzig. Il terminait en faisant appel à l'Allemagne et en assurant le Führer de la fidélité de Dantzig.

La presse polonaise s'est efforcée de minimiser l'intérêt du discours à la grande fureur des Allemands, dont la presse a repris une violente campagne antipolonaise.

En même temps, le gouvernement du Reich intervenait par la voie diplomatique, apportant ainsi officiellement un élément nouveau et grave dans la querelle polono-dantzicoise.

Le 10 août, à 20 heures, M. Beck communiquait confidentiellement à l'ambassadeur de France la note suivante, lue le 9 au soir à Berlin sans aucun commentaire par M. Weizsäcker, au chargé d'affaires de Pologne à Berlin.

« Le gouvernement du Reich a appris avec un vif étonnement la teneur de la note du gouvernement polonais au Sénat de la Ville libre de Dantzig, par laquelle le gouvernement polonais demandait sous une forme ultimative l'annulation d'une prétendue mesure dont l'existence était fondée sur des bruits non véridiques. Cette mesure, qui devait empêcher l'activité des inspecteurs polonais de Douanes, en réalité, n'a pas été arrêtée par le Sénat. Dans le cas de refus, il y avait menace d'appliquer des mesures de représailles. Le gouvernement du Reich se voit obligé d'attirer l'attention sur le fait qu'une répétition de telles demandes ultimatives adressées à la Ville libre de Dantzig ainsi que des menaces de représailles doit amener une aggravation des relations polono-allemandes, pour les conséquences de laquelle la responsabilité retombera uniquement sur le gouvernement polonais, le gouvernement du Reich étant obligé de refuser dès maintenant toute responsabilité à cet égard.

« En outre, le gouvernement du Reich attire l'attention du gouvernement polonais sur le fait que les mesures prises par lui pour empêcher l'exportation de certaines marchandises de Dantzig en Pologne sont susceptibles de causer à la population de Dantzig de lourdes pertes économiques.

« Si le gouvernement polonais voulait s'obstiner à maintenir de telles mesures, le gouvernement du Reich est d'avis que dans l'état actuel des choses, il ne resterait à la Ville libre qu'à chercher d'autres possibilités d'exportation et par cela aussi d'importation ».

Le gouvernement polonais a immédiatement réagi en faisant lire au chargé d'affaires d'Allemagne, par M. Arciszewski, dès le 10 après-midi, la réponse suivante :

« Le gouvernement de la République polonaise a pris connaissance avec la plus vive surprise de la déclaration faite en date du 9 août 1939, par le sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères du Reich au chargé d'affaires par intérim de Pologne à Berlin, relativement aux rapports existant

[1] Sur ce discours, voir, au tome XVII précité, le n° 514.

entre la Pologne et la Ville libre. Le gouvernement polonais n'aperçoit en effet aucune base juridique susceptible de justifier une intervention de l'Allemagne dans lesdits rapports.

« Si des échanges de vues ont pu avoir lieu au sujet du problème de Dantzig entre le gouvernement polonais et le gouvernement du Reich, ceux-ci avaient pour seul fondement la bonne volonté du gouvernement polonais et ne découlaient nullement d'une obligation quelconque.

« En réponse à ladite déclaration du gouvernement du Reich, le gouvernement polonais est obligé de prévenir le gouvernement du Reich qu'il réagira à l'avenir comme jusqu'à présent à l'égard de toute tentative des autorités de la Ville libre qui tendrait à compromettre les droits et les intérêts que le Pologne y possède — en vertu de ses accords — à l'aide des moyens et des mesures qu'il jugera seul convenable d'adopter, et qu'il considérera les interventions éventuelles du gouvernement du Reich allant au détriment de ses droits et intérêts comme un acte d'agression [1]. »

La situation paraissait donc se tendre davantage.

D'un autre côté, le 11 août, M. de La Tournelle, consul de France à Dantzig, informait l'ambassadeur qu'il venait d'apprendre que Forster avait été chargé de prier Burckhardt de se rendre d'urgence à Berchtesgaden. « Nous allons dans l'obscur, a dit Hitler. La situation devient dangereuse et je désire voir Burckhardt dans l'objectivité duquel j'ai confiance. Si une solution est possible, j'espère qu'il la fera accepter par Londres et Paris sans passer par Genève ».

M. Burckhardt partait dès le 11 avec Forster pour Berchtesgaden.

Pendant ce temps, les incidents continuent.

— Le 11, on arrête le conducteur de l'autobus de Gdynia à Zoppot, sous prétexte de contrebande de presse;

— Le 12, on arrête de nombreux Polonais à Dantzig et on relâche le chauffeur arrêté le 11;

— Le 13, on arrête deux inspecteurs polonais de Douanes, Slowikowski et Golochowski, qui se rendaienten inspection à Holm. J'apprenai le lendemain par le S.R. que cette arrestation avait pour but d'empêcher le contrôle d'un transport d'armes, qui a eu lieu dans la nuit du 13 au 14 dans le secteur de surveillance de ces agents.

Toutefois, l'attention des milieux politiques se concentrait sur le voyage de M. Burckhardt à Berchtesgaden, et on apprenait notamment le 14 que M. Burckhardt avait demandé à M. Arnal d'aller le voir à Bâle pour lui rendre compte de sa visite au Führer [2]. Cette visite qui, espérait-on, pourrait jeter quelque lumière sur les intentions allemandes à venir n'a, en réalité, rien apporté de bien nouveau.

Hitler n'a en effet formulé aucune nouvelle proposition au sujet de Dantzig, paraissant s'en tenir à ses propositions du 28 avril, rejetées par la Pologne.

(1) Sur cet échange de lettres, voir, au tome XVII précité, les nos 490, 520, 541.
(2) Sur la visite du Haut-Commissaire au Chancelier, voir ci-dessus les nos 29, 36, 52.

Il ne paraît pas pressé de régler la question et admet que des négociations se poursuivent entre le Sénat et le gouvernement polonais.

Par contre, il élargit le débat, déclarant qi'il interviendrait si la minorité allemande continuait à être molestée en Pologne ou si la France et l'Angleterre, dit-il, excitent la Pologne; il fera la guerre tout de suite et écrasera la Pologne en trois semaines.

Il n'a rien à réclamer, a-t-il ajouté, à la France ni à l'Angleterre, mais il lui faut les mains absolument libres à l'Est car il a besoin de blé, et il lui faut un territoire colonial hors d'Europe car il a besoin de bois. Sur ce dernier point d'ailleurs, il veut bien négocier.

On annonce pour le 16 une rencontre entre M. Burckhardt et M. Chodacki. Ce pourrait être le début d'une conversation qui apaiserait pour quelque temps le problème de Dantzig qui, de plus en plus, apparaît comme un des détails du grand plan d'expansion allemande.

Mesures militaires polonaises.

Aux frontières polonaises, la situation est à peu près sans changement depuis quelques jours. Malgré les annonces répétées des nombreux agents du S.R. polonais qui prophétisaient la guerre pour le 15 août, cette date n'a pas amené d'événements bien nouveaux.

L'appel des réservistes continue en Allemagne, la Poméranie et la Silésie se meublent de troupes venant de l'intérieur du Reich et celles-ci sont à peu près groupées par division. C'est ainsi qu'en Silésie en particulier, on trouve toujours des éléments des 4e, 10e, 14e, 7e et 44e divisions — mais aucun des états-majors de ces D.I. n'a été repéré avec certitude. Par contre, on signale maintenant sur toute l'étendue de la frontière de nombreux *Baustab.* Il semble donc qu'il s'agit encore de petites unités arrivées là en tenue de campagne avec leurs munitions, mais dont la mission est d'exécuter des travaux divers à caractère peut-être offensif d'ailleurs (chargement de routes, renforcement de ponts, etc.).

Ces rassemblements ont paru toutefois assez importants au gouvernement polonais pour que de nouvelles mesures de précaution soient prises.

Les régiments frontières ont été renforcés;

A la date du 14, les permissionnaires ont été rappelés et les permissions suspendues;

2 divisions et 1 brigade de cavalerie de l'est de la Pologne ont reçu l'ordre de se mobiliser. Les réservistes doivent rejoindre les 16 et 17 août, les unités s'organisent les 18 et 19.

Ces grandes unités seront ensuite transportées vers l'ouest en réserve générale et leur mise en place sera terminée le 22 août.

La plus grande discrétion a été recommandée sur ces mesures, qui portent ainsi les effectifs mobilisés à *6 divisions et 2 brigades de cavalerie.*

Passage de la Vistule.

Le haut commandement polonais se préoccupe depuis quelque temps de donner plus de souplesse aux mouvements qui pourraient avoir lieu en arrière

des armées en cas de guerre. En conséquence, les points de passage sur la Vistule ont été récemment multipliés. Des ponts sont également en construction sur la Pilica.

Ces ponts sont indiqués sur le tableau ci-dessous [1] et sur le croquis annexé à l'exemplaire n° 2 du présent rapport.

84

LE COMMANDANT DE GOROSTARZU, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À MADRID, À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. *Madrid, 16 août 1939.*

Le général Kindelan, chef d'État-major général des forces aériennes, vient d'être relevé de ses fonctions; il s'agit là d'une mesure consécutive à la création d'un ministère de l'Air dont le portefeuille vient d'être confié au général Yagüe, ancien commandant du corps d'armée marocain [2].

Le général Kindelan était le seul officier général de l'armée de l'Air, il était en retraite depuis déjà plusieurs années lorsqu'éclata la révolution de 1936. Monarchiste convaincu, il prit immédiatement parti pour le général Franco et offrit ses services à l'aviation qu'il a commandée en chef pendant toutes les hostilités.

Fervent admirateur de la puissance militaire allemande et ami de l'Italie (il a marié une de ses filles à un officier aviateur de la Légion italienne), le général Kindelan nous était plutôt hostile. Il ne m'a personnellement jamais caché son ressentiment à l'égard de la France qui, disait-il, a fait durer inutilement le conflit espagnol en ravitaillant pendant trois ans le gouvernement républicain, et en faisant surtout avorter, en octobre 1936, l'offensive de Franco sur Madrid, grâce aux avions et au personnel navigant qui sont intervenus à ce moment dans la région madrilène.

Le général Kindelan était malgré tout un homme des plus courtois qui m'a toujours réservé un excellent accueil; d'autre part, le fait qu'il était très hostile à la Phalange, ce qui vient de provoquer sa disgrâce, l'avait fait évoluer depuis quelque temps à notre avantage. Il ne regardait plus la France et les Français comme des « ennemis »; il semblait au contraire assez disposé à une reprise rapide des relations aériennes entre nos deux pays et d'une façon générale à un rapprochement entre nos deux gouvernements.

Il est donc regrettable que la « mutation » du général Kindelan arrive juste au moment où, après la restitution par la France de l'or espagnol [3], nous

(1) Document non reproduit.

(2) Dans le cadre de la constitution le 10 août d'un nouveau gouvernement : voir ci-dessus le n° 31 (note).

(3) Sur cette restitution, voir, au tome XVII de la présente série, les n°s 259 (et note), 349 (note).

sommes en droit d'escompter une reprise favorable de nos rapports avec l'Espagne.

J'ai rendu visite ce matin au général Kindelan pour lui faire mes adieux et pour le remercier de m'avoir autorisé à utiliser mon avion en Espagne; il m'a en effet notifié cette autorisation la semaine dernière par une lettre des plus aimables en me déclarant qu'il avait tenu à me donner satisfaction avant son départ.

Le général m'a retenu pendant plus d'une heure et m'a longuement entretenu de l'aviation espagnole et de son avenir; les réflexions qu'il m'a faites, relatives à sa disgrâce, sont pleines d'amertume.

Après m'avoir rapporté, ce que je savais du reste, qu'il s'était consacré à la création des forces aériennes espagnoles avec l'aide de l'Allemagne et de l'Italie, il s'est lancé dans un long développement de ses conceptions sur l'aviation espagnole. Il estime que cette aviation doit être très forte et doit constituer le facteur primordial de la puissance militaire espagnole indispensable à l'équilibre actuel de l'Europe.

A son avis, les forces aériennes espagnoles doivent constituer un potentiel susceptible d'intervenir en Méditerranée en cas de « dissentiment avec l'Italie » (*sic*) et sur l'Atlantique contre les courants de transport maritime en cas « de dissentiment avec l'Angleterre ». Je suppose que la France serait aussi visée dans ce dernier cas, mais le général Kindelan, par courtoisie sans doute, n'en a pas parlé, pas plus que d'une intervention possible de cette flotte aérienne contre le territoire français.

La raison d'être de ce potentiel aérien de l'Espagne implique, a ajouté le général Kindelan, une organisation entièrement nouvelle de l'armée de l'Air qui, à son avis, doit être absolument indépendante de l'armée et de la marine. C'est dans ce but qu'il avait projeté une organisation des forces aériennes et un projet d'achat de matériels d'aviation susceptible de doubler au moins les effectifs de l'aviation.

Mais, dit-il, tous ces projets risquent maintenant de devenir irréalisables, car le général Yagüe qui vient de se voir confier le portefeuille de l'Air est avant tout un militaire; comme tel, il est surtout convaincu de l'importance que présente la coopération de l'aviation avec l'armée, mais pas du tout de celle que présente une armée de l'Air indépendante susceptible de mener les opérations spécifiquement aériennes et dans le sens indiqué ci-dessus (Méditerranée et Atlantique).

Le général Kindelan m'a ensuite raconté qu'il avait été convoqué par Franco à Burgos la semaine dernière. Le Généralissime, après l'avoir remercié de l'œuvre qu'il a accomplie et de son dévouement à l'aviation, lui a dit qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir lui confier le portefeuille de l'Air pour lequel il était cependant tout qualifié, que son hostilité à la Phalange et ses relations « peu amicales » avec M. Serrano Suñer l'avaient contraint à le relever du commandement qu'il exerçait depuis près de trois ans.

Le général Kindelan était plein d'amertume en me rapportant cette conversation; il ne m'a pas caché qu'il était très hostile à la composition du nouveau

gouvernement, qui, à ses dires, ne satisfait pas du tout les militaires et favorise une fois de plus la Phalange.

Le fait d'avoir obligé tous les militaires et les fonctionnaires à faire obligatoirement partie de la Phalange n'implique pas leur satisfaction à ce parti. Kindelan et plusieurs officiers de son état-major, avec qui j'ai pu m'entretenir, désapprouvent cette mesure qui vexe leur amour-propre; ils n'accordent que peu de crédit à un nouveau gouvernement qu'ils qualifient d'un essai avec de faibles chances de succès.

Parlant ensuite de l'état actuel dans lequel se trouve l'aviation espagnole, le général Kindelan ne m'a pas caché son inquiétude. Il trouve en effet que le potentiel de cette arme a déjà beaucoup baissé depuis la fin des hostilités. Il avait établi un programme d'achat de matériels dont j'ignore du reste le détail et il redoute maintenant que les mesures d'économie ainsi que les conceptions d'emploi du nouveau ministre ne fassent le plus grand tort à l'aviation.

Autant que j'ai pu m'en rendre compte, l'aéronautique de ce pays est en effet en pleine désorganisation, désorganisation due au fait que le départ des Allemands et des Italiens a laissé le commandement espagnol devant les problèmes d'entretien et de ravitaillement qu'il ne peut pas résoudre. Il manque de techniciens spécialisés dans les types aussi nombreux que différents d'avions en service, il manque enfin des cadres compétents indispensables à l'encadrement des unités.

Étant donné son état actuel et livrée à ses seuls moyens, nous pouvons en conclure que l'aviation espagnole est loin de représenter le facteur qu'elle était encore il y a quelques mois dans l'équilibre des forces européennes. Le général Kindelan, dans ce moment d'épanchement qu'il vient d'avoir avec moi, ne me l'a pas caché et il estime de plus en plus que le général Yagüe n'est pas qualifié pour résoudre un aussi grave problème.

Cet entretien avec le général Kindelan m'a en outre permis de constater que le gouvernement qui vient d'être formé par le général Franco est loin de recueillir l'approbation unanime des milieux militaires; il aggrave au contraire, au moins dans les milieux aéronautiques, l'animosité qui existait déjà à l'égard de la Phalange.

85

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 771 à 776 (1). Secret. Réservé. *Bucarest, 17 août 1939, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h., 3 h. 35, 3 h. 50, 3 h. 40, 11 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nº 760 (2).

J'ai eu ce matin une entrevue avec MM. Calinesco et Gafenco, qui m'ont communiqué la réponse britannique aux observations faites le 11 de ce mois par le ministre des Affaires étrangères au chargé d'affaires anglais (3).

Lord Halifax propose de remplacer le paragraphe 4 du mémorandum du 10 août concernant le projet de réponse à la Hongrie... (4) cette ambassade (nº 515) (5) par ces mots : « Pour conclure, le gouvernement de Sa Majesté a pris note du fait que votre lettre du 14 juin est relative à des problèmes territoriaux qui existaient entre la Hongrie et la Roumanie ».

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (le nº 776 est indiqué comme transmis par téléphone).

(2) Du 14 août, non retrouvé.

(3) Le 10 août au matin (*Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 603), le chargé d'affaires britannique à Bucarest communiquait au ministre roumain des Affaires étrangères un projet de réponse du gouvernement britannique à un mémorandum hongrois remis à Londres le 14 juin (*Documents* précités, nº 58). Dans ce mémorandum, le gouvernement de Budapest émettait des griefs relatifs au traitement des minorités magyares de Roumanie, dont la situation avait empiré depuis la garantie donnée à ce pays par l'Angleterre. Le chargé d'affaires britannique remettait également à M. Gafenco un aide-mémoire exposant les vues du gouvernement britannique, qui soulignait la nécessité d'un règlement des problèmes territoriaux opposant Budapest et Bucarest. Pour les grandes lignes de cet aide-mémoire, se reporter aux *Documents* précités, nº 590; pour le texte du projet de réponse anglais à Budapest, voir *ibid.*, nº 591. Dans son télégramme nos 742 à 755, du 11 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le nº 518, l'ambassadeur de France à Bucarest parle d'un seul et même document (un mémorandum britannique), mais analyse en fait les deux documents remis à M. Gafenco avec la plus grande précision.

Le 11 août, le ministre roumain des Affaires étrangères transmettait au chargé d'affaires britannique le texte de la réponse du Premier ministre roumain, qui soulignait le grave impact que pourrait avoir sur l'opinion de son pays l'intérêt porté par Londres aux revendications territoriales hongroises (*Documents* britanniques précités, nº 619). Aussi, le 14 août, le Foreign Office faisait-il marche arrière : il proposait de remplacer le paragraphe 5 du projet de réponse à Budapest (paragraphe 4 pour M. Adrien Thierry) aux termes desquel le gouvernement britannique déclarait ne pas vouloir fermer les yeux sur le litige territorial hungaro-roumain ni sur l'importance que le gouvernement magyar y attachait, par une formule beaucoup plus prudente, qui se contenterait de prendre acte de l'existence de ce litige (« Pour conclure, le gouvernement de Sa Majesté a pris note du fait que votre lettre du 14 juin est relative à des problèmes territoriaux qui existaient entre la Hongrie et la Roumanie »). *Documents* britanniques précités, nº 656.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Il faut lire vraisemblablement : dépêche de cette ambassade nº 515. Cette dépêche du 11 août n'a pas été retrouvée, mais à en juger d'après le contexte ainsi que d'après les analyses des registres de la Direction politique, elle transmettait le texte du premier projet de réponse britannique au gouvernement hongrois.

Le secrétaire d'État britannique a prié en outre son représentant à Bucarest de faire savoir à M. Gafenco à titre personnel et confidentiel :

1° Que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention de prendre l'initiative d'une discussion des problèmes territoriaux hungaro-roumains;

2° Qu'il ne peut guère se refuser à prendre acte que son attention a été attirée sur ce sujet.

3° Enfin, lord Halifax fera comprendre au gouvernement hongrois qu'il n'a aucun intérêt à mêler la Grande-Bretagne à ses différends, car cela aurait sans doute pour effet d'augmenter la pression de l'Axe sur la Hongrie.

M. Gafenco estime que, par sa réponse, le gouvernement britannique continue de reconnaître d'une façon indirecte l'existence d'un litige territorial que la Roumanie conteste, ce qui crée pour celle-ci une situation nouvelle. Dans ces conditions, il ne peut que s'en tenir au point de vue exprimé par lui à M. Le Rougetel. Si, dans sa forme, a-t-il ajouté, la nouvelle rédaction britannique marque un certain regret, elle ne diffère pas dans le fond du texte primitif.

Analysant ensuite le message personnel de lord Halifax [1], M. Gafenco, sans insister sur le premier paragraphe qui lui paraît aller de soi, s'est étonné en ce qui concerne le point 2 que le gouvernement anglais ait attendu deux mois pour répondre à nouveau à la question soulevée par la Hongrie le 14 juin dernier, et à laquelle sir A. Cadogan avait pourtant opposé alors une fin de non-recevoir.

Enfin, dans le point 3, il lui semble que le gouvernement anglais se préoccupe davantage des intérêts de la Hongrie que de ceux de la Roumanie.

M. Calinesco a corroboré et développé la thèse de son ministre des Affaires étrangères, qu'il résume ainsi : " Ou bien les Hongrois prendront au sérieux la promesse de concessions territoriales des Anglais, et c'est très grave; ou bien, dans le cas contraire, toute cette négociation était inutile ".

Je me suis efforcé de calmer mes deux interlocuteurs en leur montrant que la nouvelle rédaction marquait malgré tout une large concession de l'Angleterre puisque celle-ci, au lieu de se prononcer sur l'existence du différend territorial entre les deux puissances, se bornait à reconnaître que le gouvernement hongrois l'avait saisi de ce problème. M. Gafenco a dû admettre que le gouvernement anglais a loyalement agi en différant jusqu'à présent la réponse qu'il compte faire à Budapest.

Si mes arguments ont paru, dans une certaine mesure, retenir l'attention de mes interlocuteurs, je n'ai cependant pas réussi à les convaincre.

(1) La publication des documents britanniques ne contient pas de « message personne » adressé par le secrétaire au Foreign Office au gouvernement roumain.

86

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 779 (1). Réservé. *Bucarest, 17 août 1939* (2).

(*Reçu :* 10 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nºs 771 et suivants (3).

M. Gafenco serait reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien ne pas faire état du point trois du message confidentiel de lord Halifax dont la communication lui a été faite, m'a-t-il dit, à titre personnel.

87

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2615 (4). Secret. Réservé. *Londres, 17 août 1939* (5).

(*Reçu :* 11 h.)

Le Foreign Office me fait savoir qu'à Dantzig, M. Burckhardt vient d'être approché par le gauleiter Forster. Celui-ci a déclaré avoir tout lieu de penser que le chancelier Hitler serait heureux de recevoir une personnalité anglaise et d'examiner avec elle la situation (6).

En faisant part de cette communication au consul d'Angleterre, M. Burckhardt a affirmé ne pas comprendre pourquoi les Allemands s'étaient adressés à lui. Désireux de ne plus être mêlé à cette affaire, il priait les Anglais de répondre directement.

Le gouvernement britannique, après avoir examiné la suggestion Forster, a estimé, à la lumière de la conversation Burckhardt-Hitler (7), qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite. Au Foreign Office, on pense que si les choses se gâtent complètement, le Führer peut dans quelque temps faire allusion à cette invite déclinée par la Grande-Bretagne.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 85.
(4) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(5) Par courrier, en clair.
(6) Une note de la sous-direction de la Société des Nations, du 16 août, faisait état de la même nouvelle, téléphonée par M. Cambon à M. Arnal de la part de M. Makins. Elle est ci-dessus reproduite sous le nº 80.
(7) Sur cette conversation, voir ci-dessus les nºs 29, 36.

88

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 883, 884 (1). Très secret. Réservé. *Moscou, 17 août 1939, 15 h. 30, 15 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h. 20, 16 h. 40.)

Pour votre information personnelle et celle du général Musse.

Le capitaine Beaufre arrivera à Varsovie le 17 par le train, ayant quitté Moscou le 16 à onze heures du soir. Il est chargé, d'accord avec moi, par le général Doumenc de vous exposer ainsi qu'au général Musse l'état actuel de nos conversations en tant qu'elles intéressent la Pologne (2).

Le moins que nous puissions obtenir des Polonais, c'est qu'ils ne prennent pas une attitude telle qu'elle provoque la rupture de nos pourparlers avec les Russes.

Il nous suffirait que l'état-major polonais, à moins qu'il ne veuille s'engager davantage, ce que nous ne lui demandons pas actuellement, accepte même tacitement de faire pleinement confiance au général Doumenc, pour élaborer avec les Russes le programme de collaboration, très circonscrite géographiquement, qui vous sera expliqué.

Faute de se prêter à cette suggestion minimum, les Polonais feront échouer nos accords avec les Russes, ce qui aurait aussitôt des conséquences dont ils pourront mesurer la gravité tant pour eux que pour nous qui les avons garantis.

89

M. GUÉRIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3300, 3301 (3). Réservé. *Rome, 17 août 1939, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Le bruit a couru hier soir dans les milieux de presse romains que le comte Ciano avait convoqué les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Pologne pour leur faire une communication.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'après sa teneur, le télégramme est destiné d'abord à l'ambassadeur de France à Varsovie (auquel il est officiellement adressé sous les nos 15-16), puis transmis au Ministre.

(2) Voir ci-dessus le no 66 (note).

(3) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Dans les cercles qui touchent de près au gouvernement, on déclarait ce matin, me dit-on, que ces bruits n'étaient que prématurés et que la communication aurait lieu incessamment. On ajoutait que le ministre des Affaires étrangères ne formulerait aucune suggestion précise et qu'il se bornerait à affirmer de nouveau la position de l'Italie, avec l'espoir qu'une telle occasion pût fournir le moyen de sonder les dispositions du côté adverse et d'amorcer peut-être quelques conversations utiles.

Ces indications, dont je ne suis pas en mesure de contrôler le bien-fondé, tendraient à révéler de la part du gouvernement italien le désir, qu'illustre d'ailleurs l'attitude de la presse fasciste, de trouver quelque porte de sortie dans l'impasse où l'Europe se trouve présentement enfermée par l'attitude intransigeante de M. Hitler.

90

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 885, 886 (1). Très secret. Réservé. *Moscou, 17 août 1939, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h.)

Pour votre information strictement personnelle et celle du président du Conseil.

Le Général a rendu compte à son département des séances des 16 et 17 (2). La prochaine réunion a été fixée au 21 pour donner le temps de recevoir, avant cette date, indications sur problème polonais.

Je confirme que, faute d'une solution favorable (officielle, officieuse et même tacite) nous permettant ici de répondre affirmativement, les pourparlers militaires seront interrompus. L'Amiral ayant reçu comme instructions de se conformer à l'attitude de la mission française, des démarches auprès des Anglais seraient superflues.

Communiqué à Varsovie.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Comme l'indique sa teneur, ce télégramme est d'abord adressé à l'ambassadeur de France à Varsovie (sous les nos 18-19), puis transmis au Ministre.

(2) Voir ci-dessus le n° 66 et ci-après le n° 94.

91

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1169. *Varsovie, 17 août 1939, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

Une instruction ouverte à la suite de l'assassinat d'un garde-frontière [1] a mis les autorités polonaises sur la voie d'une organisation allemande à laquelle, d'après des informations officieuses, des membres de la minorité allemande fournissaient des informations de caractère militaire et des indications sur les heures de ronde des patrouilles, afin de permettre la préparation d'agressions contre les agents chargés de la surveillance de la région frontière.

Plusieurs dizaines de personnes, compromises dans cette affaire, ont été arrêtées et les locaux des sections hitlériennes de la *Jung Deutsche Partei* et de la *Gewerkschaft* [2] *Deutscher Arbeit* ont été placés sous scellés.

M. Wiesner, ancien sénateur, chef de la *Jung Deutsche Partei*, est du nombre des personnes incarcérées.

92

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 595 à 600 [3]. Réservé. *Paris, 17 août 1939, 23 h. 45.*

Ayant reçu communication par le Foreign Office du mémorandum adressé par la mission militaire britannique [4], d'accord avec la mission française, à lord Chatfield, pour l'information des deux gouvernements, j'en ai communiqué à M. Noël [5] les passages de nature à lui permettre de souligner auprès du gouvernement polonais les conditions nettement limitées et définies par la

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le nº 72 (note).
[2] L'original porte la mention erronée : *Gechorkschaft* (*sic*).
[3] Extrait des « Papiers 1940 ».
[4] Les *Documents on british foreign Policy* ne contiennent pas de trace d'un tel mémorandum, mais par contre de télégrammes détaillés adressés par la mission militaire britannique à lord Chatfield (Third Series, vol. VII, nos 3 et 34).
[5] Par télégrammes nº 597 du même jour, 23 h. et nos 598-604, du 18 août, 1 h. 30, reproduits ci-après sous le nº 93.

nécessité même d'une collaboration efficace, dans lesquelles la demande soviétique a été soulevée.

Je vous communique par ailleurs, sous les cinq numéros suivants, un résumé des déclarations faites par M. Hitler à M. Burckhardt. Je vous laisse juge de la mesure dans laquelle vous pourrez faire discrètement état de ces informations pour renseigner M. Molotov. J'ai d'ailleurs reçu ce matin M. Souritz que j'ai mis complètement au courant. (*Transmettre à Moscou, sous les numéros suivants, le télégramme à Varsovie nos 574 à 578*) (1).

93

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 597 à 604 (2). Réservé. Très secret.

Paris, 17 août 1939, 24 h. ; le 18, 1 h. 30.

Je me réfère à mon télégramme nos 586 à 588 (3).

Je vous communique sous les numéros suivants les extraits d'un mémorandum adressé à Londres par la mission militaire britannique, d'accord avec la mission militaire française, pour l'information des deux gouvernements (4). Vous y verrez plus nettement précisé dans quelles conditions strictement limitées et définies par les exigences mêmes de leur coopération, les délégués soviétiques ont évoqué la nécessité pour les armées russes de rechercher le contact avec les forces allemandes en traversant le passage de Vilna et la Galicie. Vous pourrez, dans la mesure où vous le jugerez opportun, faire état, à titre confidentiel, de ces indications auprès de M. Beck.

« Le maréchal Vorochilov a demandé :

« 1o Si les forces soviétiques seraient autorisées à se diriger vers la Prusse orientale à travers le territoire polonais, en particulier, à travers la passe de Vilna.

« 2o Si elles pourraient avancer à travers la Galicie polonaise afin d'entrer en contact avec les troupes ennemies.

« 3o Si elles pourraient utiliser le territoire roumain dans le cas d'une agression allemande. La délégation soviétique demande des réponses catégoriques à ces questions capitales. A son avis, en l'absence d'une réponse sans

(1) Du 15 août, ci-dessus reproduit sous le no 36.
(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(3) Du 16 août, 21 h. 45, reproduit ci-dessus sous le no 68.
(4) Ci-dessus reproduit (en traduction) sous le no 65.

équivoque, il serait vain de poursuivre les conversations militaires. Aussitôt que la réponse serait reçue, le maréchal Vorochilov déclare qu'il exposerait ses plans d'une manière qui donnerait toute satisfaction aux missions alliées.

« 2° La réponse suivante fut donnée : « Nous avons déjà fait clairement connaître notre opinion personnelle et nous prenons acte des points résumés par le maréchal Vorochilov. La Pologne et la Roumanie sont des états souverains et l'autorisation demandée par la mission soviétique doit être obtenue de leurs gouvernements. Cela devient une question politique. Nous suggérons en conséquence que le gouvernement de l'U.R.S.S. demande une réponse aux gouvernements polonais et roumain. Cela constitue sans contredit la procédure la plus simple et la plus directe. Si le maréchal Vorochilov en exprimait spécialement le désir, nous sommes disposés à en référer à Londres et à Paris et à demander à nos gouvernements s'ils sont prêts à poser la question suivante aux gouvernements polonais et roumain : dans le cas où l'U.R.S.S. serait notre alliée, les gouvernements polonais et roumain seraient-ils prêts, dans le cas d'une agression de l'Allemagne, à permettre respectivement aux troupes soviétiques d'entrer sur le territoire polonais par le passage de Vilna et en Galicie et aussi de pénétrer sur le territoire roumain en vue de coopérer aux opérations contre l'Allemagne?

« En attendant une réponse contenant ces assurances, la Conférence continue ses travaux dans l'hypothèse que cette réponse sera affirmative.

« Nous avons exposé nos plans relativement au front occidental et notre requête à nos gouvernements serait grandement étayée si nous savions comment le maréchal Vorochilov entend employer ses forces si cette permission est donnée.

« 3° Après une heure de délibérations, la délégation soviétique fit la déclaration suivante :

« A. La mission soviétique garde présent à l'esprit le fait que la Pologne et la Roumanie sont des états souverains. En raison de ce fait indiscutable, elle se demande si dans le cas d'une agression basée contre la Grande-Bretagne et la France, la Pologne et la Roumanie, les forces militaires soviétiques seraient autorisées à pénétrer sur le territoire polonais à travers le territoire de Vilna et la Galicie et aussi sur le territoire roumain. Cette question est d'autant plus naturelle que la France a déjà un traité avec la Pologne et que la Grande-Bretagne a garanti l'intégrité de ce pays.

« B. La mission envoyée [1] est d'accord avec les délégations britannique et française pour estimer que cette question est de caractère politique.

« C. Étant donné que l'U.R.S.S. n'a pas d'accord militaire avec la Pologne ou la Roumanie et, étant donné que le danger d'agression en Europe menace principalement la Pologne, la Roumanie, la France et l'Angleterre, la question de la coopération soviétique contre une agression territoriale contre l'un de

[1] *Sic.* Il convient évidemment de lire « soviétique ». C'est d'ailleurs ce qui ressort des textes publiés dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, p. 574, et dans *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix, septembre 1938-août 1939*, p. 428.

ces pays devrait être décidée par les gouvernements français et anglais après consultation des gouvernements polonais et roumain.

« D. La mission soviétique exprime son regret de l'absence d'une réponse précise à la question ci-dessus.

« Elle estime qu'en l'absence d'une solution de cette question, des discussions sont vouées à un échec et elle ne peut recommander à son gouvernement de s'engager dans une entreprise si manifestement condamnée à échouer ».

94

LE GÉNÉRAL DOUMENC, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À MOSCOU, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 4 [1]. *Moscou, 17 août 1939, 21 h. 24, 21 h. 45.*

(*Reçu :* le 18, 2 h.)

La réunion prévue a eu lieu ce matin; elle a consisté principalement en un exposé des forces et des plans de l'aviation soviétique.

Ci-dessus le compte rendu de l'ensemble des séances :

1º La délégation soviétique a donné, dès l'abord, l'impression d'avoir des ordres stricts concernant la question de la traversée des territoires polonais et roumain. Dès qu'elle l'a pu, elle a posé cette question comme base préliminaire de toute entente militaire et a déclaré qu'elle déconseillera à son gouvernement toute convention si ce point n'était pas acquis.

2º Nous avons pu alimenter les sept séances qui ont eu lieu en acceptant d'exposer succinctement l'importance de nos moyens militaires respectifs. A ce point de vue, les déclarations de la délégation soviétique ont été nettes avec de nombreux chiffres.

Les plans de l'aide militaire qui nous serait donnée dans les différentes hypothèses ont été exposés. Cette aide est substantielle puisqu'elle s'élève, suivant les cas, de 70 % à 100 % des forces que nous mettons en ligne.

3º La raison donnée pour leur exigence *sine qua non* est la crainte d'être appelés trop tard à l'aide par la Pologne et les Roumains. Une autre raison est le désir exprimé d'agir offensivement à notre profit dans le cas où l'agression principale aurait lieu contre nous. Enfin, c'est pour eux une assurance d'éviter toute perte de temps si l'agression allemande se portait en pays baltes [2].

[1] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques, ou des papiers Hoppenot. Un exemplaire s'en trouve aussi dans les « Papiers 1940» (carton: mission Doumenc) avec des indications marginales : *Laisser cet exemplaire à M. Charvériat. Faire une copie pour amiral Bourragué. Copie remise au général Dentz.*

[2] Note manuscrite marginale : *la vraie raison.*

En résumé, nous constatons la volonté marquée de ne pas rester « au balcon », mais bien au contraire de s'engager à fond.

4° Il n'est pas douteux que l'U.R.S.S. désire un pacte militaire et qu'elle ne veut pas que nous lui donnions la forme d'un papier sans importance concrète : le maréchal Vorochilov a affirmé que toutes ces questions d'aide, d'arrières, de communications, etc. seraient traitées sans difficulté aucune dès que ce qu'ils appellent la « question cardinale » serait résolue.

5° L'atmosphère a toujours été très cordiale, l'accueil soviétique parfait. Nos rapports avec la délégation anglaise ont une intimité complète.

6° La séance du 21 n'a été fixée que pour éviter vis-à-vis de l'extérieur toute apparence d'interruption des conversations. Il est maintenant indispensable que je puisse répondre « oui » à la question posée pour que les pourparlers continuent.

Vous référer à la dépêche de notre ambassadeur de ce jour [1].

95

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2228 [2]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 17 août 1939* [3].

(*Reçu :* le 18, 12 h. 20.)

Mon collègue britannique a été reçu, le même jour que moi, mardi 15 août, par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères [4] qui lui a tenu à peu près le même langage et posé notamment la même question qu'à moi [5]. « La situation a changé, a-t-il dit en substance, elle est devenue très sérieuse; je ne pourrais plus dire aujourd'hui qu'il faut laisser le temps faire son œuvre d'apaisement. Mais l'Angleterre se porterait-elle au secours de la Pologne si une guerre germano-polonaise résultait des provocations polonaises? ».

Sir Nevile Henderson, qui m'a rapporté hier soir l'entretien, m'a dit avoir répondu en précisant tout d'abord ce que j'avais fait moi-même dans une précédente conversation avec M. von Weizsäcker avant mon départ en congé : que le gouvernement britannique ne considérerait nullement comme une

(1) En réalité deux télégrammes, 15 h. 30, 20 h., reproduits ci-dessus sous les n°s 88 et 90.

(2) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des « Papiers 1940 ».

(3) Par courrier, en clair.

(4) Sur l'entretien du secrétaire d'État allemand et de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, voir également les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 32; les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, n° 66.

(5) Sur l'entretien Coulondre-Weizsäcker du 15 août, voir ci-dessus le n° 46.

provocation le fait que le gouvernement polonais interviendrait éventuellement à Dantzig pour rétablir le statut de la Ville libre dans le cas où celle-ci viendrait à y porter atteinte. Pour le reste, il a rappelé la déclaration faite le 31 mars dernier par M. Chamberlain à la Chambre des Communes [1]. Il a ajouté que, le cas échéant, il appartiendrait à son gouvernement de se prononcer, en fonction des engagements ainsi pris par lui vis-à-vis de la Pologne.

Sir Nevile a trouvé, comme moi, M. von Weizsäcker sombre, mais cependant calme, alors que celui-ci était, m'a-t-il dit, particulièrement nerveux pendant la période critique du mois de septembre 1938.

« Je n'en crois pas moins, m'a dit mon collègue, que la situation est devenue très grave. M. Hitler n'a peut-être pas encore arrêté sa décision définitive, mais il est poussé à la guerre contre la Pologne par la plus grande partie de son entourage, notamment par ses généraux. D'un jour à l'autre, il peut prendre une position d'où il ne saurait plus reculer. Il faut absolument faire quelque chose sans délai, pour tenter d'éviter l'irréparable. A mon avis, le mieux serait que M. Lipski, notre collègue polonais, prétexte d'une invitation à chasser que lui a récemment adressée le maréchal Goering, pour voir celui-ci et lui demander, au nom de son gouvernement, de proposer à M. Hitler de rétablir à Dantzig la situation existant en avril dernier; la ville serait démilitarisée et la Pologne effectuerait une démobilisation correspondante. Par cette voie secrète, le gouvernement de Varsovie marquerait ainsi que, conscient de ses responsabilités, il fait ce qui dépend de lui pour mettre fin à une situation qui menace de conduire à la guerre. »

Mon collègue britannique a ajouté qu'il avait fait la suggestion à M. Lipski, lequel avait demandé à réfléchir, et qu'il en avait informé Londres.

J'ai dit à sir Nevile Henderson que je doutais fort que le gouvernement allemand acceptât semblable proposition et consentît à retirer tout le matériel de guerre envoyé à Dantzig; il appartenait toutefois au gouvernement polonais d'apprécier l'opportunité d'une telle démarche à Berlin au sujet de Dantzig; dans l'affirmative, le canal envisagé me paraissait le plus approprié pour atteindre le Führer et le plus discret. J'ai cru devoir ajouter qu'il importait, en tout cas, de s'abstenir d'aucune pression à ce sujet sur Varsovie et d'éviter soigneusement de mettre le doigt dans l'engrenage qui avait conduit à la destruction de la Tchécoslovaquie.

Ce qui conduit mon collègue britannique à fonder un certain espoir dans un projet comme celui dont il m'a fait part, c'est qu'il considère que, dans l'affaire de Dantzig, depuis la rupture de mars dernier entre Berlin et Varsovie, la tension s'est accentuée sans cesse, non pas seulement du fait de l'Allemagne, mais par suite du choc en retour des mesures prises successivement de part et d'autre. Ainsi, comme le soutiennent d'ailleurs les Allemands, aurait fait craindre la Ville libre un coup de force de Varsovie (*sic*) et l'aurait amenée à s'armer avec l'aide de Berlin.

J'ai fait observer à sir Nevile Henderson qu'à supposer qu'aient pu jouer certains facteurs d'ordre secondaire, il savait aussi bien que moi que, depuis

[1] **Voir sur cette déclaration, au tome XV de la présente série, le n° 216.**

le mois d'avril, avec les discours de Goebbels et de Forster, avec la militarisation de la Ville, avec les obstacles de toutes sortes mis à l'exercice par la Pologne de ses droits, l'agitation nationale-socialiste se développait à Dantzig suivant le plan qui visait à énerver et à faire tomber la résistance polonaise, en même temps que la propagande allemande cherchait à troubler les opinions en France et en Angleterre en vue de dissocier les alliés. Je lui ai rappelé que lui comme moi avions, il y a des mois, été prévenus de l'ordre donné à l'état-major de l'armée allemande de se tenir prêt le 15 août. Je lui ai redit encore qu'au dessus des considérations secondaires dont il m'entretenait, la condition essentielle, peut-être pas suffisante mais nécessaire en tout cas à la sauvegarde de la paix, était le maintien et la présentation par les trois alliés d'un front totalement uni.

J'ai été extrêmement frappé à cet égard par le fait que le même jour, le secrétaire d'État avait posé à mon collègue britannique et à moi la même question : votre gouvernement ferait-il la guerre aux côtés de la Pologne si le conflit avait été provoqué par celle-ci?

Cette question a pu nous être posée, soit sur ordre supérieur et parce qu'un doute subsisterait sur ce point, soit parce que le secrétaire d'État, hostile à la guerre et inquiet du développement de la situation, aurait cherché à s'appuyer sur nos réponses pour agir en haut lieu. J'incline vers la première hypothèse, mais, dans un cas comme dans l'autre, la question me paraît des plus graves, car elle semble bien indiquer que M. Hitler se fait encore des illusions sur l'attitude de la France et de l'Angleterre en cas de conflit germano-polonais ou à tout le moins que l'on cherche encore à le leurrer à ce sujet.

J'ai reçu aujourd'hui la visite de deux chefs de mission. L'un d'eux (je l'indique à titre confidentiel) est le chargé d'affaires des États-Unis, que j'ai connu précédemment à Moscou, intelligent et sûr. Tous deux m'ont dit : « D'après ce qui nous revient de source allemande, on persiste à penser en haut lieu que l'Angleterre « ne marchera pas »; il faut absolument que le gouvernement britannique trouve le moyen de convaincre M. Hitler du contraire avant qu'il ne soit trop tard ».

Tout en faisant la part de la nervosité qui règne en ce moment dans le corps diplomatique de Berlin, je ne considère pas que, dans la phase critique actuelle, je puisse taire à Votre Excellence des indications comme celles qui précèdent.

Je suis convaincu qu'à la question posée par le secrétaire d'État, l'ambassadeur d'Angleterre a répondu exactement selon ses instructions; mais les réactions sont fonction du tempérament et Votre Excellence aura pu se rendre compte, par la lecture de mon rapport n° 2207 [1] et de celui-ci, que la réponse de sir Nevile Henderson et la mienne, tout en concordant sur le fond, n'ont pas eu la même présentation.

J'ai mis pour ma part les cartes sur la table, et j'ai essayé d'expliquer, aussi clairement que possible, pourquoi la Pologne faisait partie de notre front de sécurité, pourquoi son front était devenu le nôtre. Le gouvernement britannique pense exactement de même, sinon il n'aurait pas fait la déclaration capitale du 31 mars.

[1] Du 15 août, reproduit ci-dessus sous le n° 46.

S'il y a aujourd'hui encore un doute dans l'esprit de M. Hitler sur la détermination de la Grande-Bretagne, si ainsi l'équivoque tragique de 1914 risque de se reproduire, pourquoi le gouvernement anglais ne ferait-il pas en sorte de lever ce doute, par la voie qui lui paraîtrait la plus appropriée?

Une telle initiative serait en somme parallèle à celle que Votre Excellence a elle-même si heureusement prise en écrivant le 1er juillet à M. von Ribbentrop (1). Si elle devait être prise, il serait à mon sens essentiel :

1° Qu'elle demeurât strictement secrète, afin de ne pas risquer de paraître, ou d'être présentée, comme le gant jeté par l'Angleterre;

2° Qu'elle marquât avec la plus absolue netteté qu'à toute action de force de l'Allemagne contre la Pologne, l'Angleterre opposerait la force.

D'autre part, comme il ne paraît guère douteux que c'est surtout M. von Ribbentrop qui cherche à entretenir le Führer dans l'idée que l'Angleterre se dérobera au dernier moment, il serait souhaitable que pareille initiative pût atteindre M. Hitler par dessus son ministre des Affaires étrangères.

96

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2225 (2). Confidentiel. *Berlin, 17 août 1939* (3).

Depuis quelques jours, la presse allemande a entamé un nouveau chapitre de sa campagne antipolonaise. Elle prétend qu'une sorte de pogrom serait déclenché contre les Allemands de Pologne par des groupements organisés et certaines autorités locales. Ce matin, des manchettes flamboyantes annoncent que, de l'autre côté de la frontière, une véritable chasse à l'homme se déchaînerait contre les *Volksdeutsche*, que ceux-ci seraient arrêtés en masse, que les fonctionnaires polonais distribueraient des armes à des éléments douteux, enfin qu'une terreur intolérable menacerait toute la minorité allemande. Dès maintenant, les réfugiés afflueraient sur le territoire allemand.

On retrouve ainsi la tactique et les procédés qui ont permis à la propagande hitlérienne, il y a près d'un an, de faire croire au peuple allemand et à une partie de l'opinion étrangère que l'ordre était profondément troublé dans les Sudètes, que des collisions sanglantes s'y produisaient journellement et

(1) Il s'agit en réalité d'une note rédigée par le Ministre à l'intention expresse de M. von Ribbentrop et remise le 1er juillet au comte Welczeck, ambassadeur du Reich à Paris : voir au tome XVII de la présente série le n° 67.

(2) Ce document extrait des archives de l'ambassade est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 197, à l'exception d'un paragraphe, signalé plus loin.

(3) Par courrier, en clair.

que les Allemands y étaient traités en *outlaws*. Agissant sur des ordres venus de Berlin, les agents de M. Henlein suscitaient un mouvement de panique en Bohême du nord et contraignaient les membres de la minorité à passer la frontière et à chercher abri, *sans aucun motif*, dans les camps de réfugiés, bruyamment organisés aux environs de Dresde ou en Silésie.

Les buts de cette manœuvre sont visibles : de même qu'en septembre 1938, il s'agit d'exciter à l'intérieur les passions populaires et de créer factice-ment à l'extérieur l'impression ou bien que la partie adverse se livre à des provocations de plus en plus intolérables, ou bien que son pouvoir central, débordé par des éléments irresponsables, n'est plus en mesure de maintenir l'ordre. Dans les deux cas, le Reich peut trouver prétexte à intervention, soit pour venger l'honneur allemand (cf. mon télégramme nº 2189) [1], soit pour se substituer aux autorités défaillantes et prendre en main la protec-tion des « frères de race ».

Il est à noter que, sous l'effet de cette campagne, la question de Dantzig tend à s'effacer au second plan, Le problème s'élargit et enferme implicite-ment la question du Corridor et celle des provinces polonaises à minorité allemande.

Étant donné les résultats — directs et indirects — que la politique nationale-socialiste se propose d'une telle propagande, il importe, à mon sens, de contre-battre celle-ci le plus rapidement et le plus efficacement possible et de montrer aux dirigeants du Reich que l'opinion étrangère, tout au moins en ce qui concerne les puissances occidentales, n'est plus dupe de manœuvres qui ont déjà fait leurs preuves.

Cette contre-action devrait être relativement aisée si, comme me l'affirme M. Lipski, 95 % des faits cités par la presse allemande à l'appui de sa campagne sont exagérés, dénaturés ou même purement inventés. C'est ainsi que l'am-bassadeur de Pologne m'a rapporté l'exemple suivant : dans son numéro du 15 août, l'*Angriff* a relaté en première page, sous une forme sensationnelle, l'assassinat d'un ingénieur allemand en Galicie orientale. « Horrible meurtre polonais, portait la manchette, un ingénieur allemand assassiné ».

En réalité, cet assassinat remontait à la date du 16 juin. Le meurtrier a été arrêté et l'affaire est actuellement soumise à un tribunal polonais. Il a été établi qu'il s'agissait d'un crime de droit commun à base passionnelle, sans motif politique quelconque. A la suite du rapport de leur consul sur l'assas-sinat de ce ressortissant du Reich, les autorités allemandes ont abouti à la même conclusion et, le 3 juillet, l'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie a fait connaître au ministère des Affaires étrangères polonais que, vu le caractère du crime, il s'abstenait de toute intervention.

Néanmoins, la propagande hitlérienne a saisi l'occasion de l'enterrement de la victime, qui a eu lieu le 23 juin, pour présenter l'affaire sous l'aspect d'un assassinat politique, et l'*Angriff* revient maintenant à la charge.

Ce cas est caractéristique. Il n'est pas le seul et, selon M. Lipski, on pourrait relever bien d'autres exemples. Dans chaque circonstance analogue, il y

[1] Du 14 août, reproduit ci-dessus sous le nº 15.

aurait intérêt à rétablir aussitôt que possible les faits dans leur vérité et à convaincre par là-même la propagande allemande d'exagération ou de mensonge. Ce sont naturellement les services polonais qui doivent attacher le plus de prix à ces rectifications. Mais, dans la mesure où les puissances occidentales font cause commune avec la Pologne, il est évident que les intérêts de leur propagande sont communs.

Mon prédécesseur a eu souvent l'occasion de regretter, durant la crise germano-tchécoslovaque, que la contre-propagande de Prague se laissât constamment manœuvrer et distancer par la campagne allemande (*). Il semble aussi que les autorités tchécoslovaques n'aient pas clairement discerné l'avantage qu'il y avait à fournir rapidement et spontanément à nos représentants toutes les indications concernant les incidents survenus et permettant de les restituer dans leur réalité (1).

Peut-être, si Votre Excellence en jugeait ainsi, notre ambassade à Varsovie pourrait-elle, le cas échéant, attirer l'attention des services polonais sur cette question.

En rétablissant les faits sur un ton calme et objectif, notre presse et nos postes de radiodiffusion — notamment dans leurs émissions en langue allemande — contribueraient utilement à émousser l'arme de la propagande allemande et à éclairer les lecteurs et les auditeurs, y compris ceux du Reich, sur les calculs et les arrière-pensées de la politique hitlérienne.

97

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2227 (2). *Berlin, 17 août 1939* (3).

Depuis deux jours, la campagne d'excitation antipolonaise marque une nouvelle recrudescence. Les procédés de la propagande allemande ne sont d'ailleurs que la réédition des méthodes employées lors de la crise germano-tchèque.

Il suffirait, pour s'en faire une idée exacte, de reprendre les journaux allemands de l'automne dernier et d'y remplacer le mot « tchèque » par celui de « polonais ». Ne pouvant sérieusement soutenir que les Dantzicois sont en butte à de mauvais traitements, les journaux du Reich s'attachent à dépeindre la terreur qui sévirait en Pologne contre les membres de la minorité allemande.

(*) *Note du document :* Cf. lettre nº 843 du 9 août 1938 [Document non reproduit.]
(1) Ce paragraphe n'a pas été reproduit au *Livre jaune.*
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.

Ceux-ci seraient maltraités, pourchassés, emprisonnés, spoliés, réduits à se réfugier en territoire allemand ou à se cacher dans les forêts pour échapper à leurs bourreaux polonais.

Rien n'est négligé pour donner l'impression d'une tension extrême, d'une situation intolérable qui exigerait une solution radicale et rapide, à défaut de laquelle une catastrophe imminente ne pourrait être évitée.

1° Bien que la presse du Reich adopte un ton menaçant et qu'elle proclame que la patience de l'Allemagne a des limites, je persiste à croire que toute cette agitation, dont le caractère artificiel ne saurait échapper à qui se souvient des événements de l'année dernière, ne signifie pas encore que le Reich soit dès maintenant décidé et prêt à passer aux actes.

A mon avis, nous en sommes encore à la période des efforts concertés entre l'Allemagne et l'Italie pour faire aboutir la première solution envisagée dans les entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden (1), la seule, d'ailleurs, pour autant qu'on en puisse juger d'ici, sur laquelle les partenaires de l'Axe sont tombés jusqu'ici d'accord : obliger la Pologne, et surtout les démocraties occidentales, à capituler en face de l'imminence d'un conflit armé présenté comme inévitable si l'Allemagne n'obtenait pas satisfaction.

2° Quelle devrait être l'étendue de ces satisfactions?

D'après les indications dont fait état mon télégramme n° 2210 (2), M. von Ribbentrop aurait envisagé de faciliter la capitulation de la Pologne et de ses alliés en réduisant les revendications allemandes à la seule ville allemande de Dantzig. Tel paraît bien être le sens des propos qu'à ma connaissance, le comte Welczeck a tenus récemment à Votre Excellence (3); c'est également en faveur d'une telle solution que des personnalités berlinoises connues pour être des porte-parole officieux de la Wilhelmstrasse auraient cherché, ces jours-ci encore, à influencer certains de mes collègues.

Il convient cependant de remarquer que le Führer, s'il laisse M. von Ribbentrop libre de se livrer à cette tentative, n'a jusqu'ici rien dit qui permette de penser qu'il s'y associe personnellement. Dans les propos que, dans la journée du 12 août (4), il a tenus à M. Burckhardt, il a maintenu intégralement la position adoptée le 28 avril (5), à savoir, retour de Dantzig au Reich, établissement d'une liaison directe entre la Prusse orientale et l'Allemagne par un couloir exterritorial à travers le corridor polonais. Telles sont d'ailleurs les deux conditions essentielles que pose ce matin encore l'*Observateur raciste*, organe officiel du parti, qui déclare formellement que, sur ces deux points, le Reich ne saurait admettre aucun compromis.

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79; ci-après les nos 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(2) Du 15 août, ci-dessus publié sous le n° 48.

(3) Il semble que lors de la dernière rencontre, le 10 août, du ministre français des Affaires étrangères et de l'ambassadeur du Reich, rappelé en Allemagne, il n'ait été question que de l'affaire Abetz : voir *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Ser. D, Band VII, n° 22.

(4) Cette entrevue date en réalité du 11 août. A ce sujet, voir ci-dessus les nos 29, 36.

(5) Devant le Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI, les nos 13, 17, 121.

3° Entre-temps, d'ailleurs, la presse du Reich a formulé bien d'autres exigences. Non seulement elle a posé les questions de la Posnanie, de la Haute-Silésie et de Teschen, mais elle a mis en cause l'existence même de l'État polonais. A cet égard, il suffit d'indiquer la conclusion à laquelle aboutissait la *National Zeitung* dans un article de dimanche dernier : « La Pologne, agglomérat d'une demi-douzaine de peuples, de cultures et de religions, artificiellement créé par les ennemis du germanisme, doit s'effondrer. Cet état est en 1939 ce qu'il était en 1762 : une honte pour la civilisation, un danger pour la paix et un malheur pour ses habitants ».

Ce langage est exactement celui qui était tenu, l'année dernière, à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il ne laisse guère de doute sur les intentions finales de l'Allemagne à l'égard de la Pologne.

4° En présence de la franchise brutale avec laquelle l'Allemagne révèle ses desseins, il est permis de se demander comment les chefs du IIIe Reich peuvent encore espérer la réussite d'une manœuvre qui consisterait à réduire provisoirement à la seule Ville libre les prétentions allemandes. Comment faire admettre que le Reich, une fois installé à Dantzig, ne profiterait pas de cette position-clé pour faire craquer toute l'ossature de l'État polonais, alors que, déjà, l'on proclame que la ruine de cet état est fatale?

Mais ce n'est point par là seulement que l'attitude allemande revêt un aspect singulier.

Il y a quelques jours, les gouvernements français et anglais étaient conjurés d'user de leur influence à Varsovie pour ramener la Pologne à une notion plus exacte des réalités, et pour sauver la paix. Aujourd'hui, l'*Observateur raciste* prétend qu'une solution ne serait possible que par des négociations directes entre Berlin et Varsovie — à l'exclusion des puissances qui n'ont rien à faire dans les régions en cause (*Raumfremde Mächte*). Mais, tout en parlant de négociations, la même feuille rejette toute idée de compromis.

Toutes ces incohérences reflètent à n'en pas douter les déconvenues rencontrées jusqu'ici par les dirigeants du Reich dans l'affaire polonaise, leurs divergences de vues sur les méthodes à employer, les tentations auxquelles ils sont en proie, les appréhensions qu'ils ressentent, leurs hésitations et leurs incertitudes sur la ligne de conduite à adopter.

5° Toute la presse du Reich, et, en particulier, les organes de caractère officiel, tels que l'*Observateur raciste* et la *Correspondance politique et diplomatique*, s'élèvent aujourd'hui avec la plus grande vigueur contre toute idée de conférence destinée à régler le différend germano-polonais. Les porte-parole du parti et de la Wilhelmstrasse prétendent qu'il ne saurait y avoir de discussion sur le sort de Dantzig, ville allemande qui doit revenir à l'Allemagne, et que l'honneur allemand interdit le maintien d'un tracé de frontières qui sépare de la mère-patrie une terre foncièrement allemande. Pourtant, c'est probablement la propagande du Reich elle-même qui a lancé l'idée d'une conférence, afin d'ébranler la résolution et d'entamer l'unanimité des démocraties occidentales, et, aussi, dans l'espoir d'obtenir, une fois encore, une victoire sans coup férir. Il n'est pas douteux non plus qu'une solution « à la Munich »

réponde encore au désir intime des Allemands. Telle qu'ils la conçoivent, une pareille solution procurerait, d'ailleurs, à plus ou moins longue échéance au Reich tout ce qu'il convoite : démembrement ou vassalisation totale de la Pologne, ruine du prestige des puissances occidentales, destruction du front de la paix. C'est sans doute la raison pour laquelle, tout en proclamant le caractère immuable et imprescriptible des revendications allemandes sur Dantzig et le Corridor, les feuilles qui reflètent la pensée des milieux dirigeants tiennent à laisser entendre, ce matin, qu'il n'était pas question de priver la Pologne d'un « accès économique à la mer ».

D'autre part, tout ce que l'on sait de l'attitude actuelle de l'Italie permet de penser que c'est vers un règlement analogue à celui des Sudètes que vont tous les vœux du gouvernement de Rome. « Pour le bluff, nous marchons à fond avec vous. Mais, pour nous battre, nous ne sommes pas pressés », tel paraît avoir été en substance le langage tenu par le comte Ciano à Salzbourg et à Berchtesgaden.

6° L'attitude de l'Italie et la tournure que prendront les négociations anglo-franco-russes auront certainement une très grande influence sur la décision à laquelle l'Allemagne s'arrêtera en fin de compte.

Pour l'instant, quatre faits me paraissent d'une importance capitale :

a. Rien ne permet encore de penser que l'Allemagne envisage un arrangement qui tiendrait un compte équitable des intérêts polonais.

b. Les dirigeants du Reich ne semblent pas encore avoir abandonné toute illusion en ce qui concerne la résolution anglaise de porter à la Pologne une aide militaire immédiate, en cas de conflit germano-polonais.

c. L'agitation à laquelle se livre la presse allemande contre la Pologne tend à créer un climat qui permettrait, le cas échéant, l'adoption de décisions extrêmes.

d. Depuis le 15 août, la mobilisation allemande a atteint une ampleur telle que d'ici très peu de temps, le Reich aura en mains un instrument militaire qui lui permettra d'exercer une menace extrêmement sérieuse et éventuellement de passer à l'action.

Il est donc indispensable que nous disposions de moyens militaires équivalents afin d'être en mesure de déjouer toute manœuvre de chantage à la guerre et de dissiper chez les Allemands tout espoir de nous surprendre ou de nous devancer.

C'est en effet dans la mesure où nous manifesterons notre volonté d'assumer tous les risques d'un conflit et où nous nous affirmerons capables d'y faire face que nous réduirons au minimum les chances de guerre.

98

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2229 (1). Secret. *Berlin, 17 août 1939* (2).

Un haut fonctionnaire du service de Presse du Reich, qui a souvent l'occasion d'approcher le Führer, a tenu cet après-midi à l'un de mes collaborateurs des propos qui peuvent être ainsi résumés :

« La situation internationale est très grave. Nous avons pris dans la question de Dantzig position et il ne saurait être question pour le Führer de modifier en quoi que ce soit son attitude. La France a elle-même pris position d'une façon aussi nette et nous savons, à la suite de l'échange des lettres entre M. Bonnet et M. von Ribbentrop (3) et de la conversation que M. Coulondre a eue le 15 août avec M. von Weizsäcker (4), que cette position sera maintenue. Nous le regrettons, car nous ne voyons pas en quoi la solution du problème de Dantzig peut porter atteinte aux intérêts français et il n'existe réellement entre les deux pays aucun différend. Mais nous ne refusons pas de comprendre l'état d'esprit qui dicte aux Français leur attitude actuelle. Au reste, nous sommes convaincus que, dans le conflit germano-polonais, ce n'est pas la France qui jette de l'huile sur le feu. Nous n'avons pas à nous plaindre de vos journaux, dont nous reconnaissons la réserve et l'objectivité. Nous n'en pouvons dire autant de la presse anglaise. Les feuilles britanniques excitent chaque jour les Polonais contre l'Allemagne. Elles portent une lourde responsabilité dans l'aggravation de la situation. Nous en sommes d'autant plus irrités que nous sommes convaincus que, dans le fond, l'Angleterre n'a pas sincèrement l'intention de tenir ses engagements à l'égard de la Pologne, et qu'après avoir excité les Polonais contre les Allemands, au moment décisif, elle les laissera en plan.

« Étant donné les engagements qui vous lient à la Pologne, et l'état d'excitation dans lequel se trouvent les Polonais, j'avoue que je ne vois pas comment la question de Dantzig pourrait être réglée sans provoquer de conflit. Toutefois, je me refuse tout de même à admettre que le Führer pourrait faire un geste dont il serait convaincu qu'il pourrait provoquer une guerre mondiale ».

Au cours de la conversation, le haut fonctionnaire en question n'en a pas moins évoqué, en passant, l'éventualité où la question de Dantzig se trouverait

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cet échange de lettres, voir, au tome XVII de la présente série, les nºs 67 annexe, 200, 264.
(4) Sur cette conversation, voir ci-dessus le nº 46.

réglée subitement et où le monde serait placé devant un fait accompli. Il a émis l'avis que la situation actuelle ne pouvait se prolonger indéfiniment et qu'une solution ne pouvait être longtemps différée.

Il a cependant exprimé la conviction que le congrès de Nuremberg se déroulerait paisiblement.

99

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2232 (1). *Berlin, 17 août 1939* (2).

Après sa « visite privée » du 9 août au ministère des Affaires étrangères du Reich (3), le comte Csaky, qui est actuellement l'hôte de M. Frick au château de Leopoldskron (4), a eu hier après-midi un nouvel entretien avec M. von Ribbentrop (5). Le ministre hongrois était accompagné de quelques collaborateurs et de M. Sztojay, ministre de Hongrie à Berlin. Les conversations auraient duré trois heures.

Bien que la presse allemande s'efforce de prouver que les informations des journaux occidentaux au sujet de ces entrevues sont tendancieuses et que la *Correspondance diplomatique et politique* feigne de découvrir à cet égard une « manœuvre » de la Pologne, il n'en reste pas moins que, dans les milieux politiques berlinois, on attribue une grande importance à cette seconde « visite privée ».

Selon certains renseignements de bonne source, l'entrevue du 16 août aurait permis aux deux interlocuteurs de discuter les bases de négociations dont M. von Ribbentrop aurait le 9 août exposé les grandes lignes à son collègue hongrois. La présence à ces entretiens du Dr. Frick, ministre de l'Intérieur du Reich, n'est pas indifférente, si l'on se rappelle que c'est lui qui a collaboré avec le gouvernement hongrois à la rédaction du récent statut de la minorité allemande de Hongrie.

Le redoublement d'intérêt que les dirigeants hitlériens manifestent ainsi à l'égard des Hongrois n'est pas sans inquiéter les milieux de l'ambassade de Pologne. Les vues de ceux-ci sur ce point sont d'ailleurs partagées par les Yougoslaves.

Au cours d'un entretien, le ministre de Yougoslavie ne m'a pas dissimulé qu'à Belgrade, on considérait le comte Csaky comme de plus en plus inféodé

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette entrevue, voir, au tome XVII de la présente série, le nº 501.
(4) Le ministre hongrois des Affaires étrangères était arrivé le 14 août en Bavière (*Temps* du 16 août, p. 1).
(5) Qui se trouvait lui-même au château de Fuschl.

à la politique allemande. Avec l'appui prudent du Régent, M. Teleki essaierait de résister au courant germanique, mais se trouverait aujourd'hui dans une situation difficile.

M. von Weizsäcker a donné à mon collègue yougoslave l'assurance formelle que la conférence de Salzbourg (1) n'avait pas porté sur les questions du Sud-est; on doit donc en déduire, jusqu'à plus ample informé, que l'activité diplomatique que le IIIe Reich consacre actuellement à la Hongrie se rattache à l'ensemble des manœuvres tentées par la politique nationale-socialiste pour encercler et isoler la Pologne.

100

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 616 à 618. Réservé. *Rome, 17 août 1939* (2).

Le Cardinal secrétaire d'État m'a dit ce matin qu'il était préoccupé et jugeait la situation grave. Il a fait venir hier l'ambassadeur d'Italie et lui a fait part de ses impressions, en le priant de les communiquer au gouvernement italien et de dire à celui-ci qu'il désirait être renseigné sur le résultat des conversations du comte Ciano avec M. von Ribbentrop et M. Hitler (3). Il n'avait pas encore reçu de réponse.

Comme moi-même, le cardinal Maglione avait entendu rapporter que le comte Ciano n'aurait pas obtenu de ses interlocuteurs allemands les assurances pacifiques qu'il avait espérées d'eux et que ceux-ci seraient restés sur leur position : Dantzig au Reich. Mais il ne pouvait garantir que ce fût exact : c'était le bruit qui circulait.

Le cardinal Maglione était mis sur ses gardes par la teneur des derniers articles de la presse italienne (4) : invites à la Pologne pour qu'elle cédât de bonne grâce ; affirmation que l'Italie entrerait en guerre aux côtés de l'Allemagne, si le conflit n'était pas seulement germano-polonais. Ce dernier point amenait le Cardinal à se demander si, soit à Berlin, soit à Rome, l'on se faisait encore illusion sur la possibilité de localiser un conflit armé.

Je pense que l'ambassadeur d'Italie n'a pas dû se montrer optimiste dans sa conversation d'hier avec le cardinal Maglione.

Car sortant de chez celui-ci, il a dit au prélat italien qui introduit les visiteurs : « Nous allons passer de mauvais jours » (en italien : « bruto tempo »).

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79; ci-après les nos 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(2) Par fil.

(3) Sur ces conversations à Salzbourg et Berchtesgaden, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79; ci-après les nos 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(4) Sur la campagne de presse italienne relative à Dantzig, voir ci-dessus les nos 4, 57, 58.

101

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 619, 620 (1). *Rome, 17 août 1939.*

Interrogé par moi, le cardinal Maglione m'a dit qu'il n'y avait rien d'exact en ce qui concerne la nouvelle publiée par un journal anglais, d'après laquelle le Saint-Siège aurait accueilli une suggestion allemande ou italienne concernant la convocation d'une conférence à quatre pour discuter de la question de Dantzig et d'autres affaires litigieuses (2). Il ne s'expliquait pas l'origine de cette fausse nouvelle. Comme je lui disais qu'elle était peut-être de source allemande pour brouiller les cartes, il n'en a pas exclu l'hypothèse (3).

Il a ajouté qu'il avait été interrogé sur les mêmes sujets par le ministre de l'Angleterre et l'ambassadeur de Pologne, à qui il avait répondu de la même façon.

L'ambassadeur de Belgique, interrogé de Bruxelles à cet égard, est venu après moi poser la même question au cardinal Maglione.

102

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE (4)

N (5). Très urgent. *Paris, 17 août 1939.*

M. Massigli a insisté à plusieurs reprises sur l'urgence que présentait la conclusion des accords économiques et financiers qui, dans l'esprit du gouvernement turc, complètent et conditionnent même, dans une certaine mesure, la conclusion de l'accord politique actuellement en négociation (6).

(1) Le texte ici reproduit est en fait la retransmission du télégramme nos 619-620, le 21 août, sous les nos 1722 à 1724, à l'ambassade de France à Londres.

(2) Cette nouvelle avait été reprise par la *Nation belge* : les gouvernements allemand et italien avaient proposé aux puissances occidentales de s'interdire toute action pendant trente jours et de prévoir une conférence à quatre pour résoudre la question dantzicoise, avec l'espoir que le Vatican leur apporterait son appui moral (*Temps* du 17 août, p. 6).

(3) L'ambassadeur de Belgique devait également interroger le Cardinal secrétaire d'État au sujet de l'information publiée par la *Nation belge* : le Cardinal lui répondait que cette information était forgée de toutes pièces (télégramme de Rome Saint-Siège no 626, du 19 août).

(4) M. Hoppenot. Cette note est rédigée à l'intention du Ministre.

(5) Extraite des dossiers Hoppenot.

(6) Voir, au tome XVII de la présente série, les nos 125, 195, 525.

Les propositions du gouvernement turc à ce sujet ont été remises directement par lui à l'ambassadeur d'Angleterre à Ankara et communiquées officiellement en même temps à M. Massigli. Elles portent :

1° Sur une ouverture de crédit de 35 millions de livres sterling destinés à couvrir les achats de la Turquie en matériel de guerre.

2° Sur une ouverture de crédit de 10 millions de livres sterling pour couvrir certaines dépenses d'industrialisation et d'organisation économique, en vue des besoins de guerre de la Turquie.

3° Sur une avance de 15 millions de livres sterling en or destinés à permettre à la Turquie de dévaluer et de stabiliser ainsi sa monnaie, et de rentrer dans le circuit des pays à change libre.

Par une note en date du 5 août, le gouvernement anglais nous a avertis à son tour de ces propositions, et, tout en indiquant qu'elles dépassaient, à son avis, de beaucoup les besoins réels de la Turquie, il nous a demandé d'entrer d'urgence en conversation avec lui en vue d'établir sur quelles bases la France et la Grande-Bretagne pourraient collaborer pour donner satisfaction aux demandes turques.

Le 11 août, le Département, par une lettre signée du Ministre [1], a saisi le ministre des Finances de la question. Il a indiqué en même temps que le gouvernement anglais proposait d'envoyer en France des experts chargés de discuter ce problème avec les nôtres et insistait sur l'urgence d'une solution.

Il résulte d'une communication téléphonique de M. Rueff à M. Hoppenot que le ministère des Finances adopte à cet égard une attitude nettement négative. Ses services déclarent qu'ils ont déjà eu l'occasion de faire savoir aux Anglais que la contribution de la France à l'assistance commune des deux pays à la Turquie était représentée par la cession à ce pays du sandjak d'Alexandrette, et, qu'au surplus, de même que la France par les accords de Rambouillet [2] avait pris en charge la plus grande partie des besoins financiers de la Pologne, il appartenait aujourd'hui à l'Angleterre de faire un effort correspondant en ce qui concernait la Turquie.

M. Rueff ajoutait que les services du ministère des Finances s'en tenaient à cette position et qu'une décision contraire ne pourrait être prise que sur le plan gouvernemental, par M. le Président du Conseil, après consultation avec ses collègues aux Affaires étrangères et aux Finances.

Il convient d'observer à ce sujet :

1° Que nous avons toujours eu le plus grand souci, tout au long de la négociation dont le sandjak d'Alexandrette a fait l'objet, de maintenir strictement ce problème sur le plan politique déterminé par les relations de frontières syro-turques et de n'aborder ce problème qu'en fonction de notre position au Levant et de la situation particulière reconnue, depuis l'origine du mandat, au Sandjak. La cession de ce territoire à la Turquie ne saurait donc aujourd'hui

[1] Lettre reproduite au tome XVII précité sous le n° 525. Elle contient en annexe, reproduite elle aussi, la note britannique du 5 août.

[2] De septembre 1936 : voir, au tome III de la présente série, le n° 259 annexe.

être représentée comme constituant une participation anticipée à la contribution commune qui nous est demandée. Pareille attitude paraîtrait justifier en effet les efforts déployés depuis deux mois par la propagande de l'Axe pour persuader l'opinion étrangère que nous avons payé l'alliance turque par une amputation du territoire syrien. Elle risquerait, par réaction, d'exercer la plus fâcheuse influence sur le déroulement des négociations d'Ankara.

2° S'il est exact que nous ayons participé dans une plus large mesure que les Anglais aux mesures d'assistance financière prises en faveur de la Pologne, il ne faut pas oublier cependant que l'Angleterre a également, sous forme d'une première tranche de crédits récemment ouverts et qui se montent à 8.163.000 livres sterling, pris sa part de cet effort. Nous serions donc tout au plus justifiés à demander au gouvernement anglais de renverser, en ce qui concerne l'aide à fournir à la Turquie, les proportions de nos contributions respectives dans l'aide prêtée à la Pologne; mais il ne paraîtrait pas possible de nous récuser totalement. Pareille attitude de notre part, même si elle ne risquait pas, au cas où les Anglais ne sauraient assumer seuls l'effort global, de faire échouer toute la négociation, entraînerait certainement de fâcheuses répercussions sur nos rapports politiques, financiers et commerciaux avec la Turquie. L'on ne concevrait pas en particulier que la France s'abstînt de participer à l'œuvre d'assainissement monétaire pour laquelle la Turquie sollicite notre concours, et à laquelle la collaboration des États-Unis ne pourra être acquise, comme il est extrêmement désirable, que si elle est effectuée dans le cadre de l'accord tripartite.

M. Massigli d'une part, et le Foreign Office d'autre part, insistant sur la nécessité et l'urgence d'une solution, il serait désirable que le Ministre voulût bien saisir personnellement de l'affaire M. Paul Reynaud et l'évoquer au besoin devant M. le Président du Conseil [1].

103

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L [2]. *Paris, 17 août 1939.*

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le télégramme n° 2207 en date du 15 août de notre ambassadeur à Berlin [3], et plus particulièrement sur les conclusions auxquelles aboutit M. Coulondre.

[1] Sur la réponse du ministre des Finances, voir ci-après le n° 159.
[2] Document extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[3] Ci-dessus publié sous le n° 46.

Pour parer dans la mesure du possible au danger qui lui paraît redoutable et imminent, notre ambassadeur considère en effet comme essentiel :

« 1° De maintenir une fermeté absolue et une unité de front intégrale — tout fléchissement, toute apparence même de fléchissement ouvrant la voie à la guerre — et d'insister chaque fois que s'offre l'occasion sur l'automatisme de l'assistance militaire;

2° De maintenir les forces militaires des Alliés, et notamment les nôtres, à hauteur de celles de l'Allemagne qui augmentent sans cesse. Il importe que nous conservions, à tout le moins, le rapport existant précédemment entre nos forces et celles du Reich, que nous ne donnions pas l'impression, erronée, de « lâcher pied » (*).

3° De hâter au maximum la conclusion de l'accord avec les Soviets. Je ne répéterai jamais assez combien c'est là, pour le Reich, un facteur psychologique important.

4° D'éviter dans notre presse tout ce qui peut irriter personnellement le Führer ou mettre à vif son point d'honneur.

5° De conseiller à Varsovie de redoubler de prudence et d'intensifier les mesures prises pour éviter les incidents locaux, par l'envoi par exemple dans les régions névralgiques d'agents directs du pouvoir central ».

Je ne doute pas que ces considérations répondent parfaitement à vos vues comme d'ailleurs elles correspondent aux miennes.

Dans le domaine diplomatique, je considère, comme M. Coulondre, que le maintien d'une fermeté absolue et d'une unité de front intégrale, la conclusion d'un accord rapide avec les Soviets et les conseils de prudence à Varsovie en vue d'éviter des incidents locaux, sont des directives essentielles qui doivent régir notre attitude à l'heure actuelle, et c'est dans ce sens que j'exerce toute mon action.

Les points 2 et 4 des conclusions de notre ambassadeur relèvent toutefois plus particulièrement de votre haute autorité et je les signale donc tout spécialement à votre attention.

(*) Note manuscrite marginale de Daladier : *J'ai demandé à Bonnet par téléphone le 18 août ce qu'il entendait par là et s'il lui paraissait utile au point de vue politique de mobiliser dès maintenant contrairement à l'avis du général Gamelin. Il m'a répondu par la négative, et doit me donner cette opinion par écrit.* [Une nouvelle lettre sur le sujet du ministre des Affaires étrangères est ci-après reproduite sous le n° 134].

104

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

D. nº 334. *Paris, 17 août 1939.*

M. le Ministre des Finances a été saisi, le 31 juillet dernier, d'une proposition tendant à autoriser l'octroi d'une avance de 100 millions de francs par l'Union européenne à la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer. Cette avance est à valoir sur le montant de 135 millions de francs que le Trésor doit, aux termes de l'accord de Rambouillet (1), avancer au mois de novembre prochain.

Cette opération a recueilli l'assentiment des deux gouvernements. Je vous adresse sous ce pli, pour votre information, la copie de la lettre que m'a adressée le 3 août M. Jules Lukasiewicz et de celle que je viens de lui faire parvenir en réponse le 12 août 1939 (2).

(1) Sur cet accord, en date du 7 septembre 1936, voir, au tome III de la présente série, le nº 259 annexe; au tome XV le nº 207 (note).

(2) Dans sa lettre du 31 juillet aux Finances, le ministre des Affaires étrangères rappelait que l'accord de Rambouillet prévoyait la mise à la disposition de la Pologne, en novembre 1939, de 135 millions de francs, au moyen d'une émission d'obligations de la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer, et que le produit de l'émission devait être transféré en Pologne par utilisation de créances françaises bloquées dans ce pays. Or, les Finances estimant inopportun de procéder à cette émission dans les circonstances actuelles et se proposant, comme pour les tranches précédentes, de consentir à la Compagnie une avance de 135 millions de francs sur les ressources du Trésor, les Affaires étrangères envisageaient une autre opération. L'Union européenne prêterait à la Compagnie, pour le compte du Trésor, et à valoir sur les 135 millions précités, une somme de 100 millions qui serait transférée en Pologne; la contrevaleur en zlotys de ces 100 millions serait employée à faciliter la constitution du fonds de roulement de la filiale polonaise de l'Union européenne de Trzyniec; quant aux Finances, elles remettraient directement à l'Union européenne les 100 millions et ne verseraient que le solde à la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer, étant entendu que cette dernière se considérerait comme ayant reçu la totalité des 135 millions du Trésor français et en assurerait le service au profit de ce dernier. Cette solution recueillait l'assentiment des gouvernants polonais (lettre de M. Lukasiewicz, du 3 août) et français (lettre de M. Georges Bonnet, du 12 août) — documents qu'il a paru superflu de reproduire.

105

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome [1],
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 434. *Rome, 17 août 1939* [2].

(*Reçu :* Dir. pol., 21 août.)

Les réformes auxquelles vient de procéder le Caudillo [3] et les changements apportés dans la composition du cabinet espagnol [4] ont été accueillis, dans les milieux politiques italiens, avec des sentiments mitigés.

Toute la presse s'est réjouie de la publication du décret du 4 août qui a conféré au parti phalangiste son organisation définitive. Elle a souligné que la fusion des deux grandes tendances politiques de l'Espagne nationaliste, les monarchistes traditionalistes et les phalangistes d'Antonio Primo de Rivera, s'était réalisée à l'avantage de ces derniers. Elle a écrit que le mouvement de base de la Révolution de 1936 continuerait à donner son impulsion au nouvel état, qu'il représentait un élément à la fois conservateur au meilleur sens du mot et révolutionnaire à l'image de ce qu'avait été pour l'Italie le parti fasciste. Elle a fait ressortir la solide organisation laissée à la Phalange et la consécration par le Généralissime de ses rouages essentiels. On assistait donc à ce triomphe du parti de M. Serrano Suñer qu'à son retour d'Espagne [5], le comte Ciano avait annoncé comme prochain à ses collaborateurs.

Le décret du 9 août, qui a précisé et renforcé les pouvoirs du Caudillo, a également répondu aux vœux des dirigeants fascistes.

« Le Caudillo, ont écrit les *Relazioni Internazionali*, concentre dans ses mains le commandement suprême de la Révolution et celui des forces armées,

[1] La pièce, non signée, pourrait émaner du chargé d'affaires, comme le T. nos 3300-3301 du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 89.

[2] Document daté du 18 août dans les registres de la Direction politique.

[3] Allusion à un décret publié le 4 août, modifiant le statut de la Phalange. Le décret renforçait l'autorité suprême du Caudillo et désignait comme les organes suprêmes, le Conseil national et la Junte politique. Cette dernière agissait en qualité de délégué du Conseil national et constituait l'organe permanent de la Phalange; elle avait pour mission de s'occuper de l'étude et de l'orientation de tous les problèmes concernant le mouvement. La Phalange devenait le parti unique qui coiffait toutes les organisations existantes (pour plus de détails, voir, au tome XVII de la présente série, le nº 461). Le 9 août, était publié le texte de la loi sur la réorganisation de l'administration centrale de l'État : le général Franco, qui prenait le titre de président du Conseil sans portefeuille, exerçait une action plus directe sur le gouvernement; la vice-présidence du Conseil était supprimée; une Junte de défense qui, sous la présidence du Généralissime, devait comprendre des ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air, était créée; enfin, toutes les activités syndicales dépendaient désormais du service des syndicats du parti unique. Un dernier décret, signé le 9 août, nommait M. Serrano Suñer, ministre de l'Intérieur, comme président de la Junte politique, et en faisait la seconde personnalité de l'État espagnol.

[4] Le 10 août : voir, au tome XVII précité, le nº 495 (note); ci-dessus le nº 31 (note).

[5] Sur le voyage du ministre italien en Espagne, en juillet, voir, au tome XVII de la présente série, le nº 253 (et note).

la direction suprême des organes du gouvernement et celle de l'organisation syndicale de la nation. Il a le pouvoir d'édicter des règles de caractère général; il peut promulguer des lois et des décrets sans les soumettre au Conseil des ministres, chaque fois que ces mesures présenteront, à son avis, un intérêt d'urgence. Il n'est laissé place pour aucune dualité entre le poste de chef de l'État et celui de chef du gouvernement. Du même coup tombent toutes les conjectures qui avaient été artificiellement échafaudées, dans certains pays et dans certains milieux, au sujet d'une restauration monarchique et d'une opposition de personnes ou de divergences entre le gouvernement, l'armée et le parti ».

Le raffermissement de l'autorité du Généralissime, au lendemain des événements qui ont amené la disgrâce du général Queipo de Llano [1], et la proclamation d'une constitution écartant, provisoirement du moins, toute possibilité de retour des Bourbons ont été salués avec d'autant plus de faveur qu'ils dissipaient les inquiétudes un moment éprouvées dans les milieux politiques romains et déjouaient les espoirs des puissances démocratiques.

Mais, après avoir longuement célébré ces premières réformes intérieures, la presse italienne a conservé un silence prudent sur les événements qui ont suivi. La constitution, sous les ordres directs du Caudillo, d'une Junte suprême de défense a été, en effet, interprétée à Rome comme une victoire des généraux, comme une limitation de l'influence de la Phalange et comme une subordination du pouvoir civil au pouvoir militaire. La décision qui a réduit à un rôle de simple milice l'action des sections phalangistes a confirmé cette impression. On s'attendait, dans les cercles fascistes, à ce que le parti totalitaire espagnol reçût la charge de la police et la direction de la politique intérieure de l'État. Derrière l'Espagne en béret rouge et défilant le bras levé, on a vu, sans plaisir, reparaître la vieille Espagne des généraux et des pronunciamentos militaires.

La composition du nouveau cabinet n'a pas répondu, non plus, aux souhaits du comte Ciano et de son entourage. Il serait excessif d'affirmer qu'ils en ont éprouvé une vive déception. Le choix du colonel Beigbeder, ancien attaché militaire à Berlin, pour le portefeuille des Affaires étrangères leur est apparu comme un gage de la continuation d'une politique favorable aux puissances de l'Axe. Mais on avait espéré que M. Serrano Suñer exercerait dans le nouveau gouvernement une influence décisive, qu'il y disposerait d'une autorité incontestée et qu'il se verrait confier soit la direction du Cabinet, soit la vice-présidence du Conseil. Le chef de la Phalange devait se contenter, en fait, du seul portefeuille de ministre de l'Intérieur et ses pouvoirs restaient limités dans un état où les commandants des régions militaires conservaient les mêmes attributions que par le passé. Certes, le départ du général Jordana était un succès des partisans de l'Axe sur les modérés, favorables à une politique de détente à l'égard des démocraties. Mais on ne pouvait douter que la prédominance au sein du gouvernement et dans le nouvel état passât aux généraux.

Enfin, les déclarations faites par le Caudillo sur la politique autarcique [2]

[1] Sur cette disgrâce, voir, au tome XVII précité, le n° 384 (et note).
[2] Sur ces déclarations, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 385 (et notes), 487 (note).

qu'il entend adopter ont été jugées trop prudentes et trop modérées. On aurait souhaité que le chef du gouvernement espagnol se réclamât d'une autarcie intégrale et qu'engageant franchement son pays, dans ce domaine, aux côtés de l'Italie et de l'Allemagne, il fût aussi, par répercussion, définitivement lié à ces dernières sur le plan politique.

La presse italienne a jugé préférable de ne pas s'étendre sur ces questions. Elle n'y a fait, dans ses dépêches, que de brèves allusions. Elle a reporté sur la politique anglaise, dont elle s'est plu à dénoncer le bellicisme, et sur la solidarité de l'Axe, clairement illustrée par la rencontre de Salzbourg [1], toute l'attention de ses lecteurs.

Sans doute, la désignation du général Gambara comme ambassadeur d'Italie à Burgos n'est-elle pas étrangère à ces événements et la prédominance que s'est assurée à Burgos l'élément militaire. D'après les renseignements que j'ai recueillis, l'intention première du comte Ciano aurait été de désigner un ambassadeur civil auquel l'ancien commandant du corps légionnaire aurait été adjoint en qualité de chef de la mission militaire italienne. A la suite des décisions prises par le Caudillo, les dirigeants fascistes auraient jugé préférable d'utiliser également sur le terrain politique les cordiales relations qu'entretient le général Gambara avec les chefs de la nouvelle Espagne.

On m'affirme que l'action du général s'exercerait, au cours des semaines à venir, dans trois directions.

Il serait chargé, tout d'abord, d'obtenir d'importantes commandes d'armes qui consacreraient définitivement la solidarité effective des deux armées. L'adoption d'un matériel de type italien placerait en effet les divisions espagnoles reconstituées dans la dépendance étroite du fournisseur fasciste.

Le nouvel ambassadeur aurait en même temps pour instruction d'encourager l'orientation de l'Espagne franquiste vers une politique de complète autarcie. Si, au lieu de recourir, pour si peu que ce fût, à l'appui financier et économique des démocraties, l'Espagne décidait de se suffire entièrement à elle-même, non seulement elle se libérerait de toute influence éventuelle de Londres et de Paris, mais elle serait obligée de doter son agriculture et son industrie d'instruments de travail que seules l'Italie et l'Allemagne pourraient alors lui fournir. Le bloc économique des trois états totalitaires se cimenterait toujours plus solidement.

On m'indique enfin qu'après le remaniement ministériel qui vient d'avoir lieu à Burgos, le gouvernement italien éprouverait, de nouveau, le désir d'obtenir sans tarder du Caudillo la signature d'un traité en bonne et due forme, dont il avait paru renoncer, ces temps derniers, à hâter la conclusion.

Le général Gambara est-il homme à mener à bien une telle mission? On vante ici l'influence qu'exercerait le nouvel ambassadeur sur les généraux nationalistes vainqueurs. On assure que son nom jouirait d'une popularité générale dans la Péninsule ibérique. On souligne l'étroitesse de son amitié avec M. Suñer. Je ne suis pas en état de juger si pareille réputation est justifiée.

[1] Sur cette rencontre, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100; ci-après les nos 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

Mais on peut dès maintenant se demander si une fois de plus, ne se vérifiera pas l'axiome que Labiche illustrait dans une de ses comédies et qui veut que l'on ait plus d'amitié pour son obligé que pour l'homme qui vous a obligé. La désignation de M. Cuesta pour le poste d'ambassadeur à Rome prouve évidemment que M. Serrano Suñer entend continuer de jouer la carte fasciste et de rechercher l'appui de l'Italie. Mais on ne paraît pas convaincu, dans les milieux politiques romains, qu'en dépit de leurs efforts, les partisans de l'Italie arriveront à unir aussi étroitement qu'ils le souhaiteraient les destins des deux états fascistes de l'Europe méridionale.

106

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 639 (1). Secret. *Londres, 17 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 août.)

Ainsi que je l'ai indiqué dans ma communication du 7 de ce mois (2), le Foreign Office a accueilli avec réserve certaines rumeurs dont la presse anglaise s'est faite l'écho ces temps-ci, et d'après lesquelles le Japon aurait adhéré en principe au pacte d'acier germano-italien. Les informations recueillies à ce sujet par notre ambassadeur à Tokyo concordent avec celles qui ont été transmises à Londres par sir Robert Craigie.

Les services britanniques compétents paraissent plus convaincus que jamais (voir mes dépêches nos 377 du 18 mai et 475 du 14 juin) (3) que, pour le moment du moins, l'adhésion éventuelle du Japon à la convention militaire qui unit les partenaires de l'Axe est une sorte d'épouvantail dont le gouvernement de Tokyo, fidèle à sa tactique, se sert périodiquement dans l'espoir d'arracher à la Grande-Bretagne et à la France des concessions d'ordre économique et financier. L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo estime, par contre, qu'il convient de tenir le plus grand compte de cette menace et qu'au cours des conversations anglo-japonaises (4), il importe d'agir avec suffisamment d'habileté pour faciliter le jeu des modérés et empêcher l'élément extrémiste, représenté principalement par les militaires, de prendre la haute main. Notre ambassadeur, de son côté (télégramme nos 474-475 de Tokyo) (5), exprime l'espoir

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Reproduite au tome XVII de la présente série sous le nº 449.
(3) Non retrouvées.
(4) Relatives à l'affaire de Tientsin et à divers problèmes annexes : voir, au tome XVI de la présente série, les nos 426 (note), 448, 463, 471, 502, 509; au tome XVII les nos 128, 138, 146, 181, 208, 225, 236, 261, 281, 376, 429, 437, 524; ci-dessus le nº 81.
(5) Du 9 août, reproduit au tome XVII précité sous le nº 477.

que le gouvernement anglais évitera une rupture qui affaiblirait la position du baron Hiranuma, la pression exercée sur ce dernier en faveur de l'alliance militaire se faisant plus violente tous les jours. En résumé, sir Robert Craigie et M. Arsène Henry semblent d'accord pour juger qu'il faut, sous peine de voir l'alliance militaire se préciser, aider dans une certaine mesure les modérés à la résistance.

Cette façon de voir ne correspond pas tout à fait à celle du Foreign Office. Le chef du département d'Extrême-Orient est d'avis, pour sa part, que la différence entre extrémistes et modérés n'est pas aussi grande qu'on pourrait le croire *a priori* et qu'à certains moments, les uns et les autres s'entendent, pour ainsi dire, « comme larrons en foire ». En fait, lorsqu'il s'agit d'obtenir certains avantages d'une puissance européenne, leur tactique, telle qu'elle s'est dessinée au cours des dernières années, est la suivante :

A des intervalles plus ou moins réguliers, les deux partis décident d'échanger leurs vues et, après des pourparlers en apparence laborieux, finissent par arrêter un programme commun de revendications. Les modérés viennent alors trouver le représentant de la puissance européenne, l'ambassadeur d'Angleterre par exemple, et lui donnent à entendre qu'ils n'approuvent pas ce programme, mais qu'ils ont été forcés de conclure un compromis avec les extrémistes. Ils ajoutent néanmoins que la Grande-Bretagne, sans accueillir toutes les demandes dont elle est l'objet, serait bien inspirée en faisant tout de même certaines concessions. Elle faciliterait ainsi la position du parti de la paix qui, s'il devait indéfiniment se présenter les mains vides devant les les militaires, se trouverait dans une position intenable et — qui sait — serait peut-être contraint de leur céder la place.

Au même moment, les extrémistes, après avoir publié dans leurs journaux le programme commun en l'agrémentant de commentaires plus ou moins menaçants, s'arrangent pour entrer en contact directement ou indirectement avec l'attaché militaire ou l'attaché naval de l'ambassade d'Angleterre et pour leur faire comprendre que ce « programme minimum » ne saurait être pris à la légère. Ils insinuent par la même occasion que toutes les dispositions sont déjà prises en vue de la signature d'un pacte militaire avec l'Allemagne et l'Italie. Bien entendu, ces propos inquiétants sont aussitôt rapportés à l'ambassadeur, qui doit évidemment en tenir compte. En réalité, modérés comme extrémistes, avec une patience tout asiatique, s'efforcent d'arriver à leurs fins sans remporter de succès massif, mais par la méthode du « grignotement ». Ils comptent que, pris entre le ton larmoyant des uns et les menaces des autres, l'ambassadeur d'Angleterre conseillera à son gouvernement de céder sur tel ou tel point. La manœuvre se répète périodiquement et l'on constate, si l'on observe la manœuvre sur une certaine période de temps, que la somme des concessions partielles ainsi effectuées correspond, à peu de choses près, aux revendications de ce programme commun auquel les modérés prétendaient s'être ralliés avec tant de répugnance.

On considère donc au Foreign Office que la menace d'une alliance militaire avec les puissances de l'Axe constitue un moyen de chantage et que, si cette éventualité doit être sérieusement prise en considération, elle ne doit pas du

moins exercer une influence exagérée sur l'évolution des conversations anglo-britanniques de Tokyo. Le Foreign Office n'a au demeurant recueilli aucune indication récente tendant à prouver que les projets concernant la transformation du pacte antikomintern en alliance militaire soient entrés dans une phase décisive.

Il est à noter que la presse anglaise semble pour l'instant détourner son attention de cette importante question. C'est là d'ailleurs une attitude dont se félicite le chef du département d'Extrême-Orient. Rien en effet, dit-on au Foreign Office, n'est plus périlleux, dans les circonstances actuelles, que de porter publiquement un jugement sur la politique japonaise. Ou bien les journaux déclarent que le Japon s'est lié d'une façon définitive à l'Allemagne et à l'Italie — et la propagande nippone s'empresse aussitôt de répandre parmi les Chinois le bruit que la Grande-Bretagne et la France considèrent leur situation en Extrême-Orient comme intenable. Ou bien la presse émet un peu trop haut l'opinion qu'il ne faut pas prendre les menaces du Japon au sérieux — et le gouvernement de Tokyo se charge aussitôt, par quelque nouveau défi au prestige des puissances européennes, de donner un démenti à une telle interprétation. Un journal ne peut même pas laisser entendre sans inconvénient qu'il faut prendre son parti de l'occupation japonaise en Chine et envisager la situation en Extrême-Orient d'une façon réaliste, car les Japonais vont sur-le-champ murmurer dans l'oreille des Chinois que la Grande-Bretagne et la France sont en train d'exécuter une volte-face et qu'ils vont être abandonnés.

Le but essentiel du gouvernement de Tokyo est de miner la résistance chinoise et ses agents utilisent à cet effet presque tous les commentaires de la presse anglaise et française, qu'ils soient rédigés dans un sens ou dans un autre.

Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien garder aux considérations qui précèdent un caractère rigoureusement confidentiel.

107

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1715 à 1717 (1). Réservé. *Paris, 18 août 1939, 0 h. 50.*

Je me réfère à mon télégramme nos 1696-1697 (2).

Je vous ai communiqué le télégramme nos 771 à 779 (3) par lequel M. Thierry me rend compte de la nouvelle démarche effectuée à Bucarest par le chargé

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Du 12 août, analysé ci-dessus sous le n° 33 (note).
(3) Du 17 août, partiellement reproduit sous les nos 85 et 86.

d'affaires d'Angleterre et des réactions qu'elle a provoquées de la part de MM. Calinesco et Gafenco.

Interrogé, d'autre part, par notre ambassadeur au sujet des mesures à prendre en cas de guerre dans les champs pétrolifères, M. Calinesco a répondu qu'il avait eu l'intention de faire le 15 août, à Constanza, à titre préventif, une déclaration publique à ce sujet, mais qu'il en avait été empêché par la démarche anglaise qui, a-t-il déclaré, ne lui permet plus de compter sur la fermeté d'une des deux grandes puissances, garantes de la Roumanie.

Si injustifiée qu'apparaisse cette interprétation de la démarche anglaise, il est impossible, dans les circonstances actuelles, de n'en pas tenir compte, et les conséquences qu'en tirent les dirigeants roumains risquent d'entraîner des inconvénients que ne semblent pas compenser les avantages que le gouvernement anglais peut escompter de la démarche parallèle qu'il se propose d'effectuer à Budapest.

Il est à noter, d'ailleurs, que la note hongroise à laquelle cette démarche répond, est du 14 juin, que pendant cette période les rapports roumano-hongrois se sont sensiblement améliorés, grâce en grande partie aux efforts de compréhension et de conciliation du gouvernement roumain. Si le gouvernement anglais estime, cependant, devoir répondre à une démarche hongroise, qui paraît aujourd'hui dépassée, il serait à souhaiter que ce fût sous une forme qui ne puisse, à tort ou à raison, soulever aucune objection du gouvernement roumain, ni risquer d'affaiblir l'élément essentiel de confiance que supposent nos rapports actuels avec la Roumanie et nos engagements à son égard.

Je vous serais obligé de faire part au Foreign Office, dans l'esprit le plus amical, de nos réflexions à ce sujet.

108

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 601 [1]. Secret. Réservé. *Paris, 18 août 1939, 16 h. 15.*

Le Foreign Office vient d'établir, d'accord avec nous, quatre projets de définition de l'agression indirecte [2], qu'il télégraphie, avec l'indication d'un ordre de préférence, à sir William Seeds.

Ces formules s'inspirent d'une suggestion de votre collègue et introduisent dans la définition une référence concrète aux événements de Tchécoslovaquie,

[1] Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] Sur les quatre « alternatives » auxquelles il est fait ici allusion, voir ci-dessus les nºs 17, 18; *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nº 43.

en mai [1] 1939. Au premier projet anglais qui faisait mention des « circonstances qui ont marqué la fin de l'existence de la Tchécoslovaquie en tant qu'état indépendant », a été substituée sur notre demande la formule suivante : « circonstances telles que celles qui ont entouré l'action contre la Tchécoslovaquie en mai 1939 » [1].

Veuillez vous concerter avec votre collègue en vue de présenter, sous la forme qui vous paraîtra la plus opportune, ces formules transactionnelles à M. Molotov.

109

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3315 [2]. *Rome, 18 août 1939, 17 h. 30* [3].

Des appels à la sagesse de la Pologne reparaissent dans la presse romaine de ce soir, 18 août, à côté des menaces et « avertissements » adressés par les feuilles fascistes au gouvernement de Varsovie.

Le *Lavoro fascista* publie sa chronique du différend germano-polonais sous le titre suivant, imprimé en grosses lettres : « Si elle restituait Dantzig au Reich, la Pologne n'aurait plus rien à craindre du peuple allemand ». Le même journal écrit dans un bref éditorial : « La Pologne ne peut être inconsidérée au point de mettre en jeu d'un seul coup son indépendance et son avenir pour la cause d'une ville habitée par des citoyens d'une autre race. Dantzig ne vaut vraiment pas qu'un peuple de 35 millions défie le grand Reich reconstitué par le Führer dans son unité de plus de 80 millions d'âmes. Si, à la grande cité de la Baltique (dont le caractère allemand a été reconnu par le colonel Beck lui-même), des intérêts économiques et commerciaux sont liés, ces intérêts seront entièrement sauvegardés par un accord direct de la Pologne avec l'Allemagne. Une garantie indubitable est fournie à cet égard par les propositions que M. Hitler a faites en avril dernier au gouvernement de Varsovie [4], et qui n'ont pas été écoutées.

« Que la Pologne n'écoute pas les conseils funestes qui lui arrivent de Paris et de Londres, et qu'elle ne pense qu'à ses propres intérêts, Un accord pour Dantzig et le Corridor éliminera toute cause de friction avec l'Allemagne et garantira une bonne partie des frontières polonaises bien mieux que ne peuvent le faire les « fameuses traites en blanc des démocraties ».

(1) Il convient évidemment de lire « mars 1939 ».
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par téléphone.
(4) Sur ces propositions, présentées en fait dès la fin mars, voir au tome XV de la présente série les nos 169, 188, 199, 205, 247, 518; au tome XVI le nº 68.

« Tel est, et uniquement là, l'intérêt suprême de Varsovie. Que ceux qui en ont le devoir y réfléchissent pendant qu'il en est encore temps ! »

De son côté, le directeur de la *Tribuna*, dans un article intitulé « Responsabilités », affirme que « le facteur négatif le plus grave » dans la situation actuelle est représenté par l'« ingérence des grandes démocraties ».

Dans leurs correspondances de Berlin, les journaux de ce soir citent longuement, comme leurs confrères de ce matin, les articles publiés par la presse allemande pour repousser tout projet de conférence, tout projet d'armistice politique, et pour dénoncer les « provocations » de plus en plus intolérables auxquelles se livrerait la Pologne, notamment la manifestation qui, sous prétexte d'une « Fête de la moisson », serait organisée pour dimanche prochain dans une localité voisine de la frontière.

De Paris aussi bien que de Londres, les correspondants des journaux s'attachent à représenter l'opinion publique des deux pays comme tournant son attention spécialement vers Rome, dans l'espoir qu'une initiative italienne puisse se produire à temps pour sauver la paix. La visite que l'ambassadeur d'Angleterre à Rome a faite hier au comte Ciano [1] est à cet égard, particulièrement soulignée. Le correspondant du *Giornale d'Italia* à Paris se fait l'écho d'informations venues soi-disant de Rome, et d'après lesquelles l'ambassadeur de France serait revenu hier de Paris porteur d'une « communication spéciale » à l'adresse du gouvernement italien. De Londres, le *Giornale d'Italia* exprime, enfin, l'opinion que les menaces proférées par la presse britannique servent en réalité de paravent à un « projet » que le gouvernement britannique s'efforcerait de lancer prochainement.

110

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 150 [2]. *Varsovie, 18 août 1939.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 19 h. 10.)

J'ai exposé au général Stachiewicz les exigences des Russes et la nécessité d'éviter un échec des pourparlers [3].

[1] Sur la visite en question, voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nos 55 et 59. Se reporter également aux indications données par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à son collègue français, et ci-après reproduites sous le nº 154.

[2] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce document ne porte qu'un seul numéro (nº 150), alors que son intitulé indique : « Traduction de deux télégrammes chiffrés » : sans doute faut-il lire : nos 150, 151.

[3] Sur ces exigences, voir ci-dessus les nos 23, 24, 41, 43, 51, 62, 65, 66, 68, 69, 71, 88, 90, 92, 93, 94.

Sans contester mes arguments, le chef d'État-major ne croit ni à la bonne foi des Soviets ni à leur désir de participer effectivement à la guerre. Ils recherchent seulement un avantage politique pour l'exploiter [en dépit du] (1) secret promis. En cas de guerre, ils s'installeraient dans les couloirs prévus et resteraient sans combattre efficacement les Allemands. Le général reconnaît néanmoins [l'importance de la décision] (2) à prendre et la gravité d'un refus. Il en réfère au Maréchal, dont la décision ne peut être préjugée (3).

111

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1171, 1172. *Varsovie, 18 août 1939, 17 h. 5.*

(*Reçu :* 18 h. 55.)

Les journaux polonais relèvent le redoublement de violence de la presse allemande contre la Pologne. Les dirigeants du Reich, écrit la *Gazeta Polska*, sentant que les Allemands ne veulent pas mourir pour Dantzig, dévoilent leurs buts de guerre et commencent à revendiquer toute l'ancienne Pologne russe. Ils veulent détruire la Pologne pour avoir les mains libres à l'Est.

L'*Express Poranny* souligne ironiquement que le gauleiter de la Prusse orientale vient de donner un démenti à la doctrine de l'espace vital en déclarant qu'il manque à la Prusse orientale deux millions de travailleurs.

Les télégrammes datés de Paris et de Londres observent que la campagne d'intimidation allemande ne réussit nullement à ébranler les puissances occidentales, dont l'opinion reste calme et résolue.

(1) Rétabli d'après le télégramme de l'ambassadeur ci-après reproduit sous le n° 114. L'original a été mal déchiffré.
(2) Lacune de déchiffrement complétée grâce à une note marginale du document.
(3) Il sera plus longuement question de l'entretien dans le rapport n° 163 de l'attaché militaire, du 24 août, ci-après publié sous le n° 396.

112

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1174. *Varsovie, 18 août 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

La presse polonaise continue à se plaindre des mauvais traitements subis par les Polonais d'Allemagne.

Des télégrammes Pat reproduits par tous les journaux signalent que la police aurait apposé les scellés sur les locaux du siège de l'Union des Polonais d'Allemagne et sur ceux de la Banque slave.

Par ailleurs, les Polonais du district de Beuthen auraient reçu l'ordre de se transporter dans d'autres régions du Reich, et les autorités polonaises recueillent chaque jour des familles polonaises qui fuient l'Allemagne.

113

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1175 à 1181 (1). Réservé. *Varsovie, 18 août 1939, 17 h. 30, 18 h. 10, 18 h. 40,*

(*Reçu :* 20 h., 20 h. 30, 21 h., 21 h. 5, 20 h. 50,)

Après m'être concerté avec mon collègue britannique qui a reçu comme instructions d'appuyer ma démarche et qui verra le ministre dans l'après-midi, je viens d'avoir, tandis que le général Musse s'entretenait avec le général Stachiewicz (2), un long entretien avec M. Beck dans le sens prescrit par votre télégramme nos 586 à 588 (3).

Comme l'a fait de son côté notre attaché militaire, j'ai pris soin, tout en demandant une réponse rapide, de marquer à M. Beck que la question était trop grave pour que je ne prie pas les dirigeants polonais de prendre le temps

(1) Extrait des « Papiers 1940», de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Voir ci-dessus le nº 110.
(3) Du 16 août, ci-dessous reproduit sous le nº 68.

de la réflexion; j'ai pensé en effet que si [l'influence] [1] du maréchal Rydz-Smigly avait la possibilité de s'exercer, les chances d'une solution favorable s'en trouveraient accrues.

Prévenu par M. Lukasiewicz, qui n'a sans doute pas manqué de lui présenter la question comme peut le faire un Polonais ayant vécu jadis en Russie et à qui l'éloignement n'a pas permis de participer dans ces derniers mois à l'évolution des esprits en Pologne, M. Beck attendait ma démarche. En entrant dans son bureau, j'ai eu immédiatement l'impression de retrouver en lui, malgré sa courtoisie habituelle, l'interlocuteur avec lequel j'ai eu dans ces dernières années des explications souvent vives sur les sujets qui opposaient la politique polonaise à la nôtre.

Tout en se réservant de me donner une réponse définitive demain matin ou peut-être même ce soir, le ministre a formulé une série d'objections dont voici l'essentiel :

1° Si la Pologne se prête à la combinaison envisagée, l'Allemagne en sera aussitôt informée, les Russes eux-mêmes se chargeront de la prévenir et la guerre deviendra inévitable;

2° Depuis le début des négociations engagées à Moscou par la France et la Grande-Bretagne, le gouvernement soviétique manœuvre pour faire retomber la responsabilité de l'échec sur la Pologne;

3° En admettant que la Pologne accepte ce qui lui est proposé, l'U.R.S.S. ne tiendrait pas ses engagements d'ordre militaire et serait même matériellement dans l'incapacité de les tenir, mais elle en profiterait pour se procurer des gages de nature politique.

J'ai objecté notamment au ministre :

1° Sur le premier point, que son raisonnement n'était plus valable depuis le renforcement du front de la paix (alliance polono-anglaise, nouvel accord franco-polonais, accord avec la Turquie, armements français et anglais), que le concours de l'U.R.S.S., même en admettant qu'il fût limité, augmenterait certainement au contraire les chances de paix et que, s'il devait en être autrement, le chancelier Hitler ne ménagerait pas l'U.R.S.S. comme il paraît le faire depuis quelques mois;

2° Que s'il y a manœuvre de la part de l'U.R.S.S., la meilleure réplique consistera pour la Pologne à accepter ce qui lui est proposé;

3° Que, puisque les dirigeants polonais semblent d'ores et déjà décidés à causer avec les autorités soviétiques, si la guerre éclate, et en vue de fixer les conditions d'une collaboration militaire à laquelle ils paraissent n'être plus hostiles par principe, il serait infiniment plus sage de se prêter à la combinaison envisagée : ils ont actuellement une liberté d'appréciation qu'ils risqueraient de perdre sous la pression des faits, et les conditions dans lesquelles les pourparlers de Moscou seraient poursuivis par la délégation franco-anglaise donneraient à la Pologne, pour le présent et l'avenir, le maximum de garanties.

[1] Rétabli d'après le texte communiqué à Moscou.

M. Beck a admis en partie la valeur de certains de mes arguments; il n'en a pas moins maintenu ses objections.

J'ai vivement insisté sur la gravité de l'affaire, les responsabilités qui s'y trouveraient engagées, les conséquences incalculables que pourrait entraîner un refus de la Pologne, à l'heure où la situation générale de l'Europe s'aggrave visiblement.

Je ne donnerais pas à Votre Excellence le compte rendu exact de ce premier entretien (1), si je n'ajoutais pas que j'ai eu l'impression de me heurter de nouveau au parti-pris fondamental des Polonais à l'égard de la Russie, à une méfiance complexe et en grande partie de nature sentimentale contre laquelle les arguments les plus solides perdent l'essentiel de leur force.

Communiqué à Moscou (2).

114

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1182 (3). Réservé. *Varsovie, 18 août 1939, 18 h. 40*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Suite du télégramme précédent (4).

Sans contester la plupart des arguments du général Musse, le général Stachiewicz a objecté à notre attaché militaire qu'il ne croyait ni à la bonne foi des Russes ni à leur intention de participer effectivement à une guerre.

Le général Stachiewicz estime que le gouvernement de l'U.R.S.S. recherche avant tout un avantage politique et l'exploiterait en dépit du secret promis; il croit qu'en cas de guerre, les Russes se borneraient à s'installer dans les « couloirs » prévus, sans combattre efficacement l'Allemagne.

Il reconnaît toutefois l'importance de la décision à prendre ainsi que la gravité d'un refus, et il en référera au Maréchal (5).

(1) Pour un compte rendu de l'entretien transmis le 24 août par l'attaché militaire, voir ci-après le nº 396.

(2) Ce télégramme a été communiqué par Varsovie à Moscou, le même jour, 17 h 30, sous les nos 5 à 15.

(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 113.

(5) Dans ce télégramme, l'ambassadeur ne fait que reprendre à l'usage du Ministre les indications fournies peu auparavant par l'attaché militaire à son département : voir ci-dessus le nº 110.

115

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2624 à 2626. Réservé. *Londres, 18 août 1939, 20 h. 30* (1).

Faisant état de nos sentiments vis-à-vis de la politique britannique et de l'exagération des propos tenus à M. Adrien Thierry, j'ai utilisé cet après-midi au Foreign Office les instructions que vous avez bien voulu me faire parvenir par vos télégrammes nos 1715 à 1717 (2).

Ma conversation a été d'autant plus aisée que lord Halifax avait déjà autorisé l'envoi au chargé d'affaires d'Angleterre à Bucarest d'instructions qui vont partir ce soir et me paraissent répondre à vos précocupations.

Elles autorisent en effet l'agent anglais à déclarer à M. Gafenco :

1° Que le gouvernement britannique estime préférable pour l'instant de ne pas répondre à la demande hongroise;

2° Que si les Hongrois revenaient à la charge, il leur serait répondu que, dans les circonstances actuelles, le gouvernement britannique ne se juge pas en mesure de leur adresser une communication;

3° Qu'en réalité, aucune réponse ne sera envoyée ultérieurement au gouvernement de Budapest par celui de Londres sans que ce dernier n'ait consulté préalablement le gouvernement roumain.

Les instructions expriment ensuite des regrets qu'un malentendu se soit produit à Bucarest au sujet de la Grande-Bretagne. Celle-ci avait jugé nécessaire de prendre note de faits signalés par le gouvernement hongrois et de tenir compte de l'importance qu'y attachait celui-ci. Pour éviter toutefois de laisser subsister une équivoque dans l'esprit des dirigeants roumains, le secrétaire d'État était heureux de déférer aux sentiments qu'ils lui avaient fait exprimer.

(1) Par téléphone, chiffré.
(2) Du même jour, 0 h 50, ci-dessus reproduits sous le n° 107.

116

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2627 à 2629. Réservé. *Londres, 18 août 1939, 20 h. 30 (?)* (1).

Le ministre d'Angleterre à Budapest a attiré l'attention de lord Halifax sur des rumeurs circulant en Hongrie, et selon lesquelles le gouvernement roumain aurait pris récemment des dispositions militaires sérieuses, et se serait par exemple décidé à mobiliser dix classes.

Le secrétaire d'État britannique a répondu à M. O. Malley que des mesures de ce genre, à supposer qu'elles aient été prises, ne pouvaient être considérées comme dirigées contre la Hongrie et qu'elles s'expliquaient par une aggravation de la situation générale en Europe.

Lord Halifax, en informant de ce qui précède le chargé d'affaires britannique à Bucarest, lui a demandé s'il jugerait opportun de faire au gouvernement roumain une communication conçue dans le sens suivant :

« Au cas où le gouvernement roumain envisagerait la possibilité de prendre des mesures spéciales pour faire face à la tension croissante qui se manifeste dans la situation internationale, il serait à espérer qu'il examine la possibilité de faire confiance dans toute la mesure possible au gouvernement hongrois, de manière à éviter de laisser se détériorer entre les deux pays des relations qui semblaient s'être dernièrement améliorées ».

Après le malentendu qui vient de se produire entre l'Angleterre et la Roumanie à propos des revendications hongroises (2), le gouvernement de Londres est visiblement embarrassé pour adresser au gouvernement roumain la communication dont je viens de vous donner connaissance. Aussi m'a-t-on demandé cet après-midi au Foreign Office si le gouvernement français ne pourrait examiner la possibilité de s'entremettre à ce sujet à Bucarest, en prenant même au besoin une initiative vis-à-vis du gouvernement roumain.

(1) Par téléphone.
(2) Voir ci-dessus les nos 33 (et note), 76, 85 (et note), 86, 107, 115.

117

M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nº 1729[1]. Réservé. *Paris, 18 août 1939, 22 h. 30.*

Veuillez me faire savoir si, comme il paraît résulter de certaines indications fournies par l'ambassadeur de Pologne, le gouvernement anglais aurait récemment chargé sir Percy Loraine de faire savoir au comte Ciano que l'Angleterre est résolue à porter, le cas échéant, à la Pologne, toute l'assistance à laquelle elle s'est engagée [2].

118

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1727, 1728 [3]. Secret. Réservé. *Paris, 18 août 1939, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1617 à 1619 [4].

Notre ministre [5] à Bucarest, qui sur mes instructions a récemment entretenu le président du Conseil de Roumanie de la question des puits de pétrole [6], a été en mesure de me préciser les points suivants :

1º Des mesures sont déjà prises pour assurer la protection des puits contre les attaques éventuelles de l'aviation. Sur les deux divisions affectées à cette protection, une est déjà en place.

2º Le gouvernement roumain est prêt à envisager la destruction préalable des puits en cas de nécessité.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) Sur les assurances données en ce sens par l'ambassadeur de Grande-Bretagne au comte Ciano, voir ci-après le nº 154.

(3) Extrait des dossiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Du 23 mai, non reproduit. Ce télégramme annonçait que le War Office avait étudié d'une manière approfondie la question d'une éventuelle destruction des puits de pétrole roumains, et, à ce sujet, avait fait des démarches à Bucarest et devait prendre contact avec un haut fonctionnaire de la police roumaine.

(5) Il s'agit en fait de M. Thierry, ambassadeur (et non ministre) de France à Bucarest.

(6) Voir ci-dessus le nº 74.

3° Il accepterait pour cette destruction un concours technique franco-anglais.

4° La question de la compensation des pertes que subirait l'économie roumaine est posée par le gouvernement roumain.

En portant les indications qui précèdent à la connaissance du Foreign Office, je vous serais obligé de lui demander si l'étude technique entreprise à Londres au sujet de cette question est terminée. Vous ajouterez qu'avant de saisir conjointement le gouvernement roumain de la question, pour une mise au point, les gouvernements français et anglais auront à étudier le problème de la compensation des pertes posé par M. Calinesco et à prendre position à cet égard [1].

119

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3317 à 3320 [2]. Réservé. *Rome, 18 août 1939, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 19, 0 h. 15; le 18, 23 h. 30; le 19, 0 h. 10.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a fait savoir qu'à moins que je n'eusse à lui adresser une communication particulièrement urgente, il préférerait ne recevoir ma visite qu'à son retour d'Albanie [3], c'est-à-dire dans quelques jours. J'ai cru devoir déférer à son désir, d'autant plus que la presse anglaise et américaine annonçait déjà que j'étais porteur d'un message sensationnel à l'adresse du gouvernement italien. Je ne verrai pas avant le début de la semaine prochaine le comte Ciano.

Les renseignements que je recueille au sujet de ce dernier s'accordent d'ailleurs à le représenter comme revenu très soucieux de ses entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden [4].

Son humeur joviale aurait disparu et aussi l'optimisme avec lequel il appréciait jusque-là les chances de la paix.

Cette attitude n'a pas peu contribué à pouvoir accréditer la version que j'ai relatée dans mon télégramme n° 3310 [5] par courrier, et selon laquelle de profondes divergences se seraient manifestées entre les deux partenaires de l'Axe,

[1] Le document porte en marge une note manuscrite de l'écriture d'Ed. Daladier : « Pétroles roumains — Accord du roi Carol. J'ai fait adresser des remerciements [?] envoi de matériel de guerre ».

[2] Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[3] Où il se rendait à partir du 19 août : voir ci-après le n° 123 (note).

[4] Sur ces entretiens, voir ci-dessus, 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100 ci-après les nos 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

[5] Du même jour, reproduit ci-après sous le n° 123.

M. Hitler s'étant déclaré décidé à agir contre la Pologne et convaincu au surplus de pouvoir le faire sans provoquer un conflit général; M. Mussolini, au contraire, exprime l'idée qu'une action de force contre Dantzig entraînerait une guerre européenne et indique qu'il lui serait extrêmement pénible d'y participer, pour une cause qui paraît secondaire et demeurait étrangère au peuple italien.

De l'avis général, la controverse ne serait du reste pas close et les deux alliés continueraient à négocier.

On se comporte, en attendant, dans les milieux politiques romains, comme si l'on était en présence d'un péril de guerre réel.

On soutient à fond la presse allemande. On adjure la Pologne de ne pas s'obstiner dans sa folle résistance. On met en relief les responsabilités écrasantes que l'on attribue à Londres et à Paris. On semble n'attacher que peu d'importance à la conversation que le chancelier Hitler a eue avec M. Burckhardt (1) et l'on n'en parle pour ainsi dire pas. En revanche, on relève tous les bruits qui courent dans la presse du dehors et qui se réfèrent à des initiatives diplomatiques de caractère plus ou moins fantaisiste. On les enregistre avec une apparence de calme et de sérénité. Mais cette affectation de détachement cache mal un sentiment de perplexité sinon d'anxiété, et le désir qu'une intervention providentielle éclaircisse à bref délai une situation jugée grave ou du moins présentée comme telle.

Le public est d'ailleurs informé de la nature des préoccupations de M. Mussolini par une série de nouvelles brèves, mais significatives relatant que le chef du gouvernement a eu des conversations avec le maréchal de Bono, le maréchal Badoglio, le prince de Piémont, inspecteur de l'Infanterie, le général Bergio, chef de la défense contre avions. Il semble bien aussi que des mesures militaires plus étendues que celles que l'on avoue soient prises à l'heure actuelle discrètement.

120

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1183, 1184 (2). Réservé. *Varsovie, 18 août 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* le 19, 0 h. 55, 0 h. 20).

Je complète mon télégramme nos 1175 à 1181 (3).

En quittant M. Beck, j'ai insisté pour qu'il cherche avec les chefs de l'armée polonaise une formule pratique de nature à éviter la rupture des pourparlers de Moscou.

(1) Sur cette conversation, voir ci-dessus les nos 29, 36.

(2) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Autre exemplaire dans les « Papiers 1940 ».

(3) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le no 113.

Il m'a répondu : « Nous chercherons, mais j'ai peu d'espoir ».

La plupart des arguments invoqués, trouve le ministre, — le premier surtout — sont sans valeur réelle.

Au fond, ce que redoutent les Polonais, c'est que les troupes soviétiques ne pénètrent sur leur territoire et n'en sortent plus (en ce moment même en Wolhynie, les Juifs, très nombreux et fort agités, répandent, il est vrai, le bruit que la guerre est imminente et que la Grande-Bretagne a promis à l'U.R.S.S. de lui faire attribuer cette région).

Il est évident — et je l'ai fait observer à M. Beck — qu'une telle éventualité serait surtout à craindre pour la Pologne en l'absence d'un accord entre les puissances occidentales et l'U.R.S.S.

Le préjugé n'en existe pas moins chez la plupart des Polonais et il faut craindre qu'il ne soit assez fort pour balancer les considérations d'ordre politique ou militaire qui devraient s'imposer au Maréchal.

Communiqué à Moscou [1].

121

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1187. *Varsovie, 18 août 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* le 19, 1 h.)

Le *Kuryer Poranny* (gouvernemental), répliquant aux attaques des journaux allemands, écrit :

« La presse allemande trouve un argument nouveau pour motiver les tendances conquérantes envers la Pologne. Elle affirme notamment qu'il s'agit de l'honneur de l'Allemagne qui l'oblige à réclamer Dantzig, la Poméranie, la grande Pologne, la Silésie. Nous n'avons pas l'intention de discuter de l'honneur allemand... C'est seulement maintenant que l'Allemagne a aperçu en quoi consistait son « honneur » envers la Pologne. Jusqu'au mois de mars dernier, la conscience allemande ne se sentait pas humiliée par le fait que la Pologne possédait des territoires à elle depuis des siècles.

« Si jusqu'en 1939, l'honneur allemand pouvait se concilier avec les frontières naturelles de la Pologne, comme des Allemands l'ont déclaré, sans aucun doute possible, cet honneur ne souffrira nullement si l'état actuel de cette frontière persiste. D'ailleurs, l'honneur polonais y veillera. »

[1] Par télégramme du même jour, 22 h 25, reçu à Moscou le 19 à 10 h 5.

122

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2621 (1). Réservé. *Londres, 18 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 19, 11 h.)

Je me réfère au télégramme de notre ambassade à Berlin nº 2207 en date du 15 de ce mois (3).

L'ambassadeur d'Angleterre a eu avec M. von Weizsäcker, à la date précitée, un entretien très voisin de celui de M. Coulondre, mais qui porte exclusivement sur les relations germano-polonaises et leurs répercussions internationales (4).

Au cours de cette conversation, le secrétaire d'État allemand s'est montré particulièrement agressif et même brutal à l'égard de la Pologne, des notes adressées par Varsovie tant au Sénat qu'à la Wilhelmstrasse (5), des traitements infligés à la population de langue allemande vivant en territoire polonais. Sans faire allusion à la possibilité pour l'Angleterre de rester hors du conflit, il a déclaré que l'extrême limite de la patience allemande était maintenant atteinte.

Selon le compte rendu de sir Nevile Henderson, celui-ci aurait répondu sur un ton également vif et aurait exposé l'autre aspect de toutes ces questions. Il n'aurait eu d'ailleurs, à aucun moment, le sentiment d'avoir intéressé son interlocuteur.

Lord Halifax a fait donner connaissance de ce compte rendu au colonel Beck (6).

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 198.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 46.

(4) Sur l'entretien de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, voir ci-dessus le nº 95.

(5) Sur ces affaires, voir, au tome XVII de la présente série, les nºs 375 (et note), 381, 391, 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453, 490, 520, 541; ci-dessus les nºs 8, 67, 83.

(6) Le texte du rapport de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VII, nº 32. Voir également les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nº 66.

123

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3310 (1). Réservé. *Rome, 18 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 19, 11 h. 45.)

Les renseignements qui me sont parvenus de très bonne source à mon retour à Rome, hier soir, confirment que les entretiens de Salzbourg (3) ont fait apparaître, entre les deux partenaires de l'Axe, de profondes divergences.

De leurs plus récentes rencontres avec les représentants autorisés du Reich, les dirigeants italiens avaient remporté la certitude que l'Allemagne traînerait en longueur l'affaire de Dantzig et éviterait toute attitude qui pût déchaîner un conflit et entraîner une guerre générale.

Mais, à Salzbourg, M. von Ribbentrop et, à Berchtesgaden, le chancelier Hitler lui-même ont fait savoir à leurs alliés que la patience du Reich était à bout, que l'attitude de la Pologne, devenue absolument intolérable, appelait, de la part de l'Allemagne, des initiatives énergiques et très prochaines, en prévision de quoi l'Italie était invitée à dire son sentiment et à préparer la collaboration promise.

A cette mise en demeure allemande, M. Mussolini aurait opposé de sérieuses objections et une résistance vigoureuse.

Il aurait fait valoir, en particulier, que, cette fois, et contrairement à ce que semblait penser M. Hitler, l'intervention de l'Allemagne à Dantzig déclencherait une guerre européenne. Or, l'Italie n'était pas disposée à courir, pour Dantzig, les risques considérables d'une conflagration générale.

L'opinion publique de la Péninsule était, en effet, très opposée à une telle éventualité où la balance n'était pas égale entre l'absence de tout intérêt italien à l'origine et la perspective, pour l'Italie, d'avoir à supporter le poids principal des hostilités. En dépit des affirmations formulées dans la note du *D.N.B.* (4), cette divergence n'aurait pu être réduite et les deux associés en seraient encore à chercher le moyen de la combler. A cela, s'ajouterait que le Duce ne verrait pas, sans un mécontentement très vif, son partenaire allemand s'efforcer de tirer à lui la Hongrie et de la faire entrer dans son orbite exclusive.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Sur ces entretiens, et sur ceux de Berchtesgaden, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 100, 119; ci-après les nos 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(4) Cette note était en fait des plus brèves : voir ci-dessus le nº 27 (note).

Sans doute, cette attitude italienne est-elle à l'origine de l'hésitation qui se manifeste présentement chez M. Hitler. Mais, pour les dirigeants fascistes, la préoccupation et l'embarras sont plus aigus encore. Car, si M. Hitler reste, malgré tout, maître de son choix et maître de son heure, il n'en est naturellement pas de même pour le gouvernement de Rome, qui redoute extrêmement de se voir forcer la main par la réalisation d'une action allemande brusquée et qui, en particulier, s'inquiète fort, à cet égard, des conséquences possibles des « persécutions » subies par les Allemands de Pologne.

De là résulte le désir ardent que l'on éprouve visiblement ici de trouver, par tous les moyens, une issue à cette situation. Une double action, contradictoire en apparence, se poursuit. D'une part, la presse italienne, évidemment aiguillonnée par Berlin, redouble d'activité et même de violence dans l'appui qu'elle donne au point de vue allemand. D'excellente source, j'ai su que, le jour même du départ du comte Ciano pour Berchtesgaden, l'ambassadeur d'Allemagne était venu lui faire part du mécontentement qu'éprouvait M. Hitler devant l'attitude, trop molle à son gré, des journaux fascistes. C'est, assure-t-on, à la suite de cette démarche qu'un renouveau d'énergie s'est manifesté dans la presse, notamment sous la forme d'éditoriaux publiés par les cinq grands journaux de la capitale et dont la simultanéité avait une signification assez claire. De nouvelles instructions ont été données, dans le même sens, à la presse fasciste au lendemain du retour du comte Ciano. Il faut naturellement maintenir intacte la façade, ne rien laisser voir qui puisse confirmer les soupçons au sujet de dissentiments italo-allemands.

Mais, en même temps, les feuilles italiennes laissent apparaître d'évidentes sollicitations qui, à travers ce langage virulent, s'adressent à la Pologne et surtout à l'Angleterre. C'est dans la direction de Londres que se porte actuellement de Rome l'effort principal, dans la conviction où l'on est ici que, si le gouvernement britannique se laisse convaincre, et s'il relâche quelque peu l'intransigeance de son attitude, la Pologne ne pourra manquer de céder elle-même aussitôt. La France est, dans l'affaire, pour ainsi dire laissée de côté, car c'est, croit-on, à peu près uniquement de Londres que la décision dépend.

Le départ du comte Ciano pour l'Albanie [1] va naturellement déterminer, jusqu'au début de la semaine prochaine, une suspension de l'activité diplomatique dans la capitale italienne. Les jours qui suivront le retour du ministre des Affaires étrangères permettront assez vite d'apercevoir si le gouvernement fasciste a véritablement, comme on l'affirme ici, la volonté d'amorcer quelque conversation, de tenter un effort en vue d'un essai de règlement pacifique, plus ou moins étendu, avant l'époque du congrès de Nuremberg.

Quoi qu'il en soit, il apparaît bien que, jusqu'à présent, une attitude parfaitement concordante n'a pu s'établir entre les deux partenaires de l'Axe et que les échanges de vues doivent se poursuivre. Il ne paraît guère douteux

[1] **Le télégramme de Rome nº 3305, du 17 août, annonçait que le ministre italien des Affaires étrangères se rendait le 19 en Albanie pour y visiter les principaux centres du pays, inspecter les travaux en cours et donner le signal d'autres travaux publics importants.**

non plus que, dans l'hésitation que lui font éprouver les résistances de son allié romain, M. Hitler n'ait assez naturellement consenti à ajourner toute action directe, peut-être jusqu'après la clôture du congrès national-socialiste.

Mais la situation des Allemands de Pologne n'en crée pas moins un danger immédiat, susceptible de déterminer, d'un instant à l'autre, l'irréparable et dont l'extrême gravité préoccupe lourdement les dirigeants italiens. Aussi, la première et la plus forte impression que l'on recueille en rentrant à Rome, après une absence de quelques semaines, est-elle celle de la perplexité, de l'inquiétude, sinon même de l'angoisse sourde que semblent éprouver également le public et les milieux responsables.

124

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3311 [1]. *Rome, 18 août 1939* [2].

(*Reçu :* le 19, 11 h. 45.)

La presse italienne a beaucoup insisté, hier et aujourd'hui, sur l'entrevue du Duce avec le maréchal Badoglio. Elle a même expressément noté que la conversation des deux hommes avait porté sur des sujets militaires.

Sans doute a-t-on voulu ainsi répondre au bruit persistant de la disgrâce du Maréchal, aux commentaires qu'a suscités l'absence de celui-ci aux dernières grandes manœuvres et montrer, du même coup, pour l'usage interne et externe, quelle est la nature des préoccupations actuelles du chef du gouvernement.

[1] Extrait des « Papiers 1940 ».
[2] Par courrier, en clair.

125

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2242 (1). Secret. Réservé. *Berlin, 18 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 21, 11 h.)

Malgré quelques signes de détente locale à Dantzig, la situation continue à se tendre. Il est difficile en ce moment de dire si elle atteindra son point culminant avant ou après le congrès de Nuremberg. Il y a des indices en faveur des deux hypothèses. Je me permets, en conséquence, de rappeler les principales suggestions que j'ai formulées dans mes derniers télégrammes.

1º *Il importe avant tout de rester, sur le plan militaire, à hauteur de l'Allemagne.* Or, celle-ci procède actuellement à des convocations massives de réservistes, à la formation de divisions de réserves et à des mouvements très importants de troupes et de matériel.

2º Il faudrait à tout prix aboutir au plus tôt dans l'affaire russe.

De diverses sources, il me revient que ce sont les militaires qui actuellement poussent le plus le Chancelier à une guerre contre la Pologne. L'argument le plus efficace pour les freiner serait la conclusion de l'accord avec les Russes.

3º La question la plus brûlante aujourd'hui est peut-être moins celle de Dantzig que celle des minorités allemandes en Pologne, et je me demande si l'Allemagne ne procède pas ainsi pour trouver des points d'agression qui ne seraient pas couverts d'une façon aussi explicite que Dantzig par des engagements franco-britanniques. Il apparaît bien que le Reich cherche, en ce moment, en déplaçant le problème, à constituer le dossier des provocations polonaises qui pourraient l'amener à intervenir militairement contre la Pologne pour d'autres raisons que Dantzig, avec l'espoir que les prétendues provocations polonaises feraient sortir le conflit du cadre des accords existant entre la Pologne et les puissances occidentales. Il conviendrait d'en tenir compte dans la rédaction des accords en cours d'élaboration.

4º D'autre part, le traitement infligé aux minorités allemandes est un des points qui blessent et irritent le plus vivement M. Hitler. J'appelle l'attention

(1) Extrait des papiers Bonnet et des « Papiers 1940 », ce télégramme est reproduit, avec deux coupures signalées ci-dessous, au *Livre jaune* sous le nº 199.
(2) Par courrier, en clair.

de Votre Excellence sur la tendance que celui-ci a manifestée dans son entretien du 11 mars avec M. Burckhardt [1] à mettre l'accent sur cette question plutôt que sur celle de Dantzig [2]. Cette tendance se reflète d'ailleurs depuis quelques jours dans la presse allemande.

5° Il importe, bien entendu, de ne faire sur la Pologne aucune pression susceptible d'atteindre son ressort moral et ses intérêts vitaux et de la laisser libre de fixer la limite des concessions qu'elle peut faire à Dantzig, mais en revanche, il me paraît que nous devons lui marquer tout le prix que nous attachons et qui s'attache pour la sauvegarde de la paix, à ce qu'elle ne donne aucune prise aux plaintes ou à la manœuvre allemande en ce qui concerne le traitement des minorités, et fasse tout ce qui dépend d'elle pour éviter des incidents avec l'Allemagne, notamment dans les régions à minorité allemande. Je me permets d'insister à ce sujet sur la suggestion que j'avais faite concernant l'envoi de fonctionnaires de l'administration centrale pour contrôler les autorités régionales [3].

6° Étant donné les indications très précises fournies par M. Burckhardt sur l'état d'esprit du Chancelier, j'estime que le gouvernement a le devoir de mettre en œuvre les pouvoirs dont il dispose pour interdire à la presse toute attaque susceptible d'être considérée comme une offense personnelle par le chef de l'État allemand.

126

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2243 [4]. Réservé. *Berlin, 18 août 1939* [5].

(*Reçu :* le 21, 11 h.)

De source généralement bien informée, il me revient que l'on songerait très sérieusement, dans les milieux dirigeants du Reich, à décommander la manifestation qui devait avoir lieu le 27 août à Tannenberg [6].

[1] Ce passage comporte une inexactitude : ce n'est pas avec le chancelier Hitler, mais avec M. von Weizsäcker que le Haut-Commissaire s'entretient le 11 mars 1939 (cf. Burckhardt, *Ma mission à Dantzig*, p. 283-285). A moins qu'il ne faille lire : 11 août, date de la rencontre à Berchtesgaedn du Führer et du Haut-Commissaire : voir ci-dessus les n°s 29, 36.

[2] Phrase non reproduite au *Livre jaune.*

[3] Sur cette suggestion, voir ci-dessus le n° 46. [Cette dernière phrase n'a pas été retenue par le *Livre jaune*].

[4] Extrait des « Papiers 1940 ».

[5] Par courrier, en clair.

[6] Cette manifestation, qui devait commémorer la victoire remportée par Hindenburg, les 25-28 août 1914 sur l'armée russe, devait être effectivement décommandée : voir ci-après le n° 382 (note).

On laissait entendre ce soir à la Wilhelmstrasse que c'était vraiment beaucoup demander au Führer que d'être obligé, pour se rendre en Prusse orientale, de passer par la mer afin d'éviter le Corridor.

En revanche, il semble bien que l'on continue à préparer sérieusement le congrès de Nuremberg.

Si l'indication relative à Tannenberg s'avérait exacte et si rien n'était changé en ce qui concerne Nuremberg, il serait permis d'en conclure qu'après avoir envisagé une solution possible de l'affaire de Dantzig et du Corridor avant la fin du mois d'août, les dirigeants du Reich auraient reconnu qu'ils devaient, provisoirement du moins, renoncer à leurs desseins.

En revanche, si le congrès de Nuremberg était lui-même décommandé, ce serait un symptôme assez grave.

127

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2244 (1). Réservé. *Berlin, 18 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 21, 11 h.)

A mesure que se développe la campagne allemande contre la Pologne, on voit apparaître plus nettement les analogies entre l'entreprise actuelle et celle de l'automne dernier contre la Tchécoslovaquie. Les méthodes auxquelles le Reich a recours présentent une telle ressemblance que l'on peut chercher à établir, par comparaison avec les événements de 1938, le point de maturité auquel en est arrivée actuellement la crise.

1º M. Burckhardt est rentré à Dantzig le 14 août. L'année dernière, à peu près à pareille date, lord Runciman arrivait à Prague afin de remettre à flot les négociations entre le parti de M. Henlein et le gouvernement de Prague. Mais, dès lors, il apparaissait qu'aux yeux des dirigeants allemands, les pourparlers et les arrangements auxquels pouvaient aboutir le gouvernement tchèque et le parti sudète ne présentaient qu'un intérêt secondaire. Il en est à peu près de même aujourd'hui du règlement des questions locales qui concernent Dantzig. On doit noter toutefois qu'à l'heure actuelle, les nazis de la Ville libre et du Reich paraissent faire preuve, en ce qui concerne le règlement de ces problèmes, de dispositions plus conciliantes que les négociateurs allemands n'en ont jamais affichées à l'égard des Tchèques.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 200.
(2) Par courrier, en clair.

2° Dès le mois de mai de l'année dernière — exactement le 28 mai — le Führer avait pris la résolution non seulement de régler la question sudète, mais d'en finir avec la Tchécoslovaquie. Depuis longtemps déjà, les dirigeants du Reich ne faisaient d'ailleurs pas mystère de leur volonté de rayer de la carte la Tchécoslovaquie, « navire porte-avions » de la Russie soviétique.

Présentement, la question de Dantzig est également, en fait, passée au second plan. C'est le problème des minorités allemandes de Pologne — et indirectement celui des frontières allemandes de 1914 — qui se trouvent mis en avant; mais on ne saurait encore affirmer que le Führer ait décidé de liquider la Pologne. L'existence même de cet état n'a été mise en cause que dans des articles relativement peu nombreux. La destruction de la Pologne n'a pas encore été présentée au public allemand comme l'un des objectifs essentiels de la politique allemande.

3° Dès la fin d'août 1938, il était clair que le Reich cherchait, en fomentant une révolte des Allemands des Sudètes, à se procurer le prétexte d'une intervention militaire.

Tel est probablement le but de l'agitation menée actuellement autour des minorités allemandes de Pologne, mais la manœuvre ne paraît pas encore aussi avancée. Si violente qu'elle soit, la campagne menée contre les Polonais est loin d'atteindre l'ampleur et l'agressivité qu'avait revêtues, l'année dernière, vers le milieu d'août, l'agitation antitchèque.

Depuis quelques jours, il est vrai, la presse allemande s'attache à dépeindre les mauvais traitements de toutes sortes dont seraient l'objet les Allemands de Pologne : elle parle d'arrestations massives, de « chasse aux Allemands », de distributions d'armes à des éléments douteux, de dizaines de milliers de personnes obligées de chercher un refuge en Allemagne, de violations de frontière par des avions militaires [1]. Mais pareils récits, considérablement amplifiés et dramatisés, se sont, l'année dernière, étalés durant des semaines dans les journaux du Reich, recouvrant chaque jour des pages entières avant que la crise n'ait atteint, en fin septembre, son point culminant.

4° D'une façon générale, on ne saurait donc dire que la crise germano-polonaise soit, à l'heure actuelle, plus près de son point de maturité que ne l'était, l'année dernière, à pareille époque, le conflit germano-tchèque.

Cette remarque ne s'applique toutefois pas aux symptômes d'ordre militaire. Dans ce domaine, les préparatifs apparaissent beaucoup plus vastes et semblent déjà beaucoup plus avancés. C'est là un point qui ne saurait trop retenir notre attention.

[1] Sur ces allégations et la campagne antipolonaise de la presse allemande en général, voir ci-dessus les nos 2, 15, 47, 96, 97, 111, 121.

128

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2237 à 2239 (1). *Berlin, 18 août 1939, 14 h. 30.*

Le ton de la presse allemande de ce matin et les faits qu'elle invoque à l'appui de sa campagne antipolonaise me conduisent à recommander particulièrement à l'examen de Votre Excellence mon télégramme nº 2225 du 17 août (2). Les journaux clament que les incidents se multiplient en Pologne contre les membres de la minorité allemande et que le nombre des fugitifs qui ont pu passer sur le territoire du Reich aurait déjà atteint au début d'août 76.000 personnes, selon certaines feuilles, 77.000 selon l'*Observateur raciste*. Dix-neuf camps de réfugiés auraient été organisés.

De deux choses l'une : ou bien les incidents et l'exode qu'ils auraient entraîné dans la minorité allemande sont grossièrement dénaturés par la propagande nationale-socialiste et il est indispensable que les autorités polonaises remettent sans tarder les choses au point; ou bien ces faits reposent sur un fond de vérité et j'estime qu'il conviendrait d'intervenir de toute urgence à Varsovie pour attirer amicalement mais fermement l'attention du gouvernement polonais sur le danger extrême que de tels agissements comportent à l'heure actuelle.

Ainsi que je l'ai indiqué, la campagne allemande prend prétexte de ces prétendus incidents pour dépasser la question de Dantzig et poser le problème de toutes les régions polonaises à forte minorité allemande. Ils produisent au surplus sur l'esprit du Führer l'effet d'une provocation intolérable comme l'a marqué M. Burckhardt dans le compte rendu de son entretien du 11 août (3).

Au service de la Propagande, un haut fonctionnaire a assuré à l'un de mes collaborateurs que, contrairement à ce qui s'était passé pour la crise germano-tchèque, ses bureaux avaient pour instructions de minimiser plutôt les incidents polonais.

Même si l'on est en droit d'accueillir cette assurance avec scepticisme, il n'en reste pas moins que les circonstances réclament des Polonais les efforts les plus énergiques pour maintenir le calme et l'ordre dans les régions à minorité allemande et éviter, plus encore que dans les conditions normales, des incidents qui ne peuvent aujourd'hui qu'envenimer gravement une situation très tendue et précipiter les événements.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 96.
(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 29, 36.

129

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2623. Réservé. *Londres, 18 août 1939* (1).

Je me réfère aux télégrammes de notre ambassadeur à Varsovie nos 1161-1162 (2).

Ainsi que vous l'indiquait M. Léon Noël, sir Howard Kennard a signalé à Londres la préoccupation marquée par le colonel Beck au sujet de propos tenus au retour de Salzbourg par le comte Ciano sur le caractère localisé que revêtirait un conflit germano-polonais.

Dans ces conditions et sans envoyer d'instructions, lord Halifax a recommandé à sir Percy Loraine d'exprimer à titre personnel un avis contraire lorsqu'il reprendrait ses conversations avec les Italiens.

130

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 887 (3). *Moscou, 18 août 1939.*

Je réponds à vos télégrammes nos 595 à 600 (4).

Étant donnée votre démarche auprès de M. Souritz, je ne crois pas nécessaire de la renouveler ici avant que nous ayons pu donner à la mission militaire soviétique la réponse affirmative à laquelle se réfère en dernier lieu mon télégramme nº 886 (5).

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 16 août, reproduit ci-dessus sous le nº 73.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Du 17 août, reproduits ci-dessus sous le nº 92.
(5) Du 17 août, reproduit ci-dessus sous le nº 90.

131

ACCORD FRANCO-POLONAIS

Ouverture de crédit à la Pologne pour l'achat de matériel de guerre

Paris, 18 août 1939.

I

Le gouvernement de la République française, représenté par M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, d'une part,

Et le gouvernement de la République de Pologne, représenté par M. Jules Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne à Paris, d'autre part,

Sont convenus de ce qui suit :

1° Le gouvernement français, sous réserve d'une approbation législative, consentira au gouvernement polonais des avances, à concurrence de 430 millions de francs au maximum, pour le règlement de cessions de matériel de guerre à conclure entre les deux gouvernements. Les accords relatifs aux cessions à régler au moyen de ces avances devront être conclus avant le 10 septembre 1939. Les délais de livraison stipulés dans lesdits accords ne devront pas dépasser le 31 mars 1940.

2° Le compte des avances prévues à l'article précédent sera tenu sous forme d'un compte courant au nom du gouvernement polonais.

Ce compte courant sera débité des paiements faits pour le compte du gouvernement polonais en règlement des cessions visées à l'article 1er, au fur et à mesure desdits paiements.

Les intérêts du compte courant, tant créditeurs que débiteurs, seront calculés au taux de 5 % l'an et capitalisés le 31 décembre de chaque année.

3° Le gouvernement polonais assurera le remboursement du capital et le paiement des intérêts au moyen de versements trimestriels qui seront effectués au Trésor français les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année à compter de l'année 1940 inclusivement et jusqu'à règlement complet de la dette. Ces versements seront portés au crédit du compte courant visé à l'article 2. Leurs montants seront les suivants :

1° Au cours des années 1940, 1941 et 1942, les versements trimestriels seront de francs : 6.250.000 chacun.

2° A partir de l'année 1943 inclusivement, les versements trimestriels seront de francs : 9.872.000 chacun.

3° Les versements de l'année 1957 seront uniformément diminués ou majorés de façon que le compte des avances soit intégralement réglé au 31 décembre 1957.

Au cas où les avances effectivement employées au règlement de cessions, conformément à l'article 1er, atteindraient un montant inférieur à 400 millions de francs, les trimestrialités prévues au présent article seraient réduites dans une proportion égale au rapport entre ce montant et le chiffre maximum de 430 millions de francs. Toutefois, la réduction éventuellement applicable à la trimestrialité du 31 mars 1940 sera effectivement imputée sur la trimestrialité du 30 juin 1940.

4° Les accords de cessions prévus à l'article 1er seront conclus entre les représentants qualifiés du gouvernement français et du gouvernement polonais.

Les règles suivant lesquelles les paiements afférents à ces cessions seront imputés au compte courant mentionné à l'article 2 seront déterminées d'accord entre le gouvernement français et le gouvernement polonais.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent accord.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le 18 août 1939.

(Signé) Georges BONNET,

Jules LUKASIEWICZ.

II

Protocole annexe

Le gouvernement de la République française, représenté par M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, d'une part;

Et le gouvernement de la République de Pologne, représenté par M. Jules Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne à Paris, d'autre part;

sont convenus, en exécution de l'article 4 de l'accord conclu par eux en date de ce jour (ci-après dénommé l'accord), des dispositions d'application suivantes :

I. Les dépenses ci-après résultant pour le gouvernement polonais des cessions prévues à l'article 1er de l'accord seront imputées au compte courant ouvert en vertu de l'article 2 dudit accord :

1° Paiement de la valeur des matériels cédés (y compris les frais accessoires d'emballage, de manutention et de livraison sur wagon-départ);

2° Paiement des frais de transports et frais accessoires jusqu'à la frontière française et des frais de transports maritimes pour autant que ces transports seront effectués sous pavillon français, ainsi que des frais occasionnés à l'attaché militaire près l'ambassade de Pologne à Paris par la cession des matériels en cause (indemnités, frais de contrôle, ainsi que les indemnités et frais de déplacement des officiers du service français des cessions).

2. Les paiements prévus à l'alinéa 1er de l'article 1er seront assurés, par imputation au compte courant visé ci-dessus, sur production des factures, qui seront établies par les établissements cessionnaires.

Les paiements prévus à l'alinéa 2° de l'article 1er seront assurés forfaitairement au moyen de versements effectués, par imputation sur le même compte courant, à l'attaché militaire près l'ambassade de Pologne à Paris et égaux à 4 % de chacun des paiements mentionnés à l'alinéa précédent.

3. Les recettes encaissées, le cas échéant, pour le compte du gouvernement polonais, en exécution des accords de cession prévus à l'article 1er de l'accord, seront également imputées au compte courant visé ci-dessus et pourront être effectuées au règlement d'accords de cession similaires, même si ceux-ci sont conclus après le 10 septembre 1939.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent protocole.

Fait à Paris, en deux exemplaires le 18 août 1939.

(Signé) : Georges BONNET,
Jules LUKASIEWICZ (1).

132

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE (2)

Paris, 18 août 1939.

La sous-direction des Relations commerciales a bien voulu, en date du 11 août, communiquer, pour avis, à la sous-direction d'Europe copie d'une lettre du 7 août par laquelle M. le Ministre du Commerce signale à nouveau l'intérêt qu'il verrait, pour sa part, à ce que des négociations commerciales fussent ouvertes le plus tôt possible avec l'U.R.S.S. en vue d'une révision complète des clauses de l'accord commercial provisoire en vigueur, qui doit arriver à expiration en janvier prochain (3). Il s'agirait principalement d'obtenir, ainsi que Moscou l'a accordé récemment à l'Italie en particulier, une compensation par l'U.R.S.S. des matières premières exportées par elle.

La sous-direction d'Europe avait observé, par sa note du 26 juin, au même sujet, qu'il lui paraissait opportun, pour sa part, de différer l'ouverture de ces conversations commerciales jusqu'à ce qu'aient abouti les négociations politiques en cours (4).

Ces négociations se poursuivant encore et des conversations militaires étant en outre engagées, la situation ne semble pas avoir évolué suffisamment jusqu'à ce jour pour permettre d'envisager encore l'ouverture de négociations commerciales.

(1) Par télégramme n° 1191, du 19 août, l'ambassadeur de France à Varsovie faisait état de l'annonce par l'agence Pat de la conclusion de l'accord, effectuée « dans une atmosphère de collaboration amicale après de brèves conversations ».

(2) Cette note a été rédigée à l'intention de la sous-direction des Relations commerciales. Elle porte l'annotation manuscrite suivante : *M. Baudier. Changer la fin simplement dans le sens proposé par l'Europe.*

(3) Cette lettre du 7 août est reproduite au tome XVII de la présente série sous le n° 460.

(4) Sur ce document, voir au tome XVII précité, le n° 460 (note).

Néanmoins, tenant compte du désir exprimé par M. Gentin et de l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une révision de l'accord commercial pût être effectuée avant l'expiration de la convention actuelle, la sous-direction d'Europe ne verrait pas d'objection à ce que la question fût dès maintenant signalée à M. Naggiar, qui pourrait être appelé à donner son avis au Département sur le moment et les conditions dans lesquels ces négociations commerciales lui paraîtraient devoir être utilement engagées.

133

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

N. nº 627. *Paris, 18 août 1939.*

1. L'ambassade de Grande-Bretagne présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, d'ordre de son gouvernement, a l'honneur de lui faire savoir que le gouvernement de Sa Majesté lui est très reconnaissant des utiles suggestions contenues dans sa note du 11 août [1]. Celles-ci ont été étudiées avec le plus grand intérêt.

2. Le gouvernement de Sa Majesté est entièrement d'accord avec le gouvernement français sur les considérations exposées dans la note précitée. Son attention a été particulièrement retenue par le passage de cette note concernant les modalités suggérées en vue d'approcher le gouvernement américain et, singulièrement, d'éviter de donner à ce dernier l'impression qu'un nouvel effort est tenté pour l'amener à s'intéresser à un problème au sujet duquel il a déjà déclaré qu'il n'était pas directement intéressé. Le gouvernement de Sa Majesté estime d'autre part que, s'il existe réellement quelque chance d'obtenir une coopération américaine, ce n'est qu'au moment où les autres gouvernements auront pris position pour eux-mêmes que le gouvernement des États-Unis offrira cette coopération.

3. Pour cette raison, et pour hâter la procédure, le gouvernement de Sa Majesté a envoyé, le 17 août, des instructions à son ambassadeur à Tokyo. La substance de ces instructions est communiquée ci-joint au gouvernement français pour son information [2].

[1] Reproduite au tome XVII de la présente série sous le nº 524.

[2] Il a paru superflu de reproduire la traduction française de ces instructions, dont le texte original est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. IX, nº 535. Les instructions énuméraient les raisons pour lesquelles le gouvernement britannique ne pouvait proposer, sur le problème de l'argent, un quelconque compromis aux Japonais. La portée des questions de la monnaie et des stocks d'argent dépassait en effet le cadre des problèmes locaux de Tientsin car elles intéressaient le gouvernement chinois et d'autres gouvernements étrangers, à tel point qu'un accord entre les seuls cabinets de Londres et de Tokyo était impossible. Si le gouvernement britannique se disait prêt à prendre en considération toute suggestion constructive nippone concernant les accords existants, il estimait cependant nécessaire que tous les pays parties au traité des neuf puissances pussent exprimer leur sentiment. Il exprimait enfin l'espoir que le gouvernement japonais ne retarderait plus longtemps la conclusion de l'accord sur les problèmes locaux.

4. D'autre part, le gouvernement de Sa Majesté informe le gouvernement des États-Unis des instructions envoyées à sir Robert Craigie. Dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, toute démarche éventuelle auprès du gouvernement des États-Unis doit dépendre de la réaction japonaise à la communication que sir Robert Craigie doit faire à Tokyo. Si cette réaction était favorable, le gouvernement de Sa Majesté estime que le meilleur moyen d'obtenir la coopération américaine serait d'exposer la position présente selon les lignes tracées par la note du ministère des Affaires étrangères du 11 août : il serait ainsi indiqué que les gouvernements britannique et français se proposent de soumettre aux Japonais une offre de neutralisation des stocks et suggèrent que le gouvernement des États-Unis se joigne à eux. Dans le cas où les réactions des Japonais seraient défavorables, le gouvernement de Sa Majesté désirerait également consulter les gouvernements français et américain dans le but de rechercher l'adoption d'une attitude commune à la lumière de la nouvelle situation [1].

134

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L. [2]. *Paris, 18 août 1939.*

J'ai eu l'honneur d'attirer votre attention sur le télégramme nº 2207 en date du 15 août, de notre ambassade à Berlin [3]. Je vous signalais, en particulier, l'une des indications données par M. Coulondre, à savoir « qu'il importe que nous conservions à tout le moins le rapport existant précédemment entre nos forces et celles du Reich », et j'ajoutais « que cette considération correspondait parfaitement à vos vues comme d'ailleurs elle correspondait aux miennes ». Dans ce but, vous avez pris un ensemble de dispositions qui ont permis d'atteindre ce résultat.

Sur la question de savoir si les mesures les plus récentes prises par le gouvernement du Reich et celles éventuellement en préparation auraient

[1] Le 25 août, l'ambassade de Grande-Bretagne remettait au Département un aide-mémoire, qui rendait compte de la réponse japonaise à la communication britannique du 18 août. Le gouvernement de Tokyo refusait d'entrer dans une conférence avec les représentants des États-Unis, de l'Angleterre et de la France, tout en se déclarant prêt à discuter avec chaque puissance séparément. Il ne comprenait pas pourquoi il était fait référence au traité des neuf puissances, espérant que cette allusion ne signifiait pas qu'il s'agissait de soumettre le problème de l'argent aux signataires de ce traité; il regrettait qu'il ne fût pas possible de conclure un accord séparé sur les questions de police.

[2] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

[3] Ci-dessus reproduit sous le nº 46.

pour conséquence de rompre ce « rapport » de forces, vous m'avez fait part de votre intention de faire examiner la question par vos collaborateurs techniques. J'approuve pleinement, pour ma part, cette procédure.

Je me permets, par ailleurs, de vous confirmer à nouveau ma lettre d'hier (1) en ce qui concerne le point nº 4 signalé par notre ambassadeur, puisque vous avez bien voulu réunir aujourd'hui les membres de la presse. J'ajoute qu'à une heure où l'on parle constamment au public de la « guerre des nerfs », il importe que la presse française ne contribue en aucun cas à faire perdre au public le calme et le sang-froid qu'il a su conserver jusqu'ici (2).

135

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2246. *Berlin, 19 août 1939* (3).

(*Reçu :* 11 h. 15.)

La *Correspondance politique et diplomatique* a consacré son bulletin d'hier à la prochaine signature du traité d'alliance anglo-polonais (4). D'après l'organe de la Wilhelmstrasse, ce traité, si on en croit la presse britannique, ne changera rien à la situation actuelle. La Pologne restera maîtresse de décider de la guerre ou de la paix, et les puissances garantes risquent d'être entraînées par elle dans une aventure périlleuse. L'attitude anglaise, ajoute le journal, est une preuve qu'on est d'accord en Grande-Bretagne avec les agissements actuels de la Pologne. On connaît à Londres les séries des persécutions et des provocations qui se développent à l'intérieur de la Pologne, mais on veille à ne mentionner que les beaux discours des milieux responsables polonais, pendant que la machine de la propagande britannique ne néglige rien pour éviter que les peuples et les pays amis soient informés du véritable état de choses. Les puissances doivent être sauvées tant qu'on juge utile de les conserver.

La *Correspondance* voit un nouveau signe de l'intransigeance polonaise dans les déclarations faites par le comte Potocki à Washington (5).

(1) Publiée ci-dessus sous le nº 103.

(2) Note manuscrite rajoutée sur l'exemplaire des dossiers Bonnet à la fin : « Il s'agissait des attaques personnelles contre les chefs d'État étrangers ».

(3) Par téléphone, en clair.

(4) Cette signature devait avoir lieu le 25 août : voir ci-après le nº 461.

(5) A la suite d'un entretien avec M. Sumner Welles, l'ambassadeur de Pologne à Washington avait déclaré à la presse que la situation européenne ne permettait pas un optimisme excessif. Il avait ajouté que le peuple polonais restait fermement attaché à sa position : toute tentative allemande de s'emparer de Dantzig aboutirait à la guerre (*Temps* du 18 août, p. 1).

En concluant, l'officieux bulletin s'étonne de voir l'Angleterre renoncer ainsi aux droits les plus élémentaires de sa souveraineté. On doit en déduire, écrit-il, que l'Angleterre ne laisse ainsi aller un partenaire aveugle de son chauvinisme que pour arriver au but que se proposent d'atteindre ses excitateurs et ses politiciens partisans de la guerre préventive.

136

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2631. *Londres, 19 août 1939* (1).

(*Reçu :* 11 h. 15.)

Le sentiment que la crise s'est aggravée est partagé par la plupart des correspondants de la presse anglaise à Berlin. « On fait, à Berlin, tous les efforts possibles », dit le correspondant du *Times*, pour prouver aux observateurs étrangers que la situation est grave. Il y a des raisons de croire que le plan préparé par le Chancelier pour un règlement de la question de Dantzig conforme à ses vues sera exécuté au cours des prochaines journées. Sur ce plan lui-même, on ne possède pas aujourd'hui d'indication, mais il est déclaré aux observateurs étrangers que l'Allemagne ne renoncera à aucune de ses prétentions, quelles qu'en soient les conséquences. Il semble que les milieux dirigeants aient enfin compris l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne, mais trop tard, c'est-à-dire à un moment où le prestige allemand ne permet plus de faire de concessions en vue d'un règlement pacifique du problème. Comme l'a dit une personnalité allemande bien informée : « Nous préférons aujourd'hui perdre la guerre plutôt que de céder ». « On ne parle plus aujourd'hui comme on l'a fait il y a quelques semaines d'un « bluff britannique » et on a cessé d'espérer que, par la fermeté de son attitude, l'Allemagne pourrait inciter les puissances occidentales à faire pression sur la Pologne. Mais la tactique adoptée par le Reich dans l'espoir d'y parvenir a placé l'Allemagne dans une position d'où elle prétend n'avoir plus la possibilité de sortir ».

Le *Times* et plusieurs autres journaux soulignent l'importance d'une décision prise par le Reich de mettre la Slovaquie sous sa protection militaire (2). Il ne doute pas qu'il s'agisse d'améliorer la position stratégique de l'Allemagne. C'est probablement dans le même but, croient la plupart des journaux, qu'une pression a été exercée sur le comte Csaky (3). Le correspondant du

(1) Par téléphone, en clair.

(2) L'agence Havas de Berlin venait d'annoncer (*Temps* du 20 août, p. 1), la conclusion d'un accord germano-slovaque au sujet de la délimitation exacte du territoire slovaque que les troupes du Reich pourraient occuper et fortifier. La commission militaire allemande s'installerait à Bratislava, à titre de mission militaire permanente.

(3) Sur les relations germano-magyares à cette époque, et les pressions du Reich sur Budapest, voir ci-dessus les nos 21, 99; ci-après les nos 140, 156, 220.

Times à Rome laisse entendre « qu'il pourrait s'agir du passage des troupes allemandes en territoire hongrois en cas d'une attaque contre la Pologne ». Le correspondant croit qu'une semblable demande avait déjà été faite il y a quelque temps, mais qu'elle avait été repoussée par le gouvernement de Budapest.

« Les milieux officiels et politiques de Berlin, écrit le correspondant du *Daily Telegraph* dans cette ville, semblent de plus en plus convaincus de l'impossibilité où l'on est de réduire la crise actuelle; on se trouve dans une impasse. Il serait, dit-on, difficile pour l'Allemagne de diminuer ses exigences sans perte de prestige pour le régime actuel et de les accroître sans faire jouer les garanties données à la Pologne par la Grande-Bretagne et par la France. On a des raisons de croire que les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont fait des représentations énergiques au baron von Weizsäcker ». Le correspondant précise qu'aux termes de l'accord germano-slovaque, le Reich s'est arrogé le droit d'occuper entièrement le territoire de ce pays.

Le *Daily Mail*, dans son éditorial, adresse au Reich un nouvel avertissement. Il fait le parallèle entre la crise actuelle et celle de septembre dernier.

« Alors, des récits de tortures et d'atrocités dont la minorité allemande était victime emplissaient les colonnes des journaux allemands. On exploitait le patriotisme du peuple pour le porter à son paroxysme. Il en est de même aujourd'hui... Les mêmes misérables mensonges sont répandus. Il est à craindre que la vérité ne traverse jamais le barrage de la propagande allemande, qu'elle ne parvienne pas à temps au peuple allemand pour l'empêcher d'être victime d'une autre guerre. Il faut qu'il sache :

« 1° Que son Führer a trop souvent manqué de parole;

2° Que la Grande-Bretagne et la France sont résolues à tenir leur parole. »

Le *Daily Express* prétend que le comte Csaky cherche l'appui de l'Italie au moment où le Reich exerce sur son pays la plus forte pression. « Le comte Csaky avait pour instructions de résister de la manière la plus ferme à cette pression allemande. »

Pour M. Voigt, dans le *Manchester Guardian*, la question est la suivante : « L'Allemagne tentera-t-elle, quoi qu'il arrive, de détruire l'indépendance de la Pologne? » Elle paraît croire que les puissances occidentales ne soutiendront pas le gouvernement de Varsovie en toute circonstance. On a tout fait pour dissiper cette dangereuse illusion tant qu'on ne connaîtra pas le résultat des entretiens de Salzbourg [1]. On ne peut être certain des intentions de l'Axe. Mais on croit, ici, de plus en plus, que l'Allemagne ne reculera pas devant un conflit armé avec la Pologne, bien qu'elle soit certaine que le conflit entraînera l'intervention de la Grande-Bretagne et de la France, quoi que le chancelier Hitler puisse en penser.

Le *Daily Herald* croit que le gouvernement allemand a fait de nouveaux efforts pour persuader le gouvernement hongrois d'accepter un partage de

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123; ci-après les nos 146, 154, 161, 205, 211.

la Slovaquie. Le comte Csaky ayant refusé de souscrire à ce projet, le Reich a agi seul. M. Ewer, dans le journal travailliste, croit, comme certains de ses confrères, que le comte Csaky demande l'appui de l'Italie pour soutenir son pays en présence d'une pression allemande de plus en plus forte.

137

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2636 (1). Réservé. *Londres, 19 août 1939, 13 h.* (2).

Je me réfère à mon télégramme nº 2621 (3).

La conversation du 15 août entre M. Coulondre et M. von Weizsäcker (4), rapprochée de celle de ce dernier avec l'ambassadeur d'Angleterre (5), donne l'impression d'un « avertissement amical » que le secrétaire d'État allemand, sur l'ordre de M. von Ribbentrop, a cherché à donner à notre pays, mais moins brutalement qu'aux Anglais, sur l'imminence d'un conflit germano-polonais.

M. von Weizsäcker ne semble pas avoir fait allusion à la position de l'Italie, sur laquelle je n'ai d'ailleurs recueilli ici depuis quatre jours aucune impression.

138

M. Lancial, Consul général de France à Cologne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 44 (6). *Cologne, 19 août 1939, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h.)

Je note, depuis deux ou trois jours, un changement touchant les perspectives de guerre dans l'opinion d'un certain nombre d'Allemands et de neutres installés depuis longtemps dans la région.

(1) Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade, a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 201, à l'exception de la dernière phrase concernant l'attitude de l'Italie.

(2) Par téléphone.

(3) Du 18 août, reproduit ci-dessus sous le nº 122.

(4) Sur cette conversation, voir ci-dessus le nº 46.

(5) S'agit-il de l'entretien de l'ambassadeur britannique et du secrétaire d'État du 15 août, ci-dessus relaté sous le nº 95 ? Ne s'agirait-il pas plutôt de l'entretien du 18 auquel se réfèrent les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nº 114 ?

(6) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Optimistes jusqu'à présent, ils paraissent maintenant considérer avec fatalisme la catastrophe comme imminente et inévitable. L'un d'eux, Allemand, a même ajouté que l'Allemagne, ayant encore pendant quelques mois la supériorité de l'armement, devait en profiter. Des émissions radiophoniques fréquentes sur l'ampleur de la préparation militaire anglo-française, dont j'ai signalé l'urgence au Département, sont plus que jamais indiquées.

139

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2249 à 2251 (1). Secret. Réservé. *Berlin, 19 août 1939, 14 h. 51.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

D'une source que je ne peux garantir mais que je crois bonne, je tiens les renseignements suivants sur les conversations germano-italiennes (2).

A Salzbourg, discussion dure, même orageuse. M. von Ribbentrop annonce, comme un illuminé, la nécessité impérieuse et immédiate d'agir : la Pologne écrasée en quelques jours, les puissances occidentales décontenancées s'abstenant et, si elles intervenaient, renonçant au bout de quelques mois à la poursuite d'une guerre sans espoir.

Le comte Ciano riposte en invoquant une clause secrète du pacte d'Acier (3) aux termes de laquelle l'Allemagne ne ferait pas avant trois ans la guerre sans l'accord exprès de l'Italie.

M. von Ribbentrop rétorque que depuis lors, la situation a évolué et que l'occasion est maintenant trop favorable pour que l'on la laisse échapper : l'Italie peut d'ailleurs en profiter de son côté, en prenant Djibouti et se servant au besoin en Yougoslavie.

Devant la résistance du comte Ciano, il menace et indique que l'Italie doit choisir : qui n'est pas pour le Reich est contre.

M. Hitler se montre plus modéré et essaye de concilier les deux points de vue.

Précisant qu'il était venu uniquement pour enregistrer (4), le comte Ciano est parti rendre compte à M. Mussolini. Celui-ci, très ennuyé par l'attitude

(1) Extrait des papiers Bonnet et des « Papiers 1940 ».

(2) Sur ces conversations, qui s'étaient tenues à Salzbourg et à Berchtesgaden, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123; ci-après les nos 146, 154, 161, 205, 211.

(3) Conclu le 22 mai précédent : voir au tome XVI de la présente série, les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

(4) Retenir plutôt la leçon de l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade : pour information,

allemande, se refuserait au moins pour le moment à un contact personnel avec M. Hitler, a convoqué M. Bernardo Attolico à Rome et l'a renvoyé à Berchtesgaden avec un message personnel pour le Führer où sont formulées ses objections contre un plan susceptible de provoquer une guerre [anticipée] (1). L'affaire en est là.

De ces ... (2) qui me paraissent vraisemblables et qui cadrent assez bien avec les renseignements recueillis jusqu'ici, il ne m'appartient pas de tirer de conclusions pratiques. Mais elles me paraissent mériter d'être prises en considération pour la détermination de notre attitude à l'égard de l'Italie.

140

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3327 à 3329 (3). Réservé. *Rome, 19 août 1939, 12 h 55.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

L'arrivée soudaine du comte Csaky à Rome dans un avion mis à sa disposition par l'Allemagne (4), son entretien immédiat avec M. Mussolini en présence du comte Ciano lui-même sur le point de partir pour l'Albanie, la longueur de cet entretien qui aurait duré quatre heures, enfin le départ rapide du ministre hongrois, qui doit quitter la capitale dans la matinée d'aujourd'hui, tout cela a naturellement beaucoup frappé les esprits et vivement excité la curiosité des milieux diplomatiques. Aucun communiqué n'ayant été publié, aucune indication ... (5) autorisée n'ayant non plus filtré jusqu'ici, on est, sur le sens, la portée et les résultats de la visite du comte Csaky, réduit aux conjectures. On raconte que ce dernier serait venu chercher un appui à Rome pour éviter que la Hongrie ne passât complètement sous la coupe du Reich et ne devienne, comme la Slovaquie, un territoire militaire allemand.

On dit également que le comte Csaky aurait de nouveau fait savoir que la Hongrie n'accepterait, en cas de guerre, de participer à aucune opération contre la Pologne, mais qu'elle pourrait, moyennant le soutien et les promesses nécessaires, tourner son activité contre la Roumanie.

Les bruits les plus intéressants, et peut-être aussi les plus vraisemblables, qui circulent, et qui d'ailleurs ne sont pas nouveaux, parlent d'une tentative

(1) L'exemplaire des archives de l'ambassade porte « générale » au lieu d' « anticipée ».
(2) Lacune de déchiffrement. (L'exemplaire des archives de l'ambassade porte : informations).
(3) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Dans l'après-midi du 18 août. Le ministre hongrois devait quitter Rome dans la matinée du 19. Sur son séjour en Allemagne, voir ci-dessus le n° 99.
(5) Lacune de déchiffrement.

d'intervention, sinon de médiation, dans le conflit germano-polonais, qui aurait été suggérée au comte Csaky. On estimerait à Rome que la Hongrie serait en assez bons rapports à la fois avec la Pologne, l'Allemagne et l'Italie, pour essayer d'exercer utilement ses bons offices et, à tout le moins, pour donner à Varsovie des conseils pressants de modération.

141

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1189. *Varsovie, 19 août 1939, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Un communiqué officiel dément catégoriquement les informations de source allemande concernant les incidents dont les Allemands auraient été victimes en Pologne : arrestation d'un employé du consulat de Katowice, décès d'un Allemand en prison par suite de mauvais traitements ainsi que la fuite en masse des Allemands de Pologne.

La presse officieuse déclare par ailleurs dénuée de tout fondement la nouvelle publiée par une agence allemande et d'après laquelle des coups de feu auraient été tirés du côté polonais sur une automobile allemande se trouvant en territoire dantzicois à proximité de la frontière.

142

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1190. *Varsovie, 19 août 1939, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

La presse polonaise signale que les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Berlin se seraient rendus hier [1] à la Wilhelmstrasse pour faire savoir à nouveau au gouvernement allemand qu'en cas d'agression contre la Pologne ou de menaces contre ses intérêts vitaux à Dantzig, la France et la Grande-Bretagne seraient aux côtés de la Pologne.

[1] Il n'a été retrouvé, à la date du 18 août, de trace que d'une rencontre Henderson-Weizsäcker : *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nº 114.

143

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1192. Réservé. *Varsovie, 19 août 1939, 15 h. 49.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

J'apprends qu'il y a quelques jours, l'ambassadeur des États-Unis a remis à M. Beck un message personnel du président Roosevelt.

Dans cette communication, de ton très amical, le Président a assuré le ministre de la sympathie croissante de l'opinion américaine pour la Pologne; il lui a recommandé en même temps d'éviter vis-à-vis des Allemands toute provocation et toute imprudence susceptibles d'être exploitées par la propagande hitlérienne.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir considérer cette information comme tout à fait secrète.

144

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 612 à 620 [1]. Très urgent. Priorité. Réservé.
Paris, 19 août 1939, 19 h. 45.

Je me réfère à vos télégrammes nos 1175 à 1184 [2].

Si peu satisfaisante que soit la première réaction du colonel Beck et du général Stachiewicz, elle apparaît trop nettement d'ordre politique et psychologique pour que nous puissions, dans une question de caractère essentiellement technique, l'accepter pour définitive. Il faut donc nous garder de nous rebuter sur ce premier accueil et ne rien négliger pour ramener la conversation sur le terrain qui lui est propre, et qui est celui de la collaboration militaire des pays mutuellement engagés à se défendre contre une agression allemande.

Le général Musse a pleine qualité pour traiter de cette affaire avec l'état-major polonais. Il est parti de Paris spécialement mandaté à cet effet et a

[1] Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Du 18 août, reproduits ci-dessus sous les nos 113, 114 et 120.

pouvoir de parler, non seulement au nom de l'État-major général, mais au nom également de la délégation militaire française à Moscou. La question est d'une telle importance pour la conception d'ensemble de l'organisation collective contre l'agression, que le général Gamelin la suivra personnellement et qu'il doit lui-même expliquer la situation à l'attaché militaire polonais à Paris [1]. A Moscou, à Varsovie, à Paris se déroulent selon trois procédures différentes les phases d'une seule et même négociation militaire que l'état de nos engagements réciproques et la gravité des circonstances ne permettent ni d'éluder, ni de retarder et au cours desquelles doivent être examinées et prévues toutes les éventualités d'un conflit possible.

C'est en fonction de ces éventualités et en partant de données positives et pratiques que les travaux de Moscou ont commencé. Des facteurs d'ordre stratégique ont posé devant les délégations la nécessité pour les armées russes de traverser, dans des conditions nettement délimitées, deux bandes de territoire polonais, afin de leur permettre d'agir offensivement dans le cadre général de l'action concertée des armées alliées contre les armées allemandes.

Au cas où les Polonais se refuseraient à accepter une discussion sur ce terrain d'études préparatoires forcément subordonnées dans leur réalisation aux circonstances, nous sommes fondés, en qualité d'alliés, à leur demander de préciser nettement comment ils conçoivent d'organiser, sans le concours russe, leur résistance militaire à une éventuelle agression allemande. L'étendue de nos engagements nous donne le droit d'obtenir une réponse complète à ce sujet.

C'est sur ce terrain technique qu'il nous faut inlassablement ramener et maintenir la conversation. C'est du même point de vue que le gouvernement polonais doit être amené à considérer le problème russe comme une partie essentielle du problème général de l'organisation du front défensif en Europe orientale. L'affaire ne peut être limitée à une question des rapports polono-russes. L'action militaire en cours de préparation engage également la Turquie, la Roumanie et éventuellement d'autres pays. Sa coordination doit être totale et si les Polonais en suppriment un des éléments essentiels d'articulation, leur état-major doit être mis en demeure de nous faire connaître comment il entend pouvoir à son défaut faire face à l'accroissement considérable de risques qui en découlera. Le général Musse est parfaitement qualifié pour évoquer cet aspect technique du problème; quant à son aspect politique, il a déjà été souligné par vous. Il vous appartient de l'évoquer à nouveau à titre complémentaire, au nom des engagements que nous avons pris à l'égard de la Pologne, des garanties que nous lui avons accordées et dont nous ne pouvons envisager qu'elle se refuse à nous donner les moyens nécessaires pour leur assurer le maximum d'efficacité.

Nous ne méconnaissons certes pas la valeur des raisons psychologiques et historiques qui inspirent les premières réactions des autorités polonaises. Elles ne sauraient cependant être suffisantes pour justifier de la part du gouvernement polonais une attitude définitivement négative, qui ferait retomber

[1] Sur cette démarche du général Gamelin, voir ci-après le nº 150.

sur lui la responsabilité de l'échec des négociations dont le succès constitue un élément essentiel du système de résistance à l'agresseur appelé à jouer en premier lieu au bénéfice de la Pologne elle-même. Le gouvernement polonais peut, tout en réservant sa position politique à l'égard de la Russie, contribuer à l'heureuse évolution des négociations militaires de Moscou en acceptant de se placer sur le terrain purement technique où elles se déroulent.

J'ajoute que si le gouvernement polonais était décidé à se refuser à accepter toute aide pratique de l'U.R.S.S., il est inadmissible qu'il nous ait laissé engager, sans nous prévenir de son point de vue, des conversations politiques et que M. Beck ait pu vous dire à plusieurs reprises qu'il en souhaitait sincèrement une conclusion favorable. Comment peut-on désirer une conclusion favorable des négociations politiques et se refuser à en accepter les conséquences militaires inéluctables?

Je vous fais pleine confiance pour trouver une formule satisfaisante en accord avec M. Beck. Le président Daladier et le général Gamelin avec qui je viens d'avoir ce matin une longue conversation attachent comme moi à l'heureuse conclusion des pourparlers militaires anglo-franco-russes une importance capitale.

Nous entrons dans une période décisive. Dimanche prochain, M. Hitler doit prononcer son discours de Tannenberg [1]. De la réponse polonaise dépend le succès ou l'échec des négociations anglo-franco-russes. Il appartient au gouvernement polonais de mesurer toute l'étendue de ses responsabilités si son attitude devait aboutir à la rupture de nos négociations avec l'U.R.S.S.

145

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 893 [2]. Réservé. *Moscou, 19 août 1939, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Mon collègue a bien reçu les quatre formules visées par votre télégramme n° 601 [3]. Il estime d'accord avec moi que nous ne pourrions pas les présenter utilement pour le moment. Nous devrions attendre qu'une réponse favorable de notre gouvernement sur le problème, objet du télégramme du 18 août de M. Léon Noël [4], permette de continuer les pourparlers militaires.

[1] Il s'agit non du dimanche 20 août, mais du dimanche 27. Les cérémonies devaient être annulées par le Führer : voir ci-après le n° 382 (note).
[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Du 18 août, reproduit ci-dessus sous le n° 108.
[4] Il s'agit évidemment des télégrammes n°s 1175 à 1184, reproduits ci-dessus sous les n°s 113, 114 et 120.

146

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 628 à 630 (1). Réservé. *Rome, 19 août 1939, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

On paraît de plus en plus inquiet au Vatican sur l'évolution de la situation internationale. L'absence d'informations précises sur les entretiens de Salzbourg (2) et sur les intentions des partenaires de l'Axe y entretient un pessimisme prononcé. Ainsi que je l'avais fait savoir par mon télégramme no 616 (3), le Cardinal secrétaire d'État avait prié l'ambassadeur d'Italie de le renseigner sur les conversations du comte Ciano avec M. Hitler et M. von Ribbentrop. Or, a déclaré ce matin Mgr Montini à un de mes collaborateurs, aucun éclaircissement n'a été apporté à la secrétairerie d'État, ce qui tendrait à prouver que le gouvernement italien n'a pas obtenu à Salzbourg des résultats qu'il aurait pu présenter au Vatican comme une contribution à l'œuvre de paix. L'anxiété du Saint-Siège est accrue par le sentiment de son impuissance. « Le Pape est très inquiet, a dit Mgr Montini, mais que pouvons-nous faire? » Agir sur M. Mussolini, a-t-il poursuivi, serait vain : ... (4) décidé mener seul le jeu. Il faudrait donc faire quelque chose auprès du Führer, mais, dans l'état actuel des relations du Reich et de l'Église, une démarche du Saint-Siège n'aurait sans doute aucun poids à Berchtesgaden.

« L'Italie, a ajouté Mgr Montini, est dans une situation très difficile. Retenue en effet matériellement ... (5) fidélité au pacte d'alliance par une menace éventuelle du Reich sur le Haut-Adige et Trieste, elle risque de se trouver entraînée dans un épouvantable conflit pour une cause dont elle n'éprouve pas le bien-fondé ».

Le substitut à la secrétairerie d'État incline à penser que le point culminant de la crise pourrait avoir lieu même avant le congrès de Nuremberg. Je rappelle toutefois qu'au cours du même entretien, Mgr Montini a reconnu que le Vatican ne possédait pas de renseignements précis sur les dispositions des puissances de l'Axe.

L'alarme du Saint-Siège concorde d'ailleurs avec la note alarmante que donne peut-être à dessein la presse italienne.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139; ci-après les nos 154, 161, 205, 211.

(3) Du 17 août, ci-dessus reproduit sous le no 100.

(4) et (5) Lacunes de déchiffrement.

147

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 154, 155 (1). *Varsovie, 19 août 1939* (2).
(*Reçu :* 21 h. 30.)

Suite à télégramme no 150 (3).

Aujourd'hui, pendant trois heures, avec l'attaché militaire britannique, nous avons entretenu général Stachiewicz et cherché en vain formule de compromis.

Un dogme légué par Pilsudski basé sur histoire et géographie interdit d'envisager l'entrée de mêmes troupes étrangères sur sol polonais. Au cours des hostilités seulement, cette règle peut subir des tempéraments.

Le chef d'État-major rappelle que doctrine pétrifiée à ce sujet est bien connue et n'a jamais varié.

Finalement d'accord avec Beck, il a été admis que notre délégation à Moscou pourrait manœuvrer comme si aucune question n'avait été posée aux Polonais (4).

Le capitaine Beaufre qui rentre (5) Moscou dimanche a été mis au courant.

148

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 786 à 790 (6). Très urgent. Secret. *Bucarest, 19 août 1939, 22 h. 40*
Réservé.

(*Reçu :* le 20, 1 h. 30, 0 h. 30;
le 19, 23 h. 50; le 20, 0 h. 25; le 19, 23 h. 40.)

Le Roi m'a convoqué ce matin et au cours de notre conversation dont je rends compte par la valise, m'a fait part de son sentiment sur la situation internationale.

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par téléphone.
(3) Du 18 août, ci-dessus publié sous le no 110.
(4) Pour un compte rendu beaucoup plus détaillé de la rencontre, se reporter au rapport no 163 de l'attaché militaire, du 24 août, ci-après publié sous le no 396.
(5) *Note du document :* Groupe faux, mot probable.
(6) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'autres exemplaires se trouvent dans les « Papiers 1940 » et les dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Les informations qu'il reçoit d'Allemagne tant par son ministre plénipotentiaire à Berlin (mon télégramme nº 780) (1) que par des renseignements de source privée, et qui d'ailleurs corroborent les nôtres, l'amènent à penser que le Reich a atteint le point culminant de sa puissance militaire et n'hésitera pas à s'en servir à l'heure qu'il choisira.

Le Souverain est loin de méconnaître le danger d'un conflit Allemagne-Pologne, mais il redoute surtout une attaque imminente de l'Allemagne contre son pays. Comme je lui demandais s'il pensait que celle-ci pût être précédée d'un ultimatum économique, il m'a exprimé l'opinion qu'en raison de la supériorité de son aviation et de l'insuffisance notoire de la D.C.A. roumaine, le Reich se livrera plutôt à une agression aérienne brusquée.

A ce propos, le Roi a insisté avec plus de force encore que lors de notre précédent entretien sur la pressante nécessité de hâter nos livraisons d'armes antiaériennes. Il m'a rappelé que sur 300 mitrailleuses Hotchkiss commandées il y a plus de trois ans et maintes fois promises, 2 ... (2) seulement avaient été livrées récemment et encore sans munitions. Je lui ai fait observer que 14 canons de ce modèle sont actuellement à bord de l'*Alba Julia* qui quittera Marseille le 22 août, mais d'après les renseignements de notre attaché militaire, ils ne sont accompagnés que d'un nombre très insuffisant de cartouches.

« Je n'ignore pas vos propres difficultés, a ajouté le Roi, et je suis particulièrement reconnaissant à M. Daladier de l'effort qu'il a bien voulu faire pour mon pays dans les circonstances actuelles en ce qui concerne ce matériel important. Mais quant à la défense antiaérienne, il faut parer à un danger immédiat dont la gravité ne saurait être méconnue ».

Du double point de vue militaire et psychologique, il y aurait grand avantage à ce que nous puissions satisfaire au désir du Roi.

J'ai lieu de craindre ... (3) pas possible dans ces conditions de joindre à l'expédition du 22 août une partie importante des 80.000 cartouches destinées à la Roumanie qui, paraît-il, seraient prêtes à Paris ?

D'une manière générale, j'ai trouvé le Souverain ancré dans sa résolution de résistance, que son entretien avec Ismet Inonu (4) paraît avoir favorablement influencée. Mais il est incontestable, ainsi que je l'ai déjà bien souvent indiqué, que cette fermeté sera fonction avant tout du potentiel de résistance du pays à l'agresseur.

(1) Du 18 août, non retrouvé. Il faisait état de menaces allemandes sur Dantzig.
(2) et (3) Lacunes de déchiffrement.
(4) Sur l'entretien du Roi avec le président de la République turque, voir, au tome XVII de la présente série, le nº 540.

149

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1733 (1). Réservé. *Paris, 19 août 1939* (2).

Je vous communique par avion le télégramme que j'adresse à M. Noël au sujet de l'attitude du gouvernement polonais au regard des problèmes posés par les négociations militaires de Moscou (3).

Je sais que le Foreign Office a déjà invité son ambassadeur à Varsovie à s'associer aux démarches de notre représentant. Veuillez, néanmoins, lorsque vous verrez lord Halifax, attirer son attention sur l'importance que présente cette question et sur les graves conséquences que présenterait, pour le maintien de la paix, un échec des conversations de Moscou, provoqué par l'attitude intransigeante du gouvernement polonais.

150

Le Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale,
au Général Musse, Attaché militaire de France à Varsovie.

T. nº 2451-2/E.M.A. (4). Secret. *Paris, 19 août 1939.*

Conformément au désir du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, j'ai fait venir colonel Fyda. J'ai insisté auprès de lui sur intérêt à ce que l'attitude de la Pologne ne conduise pas à une rupture des pourparlers militaires avec les Russes, qui pourrait constituer dans situation actuelle un encouragement pour les Allemands. La Pologne ne pourrait-elle trouver une formule où tout en réservant ses droits de ne laisser pénétrer sur son territoire qu'à son appel, elle pourrait étudier sur le plan militaire les propositions russes, tant sur plan terrestre que surtout aviation ? Cette solution aurait au moins avantage gagner du temps et voir mieux clair dans jeu russe. J'ai prié Fyda transmettre cette suggestion à autorités militaires polonaises. Mettez ambassadeur au courant.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par avion, en clair.
(3) Il s'agit du télégramme de Paris à Varsovie, nos 612 à 620, du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 144.
(4) Extrait des archives de la Guerre.

151

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 785. *Bucarest, 19 août 1939, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 20, 0 h. 30.)

L'opinion roumaine se montre particulièrement émue des nouvelles publiées dans la presse relatives à l'établissement d'un protectorat militaire allemand sur la Slovaquie(1) comme des informations du correspondant de l'agence Havas à Rome donnant comme probable la prochaine conclusion d'une alliance militaire de la Hongrie avec les puissances de l'Axe (2).

Bien que n'étant pas encore confirmées, ces rumeurs n'ont pu que frapper profondément les Roumains, déjà si alarmés par les renseignements reçus d'Allemagne au sujet des préparatifs militaires du Reich dans la direction du Sud-est (3).

152

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1193 (4). *Varsovie, 19 août 1939, 22 h. 35.*

(*Reçu :* le 20, 1 h. 30.)

Un télégramme Pat de Berlin, reproduit dans la *Gazeta Polska* officieuse de ce matin, signale que les persécutions auxquelles les Polonais sont en butte en Allemagne prennent des proportions effrayantes. Dans la période du 1er avril au 30 juin, on aurait constaté 976 actes de violence, attaques de fermes, destructions de biens, évacuations forcées dans la zone frontière. Depuis le 1er juillet, la situation se serait encore aggravée.

(1) Sur ces nouvelles, voir ci-dessus le nº 136 (note).
(2) Rumeurs qui circulaient à la suite des voyages effectués à « titre privé » par le ministre hongrois des Affaires étrangères en Allemagne, d'où il était reparti pour une brève visite à Rome. En Allemagne, il avait rencontré à plusieurs reprises Ribbentrop. Voir ci-dessus les nos 99, 140; ci-après les nos 156, 220.
(3) Sur cette crainte, voir ci-dessus le nº 148.
(4) Ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 202.

153

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1194 à 1197 [1]. Réservé. Urgent. *Varsovie, 19 août 1939, 22 h. 37, 22 h. 29, 22 h. 40, 22 h. 43.*

(*Reçu :* le 20, 1 h. 35, 1 h. 30, 1 h. 40.)

M. Beck m'avait prié de venir le voir ce soir.

Il m'a déclaré que tout bien considéré, après en avoir délibéré avec le maréchal Rydz-Smigly et sans méconnaître la valeur d'un certain nombre de nos arguments, il me demandait de transmettre à Votre Excellence la réponse négative de la Pologne.

« C'est pour nous, m'a-t-il dit, une question de principe : nous n'avons pas d'accord militaire avec l'U.R.S.S.; nous ne voulons pas en avoir; je l'ai dit d'ailleurs à M. Potemkine. Nous n'admettons pas que, sous une forme quelconque, ... [2] puisse discuter de l'utilisation d'une partie de notre territoire par des troupes étrangères. Il n'y a là au reste rien de nouveau; cette doctrine a toujours été la nôtre et nous vous l'avons souvent exposée ».

Dès ses premiers mots, je l'avais interrompu : « Peut-être vaudrait-il mieux que vous ne me répondiez pas. Admettons que la question ne vous a pas été posée ».

Après réflexion et hésitation, M. Beck m'a répliqué : « Je réponds à votre gouvernement « entre nous », mais je veux gêner le moins possible votre délégation. Je vous laisse le soin soit de faire état envers le gouvernement soviétique de notre réponse, soit de lui dire que vous avez jugé finalement ne pas pouvoir nous poser la question ».

Au cours d'un entretien qui avait duré plusieurs heures, le général Musse et l'attaché militaire britannique avaient essayé, ce matin, de vaincre les objections du général Stachiewicz, de trouver avec lui une solution transactionnelle et enfin d'obtenir tout au moins que l'état-major polonais accepte de considérer que la question resterait en suspens.

Tous leurs efforts avaient été vains; le général Stachiewicz invoquait sans cesse une des consignes laissées par Pilsudski — autrement dit un dogme : la Pologne ne peut pas accepter que des troupes étrangères pénètrent sur son territoire.

[1] Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] Lacune de déchiffrement.

Le chef du grand État-major a ajouté d'une part que ce principe avait été opposé aux Allemands, d'autre part qu'une fois les hostilités engagées, il n'aurait plus la même valeur.

Le capitaine Beaufre est reparti cet après-midi par Riga pour Moscou où il arrivera demain soir. Il apportera au général Doumenc des informations complémentaires qui permettront à la délégation française de se rendre entièrement compte de la situation.

Communiqué à Moscou.

154

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3340 à 3342 (1). Réservé. *Rome, 19 août 1939, 23 h. 40, 23 h. 35.*

(*Reçu :* le 20, 2 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a donné quelques indications sur la visite qu'il a faite avant-hier au ministre des Affaires étrangères. Le comte Ciano, qui revenait de Salzbourg et de Berchtesgaden (2), était très préoccupé.

Le comte Ciano a déclaré à sir Percy Loraine que l'attitude de l'Allemagne dans l'affaire de Dantzig s'était considérablement raidie, qu'elle était devenue catégorique et donnait lieu de craindre des complications graves et prochaines. Il a demandé à son interlocuteur de lui dire comment l'Angleterre appréciait la situation. Sir Percy Loraine en a profité pour préciser aussi nettement et fermement que possible les trois points suivants :

1° Le gouvernement britannique est animé d'intentions pacifiques. Il est faux qu'il excite les Polonais à l'intransigeance. Il leur conseille au contraire la modération. En même temps, il freine de son mieux les tendances radicales d'une partie de l'opinion anglaise. Il acceptera toute solution du conflit germano-polonais à laquelle la Pologne aura donné librement son adhésion.

2° Mais si la Pologne est l'objet d'actes de violence, qui la menacent dans son intégrité et son indépendance, la Grande-Bretagne, conformément aux engagements contractés, se portera à son secours et se battra pour elle. Le cas échéant, quelque répugnance qu'elle doive en éprouver, l'Angleterre prendra, s'il le faut, les armes contre l'Italie.

3° Tout recours à une conférence semblable à celle de Munich doit être écarté des prévisions. La conduite de l'Allemagne, l'absorption de la Bohême

(1) Extrait des « Papiers 1940 », des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques Duparc » et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Sur les entretiens italo-allemands dans ces deux villes, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146; ci-après les nos 161, 205, 211.

et de la Moravie ont détruit, en effet, toute confiance dans la parole de M. Hitler. L'expérience d'il y a un an ne saurait se renouveler. S'il voulait la tenter, M. Neville Chamberlain, et tous autres hommes d'État anglais à sa place, seraient balayés.

Le comte Ciano n'aurait opposé à ces propos exempts d'équivoque aucune réaction. Il aurait seulement semblé y trouver la confirmation de ses craintes.

Sir Percy Loraine, qui est lui-même inquiet et tient la situation pour critique, croit que des divergences importantes se sont manifestées à Salzbourg et à Berchtesgaden entre les deux partenaires de l'Axe. Il pense que M. Mussolini n'a pas donné son assentiment préalable aux opérations que le chancelier Hitler voudrait entreprendre. Mais la pression de l'..... [1], d'après lui, n'aurait pas cessé et l'Italie ne sera peut-être pas en mesure d'y résister longtemps.

En tout cas, son avis est qu'il convient de ne pas insister sur les difficultés internes qui peuvent diviser les deux alliés et que le mieux est de les laisser se débrouiller, ou se brouiller, tout seuls.

155

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2256, 2257 [2]. *Berlin, 19 août 1939, 20 h.*

On constate dans la presse allemande de ces jours-ci un réveil de la propagande en faveur de l'Ukraine. Cette propagande est tournée, cette fois, contre la Pologne.

J'ai appris que les associations qui groupent les réfugiés ukrainiens de Berlin ont été sollicitées par les services de M. Goebbels et invitées à mettre à la disposition de ceux-ci leurs dossiers concernant la situation de la minorité ukrainienne en Pologne.

Il pourrait être intéressant d'attirer l'attention du gouvernement soviétique sur cet aspect du conflit germano-polonais, qui prouve indirectement que les dirigeants hitlériens n'ont pas renoncé à leurs ambitions du côté de l'Ukraine.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.

156

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3338, 3339. *Rome, 19 août 1939, 19 h.*

D'après une version recueillie à assez bonne source, le comte Csaky serait surtout venu à Rome (1) pour y chercher aide et protection. Le gouvernement du Reich aurait, en effet, formulé à l'égard de la Hongrie les exigences les plus catégoriques. Il ne s'agirait pas seulement d'obtenir de la Hongrie l'adhésion au pacte d'Acier ou la mise de son territoire à la disposition des troupes allemandes. L'Allemagne aurait demandé que le comte Paul Teleki fût écarté du pouvoir, le gouvernement modifié et remplacé par un cabinet donnant au Reich toute garantie (2). Sur le résultat du long entretien qu'a eu hier le comte Csaky avec le comte Ciano et M. Mussolini, les milieux hongrois de Rome sont aussi réservés que les milieux italiens. Ils se montrent, cependant, fort inquiets de l'avenir immédiat. Selon certains bruits, le comte Csaky serait parti ce matin, non pas pour Budapest, mais pour une localité de la Haute-Italie, d'où il se pourrait qu'il revînt bientôt à Rome. Les raisons d'une telle attitude, comme aussi celles qui ont précipité la visite inopinée du comte Csaky dans la capitale italienne, où le ministre de Hongrie n'a pas même eu le temps de le rejoindre, demeurent mystérieuses.

(1) Sur le séjour du ministre hongrois à Rome, voir ci-dessus le n° 140.

(2) Déjà, le 17 août, par télégramme nos 621-622, non reproduit, M. Charles-Roux indiquait que, d'après le conseiller de l'ambassade de Roumanie après du Saint-Siège, le gouvernement hongrois avait reçu de Berlin une injonction concernant l'élimination d'un certain nombre de ministres, et même celle du régent Horthy. Le cardinal Maglione, interrogé par l'ambassadeur de France, répondait avoir recueilli la même information, mais n'avoir encore rien reçu d'officiel sur ce point.

157

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 890 à 892 (1). *Moscou, 19 août 1939, 14 h.*

Il est très regrettable que les journaux polonais aient cru devoir lancer la fausse nouvelle à laquelle se réfère mon télégramme précédent (2). On y a été d'autant plus sensible ici qu'on y a vu l'inspiration de ceux qui, à Varsovie, souhaitent l'échec de nos pourparlers. En faisant indiquer par l'agence Tass que les divergences de vues portent sur des questions qui n'ont rien à voir avec l'Extrême-Orient, les autorités soviétiques n'ont pas tenu seulement à renouveler le démenti qu'elles ont opposé le 14 à la nouvelle, de source également polonaise, au sujet d'une offre américaine de collaborer contre le Japon si l'U.R.S.S. signe le pacte tripartite. Elles ont, à n'en pas douter, voulu donner un avertissement à la Pologne, source de ces informations tendancieuses, en laissant entendre à mots couverts que c'est la Pologne elle-même qui, par son attitude, retarde la conclusion des accords anglo-franco-russes.

Je renouvelle mes pressantes recommandations au sujet de la presse. En prenant l'initiative de nouvelles fausses, exagérées ou prématurées sur l'objet des présents pourparlers, les journaux anglais, français ou polonais ne pourraient qu'avantager l'Allemagne et l'Italie et provoquer des démentis soviétiques.

Je vous signale que le *Daily Telegraph* du 15 août publie sur les négociations des informations qu'il n'a pu obtenir à Londres que par fraude ou par indiscrétions officielles volontaires.

J'insiste à nouveau sur la nécessité de conduire, à ce point de vue, la négociation militaire par d'autres méthodes que celles, si déplorables, qui ont marqué la négociation politique.

J'ai communiqué à Varsovie.

(1) Ce télégramme (également adressé à Varsovie sous les nos 22 à 24) est extrait des archives de l'ambassade.

(2) Le télégramme nos 888-889, du même jour, indiquait que, d'après un certain nombre de journaux polonais, l'U.R.S.S. exigeait l'aide militaire franco-britannique en Extrême-Orient, et que de ce fait un désaccord s'était produit entre les délégations militaires française et britannique d'une part, et la délégation soviétique d'autre part. L'information avait été démentie par l'agence Tass.

158

NOTE DU MINISTRE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL [1]

Paris, 19 août 1939.

L'article 9 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 est formel : « Le président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment *préalable* des deux Chambres ».

Et M. de La Boulaye [2], rapporteur à l'Assemblée nationale, disait à ce sujet : « Nous ne pensons pas que cet article soulève d'objection ».

« Sans doute, le chef de l'État qui, suivant l'article 3 de la Constitution, dispose de la force armée a le droit et le devoir de prendre toutes les mesures exigées par les circonstances pour ne pas laisser surprendre la France par une invasion. »

« *Ce que nous demandons, c'est que la France reste maîtresse de ses destinées, c'est qu'on ne puisse ni entreprendre ni déclarer la guerre sans son aveu. Ce n'est pas dans cette assemblée qu'il est besoin d'insister sur l'utilité d'une pareille précaution.* »

Il n'y a donc aucune espèce de doute sur l'interprétation à donner à la Constitution française.

Telle est la situation en droit.

En fait, d'ailleurs, si un gouvernement entendait entreprendre une guerre en violation de la règle constitutionnelle, il est hors de doute qu'il serait obligé de demander immédiatement au Parlement en particulier les crédits considérables que comporte la conduite de la guerre. A ce moment, il serait balayé par la quasi-unanimité du Parlement, qui lui reprocherait d'avoir sur un point capital violé la Constitution.

La déclaration faite le 13 avril par le président du Conseil [3], la même déclaration répétée quelques jours plus tard par le ministre des Affaires étrangères, engagent les gouvernements à prendre leurs responsabilités, mais ne peuvent évidemment comporter pour lesdits gouvernements l'engagement de ne pas respecter la constitution de leur pays.

C'est en ce sens qu'ont toujours été conçus et interprétés tous les accords politiques. M. Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, estime qu'il ne peut pas être question d'entreprendre ou de déclarer la guerre à un pays sans l'avis du Parlement, selon la règle fixée par la Constitution.

[1] Ce document est extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques : il fait partie d'un ensemble d'annexes aux dépositions faites par Georges Bonnet devant la Cour de justice de Riom. Un autre exemplaire s'en trouve dans les papiers Bonnet (ministère des Relations extérieures). Destiné au président du Conseil, il est mentionné et reproduit par l'ancien ministre des Affaires étrangères dans son *De Munich à la guerre*, p. 466-467, mais Bonnet semble le placer à une date postérieure à celle qui lui est ici attribuée.

[2] Lire en fait; M. Laboulaye (Edouard).

[3] Sur cette déclaration, voir, au tome XV de la présente série, les nos 369, 370.

Au surplus, les responsabilités à prendre sont si graves qu'il apparaît nécessaire que le gouvernement, ayant pris son parti, demande l'approbation du pays.

Aucune hésitation n'est d'ailleurs possible devant les termes catégoriques de la loi constitutionnelle : « Le président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres ».

159

M. Paul Reynaud, Ministre des Finances,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 13.384 (1). *Paris, 19 août 1939.*

Par lettre nº 1626 du 11 août 1939 (2), vous avez bien voulu me communiquer une note de l'ambassade de Grande-Bretagne, relative à la demande d'assistance financière et économique dont le gouvernement turc a saisi le gouvernement anglais en même temps qu'il donnait officiellement connaissance de cette démarche à M. Massigli. Le gouvernement anglais insiste sur l'urgence que présente une étude commune par les deux gouvernements des demandes turques. Il se déclare disposé à envoyer immédiatement à cet effet des délégués à Paris.

Vous attirez à nouveau mon attention sur l'importance que présente à vos yeux l'opération envisagée, dont la réussite conditionnera pour une large part la consolidation des positions politiques prises par la Turquie à nos côtés.

Il vous paraît essentiel que le gouvernement français et le gouvernement anglais puissent, le plus tôt possible, faire savoir à Ankara qu'ils réservent un accueil favorable à la demande qui leur a été adressée et sont disposés à entrer immédiatement en conversations avec les délégués turcs.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne puis, en ce qui me concerne, accueillir les suggestions des gouvernements turc et britannique qu'avec une extrême réserve. Et c'est pourquoi je suis tout d'abord amené à formuler le vœu que notre ambassadeur à Ankara, qui a eu des conversations sur cette question avec le ministre des Affaires étrangères turc, ait toujours adopté une attitude très prudente sans laisser entrevoir à l'avance que le gouvernement français était disposé à réserver un accueil favorable aux demandes présentées par la Turquie. Cette position est grandement renforcée par le fait que le gouvernement turc ne nous a, à aucun moment, saisis directement, se contentant de nous envoyer la copie d'une note remise par lui au gouvernement britannique.

C'est en effet, en réalité, ce dernier qui est saisi d'une demande d'assistance financière et qui se retourne maintenant vers le gouvernement français pour

(1) Extraite des papiers Hoppenot.
(2) Reproduite au tome XVII de la présente série sous le nº 525.

lui demander de participer à l'effort qu'il estime, comme vous, nécessaire pour consolider la coalition constituée sous l'égide franco-britannique.

Le problème est donc exactement le même que celui qui s'est posé récemment à l'occasion de l'aide financière demandée par la Pologne. A ce sujet, j'avais, à l'occasion des conversations qui ont eu lieu, fait préciser notre position dans le procès-verbal établi d'un commun accord et dont vous avez eu connaissance [1]. Il était indiqué, en ce qui concerne la Turquie, d'une part que la Grande-Bretagne était en train de faire de son côté, en faveur de ce pays, un effort particulier dont nous acceptions de tenir compte pour déterminer l'importance de notre contribution en faveur de la Pologne; d'autre part, que nous n'envisagions pas de pouvoir participer à une nouvelle opération d'appui financier à la Turquie, la cession du sandjak d'Alexandrette ayant représenté déjà un sacrifice très lourd à la cause de la collaboration avec la Turquie et ayant été un élément déterminant dans l'évolution de la politique turque.

Sur ce dernier point, je comprends parfaitement les raisons qui vous conduisent à refuser d'exciper vis-à-vis de la Turquie du sacrifice territorial consenti. Mais tout au moins est-ce un élément dont, vis-à-vis de l'Angleterre, sans même — si vous le jugez inopportun, — en faire officiellement état, on doit implicitement tenir compte.

Ces réserves générales étant faites, il appartient au gouvernement de décider si la France doit participer à l'aide financière à apporter à la Turquie. Cette question doit être, dans le plus bref délai, examinée par nous avec le président du Conseil.

Si une décision était prise dans le sens d'une participation française, il resterait à déterminer l'importance et les formes de cette participation.

Comme vous le notez et comme le remarque d'ailleurs également le gouvernement anglais, les demandes de la Turquie, qui se montent à près de 30 milliards de notre monnaie, sont manifestement exagérées. D'autre part, il me paraît certain que la part de la Grande-Bretagne doit être prépondérante, d'une part parce que l'effort financier à consentir par nos deux pays en faveur de leurs alliés doit être équitablement proportionné à la puissance financière de chacun d'eux, d'autre part, parce que l'Angleterre est beaucoup plus directement intéressée que nous-mêmes, comme le prouve le fait que c'est elle qui a été abordée par le gouvernement turc.

Enfin, il est bon de rappeler que la France a déjà fait en faveur de la Pologne et depuis longtemps des sacrifices très importants, beaucoup plus importants en fait que les mesures déjà prises par la Grande-Bretagne au bénéfice de la Turquie.

Ces lignes générales de notre position pourraient être utilement marquées au gouvernement britannique en même temps qu'il lui serait indiqué que nous sommes prêts à recevoir à Paris ses représentants pour une étude plus approfondie.

[1] **Document non retenu.**

160

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 240 (1). Confidentiel. *Washington, 19 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 septembre.)

Le 11 août, veille de son départ pour une croisière dans les eaux canadiennes, le président Roosevelt, recevant dans sa résidence d'Hyde Park quelques journalistes, leur a spontanément parlé de la question de la neutralité.

D'après les comptes rendus de ceux qui assistaient à cette réunion, il semble que M. Roosevelt se soit exprimé de la manière la plus calme, en s'efforçant de ne pas dramatiser la situation et en donnant une impression contraire à celle qu'il avait laissée à ses interlocuteurs au lendemain de l'ajournement par le Sénat des discussions sur la neutralité (2), c'est-à-dire en affectant de n'être pas particulièrement alarmé par l'éventualité d'une crise immédiate au sujet de Dantzig. En ce qui concerne l'Extrême-Orient, il aurait également laissé entendre, à sa conférence, qu'il ne croyait pas que la situation changeât beaucoup d'ici la fin de l'année.

Sans vouloir juger de la part que la tactique ou la conviction ont pu jouer dans l'attitude ainsi manifestée par le Président, il est surtout intéressant de noter la netteté avec laquelle, pour la première fois, M. Roosevelt s'est prononcé en faveur d'un retour à l'application des principes du droit international en cas de guerre.

Après avoir mis en garde son auditoire contre les bruits qui pourraient circuler durant son absence visant une convocation du Congrès en session extraordinaire pour discuter la neutralité, M. Roosevelt a observé qu'il ne prendrait une telle initiative qu'au cas où la guerre en Europe apparaîtrait inévitable et imminente. En de telles circonstances, il serait obligé bien entendu d'agir immédiatement pour assurer la neutralité du pays, « mais, a-t-il ajouté, la législation que je proposerais s'inspirerait des principes les plus larges du droit international ». S'efforçant ensuite de justifier le but qu'il avait sans cesse poursuivi, c'est-à-dire d'obtenir du Congrès qu'il écartât toutes les restrictions mises au pouvoir exécutif dans le domaine de la politique extérieure, M. Roosevelt a expliqué qu'il ne demandait pas en particulier l'abrogation d'une clause ou d'une autre, telle que celle visant l'embargo sur les armes ou celle concernant le paiement comptant et le transport sur leurs propres bateaux des fournitures de guerre destinées aux belligérants (*cash and carry*).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Sur cet ajournement, qui remontait à plusieurs semaines, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 174, 235, 246.

Ce qu'il cherchait, c'était un retour au statut existant avant qu'il fût question de ces clauses.

Interrogé alors sur une possibilité d'abandon de la clause *cash and carry*, M. Roosevelt esquiva la question, disant seulement qu'il y avait bien des façons d'arriver aux mêmes résultats et que, même en l'absence d'une législation, le pouvoir exécutif était en mesure d'obtenir beaucoup de choses. A l'appui de cette remarque, il évoqua un exemple historique, celui des démarches faites, pendant la dernière guerre, peu de temps avant le torpillage du *Lusitania*, par M. Bryan auprès du président Wilson pour l'amener à mettre en garde les citoyens américains contre les risques de voyage sur des bateaux étrangers, le refus du président Wilson d'accéder à cette demande et la démission subséquente du secrétaire d'État. Le président des États-Unis avait le droit de donner de tels avertissements à ses concitoyens; si ceux-ci n'en tenaient pas compte, on pouvait les y forcer en leur imposant des amendes, mais les États-Unis n'entreraient pas en guerre parce que certains ressortissants américains, voyageant sur des navires étrangers, pourraient être victimes de la guerre sous-marine. Le Président a conclu que personne ne discutait la justesse du principe dont s'inspirait la clause du *cash and carry*, c'est-à-dire la nécessité pour toutes les puissances de payer comptant les armes et les munitions qu'elles achèteraient aux États-Unis et d'en assurer le transport sur leurs bateaux. Mais la question principale était de savoir si pour atteindre un tel but, une loi était nécessaire, et dans ce cas, quelle devait être cette loi. La meilleure réponse n'était-elle pas un retour à l'application des principes du droit international?

Cette importante déclaration n'a pas, à ma connaissance, été relevée par la presse, qui en particulier n'a pas signalé que le Président avait ainsi, pour la première fois, défendu publiquement une thèse qui correspond certainement à ses sentiments intimes et à ceux de beaucoup d'Américains.

On se souvient que lors de la discussion du projet Sol Bloom à la Chambre des représentants [1], un républicain, M. Allen, déposa un amendement qui prévoyait le rejet de la législation existant sur la neutralité et le retour immédiat au droit international. On sait aussi que les partisans de l'administration négligèrent complètement de relever cette proposition. Mais il semble qu'un certain nombre de républicains y restent attachés.

M. Taft, dans une interview récente, où il fit acte de candidature à la Présidence tout en déclarant son opposition à l'extension des pouvoirs présidentiels pour la proclamation de l'embargo, a ajouté que « d'ailleurs, ces embargos avaient pour effet d'annuler plutôt que de développer la neutralité ». S'il était en faveur du maintien des États-Unis hors des guerres ou des litiges européens, il était disposé par contre à voter le rejet de l'embargo sur les armes, parce que « je ne vois pas ce que cela a à voir avec la neutralité ». Les États-Unis devraient vendre leurs produits sans faire aucune discrimination et sur la base du *cash and carry*, parce qu'il y a peu de différence entre les munitions

[1] **Sur ce projet et sa discussion, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 470 (et note); au tome XVII le n° 40.**

et les matières premières qui servent à fabriquer ces munitions. Les restrictions qui existent jouent contre le particulier ou le petit négociant qui ne sont pas à la tête d'une industrie d'armements. Sans doute, le sénateur de l'Ohio ne dit-il pas qu'il faut revenir aux principes du droit international, mais ce qu'il propose aboutirait en fait presque au même résultat. Il est également à remarquer que ce passage des déclarations de M. Taft n'a pas donné lieu à plus de commentaires que les déclarations présidentielles que je viens d'indiquer. Il n'en reste pas moins que, émanant de deux personnages aussi en vue, elles sont symptomatiques d'un état d'esprit qu'il convient de surveiller attentivement, et qui pourrait se développer pendant les mois où en l'absence du Congrès, la question de la neutralité peut être posée devant le pays sans qu'elle soit trop mêlée de calculs politiques ou parlementaires, qui en changent le sens. Sur ce terrain, les républicains et démocrates de bonne foi seraient en meilleure posture pour répondre aux isolationnistes par conviction ou par tactique.

Ceux-ci, d'ailleurs, ne désarment pas. C'est ainsi que M. Nye vient de commencer une campagne dans l'Ouest où il attaque violemment le Président et l'accuse de souhaiter une nouvelle guerre. Plus modéré, un autre candidat républicain à la Présidence, le sénateur Vandenberg, du Michigan, qui jouit d'une grande autorité dans les milieux du Congrès, est cependant très hostile à la levée de l'embargo.

Au lendemain même des discussions qui viennent d'avoir lieu au Sénat et à la Chambre [1], il est trop tôt pour prévoir si les tendances ainsi manifestées se développeront. Il est évident qu'indépendamment des considérations électorales ou de l'âpre opposition existant contre le Président, la situation en Europe aura une grande influence sur l'opinion. Quoi qu'il en soit, à quelque chose malheur est bon; il semble, en effet, que beaucoup de ceux qui ont été emportés par leur désir de faire subir une défaite à M. Roosevelt et à l'administration ne soient pas très fiers de leur victoire, quand, en toute objectivité, ils en jugent les résultats. J'en ai recueilli l'aveu auprès d'hommes comme le sénateur Austin, l'ancien ambassadeur Castle et le grand journaliste Frederic Kent. Conviendront-ils, comme a essayé de leur montrer le Président, que la meilleure manière pour les États-Unis de rester neutres est de ne pas se soumettre à une législation particulière, qui n'a pas fait ses preuves et qui, avant qu'elle ait eu nettement à être appliquée, est déjà matière à âpres controverses ? En tout cas, le débat continue, pendant les vacances parlementaires, transporté devant le grand public. Un observateur aussi avisé que Walter Lippmann, connaissant l'histoire et l'opinion américaines, affirmait à l'un de mes collaborateurs que, comme d'autres pays, les États-Unis traversent aujourd'hui une phase « isolationniste », mais que les excès mêmes des porte-parole des isolationnistes et la force des événements entraîneraient les États-Unis de plus en plus vers une neutralité bienveillante aux puissances démocratiques. Pour appuyer son opinion et pour bien marquer qu'il jugerait indépendam-

[1] La première session du soixante-seizième Congrès des États-Unis s'était ajournée *sine die* le 5 août.

ment des questions de parti, M. W. Lippmann observait que, dans le passé, en particulier de 1914 à 1917, les républicains avaient été les partisans les plus fidèles de l'Empire britannique. Or, il s'agit là, non seulement d'une tradition, mais d'une similitude d'intérêts, qui fatalement devrait triompher un jour de toutes les mesquines questions d'ordre intérieur, et en particulier de l'inimitié que les mêmes gens nourrissent à l'égard du Président.

161

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3345 à 3347 (1). Réservé. *Rome, 20 août 1939, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 3 h. 20.)

L'ambassadeur de Pologne considère lui aussi qu'à Salzbourg et à Berchtesgaden (2), il n'y a pas eu accord parfait entre les deux associés de l'Axe. Selon lui, l'Allemagne aurait manifesté sa volonté d'appliquer à très bref délai le plan préparé par elle pour résoudre l'affaire de Dantzig et qui consistait à laisser proclamer par le Sénat ou par la population, en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le rattachement de la Ville libre au Reich, à accepter solennellement cette décision, à promettre aux Dantzicois la protection du Reich, à attendre les réactions polonaises, à dénoncer l'agression dans le cas où celles-ci seraient de nature militaire, à écraser la Pologne en quelques semaines, la France et l'Angleterre étant tout à fait incapables d'agir efficacement et l'Italie, dans ces conditions, n'ayant pas à intervenir. D'après ce que croit savoir mon collègue, le comte Ciano et M. Mussolini, mis en présence des intentions allemandes, auraient formulé des objections, des réserves, des craintes, plutôt qu'opposé une résistance catégorique; ils auraient obtenu un ajournement de courte durée; les échanges de vues se poursuivraient, mais on redouterait à Rome qu'un coup de tête de M. Hitler ne créât soudainement un fait accompli et ne précipitât les événements.

Le général Wieniawa a remarqué que le comte Ciano était revenu d'Allemagne visiblement plus soucieux et moins optimiste qu'il n'y était parti. Le ministre italien a exercé sur l'ambassadeur les pressions les plus instantes pour le convaincre que la Pologne dans son propre intérêt devait [com]poser et trouver un accommodement avec l'Allemagne, car elle serait lâchée par la France et l'Angleterre et elle risquerait son existence même. C'est le thème

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers G. Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur les entretiens italo-allemands dans ces deux villes, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154; ci-après les nos 205, 211.

que la presse de la Péninsule développe chaque jour. Évidemment, l'Italie voudrait utiliser le répit auquel M. Hitler aurait consenti pour amener Varsovie à céder.

De son côté, le général Wieniawa se montre frappé de l'impopularité profonde que rencontre dans le public, et presque dans certains cercles de la haute administration et du fascisme, l'idée d'une participation de l'Italie avec l'Allemagne à une guerre contre la Pologne, l'Angleterre et la France. Il connaît les préparatifs auxquels se livre le Reich; il en saisit le caractère menaçant; il estime qu'en déclenchant une guerre, dans les conditions où elle s'engagerait, M. Hitler commettrait une folie; mais il n'est pas sûr que cette folie ne sera pas commise.

162

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2259. *Berlin, 20 août 1939* (1).

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Trois points semblent se dégager ce matin dans la campagne de presse antipolonaise :

1º C'est encore aux mauvais traitements dont seraient victimes les minorités allemandes de Pologne que les feuilles berlinoises consacrent leurs principales manchettes et leurs articles de première page. Sous des titres comme : « Nouvelles mesures sanglantes contre les Allemands — Martyre inimaginable — Des Allemands sont torturés dans les prisons polonaises », les journaux relèvent un certain nombre de manifestations de haine contre les Allemands qui se seraient déroulées en Pologne, en particulier à Katowice où, pendant la nuit de vendredi à samedi, des Polonais auraient peint des têtes de mort sur les demeures des Allemands, sous les yeux complaisants de la police.

De son côté, la *Gazette de la Bourse* s'élève contre le morcellement obligatoire des propriétés ordonné par les autorités polonaises dans les régions frontières, mesure dont surtout les Allemands seraient victimes.

Les feuilles enfin se plaisent à souligner que le nombre de personnes fuyant la Pologne augmente et que même les soldats polonais commenceraient à être mécontents. C'est ainsi que, dans la nuit du 16 au 17 août, une demi-compagnie d'infanterie aurait passé la frontière polono-allemande près de Bischofswerder pour se réfugier en Allemagne, et les hommes auraient déclaré qu'ils ne voulaient pas servir de chair à canon.

(1) **Par téléphone, en clair.**

Sous un titre sensationnel : « Londres commence à s'apercevoir des conséquences de sa politique polonaise — Critiques discrètes des mauvais traitements infligés aux minorités », l'*Observateur raciste*, en se basant surtout sur un article du *Manchester Guardian*, croit pouvoir discerner, dans certaines couches de l'opinion anglaise, un mouvement de réprobation contre la terreur polonaise. La constatation faite par la presse allemande — déclare-t-il — que le gouvernement polonais n'est visiblement plus en état d'être maître de la situation dans son propre pays, a éveillé en Angleterre la plus vive attention.

2° A côté de ces articles sur les traitements infligés aux Allemands en Pologne, les organes nazis paraissent soucieux de démontrer à l'opinion allemande que la Pologne, militairement, ethniquement et économiquement, est un état relativement faible. Sous le titre : « La bulle de savon polonaise », la *Gazette de la Bourse* étudie le potentiel de guerre polonais. Le journal constate tout d'abord que, alors que le soldat allemand n'a à manier uniquement que des armes allemandes, le soldat polonais a à sa disposition des armements qui sont d'origine variée: les fusils, par exemple, sont soit français, soit allemands, soit autrichiens, soit russes; de même les tanks viennent tantôt de Pologne, tantôt d'Angleterre ou de France. En fait, l'industrie des armements serait, à l'heure actuelle, encore incapable de couvrir les besoins éventuels d'une guerre.

La feuille berlinoise ajoute que, depuis l'effondrement de la Tchécoslovaquie, la défense aérienne de la Pologne est très difficile à assurer et qu'enfin, au point de vue des réserves en hommes, il ne faut pas oublier que les deux cinquièmes du peuple polonais sont des allogènes.

L'article se termine par une citation d'un officier anglais, qui écrivait dans une revue britannique : « Les Polonais sont certainement braves et se sacrifieront pour la défense de leur pays. Mais, la bravoure et l'amour de la patrie ne suffisent pas lorsqu'une armée insuffisamment préparée se heurte à une armée mieux équipée. »

Dans le même esprit, la plupart des journaux se livrent à des critiques des déclarations du colonel Polenski faites par celui-ci dans une tournée de discours en Pologne sur le soldat allemand et le soldat polonais [1]. L'*Observateur raciste* écrit : « Le soldat allemand prendra connaissance de l'appréciation faite de sa valeur par les Polonais; il prouvera, s'il le faut par l'action, ce qu'il est réellement ».

3° Enfin, les journaux reprennent les affirmations maintes fois énoncées ces derniers temps dans la presse allemande suivant lesquelles aucun compromis n'est possible ni dans la question de Dantzig, ni dans celle du Corridor. L'Allemagne ne se laisserait pas induire en erreur par les propositions de conférence.

[1] Le Livre blanc allemand, si prompt à mentionner les incidents germano-polonais, ne cite pas de discours du colonel en question, s'il relève en revanche une allocution prononcée par un autre colonel évoquant, au mois de mai, « un second Grunwald ». (*Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre*, Auswärtiges Amt, 1939, n° 2, document n° 392).

L'*Observateur raciste*, dans un article intitulé : « Le droit triomphera », écrit que Dantzig et le Corridor sont et restent des exigences allemandes inconditionnelles sur lesquelles il ne peut y avoir aucun débat.

De son côté, le *Lokal Anzeiger* déclare : « Nous avons vu éclater les ballons d'essai des démocraties qui essayaient de nous attirer vers une conférence. Notre point de vue est inchangé : nous savons que Dantzig est une ville allemande et nous savons aussi que le Corridor, surtout dans les circonstances actuelles — dont l'Angleterre est responsable — est une impossibilité. »

La presse nazie relève d'ailleurs en bonne place les articles des journaux romains sur la situation internationale et, en particulier, un article du *Giornale d'Italia* affirmant que l'Axe est prêt à toute éventualité et que la Pologne ferait mieux de tenir compte de sa position géographique et de ses intérêts historiques plutôt que de poursuivre une politique antiallemande (1).

163

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3350. *Rome, 20 août 1939* (2).

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Plusieurs journaux italiens consacrent une fois de plus leur éditoriaux à démontrer le bien-fondé de la thèse allemande au sujet de Dantzig, et l'intérêt vital qu'aurait la Pologne à ne pas persister dans son attitude intransigeante (3).

Dans le *Telegrafo* d'hier, M. Giovanni Ansaldo adjurait en termes pathétiques le gouvernement de Varsovie de « calculer à leur juste valeur les éléments de la situation actuelle, de ne pas se laisser entraîner par des considérations de prestige, et de se convaincre que, dans certains cas, le courage moral le plus méritoire consiste, non pas à se jeter témérairement dans une aventure, mais à demeurer calmes, à savoir réfléchir et à décider même des renonciations et des sacrifices aux dépens, non pas de l'honneur, mais de l'amour-propre ».

(1) Sur les récentes prises de position de la presse italienne face à la crise dantzicoise, voir ci-dessus les nos 5, 57, 58, 109.

(2) Par téléphone, en clair.

(3) De nombreux télégrammes de l'ambassade montraient l'appui qu'apportait la presse italienne aux thèses allemandes (télégrammes nos 3332 et 3335, du 19 août). Ce dernier télégramme faisait état d'un article de M. Gayda paru dans le *Giornale d'Italia*, le soir du 19 août, sous le titre : « Que veut-on? ». Le directeur du journal posait la question de savoir si les gouvernements de Londres et de Paris avaient vraiment l'intention de saisir le problème de Dantzig comme un prétexte « pour déterminer le choc préparé et désiré » entre le système de l'encerclement et l'Allemagne »; il reprenait les thèmes développés depuis quelques jours par la presse fasciste pour convaincre le gouvernement de Varsovie de l'orientation de ses intérêts véritables.

Évoquant les propositions faites ce printemps par M. Hitler en vue d'un règlement germano-polonais, le journaliste officieux affirme que la déclaration solennelle faite par le Führer dans son discours du 24 avril [1] au sujet de son horreur de la guerre demeurait «toujours vraie et toujours valable». M. Ansaldo conclut en ces termes : « Oh! puissent les hommes du gouvernement polonais faire taire l'orgueil susceptible, l'amour-propre pointilleux! Sinon, ils comprendront demain, au milieu de leur pays bouleversé, qu'ils se sont trompés; mais il sera trop tard... »

De son côté, M. Gayda, dans un éditorial de la *Voce d'Italia*, adresse ce matin à la Pologne des adjurations analogues. Il affirme tout d'abord que « l'indépendance de la Pologne n'est pas menacée par la perte de Dantzig, que c'est la Pologne elle-même qui, en créant et en développant le port de Gdynia au détriment de celui de la Ville libre, a, par avance, renoncé à Dantzig, avant même que le problème de la restitution à l'Allemagne ne fût posé ». M. Gayda déclare : « Le problème de Dantzig est donc uniquement pour la Pologne un problème de prestige. » Il ajoute que la Pologne n'a plus que bien peu de temps pour réfléchir, que la partie qu'elle voudrait jouer en cas de conflit serait pour elle désespérée, que son indépendance ne saurait être sauvée que par la paix et que ses dirigeants n'ont plus qu'un parti raisonnable à prendre, « laisser de côté la France et la Grande-Bretagne, et chercher à se mettre en rapports directs avec l'Allemagne pour tenter de replacer le problème de Dantzig et du Corridor dans les termes indiqués par M. Hitler dans son discours du 28 avril ».

« Que la Pologne, conclut M. Gayda, règle, pendant qu'il en est encore temps, son attitude avec un sens de l'histoire et de ses intérêts nationaux! Mais qu'elle ne s'attarde pas dans de vaines polémiques diplomatiques et dans des illusions dangereuses. Dans peu de jours, il sera trop tard. Et l'irréparable qui s'accomplira alors sera gros d'inconnues redoutables pour son avenir. » [2]

[1] Ce discours, prononcé au Reichstag, est en fait du 28 avril : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI les nos 13, 17, 121.

[2] Par des télégrammes du même jour, l'ambassadeur soulignait qu'aux reproches et aux injures lancés à la Pologne dans la presse italienne succédaient maintenant des « adjurations pathétiques » à Varsovie présentées comme dictées par le sentiment de l'amitié et le souci des intérêts polonais (télégramme no 3356). L'attitude de la presse romaine du 20 août marquait une évolution, les nouvelles en provenance de Londres et de Paris étant annoncées avec le souci de ne pas aggraver les polémiques habituelles avec ces deux capitales (télégramme no 3358).

164

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2259 à 2261 (1). Très urgent. Réservé. *Berlin, 20 août 1939, 12 h. 17, 12 h. 20, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 13 h. 10, 13 h. 40.)

Un officier de l'ambassade d'Italie a déclaré hier soir à notre attaché militaire adjoint avec un accent de sincérité et d'inquiétude que les dirigeants allemands ne croyaient pas encore à une intervention militaire de la France et de l'Angleterre en cas de conflit germano-polonais.

Il paraît d'ailleurs personnellement ébranlé par les affirmations allemandes.

Il a ajouté qu'il considérait comme imminente une action allemande contre la Pologne.

Au moment où le gouvernement allemand s'efforce d'obtenir le consentement préalable du Duce à une action de nature à entraîner une guerre européenne, il est permis de penser qu'il ne néglige rien pour persuader l'Italie qu'une intervention des puissances occidentales n'est pas à craindre.

Il me paraît essentiel que de notre côté, nous fassions le nécessaire pour dissiper dès maintenant toutes les illusions que l'Italie pourrait encore entretenir à ce sujet.

Le fait que des conciliabules entre les gouvernements de Rome et de Berlin se poursuivent encore à Munich souligne l'urgence de l'action que nous pourrions entreprendre dans ce sens.

De divers côtés, je continue à recevoir l'indication que, dans l'entourage de M. Hitler, on veut encore douter de la résolution de la France et de l'Angleterre de se battre aux côtés de la Pologne.

Je dois donc insister pour qu'il soit donné suite aux suggestions de mon télégramme no 2242 (2) et de ma lettre du 18 août à M. ... (3).

D'autre part, pour aller au plus pressé, il conviendrait, à mon avis, de faire porter à la connaissance de M. Mussolini lui-même par les voies les plus appropriées, l'irrévocable décision de la France et de l'Angleterre.

J'ajoute que l'officier italien a déclaré de lui-même : « Vous devriez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour ne laisser aucun doute dans l'esprit des Allemands ».

Notre attaché militaire a eu l'impression que son interlocuteur attachait à la communication qu'il lui faisait une très grande importance.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 18 août, reproduit ci-dessus sous le no 125.
(3) Lacune de déchiffrement. Le texte de l'ambassade porte « M. Bressy ». [Document non retrouvé.]

165

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2262 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 20 août 1939, 12 h. 35.*

(*Reçu :* 13 h. 30.)

De hauts fonctionnaires de la direction politique de la Wilhelmstrasse se sont montrés hier soir devant un de mes collègues très pessimistes en ce qui concerne l'évolution de la situation internationale. Ils ont prétendu qu'à Dantzig, l'honneur allemand était engagé, que le Reich ne pourrait plus reculer et qu'on ne voyait plus comment une guerre pourrait être évitée. Ils ont ajouté qu'ils ne croyaient pas à l'intervention militaire de l'Angleterre en faveur de la Pologne. « La Grande-Bretagne, ont-ils dit, a laissé l'Allemagne prendre l'Autriche, les Sudètes, les provinces tchèques et Memel. Pourquoi interviendrait-elle pour Dantzig? »

Les diplomates allemands n'en ont pas moins fait preuve de la plus vive animosité à l'égard des Anglais. Leur interlocuteur a eu l'impression qu'ils cherchaient à impressionner par la perspective d'une guerre à laquelle l'Allemagne serait résolue mais qu'en réalité, ils étaient eux-mêmes extrêmement inquiets et envisageaient l'avenir avec beaucoup d'appréhension.

166

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3357. *Rome, 20 août 1939, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

La presse italienne souligne fortement, dans ses feuilles du 20 août, l'échec, qu'elle présente comme définitif, des pourparlers anglo-japonais, et l'aggravation qui en résulte, pour la Grande-Bretagne et la France, de la situation

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et reproduit, avec quelques modifications de libellé qui n'en changent pas le sens, au *Livre jaune*, sous le nº 204.

en Extrême-Orient [1]. Elle met également en relief l'interruption et laisse prévoir l'avortement final des négociations anglo-franco-russes.

Elle veut sans doute suggérer par là à ses lecteurs que la position des états démocratiques est précaire et que les circonstances jouent en faveur des états autoritaires.

On me dit d'ailleurs que, dans les entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden [2], les Allemands auraient précisément insisté sur ces considérations et fait valoir que l'attitude du Japon et de l'U.R.S.S. évoluait dans le sens souhaité et créait une occasion propice, dont il ne fallait pas tarder à profiter.

167

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 895 à 901 [3]. Réservé. *Moscou, 20 août 1939, 15 h. 40, 15 h. 42, 15 h. 43, 15 h. 44, 15 h. 46, 15 h. 48.*

(*Reçu :* 17 h. 10, 17 h. 20, 17 h. 30.)

Aucun des arguments invoqués par M. Beck [4] ne justifie dans les présentes circonstances le point de vue du gouvernement polonais. Je ne crois pas que ce soit le succès de nos négociations avec les Soviets qui doive précipiter une guerre. Le risque à cet égard ne saurait venir que de la conviction où serait M. Hitler qu'il peut jouer la carte de la destruction de la Pologne par le biais de Dantzig ou par tout autre, sans qu'il se passe rien de plus grave pour lui qu'en mars et septembre 1938 et en mars 1939. L'échec des pourparlers de Moscou, par contre, ne pourrait que l'encourager à agir.

D'autre part, si M. Beck se méfie des Russes au point de ne pas vouloir, même par une réponse officieuse, rendre possible leur coopération encadrée par celle de la France et de l'Angleterre, on ne comprend pas pourquoi ni comment le gouvernement de Varsovie se réserve la faculté d'obtenir seul, à la dernière minute, quand les hostilités auront engagé toutes ses ... [5], une assistance soviétique qui lui paraît si dangereuse lorsqu'elle est offerte avec l'appui de la France et de l'Angleterre.

(1) Sur l'échec de ces pourparlers, voir ci-après le n° 168.

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161; ci-après les nos 205, 211.

(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Dans ses conversations avec l'ambassadeur de France en Pologne : voir ci-dessus les nos 113, 120.

(5) Lacune de déchiffrement.

Et quant à l'argument que le gouvernement de Moscou manœuvre pour faire retomber sur celui de Varsovie la responsabilité de l'échec des pourparlers, un moyen de déjouer cette manœuvre, si tant est qu'elle soit certaine, serait justement de faire confiance au général Doumenc pour agir au mieux des intérêts communs. Quoi qu'il en soit des arguments mis en avant par M. Beck et dont M. Léon Noël a démontré l'inconsistance, il appartient maintenant aux gouvernements français et britannique, et à mon avis en premier lieu au gouvernement français, de prendre leurs décisions.

Dans les présentes circonstances, l'échec des pourparlers militaires, et par suite celui de la négociation politique, ne saurait avoir lieu sans les plus graves conséquences pour la paix. Or, cet échec est certain si nos délégations militaires se bornent à transmettre une réponse négative telle qu'elle permette aux Russes de constater que tout moyen d'entrer en contact avec l'agresseur allemand leur est interdit par la Pologne. Comme nous avons garanti cette dernière, ils ne comprennent pas que notre situation de garants ne nous donne pas plus d'autorité à Varsovie et ils concluront bien à tort évidemment que, d'accord plus ou moins avec la Pologne elle-même, la France et l'Angleterre n'ont depuis l'origine engagé les négociations de Moscou menées jusqu'aux pourparlers militaires que pour amuser le tapis et compromettre l'U.R.S.S. contre l'Allemagne. On peut prévoir l'usage étendu que la propagande nazie fera d'un thème déjà exploité en Allemagne et en Italie pour accentuer la méfiance des Russes, qu'on entoure à Rome et à Berlin de prévenances bien connues de Votre Excellence.

Si le gouvernement français estime qu'une nouvelle action diplomatique auprès de la Pologne doive être sans effets, et si d'autre part il juge ne pas pouvoir, même en qualité de garant, parler à Varsovie avec suffisamment d'autorité pour faire modifier l'attitude polonaise, je ne vois pas d'autre solution que de ne pas prendre tout à fait à la lettre les objections de M. Beck qui peut-être ne désire qu'une chose, à savoir tout ignorer de l'affaire.

Je crois cette suggestion d'autant plus justifiée qu'il y a lieu de compléter les déclarations du ministre des Affaires étrangères par les renseignements précis que l'état-major polonais a fournis au général Musse et dont M. Léon Noël a rendu compte dans les derniers paragraphes de son télégramme du 19 août [1].

Nous estimons dans ces conditions, le général Doumenc et moi-même, qu'il serait possible de donner à la délégation russe une réponse affirmative de principe susceptible de faire avancer la négociation militaire. Cette réponse devrait spécifier toutefois que les passages limités prévus ne seront accordés que si les hostilités sont engagées entre la Pologne et l'Allemagne.

Sauf instructions contraires à me télégraphier d'extrême urgence, c'est la position que nous comptons prendre à la séance du 21 ou à une séance ultérieure.

[1] Reproduit ci-dessous sous le n° 153.

Il reste bien entendu indispensable, si nous voulons aboutir, que, comme je l'ai proposé par mon télégramme nº 873 (1), le général Doumenc reçoive sans tarder ... (2) délai pouvoir de traiter et de signer *au mieux dans l'intérêt commun* sous réserve de l'approbation définitive du gouvernement français.

Veuillez communiquer à la Guerre.

168

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 501 à 504. Réservé. *Tokyo, 20 août 1939, 21 h.*

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 10, 18 h. 15.)

Les instructions de son gouvernement lui étant parvenues hier vendredi (3), l'ambassadeur d'Angleterre les a aussitôt communiquées à M. Kato. Comme elles ont été publiées à Londres, je ne les reprends pas ici; sir Robert Craigie a donc demandé un délai d'une dizaine de jours que M. Kato, après avoir consulté le baron Hiranuma et M. Arita, a accepté en somme d'assez bonne grâce. La suspension des négociations (4) n'a donc en rien le caractère d'une rupture aux yeux des deux gouvernements.

Il n'en est pas tout à fait ainsi aux yeux du public et toute la presse présente à ses lecteurs ce nouvel ajournement comme un moyen délibérément mis en œuvre par l'Angleterre pour faire traîner indéfiniment un accord qu'en réalité, elle ne désire pas conclure. Les journaux extrémistes demandent que l'on laisse définitivement tomber cette conversation inutile et quelques-uns attaquent déjà le gouvernement pour sa faiblesse.

Mon collègue d'Angleterre considère que l'on ne pourra pas éviter la rupture si, à la reprise des négociations, son gouvernement exige la mise sous scellés des stocks d'argent à l'intérieur des concessions. Comme je vous l'ai télégraphié, les Japonais ont déjà, à plusieurs reprises, indiqué très nettement qu'ils repoussaient cette solution.

Mais sir Robert Craigie a de très sérieuses raisons de penser que l'on pourrait obtenir des Japonais une neutralisation de fait des stocks d'argent.

(1) Du 15 août, reproduit ci-dessus sous le nº 43.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Instructions reproduites dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. IX, nº 535. Voir également ci-dessus le nº 133 (note).
(4) Sur l'affaire de Tientsin et les négociations anglo-nippones qui s'ensuivirent, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 426 (note), 448, 463, 471, 502, 509; au tome XVII les nos 128, 138, 140, 184, 208, 225, 236, 261, 281, 376, 429, 437, 524; ci-dessus le nº 81.

Elle résulterait du compromis suivant :

1° Le gouvernement japonais renoncerait à la prohibition du fapi [1] sur les concessions anglaises;

2° D'autre part, la cour de district de Tientsin rendrait une ordonnance mettant sous séquestre les stocks d'argent; la question de la propriété de ces stocks et du droit d'en disposer ne serait tranchée que par un jugement régulier qui ne serait rendu qu'après la fin des hostilités; en attendant ce jugement, les stocks seraient déposés à la Banque fédérale de réserve et mis sous scellés dans ses caves. Mon collègue a recommandé cette solution à son gouvernement et demandé l'autorisation de se rabattre sur elle lorsque les Japonais auront refusé la mise sous scellés dans la concession, ce dont il ne doute pas.

Je crois comme lui qu'il faut aller aussi loin que possible pour éviter une rupture de la négociation. En effet, quelles que puissent être les dispositions actuelles du gouvernement impérial, et il nous paraît qu'il n'est pas du tout attiré vers les puissances de l'Axe, il est bien peu probable qu'il puisse retenir le parti extrémiste si les pourparlers échouent. Les militaires procéderont vraisemblablement à un renforcement du blocus des concessions, et finiront par y usurper... [2], ce qui aboutira à une crise violente. Il est même très possible qu'ils tentent un coup de force avec des troupes suffisantes pour rendre vaine toute résistance. Une pareille aventure deviendrait d'autant plus probable que la tension politique augmenterait en Europe. Dans ce cas, malgré l'Empereur et son gouvernement, le Japon pourrait être entraîné dans les rangs de nos ennemis.

Communiqué à Changhai.

169

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. n° 157 [3]. Secret. *Varsovie, 20 août 1939* [4].

(*Reçu :* 19 h.)

Aujourd'hui, troisième entrevue avec le chef d'État-major.

Résistance polonaise invincible parce que basée sur principe sacré. Ainsi que j'ai dit au capitaine Beaufre, avons convenu de considérer la démarche

(1) Il s'agit de la monnaie fédérale chinoise.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Ce télégramme est extrait des archives de la Guerre. Il devait être transmis à Moscou.
(4) Par téléphone.

auprès de la Pologne comme non due. Délégation a ainsi liberté de contre-attaquer les Russes sur leurs exigences prématurées et imprécises, qui ne pourraient être présentées à pays intéressés qu'après étude concrète des possibilités de coopération.

Les Polonais sont convaincus du chantage et de l'incapacité matérielle des Soviets à exécuter les offensives prévues.

170

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1198. Secret. Réservé. *Varsovie, 20 août 1939, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Une Allemande, mariée à Varsovie à un étranger, et qui vient de passer quelques heures en Allemagne, y a rencontré M. von Moltke.

Mon collègue lui a conseillé très impérativement de quitter Varsovie avec ses enfants le plus tôt possible, et en tout cas avant le 23.

Des indications dans le même sens sont parvenues tous ces temps-ci aux services spéciaux polonais.

Plusieurs des dates indiquées à ceux-ci sont d'ailleurs déjà dépassées.

171

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1199. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 20 août 1939, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Mgr Cortesi est rentré il y a quelques jours à Varsovie, après un long séjour à Rome; il s'est entretenu aussitôt avec M. Beck et avec M. Arciszewski.

Certains en ont conclu à une nouvelle initiative du Saint-Siège.

D'après les renseignements que j'ai recueillis des deux côtés, le Saint-Siège n'a soumis au gouvernement polonais aucune proposition, ni aucune suggestion.

Je crois comprendre qu'il a comme instruction de se tenir sur la réserve, tout en suivant de très près les événements, afin de pouvoir signaler au Saint-Siège le moindre symptôme qui permettrait de penser « qu'il y aurait quelque chose à tenter ».

172

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie; à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 624 à 627; 610 à 614 (1). *Paris, 20 août 1939, 22 h. 30.*
Secret. Réservé.

Pour Moscou seulement : Je vous communique ci-dessous pour votre information personnelle le télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Varsovie.

Pour les deux postes: Si peu satisfaisante qu'elle soit, la réponse qui vous a été donnée hier soir et que vous m'avez communiquée par vos télégrammes nos 1194 à 1197 (2) n'épuise nullement un problème complexe auquel toutes les puissances alliées sont intéressées, Elle ne saurait sous sa forme actuelle être considérée par nous comme définitive. Veuillez donc insister auprès de M. Beck en vous inspirant des considérations exposées dans mon télégramme nos 612 à 620 (3), qui s'est croisé avec votre télégramme no 1194.

Les préventions psychologiques et historiques de la Pologne à l'égard de la Russie ne permettaient pas d'espérer dès la première démarche une réponse polonaise satisfaisante (4). Mais en se plaçant sur le plan des principes et en nous laissant le soin de faire ou de ne pas faire état de sa réponse, M. Beck n'a pas fermé la porte à une nouvelle conversation, dont le but essentiel consiste à lui faire comprendre que les études, auxquelles il est actuellement procédé par nos délégations à Moscou, ont un caractère exclusivement technique et préparatoire, qu'elles n'engagent en rien la position politique de la Pologne envers l'U.R.S.S. et qu'elles ne sauraient avoir d'effets qu'en cas d'hostilités engagées, en présence de circonstances que le gouvernement polonais est le premier intéressé à définir.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Même télégramme dans les « Papiers 1940 ».

(2) Du 19 août, reproduit ci-dessus sous le no 153.

(3) Du 19 août, reproduit ci-dessus sous le no 144.

(4) Le texte de ce même télégramme, extrait des archives de Moscou, tel qu'il a été déchiffré par cette ambassade, présente, à partir de cette phrase, pour certains paragraphes, des différences sensibles avec le télégramme ci-dessus reproduit. Pour ce paragraphe, le texte déchiffré à Moscou est :

« Mais en se basant sur le plan des principes et en nous laissant le soin de faire ou de ne pas faire état de sa réponse, M. Beck ferme la porte à une conversation dont le but consiste ... [*lacune de déchiffrement*]. Il devrait comprendre que les études auxquelles il est actuellement procédé par nous pour tous à Moscou ont un caractère exclusivement technique et préparatoire, qu'elles n'engagent en rien la ligne politique de la Pologne envers l'U.R.S.S. et qu'elles ne sauraient avoir d'effet qu'en cas d'hostilités... [*lacune de déchiffrement*] conformément au principe que le gouvernement polonais est le premier à définir. »

En déclarant [1] au général Musse qu'une fois les hostilités engagées, le principe d'après lequel la Pologne ne peut accepter l'entrée de troupes étrangères sur son territoire «n'aurait plus [2] la même valeur» permet(*sic*) de penser que l'état-major polonais ne saurait indéfiniment maintenir son refus de laisser procéder à l'examen technique d'éventualités particulièrement périlleuses pour la Pologne [3], ainsi qu'à l'organisation de tous les moyens militaires qui permettraient d'y faire efficacement face.

Ce sont là des arguments auxquels il est impossible que le gouvernement polonais reste insensible, en présence du danger d'agression allemande auquel la Pologne est directement exposée et je vous laisse le soin, si vous le jugez opportun, d'entretenir le maréchal Rydz-Smigly lui-même de cette question dont il est mieux placé que personne pour apprécier toute la gravité.

En tout état de cause, il convient d'éviter, comme vous l'avez déjà fait dans votre dernière conversation avec M. Beck, de laisser l'attitude polonaise, si résistante qu'elle soit, se cristalliser dans une formule négative dont, sous la pression même des événements, il serait ensuite difficile à Varsovie de se dégager [4].

173

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1203 à 1212 [5]. Réservé. *Varsovie, 20 août 1939, 22 h. 15, 21 h. 17, 22 h. 20, 22 h. 25.*

(*Reçu :* le 21, 2 h. 20, 1 h. 5, 1 h. 15, 0 h. 40, 0 h. 35, 2 h. 10.)

Votre télégramme nos 612 à 620 [6] ne m'est parvenu hier qu'à partir de 20 h. 30, et postérieurement par conséquent aux derniers entretiens dont j'ai rendu compte à Votre Excellence (télégramme nos 1188 [7], 1194 à 1197 [8]).

(1) Texte du télégramme déchiffré à Moscou : « En signalant ».
(2) Texte du télégramme déchiffré à Moscou : « N'aurait pas ».
(3) Texte du télégramme déchiffré à Moscou : « pour la Pologne ... [*lacune de déchiffrement*] et je vous laisse le soin si vous le jugez utile d'entretenir le maréchal Rydz-Smigly lui-même de cette question dont il est mieux que personne à même d'apprécier toute la gravité ».
(4) Le texte du télégramme déchiffré à Moscou est évidemment différent :
« En tout état de cause, il importe d'éviter, comme vous l'aviez déjà fait dans votre dernier entretien avec M. Beck, de laisser l'attitude polonaise sur sa position de résistance. Je vous serai obligé, d'accord avec votre collègue britannique, d'obtenir que le gouvernement polonais ne s'en tienne pas dans les termes à une formule négative dont, sous la pression même des événements, il serait ensuite difficile à Varsovie de se dégager. »
(5) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Existe également dans les « Papiers 1940 ».
(6) Du 19 août, ci-dessus reproduit sous le n° 144.
(7) Du 19 août, non retrouvé.
(8) Du 19 août, ci-dessus reproduit sous le n° 153.

Nous ne nous en étions pas moins, mon collègue britannique et moi, de même que notre attaché militaire, placés...[1] et constamment sur le terrain qui devait être indiqué par vos instructions précitées; tous les arguments invoqués par Votre Excellence ont été amplement développés auprès de nos interlocuteurs polonais, en particulier auprès du général Stachiewicz, qui n'en a point été ébranlé en dépit de toutes les considérations techniques.

Le colonel Sword, par exemple, a suggéré que les troupes soviétiques pourraient être transportées à travers le territoire polonais jusqu'à leur point de concentration dans des trains fermés et sous le contrôle d'officiers alliés ; le chef du grand État-major a écarté cette éventualité comme toutes les autres. Cette attitude des Polonais est profondément regrettable, engage gravement leur responsabilité : rien n'a été négligé pour leur faire sentir pas plus que pour leur montrer toutes les conséquences susceptibles d'en découler. Mais leurs motifs sont d'ordre plus personnel [2] que logique : toute la force de notre raisonnement devant, par le fait même, être impuissante à les écarter.

Si nous étions néanmoins en droit d'espérer que la gravité de la situation et le péril qui la menace amèneraient la Pologne à une appréciation plus raisonnable de la situation, son attitude présente ne saurait cependant constituer pour nous une surprise.

La volonté de ne contracter avec l'U.R.S.S. aucun engagement d'ordre politique ou militaire est une « maladie » de la politique polonaise.

Nous nous sommes heurtés à elle à l'époque du pacte oriental, lors de la conclusion du pacte franco-soviétique, de même qu'en avril dernier lorsqu'il s'est agi du projet de déclaration à quatre [3]. Les dirigeants polonais, militaires et civils, n'ont jamais cessé de répéter en toute occasion, et ma correspondance comme celle de notre attaché militaire en fournissent de nombreux témoignages, qu'en aucun cas la Pologne n'accepterait de se lier à l'U.R.S.S. directement ou indirectement, dans des conditions qui impliqueraient pour elle la perspective d'une intervention des troupes soviétiques sur son territoire (télégrammes nº 74 [4] : conversation avec l'attaché militaire soviétique, nos 270 [5], 878-879 [6]).

En ce qui touche plus spécialement les pourparlers de Moscou, aucune ambiguïté n'a jamais pu se produire non plus.

Le gouvernement et l'état-major polonais ont marqué, à diverses reprises, de la façon la plus catégorique que s'ils en souhaitent le succès avec l'espoir

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Il semble qu'il vaudrait mieux lire « passionnel ».
(3) Voir, au tome XV de la présente série, les nos 108, 127, 135, 150, 181, 187, 214.
(4) Du 12 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 349.
(5) Du 1er mars, reproduit au tome XIV de la présente série sous le nº 239.
(6) Du 6 juin, non reproduit, ce télégramme faisait état d'une rencontre de l'ambassadeur de France avec le nouvel ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, M. Charonov. Ce dernier se félicitait de l'accueil des dirigeants polonais; il se montrait désireux de voir la Pologne aller aussi loin que possible dans la voie d'une collaboration économique, politique et militaire avec son pays, tout en s'étonnant des craintes nourries à Varsovie quant à une éventuelle coopération militaire soviéto-polonaise. M. Léon Noël avait conseillé à son interlocuteur de ne pas brûler les étapes, et de mettre à profit pour commencer les dispositions favorables au développement des relations commerciales qui se manifestaient dans la capitale polonaise.

d'en tirer des avantages indirects, ils s'en tiennent totalement à l'écart (je me réfère à mes télégrammes nos 832-833 (1), 843 (2)... (3), 873 (4)).

C'est ainsi que, plusieurs fois, M. Beck a demandé à la France et à l'Angleterre que l'accord à intervenir ne fasse pas mention de la Pologne et qu'il ne soit même pas question d'elle dans aucune annexe secrète. Votre Excellence se souviendra de la communication personnelle que je lui ai transmise dans ce sens de la part de M. Beck, le 19 juillet (je me réfère à mon télégramme no 1071) (5).

C'est ainsi encore qu'avant l'ouverture des pourparlers militaires de Moscou, le général Stachiewicz a, à nouveau, nettement précisé au général Musse la position de la Pologne et rappelé qu'en aucun cas, sinon une fois les hostilités ouvertes, une coopération militaire polono-soviétique... (6) (rapports de l'attaché militaire des 6 avril (7), 19 juillet et 2 août (8)); à la suite des communications de M. Naggiar, j'avais souligné ces déclarations par mes télégrammes nos 1115 et 1116 du 10 août (9).

L'état d'esprit des Polonais à ce point de vue constituait une des raisons essentielles qui m'ont déterminé à préconiser depuis trois ans, et plus spécialement depuis l'automne dernier, des conversations franco-polonaises d'états-majors, l'étude des diverses hypothèses de collaboration entre la France, l'U.R.S.S. et la Pologne, ainsi que l'examen des conditions éventuelles de ravitaillement de cette dernière par l'Union soviétique (télégramme no 688 de 1936(10), dépêche politique no 580 de 1938 page 14(11) et télégrammes nos 589 (12)-591 (13)-622) (14).

(1) Du 25 mai, sur les négociations anglo-soviétiques, non retrouvé.

(2) Du 27 mai, sur la position de la Pologne à l'égard des négociations engagées avec l'U.R.S.S., non retrouvé.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Du 6 juin, reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 352.

(5) Du 2 août, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 397. Il s'agit cependant d'une référence inexacte.

(6) Lacune de déchiffrement.

(7) Non reproduit. Le général Musse rappelait que la Pologne, fidèle à ses principes d'indépendance, « restait hostile à toute sorte de bloc ». Les milieux officiels polonais estimaient que la déclaration anglaise unilatérale de garantie à la Pologne n'était pas incompatible avec le pacte de non-agression polono-allemand de 1934 et continuaient à répudier toute collaboration avec les Soviets.

(8) Les rapports du 19 juillet et du 2 août sont reproduits au tome XVII précité sous les nos 240 et 403.

(9) Non reproduits. Par ces télégrammes, l'ambassadeur de France à Varsovie soulignait que les Polonais écartaient l'idée de participer sous une forme quelconque aux entretiens militaires qui allaient s'engager à Moscou; ils n'envisageaient d'entamer des pourparlers de ce genre avec Moscou qu'à l'heure où une guerre éclaterait, avec la pensée qu'à ce moment, en présence du danger commun, il leur serait facile de trouver avec les Russes les bases d'une collaboration. Aussi l'ambassadeur estimait-il nécessaire d'éviter qu'une invitation à participer aux négociations tripartites de Moscou fût adressée à la Pologne; s'il devait en être autrement, aucune publicité ne devait être donnée aux sollicitations venant de Moscou.

(10) Du 16 août 1936, reproduit au tome III de la présente série sous le no 153.

(11) Du 25 octobre 1938, reproduite au tome XII de la présente série sous le no 216.

(12) Du 13 avril 1939, non reproduit. Ce télégramme indiquait que les Polonais s'habituaient à l'idée de se faire donner, en cas de guerre, une aide importante de l'U.R.S.S. : la « réserve prudente » de Paris commençait à porter ses fruits.

(13) Du 13 avril 1939, reproduit au tome XV de la présente série sous le no 374.

(14) Du 18 avril 1939, sur les engagements franco-polonais, non retrouvé.

De tels pourparlers, que nos accords et leur renforcement au printemps dernier justifiaient et exigeaient, auraient peut-être pu permettre d'amener peu à peu, sur le plan technique, l'état-major polonais à une plus juste compréhension des nécessités d'une collaboration interalliée, comme des véritables intérêts de la Pologne.

Si l'offre d'une alliance par la Grande-Bretagne à la Pologne, le renforcement de nos propres accords avec elle, l'octroi des crédits qu'elle a obtenus de Paris et de Londres, les entretiens qu'a eus à Paris le général Kasprzycki (mon télégramme nº 804) [1] n'ont pas fourni l'occasion de subordonner à une promesse de collaboration avec l'U.R.S.S. les garanties et avantages accordés aux Polonais, la question se présentait cette fois dans de mauvaises conditions par le seul fait qu'elle était posée à la Pologne à la demande des Russes. Au point où en sont les choses, il importe tout d'abord que rien ne soit connu de cette affaire (M. Beck a pris envers moi l'engagement de ne mettre au courant que ses plus intimes collaborateurs). Il conviendrait ensuite qu'à Moscou, notre mission pût, tout en essayant de gagner du temps, élaborer un ou plusieurs plans techniques de collaboration, susceptibles d'être soumis à nouveau à l'état-major polonais, secrètement, entre militaires et sans accompagnement de conversations politiques.

C'est seulement avec cette méthode qu'il est permis d'espérer que l'on parviendra à pousser l'état-major polonais sur la voie de l'indispensable collaboration interalliée.

174

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2637. *Londres, 20 août 1939* [2].

L'aggravation de la situation internationale est soulignée, pour la presse du dimanche, par le retour inattendu de lord Halifax à Londres hier [3]. Les journaux annoncent que le secrétaire d'État a passé son après-midi d'hier au Foreign Office à préparer le dossier qu'il exposera mardi à ses collègues du Cabinet.

Les journaux soulignent que c'est l'état d'esprit qui règne à Berlin qui rend la situation menaçante. Les milieux bien informés du Reich expliquent

[1] Du 14 mai précédent, non retrouvé.
[2] Par poste, en clair.
[3] Soit le samedi 19 août. Lord Halifax avait quitté le Foreign Office le 16 août à 12 h. 30 pour se rendre dans son domaine du Yorkshire et selon le correspondant particulier du *Temps*, ne devait, sauf circonstances imprévues, regagner la capitale que la semaine suivante (*Le Temps*, 17 août).

que la patience allemande est à bout, que la Pologne doit céder, et que plutôt que de s'incliner, l'Allemagne préfère risquer une guerre. La presse anglaise en conclut que le Chancelier s'est probablement décidé à agir sans attendre le congrès de Nuremberg. Mais elle est unanime à déclarer que bien loin de chercher à faire pression sur la Pologne, l'Angleterre et la France sont prêtes à répondre à la force par la force.

C'est ainsi que le correspondant diplomatique du *Sunday Times* écrit : « Le retour soudain de lord Halifax a été provoqué par l'accroissement de la gravité de la situation européenne. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a voulu consulter personnellement ses conseillers et rester en contact aussi étroit que possible avec la situation. Naturellement, il n'est pas question de prendre de nouvelles décisions. La position britannique est sans équivoque. Des négociations entre l'Allemagne et la Pologne seraient les bienvenues, mais si la Pologne se trouve en guerre avec l'Allemagne, alors la Grande-Bretagne et la France viendront à son secours. Les plans militaires pour cette action sont bien arrêtés et seraient appliqués immédiatement et normalement ».

Dans une analyse hebdomadaire de la situation internationale, le *Sunday Times*, sous la plume de M.J.A. Spender, s'attache à justifier l'attitude énergique de la Grande-Bretagne et de la France en présence des prétentions allemandes, et à repousser toute idée d'hégémonie. Il constate que le concert varié de la propagande allemande est dominé par une voix : celle d'Hitler prétendant à ce que sa volonté ait force de loi, condition incompatible avec la vie des autres nations.

Pour M. Spender, la nécessité fondamentale actuelle consiste sans doute à « placer franchement l'Allemagne en face des réalités ». Il estime que la crainte de l'Allemagne, que les propagandistes allemands se sont efforcés d'agiter, a eu un résultat contraire à leur attente, « celui d'accélérer la formation d'une nouvelle coalition, qui nous met en une forte position pour résister à une attaque allemande et nous garantit que les traités conclus par nous seront respectés ».

M. Spender s'attache à justifier la politique du gouvernement britannique en soulignant que son devoir primordial a consisté à améliorer l'état des armements et « donner la certitude d'une aide suffisante avant de prendre une initiative dangereuse quelconque dans les affaires internationales ». Il souligne aussi que « cette année, le peuple anglais est confiant et calme, dans la conscience des immenses efforts qu'il a faits dans les derniers mois ».

Il en est de même, dit-il, pour la France : « Cette année, la restauration française et le renouveau de confiance en ce pays excitent l'admiration de tous ses visiteurs. En outre, cette année, la France et l'Angleterre ont un front de paix qui s'est largement étendu, alors que l'an dernier, elles n'avaient pas certains alliés ».

M. Spender conclut en disant qu'il ne s'agit pas seulement de litiges particuliers entre l'Allemagne et les autres nations, mais que la question a une portée autrement vaste : « Je pense, écrit-il, que notre position sera la plus forte si nous disions franchement qu'il s'agit plus que de Dantzig, plus que de la Tchécoslovaquie et plus que des colonies, il s'agit du litige total entre

l'Allemagne et ses voisins, tel qu'il s'est développé au cours des dernières soixante-dix années ».

Le rédacteur du *Sunday Times* tient d'ailleurs à souligner que « ce n'est pas l'hostilité envers le peuple allemand, mais la doctrine de ses dirigeants affirmant que leur volonté fait loi, qui a ranimé les vieilles craintes et nous a ramenés à la situation de 1914 ».

« La presse allemande, qui est étroitement contrôlée, écrit que la question de Dantzig est de second ordre et elle réclame les frontières orientales de 1914, c'est-à-dire faire subir à la Pologne le sort de la Tchécoslovaquie. »

D'autre part, le *Sunday Times* écrit dans son éditorial, et sous le titre: « L'Angleterre unie pour une claire politique » : « Toute tentative de réitérer, aux dépens d'une autre victime, ce qui a été fait cette année par l'Allemagne à la Tchécoslovaquie ou par l'Italie à l'Albanie, aménera la Grande-Bretagne dans le conflit. Toutefois, si même en cette heure l'Allemagne pouvait revenir aux sphères où la négociation est possible, si elle pouvait substituer la calme discussion à la violence et aux menaces, elle ne trouverait pas sa voie bloquée par Londres ».

Dans l'*Observer*, M. J. L. Garvin constate qu'après un répit long, mais trompeur, une crise plus grave encore que celle de septembre 1938 est maintenant ouverte :

« Nous n'aurons plus de répit, écrit-il, tant que cette formidable crise n'aura pas atteint son dénouement : que ce dénouement soit une paix presque miraculeuse ou une catastrophe irrévocable. Aucune des deux éventualités ne doit être exclue. S'il doit y avoir une chance de dénouement favorable, l'Angleterre doit être égale aux plus grands exemples de caractère de son histoire. Elle doit être rigide dans sa raison et inaccessible à la crainte. Elle doit être prompte à retourner les témoignages de sincère bonne volonté, prête à la conférence ou à la négociation dans des conditions d'égalité, mais inébranlable dans sa détermination de rejeter les menaces et d'opposer la force à la force. Il est réconfortant de constater que cette calme détermination existe parmi nous. La nation est aussi solidement unie dans cette détermination qu'elle le fut jamais au cours de son histoire ».

Le correspondant du journal dominical note que cette constatation vaut également en ce qui concerne la France et la Pologne. Toutefois, une tâche importante doit encore être accomplie, « compléter le front de la paix par l'adhésion de l'U.R.S.S. De ce côté, ajoute-t-il, les négociations font des progrès très nets. Plus tôt elles auront abouti, plus il y aura de chances de paix par la fermeté. Il n'y a pas une heure à perdre ».

Par ailleurs, M. Garvin préfère ne pas fonder d'espoirs sur un désaccord possible entre les deux partenaires de l'Axe. « Il n'est pas douteux, va-t-il jusqu'à écrire, que l'entente s'est faite entre MM. Hitler et Mussolini sur la procédure à suivre jusqu'au point culminant de la crise qui vient.

« Aucun plan destiné à disjoindre le front de la paix par un système de conférence sur le modèle de Munich, avec l'exclusion de l'U.R.S.S., ne peut être envisagé un seul instant, conclut-il. Pour les démocraties occidentales, cela ne signifierait rien d'autre qu'une reddition que suivrait d'abord la

honte, et plus tard la ruine certaine. Comme nous l'avons dit maintes fois, il ne peut y avoir de règlement honorable et sûr qu'entre les forts et les forts. Pour cela, le front de la paix complet doit tenir solidement et fermement ».

L'article de M. Garvin avait été écrit dans le courant de la semaine. Les nouvelles reçues hier à Londres ayant confirmé ses prévisions, il ajoute un post-scriptum dans lequel il écrit : « A la suite du traité germano-slovaque (1), la Pologne est aujourd'hui « encerclée » comme la Tchécoslovaquie l'an dernier. La Hongrie est entrée dans l'Axe, car on lui a promis la Transylvanie. Les événements sont en marche et vont, selon toute vraisemblance, se précipiter. Le Premier ministre et le Cabinet devront supporter cette semaine tout le poids de la crise. Il est peu probable que le rappel du Parlement puisse être encore longtemps retardé ».

175

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 635, 636. Réservé. *Rome, 20 août 1939* (2).

Une personnalité laïque du Vatican, revenant de Suisse où elle a rencontré des Allemands (notamment des militaires), m'a rapporté de la manière suivante le langage qu'ils lui ont tenu :

« Le rattachement de Dantzig au Reich est une chose absolument décidée et qui sera accomplie dans le courant du mois d'août. Si la Pologne réagit, l'Allemagne en finira avec elle dans l'espace d'une semaine. La France et l'Angleterre ne pourront rien faire d'utile pour la Pologne et devront se résigner à l'inévitable. L'Italie pourra ne pas se mêler de la partie si le conflit reste limité à l'Allemagne et à la Pologne. Elle n'aura à prêter son appui militaire à son alliée que si la France et l'Angleterre font à l'Allemagne une guerre effective. »

Ces prévisions allemandes peuvent se rapprocher plus ou moins de celles qui sont faites par le gouvernement italien. En tout cas, elles offrent de l'analogie avec une idée qui a été émise ces jours-ci par le comte Ciano : à savoir qu'il serait peut-être moins facile à la Pologne de généraliser la guerre qu'à l'Italie de la localiser.

Il convient donc de faire entrer dans nos propres prévisions le calcul qui peut être fait à cet égard par les gouvernements de Berlin et de Rome.

(1) Sur ce traité, voir ci-dessus le n° 136 (note).
(2) Par fil.

176

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2264 à 2267 [1]. Très secret. Réservé. *Berlin, 21 août 1939, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 7 h.)

Les derniers renseignements recueillis, notamment au cours de reconnaissances effectuées aujourd'hui, font apparaître dans le domaine militaire un fait nouveau d'une très grande importance : le début d'une concentration des forces allemandes.

C'est ainsi que, d'après des indices sûrs, les unités de la division blindée de Berlin sont sur pied de guerre et feront... [2] mouvements vraisemblablement cette nuit. Le matériel de chars d'assaut a été déjà embarqué par chemin de fer dans la journée d'aujourd'hui. Certains itinéraires en direction de l'Est sont jalonnés et d'autres gardés militairement.

A Brême, la 22e division est également sur pied de guerre et prête à partir; à Vienne on signale depuis le 19 août une intense activité militaire.

Entre-temps, la mobilisation a atteint une très grande ampleur sans que l'on puisse fixer même très approximativement les effectifs sous les drapeaux. De source étrangère, on a cité le chiffre de 2.400.000 pour la seule armée de terre; et ce chiffre ne me paraît pas exagéré. Dans l'armée de l'Air, on constate également une très forte proportion de réservistes.

Il demeure possible qu'en poussant à ce point ses préparatifs militaires, l'Allemagne n'ait encore pour but que d'appuyer la manœuvre politique en cours. Quoi qu'il en soit, elle s'engage sur une pente dangereuse sur laquelle il lui sera de plus en plus difficile de s'arrêter.

En présence d'une telle situation, il importe de ne rien négliger de ce qui pourrait l'empêcher de s'engager davantage. J'estime donc de mon devoir d'insister à nouveau sur la nécessité impérieuse et urgente d'adopter les dispositions indispensables pour nous tenir au niveau de l'Allemagne à la fois en ce qui concerne les appels de réservistes et la mobilisation industrielle.

Ce n'est pas là seulement à mon avis une nécessité militaire. C'est plus encore une nécessité politique.

A l'heure actuelle, ce sont en effet les doutes que les dirigeants allemands peuvent conserver et faire partager à l'Italie sur la volonté des puissances

[1] Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des « Papiers 1940 ». Reproduit avec quelques modifications de libellé qui n'en changent pas le sens, au *Livre jaune* sous le n° 205.

[2] Lacune de déchiffrement.

occidentales de prêter assistance à la Pologne qui constituent l'un des principaux dangers de guerre. Le moyen le plus efficace de dissiper ces doutes serait de confirmer par des mesures militaires et autres mesures appropriées que nous nous préparons à remplir nos engagements.

En revanche, l'impression qu'il pourrait exister à l'avantage du Reich un écart entre le degré de préparation de l'Allemagne et le nôtre constituerait pour les dirigeants hitlériens une redoutable tentation.

177

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2638 (1). *Londres, 21 août 1939* (2).

(*Reçu :* 11 h. 5.)

Convaincue que la crise internationale va atteindre prochainement son paroxysme et peut-être son dénouement, la presse anglaise avertit ce matin de nouveau Berlin que ni l'intimidation, ni la menace ne feront fléchir la Grande-Bretagne. Elle affirme que le pays est prêt à tout, sauf à accepter que le Reich impose à un nouvel état une solution de force. Cette fermeté se manifeste également vis-à-vis du Japon. Dans leurs commentaires sur l'Extrême-Orient, les journaux approuvent le gouvernement britannique d'avoir tracé la ligne de résistance, après avoir montré à maintes reprises et sans aucun succès son esprit de conciliation.

D'autre part, les correspondances, et en particulier celles de Rome, se font l'écho des bruits selon lesquels le gouvernement italien tenterait un dernier effort pour régler pacifiquement la question de Dantzig. Les feuilles évitent naturellement d'écrire que l'Italie hésiterait à suivre le Reich dans une aventure guerrière provoquée par la question de Dantzig. Elles considèrent que le gouvernement de Rome sert les intérêts de l'Axe en cherchant par tous les moyens diplomatiques à obtenir satisfaction pour les revendications allemandes. Quelques rares journaux précisent que le comte Csaky servirait d'intermédiaire entre la Pologne et l'Allemagne pour le compte du gouvernement italien.

Contrairement à ce qui se passait l'année dernière, la diffusion de ces bruits de médiation ne donne pas du tout le sentiment que l'opinion anglaise, telle qu'elle est reflétée par la presse, serait prête à transiger au détriment des intérêts polonais. La fermeté des éditoriaux donne une impression absolument contraire.

(1) Extrait des « Fonds 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone, en clair.

L'éditorial publié par le *Times* est un des plus nets qui ait été publié par ce journal. Après avoir fait le parallèle entre les méthodes employées l'an dernier par l'Allemagne et celles dont elle fait usage cette année, le journal écrit : « La Grande-Bretagne et la France ainsi que leurs alliés sont résolus à empêcher le succès de ces méthodes. Il faut que l'Allemagne comprenne que nos dispositions sont tout à fait différentes de ce qu'elles étaient l'an passé. Nous avons eu le temps et l'occasion d'étudier et de comprendre la tactique d'Hitler. On se rend parfaitement compte qu'aucune solution des problèmes européens digne de ce nom n'est concevable tant que le Reich ne renoncera pas à ses procédés. Si la guerre doit sortir de la présente crise, ce ne sera pas en raison de tel ou tel différend. Ce sera parce que les puissances de l'Europe considèrent l'Allemagne comme une voisine indésirable, parce que sa conception de la paix n'implique que l'accomplissement de tous les desseins du chancelier Hitler. Si le Reich reste fidèle à ses méthodes, la guerre sera provoquée par une attaque contre les intérêts vitaux de la Pologne que la Grande-Bretagne et la France ont pris l'engagement de protéger. Si le conflit éclate, il ne sera pas nécessaire d'exhorter la nation britannique à serrer les rangs. Il n'y a pas cette année comme en 1914 de divergences dans le pays. La propagande furieuse du Dr Goebbels n'a pas ébranlé notre peuple, si elle a pour effet d'ôter à la nation allemande tout sens et toute conscience des réalités. Les rapports internationaux entre les nations civilisées ne peuvent se poursuivre sur les bases que le Reich cherche à leur donner. De chaque ambition allemande, on fait tour à tour une question de prestige ou d'honneur. Et après avoir porté le sentiment national à son paroxysme, on nous affirme qu'il ne peut être satisfait que par une nouvelle capitulation. La Grande-Bretagne et la France sont tenues de résister à toute agression contre l'indépendance de la Pologne. Nous avons pris un engagement précis, alors que nous n'en avions aucun vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, et notre pays se rend compte que, même au cas où le différend local de Dantzig serait réglé à l'amiable, ce qui est encore possible, des garanties explicites devront être données pour nous assurer que ce moyen de règlement sera respecté par la suite. L'Allemagne ne mesure pas encore à quel point le sort qu'elle a fait subir à la nation tchèque quelques mois après l'accord de Munich a rendu inconcevable au peuple britannique toute forme d'accord qui n'aurait d'autre garantie d'exécution que la bonne volonté ».

Le *Times*, dans son éditorial comme dans une correspondance de Berlin, montre que les menaces de l'Allemagne contre la Pologne ne portent pas seulement sur Dantzig. Selon plusieurs organes de presse du Reich, il s'agit peut-être de reprendre tout ce qui a été allemand. L'article explique aussi comment l'Allemagne, qui accuse les autres nations de pratiquer la politique d'encerclement, a elle-même adopté cette méthode. Il cite comme exemple le prétendu traité conclu par la Slovaquie [1]. L'encerclement est en fait une méthode d'action allemande bien connue, et seul le refus opposé jusqu'ici par l'Espagne à un projet d'alliance avec l'Axe a empêché cette méthode

[1] Sur le récent traité militaire germano-slovaque, voir ci-dessus le n° 136 (note).

de jouer contre la France. Les résultats de l'encerclement de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne soulignent assez la différence entre les procédés allemands et notre politique à nous, qui consiste à unir tous les pays que nous pouvons rallier contre une agression éventuelle du régime nazi ».

« Le peuple anglais, écrit plus loin le *Times*, se rend compte que ce n'est pas seulement en Europe et que ce n'est pas seulement par l'Allemagne qu'il est menacé. Les nouvelles d'hier semblaient toujours [faire] craindre une tentative japonaise de blocus de Hong-Kong au cas où la Grande-Bretagne se refuserait à abandonner la cause de Tchang-Kaï-Chek et de la République chinoise [1]. Le Premier ministre et lord Halifax vont s'occuper de cette question. Ils peuvent être sûrs que le peuple et l'Empire britanniques mesurent parfaitement la gravité de l'épreuve qui risque de leur être imposée dans un avenir immédiat, et sont prêts à y faire face sans défaillance.

« Toutes les rumeurs répandues pendant le week-end pour ébranler notre volonté de résistance, écrit de son côté le *Daily Telegraph*, n'ont pu entamer la résolution des puissances du front de paix ».

Se référant aux consultations qui vont avoir lieu entre le Premier ministre et lord Halifax, le journal conservateur poursuit : « En Europe, nous n'avons plus de décisions politiques générales à prendre, car notre attitude a été définie avec une clarté qui ne laisse place à aucun malentendu. Si la Pologne était attaquée, qu'il s'agisse pour l'Allemagne de recouvrer Dantzig ou de mener à bien ses desseins plus vastes dont parle maintenant la presse allemande et qui feraient de la Pologne un état vassal, nous sommes tenus de venir à son aide ».

« M. Gayda, tout en affirmant que l'heure est grave pour la paix de l'Europe, recommande l'ouverture de négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne. C'est manifestement sur ces bases qu'il faudrait chercher une solution, mais les négociations doivent être absolument libres et non pas être conduites sous la menace. Nous saurons par le discours de M. Hitler à Tannenberg ou par ses paroles au congrès de Nuremberg s'il est prêt à accepter cette méthode. C'est à lui de prononcer les mots qui peuvent assurer le maintien de la paix puisque c'est de lui seul que vient la menace ».

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Rome écrit que M. Attolico, ambassadeur d'Italie à Berlin, a été convoqué à Rome vendredi dernier et a ensuite regagné son poste.

Le *Daily Express* engage ses lecteurs à tenir bon pendant que se poursuit la guerre des nerfs. « Tous les bruits, toutes les menaces font partie de la tactique hitlérienne. M. Hitler veut que les démocraties se sentent pressées de toutes parts par des difficultés croissantes. De même, un porte-parole des autorités militaires japonaises recourt aujourd'hui à cette méthode. Il nous menace de bloquer Hong-Kong. Nous y croirons quand le gouvernement japonais aura pris une décision. Jusque-là, nous restons persuadés que les Japonais regarderont à deux fois avant d'attaquer les colonies de la

[1] Sur la récente aggravation des relations anglo-japonaises, voir ci-dessus le n° 168.

Couronne. La Grande-Bretagne a les bras chargés en Europe, mais elle peut encore réagir en Extrême-Orient ».

Le *Daily Express* rapporte sous une large manchette que la Hongrie a refusé d'accorder au gouvernement allemand le passage des troupes sur son territoire en cas de guerre [1]. Selon le même journal, le comte Csaky, qui cherchait un appui à Rome, aurait en vain plaidé sa cause auprès de M. Mussolini. Le correspondant du *Daily Mail* à Rome annonce que le comte Ciano va soumettre aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne les propositions en vue de régler le problème de Dantzig et que le chancelier Hitler fera dans son discours à Tannenberg : « Les cercles diplomatiques italiens croient que ce discours constituera le dernier mot de l'Allemagne. Les termes en auraient été discutés à Salzbourg et certaines suggestions italiennes auraient été communiquées au gouvernement allemand par M. Attolico ». Le rédacteur diplomatique du même journal affirme que la position de la Grande-Bretagne reste sans changement et qu'il n'y a pas lieu de la réviser.

« Nous entrons aujourd'hui, écrit ce journal dans son éditorial, dans une période qui décidera peut-être du sort de l'Europe. Nous conserverons notre sang-froid et nous resterons fermes. Nous ne croyons pas à la guerre inévitable, mais le danger reste constant aussi longtemps que l'Allemagne se servira des mêmes méthodes... La politique de Munich a été détruite par le sort que l'Allemagne a fait subir à la Tchécoslovaquie et nous sommes résolus à empêcher le succès de cette tactique. Poursuivant sa politique d'encerclement de la Pologne, le Reich a imposé un traité militaire à la Slovaquie et il cherche à s'assurer la complicité de la Hongrie pour frayer à ses troupes un passage vers la Roumanie. Cette nouvelle menace devrait convaincre les Soviets qu'il est nécessaire de se rallier aux puissances du front de la paix. Nous attachons une grande importance aux conférences qui ont lieu à Moscou, mais le résultat n'affectera pas notre détermination de résistance ».

« Au moment où nous sommes fermes et prêts, nous devons nous féliciter que la France soit comme nous calme et résolue. Le général Gamelin est le seul chef militaire qui n'ait pas commis d'erreur dans la dernière guerre et a fait de l'armée française la plus belle arme de combat qui existe dans le monde. Nous sommes prêts à toute éventualité ».

Le *News Chronicle* paraît attacher une certaine importance à l'activité diplomatique italienne et il rapporte que le Pape a envoyé un émissaire à Varsovie pour y discuter de la question de Dantzig. Le correspondant à Paris du journal libéral dément les bruits selon lesquels le gouvernement français aurait fait des ouvertures à M. Mussolini pour qu'il exerce ses bons offices, et il affirme que l'attitude de la France reste absolument ferme.

Dans un bref éditorial, le *News Chronicle*, après avoir montré la menace qui pèse sur la Hongrie, estime que « les membres du front de paix devraient offrir à ce pays de se joindre à eux. Si la Hongrie n'est pas déjà engagée, elle serait peut-être heureuse de s'associer à nous. En tout cas, la proposition

[1] **Voir ci-après le n° 231.**

devrait être faite et faite sans délai ». Le même journal demande au gouvernement de convoquer sans tarder la Chambre des Communes.

Dans son éditorial, le *Daily Herald* montre la différence entre l'attitude britannique en 1938 et 1939, expliquée et illustrée par les préparatifs militaires du pays, par sa ferme résolution, par son refus d'aller plaider la cause de la paix auprès des dictateurs, par l'envoi d'une mission militaire à Moscou. « Est-il possible dans ces conditions qu'il y ait encore des gens en Allemagne pour croire qu'il n'y ait rien de changé? Si cela est vrai, leur aveuglement est le plus grand des dangers ».

Il est à souligner qu'aucun des journaux de Londres ne donne une importance excessive à l'accord économique entre l'Allemagne et les Soviets (1). La plupart d'entre eux publient cette information sans commentaire. Le *News Chronicle* explique qu'il n'y a là rien d'anormal et que cette transaction n'affecte pas les relations politiques entre les deux pays. Il écrit toutefois : « Certaines personnes inclinent à regarder la signature de l'accord comme une manœuvre de pression contre la Grande-Bretagne. Les Russes seraient déçus de la répugnance que montre la mission britannique à les informer aussi amplement que possible sur les préparatifs militaires de la Grande-Bretagne, et par l'opinion assez peu flatteuse que la mission anglaise aurait formée des préparatifs soviétiques. De là l'interruption des négociations (2). »

178

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2272. *Berlin, 21 août 1939* (3).

(*Reçu :* 11 h. 5.)

La presse remarque avec satisfaction la signature intervenue le 19 de ce mois de l'accord de commerce et de crédit germano-russe. Aux termes de cet arrangement, l'Allemagne ouvre à l'U.R.S.S. un crédit de 200 millions de reichsmarks pour l'acquisition de marchandises allemandes. En contrepartie, l'U.R.S.S. livrera à l'Allemagne, dans les deux années à venir, un montant de 180 millions de reichsmarks de marchandises. Les feuilles soulignent que l'accord répond bien aux vues allemandes de la politique économique des échanges naturels.

L'Allemagne offre, pour les matières premières soviétiques, un marché inépuisable, tandis qu'elle trouve en U.R.S.S. d'importants débouchés pour ses objets manufacturés.

(1) **Sur cet accord, voir ci-après les nos 178, 186, 187.**
(2) **Sur cette interruption, voir ci-après les nos 192, 194, 329.**
(3) **Par téléphone, en clair.**

179

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2640 (1). Réservé. *Londres, 21 août 1939* (2).
(*Reçu :* 13 h. 30.)

Dès samedi matin, j'ai porté à la connaissance du Foreign Office les indications que vous avez bien voulu me fournir par votre télégramme nos 1727-1728 (3) sur la conversation Thierry-Calinesco relativement aux puits de pétrole.

J'ai demandé si l'étude technique entreprise à Londres était terminée. Le Foreign Office se met à ce sujet en rapport avec le conseil de la Défense impériale. J'ai prié d'autre part notre attaché militaire de signaler au War Office l'urgence de la question.

180

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1751 à 1753 (4). *Paris, 21 août 1939, 15 h. 10* (5).
A transmettre par téléphone.
Extrême urgence.
Strictement réservé.

Je me réfère au télégramme de Moscou nos 895 et suivants (6) qui vous a été transmis ce matin.

Veuillez, en vous inspirant pour le mieux dans vos commentaires éventuels, faire d'urgence au secrétaire d'État la communication suivante :

En raison de la gravité de la situation générale et de la responsabilité que la France et l'Angleterre ont assumée en s'engageant envers la Pologne à assurer pratiquement l'efficacité de leur assistance, le gouvernement français a estimé devoir approuver la suggestion faite par M. Naggiar, d'accord avec le général Doumenc. En conséquence, des instructions ont été données d'urgence à ce dernier l'autorisant « à traiter et à signer au mieux de l'intérêt

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Du 18 août, ci-dessus publié sous le nº 118.
(4) Extrait des « Papiers 1940 », des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.
(5) Par téléphone.
(6) Du 20 août, reproduit ci-dessus sous le nº 167.

commun, sous réserve de l'approbation définitive du gouvernement français ».

Le gouvernement français espère que des instructions analogues pourront être envoyées d'urgence à la délégation britannique.

En agissant ainsi, en dépit des réserves de principe qui sont encore maintenues, à l'heure actuelle, par le gouvernement polonais, nous assumons en fait la responsabilité de nous porter forts, à Moscou, des dispositions finales de la Pologne le jour où l'assistance internationale aurait effectivement à s'exercer pour la défendre contre une attaque allemande. Nous tenons donc à nous assurer de la solidarité du gouvernement britannique pour ne laisser place, en ce moment même, à aucune manœuvre diplomatique du cabinet de Varsovie entre Londres et Paris.

Aussi bien, lorsque nous paraissons faire abstraction des premières réactions polonaises à la démarche de M. Léon Noël, nous tenons cependant compte, en réalité, de l'état d'esprit dont a témoigné lui-même M. Beck en acceptant, pour ne pas prendre la responsabilité d'un échec, qu'il ne soit pas fait état à Moscou de sa réponse négative. Le général Stachiewicz a, d'autre part, implicitement admis le caractère provisoire de cette réponse en déclarant qu'une fois les hostilités engagées, les objections polonaises n'auraient plus la même valeur [1].

181

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 354, 355 [2]. *Bruxelles, 21 août 1939, 16 h.* [3].

A l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu ce matin, un communiqué a été publié aux termes duquel notamment :

« Le Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation internationale et a proposé au Conseil d'inviter les états du groupe d'Oslo [4] à tenir une prochaine réunion pour examiner diverses questions d'intérêt commun ».

[1] Voir ci-dessus le n° 153.
[2] Extrait des archives de l'ambassade.
[3] Par téléphone, en clair.
[4] Ces états appelés « pays du groupe d'Oslo », étaient la Belgique, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède. Dès 1930, les trois états scandinaves, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas avaient conclu un accord économique auquel la Finlande s'associa en 1932 : ainsi naquit le « groupe d'Oslo ». Un nouvel arrangement pour le développement des échanges commerciaux entre les sept pays fut signé à La Haye le 28 mai 1937. En 1938, plusieurs conférences, où furent discutés les problèmes de leur neutralité, rassemblèrent leurs ministres des Affaires étrangères; en particulier, réunis à Copenhague les 23 et 24 juillet 1938, ils publièrent un communiqué commun, d'après lequel leurs pays étaient prêts à collaborer activement à tout effort international de conciliation « dans un esprit d'impartialité et d'indépendance vis-à-vis des divers groupes de puissances ».

En m'informant directement de cette décision, M. Van Zuylen m'a indiqué que M. Pierlot n'avait pu m'en parler dans le court entretien que j'avais eu ce matin avec lui, les ministres étant déjà assemblés pour le Conseil.

Un voyage urgent à Stockholm, que j'ai appris hier, du prince de Ligne, déjà envoyé en mission aux États-Unis (ma lettre nº 60 du 26 janvier [1]), donne lieu de penser qu'à cette réunion, il sera pour le moins traité des questions de ravitaillement en cas de conflit.

182

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 615 [2]. Secret. Strictement réservé. *Paris, 21 août 1939, 16 h. 15.*

Je me suis entretenu avec M. le Président du Conseil [3] des suggestions formulées dans votre télégramme nos 895 à 901 [4].

Elles ont reçu l'approbation gouvernementale et le général Doumenc reçoit directement les instructions lui donnant pouvoir de traiter et de signer au mieux dans l'intérêt commun, sous réserve de l'approbation définitive du gouvernement français [5].

[1] Non reproduite.

[2] Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[3] Qui, à en croire son discours devant l'Assemblée constituante le 18 juillet 1946, visant à justifier son attitude, aurait convoqué dans la matinée du 21, l'ambassadeur de Pologne pour lui montrer la « terrible responsabilité » qui pèserait sur son pays en s'enfermant dans une position intransigeante » et serait allé jusqu'à brandir la menace d'une révision du traité d'alliance (*Journal officiel*, p. 2681).

[4] Du 20 août, reproduit ci-dessus sous le nº 167.

[5] Le télégramme d'instructions adressé au chef de la mission militaire française était ainsi libellé : « Général Gamelin à général Doumenc. D'ordre du président Daladier, le général Doumenc est autorisé à signer au mieux dans l'intérêt commun, d'accord avec l'ambassadeur, la convention militaire » (21 août, 16 h. 15). Dans *La France entre en guerre, septembre 1939*, Paris, 1982, p. 65-66, M. Roger Genebrier écrit : « « Contrairement à toutes les règles, le télégramme de Daladier avait été alors bloqué par les autorités soviétiques, ne parvenant au général Doumenc qu'à 23 h. le 21 août, soit un délai anormal de sept heures, temps probablement nécessaire aux services secrets soviétiques pour le décrypter». De fait, dans son télégramme nos 16-17 du 23 août, 1 h. 32 (ci-après reproduit sous le nº 268) et rédigé en réalité le 22, le général Doumenc indique bien que les instructions de la Guerre ne lui parvinrent que la veille (donc le 21 août) à 23 h.

183

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 905 à 910. (1) Réservé. *Moscou, 21 août 1939, 15 h., 15 h. 1, 17 h. 40, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h. 56, 17 h. 10, 19 h. 10, 19 h. 25.)

Vu les difficultés auxquelles se heurtent les négociations anglo-franco-russes, je ne serais pas surpris si le jeu de l'Allemagne et de l'Italie consistait maintenant à faire à Moscou des offres de remaniements territoriaux. Ces dernières ne comporteraient pas seulement la promesse de renonciation au fameux programme de conquête en Ukraine, auquel M. Hitler a encore fait allusion lors de son entrevue avec M. Burckardt (2). Elles iraient jusqu'au partage de la Pologne et de la Roumanie et l'abandon au contrôle soviétique de certaines parties des états baltes.

Il n'y aurait pour compléter ces plans aucun... (3) moyen de fixer une limite à l'expansion allemande à l'Est. Mais s'ils réussissaient, ils créeraient une rupture d'équilibre telle que l'Allemagne pourrait se croire certaine de réaliser rapidement, sans risque de conflit général, ses conquêtes sur la Pologne et de compléter celles qu'elle a déjà faites en Europe centrale. De même l'Italie pourrait attendre de cette combinaison des prises faciles sur la Grèce et la Turquie, que le passage de la Russie au service de l'Axe affaiblirait d'autant plus dangereusement qu'il pourrait s'accompagner de l'effondrement des velléités de résistance en Hongrie, Yougoslavie et Roumanie.

Il est vain d'écarter *a priori* l'éventualité d'une pareille manœuvre en faisant valoir le prétendu désaccord fondamental entre les doctrines. Aujourd'hui, la position d'Hitler et celle de Mussolini sont si aventurées, ils ont tous deux tant à risquer dans un conflit général auquel prendrait part la Russie, qu'on peut être assuré qu'ils n'hésiteront devant aucun moyen jugé par eux propre à leur faire gagner la partie actuelle symbolisée par le nom de Dantzig, en attendant d'être par cela même et toutes forces réunies en mesure de régler conformément à leurs menaces leur compte aux démocraties occidentales.

Quant à l'U.R.S.S., on pourrait craindre qu'une offre allemande et italienne dans le sens indiqué ci-dessus ne flatte le sentiment de puissance à l'ancienne mode qui s'y affirme de façon indéniable chaque jour davantage. En promettant de rétablir la Russie dans la position due au génie de Pierre le Grand et

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Sur cette entrevue, du 11 août, voir ci-dessus les nos 29, 36.
(3) Lacune de déchiffrement.

de Catherine II et d'effacer ainsi la honte de Brest-Litovsk auquel la Pologne actuelle doit son origine, M. Hitler travaillerait dans le sens de l'idée nationale dont le réveil est si frappant au pays des Soviets. Il caresserait aussi peut-être les rêves de ceux qui gouvernent ici, croyant faire aussi bien sinon mieux que Pierre le Grand.

Dans ces conditions, l'ingéniosité juridique que nous prodiguons depuis trois mois dans nos négociations avec les Soviets paraît bien académique, puisque nous mettons tant de lenteur et d'hésitation à trancher le problème fondamental sans la solution duquel notre projet de traité n'a aucune substance.

Si nous voulons l'assistance des Soviets, il faut déterminer les perspectives de contacts géographiques permettant aux armées russes d'agir, c'est-à-dire fixer les zones territoriales principalement polonaises et roumaines où elles auront à marcher.

Rien ne ferait davantage le jeu de l'Allemagne que nos scrupules à prendre le seul parti compatible avec le principe même de cette assistance que nous sollicitons de la Russie depuis le printemps dernier. Nous avons à faire ici à des gens qu'impatientent tant de lenteurs. Ils veulent des décisions simples, rapides et concrètes. Faute de les obtenir de nous, ils pourraient se laisser tenter, si peu sincères qu'elles le soient, par des offres précises venues de Berlin.

184

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3359 (1). *Rome, 21 août 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 10.)

Dans un éditorial intitulé « Devant la poudrière », le directeur du *Giornale d'Italia* s'adresse aujourd'hui à la France et à l'Angleterre.

Il procède tout d'abord à une longue énumération des opinions qui, de France et d'Angleterre, se sont exprimées depuis l'époque de la Conférence de la paix contre la légitimité et la viabilité des frontières polono-allemandes tracées par le traité de Versailles. Il cite longuement M. Vernon Bartlett, M. Mosley, M. William Bullitt, M. Lloyd George, le général Smuts, lord d'Abernon, M. Churchill. Enfin, le maréchal Foch qui aurait reconnu, dans le corridor polonais, « le germe de la prochaine guerre », et le général Weygand, qui aurait défini le Corridor « superbe en temps de paix, impossible à défendre en tenps de guerre ».

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.

M. Gayda déclare ensuite que la Grande-Bretagne et la France « devraient réfléchir à deux fois, à cette heure suprême, aux responsabilités qu'elles assument devant le monde, devant l'avenir même de leurs peuples et de leurs empires ». « Peut-on, écrit-il plus loin, considérer avec désinvolture, à Paris et à Londres, les perspectives d'une nouvelle guerre mondiale? Nous croyons que non. Paris et Londres doivent compter non seulement sur des forces qui peuvent, malgré les calculs sur le papier, se révéler en fait insuffisantes, mais avec les conséquences d'un échec mortel pour la vitalité de leurs nations et de leurs empires ».

Le directeur du *Giornale d'Italia* conclut en qualifiant de « singulier » le nouvel appel de la dernière heure que de France, on adresse à l'Italie pour qu'elle sauve la paix par son intervention [1].

« Que les journaux français, déclare-t-il, relisent avec attention tout ce qu'ils ont écrit contre l'Italie depuis Munich et qu'ils soupèsent tous les actes qui se sont accomplis et toutes les inerties qui se sont manifestées en France contre les droits et les intérêts de l'Italie. La politique italienne est celle de l'Axe. Elle est guidée par le sens de la justice et du droit des nations qui aspirent, elles aussi, à la vie et qui se rebellent contre les hégémonies. »

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 351 à 353. Réservé. *Bruxelles, 21 août 1939, 17 h 10.*

(*Reçu :* 18 h. 35, 18 h. 30.)

Des renseignements nous étaient parvenus d'après lesquels l'administration des chemins de fer bulgares chercherait à se procurer du matériel de chemin de fer par location à d'autres administrations ferroviaires. Cette information mériterait une attention particulière, cette location pouvant n'être qu'un élément d'une opération consistant, à la faveur de livraisons de céréales par exemple, à mettre à la disposition du gouvernement allemand un matériel d'une utilité essentielle pour des opérations de guerre.

Je demandai au Premier ministre s'il avait des informations à ce sujet, marquant que, si pareille demande était adressée à la Société nationale des chemins de fer belges, le gouvernement ne pouvait manquer d'être informé

[1] La consultation du *Temps* n'a pas permis d'identifier ce « nouvel appel de la dernière heure » que lancerait la France à l'Italie. Sans doute est-il fait ici allusion à des campagnes de certains journaux français favorables à une intervention italienne dans le conflit, comme à l'époque de Munich.

d'une démarche à laquelle, surtout dans les circonstances actuelles, il ne pouvait être donné aucune suite sans que la Belgique se départît d'une attitude de neutralité. M. Pierlot m'a dit que si des renseignements parvenaient au gouvernement belge concernant la recherche de matériel de chemin de fer, il m'en serait fait part et que si une demande de cette nature était faite à la Belgique, il ne lui serait naturellement donné aucune suite.

Sur ma première...(1) le Premier ministre m'a dit également qu'il n'avait pas connaissance que du matériel de chemin de fer fût en construction dans l'industrie belge pour le compte de gouvernements étrangers.

Une attention toute particulière est donnée à la recherche habituelle de notre part de renseignements à ce sujet.

186

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2643 (2). Rigoureusement secret. Réservé. *Londres, 21 août 1939* (3).

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Le Foreign Office ne connaissait pas encore ce matin le sentiment de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou sur la signification réelle de la signature de l'accord commercial germano-soviétique (4).

Rigoureusement secret. M. Strang se refuse pour le moment à interpréter cet acte comme un changement de l'attitude soviétique à notre égard. Il considère plutôt la signature comme une manœuvre destinée à impressionner la France et la Grande-Bretagne et à les amener à accepter toutes les conditions de l'U.R.S.S.

Les appréciations de la presse anglaise sur l'accord seront vraisemblablement modérées.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Par téléphone.
(4) Sur cet accord, voir ci-dessus le nº 178 ; ci-après le nº 187.

187

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 911 à 915. *Moscou, 21 août 1939, 17 h. 47, 17 h. 49, 19 h. 50, 19 h. 51, 19 h. 52.*

(*Reçu :* 19 h. 55, 19 h. 20, 22 h. 40, 21 h. 34, 22 h.)

Par un message du 21 août dont l'agence Havas pourra vous remettre le texte, l'agence Tass annonce la signature de l'accord de commerce et de crédit (1), objet en dernier lieu de ma lettre nº 165 du 22 juillet et de mon télégramme du même jour (2).

Commentant aujourd'hui cette décision, la *Pravda* conclut dans un article inspiré de ce jour que ce « nouvel accord économique et commercial entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne, élaboré dans une atmosphère de relations politiques tendues, est appelé à détendre cette atmosphère; il peut être un grand pas dans l'amélioration future non seulement des relations économiques, mais encore politiques entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne ».

A ma demande, l'attaché commercial télégraphie sous mon couvert son appréciation technique.

« De la part du conseiller commercial pour le ministre du Commerce :

« L'accord de commerce et de crédit germano-soviétique signé à Berlin le 19 août comporte :

« 1º L'octroi par l'Allemagne d'un crédit de 200 millions de marks remboursables dans un délai moyen de 7 ans au taux de 5 %. (Le crédit d'un montant égal accordé par l'... (3) en 1935 était remboursable en 5 ans au taux d'environ 6 %).

« Ce crédit doit être utilisé en deux ans pour des achats en Allemagne de machines et outils. Le Reich s'engage à intervenir auprès des firmes allemandes pour que les commandes soviétiques soient acceptées et exécutées par elles dans les délais fixés. On peut se demander si certaines commandes de matériel de guerre et d'outillage pour industries de guerre récemment passées à Skoda avec l'agrément des autorités allemandes ne seront pas payées sur ce crédit.

(1) Sur cet accord, du 19 août, voir ci-dessus les nos 178, 186.
(2) Le télégramme de Moscou nº 741, du 22 juillet, et la dépêche nº 165, du même jour, sont reproduits au tome XVII de la présente série sous les nos 275 et 278.
(3) Lacune de déchiffrement.

« 2° L'engagement par l'U.R.S.S. de fournir à l'Allemagne des marchandises pour un montant de 180.000.000 de marks en deux ans. Il s'[agit] vraisemblablement de minerai de fer et de manganèse, bois, lin, pétrole que l'Allemagne a demandés depuis longtemps. Le paiement aura lieu sans doute au comptant selon l'usage soviétique et comme pour le traité de 1935 ».

188

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 356. Réservé. *Bruxelles, 21 août 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Suite à mes télégrammes n°s 351 et suivants [1].

Le directeur politique me fait savoir de la part de M. Pierlot que, renseignements pris, un prêt de matériel roulant vient d'être demandé par les chemins de fer bulgares à la Société nationale des chemins de fer belges, demande qui, en raison des statuts, devait de toutes façons être soumise au gouvernement. M. Van Zuylen ajoute que cette demande sera déclinée et que le refus sera motivé par des raisons techniques et économiques. Le gouvernement belge insiste vivement pour que la demande et le refus ne soient pas ébruités.

189

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères.

T. n° 2642 [2]. Secret. Réservé. *Londres, 21 août 1939* [3].

(*Reçu :* 20 h.)

Les télégrammes de Moscou, dont vous avez bien voulu m'annoncer ce matin par téléphone l'envoi, sont parvenus à l'ambassade aussitôt après le déjeuner et se trouvent actuellement en cours de déchiffrement.

[1] Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 185.
[2] Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[3] Par avion, en clair.

Je n'ai pas cru devoir les attendre pour me rendre au Foreign Office, où j'irai de nouveau cet après-midi. Les collaborateurs de lord Halifax n'avaient eux-mêmes reçu, lorsque je les ai vus, aucune information récente de Moscou.

Dans ces conditions, je me borne à vous rendre compte des derniers renseignements que j'ai pu recueillir ici au sujet des pourparlers militaires en cours avec le gouvernement polonais.

Le télégramme d'instructions envoyé le 20 août par lord Halifax à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie (1) est conforme aux directives que vous avez adressées à M. Léon Noël (vos communications nos 612 à 620 (2)). Toutefois, les instructions anglaises se placent moins exclusivement que les nôtres sur un terrain technique. Elles insistent sur le fait qu'un accord militaire intéressant la Pologne et la Russie serait trop tardif s'il n'intervenait qu'après les premières opérations de guerre. C'est à la situation actuelle et à ses dangers qu'il convient de remédier immédiatement. A ce point de vue, l'accord avec Londres, que le gouvernement de Varsovie espère signer prochainement, risque de ne pas compenser les dangers qu'entraînerait une rupture, intervenant du fait de la Pologne, des négociations militaires en cours avec Moscou et dans lesquelles Varsovie constitue un facteur décisif.

Ce télégramme fut expédié avant l'arrivée d'une communication de l'ambassade d'Angleterre à Paris rendant compte de l'entretien que vous aviez eu la veille avec le chargé d'affaires d'Angleterre (3).

Les instructions anglaises se croisèrent également avec deux télégrammes envoyés de Varsovie dès le 19 par sir Howard Kennard pour rendre compte, le premier, d'un entretien de l'attaché militaire anglais avec le chef d'État-major polonais, le second, d'un entretien de l'ambassadeur d'Angleterre avec le colonel Beck (4). Cette dernière conversation, qui fut sensiblement analogue à celle qu'avait eue quelques heures auparavant M. Léon Noël (5), laissa à l'ambassadeur d'Angleterre une impression peut-être plus défavorable encore que celle dont son collègue français lui avait fait part.

Sir Howard Kennard faisait savoir à Londres qu'il n'était pas parvenu à modifier l'opinion du ministre polonais. Celui-ci n'adopterait une attitude différente que si son pays se trouvait dans une situation désespérée, ce qui était loin d'être le cas actuellement. L'ambassadeur d'Angleterre ajoutait que l'attitude des Polonais se fondait sur des raisons de politique intérieure d'une valeur indiscutable. On pouvait considérer à Varsovie qu'en présence de l'état d'esprit des jeunes Ukrainiens en Galicie orientale, un accord militaire avec Moscou risquait de faire perdre cette province à la Pologne. Ce même accord pouvait en outre favoriser dangereusement la diffusion des idées soviétiques parmi les populations blanc-russiennes dans la région de Vilna. La crainte du communisme était d'ailleurs générale en Pologne et faisait

(1) Voir le texte de ces instructions dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 91.

(2) Du 19 août, ci-dessus reproduites sous le n° 144.

(3) Sur ces entretiens, voir les *Documents* britanniques précités, n° 80.

(4) Sur ces entretiens, voir *ibid.*, nos 70, 74, 87.

(5) Vraisemblablement s'agit-il de l'entretien analysé ci-dessus sous les nos 113 et 120.

considérer tout territoire susceptible d'être occupé par des forces soviétiques comme perdu pour la République polonaise.

A la fin de sa communication, l'ambassadeur revenait sur l'idée déjà exposée par les attachés militaires : faire préparer par les états-majors français et anglais, qui utiliseraient les renseignements recueillis par les missions à Moscou, un mémorandum à remettre à l'état-major polonais. Ce mémorandum préciserait les avantages militaires et économiques que la Pologne retirerait d'un accord avec Moscou, ainsi que les quantités exactes d'armes que le gouvernement soviétique serait à même de lui livrer. L'ambassadeur considérait d'ailleurs qu'en recourant à ce procédé, la France et l'Angleterre n'étaient nullement assurées du succès, mais qu'elles pouvaient tout au moins espérer éviter une rupture immédiate des négociations en cours à Moscou.

Hier soir, à 21 h. 30, le Foreign Office recevait de sir Howard Kennard un télégramme expédié la veille de Varsovie et qui transmettait une réponse négative du gouvernement polonais (même communication que les envois de M. Léon Noël nos 1738 à 1741) (1). Dans son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, le colonel Beck avait toutefois relevé le fait que lorsque le maréchal Vorochilov avait demandé aux Franco-Britanniques de laisser passer les troupes russes à travers la Pologne, ceux-ci avaient répondu que ce pays étant un état souverain, lui seul pouvait définir son attitude.

En se déclarant reconnaissant de cette réponse, le ministre polonais ajoutait qu'il souhaitait faire tous ses efforts pour faciliter aux délégations alliées à Moscou une tâche dont il comprenait toute la difficulté. Le ministre polonais demandait qu'un secret rigoureux fût gardé sur les démarches des ambassadeurs de France et d'Angleterre auprès de lui et que ces démarches fussent considérées à Paris et à Londres comme des échanges de vues d'un caractère officieux (2).

Peu après ce télégramme, arrivait à Londres une nouvelle communication de sir Howard Kennard, dans laquelle l'ambassadeur faisait savoir que les deux attachés militaires avaient été reçus le matin même par le chef d'État-major polonais. Celui-ci avait réaffirmé la position antérieurement prise par le colonel Beck et lui-même avait déclaré qu'il était impossible d'autoriser les Russes à franchir les frontières polonaises. Enfin, il considérait que des conversations d'états-majors directes entre des Polonais et des Russes ne présenteraient aucune valeur.

Le chef d'État-major déclara toutefois que ses services et lui-même seraient disposés à étudier un mémorandum technique qui serait présenté par les états-majors français et anglais et qui porterait sur la collaboration militaire avec les Soviets. Ce mémorandum se fonderait sur les conversations d'états-majors en cours à Moscou, mais à propos de son examen par les Polonais, il devrait être clairement entendu qu'il ne pouvait être question pour le gou-

(1) Il s'agit vraisemblablement des numéros de retransmission à Londres du télégramme de Varsovie nos 1194 à 1197, du 19 août, ci-dessus reproduit sous le no 153.

(2) *Documents* précités, no 88.

vernement de Varsovie d'hésiter, ou même de réfléchir, sur la question fondamentale qui lui avait été posée par les Français et les Anglais [1].

Les attachés militaires jugèrent alors qu'ils pourraient demander à leurs gouvernements d'examiner si les autorités soviétiques ne pourraient pas être saisies d'une communication conçue dans le sens suivant :

La question soulevée à propos du passage des troupes soviétiques dans des pays voisins avait été étudiée à fond, mais il avait été constaté qu'il était impossible d'approcher le gouvernement polonais à ce sujet tant que des propositions plus concrètes ne pourraient lui être présentées. Pour l'instant, il n'était pas question d'obtenir une réponse du gouvernement polonais. On s'engagerait à fournir à l'état-major polonais des informations plus complètes sur le progrès des conversations en cours à Moscou. Le colonel Beck lui-même en serait informé. Toutefois, le gouvernement soviétique ne serait pas avisé de ce dernier fait.

190

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2646 à 2649 [2]. Rigoureusement secret. Réservé. *Londres, 21 août 1939* [3]

(*Reçu :* 21 h. 5, 21 h. 10, 21 h. 15.)

Le déchiffrement de vos télégrammes nos 1742 à 1753 [4] n'a été achevé qu'à la fin de l'après-midi, alors qu'il ne m'était plus possible de joindre lord Halifax. En vue d'éviter toute perte de temps, je me suis rendu à 19 heures au Foreign Office où j'ai vu deux de ses principaux collaborateurs.

Je leur ai remis le texte de la communication envoyée par vous à M. Naggiar et dont vous m'aviez chargé de donner connaissance au principal secrétaire d'État [5]. Avant d'utiliser les appréciations essentielles que contenaient les télégrammes de notre ambassadeur à Moscou [6], j'ai demandé si le Foreign Office avait connaissance des premiers ... [7] de troupes vers les fron-

(1) *Ibid.*, no 94.

(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Par téléphone.

(4) Les télégrammes nos 1751 à 1753, du même jour, sont ci-dessus reproduits sous le no 180. Sous les nos 1742 à 1750, sont vraisemblablement retransmis les télégrammes de Moscou nos 895 à 901 du 20 août, ci-dessus publiés sous le no 167, et dont il est dit qu'ils furent transmis dans la matinée du 21 à l'ambassade de France dans la capitale britannique.

(5) Il semble qu'il s'agisse ici du télégramme adressé le 20 août à Moscou sous les nos 610 à 614, et ci-dessus publié sous le no 172. Peut-être faisait-il aussi l'objet de la transmission des télégrammes envoyés à Londres sous les nos 1742 à 1750.

(6) Allusion aux télégrammes de Moscou nos 895 à 901 (voir ci-dessus note 4).

(7) Lacune de déchiffrement.

tières dont la nouvelle était parvenue aux autorités militaires et aussi, d'après ce que j'avais lieu de croire, au War Office [1].

A la fin de l'entretien, j'ai insisté sur la nécessité d'éviter une rupture des négociations militaires qui se poursuivent à Moscou et qui, dans les circonstances actuelles, priment toute autre considération.

Mes interlocuteurs n'ont pu me fournir aucune indication sur la position que prendra le gouvernement britannique à propos de notre initiative et de la responsabilité que nous venons d'assumer. C'est là une question qui dépasse nos ...[2]. Le Premier ministre l'examinera très vraisemblablement demain lors de la réunion du Cabinet.

J'ai insisté sur la valeur de notre interprétation des dernières déclarations faites à nos missions à Varsovie tant par le colonel Beck que par le général Stachiewicz [3].

191

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nº 628 [4]. *Paris, 21 août 1939, 22 h.*

La propagande allemande exploite largement par voie de presse et de radio, comme elle l'avait fait l'année dernière au sujet des Sudètes, les prétendues persécutions dont la minorité allemande de Pologne serait victime.

Il y aurait intérêt pour le gouvernement polonais à déjouer cette manœuvre : d'une part, en rectifiant lui-même par les mêmes voies et en donnant éventuellement aux radios française et anglaise les indications précises nécessaires pour leur permettre de rectifier ces allégations; d'autre part, en prenant toutes les précautions nécessaires pour prévenir, sur le plan local, les incidents susceptibles d'alimenter cette campagne.

Je ne doute pas que le gouvernement polonais n'en soit déjà pleinement conscient. Je vous laisse le soin de vous en assurer avec toute la discrétion la plus opportune.

[1] Sur ces mouvements de troupes, voir ci-dessus le nº 176; ci-après les nºs 195, 204, 206 à 208, 210, 251, 259, 265 entre autres.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nºs 110, 113, 114, 120, 153, 169, 173.

[4] Ce télégramme, extrait des « dossiers G. Bonnet », conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », a été reproduit, avec quelques modifications de libellé, au *Livre jaune*, sous le nº 210.

192

LE GÉNÉRAL DOUMENC, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 5 et 14 (1). Secret. *Moscou, 21 août, 20 h. 38.*

(*Reçu :* 22 h., 24 h.)

La séance prévue pour aujourd'hui a eu lieu ce matin. Elle a été suivie d'une deuxième l'après-midi.

Au cours de ces deux séances, nous avons échangé des notes courtoises au sujet du retard dû au problème politique du passage. Le maréchal Vorochilov maintient sa position de n'entamer aucune rédaction avant d'avoir la réponse affirmative sans laquelle il a dit à nouveau que les pourparlers seraient rompus.

Une nouvelle séance dont la date n'a pas été fixée aura lieu seulement lorsque nous serons en mesure de répondre affirmativement.

Ayant été mis au courant des nouvelles démarches prescrites à Varsovie par les gouvernements français et anglais, j'ai cru devoir accepter ce renvoi en attendant vos instructions.

Vous référer au télégramme de l'ambassadeur sur cette même question (2).

193

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 916, 917 (3). Réservé. *Moscou, 21 août 1939, 20 h. 45, 20 h. 44.*

(*Reçu :* 23 h. 30; le 22, 0 h. 30.)

1° Je vous prie de vous faire communiquer par le ministère de la Guerre le télégramme de ce jour que lui adresse le général Doumenc (4).

(1) Extrait des papiers Hoppenot.
(2) Allusion au télégramme de l'ambassadeur nos 916-917 du même jour, ci-après reproduit sous le n° 193.
(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(4) Reproduit ci-dessus sous le n° 192.

2° Je vous envoie sous les numéros suivants pour communication à la Guerre le texte de la note remise aux délégations française et britannique par le maréchal Vorochilov à la date de ce jour (1).

Elle expose à nouveau, de la façon la plus claire, le problème fondamental de nos négociations avec la Russie (voir mes nombreux télégrammes depuis la fin mai).

3° Lord Halifax a demandé à son ambassadeur à Varsovie de faire auprès de ... (2) démarche catégorique. En raison de ce fait et vu votre télégramme nos 610 à 614 (3), le général Doumenc a estimé comme moi-même que nous ne pouvions pas agir à la séance du 21 dans le sens indiqué par mon télégramme nos 895 à 901 (4).

4° Je prie donc instamment le gouvernement de mettre dans le plus bref délai possible notre délégation en mesure de donner à la délégation russe la réponse affirmative à défaut de laquelle l'échec de notre négociation est certain, avec les conséquences étudiées en dernier lieu par mon télégramme nos 905 à 910 (5).

194

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 918 à 920 (6). Réservé. *Moscou, 21 août 1939, 22 h. 32, 22 h. 31, 22 h. 33.*

(*Reçu :* 23 h. 15, 23 h. 25, 23 h. 45.)

Voici les passages importants de la note Vorochilov à laquelle se réfère mon télégramme précédent (7). Prière de communiquer à la ... (8) et de me télégraphier d'urgence les instructions demandées.

« L'intention de la mission militaire soviétique est et reste de s'accorder avec les missions anglaise et française sur l'organisation pratique d'une coopération des forces militaires des trois pays.

« L'U.R.S.S. n'ayant pas de frontières avec l'Allemagne ne peut donner aide à la France, à l'Angleterre, à la Roumanie, à la Pologne qu'à la condition

(1) Voir ci-après le n° 194.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Du 20 août, reproduit ci-dessus sous le n° 172.
(4) Du 20 août, reproduit ci-dessus sous le n° 167.
(5) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 183.
(6) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(7) Du même jour, 20 h. 45-29 h. 44, reproduit ci-dessus sous le n° 193.
(8) Lacune de déchiffrement.

de faire passer ses troupes par les territoires polonais et roumain puisqu'il n'existe pas d'autre chemin pour entrer en contact avec l'agresseur. (Rappel de ce qui s'est passé en 1914-1918, les troupes anglaises et américaines ayant été autorisées à entrer en France).

« La mission soviétique ne comprend pas que les gouvernements et les états-majors français et anglais n'aient pas déjà résolu la question. S'ils devaient faire de cette question fondamentale un problème ardu exigeant une longue étude, il y aurait des raisons de douter de leur ferme intention de conclure un accord militaire effectif et sérieux avec l'U.R.S.S. Quant aux responsables de la longueur des pourparlers militaires ainsi que de l'interruption des pourparlers, cette responsabilité revient à la France et à l'Angleterre. Les trois missions se sont engagées à ne rien communiquer à la presse. Je vous prie de faire garder strictement la même consigne. »

195

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2287 [1]. Réservé. *Berlin, 21 août 1939, 21 h. 55.*
(*Reçu :* 23 h. 30.)

Notre attaché militaire estime que la concentration des forces allemandes sera terminée dans deux ou trois jours, la majorité des effectifs étant face à la Pologne.

Cette indication vient à l'appui des renseignements que j'ai transmis par mes télégrammes nos 2274 et 2281 [2].

[1] Ce télégramme, extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », a été reproduit sauf la dernière phrase dans le *Livre jaune* sous le nº 209.

[2] Du même jour, reproduits ci-après sous les nos 204 et 207.

196

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1320 à 1322 (1). Réservé. *Istanbul, 21 août 1939, 21 h. 20, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 22, 0 h. 45, 0 h. 30; le 21, 23 h. 40.)

M. Saraçoglu a remis à l'ambassadeur d'Angleterre et me communique une note précisant les vues du gouvernement turc concernant l'utilisation des crédits destinés aux fournitures de matériel de guerre, et qui ont été consentis ou offerts par le gouvernement anglais au gouvernement turc avant la remise par celui-ci aux deux puissances occidentales de ses demandes du 13 juillet (2).

1° Un montant de 867.000 livres sterling restant disponible sur le crédit de 6 millions ouvert en 1938 et, d'autre part, le matériel immédiatement livrable par l'Angleterre représentant une valeur de 950.000 livres sterling, la Turquie accepte de payer la différence ou plutôt de l'imputer sur le montant des crédits à ouvrir postérieurement.

Notre état-major est sans doute informé de la composition des envois anglais qui comprendront notamment des engins contre les sous-marins, de l'artillerie antiaérienne et des avions modernes.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a confirmé que les dépenses afférant à la mise en état de défense des Dardanelles, qui devaient initialement être soldées sur le crédit de 1938, seraient reportées sur le crédit qui fait l'objet du paragraphe suivant.

2° L'ambassadeur d'Angleterre avait suggéré, pour éviter des retards, que les pourparlers fussent immédiatement engagés entre Londres et Ankara en vue de l'ouverture du crédit supplémentaire de 10 millions de livres sterling [offert] par son gouvernement (télégramme nos 1073 à 1077 de l'ambassade) (3), sans préjudice de la contre-proposition turque du 13 juillet (voir les télégrammes nos 1098 à 1104) (4) et sans préjudice de la réserve touchant la conclusion préalable de la partie économique et financière de l'accord définitif.

Le gouvernement turc accepte cette suggestion et se déclare prêt à envoyer un expert à Londres pour traiter. Il demande toutefois que le crédit en question

(1) Extraits des « Papiers 1940 ».
(2) Voir le résumé de ces demandes au tome XVII de la présente série, sous le n° 195.
(3) Du 6 juillet, reproduit au tome XVII précité sous le n° 125.
(4) Du 13 juillet, reproduits au tome XVII précité sous le n° 195.

soit accordé aux mêmes conditions que celles des derniers emprunts contractés par le gouvernement britannique lui-même.

L'ambassadeur a fait observer à M. Saraçoglu que, sur ce dernier point, et notamment sur la question du taux de l'intérêt, la Trésorerie aurait sans doute son mot à dire.

197

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1317 à 1319 (1). *Istanbul, 21 août 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 22, 9 h. 10; le 21, 23 h. 45.)

Je me réfère au télégramme nos 1298-1299 de M. Massigli (2).

L'ambassadeur d'Angleterre s'est entretenu quelques instants avec M. Saraçoglu avant le départ de celui-ci pour les manœuvres de Thrace.

Il a eu l'impression que le projet d'accord tripartite paraissait, dans l'ensemble, satisfaisant aux Turcs, ceux-ci en scrutant toutefois le fond et la forme avec la plus grande minutie.

C'est ainsi qu'Ankara a demandé des précisions sur la nature des engagements, afin de se rendre compte si l'accord qui lui était soumis avait bien réellement un caractère tripartite. Il a également soulevé à titre académique la question de [savoir ce qu'il adviendrait] (3) si l'un des trois contractants manquait à ses engagements, à quoi l'ambassadeur a répondu que les deux autres gouvernements seraient sans doute amenés à se consulter; celle des obligations des trois puissances au cas d'hypothèse où la Roumanie cèderait à un ultimatum allemand dans des conditions telles que la garantie des puissances occidentales ne jouerait pas : obligation de consultation, sans doute, a répondu également sir Hughe Knatchbull-Hugessen.

Enfin, M. Saraçoglu a demandé pour quel motif on avait fixé à cinq années seulement la durée de l'accord. L'ambassadeur d'Angleterre ayant indiqué qu'il ne s'agissait que d'une clause de style et que cinq ans paraissaient devoir être également la durée des accords que l'Angleterre signerait avec la Pologne et les Soviets, le ministre a répondu que l'alliance entre la Turquie et les puissances occidentales lui paraissait avoir un caractère permanent plus net. Il a demandé enfin si les deux arrangements auxquels l'ambassadeur avait fait

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 16 août, reproduit ci-dessus sous le n° 75.
(3) Rétabli d'après l'exemplaire conservé dans les papiers Massigli.

allusion seraient communiqués au gouvernement turc. Sir Hughe Knatchbull-Hugessen a répondu que son gouvernement serait sans doute désireux de le faire et qu'au surplus, les textes seraient sans doute publiés.

M. Saraçoglu [a] reconnu enfin qu'il était préférable de ne faire aucune allusion aux Soviets dans notre accord. Il n'a pas abordé au cours de cette conversation la question d'une attaque de l'Axe contre la Yougoslavie.

198

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3364 à 3366 (1). Réservé. *Rome, 21 août 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Le comte Ciano devait rester trois jours en Albanie (2). Or, il est rentré à Rome dès hier. On a remarqué en outre que dans le compte rendu du discours prononcé par lui à Tirana, le passage annonçant une prochaine visite du Duce avait été soudainement supprimé.

Ces deux faits n'ont pas manqué de causer ici la plus vive surprise. Il semble exact que, comme le bruit en courait ce matin, le ministre des Affaires étrangères, à peine revenu dans la capitale, c'est-à-dire hier soir, a été participer à un long entretien avec le Duce et M. Bernardo Attolico. Ce dernier aurait eu à la fin de la semaine dernière une conversation, sinon avec M. Hitler du moins avec M. von Ribbentrop, et l'on suppose que c'est en raison de l'importance qui s'attacherait à cette conversation que le comte Ciano aurait hâté son retour à Rome.

Le plus grand mystère continue d'ailleurs d'entourer l'emploi du temps du comte Csaky, depuis le moment où celui-ci a quitté Rome (3) pour se rendre, à ce que l'on disait, dans la haute Italie, jusqu'à son arrivée à Budapest, enregistrée ce matin par les agences officielles.

D'actives conversations sont certainement en cours entre Rome et Berlin. Mais il est très difficile d'obtenir à leur sujet des indications sûres. Les milieux de presse italiens persistent à déclarer que M. Mussolini ne veut pas la guerre. Cependant, ils ne mettent pas en doute que, si l'Allemagne invoquait les obligations du pacte d'Acier, l'Italie n'y fasse immédiatement honneur.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers G. Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Où il était arrivé le 19 : voir ci-dessus le no 123 (note).

(3) Sur la visite à Rome du ministre hongrois des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 140, 156.

Par rapport à l'ambiance de la semaine dernière, l'atmosphère qui règne aujourd'hui dans la capitale romaine est plutôt légèrement détendue, comme si les craintes qu'inspirait l'approche de la date du 27 août et de la célébration de l'anniversaire de Tannenberg, se trouvaient allégées ou reportées à plus tard.

D'autre part, la signature d'un accord économique entre l'Allemagne et la Russie [1], jointe à l'aggravation du conflit anglo-japonais en Extrême-Orient, paraît avoir éveillé l'espoir que les démocraties occidentales, notamment l'Angleterre et la Pologne elle-même, se montreraient désormais plus souples. On semble enfin attendre avec beaucoup d'intérêt le résultat des délibérations du gouvernement britannique.

199

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 801 [2]. Secret. Réservé. *Bucarest, 21 août 1939, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 22, 0 h. 10.)

Réponse à votre télégramme nº 545 [3].

J'estime que notre attaché militaire, qui a une certaine expérience de ce pays, sera mieux à même qu'un nouveau venu de participer aux conversations envisagées.

Si au cours de celles-ci, il apparaissait toutefois que l'envoi d'un expert militaire pût être nécessaire, je ne manquerais pas de le signaler en temps utile.

(1) Sur cet accord, signé le 19 août, voir ci-dessus les nos 178, 186, 187.
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Du 20 août, non retrouvé. La communication du ministre des Affaires étrangères concernait les conversations militaires de Moscou.

200

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1222 (1). Réservé. *Varsovie, 21 août 1939, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 21 (2), 0 h. 20.)

A la suite des instructions reçues du Foreign Office, l'ambassadeur d'Angleterre a entretenu à nouveau M. Beck sur les campagnes allemandes sur les minorités (3) en attirant discrètement son attention sur la nécessité qu'il y avait pour le gouvernement polonais dans les circonstances actuelles à n'écarter aucun moyen en son pouvoir pour éviter une aggravation de la situation. M. Beck en a convenu, et a manifesté l'intention d'inviter mon ... (4) à faire entendre à la Wilhelmstrasse, si l'ambassadeur de Pologne en voit la possibilité, que le gouvernement polonais ne se refuserait pas... (5) parler des minorités et demeurerait toujours désireux de régler les difficultés polono-dantzicoises.

Accueillant aussi une autre suggestion de sir William Kennard, M. Beck a répondu... (6) projet... (7) rapidement une reprise de contact avec le maréchal Goering.

201

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1219, 1220 (8). Réservé. *Varsovie, 21 août 1939, 22 h. 39, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 22, 0 h. 45.)

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir si les instructions contenues dans son télégramme nos 624 à 627 (9) ne se trouvent pas modifiées par les ...(10) de mon télégramme nos 1203 à 1212 (11) avec lequel le précédent s'est croisé.

(1) Document extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques ainsi que des « Papiers 1940 ».
(2) Lire vraisemblablement : le 22.
(3) Sur ces campagnes, voir ci-dessus, les nos 47, 96, 128, 141, 162, 191.
(4) à (7) Lacunes de déchiffrement.
(8) Extrait des « Papiers 1940 ».
(9) Du 20 août, 22 h. 30, ci-dessus publié sous le nº 172.
(10) Lacune de déchiffrement.
(11) Du 20 août, ci-dessus reproduit sous le nº 173.

Ayant reçu hier du Foreign Office une communication analogue à celle à laquelle je réponds, sir Howard Kennard, sans s'être au préalable concerté avec moi, a fait part au gouvernement des raisons pour lesquelles il lui paraissait opportun d'éviter pour l'instant de traiter à nouveau la question sur le plan politique.

Dès hier, d'ailleurs, le général Musse, qu'accompagnait le colonel Sword, a eu à ce sujet un nouvel entretien avec le général Stachiewicz. Notre attaché militaire, en prévision de la continuation des pourparlers de Moscou, a pris, d'accord avec moi, la précaution d'indiquer au chef d'État-major général que, le cas échéant, il se réservait de lui demander des précisions sur les conceptions et les besoins de la Pologne au point de vue de la mise en œuvre et du fonctionnement du front oriental (1).

Tout en maintenant la position de principe qu'il avait prise et en répétant que la Pologne ne pouvait envisager l'entrée de troupes étrangères sur son territoire, le général Stachiewicz n'a...(2) d'objection à la suggestion de notre attaché militaire.

L'arrivée imminente du général Faury à Varsovie (3) me paraît être un motif de plus pour laisser l'affaire se développer sur un plan exclusivement technique.

202

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1327, 1328. *Washington, 21 août 1939, 12 h.*

(*Reçu :* le 22, 15 h. 11, 14 h. 57.)

L'Institut de l'opinion publique a demandé dans sa dernière enquête si les États-Unis seraient entraînés fatalement dans une guerre entre les puissances de l'Axe, d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre.

(1) L'entretien en question, qui se déroulait dans l'après-midi du 20, est analysé plus longuement dans le rapport de l'attaché militaire n° 163, du 24 août, ci-après reproduit sous le n° 396.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Le général Faury avait servi en Pologne à la fin de la première guerre mondiale comme directeur de l'école d'État-major; il avait été adjoint au général commandant la 4e armée polonaise contre les troupes bolcheviques. Il devait diriger huit ans durant l'enseignement à l'École supérieure de guerre de Varsovie. Il se trouvait dans le cadre de réserve depuis 1937. L'ordre de rejoindre la Pologne pour y diriger la mission militaire française le surprit le 23 août en Bretagne; il se rendit immédiatement à Varsovie.

Le général avait déjà été envoyé à Varsovie le mois de mai précédent, pour discuter de l'aide française en armement à la Pologne : voir, au tome XVI de la présente série, le n° 431.

76 % des votes exprimés ont été pour l'affirmative, 24 pour la négative. La proportion des votes affirmatifs n'était que de 38 % en janvier 1937, de 43 en septembre 1938 et de 57 en janvier 1939 (1). Il faut compter à chaque consultation un cinquième environ d'abstentions.

Les principales raisons données pour l'intervention américaine ont été les sympathies des États-Unis pour l'Angleterre et la France ainsi que leurs relations commerciales avec ces puissances, la désapprobation des régimes totalitaires et la crainte que les démocraties ne soient vaincues.

Quant à l'attitude que les États-Unis prendraient au début d'un conflit, 25 % croient à la possibilité d'un envoi de troupes et 40 % à l'envoi de matériel de guerre. Un certain nombre de ceux qui jugent l'intervention inévitable estiment donc que les États-Unis essaieront d'abord de conserver la neutralité. Ce sont des isolationnistes modérés.

Fait curieux, la proportion de ceux qui jugent l'intervention (*sic*) est plus forte parmi les républicains que parmi les démocrates et dans la région du Centre-ouest qu'en Nouvelle-Angleterre.

Cette enquête est la première faite sur la question depuis l'ajournement des débats au Congrès sur la neutralité (2).

203

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 800 (3). Secret. Réservé. *Bucarest, 21 août 1939* (4).

(*Reçu :* le 23, 12 h. 30.)

Au cours du long entretien que j'ai eu avec le roi Carol le 19 de ce mois, nous avons abordé un certain nombre de sujets que je vais brièvement passer en revue ci-après, à l'exclusion naturellement de ceux qui ont déjà fait l'objet de mes télégrammes nos 786 à 790 (5).

J'ai tout d'abord exposé au Souverain l'ampleur et la profondeur du redressement français. Le Roi, qui est fort bien informé de notre situation intérieure, apprécie à leur valeur tant notre effort de défense nationale que notre attitude en présence des problèmes actuels, et l'opinion qu'il a aujourd'hui de notre pays est toute différente de celle qu'il professait en 1937.

(1) Sur le sondage de janvier 1939, voir au tome XIV de la présente série le nº 79. Sur des sondages ultérieurs (mars-avril 1939), voir au tome XV de la présente série les nos 213 et 328.
(2) Sur cet ajournement, voir, au tome XVII de la présente série, les nos 174, 235, 246.
(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par courrier, en clair.
(5) Du 19 août, ci-dessus reproduits sous le nº 148.

Du point de vue roumain, le Souverain m'a confirmé que l'ensemble des mesures prises depuis quelques mois avaient permis à son armée de porter de 15 à 25 le nombre de ses divisions. Celles-ci sont convenablement armées et équipées, à l'exception malheureusement des matériels antiaériens et antichars ainsi que des chars eux-mêmes, qui continuent à faire à peu près totalement défaut. « Si nous disposions de toutes les armes nécessaires, m'a dit le Roi, nous pourrions armer au moins 45 divisions. Toutefois, pour ces 20 divisions supplémentaires, ce n'est plus seulement le matériel moderne spécialisé qui nous manque, mais l'équipement et l'armement courant. »

En ce qui concerne sa rencontre avec Ismet Inonu, le Roi a confirmé en tous points les informations de M. Massigli que le Département a bien voulu me transmettre sous les nos 490 à 496 (1). Le principal résultat de cette entrevue a été la promesse faite par la Turquie de mobiliser aussitôt que la Roumanie serait attaquée. Le Roi se déclare très satisfait de la fermeté des Turcs et de leur grand désir de collaboration. « Surtout, pas un mètre carré de territoire aux Bulgares », lui aurait dit Ismet Inonu. De leur côté, les Roumains restent décidés à se défendre en cas d'agression armée et continuent de se déclarer prêts à résister à un ultimatum économique de l'Allemagne.

D'autre part, les insistances du président Ismet Inonu pour que la Roumanie conclue sans tarder avec la Pologne une convention militaire couvrant le cas d'une agression venant de l'Ouest n'ont pas encore convaincu le Roi. A cet égard, la situation reste telle que M. Spitzmuller l'a exposée dans sa dépêche no 521 (2) : la Pologne, malgré deux démarches roumaines, se refuse à prendre des engagements contre la Hongrie, cependant que la Roumanie veut éviter de paraître traiter contre l'Allemagne.

J'ai abordé enfin la question de la destruction des puits de pétrole. Les dispositions militaires que j'ai signalées dans mon télégramme nos 764 à 767 (3) sont en effet prises, mais il ressort non pas certes des déclarations du Roi, mais de l'enquête discrète que j'ai fait effectuer dans les sociétés pétrolières, que les mesures techniques décidées par le gouvernement ne sont pas aussi avancées que celui-ci le dit. J'ai donc vivement insisté auprès du Souverain sur l'importance capitale de ce problème dont dépend, pour l'Allemagne, la possibilité de mener une lutte de longue durée. Il en a convenu, mais il apparaît assez clairement que, dans son esprit, la décision roumaine de détruire à l'avance l'une des deux principales richesses du pays dépendait essentiellement d'une compensation franco-britannique et aussi probablement de l'ampleur de notre aide militaire.

Pour conclure, le Souverain ne se fait aucune illusion sur la gravité et de la situation et de la décision qui peut lui incomber. Comme je l'ai déjà signalé, il dispose en effet de sources d'informations directes sur ce qui se

(1) Sans doute s'agit-il de la retransmission du télégramme d'Istanbul nos 1269 à 1274, du 12 août, reproduit au tome XVII précité sous le no 540.
(2) Publiée au tome XVII de la présente série sous le no 543.
(3) Du 16 août, ci-dessus reproduit sous le no 74.

passe en Allemagne et se montre très pessimiste sur le proche avenir. C'est ainsi qu'il m'a indiqué que de nombreuses demeures privées étaient déjà transformées en hôpitaux par les autorités hitlériennes. Il m'a également cité le cas de sa cousine, la princesse de Wied, sujette roumaine qui, bien que mariée à un prince allemand, vient de quitter précipitamment le territoire du Reich pour se réfugier en Roumanie et éviter d'être incorporée dans les formations féminines allemandes.

Devant l'imminence du péril, le Roi a depuis longtemps fait son choix et il ne conteste pas que le moindre signe de faiblesse serait, pour les uns comme pour les autres, le signal d'une attaque du Reich, là où celui-ci penserait trouver un point vulnérable. Mais il n'en reste pas moins que lorsqu'il mesure les forces dont il dispose à celles de l'agresseur éventuel, il redoute d'être écrasé, avant même que nous ayions pu lui porter secours. C'est ce sentiment seul qui l'amène à hésiter et à souhaiter que son pays reste neutre aussi longtemps que possible, dans le cas ou il ne serait pas l'objet d'une attaque directe.

Il nous appartient, s'il en est encore temps et si nous en avons les moyens, de lui donner plus de confiance en soi en renforçant son armement; et notre aide matérielle sur place s'ajoutant à notre garantie, dont nul ici ne conteste l'immense valeur, nous mettrait en situation non seulement de donner des conseils à la Roumanie mais, le cas échéant, de lui imposer notre volonté.

204

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2274 (1). Secret. *Berlin, 21 août 1939.*

L'attaché de l'Air américain tient, de la meilleure source, m'a-t-il dit, que l'ordre aurait été donné à l'armée d'avoir terminé ses préparatifs et ses mouvements de concentration à la date du 25 août.

Le même attaché tient d'une autre source moins bonne mais qui confirme ce renseignement, que l'entrée en action ne serait envisagée qu'après un délai de trois jours, une fois la concentration terminée, c'est-à-dire à partir du 28.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

205

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2275, 2276 (1). *Berlin, 21 août 1939.*

Le communiqué de l'agence *D.N.B.* qui dément ce matin que le Führer ait reçu M. Attolico sur l'Obersalzberg et que celui-ci ait remis une réponse négative du Duce concernant les conversations de Salzbourg (cf. mon télégramme de presse nº 2271) (2) paraît bien ne contester que des détails.

Il n'infirme pas, en tout cas, la nouvelle selon laquelle M. Attolico se serait rendu à Munich pour faire connaître aux dirigeants hitlériens le point de vue de M. Mussolini ni que ce point de vue, sans être purement *négatif*, comportât des objections aux plans allemands.

J'ajoute que mon informateur me rapporte que l'ambassadeur d'Italie serait retourné à Rome et que les divergences de vues qui séparent les deux gouvernements subsisteraient.

Je ne saurais trop souligner auprès du Département l'importance qui s'attache, dans l'état de la situation, à ce que notre presse s'abstienne de tout commentaire sur l'attitude actuelle de l'Italie.

206

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2277, 2278 (3). *Berlin, 21 août 1939, 17 h.*

Les très importants transports de troupes en direction de l'Est constatés durant toute la journée d'hier à travers les Sudètes et des déplacements considérables observés hier soir sur l'autostrade de Magdebourg à Berlin

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Du même jour. Ce télégramme donnait le texte d'un communiqué *D.N.B.* : « Les feuilles anglaises annoncent que le Führer aurait reçu sur l'Obersalzberg l'ambassadeur d'Italie qui lui aurait transmis une réponse négative du Duce concernant les conversations de Salzbourg.

« On annonce officiellement que cette nouvelle est complètement inventée et dénuée de tout fondement. »

Sur les conversations de Salzbourg, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 161; ci-après le nº 211.

(3) Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade, est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 207, avec quelques modifications de libellé et une coupure. L'exemplaire retenu par le *Livre jaune* (et depuis lors disparu) avait une datation plus précise : 21 août, 17 h. 29 (*Reçu* : 19 h.).

et ce matin au sud de la capitale ne permettent plus de douter du fait signalé par mon télégramme nos 2264 à 2267 de cette nuit (1) : la concentration des troupes allemandes est en cours de réalisation. Il est donc indispensable que, de notre côté, nous adaptions dès maintenant nos préparatifs à la situation nouvelle ainsi créée et qui peut évoluer très rapidement (2).

Je crois devoir faire remarquer toutefois qu'officiellement, l'Allemagne ne mobilise pas; elle instruit ses troupes de l'active et des réserves. Les convocations ont lieu par voie d'appels individuels et non par affiches.

Il conviendrait à mon avis que, tout en revêtant toute l'ampleur nécessaire, les mesures de mobilisation (3) à prendre de notre part n'aient aucun caractère ostentatoire. D'abord pour que, du côté allemand, on ne puisse les interpréter comme une provocation. Ensuite, pour que l'on ne soit pas tenté de les considérer comme une simple mise en scène. Plus elles seront discrètes, plus elles seront efficaces. Il en filtrera toujours assez pour que le gouvernement du Reich sache à quoi s'en tenir.

207

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2281 à 2286 (4). Secret. Très urgent. *Berlin, 21 août 1939, 20 h. 30.*

De source généralement bonne, je viens de recueillir au sujet des intentions prochaines du gouvernement du Reich des indications qui peuvent être ainsi résumées :

1° Les officiers aviateurs de la région de Berlin ont reçu ordre de rejoindre demain soir à minuit leurs postes de combat et de se présenter avec trois jours de vivres.

Cette information recoupe le renseignement d'une autre source déjà transmis ce matin (cf. mon télégramme n° 2274) (5), et d'après lequel les forces allemandes devraient avoir terminé leur mise en place d'ici deux à trois jours.

2° Dans la nuit de mardi à mercredi, interviendrait, du côté allemand, en corrélation avec l'affaire de Dantzig, une décision qui entraînerait une très grave tension internationale et sans doute la fermeture des frontières du Reich. Sur la nature exacte de cette décision, aucune précision n'a été donnée.

(1) Du même jour, 1 h 50, reproduit ci-dessus sous le n° 176.
(2) Cette phrase n'a pas été retenue au *Livre jaune*.
(3) Les mots : « de mobilisation » sont absents du *Livre jaune*.
(4) Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade, est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 208, avec des coupures, signalées ci-dessous, et une datation plus précise : 21 août, 21 h. 7 (*reçu* : le 22, 0 h. 10).
(5) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 204.

3° La mesure prise s'accompagnerait d'un geste d'apparence généreuse en faveur de la Bohême et de la Moravie, auxquelles serait probablement rendue une indépendance analogue à celle de la Slovaquie.

Ce geste serait destiné à troubler l'opinion publique en France et en Angleterre, à dissocier les alliés et à isoler la Pologne.

4° M. Hitler ne déclarerait la guerre ni à la France ni à l'Angleterre. Il se contenterait de faire occuper la ligne Siegfried et de garder une attitude purement défensive. Même au cas où les gouvernements français et anglais lui déclareraient formellement la guerre, il s'abstiendrait de toute initiative et attendrait d'être attaqué.

Il espérerait ainsi que la France et l'Angleterre finiraient par reconnaître l'inutilité d'une intervention et s'inclineraient définitivement devant l'état de fait créé à l'Est.

5° L'Italie demeurerait neutre; elle ne provoquerait pas ainsi de ce fait une intervention française; elle ne courrait aucun risque d'être battue; l'Allemagne n'aurait pas besoin d'aller à son secours et d'entrer par suite en conflit avec la France [1].

Je ne transmets ces indications que sous réserves. Je crois devoir faire remarquer cependant qu'elles proviennent d'un informateur qui, bien des fois, nous a donné des renseignements exacts. J'ajoute qu'elles ne me paraissent pas invraisemblables et qu'une pareille manœuvre correspondrait assez bien à la mentalité et aux méthodes du Führer.

On ne peut se faire aucune illusion sur l'indépendance qui serait rendue aux provinces tchèques. S'accompagnant d'une action contre la Pologne, ce ne serait qu'un stratagème pour permettre à l'Allemagne hitlérienne de poursuivre sa politique de conquête tout en prétendant n'avoir d'autres soucis que l'établissement d'une paix équitable [2].

Votre Excellence appréciera s'il convient de chercher à déjouer cette manœuvre au sujet de la Bohême-Moravie en la divulguant sans délai. Dans ce cas, les indications qui précèdent ne devraient être présentées que comme une rumeur, tout en marquant qu'un tel geste survenant en liaison avec l'action allemande contre la Pologne ne pourrait qu'éveiller la suspicion des puissances occidentales et ne saurait influer sur leur attitude.

Si, par contre, Votre Excellence jugeait inopportun d'agir dans ce sens, tout au moins tant que l'information qui précède ne sera pas confirmée, il importerait que, d'ores et déjà, les gouvernements français et britannique arrêtent leur ligne de conduite au regard d'une telle éventualité.

[1] Ce paragraphe (5°) n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

[2] Ici s'arrête le télégramme reproduit au *Livre jaune*; les deux paragraphes suivants n'y figurent pas.

208

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2288 (1). Réservé. *Berlin, 21 août 1939, 21 h. 30.*

Suite à mon télégramme nº 2287 (2).

D'après nos observations et des renseignements sûrs, la concentration se poursuit rapidement.

Hier, sur la voie ferrée de Juterborg à Cotbus, c'est-à-dire en direction de la Silésie, des trains transportant des troupes et des chars de combat se sont échelonnés toute la journée.

Hier soir, la route de Berlin à Cotbus a été fermée à toute circulation publique. Il en a été de même des routes entre Dessau et Wittenberg.

Cet après-midi, sur l'autostrade Berlin-Stettin, a été vue une colonne motorisée de plus de cent kilomètres se dirigeant vers la Poméranie.

Au sud de la capitale, des colonnes venant de l'Ouest ont été vues toute la journée en route vers la Silésie.

209

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 357 à 359 (3). *Bruxelles, 21 août 1939* (4).

Je me réfère à mon télégramme nº 356 (5).

J'ai demandé à M. Van Zuylen si la réunion de Bruxelles résultait de renseignements marquant une brusque aggravation de la situation. Le Premier ministre à qui j'avais ce matin demandé son impression m'avait paru, ai-je indiqué, assez optimiste, ne contestant pas cependant que le gouvernement allemand ne fît rien pour éviter l'impasse à laquelle le conduisaient les excitations qu'il entretenait dans la presse et les doutes qu'il paraissait avoir encore sur la résolution de la France et de l'Angleterre.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Du même jour, 21 h. 55, reproduit ci-dessus sous le nº 195.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par fil.
(5) Il faut lire *355 :* ce télégramme est reproduit ci-dessus sous le nº 181. Le télégramme nº 356, du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 188, a trait à un refus de prêt de matériel roulant de la Belgique à la Bulgarie.

Mon interlocuteur m'a dit qu'aucune information particulière n'avait été recueillie qui motivât la réunion projetée, réunion que les excitations de la presse, la stérilité des contacts polono-dantzicois, le renforcement des effectifs aux frontières avaient conduit à tenir sans plus attendre. La situation générale serait naturellement examinée, mais aucune initiative politique n'était à prévoir, l'objet étant essentiellement économique et ayant trait notamment au ravitaillement des pays participants. Les ministres des Affaires étrangères des six autres pays arriveront les uns la veille, les autres mercredi même.

210

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 360 (1). *Bruxelles, 21 août 1939* (2).

Le conseiller de l'ambassade d'Angleterre a dit à un de mes collaborateurs tenir d'une source qu'il considère sérieuse, que les concentrations de troupes allemandes à la frontière polonaise se poursuivent et doivent être achevées le 26 août. Toutes ces troupes seraient munies du matériel de campagne le plus complet.

211

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1495. Confidentiel. *Paris, 21 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir, à titre d'information confidentielle, que l'indication suivante m'a été fournie, d'une bonne source, sur les conditions dans lesquelles se serait déroulée l'entrevue de Salzbourg (3).

En dépit des efforts tentés du côté italien, le chancelier du Reich aurait maintenu ses prétentions sur Dantzig qu'il serait décidé à faire valoir, au besoin par la force, et dans un délai assez rapproché.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205.

Le gouvernement de Rome aurait, d'autre part, le ferme espoir que, si la guerre venait à éclater, la Grande-Bretagne n'y participerait pas, ce qui permettrait à l'Italie de rester à l'écart du conflit et d'attendre l'évolution des événements [1].

212

M. Roger Maugras, Ministre de France à Stockholm,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 171. *Stockholm, 21 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 août.)

Depuis le veto mis au mois de mai dernier par le gouvernement soviétique, la question du réarmement des îles d'Aland ne paraît pas avoir fait beaucoup de progrès. La Finlande s'est bien efforcée, avec l'appui moral de la Suède, de reprendre les négociations à Moscou, mais il ne semble guère que des progrès aient été réalisés et lorsque je m'enquiers aux Affaires étrangères du point où en est l'affaire, l'on affecte un grand détachement et l'on me répond toujours que les Soviets sont actuellement absorbés par leurs pourparlers avec la France et l'Angleterre et que l'on préfère attendre qu'ils en aient fini pour aborder à nouveau le problème des îles d'Aland [2].

Le peu de hâte manifesté envers une question qui jusqu'alors paraissait si urgente semble avoir causé quelque déception en Finlande ainsi que notre ministre l'a marqué dans son rapport nº 28 du 10 juin [3]. Aussi M. Sandler a-t-il cru nécessaire pour dissiper cette mauvaise impression de faire une assez longue allusion aux îles d'Aland dans le discours qu'il a prononcé le 30 juillet dernier [4]. Sans rien ajouter de nouveau à ses précédentes déclarations, il a néanmoins cherché à donner l'impression que le gouvernement suédois n'abandonnait en aucune façon le projet de remilitarisation. Et son discours, qui a été fort bien accueilli à Helsinki, a en effet été interprété comme une affirmation de la volonté de la Suède de réaliser coûte que coûte le plan en question.

Les déclarations de M. Sandler n'ont toutefois pas recueilli une approbation aussi complète dans la presse suédoise. Certains journaux ont exprimé

[1] Le 23 août, ces indications étaient également portées à la connaissance de l'ambassade de France à Rome par télégramme.

[2] Sur cette question, voir au tome XV de la présente série le nº 52 (note); au tome XVI les nºs 299, 349.

[3] Document non retrouvé.

[4] Sur ce discours, voir, au tome XVII de la présente série, le nº 397 (note). Le ministre suédois des Affaires étrangères y déclarait que le gouvernement soviétique connaissait le prix attaché par celui de Stockholm au respect de la neutralité des îles d'Aland, qui devait être défendue (télégramme de Stockholm nº 126, du 31 juillet).

le regret de voir la Suède s'obstiner dans une politique de prestige, d'autres ont fait remarquer que le projet relatif aux îles s'écartait d'une politique de neutralité absolue, d'autres encore ont relevé que les trois conditions essentielles qui devraient se trouver réunies pour justifier la mise à exécution du plan faisaient toutes trois défaut : la Société des Nations n'avait pas approuvé le projet suédo-finlandais d'une façon explicite; les Soviets avaient refusé leur adhésion; enfin la population alandaise se montrait hostile.

Tant que l'adhésion de l'U.R.S.S. fera défaut, il ne semble donc pas que le projet de remilitarisation puisse rencontrer au Riksdag l'adhésion unanime qui serait nécessaire. Dans ces conditions, il est à penser que le gouvernement ne se hâtera pas de convoquer le Parlement en session extraordinaire comme il en avait été question. Il n'osera, sans doute, pas passer outre au *veto* des Soviets et s'efforcera plutôt, si un accord avec Moscou n'est pas réalisé, d'ajourner toute discussion sur la question des îles.

213

M. HÉLOUIS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 586 [1]. *Berne, 21 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 août.)

Un homme d'affaires, qui a de nombreuses relations en Allemagne, a raconté à notre attaché militaire qu'il avait recueilli de deux sources différentes un propos du maréchal Goering, d'après lequel l'aviation lourde de bombardement aurait le moyen de créer une brèche dans la ligne Maginot par des attaques massives répétées.

Ces propos auraient été rapportés à l'interlocuteur du commandant Siméon par un industriel allemand ami de Goering qui les aurait entendus de la bouche même du Maréchal, ainsi que par un Italien qui aurait été présent à un entretien entre le Maréchal et l'ambassadeur d'Allemagne en Italie.

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».

214

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, MOSCOU.

T. nos 611; 616 (1). *Paris, 22 août 1939, 1 h. 50.*

Une information *D.N.B.* annonce que M. von Ribbentrop arriverait à Moscou le 23 août pour y signer un pacte de non-agression germano-soviétique (2).

Veuillez, d'urgence, me transmettre toute explication que vous recueillerez à ce sujet.

215

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1223 à 1227 (3). Réservé. *Varsovie, 22 août 1939* (4).

(*Reçu :* 5 h., 5 h. 15, 5 h. 25, 5 h. 35, 5 h. 45.)

M. Beck, auquel, aussitôt que j'ai eu connaissance du communiqué du *D.N.B.* (5), j'avais fait demander un rendez-vous pour demain matin, m'a prié de venir le voir tout de suite.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Quelques minutes avant minuit (heure allemande), le 21 août, la radio de Berlin, interrompant un programme musical, diffusa le communiqué *D.N.B.* suivant :

« Le gouvernement du Reich et le gouvernement soviétique se sont mis d'accord pour conclure un pacte de non-agression. Le ministre des Affaires étrangères du Reich arrivera le mercredi 23 août à Moscou pour la conclusion des négociations ».

Ce communiqué fut téléphoné presque immédiatement au ministre français des Affaires étrangères par le directeur de l'agence Havas. Après avoir mis au courant le président du Conseil Ed. Daladier, le ministre des Affaires étrangères téléphona à l'ambassade de France à Londres où le chargé d'affaires Roger Cambon lui dit que l'agence Reuter était en train d'annoncer la nouvelle.

C'est alors que furent expédiés à 1 h. 50 les télégrammes nº 611 pour Berlin et nº 616 pour Moscou.

(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce document comporte en marge des annotations manuscrites d'Ed. Daladier; elles seront signalées à leur place.

(4) Par téléphone.

(5) Ce communiqué diffusé par le *D.N.B.* le 21 août peu avant minuit annonçait que M. von Ribbentrop arriverait à Moscou le 23 août pour y signer un pacte de non-agression germano-soviétique. Voir à son sujet, ci-dessus, le nº 214 (et note).

Je l'ai trouvé très calme et ne paraissant nullement troublé par ce coup de théâtre (1).

Il reconnaît la grande importance au point de vue de l'opinion mondiale de la manœuvre combinée de Berlin et de Moscou (2).

Il considère toutefois, m'a-t-il dit, que « matériellement », il n'y aura pas grand chose de changé; il rappelle que la Pologne s'est toujours refusée à croire que l'U.R.S.S. fût susceptible de s'engager sérieusement dans un conflit (3) : « Ce sera maintenant, ajoute-t-il, au tour de M. von Ribbentrop de mesurer la bonne foi soviétique » (4). Par dessus tout, il observe qu'en posant, comme le ... (5) l'a fait, la question de la collaboration polonaise, le gouvernement soviétique voyait parfaitement quelle serait la réaction de Varsovie, qu'il se préparait à en prendre prétexte pour rompre, après les avoir traînées en longueur, ses négociations avec la France ... (6) Grande-Bretagne et qu'en réalité, les pourparlers entre Moscou et Berlin sont évidemment antérieurs à la réponse de la Pologne (7). Il se félicite d'ailleurs que M. von Ribbentrop n'ait pas eu la patience d'attendre quelques jours avant d'aller à Moscou, ce qui aurait pu mettre la Pologne en fâcheuse posture.

Autrement dit, M. Beck voit dans ce qui se passe une justification supplémentaire de sa méfiance envers l'U.R.S.S.

Il estime que la seule manière de réduire les inconvénients de l'événement est que la France, la Grande-Bretagne et la Pologne demeurent aussi fermes que précédemment dans leur attitude et évitent de manifester trop d'émoi.

La Pologne en tout cas ne modifiera en rien son attitude envers l'Allemagne. Elle prendra peut-être toutefois, après nous en avoir averti, quelques mesures militaires supplémentaires (le général Stachiewicz m'avait précédé dans le cabinet du ministre).

M. Beck souhaite par ailleurs que l'opinion publique soit exactement et très rapidement informée de l'attitude prise par Moscou dans les conversations militaires de ces derniers jours (8); il serait prêt à « commettre l'indiscrétion nécessaire si Paris et Londres le jugeaient préférable ».

Il suggère enfin que les trois gouvernements se mettent très promptement d'accord sur la situation et il prie Votre Excellence de bien vouloir lui faire connaître sa manière de voir assez tôt pour que des directives, conformes autant que possible aux vues du gouvernement de la République, puissent être données par lui à la presse dans l'après-midi de demain.

En attendant, les journaux polonais ont reçu comme consigne de minimiser l'établissement de ce « fil direct » entre Berlin et Moscou et de remettre à demain tout commentaire (9).

(1) et (2) En marge de ces alinéas, de la main d'Ed. Daladier, un point d'interrogation.

(3) En marge : point d'interrogation de la main de Daladier, et note de ce dernier : *Tactique stupide de la Pologne qui n'enlève d'ailleurs rien à la duplicité soviétique.*

(4) En marge, trois points d'exclamation.

(5) et (6) Lacunes de déchiffrement.

(7) Note marginale : *exact.*

(8) En marge : *Il avait compté sans l'agence Tass.*

(9) Ce télégramme a été communiqué le 23 août à Rome par télégrammes nos 685 à 690, à Moscou par télégrammes nos 619 à 624, à Londres par télégrammes nos 1765 à 1770, à Berlin par télégrammes nos 617 à 622.

216

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 532 à 535 (1). Très urgent. Réservé. *Ljubljana, 22 août 1939, 1 h. 50.*
(*Reçu :* 5 h. 45.)

Le président du Conseil vient de me demander de passer le voir. C'était pour m'annoncer que, malgré tous les ménagements dont son pays avait fait preuve à l'égard du groupe des « états totalitaires », l'Allemagne considérerait maintenant la Yougoslavie comme devant être rangée parmi les pays « ennemis ». Belgrade aurait eu le tort de ne pas se rendre aussitôt aux demandes et exigences du Reich en contrepartie du crédit d'armement dont Berlin voulait doter la Yougoslavie; toutes les commandes passées à Skoda et ailleurs restent donc en suspens. A une démarche récente, faite ce matin par un officier yougoslave, les autorités allemandes auraient répondu brutalement : « Nous ne vous livrons et ne vous livrerons plus rien. Votre politique ne nous plaît pas et nous vous ... (2) comme d'éventuels ennemis ».

M. Tsvetkovitch et le Prince sont décidés à ne rien faire, à ne tenter aucune démarche pour modifier cette situation dont ils mesurent d'ailleurs l'un et l'autre tout le péril. Ils savent le prix qu'ils auraient à payer si l'idée leur venait de chercher à faire amende honorable. Ils se résignent, suivant l'expression dont s'est servi le président du Conseil, « à laisser courir le destin », d'autant qu'ils ont conscience de n'avoir rien à se reprocher ni du côté allemand ni du côté italien.

Les renseignements qui leur sont parvenus leur font croire que la Yougoslavie sera attaquée avant un mois par le nord et par le sud-ouest et qu'elle sera sans doute la première à supporter le choc des pays totalitaires. Dans ces conditions, M. Tsvetkovitch supplie par mon intermédiaire Votre Excellence de faire mettre d'extrême urgence à la disposition de l'armée yougoslave le matériel de défense contre avions et tanks, ainsi que l'artillerie lourde qui lui est indispensable pour se défendre. Le colonel Merson, arrivé aujourd'hui à Paris, connaît le détail des besoins auxquels je fais allusion. Un ou deux bateaux yougoslaves iraient prendre à Marseille ce matériel.

M. Tsvetkovitch m'a confirmé son plein accord avec M. Matchek. Cet accord a reçu dès maintenant l'agrément du Prince (3). Le nouveau gouverne-

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc »; un autre exemplaire se trouve dans les « Papiers 1940 ».

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Durant l'été, des négociations avaient été entamées par le gouvernement de Belgrade avec le parti paysan croate de M. Matchek. Le 24 août, MM. Tsvetkovitch et Matchek se rendaient auprès du prince Paul, et un communiqué officiel annonçait que l'accord serbo-croate avait reçu l'approbation de la Régence : il réglait la délimitation territoriale de la Banovine croate autonome et la compétence des pouvoirs autonomes de cette banovine.

ment dont feront partie avec M. Matchek les membres de l'opposition sera très probablement formé jeudi ou vendredi prochain (1).

D'après des informations de M. Tsvetkovitch, la Hongrie n'aurait pas encore acquiescé aux exigences allemandes (2). Par contre, la Bulgarie se serait assuré les bonnes grâces de Berlin : ... (3) avions lui seraient promis par l'Allemagne. Le président du Conseil s'opposera, m'a-t-il dit, à leur passage par la Yougoslavie.

217

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1228 (4). *Varsovie, 22 août 1939, 8 h. 10.*

(*Reçu :* 9 h. 35.)

M. Beck m'a dit son espoir de voir la manœuvre germano-soviétique (5) entraîner pour l'Allemagne de fâcheuses conséquences d'une part sur l'opinion dans le Reich, d'autre part sur l'attitude du Japon (6).

218

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1230 (7). Réservé. *Varsovie, 22 août 1939, 8 h. 12.*

(*Reçu :* 9 h. 45.)

Au cours de nos entretiens (8), j'ai demandé à M. Beck s'il ne redoutait pas que la collusion germano-soviétique ne se développe et ne devienne une collaboration antipolonaise.

(1) Soit le 24 ou le 25 août. C'est en fait le 26 août que M. Tsvetkovitch soumettait au Régent la constitution d'un cabinet d'Union nationale dont il assurait la présidence, mais qui comprenait cinq représentants du parti paysan croate.

(2) Sur les rapports germano-hongrois à l'époque, voir ci-dessus les nos 99, 140, 156, ci-après le nº 220.

(3) Lacune de déchiffrement (le texte conservé dans les « Papiers 1940 » porte : deux cents).

(4) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(5) Allusion à l'annonce par le *D.N.B* de la prochaine conclusion d'un pacte germano-soviétique : voir ci-dessus le nº 214 (et note).

(6) En marge, trois points d'exclamation de la main d'Ed. Daladier.

(7) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce télégramme existe aussi dans les « Papiers 1940 ».

(8) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 215, 217.

Il m'a bien entendu répondu négativement, en invoquant l'intérêt qu'a la Russie à ne pas se rapprocher géographiquement du Reich.

J'ai cru cependant deviner à ce moment quelque inquiétude dans son esprit [1].

219

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2650. *Londres, 22 août 1939* [2].

(*Reçu :* 10 h. 45.)

La nouvelle du pacte de non-agression entre l'Allemagne et la Russie [3] a produit à Londres une impression de surprise que certains journaux cherchent à atténuer, mais qui est manifeste chez la plupart d'entre eux. Toutefois, dans l'ignorance où ils sont encore des clauses de cet accord, les journaux évitent de prendre une position qui rendrait impossible toute forme de contre-attaque diplomatique. Aussi, bien que les journaux aient manifestement le sentiment d'avoir été dupés à un moment particulièrement grave, ils témoignent encore d'une certaine modération. Ils ne publient aucun commentaire officiel ou officieux sur le pacte et attendent la réunion du Cabinet, qui doit avoir lieu aujourd'hui.

Les correspondants de Berlin qui ont eu le temps de traiter la question sont à peu près unanimes à traduire la satisfaction que la nouvelle a causée. Selon eux, le paradoxe que constitue le voyage à Moscou de l'homme qui a mis sur pied et signé le pacte antikomintern n'a pas particulièrement frappé l'opinion allemande. Les sentiments de cette dernière paraissent dominés par une considération qui prime toutes les autres : le cauchemar d'un encerclement auquel la Russie participerait a été conjuré. C'est que l'opinion allemande, envisageant le problème d'une façon simpliste et ne croyant pas à une longue résistance de la Pologne, voit brusquement disparaître la possibilité d'un conflit prolongé sur deux fronts.

Les correspondances relatives aux préparatifs militaires du Reich [4] et plusieurs éditoriaux ont été rédigés avant que la nouvelle ne fût connue. La plupart des rapports de Berlin font prévoir en ce qui concerne la question de Dantzig et du Corridor une décision imminente et annoncent qu'en tout

(1) En marge de ce dernier paragraphe, une annotation manuscrite d'Ed. Daladier : *Voir câble Naggiar.*
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur cette nouvelle, voir ci-dessus le nº 214 (et note).
(4) Sur ces préparatifs, voir ci-dessus les nos 176, 195, 204, 206, 207, 208, 210.

cas, les préparatifs militaires sont à peu près complets ou le seront d'ici quarante-huit heures. La concentration des troupes se poursuit et les correspondants ont l'impression que si le Reich voulait frapper dès demain, il serait techniquement en mesure de le faire. Il s'agit de savoir à quel moment la décision d'ordre politique sera prise et s'il est encore possible de la retarder ou de la modifier.

Quant aux correspondants anglais de Rome, ils soulignent le fait qu'on ne constate en Italie aucune activité particulière au point de vue militaire. Les journaux n'en tirent encore aucune conclusion. Aucun journal ne publie la réaction de Rome à la nouvelle de la conclusion imminente du pacte de non-agression germano-soviétique.

Les conversations du comte Csaky [1] et la convocation par le roi Léopold d'une conférence des puissances signataires de la convention d'Oslo [2] retiennent également l'attention de la presse. Ces nouvelles perdent d'ailleurs de leur importance par comparaison avec les derniers événements. En ce qui concerne le comte Csaky, la déclaration qu'il a faite pour affirmer qu'aucune menace ne pesait sur son pays et dans laquelle il parlait de sang-froid et de ses puissants amis, paraît indiquer que là encore, les commentateurs anglais avaient fait une erreur de calcul. Quant à l'initiative du roi Léopold, un certain scepticisme est exprimé sur le rôle que peuvent jouer les petits états neutres, et seul le *News Chronicle* leur rappelle dans un bref éditorial qu'une victoire allemande signifierait pour eux la servitude et une victoire des puissances démocratiques la pérennité de leur liberté.

Le rédacteur diplomatique du *Times* ne commente que brièvement la nouvelle du pacte germano-soviétique. Depuis quelques semaines, on savait que l'Allemagne avait offert un tel pacte à la Russie soviétique, mais on croyait que la Russie répugnait à conclure un tel accord avec la puissance qui la méprisait et qui avait persécuté tous ceux qui avaient accepté ses enseignements. Si le rapport est exact, la manœuvre soviétique est difficile à comprendre.

Dans la plupart des capitales, on se rend compte que des journées cruciales approchent. Tout fait prévoir une crise de première grandeur. Si cette crise ou si une guerre se produit, ce sera au mépris des avertissements les plus catégoriques qui auront été donnés et malgré la détermination de résistance à l'agression expressément manifestée par les puissances du front de paix. La Grande-Bretagne a fait connaître son attitude sans l'ombre d'une ambiguïté publiquement et brièvement. Le gouvernement français a donné les mêmes avertissements. S'il est vrai que la Grande-Bretagne a mis trop longtemps en 1914 à faire connaître sa position, il n'y a plus aujourd'hui place pour un malentendu. En cas de menace contre l'indépendance de la Pologne, à Dantzig ou ailleurs, la Grande-Bretagne sera aux côtés de ce pays du premier au dernier jour.

[1] Sur les voyages de ce dernier en Allemagne et en Italie, voir ci-dessus les nos 99, 140, 156 ; ci-après le no 220.

[2] Voir ci-dessus les nos 181, 209.

Notre attitude a été déjà définie, mais en raison de la valeur que peut avoir sa répétition, le Cabinet doit examiner la question de savoir si un nouvel avertissement sans ambiguïté doit être donné au cours de la réunion ministérielle.

Le correspondant du *Times* à Berlin résume de la manière suivante les réactions des milieux politiques à la nouvelle du pacte de non-agression :

« On considère que tout danger de guerre en Europe va être écarté. On argue que la Grande-Bretagne ayant subi une grave défaite diplomatique ne pourra guère songer à exécuter ses engagements envers la Pologne. Dans ces conditions, les revendications allemandes seront satisfaites en entier. La Grande-Bretagne devra s'accommoder du nouvel état de choses en Europe. On souligne ici que personne n'a l'intention d'attaquer la Grande-Bretagne ou ses possessions et si le Royaume-Uni montre du bon sens, on peut arriver à une entente excellente avec les maîtres du continent. Dans tous les cas, prétend-on, l'Angleterre est absolument impuissante à aider son alliée ».

Le même correspondant écrit dans une autre colonne : « Les derniers préparatifs militaires que l'Allemagne doit prendre avant de forcer une solution du différend avec la Pologne, si telle est son intention, sont en cours d'exécution. La concentration des troupes a commencé hier et elle se poursuit à un rythme accéléré, de sorte que tout pourrait être prêt pour ce soir ou au plus tard pour mercredi » (1). Le correspondant rappelle la thèse des dirigeants allemands selon laquelle la Pologne pourrait être écrasée avant que les puissances occidentales ne soient engagées à fond dans une guerre et selon laquelle, dans ces conditions, il serait possible de conclure à ce moment une « paix honorable ».

Le correspondant du *Times* à Rome écrit de son côté : « Quelle que soit la politique à laquelle M. Mussolini s'est arrêté, il faut reconnaître qu'on ne constate en Italie aucune activité anormale. En dehors du rappel récent de certaines classes (2) et de l'insistance générale sur le fait que l'Italie est prête à toute éventualité, il n'y a en Italie aucune réplique apparente aux mouvements de troupes qui ont lieu en Allemagne ».

Le correspondant à Berlin du *Daily Telegraph* donne les mêmes indications que le *Times* sur les préparatifs militaires allemands. Il y ajoute le commentaire suivant :

« Hitler doit prendre cette semaine peut-être la plus importante décision de sa vie. Il ne veut certainement pas un conflit général, mais il est résolu à faire disparaître les dernières clauses du traité de Versailles. Dantzig doit être une ville allemande et l'Allemagne doit avoir aussi le droit de construire une route à travers le corridor polonais. Elle souhaiterait incontestablement présenter à un Congrès de la paix un fait accompli : la fin du traité de Versailles. »

(1) Soit le 23 août.

(2) Le 18 août, l'ambassadeur de France à Rome évoquait des mesures prises « discrètement ». voir ci-dessus le n° 119.

Le *Daily Telegraph* et plusieurs autres journaux rapportent que le consul général de Grande-Bretagne à Varsovie a conseillé aux résidents britanniques de quitter au plus tôt cette capitale.

Le *Daily Mail* dissimule mal les sentiments que lui inspire le traité de non-agression germano-russe : « Si la nouvelle est exacte, elle met fin au traité franco-russe d'assistance mutuelle. Elle met également fin au pacte anti-komintern signé par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Entre-temps, le sang-froid que nous montrons dans ces jours de tension donne un contraste frappant avec notre attitude en septembre dernier ».

En ce qui concerne l'initiative du roi Léopold, le journal observe que la Grande-Bretagne approuve cette initiative amicale, mais estime que de tels appels, pour être efficaces, devraient être adressés à l'Allemagne qui seule menace la paix de l'Europe.

Le correspondant du *Daily Mail* à Berlin se fait l'écho de la satisfaction avec laquelle la nouvelle du pacte y a été apprise. Le commentaire le plus général qu'on entendait hier à Berlin était : « Que Dieu vienne maintenant à l'aide des Polonais ».

Le correspondant fait prévoir que le congrès de Nuremberg sera retardé.

Le rédacteur politique du *Daily Express* voit dans la conclusion du pacte la preuve du mécontentement que l'attitude de la Pologne a causé à Moscou. Dans son éditorial, le journal estime que tout n'est pas perdu : « Hitler est un homme politique habile. Il admire Bismarck qui n'a jamais combattu sur deux fronts. Il sait que la guerre entraînerait la destruction de l'Allemagne et celle de son œuvre. Il a le choix entre le rôle d'un second Bismarck et celui d'un second Kaiser. Il sait aussi que son pays n'est pas aussi bien préparé qu'en 1914 et que la Grande-Bretagne est plus forte. Quel est l'homme qui dans ces conditions plongerait son pays dans une catastrophe? ».

Cependant que le correspondant à Berlin du *Manchester Guardian* rapporte qu'on y considère la situation comme extrêmement grave, le journal écrit : « Ayant maintenant neutralisé la Russie, il est à prévoir que l'Allemagne va sans tarder prendre une initiative à l'égard de la Pologne. Les chefs militaires allemands sont convaincus qu'ils peuvent abattre en quelques jours la résistance polonaise et que dans ces conditions, ni la Grande-Bretagne, ni la France ne pourront venir à l'aide de ce pays.

« La signature de l'accord, écrit M. Vernon Bartlett, va porter un grave coup à la Pologne d'abord, à la Grande-Bretagne et à la France ensuite. La crainte d'avoir à combattre sur deux fronts aurait pu arrêter l'Allemagne. Elle devra encore le faire puisque la Pologne se défendra, mais on ne saurait prétendre que la puissance militaire de la Pologne seule soit comparable à ce qu'elle eût été si la Pologne avait eu l'appui de la Russie.

« On ne peut nier que, particulièrement au cours des dernières semaines, les efforts du gouvernement britannique pour parvenir à un accord avec la Russie se soient heurtés à des difficultés. Mais on ne peut oublier la responsabilité du gouvernement britannique qui a refusé les offres de coopération soviétique en mars et en avril, et qui s'est trop souvent préoccupé des sentiments de l'Allemagne plus que de ceux de la Russie ».

On tient pour certain à Berlin, écrit le *Daily Herald*, que le pacte avec l'Allemagne va mettre fin aux négociations anglo-franco-soviétiques. Pendant tout le temps que le gouvernement soviétique négociait en public avec les puissances occidentales, il négociait en secret avec l'Allemagne.

Tout l'article de M. Ewer, qui fait ces commentaires, quoique rédigé sous une forme particulièrement objective, est une sorte d'acte d'accusation contre la politique soviétique.

L'éditorial est plus catégorique encore : « Au début des négociations avec la Russie, il y a eu, de la part des gouvernements britannique et français, des hésitations criminelles. On pouvait parfaitement comprendre que la Russie fût irritée, qu'elle se fût même méfiée des gouvernements anglais et français, mais rien n'excuse ce qui, à notre avis, est une trahison de la paix et de la liberté européennes bien plus grave encore que l'accord de Munich.

« Le Cabinet se réunit aujourd'hui; il doit immédiatement convoquer le Parlement, car, dans les journées qui suivent, il est possible qu'on décide de la guerre ou de la paix. Le gouvernement ne peut agir sans consulter les représentants du peuple ».

220

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 400 (1). *Budapest, 22 août 1939* (2).

(*Reçu :* 11 h. 45.)

L'Agence télégraphique hongroise publie ce matin la déclaration suivante du comte Csaky qu'elle avait interrogé sur les bruits répandus à l'occasion de son voyage (3).

« Revenu d'Allemagne et d'Italie à l'expiration de mon congé, j'entends dire et je lis que certains organes de la presse étrangère se sont laissés entraîner dans des combinaisons fantastiques à propos de mon voyage de congé. Il semble que la déclaration que j'ai faite à Salzbourg (4) et qui, peut-être, n'était pas trop flatteuse pour l'ingéniosité de certains journalistes, les a incités à donner la preuve qu'ils ne manquaient pas d'imagination.

« Leur jeu transparent me divertirait si je ne sentais derrière lui une nervosité qui a pris des proportions menaçantes.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la Reconstitution Fouques-Duparc.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur les récents voyages du ministre hongrois en Allemagne et en Italie, voir ci-dessus les nos 99, 140, 156.
(4) Au cours de laquelle il déclarait connaître les bruits courant au sujet de son séjour en Allemagne, et reprochait aux journalistes de manquer d'imagination (*Temps* du 19 août, p. 6).

« En Hongrie, en Allemagne et en Italie règnent en revanche le plus grand sang-froid et un calme bienfaisant, qui contrastent singulièrement avec l'ignorance et la légèreté qui se manifestent au sein de l'opinion publique dans divers états. Je déclare encore une fois que ni en Allemagne ni en Italie, personne n'a formulé des exigences, un souhait ou une demande quelconque auprès du gouvernement hongrois ou de son ministre des Affaires étrangères. Pas même de suggestion n'a été faite. Personnellement, je me suis si bien trouvé dans ces deux pays que mon départ n'a eu d'autre cause que l'expiration de mon congé.

« La Hongrie compte heureusement dans tous les états des amis. Je leur demande d'intervenir d'une façon bienveillante auprès des gouvernements et auprès de leurs relations. Ils pourraient leur rappeler à tous que ce pays millénaire a toujours placé sa loyauté et son intérêt national au-dessus de tout en tous temps et en toutes circonstances et que cela même est hautement apprécié par ses puissants amis.

« La tentative de vouloir séparer la Hongrie de ses amis est un effort vain, car nos amis ont confiance en nous, sachant qu'une Hongrie indépendante et forte est un des facteurs indispensables de l'équilibre politique en Europe centrale. Quiconque s'efforce de relâcher les liens de ces anciennes amitiés si confiantes et si efficaces travaille contre le maintien de la paix et contre les intérêts vitaux de la Hongrie ».

221

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2292 à 2300 (1). Réservé. *Berlin, 22 août 1939* (2).

(*Reçu :* 12 h. 15, 12 h. 30, 12 h. 45, 13 h. 5, 13 h. 10, 13 h. 15.)

Rien n'a transpiré à Berlin des ultimes négociations qui ont dû précéder le communiqué publié cette nuit annonçant l'accord des gouvernements allemand et russe pour la conclusion d'un pacte de non-agression et le départ de M. von Ribbentrop pour Moscou le 23 (3).

Le chargé d'affaires soviétique, chaque fois qu'il a été interrogé par moi ou par notre chargé d'affaires en mon absence, a qualifié d'absurdes les bruits relatifs à un accord politique entre Berlin et Moscou.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ». Un autre exemplaire s'en trouve dans les dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur cette nouvelle, voir ci-dessus le n° 214 (et note).

Il est possible qu'il ait été tenu en dehors des tractations. Il est possible aussi que ces négociations remontent à une époque assez ancienne et qu'en raison des répugnances persistantes de M. Hitler, le gouvernement allemand les ait laissées en veilleuse jusqu'à l'heure où la situation, et peut-être l'attitude italienne, ont amené le Führer à se ranger aux vues de M. von Ribbentrop et à accepter de concrétiser les résultats des pourparlers.

Votre Excellence se rappelle les indications fournies à ce sujet par des personnalités allemandes et sur lesquelles Elle avait appelé l'attention du gouvernement britannique (mes rapports nos 392 du 7 mai et 542 du 27 juin [1], et mes télégrammes nos 1401 du 22 mai et 1605 du 13 juin) [2]. Le 27 juillet, le président du Conseil bulgare, de son côté, à son passage à Berlin, avait signalé que les Allemands poursuivaient avec Moscou des négociations politiques importantes (mon télégramme no 1858) [3].

Dès que j'ai appris la nouvelle, j'ai cherché à voir le chargé d'affaires d'U.R.S.S., mais celui-ci était parti dès hier soir pour Moscou. Seul était visible ce matin un secrétaire auprès duquel un de mes collaborateurs a recueilli les informations suivantes :

Le chargé d'affaires a été lui-même surpris par la rapidité de la décision de principe intervenue au sujet d'un pacte de non-agression. L'ambassade n'avait encore reçu aujourd'hui de Moscou que très peu d'informations.

Selon ces informations, le texte de l'accord à conclure pourrait différer sensiblement du traité de Berlin [4], qui constituait déjà une sorte de pacte de non-agression. Mais ce texte ne serait pas encore arrêté. Tout dépendrait des négociations que M. von Ribbentrop doit mener à Moscou.

Ces négociations n'auraient pas seulement pour but l'élaboration d'un accord destiné à améliorer les rapports germano-russes. Elles seraient consacrées aussi à l'examen des grands problèmes internationaux en suspens, et notamment à l'égard du différend germano-polonais. Un télégramme qui venait d'arriver de Moscou et qui a été lu devant mon collaborateur faisait allusion au désir du gouvernement de l'U.R.S.S. « d'écarter le danger d'une guerre mondiale ». Le diplomate soviétique a beaucoup souligné ce dernier point. Il a fait observer que la situation actuelle était intenable et qu'il fallait trouver une solution. Cette solution devrait tenir compte du fait que la majorité de la population de Dantzig est allemande et de la présence dans la Ville libre d'effectifs allemands considérables. Mais elle devrait tenir compte aussi des intérêts polonais, la Russie ne pouvant admettre que la Pologne tombât sous l'influence allemande.

Il s'agirait ainsi d'une sorte de Munich sous l'égide des Soviets, qui constituerait pour la diplomatie russe une éclatante revanche.

(1) Respectivement reproduits au tome XVI de la présente série sous le no 100 et au tome XVII sous le no 21.

(2) Le télégramme no 1401 est reproduit au tome XVI précité sous le no 251; le second sous le no 407.

(3) Du 7 juillet (et non du 27), reproduit au tome XVII sous le no 142.

(4) Allusion au traité germano-russe du 24 avril 1926 : pour plus de détails, voir ci-après le no 261.

Au cours de la conversation, le diplomate soviétique a laissé percevoir beaucoup de rancune contre l'attitude des Anglais lors des négociations qui durent depuis quatre mois : « Si les Anglais, a-t-il dit, l'avaient voulu, un traité efficace serait signé depuis longtemps. Mais nous avons toujours eu l'impression que M. Chamberlain ne souhaitait ... [1] pareil traité. En revanche, nous reconnaissons que les Français ont fait et font encore leur possible. Il n'en demeure pas moins que les négociations traînent en longueur sans avoir donné jusqu'ici de résultat positif ».

Le diplomate soviétique a beaucoup insisté sur le fait que rien de définitif n'était encore conclu, comme s'il voulait indiquer que la partie n'était pas jouée et que nous pouvions encore exercer une influence sur son issue. Sur une question de mon collaborateur, il a ajouté qu'à son avis, la conclusion du pacte de non-agression germano-russe ne devait pas nécessairement entraîner l'interruption des négociations anglo-franco-russes.

Si les déclarations relatées ci-dessus sont sincères, le dernier mot n'est peut-être pas dit. Dans ce cas, il faudrait à tout prix gagner les Allemands de vitesse et faire ce qui est nécessaire pour amener les Russes à prendre place dans le barrage dont ils sont une des pièces essentielles. Au besoin, il faudrait à cet effet forcer la main aux Anglais.

L'annonce de l'accord produit à Berlin un effet psychologique énorme. L'atmosphère se trouve totalement changée. La population paraît reprendre confiance. Dans les milieux officiels, on parle d'un bouleversement de la carte du monde : « Toutes les avenues stratégiques sont désormais ouvertes ». Personne ne paraît plus songer au pacte antikomintern dont M. von Ribbentrop est l'auteur.

222

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 921, 922 [2]. Très urgent. Réservé. *Moscou, 22 août 1939, 12 h. 10.*

(*Reçu :* 12 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme no 616 [3].

Un communiqué de l'agence Tass du 22 déclare qu'après la conclusion de l'accord commercial [4] s'est posée la question de l'amélioration des

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 214.
(4) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 178, 186, 187.

relations politiques entre les deux pays. Les échanges de vues ont fait apparaître le désir des deux parties d'apaiser la tension des relations politiques entre elles, d'écarter la menace de guerre et de conclure un pacte de non-agression. En conséquence, on prévoit, ces jours prochains, l'arrivée du ministre des Affaires étrangères, M. von Ribbentrop, à Moscou en vue des pourparlers en question (1).

Cette décision vient à l'appui de ce que je vous ai télégraphié en tout dernier lieu sous les nos 905 à 910 (2) et confirme les appréhensions que me causaient depuis trois mois les lenteurs à accepter le point de vue russe. Je demande une entrevue à M. Molotov.

D'autre part, sur le vu de votre télégramme no 615 (3) arrivé à minuit, le général Doumenc n'en demande pas moins au maréchal Vorochilov de fixer ce jour même une réunion des trois délégations.

223

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 617, 618 (4). Extrême urgence. Réservé.

Paris, 22 août 1939, 13 h. 25.

Je vous confirme ma communication téléphonique.

Voyez d'urgence M. Molotov en vue de lui demander les explications prévues par mon télégramme no 616 (5). La violente campagne faite depuis trois mois dans les journaux communistes français contre le gouvernement, qui multipliait ses efforts pour aboutir au plus vite à la conclusion d'un pacte avec l'U.R.S.S., avait provoqué chez nous les plus légitimes défiances. Le communiqué de l'agence Tass relatif à la conclusion de l'accord germano-soviétique et à la venue à Moscou de M. von Ribbentrop a créé ici une très grande inquiétude. Il n'est pas admissible que vous n'ayez pas été prévenu de cette négociation, et qu'hier encore notre mission militaire ait pu délibérer longuement avec la mission militaire soviétique sans qu'on l'informât des pourparlers en cours avec Berlin. Je vous prie de marquer votre surprise à M. Molotov en lui demandant des explications sur la nature du pacte germano-russe, explications qui conditionneront l'attitude à venir du gouvernement français.

(1) Ce communiqué fut publié par les *Izvestia* le 22 août.
(2) Du 21 août, reproduit ci-dessus sous le no 183.
(3) Du 21 août, ci-dessus publiée sous le no 182.
(4) Extrait des « Papiers 1940 », des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.
(5) Du même jour, 1 h. 50, ci-dessus reproduit sous le no 214.

224

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2652 (1). *Londres, 22 août 1939* (2).

(*Reçu :* 13 h. 30.)

D'après plusieurs journalistes qui se sont adressés ce matin à l'ambassade des Soviets, celle-ci se montre assez embarrassée dans ses commentaires sur l'information Tass annonçant la prochaine conclusion d'un accord de non-agression germano-soviétique (3). Les fonctionnaires de cette ambassade déclarent que la négociation dont il s'agit est le résultat des lenteurs apportées par la France et la Grande-Bretagne dans leurs propres pourparlers. Ils ajoutent que leur gouvernement a toujours accepté de conclure des pactes de non-agression avec les pays qui y étaient disposés de leur côté et rappellent notamment l'existence du pacte italo-soviétique (4). Ils font observer à ce sujet que ce traité contient une clause d'après laquelle, au cas où l'une des parties contractantes commettrait un acte d'agression à l'égard d'un pays tiers, l'autre signataire aurait la faculté de dénoncer le pacte immédiatement et sans préavis.

Les interlocuteurs ont tiré de ces entretiens l'impression, d'une part, que les négociations germano-russes pouvaient ne constituer qu'une manœuvre et même une sorte de chantage; d'autre part, que même si le pacte venait à être conclu, il n'empêcherait pas nécessairement l'U.R.S.S. de prendre parti contre l'Allemagne au cas où celle-ci se rendrait coupable d'un acte d'agression.

Il n'est pas certain que l'ambassade des Soviets ait été tenue au courant des derniers développements de la situation. Les révélations qui précèdent risquent donc de ne représenter que des réactions personnelles.

(1) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Par téléphone, en clair.

(3) Sur cette information, voir ci-dessus les nos 214 (note), 222.

(4) Conclu le 2 septembre 1933. Le texte en est reproduit au tome IV de la première série sous le nº 210 (annexe).

225

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1231 (1). *Varsovie, 22 août 1939* (2).

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1226-1227 (3).

M. Beck insiste pour que s'il est possible, je lui fasse connaître avant 18 heures la façon dont Votre Excellence estime qu'il conviendrait d'orienter la presse en face de la manœuvre germano-soviétique.

Il a adressé la même demande au gouvernement britannique.

226

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2654 à 2656. Réservé. *Londres, 22 août 1939, 15 h. 15* (4).

L'ambassadeur de Pologne m'a dit ce matin que M. Kulski, le jurisconsulte de Varsovie, et ses collègues anglais avaient rédigé un projet d'accord politique anglo-polonais, dont le texte est actuellement soumis à l'approbation des deux gouvernements.

Selon le comte Raczynski, Londres et Varsovie seraient d'accord pour hâter les signatures et les Anglais se seraient montrés très larges d'esprit au cours de la négociation. Je dois cependant ajouter que, dans les circonstances présentes, les services politiques du Foreign Office ne me paraissent pas considérer cette affaire comme de toute première importance.

L'accord en question sera constitué par un texte public complété par un protocole confidentiel. Une forme juridique précise serait ainsi donnée aux dispositions arrêtées en avril dernier lors du voyage du colonel Beck à Londres (5).

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Le télégramme de Varsovie nos 1223-1227, du même jour, est ci-dessus reproduit sous le nº 215.
(4) Par téléphone.
(5) Sur ce voyage, voir au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 325, 326, 359, 365, 406.

L'article 1er se référera à une agression directe et l'article 2 à des agressions indirectes. Si la Pologne juge de son intérêt vital de s'opposer à l'une de ces dernières, les dispositions contenues à l'article précédent joueront. Le protocole confidentiel énumérera les pays considérés comme d'un intérêt vital pour la Pologne. Les états baltes et Dantzig s'y trouvent inclus.

A propos de Dantzig, le maintien de l'indépendance de la Ville libre, telle qu'elle résulte des traités, et celui des droits spéciaux reconnus à la Pologne, sont explicitement prévus.

227

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2302 à 2305 (1). Réservé. *Berlin, 22 août 1939* (2).

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Le chargé d'affaires de Turquie me rapporte qu'ayant questionné, la semaine dernière, le chargé d'affaires des Soviets sur la portée des bruits concernant un rapprochement entre les Soviets et le Reich, il avait reçu de M. Astakhov « le démenti le plus formel de ces bruits ». M. Astakhov avait même ajouté, en se moquant de ceux qui répandaient de pareilles rumeurs : « Un accord politique entre l'Allemagne et la Russie est, dans les circonstances présentes, inconcevable ».

Le chargé d'affaires des Soviets s'était toutefois plaint vivement auprès de son collègue de l'attitude de l'Angleterre : « Nous nous défions d'elle, a-t-il dit. Si elle nous avait proposé, il y a trois mois, ce qu'elle nous offre aujourd'hui, nous l'aurions alors accepté tout de suite. Mais la façon dont elle négocie avec nous montre qu'elle ne nous traite pas avec confiance ni loyauté et éveille, de notre côté, toutes les suspicions. »

M. Refik Pasin, qui a été, comme tous ses collègues, surpris par la nouvelle de l'accord germano-russe (3), avait recueilli, ces jours derniers, de diverses sources allemandes, l'information qu'il se passerait, dans la journée de mercredi (4), quelque chose de décisif qui permettrait d'éviter la guerre. Les informations de mon collègue avaient donné toutefois à celui-ci l'impression que cet événement sensationnel auquel on s'attendait pourrait être une capitulation de la Pologne, sous la pression, [espérée], de l'Angleterre. Or, il s'agissait évidemment du voyage de M. von Ribbentrop à Moscou.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur cette nouvelle, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.
(4) C'est-à-dire le 23 août.

Le chargé d'affaires de Turquie, qui se montre inquiet des répercussions que pourrait avoir une entente germano-russe sur l'attitude des pays balkaniques, et plus particulièrement de la Bulgarie, compte demander à son gouvernement d'intervenir auprès du gouvernement de Moscou pour que, s'il en est encore temps, celui-ci fasse vis-à-vis du front de la paix un geste quelconque, qui pourrait être le pendant de celui qu'il vient de faire vis-à-vis de l'Allemagne et atténue ainsi la portée spectaculaire qu'aura le voyage de M. von Ribbentrop.

228

Note du Directeur politique adjoint [1]

Paris, 22 août 1939, 16 h. 30.

M. Cambon fait savoir par téléphone que sir W. Seeds vient de recevoir l'instruction de faire une énergique démarche auprès de M. Molotov [2].

Le gouvernement anglais, doit déclarer l'ambassadeur d'Angleterre à M. Molotov, se refuse, jusqu'à plus ample informé, à croire à la nouvelle publiée cette nuit par l'agence Tass et par le *D.N.B.* [3]. Il ne peut supposer que le gouvernement soviétique a négocié avec le gouvernement allemand à l'insu complet du gouvernement britannique, alors que des conversations anglo-franco-russes étaient en cours à Moscou.

M. Molotov sera prié de donner une réponse d'extrême urgence.

229

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2657, 2658 [4]. Secret. Réservé. *Londres, 22 août 1939* [5]

(*Reçu :* 17 h.)

Le Foreign Office n'avait pas encore reçu cet après-midi à 4 heures de télégramme de son ambassadeur à Moscou au sujet du projet d'accord « russo-allemand ».

[1] Il s'agit vraisemblablement de M. Rochat. Cette note est extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] *Documents on british foreign Policy*. Third Series, vol. VII, n° 136.

[3] Concernant la conclusion d'un pacte de non-agression germano-soviétique : voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

[4] Extrait des « Papiers 1940 », des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

[5] Par téléphone.

Par contre, lord Halifax avait adressé à sir W. Seeds une communication citant les deux publications faites par l'agence *D.N.B.* et l'agence Tass qui ne concordent pas entièrement (1).

L'ambassadeur était ensuite prié de demander à M. Molotov de le recevoir immédiatement et de lui dire qu'en présence des négociations anglo-franco-soviétiques, évoluant vers une heureuse conclusion, le gouvernement britannique éprouvait une véritable difficulté à accorder un certain crédit aux nouvelles publiées. Si ces nouvelles étaient exactes, elles étaient de nature à rendre sans effet les résultats déjà acquis entre l'Union soviétique et la Grande-Bretagne et risquaient d'être interprétées comme un acte de mauvaise foi de la part du gouvernement soviétique. Il paraît en effet incroyable que ce même gouvernement ait pu poursuivre et même conclure de telles négociations sans donner la moindre indication aux gouvernements anglais et français. Dans ces conditions, le gouvernement britannique préférait suspendre son jugement jusqu'au moment où il aurait reçu du gouvernement soviétique confirmation de ces nouvelles. Sir W. Seeds était en outre prié de demander à M. Molotov de bien vouloir répondre immédiatement (2).

230

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nº 630 (3). Secret. Réservé. *Paris, 22 août 1939, 18 h.*

Je réponds à votre télégramme nº 1229 (4).

Au cours des deux séances tenues le 21, les délégations se sont bornées à échanger des notes courtoises constatant le retard imposé aux négociations par le problème non encore résolu du passage par le territoire polonais. Le maréchal Vorochilov a confirmé que « l'intention de la mission militaire soviétique est et reste de s'accorder avec les missions anglaise et française sur l'organisation pratique d'une coopération des forces militaires des trois gouvernements ».

(1) Voir ci-dessus les nºs 214 (et note), 222.

(2) Voir le texte complet de ce télégramme dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nº 136.

(3) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Du même jour, ce document, consacré aux négociations tripartites de Moscou, n'a pas été retrouvé.

231

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2659 à 2663. *Londres, 22 août 1939, 18 h.* (1)

Je me réfère au télégramme nos 391 à 395 de notre ministre à Budapest en date du 18 août (2).

L'ambassadeur de Pologne à Londres a eu hier avec le ministre de Hongrie un entretien, au cours duquel celui-ci a catégoriquement déclaré qu'une entente entre son pays et l'Allemagne prévoyant, soit une participation hongroise à des opérations militaires allemandes, soit même une simple utilisation du territoire magyar par les troupes du Reich était hors de question tant que le régent Horthy et le comte Teleki seraient au pouvoir. Le comte Csaky, dont les bonnes relations avec l'Allemagne servent le gouvernement de Budapest, était parti pour Berlin sans avoir aucun pouvoir pour conclure quoi que ce soit (3). Le ministre de Hongrie a donc fait remarquer qu'une modification de la position internationale de son pays supposerait des changements profonds dans le personnel au pouvoir.

Il n'a du reste pas nié l'activité des partis hongrois favorables sinon à l'Allemagne, du moins aux conceptions nazies et leur désir de se débarrasser de l'amiral Horthy.

M. de Barcza a déclaré que la résistance militaire que son pays pourrait opposer à l'Allemagne ne pourrait être prolongée et véritablement sérieuse. Il a affirmé cependant qu'il y aurait des coups de fusils tirés. On ne pourrait prétendre que la Hongrie facilitait l'envahissement de son territoire. Il a ajouté que la population hongroise était en majorité de sentiments plus favorables à la Pologne qu'à l'Allemagne. Si le gouvernement de Varsovie jugeait possible d'étudier sous quelle forme un secours militaire pourrait être fourni en cas de besoin à la Hongrie et si surtout l'Angleterre s'intéressait à cette question, la position du gouvernement de Budapest s'en trouverait très sensiblement renforcée.

L'ambassadeur de Pologne, en me faisant part de ce qui précède à titre personnel et très confidentiel, m'a dit qu'il avait rendu compte de cet entretien au colonel Beck. Il lui avait en même temps demandé s'il ne conviendrait pas d'en faire officieusement état au Foreign Office. L'ambassadeur de Pologne attend une réponse de son ministre.

(1) Par téléphone.

(2) Ce télégramme, qui concernait un entretien du ministre avec le président du Conseil hongrois, n'a pas été retrouvé.

(3) Sur la visite « à titre privé » en Allemagne du ministre hongrois des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 99, 140, 156, 220.

Selon le sentiment personnel du comte Raczynski, le gouvernement hongrois serait actuellement en proie à de vives inquiétudes. Si une guerre générale éclatait, l'issue en paraîtrait douteuse à Budapest. Dans ces conditions, le plus sage aux yeux des dirigeants hongrois serait de faire un geste de résistance qui affirmerait l'indépendance du pays, quitte ensuite et en utilisant un personnel nouveau, à donner des facilités aux Allemands. Cette combinaison paraîtrait la plus propre à garantir la Hongrie contre de fâcheuses surprises au moment des tractations de paix. L'ambassadeur de Pologne trouve enfin qu'il ne saurait être question pour l'armée polonaise de pénétrer en Hongrie assez profondément pour couvrir la capitale du pays. Tout ce que cette armée pourrait faire serait d'occuper une fraction des provinces frontières, qui joueraient le rôle rempli pendant la Grande Guerre par la bande de territoire belge située sur la frontière française.

232

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2308 (1). *Berlin, 22 août 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Malgré la place faite par les feuilles de cet après-midi à l'accord germano-russe (3), la campagne contre la Pologne n'est pas négligée. Aux persécutions dont seraient victimes les Allemands et qui font depuis plusieurs jours un des thèmes essentiels de cette campagne, les journaux ajoutent aujourd'hui sous des grosses manchettes la menace de « blocus de la faim », dont Dantzig serait victime du fait des représailles économiques organisées par le gouvernement de Varsovie. Aux yeux de la presse allemande, ce blocus serait une des dernières armes employées par la Pologne. A ce sujet, certains organes nazis comme la *Gazette de la Bourse* n'hésitent pas à publier un argument, qui d'ailleurs sonne dans la presse allemande d'une façon plutôt étrangère, que c'est la Pologne qui se trouve aujourd'hui l'arrière-pays naturel de Dantzig.

Toutes les feuilles berlinoises reproduisent un article du *Dantziger Vorposten* qui, après avoir rendu compte des mesures de blocus, conclut : « Nous ne voulons pas fermer les yeux devant de tels actes. Car ce ne sont pas seulement les canons polonais qui nous menacent, mais aussi le danger d'être victime de la part de la Pologne d'un blocus de la faim ».

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur l'annonce de la conclusion de cet accord, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

233

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 924, 925 (1). *Moscou, 22 août 1939, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

L'agence Havas est autorisée par le service de presse soviétique à publier ce qui suit :

« La négociation d'un traité de non-agression avec l'Allemagne (2) ne peut en aucune façon interrompre ou ralentir les pourparlers anglo-franco-soviétiques. Ce sont là des contributions à la paix : l'un vise à diminuer la tension internationale; l'autre à préparer les voies et moyens en vue de combattre l'agression si elle venait à se produire » (3).

Je recommande de faire commenter sinon exactement dans ces termes, du moins dans un esprit analogue et avec le plus grand calme.

La partie qui se joue est des plus serrées et nous ne devons rien faire ni dire qui permette à la propagande allemande de proclamer l'effondrement à l'Orient de notre programme pacifique de résistance à l'agression (4).

234

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 2664. *Londres, 22 août 1939* (5).

(*Reçu :* 20 h.)

Je vous communique à toutes fins utiles les indications suivantes sur les traités de non-agression précédemment conclus entre l'Union soviétique et d'autres états. Dans ces textes, figurent, sous des formes diverses, des « clauses

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Sur la nouvelle de cette négociation, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.
(3) Note marginale du président Daladier : *Et Vorochilov a congédié mission anglo-française le 22.*
(4) Ce télégramme est transmis le même jour à Londres sous les nos 1781-1782.
(5) Par téléphone, en clair.

de sauvegarde » et réservant les droits des hautes puissances contractantes et le respect des obligations prises vis-à-vis des tierces puissances :

1re formule : Traité de non-agression conclu entre l'U.R.S.S. et la France (1) : « In the event of one the H.P.C. committing an agression against a third State, the other party shall be entitled to denounce the present treaty without giving notice ».

2e formule : Traité entre l'U.R.S.S., l'Esthonie et la Lettonie (2) : « ... the present treaty... shall in no case affect or modify the rights and international obligations devolving on the H.P.C. from treaties concluded, or obligation assumed prior to the entry into force of the present treaty, so far as the said rights and obligations contain no element of agression within the meaning of the present treaty ».

3e formule : Traité entre l'U.R.S.S., l'Iran et l'Afghanistan : « ... beyond the limits of the obligations and conditions of the present treaty, each of the H.P.C. retains its entire freedom of action, as regards the steps to be taken to establish all kinds of relations and alliances with third parties ».

Les autres traités conclus par l'U.R.S.S. ne sont pas des traités de non-agression et ne contiennent pas des clauses de ce genre.

235

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 633 à 635 (3). Priorité. Extrême urgence. *Paris, 22 août 1939, 20 h. 20.*

Devant la perspective nouvelle créée par l'annonce de la signature imminente d'un pacte de non-agression germano-soviétique (4), il me paraît nécessaire qu'un nouvel effort soit tenté d'extrême urgence, auprès du maréchal Rydz-Smigly, en vue d'écarter, pendant qu'il en est encore temps, l'unique obstacle qui s'oppose d'autre part à la conclusion des accords tripartites de Moscou.

La seule riposte possible à la manœuvre russo-allemande consisterait dans l'octroi immédiat, par le gouvernement polonais, d'un blanc-seing, au moins tacite, permettant au général Doumenc de se porter fort, au nom de la Pologne, en vue de l'unique éventualité d'une guerre dans laquelle la Russie viendrait à l'aide de cette dernière.

(1) Le 29 novembre 1932 : voir, au tome I de la première série, les nos 29, 48 (texte du pacte), 53, 218.

(2) Pactes respectivement conclus par l'U.R.S.S. le 4 mai et le 5 février 1932. Voir Martens, *Nouveau recueil général des traités*, XXIX, p. 23 et 20.

(3) Extrait des « Papiers 1940», des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Sur cette annonce, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

Même si, comme le gouvernement polonais l'objectera sans doute, cette ressource devait s'avérer inefficace, elle n'aurait pas moins pour résultat de faire peser sur la Russie une responsabilité que la Pologne, si elle s'obstinait dans la négation, partagerait avec elle.

Par contre, toute possibilité de conclure avec le gouvernement soviétique que sauvegarderait encore une réponse affirmative du gouvernement polonais nous permettrait de limiter, dans l'esprit comme dans la lettre, la portée du prochain accord germano-russe, en ménageant tout au moins sa compatibilité avec les engagements pris d'autre part par l'U.R.S.S. envers la France et la Grande-Bretagne.

Veuillez insister avec force dans ce sens, en soulignant avec la plus extrême énergie que la Pologne ne peut, moralement ni politiquement, se refuser à laisser tenter cette dernière chance de sauver la paix.

Vous conclurez en rappelant avec force que la France, qui n'a cessé de donner des preuves d'amitié répétées à la Pologne, qui lui a ouvert des crédits considérables, qui lui a envoyé du matériel de guerre, et qui lui a prodigué son aide de toutes les façons, a le droit aujourd'hui de lui demander de mesurer toute la gravité d'un refus.

Si une réponse favorable vous était faite, vous voudrez bien en avertir immédiatement par le télégraphe M. Naggiar.

236

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2667. Extrême urgence. *Londres, 22 août 1939* (1).

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je viens de voir sir Alexander Cadogan. Il m'a fourni sur la réunion du Cabinet qui s'est terminée après sept heures du soir les indications suivantes :

Les ministres ont été mis au courant du récent développement concernant la politique extérieure. Ils ont discuté les événements et ont témoigné à ce sujet d'un calme et d'une fermeté qui paraissent avoir vivement frappé le sous-secrétaire d'État permanent.

A la suite de ces discussions, le Cabinet a constaté que le projet d'accord germano-soviétique (2) ne devait nullement affecter les grandes lignes de la politique extérieure suivie jusqu'ici par la Grande-Bretagne. Plus particulièrement, la garantie donnée par l'Angleterre à la Pologne subsistait et conservait très exactement le caractère qu'elle revêtait hier.

(1) **Par téléphone, en clair.**

(2) **Sur l'annonce de ce projet par Tass et le *D.N.B.*, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222,**

Il fut décidé qu'un très court communiqué serait publié ce soir à neuf heures et porterait sur les points suivants :

1° Les nouvelles parvenues de Moscou n'affectaient en rien les rapports entre l'Angleterre et la Pologne, les garanties échangées dont les caractères principaux avaient été conçus de part et d'autre antérieurement à l'ouverture de tout pourparler avec l'U.R.S.S. de nature à intéresser le gouvernement de Varsovie ;

2° Le Parlement britannique allait être convoqué et se réunirait probablement jeudi prochain [1];

3° Un certain nombre d'hommes placés en réserve et appartenant aux formations militaires britanniques seraient invités d'ici la fin de la semaine à rejoindre leurs unités.

Le communiqué se terminera par une phrase exprimant le regret que les circonstances présentes rendent presque impossibles des tractations qui, en des temps plus normaux, permettraient de résoudre les difficultés internationales qui séparent actuellement les peuples. Le gouvernement britannique conserve toutefois pour sa part l'espoir qu'un retour à des conditions plus normales est toujours possible et il estime que ces conditions devraient permettre *aux deux parties en cause* de résoudre à l'amiable les questions qui les divisent, en particulier la question de Dantzig.

Sir Alexander Cadogan a tenu à me dire qu'à aucun moment il n'avait été question, cet après-midi, de conférer à un aréopage de plusieurs puissances la faculté de s'immiscer dans les affaires germano-polonaises. Les membres du Cabinet estiment en effet que c'est à la Pologne seule qu'il appartient, dans les conditions qu'elle estimera possibles, de s'entendre avec l'Allemagne à ce sujet.

Le résumé qui précède a été fait de mémoire à la suite d'une très brève conversation. Il conviendrait donc d'attendre le communiqué qui va parvenir incessamment à Paris pour juger définitivement la position que croit devoir prendre publiquement le gouvernement britannique sur les points que je viens de mentionner [2].

(1) Soit le 24 août.

(2) Le communiqué fut téléphoné le même jour, à 22 h, par télégramme n° 2668, ci-après reproduit sous le n° 239.

237

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2665, 2666. Réservé. *Londres, 22 août 1939, 21 h* (1).

Le Foreign Office m'a confirmé cet après-midi les précisions que je vous ai télégraphiées ce matin sous les nos 2654 à 2656 (2) sur le projet de texte d'accord politique anglo-polonais.

Les choses ne seraient toutefois pas aussi avancées que me l'a dit le comte Raczynski en ce qui concerne l'approbation à obtenir des gouvernements.

Londres et Varsovie ne seraient en effet pas encore d'accord sur des points importants, entre autres :

L'adjonction au traité d'un protocole confidentiel;

Le fait que l'Allemagne y serait nommément désignée comme un agresseur éventuel;

Les états à mentionner sur une liste (agression indirecte). Au sujet de ces états, l'Angleterre n'a pas encore accepté l'inclusion des pays baltes, et la Pologne celle de la Roumanie. En ce qui concerne les états occidentaux, l'accord est fait pour la Belgique et la Hollande, mais la Pologne se refuse à inscrire la Suisse en déclarant que cette dernière inclusion est à discuter avec la France.

238

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T nos 3374 à 3377 (3). Réservé. *Rome, 22 août 1939, 19 h. 30, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 45, 22 h. 10, 22 h. 16.)

J'ai fait rappeler ce matin au comte Ciano qu'il avait promis de me recevoir dès son retour d'Albanie (4). Aucune heure ne m'a encore été fixée. L'ambassadeur d'Angleterre a également demandé une audience au ministre.

(1) Par téléphone.
(2) Document ci-dessus reproduit sous le no 226.
(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(4) Voir ci-dessus le no 123 (note).

Sir Percy Loraine m'a paru très inquiet de la situation. Il ne cache pas les appréhensions que lui cause la volte-face de la Russie des Soviets. Les informations qui lui parviennent de Berlin et qui concordent avec celles de M. Coulondre représentent d'ailleurs comme déjà avancés les préparatifs militaires du Reich et comme imminentes les décisions de l'Allemagne.

Sur une question que je lui posais, l'ambassadeur britannique m'a répondu, non sans quelque hésitation, qu'il était prêt à déclarer au comte Ciano qu'il n'y avait rien de changé dans les positions de l'Angleterre, ni dans la définition que lui-même en avait donnée le 17 août au ministre des Affaires étrangères d'Italie [1]. Au surplus, la conclusion d'un pacte de non-agression germano-russe peut influencer en deux sens différents M. Mussolini : elle peut l'engager à persévérer dans ses efforts et à les accentuer auprès du Reich et de la Pologne, pour arriver à une solution pacifique du conflit; elle peut, au contraire, l'amener à accepter de jouer avec le Reich la carte de la guerre générale, dont les risques lui sembleraient désormais bien atténués.

Ni sir Percy Loraine, ni moi ne sommes encore en mesure de dire de quel côté penche ou penchera l'esprit du Duce. Nous espérons que nos entretiens avec le comte Ciano nous fourniront à cet égard des éléments d'appréciation. La presse, ce matin, semblait orientée vers la recherche d'une issue pacifique. Ce soir, elle s'exprime sur un ton beaucoup plus hautain et plus catégorique; elle insiste avec plus d'arrogance sur ce qu'elle appelle le *renversement total* de la situation, sur le désarroi complet qui régnerait à Paris et à Londres et sur le caractère définitif de la défaite subie par les puissances « ploutocrates, impérialistes, avides d'hégémonie », défaite dont celles-ci n'auraient plus qu'à tirer les conséquences.

A l'inverse de ce qu'écrivent les feuilles italiennes, sir Percy Loraine croit d'autre part que l'attitude de la Russie rapprochera la Turquie de la France et et de l'Angleterre; car la Turquie n'aurait pas été consultée par l'U.R.S.S. comme son traité lui donnait le droit de l'être et il paraît probable à mon collègue qu'elle en éprouvera un vif ressentiment.

Sir Percy Loraine escompte aussi chez les Japonais un mouvement d'indignation et de rancune. Mais peut-on admettre que l'Allemagne n'ait pris de ce côté aucune précaution diplomatique ?

[1] Sur la rencontre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne avec le ministre italien des Affaires étrangères le 17 août, voir ci-dessus le n° 154.

239

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2668. *Londres, 22 août 1939* (1).

(*Reçu :* 22 h.)

Texte complet du communiqué publié à l'issue du conseil de Cabinet britannique :

« Au cours de sa réunion d'aujourd'hui, le Cabinet a étudié la situation internationale sous tous ses aspects. En plus des rapports reçus en ce qui concerne des mouvements de troupes en Allemagne (2), le Cabinet a pris note de la nouvelle selon laquelle un pacte de non-agression est à la veille d'être conclu entre les gouvernements allemand et soviétique (3) ; le Cabinet n'a eu aucune hésitation à décider qu'un tel événement n'affecterait en aucune manière ses obligations envers la Pologne, obligations qui ont été exposées publiquement d'une façon répétée, et qu'il est décidé à remplir.

« Le Parlement a été convoqué pour jeudi prochain, le gouvernement se proposant d'inviter les deux Chambres à donner leur assentiment au projet de loi concernant les pouvoirs exceptionnels en cas de crise. Ce vote aurait pour conséquence de mettre le gouvernement à même de prendre sans délai toutes mesures rendues nécessaires par la situation.

« En attendant, de nouvelles mesures de prudence sont prises par les divers départements ministériels, telles que, par exemple, certaines convocations de personnel dans la Marine, l'Armée, l'Aviation et les services de la Défense passive et civile.

« Des dispositions sont également prises concernant l'exportation hors de Grande-Bretagne de certaines matières premières et de certaines denrées essentielles.

« Tout en prenant les mesures de précaution qu'il tient pour nécessaires à l'heure présente, le gouvernement reste d'avis qu'il n'y a rien dans les difficultés qui se sont élevées entre l'Allemagne et la Pologne qui puisse justifier la force, d'où résulterait une guerre européenne avec toutes ses conséquences tragiques.

« Comme le Premier ministre l'a déclaré de façon répétée, il n'y a pas, en Europe, de questions qui ne soient susceptibles d'une solution pacifique, si seulement un état de confiance pouvait être restauré. Le gouvernement de Sa Majesté reste prêt, comme il l'a toujours été, à collaborer à l'établissement de cette confiance, mais si, en dépit de ses efforts, d'autres insistent pour user de la force, il est prêt et résolu à y résister jusqu'au bout ».

(1) **Par téléphone en clair.**
(2) **Sur ces mouvements de troupes, voir ci-dessus les nos 176, 195, 204, 206 à 208, 210.**
(3) **Sur cette annonce, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.**

240

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 926 [1]. Urgent Réservé. *Moscou, 22 août 1939, 20 h. 40.*

(*Reçu* : 22 h. 11.)

Le nouvel ambassadeur de Turquie m'a parlé de ses entretiens avec M. Molotov et M. Kalinine à l'occasion de la remise de ses lettres de créance. Le premier, à la date du 17 et le second le ..... [2] lui ont confirmé le désir du gouvernement de l'U.R.S.S. de faire aboutir les négociations anglo-franco-russes. Ils ont cependant l'un et l'autre exprimé le regret de les voir traîner depuis si longtemps.

Mon collègue a retiré de ses conversations l'impression que ses interlocuteurs paraissaient douter des intentions réelles du gouvernement britannique.

241

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À WASHINGTON, ATHÈNES, ROME, BRUXELLES, ISTANBUL, BELGRADE, BUCAREST.

T. nºs 1109, 1110; 300, 301; 693, 694; 197, 198 ;
951, 952; 371, 372; 556, 557 [3]. Réservé. *Paris, 22 août 1939, 23 h. 10.*

Pour Istanbul : Je réponds à votre télégramme nº 1323 [4].

Pour tous les postes : Les indications dont je dispose ne permettent pas encore à l'heure actuelle de juger de la portée exacte qu'il convient d'attribuer au projet d'accord germano-soviétique et d'apprécier dans quelle mesure il serait compatible avec la conclusion de nos négociations, toujours en cours. La mission militaire a eu hier encore un entretien avec le maréchal Vorochilov [5] et reste d'ailleurs à Moscou jusqu'à nouvel ordre. M. Naggiar a dû voir aujourd'hui M. Molotov; je vous communiquerai dès que possible le

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par ce télégramme, du 22 août, non reproduit, l'ambassadeur de France demandait des renseignements sur les négociations avec Moscou.
(5) Voir ci-dessus les nºs 192, 194, 230.

compte-rendu de sa conversation [1]. Le gouvernement britannique a de son côté fait demander des explications à M. Molotov par sir William Seeds.

M. Beck a déclaré cette nuit à M. Léon Noël qu'à son avis, « il n'y aurait pas grand chose de changé matériellement », et que « la seule manière de réduire les inconvénients de l'événement est que la France, la Grande-Bretagne et la Pologne demeurent aussi fermes que précédemment dans leur attitude et évitent de manifester trop d'émoi. La Pologne en tout cas ne modifiera en rien son attitude envers l'Allemagne » [2].

En ce qui nous concerne et pour répondre aux importantes concentrations de troupes auxquelles il est procédé en Allemagne et en Italie, les mesures nécessaires sont prises pour assurer l'équilibre des forces.

242

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2669, 2670. Réservé. *Londres, 22 août 1939, 23 h. 30* [3].

Sir Alexander Cadogan m'a dit ce soir que le gouvernement britannique était toujours dans l'ignorance de la signification exacte du projet de pacte de non-agression germano-soviétique.

Les instructions télégraphiées de Londres à sir William Seeds à ce sujet (mon télégramme nos 2657-2658 [4]) avaient été arrêtées par les principaux membres du Cabinet et répondaient au désir de clarifier les rapports actuels de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique.

Un nouveau communiqué de l'agence Tass est parvenu à Londres à la fin de l'après-midi pour démentir les assertions allemandes du *D.N.B.*, aux termes desquelles un accord aurait déjà été virtuellement conclu entre Berlin et Moscou.

Le gouvernement britannique n'attribue pas grande valeur à toutes ces publications. Dans ces conditions, la seule attitude qu'il lui paraisse possible de prendre pour l'instant à Moscou est d'attendre que le gouvernement russe ait défini sa propre position. Les Anglais verront ensuite si la poursuite des pourparlers en cours est réellement possible. Aussi ne devons-nous pas nous attendre à ce qu'ils répondent dès maintenant à la communication que nous leur avons adressée hier à propos du général Doumenc et de la poursuite des négociations militaires [5].

(1) Voir après le no 267.
(2) Voir ci-dessus le no 215.
(3) Par téléphone.
(4) Du même jour, reçu à 17 h., ci-dessus reproduit sous le no 229.
(5) Allusion au télégramme adressé à Londres, le 21 août, 15 h 10, ci-dessus publié sous le no 180.

243

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHARLES ARSÈNE-HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. nº 378. Réservé. *Paris, 22 août 1939.*

Je vous serais obligé de me télégraphier toutes indications recueillies par votre ambassade sur les réactions des divers milieux japonais devant l'annonce de l'accord politique germano-russe (1).

En vous référant à la démarche dont rendait compte votre télégramme nº 296 (2), vous saisirez les occasions de souligner le fait que, si les gouvernements britannique et français n'ont à aucun moment admis l'idée d'une extension à l'Est du champ des négociations poursuivies à Moscou, la présente attitude du gouvernement allemand à l'égard de la Russie soviétique indique assez combien les considérations d'intérêts particuliers l'emportent à Berlin sur les concordances idéologiques les plus officiellement constatées.

244

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1237. *Varsovie, 22 août 1939, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 23, 1 h. 15.)

Les journaux polonais se sont bornés à reproduire à une place modeste, en deuxième ou troisième page, le communiqué du *D.N.B.* relatif au pacte de non-agression germano-soviétique (3). Ils n'y ajoutent aucun commentaire;

(1) Voir ci-dessus les nºs 214 (et note), 222.
(2) Conformément à des instructions transmises par le Ministre le 12 mai (voir, au tome XVI de la présente série, le nº 161), l'ambassadeur de France avait effectué une démarche auprès de M. Sawada, vice-ministre nippon des Affaires étrangères, pour l'assurer que la négociation anglo-franco-russe ne s'étendait nullement à l'Extrême-Orient et que, par conséquent, l'alliance antikomintern ne pouvait pas apparaître comme une réplique à une initiative franco-britannique. Le gouvernement français entendait rester fidèle à cette position; il n'envisageait éventuellement de la réexaminer que si le pacte antikomintern se transformait en alliance militaire. Le télégramme nº 290, du 15 mai, rendait compte de la démarche. M. Sawada avait simplement répondu que toute négociation des tierces puissances avec l'U.R.S.S. inquiétait le Japon, car elle s'accompagnait toujours, comme l'avait prévu le pacte franco-soviétique qui excluait pourtant l'Extrême-Orient, d'un renforcement des armées soviétiques de Sibérie.
(3) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le nº 214 (et note).

certains d'entre eux font seulement précéder le texte de titres en petits caractères tels que : « L'U.R.S.S. se retire de l'Europe et se tourne vers l'Extrême-Orient ».

Le *Kuryer Warszawski* publie une information de Riga, reçue visiblement avant la publication du *D.N.B.*, et faisant état d'une proposition de partage des états baltes que l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou aurait faite au gouvernement soviétique. Celui-ci, en échange, aurait dû s'engager à rompre les conversations avec Londres et Paris et à observer une neutralité bienveillante en cas de conflit germano-polonais. L'information en question ajoute d'ailleurs que M. Molotov aurait refusé de prendre en considération ces propositions.

245

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2301 (1). *Berlin, 22 août 1939, 13 h.*

Suite à mon télégramme nº 2281 (2).

De la même source, j'apprends qu'en raison de la situation nouvelle créée par le voyage de M. von Ribbentrop à Moscou, l'initiative qui aurait été envisagée du côté allemand pour la nuit du 22 au 23 août (3) serait remise de quelques jours.

246

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2306 (4). *Berlin, 22 août 1939* (5).

Pour faire ressortir encore plus, auprès de la population du Reich et auprès des représentants des états neutres, l'importance de l'accord germano-russe, la propagande allemande indique que l'échec des négociations entre les puissances occidentales et la Russie met automatiquement fin aux accords conclus

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 21 août, reproduit ci-dessus sous le nº 207.
(3) Les dernières informations reçues de Berlin indiquaient en effet une date postérieure : voir ci-dessus les nºs 195, 204, 207.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par courrier, en clair.

par la France et l'Angleterre avec la Turquie. La mise en application de ces accords aurait été, en effet, subordonnée à la conclusion d'accords avec l'U.R.S.S. Cette indication a été donnée ce matin au chargé d'affaires de Suisse.

Bien que la visite faite aujourd'hui à cette ambassade par le chargé d'affaires de Turquie (mon télégramme nos 2302 à 2305) (1) laisse l'impression que les Turcs, particulièrement inquiets de la volte-face russe, continuent à se considérer comme nos alliés, j'aurais intérêt à connaître exactement la liaison qui a pu être établie entre nos accords avec la Turquie et nos négociations avec l'U.R.S.S.

247

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 2309 (2). *Berlin, 22 août 1939* (3).

La nouvelle de la conclusion prochaine d'un pacte de non-agression entre l'Allemagne et la Russie soviétique a éclaté hier soir, vers 11 heures, comme une bombe à Berlin (4).

Dans les milieux politiques allemands eux-mêmes, la surprise paraît avoir été presque totale. En présence de journalistes français, des hauts fonctionnaires ont exprimé cette nuit l'étonnement le plus complet à l'annonce d'une telle nouvelle. Il semble que les négociations aient été menées, des deux côtés, par un cercle très restreint de personnes de confiance et sur l'initiative personnelle de M. von Ribbentrop. Ainsi que je l'indique par ailleurs (mes télégrammes nos 2292 à 2301 (5) et 2310 (6)), ces pourparlers entretenus secrètement pendant quatre mois — la première information que cette ambassade a recueillie à ce sujet date du 7 mai (7) — ont été précipitamment conduits à leur aboutissement après la conférence de Salzbourg (8) et les hésitations qu'elle aurait manifestées dans l'attitude italienne.

C'est vraisemblablement pour ne pas émousser l'effet de ce coup de théâtre que le secret le plus absolu a été gardé. Seule, la *National Zeitung* d'Essen écrivait hier, en termes sibyllins, que la semaine qui venait de commencer

(1) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le no 227.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Sur cette nouvelle, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.
(5) Du même jour, ci-dessus reproduit sous les nos 221 et 245.
(6) Du même jour, ci-après reproduit sous le no 248.
(7) Dépêche reproduite au tome XVI de la présente série sous le no 150.
(8) Sur celle-ci, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

verrait la solution du problème de Dantzig ainsi que celle d' « autres questions importantes ». « On sent que de grands et décisifs événements se préparent dans le monde », ajoutait-elle. D'autre part, la longueur inusitée des commentaires consacrés, durant les premières heures de la soirée, par les postes berlinois à l'accord commercial germano-russe (1) avait frappé certains auditeurs. On avait l'impression que la propagande nationale-socialiste s'emparait de cet accord pour convaincre le peuple allemand qu'il n'avait pas à craindre d'intervention soviétique en cas de conflit.

Il est indéniable que l'effet moral a été considérable sur la population. Dès la publication de la nouvelle, la foule s'est arraché les éditions de nuit et a manifesté bruyamment sa joie et son soulagement. Libérée de la crainte latente des avions russes, l'opinion escompte au surplus que les puissances occidentales, découragées, abandonneront la Pologne à son sort, que celle-ci n'aura d'autre issue que de céder ou qu'en mettant les choses au pire, l'affaire se réglera par une guerre localisée de deux à trois semaines. Visiblement, et si l'on excepte quelques voix isolées, qui critiquent cette volte-face surprenante, la peuple allemand a retrouvé provisoirement confiance dans son destin et dans le génie de ses chefs.

C'est ce dernier aspect de la question qui paraît avoir retenu le plus l'attention des milieux de l'ambassade de Pologne. Celle-ci a été également surprise par l'événement. M. Lipski s'est rendu en avion à Varsovie d'où il est revenu cet après-midi. Tout en gardant leur calme et leur sang-froid, ses collaborateurs s'inspirent, dans leurs commentaires, de la tendance générale du communiqué donné par l'agence Pat (2). D'après eux, ce fait nouveau n'apporte pas de changement effectif dans l'équilibre des forces européennes et n'influera aucunement sur l'attitude de la Pologne. Il ne ferait que confirmer le désir des Soviets de se retirer du jeu européen.

Toutefois, les diplomates polonais se préoccupent du prix dont M. von Ribbentrop achètera la signature russe. C'est, en effet, en demandeur que le ministre des Affaires étrangères du Reich se rend demain à Moscou. Plus par sentiment que par conviction, le personnel de M. Lipski incline à penser que les Russes pourraient se contenter de la promesse du gouvernement allemand d'abandonner ses visées sur l'Ukraine soviétique en Europe, et de modérer le Japon en Extrême-Orient.

On en est d'ailleurs réduit sur ce point aux conjectures. Des rumeurs incontrôlables circulent. C'est ainsi que le bruit court que les dirigeants hitlériens proposeraient à la Russie de s'associer à un partage de la Pologne: le Reich prendrait Dantzig, le Corridor, la Posnanie et la Haute-Silésie; la Russie soviétique recevrait la zone peuplée de Blancs-Russiens et aurait une frontière commune avec la Lithuanie. La Pologne mutilée subsisterait comme état tampon. Quant à la question de l'Ukraine polonaise, elle serait réglée d'un commun accord entre Berlin et Moscou. Rien ne permet de vérifier ce bruit, mais il est à noter que la question d'un partage de la Pologne entre

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 178, 186, 187.
(2) Sur les réactions de la presse polonaise, voir ci-dessus le no 244.

l'Allemagne et l'U.R.S.S. fait depuis longtemps l'objet de discussions dans les cercles nationaux-socialistes (1).

De son côté, l'ambassade d'Italie semble bien n'avoir été informée qu'à la dernière heure du coup de théâtre de M. von Ribbentrop. A une question que lui posait M. de Saint-Hardouin, le comte Magistrati a répondu que naturellement, le gouvernement fasciste avait été tenu au courant. Mais l'hésitation de ses propos rappelait à s'y méprendre celle dont témoignaient les membres de l'ambassade d'Italie au lendemain du 15 mars.

On pourrait en déduire que les Italiens n'ont nullement joué le rôle d'intermédiaire qu'on leur prête entre Berlin et Moscou.

248

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2310 (2). Secret. Réservé. *Berlin, 22 août 1939* (3).

Au sujet du pacte de non-agression germano-russe annoncé ce matin, et de ses répercussions sur la situation internationale, un de mes collègues vient de recueillir quelques propos de M. Woermann, sous-secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse.

Ces propos font apparaître du côté allemand une conception assez différente de celle qui a été exposée ce matin à l'ambassade des Soviets (cf. télé-

(1) Le traité de non-agression germano-soviétique était en effet suivi d'un protocole additionnel aux termes duquel les deux parties s'étaient réparti leurs sphères d'intérêt en Europe orientale. Il avait été prévu que, dans le cas d'une modification territoriale et politique survenant dans la zone des états baltes, la frontière septentrionale de la Lithuanie constituerait la frontière de ces sphères d'intérêt; si cette modification intervenait dans les territoires qui faisaient partie de l'État polonais, les sphères d'intérêt respectives seraient délimitées approximativement par les rivières Narew, Vistule et San. La question de savoir si l'État polonais indépendant serait maintenu et de quelle manière les frontières de cet état devraient être tracées, ne pourrait recevoir de réponse définitive qu'au cours des futurs développements politiques; en tout cas, les deux gouvernements résoudraient cette question à l'aide d'un accord amiable. En ce qui concernait enfin l'Europe du sud-est, la partie soviétique faisait savoir l'intérêt qu'elle portait à la Bessarabie, tandis que la partie allemande faisait connaître son total désintéressement à l'égard de ces territoires. Le texte du protocole (reproduit dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1919-1939*, Serie D, Band VII, nº 229) devait demeurer strictement secret, ce qui explique que les ambassadeurs de France à Moscou et à Berlin n'aient pu faire état que de rumeurs et non du document lui-même.

A la suite de l'intervention soviétique en Pologne, le 17 septembre, la ligne de démarcation entre les zones d'occupation allemande et soviétique se superposait à la ligne adoptée le 23 août, par un accord conclu le 22 septembre. Le 28 septembre, ce nouveau traité était signé, avec un nouveau protocole secret : par rapport à la ligne du 22, la nouvelle frontière avantageait les Allemands, car elle suivait non plus la Vistule mais le Bug sur une grande partie de sa longueur. En échange, la Lithuanie, contrairement à ce qui avait été décidé le 23 août, passait dans la zone d'influence soviétique.

(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par courrier, en clair.

gramme nos 2292 à 2301) (1), notamment en ce qui concerne l'incidence sur les négociations anglo-franco-russes.

« Les missions française et anglaise qui sont actuellement à Moscou, a dit en substance M. Woermann, n'ont plus qu'à reprendre le train. Elles n'ont plus rien à faire en Russie ».

Le sous-secrétaire d'État a indiqué que la décision de conclure un pacte avec les Soviets avait été prise par le Führer il y a quatre jours. Il a spécifié que, lors des visites du comte Ciano à Salzbourg et à Berchtesgaden (2), la conclusion prochaine d'un pacte avec la Russie n'était pas encore envisagée. Il a laissé entendre que ce pacte avait, dans l'esprit des contractants allemands, une portée très générale, « une entente germano-russe correspondant aux intérêts des deux pays ».

En ce qui concerne la situation internationale, M. Woermann s'est montré très sombre. « La situation, a-t-il dit, reste extrêmement grave. Nous maintiendrons nos revendications sur Dantzig; nous n'y retranchons rien. Dantzig, ville allemande, sera de nouveau incorporée à l'Allemagne ». Comme on demandait à M. Woermann si une action dans ce sens était imminente, le sous-secrétaire d'État s'est dérobé, prétextant que pour les dates, il n'était pas prophète.

Les indications de M. Woermann concernant la date à laquelle le Reich a décidé de conclure un pacte avec Moscou permettent de penser que c'est en présence des résistances manifestées par l'Italie à suivre l'Allemagne dans une aventure belliqueuse que le Führer a pris la résolution de se tourner vers la Russie. C'est, en effet, vendredi dernier (18 août) que M. Attolico, de retour de Rome, a dû faire connaître au Führer l'attitude adoptée par le Duce. En tout cas, il ressort du compte rendu de l'entretien que le Führer a eu le 12 août avec M. Burckhardt (3) qu'à cette date, M. Hitler n'envisageait pas un rapprochement germano-russe. Ce serait pour échapper à l'isolement et trouver une issue à l'impasse dans laquelle il se trouvait que le Führer, faisant taire ses répugnances, aurait cédé aux pressions exercées depuis longtemps sur lui par M. von Ribbentrop.

Selon des indications convergentes, qui me parviennent de diverses bonnes sources, les négociations entre l'Allemagne et la Russie au sujet du pacte de non-agression auraient été menées non à Berlin, mais à Moscou et principalement à Ankara, entre M. von Papen et l'ambassadeur de Russie en Turquie. M. von Papen [se trouvait d'ailleurs hier à Salzbourg et a été le premier] (4) à annoncer la nouvelle à la presse.

(1) Du même jour, reproduit ci-dessus sous les nos 221 et 245.

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus, les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 29, 36.

(4) Rétabli d'après l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade.

249

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2312 (1). *Berlin, 22 août 1939* (2).

M. von Ribbentrop, qui a quitté Salzbourg aujourd'hui à midi et a vu le Führer à Berchtesgaden, se trouve actuellement à Berlin. Il partira ce soir pour Koenigsberg et poursuivra son voyage en avion demain matin. Il survolera les pays baltes pour éviter la Pologne et gagnera Léningrad et, de là, la capitale soviétique où il doit arriver demain 23 août au début de l'après-midi.

Il est accompagné d'une suite nombreuse, parmi laquelle se trouvent M. Schmidt, chef du service de Presse de la Wilhelmstrasse, l'interprète du même nom, les secrétaires de légation Hewel et Brückemeyer, du secrétariat particulier du ministre ainsi que le jurisconsulte Gaus.

La présence de ce dernier semble bien indiquer que les textes ne sont pas encore rédigés.

250

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2313 (3). Réservé. *Berlin, 22 août 1939* (4).

Le coup de théâtre qui s'est produit cette nuit (5) a entièrement surpris le corps diplomatique de Berlin, et si les réactions de ceux de mes collègues que j'ai vus diffèrent suivant leurs tendances politiques, ils en sont tous réduits aux hypothèses quant aux conditions dans lesquelles se sont poursuivies les négociations et aux intentions exactes du Kremlin.

Seul, le comte Magistrati, qui remplace l'ambassadeur d'Italie, affecte l'air mystérieux de quelqu'un qui était plus ou moins au courant.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », et des « Papiers 1940 ».
(4) Par courrier, en clair.
(5) Allusion à l'annonce de la prochaine signature du pacte germano-soviétique : voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

Du côté allemand, le but est évident : réduire la résistance opposée par les puissances occidentales aux visées allemandes sur la Pologne, faire céder Varsovie au besoin par les armes, puis exploiter la [dissociation] des alliés et leur ébranlement moral pour élargir les positions du Reich en Europe sud-orientale.

Dans les cercles officieux allemands, où règne une vive satisfaction, on déclarait avec la plus entière assurance ce matin que le problème polonais était définitivement réglé : le retour de Dantzig et du Corridor était chose virtuellement faite. On ne demanderait pas davantage, notamment pas l'Ukraine polonaise, pour ne pas éveiller les susceptibilités des Soviets. Mon collègue britannique croit savoir que ce serait sur l'insistance de l'Italie que le Reich aurait accepté de ne pas augmenter ses prétentions initiales.

Quant aux journalistes allemands, ils vont déjà beaucoup plus loin en parlant d'un partage de la Pologne, dont il ne resterait qu'un état tampon. Le Reich prendrait la Poméranie et la Silésie, la frontière nouvelle passant en bordure de Lodz et de Varsovie. L'U.R.S.S. se servirait à l'Ouest de la Russie blanche et de l'Ukraine; elle annexerait même Riga si elle le désirait, et tout cela ne serait d'ailleurs que le premier acte d'une pièce à l'issue de laquelle la carte du monde aurait changé [1].

Tout en faisant la part de la jactance des journalistes et d'une sorte de griserie qui paraît s'être emparée du personnel allemand, ce n'est certes pas moi qui minimiserai l'importance pour le Reich du rapprochement germano-soviétique, surtout dans les circonstances actuelles!

J'ai toujours pensé et écrit que la résistance militairement articulée de la France, de l'Angleterre, de la Pologne et de la Russie était nécessaire pour contenir les forces allemandes désormais engagées, et que seul un tel groupement pouvait encore permettre d'éviter la guerre. Il ne me paraît pas douteux que le front de la paix a reçu aujourd'hui le plus rude coup qui soit. M. Hitler sait ce qu'il perd dans le monde, en faisant litière de sa politique antikomintern. Si, après avoir longtemps résisté à M. von Ribbentrop, il a enfin cédé, c'est bien qu'il a dû tout de même se rendre compte de ce que signifierait pour lui, son régime et son pays, une guerre contre une telle coalition.

Mais il reste tout de même à savoir quels sont actuellement les buts exacts du gouvernement soviétique et si on ne se fait pas à Berlin quelques illusions sur l'étendue du succès remporté.

Il me paraît très vraisemblable que les tergiversations anglaises sont à l'origine du revirement soviétique. Elles ont dû permettre aux Allemands d'exploiter les intelligences qu'ils avaient, m'a-t-on dit, jusque dans le Politburo, en même temps que la défiance des Soviets à l'égard de M. Chamberlain, et finalement d'influencer Staline lui-même. Il m'est revenu de source américaine que c'était le caractère restrictif des instructions reçues par la délégation militaire anglaise, chargée seulement, prétendraient les Russes, d'écouter et de rendre compte, qui aurait fait partir un fusil déjà armé.

[1] Allusion au protocole secret qui accompagnait l'accord de non-agression germano-soviétique. Voir ci-dessus le n° 247 (note).

Quant à la cause profonde de la décision du Kremlin, on peut, me semble-t-il, envisager deux hypothèses :

1° Défiants ou hostiles envers les pays bourgeois et spécialement l'Angleterre, les Soviets ont attendu le moment où le conflit avait atteint son point culminant, où les puissances occidentales s'étaient engagées à fond, pour prendre une position qui, en encourageant l'Allemagne à aller jusqu'au bout de ses revendications, devait conduire à une guerre à laquelle ils n'auraient participé que le jour où ils auraient été assurés d'en recueillir les avantages;

2° La bouche encore amère des événements de 1938, durant lesquels ils estiment avoir été bafoués, placés par les circonstances actuelles dans une situation privilégiée et recevant des avances des deux côtés, le Kremlin [1] a vu là une occasion de prendre une revanche éclatante, et de faire une rentrée spectaculaire sur la scène européenne en se posant en arbitre de l'Europe et en dictant sa paix. S'il en était ainsi, je dois signaler que, dans l'esprit des Soviets, il y a déjà un an, alors que j'étais encore en poste à Moscou, Dantzig, ville de population allemande, était considérée comme devant inévitablement faire retour au Reich. « Le droit de libre disposition des peuples, disait-on, est inscrit dans la constitution soviétique ».

Il m'est assurément difficile, de Berlin, de supputer même les intentions exactes des Soviets.

Ayant passé deux ans dans ce pays, je me permettrai seulement de conseiller de ne pas jeter le manche après la cognée. Dans ce pays asiatique, l'invraisemblable côtoie le réel. N'est-il pas inouï que le Kremlin reçoive M. von Ribbentrop alors que nos missions militaires s'y trouvent? Mais n'est-il pas plus inouï encore que le secrétaire de l'ambassade des Soviets à Berlin déclare que la venue du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne ne doit pas interrompre les pourparlers militaires? « Ce voyage, a-t-il ajouté, est une initiative allemande, mais la partie n'est pas encore jouée ». S'il en était ainsi, je pense, comme je l'ai déjà télégraphié, que nous devrions nous-mêmes jouer la partie jusqu'au bout.

En attendant que la situation s'éclaircisse à Moscou, il n'est pour les alliés que de rester calmes, fermes et unis.

[1] Lire en fait : les gens du Kremlin.

251

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2314 (1). *Berlin, 22 août 1939* (2).

Suite à mon télégramme nº 2288 du 21 août (3).

Hier soir, sur la route de Lunebourg à Brandebourg, a été aperçue une colonne de 300 camions transportant des troupes. Il s'agissait probablement d'éléments venant de Hambourg et appartenant à la 20e division motorisée qui, au cours des deux derniers jours, a été acheminée sur la frontière polonaise.

Ce matin, des transports de troupes venant de l'Ouest (région de Wiesbaden ou de Cassel) sont passés au large de Dresde et ont pris la route de Bautzen à Gorlitz (en direction de la Silésie).

Un membre de l'ambassade a vu cet après-midi une colonne de 32 autobus de la compagnie berlinoise des transports en commun, chargés de soldats en tenue de campagne.

Dans certains quartiers, des autos de l'armée de l'Air allaient prendre à domicile les hommes mobilisés.

Préparée par toute une série de déplacements constatés depuis le début de juin, la concentration des forces allemandes commencée dimanche dernier s'effectue très rapidement. Il est certain que dès maintenant, des forces considérables sont massées sur les frontières polonaises, notamment en Silésie.

L'annonce de la signature proche du pacte de non-agression germano-soviétique (4) a, jusqu'ici, beaucoup contribué à accroître l'ardeur belliqueuse contre la Pologne en même temps qu'à renforcer l'intransigeance allemande.

La situation est donc très grave. Dans ces conditions, j'estime que c'est le gouvernement soviétique qui se trouve le mieux placé pour exercer auprès du gouvernement du Reich une action apaisante. Quelles que puissent être les dispositions réelles des dirigeants du Kremlin, nous ne devrions, à mon avis, ne rien négliger pour obtenir d'eux qu'ils s'emploient dans ce sens.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ci-dessus publié sous le nº 208.
(4) Voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

252

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3369 à 3372. *Berlin, 22 août 1939, 13 h.*

La nouvelle, rendue publique cette nuit dans la capitale italienne, du départ de M. von Ribbentrop pour Moscou et de l'imminente conclusion d'un pacte de non-agression entre le Reich et la Russie des Soviets (1), fournit la clef des phénomènes que l'on avait pu observer à Rome, ces jours derniers. Elle explique, en particulier, pourquoi le comte Ciano a si rapidement quitté l'Albanie, pourquoi, dès son retour, il s'est entretenu avec le Duce et M. Attolico, pourquoi il n'est plus question pour l'instant de la visite de M. Mussolini à Tirana. Peut-être même donne-t-elle la raison de l'agitation qui paraissait s'être emparée soudain du comte Csaky ? (2) Les manœuvres du Reich à Moscou se poursuivaient, en effet, depuis longtemps. A plusieurs reprises, des Allemands bien informés m'avaient averti, et j'en avais rendu compte au Département, que leur pays avait réussi à reconquérir à Moscou, grâce à certains agents, une grosse influence et qu'ils étaient à peu près certains que l'U.R.S.S. ne se laisserait pas entraîner à prendre position contre l'Allemagne. Au moment des conversations de Salzbourg (3), l'importance de l'attitude russe avait, sans doute, été reconnue et soulignée par les deux interlocuteurs, et il avait probablement été convenu que la diplomatie du Reich accomplirait un nouvel et puissant effort pour enlever dans le sens souhaité la décision de Moscou.

C'est l'évolution et les progrès de cette entreprise qui, dans la coulisse, retenaient évidemment l'attention et occupaient l'esprit des dirigeants fascistes.

Comment se représentent-ils désormais la suite des choses ? L'heure tardive à laquelle est parvenu le communiqué du *D.N.B.* ne leur a pas encore permis de donner à leur presse des instructions détaillées. Celle-ci n'en présente pas moins, dès maintenant, la nouvelle comme un coup de théâtre sensationnel, une grosse défaite pour la diplomatie franco-anglaise, un revirement entièrement favorable à l'Allemagne et à l'Axe. Mais elle exprime en même temps l'espoir que l'événement augmentera les chances de la paix, en débarrassant la Pologne de certaines illusions et en rendant la France et l'Angleterre moins sûres d'elles-mêmes et moins catégoriques.

(1) Voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.
(2) Allusion vraisemblablement à la justification par ce dernier de ses voyages en Allemagne et en Italie : voir ci-dessus le no 220.
(3) Sur celles-ci, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

Jusqu'à nouvel ordre, c'est vers le maintien de la paix que semblent demeurer orientés les vœux et l'action du gouvernement italien. Et ce dernier paraît croire que la perspective de la neutralité russe renforce les possibilités d'un compromis.

Il est possible aussi que les détails du pacte à conclure entre l'Allemagne et la Russie, l'inclusion éventuelle dans le pacte de clauses relatives aux états qui séparent les deux pays, et les répercussions futures d'un fait qui ne saurait rester sans conséquence sur la validité du pacte antikomintern, jusqu'ici fondement de la politique des états totalitaires, contribuent à inspirer quelque réserve aux chefs du fascisme dans leurs calculs d'avenir.

253

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3378, 3379. Secret. *Rome, 22 août 1939, 20 h. 10.*

Notre attaché naval apprend de bonne source :

1° Que la marine italienne aurait suspendu depuis le 18 août le départ de tous pétroliers pour la mer Noire.

2° Que deux pétroliers de la marine marchande italienne, affrétés pour le compte de la marine de guerre, seraient partis le 20 pour Ténériffe, où ils doivent attendre des ordres sur place.

Notre attaché naval n'a pu encore vérifier si la suspension du trafic vers les Détroits s'étendait à d'autres catégories de navires; à son avis, les mesures dont il s'agit traduisent le souci de l'état-major naval italien, d'une part de ne pas risquer d'avoir des bâtiments enfermés en mer Noire en cas de conflit, d'autre part de disposer à brève échéance aux Canaries de ravitailleurs pour les forces navales italiennes ou allemandes appelées à opérer éventuellement dans cette région.

Par ailleurs, la deuxième escadre aurait quitté La Spezia le 21 août et la première serait partie de Tarente le 19 après avoir, l'une et l'autre, complété leurs effectifs.

Les mesures en question, comme celles qui ont déjà été signalées, semblent indiquer que le gouvernement italien prend toutes précautions d'ordre naval pour faire face à l'hypothèse d'une guerre prochaine.

Prière communiquer d'urgence au ministère de la Marine.

254

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 536, 537 (1). *Bled, 22 août 1939* (2).

Suite à mon télégramme d'hier. (3)

Si nous voulons nous assurer le plein concours de la Yougoslavie, pays de quinze millions d'habitants sur la coopération active duquel pouvait encore ces derniers jours planer un certain doute, c'est pour nous le moment psychologique d'agir et d'agir vite. J'ai déjà laissé entrevoir quel rôle immédiat et important était prête à remplir en direction de l'Albanie l'armée yougoslave et l'influence qu'une menace de ce côté pouvait exercer, peut-être même pour le maintien de la paix, sur l'Italie. Par ailleurs, je n'ai pas à signaler à Votre Excellence combien le moral et le degré de résistance des dirigeants yougoslaves se trouveront influencés par la rapidité et l'importance de l'aide que nous pourrions lui fournir.

Aussi me paraît-il de première importance que je sois mis *sans délai* en mesure de répondre à l'appel qui nous est adressé. Il est essentiel que je puisse annoncer au président du Conseil et au Prince que dès maintenant, se trouve constitué aux environs de Marseille pour l'approvisionnement de l'armée yougoslave un parc de matériel où sera groupé en quelques jours l'essentiel des demandes qui nous ont été présentées et qui au total, si on se reporte au but à atteindre, sont dérisoirement restreintes. Une assurance sur ce que nous pourrions être amenés à faire en direction de Salonique serait d'autre part excessivement opportune.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par fil, chiffré.
(3) Il s'agit en fait du télégramme de Ljubljana nos 532 à 535, envoyé dans la nuit du 21 au 22 août, et ci-dessus reproduit sous le no 216.

255

M. GASTON MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 172,173. *Athènes, 22 août 1939, 20 h. 30.*

Le sous-secrétaire permanent aux Affaires étrangères, revenu d'Istanbul, ne m'a pas dit grand chose de positif sur les entretiens qu'il y a eus. Il m'a pourtant confié *sous le sceau du secret* qu'il y avait été convenu que les deux chefs d'État-major généraux grec et turc se rencontreraient aux manœuvres anglaises et s'y entendraient sur un plan de défense conjointe des Balkans contre l'Italie.

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État ce qui se passerait si l'Allemagne attaquait la Roumanie. Il m'a répondu qu'au cas où la Bulgarie entrerait dans le conflit, la Turquie et la Grèce y entreraient aussi. Sinon, elles mobiliseraient seulement. Mais il ne paraissait pas tenir cette seconde éventualité pour vraisemblable ni même souhaitable et j'ai eu l'impression que, convaincus de la duplicité de la Bulgarie, les deux interlocuteurs d'Istanbul avaient avisé aux moyens de la mettre immédiatement hors de jeu.

Cette conversation me confirme dans les vues que j'avais exprimées par ma lettre no 73 du 17 août (1). L'attitude de la Grèce, sous l'influence de la Turquie sans doute, s'est assez subitement affermie. De ses contacts avec l'État-major, notre attaché militaire tire la même conclusion (2).

256

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1329 à 1331. *Washington, 22 août 1939.*

Le pacte germano-soviétique de non-agression a surpris complètement le département d'État. M. Sumner Welles me disait hier encore ne pas croire que l'arrangement commercial (3) dût être suivi à brève échéance par un accord politique.

(1) Document non retrouvé.
(2) Ce télégramme a été retransmis le 27 août sur les nos 993-994.
(3) Sur l'arrangement commercial germano-soviétique du 19 août, voir ci-dessus les nos 178, 186, 187.

L'ambassadeur de Pologne est venu déclarer ce matin que son gouvernement avait toujours compté avec la neutralité de l'U.R.S.S. au début du conflit et que ses dispositions de résistance envers l'Allemagne n'en étaient pas modifiées. Le département d'État s'attache d'ailleurs davantage à suivre l'évolution des événements à travers les rapports de ses ambassadeurs à Londres et à Paris. D'après ces nouvelles, la fin de la semaine actuelle lui paraît devoir être très critique en Europe. Les spécialistes des affaires d'Extrême-Orient ne sont pas indifférents à la possibilité que la Russie soit désormais mieux placée pour faire échec au Japon.

On annonce que le Président, abrégeant sa croisière, sera vendredi à Washington, où le secrétaire d'État le précédera sans doute.

Dès aujourd'hui, M. Sumner Welles a conféré avec les chefs d'État-major de la Guerre et de la Marine.

Les rares journaux qui commentent aujourd'hui le rapprochement germano-soviétique le font avec beaucoup d'embarras et sans dissimuler la gravité de la situation. D'après le *New York Times*, le fait que les nationaux-socialistes et les bolcheviques vont vers un alignement naturel et que les grandes démocraties, y compris la démocratie américaine, ne peuvent plus désormais douter où elles doivent prendre place est une faible compensation au danger qu'un tel alignement présagerait pour les puissances occidentales. Le journal rappelle d'ailleurs que Rapallo était resté sans lendemain et observe que l'attitude de l'Italie, de la Hongrie et des puissances balkaniques à l'égard de ce renversement est encore incertain.

257

Note d'audience du Ministre [1]

Conversation du 22 août 1939
avec M. Tataresco

J'ai reçu la visite de M. Tataresco [2] aujourd'hui.

M. Tataresco était venu me rendre compte de son séjour à Bucarest.

La Roumanie est décidée à défendre ses frontières si elles sont attaquées par l'Allemagne ou par la Hongrie. Par ailleurs, il m'a entretenu de l'accord germano-russe [3].

Pour lui, la question qui a été posée par le gouvernement soviétique (passage des troupes russes en Roumanie et en Pologne), dans les conditions où elle a été posée, constituait une manœuvre de la part de la Russie.

M. Tataresco s'est exprimé dans des termes très vifs à ce sujet.

Comment, a-t-il dit, peut-on penser que le gouvernement soviétique est de bonne foi, si, d'une part, il exige le passage pour ses troupes en vue de

(1) Extraite des papiers du Cabinet G. Bonnet.

(2) Ancien président du Conseil roumain, ambassadeur de Roumanie à Paris. Le « journal » tenu par G. Bonnet du 14 juin au 31 août 1939 situe cette audience à 12 h. 15.

(3) De non-agression : voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

rencontrer l'armée allemande et si, d'autre part, il conclut un pacte de non-agression? Le fait est d'autant plus vraisemblable, inadmissible, que les commissions militaires française et britannique étaient en train de négocier.

Pour M. Tataresco, il y a une volonté évidente de la part du gouvernement russe de gagner du temps. Il semble que l'U.R.S.S. veuille éviter de prendre part à un conflit en Europe et garder une attitude de neutralité. Mais M. Tataresco n'écarte pas non plus l'hypothèse où le gouvernement soviétique se serait mis d'accord avec le gouvernement de Berlin en vue d'un partage de la Pologne et de la Roumanie. Il s'agit en tout cas pour lui d'un acte prémédité d'une extrême gravité. Il ne fera qu'accroître la méfiance qu'on a en Roumanie pour les Russes. M. Tataresco comprend bien l'importance du point de vue des gouvernements français et anglais. Mais il fait observer qu'en ce qui concerne la Roumanie, il était bien difficile, si on avait posé la question, d'accepter le passage des troupes russes sur son territoire alors que la Russie n'a jamais reconnu le conquête de la Bessarabie par la Roumanie.

M. Tataresco pense, par contre, que cette affaire — accord germano-russe — pourrait avoir des conséquences heureuses en Italie et au Japon.

258

Note du Président du Conseil [1]

sur un entretien avec l'ambassadeur des États-Unis

Paris, 22 août 1939.

Déjeuner chez Bullitt en l'honneur de M. Farley, ministre américain des P.T.T. Suis auprès de Mme Roosevelt mère très touchée de l'opinion enthousiaste que j'exprime sur son fils le Président à diverses reprises.

Conversation seul à seul avec Bullitt à droite du salon [2] en entrant avant de passer à table, me rappelle qu'il m'avait toujours dit que les Russes ne méritaient aucune confiance, que c'étaient des hypocrites et des menteurs, me demande ce qu'à mon avis Roosevelt pourrait encore faire. Je lui demande de câbler à Roosevelt pour qu'il propose solennellement une conférence sous la forme qui lui paraîtra la meilleure. Dès maintenant, je lui donne adhésion de la France et j'ajoute qu'il n'y a plus que cet espoir. Bullitt me dit qu'il va faire part de mon idée à Roosevelt en l'appuyant avec la plus grande insistance [3].

[1] Note manuscrite de la main du président Daladier, et conservée dans les papiers de ce dernier à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] De l'ambassade des États-Unis à Paris.

[3] Pour le compte rendu par l'ambassadeur des États-Unis de sa rencontre avec le président du Conseil français, qui manifestait devant M. Bullitt une vive amertume à l'égard des Soviétiques et un grand pessimisme sur l'issue d'une guerre qu'il estimait proche, voir les *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers 1939*, vol. I. *General*, Government Printing Office, Washington 1956, p. 301-304 et 350. Le ministre français des Affaires étrangères devait le lendemain manifester le même souci de voir le président des États-Unis intervenir pour empêcher la guerre, sans qu'il fût cependant fait mention cette fois-ci d'une conférence : *ibid.*, p. 358.

259

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

I

Compte rendu de renseignements

du 22 août 1939 - 10 heures (1)

Secret.

Allemagne

Les renseignements recueillis depuis le 21 août midi indiquent l'accélération des mouvements de concentration contre la Pologne (2) et la volonté de l'Allemagne d'être prête, à brève échéance, à appuyer par la force ses revendications politiques vis-à-vis de la Pologne.

1° *Mouvements de troupes en direction de la frontière polonaise.*

Les mouvements de concentration ont pris une grande ampleur; les renseignements recueillis signalent :

a. Le passage à Nuremberg *le 20 août* de plusieurs trains de troupes et de matériel se dirigeant vers l'Est;

b. Le mouvement par voie ferrée, le 20 août, en direction du Sud, d'éléments de la *4e division blindée* (Würzburg) dont le départ pour la Haute-Silésie à cette date avait été antérieurement annoncé.

c. Le mouvement en pays sudète d'une importante colonne motorisée de toutes armes, venant du Nord-ouest et se dirigeant vers l'Est. Les éléments de queue de cette colonne stationnaient le 20 août à 20 heures à Teplitz (45 kilomètres sud de Dresde); aucune identification n'a pu être faite, mais il pourrait s'agir de la 1re division légère (Wuppertal) qui, d'après un renseignement antérieur, devait partir le 18 août pour Teplitz;

d. Le départ le 20 août de la 3e division blindée (Berlin) en direction du Sud-est;

e. Le départ le 21 août matin de la 20e division motorisée (Hambourg) en direction de l'Est;

f. Le passage à Berlin le 21 août matin d'une unité motorisée non identifiée (division légère ou division motorisée) faisant mouvement en direction de l'Est;

g. Enfin, un renseignement d'origine polonaise confirme la présence au camp d'Arys (Prusse orientale, 140 kilomètres sud-est de Gumbinnen) de

(1) Ce document, qui porte la signature du colonel Gauché, chef du 2e bureau, est extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Sur ces mouvements, voir également ci-dessus les nos 176, 195, 204, 206 à 208, 210, 251.

la 12e division d'infanterie (Schwerin, IIe corps d'armée) qui aurait été transportée par mer en Prusse orientale vers le 8 août.

2° *Appel de réservistes et constitution d'unités de formation.*

[Les renseignements recueillis signalent] :

a. La mise sur pied de guerre des unités actives par incorporation dans les unités de réservistes appartenant aux classes libérées en 1937 et en 1938;

b. L'existence d'unités de formation qui ne paraissent pas encore groupées en grandes unités, dont la constitution pourrait cependant être rapidement réalisée. Certains renseignements fixent à 25 le nombre initial de grandes unités de formation qui pourraient être ainsi constituées;

c. L'existence d'unités de réserve générale et d'éléments organiques d'armée mis sur pied à l'aide de réservistes.

3° *Augmentation des stocks de matières premières et restrictions dans la consommation de certains produits.*

Des renseignements de presse ont signalé l'achat sur le marché de Londres, pour le compte de l'Allemagne, et avec livraison immédiate, d'importantes quantités de cuivre et de caoutchouc.

D'autre part, l'Allemagne vient d'acheter en deux jours 4.000 tonnes de céréales à Smyrne et procède aux États-Unis à des achats massifs de matières premières, dont elle exige la livraison immédiate.

Enfin, tous les renseignements recueillis confirment que les livraisons d'essence aux particuliers font l'objet de restrictions de plus en plus grandes. Les postes de distribution, qui sont encore ouverts au public, ne sont plus autorisés qu'à livrer un maximum de 5 litres (exceptionnellement 10 litres) d'essence à la fois aux usagers.

4° *Marine.*

La semaine du 21 au 26 août doit être consacrée à des révisions de machines, à l'achèvement des carénages en cours, à la préparation des manœuvres de la semaine suivante. A la date du 28 août, sauf le croiseur *Karlsruhe*, en refonte, *tous les bâtiments de la flotte allemande seront disponibles* et participeront aux grandes manœuvres d'automne qui se dérouleront principalement en Baltique. A ce moment, l'Allemagne disposera de :

— deux cuirassés de 26.000 tonnes;
— trois croiseurs de 10.000 tonnes;
— cinq croiseurs de 5.000 tonnes;
— dix-neuf contre-torpilleurs;
— douze torpilleurs;
— environ 45 sous-marins;
— toutes les flottilles de vedettes rapides, escorteurs et dragueurs.

5° *Divers.*

Tous les renseignements provenant d'informateurs éprouvés dépeignent la situation comme sérieuse et laissent prévoir une action de force à brève échéance.

Les envoyés spéciaux en Allemagne de la presse française et britannique auraient en grande partie quitté l'Allemagne le 21 août soir par crainte de complications diplomatiques.

6° *Politique extérieure.*

Une dépêche Havas, publiée dans la nuit du 21 au 22 août, reproduit un communiqué de l'agence officielle *D.N.B.* annonçant que le Reich et l'U.R.S.S. ont décidé de conclure un pacte de non-agression germano-soviétique (1). M. von Ribbentrop partirait le 23 pour Moscou pour négocier cet accord. Si cette information s'avérait exacte, elle confirmerait les renseignements de sources différentes, dont il a déjà été fait état précédemment, et qui signalaient que des tractations germano-soviétiques étaient en cours.

ITALIE

Les renseignements recueillis signalent le rappel et la convocation de nombreux réservistes dans l'armée de Terre, la Marine et l'Aviation.

a. *Armée de terre.*

— rappel des réservistes des classes 1901 et 1912 actuellement en congé libérable;

— convocation des classes 1902 et 1910 (annoncée officiellement);

— un renseignement, non encore confirmé, indique que les dix plus jeunes classes de la réserve auraient été rappelées le 20 août par ordres d'appel individuels, les classes de l'armée territoriale seraient rappelées à partir du 22 août;

— des réservistes alpins d'artillerie et de bersagliers des classes 1913, 1914 et 1915 seraient appelés ou en cours de rappel.

b. *Marine et aviation.*

Les réservistes de la Marine appartenant aux classes 1900 et 1905 ainsi que quelques isolés de la classe 1898 seraient rappelés.

Le port de Livourne a été fermé par une double rangée de filets sous-marins.

Une grande activité règne dans le port de La Spezia.

A Cagliari, les réservistes de l'Aviation et de la Marine appartenant aux jeunes classes ont été appelés le 20 août.

LIBYE

Les réservistes métropolitains et indigènes ainsi qu'un certain nombre d'officiers en congé sont convoqués actuellement. Sur tout le territoire, des commissions fonctionnent en vue de recruter des indigènes précédemment dispensés.

Les travaux de défense terrestre et maritime ont repris avec une nouvelle ardeur entre Tripoli et Zuara.

(1) **Voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.**

Albanie

De grandes manœuvres ont eu lieu en Albanie du 27 juillet au 2 août; à cet effet, toutes les voitures automobiles ont été réquisitionnées. Les manœuvres les plus importantes ont eu lieu dans la région de Kortcha, entre les 23e et 7e divisions, renforcées par des éléments de la 6e division d'infanterie.

Par ailleurs, aucun changement dans l'ordre de bataille du corps d'occupation.

Les travaux routiers continuent à être poussés activement.

Abyssinie

Il se confirme que tous les hommes valides ne reçoivent plus l'autorisation de sortir du pays.

Conclusion.

1° La concentration des forces allemandes contre les frontières polonaises se développe. L'attaché militaire à Berlin déclare en propres termes: « Les mouvements de concentration se poursuivent à toute allure par voie de terre et de fer vers la Poméranie et la Silésie ». Si l'on s'en rapporte au précédent de septembre 1938, un délai d'une quinzaine de jours pourrait s'écouler entre le début des mouvements de concentration et le déclenchement de l'opération. Mais déjà parviennent des renseignements indiquant que celle-ci pourrait être exécutée beaucoup plus tôt. Un renseignement digne de foi indique que la concentration des forces allemandes serait terminée le 25 août : *un autre indique une échéance encore plus rapprochée, le 22 ou le 23.*

2° L'Italie, qui était restée au calme jusqu'au 20 août, soulignant ainsi une discordance certaine sur le plan militaire avec son partenaire, prend à son tour des dispositions importantes de mobilisation.

II

Résumé des renseignements

à la date du 22 août, 12 heures (1)

I. — Allemagne

La concentration face à la Pologne se poursuit très rapidement.

1. Mouvements effectués. — Ont été identifiées :

En Prusse orientale : 2 D.I. supplémentaires;
En Silésie : 3 D.I. supplémentaires;

(1) Document extrait comme le précédent des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

En Slovaquie : 1 D.I. supplémentaire; en outre, les 3 D.I. de la région de Vienne paraissent en route vers cette région.

Dans l'ensemble de ces trois zones, les garnisons normales (8 D.I.) sont donc, à l'heure actuelle, renforcées par 6 et probablement 9 D.I. supplémentaires.

2. MOUVEMENTS EN COURS. — On constate un glissement général des forces vers la frontière orientale, par terre et par fer, en particulier dans les régions de :

Stettin (importance indéterminée);

Berlin : au moins 2 D.I.;

Dresde : au moins 2 D.I.;

Nuremberg : (importance indéterminée).

Ces mouvements concernent surtout des divisions blindées ou motorisées. Leur point d'aboutissement n'est pas encore connu. Ils semblent dirigés surtout :

— d'une part, vers la région Haute-Silésie - Slovaquie;

— d'autre part, en quantité moindre, vers la Poméranie.

3. MESURES DE MOBILISATION. — Toute l'armée active paraît être sur le pied de guerre. Des éléments d'armée et de réserve générale ont été mis sur pied.

On signale en outre d'importants rassemblements de réservistes, laissant prévoir la mise sur pied prochaine de grandes unités de réserve indépendantes des G.U. d'active (de l'ordre de 25 D.I.?).

4. RENSEIGNEMENTS DIVERS. — De bonne source, on signale que la concentration allemande doit être terminée le 25 août, et que les opérations seraient déclenchées trois jours plus tard, soit le 28.

*
* *

II. — ITALIE

En Italie, on signale aujourd'hui la convocation de nombreux réservistes, dans l'armée de Terre, la Marine et l'Aviation.

En Libye, les réservistes seraient également convoqués; les travaux défensifs sont repris activement.

Aucun changement n'est encore signalé dans l'ordre de bataille.

260

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE

Interprétations données du voyage Ribbentrop à Moscou

N. [1]

Paris, 22 août 1939.

Au cours d'une visite au directeur politique, le nouveau chargé d'affaires de Turquie s'est enquis des informations que possédait le Département sur le voyage de M. von Ribbentrop à Moscou [2] : entre autres conjectures, il a envisagé le cas où il s'agirait d'une manœuvre de Moscou visant à se débarrasser de M. Chamberlain.

Il est à noter que, d'après le télégramme nº 2298 de notre ambassadeur à Berlin [3], l'ambassade de l'U.R.S.S. en Allemagne rejette, pour une part, la responsabilité sur le Premier ministre anglais.

Enfin, un informateur qui a des attaches dans les milieux soviétiques avait dû recueillir des bruits analogues à l'ambassade de la rue de Grenelle, car il soulignait ce matin qu'à son avis, le gouvernement soviétique était prêt à s'entendre avec l'Angleterre, mais ne croyait pas possible de le faire avec M. Chamberlain.

261

NOTE DU DÉPARTEMENT [4]

Traité germano-russe signé à Berlin le 24 avril 1926

Paris, 22 août 1939.

Le traité conclu à Berlin le 24 avril 1926 par M. Stresemann, assisté au cours des négociations par M. Gaus, au nom du gouvernement allemand, et par M. Krestinsky au nom du gouvernement soviétique [5], stipule :

Que les gouvernements allemand et soviétique maintiendront un contact amical afin d'arriver à se mettre d'accord sur toutes les questions de nature politique et économique qui concernent pareillement les deux pays;

(1) Extraite des papiers Bonnet et de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).
(2) Sur l'annonce de ce voyage, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.
(3) Le télégramme nos 2292 à 2300, du même jour, est ci-dessus reproduit sous le nº 221.
(4) Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Ce traité est reproduit dans Martens, *Nouveau recueil général des traités*, XVI, p. 32.

Que, si, malgré sa conduite pacifique, l'une des parties contractantes subit l'attaque d'une tierce puissance ou d'un groupe de tierces puissances, l'autre partie contractante gardera la neutralité pendant la durée de tout le conflit;

Que si, à la suite d'un tel conflit, ou bien quand aucune des deux parties contractantes n'est mêlée à des luttes armées, une coalition est organisée entre les tierces puissances pour soumettre l'une des parties contractantes à un boycottage économique ou financier, l'autre partie contractante ne se joindra pas à une telle coalition.

Le traité est complété par des lettres échangées entre M. Stresemann et M. Krestinsky. Elles ont avant tout pour objet de préciser que le gouvernement allemand, le jour où le Reich fera partie de la Société des Nations, s'emploiera à éviter que la Société n'oriente son action contre l'U.R.S.S.

La conclusion du traité de Berlin, qui survenait quatre ans après la signature du pacte de Rapallo (1) et qui spécifiait que celui-ci demeurait la base des relations germano-soviétiques, a provoqué, à l'époque, une forte émotion. Sa conclusion se plaçait en effet entre la signature des accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, c'est-à-dire à un moment où la France et l'Angleterre cherchaient à faire rentrer l'Allemagne dans le concert européen.

D'après les indications fournies du côté allemand, le traité aurait eu pour origine la crainte du gouvernement soviétique de voir l'Allemagne, une fois membre de la Société des Nations, se mettre à la merci d'une politique anti-soviétique. Il n'apporterait pas de modifications essentielles aux relations amicales existant entre l'Allemagne et la Russie.

Le gouvernement français ne s'en est pas moins ému de l'attitude de l'Allemagne; en tant que signataire des accords de Locarno et comme membre de la Société des Nations, il a estimé qu'il était fondé à demander au gouvernement allemand l'assurance que celui-ci ne saurait se prévaloir vis-à-vis de la France de son accord avec la République des Soviets à l'encontre des engagements assumés à Locarno ou de ceux qu'il devait contracter en entrant dans la Société des Nations.

Trois points semblaient, en particulier, de nature à légitimer nos préoccupations :

— il semblait que l'Allemagne et la Russie entendaient être seuls juges des cas où jouerait la clause de neutralité;

— le Reich laissait entendre que l'article 16 du pacte (2) ne pourrait pas jouer contre la Russie;

(1) Conclu le 16 avril 1922 : sur ce traité, se reporter à la note du Département du même jour, reproduite ci-après sous le n° 262.

(2) Par cet article, les membres de la Société s'engageaient à rompre toutes relations commerciales, financières, personnelles avec un autre membre ayant recouru à la force. Ils étaient tenus de se prêter un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre, ainsi que pour résister à toute menace spéciale dirigée contre l'un d'eux par l'état en rupture de pacte. Ils devaient notamment adopter les dispositions nécessaires pour faciliter le passage par leur territoire des forces de tout membre participant à une action commune en vue de faire respecter les engagements de la Société.

— l'Allemagne s'engageait à ne pas participer à une mesure collective de coercition économique et financière contre la République des Soviets.

Mais surtout le gouvernement français estimait que le gouvernement allemand, à la veille de son entrée dans la Société des Nations, s'était livré à un acte au moins inopportun.

De l'avis de notre ambassadeur à Moscou, le traité de Berlin ne créait aucune cause nouvelle de coopération entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne. Il importait que l'on en reconnût les dangers mais que l'on ne manifestât aucune nervosité, en dépit de la publicité bruyante dont il avait été entouré. Le gouvernement des Soviets, précisait-il, doit avoir l'occasion de constater que le traité de Berlin doit aggraver plutôt que diminuer son isolement; il doit s'apercevoir que nos relations avec le Japon sont excellentes, que nous restons en bons termes avec la Turquie.

Enfin, du côté allemand, il était indiqué qu'on ne verrait aucun inconvénient à ce que le ministre des Affaires étrangères fît, au moment opportun, une déclaration précisant que le gouvernement français avait acquis l'assurance que le gouvernement allemand poursuivait des buts exclusivement pacifiques et qu'il n'avait pas l'intention de se soustraire, du fait de l'accord germano-russe, aux obligations résultant pour lui du pacte de la Société des Nations et de l'accord de Locarno.

Treize ans plus tard, et si c'est bien simplement d'un pacte germano-soviétique de non-agression qu'il s'agit, la situation créée par l'annonce d'un pacte germano-soviétique est, *mutatis mutandis*, quelque peu analogue, le Reich de 1939 prenant, toutefois, la place de l'U.R.S.S. de 1926.

262

Note du Département [1]

Paris, 22 août 1939.

I. *Rapports conventionnels germano-soviétiques.*

Le traité de Rapallo du 16 avril 1922 [2] étant essentiellement un accord réglant les questions particulières nées du temps de l'état de guerre entre l'Allemagne et la Russie, c'est le traité germano-soviétique du 24 avril 1926 qui règle les rapports conventionnels entre les deux pays [3].

L'article 2 de ce traité spécifie : « Si, *malgré sa conduite pacifique*, l'une des parties contractantes subit l'attaque d'une tierce puissance ou d'un groupe

[1] Cette note, extraite des papiers Bonnet ainsi que des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques, est vraisemblablement l'œuvre du jurisconsulte du Département.

[2] Pour ce traité, voir Martens, *Nouveau recueil général des traités*, XII, p. 70.

[3] Martens, *op. cit.*, XVI, p. 32.

de tierces puissances, l'autre partie contractante gardera la *neutralité* pendant la durée de tout le conflit. »

Il y a donc engagement de neutralité, sous condition du maintien de la « conduite pacifique » de l'autre partie. Cet engagement n'est donc pas valable s'il y a agression de la part d'un des deux contractants contre une puissance tierce.

II. *Rapports conventionnels franco-soviétiques.*

Ils reposent :

1° Sur le *pacte de non-agression* du 29 novembre 1932 (1);

2° Sur le protocole du 5 décembre 1934 (2);

3° Sur le traité d'assistance mutuelle du 2 mai 1935 (3).

Le premier document comporte, comme l'indique son titre, un engagement, aux termes duquel chacune des deux parties s'engage vis-à-vis de l'autre à ne recourir en aucun cas contre elle à une agression (directe, ou conjointement avec d'autres puissances, ou en prêtant aide et assistance à l'agresseur).

Le protocole de 1934 comporte un engagement des deux parties de ne pas se prêter à des négociations tendant à la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux pouvant compromettre la conclusion du pacte régional de l'Est, et de se tenir informé de toute proposition susceptible d'avoir une telle portée dont l'une des parties pourrait être saisie.

Enfin, le traité du 2 mai 1935 comprend :

1° Un engagement de consultation en cas de menace d'agression;

2° Un engagement à se prêter aide et assistance en cas d'agression allemande *non provoquée* sur le territoire propre de l'une ou l'autre des deux parties contractantes (cette obligation restant située dans le cadre de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, et ne pouvant prévaloir sur une obligation découlant pour la France du traité de Locarno).

III. Les engagements contractés par l'U.R.S.S. en 1926 à l'égard de l'Allemagne et en 1935 à l'égard de la France ne sont pas incompatibles, puisque :

— dans le traité germano-soviétique, la neutralité de la Russie est subordonnée au fait que l'Allemagne maintenant *une conduite pacifique* ne se sera livrée à aucun acte d'agression;

— dans le traité franco-soviétique, l'assistance soviétique n'est due à la France qu'en cas *d'attaque non provoquée* de la part de l'Allemagne.

Dans les deux documents, l'U.R.S.S. envisage l'hypothèse d'une agression allemande. Dans ce cas, elle n'est pas tenue à observer une attitude de neutralité à l'égard de l'Allemagne et, libérée de cet engagement vis-à-vis de Berlin, elle peut, sans contradiction, remplir l'engagement d'assistance qu'elle a contracté à l'égard de la France.

(1) Sur ce pacte, voir au tome I de la première série les nos 29, 48 (texte du pacte), 53, 218.
(2) Sur ce protocole, voir au tome VIII de la première série les nos 215, 294.
(3) Sur ce traité, voir au tome X de la première série les nos 273, 274.

Si les gouvernements allemand et soviétique se bornent aujourd'hui à donner une nouvelle vie à l'accord du 24 avril 1926 ou à insérer dans un document nouveau les engagements qui étaient contenus dans cet accord, la situation conventionnelle entre l'U.R.S.S. d'une part, l'Allemagne et la France d'autre part, ne sera pas modifiée et l'on pourrait concevoir, même en cas de signature d'un nouveau traité germano-soviétique, une mise au point des obligations mutuelles franco-soviétiques soit par la signature d'un accord militaire, soit — ce qu'exige la situation actuelle — par l'élargissement, au cas d'une attaque allemande sur la Pologne, des obligations d'assistance que la Russie n'a contractées à notre égard en 1935 qu'en cas d'agression allemande contre le territoire propre de la France.

Si l'U.R.S.S. continue à réserver sa liberté d'action en cas d'agression allemande non provoquée, comme elle l'a fait dans l'accord de 1926, les possibilités d'organisation d'un front contre l'agresseur demeurent ouvertes.

Au reste, l'U.R.S.S. a déjà manifesté la portée qu'elle entend donner au pacte de non-agression qu'elle conclut lorsque le 23 septembre 1938, M. Potemkine, vice-commissaire soviétique aux Affaires étrangères, faisait savoir au chargé d'affaires polonais à Moscou que, dans le cas d'un envahissement du territoire tchécoslovaque par les troupes polonaises, la Russie déclarerait immédiatement l'annulation de son pacte de non-agression avec la Pologne (1).

*
* *

Il est difficile d'admettre, jusqu'à plus ample informé, que l'U.R.S.S. accepte de souscrire avec l'Allemagne un engagement général de neutralité qui la lierait dans toutes les éventualités. Un tel engagement serait, en effet, en contradiction formelle avec l'obligation contractée par l'U.R.S.S. dans le traité de 1935 de porter aide et assistance à la France en cas d'attaque allemande dirigée contre le territoire français.

(1) Voir à ce sujet au tome XI de la présente série le nº 318.

263

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,
AU GÉNÉRAL VUILLEMIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR.

D. nº 1710/DN. 3 [1]. Très secret. *Paris, 22 août 1939.*

(*Reçu :* E.M.G. Air, 22 août.)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre du 8 août 1939 transmise au général Lelong par le général Kennedy (bureau du Cabinet et du comité de Défense impériale).

Cette lettre contient les propositions que fait le gouvernement du Royaume-Uni pour l'emploi des forces aériennes.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre avis sur ces propositions [2].

ANNEXE

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
AU GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 287/S [3]. Très secret. *Londres, 9 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la traduction d'une lettre du 8 août 1939, du général Kennedy, me faisant connaître les conclusions auxquelles est arrivé le gouvernement britannique en ce qui concerne la question du haut commandement des forces britanniques opérant en France.

[1] Extraite des archives de l'Air.

[2] Sur le document, dans les marges, nombreuses annotations manuscrites au crayon, sans doute pour une large part du général Vuillemin lui-même :

« Urgent.

« E.M. pour étude et préparer réponse d'urgence.

« *A priori* : zones d'action normales. Fixer les limites pour missions indépendantes.

« Par accord pour missions en dehors de ces zones. M'en parler (avec propositions étudiées).

« Avantages et inconvénients des solutions présentées. »

« 2 zones d'action :

« — une pour la R^ce [reconnaissance?] (Suggestions Guerre);

« — une pour le B^t [bombardement?] (pour que les Anglais puissent agir dans le cas neutralité belge).

« Coordination des buts poursuivis, des catégories d'objectifs à attaquer par les chefs d'E.M.G. et les missions.

« Exécution par les F/Aer[forces aériennes]franç[et]br[itanniques], sous les ordres de leurs chefs respectifs, parce que matériels, instructions, procédés d'exécution différents.

« Nécessité de bien connaître ces propriétés pour ne pas aboutir pertes tragiques. »

« Difficulté de déterminer les missions qui relèvent de la bataille terrestre. Dans une même journée changement de mission. »

« Pour l'action des missions de liaison, assurer la coordination par la répartition des objectifs et... ».

[3] Document extrait des archives de l'Air.

En ce qui concerne l'armée, la solution, assez simple, est celle qu'avait fait envisager le général Pownall, dans sa lettre du 8 juillet au colonel Petibon [1]. La question des forces aériennes semble un peu plus compliquée.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître quelle réponse je dois faire au général Kennedy.

Annexe

Le Général Kennedy, Directeur adjoint des opérations militaires au War Office, Au Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres.

Très secret. *Londres, 8 août 1939.*

Vous vous rappelez que, au cours de nos conversations à Londres, nous avons discuté la question du haut commandement des troupes britanniques opérant en France (cf. procès-verbal de la troisième séance, page 3) [2]. La question était alors étudiée par notre gouvernement, et nous avions promis de vous en faire connaître bientôt le résultat.

Je suis maintenant autorisé à vous informer, pour que vous en rendiez compte au général Gamelin, que notre gouvernement est arrivé, à ce sujet, à une conclusion.

Le gouvernement du Royaume-Uni propose que :

Pour les forces de terre :

1° Les accords concernant le commandement du corps expéditionnaire britannique, quand il opérera sur le continent, aient comme base la subordination du commandant de ce corps expéditionnaire au commandant en chef français, étant bien entendu que le commandant du corps expéditionnaire britannique aura le droit d'en appeler à son propre gouvernement avant d'exécuter un ordre qui lui paraîtrait devoir mettre en péril l'armée britannique.

Pour les forces aériennes :

2° Les unités britanniques de bombardement composant la force aérienne avancée installée en France reçoivent leurs ordres d'opérations du commandant en chef du corps de bombardement britannique. Ces unités se conformeront aux règles administratives et disciplinaires édictées par le commandant d'armée sur le territoire duquel elles seront stationnées.

Grâce à la liaison intime qui sera établie entre l'état-major de l'Air britannique, le commandant en chef du corps de bombardement britannique et le haut commandement français, il doit être possible de donner satisfaction sans délai aux demandes du généralissime français, lorsque l'effort principal du bombardement, dans son ensemble, appuiera les forces de terre engagées dans la bataille sur le front Ouest.

Il pourra se produire des cas — comme par exemple, une accalmie relative sur le front de terre — où les escadrilles françaises de bombardement n'auraient plus à collaborer directement avec la bataille terrestre. Dans de telles occasions, ces escadrilles pourraient être mises sous la direction du commandant en chef du corps de bombardement britannique.

*
* *

En vous communiquant les conclusions ci-dessus auxquelles est arrivé le gouvernement de Sa Majesté, j'ai été chargé de demander si elles seraient acceptées par les autorités françaises.

(1) Non retrouvée.
(2) Voir, au tome XV de la présente série, p. 437 et suiv.

264

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 297. *Rome, 22 août 1939* (1).

(*Reçu :* Dir. pol., 1er septembre.)

Étant donné la gravité de la situation internationale, il m'a paru utile d'exhorter le Saint-Siège à prendre, par rapport aux responsabilités de la crise qui menace d'aboutir à la guerre, une position plus nette que celle qui résulte du discours prononcé par le Pape le 19 de ce mois (2).

J'ai donc dressé à Mgr Tardini la lettre particulière dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie, et où j'ai exposé mon point de vue. Je suppose qu'il la fera lire au Saint-Père.

N'ayant pas vu celui-ci depuis le début de juillet, je lui ai d'ailleurs fait demander audience, il y a quelques jours déjà. Je pense donc qu'il ne tardera pas à me recevoir.

ANNEXE

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À Mgr TARDINI, SECRÉTAIRE DE LA CONGRÉGATION DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES AU SAINT-SIÈGE,

Lettre particulière. *Rome, 20 août 1939.*

La situation internationale est assez dangereuse et tendue pour que, en l'absence de Son Éminence le cardinal Maglione, je doive vous prendre pour confident des réflexions qu'elle m'inspire.

L'admirable langage que le Saint-Père a tenu hier aura certainement le plus grand, le plus profond écho en France. Je ne doute pas qu'il en ait aussi en Angleterre et en Pologne. De ce côté-là, tout le monde en sera ému et en saura gré à Sa Sainteté.

Mais les pays qu'il importe de retenir sur la pente de la guerre, ce sont ceux de l'autre camp, c'est l'Allemagne, c'est l'Italie. Car ce sont ces deux-là qui mettent la paix en péril, en grave péril, par la prétention que l'un élève au sujet de Dantzig et que malheureusement l'autre soutient.

Assumer la responsabilité de déchaîner une guerre européenne, dans le but ou sous le prétexte de rattacher au Reich une ville qui ne fait pas partie de la Pologne et dont les habitants vivent sous un régime leur assurant les plus amples libertés, c'est véritablement assumer les responsabilités d'une crise.

(1) Par valise.

(2) Dans ce discours, prononcé en recevant un pèlerinage de fidèles de Vénétie, le Saint-Père, après avoir rappelé son œuvre en faveur de la paix, déclarait vouloir « ne pas renoncer à l'espoir que des sentiments de modération et d'équité puissent permettre d'éviter le conflit redouté : Nous ne cessons pas d'espérer que ceux qui dirigent les peuples à l'heure de la décision se refusent à prendre une responsabilité de guerre en faisant appel à la force » (*Temps* du 20 août, p. 6).

Déclarer qu'une Allemagne de plus de quatre-vingts millions d'habitants ne peut pas laisser hors de ses frontières 400.000 Allemands sous un régime d'autonomie, c'est pousser l'intransigeance jusqu'au point où elle défie le bon sens.

Prendre cette position quand soi-même on tient sous le joug neuf millions de Slaves et, je peux même ajouter, huit millions d'Autrichiens, c'est pratiquer le paradoxe au-delà des limites du possible.

Provoquer une guerre pour 400.000 Dantzicois, quand soi-même on vient de souscrire à l'émigration forcée de 250.000 Tyroliens, c'est se contredire cyniquement.

Au surplus, il est évident pour tout le monde que la revendication allemande, soutenue par le gouvernement italien, couvre les exigences d'un prestige que rien ne satisfait et d'une ambition que rien n'assouvit. Et c'est cela qui met l'Europe à la veille de la catastrophe.

L'on ne peut pas ne pas être frappé de l'analogie complète que présentent les phases du litige germano-polonais avec celles de l'affaire des Sudètes et du litige germano-tchèque. Elles sont calquées les unes sur les autres. Les mêmes méthodes se répètent de la part de l'Allemagne, en vue du même but; et cela bien que l'Allemagne sache parfaitement que, cette fois, l'opération ne pourra pas s'accomplir sans déterminer une guerre européenne.

Telles sont les considérations qui, ne laissant aucune incertitude sur les responsabilités du conflit armé dont l'Europe est malheureusement menacée, m'amènent à penser que ces responsabilités mêmes constituent, au passif de ceux qui les assument, une lourde charge morale dont le Saint-Siège ne peut pas ne pas convenir. Au point où les choses en sont, je crois que la cause de la paix, en faveur de laquelle le Saint-Père a fait des efforts si émouvants et si persévérants, bénéficierait grandement de ce qu'il dirait, avec l'autorité qui n'appartient qu'à lui, pour montrer que la culpabilité d'une guerre retomberait sur un pays dont les immenses annexions n'ont fait que stimuler l'insatiable ambition.

La confiance que vous avez bien voulu me témoigner m'a encouragé à vous faire part de mes réflexions à ce sujet.

265

LE GÉNÉRAL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 866/AM [1]. Secret. *Berlin, 22 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des réflexions que m'inspire la situation présente :

1º Il est possible que nous soyons à la veille des premiers épisodes sanglants de la guerre qui a commencé en 1936. Je dis bien la guerre, et la guerre tout court, et non pas suivant les expressions des journaux, la guerre blanche, la guerre des nerfs ou la paix-guerre. L'Europe est en guerre depuis 1936 parce que la paix est basée sur des traités, tandis que la guerre est l'état de chose qui correspond à l'absence de traités.

2º Je vous ai constamment signalé depuis dix mois que la poussée allemande, étayée par celle de l'Italie, était dirigée vers l'Est. Jusqu'au 1er juillet, j'ai considéré que l'effort principal tendait vers le *Lebensraum* danubien et en fait, la confiscation de la Bohême-Moravie, la prise en main de la Slova-

[1] **Extraite des archives de la Guerre.**

quie, l'affaire d'Albanie et les intrigues actuelles en Hongrie [1] ont confirmé cette manière de voir. Mais dans mon rapport sur la situation générale au 1er juillet [2], j'ai admis que l'Allemagne, sentant la gauche de sa progression gênée par le môle polonais, pouvait être amenée à le démolir ou du moins à l'asphyxier si elle estimait que diverses circonstances — en particulier le retard dans l'aboutissement des accords anglo-franco-russes — lui donnaient à penser que cette opération n'entraînerait probablement pas la guerre générale.

3° Depuis juin, mois où ils ont commencé, je vous ai tenu au courant des appels successifs de réservistes par lesquels s'est effectuée la mobilisation camouflée allemande. J'estime qu'aujourd'hui, l'évaluation des effectifs de la Wehrmacht à 2.400.000 hommes (chiffre fourni par une indiscrétion) est vraisemblable. Je vous ai signalé d'autre part, depuis quelque temps, de nombreux indices de constitution de formations nouvelles dites d'*Ubung*. Enfin, il est patent que la mobilisation générale, non seulement de l'armée, mais de toute la nation est préparée dans les moindres détails et peut être effectuée très rapidement si l'ordre en est donné.

4° Depuis hier 20 août, les mouvements de troupes allemandes, qui étaient nombreux mais inexplicables jusque-là, ont pris une signification stratégique. On assiste à une véritable ruée des troupes allemandes vers la Poméranie, la Silésie, la Moravie, la Slovaquie, tandis que la Prusse orientale a été mise en état de défense [3].

Étant donné le peu d'informateurs dont je dispose et les procédés diaboliques de camouflage qu'emploie l'Allemagne, on doit considérer que tout ce que je vous signale depuis deux jours dans mes télégrammes n'est peut-être que la dixième partie de ce qui est en cours d'exécution.

5° La Pologne est donc menacée (et peut-être en même temps la Hongrie), si elle ne cède pas aux pressions dont elle est l'objet.

Pour ne parler que du premier de ces pays, j'estime que dès la fin de cette semaine, l'action peut être déclenchée.

Comment agir en faveur de la Pologne pour tenir nos engagements et ménager notre propre avenir?

Ici, le *Westwall* est considéré comme terminé. Par un film d'une composition assez solennelle, qui est projeté actuellement, par ordre, dans toute l'Allemagne, le Führer rend compte à son peuple que la grande œuvre qu'il a entreprise avec lui a été menée à bien. En fait, et sans parler de ce qui avait été ébauché avant octobre, 500.000 hommes travaillant avec acharnement pendant dix mois (voir ma synthèse de renseignements militaires, lettre n° 730/A.M. du 13 juillet) [4] ont pu réaliser quelque chose de solide. On peut chicaner sur des imperfections de tracé ou sur des solidités de bétons, cela n'empêche pas que cela fait beaucoup d'hommes-jours au mètre courant,

(1) Sur les relations germano-hongroises, voir ci-dessus les nos 21, 99, 140, 157, 220, 231.
(2) Document non retrouvé aux archives de la Guerre.
(3) Voir ci-dessus les nos 176, 195, 204, 206 à 208, 210, 251, 259.
(4) Document non retrouvé aux archives de la Guerre.

et surtout qu'il s'agit d'hommes-jours allemands, dont on connaît le rendement considérable.

Si nous voulons entreprendre la percée du *Westwall*, il nous faut mettre toutes les chances de notre côté. Un échec ferait rebondir au plus haut point le moral allemand. Par ailleurs, il pourrait être dangereusement ressenti par notre peuple qui, dans sa simplicité de vues, ne comprendrait pas qu'on ait attendu l'achèvement de la fortification allemande pour attaquer le Reich et mettre fin aux ambitions hitlériennes.

Or, pour mettre en place une organisation d'attaque offrant des chances de succès, il faut du temps; trois mois peut-être, au minimum, et en trois mois l'Allemagne peut régler le compte des pays de l'Est et se retourner contre nous avec la majorité de ses forces.

6° Quoi qu'on décide à ce sujet, il faut de toute manière envisager l'emploi d'autres moyens. Ces moyens peuvent être de plusieurs sortes, mais en réfléchissant, on arrive toujours à cette conclusion qu'à l'égard d'un adversaire solidement retranché mais insuffisamment approvisionné, l'arme la plus efficace est le blocus. Or, l'Allemagne, malgré ses stocks et ses synthèses, serait difficilement en mesure de soutenir un blocus, à condition que ce blocus *soit commencé immédiatement*. Ce qui est intéressant, c'est que ce blocus pourrait être opérant même s'il n'était appliqué que par les puissances de l'Est et du Nord. Autrement dit, même si l'Allemagne conquérait le bassin danubien et s'entendait avec la Russie, le temps dont elle aurait besoin pour arriver à tirer de ces pays les ressources nécessaires serait probablement trop long pour elle. Nous aurions même intérêt à bloquer en même temps que l'Allemagne l'Italie, qui deviendrait pour l'Axe une lourde charge, d'où possibilité de brouille, tandis qu'en attaquant l'Italie, nous obtiendrions peut-être l'effet de la souder plus étroitement à l'Allemagne.

Mais, pour ne parler que de l'Allemagne, examinons, à titre d'exemple, la question du fer. Je vous ai déjà signalé avec quelle ardeur cet hiver, l'Allemagne, craignant de manquer de ce métal essentiel, abattait les grilles des maisons, les bordures des allées de parc, etc. Depuis lors, cette activité s'est ralentie mais n'a pas complètement cessé et, en fait, la préoccupation subsiste. D'autre part, dans ma lettre n° 717/A.M. du 10 juillet [1], je vous ai rapporté un propos tenu par un ingénieur de chez Krupp devant un officier étranger : « Pourquoi, disait en substance cet ingénieur, l'Allemagne fait-elle une politique qui risque, en nous brouillant avec la France, de suspendre les livraisons de celle-ci, alors que les deux tiers de l'acier que nous employons actuellement chez Krupp proviennent des minerais français, et en particulier de l'Afrique du Nord? ». En fait l'Allemagne, contre une extraction de 13.800.000 tonnes, de faible teneur, a importé, en 1938, 21.900.000 tonnes de minerai de fer de forte teneur. Ces 21.900.000 tonnes proviennent respectivement :

— 6.100.000 tonnes de France (métropole et Afrique du Nord);

— 9.000.000 tonnes de Suède (chiffre actuellement en voie de grande régression en raison des commandes anglaises),

[1] Document non retrouvé aux archives de la Guerre.

et le reste du Luxembourg, de Terre-Neuve, de la Norvège, de l'Espagne, etc.

Il ne serait pas impossible à la France et à l'Angleterre de faire les négociations et pressions nécessaires pour réaliser le blocus du fer. En ce qui concerne la Suède, il faudrait bien entendu l'aider à assurer sa défense au cas où l'Allemagne voudrait l'occuper, comme certains thèmes stratégiques étudiés par la Werhmacht, et dont je vous ai rendu compte, peuvent le faire supposer.

Mais il n'y a pas que le fer. Sur les 650.000 tonnes de cuivre qu'a importées l'Allemagne en 1938, la majeure partie vient de la France et des possessions anglaises et néerlandaises. Quant au pétrole, aux huiles minérales et au gaz-oil, presque toute l'importation vient d'U.S.A., du Mexique, du Vénézuela et des possessions hollandaises. Il n'est pas jusqu'aux denrées alimentaires que l'Allemagne n'importe en grande quantité de l'Ouest.

7° *Conclusion.*

Si la Pologne est attaquée, comme c'est possible, dans quelques jours, il faut évidemment l'aider par tous les moyens susceptibles d'être efficaces. Mais de quelque manière que se résolve l'affaire polonaise, elle ne sera qu'un épisode dans la poursuite des visées allemandes. Si les démocraties veulent barrer l'Allemagne, elles doivent, concurremment avec les autres actions nécessaires, réaliser le blocus, au moins partiel, de l'Allemagne. Et pour cela, il n'y a pas un jour à perdre. Je ne me dissimule en rien les difficultés de la tâche, mais il faut que cette tâche soit accomplie. Même incomplète, elle sera utile. Même si la France est seule à rompre les relations commerciales avec l'Allemagne, cela aura déjà de l'effet, en ce qui concerne en particulier le fer. Même si elle doit faire la mobilisation économique et civique, elle n'a pas à hésiter. Si grande et si ardue que soit l'entreprise, elle est peu de chose à côté de ce que nous devrons faire plus tard, si nous ne faisons pas maintenant ce qu'il faut.

Post-scriptum. 22 août : J'apprends la conclusion du traité de non-agression germano-russe [1]. Je ne change rien à la lettre ci-dessus. Ce fait confirme les appréhensions que j'ai toujours eues et au courant desquelles je vous ai tenu.

Par ailleurs, il constitue une preuve de plus à l'appui de la thèse suivant laquelle le temps travaille pour l'Allemagne. C'est une raison de plus pour agir vite.

[1] Voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

266

LE COMMANDANT DE GOROSTARZU, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À MADRID, À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. *Saint-Sébastien, 22 août 1939.*

J'ai profité de mon dernier séjour à Madrid pour rendre visite au colonel Ungria, directeur de la Sûreté, qui m'a retenu pendant plus d'une heure et m'a raconté des choses assez intéressantes.

Comme je lui parlais de son dernier voyage à Paris et en Suisse, le colonel m'a répondu d'une façon assez réticente. Il ressort de ses réponses qu'il s'est rendu en France avec son adjoint le capitaine Prieto pour y rencontrer certaines personnalités espagnoles. Il est probable, bien que le chef de la Sûreté ne m'en ait rien dit, qu'il a ainsi conversé avec des représentants des éléments modérés de l'ancien gouvernement républicain, et probablement aussi avec des personnalités touchant de près ou de loin la personne du roi Alphonse XIII. Quel est le but de Franco? car le colonel Ungria était manifestement chargé d'une mission : il est encore difficile de le dire. Si cette question intéresse nos services spéciaux, je me permets de suggérer qu'ils pourraient interviewer M. Marcel Dauzats, avocat à Paris, grand ami et probablement agent en France du colonel Ungria. Je sais qu'il a vu et reçu à sa table à différentes reprises le chef de la Sûreté espagnole et son adjoint, lors de leur récent séjour à Paris.

J'ai demandé au colonel Ungria de bien vouloir me donner son avis autorisé sur la situation actuelle en Espagne et sur son attitude éventuelle en cas de conflit européen.

Parlant de la situation politique, le colonel ne m'a pas dissimulé que le gouvernement continuait à éprouver de grosses difficultés à rallier l'unanimité ou même la majorité de l'opinion publique. A ses dires, le parti communiste a réussi à se reformer et, au moins à Madrid, a repris une activité clandestine que la police a le plus grand mal à déceler; les arrestations sont nombreuses, les jugements sommaires et on fusille toujours beaucoup, ce qui n'est évidemment pas pour ramener le calme dans les esprits. Tous les anciens adhérents des partis du Front populaire se sont ostensiblement ralliés à la Phalange, espérant ainsi sauver d'abord leur tête et reprendre ainsi une influence sur les masses. Le colonel Ungria m'a avoué que les moyens de police dont il dispose sont insuffisants pour endiguer normalement ce danger, il est donc obligé de procéder avec « brutalité », ce qui du reste a toujours été l'habitude en Espagne dans un camp comme dans l'autre depuis 1936.

Le chef de la Sûreté a ajouté que l'opposition au gouvernement ne provenait pas uniquement des éléments extrémistes de gauche ralliés à la Phalange, mais des monarchistes eux-mêmes. Les grands d'Espagne et l'aristocratie

de ce pays qui se sont ralliés dès le premier jour du Mouvement à la cause de Franco n'ont pas compris ou ne veulent pas comprendre l'esprit de rénovation qui préside à l'œuvre de Franco. Ils ne cherchent qu'à récupérer leurs anciens privilèges et ne s'occupent nullement de l'évolution sociale qui est nécessaire au bien-être du pays.

Parlant toujours des monarchistes, Ungria m'a déclaré que le général Kindelan et une grosse partie des officiers de l'aviation menaient depuis quelque temps une campagne d'hostilité contre la Phalange et gênaient l'action du gouvernement. C'est là la raison pour laquelle le chef de l'Air a été relevé de son commandement et éloigné de la métropole. Les officiers de son état-major et plusieurs officiers supérieurs feront l'objet d'une mesure du même ordre.

Ungria estima que l'ancien gouvernement avait le tort de vouloir concilier les vieilles habitudes libérales qui étaient de règle en Espagne depuis des siècles, avec les méthodes « autoritaires qui sont, dit-il, indispensables à l'action du gouvernement ».

Il est d'avis que le nouveau gouvernement [1] présente de par sa composition toutes les garanties d'autorité requises par les circonstances. Somme toute, Franco se lance complètement dans le système totalitaire et Ungria estime que c'est là la seule solution possible qui soit capable de réaliser la reconstruction et l'organisation de l'Espagne sur les bases nouvelles du programme de la Phalange.

Il ajoute que les difficultés économiques dont souffrait l'Espagne seraient facilement résolues, mais que le pays devait auparavant retrouver son équilibre politique.

Personnellement, je ne suis pas de cet avis et je crois que le calme se rétablirait dans les esprits si la population ne souffrait pas de privations qui sont actuellement très supérieures à celles des années de guerre.

Parlant de l'attitude de l'Espagne en cas de conflit européen, le colonel Ungria m'a reconfirmé une fois de plus que le général Franco n'avait qu'un but, celui de rétablir le calme et de rendre la prospérité à son pays. Pour cela, il faut une longue période de paix, et quelle que soit la reconnaissance qui anime l'Espagne à l'égard de ses anciens alliés de la guerre, elle ne saurait aliéner sa liberté et engager l'avenir.

On pourrait donc en déduire que l'Espagne ne s'est réellement liée d'aucune façon avec l'Allemagne et l'Italie en cas de conflit entre ces deux puissances et la France. Cette assurance qui correspond à celle que m'avait donnée la veille le général Kindelan dénote, je le crois, la volonté du Caudillo et de son gouvernement de conserver la neutralité.

Du reste, je persiste à croire que, dans l'état actuel de la situation économique, financière et morale, l'Espagne, qu'elle le veuille ou non, est incapable de prendre part actuellement à une conflagration générale de l'Europe; elle peut tout au plus nous desservir en observant une neutralité malveillante à notre égard.

[1] Constitué le 10 août : voir, au tome XVII de la présente série, le n° 495 (note); ci-dessus le n° 31 (note).

267

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 928 à 936 (1). Strictement réservé. *Moscou, 23 août 1939, 0 h. 12, 1 h. 14, 1 h. 13.*

(*Reçu :* 4 h., 5 h. 35, 7 h., 6 h. 50, 5 h.)

Bien que votre télégramme nos 617-618 (2) me soit parvenu après mon audience, j'ai naturellement demandé à M. Molotov les explications qu'imposait l'arrivée de M. von Ribbentrop.

1o Après s'être plaint à nouveau des lenteurs mises par les gouvernements français et anglais à faire avancer la négociation dont la partie essentielle était l'adoption d'une convention militaire comportant des mesures concrètes d'assistance, il a dit que dès les premières réunions des délégations militaires, la mission russe avait été extrêmement surprise de constater que la question du passage des troupes russes en vue de leur permettre d'entrer en contact de l'agresseur n'avait même pas fait l'objet d'une étude préalable entre Français et Britanniques. Aucune réponse n'avait pu être donnée à cette question sans la solution de laquelle les projets d'accord n'avaient aucune raison d'être.

C'est seulement après s'être convaincu qu'il n'y avait rien à attendre de positif à cet égard que le gouvernement de l'U.R.S.S. avait accepté la proposition allemande de négocier un traité de non-agression et de recevoir la visite de M. von Ribbentrop, dont l'initiative venait de Berlin.

Je me suis naturellement vivement élevé contre toute cette manière de voir. J'ai dit en outre que je ne voyais pas bien les relations de cause à effet et ensuite que justement sur la question du passage, le général Doumenc avait pu aujourd'hui même dans l'après-midi donner au maréchal Vorochilov une indication affirmative (3).

2o En ce qui concerne le passage, M. Molotov a fait remarquer que notre réponse est venue malheureusement après que la visite de M. von Ribbentrop avait été acceptée, ensuite que les Britanniques ne s'y sont pas associés, enfin qu'il n'y apparaît pas que les Polonais y soient consentants. Comme il sollicitait de moi des précisions sur ce dernier point, je lui ai dit que je n'étais

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Du 22 août, 13 h. 25, ci-dessus reproduit sous le no 223.
(3) Voir ci-après le no 268.

pas au courant des pourparlers à ce sujet entre les gouvernements français et polonais, mais que j'avais ...(1) vos instructions.

3° En ce qui concerne la relation de cause à effet, M. Molotov m'a dit que son gouvernement voulait, par la négociation d'un traité tripartite, garantir la paix et que, vu l'urgence, c'était faute de la conclusion de ce traité qu'il avait accepté la suggestion allemande d'un pacte de non-agression en vue de détendre les relations entre les deux pays et écarter la menace de guerre. Il a développé sur ce dernier point le thème du communiqué Tass du 22 août (2).

4° Comme je lui disais que la venue de M. von Ribbentrop, qui est un des principaux metteurs en scène de la politique hitlérienne d'agression, ne manquerait pas de faire douter des intentions véritables du gouvernement de l'U.R.S.S., il m'a répondu que le ministre des Affaires étrangères du Reich avait été reçu à plusieurs reprises à Londres et à Paris et qu'il n'y avait pas lieu de donner à son arrivée plus d'importance qu'à ses visites en Occident. Sur une question précise de ma part en vue d'orienter la décision du gouvernement français, il m'a dit que la politique fondamentale de l'U.R.S.S. n'était pas changée, que son gouvernement restait fermement attaché au maintien de la paix et à la résistance à l'agression. Le gouvernement soviétique avait déjà signé plusieurs pactes de non-agression, dont l'un notamment avec la Pologne. En acceptant d'en négocier un avec l'Allemagne, il estimait ne s'écarter en rien de sa ligne générale pacifique.

5° Je lui ai demandé comment il estimait pouvoir concilier, ainsi que le bureau de Presse l'avait dit aux journalistes, les pourparlers von Ribbentrop et nos ... (3) en cours, y compris les militaires. Il a répondu qu'il était préférable à son avis de marquer un temps d'arrêt de quelques jours et qu'on verrait alors ce qu'il conviendrait de faire.

6° Le général Doumenc a rendu compte à son département de l'entrevue qu'il a eue seul, sans l'amiral, avec le maréchal Vorochilov, par un télégramme dont je vous prie de demander communication à la Guerre (4). Il confirme dans l'ensemble ma conversation avec M. Molotov.

7° Mon impression est que tout dépendra des entretiens directs entre M. von Ribbentrop, attendu demain, et M. Staline. Je ne doute pas, pour les raisons exposées par mes télégrammes précédents, que le ministre des Affaires étrangères du Reich ne vienne ici avec des propositions dépassant le cadre d'un simple traité de non-agression et pouvant aller jusqu'aux offres indiquées par mon télégramme nos 905 à 910 (5). S'il parvenait à tenter son interlocuteur, nous risquerions d'être mis en présence du changement radical que je redoutais dans la position réelle du gouvernement soviétique. La question se pose

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 222.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Voir ce télégramme ci-après, sous le n° 268.
(5) Du 21 août, ci-dessus reproduit sous le n° 183.

pour nous de décider si nous devons attendre que cette position soit déclarée pour faire rentrer nos missions militaires, ou s'il convient de prendre les devants.

A prendre ce dernier parti, nous risquerions de donner prématurément un caractère définitif à ce qui pourrait peut-être n'être pas encore tout à fait arrêté.

Le maréchal Vorochilov a dit au général Doumenc que les conversations pourraient continuer « lorsque l'évolution de la politique le permettrait ».

Mon collègue polonais voit les choses avec optimisme. Il estime que l'offre allemande et la visite de M. von Ribbentrop prouvent la situation désespérée où serait le Reich [1].

2

Le Général Doumenc, Chef de la Mission militaire française à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

T. nos 16 et 17 [2]. Secret. *Moscou, 23 août 1939, 1 h. 32.*

(*Reçu :* 6 h. 15.)

N° 7. En application de vos instructions reçues hier à 23 heures [3], j'ai, dès ce matin [4], d'accord avec notre ambassadeur et la mission britannique, prévenu le maréchal Vorochilov que je pouvais lui donner une réponse affirmative et que je demandais une réunion des délégations dans l'après-midi. Il ne m'a pas répondu, mais m'a prié à 18 heures 30 de passer le voir personnellement aussitôt. Au cours de cette conversation, il m'a marqué une nouvelle exigence : que le gouvernement français donne l'assurance que les gouvernements polonais et roumain étaient consentants au passage sur leurs territoires. La rédaction du pacte pourrait être faite alors rapidement (si les circonstances politiques restaient les mêmes). Il fallait de toute façon quelques jours pour nous réunir. De toute évidence, il applique une consigne.

Je propose que nous attendions encore ici pour le cas où la visite allemande [5] échouerait, mais sans insister dans le cas contraire.

Vous référer au télégramme de l'ambassadeur sur l'entretien simultané avec Molotov [6].

(1) Ce télégramme a été communiqué le même jour à Londres sous les nos 1783 à 1789.

(2) Extrait des archives de la Guerre.

(3) Il s'agit du télégramme envoyé par le général Gamelin au général Doumenc, « d'ordre du président Daladier » le 21 août à 16 h. 15 (voir ci-dessus le n° 182, note).

(4) Lire, en fait : le matin du 22 août.

(5) Allusion à la venue à Moscou de Ribbentrop pour la conclusion d'un accord de non-agression germano-soviétique : voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.

(6) Télégramme reproduit ci-dessus sous le n° 267.

269

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2318 (1). *Berlin, 23 août 1939, 10 h. 30* (2).

En exécution des instructions téléphonées le 22 août par le secrétaire général du Département, j'ai prescrit à tous nos consuls de faire rentrer les colonies françaises.

J'attends vos instructions pour inviter les consuls eux-mêmes à partir. Dans cette éventualité, je vous serai obligé de me faire connaître à quelle puissance ils devront remettre leurs locaux et leurs archives (3).

270

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2319 (4). Secret. *Berlin, 23 août 1939, 10 h. 30* (5).

Sir Nevile Henderson est parti ce matin en avion pour Berchtesgaden porteur d'un message de M. Chamberlain pour M. Hitler (6). Il doit être reçu vers midi par le Führer.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a fait dire que la teneur de ce message était connue de Votre Excellence et a demandé qu'un secret absolu soit gardé sur sa mission.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par téléphone.

(3) Par télégramme nº 2325, du même jour, non reproduit, l'ambassadeur transmettait le texte du communiqué consacré par le *DNB* à l'ordre de rentrée des colonies françaises. Les termes du communiqué s'efforçaient de minimiser la mesure prise en déclarant qu'elle avait été déjà adoptée lors de crises antérieures et qu'elle tendait donc à devenir une habitude sans conséquences.

(4) Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade, a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 214, avec l'indication : reçu par téléphone à 11 h. 25.

(5) Par téléphone.

(6) Ce message, analysé par le télégramme de Londres nºs 2682-2684 du même jour, ci-après reproduit sous le nº 277, est reproduit par les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, nº 145, ainsi que dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, série D, Band VII, nº 200 (annexe).

271

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2320 à 2323 (1). Réservé. *Berlin, 23 août 1939* (2).

(*Reçu :* 12 h. 5, 11 h. 40, 11 h. 50, 12 h. 45.)

L'un de mes collaborateurs a eu hier soir et ce matin d'assez longues conversations avec de hauts fonctionnaires du ministère de la Propagande et de la Wilhelmstrasse.

Les propos qui lui ont été tenus font ressortir les points suivants :

1° Le gouvernement allemand serait décidé à provoquer avant le 31 août une décision de son différend avec la Pologne. Là-dessus, tout le monde serait d'accord dans les services de la Wilhelmstrasse, mais on ignore encore de quelle façon il sera procédé, par coup de force, par ultimatum ou par voie de conférence? Pour le moment, on attend le résultat du voyage de M. von Ribbentrop à Moscou.

2° Rien de précis n'est encore arrêté entre le gouvernement allemand et les Soviets. On ne se serait mis d'accord que sur une base extrêmement vague. « M. von Ribbentrop vient de partir à l'aventure, il en a beaucoup coûté au Führer de prendre cette décision. Voyez, a dit l'une des personnalités en question, de quel sacrifice Hitler est capable dans l'intérêt de la paix. »

3° Dans l'esprit des dirigeants hitlériens, le coup de théâtre russe est avant tout un geste spectaculaire destiné à déconcerter les démocraties occidentales et leur faire lâcher prise. On compte beaucoup sur l'effet de démoralisation à Londres et à Paris.

« L'attitude dont feront preuve ces jours-ci la France et l'Angleterre aura, a dit l'un des fonctionnaires allemands, une influence décisive sur la ligne de conduite qu'adoptera l'Allemagne. Une très grande responsabilité incombe à vos journaux et à vos hommes d'État. Il faudrait que Londres et Paris fassent connaître le plus tôt possible, d'une façon exempte de toute équivoque, que rien n'est changé dans leur résolution. Cela importe davantage encore que le résultat du voyage à Moscou. »

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance de ces indications.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Il existe également dans les dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et dans les archives de l'ambassade de France à Moscou, où il a été transmis directement de Berlin et où il est porté comme reçu à Moscou à 21 h.

(2) Par téléphone.

Elles me confirment dans le sentiment que le dernier mot n'est pas dit et que nous pouvons encore intervenir utilement dans la partie qui se joue à Moscou. Les difficultés que pourrait y rencontrer M. von Ribbentrop seraient de nature à entraîner un retournement décisif peut-être de la situation.

Il me paraît donc nécessaire que notre presse évite soigneusement de se livrer à des attaques à tout le moins prématurées contre l'U.R.S.S.

272

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2672 [1]. Confidentiel. *Londres, 23 août 1939* [2].

(*Reçu :* 12 h. 5.)

Lord Halifax m'a reçu ce matin. Il m'a annoncé que le Premier ministre et lui feraient demain devant les deux Chambres [3] des exposés assez brefs de la situation extérieure telle qu'elle a évolué au cours des trois dernières semaines. Le Parlement serait ensuite saisi de propositions l'invitant à reconnaître au gouvernement des pouvoirs spéciaux pour la défense du Royaume.

Le secrétaire d'État ne pense pas que les discours qui seront prononcés demain par l'opposition prolongent la séance. Il espère que celle-ci donnera au pays une impression de fermeté et d'union. Il espère également que la discussion parlementaire sur les pouvoirs spéciaux pourra être menée rapidement.

[1] Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Par téléphone, en clair.
[3] Sur l'exposé du Premier britannique le 24 août aux Communes, voir ci-après le nº 405 (note).

273

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2673 à 2676 (1). Réservé. *Londres, 23 août 1939* (2).

(*Reçu :* 14 h. 50, 14 h. 45, 15 h., 15 h. 10.)

Suite à mon télégramme précédent (3).

Après s'être enquis du caractère qu'avait revêtu le Conseil des ministres qui s'était réuni hier à Paris (4), le secrétaire d'État m'a dit que les nouvelles reçues de Moscou et la situation générale étaient fort mauvaises. L'attitude qu'adopteraient les Russes au sujet de leurs transactions avec les Allemands motivait les plus graves préoccupations. Sir W. Seeds avait rendu compte à son gouvernement de l'entretien qu'il avait eu hier avec M. Molotov (5). Interrogé par l'ambassadeur d'Angleterre sur l'état précis des choses entre les gouvernements de Moscou et de Berlin, le ministre russe s'était borné à se référer au communiqué de l'agence Tass (6). Comme l'ambassadeur d'Angleterre faisait remarquer que cette publication et la mention d'un pacte de non-agression étaient susceptibles de diverses interprétations, M. Molotov lui répondit que les négociations qui allaient se poursuivre avec les Allemands apporteraient à ce sujet tous les éclaircissements désirables.

Sir W. Seeds fit ensuite mention de la Pologne et attira l'attention de son interlocuteur sur les conséquences qu'entraînerait un pacte de non-agression russo-allemand, qui faciliterait une agression du Reich contrairement à l'intérêt commun de l'Europe. M. Molotov se borna à répéter sa réponse précédente.

Lord Halifax en vient donc à se demander ce qui a pu déjà être convenu entre Moscou et Berlin.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Par téléphone.

(3) Du même jour, reçu à 12 h. 5, et ci-dessus reproduit sous le n° 272.

(4) Le Conseil des ministres du 22 août après-midi avait été consacré presque exclusivement à l'examen de la situation internationale, et notamment aux conséquences de l'annonce des pourparlers germano-soviétiques en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression. Le Conseil décidait, par des démarches dans les capitales intéressées, un effort d'éclaircissement des problèmes posés par ce fait nouveau. Pour ce qui concernait les précautions militaires à prendre, il se rangeait à l'avis du président du Conseil de ne procéder jusqu'à nouvel ordre qu'à des convocations complémentaires individuelles, tout en donnant entière latitude au Président pour prendre lui-même toutes mesures relatives à la Défense nationale, selon les besoins. Il décidait le maintien à Moscou de la mission militaire, jusqu'à plus ample éclaircissement des intentions de l'U.R.S.S. (le *Temps* du 24 août, p. 1).

(5) Sur cet entretien, voir ci-après le n° 291.

(6) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 222.

J'ai alors utilisé les quelques indications que le Département avait bien voulu nous donner ce matin sur les plus récents télégrammes reçus de M. Naggiar qui malgré sa ... (1) ation, ne contredit pas la communication de sir W. Seeds. Le secrétaire d'État s'est d'ailleurs borné à constater que nos ... (2) avec Moscou étaient interrompues. Il s'est abstenu de toute appréciation sur la situation où nous nous trouvons placés de ce fait et sur les perspectives des prochains jours; je pense qu'il va réfléchir à ces graves questions et qu'il s'en entretiendra avec M. Corbin à la lumière des informations que celui-ci pourra lui rapporter de Paris sur les sentiments du gouvernement français.

274

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 939, 940 (3). Réservé. *Moscou, 23 août 1939, 14 h. 30, 14 h. 31.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 17 h.)

Je me réfère à votre télégramme no 615 (4).

J'adresse à Varsovie sous le no 25 le télégramme suivant :

Je me réfère à votre télégramme no 1223 (5).

Le général Doumenc estime indispensable de retarder de plusieurs jours si elle ne peut être empêchée l'indiscrétion à laquelle se réfère M. Beck. Elle ne pourrait jusqu'à son départ que compliquer très sérieusement ses rapports sur place.

Communiqué au Département.

(1) Lacune de déchiffrement [Lire vraisemblablement : communication].
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(4) Du 21 août, reproduit ci-dessus sous le no 182.
(5) Du 22 août, reproduit ci-dessus sous le no 215.

275

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1241, 1242 (1). Réservé. *Varsovie, 23 août 1939* (2).

(*Reçu :* 15 h. 20.)

J'adresse à Moscou le télégramme suivant :

Le gouvernement polonais accepte que le général Doumenc tienne le langage suivant : « Nous avons acquis la certitude qu'en cas d'action commune contre une agression allemande, une collaboration entre la Pologne et l'U.R.S.S., dans des conditions techniques à déterminer, n'est pas exclue (ou : est possible).

« Les états-majors français et britannique considèrent dès lors qu'il y a lieu d'étudier immédiatement *toutes* les hypothèses de collaboration. » (3)

276

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2677 à 2681 (4). Rigoureusement secret. Réservé.

Londres, 23 août 1939 (5).

(*Reçu :* 15 h. 20, 15 h. 30, 15 h. 25, 16 h. 40.)

Après m'avoir parlé des affaires de Moscou, le secrétaire d'État ajouta qu'il désirait attirer notre attention sur deux autres points, à propos desquels tous les télégrammes utiles seraient d'ailleurs communiqués à l'ambassade

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce télégramme a été adressé le même jour à Moscou sous le no 21.

(2) Par téléphone.

(3) Notes manuscrites marginales vraisemblablement postérieures d'Ed. Daladier : « De Noël, 23 août, 15 h. 20, par téléphone (Naggiar et Doumenc prévenus) ».

« Dès qu'Hitler a tout accepté, Staline conclut brutalement les pourparlers. Vorochilov a exécuté une consigne, alors qu'il savait qu'il nous fallait du temps pour amener Beck à composition. »

(4) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'autres exemplaires s'en trouvent dans les « Fonds 1940 » et dans les papiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(5) Par téléphone.

d'Angleterre à Paris. Le premier se référait à l'Italie et le second à l'Allemagne.

Le gouvernement britannique avait adressé dimanche dernier [1] un télégramme à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome le chargeant d'attirer l'attention du comte Ciano et de M. Mussolini sur les points suivants :

Gravité de la situation.

Résolution de l'Angleterre de remplir tous ses engagements vis-à-vis de la Pologne quelles que puissent en être les conséquences même vis-à-vis de l'Italie.

Désir du gouvernement britannique de continuer à travailler au maintien de la paix et conviction qu'une guerre pourrait être évitée si un esprit de modération et de mesure prévalait.

Londres estimait toujours qu'à ce point de vue, l'Angleterre et l'Italie pouvaient encore jouer simultanément un rôle utile. Londres avait toujours donné des conseils de modération à Varsovie, l'Italie pourrait en donner à Berlin.

Sans que le gouvernement britannique exclue toutes possibilités de solution internationale que la situation rend d'une application presque impossible, il devrait être clairement compris qu'au cas où une réunion pourrait être envisagée, la participation de la Pologne et celle de la Russie seraient indispensables.

A propos de cette dernière puissance, lord Halifax me fit remarquer que le télégramme en question avait été envoyé dimanche.

La réponse de Rome vient de parvenir à Londres. Le comte Ciano, en recevant sir Percy Loraine [2], a très amicalement apprécié la communication anglaise, mais il a insisté pour que la Grande-Bretagne fasse immédiatement de ... [3] efforts à Varsovie.

L'ambassadeur d'Angleterre répondit que ces efforts étaient rendus difficiles du fait des concentrations de troupes allemandes sur les frontières polonaises [4], mais qu'en tout état de cause, ils devaient avoir pour corollaire des efforts italiens à Berlin.

Le comte Ciano affirme alors que les instructions nécessaires auraient déjà été envoyées à M. Attolico si M. von Ribbentrop s'était trouvé à son poste. Le voyage de celui-ci à Moscou ne permettait pas d'agir. Le gouvernement de Rome avait exprimé la conviction qu'il ne se passerait rien tant que le secrétaire d'État allemand se trouverait en Russie. Il était nécessaire d'attendre son retour à Berlin.

L'ambassadeur déclara alors qu'il ne partageait pas cette manière de voir. Il considérait une action immédiate comme essentielle.

Cet entretien, qui se termina sur des généralités, n'a pas fait mauvaise impression sur lord Halifax. Celui-ci n'est cependant pas convaincu que tout ce qui précède signifie réellement quelque chose.

(1) Soit le 20 août. Voir le texte de ce télégramme dans les *Documents ou british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 79 (où il est daté du 19 août, 22 h. 30).

(2) L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome fut reçu par le comte Ciano le 22 août, 20 h : voir les *Documents* précités, n° 166.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Sur ces concentrations, voir ci-dessus les n°s 176, 195, 204, 206 à 208, 210, 251, 259, 265.

277

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2682 à 2684 (1).
Extrême urgence. Secret. Réservé. *Londres, 23 août 1939* (2).

(*Reçu :* 16 h. 45, 17 h. 5.)

Lord Halifax a terminé l'entretien (3) en m'annonçant que sir N. Henderson avait été chargé de . . . (4) au chancelier Hitler un message du Premier ministre du gouvernement britannique (5).

Le fait, a ajouté le secrétaire d'État, est déjà connu, d'ailleurs nous ne cherchons nullement à le dissimuler. Mais nous tenons essentiellement à ce que le contenu du message ne soit pas divulgué.

Je me permets d'attirer respectueusement votre attention sur l'insistance qui m'a été marquée par le secrétaire d'État à ce sujet. Il y est revenu par trois fois et lorsque je l'ai quitté, il m'a dit : « Je compte sur vous pour faire bien ... (6) la chose ... (7) à nos amis de Paris ».

Ce message m'a été très brièvement résumé, il porte sur quatre points principaux.

1° Volonté unanime qui s'est manifestée dans le sein du gouvernement britannique pour que l'Angleterre remplisse toutes les obligations qu'elle a assumées vis-à-vis de la Pologne, quelles qu'en puissent être les conséquences.

2° Danger de l'illusion qui consisterait à croire qu'une guerre générale, si elle venait à éclater, ne pourra être de courte durée (8).

3° Conviction persistante du gouvernement britannique que toute question, si grave soit-elle, peut être réglée par des négociations.

4° Le cabinet de Londres serait très heureux de pouvoir contribuer à créer une période d'accalmie, une trêve d'une durée suffisante qui fournirait

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Un autre exemplaire s'en trouve dans les « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 272, 273, 276.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Ce document est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 145, ainsi que dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Ser. D, Band VII, n° 200 (annexe).
(6) et (7) Lacunes de déchiffrement.
(8) Lire vraisemblablement : que de courte durée.

aux deux parties la possibilité de présenter des propositions qui intéresseraient le sort de l'Europe et permettraient d'éviter une catastrophe [1].

En remerciant le secrétaire d'État de la confiance qu'il me témoignait, j'ai demandé que l'ambassade d'Angleterre à Paris soit éventuellement mise en mesure de compléter les indications qui précèdent. Un télégramme est envoyé à cet effet à M. Campbell [2].

278

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3388, 3389 [3]. Réservé. *Rome, 23 août 1939, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 15, 17 h. 55.)

L'ambassadeur d'Angleterre, qui a vu le comte Ciano à la fin de l'après-midi d'hier [4], m'a dit lui avoir déclaré que la conclusion du pacte germano-soviétique de non-agression ne modifierait en rien la position du gouvernement britannique, et que, si la Pologne estimait son indépendance menacée et croyait devoir se défendre par les armes, la Grande-Bretagne se porterait immédiatement à son secours. Le comte Ciano a demandé alors à sir Percy Loraine s'il faisait cette déclaration sur les instructions de son gouvernement. Mon collègue a répondu négativement, en ajoutant qu'il se croyait néanmoins autorisé à parler ainsi, parce qu'il était absolument convaincu d'exprimer le point de vue du gouvernement anglais.

Dans la suite de l'entretien, le comte Ciano s'est déclaré optimiste quant aux chances qui demeuraient de sauvegarder la paix. Il s'en est d'ailleurs tenu là, et l'ambassadeur d'Angleterre n'a pas cru devoir l'interroger sur les raisons de cet optimisme.

Sir Percy Loraine a emporté de sa visite l'impression que le gouvernement italien, à l'heure actuelle, ne jouait pas la carte de la guerre générale.

[1] Le document britannique, télégraphié à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, le 22 août, à 21 h 50, fut remis au chancelier Hitler le 23 août vers 1 heure de l'après-midi par sir N. Henderson, qui avait gagné Berchtesgaden par avion. La réponse du Führer, transmise par l'ambassadeur, fut téléphonée à Londres le 24 août, à 12 h 30 : voir le texte dans les *Documents* précités, nos 208 et 211.

[2] Reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, no 174.

[3] Extrait des « Papiers 1940 ».

[4] Sur la rencontre des deux hommes, voir les *Documents on british foreign Policy*. Third Series, vol. VII, no 166.

279

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2326 à 2329 (1). Réservé. *Berlin, 23 août 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 30, 18 h., 18 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2320 à 2323 (3).

Suivant nos renseignements, quand M. Hitler s'est décidé, voici environ huit jours, à prendre personnellement en mains et à pousser les négociations politiques avec l'U.R.S.S., la plupart de ses autres atouts étaient en train de lui tomber des mains. L'Italie se dérobait à une guerre générale, la Hongrie se refusait à combattre la Pologne, le Japon éludait son adhésion à l'accord militaire.

Sans doute, n'a-t-il pas fallu moins que tout cela, s'ajoutant à la fermeté de l'attitude franco-anglaise, pour amener le Führer à jouer la carte russe. D'ailleurs, le premier succès qu'il vient de remporter à ce sujet a provoqué ici une explosion de joie qui en dit long sur l'état d'esprit réel du pays.

Mais on peut apercevoir dans quelle situation inextricable se trouverait le Reich si cette carte venait à son tour à glisser de son jeu, ou si seulement elle s'avérait n'avoir pas l'importance qui lui a été prêtée si bruyamment ici.

Je pense donc qu'en ce moment si critique, il n'est pas d'efforts qui ne doivent être tentés pour rétablir la situation à Moscou, car il est très possible que la paix en dépende.

S'il est exact que la question du passage de troupes soviétiques en Pologne joue un rôle dans l'affaire, nous faisons assez, en ce moment, pour la Pologne, pour avoir le droit d'obtenir d'elle qu'elle... (4) Si la question de l'assistance indirecte aux pays baltes est encore en litige, il suffit de savoir qu'à Berlin, on donne déjà Riga à l'U.R.S.S. pour comprendre que, si louables qu'ils soient, certains scrupules ne doivent pas coûter la vie à des millions de Français.

Du moment où M. Hitler a joué son va-tout sur la carte russe, j'estime que même s'il gagne au début, même si son ministre des Affaires étrangères signe quelque accord de non-agression, nous ne devons pas abandonner la partie. Rien ne serait plus déprimant pour l'Allemagne que l'annonce, au retour de M. von Ribbentrop, qu'un important homme politique français se rend à son tour à Moscou.

(1) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet) et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Par téléphone.

(3) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 271.

(4) Lacune de déchiffrement (le texte conservé dans les archives de l'ambassade porte : qu'elle s'y prête)

280

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Moscou, Londres.

T. nos 631 à 634; 1792 (1). Très secret. *Paris, 23 août 1939, 17 h. 45* (2). Réservé. Priorité absolue.

Pour Londres seulement : Je vous communique le télégramme que j'adresse à Moscou sous les nos 631 à 634.

Pour les deux postes : Veuillez remettre les instructions suivantes au général Doumenc de la part du général Gamelin.

« Le gouvernement français ne saurait actuellement envisager de rappeler la mission militaire et de marquer ainsi un échec définitif des pourparlers que la propagande allemande escompte et annonce, mais que nous ne saurions tenir pour acquis aussi longtemps que le gouvernement soviétique n'aura pas signifié qu'il se récusait devant toute forme de coopération avec les puissances démocratiques.

« Aussi bien M. Molotov que le maréchal Vorochilov ont encore affirmé dans la journée d'hier leur volonté de collaborer à la politique de résistance à l'agression (3).

« Le déroulement des préparatifs militaires allemands fait apparaître extrêmement probable et prochaine l'éventualité d'une agression allemande contre la Pologne.

« Nous prenons sur le plan militaire toutes précautions utiles : au rappel des permissionnaires a succédé la mise en place du dispositif de défense aérienne du territoire; la prise du dispositif d'alerte aux frontières Nord-est et Sud-est; d'autres mesures importantes préparatoires à la mobilisation générale sont envisagées.

« Les négociations de Moscou risquent donc de se voir devancer par les événements, et les éventualités en vue desquelles elles ont été ouvertes vont sans doute se déclencher avant leur conclusion.

« Il convient donc de demander aux Russes s'ils sont prêts à se maintenir sur le terrain de la solidarité devant l'agression, où ils se plaçaient avec nous, et de conclure d'urgence l'accord militaire sur les bases minimum immédiatement réalisables sur le plan naval, aérien et des fournitures de matériel.

« Une assistance, même réduite à ces éléments restreints, présenterait une portée morale dépassant de beaucoup sa portée technique. Même imparfaite

(1) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet) et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par avion en clair pour Londres.
(3) Voir ci-dessus les nos 267, 268; ci-après Addendum no III.

dans sa réalisation, cette affirmation de la solidarité russe en déterminera d'autres, et cimentera en conséquence le front de résistance au plan d'agression de l'Allemagne.

« Il convient d'indiquer également aux Russes que nous avons pleinement compris le souci d'égalité qui leur faisait demander une participation militaire aussi complète que la nôtre aux opérations terrestres. Les objections polonaises ont jusqu'à présent empêché d'en prévoir les conditions. Il n'est pas douteux que les circonstances ne modifieront immédiatement cette attitude. Mais l'absence d'un élément de coopération ne prive pas les autres de leur efficacité. Les Russes, en se dispensant de toute coopération, sous le prétexte qu'un des éléments fait provisoirement défaut, assumeraient, sans justification morale ni technique, une responsabilité dont il vous appartient de faire mesurer à vos interlocuteurs toute l'étendue. »

281

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1324 à 1326 (1). *Istanbul, 23 août 1939, 15 h.*

(*Reçu :* 17 h. 55) (2).

La nouvelle de l'imminente signature d'un pacte politique entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., à laquelle aucune communication du gouvernement de l'U.R.S.S. n'avait préparé les esprits, a causé hier dans les milieux politiques turcs un sentiment voisin de la stupeur. On se perdait en conjectures, le plus souvent pessimistes, sur les mobiles qui avaient inspiré la décision de M. Staline.

L'opinion la plus générale était que le dictateur russe, considérant un conflit comme inévitable ou y poussant peut-être, s'était dégagé pour adopter une attitude de neutralité qui lui permettrait de récolter, sans risques, tous les profits de la crise. On ne dissimulait pas, dans les conversations, le ressentiment que l'on éprouvait contre Moscou, ni la pensée que la Turquie serait obligée de tenir compte d'un fait qui modifiait profondément l'équilibre européen.

La presse de ce matin observait la plus grande réserve, les journaux passant en revue toutes les hypothèses, mais aucun n'abordant la question de savoir dans quelle mesure la politique turque pourrait être affectée par l'événement.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ou 17 h. 15 dans certains exemplaires.

Seul Yunus Nadi publiait dans la *République* un article très ferme, déclarant qu'il était inconcevable que l'U.R.S.S. pût se désintéresser longtemps de ce qui se passerait à ses frontières occidentales, qu'elle ne pouvait donc signer avec l'Allemagne qu'un pacte qui consoliderait les états qui lui étaient limitrophes ou un pacte sans valeur, qu'au surplus, « pour les nations décidées à défendre leur indépendance et qui sont d'ailleurs prêtes à toute éventualité, il n'y a d'autre alternative que celle de leur devoir. En dernière analyse, on ne peut dire qu'un grand changement soit intervenu dans la situation. Si la guerre devait éclater, elle éclaterait et durerait longtemps ».

Rentré ce matin par avion de la foire d'Izmir, je verrai cet après-midi le ministre des Affaires étrangères.

282

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2685 à 2687. Réservé. *Londres, 23 août 1939, 18 h.*(1).

Le Premier ministre a convoqué hier soir 22 août à Downing Street les propriétaires et directeurs des principaux journaux. Le Conseil de cabinet s'étant prolongé plus qu'il n'était prévu, ceux-ci ont été reçus par sir Samuel Hoare. Le ministre de l'Intérieur leur a déclaré que la situation était extrêmement grave et qu'il était de leur devoir d'aider le gouvernement dans ces heures critiques. Il leur a en conséquence demandé d'exercer un contrôle sur les informations publiées par leurs journaux, et en particulier d'éviter les présentations sensationnelles afin de ne pas énerver inutilement l'opinion. Il leur a donné comme mot d'ordre, d'une part d'insister sur la résolution qui anime le gouvernement et le peuple anglais, et d'autre part de s'inspirer de l'esprit d'union nationale plus nécessaire que jamais en face du péril extérieur.

Sir Samuel Hoare a également déclaré à ses interlocuteurs que quelles que soient les circonstances, le gouvernement s'efforcerait de mettre la presse en mesure de remplir le rôle qui lui incombe et que des mesures étaient prévues pour permettre aux journaux de continuer à s'imprimer soit à Londres, soit en province. Il leur a cependant demandé de se préoccuper eux-mêmes dès maintenant de prendre des dispositions en vue d'une évacuation éventuelle de leur rédaction.

Le Conseil de cabinet s'étant terminé sur ces entrefaites, M. Chamberlain s'est joint à l'entretien. Il a confirmé en quelques mots ce que venait de dire

(1) Par téléphone.

sir Samuel Hoare et a insisté au surplus pour qu'aucune information touchant les préparatifs militaires de la Grande-Bretagne ne soit publiée sans que l'assentiment du ministère de la Défense nationale compétent ait été préalablement obtenu.

283

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 367 (1). *Bruxelles, 23 août 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h.)

L'impression causée dans la presse belge par le coup de théâtre de Moscou (mon télégramme nº 366 de ce jour) (3) fait passer au second plan les articles consacrés à la réunion de Bruxelles des états du groupe d'Oslo (4). Seul, M. Henry Rolin, dans le *Peuple* (socialiste), étudie au cours d'un long article la position de la Belgique en face des états nordiques.

Plusieurs journaux nous annoncent en effet (mon télégramme nº 361 du 22 août 1939) (5) qu'un statut commun de neutralité serait peut-être élaboré. M. Rolin exprime les craintes très vives qu'il éprouve à ce sujet. « Malgré toute la sympathie que nous éprouvons pour les pays du groupe d'Oslo, écrit-il, le réalisme tant vanté de notre politique extérieure aurait dû persuader notre gouvernement que les périls qui menacent ces divers pays sont tout différents, comme diffèrent dès lors leurs réactions de défense, que nous n'avons à attendre aucune aide matérielle des états de ce groupe.

« Faut-il rappeler, ajoute-t-il, que les ministres scandinaves ont dès à présent annoncé leur intention bien arrêtée de se confiner dans une stricte neutralité en cas de conflit, alors qu'au contraire, notre politique indépendante comporte ce corollaire : le droit de notre pays de se ranger aux côtés des puissances occidentales s'il apparaissait que cette attitude est nécessaire pour le salut de notre liberté?

« Que M. Pierlot ne s'y trompe pas : la politique extérieure ainsi comprise non seulement ne groupe pas l'unanimité du pays, mais elle n'a sans doute pas la majorité au Parlement. Ce n'est point par des appréciations de ce genre qu'il rétablira la confiance souhaitable dans des périodes de crise internationale ».

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Non reproduit, ce télégramme indiquait en détail les réactions de la presse belge au pacte germano-soviétique.
(4) Sur cette réunion, voir ci-dessus les nºs 181, 209.
(5) Non retrouvé.

De son côté, la *Gazette de Charleroi* (libérale) estime que la conférence de Bruxelles, si elle veut être féconde, ne peut envisager de formuler une série de principes intangibles capables de constituer, en face des desseins incertains de l'Europe, une politique. Elle mettra heureusement au point les questions de procédure et de droit qui ont bien leur importance. Elle ne pourra malheureusement se flatter d'organiser dans un ensemble impresssionnant et décisif les forces de résistance pacifiques et constructives des petits pays, qui demandent à vivre dans un monde raisonnable. Car on ne refait pas la loi, la géographie et l'histoire.

284

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 016020 (1). Secret. *Moscou, 23 août 1939, 18 h.* (2).

(*Reçu :* 18 h.)

Vu la situation nouvelle, le gouvernement polonais a enfin accepté que notre délégation envisage toutes les hypothèses de collaboration possibles avec les Soviets (3).
L'ambassadeur à Moscou et la délégation sont prévenus.

285

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 539 à 542 (4). Réservé. *Ljubljana, 23 août 1939, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Malgré les consignes de silence données hier matin à la presse, la nouvelle du rapprochement germano-soviétique a été propagée dans toute la Yougoslavie avec une foudroyante rapidité. Il serait vain de se dissimuler que sur le

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par téléphone.
(3) Voir ci-dessus le nº 275. En marge de ce paragraphe, de l'écriture d'Ed. Daladier : « C'est ce que j'avais exigé de Lukasiewicz ».
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

moment, elle a causé un profond désarroi. Ce matin, les journaux font preuve d'objectivité et reproduisent abondamment nos télégrammes Havas.

Pour se rendre compte de l'effet de surprise produit, il convient de se rappeler que les Serbes, malgré le régime bolcheviste et malgré le fait que la Yougoslavie ait toujours refusé d'entrer en relations diplomatiques avec les Soviets, ont conservé en dedans d'eux-mêmes de profondes attaches sentimentales avec la Russie. Ils n'ont cessé de voir en elle le défenseur attitré de la cause slave contre l'envahissement du germanisme et l'enregistrement de cette nouvelle défaillance leur a été très pénible.

Par ailleurs, le brusque revirement politique de Berlin à l'égard de la Russie intervient au moment précis où, sous la poussée de l'opinion publique, le gouvernement yougoslave s'oriente au vu et au su des états totalitaires résolument de notre côté. Il est manifeste que dans le calcul des forces auquel il avait été procédé ici, l'appoint russe avait joué un rôle sinon prépondérant, du moins fort important. La disparition de cet appoint dont Londres, pour vaincre ses répugnances personnelles, lui avait vanté et peut-être même exagéré la valeur, constitue pour le Prince un nouveau sujet d'inquiétudes et d'insomnies. M. Pierre Lyautey, de passage à Bled, qui a déjeuné avec lui, m'en a rapporté les échos. Le Prince parle déjà d'un quatrième partage de la Pologne et de nouvelles menaces dirigées contre son pays avec la complicité conjuguée de la Bulgarie et de la Russie.

Je pense qu'il ne s'agit là que d'une disposition d'esprit passagère. Néanmoins, il me paraît d'autant plus important, étant donné la situation nouvelle créée par la Russie, de donner aussitôt que possible au gouvernement yougoslave les éléments de réconfort et de résistance qui plus que jamais lui sont indispensables.

286

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 627 à 630 (1). Priorité. Urgent. Réservé. *Paris, 23 août 1939, 19 h.*

Je me réfère à votre télégramme no 928 (2). Il me paraît que dans la conversation qu'il a eue avec vous, M. Molotov n'a pas tenu compte d'un élément essentiel de la situation, à savoir que la concentration de l'armée allemande sur la frontière polonaise est achevée et qu'une attaque contre la Pologne est possible avant la fin de la semaine.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Des premières heures du 23 août, et ci-dessus reproduit sous le no 267.

Il est certain qu'étant donné le moment choisi pour l'annoncer, la conclusion prochaine d'un accord germano-russe constitue un encouragement pour l'Allemagne qui dispose déjà de l'intégralité de ses moyens de pression militaire. M. Hitler a exploité à fond le fait nouveau survenu si opportunément pour rassurer son opinion, rallier l'Italie et tenter de semer le désarroi en France et en Angleterre. Mais en donnant au voyage de M. von Ribbentrop un caractère spectaculaire, en préjugeant son succès, il s'est aussi livré au gouvernement soviétique, qui est en mesure de lui faire perdre, et au-delà, le gain réalisé hier.

En présence de cette situation, que compte faire le gouvernement soviétique? Subordonnera-t-il son adhésion à des conditions qui, selon qu'elles seraient acceptées ou refusées, sauvegarderaient la paix ou impliqueraient pour le gouvernement allemand un échec gros de conséquences? Va-t-il, au contraire, conclure dans des conditions qui constitueront un encouragement direct à l'agression de l'Allemagne, en se flattant de pouvoir rester éventuellement à l'abri de la guerre?

Dans cette dernière éventualité, le gouvernement soviétique ne devrait pas oublier que, si l'attaque allemande se produit contre la Pologne, celle-ci, malgré tout son courage et l'appui des nations occidentales, ne pourra mieux faire que d'effectuer une retraite stratégique et tenter de faire front sur la Vistule, c'est-à-dire dans une position où elle ne disposerait plus que de certaines des régions les plus pauvres de son territoire et où, sans une aide de la Russie soviétique, sa résistance ne pourrait être que de courte durée. Qu'adviendrait-il alors? La Russie pourrait-elle véritablement se fonder sur un pacte avec l'Allemagne pour contenir celle-ci et la détourner de l'irrésistible tentation d'aller chercher en Russie soviétique les matières premières indispensables à une guerre de longue durée?

Je vous prie d'interroger d'extrême urgence M. Molotov, de lui faire valoir les considérations que je viens de développer et de lui demander clairement quelle sera l'attitude du gouvernement soviétique au cas où, pendant ses pourparlers avec M. von Ribbentrop ou au lendemain des négociations entreprises, le gouvernement du Reich annexerait Dantzig ou se livrerait à une agression armée contre la Pologne.

Je vous rappelle que le pacte franco-soviétique prévoit que dans le cas de tension internationale, les deux gouvernements doivent se concerter en vue de rechercher les moyens efficaces pour maintenir la paix. Jamais pareille occasion n'a été plus favorable à l'application de ces dispositions.

287

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 368, 369 (1). *Bruxelles, 23 août 1939* (2).

Désirant que le gouvernement français fût en possession, avant sa publication, de l'appel que le roi Léopold prononcera ce soir, le Premier ministre vient de m'en faire porter le texte. Une démarche semblable va être effectuée auprès des autres missions diplomatiques à Bruxelles. En me faisant cette communication, le prince de Ligne a tenu à me dire que dans la préparation de cette démarche, le souci avait été constant de la voir considérée par la France et l'Angleterre avec le même sentiment amical dont les gouvernements qui en ont pris l'initiative (3) sont animés envers les deux pays.

Le gouvernement belge souhaiterait recevoir le plus tôt possible la réponse que comporte *in fine* cet appel ainsi que toutes suggestions touchant la réalisation de son objet.

Il m'est confirmé par ailleurs que l'initiative de la démarche du groupe d'Oslo appartient au roi des Belges. Dans sa forme dernière, l'appel serait dû pour une large part à M. Sandler. Des questions économiques ont également été examinées. Seules, elles avaient été mentionnées comme objet de la réunion pour le cas où aucun autre résultat n'aurait été obtenu.

C'est pour des raisons constitutionnelles que le gouvernement helvétique n'aurait pu participer en temps utile à une réunion dont il aurait approuvé l'objet.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par fil, chiffré. Ce télégramme n'est pas daté avec précision, mais il est vraisemblablement de peu antérieur au télégramme nº 370, téléphoné à 20 h, et ci-après reproduit sous le nº 288.

(3) Sur ces états, dits du « groupe d'Oslo », voir ci-dessus le nº 181 (et note).

288

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 370 (1). *Bruxelles, 23 août 1939, 20 h* (2).

Texte de la déclaration lue ce soir par le roi Léopold (3) :

« La déclaration dont je vais donner lecture est faite au palais de Bruxelles, en présence des ministres des Affaires étrangères et au nom des chefs d'État du groupe d'Oslo.

« Le monde vit une période de tension telle que toute collaboration normale entre États risque de devenir impossible. De grandes puissances prennent des mesures presque équivalentes à la mobilisation de leurs forces armées. Les petites puissances n'ont-elles pas à craindre d'être victimes d'un conflit éventuel dans lequel elles seraient entraînées à leurs corps défendant, en dépit de leur politique d'indiscutable indépendance et de leur ferme volonté de neutralité, ne sont-elles pas exposées à faire l'objet d'arrangements intervenus en dehors d'elles?

« Sans même que s'ouvrent les hostilités, le monde est menacé d'un effondrement économique. La méfiance et le soupçon règnent partout. Sous nos yeux, les camps se forment, les armes se groupent, une horrible lutte se prépare en Europe. Notre continent va-t-il se suicider dans une guerre effroyable qui ne connaîtrait ni vainqueur ni vaincu, mais où sombreraient les valeurs spirituelles et matérielles créées par des siècles de civilisation?

« La psychose de guerre envahit les foyers et, bien que consciente de la catastrophe inimaginable qu'une conflagration constituerait pour l'humanité entière, l'opinion publique s'abandonne de plus en plus à l'idée que nous y sommes fatalement entraînés. Il importe de réagir contre une résignation aussi funeste.

« Il n'est pas un peuple — nous l'affirmons avec force — qui veuille envoyer ses enfants à la mort, afin d'enlever aux autres nations ce droit à l'existence qu'il revendique pour lui-même.

« Certes, les intérêts des états ne sont pas tous les mêmes. Mais existe-t-il des intérêts qui ne puissent être conciliés infiniment mieux avant qu'après une guerre?

« Que la conscience du monde se réveille. Le pire peut encore être évité, mais le temps presse. L'évolution des événements peut bientôt rendre tout contact direct encore plus difficile.

« Que l'on ne s'y trompe point. Nous savons que le droit pour vivre doit s'appuyer sur une base solide, et la paix que nous voulons est la paix dans le

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Annoncée par télégramme nos 368-369 du même jour, ci-dessus reproduit sur le nº 287.

respect des droits de toutes les nations. Une paix durable ne peut être fondée sur la force mais seulement sur un ordre moral.

« La sagesse ne commande-t-elle pas de faire trève à la guerre des paroles, aux excitations et aux menaces, pour accepter de discuter les problèmes posés ? Nous formons solennellement le vœu que les hommes dont dépend le cours des événements acceptent de soumettre leurs différends et leurs revendications à une négociation ouverte dans un esprit de coopération fraternelle.

« C'est pourquoi, au nom de

« Sa Majesté le roi de Danemark,

« M. le président de la République de Finlande,

« Son Altesse royale la grande-duchesse de Luxembourg,

« Sa Majesté le roi de Norvège,

« Sa Majesté la reine des Pays-Bas,

« Sa Majesté le roi de Suède,

et en mon nom propre, chacun de nous agissant d'accord avec son gouvernement, j'émets cet appel. Nous exprimons l'espoir que d'autres chefs d'État joindront leur voix à la nôtre dans le même souci de la paix et de la sécurité de leurs peuples.

« Demain, des centaines de millions d'hommes seront de cœur avec nous pour arrêter la course à la guerre. Que ceux entre les mains desquels repose le sort du monde répondent à ces sentiments et réalisent le désir maintes fois manifesté par eux de régler en paix les difficultés qui les séparent.

« Et que soit évitée la catastrophe qui menace l'humanité » (1).

289

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2689 (2). Réservé. *Londres, 23 août 1939* (3).

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Conformément au désir que la direction politique m'a exprimé par téléphone, des instructions ont été adressées hier en fin de soirée à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie, en lui prescrivant de se mettre d'accord avec M. Léon Noël pour le nouvel effort qu'a dû faire ce dernier auprès de M. Beck au sujet de la mission Doumenc (4).

(1) Ce texte est également reproduit dans es *Documents diplomatiques belges 1920-1940, La politique de sécurité extérieure*, t. V, *1938-1940*, Bruxelles, 1966, nº 105.

(2) Extrait des « Papiers 1940 ».

(3) Par téléphone.

(4) Sur les instructions adressées à ce sujet par le Département à l'ambassadeur de France à Varsovie, voir ci-dessus le nº 235.

290

M. Charles Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 506 à 508 (1). *Tokyo, 23 août 1939, 20 h. 49.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

La nouvelle du pacte germano-russe a causé dans Tokyo un étonnement assez compréhensible, car une pareille péripétie était absolument inattendue ici et personne n'a d'opinion ferme sur les répercussions qu'elle peut avoir en Extrême-Orient.

Ayant vu ce matin M. Sawada, je lui ai demandé en réponse à votre télégramme (2) ce qu'il en pensait. Il m'a répondu que le gouvernement impérial n'avait été prévenu de rien, que pour le moment, il n'avait reçu qu'un télégramme très court de son ambassadeur rendant compte d'une communication de M. von Ribbentrop, qui ne portait que sur la décision de conclure le pacte sans donner d'autres explications. M. Sawada m'a dit que le gouvernement impérial avait demandé des explications au gouvernement allemand et que ce n'est qu'après les avoir reçues qu'il pourra juger la situation... (3) alors que le gouvernement impérial pourra prendre des décisions. Je lui ai dit que ce qu'on savait déjà des événements prouvait que le pacte antikomintern n'était aux yeux des Allemands qu'un masque politique qui ne les empêchait pas le moins du monde de poursuivre des buts purement égoïstes. Il a presque acquiescé.

J'ai eu l'impression très nette que M. Sawada considérait que l'Allemagne trahissait ses alliés du pacte antikomintern, mais ne l'a pas dit formellement.

Cette attitude est en somme celle de la plupart des Japonais : on leur a fait connaître le fait brutal sans leur dire ce qu'ils devaient en penser, et ils sont si peu habitués à penser eux-mêmes qu'ils attendent le mot d'ordre dans un grand trouble d'esprit. Il semble pourtant que leur première réaction a bien été d'accuser leurs alliés de trahison.

Selon leurs opinions, les journaux émettent des hypothèses qu'ils déclarent eux-mêmes provisoires et sujettes à révision. Les uns déclarent que le Japon ne doit s'engager avec aucun des deux partis et qu'il doit consacrer tous ses efforts à la solution de l'incident de Chine en ne tenant compte que des intérêts du Japon. D'autres conseillent de renverser résolument les alliances et de s'entendre avec l'Angleterre.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus le n° 243.
(3) Lacune de déchiffrement.

Les extrémistes ne veulent pas encore croire à la trahison allemande et ils pensent que le pacte germano-russe pourra s'accorder avec le pacte anti-komintern. Le *Yamato* va jusqu'à souhaiter une alliance germano-russo-japonaise; le *Kokumin* n'est pas aussi affirmatif, mais on sent qu'il s'y rallierait. Par contre, le *Japan Times*, journal du Gaimusho, faisant état d'une suggestion de ce genre, avancée par un « porte-parole nazi » d'après un télégramme de Berlin, déclare que l'on n'y avait pas songé.

Le *Yomiuri* est le seul à annoncer que les généraux Oshima et Shiratori seraient convoqués d'urgence à Tokyo.

Communiqué à Changhai.

291

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 941 à 943 (1). Réservé. *Moscou, 23 août 1939, 19 h. 22, 19 h. 24.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 21 h. 10.)

1° Mon collègue britannique a fait hier, à 20 heures, une démarche analogue à la mienne et sur instructions très vives de lord Halifax, a parlé en termes très sévères à M. Molotov (2). Celui-ci a fait des déclarations sensiblement les mêmes que celles dont je vous ai fait connaître la teneur (3). Toutefois, sur le passage des troupes, le commissaire aux Affaires étrangères a cru devoir protester que si le gouvernement britannique pouvait encore ignorer qu'il s'agissait d'une question fondamentale, ce ne pouvait pas être le cas du gouvernement français, ce dernier connaissant parfaitement depuis 1935 l'importance capitale de cette question.

2° Le ministre du Danemark tient de l'ambassadeur d'Allemagne que le projet de traité de non-agression doit être rédigé sensiblement dans la même forme que le traité polono-soviétique (4). Si cette information était exacte, il devrait comporter non seulement des clauses déliant les contractants de leurs obligations de non-agression dans certains cas (article II, paragraphe II (5)

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Un autre exemplaire s'en trouve dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur cette entrevue, voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 165.

(3) Par télégramme nos 928 à 936, ci-dessus reproduit sous le n° 267.

(4) Le traité polono-soviétique de non-agression fût signé le 25 juillet 1932 : voir, au tome I de la première série, les nos 50, 61. Le texte en est reproduit dans Martens, *Nouveau recueil général des traités*, XXVIII, p. 329.

(5) Ainsi formulé : « Si une des deux parties contractantes a commis un acte d'agression contre un état tiers, l'autre partie contractante aura le droit de se délier du présent traité sans dénonciation préalable ».

et article IV de l'accord avec la Pologne) [1], mais encore une clause analogue à celle de l'article III [2].

Je suppose que c'est pour le cas où cette dernière clause serait formulée dans le futur traité germano-russe que M. Molotov a indiqué que nos pourparlers pourraient reprendre.

292

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2690, 2691 [3]. Secret. Réservé. *Londres, 23 août 1939* [4].

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Conformément aux instructions téléphoniques du Département, le général Lelong a communiqué à lord Gort la substance des instructions adressées par le général Gamelin au général Doumenc [5]. Le chef d'État-major britannique a indiqué que, pour sa part, il en approuvait la teneur et qu'il allait aussitôt prier M. Belisha de recommander au Premier ministre l'envoi d'instructions analogues à l'amiral Plunkett. Lord Gort est convaincu que M. von Ribbentrop est décidé à ne pas revenir à l'improviste de Moscou les mains vides, et que le ministre des Affaires étrangères rapportera de Russie n'importe quoi plutôt que de ne rien rapporter du tout.

Il pense également qu'il peut être utile de gagner du temps et de retarder la marche des négociations germano-russes, comme il reste éminemment désirable d'aboutir à un accord tripartite avec les Soviets.

J'ai moi-même profité de ma visite au Foreign Office pour mettre M. Strang au courant de la conversation du général Lelong et j'ai constaté que mon interlocuteur connaissait déjà par un télégramme de sir W. Seeds les points essentiels de la conversation que le général Doumenc a eue avec le maréchal Vorochilov.

(1) Aux termes duquel les engagements stipulés aux précédents articles du traité « ne sauraient, en aucun cas, limiter ni modifier les droits internationaux et obligations découlant, pour chaque partie contractante, des accords conclus par elle avant l'entrée en vigueur du présent traité, pour autant que lesdits accords n'impliquent pas des éléments d'agression ».

(2) Ainsi formulé : « Chacune des parties contractantes s'engage à ne participer à aucune entente qui, au point de vue de l'agression, serait ouvertement hostile à l'égard de l'autre partie».

(3) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Ce télégramme existe aussi dans les papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Par fil.

(5) Reproduites ci-dessus, sous le no 280.

293

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 636 (1). Réservé. *Paris, 23 août 1939, 21 h.*

Les impressions suivantes que me transmet notre ambassadeur à Berlin à la date du 22 août confirment le point de vue exposé dans mon télégramme nos 627 à 630 (2).

« L'annonce de la signature prochaine du pacte de non-agression germano-soviétique a jusqu'ici beaucoup contribué à accroître l'ardeur belliqueuse contre la Pologne en même temps qu'à renforcer l'intransigeance allemande.

« La situation est donc très grave. Dans ces conditions, j'estime que c'est le gouvernement soviétique qui se trouve le mieux placé pour exercer auprès du gouvernement du Reich une action apaisante. Quelles que puissent être les dispositions réelles des dirigeants du Kremlin, nous ne devrions, à mon avis, rien négliger pour obtenir d'eux qu'ils s'emploient dans ce sens. »

294

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2692. Secret. Réservé. *Londres, 23 août 1939, 21 h.* (3).

L'ambassadeur des États-Unis, rentré hier de France précipitamment, a été reçu aujourd'hui par M. Neville Chamberlain et par lord Halifax. A l'issue de ces conversations, il a déclaré confidentiellement à l'un de ses compatriotes que la situation lui paraissait extrêmement dangereuse et que tout retour à la politique dite d'apaisement semblait exclu de la part du Premier ministre. M. Kennedy se propose, sauf imprévu, de publier demain un communiqué invitant les touristes de son pays à repasser l'Atlantique.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Du même jour, 19 h, reproduit ci-dessus sous le nº 286.
(3) Par téléphone.

295

LE GÉNÉRAL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 34 à 36 (1). Secret. *Berlin, 23 août 1939, 19 h. 24.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Vingt autobus de la ville de Berlin transportaient le 23 août au camp de Zossen, troupe pouvant appartenir au régiment d'infanterie grand allemand.

Je fais l'hypothèse mise sur pied *Übungdivision* ou division de réserve dans ce camp.

Dans la nuit du 22 au 23, Hambourg... (2) traversaient le quartier sud de Berlin vers Potsdam, parmi elles unités imposantes *Flakabteilung* sens de Berlin.

Vu aussi aller vers l'Est, échelon roulant aviation cinquante à soixante voitures.

A Bremen-parc, trois cents camions; unité d'artillerie Bremen partie vers la frontière Ouest ainsi que médecins et infirmières.

On signale aussi l'appel imposant de réservistes, dont mille ouvriers des usines d'aviation Focke-Wulf où on dit fabrication d'avions suspendue et remplacée par celle de bombes.

Prière envoyer par la prochaine valise des masques demandés par note antérieure : G.T. un, T.O. six, P.T. deux, T.P.T. un.

296

LE CHEF D'ESCADRON SIMÉON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERNE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. no 11 (3). Secret. *Berne, 23 août 1939, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Ai appris à E.M.A. Suisse :

1o En cas de besoin, la première mesure militaire suisse sera mobilisation troupes frontière et mise armée de piquet.

2o E.M.A. estime que l'Allemagne a 70 divisions en face de la Pologne et 50 en profondeur devant le front Ouest.

3o Marine et D.C.A. italiennes sont mises en état d'alerte.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Lacune de déchiffrement. Lire vraisemblablement : unités motorisées.
(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

297

LE COMMANDANT DE MASCUREAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LA HAYE, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 28/5 (1). Secret. *La Haye, 23 août 1939, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Commandement néerlandais a pris mesures suivantes :

Télégramme A de prémobilisation envoyé ce matin à six heures.
Spécialistes licenciés depuis avril sont rappelés. Ceux frontières renforcées.
En résumé, mêmes mesures qu'en avril dernier.

298

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1243 à 1245 (2). Réservé. *Varsovie, 23 août 1939, 18 h. 9, 18 h. 19.*

(*Reçu :* 23 h. 40, 21 h. 20.)

Suite à mon télégramme précédent (3).

Les dernières parties de votre télégramme nos 633 à 635 (4) ne m'étant parvenues qu'assez tard dans la nuit, je n'ai pu joindre M. Beck que ce matin à 10 heures.

J'ai fait valoir auprès de lui, avec toute l'insistance que nécessitent les circonstances, les arguments indiqués par Votre Excellence.

J'ai insisté sur le fait que, si la Pologne abandonnait son intransigeance, elle assurerait la continuation des pourparlers militaires de Moscou et pourrait permettre de provoquer l'échec, au moins partiel, du voyage de M. von Ribbentrop; que, dans cette hypothèse, la situation créée par la manœuvre germano-russe était susceptible de se retourner à notre profit, l'Allemagne en subissant les inconvénients, sans en tirer les avantages escomptés.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(3) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 275.
(4) Du 22 août, 20 h. 30, ci-dessus reproduit sous le nº 235.

J'ai fait valoir également que la responsabilité de la Pologne, menacée plus que tout autre, et dans son existence même, serait gravement engagée si elle persiste dans une attitude purement négative. M. Beck a été ébranlé, mais a réservé sa réponse, et m'a quitté pour assister à une cérémonie, présidée par M. Moscicki, au cours de laquelle il se proposait d'entretenir les autres dirigeants polonais. A 12 h. 15, je me suis retrouvé dans son cabinet avec mon collègue anglais, qui est revenu avec moi à la charge.

Finalement, nous n'avons pu obtenir l'assentiment de M. Beck qu'à la formule indiquée par mon télégramme nº 1242.

Il semble toutefois que cette formule soit susceptible de donner au général Doumenc des possibilités de négociations suffisantes.

M. Beck s'est refusé à aller plus loin, en invoquant avant tout la volonté de la Pologne de ne pas être prise dans l'engrenage où elle soupçonne l'U.R.S.S. de chercher à l'entraîner.

Le ministre, en nous donnant finalement son acceptation, a tenu à nous répéter que le gouvernement polonais n'en conserve pas moins toutes ses répugnances à l'entrée des troupes russes sur le territoire.

299

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2693, 2694 [1]. Secret. Réservé. *Londres, 23 août 1939, 22 h.* [2].

(*Reçu :* 22 h.)

J'ai pu prendre connaissance cet après-midi au Foreign Office du compte rendu rédigé par sir W. Seeds à la suite de sa dernière conversation avec M. Molotov.

La lecture de ce document m'a laissé une impression plus nuancée et plus proche des télégrammes de notre ambassadeur à Moscou nos 1783 à 1789 [3] que celle dont mon télégramme nos 2673 à 2676 [4] fait état. C'est ainsi par exemple que les deux ambassadeurs sont d'accord sur les propos tenus par le ministre russe au sujet de la suspension des pourparlers et leur reprise éventuelle, ou encore sur l'initiative venue de Berlin à propos d'un accord à conclure avec les Soviets.

[1] Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet) et dcs papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Scieuces politiques.

[2] Par téléphone.

[3] Sous ces numéros avait été transmis à Londres le télégramme de Moscou à Paris nos 928 à 936, des premières heures du 23 août, reproduit ci-dessus sous le nº 267.

[4] Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 273. Voir le texte du télégramme de sir W. Seeds dans *Documents on british foreign Policy, 1919-1939*, Third Series, vol. VII, nº 165, p. 142-143.

Il ne m'en paraît pas moins certain que le ton de la conversation Molotov-Seeds a été plus tendu que l'entretien avec M. Naggiar. Les deux atmosphères sont différentes.

En vue de faciliter au gouvernement britannique l'adoption d'une position d'attente, que des nouvelles d'agences qui vont être envoyées ces jours-ci de Berlin ou de Moscou risquent de rendre difficile, j'ai montré cet après-midi à sir W. Strang les télégrammes précités de notre ambassadeur à Moscou.

Il a pris quelques notes sur les conclusions et sur des points qui ne figuraient pas dans le rapport Seeds. Je lui ai dit que ces précisions seraient utiles quant aux inconvénients ... (1).

300

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3393, 3394 (2). Réservé. *Rome, 23 août 1939, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

L'ambassadeur de Pologne s'est rencontré hier avec le comte Ciano.

A ce que m'a rapporté le général Wieniawa, le ministre des Affaires étrangères italien l'aurait une fois de plus vivement pressé de conseiller à la Pologne de s'aboucher le plus vite possible avec l'Allemagne, afin de sauver ce qui pouvait encore être sauvé. Le ministre aurait ajouté que la France et l'Angleterre ne donneraient pas l'aide promise et que, si elles la donnaient, cette aide n'aurait aucune efficacité, car la Pologne serait exterminée en trois semaines.

Après avoir plaisanté son interlocuteur sur la conversion soudaine de l'Axe au bolchevisme soviétique et les répercussions de cette magnifique volte-face, le général Wieniawa [lui] (3) a déclaré qu'il était prêt à parier que l'Angleterre et la France tiendraient leur parole, que l'attitude de l'U.R.S.S. ne modifierait pas la situation militaire, telle qu'elle avait toujours été envisagée, et qu'il avait la certitude que l'armée polonaise tiendrait tête jusqu'en novembre, époque à laquelle la température rendrait toute opération impossible.

L'ambassadeur a eu l'impression que les perspectives n'étaient pas regardées comme invraisemblables par son interlocuteur, et qu'elles n'étaient pas sans le préoccuper. Je dois moi-même être reçu ce soir par le comte Ciano.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Un extrait s'en trouve dans les papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Les documents conservés portent : m'(a déclaré), ce qui semble une erreur à en juger d'après le contexte.

301

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1800 (1). Réservé. *Paris, 23 août 1939, 23 h.*

Je vous confirme ma communication téléphonique de ce soir.

M. Noël me télégraphie que « le gouvernement polonais accepte que le général Doumenc tienne le langage suivant : Nous avons la certitude qu'en cas d'action commune contre une agression allemande, une collaboration entre la Pologne et l'U.R.S.S., dans des conditions techniques à déterminer, n'est pas exclue (ou : est possible). Les états-majors français et britannique considèrent dès lors qu'il y a lieu d'étudier immédiatement toutes les hypothèses de collaboration » (2).

Communication de cette décision a été faite immédiatement par M. Noël à M. Naggiar.

Veuillez intervenir d'urgence auprès du Foreign Office pour que la délégation britannique à Moscou soit immédiatement invitée à s'associer à la démarche que le général Doumenc sera amené à effectuer en conséquence de cette décision du gouvernement polonais.

302

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

T. nº 27 (3). Secret. *Londres, 23 août 1939, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

De général Gort à général Gamelin.
Réponse à télégramme nº 2501 E.M.A./2 (4).

On commence à grouper dans certains ports les transports nécessaires pour corps expéditionnaire.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Un autre exemplaire s'en trouve dans les papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Voir ci-dessus le nº 275.
(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(4) Non retrouvé.

Les troubles apportés ainsi à la navigation commerciale seront pour l'étranger l'indication de mesures graves prises par l'Angleterre.

Vendredi 25 commenceront les rappels de réserves pour garnir... (1) et renforcer les corps d'armée réguliers.

303

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nº 1795 (2). Réservé. *Paris, 23 août 1939, 23 h. 15.*

Je vous communique sous les numéros suivants un télégramme d'instructions que j'adresse à notre ambassadeur en Roumanie.

Veuillez intervenir d'urgence auprès du Foreign Office pour qu'il invite son représentant à Bucarest à se concerter avec M. Thierry en vue d'appuyer sa démarche.

Annexe

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest.

T. nos 565 à 568 (3). Réservé. *Paris, 23 août 1939, 23 h. 25* (4).

Le gouvernement polonais vient de donner pleins pouvoirs au général Doumenc pour traiter en son nom, avec les autorités soviétiques, des conditions dans lesquelles les armées russes pourront être autorisées, en cas de guerre, à traverser certaines zones limitées du territoire polonais en fonction des nécessités stratégiques de l'ensemble du front oriental (5).

La résistance montrée par les Polonais à accepter d'envisager cette éventualité avait pratiquement suspendu depuis une semaine les pourparlers de Moscou et permis le développement de la manœuvre germano-russe. Mais M. Molotov et le maréchal Vorochilov ayant déclaré hier (6) à nos représentants que la conclusion du pacte de non-agression avec l'Allemagne ne constituait pas un obstacle à la conclusion de l'accord d'assistance tripartite (7), la décision polonaise nous donne aujourd'hui une dernière chance de précipiter cette conclusion, et peut-être de renverser à notre profit la situation créée par la venue de M. von Ribbentrop.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce télégramme porte en marge des annotations manuscrites d'Ed. Daladier. Un autre exemplaire s'en trouve dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).

(4) 23 août et 23 h 25 sont soulignés par Ed. Daladier, avec l'annotation : « De couverture? ».

(5) Voir ci-dessus les nos 275, 301. En marge de ce paragraphe, annotation manuscrite d'Ed. Daladier : « Pologne avait refusé à deux reprises ».

(6) En marge : « le 22 août. A vérifier ».

(7) Voir ci-dessus le nº 267. Ce membre de phrase a été souligné par le président du Conseil.

Nous ne devons en tout cas rien négliger pour tenter d'y parvenir et les Russes ayant, en même temps que le droit de passage à travers la Pologne, évoqué celui de traverser certaines zones du territoire de la Roumanie, il est nécessaire et urgent de demander au gouvernement roumain qu'il accorde au général Doumenc les mêmes pleins pouvoirs que le gouvernement polonais.

Il importe que sa décision à ce sujet intervienne sans délai et vous ne devez pas hésiter à porter immédiatement la question jusqu'au Roi lui-même.

Nous n'ignorons rien des objections que cette procédure et la question de fond elle-même peuvent soulever.

Le gouvernement polonais les avait tout d'abord exprimées avec force, opposant à deux reprises un refus formel à notre demande. Le gouvernement roumain doit comprendre que la gravité exceptionnelle des circonstances qui ont déterminé l'acceptation finale de la Pologne doit également commander la sienne et qu'il ne peut refuser à la France, garante de l'indépendance de la Roumanie, la marque de confiance qu'elle estime nécessaire et urgent de lui demander, dans son propre intérêt.

J'insiste encore sur l'urgence de cette démarche et sur l'importance de son résultat. Si, comme je l'espère fermement, une réponse favorable vous est faite, vous voudrez bien la télégraphier immédiatement à M. Naggiar [1].

304

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1327. Secret. Réservé. *Istanbul, 23 août 1939, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 24, 0 h. 15.)

Le ministre de Yougoslavie a informé confidentiellement le ministre des Affaires étrangères que le gouvernement bulgare avait demandé à Belgrade une autorisation de survol pour 100 avions allemands, soi-disant achetés par lui, et qui doivent être amenés en Bulgarie par la voie des airs avec des équipages allemands. Le gouvernement yougoslave n'a pas cru pouvoir refuser cette autorisation [2].

En me faisant part de ce qui précède, M. Saraçoglu a ajouté qu'il était d'autre part informé de la présence en territoire bulgare d'un certain nombre d'aviateurs italiens.

[1] Ce télégramme a été communiqué en même temps à Moscou, sous les nos 637 à 641, et à Londres, sous les nos 1796 à 1799.

[2] Par télégramme nº 1358 du 25 août, l'ambassadeur indiquait que les avions en question provenaient des anciens stocks tchécoslovaques.

305

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1328. Confidentiel. *Istanbul, 23 août 1939, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 24, 1 h.)

Mon collègue de Hongrie affirme que le comte Csaky n'a pas été mis à Salzbourg [1] au courant du projet de pacte germano-soviétique.

M. de Mariassy ne possède à aucun degré l'art de dissimuler sa pensée. Il faut donc retenir de son propos au moins que, même si le ministre hongrois a été mis dans la confidence, les agents qui auraient eu le plus droit à être informés n'ont pas été renseignés sur ce qui se préparait.

306

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 944, 945 [2]. Réservé. *Moscou, 23 août 1939, 21 h 35.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 10).

Vu la position catégorique de la Pologne et les intentions de M. Beck telles qu'elles ont été exposées dans votre télégramme nos 619 à 624 [3], on peut se demander si en tout état de cause et quelle que puisse être la portée des accords conclus par M. von Ribbentrop, le maintien des missions militaires au-delà d'un court délai de convenance ou d'observation indiqué par mon télégramme nº 928 [4] serait judicieux.

En effet, les Russes maintiendront certainement quant au passage de leurs ... [5] irréductible qu'ils déclarent connue de notre gouvernement depuis 1935. Les missions se trouveront toujours devant le même obstacle.

[1] Sur les entretiens de Salzbourg, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[3] Des premières heures du 23 août, ce télégramme transmettait à Moscou le télégramme de Varsovie nos 1223-1227, de la veille, ci-dessus reproduit sous le nº 215.

[4] Des premières heures du 23 août, et ci-dessus publié sous le nº 267.

[5] Lacune de déchiffrement.

Étant donné d'autre part l'évolution des événements qui ont justifié votre télégramme nº 625 (1), les missions auraient une raison plausible de départ qu'elles pourraient faire valoir au maréchal Vorochilov sans se référer à la négociation. Elles attendent les ordres de leurs gouvernements, estimant que leur départ doit être simultané.

Sous l'impression d'un télégramme par lequel lord Halifax a tempéré ses premières instructions, auquel je me réfère sous nº 941 (2), mon collègue souhaiterait prolonger si possible le séjour des missions à titre de manœuvre, tout en considérant que les obstacles auxquels je fais allusion ont un caractère permanent en raison des points de vue polonais et russe.

307

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 946, 947 (3). Réservé. *Moscou, 23 août 1939, 21 h. 37, 21 h. 38.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 20, 1 h. 30.)

J'adresse à Varsovie le télégramme nº 26 que je vous communique sous le numéro suivant:

Nous examinerons [quel usage] faire de votre télégramme nº 21 (4) au sujet du langage que M. Beck autorise à tenir. Mais cette concession vient bien tard. Elle est en outre insuffisante, parce qu'elle ne permet pas de faire état d'une décision du gouvernement polonais lui-même. Je communique au Département.

(1) Ce télégramme, des premières heures du 23 août, disait simplement : « Congés sont supprimés jusqu'à nouvel ordre ».

(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 291.

(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Il s'agit du même télégramme que le télégramme adressé par Varsovie le même jour sous les nos 1241-1242 (reçu à Paris à 15 h 20). Ce document est ci-dessus reproduit sous le nº 275.

308

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1330 à 1333 (1). *Istanbul, 23 août 1939, 21 h. 40.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* le 24, 2 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nos 951-952 (2).

J'ai vu cet après-midi le ministre des Affaires étrangères (3). Pas plus que le gouvernement français, le gouvernement turc n'avait été tenu au courant des intentions soviétiques, et cependant il n'y a pas deux semaines (télégramme nos 1242 et suivants) (4) que la réponse affirmative d'Ankara aux propositions de l'U.R.S.S. pour un accord d'assistance mutuelle avait été donnée. Quand j'ai vu M. Saraçoglu, celui-ci attendait l'ambassadeur des Soviets, mais M. Terentiev, que j'ai rencontré moi-même, m'a dit n'avoir reçu aucune information particulière.

M. Saraçoglu veut réserver son jugement, et il ne peut croire encore que le gouvernement de Moscou commette la folie de laisser pour sa part le champ libre à l'Allemagne. Il ne voit pas les Soviets se prêtant à l'heure actuelle à une politique d'où pourrait sortir le partage de la Pologne. Quant à l'Allemagne, elle joue son jeu, et il n'est pas étonnant [que] M. von Ribbentrop essaye de toutes les combinaisons. « Nous payons, m'a dit le ministre, la politique à courte vue que la Pologne et la Roumanie ont pratiquée à l'égard de l'U.R.S.S. »

Les nouvelles relatives aux mouvements de troupes en Europe centrale lui semblent d'ailleurs de la plus grande gravité.

Mon collègue anglais, qui avait vu hier soir M. Saraçoglu, m'avait dit que je le trouverais abattu et presque désemparé. Je dois dire que telle n'a pas été mon impression. Le ministre m'a au contraire déclaré spontanément avec force que les principes de la politique turque avaient été fixés en tenant compte des intérêts permanents du pays, et qu'il n'était pas question de les modifier. J'ai l'impression que M. Saraçoglu paraissait craindre hier une action des éléments germanophiles et que cette contre-offensive ne s'est pas produite, ou qu'elle a pu être repoussée. Cette impression est corroborée par

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Un autre exemplaire s'en trouve dans les papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Du 22 août, non reproduit. Il annonçait la prochaine signature du pacte germano-russe.

(3) Rentré la veille au soir d'Andrinople.

(4) Du 10 août, publié au tome XVII de la présente série, sous le n° 506.

le jugement que le ministre a porté sur les propositions d'ordre économique que l'Allemagne vient de faire ici, et qui font l'objet d'un télégramme distinct [1].

Quoi qu'il en soit, il est évident que si la nouvelle politique soviétique allait jusqu'au point où la Turquie ne serait plus assurée au moins de la neutralité bienveillante de l'U.R.S.S., le gouvernement turc serait dans la nécessité d'adapter, sinon son attitude politique, au moins son intervention militaire éventuelle à cette situation. Cela d'ailleurs avait été clairement marqué dans les conversations que le général Weygand et le général Huntziger ont eues ici [2], et dont j'ai rendu compte. Si loyales que puissent être les intentions des dirigeants turcs, il n'en reste pas moins certain que si l'évolution de la politique soviétique se précise, les partisans de l'entente avec Berlin reprendraient ici courage. C'est une raison de plus, à mon sens, pour que s'il en est temps encore, nous ne négligions rien de ce qui pourrait détourner le gouvernement de l'U.R.S.S. d'aller jusqu'au bout dans la voie où il paraît s'engager.

309

LE GÉNÉRAL DOUMENC, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 8 [3]. *Moscou, 23 août 1939, 22 h. 15.*

(*Reçu :* le 24, 2 h. 30.)

Je viens de recevoir le compte rendu sténographique de la conférence que j'ai eue personnellement hier avec le maréchal Vorochilov [4]. Je vous envoie ce document par le commandant Pichon qui part par avion et sera à Paris au plus tard vendredi matin. Les indications données d'autre part par le télégramme de notre ambassadeur de Varsovie [5] vont me permettre de maintenir le contact et de reprendre la partie dès que possible.

(1) Voir ci-après, le nº 310.

(2) Sur les entretiens de ces derniers avec les autorités civiles ou militaires turques, voir au tome XVI de la présente série, les nos 7, 8, 25, 37, 39, 110; au tome XVII les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399, 400, 421, 526.

(3) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Ce compte rendu est reproduit aux Addenda, nº III.

(5) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Varsovie nos 1241-1242, du même jour (reçu à Paris à 15 h 20), et ci-dessus reproduit sous le nº 275.

310

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1334 à 1338 (1). *Istanbul, 23 août 1939, 19 h. 30, 23 h. 30.*
Confidentiel.

(*Reçu :* le 24, 5 h. 15, 5 h.)

On a reçu hier une note allemande dont le ministère des Affaires étrangères m'a [promis] copie, et qui peut se résumer ainsi :

1° Du fait de l'évolution de la politique extérieure turque, le gouvernement allemand ne peut autoriser la vente de certains matériels commandés par Ankara, et il estime que la résiliation des contrats en cours doit avoir lieu sans saisie des cautions ou pénalités d'aucune sorte.

2° Le gouvernement allemand ne saurait d'autre part ratifier l'accord relatif à la dernière ouverture de crédits (2).

3° Il espère que le gouvernement turc admettra sans difficulté le bien-fondé de ce qui précède.

Le Reich demeure d'ailleurs prêt à négocier avec la Turquie la fourniture de certains matériels, voire la construction de la base navale au sujet de laquelle des pourparlers avaient déjà été engagés. Il ajoute que, dans cette attente, des experts allemands sont déjà arrivés ici.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il estimait que cette note équivalait à un ultimatum économique. Il a ajouté avec beaucoup de fermeté, en précisant qu'il l'avait déjà marqué au ministre de Hongrie « pour qu'il le répète à ses amis allemands », qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement turc de céder à des exigences inadmissibles.

Néanmoins, il ne veut pas prendre l'initiative de la rupture, et l'on va, du côté turc, rechercher si les relations économiques avec l'Allemagne peuvent être maintenues dans des limites raisonnables.

M. Saraçoglu n'a fait aucune allusion à la durée des pourparlers franco-turcs, non plus qu'à la dernière communication turque [relative] à l'assistance économique (3)et le ... (4) qui attend une réponse depuis un mois et demi.

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'autres exemplaires s'en trouvent dans les « Papiers 1940 » ou dans les papiers Massigli (avec quelques variantes).

(2) Au mois de janvier précédent, Berlin avait accordé à Ankara pour dix ans un crédit de 150 millions de marks, en vue de permettre à la Turquie d'effectuer des achats de matériel de guerre et de produits industriels en Allemagne.

(3) Sur cette communication, voir, au tome XVII de la présente série, le n° 525.

(4) L'exemplaire des papiers Massigli porte : à l'assistance économique et financière (qui attend).

En dépit de cette discrétion, je ne doute pas que l'incertitude où l'on se trouve ici, au moment où commence la nouvelle campagne d'exportation, sur les conditions dans lesquelles la Turquie pourra trouver des débouchés en dehors de l'Allemagne, ne soit un des arguments dont les adversaires de la politique gouvernementale usent le plus volontiers.

Je pense pour ma part que si nous ne voulons pas faire le jeu des partisans de l'Axe, il importe de hâter la conclusion de nos négociations commerciales, dussions-nous pour cela renoncer à telle ou telle de nos exigences. Il ne serait pas moins nécessaire à mon avis de hâter l'échange de vues que mon collègue britannique me dit être en cours entre Paris et Londres, sur la politique économique et financière que les deux gouvernements entendent suivre ici.

311

LE COLONEL DELHOMME, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 432 [1]. Secret. *Bucarest, 23 août 1939, 23 h.*

(*Reçu :* le 24, 6. h 35.)

Suite à télégramme nº 174/S du 21 août [2].

1º Mesures militaires comportent : complément dans 22 G.U. de la « partie active » des unités, c'est-à-dire effectif nécessaire pour servir tout l'armement de l'unité.

Mise sur pied (temporaire) d'une seule division de réserve (la 25e, dérivant de la 6e).

2º Je confirme effectifs sous les armes : 400.000 environ.

3º Le dispositif général — 16 G.U. front Ouest, 6 G.U. front Sud — qui allait être pris, pourrait être modifié en raison pacte germano-russe et précautions front Est en conséquence.

[1] Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Non retrouvé.

312

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 142. Réservé. *La Haye, 23 août 1939* (1).

(*Reçu :* le 24, 13 h.)

Je crois devoir communiquer, à toutes fins utiles, au Département, les informations suivantes :

1º Une personnalité d'Amsterdam a reçu d'un ami hollandais résidant à Vienne et bien introduit dans les milieux nazis une lettre *datée du 19 août*, dans laquelle il lui annonce que le Reich s'étant assuré de la neutralité de la Russie, attaquerait vraisemblablement la Pologne et la Roumanie cette semaine, ou la semaine prochaine. La collaboration de la Hongrie serait assurée par la promesse de la Slovaquie et de la Transylvanie. De même, la Bulgarie recevrait comme prix de sa neutralité ou de son intervention la Dobroudja. Il s'agit, en effet, pour l'Allemagne d'atteindre vite la mer Noire, c'est-à-dire le blé et le pétrole, pour rendre impossible tout secours des alliés et neutraliser les effets de l'alliance franco-anglo-turque et du monopole du Bosphore.

La Lithuanie et la Lettonie recevraient la partie du territoire les avoisinant et située à l'est de la Prusse orientale, quant à l'Allemagne, elle s'incorporerait Dantzig, la Posnanie et la Silésie polonaise. L'Ukraine polonaise serait érigée en protectorat autonome et le reste de la Pologne en un autre protectorat à la mode de la Slovaquie.

2º Le consul général d'Allemagne à Rotterdam a dit à M. Imbault-Huart qu'il se rendrait au congrès de Nuremberg. Je m'efforce de savoir si les autres consuls allemands de Hollande se préparent également à assister à cette manifestation.

3º Les frets rhénans ont sensiblement augmenté depuis le 15 août. Cette hausse est attribuée à une demande croissante de bateaux pour le transport des graviers allemands du bas Rhin vers le haut Rhin et au manque de main-d'œuvre en Allemagne, ainsi qu'au fait que les remorqueurs allemands restent sur le cours national du fleuve et ne descendent plus à Rotterdam.

4º Le gouvernement hollandais vient de remettre en vigueur les mesures de précaution militaires prises au début d'avril (2).

(1) Par poste, en clair.
(2) Voir ci-dessus le nº 297.

313

LE CAPITAINE DE TARLÉ, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

T. nº 11 [1]. Secret. *Belgrade, 23 août 1939.*

Attaché militaire allemand m'a déclaré ainsi qu'à commandant 2e bureau yougoslave et plusieurs attachés militaires étrangers que guerre inévitable quelle que soit attitude Pologne, celle-ci ayant par trop irrité le peuple allemand.

Prière communiquer Guerre.

314

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2332 [2]. *Berlin, 23 août 1939, 22 h. 30.*

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a convoqué ce soir pour me donner lecture du message de M. Chamberlain à M. Hitler et de la réponse de ce dernier [3].

Je ne crois pas utile de communiquer la substance de cette réponse à Votre Excellence qui la recevra *in extenso* de Londres.

M. Woermann n'a accompagné sa communication d'aucun commentaire.

[1] Le texte ici reproduit, extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques, est en fait la transmission au ministère de la Guerre, sous le nº 2365 2/C/5 (E.M.A.A.), du télégramme nº 11 de l'attaché de l'Air.

[2] Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade, est, à l'exception de la seconde phrase, reproduit au *Livre jaune* sous le nº 216, avec l'indication « Reçu à 24 heures ».

[3] Ces documents sont reproduits dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nos 145 (ou 207) et 208, ainsi que dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Ser. D, Band VII, nos 200 annexe, 201. Sur la réponse du Führer, voir également ci-après le nº 357.

315

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3384 à 3387. *Rome, 23 août 1939, 12 h. 30.*

Malgré les accents ironiques et triomphants avec lesquels elle continue de célébrer, comme un chef-d'œuvre de vrai et sain réalisme, la victoire diplomatique de l'Allemagne et de l'Axe, et bien qu'elle déclare que cette victoire renverse dès maintenant toutes les positions des puissances démocratiques, en Turquie, en Roumanie et dans les Balkans, la presse romaine laisse voir que les dirigeants fascistes n'en sont pas moins impressionnés par la fermeté des réactions de la Pologne, de l'Angleterre et de la France, ainsi que par les précautions d'ordre politique et militaire immédiatement prises à Londres et à Paris.

Elle traduit, en tout cas, une conscience nette de la gravité du péril de guerre auquel demeure exposée l'Europe et adresse de nouveaux appels à la sagesse de la Pologne, de ses protecteurs, et même de l'Allemagne, en exprimant l'espoir qu'il soit encore possible d'éviter une catastrophe.

La marine italienne prend tout de même ses précautions. A Tripoli, à Benghazi, les autorités semblent avoir mis le pays en état d'alerte.

En revanche, en ce qui concerne l'armée de la Péninsule, on ne me signale pas, jusqu'à présent, les indices extérieurs d'une recrudescence d'activité militaire, qui puissent faire penser qu'une mobilisation générale soit imminente.

D'après ce qui m'est rapporté d'assez bonne source, les dirigeants fascistes conserveraient des doutes et des hésitations.

Ils estimeraient que la nature du pacte que M. von Ribbentrop s'apprête à signer n'est pas encore absolument claire et qu'il se peut, comme on le dit, que, loin de livrer la Pologne au Reich, le pacte en question réserve l'éventualité d'une agression allemande contre un tiers, éventualité qui annulerait aussitôt les engagements contractés.

On ne serait pas non plus sans appréhension dans les milieux politiques romains au sujet de l'attitude de l'opinion publique italienne, et notamment de ses éléments catholiques, et du Vatican, qui les dirige. On se demanderait, en effet, quels seront les sentiments du Saint-Siège, s'il voit que le régime, entraîné par l'Axe, se rapproche du bolchevisme, qu'il avait toujours prétendu combattre.

On aurait des craintes analogues à l'égard de la Yougoslavie et du Japon.

Ces diverses considérations, dont l'Allemagne paraît avoir fait bon marché, pèseraient d'un poids plus lourd sur l'esprit des chefs fascistes. Mais jusqu'à plus ample informé, on ne saurait affirmer que ceux-ci les fassent valoir auprès de leurs partenaires, ni qu'ils persistent à exercer sur ces derniers une influence modératrice.

316

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 646 à 648. *Rome, 23 août 1939.*

Mgr Montini a dit ce matin à un de mes collaborateurs que la nouvelle du pacte germano-russe qui a produit au Vatican une impression déplorable avait, selon ses informations, désorienté le peuple italien et même certains milieux fascistes. Le substitut à la secrétairerie d'État estime que le gouvernement fasciste était prévenu, mais qu'au fond, il n'est quand même pas véritablement satisfait de cette nouvelle évolution de la situation, qui ne cadre pas avec les principes de politique intérieure dont il se réclame.

Mgr Montini a paru profondément persuadé que le gouvernement italien ne voulait pas d'une guerre, et qu'il était très anxieux de trouver un moyen honorable de sortir de l'impasse où il s'est placé. Il a ajouté que, d'après ses renseignements, la presse italienne avait encore reçu hier l'instruction de ménager la Pologne, comme elle nous ménage depuis quelques jours déjà.

En ce qui concerne l'Allemagne, le substitut à la secrétairerie d'État pense qu'elle menace dès maintenant non seulement Dantzig et la Pologne, mais également la Hongrie. Ce fait ne serait pas sans inquiéter fortement le gouvernement italien et sans l'incliner vers les solutions diplomatiques. A ce sujet, Mgr Montini croit que le comte Csaky est venu une seconde fois à Rome, après son premier voyage précipité (1). Ce fait donnerait la mesure de l'inquiétude extrême qui règne à Budapest.

Mgr Montini a déclaré son admiration pour l'attitude loyale de l'Angleterre à l'égard de la Pologne. Mon collaborateur en a profité pour l'assurer que la position de la France n'était pas moins nette.

(1) Sur les deux voyages entrepris par le ministre hongrois en Allemagne, « à titre privé », puis sur sa brève visite à Rome, voir ci-dessus les nos 99, 140, 156, 220, 305.

317

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 650, 651. *Rome, 23 août 1939.*

L'annonce du pacte germano-russe, bien qu'accueillie apparemment sans trop d'étonnement par les milieux que je contrôle, a produit sur eux le plus fâcheux effet.

Du point de vue catholique, il faut en retenir que le gouvernement italien va se trouver fort gêné à l'égard du pays dont l'attachement à la religion est profond et qui a été rigoureusement dirigé par le fascisme, conformément en cela aux directions de l'Église, dans le sens de l'hostilité au communisme.

On peut dès lors assister à ce paradoxe de voir l'Italie entraînée à un conflit, auquel le peuple répugnait déjà, avec la neutralité bienveillante, sinon la complicité d'un pays qu'on a fait passer à ses yeux, depuis plusieurs années, comme l'incarnation des principes les plus haïssables, et cela contre la France et la Pologne qui se sont formées aux mêmes sources spirituelles qu'elle.

Ces arguments, non seulement le clergé, mais la plus grande partie de l'opinion italienne peuvent en être frappés si on les leur fait valoir. Ils sont de nature à affaiblir la résistance morale de la masse, qui n'est guère disposée à comprendre un pareil retournement politique.

Aussi est-il de la plus haute importance de nous prévaloir à fond de ce que j'appellerai le facteur catholique, par les journaux, la radio ou tout autre moyen de propagande, à l'égard de l'Italie, et aussi d'autres pays. Ce que l'on fera en ce sens peut avoir une portée très appréciable.

318

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 662. Secret. *Rome, 23 août 1939.*

Le général des Jésuites (R.P. Ledochowski), que j'ai été voir hier, m'a fourni quelques indications qui peuvent présenter de l'intérêt.

Il se dit sûr que M. Mussolini a eu, au moment où des dépêches de presse l'ont annoncé, un léger accident de santé : une paralysie temporaire des muscles de la face. Était-ce simplement l'effet d'une cause occasionnelle, du surmenage, d'une crise de colère, ou celui d'un trouble organique plus profond, d'une cause permanente? Il ne le sait. Mais du fait, il se déclare certain.

Il dit savoir que maintenant encore de grands chefs militaires, le maréchal Badoglio notamment, demeurent défavorables à l'éventualité d'une guerre de l'Italie contre la France et l'Angleterre.

Il confirme ce que me disait avant-hier un de ses collaborateurs, concernant le sentiment contraire à cette éventualité qui serait celui de la grande majorité de la population italienne. A l'en croire, ce sentiment serait particulièrement fort dans le nord de la Péninsule et pourrait bien, le cas échéant, compromettre la stabilité du régime, s'il y était passé outre.

Beaucoup d'Italiens, dit-il, sont humiliés de l'asservissement de leur pays à l'Allemagne. Même des fascistes haut placés, — toujours d'après lui, — conviennent du mécontentement latent, avouent s'en rendre compte, ajoutant toutefois : « Mais que pouvons-nous faire! »

Le Roi, estime-t-il, est « tenu par Mussolini ».

Mon interlocuteur dit savoir que, depuis environ deux mois, le gouvernement italien est fort actif auprès du gouvernement des Soviets.

Il n'a pas été surpris de l'accord germano-russe. Il n'a jamais douté que la Russie eût engagé avec l'Allemagne une négociation parallèle à celle qu'elle avait avec l'Angleterre et la France. Mais comme il a aussi mauvaise opinion des bolcheviques que des nazis, il pense que leurs engagements réciproques ne gêneront ni les uns ni les autres, quand leur intérêt sera de les violer. Ni les uns, ni les autres n'ont, dit-il, « de principes ».

Les ambitions d'Hitler demeurent, croit-il, dirigées vers l'Ukraine, à cause des richesses naturelles de cette province, et vers la constitution d'une grande Ukraine, donc vers une amputation de l'actuelle Russie.

C'est ce qui est dit dans *Mein Kampf*, et c'est ce qui reste le vrai dessein.

Quant au litige germano-polonais, Dantzig n'est pour Hitler « qu'une étiquette », un prétexte. Il entend sans doute l'adjuger au Reich, mais ce qui l'attire réellement en Pologne, c'est la Pomérélie et surtout le charbon de Silésie, le pétrole de Galicie.

Les jésuites polonais écrivent au R.-P. Ledochowski que jamais, dans leur pays, le sentiment national n'a été aussi ardent, aussi unanime, que leurs compatriotes sont prêts à tous les sacrifices. Il est convaincu que la Pologne défendra son indépendance de tous ses moyens. Il pense que, concurremment au courage de la résistance, le facteur catholique jouera dans le monde en faveur de la Pologne.

Il a été reçu hier matin par le Pape, avant d'aller prendre trois semaines... [1]. Le Saint-Père était content de l'accueil fait en France à son discours de samedi dernier [2] et le lui a dit, mais se montrait aussi fort inquiet de la situation internationale. Le R.-P. Ledochowski a insisté auprès de lui sur la responsabilité de l'Allemagne et a constaté de sa part des réactions favorables.

P.S. Je demande le secret le plus absolu sur les confidences de cet éminent religieux, que toute indiscrétion pourrait dangereusement compromettre.

[1] **Passage illisible.**
[2] **Soit : le 19 août. Sur l'allocution du Souverain Pontife, voir ci-dessus le n° 264 (note).**

319

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 664. *Rome, 23 août 1939.* (1)

Comme le conseiller de l'ambassade de Roumanie près le Saint-Siège lui parlait de la Hongrie, Mgr Montini lui a répondu qu'au Vatican, l'on s'attendait à la substitution d'un cabinet Csaky au cabinet Teleki. Le comte Csaky étant considéré comme le plus germanophile des membres du gouvernement actuel, cette éventualité parut au diplomate roumain être parmi les choses possibles et pouvoir, si la Hongrie officielle faiblissait sous la pression allemande, constituer une transition entre l'état présent des choses et un gouvernement hongrois franchement nazi.

Les affaires de Hongrie (sur laquelle on ne met pas de doute qu'il y ait eu pression de l'Allemagne) ne préoccupent pas ici que le Vatican. Elles causent également du souci dans les cercles diplomatiques roumains et yougoslaves. Le ministre de Yougoslavie près le Saint-Siège est venu m'en parler hier. Il allait jusqu'à conjecturer (ce qui est audacieux) que la revendication de Dantzig ne fût de la part d'Hitler qu'une feinte et que les desseins du Führer fussent en réalité orientés vers la Hongrie et la Roumanie. Il signalait que la propagande française et anglaise en Hongrie est presque inexistante, alors que l'action de l'Allemagne s'exerce intensément et sous toutes les formes. Il se demandait si le point d'honneur hongrois ne pourrait être intéressé par des articles sympathiques à ne pas tolérer que le régent Horthy fût déboulonné par l'Allemagne comme l'avait été M. Benès en Tchécoslevaquie et qu'on pût trouver dans les rangs des Magyars un Chvalkovsky.

Dans les mêmes missions diplomatiques, l'on s'inquiète de ce que fera éventuellement la Bulgarie, que l'on croit poussée par l'Italie à prendre la Roumanie à revers.

(1) Par valise, en clair.

320

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1333. *Washington, 23 août 1939.*

D'après les nouvelles reçues au département d'État, le futur accord politique germano-soviétique comporterait :

1º pacte de non-agression;

2º reconnaissance du *statu quo* dans la Baltique;

3º engagement de l'Allemagne de ne pas aider ni encourager le Japon en Extrême-Orient.

La contrepartie de cette dernière stipulation se trouverait dans le fait que la clause habituelle frappant de caducité un pacte de non-agression au cas où l'un des contractants commettrait lui-même une agression serait omise, ce qui donnerait à l'Allemagne les mains libres contre la Pologne.

321

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1334, 1335. Très secret. *Washington, 23 août 1939.*

Le sous-secrétaire d'État m'a dit, en me demandant le secret absolu, que d'après ses informations, le roi d'Italie aurait tenu, il y a quelques jours, un conseil auquel assistaient, outre M. Mussolini, le maréchal Badoglio, le maréchal Balbo et M. Starace. Ces trois derniers se seraient prononcés très énergiquement contre la guerre.

Quant à M. Mussolini lui-même, le fait qu'il avait décliné de se rendre personnellement à Salzbourg et Berchtesgaden (1), comme il y avait été invité, semblait marquer une certaine hésitation à suivre jusqu'au bout M. Hitler.

M. Sumner Welles m'a également appris que M. Mussolini avait répondu par une lettre personnelle courtoise au message présidentiel d'avril dernier (2).

(1) Sur les entretiens germano-italiens de Salzbourg et de Berchtesgaden, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(2) Message dont le texte est analysé au tome XV de la présente série sous le nº 413 (note).

Ces diverses indications permettent de deviner de quel côté se tournerait le Président s'il voulait renouveler les tentatives de conciliation qu'à deux reprises déjà, en septembre 1938 (1) puis en avril 1939, il a faites pour prévenir une conflagration européenne menaçante.

322

Note de la sous-direction d'Europe (2)

Situation diplomatique des états européens vis-à-vis de la Pologne en cas de conflit germano-polonais

Secret. *Paris, 23 août 1939.*

Grande-Bretagne

« ... Le gouvernement de Sa Majesté s'estimera tenu d'accorder au gouvernement polonais tout l'appui qui sera en son pouvoir si la Pologne était clairement menacée d'une action contre son indépendance et si le gouvernement de cette puissance considérait d'un intérêt vital de résister par la force à cette action ».

(Déclaration de M. Chamberlain du 31 mars 1939) (3).

« ... Le Cabinet n'a aucunement hésité à décider qu'un tel événement (pacte germano-russe) n'affecterait en rien les obligations de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Pologne, obligations que le gouvernement a, à maintes reprises, réaffirmées publiquement et qu'il est déterminé à remplir... ».

(Communiqué britannique du 22 août) (4).

U.R.S.S.

(Pour mémoire).

Roumanie

Aux termes du traité de garantie conclu le 15 janvier 1931, entre la Pologne et la Roumanie (5), « la Roumanie et la Pologne s'engagent à respecter réciproquement et à maintenir contre toute agression extérieure leur intégrité territoriale actuelle et l'indépendance politique présente... ».

« ... Dans le cas où un différend prévu à l'article 17 du pacte de la Société des Nations (cas d'un conflit germano-polonais, l'article 17 prévoyant l'éventualité d'un conflit entre un état membre et un état non membre de la Société

(1) Sur les messages envoyés par le président des États-Unis lors de la crise de septembre 1938, voir, au tome XI de la présente série, les nos 368 (note), 421 (et note).

(2) Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Sur cette déclaration, voir, au tome XV de la présente série, le no 216.

(4) Voir ci-dessus le no 239.

(5) Dont le texte est reproduit dans Martens, *Nouveau recueil général des traités*, XXX, p. 35.

des Nations) viendrait à surgir et [où] la Roumanie ou la Pologne se verrait attaquée, sans l'avoir provoqué, la Pologne et la Roumanie s'engagent à se prêter aide et assistance ».

Cependant, à la date où il a été conclu, le traité devant, en fait, jouer essentiellement dans le cas d'une agression de l'U.R.S.S., les conventions militaires polono-roumaines prévoyaient uniquement cette éventualité.

Depuis lors, le 24 avril 1939, M. Tataresco a fait savoir au Ministre que, lors du séjour à Varsovie de M. Gafenco, M. Beck avait donné au ministre des Affaires étrangères de Roumanie l'assurance que l'alliance polono-roumaine jouerait en cas d'attaque de la Roumanie par l'Allemagne. M. Gafenco a donné à M. Beck la même assurance en cas d'attaque de la Pologne par l'Allemagne (1).

Toutefois, une convention militaire, donnant toute sa portée à un engagement, ne paraît pas avoir été conclue. D'autre part, la version des entretiens de Varsovie, telle qu'elle a été fournie par M. Gafenco, ne semble pas avoir été confirmée par M. Beck. Celui-ci a tenu à notre ambassadeur à Varsovie des propos moins catégoriques et s'est notamment exprimé de la manière suivante : « Au cas où l'Allemagne attaquerait la Roumanie, par le jeu même des accords franco-polonais et anglo-polonais, combinés avec la garantie accordée par la France et par la Grande-Bretagne à la Roumanie, il se produirait un conflit général dans lequel la Pologne serait nécessairement impliquée, sans qu'il soit besoin de prévoir formellement cette hypothèse dans un accord polono-roumain. » (Varsovie, 12 mai) (2).

Turquie

Il n'existe, entre la Pologne et la Turquie, aucun engagement particulier.

Mais les déclarations anglo-turque du 13 mai et franco-turque du 23 juin 1939 (3) contiennent le paragraphe suivant : « Les deux gouvernements reconnaissant qu'il est également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans... ».

Cet aspect des relations anglo-turques et franco-turques a été repris et précisé dans le projet d'accord tripartite, actuellement sur le point d'être conclu (4). Le projet prévoit en effet :

1° Que dans le cas où la garantie donnée par la Grande-Bretagne et par la France à la Roumanie viendrait à jouer, la Turquie prêtera aide et assistance aux deux puissances occidentales. Ce mécanisme pourrait éventuellement être appelé à jouer dans le cas où la Roumanie interviendrait aux côtés de la Pologne, bien que l'assistance turque, telle qu'elle est prévue par l'accord tripartite, n'envisage que le cas où la Roumanie serait elle-même attaquée.

(1) Sur cet accord polono-roumain, voir, au tome XV de la présente série, les nos 433, 505.
(2) Voir, au tome XVI de la présente série, le n° 145.
(3) Sur ces déclarations, voir au tome XVI précité les nos 157, 158 (et note), 517, 518.
(4) Les ambassadeurs britanniques et français à Ankara pressaient le gouvernement turc de conclure : voir ci-après le n° 390.

2° Les parties contractantes se consulteront immédiatement dans l'hypothèse, par exemple, où l'Allemagne attaquerait la Pologne.

Grèce

Il n'existe pas d'engagement direct entre la Pologne et la Grèce. Celle-ci n'avait même paru que médiocrement satisfaite, en avril 1939, de la garantie que lui ont donnée la France et la Grande-Bretagne et qui lui semblait de nature à pouvoir l'entraîner dans un conflit européen.

Depuis lors, la Grèce a marqué, toutefois, une évolution sensible.

1° Le 17 août 1939, M. Metaxas, président du Conseil, a déclaré à notre ministre à Athènes : « ... L'Allemagne se jettera évidemment sur la Roumanie et la Bulgarie se joindra à elle. Sans doute, nous ne serions juridiquement tenus de prêter main-forte aux Roumains. Mais, à vous parler d'homme à homme, je dois vous dire que, moralement, nous ne saurions nous en dispenser » [1].

2° Le 14 août, le gouvernement turc a décidé l'envoi d'une mission militaire à Athènes.

3° M. Mavroudis, secrétaire d'État hellénique, a été chargé de déclarer aux dirigeants turcs que son gouvernement était en plein accord avec la politique poursuivie par la Turquie.

Dans ces conditions, la Grèce, en raison des liens politiques qui la lient à la Roumanie et à la Turquie, peut éventuellement, si l'un ou l'autre de ces deux états se trouve engagé dans un conflit aux côtés de la Pologne, être amenée à intervenir, elle aussi.

Hongrie

Il n'existe aucun engagement direct entre la Pologne et la Hongrie.

Toutefois, les relations unissant les deux pays sont très cordiales. C'est ce que le régent Horthy a souligné, le 14 juin 1939, dans le message solennel qu'il adressait à la nation hongroise : « A la Pologne, devenue à nouveau notre voisine après une interruption séculaire, nous sommes attachés par les lois non écrites d'une amitié sincère, développée sur la base des contacts historiques ».

M. Teleki, président du Conseil de Hongrie, a déclaré, de son côté, le 18 août, dans une conversation privée : « L'amitié polono-hongroise a été scellée au cours des siècles; elle reste inébranlable ».

Yougoslavie

Il n'existe aucun engagement direct entre la Pologne et la Yougoslavie.

[1] Paroles rapportées par un document non retrouvé.

PAYS-BAS, BELGIQUE, SUISSE

Il n'existe aucun engagement direct entre la Pologne d'une part, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse d'autre part, qui, s'ils ne sont pas eux-mêmes attaqués par l'Allemagne, demeureront neutres en cas de conflit germano-polonais.

323

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS [1].

Le point de vue polonais et le point de vue allemand sur le problème de Dantzig et le Corridor

N° 40. *Paris, 23 août 1939.*

Tandis que, depuis la fin de la grande guerre et spécialement à la suite de l'avènement du régime national-socialiste, l'Allemagne n'avait cessé de manifester son hostilité à la Pologne et de revendiquer les territoires qu'elle avait dû lui céder, et notamment la ville libre de Dantzig, cette agitation s'était calmée comme par enchantement après l'accord germano-polonais de 1934 [2]. Désormais avaient disparu des colonnes de la presse allemande toutes récriminations, toutes réclamations relatives au régime de Dantzig ou à l'existence du Corridor. La Pologne se flattait d'avoir réglé pour dix ans la question de ses frontières occidentales et orienté vers le Sud-est les appétits de la politique allemande. Elle avait dû, il est vrai, faire dans la Ville libre la part du feu et y tolérer l'installation d'un régime politique à la dévotion du parti nazi. Mais elle s'était accommodée de cette situation, qui rendait illusoire le rôle du haut-commissaire de la Société des Nations et réduisait au strict minimum l'action de Genève dans la Ville libre.

Aux environs du 1er janvier 1939, les positions respectives étaient donc les suivantes :

L'Allemagne paraissait avoir renoncé à toute revendication territoriale sur la Ville libre. Des assurances à cet égard avaient été à plus d'une reprise données par le gouvernement allemand au gouvernement polonais. C'est ainsi que le 20 février 1938, le chancelier du Reich avait déclaré [3] : « L'État polonais respecte les conditions nationales de cet état et de cette ville et l'Allemagne respecte les droits de la Pologne. C'est ainsi qu'il a été possible d'ouvrir la voie vers un accord (l'accord de 1934) qui, en partant de Dantzig,

(1) M. Arnal. Cette note est rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Sur cet accord de non-agression signé à Berlin le 26 janvier 1934, voir, au tome V de la première série les nos 278 (et note), 288, 293, 294, 309, 310, 320, 324, 328, 330, 337.

(3) Dans un discours au Reichstag. Sur ce discours, voir au tome VIII de la présente série le n° 216 (et note).

a permis aujourd'hui, en dépit des tentatives venant de certains fauteurs de la paix, de désintoxiquer définitivement les rapports germano-polonais et d'inaugurer une collaboration sincère et amicale. »

Ailleurs, M. Hitler avait reconnu qu' « un peuple de 33 millions d'habitants avait droit à un débouché à la mer » et que l'accord de 1934 avait en quelque sorte garanti ce débouché à la Pologne.

De son côté, la Pologne avait tacitement accepté les violations successives du statut de la Ville libre par le régime nazi que les Dantzicois, de connivence avec les nationaux-socialistes du Reich, y avaient installé, ainsi que l'amenuisement progressif du rôle du Haut-Commissaire et de la Société des Nations elle-même à Dantzig.

*
* *

Cependant, dès après l'annexion de l'Autriche en mars 1938 et surtout au lendemain des événements de septembre, certains symptômes indiquaient que le gouvernement du Reich jugeait le moment venu de réveiller l'ensemble du problème et de poser celui-ci sur le terrain territorial. Des pourparlers, tantôt officieusement signalés par la presse, tantôt officieusement démentis, s'instituèrent entre M. Hitler ou M. von Ribbentrop d'une part et M. Beck de l'autre, qui laissèrent enfin percer les ambitions nouvelles de la « Grande Allemagne ». L'échec de ces premiers contacts aboutit aux deux manifestations où se sont cristallisées les positions respectives, inchangées, semble-t-il, jusqu'à ce jour : le discours de M. Hitler du 28 avril 1939 (1) et celui de M. Beck du 5 mai 1939 (2).

Dans ces deux déclarations, leurs auteurs ne font que reprendre les propositions qu'ils avaient primitivement formulées au cours des pourparlers du début de l'année. Sans entrer dans l'analyse de ces derniers pourparlers, il suffira de résumer les exposés des deux ministres :

1. M. Hitler a formulé de la façon suivante l'offre allemande au gouvernement polonais :

1. Dantzig rentre comme état libre dans le cadre du Reich.

2. L'Allemagne obtient, à travers le Corridor, une route et une ligne de chemin de fer dont elle puisse disposer librement et qui ait le même caractère exterritorial pour l'Allemagne que le Corridor pour la Pologne. En échange l'Allemagne est prête :

1° A reconnaître tous les droits économiques de la Pologne à Dantzig;

2° A assurer à la Pologne à Dantzig un port franc, de dimensions à déterminer par la Pologne et d'accès complètement libre;

(1) Sur ce discours, voir au tome XV de la présente série les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI les nos 13, 17, 121.
(2) Sur ce discours, voir au tome XVI de la présente série le no 67 (et note).

3° A reconnaître et à accepter par là même comme étant définitivement fixées les frontières entre l'Allemagne et la Pologne;

4° A conclure avec la Pologne un pacte de non-agression de vingt-cinq ans, donc un pacte qui dépasserait de beaucoup les limites de ma propre existence [1], et

5° A faire garantir en commun par l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie, l'indépendance de l'État slovaque, ce qui, pratiquement, implique renonciation à toute prédominance exclusive de l'Allemagne sur ce territoire.

D'après les déclarations de M. Hitler lui-même, cette offre était faite « une fois ». On a épilogué sur la signification de ce terme. Il a été généralement admis qu'il fallait entendre par là que l'Allemagne ne reviendrait pas sur sa première offre et que, si la Pologne désirait un jour négocier à nouveau, elle devrait faire de beaucoup plus importantes concessions.

L'argumentation développée par le Chancelier à l'appui de ses revendications est triple :

a. Dantzig est une ville allemande et elle veut appartenir à l'Allemagne; il y a donc là un problème pendant entre les deux pays, problème qui doit, tôt ou tard, trouver sa solution naturelle par l'annexion au Reich;

b. Le Führer considère en outre que sa proposition relative à la construction d'un autostrade constitue une formule toute nouvelle, d'une ingéniosité remarquable et susceptible de donner satisfaction aux deux parties (libre accès à la mer pour la Pologne, trait d'union définitif entre la Prusse orientale et le Reich);

c. A son avis, l'autostrade projeté serait dépourvu de toute valeur militaire. On ne saurait y voir autre chose qu'une solution relevant du domaine psychologique et du domaine économique.

Le refus de la Pologne d'accepter de discuter un accord sur ces bases, les mesures militaires prises par elle, ses négociations avec la Grande-Bretagne et la garantie donnée par cette dernière apparaissent à M. Hitler comme en contradiction avec l'accord germano-polonais de 1934. Celui-ci est considéré par l'Allemagne comme unilatéralement violé par la Pologne et, par conséquent, comme ayant cessé d'exister.

Toutefois, le Chancelier a fourni, dans ce même discours, l'assurance suivante :

« Si le gouvernement polonais a le désir d'arriver à un nouveau règlement contractuel de ses relations avec l'Allemagne, je répondrai volontiers à ce désir, à la condition toutefois qu'un tel règlement repose alors sur une obligation absolument claire et engageant les deux parties dans la même mesure. L'Allemagne est, en tout cas, très disposée à assumer de tels engagements et ensuite à les remplir. »

[1] **Entendre : les limites de l'existence du Führer.**

Telle est la position prise par le chancelier du Reich tant dans son discours du 28 avril que dans un mémorandum remis le même jour à l'ambassadeur de Pologne [1].

2. La réponse polonaise [2] a été remise à la Wilhelmstrasse le 5 mai, au moment même où M. Beck prononçait son discours devant la Diète à Varsovie. Les propositions formulées par la Pologne en réponse aux offres allemandes se résument comme suit :

a. Le gouvernement polonais propose de garantir avec l'Allemagne l'existence propre de la Ville libre. Le régime de Dantzig serait fondé d'une part sur la liberté complète assurée à la population dantzicoise pour l'exercice de sa politique intérieure et, d'autre part, sur le respect des droits et intérêts de la Pologne.

b. En ce qui concerne la question de la liaison entre la Prusse orientale et le reste du Reich, le gouvernement polonais se déclare disposé à étudier avec le gouvernement allemand tous moyens susceptibles de simplifier et de faciliter, au point de vue technique, le transit ferroviaire et routier des personnes.

A cet égard, le gouvernement polonais souligne son intention d'examiner, de la façon la plus libérale, les *desiderata* allemands. Il refuse toutefois de renoncer à sa souveraineté sur une partie quelconque du Corridor. Il rejette donc le projet d'autostrade du gouvernement allemand.

c. En ce qui concerne la garantie commune par l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie de l'indépendance de l'État slovaque, M. Beck l'interprète comme l'offre d'un triple condominion en Slovaquie, et il observe qu'il a entendu cette proposition, pour la première fois, dans le discours du Chancelier. Par ailleurs, il se défend de vouloir approfondir ce problème, la Pologne « n'ayant pas l'habitude de faire des intérêts d'autrui un objet de marchandage ».

d. Quant à la proposition de proroger le pacte de non-agression pour une durée de vingt-cinq ans et de reconnaître définitivement la frontière existant entre la Pologne et l'Allemagne, M. Beck paraît la considérer comme n'apportant pas une contrepartie suffisante aux revendications allemandes relatives à Dantzig et au Corridor.

Mais, de son côté, M. Beck n'en a pas moins fait très nettement savoir qu'il était disposé à négocier, à condition que les « intentions » et les « méthodes » du gouvernement allemand restent pacifiques. Son discours se terminait par cette phrase caractéristique :

« Pour nous, Polonais, la notion d'une paix à tout prix n'existe pas. Il n'y a qu'une chose dans la vie des hommes, des peuples et des états qui soit sans prix, cette chose, c'est l'honneur ».

*
* *

(1) Sur ce mémorandum, voir au tome XV de la présente série le n° 518 (et note).
(2) Sur cette réponse, voir au tome XVI de la présente série, les n°s 68, 80.

Brièvement résumées, les positions respectives sur le fond paraissent donc les suivantes :

1. La Pologne a abandonné le régime de politique intérieure de la Ville libre au national-socialisme en dépit des garanties du statut et de la constitution de la Ville libre, délibérément violées depuis longtemps.

2. Elle semble prête à abandonner le rôle du Haut Commissaire si, au statut actuel, est négocié et substitué un système acceptable pour les deux parties.

3. Elle tient par contre à tous ses droits et intérêts matériels dans la Ville libre, c'est-à-dire :

a. Au régime douanier dantzicois, contrôlé par des inspecteurs polonais et qui est partie intégrante du régime douanier polonais. (On sait qu'il y a franchise entre Dantzig et la Pologne et que les droits de douane perçus à Dantzig sont versés, partie au profit de la Pologne, partie au profit de la Ville libre.)

b. Au régime du port de Dantzig, contrôlé par un conseil international.

c. Au régime des voies ferrées, dont le réseau dantzicois, bien qu'autonome, fait partie du réseau polonais.

d. A la démilitarisation de la Ville. Sur ce point, la Pologne a, en fait, déjà cédé du terrain, la ville étant occupée par une troupe de *S.A.* et *S.S.*, évaluées aux effectifs d'une division et dotées d'un matériel « défensif ».

Le gouvernement polonais considère toute atteinte portée par le Reich à ces intérêts matériels comme un acte d'agression. Il a en outre fait savoir officiellement à Berlin le 10 août [1] qu'il considérerait également comme un acte d'agression toute « intervention » du Reich dans les rapports de la Ville libre avec la Pologne (On sait que, *juridiquement*, l'Allemagne n'est, en effet, aucunement fondée à s'immiscer dans les relations entre Dantzig et la Pologne et qu'en droit, ces relations ne passent pas par Berlin.)

4. L'Allemagne, quant à elle, réclame l'annexion pure et simple de Dantzig, c'est-à-dire la disparition de tous les privilèges signalés ci-dessus, sauf à assurer à la Pologne un port franc dans la Ville libre et à y « reconnaître tous les droits économiques de la Pologne ». Cette dernière formule n'a pas été publiquement précisée par le gouvernement allemand.

En outre, elle désire la construction d'un autostrade *exterritorial*, d'environ cent mètres de largeur, reliant la Prusse orientale à l'Allemagne, à travers le Corridor. Cette revendication est formellement repoussée par la Pologne qui y voit une atteinte à sa souveraineté et se borne à promettre l'étude de facilités ferroviaires et autres.

[1] **Sur ce point, voir au tome XVII de la présente série le n° 520.**

324

Comité permanent de la Défense nationale

Procès-verbal (1)
de la réunion tenue au ministère de la Guerre
le 23 août 1939 à 18 heures
sous la présidence de M. E. Daladier

Assistaient à la réunion :

MM. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères;
C. Campinchi, ministre de la Marine;
Guy La Chambre, ministre de l'Air;
Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale;
Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine;
Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air;
Contrôleur général Jacomet, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre;
Général Colson, chef d'État-major de l'Armée;
Général Aubé, inspecteur général de la D.A.T.;
Général Tétu, chef d'État-major de l'armée de l'Air.

La séance est ouverte à 18 h. 5.

Le président Daladier expose qu'il s'agit de répondre à trois questions précises :

1° La France peut-elle sans réagir assister à la disparition de la carte d'Europe de la Pologne et de la Roumanie, ou de l'une de ces deux puissances?

2° Quels moyens a-t-elle de s'y opposer?

3° Quelles sont les mesures à prendre actuellement?

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques. Dans ses Mémoires (*De Munich à la guerre*, p. 449-455), G. Bonnet dit que c'est à son instigation (il avait vu dans la matinée le président du Conseil) qu'Edouard Daladier convoqua pour 18 heures au ministère de la Guerre le Comité permanent de la Défense nationale. D'après G. Bonnet et le général Gamelin, l'office de secrétaire de cette réunion fut tenu par le général Decamps, directeur du cabinet militaire du ministre de la Défense nationale. Ce texte est donc de lui.

Dans ses Mémoires, le général Gamelin consacre un chapitre entier à cette réunion dont, dit-il, il ne fut avisé qu'à 17 h 30 (*Servir*, tome I, chap. II : *le soi-disant « procès-verbal » de la réunion du 23 août 1939*, p. 23-43). Il conteste le caractère de procès-verbal de ce texte, celui-ci n'ayant pas été soumis ou même communiqué à tous les intervenants; il déclare n'avoir jamais dit que « l'armée était prête », mais seulement que les mesures de mobilisation et de concentration l'étaient. Paragraphe par paragraphe, il analyse ce texte et reproduit, en même temps que lui, les observations qu'il avait adressées à la Cour de justice de Riom. Sur les interprétations différentes données par le ministre des Affaires étrangères et le chef d'État-major général de la Défense nationale, voir Bonnefous, *Histoire politique de laTroisième République*, t. VII. *La course vers l'abîme : la fin de la IIIe République (1938-1940)*, P.U.F., 1967, p. 96.

Première question

Disparition de la Pologne et de la Roumanie

M. Georges Bonnet expose que :

— Il faut s'attendre au minimum à ce que la Pologne ne trouve aucun appui en U.R.S.S.

— La Roumanie consentira, vraisemblablement, à livrer des approvisionnements à l'Allemagne.

— La Turquie n'étant plus épaulée par l'U.R.S.S. n'entrera en jeu que si une puissance balkanique est attaquée,

— Compte tenu de cette situation, vaut-il mieux être fidèles à nos engagements et entrer en guerre immédiatement, ou reconsidérer notre attitude et profiter du répit ainsi obtenu pour accroître notre puissance militaire, étant bien entendu que la France court le risque d'être attaquée à son tour dans un délai qui peut être de quelques mois seulement.

La réponse à la question ainsi posée est essentiellement d'ordre militaire.

Le général Gamelin et l'amiral Darlan indiquent qu'il y aurait intérêt à obtenir la neutralité absolue de l'Italie.

M. Georges Bonnet répond qu'il est possible de tenter quelque chose en ce sens.

Le général Gamelin, interrogé sur la durée de résistance que peuvent offrir la Pologne et la Roumanie, expose qu'il croit à une résistance honorable de la Pologne, qui empêcherait la masse des forces allemandes de se retourner contre nous avant le printemps prochain; à ce moment, l'Angleterre serait à nos côtés.

En ce qui concerne la Roumanie, il est plus difficile de se prononcer, la réponse à cette question dépendant de l'attitude de la Hongrie et de celle de la Yougoslavie.

Au cours de divers échanges de vues, il est observé que si nous sommes plus forts dans quelques mois, l'Allemagne le sera aussi bien davantage parce qu'elle disposera des ressources polonaises et roumaines.

En conséquence, la France n'a pas le choix.

La seule solution à envisager est de tenir nos engagements vis-à-vis de la Pologne, engagements qui étaient d'ailleurs antérieurs à l'ouverture des négociations avec l'U.R.S.S.

Deuxième question

État de nos moyens

M. Guy La Chambre expose l'état de l'aviation en gros progrès par rapport à septembre 1938.

Au point de vue *chasse*, nous disposons maintenant d'appareils modernes sortant en grande série, et les moyens franco-anglais équilibrent sensiblement les moyens italo-allemands.

Notre aviation de *bombardement* ne sort pas encore en grande série; il faut attendre le début de 1940. Mais d'ici là, l'Angleterre prend à sa charge les bombardements massifs en Allemagne du nord.

La coopération avec les forces terrestres peut être assurée dans de bonnes conditions.

Malgré ce que nous savons des forces allemandes (4.000 avions de guerre en ligne, 5.000 en réserve, 3.000 avions de coopération), la situation de notre aviation ne doit donc plus peser sur les décisions du gouvernement, comme elle l'avait fait en 1938.

Le général Aubé expose l'état de la D.A.T., source de graves soucis à divers points de vue : organisation, plan d'emploi, moyens.

Il faut craindre le bombardement des populations civiles et des précautions doivent être prises pour sauvegarder le moral du pays.

Le général Gamelin et l'amiral Darlan indiquent que l'armée de Terre et la Marine sont prêtes. Au début d'un conflit, elles peuvent peu de choses contre l'Allemagne; mais elles seraient susceptibles d'agir vigoureusement contre l'Italie si cette puissance entrait en guerre.

Par ailleurs, la mobilisation française apportera par elle-même un certain soulagement à la Pologne, en retenant face à nos frontières un certain nombre de grandes unités allemandes.

Le président Daladier rappelle pour conclure que :

— depuis de nombreuses années, la France a consenti un effort massif pour la réalisation du système fortifié assurant la protection de ses frontières; en outre, jusqu'à la guerre d'Espagne, le Haut-commandement estimait que le meilleur moyen de défense contre l'aviation ennemie était constitué par l'aviation de chasse; aussi les réalisations en matière de D.C.A. sont elles passées au second plan.

— dans la situation actuelle, où la France est appelée à lutter seule pendant plusieurs mois, nous sommes en mesure d'apprécier la sécurité que nous donne l'existence de nos fortifications.

Troisième question

Mesures à prendre

Nous avons déjà pris certaines mesures allant jusqu'au dispositif de sûreté Nord-est et Sud-est, et au dispositif complet de D.A.T.

Il importe de continuer progressivement la mise en place de nos moyens, de manière à avancer le plus possible notre concentration avant le déclenchement éventuel des hostilités.

Ceci nous amènera à prescrire successivement :

— la mise en place de la couverture,
— la mobilisation générale.

La séance est levée à 19 h. 30.

325

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du mercredi 23 août 1939 (1)

Secret.

Présents :

Affaires étrangères : M. Charvériat;
Guerre : lieutenant-colonel de Mierry;
Marine : capitaine de frégate Sanson.
Air : général Mendigal, lieutenant-colonel de Vitrolles.
Colonies : capitaine de vaisseau Landriau.
Conseil supérieur de la Défense nationale : lieutenant-colonel Poincignon.

Rapprochement germano-russe.

M. Charvériat : Le prochain accord germano-russe (2) est annoncé avec éclat et le départ de la délégation allemande à Moscou a eu lieu avec un souci évident de façade.

Il est apparu assez nettement que le gouvernement escomptait le départ de notre mission militaire. Il n'en sera rien; il convient que notre mission conserve des contacts avec les états-majors russes et cherche à se faire une idée de la portée des accords Ribbentrop, et il faut observer que le texte (au moins) de ceux-ci n'est pas arrêté.

De Varsovie, on insiste sur la gravité de la nouvelle situation, surtout si elle aboutit à empêcher le ravitaillement de la Pologne.

Par contre, la réaction en Europe centrale (Yougoslavie et Hongrie) est nettement hostile à l'Allemagne, il en est de même en Espagne. Aucune nouvelle autre que celles de presse n'est parvenue du Japon à ce sujet.

Ce sont les nouvelles conversations avec l'U.R.S.S. qui ont été la cause de la suppression de la commémoration de Tannenberg (3).

Situation militaire en Allemagne.

Des informations que l'on signale comme bonnes, annoncent l'attaque du couloir polonais pour le 24 ou le 25. Il est vraisemblable que les conversations de M. von Ribbentrop ne pourront que faire reculer la date choisie (s'il en est une), jusqu'à ce qu'elles aient abouti. Ce n'est qu'après leur conclusion qu'on peut s'attendre à un ultimatum à la Pologne.

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Sur l'annonce de ce rapprochement, voir ci-dessus les nos 214 (et note), 222.
(3) En fait, la cérémonie de Tannenberg ne devait être supprimée qu'ultérieurement : voir ci-après le no 382 (note).

Lieutenant-colonel de Mierry : La situation des forces sur les différentes frontières peut se résumer ainsi :

Rhin : Rien à signaler.

Sarre : Quelques occupations d'ouvrages.

Luxembourg : Sur la réserve.

Belgique et Hollande : Rien à signaler.

Pologne : Les mouvements de troupes commencés le 19 seront terminés le 25; ils intéressent pour le moment 15 divisions et sans doute 30 à 40 le 25 août.

Capitaine de frégate Sanson : Le régime discrétion par T.S.F. a été établi en Baltique le 23 à 8 h. Il ne s'étend pas à la mer du Nord.

Quelques bâtiments sont encore indisponibles.

Toutes les forces sont dans leurs bases en Baltique sauf les cuirassés qui, à l'exception d'un seul, sont à Wilhelmshaven.

Le trafic commercial est normal jusqu'au 20 août.

Général Mendigal : Le 17, on ne signalait aucun mouvement des forces aériennes, mais les concentrations peuvent avoir lieu très rapidement.

Situation militaire en Italie.

Lieutenant-colonel de Mierry : Deux classes libérables ont été rappelées, deux autres vont l'être ainsi que les spécialistes des classes 1913-1914-1915. On approche du maximum constaté en avril d'environ 1.800.000 hommes sous les drapeaux.

Aucun déplacement important de troupes n'est signalé, sauf pour 2 C.A. sur notre frontière qui ont pris leur position de couverture.

Tous les congés sont suspendus depuis le 17.

Capitaine de frégate Sanson : La 1re escadre est à Tarente. La 2e est dans la région de La Spezia sauf un (ou 3) croiseurs envoyés à Messine, le 21.

On signale une grande activité dans les ports où les obstructions sont mises en place.

Le trafic commercial est normal, sauf pour certains pétroliers.

Colonies.

M. Charvériat : Le vapeur *Eritrea* aurait débarqué à Moka 4 gros canons et 20 mitrailleuses destinés au Yémen. Les officiers italiens sont envoyés dans ce pays comme experts militaires.

Capitaine de vaisseau Landriau : Les rapatriements sont suspendus en A.O.I.

En Égypte, 5 à 6.000 hommes de troupes britanniques ont débarqué venant des Indes.

Le total des forces anglaises en Égypte est de 20.000 hommes.

Les derniers télégrammes reçus de Berlin signalent que M. Coulondre a prévenu par téléphone nos consuls de conseiller aux Français de quitter l'Allemagne [1].

[1] Voir ci-dessus le nº 269.

326

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 3655 (1). Urgent. *Paris, 23 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, en même temps que la copie d'une note de l'ambassade d'Angleterre qui y était annexée, une lettre, également en copie, qu'à la date du 11 août 1939, j'ai adressée à M. le Ministre des Finances (2) au sujet de la demande d'assistance financière et économique dont le gouvernement turc a saisi le gouvernement français, en même temps qu'il donnait officiellement connaissance de cette démarche à notre ambassadeur à Ankara.

Depuis lors, tant le Foreign Office que M. Massigli ont insisté d'une manière pressante auprès de mon département sur l'urgence de la conclusion des accords économiques et financiers qui, dans l'esprit des dirigeants turcs, complètent et conditionnent même, dans une certaine mesure, la conclusion de l'accord politique actuellement en négociation.

J'appelle donc à nouveau l'attention de M. Paul Reynaud sur les sérieuses conséquences que comporterait, dans les circonstances actuelles, une attitude négative de notre part. Nous ne saurions, d'ailleurs, la justifier, ni en faisant état de la cession à la Turquie du sandjak d'Alexandrette, ni en faisant valoir que, dans le cas de la Pologne, c'est la France qui a supporté la contribution la plus importante; il convient, en effet, de remarquer qu'en ouvrant récemment à la Pologne une première tranche de crédits d'un montant de 8.163.000 livres sterlings, la Grande-Bretagne a pris sa part de cet effort.

Aussi bien ne s'agit-il pas, d'ailleurs, pour le moment, de déterminer l'importance de la participation française à l'œuvre de redressement économique et d'assainissement financier entreprise par le gouvernement de Varsovie; ce qui importe, c'est que nous soyons à même de faire savoir à Londres que la France est disposée, en principe, à collaborer à cette œuvre et qu'elle serait favorable à l'envoi à Paris d'une mission d'experts britanniques qui, d'accord avec nos techniciens, examinerait les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer l'opération envisagée.

La question revêtant, en raison de son aspect politique, un caractère gouvernemental, je fais savoir à M. le Ministre des Finances que je vous en saisis également. Je vous serais obligé, dans le cas où vous seriez d'accord avec moi sur l'importance qu'elle présente, sur l'intérêt qui s'attache à son règlement, de bien vouloir faire connaître votre avis à M. Paul Reynaud.

(1) Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir le texte de cette lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre des Finances au tome XVII de la présente série, sous le nº 525.

327

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 1704 [1]. *Paris, 23 août 1939.*

Notre chargé d'affaires à Londres vient de me faire savoir que le chancelier du Duché de Lancastre a déposé le 2 de ce mois devant la Chambre des Communes un projet de loi prévoyant la création d'un ministère du Ravitaillement (*Food Defence Ministry*).

Notre représentant signale à ce propos que jusqu'à présent, le ravitaillement de la Grande-Bretagne en temps de guerre faisait partie des attributions du *Board of Trade* et que sir Henry French dirigeait le service en ayant la charge.

Dorénavant, un ministre indépendant serait responsable du ravitaillement de la Grande-Bretagne et des pouvoirs plus étendus que ceux dont disposait le *Board of Trade* lui seraient accordés.

Le nouveau ministère du Ravitaillement aurait un double objet :

a. assurer le ravitaillement, le contrôle et la distribution des vivres et des fourrages en temps de guerre;

b. prendre toutes mesures nécessaires pour la constitution de stocks, leur conservation et leur transport.

Ce projet de loi, signale notre représentant, donnerait au nouveau ministère le pouvoir de faire aux commerçants des avances leur permettant d'augmenter la capacité de leurs magasins et entrepôts servant au stockage des vivres et fourrages et d'améliorer leurs moyens de conservation et de transport. Le ministère du Ravitaillement pourrait également financer toutes mesures devenues nécessaires pour augmenter la protection des stocks contre les attaques ennemies.

Notre chargé d'affaires ajoute qu'il faudra attendre la réouverture du Parlement pour que ce projet passe dans le domaine des réalisations.

[1] **Extrait des archives des Finances.**

328

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
AU GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 914/D.N. Très secret. *Paris, 23 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse de M. Chamberlain à la lettre qui lui a été adressée le 3 août au sujet de l'organisation du commandement interallié (1).

Je vous serais obligé de vouloir bien :

— me soumettre dès que possible toutes propositions que vous jugerez utiles pour la mise sur pied de l'organisation envisagée;

— m'adresser, sous le présent timbre, un projet de réponse à M. Chamberlain.

ANNEXE

M. CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FRANCE.

Traduction officieuse à vérifier. *Londres, 17 août 1939.*

1. Je vous suis très reconnaissant de votre lettre du 2 août relative au « Conseil suprême » en temps de guerre, et je suis heureux de constater que nous sommes en complet accord sur les mesures propres à assurer la coordination de nos efforts de guerre.

2. Je suis en complet accord avec votre suggestion que le Conseil suprême doit inclure les plus hautes autorités militaires responsables pour l'exécution des décisions du Conseil.

J'ai le désir de bien préciser que pour notre part, nous considérons que les chefs d'État-major eux-mêmes pourront participer aux importantes réunions du Conseil chaque fois que le Premier ministre le désirerait.

Les officiers auxquels je me réfère dans le paragraphe 9 de ma lettre du 26 juillet (2) seront leurs représentants attachés de manière permanente aux quartiers généraux du Conseil suprême afin d'accomplir le travail quotidien et d'agir pour le compte des autorités supérieures navales, militaires et aériennes quand ils en ont reçu mission.

3. Il serait entendu qu'aux réunions du Conseil auxquelles les chefs d'État-major seraient présents, ils auraient non seulement le droit, mais la responsabilité de faire connaître leurs opinions sur les questions militaires, qu'ils soient ou non expressément invités à le faire.

Ceci appartiendrait également à leurs représentants permanents quand ils les représenteraient à n'importe quelle réunion du Conseil.

4e Les conseillers militaires permanents britanniques au Conseil suprême de guerre vont être nommés afin qu'ils puissent se préparer à leur tâche de guerre par l'étude des arrangements militaires faits à présent ou actuellement examinés par les états-majors français et britanniques.

(1) Cette lettre est reproduite au tome XVII de la présente série sous le nº 414.
(2) Reproduite au tome XVII de la présente série sous le nº 314.

Il est dans nos intentions qu'ils soient les membres britanniques du « Comité consultatif pour les plans militaires interalliés » auquel vous vous référez dans votre lettre.

Je me permets de suggérer que ce serait un grand avantage que les officiers que vous vous proposez de nommer maintenant pour l'étude des plans interalliés soient ceux qui auraient à coopérer avec les conseillers militaires britanniques permanents en temps de guerre.

5° J'ai le sentiment que de plus amples détails sur les arrangements auxquels je me suis référé ci-dessus et aussi ceux qui ont trait au secrétariat qui serait à la disposition des représentants français et britanniques pourraient sans inconvénient être laissés à la discussion entre nos conseillers militaires respectifs.

329

Le Général Doumenc, Chef de la Mission militaire française à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. [1]. *Moscou, 23 août 1939.*

Compte rendu d'ensemble des négociations militaires franco-anglo-soviétiques.

Le présent compte rendu complète les comptes rendus adressés par télégrammes chiffrés. Il comporte :

1° Le résumé de toutes les séances tenues avec les autres délégations;

2° Des extraits du relevé complet des conversations établi à la fin de chaque séance d'après les notes prises par les officiers présents. Ces extraits concernent les parties essentielles [2].

Le relevé complet est conservé par la mission dans l'éventualité de la reprise des séances.

Le présent dossier est mis dans la valise diplomatique spéciale que deux officiers de la mission britannique emportent à Londres le 24 août. Le commandant Pichon, qui part avec ces deux officiers, en prendra livraison à l'ouverture de cette valise, et les portera à Paris [3].

Le commandant Pichon, qui a assisté aux séances, est en mesure de donner verbalement des impressions sur leur déroulement.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Ce compte rendu semble une minute, revue et signée par le général Doumenc lui-même. Il ne comporte que le résumé de toutes les séances, annoncé en 1°. Les « extraits du relevé complet », concernant « les parties essentielles », annoncés en 2°, ne sont pas joints. Ils étaient entièrement extraits des procès-verbaux détaillés (appelés ici « relevé complet ») qui, sous forme quasi-sténographique, figurent dans le dossier Doumenc, conservé dans les « Papiers 1940 » (à l'exception du procès-verbal de la première séance, celle du 12 août, qui n'a pas été retrouvé). Le texte complet de ces procès-verbaux est reproduit aux Addenda ci-après, p. 549 et suiv.

[3] Ces deux officiers anglais, les colonels Davidson et Collier et le commandant Pichon devaient quitter Moscou le 24 août à 8 heures, pour Londres, par avion, via Helsinki et Stockholm (*Le Temps*, 25 août 1939). Voir ci-dessus également le n° 309.

Première séance (12 août)

Séance de prise de contact consacrée :

— à la prise de diverses décisions concernant la procédure;
— à l'examen des pouvoirs;
— à l'établissement du programme de travail de la séance suivante.

I. *Décisions prises par les conférents et concernant la procédure.*

a. La présidence de la Conférence sera assurée alternativement par les chefs de missions dans l'ordre : maréchal Vorochilov, amiral Drax, général Doumenc;

b. La Conférence siègera deux fois par jour :

— de 10 h. 30 à 12 h. 30;
— de 17 h. 30 à 19 h.

c. Les négociations seront secrètes;

d. Il ne sera pas établi de procès-verbal complet pour chaque séance, mais des précisions pourront être données par écrit, le cas échéant. Dans ce cas, chaque mission militaire rédigera un texte dans sa langue et les différents textes recevront l'accord de chaque chef de mission;

e. Les interprètes traduiront les paroles de leur chef de mission;

f. A la fin de chaque séance, la Conférence fixera le programme de la séance suivante.

II. *Examen des pouvoirs.*

Les trois chefs de mission se trouvent dans des situations différentes :

a. Le maréchal Vorochilov présente un document indiquant que la mission soviétique « a le pouvoir de signer les accords militaires en faveur de la paix et contre l'agresseur »;

b. Le général Doumenc présente un ordre de mission indiquant « qu'il a qualité pour traiter de toutes les questions militaires »;

c. L'amiral Drax n'est muni d'aucun pouvoir écrit.

Le maréchal Vorochilov, visiblement mécontent, regrette de ne pas se trouver en présence de conférents ayant pleins pouvoirs pour signer une convention militaire.

Il est répondu au Maréchal que les missions militaires, conformément à l'usage établi, ont qualité pour proposer à l'agrément de leurs gouvernements des projets de convention et non pas pour traiter directement entre elles.

Le Maréchal accepte de travailler à la préparation d'une convention.

D'autre part, l'amiral Drax indique qu'il va demander à son gouvernement des pouvoirs écrits analogues à ceux du général Doumenc.

III. *Programme de travail adopté pour la séance suivante.*

Il est convenu qu'au cours de la prochaine séance, les missions exposeront les plans établis par leurs états-majors respectifs pour assurer la défense commune des trois états représentés à la Conférence dans différentes hypothèses

(attaque de la France et de l'Angleterre, attaque de la Pologne et de la Roumanie, etc.).

Le Maréchal insiste sur la nécessité de travailler sur des textes précis avec indications d'effectifs, de moyens de transports, etc., et non pas sur des idées générales et abstraites.

Deuxième séance
(13 août matin)

Première partie : Discussion relative à la portée de l'exposé.
Deuxième partie : Exposé du général Doumenc sur l'armée française.
Troisième partie : Questions posées par le maréchal Vorochilov.

Première partie.

Il est convenu, sur la demande instante de maréchal Vorochilov, d'examiner tous les plans d'opérations, Guerre, Air, Marine, sur les frontières orientales et occidentales et de prendre ensuite des décisions précises concernant les effectifs à engager, les directions d'effort à choisir et les ressources matérielles à échanger en cas de conflit.

Deuxième partie.

Le général Doumenc expose d'abord l'état de l'armée française sur le pied de guerre : 110 divisions, 4 000 chars modernes et 3 000 canons de gros calibres.

Il fait connaître ensuite les délais de mise en place de la couverture et décrit sommairement la ligne Maginot.

Il donne des précisions sur la concentration et les possibilités de variantement; il fait connaître que les approvisionnements sont prévus pour six mois et que la mobilisation de l'industrie est préparée.

Il expose enfin le plan français, qui consiste d'abord à briser sur nos fortifications le premier choc de l'ennemi, puis à prendre l'offensive sur des directions bien choisies, avec l'aide des forces britanniques, après réunion des moyens nécessaires. Si les Allemands faisaient leur premier effort sur leur front oriental, ils seraient néanmoins obligés de laisser devant nos armées une force estimée à 40 divisions au moins, force qui serait attaquée par nous sans délai.

Troisième partie.

Le maréchal Vorochilov demande :

1° S'il y a des centres de résistance (ensembles d'ouvrages) au sud de la ligne Maginot?

2° Avec quelles forces l'Angleterre participera-t-elle à ces offensives?

3° Quelle sera la participation belge?

4° Quelle sera la participation polonaise?

5° Si l'exposé ci-dessus fait état de l'action italienne aux côtés de l'Allemagne?

6° Quelles forces seront mises éventuellement par la France sur la frontière espagnole?

7° Quels sont nos plans d'action aérien et maritime?

Il est convenu qu'il sera répondu à ces questions à la séance du soir.

Résumé de la 3e séance
(13 août soir)

Première partie : Réponses aux questions posées par la mission soviétique.

Deuxième partie : Établissement du programme de travail de la séance suivante.

I. *Réponses aux questions posées par la mission soviétique.*

Le général Doumenc remet aux chefs des deux autres missions un projet d'article contenant les principes sur lesquels les missions se sont mises d'accord [1]. Il répond ensuite aux questions posées par le maréchal Vorochilov.

1re question. — *Y a-t-il des centres de résistance fortifiés au sud de la ligne Maginot?*

Le général Doumenc indique que la ligne fortifiée est entièrement constituée et aussi forte le long du Rhin que dans sa partie principale. Après avoir quitté la vallée du Rhin, elle suit la vallée du Doubs, le Jura inférieur (où les cols sont tenus), et enfin les Alpes où les parties humainement franchissables sont très fortement organisées.

2e question. — *Quelles sont les forces terrestres britanniques qui participeront sur le front occidental aux opérations dans les différentes hypothèses faites par le général Doumenc?*

Le général Heywood, après avoir rappelé que la Grande-Bretagne avait porté son effort principal sur le réarmement maritime et aérien, indique que les forces terrestres britanniques comprennent une armée professionnelle et une armée métropolitaine : l'Angleterre possède actuellement 5 D.I. et 1 division mécanique, mais le programme prévoit la mise sur pied d'un premier échelon de 16 D.I. suivi d'un second de 16 autres D.I.

Le général Heywood précise que la mise sur pied des formations prévues (32 D.I. en deux échelons) ne dépend que de la fourniture à l'armée des armements et équipements nécessaires; la puissante industrie anglaise travaille à plein dans ce but.

Le général Heywood termine en rappelant qu'au cours de la dernière guerre, la Grande-Bretagne, qui ne disposait que de 6 D.I. au début, a mis sur pied 100 D.I.

3e question. — *Se rapportant à la Belgique.*

Le général Doumenc indique que la Belgique (ainsi d'ailleurs que la Suisse) doit défendre son territoire avec ses propres forces. L'armée française ne pénétrera sur le territoire belge qu'à la demande du gouvernement de Bruxelles. De toute façon, les communications arrières, qui lui font défaut, lui seront assurées pour l'acheminement de vivres et ravitaillements nécessaires.

[1] ***Note du document*** **: Voir extrait du relevé détaillé de la séance du 12 août.**

4e question. — *Y a-t-il un traité avec la Pologne et quel est le plan d'emploi prévu pour ses forces?*

La Pologne a avec la France un traité d'assistance mutuelle, d'où découlent ses devoirs et les nôtres.

5e question. — *Hypothèse de la participation de l'Italie. Quelles seraient les forces françaises à lui opposer?*

Le général Doumenc indique qu'il y a une couverture devant la frontière italienne, couverture qu'il est possible de renforcer; initialement, l'importance des forces à déployer dans les Alpes est de l'ordre de 8 D.I.

6e question. — *Combien la France compte-t-elle diriger de forces sur le front espagnol?*

Le général Doumenc répond qu'il n'est prévu que des détachements de surveillance, renforcés éventuellement par des républicains espagnols.

7e question. — *Se rapportant au plan d'action de la marine et de l'aviation françaises.*

Réponse du général Doumenc :

La marine française travaille en étroite collaboration avec la marine britannique. Le but principal de ces marines est de détruire la flotte ennemie; toutefois, il y a une quantité de détails relatifs au maintien des communications entre le front oriental et le front occidental qu'il serait nécessaire d'étudier.

Réponse du général Valin :

Les armées françaises disposent des moyens nécessaires à la recherche du renseignement et au travail en commun avec l'artillerie et l'infanterie. Cette aviation de coopération comprend environ 700 appareils à raison de 1 escadrille par 2 D.I., plus une escadrille par armée.

Après discussion, il est décidé d'étudier successivement les trois aviations ainsi que le travail en commun à leur demander.

II. *Formation du programme de la séance suivante.*

Le général Doumenc demande que le maréchal Vorochilov veuille bien exposer la situation sur le front oriental [1].

Le Maréchal répond en invitant les missions française et anglaise à indiquer l'idée qu'elles se font de la participation de l'U.R.S.S. dans le cas d'une agression contre la France, la Pologne et la Roumanie (ensemble ou séparément) ou la Turquie.

Il insiste sur le fait que l'U.R.S.S. n'a pas de frontière commune ni avec l'Allemagne, ni avec la France et l'Angleterre et que son action ne peut se faire que par l'intermédiaire du territoire d'un autre pays.

Les conférents décident qu'à l'avenir, les missions ne siégeront plus qu'une seule fois par jour de 10 heures à 14 heures.

[1] *Note du document* : **Voir extrait du relevé détaillé de la séance du 13 août.**

Résumé de la 4e séance
(14 août)

Le maréchal Vorochilov annonce que la mission soviétique va étudier les trois articles de principe [1] remis hier par le général Doumenc, projets sur lesquels pourrait être basé un accord ultérieur. Il déclare ensuite que l'étude de la question qu'il a posée hier à la délégation française peut être entreprise.

Cette question était la suivante : comment les états-majors français et anglais conçoivent-ils l'action de l'U.R.S.S. contre une agression sur terre et dans les airs?

— visant la France et l'Angleterre?

— visant la Pologne, visant la Roumanie ensemble ou séparément?

— visant la Turquie?

Le général Doumenc expose qu'il appartient à chaque pays de défendre son propre territoire. Cependant, nous devons être prêts à aider les armées de ces pays quand ils nous le demanderont et à assurer leurs communications vers l'arrière.

Le général Doumenc illustre son exposé par un schéma.

Le maréchal Vorochilov, montrant qu'il n'est pas satisfait par cet exposé, le général Doumenc lui donne de nouvelles précisions. Comme le Maréchal persiste dans son attitude à l'égard du problème traité, le général Doumenc lui demande de préciser son point de vue et de présenter des contre-propositions. Le général Doumenc insiste encore sur le fait que, dès leur entrée en guerre, la Pologne et la Roumanie auront besoin d'être aidées, notamment par des fournitures de guerre de toute nature; l'armée rouge pourrait faire beaucoup dans ce sens, en raison de sa situation géographique plus favorable que la nôtre.

Le maréchal Vorochilov [2] pose alors nettement la question de l'entrée des troupes soviétiques dans le couloir de Vilna, en Galicie et en Roumanie. A son avis, c'est la seule manière efficace d'aider ces deux pays. D'ailleurs, il est de l'intérêt de la France et de l'Angleterre que l'armée rouge entre en contact le plus tôt possible avec l'armée allemande. Il fait observer qu'en cas d'agression, Pologne et Roumanie demanderaient elles-mêmes l'aide immédiate de l'armée soviétique; que si ces puissances ne demandaient pas cette aide, elles deviendraient rapidement des territoires allemands et devraient alors être traitées comme tels; enfin, que si la Russie devenait notre alliée, il n'y a plus de doute que Pologne et Roumanie demanderaient l'appui de l'U.R.S.S.

Le Maréchal, absolument intransigeant, maintient son point de vue, regrettant simplement que les missions française et britannique n'aient pas prévu l'aide à apporter à la Pologne et à la Roumanie sous la forme d'une entrée des troupes soviétiques sur le territoire de ces deux états.

[1] Sur ces « trois articles de principe » (terme corrigé de la main du général Doumenc et remplaçant celui de « projets de convention » figurant dans la minute dactylographiée), voir ci-après, dans l'Addendum n° I, la note p. 554, n° 1.

[2] *Note du document :* Voir l'extrait de relevé détaillé du 14 août.

Deuxième partie.

Le général Doumenc pense comme le maréchal Vorochilov que la meilleure manière de repousser l'agresseur est celle qu'il a proposée; toutefois, il estime qu'il faut pouvoir arriver à temps; il prie le Maréchal d'exposer ses intentions et ses possibilités en Pologne.

Le Maréchal déclare ne pas pouvoir répondre à la question posée avant d'avoir reçu une réponse à sa propre question. Sur demande de l'amiral Drax, une réponse écrite est lue au Maréchal. Il est dit en substance, dans cette déclaration, que la Pologne et la Roumanie étant des états souverains, l'autorisation demandée devient une question politique. Il est proposé que le gouvernement soviétique entreprenne des négociations avec les gouvernements polonais et roumain. Par ailleurs, les missions française et britannique sont prêtes de leur côté à en référer à Paris et à Londres.

Le général Heywood suggère que la Conférence continue néanmoins dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, et que le Maréchal fasse connaître la façon dont il entend utiliser ses forces dans le cas d'une réponse favorable de Londres et de Paris.

Le Maréchal demande cinq minutes d'interruption pour répondre à cette question et, à la reprise de séance, il fait lire la déclaration résumée ci-dessous :

« La question du passage des troupes soviétiques en Pologne et en Roumanie et celle de la coopération des troupes soviétiques contre l'agresseur doivent être posées directement par les gouvernements anglais et français aux gouvernements intéressés.

« Faute d'une réponse à ces questions, la mission soviétique estime que tous les travaux exécutés par la Conférence seront voués à l'insuccès.

« En attendant ces réponses, la mission soviétique estime possible de dire son opinion quant à l'emploi des forces en Europe contre l'agresseur. »

Résumé de la 5e séance
(15 août)

Première partie. — Plan d'opérations soviétique sur le front oriental dans les différentes hypothèses sur la forme que peut revêtir une agression allemande.

Deuxième partie. — Plans d'opérations navales franco-anglaises.

Troisième partie. — Fixation de l'ordre du jour pour le lendemain.

Première partie. — Conception soviétique des opérations sur le front oriental. Le général Chapochnikov [1], chef d'État-major général, expose d'abord les forces dont dispose l'armée rouge en Europe : 120 D.I., 16 D.C., 5.000 canons lourds, 9 à 10.000 chars, 5.000 à 5.500 avions de combat (non compris l'aviation de coopération); la D.I. est à 3 R.I. et 2 R.A., en tout 19.000 hommes environ; le C.A. est à 3 D.I. et possède 2 régiments d'artillerie organique; l'armée se compose d'un nombre variable de C.A. (5 à 8) et possède en propre son artillerie, son aviation et ses chars.

Il existe des secteurs fortifiés tout le long de la frontière.

[1] *Note du document :* **Voir relevé détaillé de la séance du 15 août.**

La concentration de l'armée soviétique demande 8 à 20 jours, et le réseau ferré, qui possède de 3 à 5 rocades sur 300 km de profondeur, permet de varianter. Les engins de transport ferrés et routiers ont une grande capacité et ces derniers permettent d'exécuter la concentration le long du front par moyens motorisés.

Le général Chapochnikov expose ensuite les trois variantes d'action en commun des forces armées soviétiques et franco-anglaises.

1° *Agression contre la France et l'Angleterre :*

L'U.R.S.S. engagerait 70 % des forces engagées par les Franco-Anglais sur le front allemand, mais demande :

a. La participation totale des forces polonaises;

b. Le passage des troupes soviétiques dans le corridor de Vilna, et éventuellement en Galicie et en Roumanie;

c. Une action importante des escadres alliées en Baltique ayant pour but :

— d'introduire des forces importantes dans la Baltique;

— d'occuper temporairement les îles d'Aland, l'archipel de Mauzoul [1], ainsi que plusieurs autres ports (avec l'autorisation des états baltes);

— d'interrompre le trafic de l'Allemagne avec la Suède.

2° *Agression contre la Pologne et la Roumanie.*

L'U.R.S.S. engagerait 100 % des forces engagées par les Franco-Anglais sur le front allemand et demande les mêmes appuis que dans l'hypothèse ci-dessus.

3° *Agression contre les états baltes et l'U.R.S.S.*

L'U.R.S.S. engagerait les mêmes forces que ci-dessus et demande les mêmes appuis que ci-dessus, et notamment que l'entrée en guerre de la Pologne soit automatique.

Comme dans la première variante, la demande d'autorisation de passage des troupes soviétiques dans le corridor de Wilno, éventuellement en Galicie et en Roumanie, est maintenue.

Deuxième partie. — L'amiral Drax expose les dispositions navales franco-anglaises. Il insiste sur le fait que l'action en Baltique ne représente qu'une faible partie des missions incombant aux forces navales alliées.

Celles-ci sont :

a. La défense des communications alliées sur toutes les mers, rendue difficile par la guerre de course et les sous-marins;

b. L'attaque des communications ennemies;

c. La destruction des flottes ennemies, notamment en Méditerranée;

(1) Il n'existe aucun archipel de ce nom. Il y a eu erreur de transcription concernant l'archipel appelé dans les documents soviétiques (*L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix*, p. 432) « l'archipel de Moonsund » : il s'agit en réalité, comme le confirment les documents britanniques (*Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, p. 577), des « îles baltes », Oesel, Dago et Worms, qui commandent l'entrée du golfe de Riga.

d. Le maintien des communications avec la Russie par la mer Blanche et la mer Noire.

Les communications par la Baltique seront traitées ultérieurement.

Les communications par la mer Noire posent le problème délicat de l'entrée des Dardanelles et du Dodécanèse.

L'Amiral expose également l'état actuel des flottes militaires et marchandes, en soulignant leur accroissement et l'état de mobilisation des réserves.

3° L'Amiral propose le programme de la séance suivante :

a. Questionnaire franco-anglais sur les plans d'opérations soviétiques;

b. Réponse de la délégation soviétique aux projets d'articles déposés par le général Doumenc;

c. Exposé des plans d'opérations aériens anglais et français.

Le maréchal Vorochilov approuve ce programme sans toutefois parler du questionnaire annoncé.

Il propose en outre de faire exposer à la suite les plans d'opérations soviétiques aériens.

Résumé de la séance du 16 août 1939

Présidence : général Doumenc

Sommaire

Première partie. — Question de l'amiral Drax au sujet des forces navales franco-britanniques en Baltique.

Deuxième partie. — Exposé de l'Air Marshall Burnett sur l'armée de l'Air anglaise.

Troisième partie. — Exposé du général Valin sur l'armée de l'Air française.

Quatrième partie. — Réponse du maréchal Vorochilov aux trois principes posés par le général Doumenc et débat au sujet de la continuation des séances.

Première partie. — L'amiral Drax demande par écrit le type et le nombre de bâtiments franco-britanniques que la mission soviétique propose de faire opérer en mer Baltique.

Le maréchal Vorochilov fera connaître sa réponse ultérieurement et demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Deuxième partie. — Le vice Air Marshall Burnett fait connaître les plans d'opérations des forces aériennes anglaises en liaison étroite avec l'armée de l'Air française; il passe en revue les différents problèmes des techniciens, du matériel dont le nombre atteint actuellement le chiffre de 3.000 avions de première ligne, avec de grosses réserves, du personnel volant, de la production industrielle (plus de 700 avions militaires par mois actuellement), et espère qu'un jour prochain, il sera possible d'étudier en commun l'utilisation de la formidable force aérienne que représentent les forces aériennes de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France.

Troisième partie. — Le général Valin fait connaître en débutant que son exposé sera limité aux avions de première ligne, et aux forces de la métropole et de l'Afrique du Nord à l'exclusion des forces aériennes coloniales.

Il fait connaître ensuite le nombre (2.000) et les performances des appareils en service, les méthodes de recrutement, d'instruction et d'entretien des diverses catégories de personnel;

— l'organisation de l'infrastructure (proportion des bases par rapport au nombre d'unités, aménagement);

— la mobilisation;

— le fonctionnement des services.

Il donne enfin les conditions générales d'emploi de cette armée de l'Air : mobilité du déploiement, tactique aérienne, missions des différentes spécialités.

Quatrième partie. — En ce qui concerne les réponses aux trois principes [1] posés par le général Doumenc, le maréchal Vorochilov lit un texte préparé à l'avance et déclare que la délégation soviétique considère comme inutile de discuter des principes aussi universels, abstraits et immatériels.

Il n'a aucune objection à formuler contre eux, mais il estime que la situation internationale actuelle n'autorise pas une telle perte de temps.

Il déclare indispensable d'entreprendre une étude militaire concrète et chiffrée.

Le maréchal Vorochilov insiste sur le fait que l'étude ci-dessus ne peut être entreprise qu'après réception par les missions anglo-françaises de la réponse des gouvernements français et anglais à la question posée le 14 relative à la pénétration des troupes soviétiques dans les territoires polonais et roumains.

Les discussions actuelles ne constituent que de simples échanges de vue préliminaires. A ce titre, la délégation soviétique, qui ne veut pas rester débitrice, exposera son plan d'emploi des forces aériennes, mais aucune autre discussion ne pourra être entreprise tant qu'il n'aura pas la réponse à sa question, et le Maréchal à cette occasion parle d'ajournement.

Le général Doumenc déclare que son gouvernement répondra le plus tôt qu'il sera possible. L'amiral Drax déclare qu'il ne peut savoir quand son gouvernement répondra.

Le général Doumenc donne à la délégation soviétique un questionnaire en anglais relatif à l'exposé soviétique du 15 août [2]. Il demande instamment qu'une réponse soit donnée à ces questions.

Le Maréchal demande à faire connaître sa réponse ultérieurement.

Le général Doumenc demande que ce point soit fixé dans la séance suivante.

Résumé de la séance du 17 août 1939

Présidence du maréchal Vorochilov

1° Exposé du général Loktionov, chef des forces aériennes de l'U.R.S.S., sur l'armée de l'Air soviétique en Europe.

[1] *Note du document :* **Voir extrait du relevé détaillé de la séance du 16 août.**
[2] **Voir ci-après, p. 576, n° 1.**

a. *Matériel et performances :*

— nombre d'avions 5.000 à 5.500 (de première ligne) dont 80 % modernes;
— vitesse des chasseurs de 465 à 570 km/h et plus;
— vitesse des bombardiers de 470 à 550 km/h;
— distance franchissable 1.800 à 4.000 km;
— tonnage de bombes 600 à 2.500 kg;
— proportion des différents appareils :
  — bombardiers 50 %,
  — chasseurs 45 %,
  — avions de coopération 5 %.

b. *Personnel. — Instruction :*

— instruction militaire dans les aéroclubs;
— puis écoles militaires, durée de un à deux ans (19 écoles);
— quatre écoles de perfectionnement;
— enfin une académie supérieure (officiers et ingénieurs);
— centres d'instruction et unités de réserve pour les réservistes.

c. *Emploi :*

— mise sur pied de guerre : une à quatre heures, sauf pour une partie des unités constamment en position d'alerte;

— principe général d'emploi : coordination étroite entre l'action des forces terrestres et des forces aériennes;

— objectifs de bombardement : le personnel ennemi et les objectifs strictement militaires dans toute l'étendue permise par le rayon d'action des appareils;

— action de la chasse : couverture des communications, de la concentration et des points sensibles du territoire; de plus, lutte contre l'aviation ennemie et protection des aviations de bombardement et d'attaque en piqué, d'assaut sur le champ de bataille;

— infrastructure : l'organisation des bases permet la manœuvre en largeur et en profondeur, sans le déplacement des forces.

2° Réponses soviétiques aux neuf questions posées par les délégations franco-britanniques [1] :

Première question. — Première partie. — La mission soviétique pense que l'Italie marcherait certainement aux côtés de l'Allemagne.

Deuxième partie. — La mission soviétique ne juge pas possible de répondre à cette deuxième partie.

[1] Le texte de ces neuf questions ne figure pas dans le résumé de séances précédentes, reproduit ci-dessus. Il s'agit évidemment du questionnaire en anglais relatif à l'exposé soviétique du 15 août et remis à la délégation soviétique par le général Doumenc, président de séance, à la fin de la séance du 16 août.

On en trouve la traduction française dans *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix*, p. 456-457. Le libellé des 7e, 8e et 9e questions figure dans les« procès-verbaux» détaillés publiés en Addendum n° I (mais, par suite d'une lacune dans les procès-verbaux, n'y figurent pas les libellés des six premières questions). Voir également *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, p. 585-587.

Deuxième question. — La mission soviétique juge difficile de répondre à cette question.

Troisième question. — La mission soviétique juge difficile de répondre à cette question.

Quatrième question. — Si un pacte militaire vient à être signé entre l'U.R.S.S. et la France et la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S. disposera des forces nécessaires à aider la Turquie.

Cinquième, sixième et septième questions. — L'U.R.S.S. dispose des moyens de communication et des installations portuaires et des matières premières ou demi-ouvrées nécessaires au ravitaillement de la Pologne et de la Roumanie, dans le cas où l'établissement d'une convention militaire lui en ferait l'obligation.

Huitième question. — L'U.R.S.S. dispose du pétrole et des bateaux citernes et moyens de transport nécessaires à toute livraison que pourrait lui imposer la conclusion d'un accord militaire.

Neuvième question. — Au sujet de l'action de la flotte franco-britannique dans la mer Baltique, des précisions ne pourront être données que lorsque les missions auront été déterminées.

Quatrième partie. — Débat au sujet de la fixation de la date et du programme de la prochaine réunion.

La mission soviétique fait connaître qu'elle estime inutile qu'une nouvelle réunion ait lieu avant la réponse des gouvernements anglais et français au sujet de l'action des forces soviétiques en Pologne et Roumanie.

Le général Doumenc propose qu'on fixe une date de réunion qui pourrait être retardée si la réponse n'était pas parvenue.

L'amiral Drax, craignant des répercussions fâcheuses que pourrait avoir par la presse et dans l'opinion mondiale l'ajournement *sine die* des travaux, insiste pour que soit fixée une date.

Après une interruption de quelques minutes, demandée par le maréchal Vorochilov pour en délibérer, la prochaine réunion est fixée d'un commun accord au 21 août.

Résumé de la séance du 21 août [1]

L'amiral Drax annonce le reçu de Londres de ses pleins pouvoirs et déclare qu'il est heureux, ayant quelques points à discuter, que la mission soviétique ait exprimé le désir de fixer à aujourd'hui la présente réunion qui devait préalablement avoir lieu mercredi [2], puis il passe la parole au maréchal Vorochilov.

Le maréchal Vorochilov demande, prenant en considération les occupations importantes des membres de la mission soviétique, que l'interruption des séances, préalablement fixée à deux ou trois jours, soit reportée sur un laps de temps beaucoup plus long, jusqu'à ce que les gouvernements de Londres et Paris aient répondu aux questions posées.

[1] *Note du document :* Voir extrait du relevé détaillé de cette même séance.
[2] Soit le 23 août.

Une suspension de séance est demandée par l'amiral Drax. Après cette suspension, l'Amiral exprime ses regrets à la mission soviétique de l'interruption des séances; les missions franco-britanniques avaient été invitées à Moscou par le gouvernement soviétique pour mettre sur pied une convention militaire, et il est difficile de comprendre pourquoi des questions politiques difficiles à résoudre leur ont été posées dès le commencement des séances par la mission soviétique.

Les missions franco-britanniques ne peuvent accepter la responsabilité de la perte de temps qui en est résultée et sont prêtes à reprendre le travail à n'importe quel moment en attendant la réponse de leurs gouvernements.

Le Maréchal demande une interruption de séance de quinze à vingt minutes, mais la séance n'est reprise qu'à 16 heures, le Maréchal ayant demandé une prolongation.

Le chef d'État-major général Chapochnikov excuse l'absence du commissaire du peuple à la Marine, l'amiral Kousnetzov, très occupé, et le Maréchal lit la déclaration écrite résumée ci-après :

« 1° La réunion des missions militaires anglaise et française et soviétique apparaît comme la suite naturelle des pourparlers politiques et le gouvernement soviétique a maintes fois déclaré qu'on ne pouvait séparer le pacte politique de la conversation militaire; c'est en accord avec l'opinion du gouvernement soviétique que la France et l'Angleterre ont constitué et envoyé leurs missions militaires en U.R.S.S.

« 2° La mission militaire soviétique estime que l'U.R.S.S., n'ayant pas de frontière commune avec l'Allemagne, ne peut donner aide à la France, l'Angleterre, la Pologne et la Roumanie qu'à la condition de faire entrer ses troupes en territoires polonais et roumains, puisqu'il n'existe pas d'autre chemin pour prendre contact avec les troupes de l'agresseur.

« Ceci est un axiome militaire et la conviction forte de la mission militaire soviétique.

« La mission militaire soviétique ne se représente pas pourquoi les missions franco-britanniques ont été envoyées en U.R.S.S. sans indication précise de leurs gouvernements concernant une telle question élémentaire comme le laisser-passer et l'action des forces armées soviétiques contre les troupes de l'agresseur sur le territoire de la Pologne et de la Roumanie, avec lesquelles la France et l'Angleterre ont des accords politiques et militaires.

« Si cette question est transformée pour les Français et les Anglais en un problème ardu, exigeant une longue étude, cela signifierait qu'il y a toutes raisons de douter de leurs efforts pour arriver à une coopération effective et sérieuse avec l'U.R.S.S.

« La responsabilité de la longueur des pourparlers revient à la France et à l'Angleterre. »

La séance est interrompue pendant dix minutes; à la reprise, l'amiral Drax déclare que loin d'être en désaccord, les missions française et anglaise apprécient grandement la valeur des trois variantes exposées par le général Chapochnikov et que la question politique est en train de se régler rapidement par les gouvernements français et anglais.

Il remet quelques questions importantes à la mission soviétique en lui demandant de vouloir bien les étudier.

Enfin, il conclut en demandant si la mission soviétique sera prête à se réunir dès que les réponses de Londres et de Paris auront été reçues.

Le maréchal Vorochilov estime qu'il ne vaut mieux pas fixer de date, mais qu'une réunion sera possible dès le reçu des réponses attendues.

L'amiral Drax demande si le Maréchal n'a pas de propositions à faire au sujet de la presse et fait connaître son intention de l'entretenir au sujet de l'information de l'agence Tass [1].

Le Maréchal déclare que la mission militaire soviétique ne fera pas de déclaration à la presse, mais ne peut prendre la responsabilité de celles qui pourraient percer dans celle-ci.

Pour ce qui est de la déclaration faite à la presse à laquelle fait allusion l'Amiral, toute la presse mondiale a discuté la question des difficultés des négociations et a annoncé que celles-ci viendraient de ce que le gouvernement soviétique aurait posé dans les conférences la question de la garantie franco-anglaise des frontières de l'U.R.S.S. en Extrême-Orient; le Maréchal pense qu'il est inutile de parler ici de ces fausses nouvelles.

Le Maréchal estime qu'il n'y a pas lieu de faire de déclaration à la presse et qu'il présume que la Conférence va s'interrompre pour un temps assez long.

Le général Chapochnikov fait connaître que la mission soviétique aura également elle aussi des questions complémentaires à poser dans la suite des négociations.

L'amiral Drax déclare qu'il serait surpris si les missions anglaise et française n'avaient pas reçu les réponses attendues de leurs gouvernements avant le 27 août.

La séance est levée.

330

LE LIEUTENANT-COLONEL LUGUET, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 156/39 [2]. Secret. *Moscou, 23 août 1939.*

(*Reçu :* E.M.A. Air, 2e bureau, 30 août.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note nº 2583 EMAA 2B/S du 17 août [3], me donnant des instructions au sujet de la conduite à tenir pendant la durée des conversations militaires.

[1] Le 20 août, l'agence Tass avait démenti des informations d'origine polonaise aux termes dequelles l'U.R.S.S. aurait exigé au cours des conversations militaires avec la France et la Grande-Bretagne une assistance militaire de ces pays en cas de guerre en Extrême-Orient. *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix à la veille de la seconde guerre mondiale. Septembre 1938 - août 1939. Documents et matériaux*, Éditions du Progrès, Moscou, 1976, nº 354.

[2] Extraite des archives de l'armée de l'Air.

[3] Non retrouvée.

Cette note s'est croisée avec un compte rendu de ma part, que je vous ai fait parvenir par l'intermédiaire d'un courrier britannique jusqu'à Berlin, puis d'une valise Berlin-Paris (CR nº 151/39 du 17 août 1939) (1).

Ce compte rendu répond déjà d'avance, pour ce qui s'est passé jusqu'ici, aux directives que vous me donnez. D'une part, en effet, il reproduit les renseignements aéronautiques que j'ai pu recueillir et qui se bornent à la déclaration du général Loktionov, chef des forces aériennes. Cette déclaration fait l'objet d'une étude envoyée ci-joint sous forme de bulletin d'information (nº 155/39) (2)

D'autre part, il donne une idée de l'évolution des conversations. — A propos de ce dernier point, j'insiste sur le fait que le chef de la mission française a exprimé la volonté de se réserver toutes communications intéressant les conversations en cours, ce qui m'interdit, à moins d'ordre contraire, l'envoi de comptes rendus spéciaux. Il me paraît toutefois que je puis donner ci-après les indications suivantes, qui pourraient tout aussi bien résulter d'une observation extérieure avertie.

1º Les négociations se sont ouvertes sous le signe de la cordialité.

2º Dès le début des conversations, ainsi qu'il avait été prévu, la mission militaire soviétique a posé nettement, comme facteur et condition essentiels de son intervention, la question des possibilités d'action en Pologne et Roumanie (particulièrement corridor de Vilna). Les efforts des négociateurs franco-anglais n'ont pas réussi à la faire céder sur ce point. Une réponse favorable à cette question a clairement, nettement, et finalement même avec impatience, été posée par le maréchal Vorochilov, comme condition *sine qua non* d'un accord.

En conséquence, après un échange de renseignements et de vues générales, de courtoisie peut-on dire, les séances ont dû être interrompues à partir du 17 août.

3º Sur ces entrefaites, la *Pravda* du 21 août annonce la signature, à la date du 19 août, de l'accord germano-soviétique concernant le crédit de 200 millions de marks et les échanges commerciaux (3). Cette signature, à cette date précise, peut être considérée comme une riposte et une mesure de pression sur la Pologne, surtout si l'on tient compte de la phrase finale du communiqué Tass : « Cet accord peut être un sérieux pas vers l'amélioration ultérieure des relations, non seulement économiques mais également politiques, entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne ».

a. Comme une riposte : en effet, depuis une huitaine de jours, la *Pravda* signale l'importance des achats faits par l'Allemagne en France et particulièrement en Angleterre. D'autre part, les échos de presse laissent à penser qu'« un

(1) Ce compte rendu, non retrouvé, doit être (cf. dans la suite de la dépêche la phrase rappelant que le chef de la mission militaire française s'est réservé toutes communications sur les négociations, ce qui interdit au lieutenant-colonel Luguet l'envoi de comptes rendus spéciaux) la copie du télégramme envoyé le 17 août par le général Doumenc au ministre de la Défense nationale et reproduit ci-dessus sous le nº 94.

(2) Cette étude, non jointe à la dépêche ici reproduite, n'a pas été retrouvée.

(3) Sur cet accord, voir ci-dessus les nºs 178, 186, 187.

nouveau Munich se prépare », dont l'Angleterre aurait la responsabilité. Il semble donc que l'U.R.S.S. ait voulu montrer qu'elle avait également des possibilités d'entente avec l'Allemagne.

b. Cet accord peut être considéré également comme une mesure de pression vis-à-vis de la Pologne — le dilemme étant posé à la Pologne de choisir entre des amitiés à l'Est et à l'Ouest, l'U.R.S.S. montre que, si le dilemme n'est pas tranché, la troisième solution : entente soviéto-allemande, reste possible.

4° Quant à l'opinion que l'on peut se faire de l'attitude polonaise, elle pourrait être celle-ci :

Étant donné que l'on admet, dans les conversations militaires, comme un postulat, qu'en cas de danger, la Pologne réclamera l'aide de l'U.R.S.S. et que la question du passage des troupes soviétiques sera résolue par l'affirmative, ce n'est pas finalement la présence des troupes soviétiques sur le territoire polonais qui se discute, mais le moment où ces dernières pénétreront sur le territoire.

Il est bien évident que le plus grand intérêt s'attache à ce que les troupes soviétiques arrivent au plus tôt après l'agression, ce qui implique un accord militaire détaillé, conclu à l'avance.

L'intérêt de cet accord est d'autant plus grand que sa conclusion, en constituant un bloc solide, est peut-être l'unique et dernier moyen de faire reculer l'agresseur devant une guerre, donc l'unique et dernier moyen de préserver la Pologne d'une occupation aussi bien soviétique qu'allemande.

A ces deux raisons que la Pologne aurait de prévoir et d'organiser, dès le temps de paix, l'aide soviétique, savoir : arrivée en temps utile des secours au pis aller; et, au mieux, possibilité d'écarter toute menace étrangère, on peut ajouter un troisième argument : si la Pologne n'accepte les troupes soviétiques qu'en dernière extrémité et comme un ennemi nécessaire, ne risque-t-elle pas également que le gouvernement soviétique ne finisse par entrer entièrement dans cette manière de voir, ce qui, le moment venu, l'amènerait à se conduire en Pologne comme « l'ennemi préféré » sans doute, mais en ennemi tout de même.

5° Si l'on cherche à apprécier l'attitude du gouvernement soviétique, il est malaisé de définir dans quelle mesure il joue de ses relations avec l'Allemagne, en vue d'influer sur l'évolution des négociations franco-anglo-soviétiques, et dans quelle mesure il envisage sincèrement un rapprochement avec la grande ennemie fasciste, qui peut être si dangereuse pour lui.

En conclusion, le sort des négociations entre la France, l'Angleterre et l'U.R.S.S., et, avec le sort des négociations, l'évolution de la situation internationale, paraissent dépendre actuellement d'une décision de la Pologne sur une question qui, si l'on admet qu'elle a sincèrement et définitivement choisi le parti de la résistance à l'agression allemande, paraît être une question de forme plutôt que de fond.

ANNEXE

Le 22 août, l'agence Tass publiait le communiqué suivant :

« Après la conclusion de l'accord soviéto-germanique de commerce et de crédits, s'est posée la question d'une amélioration des relations politiques entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. L'échange de vues qui a eu lieu à ce sujet entre les gouvernements allemand et soviétique a établi les désirs existants dans les deux pays de détendre leurs relations politiques, d'écarter la menace de guerre, et de conclure un pacte de non-agression.

« En conséquence, on est à la veille d'un voyage du ministre allemand des Affaires étrangères, M. von Ribbentrop, à Moscou pour les négociations correspondantes. »

Le gouvernement soviétique a donc rapidement accentué sa manœuvre, vraisemblablement après une délibération, qui s'est prolongée pendant la nuit du 20 au 21 août, d'après certaines observations dignes de foi.

La rapidité de cette évolution montre qu'elle avait été préparée comme une variante pour le cas où les négociations franco-anglo-soviétiques ne donneraient pas satisfaction sur les points considérés comme essentiels. La variante a donc joué dès le 17 août.

Parmi les réactions provoquées, je signale la visite immédiate que le chargé d'affaires de Chine a faite à l'ambassadeur de France. Il cherchait à se faire une opinion sur les difficultés qui avaient provoqué le geste des Soviets, et en particulier voulait s'assurer qu'il ne s'agissait pas de lier les parties contractantes aussi bien en Extrême-Orient qu'en Europe. Il exprimait, pour sa part, l'avis que la visite de M. von Ribbentrop à Moscou n'aurait pas plus d'importance que celles déjà faites dans d'autres capitales et que l'U.R.S.S. ne s'engagerait pas à fond avec l'Allemagne.

C'est une opinion opposée qui prévaut dans les milieux militaires de l'ambassade de Grande-Bretagne, où l'on estime que l'U.R.S.S. a pris la décision de s'entendre sincèrement avec l'Allemagne sur la base d'une neutralité bienveillante.

En fait, le texte des communiqués Tass sur l'accord économique permet de croire que l'U.R.S.S. conserve sa liberté d'action même vis-à-vis de l'Allemagne, en cas d'agression de cette dernière contre une puissance alliée de l'U.R.S.S.

Si telle est bien l'intention de l'U.R.S.S., il y aurait encore possibilité de poursuivre les négociations avec elle en vue d'un accord défensif constituant un front est contre l'Allemagne.

Mais étant donné les conditions dans lesquelles s'est noué l'accord soviéto-allemand, il est à craindre que cet accord ne soit précisément conclu aux dépens de la Pologne, en raison de l'hostilité que cette puissance a manifestée simultanément aux Allemands et aux Soviets.

Une réponse nette obtenue de la Pologne concernant sa collaboration militaire avec l'U.R.S.S. dès le temps de paix permettra de déterminer rapidement si l'U.R.S.S. veut ou non désormais participer à la défense contre les agressions.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de M. von Ribbentrop, prévue entre 14 et 16 heures aujourd'hui 23 août, par avion, va mettre en présence les deux parties opposées qui recherchent l'alliance soviétique, et le gouvernement soviétique va mettre sans doute cette alliance aux enchères.

On ne peut douter que le côté franco-anglais ne bénéficie d'une certaine préférence, mais il est certain que les prix vont monter [1].

[1] Par un rapport n° 153/39, également du 23 août, l'attaché de l'Air annonçait l'envoi entre autres documents du rapport n° 156/39. Il indiquait que ce dernier document avait été rédigé le 21 août à la suite du communiqué à l'agence Tass annonçant la signature de l'accord économique germano-soviétique. La même agence ayant annoncé, le 22, l'arrivée de Ribbentrop pour conclure un pacte de non-agression, une annexe avait été ajoutée pour compléter le rapport n° 156/39. Dans son rapport n° 153/39, le lieutenant-colonel Luguet soulignait qu'étant donné les circonstances dans lesquelles s'était noué l'accord germano-soviétique, on pouvait se demander s'il n'était pas dirigé contre la Pologne. La situation du gouvernement soviétique était en équilibre entre l'alliance franco-britannique et l'Allemagne; la prépondérance qui se manifestait peu auparavant en faveur des démocraties avait considérablement diminué. L'attaché de l'Air concluait : « Dans les semaines qui vont suivre, l'U.R.S.S. va mettre son concours aux enchères devant les deux parties en présence. Il est certain que le côté franco-anglais bénéficie de quelque préférence mais que les prix vont monter ».

331

LE GÉNÉRAL PALASSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 622/2 (1). *Moscou, 23 août 1939.*

Par ma lettre nº 619/S du 21 août (2), je vous ai signalé la signature d'un accord commercial entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne avec ouverture de crédits par ce dernier pays au profit de l'Union soviétique.

J'en concluais, prenant en outre considération des facilités données par l'usine Skoda, pour les fabrications de guerre russes, que l'on allait soit à une diminution de la tension entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. dans un but de paix, soit, et c'est bien ma pensée, qu'une entente secrète germano-soviétique pourrait être réalisée prochainement sur la base d'un partage de la Pologne et des pays baltes.

Les événements font craindre cette seconde éventualité. J'avais été surpris récemment de l'attitude dégagée de mon collègue allemand. D'autre part, la commission militaire soviétique avait manifestement recherché, dans sa séance du 17 août, une interruption de nos pourparlers. Cette interruption a enfin été déclarée par elle le 21 août (3). Dès le 22 août, la presse soviétique publiait le communiqué *Tass* que je reproduis ci-après :

« *Au sujet des relations germano-soviétiques*

« Après la conclusion de l'accord commercial et de crédit germano-soviétique, s'est posée la question de l'amélioration des relations politiques entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. L'échange de vues qui a eu lieu sur cette question entre les gouvernements de l'Allemagne et de l'U.R.S.S. a fait apparaître le désir des deux parties d'apaiser la tension des relations politiques entre elles, d'écarter la menace de guerre et de conclure un pacte de non-agression.

« En conséquence on prévoit, pour des jours prochains, l'arrivée du ministre des Affaires étrangères, M. von Ribbentrop, à Moscou en vue des pourparlers en question ».

Que penser de cette attitude nouvelle?

Très peu de temps après le début des conversations militaires et avant même d'avoir donné ses plans d'opérations militaires à trois variantes destinés à s'opposer à l'agression, la mission militaire soviétique avait affirmé qu'aucune conversation ultérieure portant sur la rédaction d'un pacte militaire ne pouvait avoir lieu avant que la « question cardinale », « axiomatique », du passage des troupes russes à travers la Pologne et la Roumanie, n'ait reçu une solution favorable.

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Non retenue. Sur cet accord commercial, voir ci-dessus les nºs 178, 186, 187.
(3) Voir ci-dessus les nºs 192, 194, 230; ci-après l'Addendum nº I.

Quelque discret que l'on ait pu se montrer, il semble difficile d'admettre que les Russes ne se soient pas rendu compte des difficultés qu'éprouvaient la France et l'Angleterre à obtenir l'adhésion polonaise à ce passage.

D'autre part, l'action diplomatique qu'il avait menée à l'égard de l'Italie et de l'Allemagne et dont il ne s'était nullement caché (voir en particulier lettre 592/S du 7 juin 1939 — Rapport Molotov) [1] permettait au gouvernement soviétique de poursuivre deux solutions entièrement opposées :

— soit une action avec les pays occidentaux, *mais solide et bien montée*, avec participation nette de la Pologne et de la Roumanie et peut-être aussi des pays baltes afin de s'opposer à toute nouvelle agression en Europe;

— soit une entente avec l'Allemagne, qui conduira fatalement à un partage de la Pologne ou des pays baltes. Dans cette dernière éventualité, des clauses secrètes pourront laisser à l'Allemagne sa liberté d'action pour attaquer la France à l'Ouest, essayer de s'emparer de nos possessions africaines et conquérir ainsi des bases sur l'Atlantique qui lui permettraient enfin de mener la *Weltpolitik*, but sans cesse renouvelé des ambitions germaniques.

Nous est-il possible de parer encore à cette deuxième éventualité?

Je persiste à croire que pour l'U.R.S.S., la solution d'entente avec l'Allemagne n'est qu'un pis-aller et peut-être un moyen de pression pour arriver plus rapidement à la conclusion de la coalition recherchée; mais il sera indispensable d'agir rapidement, avec décision et sans arrière-pensée. La question primordiale de passage des troupes russes à travers des parties bien définies de la Pologne et à travers la Roumanie avec l'adhésion de ces puissances a été posée. Elle doit obtenir une solution rapide.

Ce premier point acquis, au cours des études pour la mise au point de la convention militaire, se posera inévitablement la question du passage des troupes russes à travers la Lithuanie; il y a déjà été fait allusion par la délégation soviétique, mais aucune intervention des gouvernements français et anglais dans le but d'obtenir ce passage n'a été demandée jusqu'à ce jour.

Enfin, dans les plans qui ont été exposés, le problème de la Baltique est posé sous la forme d'une action des flottes alliées avec occupation des îles et ports neutres de la Baltique. Les demandes des Soviétiques risquent de croître avec leurs succès diplomatiques; il faut nous attendre à les trouver beaucoup plus exigeants sur ces diverses questions qui sont pour eux d'une importance vitale ainsi que j'ai essayé de le montrer dans ma lettre 585/S du 7 juin 1939 [2].

Il me paraît donc indispensable, ainsi que je l'exprimais dans les conclusions de ma note 599/S du 13 juillet [3], de mener à bien par une action auprès des pays intéressés (Pologne, Roumanie, pays baltes et peut-être Finlande) la solution de ces diverses questions.

[1] Document non retrouvé. Il existe par contre, à cette même date du 7 juin, et concernant le discours de Molotov du 31 mai, un rapport n° 585/S, reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 364.

[2] Voir note précédente.

[3] Publiée au tome XVII de la présente série sous le n° 202.

332

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 242 (1). *Washington, 23 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er septembre.)

Il y a quelques jours, les départements de la Guerre et de la Marine ont annoncé la création d'un « Office des ressources de guerre » (*War Resources Board*), destiné, comme son nom l'indique, à préparer la mobilisation de toutes les ressources économiques des États-Unis en temps de guerre.

A la tête de cet office a été nommé M. Edward R. Stettinius, Jr., président de l'*United States Steel Corporation*; il aura pour collaborateurs MM. Karl Compton, président de l'Institut de technologie du Massachusetts, M. John Lee Pratt, de *General Motors*, M. Walter S. Gifford, président de l'*American Telegraph and Telephone Company*, le général Robert E. Wood, président du conseil d'administration de *Sears, Roebuck and Company*, et M. Harold J. Molton, président de l'institution Brookings.

Ce conseil de direction réunit ainsi les représentants de grandes entreprises industrielles et ceux de grandes institutions scientifiques. Il doit travailler en collaboration avec l'« office des munitions de la Guerre et de la Marine », qui existe depuis un certain nombre d'années et dont les secrétaires d'État à la Guerre et à la Marine sont présidents. En cas de guerre, ce nouvel office disposerait de larges pouvoirs dans le domaine économique et deviendrait une agence gouvernementale en rapports directs avec le Président.

Le W.R.B. s'est réuni le 17 août à Washington au département de la Guerre dans le bureau du Secrétaire adjoint, M. Louis Johnson, représentant le Secrétaire absent. M. Edison, faisant fonction de secrétaire de la Marine, le général Marshall, chef d'État-major de l'armée, et l'amiral Stark, chef des Opérations navales, assistaient également à la séance.

M. Johnson a déclaré que ce conseil avait, en ce qui concerne tant sa composition que ses buts, obtenu l'approbation entière du Président. Depuis plusieurs mois, il était question de cette mesure de précaution pour garantir la mise à la disposition de la nation, en cas de danger, de toutes ses ressources économiques. Le fait que l'Office ait été créé n'indiquait pas que « la guerre fût immédiate ou inévitable ». M. Edison, secrétaire pour la Marine, a promis ensuite la collaboration de son administration aux travaux de l'Office.

Enfin, M. Stettinius, parlant au nom de l'industrie, a affirmé le désir des milieux d'affaires américains de voir la paix maintenue et a exprimé la convic-

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

tion qu'à cette fin, les États-Unis devaient être préparés à utiliser pour la défense les ressources considérables du pays. Pour le moment, le Conseil va examiner ce qui pourrait sembler désirable ou nécessaire pour améliorer les plans sur lesquels les départements intéressés avaient travaillé depuis plusieurs années. Dans ce dessein, il utilisera les expériences du passé, et sollicitera les avis de ceux qui dans la dernière guerre ont servi le pays.

A cette époque, c'était l'Office des industries de guerre qui assumait la tâche aujourd'hui confiée à l'Office des ressources de guerre. Aussi, M. Bernard Baruch, qui dirigeait en 1917 l'office en question, sera-t-il l'une des premières personnalités consultées.

Les déclarations faites par M. Stettinius montrent une fois de plus que, quand il s'agit de défense nationale, l'administration, qu'elle soit républicaine ou démocrate, peut compter sur le concours des milieux industriels et des milieux d'affaires les plus importants. De même, le Président n'hésite pas à y faire appel, sans se préoccuper des divergences et des animosités personnelles qui le séparent de ces milieux. C'est un fait qui devrait être présent à l'esprit de tous ceux qui spéculent sur les divisions de l'opinion américaine.

333

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 761 [1]. *Berlin, 23 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 septembre.)

J'ai l'honneur de signaler à l'attention toute spéciale de Votre Excellence les indications contenues dans le rapport ci-joint.

Elles émanent d'un homme qui nous a annoncé les crises de septembre 1938 et mars 1939 et qui, le 7 mai 1939 (mon rapport nº 392) [2], nous a prédit avec précision le rapprochement germano-russe [3]. La personnalité dont il s'agit peut, sur certains points, forcer la note à des fins tactiques; en l'espèce, c'est probablement le cas pour ce qu'il dit du degré d'entente où en seraient déjà arrivés Berlin et Moscou. Mais il y a lieu, à mon avis, de tenir pour exacte la substance de ses déclarations, tant en ce qui concerne les buts immédiats du Reich que la position actuelle de l'Allemagne à l'égard de diverses puissances, et notamment de l'U.R.S.S.

[1] Extraite des archives de l'ambassade, et transmise au cabinet du Ministre sous le nº 19.

[2] Reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 100.

[3] Il s'agit du général Bodenschatz, proche de Goering. Le général Stehlin, alors capitaine et attaché de l'Air adjoint de France à Berlin, a relaté dans son *Témoignage pour l'Histoire*, p. 147 et suiv. (et annexe : p. 375 et suiv.), l'entretien du 6 mai 1939 (daté par erreur du 30 avril dans ses Mémoires) qu'il eut alors avec Bodenschatz, et dont l'ambassadeur transmit le 7 le compte rendu par dépêche nº 392.

ANNEXE

Compte rendu d'un entretien d'un de mes collaborateurs (C) [1]
avec une haute personnalité de l'entourage immédiat du Führer (X) [2] *(23 août 1939)*

Dès le début de l'entretien, X... a tenu à rappeler à C... qu'il l'avait prévenu, il y a plusieurs mois déjà, de la nouvelle orientation de la politique extérieure allemande et du changement radical de l'attitude du IIIe Reich à l'égard de la Russie (*).

C... a fait remarquer que, quelque temps après, X... avait été beaucoup moins catégorique à ce sujet. Il avait indiqué à cette époque que l'Allemagne s'était contentée à l'égard des négociations anglo-franco-russes, du « rôle d'observateur actif », s'efforçant d'enfoncer un coin entre les deux camps (**).

« Cela est exact, a rétorqué X... A ce moment-là, nous étions nous-mêmes arrivés à un point mort dans nos tentatives d'approche à l'égard de la Russie et nous commencions à tourner de nouveau nos regards vers l'Italie et surtout vers l'Espagne.

« Mais nous nous sommes rapidement aperçus que, du côté de l'Italie, nous n'avions pas grand-chose de positif à attendre, tandis que l'Espagne était trop affaiblie et ne se montrait guère désireuse d'une collaboration active dans le domaine politico-militaire.

« Après avoir laissé M. von Ribbentrop se livrer à une longue et patiente préparation, *le Führer a pris personnellement en main, il y a huit jours, avec son énergie habituelle, l'affaire du rapprochement germano-russe*. Depuis cette date, une correspondance suivie et personnelle s'est établie par avions spéciaux entre M. Staline et M. Hitler. Le ton des lettres échangées est extrêmement cordial. J'en ai lu plusieurs. Si vous y tenez, je pourrais même vous les montrer.

« Nous ne sommes donc qu'au début d'une ère nouvelle des relations entre les deux pays, et je puis vous assurer de la façon la plus formelle que l'accord entre l'Allemagne et la Russie ira très loin ».

X... a évoqué alors la grande tradition politique de l'amitié germano-russe, qui correspondrait aux intérêts et aux aspirations des deux peuples. « Une fois pour toutes, a-t-il indiqué, il a été entendu entre MM. Hitler et Staline que les questions idéologiques ne seraient pas abordées ».

« Au point de vue intérieur, a poursuivi X..., la répercussion a été extrêmement favorable. Vous avez pu le constater vous-mêmes dans la rue sur le visage des gens ».

« Oui, a fait observer C..., parce que le public allemand a l'impression que la guerre est évitée ».

« Cela est exact dans une certaine mesure, a répondu X... Mais, en outre, nous avons constaté que, dans les milieux ouvriers restés attachés au communisme, le rapprochement germano-russe a été accueilli avec faveur. Hitler, a-t-on dit, montre bien qu'il est un vrai socialiste. Nous n'ignorons pas, a remarqué X... en passant, qu'il y a encore chez nous des communistes agissants ».

C... a ramené la conversation sur l'affaire polonaise et sur Dantzig.

« Comment, s'est écrié X..., pouvez-vous encore parler de Dantzig? Chaque balayeur de rue sait que l'affaire est liquidée. Dantzig est allemand. Toutes les organisations dantzicoises sont rattachées au Reich. En fait, le Reich est complètement maître à Dantzig. Nous ne songeons même pas pour l'instant à occuper militairement la Ville libre ou à entreprendre une action contre le Corridor. Nous ne ferons pas aux Polonais le plaisir d'assumer le rôle de provocateurs. Les mesures militaires, que nous prenons en ce moment et que nous ne dissimulons d'ailleurs pas, ne sont qu'une réplique à la concentration de forces polonaises à la frontière allemande.

« Nous tenons à prévenir une action polonaise contre Stettin, par exemple, qui n'est qu'à une centaine de kilomètres de la frontière ».

[1] Le capitaine Stehlin.

[2] Le général Bodenschatz. Stehlin ne fait que très brièvement allusion à l'entretien du 23 août dans ses Mémoires (p. 171).

* *Note du document :* Europe n° 392 Cabinet n° 11, du 7 mai 1939 [reproduit au tome XVI sous le n° 100].

** *Note du document :* Europe n° 542, Cabinet n° 15 du 27 juin 1939 [reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 23].

C... « Pensez-vous sérieusement que les Polonais pourraient envisager une telle entreprise ? »

X... « Nous connaissons les Polonais mieux que vous. Nous savons de quoi sont capables des cerveaux brûlés. (*Hitzköpfe*). Nous sommes convaincus qu'avec M. Beck, il y aurait encore moyen de négocier. Mais avec Rydz-Smigly et ses acolytes, il n'y a rien à faire. Lorsqu'on a lu les notes, d'une insolence sans précédent, que le gouvernement polonais nous a adressées, on doit s'attendre à tout. Mais il n'en reste pas moins que, dans la période actuelle, s'il n'y a pas provocation grave, ce n'est pas nous qui prendrons l'initiative des opérations ».

« Au surplus, des négociations sont toujours possibles. Mais, bien entendu, *Dantzig et le Corridor représentent un stade dépassé. S'il y avait négociations, le point de départ de nos revendications serait les frontières de 1914.* Tout cela avec l'accord total de la Russie. Parler d'un partage de la Pologne, c'est peut-être beaucoup. Mais, lorsque l'affaire sera réglée, il ne restera que les territoires purement polonais ».

A l'égard des Italiens, X... a fait preuve de son animosité habituelle. « Nous savons, a-t-il dit, ce que les Italiens ont entrepris ces jours-ci auprès de nous et auprès de vous pour empêcher la tension de s'aggraver. *Nous savons que les Italiens ne veulent pas* de guerre. Leur situation économique, les courants divers qui partagent leur opinion rendent, il est vrai, leur position difficile. En outre, ils n'ont qu'un homme de grande envergure, M. Mussolini. Ciano est loin d'avoir sa valeur.

X... a laissé entendre que lors des entretiens de Salzbourg et de Berchtesgaden [1], le comte Ciano n'avait pas eu l'attitude qu'aurait dû lui dicter la politique de l'Axe.

« Au point de vue économique, a-t-il poursuivi, l'Italie est pour nous une charge. Nous devons lui livrer du charbon, du matériel de toute sorte et surtout des armements. D'autre part, ils estiment eux-mêmes qu'ils se trouvent au point de vue militaire dans une situation délicate. La métropole est, selon eux, difficile à défendre. Quant aux colonies italiennes, elles ne pourraient même pas être défendues. C'est l'argument que les Italiens nous ont opposé à Salzbourg et à Berchtesgaden. En dépit de tout cela, il est cependant évident qu'il vaut mieux avoir l'Italie pour nous que contre nous.

« *Quant au Japon,* il s'est montré hésitant et indécis. Il pâtit aujourd'hui de n'avoir pas su accepter à temps les offres que nous lui faisions ». X... a laissé nettement entendre que le Reich se désintéressait de Tokyo.

Dans le courant de la conversation, X... a déclaré que le Führer savait à quoi s'en tenir sur l'attitude de la France à l'égard de la Pologne. Il n'était pas vrai que Ribbentrop arrêtât tous les renseignements à ce sujet. A en croire X..., le Chancelier saurait que la France tiendrait ses engagements, mais il passerait outre. Quant à l'Angleterre, il conserverait encore un léger doute.

« La politique, a dit à ce propos X..., n'est pas faite par les partis ou les gouvernements, elle est faite par les hommes. L'Allemagne, la Russie, la France et l'Italie ont chacune un homme à leur tête, tandis que l'Angleterre n'en a pas. M. Chamberlain n'est qu'une « lavette » (*Waschlappen*) (*) ». X... a de nouveau affirmé l'estime dont jouissait en Allemagne M. Daladier.

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

(*) *Note du document :* En fait, l'expression allemande *Waschlappen* est un peu moins forte.

334

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 23-24-162 (1). Secret. *Varsovie, 24 août 1939* (2).
(*Reçu* : 0 h. 40)

L'état-major polonais apprécie comme suit la situation de l'armée allemande à la frontière polonaise : grandes unités actives à la frontière sont probablement... (3) sur le pied de guerre. Petites unités de réserve en formation. Aucune grande unité de réserve encore identifiée. En sus des grandes unités d'active normales : arrivées ou formées :

a. Prusse orientale : valeur de 2 divisions, plus éléments d'armée.
b. Silésie : 3 divisions.
c. Moravie et Slovaquie : valeur de 2 divisions.

suivies :

a. Poméranie : 1 division, plus éléments de camp de Grossborn inconnus.
b. Silésie : 2 divisions légères.

Attendues... (4).

Rapport de la visite du général Faury à Maréchal (20 h. 40) (5).

1° Remercie de l'attitude du général Gamelin pour assurance de soutien et pour l'envoi de la mission militaire dont la conséquence sera meilleure compréhension des deux commandements.

2° Est d'accord sur la nécessité de laisser à l'Allemagne la responsabilité de l'agression. Mais l'occupation de Dantzig par les troupes allemandes sera considérée, conformément à déclaration antérieure, comme agression.

Après épuisement de tous moyens diplomatiques, la Pologne engagerait une action militaire en vue expulsion Allemands.

3° Sur question accords militaires négociés en Russie, Beck a donné ce matin apaisement. Maréchal... (6) répercussions possibles sur autres puissances amies de la rupture des pourparlers.

4° Décision a été prise ce soir de mobiliser complètement nombre de divisions nécessaires pour parer à attaque brusquée en préparation.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Les deux télégrammes, datés de 0 h 40 et 20 h 40, ne forment qu'un seul et même document dans ce fonds.
(2) Par téléphone.
(3) et (4) Lacunes de déchiffrement.
(5) Sur la présence du général Faury à Varsovie, voir ci-dessus le n° 201 (note).
(6) Lacune de déchiffrement.

335

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À MOSCOU, BERLIN.

T. nos 642; 628, 629 (1). Réservé. *Paris, 24 août 1939, 1 h.*

Pour Berlin. Je vous communique ci-dessous pour votre information le télégramme que j'envoie à notre ambassadeur à Moscou.

Pour les deux postes. Nous avons fait à Varsovie un effort décisif qui nous a permis d'obtenir une réponse favorable du gouvernement polonais. Vous en comprenez toute l'importance. Le gouvernement britannique que j'ai sollicité me fait connaître qu'il a donné des instructions conformes à l'amiral Plunkett. Me référant aux arguments donnés dans mon télégramme nos 627 et suivants (2), je pense qu'une partie capitale est engagée à Moscou et que la réponse du gouvernement polonais doit vous permettre de la jouer avec succès.

D'après les renseignements tous concordants qui me sont parvenus dans la journée, il apparaît que la manœuvre d'Hitler aurait été improvisée pour répondre à de pressantes nécessités. Au cas où la négociation germano-russe traînerait en longueur ou n'aboutirait qu'à un résultat dérisoire, la situation s'en trouverait radicalement modifiée.

336

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3396 à 3406 (3). Réservé. *Rome, 24 août 1939, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 3 h. 57, 4 h. 50, 4 h., 5 h., 4 h. 25, 5 h. 30, 5 h. 40, 5 h. 15, 6 h., 3 h. 30.)

J'ai été reçu ce soir à six heures (4) par le comte Ciano : celui-ci m'a fait le meilleur accueil. Il s'est excusé d'avoir différé mon audience; mais, a-t-il dit, la presse étrangère avait tellement souligné par avance notre entretien qu'il m'a paru bon de laisser se dissiper l'idée qu'on pouvait en attendre des résultats miraculeux.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ». D'autres exemplaires s'en trouvent dans les dossiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que dans les papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Du 23 août, 19 h., ci-dessus publié sous le no 256.

(3) Extrait des « Papiers 1940 », ainsi que des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Donc le 23 août à 18 h.

Les propos que j'ai tenus, pour ma part, au ministre se résument dans les trois points suivants :

1° La France demeure attachée à la paix et elle souhaite de tout cœur que la catastrophe d'une guerre européenne puisse être évitée. Comme l'Angleterre, elle acceptera toute solution du conflit germano-polonais que la Pologne aura elle-même librement acceptée, après une libre discussion, menée sur le pied d'égalité. La France ne pousse pas la Pologne à l'intransigeance; mais après l'expérience de la Tchécoslovaquie et l'occupation de Prague, on ne peut pas non plus attendre qu'elle la pousse à capituler. Si la Pologne est violée, si elle est obligée de prendre les armes pour résister à cette violence, la France remplira les obligations d'assistance qu'elle a contractées.

2° Le voyage de M. von Ribbentrop à Moscou, la signature d'un pacte de non-agression, encore mal défini, entre l'Allemagne et la Russie n'est pas de nature à modifier l'attitude ainsi précisée de la France. On se tromperait gravement si on se laissait aller à croire le contraire.

3° Dans le cas où il ne serait pas possible d'arriver à une solution pacifique du conflit, et si la guerre éclatait et se généralisait, la France regretterait d'autant plus de se trouver dans le camp opposé à l'Italie, qu'elle pense que les différends qui la séparent de ce pays sont de ceux qu'il ne serait ni long, ni difficile d'aplanir.

Le comte Ciano m'a répondu sur le ton d'un homme qui a pleinement conscience du caractère critique de la situation, qui en est vivement préoccupé et qui souhaite avec sincérité, mais sans apercevoir un moyen efficace d'y parvenir, que la guerre puisse être évitée.

Il a admis sans observation ce que je lui disais de la position de la France à l'égard de la Pologne et par rapport au pacte de non-agression germano-russe.

La gravité du conflit en cours tient, selon lui, à ce que ce dernier a pris, des deux côtés, la forme d'une question de point d'honneur, la pire de toute. M. Hitler considère qu'il a fait à la Pologne des offres loyales et généreuses et que la Pologne, loin de les accepter, y a riposté par des mesures militaires. C'est donc aujourd'hui à la Pologne de faire le premier pas.

La Pologne estime que l'Allemagne a la prétention de lui imposer un diktat; c'est à l'Allemagne qu'il appartient de changer de ton et de faire connaître qu'elle est disposée à ouvrir, sur le pied d'égalité, une libre négociation avec la Pologne.

Le comte Ciano ne peut s'habituer à l'idée que, pour une pareille nuance, le sang de millions d'hommes pourrait couler! Mais d'après lui, c'est la Pologne qui devrait céder; et c'est nous qui devrions lui conseiller de céder. Car c'est la Pologne qui, en l'espèce, a le plus à perdre. La première balle qui sera tirée la tuera. Libre à elle de penser qu'elle renaîtra, comme la Serbie! Il est plus sûr de commencer par ne pas mourir. Comment, en pratique, la France et l'Angleterre iront-elles à son secours? Ce qu'elles feront équivaudra à jeter une pierre à un lion qui est en train de dévorer un homme. L'homme sera tout de même dévoré.

J'ai fait observer, à mon tour, que M. Hitler, puisqu'il croyait avoir remporté auprès des Russes un énorme succès diplomatique, devrait trouver dans ce succès même le moyen de renouer la conversation avec la Pologne.

Le comte Ciano ne pense pas qu'il y ait aucune chance que le Führer prenne une pareille initiative, bien qu'à son avis, M. Hitler ne désirerait nullement la guerre : « Nous sommes — dit le comte Ciano — à un *deadlock!* Il faut en sortir! Pour en sortir, il faut accorder quelque chose à l'Allemagne. Ce quelque chose devrait être le rattachement au Reich de Dantzig. Ce ne serait du reste qu'une pure formalité, car toute l'administration de la ville est déjà allemande; cela suffirait cependant pour que M. Hitler ne formule pas d'autres prétentions que celles qu'il a indiquées le 28 avril dernier » (1).

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que ce rattachement avait la valeur d'un symbole et qu'à ce symbole était précisément accroché tout le problème de la liberté de l'Europe.

A ce moment, un fonctionnaire vint avertir le comte Ciano qu'il était appelé au téléphone.

Le comte Ciano passa aussitôt dans la pièce voisine et revint vers moi, quelques instants plus tard, les traits visiblement altérés. Il m'annonça qu'on venait de lui apprendre que la démarche de l'ambassadeur Henderson auprès de M. Hitler à Berchtesgaden avait complètement échoué (2), que M. Hitler avait très mal reçu son visiteur et qu'un communiqué nettement désagréable allait être publié à Berlin. Peu après, le propre beau-frère du ministre, le comte Magistrati, appelait, à son tour, le comte Ciano au téléphone et lui confirmait les informations précédentes.

Les informations causaient à mon interlocuteur la plus vive émotion, une émotion qu'il ne cherchait pas à dissimuler. « Je crains, me dit-il, que nous ne parlions dans le vide. Les choses se précipitent. Elles pourraient aller très vite. Elles iront très vite si l'on ne réussit pas à les arrêter! Il faut les arrêter! »

J'évoquai alors l'épisode tchécoslovaque qui s'était déroulé l'an dernier. Le Duce avait à cette époque rendu service à la paix. Ne songeait-il pas à lui rendre, dans des circonstances analogues, un service semblable? Lui seul avait encore aujourd'hui le pouvoir d'arrêter son allié sur la pente de la guerre! Lui seul était en assez bons termes avec la Pologne et l'Allemagne pour s'interposer !

L'expression du visage du comte Ciano me montra qu'il avait eu déjà, qu'il avait encore présente cette pensée et que, peut-être, il s'efforcerait d'y gagner le Duce.

« Oui! s'écria-t-il, mais il ... (3) donner quelque chose à l'Allemagne : c'est parce qu'on lui avait offert quelque chose, qu'il a été possible, l'an dernier, de la retenir au bord de la catastrophe!»

En me quittant, le comte Ciano m'assura qu'il était à tout moment à mon

(1) Dans un discours au Reichstag : voir au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI les nos 13, 17, 121.

(2) Sur cette démarche, voir ci-après les nos 341, 357.

(3) Lacune de déchiffrement.

entière disposition pour recevoir toute suggestion, ... [1] à tout échange de vue, qui serait de nature à sauvegarder la paix.

Je dois noter cependant que le ministre *écouta sans rien dire*, et en me regardant fixement, les allusions que j'avais faites, au cours de notre entretien, aux différends franco-italiens et à la perspective de les résoudre facilement et pacifiquement [2].

337

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 808, 809 [3]. Réservé. *Bucarest, 24 août 1939, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h.)

Une personnalité politique très en vue de l'ancien régime vient de me communiquer une information, qui pour tardive qu'elle soit, ne m'en paraît pas moins intéressante *a posteriori*, car elle éclaire les méthodes allemandes et souligne la manière dont les dirigeants du IIIe Reich préparent leurs actes politiques. En janvier dernier, le conseiller de la légation d'Allemagne Stelzer déclarait à son interlocuteur qu'au mois de mai, M. Litvinov serait éliminé des affaires et remplacé par un « aryen », dont la présence permettrait de réaliser le rapprochement germano-russe qui avait été décidé à Berlin et pour la réussite duquel tout était mis en œuvre dès cette époque, c'est-à-dire bien avant que la garantie franco-anglaise eût été donnée aux pays de l'Est et du Sud-est européen.

Hier M. Stelzer, ancien conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Moscou, qui n'a pas le triomphe discret, a tenu à rappeler ... [4] sa déclaration de janvier que les faits ont confirmée point par point et a marqué l'excellence de la politique réaliste du IIIe Reich. « Nous voyons loin, a-t-il conclu, nous savons ce que nous voulons et nous le ... [5] en temps utile ; nous agissons vite en secret avec méthode et ténacité. Dans ces conditions, notre succès est toujours assuré et les démocraties toujours surprises et hésitantes s'usent en esquisses de parades vaines, bien après que nos objectifs soient atteints et solidement occupés. »

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Ce télégramme a été retransmis le même jour à Londres sous les nos 1809 à 1819.
[3] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Autre exemplaire dans les « Papiers 1940 ».
[4] et [5] Lacunes de déchiffrement.

338

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2695. *Londres, 24 août 1939* (1).

(*Reçu :* 10 h. 35.)

Deux faits nouveaux contribuent ce matin à donner le sentiment d'une nouvelle aggravation de la situation internationale. Le premier est la fin de non-recevoir opposée par M. Hitler à l'avertissement qui lui a été donné par le gouvernement britannique (2); le second, de beaucoup le plus grave, est la nature du pacte germano-soviétique qui non seulement ne contient aucune clause de sauvegarde mais qui interdit encore à ses signataires de se joindre à aucun groupe de forces hostiles à l'une des parties contractantes. La promptitude avec laquelle le pacte a été signé marque de la part de l'Union soviétique une détermination bien arrêtée sur laquelle la presse anglaise ne se méprend pas.

Cette nouvelle, qui a d'ailleurs pour contrepartie la rupture du pacte anti-komintern, dont les avantages — s'il en est — ne se feront connaître qu'à plus longue échéance, est accueillie par les journaux qui ont eu le temps de la commenter avec un remarquable sang-froid.

Deux quotidiens seulement y consacrent un éditorial, et ce sont précisément les deux organes autrefois isolationnistes : le *Daily Mail* et le *Daily Express*; l'un et l'autre ne considèrent pas un instant que l'attitude de la Russie puisse modifier en quoi que ce soit la politique du gouvernement britannique. Ces feuilles, comme d'ailleurs toutes les autres, qu'elles conservent ou non un dernier espoir de voir éviter l'épreuve de force entre les démocraties et les puissances totalitaires, ne songent désormais qu'à se préparer au pire, et toute la presse souhaite que le Parlement traduise cet après-midi la volonté et l'unanimité de la nation dans des paroles et dans des actes.

Des pouvoirs discrétionnaires vont être donnés par les Chambres au gouvernement national. Ceux-là même parmi les journaux qui reprochent au gouvernement Chamberlain ses erreurs passées et y voient une des causes de la situation actuelle, estiment qu'il ne peut être question de reprendre aujourd'hui les luttes de parti et qu'on ne doit pas hésiter à accorder au pouvoir exécutif tous les moyens possibles d'assurer la défense du Royaume.

Si l'on en juge par la presse, il est clair que, loin d'hésiter à donner les pouvoirs extraordinaires que demandera le gouvernement, l'opinion est disposée,

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Il s'agit ici du message personnel du Premier britannique transmis la veille au Führer : voir ci-dessus le nº 277.

au contraire, à aller à cet égard au-devant et peut-être même au-delà des vœux du Cabinet.

Dans toute la presse, on continue soit de faire le silence, soit d'observer la plus grande réserve sur l'attitude du gouvernement de Rome. Le *Daily Mail* indique une fois de plus que jusqu'ici l'Italie n'a pris aucune disposition militaire extraordinaire, et il apparaît que le journal de M. Harmsworth conserve l'espoir d'une intervention *in extremis* de M. Mussolini. A ses yeux d'ailleurs, toute initiative italienne ne pourrait être prise en considération que dans la mesure où il s'agirait de propositions acceptables pour le gouvernement polonais.

Cependant que le rédacteur parlementaire du *Times* fait prévoir une déclaration très ferme du Premier ministre, le rédacteur diplomatique du même journal rappelle que, dans sa déclaration radiodiffusée de ce soir [1], lord Halifax réaffirmera qu'en cas d'attaque allemande contre la Pologne, la Grande-Bretagne entrerait en guerre immédiatement et avec toutes ses forces et lutterait jusqu'au bout.

M. MacDonald précise que ce dernier point a été souligné dans le message qui a été remis par sir Nevile Henderson au Führer. « En réponse, poursuit M. MacDonald, le Chancelier a déclaré qu'aucun message britannique ne pouvait faire fléchir l'Allemagne dans sa détermination de sauvegarder ses intérêts vitaux. Du côté britannique, on estime que la voie reste ouverte aux négociations pourvu que les intérêts vitaux de la Pologne soient également respectés. Mais si l'Allemagne ne veut pas s'engager dans cette voie, nous combattrons aux côtés de la Pologne. On a souvent répété qu'en 1914, la Grande-Bretagne a mis trop longtemps à donner un avertissement à l'Allemagne mobilisée et que, lorsqu'elle l'a donné, il était déjà trop tard puisque les armées étaient en marche. En 1939, il n'y a plus place pour un tel malentendu et l'attitude du gouvernement britannique est dépourvue de toute ambiguïté. Les forces britanniques, dans le pays et à l'étranger, sont prêtes en prévision de toute éventualité et hier, entre autres choses, l'exportation libre d'un certain nombre de matières premières a été interdite.

« Voici près d'un an, M. Chamberlain a déclaré que nous résisterions sans hésiter à toute tentative de domination de l'Europe par la force ou par la menace d'un recours à la force. Cette déclaration reste valable. Si l'Allemagne met ses menaces à exécution, il s'agira d'une lutte entre la domination de l'Europe et la liberté de l'Europe, lutte à l'écart de laquelle notre pays ne saurait rester.

« Il est hors de doute que l'Allemagne entend se servir de son pacte de non-agression avec la Russie pour augmenter sa pression sur la Pologne, mais la détermination de la Grande-Bretagne, de la France et de la Pologne reste aussi ferme que jamais. Une chose au moins est claire : les petites puissances et les neutres sauront reconnaître les nations qui défendent en fait leurs intérêts. Si les gouvernements français et britannique n'avaient eu aucun scrupule

[1] **Pour le texte de ce discours, se reporter au *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7221.**

et n'avaient pas songé au droit des petits, un accord politique avec Moscou aurait été réalisable ».

Dans son éditorial, le *Times* donne les mêmes avertissements que son rédacteur diplomatique : « Le gouvernement britannique considère que les questions en litige entre l'Allemagne et la Pologne peuvent être réglées par des négociations, mais si M. Hitler cherche à les régler par la violence et se heurte à la résistance des Polonais, il devra immédiatement compter avec toute la puissance armée de la Grande-Bretagne et de la France ».

Le *Times* rappelle que l'Allemagne croit avoir une mission à remplir en Europe centrale et que les ministres britanniques n'ont cessé de déclarer que, s'il s'agissait d'une expansion commerciale, l'Angleterre n'avait pas l'intention de s'y opposer.

« Mais la conquête des peuples libres est une chose bien différente. Pourquoi M. von Ribbentrop a-t-il demandé la semaine dernière au comte Csaky que la Hongrie accordât aux troupes allemandes le passage sur son territoire? (1) M. Hitler est de deux ou trois siècles en retard s'il s'imagine que le sentiment national est assez faible pour que certains pays acceptent le passage de l'envahisseur sur leur territoire.

« Dans les dernières vingt-quatre heures, les raisons d'agir des gouvernements allemand et soviétique sont devenues plus claires. L'armée allemande s'est refusée sans doute à donner carte blanche au Führer à moins qu'il ne s'assurât au préalable de la neutralité de la Russie.

« Quoi qu'il en soit, le pacte russo-allemand ne saurait rien changer aux engagements que nous avons pris envers la Pologne. » Après avoir souligné que l'opinion américaine et tous les pays de l'Empire approuvent l'attitude du gouvernement britannique, le *Times* conclut :

« On a souvent dit que, si la Grande Bretagne avait fait connaître en 1914 son intention d'entrer en guerre, cette guerre n'aurait peut-être jamais éclaté sur le front occidental.

« ...Chamberlain a fait en sorte que tout malentendu de ce genre soit impossible aujourd'hui. »

« Pourtant, écrit le *Daily Telegraph*, on fait l'éloge de la fermeté de notre gouvernement qui reste scrupuleusement fidèle à ses engagements et de la calme dignité avec laquelle il a réagi, alors qu'on faisait en quelque sorte éclater une mine sous ses pieds. » Ici, le journal de lord Camrose, comme le *Times*, évoque les réactions de la presse américaine et des pays du Commonwealth devant la décision prise par le gouvernement britannique.

Par ailleurs, il montre que le nouveau pacte jette à bas toute l'organisation du système antikomintern.

L'éditorial est conclu en ces termes : « Hier, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin a communiqué au Führer un message qui lui était adressé, non pas au nom du Premier ministre, mais au nom du gouvernement britannique.

(1) Sur les pressions exercées par le Reich sur le gouvernement hongrois, voir ci-dessus les nos 99, 140, 156, 220.

« Cet acte diplomatique ne peut laisser place à aucun malentendu dans l'esprit du Führer. La décision, qui dépend maintenant de lui, ne peut être prise dans l'ignorance de ses conséquences. »

Le correspondant du journal à Berlin indique que la réponse du Führer au message remis par sir Nevile « souligne à nouveau la volonté de l'Allemagne de poursuivre sa route sans admettre aucune influence extérieure ».

Le *Daily Mail* et le *Daily Express* commentent dans leur éditorial l'accord germano-soviétique. » Si la version allemande correspond à la vérité, écrit le *Daily Mail*, il n'y a pas de clause de sauvegarde, il n'y a rien qui avalise le pacte si l'une des parties commet un acte d'agression. Ainsi soit-il. L'ombre qui s'étend sur l'Europe est traversée d'un rayon de lumière. C'est la déclaration par laquelle la Grande-Bretagne et la France annoncent que, quoi qu'il arrive, ces deux puissantes nations du vieux continent opposeront à la force une force supérieure si l'on tente de détruire une autre grande démocratie : la Pologne. Grâce à cette lumière, les hommes d'État des autres pays peuvent encore découvrir le chemin de la paix. »

Le journal de M. Harmsworth recommande au gouvernement de ne pas hésiter à demander tous les pouvoirs dont il aura besoin, puissent-ils recourir à n'importe quelle forme de contrainte pour assurer la défense du pays.

« Il est aujourd'hui certain, écrit le *Daily Express*, que les démocraties ne peuvent plus rien espérer de la Russie, car l'une des clauses du contrat prévoit qu'aucune des parties ne peut s'associer à un groupe de forces hostiles à l'autre partie... Cet acte a également pour effet de détruire le pacte antikomintern. On ne voit en outre dans le traité aucune clause permettant à l'une des parties de dénoncer le pacte si l'autre partie commet une agression. Voilà qui va inquiéter la Pologne. Mais une chose est certaine. Les premiers effets du communiqué n'ont pas été ceux qu'Hitler attendait. Nous avons admis franchement que si nous devions combattre pour la Pologne, nous préférions avoir l'aide de la Russie. Mais comment avons-nous répondu au communiqué de Berlin? La réponse a été nette : notre gouvernement résistera par la force à tout recours à la force. Nous sommes prêts. »

Dans le *News Chronicle*, la correspondance du rédacteur diplomatique et l'éditorial se livrent à des commentaires qui sont déjà dépassés par les événements. Il faut noter toutefois que M. Vernon Bartlett annonce tout net que l'attitude de la Russie était dictée par le refus polonais d'accorder aux troupes l'accès au territoire de la Pologne.

Dans son éditorial, le journal libéral critique à la fois l'attitude du gouvernement britannique et celle de la Russie, mais sans connaître les termes du pacte, puisqu'il écrit que rien n'est perdu et qu'il reste encore à savoir quelle carte la Russie va jouer.

Même le vieux journal libéral, le *Manchester Guardian*, qui a poussé souvent jusqu'à l'excès la défense des droits individuels, souhaite ce matin que le gouvernement britannique demande au Parlement des pouvoirs aussi étendus que possible.

« Il ne faut rien laisser au hasard. Il ne faut pas agir à la dernière minute. Bien qu'il soit nécessaire que le Parlement veille encore aux droits de l'individu,

il ne faut pas empêcher le gouvernement de prendre tous les pouvoirs nécessaires pour mettre la nation sur le pied de guerre. Il est avant tout essentiel d'agir vite. »

C'est également l'opinion exprimée dans leurs éditoriaux en termes très catégoriques par les deux journaux de la Cité, le *Financial Times* et le *Financial News*. L'un et l'autre affirment que la Cité s'est entièrement ralliée à la déclaration du gouvernement et qu'elle est prête à toute éventualité.

Le *Daily Herald* affirme l'unité de la nation en présence du danger extérieur : « On ne peut pas diminuer la portée des erreurs commises par le gouvernement ni les excuser. Mais personne ne doit croire que nos critiques de la politique du gouvernement fassent présager la moindre division dans les rangs de la nation britannique en cas de guerre. Il n'y aura unanimité que lorsqu'il s'agira de se ranger aux côtés de la Pologne si elle est attaquée. Aucun parti ne désire la paix plus que le parti travailliste. Que l'Allemagne ne prenne pas ce désir de paix pour de la faiblesse. Les engagements pris par la Grande-Bretagne et la France restent absolument valides, quoi qu'il en advienne. »

Pour le *Daily Herald*, l'espoir persiste toutefois qu'à la dernière minute, l'Allemagne se rendra compte des conséquences d'une attaque contre la Pologne, mais l'éditorial du journal travailliste ne laisse rien à désirer en matière de fermeté.

339

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 949 [1]. *Moscou, 24 août 1939, 10 h. 35.*

(*Reçu :* 11 h.)

La radio soviétique annonce la signature du traité de non-agression.

Voici les principaux points :

1º Chacune des deux puissances s'engage à ne pas entrer dans un bloc opposé à l'autre.

2º En cas de guerre de l'un des contractants contre une tierce puissance, l'autre observe la neutralité et les relations économiques sont maintenues.

3º Le pacte est valable tant que les intérêts de l'une des parties ne sont pas menacés par l'autre. Il est signé pour une durée de dix ans.

Prière communiquer d'urgence à la Guerre.

[1] Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques et des dossiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

340

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 372 (1). *Bruxelles, 24 août 1939, 12 h. 15* (2).

Il m'est rapporté que, au cours de la réception donnée hier soir au Palais pour les représentants des pays du groupe d'Oslo, le ministre des Affaires étrangères de Finlande aurait dit avoir la certitude que la flotte allemande appareillerait aujourd'hui ou demain pour Dantzig.

341

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2336 à 2339 (3). Très urgent. Réservé. *Berlin, 24 août 1939* (4).

(*Reçu :* 13 h.)

Sir Nevile Henderson, que je viens de voir, a eu deux entretiens hier avec M. Hitler, le premier de trois quarts d'heure, le matin lors de la remise du message, le second d'une demi-heure l'après-midi (5).

Tout l'effort de mon collègue a tendu à convaincre le Führer que l'Angleterre se battrait aux côtés de la Pologne et il m'a dit avoir la conviction d'y être parvenu.

Pour sa part, M. Hitler a parlé presque exclusivement du traitement des minorités allemandes de Pologne. Rejetant sur l'Angleterre la responsabilité d'une guerre éventuelle, il a dit en substance qu'il avait fait en avril des propositions raisonnables, que la garantie anglaise avait raidi la Pologne dans son intransigeance et l'avait encouragée à maltraiter les minorités allemandes, que la mesure était comble et que, si « un seul fait nouveau se produisait

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone.
(3) Extrait des « Papiers 1940 », ainsi que des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Ce télégramme a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 217, avec de légères modifications de libellé qui n'en changent pas le sens.
(4) Par téléphone.
(5) Sur ces entretiens, voir les *Documents on british Foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nºs 178, 200, 248, et les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nºs 200, 265.

contre un Allemand polonais (je cite les paroles de sir [N.] Henderson), il marcherait ».

L'ambassadeur d'Angleterre avait demandé à M. Hitler de lui faire porter sa réponse à Salzbourg dans le cas où le Führer n'aurait plus rien à lui dire. Le fait que celui-ci l'ait fait revenir est le seul indice favorable que sir Nevile Henderson ait recueilli durant sa visite.

M. Hitler a insisté encore avec force sur la nécessité de faire cesser totalement les mauvais traitements qu'il dit être infligés aux minorités allemandes de Pologne.

Tout en doutant qu'il soit encore possible d'éviter le pire, sir Nevile Henderson estime que le seul espoir d'en reculer à tout le moins l'échéance résiderait dans une prise de contacts immédiats germano-polonais. Il a suggéré à son gouvernement de conseiller à M. Beck de rechercher sans délai un contact avec M. Hitler (1). De l'avis de M. Henderson, le Führer attend le retour de M. von Ribbentrop pour prendre ses dernières décisions, en sorte qu'on ne disposerait que de quelques heures pour cette dernière tentative.

La position prise par M. Hitler vis-à-vis de la Pologne est exactement celle que dans les derniers jours de septembre, il avait adoptée envers la Tchécoslovaquie.

342

Note du Secrétaire général du Département (2).

Paris, 24 août 1939.

Les rectifications apportées, en deuxième et troisième présentations d'Havas, au texte traduit du traité de non-agression germano-soviétique, infirment l'interprétation formelle que comportait le premier texte examiné ce matin (3). La nouvelle rédaction de l'article 1 (4), si elle est bien authentique et complète, et si la traduction répond bien au texte allemand officiel, impliquerait, en toute hypothèse, une neutralisation sans réserve. Cette interprétation serait encore confirmée du fait de l'absence, à l'article 2, de la clause finale de dénon-

(1) *Documents* précités, n° 219.

(2) M. Alexis Léger. Elle est rédigée « pour le Ministre, en Conseil de direction», et extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) La consultation du *Temps* ne permet pas de reconstituer les traductions successives données par l'agence Havas du texte du pacte germano-soviétique. Pour le texte officiel du pacte, se reporter aux *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, n° 228, ou au *Temps* du 25 août.

(4) Texte de l'article premier :

« Les deux parties contractantes s'engagent à s'abstenir entre elles de tout acte de violence, de toute action agressive et de toute agression, et cela aussi bien isolément qu'en liaison avec d'autres puissances. »

ciation en cas d'agression contre un tiers, qui figure dans les pactes signés antérieurement par l'U.R.S.S. avec l'Italie et avec la France (1).

Je téléphone à Moscou et à Berlin pour avoir d'extrême urgence les textes authentiques, le gouvernement allemand, dans ses présentations successives et peut-être incomplètes à la presse, cherchant à manœuvrer immédiatement l'opinion.

Sans attendre cette base d'étude et de conclusion, j'estime indispensable que les questions soient posées *immédiatement* au gouvernement soviétique comme je vous l'indique dans le projet de télégramme ci-joint, à signer en Conseil (2).

343

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À MM. LES AMBASSADEURS DE FRANCE À MOSCOU, LONDRES.

T. nos 643 à 645; 1803 à 1805 (3). Priorité absolue. Extrême urgence. Réservé.

Paris, 24 août 1939, 13 h. 15.

Pour Londres : Je vous communique ci-dessous le téléphone que j'adresse à notre ambassadeur à Moscou.

Pour les deux postes : Le gouvernement français attache le plus grand prix à connaître sans délai l'interprétation que le gouvernement soviétique entend donner lui-même à l'accord germano-soviétique signé hier à Moscou (4).

Veuillez donc demander d'extrême urgence à M. Molotov de vous préciser :

1° Si et dans quelle mesure le nouvel accord, et spécialement ses articles 1 et 2 (5), laissent place à la poursuite et à la conclusion des négociations actuellement en cours à Moscou entre les gouvernements français et soviétique;

2° Si et dans quelle mesure, ce nouvel accord laisse subsister le jeu des obligations contractées par le gouvernement soviétique à l'égard de la France dans le traité d'assistance du 2 mai 1935 (6).

(1) L'article 2 était ainsi formulé : « Au cas où l'une des deux parties contractantes serait l'objet d'un acte de guerre de la part d'une autre puissance, l'autre partie n'assistera, sous aucune forme, cette tierce puissance. »

(2) Il s'agit du télégramme adressé à Moscou le même jour à 13 h. 15 sous les nos 643 à 645 et ci-dessous publié sous le n° 343.

(3) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet) et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(4) Sur cette signature, voir ci-dessus le n° 339, ci-après le n° 356.

(5) Sur ces articles, voir ci-dessus le n° 342 (note).

(6) Voir le texte du traité au tome X de la première série sous le n° 273 (et note). Se reporter également à la note du Département du 22 août 1939, ci-dessus publiée sous le n° 262.

Dans le cas où la conversation porterait sur l'article 4 [1] et où vos interlocuteurs en tireraient argument pour conclure à l'incompatibilité de l'accord dont nous poursuivions la conclusion avec l'engagement que le gouvernement russe vient de contracter, vous ne manquerez pas d'observer très nettement qu'à aucun moment, le gouvernement français n'a entendu constituer un groupement de puissances contre l'Allemagne, mais qu'il a recherché exclusivement une solidarité contre l'agression.

Il va de soi que, dans la mesure où les réponses qui vous seront données pourraient être confirmées par écrit par le gouvernement soviétique, il n'y aurait qu'intérêt à vous assurer d'une telle interprétation authentique.

344

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2697, 2698 [2]. Réservé. *Londres, 24 août 1939* [3].

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Le gouvernement britannique a décidé de suspendre provisoirement la validité des licences déjà délivrées et autorisant des exportations de matériel de guerre.

Cette mesure, dont le Foreign Office nous a officiellement prévenus hier soir avant toute publication dans la presse, permet au *Board of Trade* de réviser les licences sans toutefois l'obliger à prohiber toutes les exportations de matériel de guerre.

Sous réserve du nouveau régime qui interviendrait en cas d'hostilités, le Foreign Office nous a assurés que les licences déjà délivrées et autorisant les exportations en question sur la France ne seraient pas suspendues. Lord Halifax nous prie toutefois de tenir la mesure prise à notre égard rigoureusement secrète.

En portant ce qui précède à la connaissance de nos attachés militaire, naval et de l'Air, je les ai priés de bien vouloir se faire très exactement préciser par les ministères techniques anglais la position de notre pays tant actuellement qu'au cas où des hostilités viendraient à éclater.

Le général Lelong attirera en outre l'attention du comité de Défense impériale sur la situation spéciale de la France, de manière à nous mettre dans toute la mesure possible à l'abri d'erreurs d'interprétation commises par des fonctionnaires subalternes.

(1) L'article 4 du récent pacte germano-soviétique était ainsi formulé : « Aucune des deux parties contractantes ne participera à un groupement de puissances dirigé, directement ou indirectement, contre l'autre partie ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Par téléphone.

345

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2342. *Berlin, 24 août 1939* (1).

(*Reçu* : 13 h. 35.)

L'agence *D.N.B.* annonce que les Polonais auraient mobilisé officiellement (2). Le caractère officiel donné à la mobilisation polonaise me paraît inopportun, étant donné que théoriquement l'Allemagne n'a pas encore mobilisé. En raison de l'extrême gravité de la situation actuelle, il me paraît essentiel que la Pologne évite tout ce qui pourrait mettre le feu aux poudres, et notamment fournir un prétexte à l'Allemagne pour décréter officiellement elle-même la mobilisation.

346

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2343 (3). *Berlin, 24 août 1939, 14 h.* (4).

Suivant des renseignements de bonne source, au moment où M. von Ribbentrop est parti pour Moscou, l'Italie s'apprêtait à notifier au Reich son refus de le suivre dans une guerre générale. Elle resterait encore sur l'expectative en attendant de connaître la portée exacte de l'accord germano-russe et l'attitude de la Turquie.

Il importe d'entourer attentivement cette dernière puissance, d'autant que M. von Papen part pour Ankara avec l'intention de lui demander de reconsidérer sa politique.

(1) Par téléphone.
(2) Le gouvernement polonais avait effectivement pris la veille au soir des mesures de précaution (télégramme de Varsovie nº 1255, du 24 août, 18 h., reproduit ci-après sous le nº 365).
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par téléphone, chiffré.

347

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1806 (1). *Paris, 24 août 1939, 14 h. 10* (2).

Le gouvernement français insistera très vivement auprès du gouvernement polonais pour qu'au cas où le Sénat de Dantzig proclamerait le rattachement de la Ville libre au Reich, le gouvernement polonais s'abstienne de réagir par la voie militaire de manière à ne pas prendre une position d'agresseur qui risquerait d'empêcher le jeu de certains de nos pactes et qui, au surplus, d'un point de vue purement militaire, placerait l'armée polonaise à Dantzig dans une situation très périlleuse. Le gouvernement polonais se réserverait en pareil cas ... (3) de ses droits par la voie diplomatique.

348

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2700 (4). Extrême urgence. Réservé. *Londres, 24 août 1939* (5).

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme nº 1800 (6).

Conformément aux instructions téléphoniques du Département, j'étais intervenu d'urgence auprès du Foreign Office hier dans la soirée pour obtenir l'envoi des instructions nécessaires à la délégation britannique.

Le Foreign Office vient de me faire savoir que l'amiral Plunkett a été invité à s'associer à la démarche du général Doumenc.

(1) Extrait des archives de l'ambassade. Une copie de ce télégramme daté de 13 h. 25, conservée dans les papiers Daladier (Fondation nationale des Sciences politiques), est rédigée en termes légèrement différents qui n'en modifient pas le sens. C'est le texte de cette copie qui a été reproduit au *Livre jaune*, sous le nº 218.

(2) Par téléphone.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Extrait des « Fonds 1940 ».

(5) Par téléphone.

(6) Du 23 août, 23 h., ci-dessus reproduit sous le nº 301.

349

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3418. Réservé. *Rome, 24 août 1939, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

On répand ici le bruit que l'Allemagne aurait, sans perdre une minute, déjà entamé des négociations pour réconcilier le Japon et l'U.R.S.S.

On se flatte, d'autre part, de l'espoir que la Turquie modifiera bientôt son attitude, et, d'accord avec la Roumanie, proclamera la neutralité des Balkans. C'est du moins ce que M. von Papen s'efforcerait d'obtenir à Ankara.

On raconte cependant, dans les milieux de presse italiens, que tous les préparatifs sont faits pour mettre, éventuellement, la main dans le minimum de temps sur Corfou.

350

M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères,
à MM. les Ambassadeurs de France à Moscou, Londres.

T. nos 646; 1807 (1). Réservé. *Paris, 24 août 1939, 15 h. 45.*

Pour Londres. — Je vous communique ci-dessous le télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Moscou.

Pour les deux postes. — Je me réfère à mon télégramme nos 643 à 645 (2).

Veuillez également demander à M. Molotov à quoi doit être attribuée l'absence de la clause qui figure dans tous les traités de non-agression conclus par l'U.R.S.S., et qui les rend caducs ou immédiatement dénonçables en cas d'agression commise par une des parties contractantes contre un état tiers.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ». Un autre exemplaire s'en trouve dans les papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Du même jour, 13 h. 15, ci-dessus reproduit sous le nº 343.

351

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2703 [1]. Très secret. Réservé. *Londres, 24 août 1939* [2].

(*Reçu :* 16 h. 20.)

Les nombreuses communications que j'ai eu à échanger ce matin avec le Foreign Office ne m'ont pas permis de me procurer jusqu'ici le compte rendu complet de la conversation qui a eu lieu entre sir Nevile Henderson et M. Hitler à l'Obersalzberg [3]. Il m'a simplement été signalé que le Führer s'était montré très cassant, et que l'entretien avait été des plus brefs. L'ambassadeur d'Angleterre ayant déclaré, au nom de M. Neville Chamberlain, que la guerre, si elle éclatait, serait de longue durée, le Chancelier a répondu que c'était bien son avis, qu'il avait pris ses dispositions en conséquence et qu'il préférait d'ailleurs voir l'Allemagne réduite à la condition misérable où elle se trouvait après la signature du traité de Versailles plutôt que de renoncer à la défense de ses intérêts vitaux.

M. Hitler a ajouté qu'aussitôt que les mesures de sécurité annoncées par le gouvernement britannique seraient prises effectivement, il procéderait lui-même immédiatement à la mobilisation générale.

Je pense être en mesure de compléter ces indications aussitôt après la conversation que je vais avoir dans quelques instants avec M. Strang.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par téléphone.

(3) Il n'y eut pas d'entretien entre le Führer et l'ambassadeur britannique dans la journée du 24 août. Il est fait ici allusion à l'un des deux entretiens du 23 août ci-dessus mentionnés sous le nº 341.

352

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2704 (1). Extrême urgence. Réservé. *Londres, 24 août 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 15.)

La mission militaire anglaise à Moscou a télégraphié ce matin à Londres que, sauf contre-ordre, elle quitterait ce soir la capitale soviétique pour revenir en Angleterre.

Il lui a été répondu au début de l'après-midi de surseoir à son départ et d'attendre le résultat d'un entretien que doit avoir sir William Seeds avec M. Molotov pour élucider la situation telle qu'elle se présente après la signature de l'accord germano-polonais (3).

353

M. GARREAU, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À HAMBOURG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 41. Réservé. *Hambourg, 24 août 1939, 15 h. 56.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Il m'est rapporté de source sérieuse que le gouvernement allemand se serait mis d'accord avec Moscou pour donner toutes assurances au Japon, qui recevrait ... (4) liberté d'action en Chine et dans le Pacifique. Le gouvernement de l'U.R.S.S. renoncerait à soutenir le gouvernement de Tchang-Kai-Chek et tous ses ... (5) avec Tokyo seraient rapidement réglés. Par contre, Tokyo garantirait l'intégrité des territoires russes d'Asie. D'autre part, le

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Lire en fait : germano-soviétique. Les instructions adressées par le Foreign Office à son représentant à Moscou sont reproduites dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nº 223. Ce ne fut que dans l'après-midi du 25 que les deux ambassadeurs purent entrer en contact avec M. Molotov qui, comme le maréchal Vorochilov, rencontré peu auparavant, leur déclara que les négociations tripartites n'avaient plus d'objet dans les circonstances actuelles voir ci-après les nºs 411, 432, 457; *Documents* précités, nº 291.
(4) et (5) Lacunes de déchiffrement.

gouvernement de l'U.R.S.S. tournerait son activité vers les Indes et le golfe Persique afin d'y créer tous les embarras possibles à l'Empire britannique. Enfin, Berlin aurait offert à Moscou l'occupation d'Istanbul et des Détroits ainsi que les mains libres en Lettonie et Esthonie.

Communiqué à l'ambassade.

354

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2345. *Berlin, 24 août 1939* (1).

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Sous des manchettes sensationnelles, les informations et les commentaires de la presse allemande concernent ce soir trois sortes de sujets :

1º La portée du pacte germano-russe.

2º Les opérations de mobilisation auxquelles aurait procédé la Pologne dans le Corridor et en haute Silésie (2).

3º La nomination de M. Forster comme chef d'État de la ville libre de Dantzig (3).

* * *

1º Au sujet de la conclusion du pacte de non-agression germano-russe, tous les journaux berlinois reproduisent ce soir en première page les déclarations faites par M. von Ribbentrop à son départ de Moscou. « L'Allemagne et la Russie, a-t-il dit, ont toujours eu de mauvaises périodes lorsqu'elles étaient ennemies et de bonnes périodes lorsqu'elles étaient amies. La journée d'hier a été une journée décisive pour le destin des deux peuples. Le Führer et Staline se sont décidés pour l'amitié. Le pacte de non-agression et de consultation que M. Molotov et moi avons signé hier est une base solide et inamovible sur laquelle les deux états bâtiront, et grâce à laquelle nous en viendrons à une étroite collaboration. C'est là, peut-être, le tournant le plus important de l'histoire des deux peuples.

(1) Par téléphone.
(2) Sur ces opérations, voir ci-dessus le nº 345 (et note).
(3) Au début de l'après-midi du 23 août, un message arrivait de Dantzig. Il annonçait que, le jour même, à midi, le Sénat venait d'adopter une résolution aux termes de laquelle il déclarait le gauleiter Forster « chef de l'État de la ville libre de Dantzig », sur la suggestion même du Gauleiter. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nº 197.

« On a essayé d'encercler l'Allemagne et la Russie, et c'est précisément de cet encerclement qu'est née l'entente germano-russe ».

Comme on lui demandait quelle impression ce pacte ferait au Japon, M. von Ribbentrop a ajouté qu'il était persuadé que les effets de l'accord seraient aussi bons pour les relations russo-japonaises que pour l'amitié germano-japonaise.

Dans son éditorial, intitulé : « L'accomplissement », la *Gazette de la Bourse* souligne la portée du nouveau pacte. « Les sept articles de l'accord, écrit-elle, représentent, dans leur formule lapidaire et simple, toute la clarté et la netteté et ne laissent place à aucun doute dans aucun passage ni à aucun point de vue. La conclusion du pacte rappelle le souvenir des temps où, au siècle précédent, l'Allemagne et la Russie ont travaillé en étroite liaison l'une avec l'autre pour leur bien comme pour celui de tout le continent, chaque fois qu'il s'est agi du développement de leurs intérêts communs conditionnés par la géopolitique. »

La *Gazette de la Bourse* voit un nouveau signe de l'importance historique du pacte dans le fait de son entrée en vigueur immédiate.

*
* *

2° D'après une information de l'agence *D.N.B.*, la presse allemande affirme que la mobilisation polonaise a déjà commencé dans le Corridor et que les travailleurs des champs ont été arrachés à leurs travaux par la gendarmerie et immédiatement transférés à leurs garnisons respectives.

De même, en haute Silésie, les autorités polonaises auraient procédé, dans la nuit de mercredi à jeudi, à une sorte de mobilisation secrète. « C'est le comble de l'excitation à la guerre, écrit en titre la *Gazette de la Bourse*, la Pologne mobilise... ».

D'autre part, les feuilles soulignent que le gouvernement de Varsovie a fourni également une nouvelle preuve de ses intentions d'armer illégalement les Polonais résidant à Dantzig. Hier, la police de Dantzig aurait confisqué un wagon déclaré comme transportant des produits alimentaires et qui, en réalité, aurait été plein de caisses de munitions et de matériel de guerre.

D'après la presse allemande, les incidents aériens continueraient. Ce matin, vers 8 heures et demie, un avion de transport dantzicois qui survolait Zoprot à une altitude de deux cents à trois cents mètres aurait subi le feu de la défense antiaérienne polonaise; des éclats d'obus seraient tombés jusque dans les rues de la petite cité balnéaire.

*
* *

3° Un communiqué officiel *D.N.B.* annonce la nomination de M. Forster comme chef d'État de la ville libre de Dantzig. Le communiqué est ainsi conçu :

« Sur la base de la loi prise pour soulager la détresse du peuple le 24 juin 1933 et sur celle de la loi du 5 mai 1937, il est décidé :

« *Article I.* — Le gauleiter de Dantzig est chef d'État de la ville libre de Dantzig.

« *Article II.* — Cette ordonnance entre en vigueur à la date du 23 août 1939.

« Signé : Les membres du Sénat de la Ville libre. »

La presse nationale-socialiste s'attache une fois de plus à prétendre dans ses commentaires que les puissances occidentales seraient seules responsables de la tension actuelle. C'est le sens de l'article de M. Kriegk dans le *Lokal Anzeiger* : un nouvel ordre politique, d'après lui, vient de s'établir à l'est de l'Europe.

Tous les journaux soulignent avec complaisance ce qu'ils appellent la « défaite décisive de la diplomatie surannée des démocraties ». Cette défaite aurait provoqué à Londres une stupeur absolue tandis que, d'après la *Nachtausgabe*, Paris écumerait de rage.

C'est avec ironie que la presse berlinoise relate le départ de Moscou des missions militaires anglaise et française [1].

355

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2348 [2]. *Berlin, 24 août 1939, 18 h. 30* [3].

Le général von Tippelskirch, adjoint au chef d'État-major de l'armée allemande, a mandé cet après-midi notre attaché militaire et lui a déclaré qu'il était chargé de lui faire connaître que, si la France renforçait ses préparatifs militaires, le Reich se trouverait contraint de renforcer immédiatement, dans la même mesure, ses dispositifs de défense.

[1] Ce départ n'eut lieu en réalité que le lendemain 25 août.
[2] Extrait des archives de l'ambassade.
[3] Par téléphone.

Cette déclaration doit être, à mon avis, rattachée à l'avertissement donné à l'Angleterre au paragraphe 7 de la réponse de M. Hitler à M. Chamberlain [1] et visant aussi incidemment la France (ma communication téléphonique de ce matin à M. Charvériat). Prière de communiquer Guerre.

356

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 950 à 953 [2]. Réservé. *Moscou, 24 août 1939, 15 h. 15, 15 h. 16, 15 h. 17, 15 h. 18.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 45, 18 h. 50, 19 h. 30.)

C'est au cours d'une séance dans la nuit du 23 au 24 et à laquelle a participé M. Staline, dont le portrait et celui de M. von Ribbentrop paraissent dans la presse, qu'a été signé le traité dont le texte transmis à l'étranger par l'agence *Tass* doit être en votre possession et que je vous ai téléphoné.

J'ai demandé audience à M. Molotov et je lui poserai les questions nécessaires.

Bien que je n'en aie aucune preuve, je ne puis pas croire qu'il s'agit seulement du traité de non-agression, pourtant étendu, qui est annoncé officielle-

[1] Réponse donnée dans la journée du 23 à un message personnel du Premier britannique, transmis par sir Nevile Henderson. Les deux documents sont reproduits dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nos 207, 208 et dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nos 200 annexe, 201.

Dans sa réponse, le Führer affirmait ne pas chercher un conflit avec l'Angleterre (§. 1); il indiquait cependant qu'il lui était impossible de renoncer à certains intérêts bien définis, parmi lesquels les problèmes de Dantzig et du Corridor (§ 2). Il se déclarait prêt à régler les questions précitées par voie de négociation (§ 3). Il estimait toutefois que l'assurance inconditionnelle donnée par l'Angleterre à la Pologne de lui prêter assistance en toutes circonstances avait été interprétée par ce pays comme un encouragement à déchaîner « une vague de terrorisme » contre la minorité allemande (§ 4). Il rappelait les avertissements déjà adressés au gouvernement de Varsovie (§ 5). Il prenait acte de l'assurance du gouvernement britannique qu'il viendrait en aide à la Pologne au cas où le Reich se déciderait à une intervention contre cette dernière, notant qu'une telle affirmation ne saurait modifier la résolution du gouvernement du Reich de sauvegarder ses intérêts (§ 6). Par le paragraphe 7, prenant note de l'intention du gouvernement britannique de procéder à des mesures de mobilisation (ce qui était également le cas pour la France), le Führer prétendait que l'Allemagne n'avait jamais eu l'intention d'adopter d'autres mesures militaires que celles ayant un caractère strictement défensif : aussi la déclaration du Premier britannique ne pouvait s'interpréter que comme un geste de menace à l'égard du Reich, et il se verrait dès lors dans l'obligation d'ordonner immédiatement la mobilisation des forces allemandes. Enfin, il affirmait que le règlement des problèmes européens sur une base pacifique incombait non à l'Allemagne, mais à ceux qui, depuis le « diktat » de Versailles, s'étaient constamment opposés à une révision pacifique du traité; une modification réelle des relations anglo-allemandes n'interviendrait que lorsqu'un changement de mentalité serait intervenu chez les puissances responsables.

[2] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'autres exemplaires s'en trouvent dans les archives de l'ambassade ou dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

ment. Je crains malheureusement qu'il n'y ait autre chose et que l'entente entre Hitler et Staline que je n'ai cessé de redouter comme conséquence d'un échec de nos négociations n'ait été établie sur des bases secrètes, qui pourraient aller jusqu'aux indications données en dernier lieu par mon télégramme nº 905 (1).

D'après ce qui m'a été dit à ce sujet de source qui paraît bonne, M. Hitler se serait engagé pour le moins à garantir le *statu quo* dans les états baltes, mais il ne serait pas question de la Roumanie ni de la Pologne. Il aurait promis en outre de ne plus soutenir le Japon.

Les questions idéologiques dont on a tant parlé de part et d'autre ont été nettement mises de côté, comme l'indiquent les commentaires des journaux.

A signaler notamment le passage suivant de l'article des *Izveztia* : « Le traité met fin à l'hostilité que cherchaient à faire mousser et à soutenir les ennemis des deux états ».

357

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2707 (2). Rigoureusement secret. Réservé. *Londres, 24 août 1939* (3).

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nº 2703 (4).

L'ambassade d'Angleterre à Paris a été mise en mesure de faire connaître les points essentiels de la communication écrite du chancelier Hitler à l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin répondant à la lettre de M. Neville Chamberlain (5).

Le gouvernement britannique a pris des précautions particulières pour conserver à ce document un caractère rigoureusement secret. L'attention de l'ambassade d'Angleterre à Paris a été spécialement attirée sur ce point.

Je crois devoir néanmoins envoyer, à toutes fins utiles, au Département, les précisions suivantes sur cette réponse :

1º L'Allemagne a essayé en vain et pendant des années à s'assurer de l'amitié de l'Angleterre en allant jusqu'à l'extrême limite de ses intérêts.

(1) Du 21 août, ci-dessus reproduit sous le nº 83.

(2) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Ce télégramme a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 221.

(3) Par téléphone.

(4) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 351.

(5) Ces documents sont reproduits dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nºs 207, 208 et dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Série D, Band VII, nºs 200 annexe, 201. Sur la communication du Führer, voir également ci-dessus le nº 355 (note).

2° Comme d'autres états, l'Allemagne possède des intérêts historiques et économiques auxquels elle ne peut renoncer. Parmi ces intérêts, figurent la cité allemande de Dantzig et le problème connexe du Corridor.

3° L'Allemagne est prête à régler ces questions avec la Pologne sur la base de propositions magnanimes. L'action anglaise a dissuadé les Polonais de négocier sur ces bases.

4° L'assurance inconditionnelle fournie par l'Angleterre à la Pologne a encouragé celle-ci à terroriser les minorités allemandes qui comptent un million et demi d'habitants. De telles atrocités ne peuvent être supportées par une grande puissance. La Pologne a également violé de nombreuses obligations légales qu'elle avait contractées à l'égard de Dantzig. Elle a envoyé des ultimatums et a mis en train la procédure d'étranglement économique de la Ville libre.

5° L'Allemagne a fait savoir récemment à la Pologne qu'elle n'était pas préparée à accepter passivement le développement d'un tel état de choses. Elle ne tolérerait plus d'ultimatum, de persécutions des minorités. Elle ne consentirait pas à la ruine économique de Dantzig ou à recevoir de nouvelles notes constituant des provocations à l'égard du Reich. En outre, il faut régler la question de Dantzig et celle du Corridor.

6° M. Hitler a pris note du fait que le gouvernement britannique assistera la Pologne en cas d'intervention du Reich. Ceci ne modifie nullement la détermination de l'Allemagne de sauvegarder les intérêts auxquels il vient d'être fait allusion. M. Hitler partage la manière de voir du Premier ministre sur la probabilité d'une guerre de longue durée, mais il est prêt à subir toutes les épreuves plutôt que de sacrifier les intérêts nationaux ou l'honneur de l'Allemagne.

7° Le gouvernement allemand a reçu des informations sur les intentions qu'auraient les gouvernements anglais et français de procéder à des mesures de mobilisation. L'Allemagne n'a pour sa part d'autre désir que de recourir à des mesures simplement défensives vis-à-vis de l'Angleterre et de la France. Un passage de la lettre du Premier ministre paraît confirmer les informations précédentes et ne peut que se référer à des menaces vis-à-vis de l'Allemagne. Si les mesures en question sont prises, elles obligeront l'Allemagne à procéder immédiatement à une mobilisation générale.

8° Une solution pacifique des difficultés actuelles ne dépend pas de l'Allemagne mais des puissances qui, depuis le traité de Versailles, se sont opposées à toute révision pacifique.

9° Aucune amélioration des relations entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne n'est possible tant que l'esprit des puissances responsables ne se modifiera pas. M. Hitler a combattu toute sa vie pour améliorer les relations de son pays et de l'Angleterre. Jusqu'ici, ses efforts ont été vains. Il serait plus heureux que quiconque de tout changement qui interviendrait à cet égard dans l'avenir.

358

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 639 à 641 (1). Très urgent. *Paris, 24 août 1939, 18 h. 40.*

Veuillez vous rendre d'urgence auprès de M. Beck et lui indiquer que, devant la situation nouvelle créée par la signature du pacte germano-soviétique, le gouvernement français a, plus que jamais, le souci de ne pas voir la Pologne s'exposer à faire le jeu de l'Allemagne en assumant éventuellement le rôle prétendu d'agresseur que toute la tactique allemande tend à lui faire endosser. Les inconvénients d'une pareille position ne seraient pas moins grands pour la Pologne que pour les pays qui lui sont alliés, en raison de sa répercussion sur le jeu des solidarités, ouvertes ou virtuelles, qui lient ces derniers à d'autres états.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français recommande instamment au gouvernement polonais de se garder de répondre par une réaction militaire à une proclamation éventuelle de rattachement de Dantzig à l'Allemagne faite par le Sénat de la Ville libre. Il importe qu'à une décision de cette nature, la Pologne ne réponde que par une procédure de même ordre, c'est-à-dire en formulant, par la voie diplomatique, toutes les réserves et tous les recours de droit opportuns.

Le gouvernement polonais doit d'autant mieux comprendre ce conseil qu'il rejoint les intentions dont le maréchal Rydz-Smigly a fait part, le 19 juillet, au général Ironside et que votre télégramme no 1036 (2) m'a fait connaître. Nous sommes également d'autant plus fondés à formuler nettement cette recommandation qu'elle répond aux préoccupations de notre propre état-major, qui considère qu'une armée polonaise engagée sur le Territoire se trouverait, au point de vue stratégique, dans une situation extrêmement difficile.

Vous ne manquerez pas de souligner au colonel Beck qu'il ne s'agit là, à nos yeux, que d'une position d'opportunité dont l'adoption tend à sauvegarder la plénitude du jeu d'assistance et qui ne saurait entraver la liberté d'appréciation de la Pologne en face d'une action militaire caractérisée du Reich, ni la valeur de la position de la France au regard de la Pologne telle que la définissent des engagements qu'il est superflu de rappeler.

(1) Extrait des « Fonds 1940 », des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le no 222.

(2) Du 20 juillet, reproduit au tome XVII de la présente série sous le no 248.

359

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 376, 377 (1). *Bruxelles, 24 août 1939, 19 h., 19 h. 30* (2).

Je me réfère à mon télégramme nº 368 (3).

L'ambassade d'Angleterre me communique le texte de la réponse à l'appel du roi Léopold que son gouvernement l'a chargé de remettre, et dont je vous transmets par ailleurs la traduction sous le numéro suivant. Il y aurait intérêt à ce que la réponse du gouvernement français pût être remise le plus tôt possible.

« Le gouvernement de Sa Majesté a accueilli avec une pleine sympathie l'appel lancé par Sa Majesté le Roi des Belges au nom des représentants du groupe des états d'Oslo assemblés en conférence à Bruxelles. Le gouvernement de Sa Majesté a pour sa part exprimé à maintes reprises son désir de voir toutes les questions soulevées entre nations résolues par libre négociation, et il est prêt à tout moment à faire tout son possible pour contribuer à la création de conditions dans lesquelles de telles négociations pourraient être menées à une conclusion heureuse et satisfaisante. Acquiescer à ce que des solutions soient imposées par la violence ou la menace de violence ne peut que gêner et déjouer les efforts de ceux qui s'efforcent d'établir un ordre international de choses, dans lequel la paix pourra être maintenue et la justice rendue sans violer les droits ou l'indépendance d'un état souverain quelconque. »

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone, chiffré.
(3) Du 23 août, reproduit ci-dessus sous le nº 257.

360

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nº 642 [1]. *Paris, 24 août 1939, 21 h. 10.*

Je viens de lire le démenti donné par l'agence Pat au sujet du passage des troupes russes en Pologne [2]. Je n'ai pas caché à M. Lukasiewicz combien ce démenti était inopportun [3].

361

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 512, 513. *Tokyo, 24 août 1939.*
(*Reçu :* 21 h. 20.)

Les indications que je vous ai précédemment données [4] semblent se préciser dans le sens d'une rupture avec les puissances de l'Axe.

Mon collègue de Pologne a vu M. Arita, qui lui a dit exactement les mêmes choses que m'avait dites M. Sawada. Il a en outre précisé que la politique japonaise ne dévierait pas de l'esprit dans lequel le pacte antikomintern avait été négocié, c'est-à-dire n'admettrait aucune compromission avec la Russie.

L'attaché militaire japonais qui, comme adversaire éventuel des Russes, a depuis longtemps ses entrées à l'État-major, a trouvé celui-ci dans un état de grande excitation contre les Allemands. On lui a dit que les juristes pourraient peut-être échafauder des raisonnements prouvant que le nouveau pacte de non-agression peut s'accorder avec le pacte antikomintern, mais

[1] Extrait des dossiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] Le gouvernement polonais avait accordé à la délégation française à Moscou l'autorisation d'envisager toutes les hypothèses de collaboration possibles entre la Pologne et l'U.R.S.S. : voir ci-dessus les nos 275, 284, 298. Sans doute, l'agence Pat avait-elle tenu à souligner qu'il n'était pas question d'envisager le passage de troupes soviétiques sur le territoire polonais, ce qui expliquerait la réflexion du Ministre, mais le *Temps* ne mentionne pas le démenti en question.

[3] Georges Bonnet n'a pas fait état dans ses Mémoires de son entretien du 24 août avec l'ambassadeur de Pologne, entretien mentionné en revanche dans *Diplomat in Paris*, p. 259, sans que M. Lukasiewicz y fasse état de la protestation du Ministre.

[4] Voir ci-dessus le nº 290.

que l'armée n'admettra jamais ces subtilités et qu'elle avait perdu toute confiance dans l'Allemagne.

M. Arita a encore dit à M. de Romer que le gouvernement japonais devrait probablement se retirer, car il avait basé sa politique européenne sur ses accords avec l'Allemagne et l'Italie.

Hier soir, on a annoncé que le ministre de la Guerre avait demandé au président du Conseil au nom de l'armée un nouvel examen de la politique étrangère du Japon, et les... (1) assureraient que le général du corps d'occupation en Chine Tagaki voulait que l'on partît de la table rase en ne faisant plus entrer en ligne de compte que les intérêts du Japon. C'est la formule à laquelle la plupart des journaux recourrent aujourd'hui. Ils préconisent pour le moment une politique libérée de tous engagements avec des tiers afin de se consacrer exclusivement au règlement de l'incident de Chine. On m'assure que l'opinion du public peut se résumer ainsi : fureur contre les Allemands qui ont trahi; humeur contre le gouvernement qui n'a su ni s'assurer l'alliance avec l'Allemagne ni flairer son revirement politique.

Tout le monde croit à une démission très prochaine du gouvernement (2) et les hommes politiques font déjà les visites que le public commente. Le prince Konoyé est rentré d'urgence de la campagne; il a eu une longue conférence avec le président du Conseil, à la suite de laquelle il est allé voir l'Empereur. On le désigne comme le successeur le plus probable du baron Hiranuma.

Communiqué à Changhaï.

362

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 961 (3). *Paris, 24 août 1939, 21 h. 30* (4).

L'accord commercial avec la Turquie a été signé hier. Il établit le régime généralisé de la compensation privée avec une pointe de six pour cent. La même pointe sera prévue sur les opérations de la Société... (5) franco-turque, qui assurera indépendamment du règlement du coupon celui de l'arriéré commercial et de certaines créances financières.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Ce n'est que le 28 août que le cabinet Hiranuma devait donner sa démission.
(3) Extrait des papiers Massigli.
(4) Par fil.
(5) Lacune de déchiffrement.

La pointe de six pour cent grossie de 20 millions de francs de tabacs et de 10 millions de francs d'opium sera laissée à la disposition de la Banque centrale de Turquie, qui affectera par priorité 7 millions et demi de francs aux livres, revues et journaux français.

Le surplus permettra d'assurer dans de bonnes conditions les transferts nécessaires aux séjours des étudiants.

363

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1258, 1259 (1). Réservé. *Varsovie, 24 août 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 10.)

J'adresse à Moscou le télégramme suivant :

Je me réfère à votre télégramme no 26 (2).

Je déplore comme vous que la concession du gouvernement polonais se soit autant fait attendre.

J'observe toutefois que, d'après vos télégrammes nos 15, 16 et 18 (3), une acceptation tacite de la part des Polonais devrait être suffisante.

(1) Extrait des papiers Daladier, de la Fondation nationale des Sciences politiques. Un autre exemplaire se trouve dans les dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le texte de ce télégramme avait également été adressé à Paris sous les nos 946-947, du 23 août, ci-dessus reproduits sous le no 307.

(3) Les télégrammes adressés le 17 août par l'ambassadeur de Moscou à son collègue de Varsovie sous les nos 15-16 et 18-19 l'avaient également été à Paris sous les nos 883, 884 et 885-886 : ils sont ci-dessus reproduits sous les nos 88 et 90.

364

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1342 (1). Réservé. *Istanbul, 24 août 1939, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 17.)

D'une source turque non éprouvée, j'apprends que M. von Papen, qui est rentré hier ici, aurait pour mission de pousser la Turquie à conclure avec l'Italie un pacte de non-agression. M. Saraçoglu m'a dit qu'il s'attendait à des ouvertures de ce genre et qu'il leur ferait la seule réponse qu'elles méritaient.

365

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1255. (2). Secret. Réservé. *Varsovie, 24 août 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

En se référant à la conversation que M. Lukasiewicz a eue hier avec M. le Président du Conseil (3), M. Beck m'informe qu'en raison de l'ampleur des mesures militaires menaçantes pour la Pologne qui ont été prises par le Reich, le gouvernement polonais s'est décidé hier soir à prendre de nouvelles mesures de précaution.

Celles-ci, beaucoup plus importantes que les précédentes, sont en cours d'exécution. Elles doivent permettre de porter une grande partie de l'armée à son effectif de mobilisation. Elles s'accompagnent des réquisitions correspondantes.

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Massigli.

(2) Télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le nº 219, avec de légères modifications de libellé.

(3) L'ambassadeur de Pologne fait brièvement état dans ses Mémoires de son entretien du 23 août avec le président du Conseil français : voir *Diplomat in Paris*, p. 256. Edouard Daladier ne se faisait plus d'illusion sur la possibilité de continuer les négociations de Moscou, mais il recommandait au gouvernement polonais d'éviter de fournir à l'U.R.S.S. un prétexte pour rejeter sur lui la responsabilité de leur interruption.

366

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1256 (1). *Varsovie, 24 août 1939, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'ai profité de mon entretien avec M. Beck (2) pour attirer une fois encore toute son attention sur l'impérieuse nécessité de faire tout le possible pour éviter incidents et imprudences.

Je lui ai signalé qu'en Posnanie, d'après mes renseignements, certaines autorités locales faisaient preuve d'une excessive rigueur à l'égard de l'élément allemand et... (3) pour qu'elles soient immédiatement rappelées à l'ordre (4).

Le ministre m'a fait la réponse la plus favorable (5).

367

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2710 à 2713. Rigoureusement secret. Réservé.

Londres, 24 août 1939 (6).

(*Reçu :* 22 h. 45, 22 h. 30, 22 h. 40.)

Notre attaché financier vous serait reconnaissant de bien vouloir faire remettre de toute urgence au ministère des Finances, « Monsieur Rueff », le télégramme suivant :

« De la part de sir John Simon.

« Sir Frederick (7) vient de me déclarer ce qui suit :

« Depuis le début d'août, le fonds des changes anglais perd de l'or. Relativement modérées d'abord, ces pertes sont devenues de plus en plus lourdes.

(1) Ce document est reproduit, avec quelques modifications et une coupure, au *Livre jaune* sous le nº 227.
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le nº 365.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Cet alinéa n'a pas été reproduit au *Livre jaune.*
(5) Texte du *Livre jaune :* « m'a exprimé son complet accord ».
(6) Par téléphone.
(7) Lire : sir Frederick Leith-Ross.

« Plus de 10 millions de livres sterling aujourd'hui ». Le gouvernement anglais estime que cet épuisement graduel de ses réserves métalliques ne peut être toléré plus longtemps. Il entend les conserver intactes jusqu'à ce que la crise soit terminée.

« Le gouvernement anglais avait donc à choisir « ou... [1] rigoureusement tout appui au sterling ou imposer un strict contrôle des changes ». Il s'est décidé pour un fléchissement monétaire, estimant que, si la crise politique s'apaise, la reprise de la devise s'effectuera sans que soit finalement atteint le prestige du sterling alors que, dans le même cas, un contrôle imposé, puis retiré, serait fort dommageable pour la place internationale de Londres.

« Quelque larges que puissent être les fluctuations du sterling, le gouvernement anglais entend donc ne rien faire pour le soutenir à un cours quelconque. Sir Frederick m'a déclaré que dans ces conditions, il sera difficile pour les spéculateurs de trouver une contrepartie en devises, d'autant que la Banque d'Angleterre entend provoquer, par le relèvement du taux d'escompte, un certain resserrement du marché. Si besoin est, le Chancelier rappellera au marché les restrictions existantes. Mais il reste bien entendu que celles-ci n'auront rien de commun avec un véritable contrôle. Celui-ci ne sera introduit qu'en cas de conflit.

« Sir John Simon s'excuse de n'avoir pu prévenir plus tôt le gouvernement français de cette décision. Il n'en a informé ce soir que les Américains et nous; les Dominions en auront connaissance dans la nuit. Le taux sterling-dollar d'aujourd'hui aura été maintenu à New York jusqu'à la clôture du marché. Signé : Le Norcy. »

368

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3432, 3433. Réservé. *Rome, 24 août 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

D'assez bonne source, il m'a été rapporté que le Duce aurait donné l'ordre ce matin, dans la conférence qu'il a eue avec les chefs d'État-major, de faire prendre par les troupes le dispositif de sécurité prévu en cas d'alarme.

Au cours de cette même conférence, M. Mussolini aurait représenté la situation comme très grave et les probabilités d'une conflagration comme très grandes.

Le seul moyen de l'éviter, aurait-il dit, serait que l'Angleterre et la France, mesurant à la juste valeur la médiocrité de leurs chances de victoire, accep-

[1] Lacune de déchiffrement.

tassent de se rapprocher des puissances de l'Axe et de discuter avec elles de l'organisation d'une paix nouvelle pour l'Europe; dans ce débat devraient être évoqués non pas seulement l'affaire de Dantzig et le conflit polono-allemand, mais tous les autres problèmes y compris celui des colonies, des matières premières et du statut de la Méditerranée.

369

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1345 à 1347 (1). Confidentiel. *Istanbul, 24 août 1930, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

La publication des termes de l'accord germano-russe, qui font apparaître la volte-face comme plus complète encore qu'on ne l'avait supposé, n'a pas ébranlé ici l'esprit de résistance. M. Saraçoglu vient au contraire de me tenir un langage encore plus ferme qu'hier : « Nous savons combattre, et nous avons prouvé que nous mettions notre indépendance au-dessus de tout. Le Reich fût-il dix fois plus fort, nous ne capitulerons pas ». Et il m'a annoncé que, par mesure de précaution, le gouvernement avait décidé de rappeler tous les étudiants, boursiers ou non, se trouvant en Allemagne et dont le nombre est évalué à 1 000 à 1 200; ils pourront à leur choix se rendre dans un pays de l'Europe occidentale ou rentrer dans leur pays.

Secret. Je souhaite que, alors que les communications maritimes sont encore libres, nous trouvions le moyen d'apporter une aide efficace à ces hommes courageux qui, dans quelques jours, risquent d'être réduits à leurs seules forces, et que de toute urgence, nous substituant même, s'il le faut, à leurs représentants un peu lents et malhabiles dans les questions de ce genre, nous organisions le transport soit à destination d'un port turc, soit, si cela est plus facile via Beyrouth, du matériel de guerre qui leur a été promis ou proposé et qui est disponible.

Prière communiquer au ministère de la Guerre.

(1) Extrait des « Papiers 1940 », des papiers Massigli et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

370

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1260, 1261 (1). *Varsovie, 24 août 1939, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h. 55, 23 h. 35.)

La presse polonaise signale ce matin les incidents suivants :

1° Arrestation à la frontière de Silésie d'un courrier diplomatique polonais. Il aurait été incarcéré à Breslau et son courrier retenu, malgré les interventions du consulat et de l'ambassade.

2° Un trimoteur de bombardement allemand a survolé hier soir Bohumin. Un avion de chasse polonais s'est mis à sa poursuite et le trimoteur a regagné le territoire allemand.

3° Le cadavre du soldat polonais tué il y a quelques jours sur le territoire dantzicois a été remis mutilé aux autorités polonaises. Ce fait a certainement provoqué une vive indignation.

4° Au sujet des deux avions allemands de transport qui, d'après le *D.N.B.*, auraient été bombardés hier au large de Dantzig, la presse polonaise publie les mises au point suivantes : à huit heures du matin, un avion allemand a été aperçu survolant le territoire polonais, mais aucun coup de feu n'a été tiré. A quatre heures, un autre avion a survolé la zone interdite de la presqu'île de Hela. La défense aérienne polonaise ayant tiré à trois reprises en signe d'avertissement, l'avion allemand a rebroussé chemin.

371

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1262 (2). *Varsovie, 24 août 1939, 20 h. 25.*

(*Reçu :* le 25, 0 h. 25.)

Étant donné les événements suceptibles de se produire à Dantzig, j'ai cru devoir faire à l'instant une nouvelle démarche auprès de M. Arciszewski. Je lui ai marqué qu'au point où en sont les choses dans la Ville libre, nous

(1) Ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 223.
(2) Extrait des « Papiers 1940 » et de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est publié au *Livre jaune*, avec quelques modifications de détail, sous le n° 226.

comptions que le gouvernement polonais ne prendrait, là comme ailleurs, aucune initiative qui puisse être de nature à entraîner l'irréparable sans s'être concerté au préalable avec nous.

Je l'ai prié d'avertir immédiatement M. Beck de ma communication.

372

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1263. *Varsovie, 24 août 1939, 20 h. 20.*

(*Reçu :* le 25, 0 h. 50.)

En dépit des mesures militaires étendues qui sont en cours d'exécution [1], la population polonaise, à en juger du moins par ce que je constate à Varsovie, garde tout son calme.

Les départs de réservistes paraissent s'effectuer avec ordre et dans de bonnes conditions.

L'État-major se montre satisfait de la façon dont les choses se passent sur l'ensemble du territoire.

373

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1265 [2]. *Varsovie, 24 août 1939, 22 h. 15.*

(*Reçu :* le 25, 2 h. 50.)

M. Beck m'informe qu'il charge M. Chodacki de remettre au Sénat ce soir ou demain une lettre relative à la désignation de M. Forster comme chef de l'État dantzicois [3].

Dans ce document, le gouvernement polonais fera toutes réserves sur la légalité de cette désignation et déclarera que, si elle devait avoir pour conséquence de mettre la Pologne en présence de « faits accomplis » contrairement au droit, les responsabilités de ce qui pourrait en résulter retomberaient sur le Sénat.

[1] Allusion à la récente décision polonaise de mobilisation : voir ci-dessus le nº 345 (note).
[2] Télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le nº 231, avec quelques modifications de libellé n'en modifiant pas le sens.
[3] Sur cette désignation, voir ci-dessus le nº 354 (note).

374

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1266. *Varsovie, 24 août 1939, 22 h. 10.*

(*Reçu :* le 25, 2 h. 50.)

Sous prétexte de l'entretenir d'un incident de frontière sans importance d'ailleurs, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. est venu voir cette après-midi M. Beck.

Tout en lui disant qu'il parlait en son nom personnel et n'était chargé pour lui d'aucune communication, il a déclaré au ministre que le pacte germano-russe ne faisait nul obstacle à la poursuite des négociations entre Paris, Londres et Moscou.

375

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3420 (1). Réservé. *Rome, 24 août 1939, 14 h.*

(*Reçu :* le 25, 5 h.)

Au cours de mon entretien d'hier avec le comte Ciano (2), j'ai demandé à celui-ci s'il savait quelles étaient, à l'heure actuelle, les intentions de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. Il m'a répondu qu'il croyait que si la Pologne avait la sagesse de se déclarer prête à entrer en négociation avec le Reich, et si une négociation s'engageait, le chancelier Hitler n'irait pas au-delà des conditions qu'il avait formulées le 28 avril (rattachement de Dantzig, autostrade à travers le Corridor) (3).

Il en serait tout autrement si la guerre éclatait; car les buts de guerre de l'Allemagne seraient naturellement poussés beaucoup plus loin que ses buts de paix.

(1) Extrait des « Papiers 1940 », de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le nº 336.

(3) Sur le discours hitlérien du 28 avril, voir au tome XV de la présente série les nºs 512 (et notes), 520; au tome XVI, les nºs 13, 17, 121.

376

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2340 (1). *Berlin, 24 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 25, 12 h. 30.)

Dans le pacte de non-agression germano-russe tel que le publie l'agence *D.N.B.*, les articles les plus importants, du point de vue des conséquences politiques immédiates, sont les articles 1, 2 et 4. Comparés aux articles correspondants du traité de Berlin de 1926 (3), ces articles appellent les observations suivantes :

D'une manière générale, le pacte du 23 août va beaucoup plus loin que le traité du 24 avril 1926. L'article 1er est, à cet égard, significatif, si on le rapproche de l'article 2 du traité de Berlin.

En 1926, c'était seulement dans le cas où l'une des parties contractantes était l'objet d'une agression non provoquée que l'autre partie était tenue d'observer la neutralité. Cette disposition impliquait que si, en revanche, l'une des parties se livrait à une agression, l'autre pouvait reprendre sa liberté d'action.

En 1939, il résulte pratiquement du texte de l'article 1er que les deux parties contractantes s'engagent dans tous les cas à s'abstenir l'une contre l'autre de tout acte de force, de tout geste agressif et de toute attaque soit sous forme individuelle, soit en communauté avec les puissances tierces. La discrimination de 1926 n'existe plus.

L'article 2 (1939) précise d'ailleurs ce point. Cet article spécifie que, dans le cas où l'une des parties contractantes est l'objet d'une action belliqueuse d'une puissance tierce, l'autre partie ne secondera pas, sous quelque forme que ce soit, cette puissance tierce. La formule générale « d'action belliqueuse » a remplacé celle « d'agression non provoquée » de 1926.

Enfin, l'article 4 va encore plus loin puisque chacune des deux parties s'engage à ne pas participer à un groupe de puissances dirigé contre une des deux parties.

A première vue, on est donc forcé de constater que les négociateurs russes semblent avoir donné, du point de vue de la situation actuelle, satisfaction

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 24 avril 1926. Ce traité est reproduit dans le *Recueil général des traités* de Martens, XVI, p. 32. Il spécifiait que le traité de Rapallo, du 16 avril 1922, devenait la base des relations germano-soviétiques. Les deux gouvernements devaient « rester en contact amical, afin d'aboutir à une entente sur toutes les questions d'ordre politique et économique affectant à la fois les deux pays ». Un protocole du 14 juin 1931 maintenait en vigueur sans durée déterminée l'accord de 1926, sauf faculté de dénonciation avec préavis d'un an. Voir également ci-dessus le nº 261.

aux demandes des Allemands tendant à obtenir que, dans aucun cas, l'U.R.S.S. ne puisse se rallier au front des puissances occidentales ou les seconder.

Dans ces conditions, il est permis de se demander ce qu'il advient du pacte franco-russe.

377

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2346 (1). *Moscou, 24 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 25, 12 h. 30.)

Il me revient que dans les cercles officiels berlinois, on considère que, par le pacte du 23 août, l'Allemagne et la Russie sont convenues de régler entre elles, à l'exclusion de toute autre puissance, non seulement le sort de la Pologne, mais encore toutes les questions intéressant l'Europe orientale et sud-orientale (3).

Des bruits qui circulent, il semble résulter que l'on considère ici le pacte germano-soviétique comme devant avoir pour première conséquence le partage de la Pologne.

D'après un propos attribué au secrétaire d'État Lammers, Berlin et Moscou auraient décidé d'établir sur la Vistule leur frontière commune. La Russie recevrait un port franc à Dantzig.

Suivant d'autres rumeurs, la Pologne serait réduite au rôle d'état tampon; la Lithuanie jouerait le même rôle et recouvrerait Wilna.

Les provinces de Bohême et de Moravie se verraient attribuer une certaine indépendance et serviraient pour ainsi dire de pont entre le slavisme et le germanisme.

Le Reich et la Russie soviétique réviseraient également d'un commun accord les frontières des états baltes et de la Roumanie.

Je transmets sous toutes réserves ces informations, tout en faisant remarquer qu'elles correspondent sans doute à des espoirs caressés du côté allemand. A cet égard, on attribuerait dans les milieux politiques berlinois la plus grande importance à l'article 3, qui prévoit une consultation permanente entre les deux gouvernements.

D'autre part, on s'attendrait à une capitulation de la Pologne, et l'on attacherait beaucoup de prix à ne pas paraître prendre l'initiative d'une agression.

(1) Extrait des archives de l'ambassade. Ce télégramme est reproduit dans le *Livre jaune* sous le nº 232, à l'exception du dernier paragraphe (relatif au Japon).
(2) Par courrier, en clair (le *Livre jaune* porte l'indication : reçu le 25, 12 h. 30).
(3) Allusion au protocole additionnel demeuré secret : voir ci-dessus le nº 247 (note).

En ce qui concerne les répercussions du pacte du 23 août sur les relations entre l'Allemagne et le Japon, on me rapporte que, dès la nouvelle de la conclusion du traité germano-russe, l'ambassadeur du Japon serait allé protester en termes véhéments auprès de M. von Ribbentrop. Celui-ci l'aurait calmé en lui laissant entrevoir que le gouvernement de Tokyo pourrait adhérer lui aussi au pacte de Moscou.

378

M. PETIT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 302 (1). Réservé. *Copenhague, 24 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 26, 12 h.)

Un des correspondants du *Times* à Berlin, qui est actuellement à Copenhague, m'a dit être assuré que le pacte de non-agression germano-soviétique a des clauses secrètes relatives aux états baltes. On ne concevrait pas, à son avis, qu'un négociateur aussi consommé que M. Staline ait octroyé à son interlocuteur l'essentiel de ce qu'il désirait si vivement sans une contrepartie substantielle.

379

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2347 (3). *Berlin, 24 août 1939* (4).

L'attaché militaire hollandais a été convoqué par le général von Tippelskirch, sous-chef d'État-major de l'armée, qui l'a interrogé sur les préparatifs militaires de la Hollande.

Il a répondu que les mesures prises étaient défensives et prises à titre de simple précaution.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par avion.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) En clair, par courrier.

380

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3410 à 3412. *Rome, 24 août 1939, 12 h.*

De mon entretien d'hier avec le comte Ciano [1], de l'accueil que celui-ci a fait, en particulier, à mon allusion à l'hypothèse d'une intervention de M. Mussolini, et aussi d'une phrase par laquelle il a déclaré qu'il était encore impossible, à l'heure actuelle, de prévoir, au cas où la guerre éclaterait, si elle serait *localisée* ou *généralisée*, j'ai retiré l'impression nette que l'Italie accomplirait, peut-être, *in extremis*, une démarche pour tenter d'empêcher la conflagration générale.

Mais jusqu'à nouvel ordre, il n'en serait pas moins dangereux, à mon avis, de penser que si les événements prenaient une tournure irrémédiable, l'Italie pourrait ne pas se porter aux côtés de l'Allemagne.

Le comte Ciano, comme je l'ai dit, n'a réagi en aucune manière, quand j'ai mentionné devant lui les difficultés franco-italiennes et le peu de peine qu'il en coûterait, selon nous, à l'occasion, pour les résoudre. Son visage, devenu tout à coup immobile et inexpressif, n'autorisait aucune interprétation de son silence.

J'incline, pour ma part, à en conclure que le gouvernement fasciste veut, jusqu'au dernier moment, ménager la France, en même temps que l'Angleterre, afin de ne pas ruiner trop tôt les chances qu'il peut avoir d'aboutir, en s'adressant à elles.

Mais il est assez significatif que, tandis que la presse de Rome s'abstient encore de rouvrir la campagne des griefs et des revendications contre la France, la presse de province a été invitée à le faire.

381

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3415, 3416. *Rome, 24 août 1939* [2].

J'ai l'honneur de communiquer au Département, sous le numéro suivant, la copie d'une note qui m'a été remise hier soir par un informateur et qui expose certaines opinions recueillies dans les milieux politiques italiens sur

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 336.
(2) Par courrier, en clair.

la genèse de l'accord germano-russe et sur les répercussions probables de ce pacte dans l'avenir immédiat.

Pour rétrospectives qu'elles soient en très grande partie, ces considérations ne manquent cependant pas d'intérêt. Elles concordent avec les observations que j'avais rapportées au Département (cf. notamment mes télégrammes nos 1841-1842 du 4 mai 1939 (1), 2275 du 1er juin (2), 2492 du 16 juin (3), 2622 du 23 juin (4), 2692 du 27 juin (5), 2897 du 10 juillet (6), 2962 du 14 juillet (7)) sur l'attention avec laquelle le problème des relations avec l'U.R.S.S. était suivi depuis plusieurs mois en Italie, et sur les ménagements que la presse fasciste observait depuis ce printemps à l'égard de la Russie soviétique.

Cette note confirme également le désir, assez vraisemblablement éprouvé par le gouvernement italien, de se maintenir, par la signature d'un pacte italo-russe, sur un pied de parfaite égalité avec le Reich.

« Depuis assez longtemps, on admettait, à Rome, la possibilité d'un rapprochement, sur le terrain politique, entre l'Allemagne et la Russie soviétique. Cette impression se répandit lorsque, dans son discours de Turin du 14 mai dernier (8), M. Mussolini affirma que le système des garanties s'écroulerait. Tout le monde eut alors le sentiment que le chef du gouvernement italien devait avoir des raisons de croire que les négociations anglo-franco-soviétiques n'aboutiraient pas. Cette impression s'affermit davantage lorsque, dans son discours du 31 mai (9), M. Molotov, après avoir critiqué la politique des grandes démocraties européennes, annonça la négociation avec l'Allemagne d'un accord commercial et de crédit. Depuis lors, la presse fasciste a été constamment invitée à user de modération et de prudence à l'égard de la Russie qui, en fait, n'avait déjà plus été l'objet d'attaques directes depuis la fin de la guerre civile espagnole. On croyait cependant, généralement, qu'un accord germano-soviétique ne pourrait que suivre l'échec éventuel des pourparlers entre la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. Mais si l'opinion publique a ressenti une vive surprise en apprenant que M. von Ribbentrop se rendait à Moscou pour y conclure l'accord de non-agression avec les Soviets, il n'en est pas ainsi en ce qui concerne les milieux officiels, qui avaient été tenus au

(1) Reproduits au tome XVI de la présente série sous le n° 54.

(2) Non reproduit, d'après lequel certains journalistes allemands affichaient la certitude que le gouvernement soviétique était résolu à lanterner les puissances occidentales et à ne pas signer de pacte avec elles. Au contraire, les milieux politiques italiens semblaient considérer cette signature comme inévitable et imminente.

(3) Non reproduit, d'après lequel le comte Ciano aurait déclaré à un journaliste italien que l'alliance franco-anglo-russe serait conclue dans un bref délai, mais que l'U.R.S.S. se déroberait au dernier moment.

(4) Non reproduit. Ce télégramme indiquait que Rome attachait une grande importance aux nouvelles de négociations sous le manteau entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., avec l'espoir qu'un accord germano-soviétique mettrait fin à la politique d'encerclement et contribuerait à apaiser la crise européenne.

(5) Reproduit au tome XVII de la présente série sous le n° 15.

(6) Non reproduit : ce télégramme indiquait que la presse italienne ménageait les Soviets, et faisait état de l'excellence des rapports personnels entre le palais Chigi et l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome.

(7) Non reproduit : ce télégramme affirmait tout simplement qu'au sein du Politburo, Jdanov faisait le jeu de l'Allemagne.

(8) Sur ce discours, voir au tome XVI de la présente série le n° 181 (et note).

(9) Sur ce texte, voir au tome XVI précité le n° 364.

courant de la négociation, cette dernière ayant fait l'un des objets des conversations de Salzbourg entre le comte Ciano et son collègue allemand [1]. Dans les cercles politiques, on dit que l'importance de l'événement actuel découle de l'intérêt même que la France et la Grande-Bretagne attachaient à la conclusion de l'accord avec l'U.R.S.S., destiné à servir de corollaire au système des garanties.

« Du revirement de l'Allemagne, on donne l'explication suivante. L'ostracisme à la Russie bolcheviste a été surtout le fait du parti nazi, qui a obéi notamment à des raisons d'ordre idéologique. Au cours de ces dernières années, c'est, par contre, l'élément militaire qui a pris le dessus, et on sait qu'il a toujours considéré comme nécessaire la collaboration entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. M. von Ribbentrop, partisan de cette thèse, exerce une influence sensible sur M. Hitler et a fini par l'emporter sur les répugnances du parti. L'Allemagne revient donc à la politique marquée par l'accord signé à Rapallo en 1922 [2]. Ce traité a toujours été renouvelé, de dix ans en dix ans, de façon tacite, n'ayant pas été dénoncé, ni d'un côté ni de l'autre, dans les termes prévus. Mais le fait de l'existence de ce traité n'enlève rien à l'importance du nouveau pacte, contrairement à ce que prétendent certains journaux étrangers, lorsqu'ils écrivent que l'accord Ribbentrop-Molotov ne modifiera guère la situation. Cela, surtout si les négociations anglo-franco-soviétiques échouent. D'ailleurs, dit-on dans les milieux politiques romains, la Russie ne pourrait pas s'engager à soutenir la Grande-Bretagne et la France contre l'Allemagne et en faveur de la Pologne. Car, au fond, l'accord germano-soviétique vise, précisément, la Pologne, au sujet de laquelle l'Allemagne et la Russie se sont toujours trouvées d'accord. Ce qui confère du reste une portée particulière au nouvel instrument, c'est le moment même où il est stipulé. C'est pourquoi il est présenté à Rome comme un succès indéniable de l'Axe. Comme le traité italo-soviétique de 1924, il ne comporte, déclare-t-on, aucune interférence de systèmes idéologiques, mais une simple rencontre de systèmes politiques. Enfin, on laisse entendre déjà qu'entre l'Italie et l'U.R.S.S., on procédera aussi à la conclusion d'un accord analogue.

« Comme première conséquence du nouvel état de choses, on fait ressortir qu'au cas d'une conférence internationale, l'Allemagne et l'Italie non seulement ne s'opposeront plus à ce que la Russie soviétique y prenne part, mais qu'au contraire, elles comptent l'y avoir à leurs côtés. La position diplomatique de l'Axe se consolide donc d'elle-même. L'ouverture des Dardanelles à la flotte soviétique ne constitue plus une menace pour l'Italie. Et il est clair, dit-on, que la participation de la Russie à une guerre méditerranéenne contre l'Italie doit être exclue désormais, comme aussi son intervention dans une guerre contre l'Allemagne. Autrement, l'accord germano-soviétique n'aurait pas de sens. Les milieux politiques romains semblent également compter sur l'influence que le rapprochement entre Berlin et Moscou devrait, d'après eux, exercer sur la Turquie, dont la liberté d'action a toujours été limitée

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

[2] Sur cet accord, du 16 avril 1922, voir ci-dessus le no 261.

par ses accords avec la Russie. Le cas de la Roumanie, aussi, se présente aujourd'hui sous un nouvel aspect, car ce pays ne peut plus compter sur le concours soviétique contre l'Allemagne.

« Il est vrai que des objections sont formulées. L'Italie gagne-t-elle, ou voit-elle sa position s'affaiblir, du fait que sa collaboration devient moins importante, aujourd'hui, pour l'Allemagne? Dans les cercles officiels italiens, on dit qu'il serait puéril de croire à un fléchissement de l'Axe et à des divergences italo-allemandes. La preuve en est, observe-t-on, que, dès que la possibilité d'un rapprochement avec l'U.R.S.S. est apparue, on a interdit à la presse toute polémique contre la Russie. On estime enfin que l'accord germano-soviétique devrait avoir pour effet de sauver la paix. Mais si, réellement, la Pologne, l'Angleterre et la France ne changent pas d'attitude, il y aura un conflit dans des conditions bien plus favorables, au point de vue stratégique, pour les états totalitaires que pour les démocraties.

« Une certaine inquiétude se manifeste, pourtant, en ce qui concerne le Japon. Il est incontestable, remarque-t-on, que le courant nippon favorable au renforcement du pacte antikomintern, représenté par les militaires, n'a pas pu prévaloir jusqu'à présent en raison de l'influence qu'exercent encore les vieux courants anglophiles. Or, il est à redouter que ces derniers ne prennent définitivement le dessus, et que l'avis du gouvernement de M. Hiranuma ne l'emporte sur celui des sphères militaires. Mais, d'autre part, le Japon poursuit une politique antibritannique de caractère national et il ne saurait vraisemblablement y renoncer, à moins que la Grande-Bretagne ne cède sur tous les points. On admet donc l'hypothèse que le Japon pourrait, pour l'instant, demeurer intransigeant vis-à-vis de Londres, ce qui serait une bonne tactique, quitte à s'entendre ensuite avec l'Angleterre. Une discussion à ce sujet a dû avoir lieu entre Rome et Berlin, ces temps derniers. On rappelle que, lors de la réunion à la Villa d'Este des ambassadeurs du Japon à Berlin et à Rome [1], ces derniers ont publié un communiqué annonçant qu'on avait envisagé l'adhésion japonaise au pacte d'Acier, et qui a été passé sous silence à Berlin. Des divergences auraient donc pu se manifester au sein de l'Axe et peut-être, dit-on dans certains milieux romains, le général Oshima n'a-t-il tenu à se rencontrer avec M. Shiratori que parce qu'il était prévenu des négociations germano-soviétiques et parce que les deux ambassadeurs ont cherché à devancer, par une adhésion de leur pays à l'alliance italo-allemande, la conclusion desdites négociations. On se demande si l'échec de cette tentative présumée a été dû aux hésitations de Tokyo ou à l'opposition du gouvernement allemand, soucieux de ne pas compromettre la bonne marche des pourparlers avec Moscou.»

[1] Sur cette réunion, voir, au tome XVII de la présente série, le n° 439 (note).

382

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3423 à 3426. *Rome, 24 août 1939, 19 h. 30.*

A l'heure qu'il est, la population romaine ne donne pas les signes d'une particulière émotion.

Elle est calme, plutôt amorphe ou résignée, et elle écoute avec un air d'indifférence les nouvelles transmises par les appareils de radio. La conviction paraît répandue, parmi elle, que le Duce saura bien trouver au dernier moment, comme l'an dernier, le moyen d'empêcher la catastrophe.

Dans les cercles fascistes, on se montre de plus en plus sûr de soi, sinon fanfaron; on fait ressortir, à la lumière des articles du pacte signé à Moscou, qu'il s'agit d'engagements sans restriction, ayant presque le caractère d'une alliance; on prédit que les répercussions d'un événement aussi considérable sur la situation internationale seront formidables; on raconte que M. von Papen aurait déjà eu des contacts avec les personnalités dirigeantes de la Turquie et que celle-ci s'apprêterait à se retirer du jeu; on prétend même que le Japon, loin de songer à renverser ses positions, serait sur le point d'accentuer son hostilité envers la Grande-Bretagne. De toute façon, d'après les militants fascistes, dans le cas d'une guerre générale, toutes les chances de victoire seraient désormais favorables à l'Axe et à l'Italie. C'est, du reste, ce que la presse de ce soir affirme, tout en insistant un peu plus qu'hier sur les griefs du pays à l'égard de la France. La grande question est toujours de savoir si le Reich agira dès demain, ou après-demain, ou seulement après le 27.

Les avis, à ce sujet, demeurent partagés. Selon l'opinion qui, à mon sens, se rapproche le plus de la vraisemblance, M. Hitler tiendrait encore, avant de passer aux actes, à prononcer à Tannenberg le discours attendu [1]; il y exposerait le bon droit de l'Allemagne; il y ferait une sorte d'offre ultime, accompagnée, sans doute, de menaces, et, n'étant pas entendu, donnerait alors le signal.

Parmi les bruits qui circulent en ville, je note, par souci d'information, celui d'après lequel une « nouvelle surprise », dont on ne précise pas la nature, devrait être attendue à bref délai.

[1] En fait la cérémonie de Tannenberg, prévue pour le dimanche 27, devait être décommandée, aux termes d'un bref communiqué du *D.N.B.*, reproduit par le *Temps* le 26 août (n° du 27 août, p. 1). Le communiqué alléguait la « situation tendue » existante, pour justifier la mesure ainsi prise.

383

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3427. *Rome, 24 août 1939* (1).

Pour faire suite à mes télégrammes en clair par courrier nos 3415 et 3416 (2), j'ai l'honneur de communiquer ci-après au Département la substance d'une nouvelle note qui vient de m'être remise par le même informateur.

On fait remarquer, paraît-il, dans les milieux politiques romains, que la conclusion du pacte germano-russe est en réalité conforme à la politique dont M. Mussolini avait pris depuis fort longtemps l'initiative à l'égard de la Russie soviétique. Le Duce avait, dit-on, pensé à constituer avec l'U.R.S.S. et l'Allemagne un front révisionniste, et cette politique, qui avait donné des résultats pendant quelques années, avait été ensuite compromise par la prise de position du IIIe Reich contre la Russie des Soviets. Cette attitude de l'Allemagne aurait même été une des raisons qui ont pendant longtemps éloigné l'Italie du gouvernement hitlérien. Au moment des sanctions, les relations italo-soviétiques s'étant sérieusement gâtées, le rapprochement italo-allemand se fit sans difficultés. Par la suite, la guerre civile espagnole touchant à son terme, M. Mussolini serait parvenu à rallier M. Hitler à son point de vue en profitant des dispositions favorables de M. von Ribbentrop et des principaux généraux de la Reichswehr, presque tous partisans d'un rapprochement germano-russe. Quant aux milieux dirigeants de Moscou, ils n'auraient jamais cessé d'éprouver une profonde défiance envers la Grande-Bretagne. Ils n'auraient pas oublié les efforts qu'elle a faits dans le passé pour renverser le régime bolcheviste et les diverses manifestations de son hostilité foncière envers les Soviets. Aux yeux du gouvernement du Kremlin, l'Angleterre, dans toutes les circonstances où elle avait à prendre position, aurait joué un double jeu. Pendant la guerre civile espagnole, elle aurait misé à la fois sur les républicains et plus encore sur les nationalistes de Franco. Pendant les séances du Comité de non-intervention, le délégué soviétique, M. Maisky, se serait, rappelle-t-on, presque toujours trouvé isolé. Pendant toute la période où la Grande-Bretagne n'a pas considéré ses intérêts comme menacés par l'expansion allemande en Europe occidentale et centrale, le cabinet de Londres n'a voulu prendre aucun engagement et a laissé en fait la main libre au Reich. Les milieux politiques du Royaume-Uni n'auraient pas été éloignés d'espérer que la poussée allemande s'orienterait finalement vers l'Europe orientale, au détriment de l'U.R.S.S. Ce serait seulement lorsque les propres intérêts de l'Angleterre lui ont paru

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduits sous le nº 381.

être en danger que celle-ci a pris en Europe les engagements que l'on connaît, et qu'elle s'est adressée finalement à Moscou.

Quoi qu'il en soit, dans les milieux gouvernementaux romains, on considérerait l'accord germano-russe comme d'une importance capitale. Tout blocus éventuel de l'Axe deviendrait désormais impossible, ou tout au moins inopérant, puisque l'Allemagne pourra, en cas de guerre, s'approvisionner eu Russie. D'autre part, la Pologne se trouverait maintenant encerclée et prise comme dans un étau entre ses deux ennemis traditionnels : l'Allemagne et la Russie. Dans les cercles fascistes, on estimerait que le gouvernement de Varsovie a commis une erreur en ne poursuivant pas envers l'U.R.S.S. une politique d'amitié et en laissant s'organiser sur son propre territoire les principaux centres de propagande antibolchevique. Par suite de l'accord germano-soviétique, la Roumanie ne pourrait plus compter sur aucune aide de la part des Russes. En outre, la stipulation de la convention de Montreux, qui accorde à la flotte russe le libre passage à travers les Dardanelles, cesserait de représenter un danger pour l'Italie. En ce qui concerne l'attitude de la Turquie, on se demande ici si l'accord germano-russe n'est pas de nature à dissuader le gouvernement d'Ankara de s'engager définitivement et d'une manière irrévocable à l'égard de la Grande-Bretagne, puisque la République kémaliste a toujours subordonné en quelque sorte sa politique extérieure à celle de l'U.R.S.S., ou tout au moins tenu le plus grand compte des directives soviétiques. Si l'on devait admettre une évolution de la Turquie dans un sens contraire aux intérêts des grandes démocraties, la France, déclare-t-on à Rome, aurait inutilement cédé le sandjak d'Alexandrette.

Dans les sphères gouvernementales romaines, on estimerait que l'entente survenue entre les Soviets et le IIIe Reich bouleverse à un tel point le système de sécurité élaboré par l'Angleterre et par la France, que la guerre devrait pouvoir être évitée au dernier moment, bien entendu par des concessions du côté franco-anglais. C'est en tout cas l'espérance que l'on entend exprimer couramment ici dans toutes les fractions de l'opinion publique. On prétendrait même que le Duce a élaboré des plans de reconstruction européenne qui lui permettraient d'intervenir efficacement si l'occasion lui en était fournie. Quoi qu'il en soit, on ne veut pas en tout cas, dans les milieux de presse, se montrer trop pessimiste quant à la fatale issue de la crise actuelle, et on laisse entendre que de « nouvelles surprises » seraient fort possibles et qu'elles pourraient peut-être achever de retourner la situation.

384

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3429 (1). *Rome, 24 août 1939, 19 h. 50.*

On me rapporte le propos suivant recueilli au ministère de l'Intérieur, et tenu, sans doute, pour qu'il ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd :

« Si l'ambassadeur d'Angleterre allait voir Mussolini, celui-ci n'aurait pas de peine à lui indiquer qu'il existe encore bien des moyens de sortir d'affaire d'une manière honorable ! »

385

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3434. *Rome, 24 août 1939, 20 h. 30.*

L'ambassadeur des États-Unis a été reçu aujourd'hui à 3 heures par le roi d'Italie, à Santa Anna di Valdieri. Il lui a transmis un message de la part du président Roosevelt, attirant l'attention du Souverain sur les dangers de la situation présente, et l'adjurant de faire tous ses efforts pour arriver à une solution pacifique (2).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Le texte de ce message est reproduit par la presse (le *Temps* du 26 août, p. 2). Le président des États-Unis s'adressait au roi d'Italie « en raison de l'entente traditionnelle » des deux pays et des « liens de consanguinité entre des millions de nos citoyens»; il estimait que le gouvernement italien pouvait exercer une grande influence pour empêcher la guerre d'éclater. Toutes les nations, belligérantes ou neutres, souffriraient d'un conflit généralisé. Les États-Unis admettaient comme un fait que les nations d'Europe eussent le droit absolu de maintenir leur indépendance nationale, qu'elles fussent faibles ou fortes. Le Président rappelait sa proposition du 14 avril précédent (voir au tome XV de la présente série, le nº 413, note) aux termes de laquelle aucune force armée ne devait attaquer le territoire d'aucune nation indépendante pour que « ceci étant admis, des conversations soient entreprises pour remédier progressivement à la lourde charge des armements et ouvrir les routes du commerce international, y compris les sources de matières premières nécessaires à la vie économique et pacifique de chaque nation ». A ces pourparlers, les États-Unis se déclaraient disposés à participer. Le président Roosevelt assurait le gouvernement italien de la « très chaude sympathie des États-Unis » si ce dernier pouvait « formuler des propositions pour la solution pacifique de la crise actuelle ».

Le 30 août, le roi d'Italie répondait au président Roosevelt, en déclarant avoir transmis le message à son gouvernement : « Comme tout le monde le sait, nous avons fait et nous faisons tout ce qu'il est possible pour avoir la paix avec la justice » (*Temps* du 1er septembre, p. 2).

386

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 656, 657. *Rome, 24 août 1939.*

M'étant rendu ce matin, au Vatican, j'ai appris de Mgr Tardini que le Pape avait demandé à la secrétairerie d'État divers projets en vue d'un nouvel appel à la paix. Ces projets ont été apportés ce matin au Saint-Père par Mgr Montini et le Pape est en train de les étudier avec ce prélat.

J'ai demandé à Mgr Tardini s'il s'agissait d'une proposition de procédure ou de quoi que ce fût concernant le fond politique du problème de Dantzig. Il m'a répondu que non. D'après ce qu'il m'a dit, il ne s'agirait que de renouveler un appel à la paix encore plus vibrant que le précédent (1).

J'ai ensuite demandé à mon interlocuteur si les principes élémentaires d'honnêteté et de morale sans lesquels il n'y a pas de paix possible ne seraient pas précisés plus nettement qu'auparavant. Il m'a répondu que les projets soumis au Saint-Père comportaient plusieurs rédactions graduées : « Il y en a de plus fortes et de moins fortes », m'a-t-il dit. Il a conclu qu'en tout cas, il ferait part au Pape de mon observation.

387

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 306. *Saint-Sébastien, 24 août 1939* (2).

D'après une information de bonne source, les agents de l'ambassade d'Allemagne s'emploient à convaincre les journalistes espagnols de la compatibilité du pacte de non-agression germano-russe avec le pacte antikomintern qui lie l'Espagne aux puissances de l'Axe.

Ils feraient valoir, d'autre part, que l'Angleterre et la France seront nécessairement contraintes de s'incliner, qu'un remaniement pacifique de la carte d'Europe sera réalisé à brève échéance et qu'il ne dépend que de l'Espagne d'y avoir sa part.

(1) Allusion à l'allocution prononcée par le Saint-Père le 19 août précédent : voir ci-dessus le no 264 (note).
(2) Par courrier, en clair.

388

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 954 (1). *Moscou, 24 août 1939.*

J'attire votre attention sur les déclarations données par M. von Ribbentrop à la presse à son départ en avion de Moscou le 24 août à 13 heures.

Hitler et Staline, a-t-il dit en substance, comprenant qu'on avait essayé de dresser l'Allemagne contre la Russie, se sont décidés pour l'amitié. Le pacte de « non-agression et de consultation » constitue le fondement inébranlable sur lequel ils arriveront à établir une étroite collaboration amicale des plus importantes pour les deux pays, qui ont toujours été malheureux quand ils étaient ennemis et heureux quand ils étaient amis.

Le ministre des Affaires étrangères a ajouté qu'en ce qui concerne l'Extrême-Orient, il était convaincu que ce pacte exercera une action favorable sur les relations russo- et germano-japonaises.

389

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 955 à 957 (2). *Moscou, 24 août 1939.*

Les déclarations Ribbentrop auxquelles se réfère mon télégramme précédent (3) me donnent à penser que les arrangements entre les deux pays vont, comme l'indique mon télégramme nº 950 (4), plus loin que le pacte publié, même complété par le rappel du traité de 1926 (5).

A la lumière des événements qui menacent, les clauses du document signé le 23 août paraissent devoir jouer surtout en faveur des Allemands. Les Russes ont donc dû recevoir d'autres satisfactions qu'une promesse de ne pas les attaquer ni de participer à un groupement quelconque dirigé

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Reproduit ci-dessus sous le nº 388.
(4) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 356.
(5) Allusion au traité de Berlin du 24 avril 1926 : voir ci-dessus le nº 261.

directement ou non directement contre eux, ni de soutenir une tierce puissance les attaquant. Outre le coup que reçoit le pacte antikomintern, dirigé du reste, disent les Russes eux-mêmes, beaucoup plus contre les démocraties que contre les Soviets, et outre le sentiment de prendre sur la politique de Munich une revanche atteignant principalement l'Angleterre, outre enfin le coup d'arrêt au Japon dans ses visées contre l'U.R.S.S., le gouvernement de Moscou s'est probablement fait reconnaître des avantages plus concrets dans le sens de mon télégramme nº 905 (1).

Le 24 étant jour férié (2), je n'ai pu avoir l'audience demandée à M. Molotov. Je pense être reçu le 25 et je m'efforcerai de tirer les choses au clair.

Les chefs des deux délégations seront reçus également le 25 par le maréchal Vorochilov.

390

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1348, 1349 (3). *Istanbul, 24 août 1939.*

Mon collègue d'Angleterre a reçu l'instruction de hâter la conclusion de l'accord tripartite, et de presser M. Saraçoglu de donner sa réponse sans attendre les arrangements économiques et financiers à intervenir. J'ai moi-même dit au ministre que, si Votre Excellence ne m'avait pas chargé d'une démarche analogue, c'était sans doute pour tenir compte du long délai qu'avait exigé l'examen à Londres et à Paris du contre-projet turc (4), mais que dans les circonstances actuelles, il y avait évidemment intérêt à faire apparaître le plus tôt possible que les événements n'avaient pas ébranlé notre entente. Sur sa réponse qu'une note d'observations était en cours de rédaction, je l'ai prié de m'en donner le plus tôt possible la substance pour me permettre de provoquer dès maintenant les instructions nécessaires.

J'espère être en mesure de renseigner dès demain le Département à cet égard.

(1) Du 21 août, reproduit ci-dessus sous le nº 183.
(2) Les jours de repos soviétiques correspondaient à tous les sixièmes jours de chaque mois, soit les 6, 12, 18, 24, 30.
(3) Extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Massigli.
(4) Sur ce contre-projet, voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 134. Voir également, au tome XVII de la présente série, le nº 57.

391

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 964 à 966 (1). *Paris, 24 août 1939* (2).

Je me réfère à votre télégramme no 1324 (3).

Le chargé d'affaires de Turquie étant venu s'informer de la situation auprès du Département, il lui a été donné les indications suivantes dont vous pourrez de votre côté vous inspirer :

1o Le gouvernement de l'U.R.S.S. pouvant seul donner une interprétation valable de l'accord germano-russe, l'ambassadeur de France à Moscou a été chargé de poser à M. Molotov un certain nombre de questions dont dépendront le maintien ou le rappel de la mission militaire française, ainsi que les conclusions que le gouvernement français devra tirer du nouvel accord.

M. Naggiar fera notamment préciser la portée que le gouvernement soviétique entend donner au fait que l'accord ne contient pas la clause de style prévoyant la faculté de dénonciation sans préavis au cas d'agression de l'une des parties contractantes contre un état tiers; le gouvernement soviétique estime-t-il que cette faculté soit imprescriptible, ou au contraire a-t-il entendu y renoncer? (4).

2o Quels que soient les résultats de cette élucidation, ils ne sauraient bien entendu exercer aucune influence sur l'attitude de la France au regard de la Pologne, attitude maintes fois affirmée publiquement et confirmée en ce moment même par les mesures militaires en cours.

M. Neville Chamberlain aurait dans l'après-midi l'occasion de confirmer l'entière solidarité de l'Angleterre et de la France dans cette fidélité à leurs engagements (5).

3o A supposer que la défection de l'U.R.S.S. se confirme... (6) pleinement, elle ne pourrait nous affecter que dans la mesure très limitée de l'efficacité prêtée à l'aide soviétique en Europe.

Par contre, l'accord germano-soviétique avait eu pour résultat immédiat de provoquer un désarroi profond, encore qu'inavoué, dans tous les pays qui de près ou de loin avaient jusqu'ici [suivi] l'Allemagne dans sa politique anti-komintern.

(1) Ce document, extrait des « Papiers 1940 » et des papiers Massigli, porte la datation erronée du 26 août, 0 h. 20, 0 h. 25, 0 h. 30. Il faut lire en fait : 24 août, ainsi que l'indiquent les registres départ de la Direction politique.

(2) Par fil.

(3) Du 23 août, ci-dessus reproduit sous le no 281.

(4) Sur la rencontre de l'ambassadeur de France à Moscou et du commissaire du peuple soviétique aux Affaires étrangères, voir ci-après le no 432.

(5) Allusion à l'intervention du Premier britannique aux Communes, dans l'après-midi du 24 août : voir ci-après le no 405 (note).

(6) Lacune de déchiffrement.

392

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE [1]

Paris, 24 août 1939.

L'ambassade de Chine manifeste la plus vive inquiétude au sujet des conséquences qu'entraînera en Extrême-Orient la conclusion du pacte germano-soviétique. Elle craint, ou que le Japon ne se jette dans les bras de la France et de l'Angleterre, ou que les gouvernements allemand et russe ne s'efforcent, en apportant à Tchang-Kai-Chek une aide substantielle, d'établir leur influence sur le gouvernement de Tchongking, ou encore que, à l'incitation de l'Allemagne, Tokyo ne recherche une entente avec Moscou. Chacune de ces hypothèses aurait pour conséquence d'éloigner la Chine nationaliste de la France et de l'Angleterre, lesquelles contrôlent les deux seules voies d'accès pratiquement utilisables entre la Chine occupée et le monde extérieur.

Le conseiller de l'ambassade est venu cet après-midi entretenir le sous-directeur d'Asie de ces préoccupations.

M. Chauvel a répondu à M. Kuo qu'aucune de ces hypothèses n'était en effet à exclure; que toutefois les militaires extrémistes, incapables il y a peu de jours d'obtenir la transformation du pacte antikomintern en alliance, éprouveraient vraisemblablement des difficultés plus grandes encore à amener le gouvernement japonais à renoncer à son opposition traditionnelle et fortement ancrée au communisme, qu'enfin, le gouvernement de Tchongking avait intérêt à observer la plus grande prudence, tout accueil favorable d'offre germano-russe étant notamment de nature à provoquer de la part du Japon, et éventuellement de la France et de l'Angleterre, des réactions vives.

(1) **Rédigée par M. Chauvel, sous-directeur.**

393

Le Général Vuillemin, Chef d'État-major général de l'armée de l'Air, au Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale.

D. nº 2190 [1]. Très secret. Très urgent. *Paris, 24 août 1939.*

Référence : Votre lettre nº 1730/DN3 du 23 août 1939 [2].

I. Par votre lettre citée en référence, vous avez bien voulu me demander mon avis sur la lettre nº 306/S du 16 août 1939 du général attaché militaire à Londres [3].

II. Dans l'hypothèse du déclenchement des hostilités allemandes contre la Pologne et d'une attitude défensive de l'Allemagne contre la France et l'Angleterre, j'estime qu'il n'est pas possible de se contenter du procédé A indiqué par l'étude britannique [4], qui aurait pour résultat de laisser peser sur la Pologne tout le poids de l'aviation allemande. Il importe de retenir sur notre front une partie, la plus importante possible, des forces aériennes allemandes; pour cela, je suis d'avis d'entreprendre, avec toute la prudence nécessaire dans le choix des procédés d'exécution, les actions prévues au paragraphe B de la note en question [5] et de nous préparer, en collaboration étroite avec les forces aériennes britanniques, à passer à celles prévues aux

[1] Extraite des archives du service historique de l'armée de l'Air.

[2] Non reproduite, dont le sens est indiqué dans le paragraphe suivant.

[3] Ce document n'a pas été reproduit. L'attaché militaire de France à Londres transmettait par ce document la traduction d'une note du comité de Défense impériale « sur la manière générale de procéder qui devrait être à la base des bombardements aériens dans les premières phases d'une guerre, dans l'hypothèse où l'Allemagne adopterait une attitude défensive à l'Ouest et attaquerait à l'Est ». Cette note distinguait quatre façons de procéder (A, B, C, D) et concluait : « Quel que soit le procédé adopté, nous devrions mettre tout en œuvre pour montrer clairement, non seulement aux neutres, mais même au peuple allemand, que notre offensive aérienne est dirigée uniquement contre des objectifs dont la destruction peut rendre la guerre plus courte et que nous n'avons pas l'intention de nous attaquer à la population civile ». En transmettant la note, le général Lelong, après avoir indiqué les mobiles de l'attitude britannique (crainte de représailles allemandes sur Londres et les objectifs vitaux anglais, « désir de faire plaisir à tout le monde ou plutôt ne faire de peine à personne : Américains, neutres et même le peuple allemand qu'on rêve encore de soulever contre le régime nazi ! »), déclarait : « Il semble qu'il y ait tout de même mieux à faire que les seules attaques sur les stocks ou moyens de production de carburants qui ont toujours eu les faveurs particulières de l'état-major de l'Air britannique ».

[4] Le procédé A était ainsi désigné : « Prendre toutes mesures préparatoires terrestres et aériennes, y compris l'envoi en France par nous de la force aérienne avancée de combat et le premier contingent du corps expéditionnaire, mais sans entamer aucune action offensive aérienne, sauf contre les bâtiments de guerre à la mer ».

[5] Il s'agissait d' « entamer des actions aériennes contre des objectifs purement « militaires dans le sens le plus strict du mot », c'est-à-dire la flotte allemande et ses bases, les unités et les installations des forces aériennes, et l'armée allemande sur le front Ouest ».

paragraphes C [1] et D [2], dans le cas où les forces aériennes allemandes prendraient l'initiative de telles actions.

III. Il doit être bien entendu que le déclenchement de telles opérations *appelle une décision du gouvernement* et que la date à fixer pour ce déclenchement doit tenir compte du développement de la concentration terrestre des forces franco-britanniques sur le théâtre du Nord-est. Étant donné que le déclenchement des actions aériennes B entraînera, automatiquement et au minimum à titre de riposte, les attaques par l'aviation allemande des objectifs militaires de ce théâtre d'opérations, il y a lieu de tenir compte des répercussions de ces attaques sur nos mouvements de concentration.

J'estime d'autre part que de telles actions aériennes doivent précéder largement le déclenchement des opérations offensives terrestres envisagées sur le théâtre du Nord-est en vue de venir en aide à la Pologne, afin que les résultats obtenus par les actions aériennes aient une répercussion sur la situation militaire sur ce théâtre.

394

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Mandel, Ministre des Colonies.

D. nº 879. *Paris, 24 août 1939.*

Par une dépêche en date du 9 de ce mois, vous avez bien voulu me communiquer la synthèse des informations qui vous sont parvenues au sujet de l'action japonaise au Siam [3]. Vous m'avez demandé, à cette occasion, de vous faire connaître la forme sous laquelle il me semblait que cette action pût être combattue.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu moi-même du ministre de France certains des renseignements dont fait état la lettre précitée. Plus récemment encore, le 20 de ce mois [4], M. Lépissier m'a fait tenir, outre l'annonce de mouvements d'officiers japonais que je vous communique par ailleurs, la nouvelle d'une offre japonaise d'accord commercial, comportant échange de matières premières siamoises contre produits fabriqués japonais.

[1] « Étendre l'action aérienne à des objectifs dépendant aussi intimement que possible d'installations purement militaires, mais susceptibles d'avoir un effet important sur la réduction de la capacité adverse à prolonger la guerre ». Les objectifs les plus intéressants étaient les stocks de carburant et les usines de carburants synthétiques.

[2] « Y aller à fond (en anglais : « enlever ses gants ») dès le début et attaquer les objectifs les plus avantageux pour réduire l'effort militaire adverse, sans se préoccuper de savoir si, oui ou non, cette façon de procéder causera de lourdes pertes dans la population ennemie. »

[3] Il a paru superflu de reproduire cette dépêche.

[4] Par télégramme nº 208, non reproduit, son contenu étant ici suffisamment résumé.

En ce qui concerne les tendances du gouvernement de Bangkok, j'ai constaté, à diverses reprises, que le Foreign Office, régulièrement instruit de nos préoccupations, se montre moins inquiet que nous. Et sans doute ne faut-il pas tenir pour également valables tous les renseignements qui, de diverses sources, parviennent à nos services.

Pour apprécier l'attitude du gouvernement de Bangkok, il convient de se rappeler que la Thaïlande est un état faible et dont les frontières maritimes et terrestres sont, en cas de conflit, également exposées.

En accord avec le gouvernement britannique, j'incline à penser que le gouvernement thaïlandais s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de maintenir sa neutralité. Le démenti officiel qu'il a récemment opposé aux rumeurs le représentant comme ayant conclu un accord politique avec le gouvernement japonais s'inspire de cette tendance. Mais, si le cabinet de Bangkok répugne sans doute à s'engager par un acte formel, je le crois peu apte à résister à l'action de détail d'une puissance considérée comme redoutable. En d'autres termes, la faveur présentement réservée aux entreprises japonaises me paraît tenir au fait que la Thaïlande craint le Japon plus qu'elle ne redoute la France et l'Angleterre.

Il n'est pas de démarche proprement diplomatique qui puisse prévaloir contre une appréciation de cette nature. Des représentations renouvelées seraient probablement interprétées comme des manifestations de nervosité et iraient à l'encontre du but poursuivi. Notre effort doit tendre à convaincre le Siam de l'efficacité des moyens dont nous disposons pour notre défense et pour celle de nos amis [1].

C'est en ce sens que sont orientés les efforts des légations de France et d'Angleterre.

Peut-être les résultats de la conférence de Singapour [2], qui ne me sont pas encore connus, permettront-ils de fournir à cette action de propagande des éléments nouveaux.

[1] Conseil déjà formulé quelques semaines auparavant : voir, au tome XVII de la présente série, le n° 352.

[2] Une conférence militaire, navale et aérienne franco-britannique s'était tenue à Singapour du 22 au 27 juin 1939, pour fixer une ligne de conduite commune en Extrême-Orient, dans l'éventualité d'une guerre avec le Japon. Sur les résultats de cette conférence, voir au tome XVII précité les nos 20 et 318.

395

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
AU GÉNÉRAL JAMET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 338/AM. *Londres, 24 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous confirmer par écrit le compte rendu que je vous ai fait par téléphone, de la conversation que j'ai eue le jeudi 24 août, à midi, avec lord Chatfield, ministre de la coordination de la Défense, qui m'avait convoqué à son bureau.

*
* *

Se référant aux échanges récents de correspondance entre le Premier ministre britannique et le président du Conseil au sujet de la direction de la Guerre et de la mise sur pied, dès le temps de paix, d'un « Comité d'études » destiné à être le noyau d'un état-major interallié — en temps de guerre [1] —, lord Chatfield m'a exprimé le très vif désir du Premier ministre britannique — et le sien propre — de passer à l'exécution, c'est-à-dire de mettre sur pied — et à l'épreuve — ce Comité d'études.

« En ce qui me concerne, m'a-t-il dit, mon personnel est désigné et prêt à fonctionner. Je n'ai plus qu'à attendre que vous fassiez de même. »

Je m'étais heureusement muni de votre lettre nº 1694/D.N.3. du 19 août [2], ce qui m'a permis de donner à lord Chatfield des renseignements lui indiquant que nous n'étions pas, sur ce point, en retard.

Aussi bien lord Chatfield que le général Ismay, qui assistait à la conversation, ont été très favorablement impressionnés en retrouvant, sur la liste du comité prévu, des noms familiers à leurs oreilles — et à leur cœur. Leur seule préoccupation est plutôt : « Pourvu que ça dure ! », c'est-à-dire pourvu qu'on laisse dans cet organisme interallié des gens qui ont fait leurs preuves dans les conversations franco-britanniques, et qui, en outre, ont une valeur très au-dessus de la moyenne. On craint qu'ils soient trop occupés, dans l'avenir, pour faire partie intégrante d'un organisme dont une des qualités essentielles doit être « la permanence ».

*
* *

A l'étude, je me suis aperçu d'ailleurs que le personnel britannique avait, *a priori*, moins de valeur d'utilisation *immédiate* que le nôtre. Sans doute, et tout au moins pour débuter, et « mettre en selle » les officiers généraux

(1) Sur l'échange de lettres Daladier-Chamberlain à ce sujet, voir, au tome XVII de la présente série, les nºs 314, 401, 414 ; ci-dessus le nº 328.
(2) Document non retrouvé.

qui formeront la délégation britannique, a-t-on l'intention de mettre les trois colonels chefs de la section des Plans au War Office, à l'Amirauté et à l'Air Ministry. Mais les officiers généraux, têtes de colonne, seront nouveaux, et ne sont même pas à Londres à l'heure actuelle.

Reste surtout, comme élément permanent, le Secrétariat dont le commandant du Souzy vous a apporté la composition : capitaine de vaisseau Clarke, lieutenant-colonel Redman, et un premier secrétaire du Foreign Office, M. Hopkinson.

*
* *

Bref, lord Chatfield a le plus grand désir de donner, aussitôt que possible, à cet organisme interallié, la cohésion nécessaire. Et, comme les circonstances sont telles qu'on peut envisager que le « Comité d'études » devrait, à très brève échéance, prendre son caractère du temps de guerre; comme d'autre part, de nombreuses questions nécessiteraient actuellement une mise au point (par exemple : Que ferons-nous exactement pour aider la Pologne ? — Répercussions possibles du pacte russo-allemand ? — Attitude à prendre vis-à-vis de l'Italie, si celle-ci manifestait peu d'enthousiasme pour être entraînée dans la lutte ? etc., sans compter certaines questions d'allure économique), lord Chatfield propose qu'on réunisse, *à une date aussi rapprochée que possible*, un Comité franco-britannique, qui aurait la composition suivante :

— du côté français : le personnel visé à la note nº 1694/D.N. 3. du 19 août (Comité et Secrétariat permanent).

— du côté britannique : le personnel désigné pour servir de base à l'état-major interallié (3 généraux - 3 colonels ou lieutenants-colonels chefs de sections des Plans - Secrétariat permanent).

Le but de cette prochaine réunion, qui pourrait être assez courte (trois-quatre jours environ), serait :

1º D'étudier les questions visées ci-dessus : le comité de Défense impériale se propose de mettre sur pied un projet d'ordre du jour. Il serait heureux que, de son côté, le secrétariat de la Défense nationale fasse de même, ou du moins indique les questions qui lui sembleraient devoir être traitées.

Ce serait, au fond, une continuation, une troisième phase des conversations d'État-major.

2º Mais, comme le personnel prenant part à ces conversations serait, pour la presque totalité, celui prévu pour l'organisme permanent du temps de guerre, la réunion projetée permettrait d'en faire l'essai, de les habituer déjà à travailler ensemble, d'ouvrir des horizons nouveaux à ceux qui y prendraient part pour la première fois; enfin, de juger s'il y a lieu d'y apporter amendements ou améliorations.

*
* *

Comme date aussi rapprochée que possible, lord Chatfield propose *lundi matin, 28 août, pour le commencement des séances.*

On aurait ainsi le temps de convoquer à Londres les officiers généraux britanniques qui ne s'y trouveraient pas actuellement et de leur donner une première idée des travaux qu'ils vont avoir à entreprendre, en les mettant entre les mains des officiers supérieurs appelés à les seconder.

Les séances pourraient avoir lieu, soit à Londres, soit à Paris, au gré de l'état-major général français. Étant donné le travail chargé qu'ont actuellement les trois chefs des sections des Plans, on préférerait, du côté britannique, que ce fût à Londres; mais, comme on pense bien qu'il en est de même du côté français, on est prêt à se ranger à l'opinion qu'exprimera à ce sujet le général Jamet.

396

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 163/AM [1]. *Varsovie, 24 août 1939.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 28 août.)

Résumé des événements survenus depuis le précédent rapport :

Dans ces derniers jours, l'accroissement des mesures militaires en Allemagne, l'extrême violence de la campagne menée par la presse et la radio allemandes, témoignaient que la pression sur la Pologne allait être poussée à fond.

Néanmoins, les dirigeants polonais conservaient leur calme et leur entière confiance, et il n'a pas été possible de les amener à consentir aucune concession aux exigences présentées par les Soviets à nos délégations militaires à Moscou.

Le départ pour Moscou de M. von Ribbentrop et la situation toute nouvelle qui en résultait ont enfin fait fléchir cette intransigeance, mais apparemment trop tard.

L'annonce de ce voyage avait beaucoup inquiété les milieux politiques; la presse toutefois maintenait une attitude de parfaite sérénité et l'opinion n'a pas paru s'émouvoir.

Aujourd'hui, le pacte germano-russe est un fait accompli.

Le gouvernement polonais a décidé cette nuit de renforcer sévèrement ses mesures de précaution [2]. Plusieurs incidents de frontière sont signalés [3], le courrier diplomatique polonais aurait été arrêté par les autorités allemandes. Il est probable que les événements vont maintenant se précipiter.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Voir ci-dessus le nº 365.
(3) Sur ces incidents, voir ci-dessus le nº 370.

L'état-major polonais et les conversations de Moscou :

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après de la mission qui m'avait été donnée de mettre l'état-major polonais au courant des négociations militaires de Moscou et de recueillir ses suggestions.

L'état des pourparlers de Moscou et les conditions posées par les Russes m'étaient connus par les télégrammes :

— du 14 août du général Doumenc (1);

— du 15 août de notre ambassadeur à Moscou, communiqué à l'ambassade de Varsovie (2);

— du 16 août du Quai d'Orsay concernant l'entretien de M. Bonnet avec l'ambassadeur de Pologne (3).

De plus, le 17 août, à 21 heures, arrivait à Varsovie le capitaine Beaufre, envoyé secrètement par le général Doumenc. Il m'apportait verbalement tous les détails utiles sur l'évolution suivie par les négociations. Il résultait de son exposé que les pourparlers étaient au point mort, qu'ils étaient pratiquement interrompus; que leur reprise paraissait subordonnée à une réponse favorable de l'état-major polonais et enfin, que le temps pressait, cette reprise ne pouvant pas être différée au-delà du 20 ou du 21 août (4).

Premier entretien avec le chef du grand État-major.

Le lendemain 18 août, à 11 heures 30, j'avais un long entretien avec le général Stachiewicz, chef du grand État-major. En même temps, l'ambassadeur de France était reçu par M. Beck, qui recevait ensuite dans la soirée l'ambassadeur d'Angleterre, chargé par son gouvernement d'appuyer les démarches françaises (5).

Après avoir montré au général Stachiewicz l'ordre qui m'accréditait, je lui ai d'abord confirmé, de la part de notre délégation à Moscou, qu'aucun renseignement concernant l'armée polonaise n'avait été et ne serait fourni aux Russes.

Ensuite, je lui ai fait un exposé aussi complet que possible, en insistant sur les points suivants :

— Importance que nous attachons à la constitution d'un front de résistance dans l'est de l'Europe, avec la participation russe, qui est de nature à en renforcer de beaucoup l'efficacité;

— Le gouvernement polonais a d'ailleurs reconnu lui-même l'utilité de cette constitution;

— Plus important encore est d'éviter un échec dont les conséquences seraient incalculables; au moment où Hitler hésite entre la paix et la guerre, la rupture des négociations serait un élément capable de le déterminer aux pires audaces. La Pologne y est intéressée au premier chef;

(1) Il s'agit du télégramme n° 1, du 14 août, reproduit ci-dessus sous le n° 23.

(2) Il s'agit du télégramme de Moscou n°s 873 à 880, publié ci-dessus sous le n° 43.

(3) Allusion au télégramme n°s 589 à 592 de Paris à Varsovie, reproduit ci-dessus sous le n° 70.

(4) *Note du document :* Un télégramme de M. Naggiar confirmait bientôt que la prochaine séance était en effet fixée au 21 août. [Sur la mission du capitaine Beaufre, voir ci-dessus le n° 66 (note)].

(5) Sur ces deux entretiens, voir ci-dessus les n°s 110, 113, 114, 120.

— Nous connaissons vos sentiments, vos objections, les motifs de votre attitude politique, nous ne vous demandons pas de la modifier, mais seulement de ne pas rendre impossible la tâche de nos représentants;

— Or, même limitées aux questions de communications, de ravitaillement et de transit, les négociations ne peuvent se poursuivre utilement sans la participation ou tout au moins l'accord tacite de l'état-major polonais;

— Si vous ne voulez pas participer, faites confiance au général Doumenc, précisez vos besoins et vos suggestions, il les prendra à son compte et dressera le programme des études à faire avec les Russes. C'est ainsi que nous avons procédé à Ankara; le général Huntziger a négocié seul, l'Angleterre a ensuite approuvé;

— Ce n'est pas tout : les Russes se montrent décidés à apporter à la coalition une aide effective, réelle, directe; ils ne veulent pas être des alliés de deuxième zone, se bornant à ravitailler les combattants. Ils veulent combattre aux côtés de la Pologne, quelle que soit d'ailleurs la manière dont le conflit sera déclenché; leur offre de collaboration est valable dans tous les cas où la Pologne serait en guerre avec l'Allemagne;

— Mais ils tiennent à avoir dès maintenant la certitude que leur action militaire pourra s'exercer. Pour cela, les moyens sont à étudier :

— aviation;

— envoi de matériel;

— renforts en troupes techniques fournies aux armées polonaises;

— enfin éventualité de l'emploi de forces russes sur le territoire polonais, dans des couloirs qui seraient strictement délimités, par exemple à l'extrême nord et à l'extrême sud de la Pologne.

C'est la certitude de pouvoir envisager cette éventualité qu'ils ont demandée à nos délégations; là est maintenant le nœud du débat; les négociations ne pourront reprendre que quand nos représentants seront en mesure de donner une réponse favorable;

— Il ne s'agit pour vous que d'une adhésion de principe, absolument secrète et sur le terrain purement militaire; elle prendra la forme que vous voudrez : soit accord, si vous acceptez de participer aux négociations, soit consentement officieux, soit même tacite, de vous à nous; cela suffira pour permettre à nos délégations d'envisager avec les représentants soviétiques l'utilisation éventuelle de couloirs en territoire polonais, contre l'assurance formelle de la part des Russes de ne pas en déborder, ni d'y rester;

— Dès lors, le général Doumenc pourra pousser à fond l'étude et la discussion de tous les modes d'assistance que les Russes peuvent vous fournir, en particulier avec leur aviation;

— Vous avez donc une réponse à me donner d'ici dimanche matin, sur laquelle j'appelle votre attention; tout ce que nous vous demandons, c'est de ne pas prendre une attitude qui entraîne inévitablement la rupture des pourparlers;

— Je répète que les conséquences d'un échec seraient incalculables en ce moment;

— Mesurez-les en regard de ce que nous vous demandons : un consentement tacite et limité, sur le plan militaire, car nos négociateurs ont bien le sentiment que les Russes n'ont en vue que des considérations stratégiques; consentement provisoire d'ailleurs, car il ne s'agit que de pouvoir poursuivre les études; rien de définitif ne sera fait sans avoir été au préalable soumis à votre approbation;

— En échange, vous gagnez une aide directe et réelle qui a sa valeur, et surtout la garantie de vos arrières et l'organisation de vos communications et ravitaillements par le territoire russe, organisation qui serait difficilement improvisée au moment du besoin et qui doit être minutieusement préparée;

— Je sais que votre idée est d'attendre l'ouverture des hostilités pour causer avec les Russes, mais alors, il sera bien tard. Vous risquez, surtout si le gouvernement des Soviets est indisposé par l'échec des pourparlers actuels, de trouver une Russie strictement neutre et même malveillante, qui ne vous apportera aucun concours sur vos arrières;

— En tout état de cause, vous négocierez alors dans de mauvaises conditions, car, étant aux prises avec les Allemands, vous n'auriez plus votre liberté d'action, vous risqueriez de trouver du côté russe des exigences beaucoup plus sévères que celles qui sont formulées maintenant;

— Votre intérêt certain est que le problème soit traité actuellement, alors que vous n'êtes pas sous la pression de la nécessité et que les pourparlers sont menés dans le cadre général du front de l'Est, par la France et la Grande-Bretagne et sous leur garantie;

— Je le répète, il ne s'agit pour vous que de donner un consentement secret et tacite à la continuation d'études techniques en dehors de toute question politique, consentement qui ne vous engage d'ailleurs à rien de définitif;

— C'est bien peu de chose, semble-t-il, en regard de l'avantage d'éviter peut-être la guerre et en tout cas d'y entrer avec l'appui de l'aviation russe et adossé à un front oriental bien constitué, en regard aussi de la gravité d'un refus.

Le général Stachiewicz m'avait écouté avec grande attention, sans m'interrompre et en prenant de nombreuses notes. Sur la plupart de mes arguments, il ne fit aucune objection.

Il me demanda si les couloirs réservés aux Russes leur seraient ouverts automatiquement au début de la guerre. Je répondis que les conditions d'entrée des forces soviétiques sur le territoire polonais étaient précisément parmi les points à discuter, si les pourparlers continuaient, et à soumettre ensuite à l'état-major polonais.

Puis il marqua son étonnement et sa méfiance devant les propositions russes :

« Je ne puis croire que les Russes désirent réellement se battre avec les Allemands; il leur est si commode de rester en deuxième ligne, la Pologne les couvre. Pratiquement d'ailleurs, comment pourraient se développer leurs actions offensives, en des couloirs étroits, en un pays si mal pourvu de communications? Où et comment atteindraient-ils les forces allemandes? Je ne le vois pas; il n'y a là-dedans rien de réel. C'est un bluff trop évident, un chan-

tage; ils recommencent, sur le terrain militaire, la même tactique de chantage qu'ils ont suivie au cours des négociations politiques avec vous. Ce qu'ils cherchent, c'est à prendre sur nous un avantage politique qui pèserait lourdement sur notre avenir car, malgré le secret promis, ils ne manqueraient pas de l'exploiter. Si nous les autorisions à entrer sur notre territoire, ils y resteraient, ils s'y établiraient et n'iraient pas plus loin; sous toutes sortes de prétextes, ils ne s'engageraient pas contre les Allemands ».

Nous discutâmes longuement. Je développai à nouveau mes arguments, en particulier sur les conditions difficiles dans lesquelles la Pologne se trouverait pour traiter avec l'U.R.S.S. après le début des hostilités. Le général croyait au contraire que le gouvernement de Moscou serait disposé à ce moment, plus qu'en temps de paix, à aider la Pologne à lutter avec les Allemands et que l'entente s'établirait facilement.

J'insistai aussi sur la gravité d'un échec des négociations de Moscou; il ne le contesta pas, en déplorant qu'on se fût engagé dans cette impasse.

Quant à l'idée d'accepter la proposition russe, il la voyait sous les plus sombres couleurs : « Peu importe alors que la guerre soit gagnée ou perdue, si les Russes sont sur notre territoire, ils y resteront; même victorieuse, la Pologne sera amputée, car les Alliés feront-ils la guerre pour forcer les troupes soviétiques à évacuer les régions occupées? »

Finalement, il conclut : « Une telle décision me dépasse, je vais en rendre compte au Maréchal qui décidera ».

A la suite de cet entretien, j'envoyai un télégramme 150/S à Paris et à Moscou [1].

L'attitude du chef d'État-major laissait peu d'espoir d'une issue favorable. L'entretien que l'ambassadeur de France eut dans le même temps avec M. Beck laissa une impression encore moins encourageante. Le ministre des Affaires étrangères marqua la même défiance, ajoutant que depuis le début des négociations politiques de Moscou, l'U.R.S.S. manœuvrait pour faire retomber la responsabilité de leur échec sur la Pologne; il prétendait en outre que si la Pologne faisait la faute d'accepter les exigences russes, le Reich en serait informé par les Soviets eux-mêmes et la guerre deviendrait inévitable. Il consentit cependant à rechercher une formule, avec les chefs de l'armée, mais sans grand espoir. Vis-à-vis de l'ambassadeur d'Angleterre, M. Beck ne se montra pas mieux disposé.

Deuxième entretien avec le général Stachiewicz [2].

Le samedi 19 août, dans la matinée, mon collègue britannique, le colonel Sword, venait me montrer un mémoire qu'il venait d'établir de concert avec un de ses camarades de la Marine royale, pour exposer, en se plaçant surtout au point de vue marine et communications, les avantages que l'état-major polonais trouverait dans l'acceptation de la proposition russe. Il désirait présenter ce mémoire au chef du grand État-major.

(1) Du 18 août, ci-dessus reproduit sous le nº 110.
(2) Sur cet entretien, le 19 août, voir ci-dessus les nºs 147, 153.

Je saisis aussitôt cette occasion de faire une nouvelle tentative auprès du général Stachiewicz et je lui demandai une entrevue en le priant d'ajourner l'envoi de la réponse polonaise.

Il nous reçut, le colonel Sword et moi, à midi 30. Je le trouvai encore moins disposé que la veille à se ranger à notre point de vue.

Il contesta les arguments du colonel Sword en ce qui concerne les possibilités de transit à travers le territoire soviétique : « Les Soviets, dit-il, nous achètent du charbon de haute Silésie, parce qu'ils sont incapables d'alimenter leurs usines avec leur charbon russe, par défaut de rendement de leurs moyens de transport ».

L'attaché militaire britannique émit l'idée qu'on pourrait envisager le transport des troupes russes en territoire polonais en trains fermés, comme cela se pratique pour les transports militaires allemands, à travers le corridor poméranien; il esquissa un plan de transport entre la région de Minsk et les nœuds ferroviaires de Wilno, Grodno, Bialystok. Le général se récria : « Grodno, Bialystok, mais c'est le cœur de la Pologne, puis une armée ne reste pas dans des trains, il lui faut des arrières, donc un territoire ». Quant au mouvement des forces soviétiques au nord de Wilno, il considérait que c'était une opération illusoire, en raison des faibles ressources en routes et voies ferrées de cette région, qui d'ailleurs mène à la Lithuanie et non à la Prusse orientale.

Le colonel Sword convint qu'il était difficile, pour l'état-major polonais, d'accepter les exigences russes *ex abrupto*, alors que la question n'avait pu être étudiée et que peut-être son opinion changerait quand on le mettrait en présence d'un mémorandum établi à loisir où tous les arguments auraient pu être réunis.

Le chef du grand État-major répondit qu'aucune argumentation ne pourrait amener la Pologne à s'écarter d'un principe sacré, fixé comme essentiel par le maréchal Pilsudski : n'admettre en aucun cas des troupes étrangères sur le sol polonais. « Étant donné notre position géographique, ce principe est la clef de voûte de notre indépendance, nous l'avons opposé aux Allemands, il n'est pas moins valable à l'égard des Russes; en vain, vous me dites que la question est seulement sur le plan militaire; consentir, en temps de paix, à envisager l'entrée de troupes étrangères sur le territoire national est avant tout un acte politique, qui engage le gouvernement polonais; nous n'en admettons pas l'idée, ni même l'hypothèse, fût-ce un instant, fût-ce dans la fiction d'un *Kriegspiel*. Du reste, notre position à ce sujet est bien connue, notre gouvernement l'a maintes fois proclamée, elle n'a jamais varié. »

Les maîtres-mots avaient été dits; après cela, il était bien évident, connaissant les Polonais, qu'ils demeureraient irréductibles.

Nous épuisâmes cependant toutes les formules possibles de compromis. Le chef du grand État-major ne voulut même pas envisager l'utilisation des plates-formes polonaises par l'aviation russe, répétant que c'était une question qui ne pourrait se poser qu'après l'ouverture des hostilités. Il était avant tout préoccupé de ne pas laisser subsister le moindre doute sur la résolution définitive de l'état-major et du gouvernement polonais de n'admettre en

aucun cas l'éventualité de l'entrée des Russes sur le territoire national et de ne se prêter à aucune conversation avec eux, en temps de paix.

Il revenait toujours sur l'impossibilité de se fier à des engagements pris par les Soviets : « Nous représentons ici trois pays honnêtes et nous avons confiance réciproque dans nos engagements; avec les Russes, c'est une autre affaire ».

Quant à la valeur de l'armée soviétique, il cita l'opinion de l'attaché militaire allemand à Moscou: « capable de défendre son territoire, incapable d'une offensive à l'extérieur ».

Je repris l'idée du mémorandum, en montrant au général que si, par chance, les négociations de Moscou pouvaient se poursuivre, on pourrait y faire un travail extrêmement utile en envisageant dans son ensemble la collaboration de tous les éléments (Polonais, Russes, Roumains, Turcs) appelés à constituer le front oriental, que ces études, poursuivies avec le concours des Russes, pourraient aboutir à l'établissement d'un mémoire qu'il ne refuserait certainement pas d'accueillir, s'il lui était transmis par les états-majors français et anglais. Ce mémoire exposerait les différentes modalités que pourrait prendre l'appui soviétique; l'état-major polonais aurait tout intérêt à en prendre connaissance et à formuler ses observations.

Avec quelque méfiance, le général Stachiewicz répondit qu'il soumettrait cette proposition au Maréchal, mais qu'il était bien entendu que l'état-major polonais ne reviendrait en aucun cas sur son refus de laisser entrer les Russes ou de collaborer avec eux.

Il marqua même beaucoup de scepticisme au sujet de l'utilité d'étudier avec les représentants soviétiques le fonctionnement et l'amélioration des communications. « Ils ne feront rien, dit-il; si la guerre éclate et qu'ils veuillent nous aider, ce sera très simple, on utilisera les lignes qui servent aujourd'hui au trafic commercial; les autres n'ont que peu de rendement. »

Il était évident que la discussion ne faisait que renforcer le parti-pris de notre interlocuteur; il ne restait plus qu'à essayer de ne pas couper toute possibilité de manœuvre à notre délégation à Moscou et pour cela, à ne pas enregistrer un refus formel de la part de l'état-major polonais.

« Je vois quelle sera votre réponse, dis-je au général Stachiewicz, mais vous ne me l'avez pas encore donnée officiellement. »

— « Je puis le faire tout de suite, j'en ai le pouvoir » me répondit-il.

— « Ne me la donnez pas, nous sommes fixés, mais il vaut mieux que notre délégation à Moscou puisse agir comme si aucune question ne vous avait été posée ».

Non sans émotion, le général nous dit qu'il comprenait nos efforts pour éviter une rupture des négociations, qu'il était désolé de ne pouvoir mieux les seconder et qu'il admettrait volontiers de considérer que la question ne lui avait pas été posée, si nous estimions que la tâche de nos représentants à Moscou pourrait en être facilitée.

Il nous fixa un nouveau rendez-vous dans la soirée pour nous donner la réponse du Maréchal, à propos du mémorandum.

Un coup de téléphone ultérieur remit ce rendez-vous au lendemain matin, le général ayant dû s'absenter.

Dans la soirée, l'ambassadeur de France était reçu par M. Beck [1]. Le ministre, tout en reconnaissant la valeur de certains de nos arguments, déclarait que, d'accord avec le Maréchal, le gouvernement polonais maintenait sa position, qu'il ne voulait avoir aucun accord militaire avec l'U.R.S.S. et qu'il n'admettait pas que l'on pût discuter, sous une forme quelconque, de l'utilisation d'une fraction de territoire national par des troupes étrangères.

Il fut convenu que cette réponse était donnée « entre nous » et que le gouvernement polonais nous laissait le soin de considérer — si nous le jugions à propos — que la question n'avait pas été posée à la Pologne.

C'est cette dernière position que, dès avant cette entrevue, j'avais chargé le capitaine Beaufre, partant à 17 heures pour Moscou, de suggérer à notre délégation, estimant que celle-ci pourrait baser là-dessus une tactique consistant à contre-attaquer les Russes sur ce que leurs exigences prématurées et imprécises ne pouvaient raisonnablement être présentées aux états-majors intéressés avant une étude plus approfondie.

Troisième entretien avec le général Stachiewicz [2].

Le chef du grand État-major nous reçut, le colonel Sword et moi, le dimanche 20 août à 13 heures.

Il nous dit que la question était close par la réponse donnée la veille par M. Beck d'accord avec le Maréchal.

En ce qui concerne le mémorandum à soumettre éventuellement à l'état-major polonais concernant la collaboration d'ensemble sur le front oriental, il confirma qu'il accepterait d'en prendre connaissance, mais en spécifiant bien que cela ne signifiait aucunement que la Pologne pût changer son point de vue concernant l'entrée des troupes étrangères sur son territoire.

Il tint à préciser qu'aucun doute ne devait rester sur la décision irrévocable du gouvernement polonais à ce sujet et qu'en particulier, il fallait éviter tout ce qui pourrait laisser croire aux Soviets que la Pologne était susceptible de modifier éventuellement l'attitude qu'elle avait toujours maintenue jusqu'ici.

Je répondis au général qu'il restait bien peu d'espoir de pouvoir poursuivre les négociations de Moscou, mais que, dans le cas où les choses tourneraient ainsi, j'espérais qu'il ne refuserait pas d'être tenu au courant par moi de ces négociations et qu'il consentirait également à me faire connaître — strictement entre nous — les conceptions et les besoins de l'état-major polonais, de façon que nos négociateurs puissent en tenir compte dans leurs études.

Le général ne fit pas d'objection, tout en rappelant une fois de plus la position inébranlable prise par la Pologne.

Nous nous sommes heurtés à un dogme légué par le maréchal Pilsudski. C'est un obstacle qu'on ne franchit pas, étant donné la mentalité des dirigeants polonais, dont cependant le point de vue à l'égard des Russes a depuis six mois beaucoup évolué.

(1) Voir ci-dessus le n° 153.
(2) Voir ci-dessus le n° 169.

Mais ce rapprochement, qui n'est guère qu'une amélioration de l'atmosphère entre les deux pays et qui pratiquement, a été maintenu sur le plan commercial, laisse intactes les données essentielles de la politique polonaise.

Le gouvernement polonais et l'État-major ont toujours été très nets sur ce point et j'ai eu à maintes reprises l'occasion dans mes rapports (1) de constater qu'une entente militaire ou politique avec les Soviets dès le temps de paix, et spécialement l'idée d'admettre les troupes russes sur le territoire polonais, demeuraient entièrement exclues. Ce n'est qu'après l'ouverture des hostilités qu'une entente pourrait être recherchée avec les Soviets, que la menace allemande rendrait alors, espérait-on, beaucoup plus coulants.

Les Polonais ne veulent pas admettre que l'intégrité de leur territoire puisse être mise en question, fût-ce sous couleur de leur porter assistance. L'histoire justifie amplement, à leurs yeux, ce principe basé sur une méfiance égale à l'égard de leurs deux grands voisins.

Nouvelle situation résultant des négociations germano-soviétiques.

L'annonce par le *D.N.B.* de la prochaine conclusion d'un accord de non-agression germano-soviétique et du voyage de M. von Ribbentrop à Moscou pour le 23 août (2) est tombée ici comme une bombe.

Dans leur première réaction, M. Beck, qui reçut l'ambassadeur de France dans la nuit du 21 au 22 août (3), et le général Stachiewicz, que j'allai trouver le 22 au matin, virent dans cet événement la justification éclatante de leur méfiance contre les Soviets. L'un et l'autre étaient fort calmes et tendaient à considérer que la situation n'en était que peu modifiée, que la position des puissances occidentales et celle de la Pologne devaient demeurer aussi fermes, que d'ailleurs il fallait attendre pour apprécier la portée réelle de cet accord et que M. von Ribbentrop, à son tour, allait connaître les surprises et les déceptions que réserve à ses partenaires la duplicité de la diplomatie soviétique.

Les collaborateurs du ministre des Affaires étrangères et le 2e bureau étaient moins optimistes et jugeaient la situation très grave. La presse du jour se bornait à enregistrer le communiqué du *D.N.B.* sans commentaires, mais l'émotion était vive dans les milieux politiques.

Le chef du grand État-major me dit qu'il étudiait, avec le Maréchal, les mesures de précautions qui pouvaient être à prendre.

Cependant, on apprenait que les délégations militaires française et anglaise restaient à Moscou et que la conclusion du pacte germano-soviétique paraissait moins avancée et sa portée plus restreinte que les nouvelles de source allemande avaient essayé de le faire croire.

Dans la nuit du 22 au 23, des instructions du Quai d'Orsay donnaient mandat à l'ambassadeur de France de tenter une nouvelle démarche auprès du gouver-

(1) *Note du document :*
Notamment rapports du 11 janvier, 6 avril, 19 juillet, 2 août 1939. [Le premier de ces rapports est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 344; les rapports du 19 juillet et du 2 août sont publiés au tome XVII sous les nos 241 et 403. Le rapport du 6 avril n'a pas été retrouvé.]

(2) Voir ci-dessus le n° 214 (note).

(3) Sur l'entretien du ministre polonais avec l'ambassadeur, voir ci-dessus les nos 215, 217, 218.

nement polonais pour le faire revenir, si possible, sur son refus d'envisager, même tacitement, une collaboration militaire avec les Soviets [1]. La situation était en effet profondément modifiée; il devenait nécessaire et il semblait possible de contrecarrer à Moscou la manœuvre allemande et peut-être même de la faire partiellement échouer, ce qui aurait pour effet de renverser l'impression produite sur l'opinion dans les divers états intéressés. Mais il fallait pour cela que la Pologne se départît de sa position intransigeante, qui barrait toute possibilité de négociation avec les Soviets, et qu'elle ne pouvait désormais maintenir sans assumer les plus lourdes responsabilités.

M. Léon Noël fit le 23 août une démarche pressante auprès de M. Beck ; le ministre se montra ébranlé, mais il demanda de différer sa réponse et une nouvelle rencontre fut prévue pour midi et quart.

Dans cette deuxième entrevue, M. Beck céda, non sans manifester à nouveau la profonde aversion que l'éventualité de l'entrée des troupes russes inspire aux Polonais. Il accepta la formule suivante, qui précise le langage que le général Doumenc est maintenant autorisé à tenir à ses interlocuteurs soviétiques :

« Nous avons acquis la certitude qu'en cas d'action commune contre une agression allemande, une collaboration entre la Pologne et l'U.R.S.S., dans des conditions techniques à déterminer, n'est pas exclue (ou est possible).

« Les états-majors français et britannique considèrent dès lors qu'il y a lieu d'étudier immédiatement *toutes* les hypothèses de collaboration » [2].

Il semble qu'une telle formule ouvre à nos délégations des possibilités de négociation suffisantes. Elle représente pour les Polonais un sacrifice considérable qu'ils n'eussent jamais consenti si la perspective du pacte germano-soviétique n'avait créé une menace immédiate, qui nécessitait une parade urgente et justifiait une dérogation aux règles valables pour le temps de paix.

La situation à Dantzig :

Les travaux de défense continuent à la frontière dantzico-polonaise et la militarisation du territoire de la Ville libre se poursuit.

Forster a passé en revue la semaine dernière les troupes nazies commandées par Goetze, chef des *S.S.* auxquels il a remis un drapeau aux armes du Reich et de la Ville libre comme symbole de leur attachement au Reich. Le défilé a comporté :

— 4 compagnies d'infanterie,
— 1 compagnie de mitrailleuses légères,
— 1 compagnie de mitrailleuses lourdes,
— 2 compagnies antichars (20 canons),
— des sections du Génie, de liaison, du train du service de santé.

Le pont de bateaux entre Rothe-Bude et Kasemarkt est terminé et livré à la circulation. Il est ouvert quatre fois par jour pour permettre la navigation sur la Vistule.

[1] Voir ci-dessus le n° 235.
[2] Sur les rencontres de l'ambassadeur et du ministre polonais dans la journée du 23 août, voir ci-dessus les n°s 275, 284, 298.

En ce qui concerne la question des douanes, les inspecteurs Słowikowski et Golochowski ont été relâchés [1]. Toutefois, il ne s'ensuit pas que l'autorité des inspecteurs polonais soit mieux respectée que ces jours derniers. Bien au contraire, des employés dantzicois ont été remplacés par des Allemands. Ils opèrent à la frontière en tenue de campagne et en armes et n'obéissent qu'aux ordres des autorités de la Ville libre.

La campagne allemande contre la Pologne.

La campagne exercée par la presse et la radio allemandes contre la Pologne prend plus d'acuité de jour en jour. Elle comporte des attaques d'une extrême violence relatives, en particulier, à la situation faite en Pologne aux minoritaires allemands. Les faits sur lesquels elle prétend s'appuyer sont presque tous controuvés ou démesurément grossis.

Les services du ministère des Affaires étrangères commencent, un peu tardivement d'ailleurs, à fournir à la presse et aux agences les éléments nécessaires pour démontrer la fausseté des accusations allemandes. C'est ainsi qu'entre autres, la presse allemande prétend que 76.000 à 77.000 Allemands ont déjà regagné le Reich, qui se trouve obligé de les loger dans des camps. M. Smogorszewski, correspondant de la *Gazeta Polska* à Berlin, où il était autrefois bien en cour, a demandé sans succès à visiter ces camps, sachant combien elles sont dénuées de tout fondement.

Du côté polonais, on riposte en signalant les persécutions que subissent les Polonais d'Allemagne. On note de source officielle que du 1er avril au 1er juillet 1939, 976 actes de violence ont été commis contre des Polonais. Ceux-ci rentrent en Pologne en grand nombre, qu'ils soient ou non expulsés par les Allemands.

Enfin, en Silésie, le mouvement frontalier a été complètement arrêté depuis le 1er août, en raison de la découverte dans la région de Katowice d'une organisation allemande d'espionnage. 76 arrestations ont été opérées dont 34 ont été maintenues. Cette affaire a été découverte à la suite de l'instruction menée contre les assassins du garde-frontière Pieczychlebek, tué le 9 août près de Ruda, et du policier Szwagel tué le 14 août, près de Tarnowskie-Gory. Les recherches de la police continuent et à la date du 22 août, la frontière est toujours fermée, sauf pour les voyageurs munis de passeports réguliers.

[1] Ces deux inspecteurs avaient été arrêtés le 13 août, dans le but d'empêcher le contrôle d'un transport d'armes qui s'effectuait dans leur secteur de surveillance : voir ci-dessus le nº 83.

397

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 645, 646 (1). Secret. *Paris, 25 août 1939, 0 h. 15.*

L'agence *D.N.B.* vient de transmettre à l'agence Havas une information ainsi conçue :

« Dantzig est entourée au sud et à l'ouest par une division polonaise mixte; le territoire de la Ville libre se trouve en danger d'être immédiatement l'objet d'un coup de main polonais ».

J'ai invité l'agence Havas à ne pas reproduire cette information. Je vous signale, à ce propos, que les services de la *Transcontinental Press*, qui sont, comme vous le savez, en relations étroites avec l'ambassade de Pologne, interrogés au début de l'après-midi par un journaliste français au sujet de la nomination de M. Forster comme chef d'État de la ville libre de Dantzig (2), se sont d'abord efforcés de minimiser la portée de cet événement. Interrogés à nouveau par le même journaliste sur le même sujet dans le courant de la soirée, les mêmes services changeant de ton, vraisemblablement sur des instructions reçues de Varsovie, ont indiqué qu'il s'agissait là d'une violation grave du statut que la Pologne ne saurait tolérer.

Je me réfère à mon télégramme no 639 (3) et vous rappelle toute l'importance que nous attachons aux recommandations dont vous devez faire part à M. Beck.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Existe également dans les « Papiers 1940 ».
(2) Voir ci-dessus le no 354 (note).
(3) Du 24 août, reproduit ci-dessus sous le no 358.

398

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1348 à 1350. *Washington, 25 août 1939, 1 h. 40, 1 h. 45, 0 h. 21.*

(*Reçu :* 9 h. 26, 1 h. 30, 8 h. 25.)

En plaçant l'opinion américaine devant une situation nette, la publication du texte de l'accord germano-soviétique semble avoir enrayé l'offensive que les isolationnistes avaient prononcée à la faveur de l'incertitude.

Les journaux de cette dernière tendance s'abstiennent en effet le 24 d'englober toutes les puissances européennes dans la même réprobation morale. Le *Wall Street Journal* insiste sur la faillite des partis qui, en Amérique et ailleurs, ont fait fond sur la Russie. Ils demandent que les États-Unis, au lieu de chercher à aider les démocraties européennes contre les dictatures, se préoccupent de sauver leur propre liberté.

Dans l'autre camp, le *New York Times* déclare qu'avec la possibilité d'une aide soviétique à l'Allemagne pour son ravitaillement, la position des États-Unis se trouve « matériellement et moralement changée ». « Il y a enfin un front démocratique. Les façades sont à bas; les systèmes antidémocratiques sont d'un côté et les démocraties de l'autre. Nous sommes inévitablement plus profondément engagés dans le conflit. En même temps que la pression dont les États-Unis sont l'objet, grandiront leurs responsabilités. La Russie étant définitivement hors de cause, les adversaires de l'Allemagne dépendront davantage des États-Unis. Si la guerre survient, nous serons la seule source importante de ravitaillement. C'est la réalité que la nation américaine doit considérer dans ces heures critiques. »

Le *Philadelphia Inquirer* proclame que les États-Unis doivent rester neutres, mais la révision immédiate de la loi de neutralité dans le sens demandé par l'administration lui paraît être la condition essentielle de cette neutralité.

399

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. no 1820. Réservé. *Paris, 25 août 1939, 2 h. 20.*

(A communiquer d'urgence à M. Le Norcy de la part du ministre des Finances.)

« Je vous prie de communiquer à sir John Simon le message suivant :

« 1. M. Paul Reynaud remercie le chancelier de l'Échiquier de sa communication [1]. Il le félicite d'avoir écarté le contrôle des changes et comprend les raisons qui ont inspiré sa décision.

« Il souhaite cependant que la livre sterling trouve le plus rapidement possible une stabilité de fait indispensable à l'équilibre des marchés des changes.

« 2. Étant données les répercussions que la décision britannique est susceptible d'exercer, le gouvernement français ne peut que se réserver la même liberté d'action en ce qui concerne le cours du franc.

« 3. Bien que la communication du gouvernement britannique ne fasse pas mention de l'accord tripartite [2], nous comprenons que cet accord reste en vigueur et que les dispositions techniques qui en découlent ne sont pas modifiées ».

« Signé : Paul Reynaud ».

400

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 820 à 824 [3]. Réservé. *Bucarest, 25 août 1939, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 4 h.)

A la fin de cette journée, la situation se présente ainsi en ce qui concerne la Roumanie :

1° La répercussion de l'accord germano-russe est considérable aussi bien sur le plan psychologique que sur le plan politique. D'une part, son effet moral a été tel qu'il porte ce pays à accentuer la réserve de son attitude vis-à-vis des problèmes européens. D'autre part, les Roumains s'estiment menacés par la collusion germano-russe qui risque de raviver la question de la frontière du Dniestr alors que jusqu'à présent, celle-ci ne suscitait pas d'inquiétudes directes, malgré le refus des Soviets de reconnaître l'annexion de la Bessarabie. Ainsi que je l'ai souvent indiqué, les Roumains ont toujours eu tendance à considérer que pour eux, le danger russe l'emportait sur le danger allemand, au point que nombreux sont dans ce pays ceux qui préfèreraient la domination du Reich à la protection des Soviets. Mais ... [4] que le rapprochement de Berlin et de Moscou met à la disposition de l'Allemagne un

[1] Communication ci-dessus reproduite sous le n° 367.
[2] Conclu en septembre-octobre 1936: voir au tome III de la présente série le n° 288.
[3] Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des « Papiers 1940 ».
[4] Lacune de déchiffrement.

nouveau moyen de pression sur la Roumanie, les craintes redoublées de celle-ci l'incitent à un redoublement de prudence.

On estime communément ici, et le gouvernement tout le premier, que la France et l'Angleterre ont été trompées par les Russes. M. Gafenco entre autres m'a rappelé les doutes que le Souverain et lui-même m'avaient toujours exprimés en ce qui concerne la sincérité des Soviets.

Ceux-là mêmes qui, dans l'espoir d'en retirer quelque bénéfice, nous eussent applaudis si les pourparlers avaient abouti, s'empressent maintenant de rappeler les réserves que leur inspirait le principe même de cette négociation.

2° La rancune provoquée contre la Pologne par l'attitude de celle-ci lors des événements de septembre et d'octobre et par son récent refus de négocier un accord d'État-major dirigé contre la Hongrie (1), n'a pas disparu. Elle n'est guère de nature à permettre d'augurer d'un développement prochain de la collaboration entre les deux pays, surtout dans le domaine militaire. Le coup de théâtre du 22 août (2) n'a pu en effet que renforcer encore la Roumanie dans sa répugnance déjà vive à prendre un engagement contre l'Allemagne (dépêche de M. Spitzmuller n° 521 (3) et mon télégramme n° 800 (4)). A cet égard, M. Gafenco, au cours d'un entretien privé cet après-midi, a été amené à me dire à titre personnel qu'au cas où son pays ne serait pas attaqué par les armes, il resterait neutre aussi longtemps que possible et qu'il ne pouvait pas en être autrement.

Cette affirmation correspond au sentiment que m'avait exprimé le Roi le 19 de ce mois (mon télégramme précité) avec, sans doute, une nuance plus restrictive évidemment due à la modification qui, dans l'esprit des Roumains, s'est produite dans l'équilibre des forces européennes.

401

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1269 (5). Réservé. *Varsovie, 25 août 1939, 3 h. 15* (6).

(*Reçu :* 5 h. 10.)

M. Beck m'a appris que M. Forster avait fait arrêter ce soir les chefs de service des chemins de fer polonais de la Ville libre.

(1) Sur ce refus, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 521, du 12 août, reproduite au tome XVII de la présente série sous le n° 543.

(2) Allusion à la signature du pacte de non-agression germano-soviétique.

(3) Voir note 1.

(4) Du 21 août, ci-dessus publié sous le n° 203.

(5) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Télégramme reproduit au *Livre jaune*, sous le n° 234, avec quelques modifications du libellé.

(6) Datation empruntée au *Livre jaune*, et qui nous semble plus vraisemblable que les 8 h. 15 portés sur l'exemplaire de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Il a prié M. Chodacki d'effectuer immédiatement une démarche auprès du Sénat, en attirant son attention sur la gravité de cette mesure qui, si elle était maintenue, risquerait de troubler profondément l'exercice d'un des droits essentiels appartenant encore à la Pologne.

Le gouvernement polonais se réserve, au cas où il n'obtiendrait pas satisfaction, de prendre des mesures de rétorsion. Je lui ai fait spécifier qu'il ne pouvait s'agir que de mesures d'ordre administratif ou économique.

402

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1267, 1268 (1). Réservé. *Varsovie, 25 août 1939, 3 h. 15.*

(*Reçu :* 5 h. 30, 6 h.)

Je viens de m'acquitter auprès de M. Beck de la [démarche] prescrite par votre télégramme nos 639-640 (2).

Le ministre m'a répondu :

1° Que le propos rapporté par le général Ironside avait été tenu par lui-même et non par le Maréchal et qu'il me le confirmait pleinement;

2° Que si la municipalité de Dantzig proclamait l'Anschluss, la Pologne se mettrait immédiatement en rapport avec ses alliés et éviterait, tant qu'elle ne serait pas en présence d'une agression directe ou indirecte du Reich lui-même, de recourir à toute action militaire;

3° Que d'une façon générale, le gouvernement polonais, conscient de la nécessité de ne pas se laisser mettre par l'Allemagne en mauvaise posture, continuerait, dans l'esprit qui est le nôtre, à faire preuve de sang-froid.

Il a ajouté toutefois que si M. Forster proclamait l'annexion de la Ville libre au Reich, ce ne pourrait être qu'incité par M. Hitler et que par suite, l'entrée en action de l'Allemagne risquerait de suivre de très près cette opération.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Existe également dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et les « Papiers 1940 ». Ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 233.

(2) Du 24 août, ci-dessus reproduit sous le n° 358.

403

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1345. Réservé. *Washington, 25 août 1939, 0 h. 27.*

(*Reçu :* 8 h. 35.)

Rentré cet après-midi à Washington, le Président a longuement conféré avec ses principaux collaborateurs, notamment avec M. Cordell Hull et M. Sumner Welles. Il est, ainsi que le sous-secrétaire d'État me le disait hier, décidé à convoquer le Congrès dès que la guerre éclaterait, pour lui demander la révision de la loi de neutralité. Il a bon espoir d'obtenir un vote favorable et les chances paraissent être en effet de son côté, pourvu qu'il évite de froisser le Sénat et ... [1] en leur déclarant que les événements lui ont donné raison contre eux. L'issue du débat serait plus incertain si le Congrès se réunissait en période de simple tension diplomatique.

404

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2714. *Londres, 25 août 1939* [2].

(*Reçu :* 10 h.)

De nombreux journaux britanniques se demandent quelle portée il convient d'attribuer au nouvel accord germano-russe. L'article le plus intéressant est celui du rédacteur diplomatique du *Manchester Guardian*, qui croit savoir que les négociations entre Berlin et Moscou avaient été engagées dès le début de l'année. On peut donc s'expliquer pourquoi l'Allemagne n'a tenu aucun compte de l'U.R.S.S. dans sa préparation d'une conquête de la Pologne : M. Hitler n'ignorait pas en effet que la Russie ne prendrait pas parti contre lui. « On comprend aussi pourquoi Moscou a porté si peu d'empressement à conclure une alliance avec les nations occidentales. L'alliance projetée était une ombre, l'entente germano-russe une réalité ».

Cherchant à déterminer la nature exacte de la nouvelle entente, M. Voigt se refuse encore à croire que Berlin et Moscou aient décidé de se partager la

[1] **Lacune de déchiffrement.**
[2] **Par téléphone, en clair.**

Pologne, mais pense plutôt qu'Allemands et Russes se sont taillé des sphères d'intérêt, le Führer étant absolument résolu à annexer Dantzig et le couloir de Silésie et à mettre le reste de la Pologne en tutelle.

« Il se peut que si la Pologne était battue, les régions purement polonaises, à savoir les régions du centre, seraient proclamées protectorat allemand sur le modèle de la Bohême et de la Moravie, tandis que l'autonomie de la Galicie orientale serait reconnue suivant l'exemple de la Slovaquie. La Volhynie, de population ukrainienne, et les régions de Russie blanche de la Pologne orientale seraient placées sous la protection de la Russie : c'est peut-être là ce que voulait dire le journal du maréchal Goering le 14 août dernier, en réclamant le morcellement de la Pologne ».

D'autre part, le collaborateur du *Manchester Guardian* doute que le Japon soit aussi mécontent qu'il le laisse paraître: « Le pacte n'entraîne-t-il pas une sorte de trêve entre Tokyo et Moscou à l'instigation de l'Allemagne? En pareil cas, la poussée japonaise vers le Sud-est se poursuivrait et l'U.R.S.S., sûre de ses frontières occidentales et extrême-orientales, reprendrait son activité en Asie centrale suivant le programme czariste : pénétration en Perse, ingérence en Afghanistan et menace dirigée vers les Indes ».

M. Voigt ajoute que, si Moscou ne recherche pas un « Munich oriental », l'Union soviétique en revanche a certainement l'intention de rester à l'écart, si le Reich envahit la Pologne, attendant de voir la tournure que prendront les événements, tout en s'efforçant de traiter avantageusement avec Berlin et Varsovie ou avec les nations occidentales: « Il est à peu près certain que la Pologne préférera se battre, quelles que soient les chances contre elle, même si l'U.R.S.S. lui adressait elle aussi un ultimatum. La garantie franco-anglaise à la Pologne entrerait-elle alors en jeu? La réponse est indubitablement affirmative. Cette garantie ne pourrait être annulée que par une capitulation de la Pologne ». Et le collaborateur du *Manchester Guardian* conclut : « C'est peut-être prématuré de parler d'alliance entre le Komintern et les puissances du pacte antikomintern, mais il y a certainement des liaisons entre elles ».

Dans le *News Chronicle*, M. Vernon Bartlett souligne que « les cercles londoniens bien informés sont portés à croire que l'entente équivaut en pratique à une alliance militaire. Bien que la participation russe au plan d'agression allemande ne soit pas prévue, elle ne semble pas exclue ». Le député de Bridgewater croit également qu'un partage de la Pologne est envisagé à Berlin et à Moscou.

Le rédacteur diplomatique du *Daily Herald* de son côté signale qu'on ne doute pas ici que l'accord, bien que conclu sous forme de pacte de non-agression, ne corresponde en fait à une alliance véritable: « Nous sommes donc en droit de penser que la Russie et l'Allemagne considéreront la question polonaise comme une de celles qui concernent leurs intérêts communs et qui en vertu de l'article 3 du nouveau pacte [1], appelle une consultation entre Berlin et Moscou ». M. Ewer rappelle qu'avant de connaître les clauses

[1] Cet article était ainsi formulé: « Les gouvernements des deux parties contractantes resteront à l'avenir constamment en contact, par voie de consultation, pour s'informer réciproquement des questions touchant leurs intérêts communs ».

du pacte, on prévoyait généralement qu'il contiendrait une clause de sauvegarde: « La clause ne s'y trouve pas. Il n'est que trop facile de déduire ce que cela veut dire ». L'auteur de l'éditorial du *Daily Express* ne fait pour sa part que penser : « Il est difficile, dit-il, d'interpréter les informations reçues relativement au pacte ». Le collaborateur de lord Beaverbrook concède à l'Allemagne de nombreux avantages, mais ne voit pas le profit qu'en retire l'U.R.S.S: « Comment concevoir que Staline accepte de signer un tel traité? Nous nous permettons d'en douter. Car il n'est pas dans les intérêts de la Russie de livrer la Pologne aux Allemands. Il y a quelque chose derrière le pacte Staline-Hitler, que nous ignorons encore », conclut le *Daily Express*.

405

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2715. *Londres, 25 août 1939* (1).

(*Reçu :* 10 h.)

La presse anglaise, reflétant l'attitude des divers partis hier aux Communes, donne ce matin une démonstration complète d'unité et de fermeté en vue du péril, sur lequel elle ne cherche plus à laisser d'illusion à ses lecteurs, depuis que le Premier ministre lui-même l'a considéré comme « imminent ».

Devant l'abondance des informations et des déclarations officielles, la presse se garde beaucoup plus que ces jours derniers de donner un écho aux diverses rumeurs de défection dans un camp ou dans l'autre. Les attaques contre le gouvernement soviétique ne vont pas plus loin qu'elles n'ont été formulées hier aux Communes (2). Les invites à l'Italie ne vont pas non plus au-delà

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Sur le débat du 24 août aux Communes, se reporter au *Bulletin quotidien de presse étrangère*, nº 7222. Le Premier britannique, après avoir évoqué longuement le déroulement de l'affaire de Dantzig depuis le début d'août, faisait allusion à la nouvelle de la prochaine conclusion d'un pacte germano-soviétique, au caractère « fort déplaisant », qui ne changeait rien aux engagements de la Grande-Bretagne envers la Pologne, la garantie donnée à cette dernière l'ayant été avant qu'il ne fût question d'un accord avec la Russie. Il rappelait les mesures de défense qui venaient d'être prises, ainsi que certaines mesures financières (relèvement du taux de la Banque d'Angleterre, etc.) et donnait l'analyse d'un message adressé au chancelier Hitler, afin de ne laisser aucune possibilité de malentendu (sur ce message, voir ci-dessus le nº 277), message auquel le Führer venait de répondre en réaffirmant la thèse allemande de la libre disposition de l'Europe centrale par le Reich. Cette thèse, qui rejetait la responsabilité du conflit sur l'Angleterre ou tout autre pays qui pénétrerait dans cette sphère, ne pouvait être admise, les intérêts nationaux ne devant pas exiger que l'on versât le sang ou que l'on détruisît l'indépendance d'autres états, et il était normal que la garantie britannique à la Pologne eût décidé cette dernière à refuser les propositions qui lui avaient été faites par l'Allemagne en début d'année. M. Chamberlain, qui rendait hommage à l'appel du roi Léopold III, rappelait les bases fondamentales de la politique étrangère et affirmait que si en dépit de tous ses efforts, la guerre devait arriver, « ce ne serait pas pour déterminer l'avenir politique d'une ville lointaine dans un pays étranger », mais « pour la préservation de ces principes — principes dont la destruction entraînerait la destruction de toute possibilité de paix et de sécurité pour les peuples du monde ».

du message du président Roosevelt au roi d'Italie [1]. Une place de plus en plus grande par contre est accordée aux informations montrant que la Grande-Bretagne et la France n'entendent pas, dans le domaine des préparatifs militaires de défense, se laisser devancer par les ultimes préparatifs d'agression allemande.

Les correspondants parisiens soulignent le calme et la fermeté de l'opinion publique en France. L'envoyé du *Times* résume assez bien par ailleurs l'opinion de ses confrères en écrivant que, sur dix communistes français, neuf au moins sont Français d'abord et communistes bien loin après. Relevant le désarroi du parti, il ajoute qu'il ne serait pas surpris d'une dissolution spontanée.

Dans leurs éditoriaux, les journaux de toutes nuances paraphrasent la déclaration du Premier ministre et les deux discours, celui de la Chambre des lords et celui qui a été radiodiffusé plus tard, du secrétaire d'État au Foreign Office [2].

Aussi, est-ce sans violence de langage mais avec une inébranlable fermeté que tous répètent que l'Angleterre est déterminée à se battre s'il le faut, tout en restant prête à accueillir tout geste de paix s'il est fondé sur la justice.

Le *Times*, dans son éditorial, répète le point de droit sur lequel est fondée la politique britannique. « Ce que l'Angleterre conteste, écrit-il, c'est le droit pour une nation d'attenter à l'indépendance d'une autre. Si l'on devait l'admettre en Europe orientale, des exigences similaires appuyées par des méthodes semblables seraient prochainement formulées ailleurs, et finalement sans aucun doute concerneraient directement l'Empire britannique.

« Nous avons donc le devoir de résister même seuls; mais nous sommes loin d'être seuls. Ce fait apparaît aussi clairement aux Français qu'aux Anglais; il apparaît aussi clairement aux peuples des Dominions dont les porte-parole ont de nouveau déclaré publiquement hier qu'ils sont résolus à marcher avec nous. Il apparaît clairement aussi à de nombreux peuples européens et à d'importantes sections de l'opinion dans les peuples extra-européens, aux États-Unis notamment. Par dessus tout, c'est ainsi que le voit l'unanimité des Anglais. Une nation unie est prête à agir dans ce sens, bien que l'U.R.S.S. se montre incapable de rester fidèle au principe de son ancien ministre des Affaires étrangères que « la paix est indivisible ». En plus de la résolution d'opposer la force à la force, il existe naturellement un autre pilier de la politique britannique : les efforts pour substituer à la menace ou à l'emploi de la force la négociation n'ont jamais été abandonnés et ce n'est pas maintenant qu'on les abandonnera. Il serait peu sage, cependant, de négliger les obstacles immenses qui se dressent sur le chemin de la négociation, car la négociation exige une grande confiance et, comme lord Halifax le faisait observer hier, la confiance dans les professions de foi de l'Allemagne est ébranlée.

« On ne trouve rien dans les nouvelles reçues au cours des dernières vingt-quatre heures qui puisse justifier un retour de la confiance, au contraire. »

(1) Sur ce message, voir ci-dessus le n° 385 (note).
(2) Ce dernier discours est reproduit au *Bulletin quotidien* précité, n° 7221.

Une information de Berlin, donnée par le correspondant du *Times*, fait allusion à la possibilité d'un accord secret germano-soviétique pour le partage de la Pologne.

Le *Daily Telegraph* note que « l'heure suprême approche », mais que « tout le monde espère que l'intervention humaine et désintéressée du président des États-Unis servira, même à la dernière minute ». Ce ne sont certainement ni les Français, ni nous-mêmes qu'il s'agit de persuader de la nécessité de préserver la paix, et ce n'est pas de notre faute si nous devons prévoir le pire.

« Ce que l'on trouvera de plus marquant dans les déclarations de M. Chamberlain, c'est l'énergique réaffirmation que le gouvernement britannique est déterminé à ne pas diminuer la valeur de ses engagements et résistera à toute nouvelle agression armée, si la voix de la raison ne peut se faire entendre. »

L'organe de lord Camrose reprend une fois de plus sa campagne en faveur de l'entrée dans le Cabinet d'hommes plus représentatifs des divers partis et se demande si « nous ne devrions pas suivre l'exemple que vont nous donner les Français [1] et renforcer notre gouvernement en faisant entrer dans le gouvernement ceux qui, par leur compétence spéciale et par leur expérience, sont tout particulièrement qualifiés pour s'acquitter des tâches et pour résoudre les problèmes que pose la menace ou l'état de guerre ».

Le *Daily Express*, malgré ses anciennes tendances, montre la nécessité pour la Grande-Bretagne d'aller au secours de la Pologne et reprend les paroles du Premier ministre. Ces paroles constituent un appel à la modération, et le journal de lord Beaverbrook ajoute en même temps qu'il indique la détermination de résister à l'agression : « La Grande-Bretagne tiendra sa parole ».

« Nous avons fait l'impossible pour préserver la paix, écrit de son côté le *Daily Mail* dans son éditorial, et nous sommes prêts maintenant à toute éventualité. On en trouve la preuve, non seulement dans la perfection de notre défense, mais encore dans l'esprit avec lequel le Parlement a accueilli la déclaration la plus inquiétante qu'aucun ministre britannique ait jamais eu à faire depuis août 1914.

« Le bref exposé des derniers événements fait par M. Chamberlain sera devant l'Histoire la preuve que la responsabilité de la guerre ne pèsera jamais sur nous. Jusqu'au dernier moment, nous laissons la porte ouverte à la paix ».

Dans le *Manchester Gardian*, M. Voigt écrit notamment : « La déclaration du Premier ministre a fait à Londres une profonde impression sur la plupart des diplomates étrangers. Les observateurs « neutres » expriment eux-mêmes l'opinion que M. Chamberlain a présenté la situation générale et l'attitude britannique avec une précision et une clarté absolues et qu'il n'a manqué en rien de la fermeté nécessaire.

« L'opinion qui prévaut parmi les diplomates étrangers est que la guerre est maintenant imminente et qu'il ne s'agit peut-être que d'une question de jours. Les représentants des puissances antikomintern sont eux-mêmes forcés d'admettre que « seul un miracle peut sauver la paix de l'Europe ».

[1] Ce ne fut que le 13 septembre que le cabinet Daladier devait être remanié, Georges Bonnet passant des Affaires étrangères à la Justice, et Daladier s'adjugeant le premier de ces départements.

Pour le *News Chronicle*, il reste encore possible de régler par la négociation les questions litigieuses, à condition de supprimer la menace de la force: « Le monde ne s'abandonne pas encore au cataclysme; les appels lancés de toute part montrent à quel point on veut partout la paix. Chez nous, le Premier ministre et lord Halifax ont souligné que la porte reste ouverte. A l'étranger, le président Roosevelt (1), le roi Léopold (2), le Pape (3) multiplient les efforts en vue d'un règlement pacifique ». Mais, s'il commence par les espoirs de paix, le journal libéral conclut : « Si toutes les tentatives de conciliation échouent, la Grande-Bretagne est calmement résolue à faire son devoir ».

Le *Daily Sketch* adopte cette fois une attitude de fermeté. L'organe de lord Kemsley écrit par exemple : « Aucun discours n'aurait pu être plus sincère ni plus pondéré que celui de M. Chamberlain; il ne contient rien de menaçant. C'est, en quelques sorte, une épée déjà sortie du fourreau, mais non brandie; l'épée existe et est en bon état et on en ferait usage le cas échéant ».

Enfin, le travailliste *Daily Herald* préconise, lui aussi, l'union nationale et écrit notamment : « Nous sommes au bord de l'abîme. Il n'est pas en Angleterre un homme ni une femme qui veuille la guerre. Nous ferons tout ce qui est possible pour l'éviter, si on peut encore l'éviter honorablement. Mais, si la guerre éclate, nous la ferons en nation unie, plus unie qu'elle ne l'a jamais été dans son histoire. L'importante séance au Parlement hier en a fourni la preuve. Mais encore maintenant, à la onzième heure, il ne faut pas croire que la guerre est inévitable.

« Mais si Hitler choisit la guerre, nous ferons honneur à nos engagements. Nous sommes prêts à jeter toutes nos forces dans la lutte jusqu'à ce que nous arrivions à établir dans le monde une paix juste et honorable ».

Le *Manchester Guardian*, dans son éditorial, reprend à la fois les paroles du Premier ministre et du leader de l'opposition libérale; pour grand que soit son amour de la paix, le grand organe provincial conclut :

« Nous n'avons pas le choix... La seule pensée de ce que seraient les conséquences d'une capitulation suffit à nous le prouver ».

Enfin, le *Yorkshire Post* convient dans son éditorial « que l'heure de la critique est passée et que celle de l'union a sonné». En parlant hier d'une « nation unie », M. Chamberlain n'a fait que dire une simple vérité.

« Sans doute, reste-t-il encore un court instant pendant lequel la raison peut l'emporter. Mais l'Angleterre a déjà accepté l'idée de la guerre avec tout ce qu'elle comporte plutôt que d'accepter l'existence dans une Europe courbée sous le joug nazi ».

(1) Allusion au message personnel adressé par ce dernier au roi d'Italie : voir ci-dessus le n° 305 (note).

(2) Allusion au récent appel du roi des Belges, lancé au nom des états du groupe d'Oslo : voir ci-dessus le n° 288.

(3) Allusion à une allocution prononcée le 19 août par ce dernier : voir ci-dessus le n° 264 (note). Se reporter également au n° 386.

406

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. nº 385. *Paris, 25 août 1939, 16 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nº 506 (1).

J'attends, aujourd'hui même, les indications décisives de Moscou sur la portée exacte de l'accord germano-soviétique et sur les conséquences immédiates que le gouvernement français doit en tirer. En attendant cette conclusion, dont vous serez informé sans délai, maintenez à toutes fins éventuelles le contact avec le Gaimusho. La volte-face soviétique, si elle se confirme aussi complète qu'elle paraît l'être, peut entraîner des conséquences étendues en divers domaines et vous pourrez, sous une forme nuancée, en donner l'impression.

Il me revient de divers côtés que le gouvernement allemand a déjà engagé des négociations à Tokyo pour rapprocher le Japon des Soviets (2). Nous avons un intérêt évident à ce que le Gaimusho se rende compte qu'une autre voie peut lui être ouverte.

407

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2355 à 2361 (3). Réservé. *Berlin, 25 août 1939, 14 h. 27.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Je crois important de noter que la presse allemande, qui, durant ces derniers jours, centralisait toute sa campagne contre la Pologne sur les mauvais traitements infligés aux minorités allemandes, repousse aujourd'hui cette question à l'arrière-plan. A côté de l'accord germano-russe, c'est à nouveau Dantzig et la « menace polonaise » sur cette ville qui reprennent la vedette.

(1) Du 23 août, ci-dessus reproduit sous le nº 290.
(2) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus le nº 353.
(3) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Il serait certes prématuré de vouloir en tirer une conclusion quelconque. Le coup de force contre la Pologne, que d'aucuns annonçaient pour la nuit dernière, peut intervenir à tous moments, soit en application d'un plan, soit à la suite d'incidents que le voisinage des deux armées rend aujourd'hui plus redoutables.

Il n'est pas exclu, toutefois, qu'il y ait là l'indice, non pas d'une détente, mais du désir de réserver l'avenir immédiat.

Votre Excellence se rappelle qu'une personnalité des mieux informées nous a déjà, il y a trois jours, indiqué cette orientation (1).

Malgré le déploiement de forces auquel procède le Reich, qui ne semble pas d'ailleurs avoir encore concentré sur la frontière polonaise le gros de ses divisions d'infanterie, une semblable évolution me paraît assez vraisemblable pour deux raisons principales.

1° Nous avons fait ce qu'il fallait pour que M. Hitler se convainquît que tout coup de force contre la Pologne entraînerait une guerre générale.

2° L'accord germano-russe, avec les perspectives immenses à la fois politiques et économiques qu'il ouvre à l'Allemagne, doit inciter M. Hitler à ne pas compromettre dans un conflit mondial immédiat ces possibilités d'avenir. En « brisant l'encerclement » de l'Allemagne, il doit aussi faire disparaître chez les Allemands un certain complexe d'infériorité qui les poussait vers les solutions... (2). C'est sans doute parce qu'il a senti cela plus ou moins confusément que le peuple allemand a accueilli le pacte comme un présage de paix, et les dirigeants ne peuvent pas négliger entièrement cette réaction.

Il n'est pas douteux que la collusion germano-russe peut présenter pour l'avenir un danger énorme pour les puissances occidentales. Pour le moment, les perspectives d'appui effectif qu'offre aux Allemands le nouveau pacte ne sont guère que des mirages et M. Hitler, qui a à Moscou le meilleur des attachés militaires, doit bien le savoir. Il l'a d'ailleurs indiqué à M. Burckhardt dans sa conversation du 12 août (3). Ce qui se dégage à mon avis de cette déplorable aventure russe, c'est que M. Staline veut bien faire battre les autres, mais que lui ne veut pas se battre, parce qu'il ne pourrait le faire qu'aux dépens de son régime.

La portée psychologique du succès que viennent d'obtenir les Allemands dépasse de beaucoup à l'heure actuelle une efficacité matérielle. M. von Ribbentrop en attendait sans doute l'effondrement du front de la paix et cette attente est encore générale en Allemagne.

Il n'est pas de meilleur moyen de déjouer les calculs allemands, de rétablir la situation et de conserver à nos côtés nos alliés et nos amis que de maintenir notre attitude de ferme résolution et de ne donner aucun signe de... (4) ou d'hésitation.

Il est d'ailleurs plus important que jamais que la Pologne conserve le plus grand sang-froid et s'abstienne de tout geste qui pourrait faire le jeu des Alle-

(1) Voir ci-dessus le n° 333.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur celle-ci, voir ci-dessus les n°s 29,36.
(4) Lacune de déchiffrement.

mands. Je sais que, par une voie autorisée, M. Hitler a été avisé que du côté polonais, on était disposé à rechercher un apaisement réciproque de la campagne de presse et des querelles relatives aux minorités. J'imagine que le gouvernement polonais n'hésitera pas à répondre favorablement à l'appel de M. Roosevelt [1].

En résumé, il est possible que M. Hitler, qui avait sans doute escompté la défaillance des démocraties après le coup de théâtre de Moscou, hésite aujourd'hui à faire le pas qui le conduirait à un conflit mondial. Il ne faut lui fournir aucune occasion nouvelle de se tenir pour provoqué, ni lui ouvrir un seul espoir de localisation d'un conflit.

Communiqué ambassade Varsovie.

[1] Le 24 août, comme la veille au roi d'Italie (voir ci-dessus le n° 385, note), le président Roosevelt avait adressé des messages au chancelier Hitler et au président polonais Moscicki. Dans son message au Führer, Roosevelt se référait à celui qu'il lui avait envoyé le 14 avril précédent (voir, au tome XV de la présente série, le n° 413, note), et insistait « pour que les gouvernements allemand et polonais consentent, par un commun accord, de s'abstenir de tout acte positif d'hostilité pendant une période raisonnable et définie et qu'ils consentent même, d'un commun accord, à résoudre les controverses qui ont surgi entre eux, au moyen d'une des trois méthodes suivantes : 1° par des négociations directes; 2° par la soumission de ces controverses à un arbitre impartial dans lequel les deux parties peuvent avoir confiance; 3° consentir à la solution de ces controverses au moyen d'une procédure de conciliation, en choisissant comme conciliateur ou modérateur un citoyen d'une des nations traditionnellement neutres de l'Europe ou un citoyen d'une des républiques américaines qui, toutes, sont libres de tout rapport ou de toute participation aux affaires politiques de l'Europe ». Le message concluait : « J'ai à peine besoin de vous redire que si les gouvernements allemand et polonais consentent à résoudre leur différend de manière pacifique, le gouvernement américain est toujours prêt à contribuer, pour sa part, à la solution des problèmes qui mettent le monde en danger de la façon décrite dans mon message du 14 avril. »

Le texte adressé au président de la République polonaise suggérait également les trois méthodes de règlement pacifique précitées. Le 25 août, le président Moscicki repondait à Roosevelt : il se ralliait aux méthodes préconisées, soulignait que dans la crise en cours ce n'était pas la Pologne qui formulait des réclamations et souhaitait que l'appel à la paix de son interlocuteur contribuât à l'apaisement général nécessaire. Le président Roosevelt transmettait immédiatement cette réponse au chancelier Hitler et poursuivait : « ... L'espoir peut encore être ranimé que les nations du monde moderne puissent jeter les bases de relations pacifiques et plus heureuses si vous et le gouvernement du Reich allemand consentez au règlement pacifique accepté par le gouvernement polonais. Et tout le monde prie pour que l'Allemagne l'accepte, elle aussi ».

Pour les messages du Président américain et la réponse du président de la République polonaise, voir le *Temps* du 26 août, p. 2 et du 27 août, p. 6. Ce ne sera que le 31 août qu'Hitler répondit, par le canal de son ambassade à Washington, aux deux appels de Roosevelt; il déclara que ces messages avaient été « grandement appréciés », mais que, par suite de l'attitude du gouvernement polonais, tous les efforts entrepris par le Reich en vue de régler le différend, y compris l'acceptation de l'offre britannique de médiation, étaient demeurés sans résultat (*Temps* du 3 septembre, p. 1).

408

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2716 à 2719. Secret Réservé. *Londres, 25 août 1939* (1)

(*Reçu :* 16 h. 45, 16 h. 55.)

Notre attaché financier vous serait reconnaissant de bien vouloir remettre d'extrême urgence au ministre des Finances le télégramme suivant :

« 1° La Trésorerie britannique a été heureuse du message de M. Paul Reynaud à sir John Simon (2) et va le communiquer sans délai à ce dernier.

« 2° Notre intention de réserver au franc la même liberté que pour le sterling ne soulève actuellement aucune objection.

« 3° L'Échiquier considère d'ailleurs que l'accord tripartite n'est nullement touché par les décisions prises.

« A. Les contacts sont et resteront maintenus étroitement entre les Trésoreries;

« B. Le fléchissement actuel du sterling est dû uniquement à la crise politique actuelle, non pas à une manipulation monétaire en vue d'un dumping commercial condamné par ledit accord.

« C. Il reste que les arrangements techniques pour les échanges d'or entre instituts d'émission sont mis en sommeil pour le moment; il ne saurait être question en effet pour l'Amérique et la France de défendre les cours du sterling par des interventions suivies de règlements en or, dès lors que l'Angleterre, principale intéressée, n'entend pas soutenir sa propre devise.

« 4° La Trésorerie souhaite effectivement que la sterling tende assez rapidement à une stabilité de fait, mais dont elle ne veut ni ne peut rien prévoir dans l'état de tension actuelle.

« Si la crise politique se dénoue, les Anglais pensent beaucoup plutôt à une reprise du sterling qu'à une stabilité maintenue à des cours de primes.

« 5° J'ai demandé si les Anglais n'avaient pas approché les Américains pour un appui éventuel de leurs fonds des changes. Une réponse négative m'a été donnée.

« 6° M. Butterworth, conseiller financier américain à Londres, juge personnellement que la décision anglaise se justifie en fait; il pense que les autorités de Washington partagent son sentiment et me confirmera ce point. Il estime

(1) Par téléphone.
(2) Message ci-dessus publié sous le n° 399.

également que les principes de l'accord tripartite restent intacts. Il ne fait une légère réserve que sur deux points :

« A. La notification anglaise a été faite avec un préavis trop court, mais qu'il y avait... (1) excuse en raison des circonstances. Si le conflit doit éclater dans les tout prochains jours, l'Angleterre eût mieux fait de tenir les cours jusqu'au dernier moment. Toutefois, si la crise doit se prolonger encore une ou plusieurs semaines, la décision prise apparaîtra sans doute comme la plus prudente.

« Signé : Le Norcy. » (2)

409

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1823, 1824. *Paris, 25 août 1939, 17 h. 40.*

Si les réponses que nous attendons aujourd'hui de Moscou font apparaître que la signature du pacte germano-soviétique constitue une véritable volte-face, nous devrons en tirer immédiatement toutes les conséquences. Il importera notamment qu'en Extrême-Orient, avant que la diplomatie allemande ait pu réajuster ses positions, nous ayons approché Tokyo pour donner le maximum d'efficacité aux premières réactions provoquées au Japon par l'abandon allemand.

Je serai sans doute en mesure de vous donner demain des instructions complémentaires sur ce point.

Je vous prie d'attirer dès aujourd'hui l'attention du gouvernement britannique sur nos préoccupations. Il convient de ne point perdre de temps, car des renseignements de différentes sources mentionnent des négociations engagées par Berlin pour établir un rapprochement entre Tokyo et Moscou (3).

J'estime qu'en l'absence d'un ambassadeur du Japon à Paris (4), les conversations éventuelles pourraient avoir lieu tout d'abord à Londres, en liaison avec votre ambassade.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Le télégramme ne comporte pas de B.
(3) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus les nos 353, 406.
(4) Sur l'affaire Tani, voir ci-après le no 458 (note).

410

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nos 27 à 29 (1). *Moscou, 25 août 1939* (2).

Je suis d'accord sur votre télégramme no 24 (3).

Communiqué dès les premiers jours, un assentiment tacite de la Pologne eût évité le coup d'arrêt à la négociation militaire au premier contact et l'impression confirmée aux Russes que sur le problème fondamental, nous n'avions, malgré l'urgence et cinq mois de pourparlers politiques, rien de prêt. Il eût fallu en outre annoncer l'accord polonais tacite comme certain et non pas seulement comme non exclu et possible.

Mais, ce point acquis, il eût été nécessaire d'avancer et que la Pologne se découvrît. On ne voit pas en effet comment on pouvait espérer obtenir de l'U.R.S.S. qu'elle s'engageât contre l'Allemagne qui la ménageait avec tant de soin si les Polonais et les Roumains, garantis par nous, continuaient à ne vouloir rien connaître de l'aide russe.

Hitler n'a pas hésité à sauter le pas que M. Beck, fort de notre garantie, refusait de franchir. Il s'est incliné devant Staline, malgré tout ce qu'il a pu dire ou faire contre les Soviétiques et, sur les données réelles des rapports anciens entre les deux pays, il a traité avec la nouvelle Russie de puissance à puissance, rejetant ainsi la Pologne à sa place, si exposée entre les Germains et les Russes associés.

(1) Extrait des archives de l'ambassade. Ce télégramme adressé à Varsovie a été également transmis à Paris le même jour, sous les nos 959 à 961.

(2) D'après un autre exemplaire, conservé dans les papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques, les nos 25 à 29 (ou 960-961), adressés de Moscou à 16 h 26, ont été reçus à Paris à 17 h 56.

(3) Il s'agit du télégramme de Varsovie à Moscou, du 24 août, transmis à Paris sous les nos 1258 à 1259, reproduit ci-dessus sous le no 363.

411

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 962, 963 [1]. Réservé. *Moscou, 25 août 1939, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h. 5.)

Mon audience Molotov non fixée. Il est clair cependant que nous devons exclure de nos calculs depuis le 23 août une aide militaire de la Russie à la Pologne.

Les deux chefs de mission viennent de voir le maréchal Vorochilov [2]. Au nom de son gouvernement, ce dernier a dit que les négociations anglo-franco-soviétiques n'avaient plus d'objet dans la situation politique actuelle. Il a néanmoins confirmé les intentions pacifiques de son gouvernement; à titre sans doute de courtoisie, il a exprimé le souhait, particulièrement au général Doumenc, de reprendre un jour le contact lorsque la situation politique le permettra.

Le maréchal Vorochilov a rejeté sur la Pologne la responsabilité des événements actuels. Il a incriminé la campagne menée par la presse polonaise contre tout passage des troupes russes au cours même des négociations.

L'entretien a été constamment cordial.

Les missions comptent partir ce soir par la voie de la Finlande.

Prière de communiquer d'urgence à la Guerre de la part du général et de la mienne.

Je recommande à notre presse de continuer à commenter les événements avec calme et sang-froid sans donner à ses articles une allure de polémique.

[1] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Un autre exemplaire s'en trouve dans les archives de l'ambassade.

[2] Un compte rendu de l'entretien (qui est en fait la traduction du compte-rendu britannique) est ci-après reproduit sous le n° 457. Voir également les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 277 et p. 613-614.

412

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1270 (1). Réservé. *Varsovie, 25 août 1939, 15 h. 48.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

D'accord avec moi, le général Faury (2) s'est rendu ce matin au cabinet du Maréchal pour attirer l'attention de celui-ci sur les incidents qui se produisent ou que les Allemands prétendent se produire aux frontières de la Pologne (3), et lui recommander encore de donner des ordres sévères pour qu'aucune imprudence ne soit commise par les troupes polonaises.

413

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 382 (4). *Bruxelles, 25 août 1939, 18 h. 20* (5).

Dans les dernières vingt-quatre heures, le gouvernement belge a édicté les mesures de caractère militaire suivantes :

1º Rappel des permissionnaires.

2º Mise en place de la D.C.A.

3º Certaines réquisitions et interdictions d'exportations, notamment de masques à gaz.

4º Renforcements des régiments actifs. Cette dernière mesure, adoptée au cours de la réunion de Cabinet de ce matin et qualifiée dans le communiqué publié à l'issue de cette réunion de « mise en état de la défense active », équivaudrait au rappel de 100.000 hommes environ.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques et reproduit au *Livre jaune* sous le nº 236.
(2) Sur la mission du général en Pologne, voir ci-dessus le nº 201 (note).
(3) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nºs 370, 401; ci-après le nº 417.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par fil.

414

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2727. *Londres, 25 août 1939, 18 h. 30* (1).

Lord Halifax et l'ambassadeur de Pologne signeront aujourd'hui, à la fin de l'après-midi, l'accord politique anglo-polonais.

Je vous envoie par la valise de ce soir les textes non définitifs de cet instrument (2) établi sur les données déjà discutées à Londres et à Paris et conformément aux indications qui vous ont été fournies le 22 août par cette ambassade (3).

Le texte à publier sera donné ce soir à la presse.

415

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1272 (4). Réservé. *Varsovie, 25 août 1939, 15 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'avise confidentiellement qu'il vient de suggérer à son gouvernement d'inviter M. Burckhardt à formuler officiellement son avis sur le caractère irrégulier de la désignation du Gauleiter en qualité de chef de l'État de Dantzig (5).

La suggestion de mon collègue britannique me paraît opportune. Le Haut Commissaire ne peut éviter de prendre position sans perdre ce qui lui reste de son autorité. Une démarche de sa part corroborerait, sur le terrain du droit, la protestation polonaise et serait, semble-t-il, dans la ligne que le gouvernement de la République désire voir suivre dans cette affaire et que nous recommandons au gouvernement polonais.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Ces textes sont transmis par dépêche nº 651 de l'ambassadeur, du même jour, ci-après reproduite sous le nº 461.
(3) Voir ci-dessus le nº 226.
(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des « Papiers 1940 ».
(5) Sur cette désignation, voir ci-dessus le nº 354 (note).

416

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1273 (1). *Varsovie, 25 août 1939, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Le maréchal Rydz-Smigly vient d'assurer le général Faury qu'il se rend parfaitement compte que l'Allemagne manœuvre pour amener la Pologne à commettre des imprudences, mais qu'il ne tombera pas dans ces pièges.

417

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1276 (2). *Varsovie, 25 août 1939, 15 h. 48.*

(*Reçu :* 18 h. 47.)

La presse polonaise annonce que plusieurs actes d'agression ont été commis par des Allemands en territoire polonais dans la nuit du 23 au 24. A 0 heure, une vingtaine d'Allemands ont pénétré jusqu'à la gare et au poste douanier de Makoszov, près de Katowice, et ont tiré plusieurs centaines de coups de feu. De nouvelles agressions se sont produites de 0 h. 30 à 1 h. 45, de 2 h. 30 à 2 h. 50. Un poste douanier proche de Rybnik a été attaqué à coups de mitrailleuses.

L'ambassade de Pologne a protesté auprès du gouvernement allemand.

(1) Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques, ce télégramme est reproduit avec de légères modifications de détail, au *Livre jaune*, sous le nº 238 (avec l'indication horaire : 18 h 5, reçu à 18 h 30).

(2) Ce télégramme a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 237.

418

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1279. *Varsovie, 25 août 1939, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 57.)

Les communications téléphoniques avec la France par l'Allemagne sont coupées depuis plusieurs heures.

Jusqu'à présent, les communications télégraphiques continuent à fonctionner.

419

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2720, 2721. *Londres, 25 août 1939, 19 h.* (1).

Lord Halifax, avec qui j'ai eu entretien dès mon retour à Londres, m'a annoncé que le chancelier Hitler avait convoqué l'ambassadeur d'Angleterre à une heure et demie. Il nous communiquera immédiatement les nouvelles qu'il aura reçues de Berlin à ce sujet. Il suppose que le Führer fera connaître à sir Nevile Henderson ses intentions à l'égard de la Pologne avant de les proclamer publiquement, comme il aura sans doute l'occasion de le faire dimanche à Tannenberg (2).

D'autre part, le secrétaire d'État a chargé sir Eric Phipps d'informer Votre Excellence que le cabinet britannique avait décidé de rappeler sans plus tarder sa mission militaire à Moscou et que des ordres en ce sens étaient envoyés aujourd'hui même. Il estime en effet que la situation en se prolongeant devient par trop humiliante, et que d'ailleurs, la publication du texte de l'accord germano-soviétique ne peut laisser aucun doute sur l'inutilité des conversations d'états-majors avec l'U.R.S.S. Il a donc jugé superflu d'attendre le résultat des démarches prescrites à sir William Seeds et à M. Naggiar auprès de M. Molotov, qui n'avait pas jugé à propos de leur accorder audience dans la journée d'hier.

(1) Par téléphone.

(2) En fait, la cérémonie de Tannenberg, prévue pour le dimanche 27 août, fut décommandée : voir ci-dessus le nº 382 (note).

420

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2722, 2723. *Londres, 25 août 1939, 20 h.* (1).

Sir Robert Vansittart, avec lequel je me suis entretenu après avoir vu lord Halifax, insiste beaucoup sur le parti que la propagande franco-anglaise peut tirer du nouveau traité germano-russe auprès de l'opinion japonaise.

D'après lui, l'article 2 de l'accord (2) doit être considéré comme nettement dirigé contre le Japon. Les puissances contractantes s'engagent, en effet, d'après ce texte, à s'abstenir de toute assistance en faveur d'un état qui exercerait une action militaire contre l'un des signataires du pacte germano-russe. Autrement dit, la Pologne ne pourrait compter sur l'assistance de l'U.R.S.S. si elle répondait par la force à un ultimatum allemand; mais, de même, le Japon, dans ce cas analogue, ne pourrait compter sur l'assistance de l'Allemagne.

Sir Robert Vansittart va s'efforcer d'obtenir que la presse britannique fasse la plus large publicité à cette argumentation.

421

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2724, 2725. *Londres, 25 août 1939, 20 h.* (3).

Au cours de la conversation que je viens d'avoir avec lui (4), sir Robert Vansittart m'a prié d'attirer l'attention du Département sur l'utilisation possible du nouveau traité germano-russe par notre propagande auprès des masses espagnoles.

D'après les renseignements que le conseiller diplomatique du gouvernement britannique tient de personnalités anglaises qui sont en contact permanent avec certains milieux espagnols et notamment catalans, la conclusion

(1) Par téléphone.
(2) Au terme duquel, « dans le cas où l'une des deux parties contractantes ferait l'objet d'une action de guerre de la part d'une tierce puissance, l'autre partie contractante ne donnerait en aucune manière son soutien à cette tierce puissance »
(3) Par téléphone.
(4) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 420.

d'une entente entre le communisme et le national-socialisme ne peut manquer de soulever de vives appréhensions dans les milieux catholiques de la Péninsule. Sir Robert Vansittart pense qu'il conviendrait de radiodiffuser, par l'intermédiaire de la nouvelle station d'Andorre, des interviews répétées de personnalités catholiques françaises qui ne seraient point compromises aux yeux du public espagnol, et qui souligneraient l'aspect antichrétien de la nouvelle coalition.

Mon interlocuteur estime qu'il y aurait là, en outre, un moyen efficace de combattre l'impopularité toujours grande de notre pays au-delà des Pyrénées.

422

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2728, 2729 (1). Secret. Réservé. *Londres, 25 août 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 10, 20 h. 30.)

Au sujet de l'attitude du gouvernement italien, le secrétaire d'État s'est référé à la conversation que sir Percy Loraine a eue il y a trois jours avec le comte Ciano (3), et où ce dernier avait exprimé l'avis qu'il était impossible à M. Mussolini de s'entremettre en faveur de la paix sans apporter des offres concrètes au chancelier Hitler.

Le gouvernement anglais a chargé son ambassadeur à Rome de faire savoir au Duce qu'à son avis, aucune proposition ne pourrait être utilement transmise aux Polonais à moins qu'à l'avance ou simultanément, le chancelier Hitler ne prît l'engagement qu'il sera tenu compte des intérêts vitaux et économiques de la Pologne dans la Ville libre et que les accords à conclure seraient accompagnés de garanties internationales.

Jusqu'ici, cette démarche n'a reçu aucune réponse du côté italien. Néanmoins, lord Halifax ne désespère pas de voir M. Mussolini faire une tentative pour empêcher le conflit. Encore faudrait-il que des vélléités ne fussent pas découragées par certaines manifestations spectaculaires telles que l'appel adressé par M. Roosevelt au roi d'Italie (4). Sir Percy Loraine a été invité à dire au palais Chigi que le gouvernement britannique n'était pour rien dans cette dernière démarche (5).

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur cet entretien du 22 août, voir ci-dessus le n° 278.
(4) Sur cet appel, voir ci-dessus le n° 385 (note).
(5) Ce télégramme a été retransmis le 27 août à Rome sous les nos 709-710.

423

M. Bruère, Ministre de France à Oslo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 153. *Oslo, 25 août 1939, 18 h.*
(*Reçu :* 20 h. 25.)

M. Koht, rentré ce matin de Bruxelles [1], déclare à la presse que les chances de conserver la paix lui semblent minimes. Dès il y a six mois, dit-il, j'avais pensé et prédit que la crise viendrait en septembre. Nous avons néanmoins cru devoir faire ce que nous pouvions pour prévenir la guerre. Le ministre ajouta : « Je crois que notre pays a de bonnes chances de rester neutre. Je n'estime pas que le danger dans le domaine militaire soit aussi grand cette fois que la dernière fois; par contre, les difficultés économiques seront certainement plus grandes. Nous sommes toutefois mieux préparés qu'en 1914. Mais il n'y a aucun doute que notre situation sera très précaire. »

Le ministre des Affaires étrangères ajouta que la conférence des ministres des pays nordiques aura lieu mardi prochain [2] et que, pour ces pays, une guerre ne modifierait certainement en rien la collaboration qui existe entre eux. « Il est dans nos intentions, conclut-il, de procéder à des réunions régulières, même en cas de guerre. »

[1] Où il assistait à la conférence des états du groupe d'Oslo. Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 181 (et note), 209, 283, 287, 288.
[2] Soit le 29 août.

424

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nº 649 (1). *Paris, 25 août 1939, 21 h.*

Je vous confirme ma communication téléphonique. La mission militaire française doit rentrer sans délai. Je vous serais obligé de venir à Paris le plus tôt possible pour me rendre compte (2).

425

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2365 à 2372 (3). Urgent. Réservé. *Berlin, 25 août 1939* (4).

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 30, 22 h. 45, 23 h., 21 h.)

J'ai été convoqué cet après-midi à 5 heures 30 par le chancelier Hitler.

« En présence de la gravité de la situation, m'a-t-il dit, je tiens à vous faire une déclaration que je vous prie de transmettre au président Daladier. Comme je le lui ai déjà dit, je n'ai aucune hostilité contre la France. J'ai reconnu notre frontière commune, j'ai personnellement renoncé à l'Alsace-Lorraine; non seulement je ne veux pas de conflit avec la France, mais je ne demande qu'à vivre en bonne harmonie avec elle. Aussi m'est-il très pénible de penser que je pourrais avoir à combattre contre la France à cause de la Pologne.

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) La mission militaire française, ainsi que la mission britannique, quitta Moscou par voie ferrée dans la nuit du 25 au 26 août pour Léningrad, où elle arriva le 26 août. Elle en repartit dans la soirée toujours par voie ferrée pour Helsinki, où elle arriva dans la matinée du 27 août. De là, elle regagna la France par Stockholm, Copenhague (où le général Doumenc passa la nuit du 27 au 28) et Londres. Une note de la Sûreté nationale, qui figure dans les « Papiers 1940 - Dossier général Doumenc », datée du 28 août, 15 h 30, annonce que « quatre membres, dont le général Doumenc, de la mission française en Russie, venaient d'arriver au Bourget, venant de Londres ».
L'ambassadeur Naggiar, parti à son tour de Moscou le 28 août par avion, fut reçu à Paris dans la matinée du 30 août par le ministre G. Bonnet, comme celui-ci le précise dans son « *Journal* » (14 juin-31 août 1939).

(3) Extrait des « Papiers 1940 », ainsi que des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et des papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 242.

(4) Par téléphone.

« Or, la situation qui est faite à l'Allemagne par les provocations polonaises ne peut pas se prolonger. J'ai fait en son temps à la Pologne des propositions extrêmement raisonnables. J'ai demandé le retour au Reich de Dantzig ville allemande, et une étroite bande reliant la Prusse orientale au reste du Territoire. Mais la garantie anglaise a rendu les Polonais intransigeants. Et ils ne se sont pas bornés à repousser ces propositions. Ils ont mobilisé et ils ont infligé les pires traitements à nos frères de race des minorités allemandes. J'avais tout d'abord interdit que la presse publiât les sévices subis par nos gens.

« Mais cela passe toute mesure tolérable. Savez-vous que j'ai plus de 70.000 réfugiés dans les camps d'accueil, qu'il y a eu des cas de castration? Hier encore à Bielitz, sept Allemands ont été tués par la police polonaise. A Lodz, trente réservistes allemands ont été mitraillés. Mes avions ne peuvent plus circuler entre l'Allemagne et la Prusse orientale sans être canonnés. J'ai changé leur itinéraire, mais ils sont également attaqués au dessus de la mer; un fait nouveau que je n'ai pu signaler à votre collègue anglais ce matin : l'avion qui transportait le secrétaire d'État Stuckart a subi le feu des navires de guerre polonais. »

Ici, la voix du Führer s'est enflée: « Il n'est pas un état digne de ce nom qui pourrait supporter de tels affronts. Votre pays ne le tolérerait pas plus que le mien. Cela a assez duré, en cas de nouvelles provocations je répondrai par la force. Je le répète, je souhaite éviter un conflit avec la France. Je ne l'attaquerai pas. Mais si elle rentre dans le conflit, j'irai jusqu'au bout. Vous savez que je viens de conclure avec la Russie un accord qui n'est pas seulement théorique, qui est, comment dirai-je, positif. Je pense que je vaincrai. Vous pensez que vous vaincrez. Ce qui est sûr, c'est que ce sont surtout le sang allemand et le sang français qui couleront, c'est-à-dire le sang de deux nations également courageuses. Je le répète, cela me fait de la peine de penser que nous pouvons en venir là. Dites cela de ma part au président Daladier. » Sur ces mots, M. Hitler s'est levé pour me donner congé. Je n'ai pu dans ces conditions répondre que brièvement aux paroles de M. Hitler.

Je lui ai tout d'abord dit que je savais qu'il ne pouvait plus y avoir de malentendu, mais cependant je tenais, dans ce moment si grave, à lui donner ma parole de soldat que je n'avais pas le moindre doute que la France serait avec ses forces aux côtés de la Pologne si celle-ci était attaquée. Mais je pouvais également lui donner ma parole que le gouvernement français ferait jusqu'au dernier moment ce qui dépendrait de lui pour sauver la paix, et qu'il ne ménagerait pas ses conseils de prudence à Varsovie.

« Je le crois, m'a répondu M. Hitler, je crois même que des hommes comme M. Beck sont modérés, mais ils n'ont plus la situation en mains. »

J'ai ajouté qu'il était bien vrai que couleraient surtout le sang français et le sang allemand. Mais il n'y aurait pas à payer que l'impôt du sang déjà si lourd, il y aurait celui des misères effrayantes qu'entraîneraient les ravages d'une guerre, certainement longue. Et je pouvais dire au Chancelier que si je pensais effectivement que nous serions victorieux, j'avais aussi le sentiment qu'il n'y aurait qu'un vainqueur réel : M. Trotsky. « Mais alors, s'est-il écrié,

pourquoi avoir donné un chèque en blanc à la Pologne? » Je lui ai répondu en lui rappelant les événements du mois de mars, la révolution qu'ils avaient produite dans les esprits français, le sentiment d'insécurité qu'ils avaient créé et qui nous avait conduits à resserrer nos alliances. J'ai répété que nous avions le plus ardent désir de maintenir la paix, que nous continuions à nous employer à Varsovie dans le sens de la modération et que je ne pouvais pas croire qu'on ne parviendrait pas à mettre fin aux incidents dont se plaignait le Chancelier. J'avais précédemment indiqué incidemment qu'à mon avis, les journaux allemands exagéraient le nombre et l'importance des incidents, et j'avais mentionné le cas de l'ingénieur allemand cité par l'*Angriff* du 15 août comme sauvagement assassiné pour raison politique, alors qu'il avait été victime le 15 juin d'un drame passionnel de droit commun. M. Hitler m'a répondu qu'effectivement, on lui disait qu'on donnait des conseils de modération à Varsovie, mais que les incidents se multipliaient. Quant aux événements du mois de mars, il était vrai qu'il avait pris la Bohême et la Moravie sous sa protection, mais il avait maintenu leur liberté aux habitants de ces régions et il en coûtait cher de toucher à un cheveu de leur tête, c'était là un point d'honneur pour le Reich. La minorité polonaise ne subirait aucun sévice, et en Sarre, pas un Français n'avait eu à se plaindre.

« Cela me fait de la peine, a répété encore M. Hitler, de penser que je pourrais avoir à combattre contre la France. Mais cela ne dépend pas de moi. Dites-le à M. Daladier. » Je ne pouvais pas insister davantage et je me suis retiré [1].

426

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1353, 1354 [2]. *Istanbul, 25 août 1939* [3].

M. von Papen, revenu hier par avion, a été reçu par M. Saraçoglu.

L'ambassadeur d'Allemagne a déclaré que l'Angleterre déciderait de la paix ou de la guerre, selon qu'elle soutiendrait ou non la Pologne.

On a parlé ensuite des questions économiques. Le ministre des Affaires étrangères a indiqué que le gouvernement turc devait suspendre ses exportations en Allemagne, étant donné que les livraisons d'armes allemandes étaient

[1] L'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade se termine ainsi : « M. Hitler m'a parlé avec gravité, mais avec calme. » Cette brève phrase constitue à elle seule le télégramme no 2373.

[2] Extrait des papiers Massigli et des « Papiers 1940 ». Malgré sa datation peu précise, ce document a été inséré ici : il est vraisemblablement de peu antérieur au télégramme nos 1361-1362, du même jour, qui s'y réfère et est reproduit ci-après sous le no suivant.

[3] Par fil.

arrêtées et que la Turquie ne pouvait laisser se constituer des crédits gelés dans le Reich. Il a dit à son interlocuteur, avec une netteté qui a paru surprendre celui-ci, que la Turquie n'était pas en peine pour vendre ses produits aux pays à change libre. M. von Papen a laissé entendre, en conclusion, qu'il suggérerait à Berlin que les envois d'armes fussent seulement suspendus pendant deux ou trois semaines, après quoi on reprendrait l'examen de la situation.

427

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1361, 1362 (1). Réservé. *Istanbul, 25 août 1939, 23 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 23; le 26, 1 h. 10.)

Les renseignements donnés par mon télégramme nos 1353-1354 (2) m'avaient été fournis par mon collègue d'Angleterre, qui avait vu M. Saraçoglu après la visite de M. von Papen. Le ministre des Affaires étrangères vient de me faire de sa conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne un récit qui me permet d'ajouter les précisions suivantes :

1o M. von Papen donnait l'impression d'un homme inquiet, et qui ne voit pas sans angoisse son pays se lancer dans l'aventure;

2o Il a dit que l'affaire de Dantzig pourrait très bien s'arranger si l'Angleterre voulait bien dire un mot discret à Varsovie. Mais elle ne le voudra pas, et ce « parce qu'elle veut étrangler le Reich »;

3o L'ambassadeur d'Allemagne n'a fait aucune allusion à la négociation d'un accord italo-turc; en revanche, il a affirmé avec force que l'Allemagne n'envisageait en aucune manière une action militaire dans les Balkans.

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'autres exemplaires s'en trouvent dans les « Papiers 1940 », dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet) et dans les papiers Massigli.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 426.

428

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 828, 829 (1). Strictement réservé. *Bucarest, 25 août 1939, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 28.)

En présence du fléchissement de l'opinion roumaine provoqué par la conclusion du traité germano-soviétique (mon télégramme nos 820 à 824) (2), j'ai naturellement multiplié mes efforts pour enrayer ce courant dans toute la mesure du possible. Aussi me suis-je employé, tant auprès de la Cour que des membres du gouvernement roumain, à amener les dirigeants de ce pays à comprendre qu'aujourd'hui comme par le passé, seule une attitude ferme pouvait les préserver des pires dangers.

... (3) long exposé que si, d'après les Roumains eux-mêmes, le concours soviétique était sans valeur, la défection de l'U.R.S.S. ne devait guère modifier les données fondamentales de la situation. J'ai également souligné la résolution des gouvernements français et britannique, et à cet égard, les informations reçues ici de Paris et de Londres sur l'attitude digne et décidée des puissances occidentales n'ont pas été sans impressionner l'état d'esprit mobile des Roumains.

429

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2374, 2375 (4). Réservé. *Berlin, 25 août 1939* (5).

(*Reçu :* 23 h. 30.)

M. Hitler a fait aujourd'hui à mon collègue britannique la communication que voici telle que me l'a rapportée sir Nevile Henderson :

« Je veux faire encore une tentative pour rétablir de bonnes relations entre l'Allemagne et l'Angleterre et pour sauver la paix. Je suis disposé à envisager

(1) Extrait des « Papiers 1940 » et des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 400.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Reproduit au *Livre jaune*, avec des modifications de détail, sous le n° 245.
(5) Par téléphone. Dans le *Livre jaune*, il est indiqué : « Reçu par téléphone, 0 h 5 le 26 août. »

un désarmement dans certaines limites. Je veux toujours des colonies, mais ce n'est pas une cause de guerre, je puis attendre trois, quatre ou cinq ans. En outre, ces colonies ne devront pas être nécessairement les anciennes colonies allemandes. Il faut que j'y trouve du bois et des corps gras.

« Pour que je puisse transmettre utilement ces ouvertures, a dit sir Nevile Henderson, il faut que j'aie la certitude que le Reich n'entrera pas en conflit avec la Pologne.

« Je ne peux pas prendre cet engagement, a répondu le Führer, je préférerais que vous ne transmettiez pas mes propositions. » Sir N. Henderson a toutefois l'impression que les hostilités n'éclateront pas durant les quarante-huit heures que durera sa mission et il part secrètement en avion demain matin pour Londres. Je lui ai demandé si M. Hitler ne lui avait pas parlé de la Pologne. Il m'a répondu que celui-ci maintenait ses revendications du 28 avril [1] : Dantzig et une route exterritoriale à travers le Corridor [2].

430

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 970 [3]. *Paris, 25 août 1939* [4].

Le gouvernement français se préoccupe actuellement d'élucider la portée de la tractation germano-russe. M. Naggiar doit voir à ce sujet aujourd'hui M. Molotov. Nous ... [5] éclaircir les conclusions immédiates qu'ils comporteront et dont vous serez aussitôt informé.

Mais le gouvernement français tient à réaffirmer dès à présent sa résolution de tenir tous ses engagements et à déclarer qu'en toute hypothèse, rien ne sera changé à la position de la France.

Veuillez vous exprimer dans ce sens avec toute la netteté désirable dans tous vos entretiens avec les personnalités ... [6] ou privées supérieures ... [7].

(1) Allusion au discours prononcé ce jour-là par le Führer devant le Reichstag ; voir au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520 ; au tome XVI les nos 13, 17, 121.

(2) Sur l'entrevue Hitler-Henderson, voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, nos 283, 284, 286, 288 ; les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, nº 265.

(3) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par fil. Ce document est daté du 26 août, 6 h 30, dans les exemplaires qui en sont conservés. En fait, il est du 25 août, ainsi qu'en témoignent les registres départ de la Direction politique.

(5) (6) et (7) Lacunes de déchiffrement.

431

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 830 à 834 (1). Réservé. *Bucarest, 25 août 1939, 22 h. 30, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 26, 0 h. 43, 1 h. 39, 1 h. 32, 1 h. 50.)

M. Gafenco est allé ce matin rendre compte au Roi de mon précédent entretien avec lui et à l'issue de son audience, il a tenu à me fournir de nouvelles précisions sur la position de la Roumanie. Les paroles du ministre des Affaires étrangères me donnent à penser qu'une amélioration sensible paraît s'être produite depuis vingt-quatre heures dans l'esprit des chefs responsables qui, après un flottement de quelques jours, semblent en train de se ressaisir. . . . (2) sur les bruits qui couraient d'une prétendue « déclaration de neutralité » de la Roumanie, le ministre des Affaires étrangères s'est élevé avec force contre pareille assertion et m'a donné les explications suivantes qui limitent la portée de ses propos d'hier (3) :

1° La Roumanie ne fera pas un geste de nature à décourager ses alliés, les Turcs et les Grecs en particulier; elle refuse de prendre *a priori* une position de « neutre », car « elle se considère liée par des alliances et des engagements auxquels elle entend faire honneur ».

2° La Roumanie se sent rattachée à l'Occident par une communauté d'idées qui ne lui permettrait pas de conserver une attitude de stricte neutralité; si malgré tout, une semblable éventualité se produisait, ni le ministre des Affaires étrangères, ni M. Calinesco ne resteraient au pouvoir.

3° La Roumanie résistera à toutes pressions militaires ou économiques, et si la guerre se prolonge, M. Gafenco a la certitude que son pays entrera en jeu au moment qu'il choisira, à moins qu'il ne soit contraint par les circonstances de hâter son intervention militaire. C'est pourquoi le Roi désire ne pas précipiter un dénouement qui viendra d'ailleurs peut-être de lui-même. D'autre part, au cas où l'Italie et la Hongrie resteraient neutres, M. Gafenco se demande s'il ne serait pas de l'intérêt même des puissances occidentales que son pays gardât aussi momentanément la neutralité. J'ai répondu à mon interlocuteur qu'il me semblait avant tout indispensable d'organiser

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. D'autres exemplaires s'en trouvent dans les « Papiers 1940 » ou dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Lors d'un entretien privé dans l'après-midi du 24, le ministre roumain avait déclaré, « à titre personnel », qu'au cas où son pays ne serait pas attaqué par les armes, il resterait neutre aussi longtemps que possible: voir ci-dessus le n° 400.

un front oriental aussi fort que possible, dont la constitution dépendrait en grande partie de la décision que prendrait le gouvernement de Bucarest dès les premières semaines du conflit. J'ai ajouté que si les Roumains restaient neutres, il serait difficile de secourir efficacement la Pologne et qu'ils ne devaient pas se faire d'illusions sur le sort qui leur serait réservé s'ils laissaient le Reich écraser leur allié. Le ministre en a convenu et m'a répété que la Roumanie demandait seulement de pouvoir déterminer l'heure de son intervention en fonction de son intérêt et de celui de ses associés.

Très confidentiel. Par ailleurs, j'ai appris de la meilleure source, et je prie Votre Excellence de bien vouloir garder à cette information le secret le plus absolu, que le roi Carol avait refusé d'adhérer à la déclaration que le roi Léopold vient de faire (1). Le Souverain a répondu à son cousin par une lettre personnelle très affectueuse « qu'il ne voulait pas figurer dans un groupe de pays neutres pour ne pas risquer, en se ralliant à l'idée d'une conférence, d'affaiblir la résistance des puissances décidées à s'opposer par les armes à l'agression ».

432

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 965 à 972 (2). Réservé.

Moscou, 25 août 1939, 22 h. 50, 22 h. 49, 23 h. 35, 23 h. 36, 23 h.37, 23 h. 38, 23 h. 34, 23 h. 40.

(*Reçu :* le 26, 1 h.; le 25, 23 h. 21; le 26, 1 h. 10, 0 h. 15, 0 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme no 964 (3).

1o Comme le maréchal Vorochilov, M. Molotov a répondu que le gouvernement soviétique estime que les négociations tripartites n'ont plus d'objet dans les circonstances actuelles. Il ne s'est pas fondé sur les articles 1 et 2

(1) Sur la déclaration du roi des Belges à laquelle il est fait ici allusion, voir ci-dessus les nos 287, 288.

(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Du même jour, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur indiquait que son collègue anglais avait reçu comme instructions de questionner M. Molotov dans le sens du premier paragraphe du télégramme adressé la veille à M. Naggiar sous le no 643 (document publié ci-dessus sous le no 343). Cette démarche devait être effectuée conjointement avec l'ambassadeur de France. Aussi ce dernier estimait-il ne pouvoir se dérober aux instances de sir William Seeds; tous deux se rendraient au Kremlin où le commissaire soviétique aux Affaires étrangères les avait convoqués ce 25 août pour 18 heures.

ni 4 du traité du 23 août [1]. Il a développé sa pensée de la façon suivante : le gouvernement soviétique ayant constaté que, malgré les efforts des trois gouvernements, le refus obstiné de la Pologne d'accepter l'aide militaire russe rendait impossible le pacte d'assistance tripartite, a dû résoudre le problème en ce qui le concernait par la signature du pacte de non-agression avec l'Allemagne.

Ce fait rendait, du point de vue du gouvernement de Moscou, inutile la poursuite de nos pourparlers. Cette explication ayant été clairement donnée en présence de mon collègue britannique, une confirmation à notre démarche verbale simultanée ne nous a pas paru nécessaire ni possible.

2° Quant à l'absence dans le traité du 23 de la clause à laquelle se réfère votre télégramme n° 646 [2], le commissaire aux Affaires étrangères a dit que son gouvernement avait, sur ce point, suivi l'exemple donné par la déclaration germano-polonaise de non-agression de janvier [3] et par la déclaration anglo-allemande d'octobre 1938 [4].

3° En ce qui concerne le pacte franco-soviétique du 2 mai [5], il a déclaré que rien dans le présent traité n'en interdisait le maintien. Il a toutefois souligné que, dépourvu de moyens concrets d'application par l'absence de convention militaire, ce pacte gardait son caractère platonique du point de vue d'une assistance effective, subordonnée du reste aux procédures de la Société des Nations, vu l'article 1 du traité de 1935 relatif à la consultation en cas de menace ou de danger d'agression contre l'un des contractants; j'ai pris acte verbalement du maintien de ce traité par le gouvernement de l'U.R.S.S.

4° A ma question au sujet de Dantzig ou d'une action armée de l'Allemagne contre la Pologne, M. Molotov m'a dit que le gouvernement de l'U.R.S.S. suivait attentivement ce que se proposaient de faire à cet égard les autres pays, notamment la France et l'Angleterre. La situation évolue de jour en jour et presque d'heure en heure et on paraissait à Londres, ainsi que dans d'autres capitales, faire de grands efforts pour éviter le pire. J'ai cru devoir le pousser davantage et lui demander brusquement si le gouvernement soviétique ne s'était pas engagé par des clauses secrètes à laisser faire l'Allemagne, l'excusant à l'avance de ne pas me répondre si ma question était indiscrète. Il s'est borné à dire que quant à lui, il ne me demanderait pas si des clauses secrètes existaient dans des traités signés par la France. Cette défaite [6] semble bien confirmer certaines des indications de mon télégramme n° 955 [7].

5° Pour le projet de pacte avec la Turquie, M. Molotov déclare que la question devra être étudiée par les gouvernements de Moscou et d'Ankara

(1) Sur ces articles, voir ci-dessus le n° 342 (notes).
(2) Du 24 août, reproduit ci-dessus sous le n° 391.
(3) Sur celle-ci, faite à l'issue de la visite en Pologne de M. von Ribbentrop, voir au tome XIII de la présente série les n°s 444, 473 (et notes).
(4) Cette déclaration, signée à l'issue de la conférence de Munich, date en réalité du 30 septembre 1938. Voir à son sujet, au tome XI de la présente série, le n° 490 (note).
(5) 1935. Le texte en est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 273. Voir à son sujet la note du Département du 22 août 1939, ci-dessus reproduite sous le n° 262,
(6) Erreur de déchiffrement. Lire vraisemblablement : réponse.
(7) Du 24 août, reproduit ci-dessus sous le n° 389.

à la lumière de la nouvelle situation politique. Il y a là une indication importante à faire vérifier par M. Massigli.

6° Au sujet de la situation juridique du protectorat de Tchéquie au regard de l'U.R.S.S., le commissaire aux Affaires étrangères a été évasif. Mais j'ai l'impression que la position de son gouvernement sera modifiée à la suite des nouveaux rapports avec le Reich.

J'ai enfin poussé M. Molotov sur le problème balte. Il m'a dit que du fait de son accord avec l'Allemagne, l'U.R.S.S. estimait avoir écarté les menaces d'agression directe ou indirecte de ce côté, ce qui me fait croire à des engagements allemands dans le sens de mon télégramme n° 905 (1).

En terminant, le commissaire aux Affaires étrangères a exprimé son regret de l'échec de notre négociation. Il a rejeté toute la responsabilité sur le gouvernement de Varsovie. Un grand pays comme l'U.R.S.S. ne pouvait pas, a-t-il dit, aller jusqu'à supplier la Pologne d'accepter une assistance russe dont elle ne voulait à aucun prix.

Je suis à votre disposition pour me rendre à Paris en avion faire un compte rendu verbal, tout ne pouvant être exposé par le télégraphe. J'attends vos instructions (2).

433

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1281. *Varsovie, 25 août 1939, 23 h. 5.*

(*Reçu :* le 26, 1 h. 36.)

Le président Moscicki vient d'envoyer au roi des Belges un télégramme dans lequel il le remercie de son « noble » discours (3). « La Pologne, ajoute-t-il, est persuadée elle aussi qu'une puissance durable ne peut être fondée sur l'écrasement des faibles, et elle est également convaincue que la garantie de la paix la plus sûre réside dans le règlement pacifique des affaires internationales par voie de négociations directes, basées sur le respect des droits et intérêts respectifs. »

(1) Du 21 août, reproduit ci-dessus sous le n° 183.
(2) Le compte rendu par l'ambassadeur de Grande-Bretagne est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, n° 291.
(3) Allusion à la déclaration lue le 23 août par le roi Léopold III au nom des puissances du groupe d'Oslo : voir ci-dessus le n° 288.

434

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1355, 1356. *Washington, 25 août 1939, 19 h. 35.*

(*Reçu :* le 26, 5 h. 10.)

Le secrétaire intérimaire du Trésor a déclaré hier à la presse que toutes dispositions financières avaient été prises pour le cas de conflagration européenne. M. Haynes a indiqué que le montant des avoirs étrangers aux États-Unis s'élève à 9.500 millions de dollars, dont 4 milliards en titres, 2.600 millions en placements bancaires à court terme, 1.200 millions en or appartenant aux banques d'émission, 1.700 millions en ... (1) outillage et marchandises. Dans ces divers chiffres, la part des intérêts européens s'élève respectivement à 6.600 millions, 2.700 millions, 1.700 millions, 1.100 millions et 1.100 millions de dollars. Les placements américains en pays étrangers s'élèvent à 11.508 millions, dont 7.130 millions en Europe. Sur ce total, 500 millions (dont 130 millions en Europe) représentent les placements bancaires à court terme, 6.900 millions (1.300 millions en Europe) la valeur d'usines, de terrains et d'outillage, 4.100 millions (1.100 millions en Europe) des titres en portefeuille.

Le *New York Times* ajoute d'autre source qu'on ne sait pas si la bourse de New York serait fermée en cas de crise.

435

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1357. *Washington, 25 août 1939, 19 h. 40.*

(*Reçu :* le 26, 5 h. 10).

On m'a dit au département d'État que le gouvernement britannique avait d'ores et déjà pris ses mesures pour réquisitionner en cas de guerre les avoirs de ses nationaux aux États-Unis, et les faire gérer par un organisme qui en disposerait dans l'intérêt de la défense nationale.

(1) Lacune de déchiffrement.

436

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2732. Très secret. Réservé. *Londres, 25 août 1939* (1).

(*Reçu :* le 26, 10 h.)

Depuis quarante-huit heures, les répercussions éventuelles du pacte germano-russe sur la situation en Extrême-Orient, et notamment sur l'attitude de la Grande-Bretagne vis-à-vis du Japon, sont examinées avec la plus grande attention au Foreign Office.

Le jour même où les journaux annonçaient que le Reich était à la veille de signer un accord avec l'U.R.S.S., le conseiller de l'ambassade du Japon à Londres venait, par une curieuse coïncidence, demander au chef du département d'Extrême-Orient si la dernière démarche de sir Robert Craigie à Tokyo signifiait que le gouvernement britannique ne souhaitait pas voir les pourparlers se prolonger davantage (2).

Il lui a été répondu qu'il n'en était rien. Le cabinet Chamberlain est simplement obligé de tenir compte du fait que les questions d'ordre économique et financier soulevées au cours de ces pourparlers mettent en cause les intérêts d'états tiers. Elles ne sauraient donc être tranchées par un accord bilatéral. Toutefois, la Grande-Bretagne n'est pas hostile *a priori* à un règlement général des problèmes économiques qui se posent dans la Chine du nord (Le compte rendu de cette conversation a été communiqué à l'ambassade d'Angleterre à Paris, qui a dû en donner connaissance au Département).

A la suite de cette visite, des instructions ont été adressées à sir Robert Craigie lui recommandant de maintenir le contact avec le Gaimusho, et d'examiner dans quelle mesure le gouvernement anglais pourrait tirer parti de la perplexité suscitée à Tokyo par l'accord germano-russe pour mener à bien une négociation.

Le projet du Foreign Office est double :

1º Clore les conversations Craigie-Arita en obtenant du Japon la signature d'un accord bilatéral sur la police et sur la mise sous scellés des réserves d'argent telle qu'elle a été suggérée par nous.

2º Ouvrir, avec la participation des représentants de la France et des États-Unis, des pourparlers portant sur la situation économique et financière en Chine du nord. Afin de ménager la susceptibilité des Japonais, qui ne

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus le nº 168.

veulent pas entendre parler d'une conférence, ces pourparlers revêtiraient le caractère de discussions officieuses (*informal*).

On estime ici que les ambassadeurs à Tokyo sont mieux placés que quiconque pour juger comment des approches dans ce sens doivent être effectuées auprès du Gaimusho. Le Foreign Office échange des vues à ce sujet avec sir Robert Craigie. Le chef du département d'Extrême-Orient a indiqué néanmoins que le gouvernement britannique serait reconnaissant au gouvernement français — sous réserve de son assentiment — de laisser entendre dès maintenant aux Japonais qu'il est disposé, quant à lui, à rechercher une solution des problèmes économiques qui sont pour tout le monde une source de difficultés.

Les services britanniques compétents examinent enfin l'attitude que l'Angleterre pourrait avoir à adopter vis-à-vis du Japon, suivant que la Russie serait neutre en temps de guerre ou bien combattrait aux côtés de l'Allemagne. C'est précisément en vue de faciliter le cas échéant l'amorce de pourparlers ayant un caractère plus nettement politique que l'on tient ici à clore le plus rapidement possible par un arrangement les conversations Craigie-Arita et à entamer aussitôt des pourparlers multilatéraux sur des affaires d'une portée plus large.

437

M. Léon NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1282 [1]. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 25 août 1939, 23 h. 5.*

(*Reçu :* le 26, 14 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre vient... [2] en ma présence de faire une démarche auprès du comte Szembek pour lui transmettre de la part de lord Halifax le vœu que le président Moscicki fasse... [3] le président Roosevelt [4] une réponse favorable... [5] manquerait pas de produire une impression d'autant meilleure que sans doute, les États-Unis ne peuvent pas... [6] attendre autant du chancelier Hitler. D'après la réponse qui a été faite à mon collègue, le président Moscicki doit, en remerciant le président Roosevelt de sa communication, lui indiquer comme dans son télégramme au roi des Belges (mon télégramme nº 1281) [7], que la Pologne demeure toujours prête à des négociations directes.

[1] Extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] et [3] Lacunes de déchiffrement.
[4] Sur le message du président américain au président de la République polonaise, voir ci-dessus le nº 408 (note).
[5] et [6] Lacunes de déchiffrement.
[7] Du même jour, non reproduit; il était relatif à la démarche des états du « groupe d'Oslo ». Voir ci-dessus les nºs 287, 288.

438

M. Bruère, Ministre de France à Oslo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 150. *Oslo, 25 août 1939* (1).

(*Reçu :* le 27, 12 h.)

Interrogé par le *Dagblad* sur les mesures que comptait prendre le gouvernement en cas de conflit européen, M. Nygaardsvold, président du Conseil, a indiqué que des interdictions d'exportation et d'importation étaient envisagées. Le rationnement des produits alimentaires et des combustibles serait institué dès la première heure, conformément au plan établi par le « Conseil d'entraide nationale » chargé de l'étude des questions relatives à l'approvisionnement du pays.

Le gouvernement, a ajouté M. Nygaardsvold, possédait les pouvoirs nécessaires pour procéder par décrets. Néanmoins, le Storting serait convoqué en séance extraordinaire si la situation l'exigeait.

439

M. Chartier, Chargé du Consulat général de France à Vienne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 237 (2). *Vienne, 25 août 1939* (3).

(*Reçu :* le 28, 11 h. 30.)

Les milieux slaves de Vienne recherchent avec le plus grand intérêt les mobiles qui ont amené le gouvernement soviétique à signer le pacte avec l'Allemagne.

D'après eux, les Soviets sont persuadés qu'en cas de conflit généralisé, l'armée polonaise serait anéantie et la Pologne occupée avant que la France et l'Angleterre aient pu intervenir utilement.

Les Allemands ont annoncé à de nombreuses reprises leur intention de créer dès le début des hostilités une grande Ukraine composée, comme en 1918, de territoires pris à la Pologne et à l'U.R.S.S.

(1) Par avion.
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Par courrier, en clair.

L'intégrité de l'Ukraine soviétique est un des dogmes fondamentaux de la politique stalinienne, et le gouvernement de Moscou est décidé à empêcher par tous les moyens la constitution d'un état ukrainien.

La signature du pacte germano-soviétique atteint précisément ce but. En retirant à la Pologne l'appui escompté, les Soviets l'obligent à s'entendre pacifiquement avec l'Allemagne, au prix de certains sacrifices dans le Nord. Par contre, ils l'empêchent de prendre une attitude désespérée qui mettrait en danger son existence même et, à plus forte raison, sa souveraineté dans le Sud.

La manœuvre soviétique aurait donc pour objet de maintenir en Europe un état polonais, peut-être diminué mais indépendant, qui conservera dans ses frontières les territoires de l'Ukraine polonaise. La menace de la constitution d'une grande Ukraine se trouvera ainsi une fois de plus écartée.

Enfin, les Soviets ont le plus grand intérêt à conserver entre l'Allemagne et eux un état-tampon, qui arrêtera au moins provisoirement l'expansion allemande dans leur direction.

440

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1367 [1]. *Berlin, 25 août 1939* [2].

Au cours d'un entretien qu'il a eu hier avec un de mes collègues, M. Attolico, ambassadeur d'Italie, a exprimé l'avis que l'Allemagne n'avait pas l'intention de procéder à une action immédiate contre la Pologne. Il a paru, cependant, considérer qu'un conflit germano-polonais serait difficilement évité. Il inclinait, cependant, à croire qu'un tel conflit pourrait être localisé.

[1] Extrait des « Papiers 1940 » et des archives de l'ambassade.
[2] Par courrier, en clair.

441

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 379 (1). *Bruxelles, 25 août 1939* (2).

Je vous retransmets sous le présent numéro le télégramme nº 2354 de notre ambassade à Berlin, que ce poste, dans l'impossibilité d'obtenir une communication téléphonique avec Paris, vient de me téléphoner.

« Sous de larges manchettes, tous les journaux allemands de ce matin publient en gros caractères les dépêches de leurs correspondants à Varsovie et à Dantzig d'après lesquelles la Pologne se préparerait fiévreusement à une guerre d'agression contre l'Allemagne, et aurait déjà massé aux abords de la frontière polonaise une division prête à accomplir *dans les heures qui viennent* un coup de main sur Dantzig.

« Voici quelques-uns des titres des feuilles de ce matin : « L'armée polonaise prête à l'action » — « Menace d'un coup de main sur Dantzig » — « Préparatifs de guerre sur toute la frontière polono-allemande » (*Observateur raciste*) — « Une division polonaise menace Dantzig » — « La Ville est encerclée au sud et à l'est » — « Dangers d'un coup de force imminent » (*Gazette de la Bourse*) — « La Pologne continue à mobiliser » — « Trois nouvelles classes appelées sous les drapeaux » (*Lokal Anzeiger*) — « Préparatifs offensifs de la Pologne » — « Dantzig est menacée » (*D.A.Z.*) — « L'armée polonaise refuse d'obéir au gouvernement de Varsovie » (*Zwölfte Uhr*).

« De toutes les nouvelles que publie sous ces titres la presse nationale-socialiste, elle prétend dégager trois points :

« 1º La Pologne continue à mobiliser. Ses préparatifs militaires ont pris maintenant un caractère offensif, comme d'ailleurs l'indique toute la presse polonaise.

« 2º L'armée polonaise est décidée à agir de sa propre volonté, et l'on constate déjà en maints endroits que les autorités militaires ne suivent plus les ordres du gouvernement central.

« 3º Il résulte de tous ces renseignements que la Pologne s'apprête à opérer sur Dantzig un coup de main dans les heures qui vont suivre.

« Il convient d'ailleurs de remarquer que, contrairement aux jours précédents, c'est à la menace qui pèserait sur Dantzig et non aux mauvais traitements dont seraient victimes les minorités allemandes en Pologne que la presse de ce matin consacre l'essentiel de ses informations.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone, en clair.

« Dans les commentaires assez brefs dont elles accompagnent ces nouvelles, les feuilles affirment à l'unanimité que, comme l'imprime en titre *l'Observateur raciste* : « La mesure est comble. » Il ne fait pas le moindre doute que le peuple allemand n'acceptera pas par amour de la paix un coup de main polonais sur Dantzig, et que l'on a atteint la limite où l'Allemagne doit agir avec une entière détermination.

« Si la Pologne, écrit *l'Observateur raciste*, veut pousser les choses jusqu'à l'extrême, elle trouvera le peuple allemand tout entier fermement résolu à se défendre ». Dans le même esprit, la *Gazette de la Bourse* déclare : « Le brasier que la Pologne a allumé à Dantzig, elle veut s'en servir pour mettre le feu à la maison allemande. La Pologne montre qu'elle veut la guerre, elle montre qu'elle n'a pas entendu sonner l'heure du destin. L'Allemagne se tient prête à se défendre. En son nom et au nom de l'Europe. »

« D'autre part, les feuilles de ce matin rendent compte de l'activité qui s'est déroulée dans les différentes capitales européennes.

« A Berlin, selon un communiqué du *D.N.B.* que publient tous les journaux, le Führer a rencontré hier M. Attolico et le comte Magistrati (?) [1] et a reçu M. von Ribbentrop à son retour de Moscou.

« Il relate que ce dernier a fait, à l'escale de Kœnigberg, une déclaration dans laquelle il a loué la rapidité d'action avec laquelle le Führer a agi pour détacher la Russie du front de l'encerclement auquel on voulait la faire adhérer. M. von Ribbentrop a ajouté : « Le Führer se rendra maître de cette crise comme il s'est rendu maître des autres. Nous savons que, quoi qu'il arrive, l'Allemagne dans tous les cas est invincible. »

« A Londres, M. Chamberlain n'aurait, dans la déclaration qu'il a faite hier à la Chambre des Communes [2], rien fait d'autre que de reprendre les traditionnelles justifications hypocrites de la politique anglaise de l'encerclement. « M. Chamberlain, écrit le *Lokal Anzeiger*, bagatellise la menace polonaise sur Dantzig et encourage ainsi la Pologne. Il n'a pas dit un mot sur le fait qu'il s'agit là d'un pays allemand et de population allemande. Ce n'est pas important pour Chamberlain, mais il s'est longuement étendu sur le fait qu'une guerre serait terrible et que l'Angleterre souhaitait la paix. Combien de fois avons-nous entendu cela, pendant que les diplomates et les généraux travaillaient à forger l'anneau de l'encerclement dans lequel le Reich devait être emprisonné. Cet anneau est maintenant brisé. L'Angleterre devra se servir de ses propres mains si elle veut étrangler l'Allemagne. »

« Dans le même sens, *l'Observateur raciste* écrit : « L'Allemagne ne veut pas la guerre, l'Italie ne veut pas la guerre, la Russie soviétique ne veut pas

[1] Dans la journée du 24 août, l'ambassadeur d'Italie à Berlin communiqua au directeur politique à la Wilhelmstrasse Ernst Wœrmann, qui lui donna de son côté connaissance du message personnel du Premier britannique à Hitler et de la réponse de ce dernier (sur ces documents, voir ci-dessus les nos 277, 355 note, 357), un télégramme de l'attaché militaire italien à Tokyo relatif aux réactions de l'opinion japonaise au pacte germano-soviétique : *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, Serie D, Band VII, n° 252. L'ambassadeur Attolico devait rencontrer le Führer et Ribbentrop à leur retour à Berlin sur l'aéroport en fin d'après-midi et féliciter peu après le ministre allemand des Affaires étrangères de la conclusion du pacte germano-soviétique : *I Documenti diplomatici italiani*, Ottava Serie, vol. XIII, n° 207.

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 405 (note).

la guerre. Les peuples d'Angleterre et de France ne veulent pas la guerre. Le gouvernement anglais a déclaré hier une fois de plus qu'il tenait encore pour possible un règlement pacifique de toutes les questions pendantes. Mais dans le même instant, il renouvelle à la Pologne son chèque en blanc, menace l'Allemagne de guerre et ainsi ferme la porte à la paix. »

« Dans des termes semblables, l'officieuse *Correspondance diplomatique* dénonce la prétendue politique guerrière de l'Angleterre par laquelle celle-ci porte la responsabilité de tout ce qui pourra arriver maintenant.

« A Paris, l'opinion française aurait été profondément impressionnée par le pacte germano-russe et reconnaîtrait que cet acte diplomatique apporte dans l'équilibre des forces en Europe un changement important. Commentant l'article du *Temps*, qui déclare que le Führer exécutait ses plans jusqu'au bout et que personne ne songeait à empêcher l'Allemagne de défendre les droits vitaux allemands, le *D.A.Z.* écrit : « On a déjà entendu ce langage dans d'autres occasions, il ne laisse pas présager une attitude bien ferme. » De son côté, *l'Observateur raciste* publie une photographie montrant des badauds parisiens à la devanture d'un kiosque en train de lire les journaux, et il accompagne cette photographie des commentaires suivants : « Anxieux et nerveux, l'homme de la rue à Paris s'enquiert de savoir où le conduit la docilité sans volonté du gouvernement Daladier à la politique britannique de l'encerclement. Les victimes de cette fausse politique de prestige se quittent en disant dans une grimace : Ces maudits Anglais. »

« Enfin, les feuilles allemandes annoncent d'après une dépêche venant de Londres que la Roumanie aurait averti la Pologne qu'en cas de guerre germano-polonaise, elle conserverait la plus stricte neutralité. Quant à l'Italie, elle aurait d'ores et déjà pris des mesures militaires pour faire face à l'excitation guerrière des démocraties, mais la presse romaine continuerait à soutenir que rien dans les circonstances actuelles ne pourrait justifier un conflit. »

442

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 385, 386 (1). Secret. *Bruxelles, 25 août 1939.*

Suite à mon télégramme no 373 (2).

De bonne source, il m'est assuré que contrairement à certaines informations de presse, la réunion du groupe d'Oslo s'est exclusivement occupée de l'appel

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Ce télégramme, du 24 août, non reproduit, transmettait le texte du communiqué lu à la presse à l'issue de la conférence des états du groupe d'Oslo et indiquait les réactions de la presse belge. Dans le communiqué, les états participants faisaient état de leur intention de « maintenir le contact entre eux pour l'examen des questions d'intérêt commun » et marquaient leur accord sur les termes de la déclaration du roi Léopold III (Sur cette déclaration, voir ci-dessus le no 288.)

publié avant-hier. Il n'aurait notamment pas été question de « l'air territorial » ni du survol des pays intéressés. La Conférence n'aurait pas non plus laissé aux représentants diplomatiques le soin de procéder à un échange de vues à ce sujet. Par contre, un membre du cabinet belge en aurait parlé au cours d'un conseil antérieur à la Conférence et des vues assez diverses s'y seraient manifestées. Tous seraient opposés au survol du territoire belge quelle que soit l'altitude, et favorables en principe à une déclaration très nette d'opposition par tous les moyens. Certains cependant craindraient que des mesures très énergiques ne jouent plus particulièrement contre la France et l'Angleterre et conduisent à des incidents, et aussi qu'une disproportion entre l'efficacité de ces mesures et l'engagement que paraîtrait constituer une déclaration catégorique ne prête à une accusation de manquer à la neutralité que le gouvernement belge entend observer.

443

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3436 (1). *Rome, 25 août 1939* (2).

Sur les antécédents du pacte germano-russe et les négociations qui y ont conduit, on entend, à Rome comme ailleurs, énoncer les opinions, on recueille les indications les plus contradictoires.

On exagère, évidemment, quand on prétend que M. Mussolini a joué dans l'affaire un rôle capital et que c'est lui qui a décidé l'Allemagne à se rapprocher de l'U.R.S.S. Il est, cependant, hors de doute que le Duce considérait la Russie comme un facteur essentiel dans la réussite ou l'échec de la tentative d'encerclement attribuée aux puissances démocratiques et que, dans ses échanges de vues avec son allié, il faisait dépendre son appréciation des chances respectives des adversaires éventuels de la position qu'adopterait finalement le gouvernement de Moscou.

En ce sens, il est clair qu'il a encouragé Hitler à traiter avec ce dernier et qu'il était tenu au courant des développements de l'entreprise. Ce qui a pu le surprendre, c'est la rapidité avec laquelle, après de longues tergiversations, est intervenu le dénouement.

Le Reich ne semble pas, d'ailleurs, avoir rencontré du côté des Russes les difficultés, les résistances que l'on pourrait imaginer. S'il y a eu des répugnances et des hésitations à surmonter, il est probable qu'elles ont été éprouvées principalement par Hitler; car Staline n'a jamais eu pour le Führer germanique l'aversion qu'on lui a trop volontiers prêtée. Il est plausible, au contraire,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

qu'il l'ait secrètement admiré et qu'il lui ait fait, à plusieurs reprises et au cours de ces dernières années, comme on l'affirme, exprimer son désir d'améliorer les relations des deux pays. En tout cas, on doit tenir pour assuré que la mission économique allemande envoyée à Moscou au printemps comprenait dans son sein des hommes chargés, dès ce moment, de compléter l'accord commercial projeté par un accord politique. J'avais appris, à l'époque, d'une excellente source, que le général Reichenau était lui-même l'un de ces hommes et avait séjourné quelque temps dans la capitale soviétique (1). Par la suite, j'avais été informé de l'influence que le Reich avait réussi à reconquérir à Moscou, de la résurrection dans les sphères dirigeantes soviétiques d'un « parti allemand », comme sous les tsars, et de la place qu'y occupait Jdanov, le président de la commission des Affaires étrangères du Politbureau. J'avais remarqué, en outre, l'accent d'absolue certitude avec lequel des Allemands importants m'avaient déclaré, en deux ou trois occasions, que jamais l'U.R.S.S. ne signerait un accord d'assistance mutuelle avec l'Angleterre et la France et ne se laisserait ouvertement enrôler contre l'Allemagne.

L'événement a montré que ces Allemands disaient vrai.

Quoi qu'il en soit, j'estime que l'on se tromperait si l'on croyait aujourd'hui que Mussolini, devant le rapprochement germano-russe, se sent tout à coup devenu bien petit et insignifiant à côté de ces deux colosses, qu'il s'inquiète de l'avenir que leur collusion lui prépare, et qu'il est à l'heure actuelle dominé par ces préoccupations. Il nourrit peut-être des appréhensions de cet ordre, mais il les relègue au second plan. Il fallait briser l'encerclement des puissances démocratiques. Il se réjouit, sans doute, que ce but paraisse atteint à l'heure qu'il est. En face de cette satisfaction, le reste n'a pour lui, et pour le moment, qu'une valeur secondaire. Il sera temps d'y pourvoir et de remédier plus tard aux inconvénients qui naîtront du nouvel état de choses.

En attendant, l'échec de l'encerclement ne peut que le fortifier dans la volonté qu'il a, et qu'il partage avec Hitler, d'obtenir un remaniement de la carte de l'Europe, qui brise la prétendue hégémonie des puissances démocratiques et favorise les appétits de l'Italie fasciste.

Là où il diverge d'avec Hitler, et où, d'après tous les renseignements recueillis et qui concordent, il s'est trouvé à Salzbourg en assez vive opposition avec lui (2), c'est sur le choix de la procédure à employer pour arriver aux fins poursuivies. Hitler a résolu de brusquer les choses et de mater la Pologne. Il croit y réussir sans provoquer une guerre générale. Mussolini est d'avis que son allié s'abuse et qu'un coup de force contre la Pologne déclencherait une guerre générale. Or, il souhaite ardemment de l'éviter. Il souhaite de l'éviter, d'abord parce que son peuple ne ressent aucune envie de faire la guerre et de se battre à propos de Dantzig, contre les Polonais, qui lui sont sympathiques, pour les Allemands, qu'il déteste, et ensuite parce qu'il n'échappe pas au Duce qu'étant l'élément le plus faible et le moins bien garanti de l'Axe, c'est

(1) Voir, au tome XVII de la présente série, le n° 15.

(2) Sur les conversations de Salzbourg, voir ci-dessus les nos 9, 14, 26, 27, 34, 35, 38, 48, 49, 54, 57, 78, 79, 100, 119, 123, 139, 146, 154, 161, 205, 211.

l'Italie qui devra supporter le poids principal des coups conjugués de l'Angleterre et de la France.

Dans ces conditions, il est vraisemblable qu'au milieu d'un monde en proie à l'anxiété d'une catastrophe imminente, il apparaîtrait volontiers, comme l'an dernier, en sauveur, en arbitre, en médiateur, bien décidé, d'ailleurs, à se faire payer, cette fois, ses services. Et c'est probablement pourquoi, tout en se tenant prêt militairement à toute éventualité, il garde encore des ménagements vis-à-vis de l'Angleterre et de la France.

Certains prétendent qu'il envisagerait, au moins au début des hostilités, si elles éclataient, de rester neutre. Ce n'est pas absolument inconcevable, à la condition que l'Allemagne y consente. Mais si le Reich se réclamait du pacte d'Acier, Mussolini remplirait son devoir d'allié. Ce qui répondrait, semble-t-il, le plus exactement à ses vœux, c'est une nouvelle péripétie qui, balayant soudain le spectre de la guerre, permettrait l'ouverture d'une conférence, riche en possibilités de combinaisons et de regroupements divers, où tous les problèmes pendants seraient évoqués, celui de la Méditerranée et des rapports franco-italiens, aussi bien que celui de Dantzig et de la Pologne, celui des colonies aussi bien que celui de l'accès aux matières premières, et qui aboutirait à l'élaboration d'un statut de l'Europe procurant à l'Italie des avantages substantiels et à son chef machiavélique un surcroît de prestige intérieur et extérieur.

Une telle ambition, dont quelques indices attestent l'existence, pourrait-elle se réaliser sans guerre? L'attitude du Duce donne à penser qu'il n'a pas encore renoncé à l'espérer. De toute façon, cette attitude aura pour lui le bénéfice de répandre parmi son peuple l'impression qu'il n'a pas recherché le choc sanglant mais qu'il a, au contraire, essayé de l'épargner à l'Italie et au monde.

Il est vrai aussi qu'Hitler peut, à tout instant, lui échapper, bouleverser les calculs qu'il avait paru agréer et précipiter un torrent dont le Duce aurait voulu contrôler le cours.

En pareil cas, afin que l'Italie sache, au moins, pourquoi elle est appelée à se battre, Mussolini lancera de nouveau sa presse contre la France. Dans une explosion de violence subite, succédant au calme qu'il impose actuellement, il évoquera le fameux « règlement de comptes » dont il nous a si souvent menacés; il rejoindra son partenaire et se laissera tenter par la perspective de victoire qu'offre à son regard le pacte germano-russe, qui équivaut à une véritable collaboration et qui bouscule les prévisions et préparatifs de tous ordres de l'adversaire.

Mais il est, sans doute, vain de prolonger ces considérations; car à l'heure où elles sont émises, peut-être les dés sont-ils déjà tombés?

444

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3437 à 3439. *Rome, 25 août 1939, 11 h. 30.*

Le ton de la presse romaine ne s'est pas élevé depuis hier. Il s'est plutôt légèrement atténué et semble refléter de nouveau la préoccupation de ne rien compromettre et de ménager l'avenir.

D'après les bruits qui courent, ce matin, dans les milieux politiques de la capitale, la situation internationale n'évoluerait pas dans le sens souhaité par l'Axe. Le Japon se montrerait rebelle aux tentatives de persuasion faites auprès de lui; la Yougoslavie resterait évasive; l'Espagne témoignerait de la plus grande gêne en présence d'une volte-face qui bouleverse toute la base idéologique de sa récente victoire et de son amitié avec l'Allemagne et l'Italie; la Turquie, enfin, serait moins prompte qu'on ne l'avait annoncé à s'éloigner du front de la paix.

On a le sentiment qu'il n'est pas impossible qu'un certain scénario ait été convenu entre le Duce et le Führer, et que la célébration de l'anniversaire de Tannenberg [1] ne soit, pour ce dernier, l'occasion de faire de larges offres de détente et de collaboration internationale, donnant lieu à une réunion des puissances intéressées et permettant de garder au congrès de Nuremberg son caractère de congrès de la paix.

L'anxiété, cependant, demeure vive chez les hommes responsables. Ceux-ci redoutent que l'Allemagne et, surtout, la Pologne ne précipitent les choses, ne passent trop vite aux actes de violence et ne provoquent prématurément des incidents irrémédiables.

De là, peut-être, l'insistance avec laquelle on persiste à adjurer la France et l'Angleterre de tenir en bride leur protégé.

Les mesures militaires ordonnées par le gouvernement restent, en tout cas, peu apparentes et la capitale italienne, qui présente son aspect normal, n'offre aucunement le spectacle d'un branle-bas de combat.

[1] Qui devait être décommandée : voir ci-dessus le n° 382 (note).

445

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3441. *Rome, 25 août 1939, 12 h. 30.*

Dans les conversations qu'il est encore possible d'avoir avec eux, les militants fascistes se montrent convaincus que l'U.R.S.S., en signant son accord avec le Reich, est entrée définitivement dans le camp « révisionniste ».

Ils laissent entendre, d'ailleurs, qu'une clause secrète doit prévoir un nouveau partage de la Pologne et le retour à la Russie des régions peuplées de Russes blancs.

446

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3442, 3443 (1). *Rome, 25 août 1939, 13 h.*

Le général Pariani a mandé, ce matin, auprès de lui notre attaché militaire. Il a déclaré au général Toussaint que son intention avait, d'abord, été de le remercier de la première communication faite à Paris à l'attaché militaire italien et d'après laquelle la France ne prenait aucune mesure sur sa frontière du Sud-est. Mais, hier soir, une nouvelle communication du général Visconti-Prasca avait appris à Rome que nous avions décidé de mettre en place un dispositif de sécurité sur la frontière des Alpes.

Dans ces conditions, le gouvernement italien se trouvait amené à adopter, de son côté, des « mesures de sûreté » équivalentes.

Le général Pariani a ajouté qu'il appréciait, au surplus, la correction et la courtoisie de l'état-major français.

Au cours de l'entretien, il a dit qu'aux yeux de l'Italie, l'affaire de Dantzig était un problème « d'ordre intérieur allemand », dans lequel le point de vue du Reich était, du reste, approuvé par le gouvernement italien.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

447

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3450 à 3453. *Rome, 25 août 1939, 20 h. 15.*

A moins qu'une violente initiative des militaires polonais ne précipite les choses et ne dérange les prévisions, on considère, dans les sphères dirigeantes du fascisme, que M. Hitler prononcera dimanche [1] le discours attendu et que ce discours marquera un moment décisif de la crise.

Mais que dira M. Hitler?

On indique, à ce sujet, qu'ou bien il se bornera à traiter du conflit polono-allemand, exposant le bien-fondé de son attitude et proclamant, en même temps que ses intentions pacifiques, sa volonté d'obtenir, d'une façon ou de l'autre, satisfaction; ou bien il élargira le débat, il replacera le problème polonais dans le problème plus général de l'organisation de la paix sur des bases nouvelles, comprenant, en particulier, le règlement du différend franco-italien et il appellera à collaborer à cette tâche les gouvernements désireux, comme lui-même, d'éviter une effusion de sang.

Selon l'accueil qu'il recevrait, il donnerait, ou non, le signal de l'action de force contre la Pologne.

M. Mussolini, s'il faut en croire ce qui se dit dans son entourage, aurait été, d'abord, partisan de la seconde formule. Il le serait moins aujourd'hui, de peur que l'idée d'une conférence générale ne soit pas encore assez mûre pour être acceptée par la partie adverse et qu'elle ne soit, ainsi, prématurément compromise. Il s'efforcerait donc d'amener le chancelier Hitler à s'en tenir à la première hypothèse, sans que l'on sache s'il y parviendra.

Il n'aurait pas renoncé, pour sa part, à croire qu'il devrait être possible de localiser la guerre, préoccupation que j'ai relevée moi-même chez le comte Ciano, au cours de notre entretien récent [2], et de la circonscrire à une rapide passe d'armes entre le Reich et la Pologne.

Avec l'assentiment de l'Allemagne, il essaierait de rester neutre. Il souhaiterait que la France et l'Angleterre ne l'obligeassent pas à sortir immédiatement de cette neutralité. L'Allemagne, de son côté, n'attaquerait pas les puissances occidentales.

De la sorte, il y aurait peut-être une chance d'éviter (selon lui) l'incendie européen, et le chef du gouvernement italien se trouverait en bonne posture pour remplir utilement l'office de médiateur et régler, notamment, dans une atmosphère favorable ses difficultés avec la France.

(1) Soit le 27 août.
(2) Qui eut lieu dans la soirée du 23 août : voir ci-dessus le n° 336.

Je ne puis naturellement garantir l'absolue exactitude des renseignements qui précèdent, bien qu'ils n'aient pas été pris à mauvaise source. Même entachés d'erreur, ils offrent, à mon avis, l'intérêt de montrer quelle est la nature des idées que l'on agite, et des combinaisons que l'on échafaude à l'heure actuelle, dans les cercles influents du régime.

448

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3454 à 3457. *Rome, 25 août 1939, 21 h.*

La publication des nouvelles mesures militaires, d'une portée d'ailleurs limitée (1), adoptées par le gouvernement italien commence à préoccuper l'opinion publique, jusqu'ici fort tranquille. A Rome, les gens qui ne paraissaient pas envisager sérieusement l'éventualité d'une guerre générale, à laquelle participerait l'Italie, se montrent maintenant plus soucieux et ils suivent avec attention les développements de la situation. C'est, dit-on, pour rassurer l'opinion publique et lui faire conserver son calme que le rappel des classes 1903 et 1913 aurait été fixé au 3 septembre seulement. On espérerait en haut lieu que la fixation d'une date relativement aussi éloignée contribuerait à donner l'impression que le gouvernement fasciste ne redoute aucune catastrophe prochaine. Les autorités veulent évidemment témoigner d'un parfait sang-froid et montrer que les circonstances ne comportent, pour l'Italie du moins, aucun péril imminent.

On annonce, d'ailleurs, que l'inauguration en Érythrée de la nouvelle route d'Assab aura lieu le 5 septembre en présence du ministre des Travaux publics, et, peut-être, d'autres représentants du gouvernement, dans les conditions qui avaient été prévues depuis longtemps. De même, on a donné, avant-hier soir, aux journaux l'ordre d'insister longuement sur le programme pacifique de la nouvelle année fasciste qui commence le 28 octobre.

En regagnant l'Afrique orientale, le duc d'Aoste lui-même a tenu, et fait tenir par son entourage, des propos volontairement rassurants, comme si l'Italie n'avait pas à redouter un conflit à brève échéance.

Aussi, l'opinion, bien que déjà préoccupée, n'est-elle pas encore pleinement consciente du danger de l'heure présente. Dans tous les milieux, on représente comme inéluctable et imminent le conflit polono-allemand; mais on incline à penser que l'Italie pourrait rester neutre, au moins pendant quelque temps. On déclare, d'autre part, que, même si l'Angleterre et la France déclaraient la guerre au Reich, celui-ci n'en réglerait pas moins son compte avec

(1) **Il s'agissait du rappel d'un certain nombre de classes pour le 3 septembre**

Varsovie, tandis que, sur le front occidental, les armées respectives resteraient impuissantes et dans l'expectative, en face les unes des autres. On veut croire qu'aucun geste irrémédiable ne sera accompli et l'on fait confiance à M. Mussolini qui, dit-on, rompra bientôt le silence qu'il observe depuis le début de la crise.

449

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 307. *Saint-Sébastien, 25 août 1939* (1).

Je viens de voir l'ambassadeur de Belgique, de retour de Burgos, où il s'était rendu hier après-midi pour prier, d'ordre de son gouvernement, le gouvernement espagnol d'apporter son adhésion à l'appel pacifique du roi des Belges (2).

Le ministre des Affaires extérieures, à qui le comte de Romrée faisait part du souhait de son gouvernement, a répondu spontanément : « Mais certainement ». L'ambassadeur de Belgique, en prenant acte de cette adhésion, fit allusion aux engagements pris par l'Espagne, et notamment au pacte anti-komintern. Le colonel Beigbeder a réagi très violemment sur ce mot, en ajoutant : « Voyez donc où sont les Russes maintenant ». Puis, brusquement et probablement sous l'effet de la réflexion, il se leva et dit au comte de Romrée : « Inutile de discuter ici même; je vais voir Franco, attendez-moi. »

L'attente fut très longue. Le colonel Beigbeder revint en disant : « Nous venons de recevoir la nouvelle que Dantzig était constitué en état indépendant (3). Il ne s'agit donc plus de sympathiser avec une démarche comme celle du roi des Belges. C'est trop tard. On n'intervient pas sans chance d'efficacité ». Il fit suivre ces paroles toutefois de démonstrations très chaleureuses envers le Roi et il ajouta : « Pour vous montrer notre bonne volonté, dès ce soir, la presse espagnole intensifiera sa campagne en faveur de la paix et mettra en valeur l'initiative du roi Léopold ».

Le comte de Romrée, en me faisant part de cette conversation, a ajouté qu'il avait le sentiment très net que, désormais, la position espagnole était prise et que si la conclusion du pacte germano-russe les (4) avait déjà préparés, par le scandale qu'il avait produit ici, à faire machine en arrière, l'appel du roi des Belges leur fournissait un nouvel argument pour résister aux pressions

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Sur cet appel, voir ci-dessus le nº 288.
(3) Allusion à la désignation du gauleiter Forster comme chef de l'État dantzicois : voir ci-dessus le nº 354 (note).
(4) Entendre : les Espagnols.

de l'Axe. Il a eu la conviction que s'il avait fait sa démarche quarante-huit heures plus tôt, le gouvernement du général Franco se joignait, même explicitement, aux sept chefs d'État du groupe d'Oslo.

Le comte de Romrée a d'ailleurs télégraphié exactement cette impression à son gouvernement, en ajoutant que la neutralité de l'Espagne lui paraissait désormais acquise.

Dans la conversation à bâtons rompus qui a suivi entre le colonel Beigbeder et l'ambassadeur de Belgique, — et que le ministre des Affaires extérieures a tenu à faire précéder de ces mots : « Ce sont mes idées personnelles », le comte de Romrée a relevé que, de l'avis du ministre, un arrangement sur Dantzig même restait possible, puisqu'au demeurant, l'Allemagne n'avait fait suivre son geste d'hier d'aucun acte offensif; que, dans ces conditions, la Pologne donnerait peut-être son assentiment à une modification de la constitution de la Ville libre. « Mais, a-t-il ajouté, quel sera le lendemain d'une pareille éventualité? S'il y a des clauses cachées entre l'Allemagne et la Russie, la Russie ne tardera pas à demander son pourboire. Que sera-t-il ? La Bessarabie, états baltes, ou dépeçage de la Pologne? L'Angleterre a mal agi avec la Russie dans ses négociations; à un partenaire *sin vergüenza* (sans scrupules), il fallait offrir quelque chose. L'Allemagne, elle, n'aura probablement pas eu la délicatesse de la Grande-Bretagne. »

La conversation a passé ensuite sur un autre terrain. L'ambassadeur de Belgique, qui est très francophile, a cru pouvoir dire au ministre des Affaires extérieures que les déclarations qu'il lui faisait l'émouvaient, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de constater que l'Espagne continuait de fortifier sa frontière contre la France.

Le colonel Beigbeder a réagi très énergiquement et a laissé comprendre à son interlocuteur que, si l'Espagne se fortifiait dans les Pyrénées, elle le faisait aussi ailleurs et qu'elle ne souhaitait d'avoir des fortifications, une marine forte, une aviation puissante et une armée exercée que pour être à même de résister, à tout prix, à des pressions venant de n'importe quel côté. Il a ajouté: « Vous me comprenez, vous, mais croyez-vous qu'à Paris, on le comprendra? »

Au même moment, le conseiller de l'ambassade de Belgique avait un entretien avec le directeur politique. Ce dernier lui a déclaré textuellement : « Nous ne cherchons qu'une chose : c'est à sortir de nos compromissions ».

J'ajoute que M. de Romrée m'a prié instamment de conserver à ces informations un caractère strictement confidentiel, qu'il n'y soit fait aucune allusion, ni dans la presse, ni dans la radio.

Je me permets d'insister dans ce sens, toute fuite pouvant être très préjudiciable à nos intérêts.

450

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 309. *Saint-Sébastien, 25 août 1939* (1).

Le colonel Andorka, nouveau ministre de Hongrie en Espagne, arrivé hier à Saint-Sébastien de Budapest, a assuré l'attaché militaire polonais, qui me l'a rapporté, qu'en aucun cas son pays ne marcherait contre la Pologne. Il a ajouté que le comte Csaky, rentrant de Rome (2), avait rapporté l'impression que M. Mussolini resterait neutre, du moins au début du conflit, car il redouterait, « à la lumière de l'expérience des récentes manœuvres italiennes, le succès rapide d'une offensive française dans la plaine du Pô » (*sic*).

Le plan de l'état-major allemand, d'après le ministre de Hongrie, serait de placer 60.000 hommes sur la ligne Siegfried et d'employer contre les Polonais le reste de leurs forces, en les attaquant dans trois directions.

Je communique ces renseignements avec les réserves d'usage. Je note toutefois que le colonel Andorka a été chef, jusqu'ici, du 2e bureau hongrois (voir dépêche de la légation de France à Budapest, nº 82 du 29 avril 1939) (3). Il est notoirement polonophile.

En me faisant part de ces renseignements, l'attaché militaire polonais en Espagne ne m'a pas caché que les forces de son pays seraient prêtes à se porter sur Dantzig, à la première attaque allemande contre les postes de douane polonais.

Il m'a confié en outre que son gouvernement envisagerait, en cas de guerre, la formation en France de plusieurs divisions — 4 ou 5, dit-il — composées des Polonais qui résident dans notre pays. Il serait alors lui-même pourvu d'un commandement dans l'une de ces unités.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Sur les voyages du ministre hongrois à Rome, voir ci-dessus les nos 140, 156, 220.
(3) Dont le sujet est suffisamment indiqué dans le présent paragraphe.

451

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 311. *Saint-Sébastien, 25 août 1939* (1).

Je me réfère à ma lettre nº 640 du 23 août (Europe) (2).

Notre attaché aéronautique vient de rencontrer le général Kindelan, ancien commandant des forces aéronautiques espagnoles, et maintenant commandant militaire des Baléares. Celui-ci lui a fait part des inquiétudes que cause au gouvernement espagnol la tension présente. Il faut, a-t-il dit en substance, que « je rejoigne au plus vite Palma pour être prêt à toute éventualité : nous sommes décidés à défendre les Baléares aussi bien contre les Italiens que contre tout autre ».

Le Généralissime, a-t-il ajouté, est décidé à garder la neutralité, et aucune mesure d'ordre militaire n'a été prise par le gouvernement espagnol.

452

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 319 (3). *Berne, 25 août 1939* (4).

Comme en septembre dernier, la propagande allemande fait courir ici le bruit que l'Allemagne n'a aucun intérêt à envahir la Suisse, et que ce pays a bien plus à craindre de la France qui n'aurait pas d'autre passage pour venir en aide à la Pologne.

J'ai prié notre attaché militaire d'en parler incidemment à l'état-major suisse. Le commandant Siméon l'a fait, comme souvent, sur le ton de la plaisanterie, en parlant du bruit ridicule qui courait à nouveau que la France envahirait la Suisse. Le sérieux avec lequel le colonel Masson a accueilli la

(1) Par téléphone, en clair.
(2) En fait du 24 août. Il a paru superflu de reproduire ce document relatif à la création d'une direction navale aux Baléares.
(3) Extrait des « Papiers 1940 ».
(4) Par courrier, en clair.

déclaration de notre attaché militaire montre qu'à l'état-major suisse, on a attaché quelque créance à ces insinuations. Je verrais avantage à ce que, sous une forme à déterminer, soit par un communiqué de presse, soit même par une déclaration au ministre de Suisse, nous démentions ces bruits qui peuvent nous faire du tort dans les circonstances actuelles.

453

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 411 à 413 (1). *Budapest, 25 août 1939.*

Le comte Csaky, avec qui je me suis longuement entretenu ce matin, a manifesté, en ce qui concerne les conséquences possibles du pacte de non-agression germano-russe, sensiblement plus d'inquiétude que la veille, en parlant à mon collègue américain (mon télégramme no 408, etc.) (2). Il estime que le succès diplomatique de M. Hitler dont on ne peut encore, selon lui, mesurer la portée politique et économique, a eu un immense retentissement en Allemagne et qu'encouragé (3) certainement de ses dirigeants dans... (4) belliqueuses et en portant au plus haut degré la confiance de l'opinion publique. Il est possible également que cette collusion inattendue des deux régimes dictatoriaux ne renforce l'influence des éléments de gauche aussi bien en Allemagne qu'en Italie.

Il ne croit pas que M. Mussolini risque son prestige dans une action médiatrice dont le succès doit lui paraître des plus douteux. Le Duce serait d'ailleurs cette fois tout à fait décidé à marcher aux côtés du Reich, bien qu'il se rende compte parfaitement que la position de son pays est très vulnérable. Le comte Csaky pense toujours que ni l'Allemagne ni l'Italie n'ont l'intention de porter la guerre dans les Balkans, pour des raisons d'économie. A son avis, l'occupation de l'Albanie a été motivée par des préoccupations de prestige et n'est pas destinée à servir à des fins stratégiques. Il ne croit pas davantage que l'Allemagne veuille attaquer la Roumanie en passant par la Hongrie. Si le gouvernement hongrois juge nécessaire de mobiliser deux corps d'armée, qui d'ailleurs resteront dans leurs garnisons, c'est seulement pour répondre aux mesures militaires récemment prises en Roumanie (5). Le comte Csaky craint que l'état-major roumain ne soit tenté d'avancer son système défensif

(1) Le document ici retenu est en fait le texte de la retransmission le 27 août, à Rome, sous les nos 731 à 734, du télégramme de Budapest nos 411-413.
(2) Le télégramme de Budapest nos 408-410, du 24 août, n'a pas été retrouvé.
(3) Lire vraisemblablement : « a encouragé ».
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Sur ces mesures, voir ci-dessus le no 311.

jusque sur la Tisza, d'autant plus que les fortifications de Transylvanie ne sont pas terminées. Le président du Conseil m'avait d'ailleurs témoigné la même appréhension il y a huit jours. En résumé, le ministre des Affaires étrangères s'est montré plus pessimiste qu'il ne l'avait jamais été. A son avis, le pacte germano-soviétique a augmenté les chances de guerre au bénéfice des puissances de l'Axe. Néanmoins, il compte bien que son pays pourra conserver la neutralité, le Sud-est européen lui semblant devoir rester en dehors du conflit, à moins que les adversaires de l'Axe n'en décident autrement.

454

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1355, 1356 (1). Très secret. *Istanbul, 25 août 1939* (2).

Il me revient que les éléments germanophiles, progressivement écartés du pouvoir depuis la nomination à la présidence de la République de M. Ismet Inonu, et dont M. Celal Bayar est le représentant le plus important, ainsi que les ennemis personnels du Président, tels que M. Sükrü Kaya, se sont mis en campagne pour dénoncer les dangers auxquels la politique d'accord avec les puissances occidentales expose la Turquie. Cette agitation a toutes chances de rester vaine tant que le Président aura le sentiment d'être en plein accord avec l'armée; celle-ci ne doit donc à aucun prix pouvoir considérer qu'elle est abandonnée par les puissances occidentales.

C'est un nouveau et puissant argument à l'appui de la demande d'envoi immédiat de matériel formulée dans mon télégramme nos 1345 à 1347 (3).

Prière communiquer Guerre.

(1) Extrait des papier Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 24 août, reproduit ci-dessus sous le no 369.

455

M. Morize, Délégué à la Résidence générale de France à Rabat, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 432 (1). *Rabat, 25 août 1939, 12 h. 45.*

De renseignements très sûrs parvenus de la zone espagnole, il résulte qu'aucune position n'a été occupée par les troupes à la limite interzonale et qu'aucune mesure de précaution n'a été prise à notre endroit. On signale simplement que la garnison d'El Ksar est consignée. Le pacte germano-russe a provoqué dans la zone un vif mécontentement.

456

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1351, 1352. *Washington, 25 août 1939* (2).

Le département d'État attribue à l'accord germano-soviétique une portée plus étendue encore que ne l'indique le texte. Il croit que la Russie aurait obtenu de l'Allemagne non seulement des assurances de neutralité bienveillante en Extrême-Orient, mais encore les mains libres en Pologne orientale et dans les états baltes.

D'autre part, il estime qu'en reniant les principes du pacte antikomintern, M. Hitler a profondément ébranlé le bloc des puissances qui s'était formé sous ce signe.

La déception qu'éprouveront certainement le Japon et l'Espagne lui paraît devoir amener ces deux puissances à réviser leur politique extérieure. Il croit que l'influence de l'Angleterre à Tokyo et celle de la France à Burgos pourraient contribuer très utilement à hâter cette évolution.

S'agissant de l'Italie, il semble se faire peu d'illusions sur le succès du message présidentiel au Roi (3). Il semble qu'en prenant cette initiative, le

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) L'exemplaire ici reproduit est en fait celui que l'on trouve dans les archives de l'ambassade, et il porte la date du 24 août (effet vraisemblable du décalage horaire). Nous avons rétabli 25 août en nous basant sur les registres « arrivée » de la Direction politique.

(3) Sur ce message, voir ci-dessus le nº 385 (note).

Président ait voulu surtout renforcer son autorité morale sur l'opinion et, en particulier, sur le Congrès, en leur démontrant qu'il n'avait rien négligé pour prévenir la guerre. En tout cas, son intention n'a certainement pas été d'aider l'Italie à conserver une neutralité équivoque. M. Sumner Welles a dit à M. Jules Henry qu'à son avis, l'Angleterre et la France feraient sagement d'obliger l'Italie à se découvrir.

457

Compte rendu de l'entrevue finale du général Doumenc avec le maréchal Vorochilov

le 25 août 1939 à 13 heures (1)

Étaient présents :
Maréchal Vorochilov; commandant de corps d'armée Khmelnitski;
Colonel Osetrov.
Amiral Drax, colonel Firebrace;
Général Doumenc, général Palasse.

Après avoir salué le Maréchal, l'Amiral fit la déclaration suivante :

« Nous regrettons de n'avoir pu malheureusement venir vous voir hier soir dans un aussi bref délai.

« Nous voudrions maintenant vous demander si, en raison du changement de la situation politique annoncé hier, il est vraisemblable à votre avis que le gouvernement soviétique désire que les missions militaires continuent leurs conversations. »

Le Maréchal répondit en exprimant ses regrets de n'avoir pu répondre plus tôt à notre lettre parce qu'il était à la chasse aux canards. Il déclare alors qu'à son regret, en raison du changement de la situation politique, la conti-

(1) Extrait des « Papiers 1940. Dossier général Doumenc ». Ce compte rendu est la traduction en français du compte rendu britannique de la même entrevue. La version anglaise a été publiée dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, p. 613-614, mais sous la double signature de l'amiral Drax, chef de la mission militaire anglaise, et du colonel Firebrace, attaché militaire britannique à Moscou. Il a été également reproduit, sauf le dernier paragraphe, dans Général Beaufre, *Mémoires 1920-1940-1945*, p. 162-163.

Aucun texte officiel français correspondant n'a été retrouvé dans les archives consultées. Le général Doumenc, dans les *Souvenirs de la mission à Moscou, août 1939* (voir des extraits de ce « rapport » ci-après, Addendum nº VI) donne le texte ici reproduit, en attribue la paternité au colonel Firebrace et ajoute (p. 65 du texte dactylographié) : « Le compte rendu est exact. Il y manque les protestations que le Maréchal fit au général Doumenc en souhaitant que l'avenir permît de reprendre de plus heureuses conversations. Nous voulûmes voir dans ces derniers propos une nuance de regrets, confirmant nos impressions de début sur le désir qu'avait alors Vorochilov de faire aboutir les pourparlers ».

nuation des conversations n'aurait aucun sens. L'Amiral dit que nous rendrions compte de cette décision à nos gouvernements et que nous attendions des instructions de leur part. Nous ne manquerions pas d'informer le Maréchal de nos mouvements.

L'Amiral exprima ensuite l'espoir que dans les circonstances politiques nouvelles, l'Union soviétique continuerait à travailler à la cause de la paix. Le Maréchal répondit que telle était la politique traditionnelle de l'Union soviétique et qu'il n'y avait aucune raison de douter qu'ils continueraient leurs efforts en faveur de la paix comme auparavant. Il continua en disant qu'ils se trouvaient dans une position très originale, mais que c'était de la faute de nos gouvernements.

L'Amiral dit alors qu'ils allaient dire adieu au Maréchal. Comme ils prenaient congé, le Maréchal dit dans un élan spontané : « Pendant tout le temps de nos conversations, la presse et le peuple polonais ont répété continuellement qu'ils ne voulaient pas l'aide des Soviets, et en ce qui concerne la Roumanie, il n'y a aucune réponse. Est-ce que nous aurions dû conquérir la Pologne pour offrir notre aide, ou nous mettre à genoux pour offrir notre aide aux Polonais? Cette position était impossible pour nous. »

Cette sortie, telle qu'elle était, a été due à mon avis au désir du Maréchal de présenter quelque excuse pour la manière dont nous avons été traités. C'était cependant une sortie caractéristique de la haine des Russes pour les Polonais.

Signé : MITCHELL [1],
attaché militaire britannique à Moscou.

458

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE [2]
Affaires d'Extrême-Orient

Paris, 25 août 1939.

1° Le conseiller de l'ambassade du Japon a fait auprès du Foreign Office une démarche d'approche dont le détail nous sera télégraphié demain.

2° L'ambassade du Japon à Paris exprime la plus vive indignation devant la conclusion du pacte germano-soviétique, mentionne le désir de Tokyo de régler l'affaire de Chine, marque de la réserve à l'égard de Londres et

[1] Personnage non identifié. L'attaché militaire britannique est en fait le colonel Firebrace.
[2] Rédigé par M. Chauvel, sous-directeur.

évoque incidemment et l'affaire Tani [1] et le règlement de diverses affaires en cours.

3° Tokyo propose la création d'une ligne d'aviation Tokyo-Paris qui, à première vue, paraît substituée au projet Tokyo-Berlin.

4° L'ambassadeur du Japon à Berlin a protesté officiellement contre le pacte germano-soviétique.

5° L'ambassade de Chine a prévenu la sous-direction d'Asie que M. Wellington Koo a adressé à Tchongking un télégramme très pressant invitant son gouvernement, s'il désirait ne pas nous jeter dans les bras du Japon, à s'abstenir rigoureusement d'accepter toute offre de concours de Berlin.

459

Le Vicomte Halifax, Secrétaire d'État au Foreign Office, à Sir Eric Phipps, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

T. Immédiat [2]. Secret. (Traduction.) *Londres, 25 août 1939.*

1. Je vous prie de représenter sans délai à M. Daladier que nous devrions maintenant sans délai nous concerter sur la procédure dans le cas où nous aurions à assumer pleinement nos obligations à l'égard de la Pologne, c'est-à-

[1] Sur l'opposition du gouvernement français à la désignation de M. Tani comme ambassadeur du Japon à Paris, voir au tome XIV de la présente série, le n° 109 (note); au tome XV le n° 258 (note). Pour régler ce problème, diverses personnalités japonaises s'étaient entremises : MM. Narahashi, conseiller juridique de l'ambassade; le général Tsushitashi, ancien attaché militaire à Paris; M. Sakamoto, directeur des Chemins de fer mandchouriens dans la capitale française. La sous-direction d'Asie avait proposé que M. Tani rendît à M. Arsène Henry une visite au cours de laquelle le futur ambassadeur à Paris déclarerait n'avoir pas voulu mettre en cause la bonne foi des déclarations du gouvernement français; cette déclaration ne devrait recevoir aucune publicité et n'être accompagnée d'aucune campagne de presse désagréable pour la France (note de la sous-direction du 19 mai 1939). M. Narahashi et le général Tsushitashi avaient suggéré que la France donnât son agrément sous conditions à M. Tani; celui-ci, de son côté, considérant que son honneur de samouraï lui interdisait d'être accrédité auprès d'un pays qui ne l'avait pas agréé, donnerait sa démission. L'ambassadeur de France à Tokyo proposait plutôt que l'on nommât M. Tani à un autre poste; on le laisserait en disponibilité, puis on désignerait un nouvel ambassadeur à Paris. Avec humour, M. Arsène Henry indiquait qu'il eût mieux valu ne pas « remettre sur le tapis » une affaire à laquelle personne ne pensait plus (télégramme de Tokyo nos 430-435, du 31 juillet). Peu après, l'ambassadeur demandait quelle était la position du Gaimusho; M. Sawada lui répondit qu'il demandait toujours un agrément sans conditions pour M. Tani afin de sauver la face au ministre des Affaires étrangères, M. Arita. Toutefois, dès que M. Arita aurait quitté le ministère, les choses se présenteraient différemment. Aussi M. Arsène Henry conseillait la patience : le départ de M. Arita entraînerait celui du vice-ministre M. Sawada, qui trouverait le poste de Paris à son goût (télégramme de Tokyo nos 463-468, du 7 août).

[2] Pour communication sans délai au président du Conseil français. Ce télégramme (texte anglais, non reproduit ici, et traduction française) est extrait des papiers Daladier, conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Le texte anglais a été publié dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, p. 225, sous le n° 278; il est daté du 25 août, 3 h. 30 de l'après-midi. Une note de la publication britannique précise que sir E. Phipps informa le Foreign Office de l'accord du gouvernement français par télégramme n° 272, téléphoné le 26 août à 10 h. 4 du matin.

dire dans le cas d'une violation par l'Allemagne du territoire polonais en face d'une résistance polonaise.

2. Le gouvernement de Sa Majesté proposerait dans cette éventualité de demander que dans un délai fixé, le gouvernement allemand arrête ses troupes et exprime sa volonté d'entrer en négociations, faute de quoi le gouvernement de Sa Majesté aurait à prendre toutes les mesures nécessaires pour accomplir ses obligations à l'égard de la Pologne à l'expiration du délai.

3. Je serais heureux de savoir aussitôt que possible si le gouvernement français est d'accord afin qu'il n'y ait ni confusion, ni perte de temps quand la situation se présenterait.

460

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 652. *Saint-Sébastien, 25 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 août.)

Un de mes collaborateurs qui vient de passer quelques jours à Madrid a eu l'occasion d'y recueillir certaines indications intéressantes sur l'état matériel et moral de la population dans cette ville.

Au point de vue alimentaire, les seules denrées qu'on trouve actuellement en abondance sont le poisson, qui arrive assez régulièrement de La Corogne, et les fruits (raisins, figues, pastèques). Par contre, on ne trouve que très difficilement, et rarement, la viande, le café, le sucre, l'huile. La farine est pratiquement introuvable. Les pommes de terre et le riz manquent. Le beurre est rare, mauvais et cher. Les distributions de viande n'ont lieu que deux ou trois fois par semaine et en quantités fort réduites. A l'heure actuelle, les cartes de ravitaillement sont exigées de façon très stricte et les ménagères font queue durant de longues heures devant les marchands de comestibles.

Par surcroît, la vente des légumes cultivés aux environs de la capitale vient d'être interdite en raison des risques de propagation du typhus.

Il ressort des renseignements recueillis à Madrid que la situation au point de vue alimentaire a très nettement empiré depuis quelque temps.

Quelles sont les causes de cet état de choses? Elles sont vraisemblablement multiples. Il convient de tenir compte, bien entendu, du fait que les ressources et la capacité de production agricole de l'Espagne ont été profondément réduites par la guerre, qui a épuisé le pays et l'a vidé de sa substance, et du fait que les récoltes ne sont pas terminées, ce qui permet de penser que la pénurie de certains produits est appelée à diminuer à brève échéance. Mais il

y a lieu de noter également que la circulation des produits entre les diverses parties de l'Espagne est pour ainsi dire inexistante et que les problèmes qui se posent dans ce domaine : problèmes de répartition, de transport, de prix, n'ont pas été résolus. D'autre part, alors que les importations sont pratiquement supprimées, il y a manifestement exportation de certains produits de première nécessité en Allemagne (farine notamment) et en Italie (en particulier l'huile qui, suivant les uns, serait stockée par les autorités italiennes, et, suivant les autres, revendue par celle-ci à bon prix et contre des devises).

La situation à Madrid se trouve aggravée par le chômage qui sévit dans la ville où, malgré les destructions causées par les bombardements et les opérations militaires, les chantiers demeurent encore très rares, ainsi que par les charges fiscales qui pèsent sur les habitants. Depuis le 10 août, date à laquelle est entré en vigueur l'impôt dit « du plat unique », les charges nouvelles qui frappent les contribuables sont en effet les suivantes :

— subside familial, établi d'après le revenu ou gain du chef de famille,

— impôt pour les accidents du travail, établi sur la même base que le précédent,

— subside aux anciens combattants, perçu sous forme de tickets qui augmentent de 25 % la plupart des articles et produits vendus dans le commerce,

— quête bimensuelle, obligatoire en fait, pour l'*Auxilio social*,

— impôt dit du plat unique.

Il y a lieu d'ajouter que le montant des salaires a été ramené à celui antérieur au 18 juillet 1936, mais est en fait inférieur en raison de la suppression des gratifications qui étaient accordées alors. Par contre, le coût de la vie, à Madrid tout au moins, est généralement considéré comme trois fois plus élevé qu'à cette époque, malgré les efforts du gouvernement pour ramener le prix des différents articles et, par voie de conséquence, le prix de la vie à un niveau ne dépassant pas celui qui avait cours avant la guerre civile (voir notamment à ce sujet ma lettre nº 630 du 21 août) [1].

Pour apaiser les inquiétudes de la population, le sous-secrétariat du ministère de l'Agriculture a remis récemment à la presse une note sur les perspectives de la prochaine récolte de pommes de terre, de pois chiches et de lentilles. Les données fournies par les sections agronomiques laisseraient prévoir une récolte de 125.350 quintaux de lentilles, soit 92 % de la production annuelle moyenne pendant la période 1931-1935. La récolte de pois chiches s'élèverait à 1.641.584 quintaux, soit un chiffre nettement supérieur à la récolte de 1935. Enfin, la même note indique qu'étant donnée la superficie ensemencée (407.439 hectares), la récolte de pommes de terre sera suffisante pour faire face largement aux besoins de la consommation nationale. On signale également que la récolte de riz dans les provinces du Levant a été très abondante.

En temps normal, l'Espagne se suffisait à elle-même en ce qui concerne les produits de consommation courante. Il semble donc qu'elle devrait assez

[1] Cette dépêche, non reproduite, était consacrée à un arrêté du ministre du Commerce, en date du 4 août, réglementant les prix de production et les prix de vente, et visant à ramener le coût de la vie au niveau qu'il atteignait en 1936 avant la guerre civile.

rapidement retrouver son équilibre dans ce domaine. On peut se demander toutefois si la production du pays n'est pas, par avance, lourdement hypothéquée par les engagements pris à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie ou par les dettes contractées vis-à-vis de ces deux pays pendant la guerre. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, c'est ainsi qu'on explique généralement la pénurie d'huile qui est distribuée avec une très grande parcimonie, et dont les producteurs ne peuvent disposer que de la quantité stricte qui leur est fixée et que contrôlent les organisations locales nationales-syndicalistes.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux qu'un mécontentement assez vif règne à Madrid dans la population. Il m'a été signalé à ce sujet que le parti communiste avait pu se reconstituer dans la capitale et qu'il avait même réussi récemment à imprimer et à distribuer clandestinement 5.000 tracts. Les autorités de police ne nient pas d'ailleurs les difficultés qu'elles rencontrent et les journaux madrilènes ont annoncé ces derniers jours presque quotidiennement l'arrestation de dirigeants communistes.

D'après les indications qui ont été recueillies par mes collaborateurs, le même mécontentement se manifeste dans d'autres régions d'Espagne, notamment dans l'Aragon, et les provinces de l'Ouest. Le malaise y est manifeste; il est dû, comme à Madrid, en premier lieu, à la pénurie des denrées alimentaires, beaucoup plus grave actuellement en particulier en Galice et dans la province de Léon que pendant la guerre, au marasme absolu des affaires, réduites le plus souvent à des opérations de troc, à la peur de la délation, enfin à la désillusion que ressent la population.

Le mot d'ordre qu'a lancé le Caudillo : « produire, produire, produire, restreindre les importations aux marchandises absolument indispensables aux besoins du pays, augmenter les exportations », ne pourra aboutir au relèvement du pays dans un avenir proche. Il suppose l'effort volontaire et opiniâtre de tous, l'augmentation du travail, l'acceptation des restrictions et des sacrifices pendant une longue période. On peut se demander si le peuple espagnol sera capable de supporter assez longtemps l'ère de « pauvreté dans la dignité », qu'on lui annonce d'ailleurs loyalement, pour permettre au régime autarcique vers lequel paraît s'être orientée l'Espagne de s'implanter dans le pays et de rendre à celui-ci son équilibre.

461

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 651 [1]. *Londres, 25 août 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 août; Dir. pol., 28 août.)

Comme suite à ma communication de ce jour, j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence un texte non définitif de l'accord d'assistance mutuelle anglo-polonais, que lord Halifax et l'ambassadeur de Pologne à Londres signeront cet après-midi au Foreign Office. Des modifications de rédaction peuvent intervenir au dernier moment. J'adresserai ultérieurement au Département un texte officiel authentique de l'accord.

Tel qu'il a été établi, le projet ci-joint s'inspire des résultats déjà obtenus au cours des tractations anglo-polonaises dont le Département a eu connaissance. La forme qui lui a été donnée est celle qu'avaient indiquée, il y a quelques jours, le comte Raczynski au conseiller de cette ambassade.

Il y a donc deux documents distincts : un accord d'assistance mutuelle dont la presse aura connaissance dès ce soir, et un protocole interprétatif secret qui complète le document précédent.

Je me borne à faire au sujet de ces deux textes les observations suivantes.

A propos des articles 1 et 2, ce dernier visant Dantzig, l'Allemagne se trouve nommément désignée dans le protocole secret, mais le texte publié évite de citer cette puissance. Je crois d'ailleurs savoir que la rédaction définitive de l'article 2 sera différente de celle du projet ci-joint.

L'article 2, paragraphe 2 du texte publié se réfère, selon le protocole secret, à la Belgique, à la Hollande, et à la Lithuanie, le cas de la Lettonie et de l'Esthonie restant réservé tant qu'un accord ultérieur n'aura pas été conclu entre la Grande-Bretagne et un état tiers qui se trouve actuellement être l'Union soviétique.

La dernière phrase de l'article 2, paragraphe 2, réserve les droits des cinq états précédents.

L'article 2-d du protocole interprétatif fait mention de la Roumanie, sous une forme indirecte. La difficulté qui s'était élevée à propos de l'inclusion de cette puissance et du fait des Polonais se trouve ainsi surmontée.

L'article 4 du protocole interprétatif définit la position de ce texte par rapport à celui de l'accord proprement dit.

[1] **Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**

ANNEXES

I

Draft Anglo-Polish Agreement of Mutual Assistance (1)

The Government of the United Kingdom and the Polish Government :

Desiring to place on a permanent basis the collaboration between their respective countries resulting from the assurances of mutual assistance of a defensive character which they have already exchanged;

Have resolved to conclude an Agreement for that purpose and have appointed as their plenipotentiaries :

Who, having exchanged their Full Powers, found in good and due form, have agreed on the following provisions :

Article 1

Should one of the Contracting Parties become engaged in hostilities with a European Power in consequence of aggression by the latter against that Contracting Party, the other Contracting Party will at once give the Contracting Party engaged in hostilities all the support and assistance in its power.

Article 2

(1) The provisions of Article 1 will also apply in the event of any action by a European Power which clearly threatened, directly or indirectly, the independence of one of the Contracting Parties, and was of such a nature that the Party in question considered it vital to resist it with its armed forces.

(2) Should one of the Contracting Parties become engaged in hostilities with a European Power in consequence of action by that Power which threatened the independence or neutrality of another European State in such a way as to constitute a clear menace to the security of that Contracting Party, the provisions of Article 1 will apply, without prejudice, however, to the rights of the other European State concerned.

Article 3

Should a European Power attempt to undermine the independence of one of the Contracting Parties by processes of economic penetration or in any other way, the Contracting Parties will support each other in resistance to such attempts. Should the European Power concerned thereupon embark on hostilities against one of the Contracting Parties, the provisions of Article 1 will apply.

Article 4

The methods of applying the undertakings of mutual assistance provided for by the present Agreement are established between the competent naval, military and air authorities of the Contracting Parties.

Article 5

Without prejudice to the foregoing undertakings of the Contracting Parties to give each other mutual support and assistance immediately on the outbreak of hostilities, they will exchange complete and speedy information concerning any development which might threaten their independence and, in particular, concerning any development which threatened to call the said undertakings into operation.

(1) Le texte polonais correspondant n'a pas été retenu. Pour la publication de l'accord, cf. *Les relations polono-allemandes et polono-soviétiques au cours de la période 1933-1939*, Paris, 1940, nº 91, ou *le Temps* du 27 août.

Article 6

(1) The Contracting Parties will communicate to each other the terms of any undertakings of assistance against aggression which they have already given or may in future give to other States.

(2) Should either of the Contracting Parties intend to give such an undertaking after the coming into force of the present Agreement, the other Contracting Party shall, in order to ensure the proper functioning of the Agreement, be informed thereof.

(3) Any new undertaking which the Contracting Parties may enter into in future shall not be deemed either to limit their obligations under the present Agreement or indirectly to create new obligations between the Contracting Party not bound by these undertakings and the third State concerned.

Article 7

Should the Contracting Parties be engaged in hostilities in consequence of the application of the present Agreement, they will not conclude an armistice or treaty of peace except by mutual agreement.

Article 8

(1) The present Agreement shall remain in force for a period of five years.

(2) Unless denounced six months before the expiry of this period it shall continue in force, each Contracting Party having the right to denounce it at any time by giving six months' notice to that effect.

(3) The present Agreement shall come into force on signature.

Done in duplicate, in London, the 1939, in English and Polish, both texts being authentic.

In faith whereof the above-named Plenipotentiaries have signed the present Agreement and have affixed thereto their seals.

II

Draft Secret Protocol attached to the Anglo-Polish Agreement of Mutual Assistance signed on the...

The Government of the United Kingdom and the Polish Government are agreed upon the following interpretation of the Agreement of Mutual Assistance signed this day as alone authentic and binding.

1. (*a*). By the expression « a European Power » employed in the Agreement is to be understood Germany.

(*b*). In the event of action within the meaning of articles 1 or 2 of the Agreement by a European Power other than Germany, the Contracting Parties will consult together on the measures to be taken in common.

2 (*a*). The two Governments will from time to time determine by mutual agreement the hypothetical cases of action by Germany coming within the ambit of Article 2 of the Agreement.

(*b*). Until such time as the two Governments have agreed to modify the following provisions of this paragraph they will consider: that the case contemplated by paragraph (1) of Article 2 of the Agreement is that of the Free City of Danzig and that the cases contemplated by paragraph (2) of Article 2 of the Agreement are Belgium, Holland, Lithuania.

(*c*). Latvia and Estonia shall be regarded by the two Governments as included in the foregoing list of countries from the moment that an undertaking of mutual assistance between the United Kingdom and a third State covering those countries enters into force.

(*d*). As regards Roumania, the Government of the United Kingdom refers to the guarantee which it has given to that country; and the Government of Poland refers to the reciprocal undertakings of the Roumano-Polish Alliance which Poland has never regarded as incompatible with its traditional friendship for Hungary.

3. The undertakings mentioned in article 6 of the Agreement, should they be entered into by one of the Contracting Parties with a third State, would of necessity be so framed that their execution should at no time prejudice either the sovereignty or territorial integrity of the other Contracting Party.

4. The present protocol constitutes an integral part of the Agreement signed this day, the scope of which it does not exceed.

462

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 651. *Saint-Sébastien, 25 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 août.)

J'ai été hier à Burgos pour rendre visite au nouveau ministre des Affaires extérieures [1]. L'entretien, qui n'était qu'une prise de contact protocolaire, n'est pas sorti des généralités. Le colonel Beigbeder a tenu cependant à me dire qu'il espérait que de bonnes relations pourraient s'établir entre la France et l'Espagne, non seulement sur le continent, mais encore au Maroc. Le nouveau ministre m'a paru d'ailleurs attacher un intérêt particulier à la politique africaine de son pays. Je lui ai répondu que nous avions, à n'en pas douter, dans cette partie du monde, des intérêts communs et que personne plus que moi n'estimait que la collaboration n'y fût nécessaire. Je lui ai fait ressortir combien l'unité de vues au Maroc s'imposait et qu'il fallait à peine parler de politique africaine de l'Espagne ou de politique africaine de la France. C'était au fond une seule et même politique à faire dans l'intérêt des puissances protectrices, et pour ne pas fournir aux indigènes l'occasion de passer d'un camp dant l'autre.

Par ailleurs, aucune allusion n'a été faite aux affaires en cours. Je dois cependant ajouter que, sur le plan purement administratif, il me paraît que nous n'aurons pas perdu au remplacement du général Jordana par le colonel Beigbeder. Sans préjuger des dispositions réelles de celui-ci à notre égard, j'ai pu constater qu'il était, à la différence de son prédécesseur, assez expéditif pour un Espagnol. L'impression la plus nette qu'il m'ait laissée est celle d'un homme actif et travailleur qui désire, autant que faire se peut, voir aboutir les questions courantes, et, dans un ordre plus élevé, surtout préoccupé des questions marocaines.

[1] Il s'agissait du colonel Beigbeder, depuis le ramaniement du 10 août : voir ci-dessus le nº 31 (note).

ADDENDA

DOCUMENTS CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS MILITAIRES ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES DE MOSCOU

I

PROCÈS-VERBAUX DÉTAILLÉS DES SÉANCES [1]

Séance du 13 août 1939 (matin)

Secret.

A [2]. — Voulez-vous expliquer au Maréchal qu'un officier français est arrivé hier de Paris ?

G. [3] — Je vous présente le commandant Pichon, interprète de russe.

A. — Je veux remercier le Maréchal pour les accords qu'il a déjà permis d'obtenir, ceux-ci permettront un bon travail et aideront les interprètes dans leur tâche.

Je suggère que les exposés un peu longs soient divisés en phrases courtes de façon à faciliter le travail des interprètes.

V. [4] — D'accord.

A. — Nous pensons qu'il serait difficile de discuter simultanément les principes, les buts et les plans d'opérations, mais nous pensons que c'est le désir des Russes et nous ferons de notre mieux pour les satisfaire.

V. — Il y a sans doute un malentendu qu'il faut détruire.

Hier, j'ai proposé de commencer par les plans, car le but me paraît assez clair. Si les principes ne sont pas clairs, il faut le dire, mais il me semble que les principes sont clairs et il faut donc commencer par l'étude des plans contre l'agression.

A. — Je propose que nous mettions sur le papier les principes sur lesquels nous sommes d'accord, mais nous pouvons dès maintenant discuter les plans.

Je suis persuadé que nous sommes sûrs d'être d'accord sur les principes, mais il serait bon de les mettre par écrit un peu plus tard aujourd'hui.

V. — Oui.

[1] Ces procès-verbaux, extraits des « Papiers 1940 » (carton : mission Doumenc), ont été établis, soir après soir, par les officiers de la mission militaire française, d'après les notes détaillées prises par eux au cours des séances (sous une forme quasi-sténographique). Ils correspondent à ce que le général Doumenc, dans sa note d'envoi du compte rendu de l'ensemble des négociations adressé le 23 août au ministre de la Défense nationale et reproduit ci-dessus sous le nº 329, appelle le « relevé complet des conversations ». Les pages 1 à 6, correspondant à la première séance, celle du 12 août, n'ont pu être retrouvées : la pagination du document dactylographié commence à la page 7 (il en comporte 103).

Ce document, manifestement resté à l'état brut, était sans doute destiné à être repris pour l'élaboration du rapport détaillé complet et pour une éventuelle publication postérieure, comme l'ont été ses homologues britannique et russe. Nous le donnons tel qu'il a été, selon toute vraisemblance, ramené de Moscou par le général Doumenc lui-même, qui l'avait conservé comme il le dit dans la note d'envoi précitée. On constatera sa parfaite correspondance avec les procès-verbaux britanniques, publiés en 1954 dans les *Documents on british foreign Policy, 1919-1939*, Third Series, vol. VII, p. 560-614, et avec les procès-verbaux soviétiques, publiés en traduction française en 1976 dans *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix à la veille de la seconde guerre mondiale*, Moscou, éd. du Progrès, p. 403-438, 446-471, 476-481, 483-488.

[2] Amiral Drax.

[3] Général Doumenc.

[4] Maréchal Vorochilov

A. — Nous avons discuté aujourd'hui quelques principes sur lesquels nous pouvons être d'accord. Je demande au général Doumenc, qui a préparé quelque chose, de le présenter à la Conférence.

Je propose de continuer ce matin en demandant en premier les parties des plans les plus importants pour les Russes et à cet effet, demander au Général quels sont les plans d'opérations sur le front occidental.

Ensuite, je demanderai au Maréchal les plans d'opérations sur le front oriental qu'il a en tête en cas de guerre contre l'Allemagne.

(*A part :* parlerai de l'Italie et de l'Allemagne; tant pis, continuons comme cela.)

V. — Je pense qu'il ne sera pas seulement question du plan d'opérations des frontières occidentales, mais qu'on étudiera également la défense de la frontière orientale et en particulier comment on pourra attirer l'ennemi loin de la frontière Est.

A. — Les plans à l'Est sont établis sans tenir compte des alliés russes.

G. — ...Et surtout de l'opinion personnelle des Généraux commandant les troupes.

V. — Une question.

A. — Je demande à finir d'abord.

V. — Très bien, excusez-moi.

A. — Tous les plans d'opérations alliés sur tous les théâtres sont préparés pour toutes les hypothèses avec les alliés existant au moment où les plans sont établis.

Les plans que nous avons sont pour le début de la guerre. Après les premiers jours, ils dépendront entièrement des commandants en chef en campagne.

V. — Les principes et les buts sont déjà connus, je le répète, est-ce vrai? mais les plans ont leurs particularités relatives à chaque pays. Il importe de les examiner pour les ajuster et décider :

— les effectifs;
— les directions;
— les ressources matérielles.

Nous devons prendre ces décisions précises ici même où se trouvent les représentants des gouvernements et du Haut commandement, car celles-ci seront d'autant plus indispensables aux commandants en chef que ceux-ci ne pourront plus les prendre ensuite.

A. — Je crois que le mieux est de demander au Général de faire son exposé et de voir ensuite si des précisions sont nécessaires.

V. — Oui. ...[1]
et à l'Amiral de me faire l'honneur de passer la revue des forces françaises prêtes à la bataille.

V. — A l'honneur de qui?
(*Traduction reprise*).

G. — Dès que la situation le justifie, l'armée française se mobilise tout entière, elle comprend 110 D.I., 3 par C.A., 4 C.A. par armée. Les D.I. sont toutes de 3 R.I. et à 2 R.A. Les C.A. et les armées ont de l'artillerie et des chars en propre, comme ordre de grandeur, il y a environ 4.000 chars modernes et 3.000 canons de gros calibre.

V. — Demande des précisions sur le calibre.

[1] Malgré la pagination continue, il manque certainement une page entre les pages 9 et 10 du document dactylographié reproduit ici, dont le texte à cet endroit manque de cohérence.

D'après les documents britanniques et soviétiques précités, on peut résumer ce qui manque comme suit :

Le général Chapochnikov déclare que pour combattre efficacement l'agression, la mission soviétique souhaite connaître non seulement le plan d'action des forces terrestres, mais également ceux des forces navales et aériennes. Le maréchal Vorochilov et l'amiral Drax en tombent d'accord.

L'amiral Drax propose d'écouter l'exposé du général Doumenc. Celui-ci demande que soient regroupées à la fin de cet exposé toutes les questions qui lui seraient posées; il demande aussi le secret le plus absolu. Il commence, selon le souhait du Maréchal, par des informations sur les effectifs, les armements et la direction des opérations des forces armées françaises. Il prie le Maréchal et l'Amiral de lui faire l'honneur de croire que l'armée française est prête au combat.

G. — Entre 155 et 420 mm — ni les 155 courts des D.I. [1] ni les 75 mm ne sont compris dans les chiffres donnés ci-dessus. Je n'ai pas fait état d'un certain nombre de forces que je vais énumérer maintenant : toute la D.C.A., défense des côtes, défense des voies de communications, toutes les forces supplétives de l'Afrique du Nord, tout le contingent très important des mobilisables en A.O.F.

Il faut aussi encore faire état, dans les forces que nous aurions maintenant, des 200.000 réfugiés espagnols qui demandent à servir dans nos rangs si nous avions la guerre.

V. — Sont-ils entrés déjà?

G. — Une partie. Je n'ai pas fait état des dépôts où l'on fait l'instruction des nouveaux appelés.

V. — Bien.

G. — Je vais maintenant parler des délais dans lesquels toutes nos forces pourront être en place. Immédiatement, la couverture qui est prête en six heures se met en place, occupe la frontière française où elle tient les ouvrages fortifiés.

Il y a actuellement des fortifications sur toute la frontière. La ligne Maginot a été prolongée jusqu'à la mer.

Dans la partie entre le Jura et la frontière belge, la ligne fortifiée est partout plus forte parce qu'elle comporte beaucoup de gros ouvrages.

Entre la frontière belge et la mer, la ligne est comparable à la ligne Siegfried, elle est conçue de la même manière.

V. — Demande que l'on lui répète la dernière phrase, il lui est précisé notamment que la ligne en question est établie en profondeur et le Maréchal conclut : alors, elle n'est pas inférieure à la ligne Siegfried.

G. — Dans le Jura et dans les Alpes, il y a des ouvrages à tous les points de passage et à tous les points où l'on peut tenir ces points de passage. Un effort considérable a été fait depuis deux ans pour terminer toute cette ligne.

V. — Une question.

G. — A la fin.

V. — Très bien.

G. — La couverture est suivie par la concentration. A l'abri de la couverture se fait la concentration qui amène la totalité de nos forces sur le front en dix jours, les deux tiers sont déjà en place le huitième jour.

La répartition de ces D.I. n'est pas uniforme et peut être modifiée pendant la période des dix jours.

Le général Gamelin dispose de quatre rocades ferrées et de quatre rocades routières et sur une profondeur qui ne dépasse pas 200 kilomètres.

Général Heywood. — Je propose de traduire d'abord en anglais, car Pennington [2] ne connaît pas très bien les textes militaires anglais.

Maréchal de l'Air Burnett. — Je ne connais pas le français.

G. — Notre chef d'État-major général a la possibilité de varianter ses forces à volonté. Sur les 110 D.I., il y en a 20 qui ne se prêtent pas aussi bien à ces mouvements.

Ce sont celles qui sont employées à la défense de la Tunisie, de la Corse et des ouvrages fortifiés.

Toutes les autres peuvent être variantées aisément.

G. — Je vais maintenant parler des questions ravitaillement. Notre règle, et c'est actuellement réalisé, est d'avoir pour six mois tout ce qui concerne notre ravitaillement, matériel, munitions et vivres.

Tout ceci est groupé en différents points du territoire particulièrement défendus contre les avions. Dix voies ferrées au moins permettent d'amener ces ravitaillements.

A. — Je propose que l'on fume si l'on veut.

V. — Vous ne fumez pas?

[1] *Note du document :* La phrase relative au 155 C des D.I. n'a pas dû être traduite en russe.
[2] Chef d'escadron, affecté à la mission militaire britannique.

G. — Les fabrications de guerre sont mises en marche dès la mobilisation, car nous avons pris depuis six mois une mesure qui nous permet de mobiliser les ouvriers dans les usines en même temps que dans les armées.

Les ouvriers ont un fascicule de mobilisation comme les soldats et ne cessent pas de travailler.

Mais il y a une adaptation à faire pour augmenter certaines fabrications, particulièrement les munitions et la production de la fonte et de la fonte aciérée.

C'est aux environs du troisième mois que la production correspond à la consommation. Au sixième mois, elle dépasse largement la consommation. C'est ce qui explique les six mois de réserve que nous avons.

Si la question intéresse le Maréchal, je donnerai des précisions sur l'essence.

V. — Oui.

G. — Nous avons dans nos réservoirs six mois de consommation d'essence pour les armées. Malheureusement, il y a des réservoirs encore visibles, principalement le long des côtes. Nous avons pris nos dispositions pour les défendre, mais nous faisons en ce moment des réservoirs souterrains nombreux.

Dans le cas où des arrivages par mer auraient de grandes difficultés, nous sommes prêts à fabriquer dans un délai de trois mois les gazogènes qui constituent une partie importante de nos approvisionnements (10.000). Enfin, nous avons des usines d'essence synthétique; il faut six mois pour obtenir une grande production.

Nous avons aussi des stocks d'alcool et de coton nécessaires pour alimenter les poudreries.

Je vais maintenant parler du plan d'action.

Si les puissances fascistes portent la plus grande partie de leurs forces sur le front occidental, nous les attendons sur un front continu et solide.

Dès que cette agression sera arrêtée, nous prendrons l'offensive sur des points spécialement choisis où nous pourrons accumuler artillerie et chars.

A ce moment, nous aurons été renforcés par des forces britanniques dont il ne m'appartient pas de dire le nombre.

Avec ce que j'ai expliqué tout à l'heure concernant les rocades, il sera facile au général Gamelin de préparer rapidement des attaques puissantes.

Je donne, à titre d'indication, qu'il nous est possible de transporter en camions simultanément quinze divisions.

Ce sera donc des offensives puissantes qui empêcheront l'ennemi commun de transporter des troupes vers le front oriental.

Si les puissances fascistes veulent porter leur gros effort sur le front oriental, elles seront obligées de laisser sur notre front des moyens importants que j'estime, rien que pour la part allemande, à 40 D.I. minima.

V. — En cas d'une attaque contre l'Est, et vraisemblablement contre la Pologne, le général Gamelin est d'avis que les Allemands devront laisser contre la France pas plus de 40 D.I.

G. — Mais le général Gamelin a l'intention de les attaquer aussitôt avec autant de puissance.

V. — On sait, si l'Allemagne doit donner l'effort sur la Pologne, qu'elle peut ne laisser que 40 D.I. contre la France.

G. — Oui, mais dans ce cas, le général Gamelin attaquera avec toutes ses forces. Hitler a dit que la ligne Siegfried est imprenable; je ne le pense pas.

V. — Oui, oui.

G. — Il n'y a pas de positions imprenables, et il y a de nombreux exemples de villes imprenables et qui ont été prises. Je rappellerai qu'il y a un siècle ou deux, les villes fortifiées, qui résistaient à l'épreuve de l'artillerie, avaient cinq lignes de feu et elles n'ont pas résisté.

Je n'ai pas besoin de dire que nous avons étudié ce qu'il fallait pour faire la brèche et je pense que le maréchal Vorochilov l'a étudié aussi.

A. — L'Amiral demande s'il n'y aurait pas à soulever quelques questions.

G. — Oui, mais j'en ai pour deux minutes et je ne serais pas fâché de me reposer ce soir.

A. — D'accord.

G. — Il faut d'abord mordre la position puis élargir la morsure. Le général Gamelin obligera ainsi les Allemands à ramener des divisions du front occidental sur le front oriental [1] où alors le bloc fasciste sera ébranlé.

J'ai donné, je crois, un tableau précis au Maréchal; je répondrai volontiers au Maréchal avec ma mémoire qui n'est pas toujours aussi parfaite que je voudrais; je suis plus loin de mon état-major.

Le général Gamelin aurait été heureux d'avoir l'honneur de passer à son tour la revue de l'armée rouge, mais je le représenterai bien mal.

A. — Questions à poser — si vous en avez beaucoup — à ce soir.

G. — Si le Maréchal veut qu'on continue, on peut arrêter dix minutes, je suis prêt à reprendre après.

A. — Proposition.

V. — Si c'est possible, le Maréchal propose que les questions à poser le soient tout de suite et que les réponses soient données ce soir.

A. — Excellent, entendu.

V. — 1° Y a-t-il des nœuds de fortifications au sud de la ligne Maginot?

2° Avec quelles forces l'Angleterre peut-elle participer à ces offensives?

3° Vous n'avez rien dit des forces belges; celles-ci participent-elles et quelles sont-elles?

G. — J'en parlerai cet après-midi.

V. — 4° A propos de la Pologne, y a-t-il un traité précis avec la Pologne fixant les forces et la participation de ce pays et ce qui est décidé?

5° Est-ce que l'Italie est comptée aussi ou non? Si l'Italie se met du côté de l'Allemagne, quelles forces devons-nous lui opposer?

Est-ce que l'état-major français suppose que l'Italie marche avec l'Allemagne et avec quelles forces?

6° Quelles forces l'État-major envisage-t-il de mettre sur les frontières d'Espagne?

7° Deux questions essentielles :

— plan d'action de l'aviation;
— plan d'action maritime.

G. — Ils viendront à leur tour; bien entendu, la question de l'aviation de coopération est traitée.

A. — Il est 12 h. 30; je propose de lever la séance, et nous serons ici à 17 h. 30, prêts à répondre aux questions posées.

La séance étant levée, le maréchal Vorochilov vient vers le général Doumenc et, en présence du général Palasse et du commandant Abraham, le remercie chaleureusement de l'exposé clair et très franc qu'il a fait. Le général Doumenc remercie le Maréchal de l'attention avec laquelle il a bien voulu l'écouter. Le maréchal Vorochilov ajoute alors : « N'ayez pas d'inquiétude; nous vous parlerons avec la même franchise ».

Séance du 13 août 1939 (soir)

G. — Je déclare ouverte la troisième réunion à laquelle nous participons.

L'Amiral a profité de sa présidence de ce matin pour me demander de rédiger les principes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord hier.

[1] **Lire vraisemblablement l'inverse : du front oriental sur le front occidental.**

Je l'ai fait et je demanderai à l'Amiral et au Maréchal de me faire savoir s'ils sont d'accord [1].

Je leur demande de vouloir bien me faire savoir demain les observations qu'ils croiraient devoir me faire à ce sujet.

(*Distribution du projet.*)

Je passe maintenant à l'exécution du programme qui a été arrêté ce matin, c'est-à-dire répondre aux questions qui ont été prises ce matin.

PREMIÈRE QUESTION. — *Y a-t-il des centres de résistance fortifiée au sud de la ligne Maginot?*

Je demande la permission à l'Amiral de faire l'exposé au Maréchal sur la carte.

La ligne Maginot proprement appelée ainsi est marquée sur cette carte. J'ai expliqué ce matin qu'elle est prolongée jusqu'à la mer actuellement.

Au sud, je pense que le Maréchal veut savoir comment elle est prolongée au Sud.

Tout le long du Rhin, elle est entièrement constituée et est aussi forte que dans sa partie principale.

Un très puissant centre de résistance est marqué sur la partie dessinée sur la carte. Ensuite se trouve la vallée du Doubs avec des petits ouvrages et un centre de résistance central.

Dans le Jura inférieur, ce sont des montagnes très élevées où tous les cols sont tenus solidement.

Ensuite commencent les Alpes. Je vais marquer sur la carte les parties qui sont très fortement organisées.

Ces parties correspondent aux seules parties des Alpes qui soient humainement traversables.

J'ajoute que dans la partie française, les Alpes sont très difficiles parce qu'elles sont très larges et s'étendent très profondément — et je fais remarquer au Maréchal qu'il n'en est pas de même de l'autre côté.

Je crois avoir répondu ainsi à la première question.

V. — D'accord.

[1] Le texte préparé et distribué par le général Doumenc n'est pas joint aux procès-verbaux détaillés reproduits ici. Il ne figure pas non plus dans le compte rendu britannique de la seconde séance du 13 août, dans les *Documents on british foreign Policy, 1919-1939*, Third Series, vol. VII, p. 567-570. D'après le compte rendu soviétique, publié dans *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix à la veille de la seconde guerre mondiale*, éd. du Progrès, Moscou, 1976, p. 420, son libellé était le suivant :

« MISSION MILITAIRE FRANÇAISE »

« PROJET D'ACCORD MILITAIRE FRANCO-ANGLO-SOVIÉTIQUE »

PRÉAMBULE

« La présente convention entrera en vigueur, conformément aux termes des traités qui lient les trois puissances contractantes, quand se produira l'un des cas prévus par ces traités.

« Étant donné la situation militaire actuelle en Europe, cette convention concerne les mesures urgentes qui seront prises en cas de déclenchement d'une guerre dans un avenir immédiat.

ARTICLE I

« Les trois parties contractantes sont d'accord qu'une importance essentielle s'attache à l'établissement d'un front continu, solide et durable sur les frontières est de l'Allemagne, aussi bien que sur ses frontières occidentales.

ARTICLE II

« Afin de s'opposer sans délai au développement des opérations militaires de l'ennemi commun, les trois puissances contractantes sont d'accord pour intervenir avec toutes leurs forces aériennes, terrestres et navales sur tous les fronts de l'ennemi, où elles pourront combattre avec efficacité jusqu'à la chute de la puissance allemande.

« La façon dont ces forces seront utilisées dépendra des décisions des commandements suprêmes respectifs. Ces décisions seront concertées au fur et à mesure du déroulement des événements, mais les buts communs prioritaires sont précisés dans le présent accord. »

Il s'agit en réalité du texte préparé par les missions française et anglaise durant leur trajet par mer sur le *City of Exeter*. Il comportait neuf articles. Seuls le préambule et les articles I et II ci-dessus furent distribués à la délégation soviétique. Le texte complet a été publié dans *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VII, App. to nº 3, p. 595-597. Il y est daté du 9 août. Voir aussi Général Beaufre, *Mémoires 1920-1940-1945*, Presses de la Cité, 1965, p. 119-121 et 139-140.

DEUXIÈME QUESTION. — *Quelles sont les forces terrestres britanniques qui participeront sur le front occidental aux opérations dans les hypothèses faites par le général Doumenc?*

Je profiterai de ma présidence pour donner la parole au général Heywood.

Général Heywood. — Comme le Maréchal le sait sans doute, la Grande-Bretagne a porté son effort maximum sur son réarmement maritime et aérien.

Je vais donner quelques détails sur l'organisation des forces terrestres.

L'armée britannique comporte essentiellement deux parties :

1° L'armée professionnelle petite mais efficiente, entièrement motorisée et en train d'être réarmée. Une moitié est en Angleterre et l'autre moitié outre-mer.

2° L'armée métropolitaine que nous appelons l'armée territoriale, moins bien entraînée mais qui comprend des troupes plus nombreuses et qui se trouve sur place.

En dehors de cela, nous avons les troupes coloniales, indiennes et celles de nos Dominions.

Maintenant, grâce à M. Hitler [1], la nation britannique est persuadée de la nécessité du service militaire obligatoire.

Ceci fait que maintenant nous n'avons aucune difficulté pour mettre sur pied les forces terrestres nécessaires et considérables.

V. — Régulières ou territoriales?

H. [2] — Les hommes ayant fait leur service pourront être soit volontaires dans l'armée régulière, soit réservistes de l'armée territoriale.

La question de mettre sur pied des formations dépend essentiellement des possibilités d'équipement et d'armement.

Le Maréchal connaît sans doute la force industrielle de l'Angleterre et elle marche à plein rendement. Ce n'est donc qu'une question de temps avant que le programme soit réalisé.

Notre programme est de mettre sur pied un premier échelon de 16 D.I. prêtes à partir dans les premiers stades de la guerre et suivi d'un autre train de 16 D.I.

V. — Quand?

H. — Cela dépend essentiellement du moment de la déclaration de la guerre.

Si la guerre éclate demain, notre contribution est petite, si elle éclate dans trois ou six mois elle sera beaucoup plus forte.

V. — A partir de quels délais de mobilisation?

(*Discussions.*)

H. — Je ne sais pas.

Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons en Angleterre 5 D.I. régulières et 1 division mécanique. Ces six divisions sont actuellement sur pied par l'appel des réservistes fait il y a six mois. Ces divisions sont disponibles immédiatement et seront maintenues sur pied jusqu'au mois d'octobre.

Je voudrais rappeler au Maréchal que quoique nous n'ayons eu au cours de la dernière guerre que 6 D.I. au départ, nous en avions cent à la fin, et quoique notre situation de départ soit équivalente aujourd'hui, notre effort sera au moins aussi grand.

G. — Je pense que la deuxième question est terminée.

V. — Le premier échelon serait prêt tout de suite, mais du deuxième échelon on n'a rien dit, cette question a été interrompue.

H. — Les cadres des 19 D.I. existent, les cadres des treize autres sont en formation, mais leur mise sur pied dépend de la réalisation de l'équipement et de l'armement.

V. — C'est bien 32 : 16 + 16 ?

H. — Correct.

G. — Je propose de passer à la TROISIÈME QUESTION *qui avait trait à la Belgique.*

Je vais m'efforcer de traiter la question entièrement et clairement.

La question de la Belgique est pour nous militairement la même que celle de la Suisse. Je

[1] *Note du document* : A ce moment, le maréchal Vorochilov dit à part : « M. Hitler a relevé le courage (Obodrit) de la nation anglaise ».

[2] Général Heywood.

vais parler de ces deux parties de notre front occidental en même temps; ce qui est vrai pour l'une est vrai pour l'autre.

C'est aux armées de ces deux pays qu'il appartient d'abord de défendre leurs territoires.

Nous ne devons et ne pouvons y pénétrer que quand elles nous appelleront à l'aide. Mais nous sommes prêts à répondre à cet appel. Si celui-ci est tardif et si le front que tiennent ces armées est déjà fortement menacé, il ne sera possible de les aider que par l'aviation et par des unités mécaniques.

Pendant ce temps, par le jeu des rocades dont j'ai parlé ce matin, le général Gamelin pourra amener des forces massives qui lui permettront d'obtenir la supériorité du nombre.

De toute façon, nous sommes prêts à leur donner les communications arrières qui leur manquent et nous acheminerons par là les vivres et l'armement que nous pourrons leur donner.

Je sais d'autre part, et le Maréchal le sait également, que ces deux pays construisent des fortifications puissantes sur leurs frontières.

Le Maréchal est-il satisfait de la réponse à la question 3?

V. — Content.

G. — Je passe à la QUESTION 4 : *Y a-t-il un traité avec la Pologne et quel est l'emploi prévu pour ses forces?*

La Pologne a avec la France un traité d'assistance mutuelle [1]. Par conséquent, si la Pologne est attaquée, j'ai indiqué ce matin comment nous agirions sur le front occidental.

Si la Pologne n'est pas attaquée du tout et si nous sommes seuls attaqués, la Pologne a le devoir de faire pour nous ce que nous ferions pour elle.

V. — Peut-on concrétiser comment la Pologne vous aidera?

G. — Je ne sais pas personnellement les forces, ni les dispositions que le général en chef prendra, mais je sais qu'il est de son devoir de mettre en jeu toutes ses forces.

CINQUIÈME QUESTION. — *Hypothèse de la participation de l'Italie et quelles seraient les forces françaises à lui opposer?*

Oui, j'ai tenu compte de la participation de l'Italie.

Il y a une couverture devant la frontière italienne et une concentration prévue.

Je pense qu'initialement, l'importance des forces à placer dans les Alpes est de l'ordre de 8 D.I. [2].

Le renforcement dépendra beaucoup de la saison. Je rappelle au Maréchal ce que je lui ai dit tout à l'heure de la constitution des Alpes.

Le Maréchal a aussi posé un autre point : l'état-major français pense-t-il que l'Italie marchera avec l'Allemagne? Je pense que cette question a bien été posée par le Maréchal.

V. — Cela suffit.

G. — L'Amiral n'a-t-il pas des vues à ce sujet?

A. — Nous avons à Londres des quantités de renseignements à ce sujet. Il n'y a aucune certitude, bien sûr. Mais nous pensons que si un pacte est signé avec la Russie, il est hautement improbable que l'Italie se joigne à l'Allemagne.

Nos informations indiquent également que si un tel pacte existait, il est probable qu'Hitler ne voudrait pas encourir les risques d'une guerre.

G. — Il y a un axiome qui dit qu'il faut préparer la guerre pour avoir la paix [3].

SIXIÈME QUESTION. — *Combien la France compte-t-elle diriger de forces sur le front espagnol?*

A ma connaissance, il n'est maintenant prévu que des détachements de surveillance aisément renforcés.

Il semble qu'un renforcement éventuel particulièrement intéressant serait l'emploi des républicains espagnols dont j'ai parlé ce matin.

Je n'ai pas l'impression d'opérations importantes de ce côté.

[1] Sur cet accord d'assistance mutuelle, signé le 19 février 1921, voir au tome XV de la présente série le n° 290 (note).

[2] *Note du document* : Le maréchal Vorochilov tique.

[3] *Note du document* : Le maréchal Vorochilov fait un signe approbatif.

Avant de passer à la question suivante, il me semble d'après mes notes que le Maréchal avait demandé l'importance des forces italiennes.

V. — Non.

G. — Le Maréchal a-t-il autre chose à demander à propos de l'Espagne?

(*Le général Chapochnikov parle au Maréchal*).

G. — Je passe maintenant à la QUESTION *se rapportant au plan d'action de la marine et de l'aviation françaises.*

Je n'en parlerai pas comme un marin car je ne suis pas marin, mais je sais que la marine française travaille en étroite collaboration avec la marine britannique et que leur ensemble représente une force redoutable et que le but principal de notre marine est de détruire la flotte ennemie.

C'est la besogne essentielle et tout le reste n'est pour la Marine qu'un accessoire.

Mais il y a une quantité de détails relatifs au maintien des communications entre les deux fronts. Je voulais en parler dès hier, mais j'ai suivi volontiers le Maréchal sur le terrain des plans terrestres.

Je considère que la question des communications entre les deux fronts est essentielle, de façon que mon chef, le général Gamelin, et le maréchal Vorochilov puissent s'entendre, se concerter et s'aider.

Chacun a la responsabilité de son front. Mais il faut que les deux fronts soient d'accord.

(le maréchal Vorochilov approuve de la tête).

Je passe maintenant à la QUESTION *de l'aviation.*

(*Des avions passent*). Dites au Maréchal que je suis sûr qu'il l'a fait exprès (*rires*).

Tout le monde sait que l'aviation se répartit entre le travail pour les armées et le travail lointain.

Je vais parler essentiellement du travail avec les armées.

Actuellement, nous avons une escadrille pour deux divisions d'infanterie.

Ces escadrilles ont derrière elles des réserves pour les renforcer et les compléter.

Mais j'oublie que je suis président et que j'ai un spécialiste et je lui passe la parole.

Le général Valin commande une division de l'Air et sait de quoi il parle.

Général Valin. — Je ne puis que répéter ce que le général Doumenc vient de dire : opération en coopération.

Opérations indépendantes comportant la chasse et le bombardement.

En ce qui concerne l'emploi de l'aviation au profit des armées *terrestres,* les armées françaises disposent des moyens nécessaires pour la recherche du renseignement et la coopération avec l'artillerie et l'infanterie.

G. — Je considère pour ma part que c'est une partie importante.

Général Valin. — Comme l'a dit le général Doumenc, cela représente 1 escadrille pour 2 divisions d'infanterie + 2 escadrilles par armée. Dans l'ensemble, 60 à 70 escadrilles à 10 avions représentant 700 avions. Tous ces appareils ne sont pas du même type, leurs performances varient en fonction des missions qui leur incombent.

A-t-on une question à demander sur ce point?

En ce qui concerne l'emploi des forces de bombardement, cette question est délicate, elle ne me paraît pas mûre pour l'instant.

Cet emploi en effet est essentiellement lié à la conduite de la guerre. Il ne peut être étudié qu'autant que nous connaîtrons les conditions d'intervention des forces alliées sur le front oriental.

Il m'apparaît donc indispensable de reporter cet examen après que le problème militaire aura été étudié, car sinon les informations que je pourrais donner seraient sans utilité.

J'ai eu l'occasion de m'entendre avec le maréchal Burnett, mais je n'ai pu le faire avec le général Loktionov et je connais suffisamment sa réputation d'aviateur pour penser qu'il est d'accord avec moi sur ce point.

V. — Le général Loktionov a commandé lui-même une division aérienne.

Général Loktionov. — J'aurais cru possible que nous discutions l'organisation et le nombre de l'aviation française et l'appui qu'elle reçoit des Britanniques.

G. — Je pense qu'il serait plus intéressant d'étudier les trois aviations ensemble et d'étudier ensemble le travail commun qu'on peut et doit leur demander.

V. — D'accord.

G. — *Je demande de fixer maintenant le* PROGRAMME *de la séance suivante.*

Je propose que le Maréchal veuille bien comme je l'ai fait moi-même dire la situation de son point de vue sur le front oriental.

V. — Je n'ai rien à dire sur ce qui vient d'être dit, mais je désire recevoir encore une réponse.

Comment les missions se représentent la participation de l'U.R.S.S. dans le cas d'une agression contre la France, la Pologne et la Roumanie ensemble ou séparément, et la Turquie?

G. — Je suis d'accord, nous avons considéré le front occidental en montrant les forces que nous mettons en action sur ce front et ensuite le plan d'action de ces forces.

Je serais très heureux d'avoir de la part du Maréchal les mêmes indications concernant le front oriental.

V. — Vous n'avez pas bien saisi ma question. Je donnerai très volontiers ces renseignements, mais avant je serais heureux de savoir quelle est la conception des états-majors franco-anglais dans les hypothèses d'offensive allemande dans l'Est contre :

— la Pologne;
— la Roumanie;
— la Turquie.

G. — Je répondrai tout de suite si vous le voulez.

(Le général Heywood parle au général Doumenc.)

Nous verrions cela au début de la séance de demain et aussitôt après nous écouterions l'exposé du Maréchal.

A. — D'accord.

V. — On ne m'a pas bien compris; je demande à reprendre la question.

L'U.R.S.S. n'a de frontières communes ni avec l'Allemagne ni avec la France et l'Angleterre, et son action ne peut se faire que par l'intermédiaire du territoire d'un autre pays.

G. — Alors demain. L'Amiral a une proposition à faire.

A. — Je crois qu'il serait plus commode de se réunir une fois par jour, de dix à treize heures avec un quart d'heure d'intervalle au milieu. Moscou est grand, nous sommes éparpillés et le travail y gagnerait.

G. — Je dis au Maréchal que c'est à lui de répondre, car c'est lui le plus occupé de nous tous en dehors de la Conférence.

V. — Il demande à travailler davantage (en montrant l'amiral Kousnetzov) (*rires*) de dix heures jusqu'à quatorze heures.

G. }
A. } D'accord.

G. — Rien à ajouter. La séance est levée.

Séance du 14 août (matin)

Secret.

V. — Je demande la permission d'ouvrir la séance.

Le général Doumenc a donné hier le projet des principes qui pourraient être discutés.

Évidemment, ces principes sont les bases pour la convention ultérieure et très importants.

La mission soviétique va étudier ces principes et donner ultérieurement sa réponse.

Nous pouvons commencer l'étude des questions posées hier. J'espère que le général Doumenc a la réponse à ces questions. Veut-on que je les répète?

G. — Je les ai, mais je préfère qu'on les répète.

V. — La question c'est :

Comment les états-majors franco-anglais conçoivent-ils l'action de l'U.R.S.S. contre une agression :

— visant la France et l'Angleterre;
— visant la Pologne, }
— visant la Roumanie, } ensemble ou séparément;
— visant la Turquie,

sur terre et dans les airs.

G. — Je réponds aisément à la question du Maréchal parce que je pense que nous nous sommes parfaitement compris.

Le général Gamelin pense et je pense comme lui, parce que je suis son subordonné, que nous devons chacun tenir solidement nos fronts et y concentrer nos forces.

Quant aux pays qui sont devant nous, c'est à leur armée qu'incombe la défense de leurs propres territoires [1].

Mais nous devons être prêts à aider ces armées quand elles le demanderont, et à leur assurer les communications qui leur manquent.

J'ai fait un mauvais schéma qui permettra de mieux marquer ma pensée. *(Le général Doumenc montre son schéma.)*

Front initial Ouest : Belgique, France, Suisse, Italie.

Les armées défendent leurs territoires. Nous derrière, nous leur donnons aide sur leur demande et nous assurons leurs communications, c'est-à-dire leur liaison avec l'arrière.

V. — Et s'ils ne demandent pas l'aide?

G. — C'est que cela va bien alors.

V. — Mais s'ils cèdent comme cela s'est déjà passé? (phrase douteuse).

G. — Les armées françaises tiennent alors le front marqué en rouge — front inviolable. Il y aura peut-être un front intermédiaire, mais ce sera le général Gamelin qui en prendra la responsabilité. *(Le Général montre son schéma.)*

Front oriental. — Le front oriental inviolable, c'est celui-là le front initial. — Aide sur demande et communication, liaison avec l'arrière. — Si les circonstances le veulent, front intermédiaire, mais ceci sera à la disposition du Maréchal.

Bien entendu, communications à maintenir entre ces deux fronts ici et là.

V. — Comment?

G. — Par mer, et c'est une question importante que nous avons convenu de traiter plus tard.

Nous ne parlerons pas maintenant de la Turquie, car sa défense se rattache très étroitement à la question des communications.

En dehors de cette participation essentielle, j'en vois deux autres très importantes et que nous devons traiter en commun :

1° Action commune contre les communications de l'ennemi, les puissances fascistes, communications à . . . . . .

V. — Communications par mer?

G. — Nous étudierons les communications après parce qu'elles méritent une étude approfondie.

2° Action commune de nos actions de chasse et de bombardement.

C'est une question que nous avons convenu de mettre un peu plus tard au programme.

Je demande au Maréchal si mon explication est claire.

V. — Non. (*Rires.*) Je m'excuse de ma franchise. Nous sommes entre soldats et nous devons parler franchement.

Je ne comprends pas assez clairement les dispositions des armées soviétiques, c'est-à-dire les dispositions sur le terrain et [leur] participation à l'effort commun.

G. — Ceci, c'est le front qu'il faut que les Allemands ne franchissent en aucun cas, et c'est sur ce front que je présume que se fait la concentration des forces rouges.

V. — C'est le front que nous tenons et que les fascistes ne franchiront jamais, vous pouvez en être sûrs, quoi que nous décidions ici.

G. — Je suis très heureux d'avoir cette assurance du Maréchal.

Si les Allemands font une agression sur la Pologne, je ne pense pas que les forces russes puissent participer à une bataille avant que leur réunion soit terminée.

V. — Oui.

G. — Je demande donc au Maréchal s'il pense qu'avant ce moment, il pourrait donner une aide.

[1] *Note du document :* Le Maréchal tique.

V. — A quel moment?

G. — Au moment où l'agression se produit et avant que la réunion soit faite.

V. — Je traiterai cette question tout à l'heure.

G. — Par conséquent, le Maréchal va nous donner son point de vue.
(*Discussion entre l'interprète et Vorochilov.*)

G. — Si le Maréchal veut nous exposer ses plans, peut-être sera-t-il plus commode d'étudier ces points ensuite.

Je lui dis nos demandes; je lui demande ses contre-propositions.

V. — Vous avez donné des explications dans une seule hypothèse seulement (celle où la Pologne est attaquée), mais il y a aussi la Roumanie et la deuxième partie, si l'agresseur attaque la France ou l'Angleterre ou toutes deux ensemble, comment les forces soviétiques peuvent-elles entrer en action?

A. — Je propose de dire que l'U.R.S.S. pourrait donner une assistance en munitions et vivres à nos alliés.

H. — Mais je crois qu'il s'agit ici de nous aider nous-mêmes.

A. — Oui, mais c'est le point important.

G. — Oui.

J'ai déjà expliqué hier comment toute agression de l'Allemagne contre la France entraînerait l'entrée en guerre de la Pologne.

Le général Gamelin pense que dans ces conditions, il faudra voir comment la situation évolue.

(*Le maréchal Vorochilov tique.*)

G. — Concentrer les forces comme vous l'avez prévu et se tenir en liaison étroite pour concerter les opérations ultérieures pour ne pas faire d'opérations terrestres avec une masse de forces insuffisantes. Mais le général Gamelin demande dans ce cas que l'aide soit donnée comme je l'ai dit tout à l'heure et qu'il y ait tout de suite action commune sur l'air et les communications, et qu'on soit prêt à agir avec des forces considérables.

Il est certain que dans tous les cas, la Pologne et la Roumanie, dès qu'elles seront en guerre, auront grand besoin d'être aidées dans leurs ravitaillements.

Nous ferons nous ce que nous pourrons si les communications sont assurées.

Mais certainement, l'armée rouge peut faire beaucoup dans ce sens parce qu'elle est mieux placée que nous.

V. — (*Discussion avec l'interprète.*)

L'armée est bien disposée sur nos frontières, mais nos arrières ne sont pas bien pour l'offensive (*phrase incertaine*).

G. — (*Discussion*). Il s'agit d'action contre les communications des pays fascistes.

V. — Je croyais qu'on ne discutait ni la marine ni l'aviation.

G. — Nous discutons ici les communications avec l'arrière.

V. — Encore une fois, comment les états-majors français et anglais conçoivent-ils la participation de l'U.R.S.S. sur terre en cas d'attaque contre la France, la Pologne, etc.

Il ne faut pas embrouiller les questions; il s'agit ici seulement de l'armée de terre.

Je vais vous poser une question qui expliquera peut-être mieux mon point de vue.

Monsieur le Général, Monsieur l'Amiral, la Pologne acceptera-t-elle l'entrée des troupes soviétiques sur son territoire dans le corridor de Vilna pour entrer en contact avec l'ennemi?

De même, la Pologne peut-elle donner le passage en Pologne méridionale (Galicie)?

De même pour le passage des troupes soviétiques en Roumanie?

Ces questions ont la plus grande importance pour notre mission.

A. — Je propose de répondre qu'il serait un encouragement considérable pour la cause alliée que la Pologne et la Roumanie sachent que des troupes russes sont prêtes à entrer en jeu sur des lignes définies d'avance. Il n'y a pas de doute que si la Roumanie ou la Pologne étaient attaquées, elles demanderaient l'appui russe.

G. — D'accord.

Mais l'Amiral veut-il exposer cette question?

A. — Non.

G. — Je pense tout à fait comme vient de dire le Maréchal, c'est-à-dire que je pense que le groupement très important des forces russes doit se faire dans les régions que le Maréchal a indiquées.

Je pense en effet que les parties faibles des fronts polonais et roumain seront leurs ailes et leurs points de jonction.

Nous parlerons certainement du flanc gauche quand nous parlerons des communications.

V. — Je voudrais une réponse claire (*rires*).

Je n'ai pas parlé des concentrations indiquées. Je voudrais savoir l'opinion des états-majors français et anglais en cas d'agression contre la Pologne et la Roumanie, etc. Est-ce que les troupes soviétiques peuvent entrer en contact avec l'ennemi en Prusse orientale?

G. — Je pense que les Polonais et les Roumains supplieront l'U.R.S.S. d'intervenir.

V. — Vous avez dit que les Polonais et les Roumains me supplieront et si non ? Nous n'avons pas de pacte avec la Pologne. La France en a, votre opinion doit être plus précise que la nôtre. Cette question est essentielle pour nous tous, U.R.S.S., France et Angleterre.

Général d'aviation Barnett. — Je propose de dire que si la Russie est alliée avec la France et l'Angleterre, cela aplanira cette difficulté.

A. — Je veux faire une déclaration.

Si la Pologne et la Roumanie sont attaquées et ne demandaient pas l'aide, elles deviendraient très rapidement conquête allemande et nous serons obligés de traiter ces territoires comme des territoires allemands [1].

Si la Russie devient alliée, il n'y a plus de doute que la Pologne et la Roumanie ne demandent l'appui de l'U.R.S.S.

V. — Ces questions sont essentielles pour l'U.R.S.S. et tout le reste est subordonné.

A. — S'il y a un accord entre les Soviets, la France et l'Angleterre, nous n'avons pas de doute, mais c'est une opinion personnelle.

V. — Je regrette que les missions franco-anglaises n'aient pas mis au point cette question et apporté une réponse exacte à ce sujet.

A. — Le Maréchal a demandé notre opinion, nous l'avons donnée en termes précis. En ce qui concerne une réponse finale, tout dépend de ce que fera la Pologne dans le désarroi causé par la guerre.

En tant que problème militaire, cela ne fait aucun doute.

Si un monsieur se noie dans une rivière et si un autre a une bouée de sauvetage et qu'il dit qu'il est prêt à la lui lancer, est-ce que l'homme qui se noie serait prêt à la refuser?

Général Chapochnikov. — Oui, mais nous devons avoir la bouée de sauvetage toute prête.

G. — Je pense que la bouée de sauvetage sera bien installée quand nous aurons réalisé l'accord.

V. — Si le noyé est si loin qu'on ne puisse la lancer, il ne pourra s'en saisir.

G. — Je vais rester dans cette comparaison maritime en disant qu'il faut d'abord que la bouée soit extrêmement solide, et c'est le point sur lequel j'ai insisté depuis le début et ceci de la part du général Gamelin.

V. — (*Au général Doumenc en montrant la carte*). Si les forces sont découplées dans ces directions, dans ce cas alors la France arrive là et ce sera la fin.

G. — Je suis d'accord, c'est la victoire finale.

V. — C'est une condition préliminaire que le passage des troupes soviétiques au travers de la Pologne et de la Roumanie. Après, nous pouvons tout discuter. Sinon, si les troupes soviétiques doivent rester sur place, il sera difficile de discuter plus loin et d'arriver à un accord fondamental. Votre opinion est que la Pologne et la Roumanie demanderont notre aide, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Ils peuvent demander l'aide de l'U.R.S.S. ou ne pas la demander, mais peut-être trop tard, et dans ce cas, l'U.R.S.S. ne peut le faire dans des conditions utiles pour les alliés.

[1] *Note du document* : **Le Maréchal fait un signe de dénégation.**

L'amiral Drax a dit que si la Pologne et la Roumanie ne demandent pas l'aide de l'U.R.S.S., elles deviendront territoires allemands, cette opinion est intéressante.

Je n'ai aucune objection et c'est une simple opinion que la Pologne et la Roumanie deviennent une province allemande.

Notre conférence de trois grandes puissances et de représentants de cette valeur doit avoir une opinion sur ceci :

Si la Roumanie et la Pologne ne demandent pas l'aide ou la demandent trop tard, leurs troupes seront détruites. Il faut utiliser ces forces supplémentaires. Il n'est donc pas de notre intérêt d'attendre ce moment.

(*Conversation entre l'amiral Kousnetzov et le maréchal Vorochilov.*)

Il n'est pas de l'intérêt de la France, de l'Angleterre et de l'U.R.S.S. que ces troupes soient détruites avant.

J'insiste qu'il faut d'abord discuter le passage des troupes soviétiques en Pologne et en Roumanie. C'est essentiel.

(Discussion entre l'Air Marshall Burnett et l'amiral Drax.)

G. — Je demande à l'Amiral de faire sa déclaration.

A. — J'ai pris le plus grand intérêt à ce qu'a dit le Maréchal. Je propose une suspension car il s'agit de choses importantes.

V. — D'accord, quinze minutes d'arrêt.

V. — La séance continue, qui demande la parole?

A. — Je préfère que ce soit le Général.

G. — Je veux dire d'abord que nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction les intentions qu'a exprimées le Maréchal au sujet de l'action qu'il prévoit sur le front oriental.

Nous pensons que c'est la manière la meilleure de repousser l'agression. Mais il faut être sûr d'arriver en temps utile, avec des forces suffisantes. Nous aimerions donc beaucoup que le Maréchal veuille bien nous exposer ses possibilités d'intervention avec des forces suffisantes.

Je demande si le Maréchal le veut bien.

V. — Je ne puis pas. Les missions n'ont pas donné la réponse à la question que j'ai posée : « Laissera-t-on passer les troupes soviétiques dans le corridor polonais en direction de Vilna? Laissera-t-on les troupes soviétiques prendre contact avec les troupes ennemies en Galicie, à travers le territoire polonais? Laissera-t-on les troupes soviétiques traverser le territoire roumain si l'ennemi attaquait dans cette zone méridionale »

Je considère que ces réponses sont cardinales. Sans précisions, sans réponses nettes, la continuation de ces discussions serait sans utilité. Aussitôt qu'on aura répondu à ces questions, nous indiquerons nos plans et toutes propositions susceptibles de donner satisfaction aux parties contractantes.

(*Le Général parle à l'Amiral...*).

G. — L'Amiral peut répondre.

A. — C'est en grande partie une question politique, et nous ne pouvons prendre sur nous d'en discuter.

(*Le général H.* [1] *traduit une idée exprimée par le Général...*).

A. — Très bien.

H. — Je crois mieux que le Général expose son idée.

(*Le général H. fait une proposition*).

A. — Écrivons-la donc.

H. — Dites au Maréchal qu'il veut une réponse précise — nous allons donc l'écrire.

(*Le général H. et l'Amiral rédigent un projet*).

(*Le général Doumenc approuve*).

(*Le général H. lit la note*) :

« Nous avons déjà donné notre opinion personnelle très clairement, et nous prenons note de l'exposé de la situation telle que nous l'a indiquée le Maréchal. Mais il ne doit pas être oublié

[1] Heywood.

que la Pologne et la Roumanie sont des états souverains et que l'autorisation dont parle le Maréchal doit donc être obtenue de ces gouvernements. Ceci devient donc une question politique et nous proposons que le gouvernement soviétique pose la question aux gouvernements polonais et roumain. Il est certain que c'est là la méthode la plus simple et la plus directe. S'il le désire particulièrement, nous sommes prêts à en référer à Londres et à Paris pour demander si nos gouvernements sont prêts à demander aux gouvernements polonais et roumain les questions suivantes :

Dans le cas où l'U.R.S.S. serait notre alliée, seraient-elles prêtes à autoriser les troupes soviétiques à pénétrer en territoire polonais dans les régions :

1° Du corridor de Vilna;

2° De la Galicie;

3° Dans le territoire roumain, pour coopérer aux opérations contre l'Allemagne?
(*Le maréchal V. discute avec ses adjoints...*).

H. — Puis-je continuer?

V. — Je vous en prie.

H. — Il est possible que l'armée allemande pénètre en Pologne demain.

V. — C'est possible.

H. — Si nous désirons éviter une perte précieuse de temps, ne pourrions-nous pas continuer à travailler dans l'hypothèse d'une réponse affirmative?

H. — Je n'ai pas encore fini! Notre conférence pourra continuer d'une façon utile. Il serait très intéressant pour nous si nous en référons à nos gouvernements, de connaître les plans du Maréchal. Nous avons donné nos plans de l'Ouest et nous serions plus forts vis-à-vis de nos gouvernements si nous pouvions connaître la façon dont nous entendons utiliser vos forces si l'autorisation en cause est donnée.

V. — Je demande le texte exact en anglais.
(*Le traducteur répète.*)

A. — Je pense qu'il est essentiel que nous le sachions avant de continuer.

V. — Je voudrais entendre l'ensemble de la traduction en russe. Je n'ai entendu que par bribes. (*On lit le texte*).

H. — Correction à faire. Mettre :

« Dans l'hypothèse d'une agression allemande contre la Pologne et la Roumanie, celles-ci voudraient-elles... ».

De même, mettre :

« Les missions seront plus fortes vis-à-vis de leurs gouvernements » et non « les gouvernements vis-à-vis de la Pologne », nous ne voulons pas donner les plans russes à la Pologne.
(*Ces textes sont lus*).

V. — Je voudrais cinq minutes pour préparer la réponse ou une interruption d'un quart d'heure.

A et G. — Un quart d'heure; il est 13 h.
Interruption.
Reprise à 13 h. 50.

V. — Je m'excuse de ce long délai.
On va vous lire notre déclaration :

« La mission militaire soviétique répondra au mémorandum des missions française et anglaise :

« 1° La mission soviétique n'a pas oublié et n'oublie pas que la Pologne et la Roumanie sont des états souverains. Au contraire, comme conséquence de cette situation, la mission soviétique demande aux missions française et anglaise de faire savoir si les forces soviétiques seraient autorisées à pénétrer dans les territoires polonais et roumain dans les directions du couloir de Vilna, de la Galicie et de la Roumanie dans le cas d'une agression contre la France et l'Angleterre ou contre la Pologne et la Roumanie.

« Cette question est d'autant légale et à sa place que la France a un traité militaire avec la Pologne et que l'Angleterre a garanti l'intégrité des territoires polonais et roumain.

« 2° La mission soviétique est d'accord avec l'opinion exprimée par les missions française et anglaise que la question ci-dessus est une question politique;

« 3° En ce qui concerne la déclaration des missions française et anglaise que le moyen le plus simple serait qu'elles s'adressent directement à la Pologne et à la Roumanie, tant que l'U.R.S.S. n'aura pas de convention militaire avec la Pologne et la Roumanie et tant que les états les plus menacés par l'agression en Europe apparaîtront être la Pologne, la Roumanie, la France et l'Angleterre, la question relative au passage des forces soviétiques au travers de la Pologne et de la Roumanie et ainsi que celles relatives à la coopération des armées soviétiques contre l'agresseur, doivent être décidées par les gouvernements français et anglais d'accord avec les gouvernements polonais et roumain.

« 4° La délégation militaire soviétique regrette que les missions française et anglaise ne puissent donner de réponse précise à la question posée au sujet du passage des forces soviétiques au travers des territoires polonais et roumain. La mission militaire soviétique considère que sans réponse à ces questions, tous les travaux commencés jusqu'à présent entre les trois délégations seraient condamnés à l'insuccès.

« Pour cette raison, la mission soviétique ne peut recommander à son gouvernement de prendre part à des entretiens visiblement condamnés à l'insuccès;

« 5° La mission soviétique demande d'accélérer l'obtention auprès des gouvernements français et anglais de la réponse à la question posée.

« En attendant ces réponses, la mission soviétique considère comme possible de dire son opinion au sujet du plan en Europe contre l'agression. »

V. — Je m'excuse de ce qu'aujourd'hui, la séance a été entièrement consacrée à l'étude d'une seule question et d'une seule réponse. Demain, j'exposerai le plan soviétique et j'indiquerai comment je considère l'action soviétique contre l'agression dans l'éventualité d'un accord.

S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Séance du 15 août 1939

Secret.

A. — La séance est ouverte.

Depuis que nous nous sommes séparés hier, nos missions ont rendu compte à leurs gouvernements de la déclaration finale de la mission soviétique ; nous pouvons donc attendre leurs réponses.

En attendant, nous avons été très heureux de remarquer que les Soviétiques ont déclaré que les conversations pouvaient continuer. Nous sommes d'accord.

En attendant, nous ne voulons pas retarder les choses et nous attendons avec grand intérêt les plans du Maréchal pour le front oriental, qu'il nous avait déclaré qu'il pouvait faire à la plus grande satisfaction des missions française et britannique.

Nous demandons au Maréchal de commencer.

V. — La mission soviétique salue les missions française et britannique et prend note de ce qu'elles ont transmis à leurs gouvernements les demandes faites hier, et considère possible de passer à l'exposé de son plan.

Je demande la permission de passer la parole au général Chapochnikov, chef d'État-major général.

A. — Avec plaisir.

Général Chapochnikov. — Je demande la permission de rester assis.

A. — Oui.

Ch. [1] Dans une réunion antérieure, les missions ont entendu l'exposé du déploiement des armées françaises dans l'Ouest.

Pour répondre aux demandes des missions française et britannique et au nom de la mission soviétique, j'expose le plan de déploiement des forces militaires soviétiques à sa frontière occidentale.

Contre une agression en Europe, l'armée rouge déploie dans la partie européenne de son territoire et met en place sur le front 120 D.I., 16 D.C., 5.000 canons lourds, 9.000 à 10.000 chars, de 5.000 à 5.500 avions de combat (aviation non de coopération).

[1] Général Chapochnikov.

Dans ce nombre ne sont pas compris les effectifs utilisés à la défense des ouvrages fortifiés, la D.C.A., la défense des côtes, les effectifs des dépôts et les effectifs nécessaires aux arrières.

Je ne descendrai pas aux détails de l'organisation de l'armée rouge, je dirai rapidement que la D.I. se compose de 3 régiments d'infanterie et de 2 régiments d'artillerie. L'effectif de guerre de la D.I. est de 19.000 hommes environ.

Le C.A. est de 3 D.I. et possède son artillerie propre : 2 régiments d'artillerie.

Une armée se compose d'un nombre variable de C.A., de 5 à 8 C.A. et possède son artillerie, son aviation et ses chars. Les effectifs des régions fortifiées sont prêts à entrer en action dans un délai de quatre à six heures suivant le signal d'alerte. Il y a des secteurs fortifiés tout le long de la frontière de l'U.R.S.S., de l'Océan glacial à la mer Noire. La concentration de l'armée soviétique demande de huit à vingt jours.

Le réseau ferré permet non seulement de concentrer les armées dans le délai indiqué tout à l'heure, mais aussi de varianter le dispositif.

Nous avons le long de la frontière occidentale de 3 à 5 rocades sur une profondeur de 300 kilomètres environ. Nous avons maintenant une quantité suffisante de locomotives puissantes et de grands wagons lourds, deux fois plus grands qu'autrefois (le tonnage est beaucoup plus grand, mais c'est l'effectif transportable qui est double). La capacité du train est double de ce qu'elle était autrefois. La vitesse des trains a été accrue. Nous possédons un nombre important de camions et des rocades routières permettant d'exécuter la concentration le long du front par moyens motorisés.

Nous avons entendu la disposition générale d'emploi des forces françaises exposée par le général Doumenc, et nous n'avons rien entendu de concret, et de même pour le plan d'opération exposé par le général Heywood. De même, nous n'avons rien entendu de concret au sujet du plan d'action en mer des flottes franco-anglaises réunies.

Je vais maintenant exposer les trois variantes d'action en commun des forces armées soviétiques et des forces franco-anglaises.

Première variante. — L'agresseur attaque la France et l'Angleterre.

Dans ce cas, l'U.R.S.S. engage immédiatement 70 % de ses forces militaires, qui seront immédiatement dirigées contre l'agresseur principal, l'Allemagne.

(*Explication avec l'interprète*). — L'U.R.S.S. engage immédiatement contre l'Allemagne un effectif de 70 % du nombre des divisions franco-anglaises opposées à l'Allemagne.

J'explique par un exemple : si la France et l'Angleterre opposent directement à l'Allemagne 90 D.I., l'U.R.S.S. opposerait 63 D.I., 6 D.C., un effectif correspondant d'artillerie, des chars et des avions.

En chiffres ronds, environ 2.000.000 d'hommes.

Dans cette variante, il est considéré essentiel d'avoir la participation de la Pologne avec les quantités prévues par le traité franco-polonais, c'est-à-dire avec toutes ses forces de 40 à 45 D.I.

La Pologne doit concentrer ces moyens pour l'action principale à sa frontière occidentale et contre la Prusse orientale.

Les gouvernements anglais et français doivent obtenir de la Pologne le droit de passage des troupes soviétiques terrestres et aériennes au travers du corridor de Vilno et si possible à travers la Lithuanie en direction de la frontière de Prusse orientale, et, si la situation l'exige, à travers la Galicie.

Du fait que les plans navals et aériens franco-anglais n'ont pas été donnés, je considère non indispensable d'exposer les plans de l'U.R.S.S. au nom de la mission soviétique.

L'action des flottes franco-anglaises doit avoir pour but principal :

1° Fermer la Manche et introduire des escadres solides dans la Baltique pour l'action contre l'agresseur essentiel en Baltique et contre ses côtes.

2° L'Angleterre et la France doivent obtenir des états baltes la permission d'occuper temporairement les îles d'Aland et l'archipel de Mauzoul (îles baltes).

A. — La Manche, veut-on parler de la Manche ou de l'entrée de la Baltique?

V. — La Manche.

Ch. — Les ports de Hangö/Haujö (Finlande), Parnu/Pernau/Pernov (Esthonie), Hapsalu/Hatzal (Esthonie), Ainagi/Gaïnoch (Lithuanie), Libau (Lithuanie), dans le but de défendre la neutralité et l'indépendance de ces états contre une attaque venant de l'Allemagne.

3° Pour couper l'entrée en Allemagne des matières premières et des matériels de guerre venant de Suède;

4° Maîtrise de la Méditerranée et fermeture à l'ennemi des Dardanelles;

6° Opérations des croiseurs sur les côtes de Norvège et de Finlande au dehors de leurs eaux territoriales;

7° A Mourmansk et à Arkangelsk, contre les sous-marins et croiseurs des agresseurs sur ces côtes.

La flotte du nord de l'U.R.S.S. conduirait des opérations de croisière sur les côtes de Norvège et de Finlande, à l'extérieur des eaux territoriales, en collaboration avec les forces franco-anglaises.

A. — La flotte du Nord, s'agit-il de la Baltique ou de la mer Blanche?

V. — De la flotte de la mer Blanche.

Ch. — En ce qui concerne la flotte de la Baltique, ceci dans le cas d'un arrangement satisfaisant pour l'occupation des îles et des ports déjà indiqués, elle sera basée simultanément avec les flottes franco-anglaises à Arkangelsk, l'archipel Aland et Mauzoul (archipel esthonien).

Gaïnach et Libau dans le but de défendre l'indépendance des pays baltes.

Dans ces conditions, la flotte baltique fait développer ses opérations de croisière (la flotte balte de l'U.R.S.S.) et l'action de ses sous-marins et le mouillage de mines le long des côtes de Prusse orientale et de la Poméranie.

Les sous-marins de la flotte baltique de l'U.R.S.S. empêchent les transports des produits industriels de Suède vers l'agresseur principal.

Deuxième variante. — Quand l'agression est faite contre la Pologne et la Roumanie.

Dans ce cas, Pologne et Roumanie doivent mettre en ligne toutes leurs forces militaires.

La Pologne doit protéger la Roumanie. La Pologne et la Roumanie peuvent être attaquées non seulement par l'Allemagne, mais par la Hongrie. L'Allemagne peut jeter contre la Pologne 90 D.I.

La France et l'Angleterre doivent immédiatement déclarer la guerre à l'agresseur. La participation de l'U.R.S.S. à la guerre ne peut avoir lieu que quand la France et l'Angleterre ont convenu avec la Pologne et si possible avec la Lithuanie, et aussi la Roumanie, au sujet du passage de nos troupes à travers le corridor de Vilno, la Galicie et la Roumanie.

Dans ce cas, l'U.R.S.S. mettra en ligne 100 % des forces armées engagées par l'Angleterre et la France directement contre l'Allemagne.

Par exemple, si la France et l'Angleterre engagent contre l'Allemagne 90 D.I., l'U.R.S.S. engagera 90 D.I., 12 D.C., l'artillerie, aviation et chars correspondants.

La tâche des forces navales franco-anglaises serait la même que dans la précédente variante.

La mission de la flotte de la Baltique et du Nord sera la même qu'il a déjà été indiqué.

Dans le Sud, la flotte de la mer Noire ferme les bouches du Danube contre l'entrée des sous-marins des agresseurs, et d'autres forces maritimes bloquent le Bosphore contre le passage en mer Noire, contre les flottes de surface et les sous-marins.

Deuxième variante terminée.

Troisième variante. — Cette variante considère le cas où l'agresseur principal utilise le territoire de la Finlande, de l'Esthonie et de la Lettonie, et dirige son attaque contre l'U.R.S.S. Dans ce cas, la France et l'Angleterre doivent engager immédiatement la guerre contre l'agresseur ou le bloc d'agresseurs, la Pologne liée par son traité avec la France et l'Angleterre doit obligatoirement entrer en guerre avec l'Allemagne et laisser pénétrer les forces soviétiques par suite des accords, par le corridor de Vilno et la Galicie.

Il a été indiqué plus haut que l'U.R.S.S. déploie 120 D.I., 16 D.C., 5.000 canons lourds, 9 à 10.000 chars, 5.000 à 5.500 avions. La France et l'Angleterre doivent dans ce cas engager 70 % des forces soviétiques indiquées ci-dessus et commencer immédiatement des opérations actives contre l'agresseur principal.

L'action des forces maritimes franco-anglaises doit se faire comme dans la première variante.

La Pologne doit engager contre l'Allemagne pas moins de 45 D.I. et l'artillerie, chars, aviation correspondants.

Si la Roumanie était engagée dans la guerre, elle devrait y participer avec la totalité de ses forces, et les gouvernements franco-anglais doivent obtenir l'accord du gouvernement roumain pour avoir le passage des forces soviétiques à travers le territoire roumain.

[Telles sont] les considérations générales concernant la coopération anglo-franco-soviétique approuvée par la mission soviétique.

(*Discussion entre l'Amiral, le général H.*)

A. — Nous voulons remercier le Maréchal et le chef d'État-major pour l'exposé si clair qu'il nous a fait.

Nous aurons à demander un certain nombre de questions et il nous faudra un peu de temps pour les étudier, pour que les questions ne soient pas trop nombreuses.

Nous pensons préférable de les présenter demain au début de la séance.

Il y a d'autres questions dont on pourrait commencer l'étude après l'interruption que l'on pourrait prendre dès maintenant.

V. — Pas d'objection, je me reposerais volontiers.

A. — Un quart d'heure de suspension.

A. — Nous avons décidé de présenter nos questions demain matin.

En attendant, puisque la délégation soviétique a fait le geste de nous exposer ses plans navals, je suis prêt pour mon compte à faire un bref exposé des dispositions navales franco-anglaises.

(*Le maréchal Vorochilov approuve et à partir de ce moment, note lui-même tout ce qui sera dit*).

Nous sommes d'accord sur le principe que nos buts soient d'abord de maintenir :

1° Les communications de la métropole et de nos alliés;

2° D'interrompre les opérations maritimes de nos ennemis. Nous notons avec intérêt les propositions soviétiques pour les opérations dans la Baltique. Je proposerai d'en traiter dans quelque temps, car il y a plusieurs points que je poserai demain à ce sujet. Du point de vue des communications navales, la Baltique n'est qu'un problème local qui n'est qu'une partie du problème général qui nous incombe, mais nous comprenons parfaitement son intérêt pour la marine soviétique.

V. — *(Demande des précisions au traducteur sur le mot « local »).*

A. — Je viens maintenant aux mers extérieures où nous devons couper le plus rapidement possible toutes les communications maritimes ennemies si nous voulons gagner la guerre de bonne heure.

C'est une tâche qui requiert l'emploi d'un nombre considérable de forces, mais la tâche la plus difficile et qui demande les forces les plus grandes est de rechercher et détruire toutes les forces ennemies qui dans toutes les parties du monde cherchent à couper nos communications.

Les ressources nécessaires à la guerre moderne nous viennent de l'Amérique du sud, de l'Australie et de toutes les parties du monde. Les sous-marins et les navires de surface allemands ayant préparé des dépôts flottants ou cachés en différents endroits, peuvent opérer à dix mille milles de l'Allemagne pendant des semaines entières. Je voudrais vous rappeler que l'Atlantique à trois millions de milles carrés et que le Pacifique en a le double.

Je pense que l'expérience de la dernière guerre aura prouvé à la délégation soviétique la nécessité absolue de maintenir les communications maritimes ouvertes pour le ravitaillement.

Les voies d'accès maritimes extérieures de la Russie sont comme on sait par Arkangelsk et Mourmansk et dans le Sud par les Dardanelles et la mer de Marmara.

Mais défendre seulement ces quatre voies d'accès serait insuffisant; si l'on s'en contentait, on arriverait rapidement à un désastre.

Vous comprendrez donc que même si nous faisions des opérations sur les côtes soviétiques ou prenions la Manche, nous aurions aussi à faire opérer nos bâtiments de guerre sur des millions de milles carrés de mer.

Nous devons avoir une concentration de forces en mer du Nord assez importante pour être supérieure à la force allemande totale, car celle-ci peut concentrer ses forces en peu de temps dans cette mer. Nous devons avoir des forces en Méditerranée, des forces navales supérieures et suffisantes pour rechercher et battre la flotte italienne.

En Méditerranée, l'Italie a aujourd'hui plus de 100 sous-marins. Tant que ces derniers n'auront pas été détruits, les communications soviétiques maritimes, même en mer Noire, seront sérieusement menacées.

(*Le maréchal Vorochilov se fait expliquer le mot « communications dans la mer Noire »*).

Tout cargo devra passer par la mer Égée et celle-ci constitue un terrain idéal pour les sous-marins.

(*Intervention du général Heywood*).

H. — Cette mer est très étroite, il y a beaucoup d'îles.

A. — Les cargos pour la Russie doivent passer par là.

Il sera utile plus tard de discuter l'action commune, si l'U.R.S.S. devient notre alliée, dans la mer Noire et dans ses approches.

Nous attacherions aussi une grande importance à une action commune contre les îles du Dodécanèse qui constituent une menace considérable comme base de sous-marins.

Dans le Nord, il faudra assumer la protection des transports soviétiques dans une zone étendue. Nous devons discuter les zones où les flottes doivent coopérer. Je suggère de diviser à peu près à moitié chemin entre Mourmansk et la base anglaise la plus rapprochée (Orkney-Scapa Flow).

Vous noterez qu'il y a beaucoup de travail pour les marines alliées.

Nous avons aujourd'hui une flotte extrêmement forte. Nous l'augmentons avec une rapidité plus grande que cela n'a jamais eu lieu dans notre histoire. Notre accroissement est de plus de 100 navires par an.

L'efficacité d'une flotte dépend surtout du fait d'un personnel instruit. Depuis plus de trois ans, nos établissements d'instruction ont été remplis à pleine capacité.

Nos escadres sont maintenant à leurs emplacements de guerre et prêtes à prendre la mer dans un délai de quatre heures.

Notre flotte de réserve de plus de 130 vaisseaux est concentrée. Ces navires sont actuellement de 75 à 90 % de leur effectif. Je n'ai pas les chiffres exacts, toute la réserve navale n'ayant pas encore été appelée sous les drapeaux, mais nous pouvons les compléter en moins de deux jours. Les autres sont à effectifs de guerre, il ne s'agit ici que de la flotte de réserve.

V. — *(Le maréchal Vorochilov. demande des éclaircissements sur la flotte de réserve).*

H. — Les vivres et munitions sont au complet, il leur manque seulement 10 % de leur équipage, mais vous savez qu'ils ont été passés en revue par le Roi la semaine dernière.

A. — En ce qui concerne notre marine marchande, qui a une très grande importance parce que c'est sur elle que repose une grande partie de notre rôle et celui de nos alliés, nous avons en construction ou commandé depuis la guerre plus de 1.000.000 tonnes de plus que nous n'avons eu depuis plusieurs années.

Nous avons aussi l'avantage d'avoir pour nous aider les navires très efficaces et très modernes de la marine française.

V. — Marchande ou militaire?

A. — Les deux.

Commandant Willaume. — Je puis dire que la flotte française est dans le même état de préparation que la flotte britannique. L'action des flottes en cas de guerre doit être répartie d'après les hauts commandements navals britannique et français suivant des zones déterminées.

La coopération et l'action particulière de chacune d'elles sera décidée en temps utile et d'après la situation particulière des flottes ennemies.

L'état de la flotte française est très moderne, notamment en ce qui concerne ses cuirassés rapides, ses croiseurs, contre-torpilleurs, destroyers. En particulier, l'entraînement de ses sous-marins à des opérations lointaines a été entrepris ces dernières années.

A. — Les plans d'opérations de nos flottes ont été préparés avec un but principal.

V. — Ceci concerne-t-il les flottes française et anglaise ?

A. — (Oui, nos opérations sont en coopération très étroite.)

D'après un des premiers principes de stratégie navale, nous devons utiliser le maximum de forces pour détruire les forces ennemies aussitôt que possible.

Pour illustrer ce principe, je me propose de montrer notre méthode de lutte contre les sous-marins ennemis.

Vous vous souviendrez que, dans la dernière guerre, nous avons eu de graves difficultés parce que les sous-marins allemands coulaient un grand nombre de nos bateaux.

Ceci est arrivé, non pas parce que la marine britannique ne pouvait pas lutter contre ce danger, mais simplement parce que nous n'avions jamais cru que l'Allemagne, en violation complète des lois internationales, coulerait sans avertissement des bâtiments alliés et neutres et assassinerait leurs équipages en haute mer.

Aussitôt que cela arriva, nous avons pris les mesures nécessaires. A la fin de la guerre, l'Allemagne construisait des sous-marins sur tous ses chantiers, aussi rapidement qu'elle le pouvait, et les flottes alliées coulaient ces sous-marins encore plus rapidement que l'Allemagne ne pouvait les construire.

Dans les dernières vingt années, nous n'en sommes pas restés là. Nous considérons qu'aujourd'hui, nous pouvons faire face à cette menace beaucoup plus rapidement que pendant la dernière guerre.

Je crois que j'ai dit assez pour donner le plan général de nos intentions relatives aux opérations navales.

Dans le cas où les Soviets deviendraient notre allié, il y aura certainement un grand nombre de points sur lesquels il faudra nous entendre.

C'est tout.

(*Le maréchal Vorochilov approuve.*)

A. — Je propose de discuter maintenant le programme de demain.

Je propose que nous commençions par le questionnaire sur les déclarations du chef d'État-major de ce matin.

Je serais aussi très heureux d'avoir les remarques de la délégation soviétique pour les questions de principe remises par le général Doumenc il y a deux jours [1].

Je propose cela tout particulièrement parce que la délégation soviétique a dit que c'était une question sur laquelle l'entente serait facile.

Il y a sans doute un avantage à trouver un ou deux points sur lesquels nous serions d'accord.

Ce serait très agréable.

Après ces deux questions, le maréchal de l'Air serait prêt à exposer les plans d'opérations aériens sur le front occidental et le général Valin aussi.

Il est trois quarts d'heure avant l'heure, il fait chaud et je serai reconnaissant si l'on pouvait s'ajourner à demain.

V. — Je demande la parole pour deux minutes.

A. — Oui.

V. — La délégation soviétique remercie l'Amiral pour son exposé concernant la coopération des forces navales franco-britanniques.

En ce qui concerne le programme de la séance de demain, il me semble extrêmement utile d'entendre l'exposé des représentants anglo-français de l'Air en vue d'avoir une image complète de l'action en commun de toutes les forces armées des futurs alliés.

En ce qui concerne la réponse aux trois principes déposés par le général Doumenc, chef de la mission française, nous pourrons répondre demain.

Ensuite, si vous acceptez ma proposition, nous pourrions entendre les exposés de l'Air Marshall et du général Valin.

En ce qui concerne la levée de la séance aujourd'hui, je ne fais pas d'objection.

Procès-verbal de la séance du 16 août 1939

G. — Monsieur le Maréchal, Amiral, je déclare la séance ouverte, je donne la parole à l'Amiral qui a quelques mots à dire.

A. — Nous regrettons beaucoup d'être en retard ce matin. Nous avons dû discuter certaines questions de procédure quand nous sommes arrivés à l'ambassade.

A l'interruption, je remettrai un questionnaire et auparavant une question navale, mais je voudrais poser une question dès maintenant parce que les autres dépendront vraisemblablement de celle-là; je propose de poser cette question et demande que la délégation soviétique donne la réponse, soit maintenant, soit après l'interruption de séance.

G. — Je vais faire traduire.

[1] Voir ci-dessus p. 554, n° 1.

A. — Quel est le type et le nombre de forces navales franco-britanniques que la mission soviétique propose de faire opérer en Baltique?

G. — Le programme de ce matin comportait la réponse de la mission militaire soviétique sur les projets de trois principes déposés il y a quelques jours.

Je demande au maréchal Vorochilov de présenter ses remarques.

V. — En réponse à la première question de l'amiral Drax, je demande qu'il me soit accordé quelque temps.

En ce qui concerne la deuxième question posée par le Président, il me semble que nous avons été d'accord hier pour entendre d'abord le rapport sur l'aviation, et ensuite d'examiner la question des principes.

G. — Il y a eu un malentendu, mais il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'exposé soit fait tout de suite.

Je demande au maréchal de l'Air sir Charles Burnett de faire l'exposé de ses plans aériens.

B. [1] — Je demanderai la permission de donner mon exposé assis.

(*Le maréchal Vorochilov prend note par écrit*).

La politique des forces aériennes britanniques, autres que celles qui sont outre-mer, c'est-à-dire Méditerranée, Égypte, Aden, Singapour, Indes et Dominions sera de coopérer avec nos alliés les Français sur le front occidental, et d'attaquer ceux des objectifs militaires qui seront considérés vitaux au moment voulu.

Une partie de l'aviation de chasse restera en Angleterre pour détruire les forces ennemies venant survoler l'Angleterre. Ces forces seront aidées par notre organisation de ballons de protection, de canons antiavions, de projecteurs et le système de guet.

Il est convenu avec les Français qu'une partie de nos forces aériennes opérera au départ de bases aériennes préparées en France. Vous comprendrez que ceci donne de grands avantages au point de vue rayon d'action, ce qui est capital du point de vue stratégique. Nos bases aériennes anglaises sont protégées par un des meilleurs systèmes de D.C.A. du monde, celui-ci a été en développement et en amélioration constante depuis 1917 et a atteint un degré très élevé d'entraînement et de progrès technique.

Nous pouvons de nos bases anglaises avec nos bombardiers opérer à de grandes distances au-delà du front allemand de l'Ouest. Ceux-ci sont capables d'entretenir des opérations continues au-delà de la frontière allemande, parce que nous aurons la totalité des ressources de la puissance industrielle anglaise et aussi un grand nombre de techniciens d'aviation bien instruits.

Le problème de l'entretien et du ravitaillement est donc plus facile que quand on opère de bases avancées outre-mer dont il faut maintenir les communications.

V. — (*Discussion*). — Est-il question des bases terrestres ou maritimes?

B. — Terrestres.

De ces bases en Angleterre et en France, nos bombardiers lourds peuvent atteindre tous les objecuifs importants en Allemagne.

Par exemple, vous avez vu dans la presse des raids de nos bombardiers qui se sont étendus sans atterrir jusqu'à la Méditerranée au-dessus du territoire français, ceci vous donne une idée [de ce qui] s'est produit non pas une, mais plusieurs fois.

Chaque jour, l'aviation britannique devient de plus en plus forte. Non seulement la production de nos industries, mais aussi le rendement en pilotes et en aviateurs.

V. — (*A traducteur*). Qualité ou quantité?

B. — Les deux.

Nous donnons la plus grande importance au problème des techniciens auxquels incombe la responsabilité de l'entretien des avions, parce que sans des spécialistes très bien instruits l'entretien devient très difficile, surtout avec des avions modernes.

Nous sommes opposés à la construction d'une force de première ligne plus grande si nous ne pouvons pas l'entretenir en temps de guerre. Il n'y a pas seulement que les éléments de première ligne, mais il faut aussi de la profondeur. Au lieu d'avoir une importante force de première ligne et pas de réserves, nous préférons avoir une première ligne moins importante et toutes les réserves nécessaires.

[1] Maréchal de l'Air Burnett.

Cela pourra cependant vous intéresser de savoir que nous avons déjà dépassé le chiffre de 3.000 avions modernes dans l'aviation métropolitaine.

Général Chapochnikov. — Avions de première ligne ou des réserves?

B. — Dans les escadrilles de première ligne.

Ceci ne comprend ni les avions d'instruction ni les avions attendant leur envoi outre-mer.

Ces chiffres ne vous donnent pas non plus la capacité considérable de l'aviation britannique pour les opérations de guerre.

Nous attachons une importance énorme à ce que tous les bombardements soient faits d'une façon continue. Notre état actuel d'entraînement et l'état de notre production industrielle montreraient cela.

V. — L'entraînement de qui?

B. — Entraînement des pilotes, mécaniciens et états-majors industriels. Pour l'instruction, pour l'entraînement des pilotes déjà avancés, nous avons 15 écoles et il y en a encore qui doivent s'ouvrir.

De ces écoles de perfectionnement, les pilotes passent dans les escadres.

Je vais expliquer :

1° D'abord, nous sélectionnons les jeunes gens les plus aptes, ils vont alors à une école d'instruction de pilotage;

2° Ceux qui passent l'examen de sortie vont à l'école de perfectionnement dont je parlais tout à l'heure, lesquelles (*sic*) comprennent deux parties.

La première partie étudie les avions et l'équipement militaire moderne; la deuxième partie est la préparation aux opérations de guerre, bombardement, tir, photographie. On fait un choix et les élèves sont envoyés selon leurs capacités dans les escadrilles de chasse ou de grande reconnaissance ou de bombardement. Ceux qui sont considérés plus aptes pour le travail en coopération avec l'armée (observation, réglage d'artillerie) suivent les cours d'une autre école de coopération avant de rejoindre les escadrilles.

V. — Ces pilotes passent-ils par une école spéciale?

(*Le général Chapochnikov lui explique le système*).

V. — J'ai parfaitement compris.

B. — Toutes ces écoles seront accrues en temps de guerre et une organisation existe dans ce but. Cela peut fonctionner dès demain.

Nous avons aussi de grandes écoles techniques pour l'instruction des mécaniciens et des techniciens non navigants, et de nouvelles écoles sont ouvertes rapidement. Celles-ci existent en supplément des écoles techniques civiles existant dans les fabriques d'aviation.

Nous envoyons nos techniciens dans les fabriques pour qu'ils étudient les avions modernes à mesure de la fabrication.

Une partie de ces pilotes fait un service de cinq ans. Au bout de cinq ans, ils passent dans les réserves.

Production.

En ce qui concerne le rendement de la production, tout ce que je puis vous dire, c'est que nous avons maintenant dépassé le chiffre de 700 avions par mois.

V. — Civils ou militaires?

B. — Militaires — Je ne connais pas les chiffres civils.

V. — Instruction?

B. — Non.

Ces chiffres ont été atteints sans augmenter le nombre d'équipes travaillant :

en principe une ou deux équipes par jour, pas plus d'une dans la plupart des cas.

Cette même industrie sur pied de guerre pourrait donner un rendement beaucoup plus grand.

Nous avons encore en effet de grandes ressources industrielles que nous n'avons pas utilisées et qui seraient utilisées en temps de guerre.

Ainsi, beaucoup d'industries produisant du matériel de paix (autos, etc.) seraient transformées en usines d'aviation.

De ce que j'ai dit, vous pouvez vous rendre compte du potentiel de l'industrie aérienne anglaise.

A la fin de la dernière guerre, nous avions levé la plus grande aviation du monde, nous avions plus de 22.000 avions en service. Si la guerre éclatait maintenant, nous partons dans des conditions beaucoup plus favorables que nous n'avons commencé la dernière, et nous sommes sûrs que nous pourrons obtenir des résultats encore plus étonnants que ceux que nous avons obtenus dans la dernière.

Je crains qu'on ne m'ait pas bien compris : 22.000 avions disponibles en même temps.

V. — J'ai compris, j'ai compris.

B. — La même politique de rendement continu dont nous avons parlé pour le bombardement est établie pour le ravitaillement en matériel de toute sorte.

Nous étendons notre production en ravitaillement, essence, etc... pour constituer des stocks et permettre l'accroissement au moment de la guerre.

J'espère avoir donné au Maréchal une description de ce qu'est notre aviation, de ce qu'elle peut faire et de ce qu'elle espère faire. J'espère qu'à une date plus lointaine, nous pourrons nous réunir pour étudier la manière d'utiliser les forces aériennes formidables dont l'U.R.S.S., la France et la Grande-Bretagne disposent aujourd'hui?

J'ai fini.

G. — Je remercie le maréchal de l'Air du long exposé qu'il vient de faire et je demande au maréchal Vorochilov et à l'amiral Drax s'ils veulent bien prendre le repos habituel.

V. — Je remercie aussi le Maréchal et je ne vois aucune objection.

G. — Combien de temps?

V. — Un quart d'heure.

Exposé du général Valin à la séance du 16 août au sujet des forces aériennes françaises

Je vais donner la physionomie générale de l'armée de l'Air française. Dans le but de donner satisfaction à la demande qu'a bien voulu m'adresser le général Loktionov, je consacrerai une partie de mon exposé à l'organisation matérielle. J'étudierai donc successivement le matériel, le personnel, l'infrastructure, la mobilisation et l'organisation des services.

Je terminerai par des considérations sur l'emploi des forces aériennes sur le front occidental.

Deux remarques pour débuter :

1° Je précise que je ne parlerai que des avions de première ligne, c'est-à-dire d'appareils immédiatement mobilisables pourvus de leur équipage, de leur armement, de leur équipement et de leurs rechanges. Mais il doit être entendu qu'à un appareil de première ligne correspond une réserve fixée à 200 % pour la chasse, et à 100 % pour les autres catégories (bombardement, reconnaissance, observation).

Par exemple, quand je dirai qu'il y a 100 avions de chasse de première ligne, cela veut dire qu'il existe 100 appareils prêts à exécuter une mission de guerre, et que, dans les volants d'unités, et les établissements de l'intérieur, il existe 200 autres appareils équipés.

2° L'armée de l'Air que je vais décrire comprend seulement les forces de la métropole et de l'Afrique du Nord. Il ne sera pas fait mention des forces aériennes stationnées dans les diverses colonies, dont l'action doit se borner à la défense propre des territoires coloniaux, et dont le renforcement est d'ailleurs prévu en cas de nécessité.

I. Matériel

Le nombre actuel des avions de première ligne est d'environ 2.000, pour les deux tiers de type très moderne, vitesse de 450 à 500 kilomètres-heure pour les avions de chasse avec armement perfectionné, de 400 à 450 kilomètres-heure pour les avions de bombardement dont le rayon d'action, c'est-à-dire la distance de la base à l'objectif, varie suivant les appareils entre 800 et 1.000 kilomètres et les tonnages emportés entre 1.000 et 2.500 kilos de bombes. Cette aviation est en voie d'accroissement rapide par suite de la modernisation de notre industrie aéronautique. Il est prévu qu'en 1940, l'importance de notre flotte aérienne sera de 3.000 avions de première ligne.

J'ajouterai pour en terminer avec cette question de matériel que la mobilisation de l'industrie française est, en ce qui concerne le matériel d'aviation, organisée de telle sorte que sa production permettra pendant les deux premiers mois de guerre de maintenir les effectifs à leur chiffre du début. A partir du troisième mois de guerre, le débit de l'industrie sera nettement supérieur aux pertes, largement estimées, et il ira s'accroissant dans des proportions comparables à celles de la dernière guerre.

2. Personnel

Comme dans toutes les armes techniques, le problème du personnel a été le plus difficile à résoudre; les moyens que nous avons employés à cet effet sont les suivants :

Formation prémilitaire.

Cette formation est donnée : 1° A des jeunes gens qui se destinent au pilotage, dans des sections d'aviation populaire dont le but est de les initier à la conduite des avions légers;

2° A des jeunes gens qui se destinent aux divers emplois de spécialistes dans des écoles qui fonctionnent sous la direction des aéroclubs.

Formation militaire.

Cette formation est donnée : 1° Aux pilotes, dans les écoles de pilotage militaires dont le nombre a été accru;

2° Aux mécaniciens (moteur, armement, équipement, électriciens) dans des écoles militaires spécialisées.

Je ne vous donne pas de chiffres car comparés à ceux que vous a donnés le maréchal Burnett, ils vous donneraient une impression d'insuffisance. A la vérité, notre méthode est différente. Nous avons dans chaque spécialité une école de base qui est énorme et fonctionne à plein; elle s'augmente actuellement de toutes les annexes nécessaires à la satisfaction des besoins.

Instruction postmilitaire.

Tous les réservistes sont entretenus : soit dans les unités d'active (auquel cas ils sont considérés pour la mobilisation comme du personnel d'active); soit dans des centres spéciaux d'entraînement des réserves où ils peuvent exécuter des stages obligatoires et volontaires.

3. Infrastructure (Organisation des bases)

En dehors des terrains du temps de paix, nous avons organisé des bases de guerre. Un très gros effort a été fait dans ce domaine. Actuellement, nous disposons sur l'ensemble du front français de toutes les bases nécessaires pour l'emploi des forces aériennes aussi bien britanniques que françaises dans les différentes hypothèses de guerre envisagées et suivant les conditions qui seront exposées par ailleurs.

Chaque base est calculée pour recevoir une formation constituée d'environ 20 avions. Elle est pourvue : de moyens de ravitaillement : soutes à essence enterrées, munies de moyens de pompage rapides, soutes à munitions; de moyens de commandement : central téléphonique enterré relié au réseau général; d'un approvisionnement de matériels de camouflage (peintures, toiles, raphia) et de plusieurs milliers de mètres carrés de grilles d'acier spéciales permettant de réparer très rapidement la plate-forme après un bombardement.

En outre, des formations de troupes à pied appelées « compagnies de l'Air » sont réparties sur ces terrains de façon à organiser leur défense et à assurer la satisfaction des besoins de toutes natures des forces aériennes qui les occupent.

4. Mobilisation

Toute l'armée de l'Air peut être mise sur pied en quatre heures sur ses terrains du temps de paix. Elle se disperse dès que l'ordre lui en est donné de manière à échapper aux effets du bombardement ennemi sur des terrains dits de desserrement.

5. Services

Les services de l'armée de l'Air sont d'une façon générale adaptés à l'organisation des services des armées terrestres dont certains organes fonctionnent entièrement à son profit.

Le ravitaillement en essence et en munitions a fait l'objet d'une préparation minutieuse : dépôts enterrés sur les terrains, dépôts plus importants à l'arrière également enterrés, sont ravitaillés soit par trains dont l'acheminement est dès maintenant prévu dans le plan des transports journaliers, soit par des moyens de transport automobiles constitués en unités spéciales (compagnies de combustibles liquides comportant des engins de pompage et compagnies de munitions comportant des camions-grues). Toutes ces unités existent actuellement. Ces moyens seront doublés au bout de quelques jours de guerre par des véhicules de réquisition.

6. Conditions générales d'emploi

Le commandement aérien français se propose d'exploiter au maximum les possibilités de déplacement offertes par l'aviation pour réaliser dans les moindres délais les concentrations nécessitées par la conduite des opérations.

Dans ce but, il a réalisé, sur chaque théâtre d'opérations de France et d'Afrique du Nord, une organisation permettant de disposer de trois terrains, équipés dans les conditions que j'ai exposées précédemment, ceci pour chacun des groupes d'aviation dont l'engagement est prévu sur ce théâtre.

Il s'ensuit que, grâce à cette organisation qui permet aux unités aériennes de se passer de leurs échelons roulants, il est possible de déplacer instantanément le centre de gravité de nos forces aériennes en fonction des événements.

Ce système présente en outre l'avantage de faciliter la protection des unités aériennes contre le bombardement aérien ennemi. En effet, grâce à lui, non seulement nos bases sont fortement protégées par de l'artillerie antiaérienne, mais encore les unités aériennes qui les occupent ont la possibilité de modifier constamment leur déploiement sur un même théâtre d'opérations.

Les travaux considérables et très onéreux que nécessite un tel système sont entièrement réalisés pour l'aviation française et les forces aériennes britanniques dont l'emploi est prévu en France. Au fur et à mesure du développement de l'aviation française, la proportion déjà indiquée de trois terrains par groupe formé sera maintenue.

La tactique aérienne ne présente aucune particularité par rapport à celle que vient de vous indiquer le maréchal Burnett. Nos deux aviations sont habituées à manœuvrer ensemble et d'importantes forces de bombardement françaises viennent à leur tour de survoler le territoire anglais.

L'aviation de chasse coopère avec les moyens d'observation et d'artillerie antiaérienne dont dispose la D.C.A. à la protection du territoire contre les attaques aériennes. Elle couvre tout spécialement les objectifs dont la destruction peut influer sur la conduite des opérations : courants de transport, concentrations militaires et aériennes, industries intéressant la Défense nationale.

L'aviation de bombardement prend à parti les objectifs uniquement militaires situés en territoire ennemi, en évitant de s'attaquer à la population civile. Ces objectifs ne sont autres que ceux que je viens de citer dans le paragraphe précédent, car les points sensibles sont les mêmes pour tous les pays. L'ordre de priorité des attaques est naturellement fonction de la nature des opérations.

G. — Je demande au maréchal Vorochilov si moi comme dictateur [1], je dois remercier le général Valin.

V. — Je vous en prie.

G. — Je remercie le général Valin.

Je demande si la question posée par l'Amiral doit être l'objet d'une réponse aujourd'hui ?

V. — Je voudrais demander à l'Amiral de répondre la prochaine fois.

G. — Le programme comprend maintenant la réponse du Maréchal sur les trois articles de principe.

[1] **Lire plutôt : « président de séance ».**

Déclaration du maréchal Vorochilov

V. (*lit*). — La mission militaire soviétique a étudié avec soin les trois principes [1] communiqués par le général Doumenc. Les trois principes d'organisation de la défense des trois parties contractantes sont trop universels, abstraits, et immatériels, et n'obligent personne et à rien. Je suis d'accord avec ces principes, il est difficile de rien dire contre eux, mais ils ne présentent rien de concret; mais ils peuvent servir d'élément seulement pour une quelconque déclaration abstraite.

Nous ne sommes pas réunis ici pour une déclaration générale, mais pour l'élaboration d'une convention militaire concrète qui définirait le nombre de divisions, l'artillerie, les chars, les avions, les escadres navales, etc., qui doivent opérer en collaboration entre les trois états. Voilà ma réponse.

G. — Je veux dire au Maréchal qu'il est un peu dur pour mes principes.

V. — La dureté de ma réponse correspond à la dureté de la situation actuelle politique et militaire. Il y a deux jours, l'amiral Drax a déclaré que l'Allemagne a déjà mobilisé 2.000.000 d'hommes et était prête à attaquer hier contre une puissance pacifique. Quoique le pronostic de l'amiral Drax ne se soit pas réalisé en partie, néanmoins la tension politique en Europe ne s'est pas diminuée et au contraire s'est accrue, d'où il suit que la conférence militaire de la Grande-Bretagne, France et U.R.S.S., si elle veut sérieusement aboutir à des décisions concrètes de leur action commune contre l'agresseur, ne doit pas dépenser son temps sur des déclarations sans signification, et décider des questions actuelles rapidement de l'organisation commune contre l'agresseur commun *(sic)*.

G. — Je veux suivre les bonnes indications que me donne le maréchal Vorochilov et je lui propose de rédiger des articles qui seraient fondés sur les variantes qui ont été exposées hier par le chef d'État-major [2].

A. — Je veux faire une remarque. Je m'offre à faire le travail de rédaction.

G. — Il est nécessaire que quelqu'un se donne le travail de la rédaction.

V. — Je ne crois pas que le moment soit encore venu de rédiger aucun document. Nous n'avons encore eu aucune décision sur le point cardinal du passage des troupes soviétiques sur les territoires polonais et roumain. Ce n'est qu'après la réponse affirmative à cette question que nous pourrions passer à la discussion des plans entendus ici par les représentants des trois délégations. Jusque là, nous ne faisons qu'échanger des communications qui ne sont que le commencement d'un examen concret pour chiffrer les effectifs et les troupes qui doivent être employées des deux côtés contre les agresseurs.

G. — Est-ce que le Maréchal estime que nous ne pourrions pas utilement pour éviter une perte de temps fixer ces chiffres en forme de projet d'article de convention?

V. — Mes vues sont que tant que vous n'aurez pas de réponse à notre question que vous connaissez tous, tout travail préalable serait vain.

G. — J'enregistre ce que me dit le Maréchal et je lui fais des propositions pour le programme de la prochaine séance.

Nous pourrions avoir l'exposé de l'armée de l'Air soviétique que nous n'avons pas encore eu. D'autre part, en dehors de la question navale que j'ai donnée tout à l'heure au Maréchal, il y a un certain nombre de questions que nous serions heureux de poser à la mission soviétique et sur lesquelles nous aimerions avoir ses réponses. Ces questions sont écrites en anglais.

V. — Pouvez-vous me les donner?

G. — Oui.

V. — Sur toutes ces questions, je demande à répondre dans une prochaine séance. La demande de M. le Président concernant l'exposé aérien sera satisfaite, car la mission militaire soviétique ne doit pas et ne peut être endettée vis-à-vis des autres délégations.

[1] Sur ces « principes », voir ci-dessus le compte rendu de la séance du soir du 13 août, p. 554 (note).

[2] Voir le texte de ce projet de convention ci-après, dans l'Addendum nº II, p. 584-585.

G. — Je demande que la réunion ait lieu demain s'il n'y a pas de proposition contraire.

V. — Je demande la parole.

Je voudrais demander au général Doumenc et à l'amiral Drax quand ils espèrent avoir la réponse à la question posée.

G. — Le plus tôt possible.

V. — Si le délai doit être grand, je pense qu'après la séance de demain, il serait bon d'interrompre nos réunions jusqu'à ce que les réponses soient faites.

G. — Je serais désireux pour beaucoup de raisons que les réponses aux questions que nous venons de remettre [1] soient données, car elles sont importantes.

V. — Elles le sont sans doute, mais je ne les ai pas vues, quand je les aurai vues, je pourrai dire.

G. — Alors demain.

A. — En réponse aux questions du Maréchal, je n'ai aucun moyen de savoir quand la réponse de notre gouvernement parviendra.

G. — Je demande au Maréchal de nous dire demain s'il répondra à ces questions ou s'il répondra plus tard.

Je pense aussi que nous pourrions travailler comme si la réponse était oui.

(*Le maréchal Vorochilov fait un signe négatif très net.*)

V. — La mission militaire soviétique à mon grand regret ne pourra pas continuer des délibérations communes tant qu'elle n'aura pas reçu de décision des gouvernements sur l'emploi de l'armée soviétique pour une action d'ensemble contre l'agresseur.

G. — Alors, je crois que nous pouvons nous voir demain et je considère la séance comme levée.

Procès-verbal de la séance du 17 août 1939

Déclaration du général Loktionov

V. — Le Maréchal déclare la séance ouverte et propose de donner immédiatement la parole au général Loktionov, s'il n'y a pas de questions posées.

G. — A. — Non.

L. [2]. — Le chef d'État-major général de l'armée soviétique, le général Chapochnikov, a dit, dans son rapport, que dans la partie occidentale de son front européen, l'armée soviétique

[1] Le texte de ces questions n'est pas joint à ces procès-verbaux détaillés. D'après les comptes rendus britanniques (*Documents on british foreign Policy, 1919-1939*, Third Series, vol. VII, p. 588-589), et soviétique (*L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix à la veille de la seconde guerre mondiale*, Ed. du Progrès, Moscou, 1976, p. 456-457), on peut les résumer comme suit :

1° Opinion de la mission soviétique sur la possibilité de l'entrée en guerre de l'Italie dans le cas où l'U.R.S.S. elle-même entre en guerre, et dans celui où l'U.R.S.S. n'entre pas en guerre. Si l'Italie entre en guerre, opérations éventuelles de l'Italie à partir de l'Albanie;

2° Sur les trois variantes d'action de l'Allemagne envisagées par la mission soviétique, laquelle paraît la plus probable?

3° Données plus précises sur les zones de territoire roumain où pourrait avoir accès et où pourrait opérer l'U.R.S.S;

4° Position de l'U.R.S.S. si la Bulgarie se joint à la Hongrie contre la Roumanie; assistance dans ce cas à la Turquie;

5° Tonnage pouvant normalement être acheminé par fer (et par quels itinéraires, pour ne pas gêner l'armée russe) de Mourmansk et de la mer Noire vers la Pologne;

6° Ports soviétiques de la mer Noire utilisables pour ravitailler le front russo-polono-roumain;

7° Dans le cas de l'acceptation du passage des troupes soviétiques à travers la Pologne, participation de l'U.R.S.S. au ravitaillement de la Pologne en vivres, armes, matières premières, produits industriels. Même question pour la Roumanie;

8° Quantité de pétrole que pourrait fournir l'U.R.S.S. en cas de guerre. Nombre de pétroliers disponibles pour ce transport.

Enfin, une « question navale » : types et nombre de navires français et anglais devant, selon la mission soviétique, opérer en Baltique.

[2] Général Loktionov.

déploie 5.000 à 5.500 avions. Ce nombre comprend les avions de première ligne à l'exception des avions de réserve. Dans le nombre indiqué d'avions, il faut comprendre 80 % d'avions modernes.

La vitesse des avions de chasse est comprise entre 465 et 570 kilomètres-heure. Il y en a dont la vitesse supérieure va jusqu'à 575 kilomètres-heure, et davantage; celle des bombardiers de 470 à 550 kilomètres-heure. La distance franchissable des avions va de 1.800 kilomètres à 4.000 kilomètres. La charge utile en bombes varie de 600 kilos sur les appareils anciens, à 2.500 kilos sur les appareils modernes.

L'Air Marshall Burnett a déclaré : il vaut mieux avoir moins d'avions de première ligne, préférant avoir un nombre d'avions à entretenir par le jeu du renouvellement; en effet, il est exact que le rendement de l'industrie doit garantir le maintien des effectifs, de toute façon ce n'est pas gênant pour nous d'avoir en première ligne une telle quantité qui, selon toute vraisemblance, ne serait pas inférieure à celle de l'ennemi; celui qui entre en guerre avec une supériorité d'aviation aura une grande supériorité par rapport à l'ennemi; en ce qui concerne l'aviation de bombardement, de chasse, de coopération, voici la proportion :

Bombardiers : 50 %;
Chasseurs : 40 %;
Coopération : 5 %;

Les usines soviétiques travaillent actuellement en une équipe et dans peu de temps avec deux équipes; elles donnent en moyenne de 900 à 950 avions par mois, ne comptant pas les avions d'entraînement, civils et d'école.

En fonction du développement des forces de l'agresseur en Europe et en Orient, notre industrie aéronautique a pris les mesures indispensables pour développer sa production au maximum indispensable pour couvrir les besoins de guerre.

Personnel.

Pour la préparation du personnel navigant et non navigant, on utilise le système suivant : première instruction en vol : les jeunes gens aptes physiquement pour les services aériens font leur instruction dans les aéro-clubs; pour l'entraînement en vol dans des écoles de pilotes et d'officiers, la durée de l'instruction est de un à deux ans. Les observateurs et les pilotes sont instruits dans 19 écoles, le personnel de toutes spécialités dans 8 écoles techniques.

En dehors de ceci, il y a 4 écoles de perfectionnement pour la navigation, le pilotage, l'instruction technique, qui reçoivent des élèves venant de la troupe; au total 32 écoles.

Il existe des cours de perfectionnement dans les écoles techniques à l'usage des ingénieurs et techniciens. Toutes les écoles ont leur effectif complet, et assurent le maintien à niveau des effectifs des unités et les réverves.

Pour la [formation] supérieure des officiers et du personnel navigant et des ingénieurs, nous possédons une Académie aérienne. En plus, il y a une flotte civile qui possède les écoles particulières pour la formation du personnel navigant et des techniciens, non seulement pour la satisfaction de ses propres besoins, mais en plus pour l'accumulation des réserves.

L'entretien des réserves déjà instruites du personnel non navigant et des techniciens se fait systématiquement dans des centres d'instruction et des unités de réserve.

Emploi de l'aviation.

La mise sur le pied de guerre après l'alerte se fait de une à quatre heures pour la plus grande partie des forces; des unités de piquet sont constamment en position d'alerte. Dès le début de la guerre, l'action des forces aériennes s'exercera suivant le plan élaboré par l'État-major général. Le principe général d'action des forces aériennes est la concentration de toutes les forces aériennes et terrestres dans la direction générale d'effort; de là découle l'action de l'aviation en liaison étroite avec les forces terrestres sur le champ de bataille et dans la profondeur de l'action entreprise. Les objectifs de l'aviation de bombardement seront les forces vivantes de l'ennemi et une série d'objectifs d'intérêt militaire.

En dehors de cela, l'aviation de bombardement recevra mission d'agir sur des objectifs militaires : action profonde sur les arrières de l'ennemi.

Le Maréchal et le général Loktionov précisent que cette action profonde doit s'exercer jusqu'à la limite d'action des appareils.

L'aviation soviétique ne se donne pas pour objectif le bombardement des populations civiles.

La chasse a sa mission propre; en dehors de la défense des objectifs d'intérêt militaire, des

voies ferrées et des routes, elle a pour mission de couvrir la concentration des forces terrestres et aériennes, la défense des grandes villes en liaison étroite avec les autres moyens de D.C.A., artillerie antiaérienne et autres moyens; elle a encore pour mission le combat contre les forces aériennes ennemies et la coopération avec l'aviation de bombardement et l'aviation d'assaut sur le champ de bataille.

Le fait de baser l'aviation sur les aérodromes de guerre et le dispositif des bases arrières permettent de la manœuvrer et de la déplacer en largeur et en profondeur sans interrompre le travail des forces.

Maréchal Burnett. — Je demande la parole.

V. — Oui.

Maréchal Burnett. — Je remercie le Général pour l'exposé remarquable de l'aviation soviétique qui montre ce que l'on peut faire avec du personnel actif et bien commandé.

Je demanderai la permission un peu plus tard de poser deux questions pour éclaircir un ou deux points.

V. — Qui demande la parole?

Général Valin. — Je demande des renseignements sur le fonctionnement des bases de guerre. Nous partons d'une aviation du temps de paix; comment la met-on en état de travailler pour la guerre?

L. — Par des dispositions prises dès le temps de paix; les avions qui sont sur leur base s'envolent dès l'alerte sur des bases de secours (terrain de desserrement); conformément au plan du commandement, l'aviation occupe ses bases d'opération où il y a dès maintenant de l'essence et des munitions et ce système d'aérodromes permet de manœuvrer les forces aériennes en largeur et en profondeur.

Général Valin. — J'ai compris [1].

[1] Malgré sa pagination continue, le texte des procès-verbaux détaillés comporte certainement ici une lacune entre les pages numérotées 87 et 88. Il manque en effet les réponses soviétiques données par le maréchal Vorochilov aux six premières questions posées à la fin de la séance du 16 août (voir ci-dessus, p. 576, n. 1) par les missions britannique et française.

D'après les comptes rendus britannique et soviétique, publiés dans *Documents on british foreign Policy, 1919-1939*, Third Series, vol. VII, p. 585-586 et *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix à la veille de la seconde guerre mondiale*, Moscou, éd. du Progrès, 1976, p. 463-465, on peut résumer le passage manquant comme suit :

Le maréchal Vorochilov, avant de répondre aux questions posées la veille par les missions française et britannique, fait d'abord remarquer que ces questions sont de type divers, les unes générales et abstraites, les autres détaillées et concrètes. Les réponses découleront du fait même de la conclusion éventuelle de l'accord entre les trois puissances. Il donne ensuite brièvement les réponses de la mission soviétique :

1° De l'avis de la mission soviétique, l'Italie ne pourra pas rester à l'écart du conflit : Mussolini a conclu un accord militaire avec l'Allemagne, il proclame en toute circonstance sa complète solidarité avec elle. Mais, l'Italie ayant les mains libres, il paraît difficile de dire dans quelle direction elle attaquera : Albanie? frontière franco-italienne? à partir de l'Espagne? sans parler de la Tunisie et des îles méditerranéennes;

2° Difficile de prévoir les intentions de l'Allemagne, donc de répondre. Le maréchal Vorochilov ayant fait à ce propos une allusion aux craintes qu'aurait manifestées l'amiral Drax de voir l'Allemagne déclencher la guerre le 15 août, ce qui ne s'est pas produit, il s'ensuit un incident entre eux, l'Amiral contestant les termes que lui a prêtés le traducteur russe;

3° Difficile également de répondre, la Roumanie pouvant être attaquée en différents points de son territoire;

4° Il est plus facile de répondre à la question concernant l'attitude de l'U.R.S.S. si la Bulgarie se joint à la Hongrie contre la Roumanie, et l'assistance éventuelle de l'U.R.S.S. à la Turquie; en effet, si l'U.R.S.S. conclut une convention militaire avec la France et l'Angleterre, elle participera naturellement à la défense de la Turquie, comme l'exigent déjà en ce qui les concerne les pactes d'assistance de la France et de l'Angleterre avec celle-ci;

5° Cette question est de détail. Si la convention tripartite est signée, l'U.R.S.S. aura des possibilités suffisantes pour elle-même et pour ses alliés;

6° De même pour les ports de la mer Noire, qui sont modernes.

Suit une pause de quinze minutes, à la fin de laquelle la séance reprend.

V. — La séance continue.

SEPTIÈME QUESTION.

Si l'autorisation de passer en Pologne et en Roumanie est obtenue, l'U.R.S.S. serait-elle en mesure de ravitailler ces états en matières premières et produits fabriqués?

Cette question concerne particulièrement le commissariat de l'Industrie et du Commerce extérieur; de moi-même je puis dire simplement ceci : non seulement au moment de la guerre, l'Union soviétique ménera des opérations de commerce avec les nations amies ou neutres, mais même en temps de paix, ce commerce existe avec bien des pays de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

HUITIÈME QUESTION.

Est-ce que l'U.R.S.S. pourrait en temps de guerre fournir un ravitaillement en pétrole; est-ce qu'il y aurait suffisamment de bateaux-citernes pour le transport de ce pétrole?

L'Union soviétique possède une industrie du pétrole se développant sans cesse; conformément au développement de l'industrie du pétrole, nous avons de puissants moyens de transport par voies maritimes, ferrées et fluviales, se développant sans cesse, et il s'entend que dans le cas de la conclusion d'une convention, cette question trouverait sa résolution concrète.

Il reste une dernière question navale.

Avec quel type de bâtiment et avec quelle quantité, les forces maritimes franco-anglaises doivent-elles agir en Baltique d'après votre opinion?

Je donne la parole à l'amiral Kousnetzov, commissaire du peuple à la Marine de guerre.

Amiral Kousnetzov. — La quantité et le type des bâtiments franco-britanniques dont nous estimons l'envoi indispensable en Baltique sera facilement déterminé et précisé après que le détail des missions aura été donné. Seulement, on peut dire que si on n'envoyait pas en Baltique une quantité suffisante de bâtiments, il serait difficile de résoudre la mission primordiale des flottes pour la destruction des flottes ennemies.

Il nous est plus difficile qu'à l'amiral Drax de fixer des propositions concrètes au sujet du type et de la quantité des bâtiments; la mission, telle que nous la comprenons, a été exposée ici.

A. — Je désire remercier le commissaire du peuple à la Marine de sa réponse à la question et je voudrais lui poser une question complémentaire à la prochaine réunion.

V. — Qui demande la parole?

Le programme de la Conférence est épuisé; il est indispensable de fixer le jour et le programme de la prochaine conférence; nous avons conduit nos travaux jusqu'à l'épuisement des questions qui étaient au programme d'aujourd'hui.

La prolongation de nos conférences dépend maintenant complètement de la réception par la mission soviétique des réponses aux questions qu'elle a posées. Nous avons travaillé suffisamment à fond; c'est pourquoi il me semble que si ni aujourd'hui ni demain, il n'arrive de réponse des gouvernements anglais ou français, à son grand regret, il faudra interrompre nos réunions jusqu'à la réception de ces réponses.

G. — Je veux au nom de nos deux délégations remercier M. le Maréchal de nous avoir donné une réponse brève aux questions posées. Certaines de ces questions appelleront certainement une étude concrète. Nous sommes prêts à présenter les questions complémentaires qui correspondent à cette étude concrète, et peut-être pourrions-nous fixer une date de réunion pour faire cette étude. Ceci n'empêche pas que nous attendions les réponses aux questions cardinales.

Maréchal Burnett. — Le Maréchal se rappellera qu'à la fin de l'exposé du général Loktionov, le Maréchal avait demandé à poser quelques questions au sujet de l'aviation.

Le maréchal de l'Air se propose de les remettre en même temps que les questions militaires posées.

V. — Il reste à décider quand nous siégerons. La mission soviétique estime que nous devons interrompre nos travaux tant que la réponse à la question posée n'aura pas été reçue.

A. — Il y a indubitablement pas mal de travail que nous devons faire et il ne peut être complété que par les réponses aux questions posées; à notre avis, un délai indéfini avant d'étudier ces questions n'est ni désirable ni nécessaire; cela semblerait contraire à l'intérêt des trois délégations. Je proposerai donc au Maréchal que nous nous réunissions soit le 20 soit le 21 à la date qui lui conviendra le mieux.

V. — La mission soviétique, comme l'amiral Drax, considère la grande importance qu'il y a à accélérer les travaux de notre conférence; dans ce but, la mission soviétique est prête non seulement à siéger chaque jour, mais à consacrer suffisamment de temps au travail; cependant, ce n'est pas la faute de la mission soviétique si elle désire voir arrêter les travaux; la mission soviétique a déjà déclaré que sans la réponse aux questions posées, elle est privée de la possibilité de recommander à son gouvernement telle ou telle proposition concrète concernant les questions discutées ici. C'est pourquoi je demande à mon grand regret à l'amiral Drax et au général Doumenc d'arrêter la Conférence jusqu'au moment de la réception de la réponse.

G. — Je me permets de faire remarquer au Maréchal que ce n'est pas notre faute si nous ne faisons dans l'espèce que respecter ses désirs; il nous a posé une question de gouvernement, et ceci exige du temps; néanmoins, je pense qu'il serait utile de fixer une date qui pourrait être retardée si par hasard les réponses n'étaient pas arrivées, et je propose de nous réunir le 20 à dix heures.

V. — Je ne vois pas la nécessité de fixer la date de la prochaine conférence, n'étant pas sûr que cette séance peut avoir lieu; je déclare au nom de notre mission qu'on pourra se réunir à n'importe quel moment lorsque la réponse de l'un des gouvernements sera reçue. Jusque-là, je recommande à mes chers hôtes de se reposer et de visiter l'exposition.

S'il doit y avoir une interruption, interrompons.

A. — Nous sommes tombés d'accord que toutes déclarations à la presse seront réglées entre nous.

Si l'on ajourne la Conférence sans date, la presse nous posera certainement des questions.

Je demande donc si le Maréchal a des propositions à faire sur le sens d'une déclaration à faire à la presse.

V. — La meilleure forme *(sic)*, c'est de ne pas en faire du tout. Ce sont des missions militaires représentant les états-majors généraux des trois grandes puissances et nos missions n'ont rien à faire avec les correspondants qui cherchent des effets sensationnels. Jusqu'à ce que nous soyons arrivés à une décision, l'interruption de nos séances ne signifie pas la rupture et la reprise des travaux dépend de la volonté des missions et de leurs gouvernements.

A. — Nous sommes d'accord qu'il n'est pas nécessaire de faire de déclaration de presse à Moscou; mais je voudrais faire remarquer que si, comme nous sommes obligés de le faire, nous disons que notre conférence est ajournée *sine die*, il est fort probable que ce fait sera interprété par le monde et la presse comme une rupture partielle, surtout si en Angleterre et à Paris on ne fait aucune déclaration.

V. — Qu'est-ce que l'Amiral propose en conséquence?

A. — Je crois donc que dans ces circonstances, nos gouvernements désireront annoncer quelque chose à la presse à Londres ou à Paris; c'est une question qui ne peut être décidée que par eux; si nous avions fixé une date pour la prochaine réunion, il est probable qu'ils ne considéreraient pas nécessaire de faire cette déclaration à la presse. C'est la question que j'espère que le Maréchal prendra en considération.

V. — Je demande de faire une interruption de quinze minutes pour prendre une décision.

Interruption de quinze minutes.

V. — La séance est reprise.

La mission militaire soviétique prend en considération la proposition de la mission franco-anglaise de remettre la séance aux 20 ou 21.

A. — Nous préférerions le 21 — à moins que nous ne recevions une réponse de nos gouvernements, auquel cas nous proposerions de faire une séance avant.

V. — D'accord.

La séance est levée.

Procès-verbal de la séance du 21 août

A. — La séance est ouverte.

D'accord avec le désir exprimé par la mission soviétique en ce qui concerne la prochaine réunion, je l'avais remise pour deux ou trois jours, mais puisque vous nous avez demandé de

nous réunir aujourd'hui, nous sommes très heureux de le faire, ayant quelques points d'importance à discuter utilement.

Le premier point : je vous informe que nos pleins pouvoirs sont maintenant arrivés et que nous pouvons vous les montrer.

(*Traduction en russe de la lettre de lord Halifax.*)

Maintenant, je passe au deuxième point : puisque le Maréchal a désiré cette réunion, je lui passe la parole pour qu'il nous dise ce qu'il désire.

V. — Au nom de la mission militaire soviétique, je propose de faire une interruption non pas de deux ou trois jours, mais d'une durée plus longue. Notre mission se compose d'hommes qui sont à la tête des forces armées soviétiques.

Nos conférences coïncident avec la période des exercices d'automne et des manœuvres.

Les membres de notre mission, chefs responsables de nos forces, ne peuvent consacrer à leur regret du temps aux séances en raison de leurs occupations.

Je demande encore une fois d'interrompre nos conférences pendant une durée plus longue, espérant qu'après cette période seront résolues les questions qui nous intéressent, c'est-à-dire la réponse des gouvernements que nous attendons.

A. — Le Maréchal peut-il dire la durée de cette période?

V. — A mon grand regret, je ne puis évaluer cette durée, mais ce n'est pas avant que les missions anglaise et française aient reçu une réponse de leur gouvernement.

Je pense que si les réponses aux questions que nous avons posées sont positives, on pourra se réunir plus tôt; mais si elles sont négatives, je ne vois pas la nécessité de nous réunir de nouveau.

A. — Nous comprenons parfaitement que les membres de la mission militaire soviétique ont beaucoup à faire, je serais très heureux de donner une réponse rapide au Maréchal, mais je demande une suspension de dix minutes pour discuter cette réponse.

V. — Oui.

A. — La séance est interrompue.

(*Reprise de la séance.*)

A. — Nous acceptons avec regret les propositions du Maréchal concernant l'ajournement de la Conférence. Nous comprenons parfaitement l'importance des devoirs que les membres de la mission militaire soviétique ont à remplir. Nous comprenons ceci d'autant mieux que les membres des missions anglaise et française ont aussi été enlevés à leur devoir dans un très court délai. Avant de nous séparer aujourd'hui, je désire faire le point au nom des missions française et britannique; nous avons été invités ici pour négocier et mettre sur pied une convention pour une action militaire; il nous est donc difficile de comprendre l'action de la mission militaire soviétique invitant nos deux missions militaires à Moscou, quand apparemment c'était son intention de nous présenter des questions politiques difficiles. Les autorités soviétiques devaient savoir que pour répondre à ces questions, nous devions en référer à nos gouvernements qui, eux-mêmes, devaient en référer à d'autres gouvernements. Il est évident qu'inévitablement, il devait y avoir des délais, qui sont sûrement fâcheux à tous points de vue.

Les missions française et britannique ne peuvent donc accepter aucune responsabilité pour la perte de temps qui en est résultée. Comme il se peut que nous recevions une réponse de nos gouvernements à n'importe quel moment, nous demandons que les membres de la mission militaire soviétique puissent être réunis dans un court délai.

Pour conclure, je répète qu'à notre avis, du travail utile peut être fait si nous continuons nos réunions, que nous sommes prêts à reprendre à n'importe quel moment.

(*Le Maréchal demande une interruption de quinze à vingt minutes.*)

A. — Avant que l'on se sépare, je désire poser une autre question pour que le Maréchal puisse l'examiner en même temps.

Nous voudrions suggérer au Maréchal qu'il est très désirable de ne pas annoncer à la presse que la Conférence est ajournée *sine die*. Nous croyons que ce fait faussement interprété aurait des résultats fâcheux, parce que nous pensons tous que la Conférence sera reprise incessamment.

(*La séance est interrompue.*)

Pendant l'interruption, le Maréchal demande aux chefs de mission de reprendre la séance à 16 heures.

A. — La séance est reprise.

Général Chapochnikov. — Le commissaire du peuple à la Marine est très occupé et il s'excuse de ne pas assister à la séance.

A. — Nous le regrettons, mais nous comprenons parfaitement son absence.

V. — En réponse à la communication de l'amiral Drax, je vais lire notre déclaration :

Dans sa déclaration, le chef de la mission anglaise, l'amiral Drax, au nom des missions militaires anglaise et française, a posé quelques questions auxquelles la mission soviétique estime indispensable de donner des éclaircissements.

1° Dans la déclaration, se trouve souligné le fait de l'invitation en U.R.S.S. des missions militaires française et anglaise en vue de l'élaboration d'une convention militaire.

La mission militaire soviétique explique la situation effective de l'affaire.

La présente réunion des missions militaires anglaise, française et soviétique est apparue comme la suite naturelle des pourparlers politiques qui ont été menés entre les représentants de l'Angleterre, de la France et de l'U.R.S.S. dont le but était, comme on le sait, d'élaborer un plan commun de résistance à l'agression en Europe.

En conséquence, le gouvernement soviétique a maintes fois déclaré qu'on ne peut séparer le pacte politique de la convention militaire, qui doit apparaître comme le résultat des pourparlers politiques et militaires entre nos pays.

En accord avec l'opinion du gouvernement soviétique, les représentants de l'Angleterre et de la France ont constitué et envoyé leurs missions militaires en U.R.S.S.

2° La mission militaire anglo-française a déclaré qu'elle ne peut que difficilement comprendre l'action de la mission militaire soviétique dont l'intention se résumait, d'après elle, à poser tout d'un coup des questions politiques compliquées et importantes. L'intention de la mission militaire soviétique était et reste de s'accorder avec les missions militaires anglaise et française sur l'organisation pratique d'une coopération des forces militaires des trois pays contractants.

La mission militaire soviétique estime que l'U.R.S.S. n'ayant pas de frontière commune avec l'Allemagne, ne peut donner aide à la France, l'Angleterre, la Pologne, la Roumanie qu'à la condition de faire entrer ses troupes par les territoires polonais et roumain, puisqu'il n'existe pas d'autre chemin pour entrer en contact avec les troupes de l'agresseur.

De même que les troupes anglaises et américaines, dans la guerre mondiale passée, n'auraient pu prendre part à une coopération militaire avec les forces armées de la France, si elles n'avaient eu la possibilité d'opérer sur le territoire de la France, de même les forces soviétiques ne peuvent prendre part à une coopération militaire avec les forces armées de la France et de l'Angleterre, si elles ne peuvent être autorisées à pénétrer sur les territoires de la Pologne et de la Roumanie.

C'est un axiome militaire. C'est la conviction forte de la mission militaire soviétique. Les missions anglaise et française à notre étonnement ne sont pas d'accord sur ce point avec la mission militaire soviétique. En cela est notre désaccord.

La mission militaire soviétique ne se représente pas comment les gouvernements et les états-majors généraux d'Angleterre et de France, en envoyant en U.R.S.S. leurs missions pour des pourparlers en vue de la conclusion d'une convention militaire, ne leur ont pas donné des indications précises et positives concernant une telle question élémentaire, comme le laisser-passer et l'action des forces armées soviétiques contre les troupes de l'agresseur sur le territoire de la Pologne et de la Roumanie avec lesquelles la France et l'Angleterre ont des rapports politiques et militaires.

Si cependant, cette question-axiome pose aux Français et aux Anglais un problème ardu, exigeant une longue étude, cela signifie qu'il y a toutes raisons de douter de leurs efforts pour arriver à une coopération militaire effective et sérieuse avec l'U.R.S.S.

En ce qui concerne la responsabilité mise en cause au sujet de la longueur des pourparlers militaires, ainsi que de l'interruption de ces pourparlers, cette responsabilité revient à la France et à l'Angleterre.

A. — La séance est interrompue pendant dix minutes.

A. — La séance est reprise.

En réponse à la déclaration de la mission soviétique, je tiens à déclarer que s'il y avait le moindre doute sur notre intention d'aboutir à un accord sérieux, je serais heureux de vous le dire franchement et immédiatement. Il semble qu'il y ait un malentendu dans l'esprit de la mission soviétique concernant notre opinion relative aux plans soviétiques contre l'agresseur.

Loin d'être en désaccord, nous apprécions grandement la valeur des trois variantes exposées par le général Chapochnikov. La question politique soulevée est en train d'être réglée par nos gouvernements le plus vite possible; les événements se précipitent et pour sauver du temps précieux, nous voudrions vous remettre quelques questions importantes qui ont été établies dans le cadre des trois variantes. Nous vous demandons de bien vouloir les étudier de façon que vous puissiez nous donner votre point de vue sur la question à notre prochaine réunion.

Nous sommes prêts à discuter cette question à n'importe quel moment quand vous serez prêt.

En ce qui concerne ma question de ce matin, je vous demanderais de bien vouloir nous faire savoir si vous seriez prêts à vous réunir dès que nous aurons reçu notre réponse de Londres et de Paris.

V. — Étant donné la situation, j'estime préférable de ne pas fixer la date de la prochaine réunion; il s'entend que si les missions française et anglaise ont reçu des réponses affirmatives aux questions posées, la mission militaire soviétique sera prête à se réunir pour discuter les questions dont les grandes lignes ont été exposées et dont il faut encore étudier les détails.

C'est une question écrite ou orale?

(*L'Amiral remet des questions écrites au Maréchal.*)

A. — Je demande si le Maréchal a quelques propositions à faire au sujet de la presse et je désire l'entretenir de l'information de l'agence Tass [1].

V. — Je pense qu'il n'y a aucune obligation de faire une déclaration à la presse.

La mission soviétique ne se prépare pas à donner une déclaration quelconque au sujet de nos séances, mais elle ne peut prendre aucune responsabilité en ce qui concerne certaines déclarations qui peuvent percer dans la presse.

En ce qui concerne la déclaration faite à la presse à laquelle fait allusion l'Amiral, l'affaire apparaît de la manière suivante : toute la presse mondiale, y compris la presse anglaise et française, d'une manière tout à fait détaillée, a discuté la question des difficultés de nos négociations. Elle viendrait de ce que le gouvernement soviétique a posé dans nos conférences la question de garantie franco-anglaise de nos frontières de l'Extrême-Orient. Je pense qu'il n'est pas indispensable de parler ici de ces fausses nouvelles. Voilà comment s'explique la déclaration officielle au sujet de la question des frontières d'Extrême-Orient et de la coopération anglaise et française. Mais le désaccord a une autre raison et je ne vois pas d'intérêt à faire une déclaration à la presse.

A. — Nous prenons note de la déclaration du Maréchal et de son exposé détaillé. Je demande s'il n'y a rien à changer à notre accord de ne rien communiquer à la presse.

V. — Je présume que notre conférence va s'interrompre pour un délai assez long; la mission soviétique ne se prépare pas à faire une déclaration à la presse.

A. — La situation est claire et les missions anglaise et française n'ont pas l'intention de faire une déclaration à la presse.

Ch. — Nous avons reçu une série de questions des missions militaires anglaise et française; de son côté, la mission militaire soviétique a posé des questions complémentaires; la mission militaire soviétique se réserve le droit, pendant la suite de la Conférence, de poser des questions qu'elle estimera nécessaires.

A. — Parfaitement d'accord.

Je propose maintenant, si le Maréchal est de cet avis, que nous arrêtions la séance; mais j'ai une chose à ajouter : je serais très surpris si nous n'avons pas de réponse avant le 27.

V. — Liberté pour les missions.

A. — La séance est levée.

[1] Sur cette information de l'agence, voir ci-dessus le n° 329 (note).

II

PROJET DE CONVENTION MILITAIRE ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUE [1]

Moscou, mission militaire française (*non daté*).

Préambule. — La présente convention militaire aura son application comme conséquence des stipulations des traités qui unissent les trois puissances contractantes lorsqu'un des cas prévus par ces traités se produira.

En raison de la situation militaire actuelle en Europe, cette convention est relative aux dispositions urgentes qui seraient prises dans le cas où une guerre éclaterait dans un avenir immédiat.

Article 1. — En vue de s'opposer sans retard au développement de l'action militaire de l'ennemi commun, les trois puissances contractantes, conviennent d'agir avec leurs forces, aériennes, terrestres et maritimes, sur tous les fronts adverses où elles peuvent combattre effectivement jusqu'à ce que la puissance allemande soit abattue.

Dès que la Pologne sera en guerre avec l'Allemagne, les troupes soviétiques terrestres et aériennes auront droit de passage au travers du corridor de Vilna, en direction de la frontière de Prusse orientale.

Dès que la situation l'exigera, les troupes soviétiques terrestres et aériennes auront droit de passage à travers la Galicie et la Roumanie.

Article 2. — Dans le cas où l'agresseur attaque la France et l'Angleterre, ces deux pays engagent contre lui toutes leurs forces.

L'U.R.S.S. engage immédiatement contre l'Allemagne un effectif de 70 % du nombre des divisions franco-anglaises opposées à l'Allemagne.

Il est indiqué que conformément aux conventions militaires qui la lient à la France, la Pologne engage immédiatement toutes ses forces, portant ses efforts à sa frontière occidentale, et contre la Prusse orientale.

Article 3. — Dans le cas où l'agresseur attaque la Pologne et la Roumanie, il est indiqué que ces deux pays mettent en ligne toutes leurs forces militaires.

La France et l'Angleterre engagent immédiatement toutes leurs forces contre l'agresseur.

L'U.R.S.S. met en ligne 100 % des forces armées engagées par l'Angleterre et par la France directement contre l'Allemagne.

Article 4. — Dans le cas où l'agresseur principal utilise le territoire de la Finlande, de l'Esthonie et de la Lettonie et dirige son attaque contre l'U.R.S.S., la France et l'Angleterre entrent immédiatement en guerre. Elles engagent immédiatement contre l'agresseur principal un effectif de 70 % du nombre des divisions soviétiques opposées à l'Allemagne.

[1] Ce texte, extrait des « Papiers 1940» (carton : mission Doumenc), a été préparé en tenant compte des précisions apportées dans la séance du 15 août par le général Chapochnikov (voir ci-dessus p. 564 ss.). Se référant également à la possibilité pour les troupes soviétiques, en cas de guerre, de traverser une partie du territoire polonais, il tient compte du télégramme adressé à la mission par le président Daladier le 21 août à 16 h 15 et reproduit ci-dessus sous le nº 182 (note).

Envisagé dès la fin de la séance du 16 août (voir Addendum nº I, séance du 16 août, p. 575), élaboré sans doute entre le 16 et le 22 août, il a dû être définitivement mis au point le 22 août, pour être présenté à la mission soviétique si les pourparlers avaient repris. Mais seul eut lieu le 22 août, à 19 h., un entretien Doumenc-Vorochilov (voir à ce sujet, ci-dessus, le nº 268, et ci-après, l'Addendum nº III) et le général Doumenc ne put en faire état (la sténographie de cet entretien, n'y fait aucune allusion).

Pour le détail de cette journée du 22 août, voir le récit fait par le général Heywood, de la mission militaire britannique, dans *Documents on british foreign Policy, 1919-1939*, Third Series, vol. VII, p. 604-607, où se trouve également le texte anglais de ce projet (parfaitement conforme au texte français, sauf un détail : dans l'article 5, le texte français parle de l'océan Arctique et le texte anglais de la mer Blanche, *White Sea*).

Il est indiqué que conformément aux conventions militaires qui la lient à la France, la Pologne entre en guerre avec l'Allemagne, et met en ligne toutes ses forces. Si la Roumanie est engagée dans la guerre, elle doit y participer avec la totalité de ses forces.

Article 5. — Un but essentiel est de maintenir entre les fronts des communications leur permettant de se donner, au mieux, une aide efficace en matériels, en techniciens et spécialistes, en formations militaires constituées.

Les communications maritimes se feront par le Nord en provenance et à destination des ports russes de l'océan Arctique [1].

Les communications par la Méditerranée seront maintenues ou établies par des mesures d'ordre militaire appropriées.

Des liaisons aériennes seront établies dès que possible.

Article 6. — Les trois puissances contractantes considèrent comme un autre but essentiel de supprimer tout ravitaillement extérieur de l'ennemi commun. Elles uniront leur action, en particulier, pour arrêter tout trafic entre les états neutres et les puissances ennemies ainsi qu'entre les différentes parties des territoires ennemis. La coopération des marines de guerre et des forces aériennes dans la Baltique et dans l'Atlantique, la mer Noire et la Méditerranée orientale sera concertée et fera l'objet d'un protocole particulier.

Article 7. — Les trois puissances contractantes s'engagent, dans le cas d'une agression d'une tierce puissance conduisant à une guerre dans la région balkanique, à soutenir immédiatement et simultanément la Turquie.

Elles donneront, en particulier, l'aide immédiate de leurs forces aériennes et maritimes disponibles à la Turquie pour protéger son territoire et ses transports. Elles lui donneront l'appui d'unités techniques, la renforceront en personnel et en matériel des spécialités qu'elles seront en mesure de fournir.

Article 8. — Les trois puissances contractantes, dans l'éventualité du développement des opérations dans les Balkans, sont d'accord pour prendre part à une action militaire commune sur ce théâtre d'opérations.

Article 9. — Les trois puissances contractantes sont d'accord pour coopérer à l'organisation et au maintien du ravitaillement de la Pologne, de la Roumanie et de la Turquie en munitions et en matières premières dès que le développement de la situation l'exigera.

Article 10. — Des missions militaires seront, dès que l'état de guerre sera établi, échangées dans le but de faciliter les opérations concertées prévues à l'article 1.

III

ENTRETIEN DU MARÉCHAL VOROCHILOV AVEC LE GÉNÉRAL DOUMENC LE 22 AOÛT 1939 [2]

Compte rendu

N. Très secret [3]. A remettre au général Doumenc, *strictement en mains propres.*

Moscou, 23 août 1939.

L'entretien a commencé à 19 heures et pris fin à 19 h. 30

[Maréchal] Vorochilov. — Je prie le général Doumenc de me faire connaître le document qu'il a reçu de son gouvernement, ce dont j'ai été avisé par lettre; je désirerais aussi savoir si la mission anglaise a reçu une réponse à la même question.

[1] Le texte anglais dit « White Sea ports » (des ports de la mer Blanche).

[2] Ce texte est la traduction de la sténographie de l'entretien, faite par les Russes. Elle a été communiquée par ceux-ci au général Doumenc, sur sa demande, le 23 août (voir à la fin du document la dernière phrase du général Doumenc).

Ce texte figure intégralement dans *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VII, p. 609-613 (en version anglaise) et dans *L'U.R.S.S. dans la lutte pour la paix à la veille de la seconde guerre mondiale*, Moscou,éd. du Progrès, n° 358, p. 483-488 (traduit du russe). Le général Beaufre, dans ses *Mémoires 1920-1940-1945*, en cite la majeure partie (p. 154-158).

[3] Extrait des « Papiers 1940 » (carton : mission Doumenc).

Général Doumenc. — Je n'ai pas de document, mais mon gouvernement m'a informé que la réponse à la question de base, cardinale, est affirmative [1]. Autrement dit, le gouvernement m'a donné le pouvoir de signer une convention militaire dans laquelle sera stipulée l'autorisation du passage des troupes soviétiques aux points déterminés par vous-même, c'est-à-dire le couloir de Vilna et, si cela est nécessaire, suivant les circonstances (concrètes), le passage également à travers la Galicie et la Roumanie.

V. — C'est la communication du gouvernement français?

D. — Oui, c'est le gouvernement français qui m'a donné ces instructions.

V. — Et le gouvernement anglais?

D. — Je ne sais pas si l'amiral Drax a reçu une réponse identique du gouvernement anglais, mais je sais que l'Amiral est d'avis que la Conférence peut se poursuivre.

V. — La délégation anglaise est donc au courant de cette communication?

D. — Oui, j'ai dit à l'Amiral que la réponse du gouvernement français était arrivée. Et je suis presque sûr que la même réponse sera faite par le gouvernement anglais, Mais comme je suis responsable des questions militaires et l'amiral Drax plus particulièrement des questions navales, cette réponse est suffisante pour la continuation des travaux de la Conférence.

V. — Il est possible que la mission anglaise soit d'accord avec le fait que le général Doumenc dirige les questions militaires. Cependant, la mission anglaise, il me semble, joue, sinon un rôle dominant, du moins l'équivalent dans toutes nos conversations. C'est pourquoi, sans la réponse du gouvernement anglais à notre question, il nous sera, évidemment, difficile de continuer les travaux de la Conférence.

D. — Je pense que la réponse du gouvernement britannique arrivera bientôt.

V. — Une autre question m'intéresse également. Je m'excuse, M. le Général, mais c'est une question très sérieuse et j'estime indispensable de la poser.

D. — Je désire également parler sérieusement et franchement avec M. le Maréchal.

V. — Vous n'avez pas donné de réponse en ce qui concerne la position qu'occupent dans tout cela les gouvernements polonais et roumain. Sont-ils au courant des affaires ou la réponse que vous avez reçue émane-t-elle uniquement du gouvernement français sans que la Pologne et la Roumanie en aient été informées?

D. — Je ne sais quelles ont été les conversations qui ont eu lieu entre les gouvernements; je ne peux dire que ce que mon gouvernement m'a dit.

Profitant de notre conversation, je voudrais poser la question suivante : avez-vous l'intention de faire avancer rapidement nos conversations et de signer une convention militaire? Je suis venu justement dans ce but et je vois que le temps passe.

V. — Le temps passe, c'est indiscutable, mais ce n'est pas de notre faute si les représentants de la France et de l'Angleterre ont traîné si longtemps avec ces questions.

D. — Je suis d'accord avec vous. Il est possible qu'au début nous ayons eu des difficultés, qui étaient naturelles et ne dépendaient pas de nous, mais je peux dire de nouveau au Maréchal que je suis prêt à travailler aussi vite et aussi bien que cela sera possible.

V. — Je ne doute pas de cela. En ces quelques jours, j'ai appris à vous connaître et je vois votre sincérité et votre désir de signer le plus vite possible une convention militaire.

D. — Rapidement et avec une confiance réciproque, comme cela doit être entre militaires qui ont un ennemi commun.

V. — Mais onze jours ont passé et tout le travail qui s'est fait se résume à un piétinement sur place. Je ne puis donc accepter de prendre part aux travaux ultérieurs de la Conférence tant que toutes les réponses officielles ne seront pas parvenues. Je ne doute pas que le Général ait reçu une réponse affirmative de son gouvernement. Mais la position de la Pologne, de la Roumanie et de l'Angleterre n'est pas connue. C'est pourquoi nos travaux ultérieurs ne pourraient conduire qu'à des bavardages qui ne peuvent faire que du tort au point de vue politique. Je suis persuadé que les Polonais voudraient assister eux-mêmes à nos pourparlers s'ils avaient donné leur consentement au passage des troupes soviétiques. Les Polonais auraient absolument

[1] Voir ci-dessus le n° 182 (note).

exigé leur participation, leur état-major n'aurait pas voulu rester en dehors des questions qui sont examinées et qui les touchent de si près. Pour autant que cela n'est pas, je doute qu'ils soient au courant de l'affaire.

D. — C'est possible, mais je ne sais pas et ne peux pas le dire.

V. — Attendons que tout devienne net.

D. — Je peux attendre avec plaisir, mais je ne voudrais pas attendre inutilement. Je suis franc avec le Maréchal. Il est déjà annoncé que « quelqu'un » doit arriver et de telles visites ne me font pas plaisir [1].

V. — C'est vrai, mais les responsables sont du côté français et anglais. La question de la collaboration militaire avec la France est déjà soulevée depuis plusieurs années, mais n'a jamais reçu de solution.

L'année dernière, quand la Tchécoslovaquie périssait, nous attendions un signal de la France, nos troupes étaient prêtes; mais ce signal n'a pas été donné.

D. — Nos troupes étaient prêtes également.

V. — Mais de quoi s'agissait-il donc? Chez nous, non seulement les troupes étaient prêtes, mais le gouvernement et tout le pays, tout le peuple, voulaient porter secours à la Tchécoslovaquie, remplir les obligations découlant des traités.

D. — Si le Maréchal avait été à ce moment-là en France, il aurait vu que tout était prêt pour combattre.

Après ces événements en Europe, s'il faut créer un front de la paix, il faut le faire maintenant. Je répète que je suis à votre disposition et suis prêt à travailler quand vous voudrez, comme vous voudrez et avec les méthodes les plus concrètes.

V. — Si les missions anglaise et française étaient arrivées avec toutes propositions concrètes et nettes, je suis persuadé qu'en cinq à six jours, on pouvait terminer tout le travail et signer la convention militaire.

D. — Je pense que maintenant, il nous faudra trois à quatre jours pour signer une convention militaire.

La situation est suffisamment claire. L'exposé qui a été fait par le général Chapochnikov est une excellente base pour élaborer la convention. De mon côté, je suis prêt à signer les propositions de base faites par le général Chapochnikov.

V. — En dehors de nos propositions, il doit y avoir également des propositions anglo-françaises. Nous aurons encore à mettre au point ensemble de très nombreuses questions concrètes.

D. — D'accord. Le général Chapochnikov a dit qu'il se disposait à poser une série de questions. Je répondrai avec plaisir à toutes ces questions.

V. — Permettez-nous d'attendre que la situation soit nette, c'est-à-dire quand nous aurons la réponse du gouvernement anglais et quand la position de la Pologne et de la Roumanie nous paraîtra claire. Alors nous nous réunirons. Si cela ne se produit pas, il n'y aura pas utilité à nous réunir, puisque dans ce cas, aucun résultat ne sera possible. Il est nécessaire que ces réponses indiquent avec précision que la Pologne est au courant; il est nécessaire que la réponse des gouvernement anglais et français soit faite en accord avec les gouvernements polonais et roumain. Nous ne voulons pas que la Pologne affiche son refus de notre aide, que nous ne cherchons pas à l'obliger à accepter.

D. — Je ne perdrai pas de vue les questions du Maréchal et aussitôt que j'aurai reçu des réponses, j'en aviserai le Maréchal. Mais, actuellement, je pense que nous, militaires, en travaillant ensemble, pouvons examiner avec suffisamment de netteté les différentes variantes des opérations militaires. En agissant ainsi, nous gagnerons malgré tout du temps.

V. — Si la question principale est résolue, toutes les autres, si d'ici-là aucun événement politique ne se produit, ne seront pas difficiles à résoudre. Ensuite, nous arriverons vite à nous entendre. Mais je crains une chose — les parties française et anglaise ont trop longtemps laissé traîner les pourparlers politiques et militaires. C'est pour cela qu'il ne faut pas exclure la possibilité que pendant ce temps, peuvent se passer certains événements politiques. Attendons.

[1] Allusion à la visite du ministre allemand des Affaires étrangères.

Plus vite viendra la réponse, plus vite nous pourrons décider définitivement comment agir ultérieurement.

D. — Dans les conditions présentes, le temps est précieux. C'est pourquoi je suis d'accord pour examiner le projet de la convention, proposé par le Maréchal, et de soumettre à l'attention du Maréchal mon projet. Cela donnera la possibilité d'élucider d'une façon suffisamment concrète les désirs des diverses parties.

V. — Nous avons déjà posé les conditions élémentaires. Ce que nous avons demandé d'élucider ne nous donne rien d'autre que de lourdes obligations : amener nos troupes et nous battre avec l'ennemi commun. Est-ce possible que nous soyons obligés de quémander le droit de nous battre avec notre ennemi commun! Tant que toutes ces questions ne seront pas élucidées, aucuns pourparlers ne peuvent avoir lieu.

D. — Si mon gouvernement m'a répondu « oui », c'est qu'il ne l'a pas fait, je pense, à la légère. Si j'ai déclaré que mon gouvernement a dit « oui », j'estime que nous pouvons commencer nos travaux. Maintenant, le Maréchal me pose la question au sujet de nouvelles garanties politiques. Je suis prêt à les demander, mais je crains que cela donnera l'impression que nous ne voulons pas conclure rapidement cette convention.

V. — A ce que je vois, vous ne m'avez pas bien compris. Je n'ai pas parlé de nouvelles garanties. J'ai dit seulement ceci : si rien ne se passe du point de vue politique d'ici-là, nous pourrons alors nous entendre rapidement. Dès que la situation sera nette et que la réponse à notre question sera donnée par les gouvernements français et anglais en accord avec les gouvernements polonais et roumain, nous arriverons rapidement à nous entendre et toutes les questions pratiques seront résolues. Mais cela, je le répète, dans le cas où jusque-là aucun événement politique ne se sera produit.

D. — Je comprends le Maréchal dans ce sens qu'il s'agit d'une déclaration ou d'une information du gouvernement polonais?

V. — Non, ce n'est pas cela. Je demande : y a-t-il une réponse approuvée par les gouvernements polonais et roumain ou seulement une réponse du gouvernement français dans le genre de celle-ci : nous avons soumis la question à la Pologne et nous espérons recevoir une réponse affirmative, etc.? Cela n'est pas une réponse pour nous. Ce sera une inutile perte de temps. Je crois au Général de tout mon cœur et le Général croit en son gouvernement, mais il faut en ceci une netteté absolue. Il faut avoir une réponse nette des gouvernements de ces pays qu'ils sont d'accord pour le passage de nos troupes.

D. — Je ne pense pas que nous ayons le désir de vous induire en erreur.

V. — Non, pas cela, mais nous connaissons bien les Polonais. Les Polonais, naturellement, voudront (eux aussi) élucider quelques questions, s'il n'y a pas avec eux d'accord préalable, mais ni vous ni moi ne savons s'ils sont mis au courant de tout cela dans l'ensemble.

D. — Je les connais, peut-être, un peu plus mal que le Maréchal, mais malgré cela, je veux vous demander : estimez-vous possible de commencer notre conférence ou voulez-vous la remettre?

V. — Nous n'avons pas de sujet de conversation pour le moment. Tant que nous n'aurons pas reçu de réponse, toutes les conversations seront inutiles.

D. — Mon opinion est autre. Il n'y a pas, en général, de travail inutile. Nous vous faisons confiance et estimons que ce travail sera fondé et utile. Par exemple, la question du corridor de Vilna doit être étudiée à fond afin de connaître tous les inconvénients et avantages de cette direction. Cela est utile même pour le cas où il faudra après travailler en commun avec les Polonais, ce dont parlait à l'instant le Maréchal.

V. — J'ai déjà dit que si les Polonais avaient donné une réponse affirmative, ils auraient exigé leur présence à nos pourparlers. Pour autant que cela n'est pas, c'est qu'ils ne sont pas au courant ou qu'ils ne sont pas d'accord.

D. — Je vois que le Maréchal n'a pas l'intention dans les jours qui vont venir de continuer les travaux de notre conférence et je peux le constater. Malgré cela, j'estime que nous avons des raisons de continuer nos travaux.

V. — A cette question, notre délégation a déjà donné sa réponse : jusqu'à la réception d'une réponse claire aux questions posées, nous ne travaillerons pas.

D. — Les questions pratiques ne sont pas toujours faciles et rapides à résoudre. Les questions pratiques demandent aussi à être étudiées sérieusement et ce travail, je propose de le continuer. Ce travail sera utile avant la conclusion de la convention sans lier cependant ni l'une ni l'autre des parties.

V. — Nous ne pouvons pas perdre de temps à un travail inutile. Lorsqu'une entière netteté sera apportée et que toutes les réponses seront reçues, alors nous travaillerons.

D. — Nous avons parlé l'un avec l'autre assez librement, cependant nous avons parlé de questions exigeant une grande précision. Je serais très heureux si le Maréchal m'envoyait le texte de notre conversation. C'est seulement pour moi.

V. — Entendu. Aussitôt que tout sera élucidé chez vous, faites-le moi savoir par le général Palasse ou écrivez-moi directement.

IV

2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Mission du général Doumenc en U.R.S.S. du 10 au 26 août 1939 (1)

Résumé des documents existants aux dossiers de l'état-major de l'Armée (2e bureau)

En date du 3 août 1939, le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, adresse au général d'armée Doumenc, sous le timbre de l'E.M.A. 2e bureau, un ordre de service notifiant à cet officier général son envoi en mission extraordinaire en U.R.S.S.

« Le général Doumenc est accrédité pour traiter avec le haut-commandement des forces armées soviétiques de toutes les questions se rapportant à la collaboration qui doit intervenir entre les forces armées des deux pays » (2).

La mission, embarquée le 5 août avec la mission britannique à Tilbury, arrive à Léningrad le 10 août et à Moscou le 11 août.

Le 13 août (3), les délégations britannique et française prennent officiellement contact avec la délégation soviétique présidée par le maréchal Vorochilov.

Deux réunions plénières ont lieu à cette date, suivies d'une longue séance le 14 août.

La délégation soviétique émet, dès le 13 août, le vœu que ne soient pas discutés les principes généraux de la collaboration anglo-franco-soviétique, « admis par tous », mais que soient immédiatement mises à l'étude les questions concrètes. Il a été prévu, le 13 août, pour la séance du 15, un exposé, par la mission soviétique, des moyens militaires et des plans d'opérations de l'U.R.S.S.

Toutefois, au cours de la séance du 14 août, la délégation soviétique pose, comme condition de la réalisation du pacte militaire, la « certitude pour l'armée soviétique, dans le cas d'une agression contre la Pologne et la Roumanie, de pouvoir éventuellement pénétrer dans le corridor de Vilno, en Galicie et sur le territoire roumain » (4).

Le 15 août la séance est marquée par l'exposé complet des forces et des plans soviétiques.

A cette séance, la délégation russe renouvelle et précise sa demande de la veille, concernant la traversée du territoire polonais par les forces armées de l'U.R.S.S. Les zones d'intervention apparaissent comme très strictement limitées par les nécessités stratégiques (5).

Le général Doumenc, en signalant télégraphiquement l'importance de ces limitations qui sont de nature, croit-il, à donner à la Pologne des apaisements nécessaires, demande des instruc-

(1) Extrait des « Papiers 1940» (carton : mission Doumenc). Les dates indiquées correspondent à celles de l'arrivée de la mission à Léningrad et de son départ de cette ville.

(2) Document non reproduit. Sur la composition de la mission, voir, au tome XVII de la présente série, le n° 394.

(3) En réalité, la première réunion officielle date du 12 août : voir, au tome XVII précité, le n° 516; ci-dessus le n° 1.

(4) Télégramme n° 1 du général Doumenc du 14 août, 22 h 50-23 h 35, reproduit ci-dessus sous le n° 23.

(5) Télégramme n° 2 du général Doumenc, du 15 août, 20 h-20 h 2, reproduit ci-dessus sous le n° 41.

tions pour les négociations à mener avec l'état-major polonais. Le général Doumenc, d'accord avec l'ambassadeur de France à Moscou, et avec la délégation britannique, propose d'obtenir une adhésion secrète de la Pologne sur le principe de la demande russe. Cette adhésion permettrait à la délégation franco-britannique de traiter à la Conférence l'aspect militaire du problème sans mettre le gouvernement polonais officiellement en cause (1).

Le même jour, le général, attaché militaire de France à Varsovie, qui se trouvait à Paris, rejoint son poste muni des instructions nécessaires en vue de mettre l'état-major polonais au courant du développement des conversations de Moscou.

Le 16 août, la réunion de trois délégations est consacrée à un premier examen des questions d'aviation. La question de la rédaction de textes à adopter éventuellement ayant été posée au cours de cette séance, la délégation soviétique a répondu par un refus jusqu'au moment où elle aura reçu une réponse au sujet de la condition considérée par l'U.R.S.S. comme « cardinale », et relative au passage éventuel des forces armées russes sur le territoire polonais (2).

Le 17 août, l'attaché militaire de France à Varsovie est de retour à son poste et y trouve la documentation nécessaire à ses conversations avec l'état-major polonais, documentation que le général Doumenc lui a adressée le 16 de Moscou, avec des indications sur les apaisements minima à obtenir du gouvernement polonais pour éviter une rupture des pourparlers anglo-français avec l'U.R.S.S. (3).

Le même jour, le général Doumenc rend compte télégraphiquement de la séance du 17 août matin, consacrée à la suite de l'exposé de la délégation russe sur les forces aériennes et les plans de l'aviation soviétique (4).

Dans la même communication, le général Doumenc résume l'ensemble des pourparlers à la date du 17 août inclusivement :

a. La délégation soviétique a posé la question de la traversée par les forces russes des territoires polonais et roumain comme une condition *sine qua non* de toute convention militaire à intervenir entre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales.

b. En attendant que cette question préjudicielle soit réglée, d'abord avec le gouvernement polonais, les délégations britannique et française ont réussi à alimenter sept séances de travail avec la délégation soviétique, donnant des renseignements succincts sur les moyens militaires respectifs de la Grande-Bretagne et de la France et obtenant des Russes des déclarations « nettes avec de nombreux chiffres ».

c. Il paraît hors de doute que l'U.R.S.S. désire un pacte militaire concrétisé par des engagements précis, mais il est indispensable que le général Doumenc, qui agit en « intimité complète » avec l'amiral chef de la délégation britannique, puisse répondre affirmativement à la « question cardinale » posée par l'U.R.S.S. avant que les pourparlers puissent être continués.

Toutefois, et d'un commun accord, une séance a été fixée pour le 21 afin d'éviter de donner au monde extérieur l'apparence d'une interruption des pourparlers.

Le 18 août, le général attaché militaire de France à Varsovie rend compte télégraphiquement de ses négociations avec l'état-major polonais (5). Le général Stachiewicz, chef d'état-major de l'armée, oppose pratiquement une fin de non-recevoir aux demandes soviétiques.

Le haut commandement polonais ne croit en effet, « ni à la bonne foi de l'U.R.S.S., ni à son désir de participer effectivement à la guerre »; en cas de guerre, les Russes « s'installeraient dans les couloirs prévus » et y demeureraient « sans combattre effectivement les Allemands ». Toutefois, reconnaissant l'importance de la détermination à prendre et les graves conséquences d'un refus, il a été convenu que la question sera référée au maréchal Rydz-Smygly dont la décision ne peut être préjugée. Le général attaché militaire de France à Varsovie a communiqué les mêmes renseignements au général Doumenc.

(1) Télégramme nos 873 à 880 de Moscou, reproduit ci-dessus sous le no 43.

(2) Télégramme no 3 du général Doumenc, du 16 août, 18 h 37, reproduit ci-dessus sous le no 66. Voir également ci-dessus.

(3) Même télégramme (et note).

(4) Télégramme no 4 du général Doumenc, 17 août 21 h 24-21 h 45, reproduit ci-dessus sous le no 94.

(5) Voir ci-dessus, sous le no 144, le télégramme de Varsovie, no 1182, 18 août, 18 h 40. Voir également le rapport d'ensemble du général Musse, adressé au ministre de la Défense nationale le 24 août, sous le no 396.

Le 19 août, le général attaché militaire de France à Varsovie télégraphie à nouveau : il a eu, en compagnie de l'attaché militaire de Grande-Bretagne, un nouvel entretien pendant trois heures avec le général Stachiewicz. L'état-major polonais n'accepte pas de modifier sa position et « refuse d'envisager l'entrée de troupes étrangères sur le sol polonais ».

Finalement, il a été convenu, après accord du colonel Beck, que notre délégation à Moscou « pourrait manœuvrer comme si aucune question n'avait été posée à la Pologne » (1). Le général Doumenc est informé de cette conclusion des pourparlers avec la Pologne par un officier de sa mission parti de Varsovie pour Moscou, le 20 août (2).

Le même jour, le général Gamelin télégraphie à l'attaché militaire de France à Varsovie (3), le mettant au courant de son entrevue avec l'attaché militaire de Pologne à Paris, qui a été convoqué conformément au désir du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères. Le général Gamelin a insisté sur l'intérêt qu'il y a à ce que l'attitude de la Pologne ne conduise pas à une rupture des pourparlers militaires avec les Russes, et pour que soit trouvée une formule permettant de concilier le point de vue polonais avec la possibilité d'étudier sur le plan militaire les propositions russes tant d'ordre terrestre que surtout d'ordre aérien. Le général Gamelin a prié l'attaché militaire de Pologne à Paris de transmettre cette suggestion aux autorités militaires polonaises et donne des instructions à notre attaché militaire à Varsovie de mettre au courant l'ambassadeur de France.

Le 20 août, l'attaché militaire de France à Varsovie télégraphie à l'issue d'un nouvel entretien avec le général Stachiewicz (4). Ce télégramme confirme que la résistance du gouvernement polonais ne peut être vaincue et que sa défiance envers l'U.R.S.S. peut d'autant moins être surmontée que l'état-major polonais est convaincu de l'« incapacité matérielle de l'U.R.S.S. à exécuter les offensives prévues ».

Le 21 août, l'état-major de l'Armée transmet au général Doumenc, sous le couvert du général attaché militaire de France à Moscou, un télégramme signé du président Daladier autorisant le général Doumenc « à signer au mieux dans l'intérêt commun, d'accord avec l'ambassadeur, la convention militaire, sous réserve de l'approbation définitive du gouvernement français » (5).

Ces instructions parviennent à Moscou le 21 août à 22 heures, après les deux réunions tenues le même jour. Au cours de ces réunions, le maréchal Vorochilov a maintenu la position soviétique au sujet du passage éventuel des forces russes à travers la Pologne, et décliné d'aborder la rédaction des accords à intervenir avant d'avoir « une réponse affirmative sans laquelle les pourparlers seraient rompus ». Il a été convenu entre les délégations que la date d'une nouvelle séance serait fixée lorsque les délégations britannique et française auraient apporté une réponse satisfaisante aux questions posées par la délégation soviétique (6).

En exécution des instructions du gouvernement français, le général Doumenc, d'accord avec l'ambassadeur de France et le chef de la mission britannique, a informé, dès le 22 août au matin, le maréchal Vorochilov qu'il était en mesure de lui répondre affirmativement. Le général Doumenc a, en même temps, demandé une réunion des délégations pour l'après-midi. Aucune réponse n'a été faite à cette suggestion, mais le maréchal Vorochilov demande, à 18 h. 30, un entretien personnel au général Doumenc et lui fait part d'une nouvelle exigence soviétique : la garantie du gouvernement français que les gouvernements polonais et roumain « sont consentants au passage des troupes soviétiques sur leur territoire ».

En transmettant télégraphiquement ces informations dans la nuit du 22 au 23 août, le général Doumenc souligne l'attitude dilatoire du Maréchal et indique que « de toute évidence, il applique une consigne » (7).

(1) Voir ci-dessus, sous le n° 153, le télégramme de Varsovie à Paris n° 1194-1197, 19 août, 22 h 29; voir également le rapport d'ensemble précité du général Musse du 24 août.

(2) Le capitaine Beaufre repartit en réalité le 19 août, pour Moscou, via Riga.

(3) Télégramme n° 2451 du général Gamelin au général Doumenc, du 19 août, reproduit ci-dessus sous le n° 150.

(4) Télégramme n° 157 de l'attaché militaire de France à Varsovie, du 20 août, reproduit ci-dessus sous le n° 169.

(5) Reproduit sous le n° 182 (note).

(6) Télégrammes n°s 5 et 14, du 21 août, du général Doumeuc, reproduits ci-dessus sous le n° 192.

(7) Télégrammes n°s 16 et 17, du 23 août, 1 h 32, du général Doumenc, reproduits ci-dessus sous le n° 268.

Enfin, le général Doumenc propose que la mission demeure provisoirement à Moscou « pour le cas où la visite de M. von Ribbentrop échouerait », mais sans insister dans le cas contraire.

Le 23 août, dans l'après-midi, le général Gamelin adresse au général Doumenc, sous le couvert du ministère des Affaires étrangères, des instructions circonstanciées de ne pas interrompre les négociations, de réaffirmer la volonté d'entente des puissances démocratiques avec l'U.R.S.S. dans la politique de résistance à l'agression et de conclure d'urgence l'accord militaire « sur les bases minimum immédiatement réalisables sur le plan naval, aérien et de fournitures de matériel ». Enfin, le général Doumenc était prié de faire ressortir aux Russes la responsabilité qu'ils prendraient en refusant toute coopération « sans justification morale ni technique » (1).

Le même jour, à 18 heures, l'attaché militaire de France à Varsovie, par message chiffré téléphoné (2), avise l'état-major de l'Armée, 2e bureau, que « vu la situation nouvelle », le gouvernement polonais a enfin accepté que notre délégation à Moscou « envisage toutes les hypothèses de collaboration possible » avec l'U.R.S.S. Cette décision du gouvernement polonais a été communiquée directement à notre ambassadeur à Moscou et au général Doumenc.

Le même jour, en fin de journée, le général Doumenc télégraphie qu'il espère pouvoir « maintenir le contact et reprendre les négociations dès que possible », mais le traité germano-soviétique est signé dans la nuit du 23 au 24 août et le général Doumenc télégraphie à nouveau le 25 août au matin, indiquant que la reprise des pourparlers « paraît peu probable sinon impossible ». En conséquence, les deux missions ont demandé au maréchal Vorochilov une entrevue qui aura lieu le 25 à 13 heures.

Au cours de cette entrevue, le maréchal Vorochilov signifie lui-même, au nom du gouvernement soviétique, la rupture des pourparlers et les missions française et anglaise quittent Moscou par avion le 26 août (3).

V

RAPPORT DE FIN DE MISSION DU CAPITAINE DE CORVETTE WILLAUME

membre de la délégation française aux entretiens militaires de Moscou

C.R. Secret (4). *Août 1939* (5).

Pages

Chapitre I. — Voyage Paris-Léningrad. — Conversations préliminaires franco-britanniques..... 1
Chapitre II. — Séjour en U.R.S.S. jusqu'à l'ouverture des conversations de Moscou.. 4
Chapitre III. — Les conversations militaires de Moscou..... 7
Chapitre IV. — La suspension des négociations..... 16
Chapitre V. — La rupture..... 18
Chapitre VI. — Le retour des missions à Londres et à Paris..... 20
Chapitre VII. — Conclusion..... 21

(1) Télégramme nos 631-634 de Paris à Moscou, du 23 août, 17 h 45, reproduit ci-dessus sous le no 280.

(2) Télégramme no 016020 du 23 août, 18 h, du général Musse, reproduit ci-dessus sous le no 284.

(3) Ce dernier détail est inexact. Les missions parties le 25 au soir (et non le 26) ont été, comme à l'aller, par chemin de fer de Moscou à Léningrad et de là, toujours par rail, à Helsinki. C'est seulement d'Helsinki à Londres et à Paris que le retour se fit par avion.

(4) Extrait des « Papiers 1940 » (carton : mission Doumenc).

(5) Dans la conclusion du rapport, le paragraphe 59 permet de dater avec précision la fin de la rédaction, qui est postérieure au mois d'août. Ce paragraphe fait allusion au « protectorat » imposé déjà à l'Esthonie (il date du 29 septembre), à la Lettonie (il date du 5 octobre), « bientôt » à la Lithuanie (il date du 10 octobre) : ce qui permet d'affirmer que le rapport du commandant Willaume a été terminé *entre le 5 et le 10 octobre 1939*.

ANNEXES [1]

ANNEXE I. — Dossier des procès-verbaux des réunions anglo-franco-soviétiques.
ANNEXE II. — Composition des délégations.
ANNEXE III. — Relations avec les autorités soviétiques et réceptions en U.R.S.S.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission dont j'ai été chargé à Moscou, comme membre naval de la délégation militaire française envoyée en U.R.S.S., au mois d'août 1939 sous la direction du général Doumenc.

Chapitre I

Voyage Paris-Léningrad

Conversations préliminaires franco-britanniques

1. *Voyage Paris-Londres et séjour à Londres.*

La délégation militaire française a quitté Paris, le 4 août, dans la matinée, saluée à son départ par M. Souritz, ambassadeur de l'U.R.S.S.

Elle a été reçue par la délégation militaire anglaise, à son arrivée à Londres. où une première réunion des deux délégations eut lieu aussitôt.

2. *La réunion franco-britannique du 4 août à Londres.*

L'amiral Drax, chef de la délégation anglaise, après les souhaits de bienvenue offerts au chef de la délégation française, lui exprime son vif désir de réaliser, *avant l'arrivée à Moscou,* au cours de conversations préliminaires franco-britanniques, une entente complète entre les deux délégations.

Le général Doumenc s'associe sans réserve à ce désir et approuve la suggestion britannique d'une action commune et étroite des deux délégations à Moscou, comme s'il n'y avait qu'une seule et unique délégation franco-britannique.

Je noterai tout de suite qu'une confiance absolue n'a cessé de régner entre les deux délégations, tant au cours des conversations préliminaires franco-britanniques à bord du paquebot *City of Exeter*, que pendant le séjour des missions en U.R.S.S. A aucun moment, il n'y a eu divergence de vues entre les deux chefs de mission.

3. *Voyage Londres-Léningrad.*

Les deux délégations ont quitté Londres, le 5 août, saluées à leur départ par M. Maisky, ambassadeur de l'U.R.S.S., et ont été conduites par train spécial à Tilbury, où elles se sont embarquées à bord du paquebot *City of Exeter*, navire de 10.000 tonnes des lignes de l'Afrique du sud, affrété spécialement par le gouvernement britannique, pour le transport des missions jusqu'à Léningrad.

La traversée Tilbury-Léningrad, sans escale, par le Skagerrak et le Sund, a duré un peu plus de quatre jours (1.350 miles à 13 nœuds 5).

Elle a été mise à profit pour accorder la conduite à tenir par les délégations française et anglaise en U.R.S.S. et préparer le plan des conversations militaires de Moscou.

4. *Les conversations franco-britanniques à bord du paquebot* City of Exeter.

Une brève synthèse de la situation diplomatique le 5 août, des instructions des chefs de mission, des buts fixés par les gouvernements me semble indispensable, avant de résumer les conversations du *City of Exeter.*

5. a. *Situation diplomatique le 5 août.*

Les pourparlers diplomatiques entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S., pour la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle tripartite, sont suspendus depuis une dizaine de jours; leur reprise est subordonnée à l'ouverture de conversations militaires à Moscou. Cette exigence

[1] Ces annexes ne figurent pas à la suite du rapport Willaume, mais les procès-verbaux sont reproduits ci-dessus (Addendum n° 1, p. 549 ss), et la composition des délégations est rappelée au tome XVII de la présente série sous le n° 394. Seule manque donc l'annexe III.

soviétique a provoqué la décision des gouvernements français et britannique d'envoyer des missions militaires en U.R.S.S. *pour éviter ou retarder une rupture des pourparlers diplomatiques.*

6. b. *Instructions des chefs de mission.*

Je rappelle que les instructions britanniques ont été communiquées au gouvernement français le 3 août [1] et à la mission française au moment où elle quittait Paris, le 4 août.

Elles étaient très détaillées, assez limitatives pour le chef de la délégation britannique, et rédigées sous la forme d'un memorandum de politique et de stratégie générale, complété par un sommaire précis des questions à résoudre avec la délégation militaire soviétique.

Les instructions françaises, très brèves et très générales n'ont fait, à ma connaissance, l'objet d'aucun document écrit [2].

7. c. *But à atteindre à Moscou.*

Dans les nombreuses conversations officielles ou privées que j'ai eues avec tous les membres de la délégation anglaise, j'ai pu me faire une opinion assez nette des résultats qu'escomptait le gouvernement britannique des conversations de Moscou : c'était un accord possible, quoique difficile à obtenir rapidement.

A défaut d'accord, la délégation anglaise envisageait une certaine durée des négociations, pour laisser l'Allemagne sous la menace d'un pacte militaire anglo-franco-soviétique et gagner ainsi l'automne ou l'hiver en retardant la guerre.

Les buts plus précis fixés au général Doumenc étaient d'obliger le gouvernement de l'U.R.S.S. à préciser sa politique, et s'il se montrait loyal et désireux d'aboutir à une entente militaire, d'obtenir la signature d'une convention militaire, dans le minimum de temps et en vue d'une guerre immédiate jugée très probable.

8. *Résultat des conversations préliminaires franco-britanniques.*

Elles se sont déroulées dans une parfaite ambiance d'amitié et de loyauté.

Sur proposition du général Doumenc, un premier projet de convention militaire, analogue dans sa forme à celui qui avait été accepté en juillet par le gouvernement turc, est étudié et rédigé dans le cadre des instructions britanniques. Il est décidé que :

1° Son examen et sa discussion seront offerts à la délégation soviétique, au cours d'une première phase des négociations, phase qui ne devra comporter aucun ou le minimum possible d'échange de renseignements militaires concrets.

2° C'est seulement après signature de ce projet, et au cours d'une deuxième phase des négociations, que les lignes précises des plans d'opérations pourront être tracées et discutées.

9. Tous les documents ayant servi à l'élaboration de ce projet de convention militaire furent incinérés, avant de débarquer à Léningrad, et deux exemplaires du projet (l'un en français, l'autre en anglais) seulement furent conservés, répartis feuille par feuille entre les officiers des deux délégations.

Chapitre II

Séjour en U.R.S.S.

jusqu'à l'ouverture des conversations de Moscou

10. *Arrivée à Léningrad. — Premiers contacts avec les autorités soviétiques.*

Les missions alliées ont débarqué à Léningrad, le 10 août, saluées à la gare maritime par des représentants des hautes autorités soviétiques de l'Armée, de la Marine et des Affaires étrangères. Le paquebot *City of Exeter* qui, primitivement, était prévu pour séjourner à Léningrad jusqu'au 19 août, a appareillé, dès le 10 août au soir, rappelé en Angleterre.

[1] Ces instructions sont reproduites au tome XVII précité sous le n° 413 annexe (partiellement).

[2] Le général Gamelin, adressant au général Doumenc les conclusions de la réunion des chefs d'État-major généraux du 17 juillet, précise, le 27 juillet, dans sa note d'envoi, ses instructions. Voir au tome XVII précité le n° 336.

11. Je ne développerai pas ici la question des relations officielles et privées des missions avec les différentes autorités soviétiques, ou avec les officiers de liaison mis à notre disposition pour nous faciliter, et nous rendre agréable le séjour en U.R.S.S. Cette question fait l'objet de l'annexe III [1].

Il suffit de retenir, dès maintenant, que tous les membres des délégations alliées ont été l'objet de nombreuses prévenances aussi bien à Léningrad qu'à Moscou, destinées, à n'en pas douter, à créer une atmosphère de cordialité, *en apparence* favorable aux négociations.

Les premiers contacts furent très amicaux et faisaient augurer des conditions propices au développement des conversations militaires, en dépit de toute la défiance qui régnait chez les officiers des missions alliées.

12. *Voyage Léningrad-Moscou. — Arrivée à Moscou.*

Le voyage Léningrad-Moscou a été effectué dans d'excellentes conditions, des wagons spéciaux ayant été prévus par les autorités soviétiques.

Parties de Léningrad dans la nuit du 10 au 11 août, les missions sont arrivées à Moscou à 10 heures le 11 août, saluées à leur descente du train par de nombreux officiers soviétiques, et notamment par les deux chefs d'État-major adjoints de l'Armée et de la Marine.

A peine débarquées, les délégations alliées étaient convoquées pour 15 heures au commissariat de la Défense (ministère de la Guerre), pour être présentées au maréchal Vorochilov.

13. *Première audience du maréchal Vorochilov.*

Les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France ont présenté les deux missions militaires au maréchal Vorochilov, qu'assistait le général Chapochnikov, chef d'État-major.

Aussitôt après les présentations et l'échange des salutations officielles, le maréchal Vorochilov a proposé que la séance d'ouverture des conversations militaires soit fixée au lendemain, 12 août, bien que ce jour fût jour de repos soviétique [2]. Ce qui fut accepté avec empressement par le général Doumenc et l'amiral Drax [3].

14. *Audience de M. Molotov.*

A 17 heures, M. Molotov recevait au Kremlin les chefs des missions alliées, ainsi que les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne.

15. *Dîner officiel du 11 août.*

Le soir, le commissariat de la Défense offrait aux ambassadeurs et aux membres des missions un dîner auquel assistaient de hautes personnalités politiques et militaires de l'U.R.S.S., et les membres de la délégation soviétique chargée des négociations militaires.

A la fin du dîner, des toasts brefs mais élogieux furent portés par le maréchal Vorochilov, en l'honneur des forces armées de la France et de l'Angleterre.

L'amiral Drax, puis le général Doumenc saluèrent en des termes analogues l'armée, la marine et l'aviation de l'U.R.S.S.

Le dîner fut suivi d'un concert remarquable, qui termina ainsi artistiquement la partie protocolaire des conversations de Moscou.

Chapitre III

Les conversations militaires de Moscou

16. Les conversations militaires entre les trois délégations ont commencé à Moscou le 12 août, et ont été poursuivies sans interruption jusqu'au 17 août inclus, au rythme de une ou deux réunions par jour.

Elles ont été suspendues le 18 août, pour donner le temps aux délégations alliées de recevoir des instructions complémentaires de leurs gouvernements.

[1] Non retrouvée.

[2] *Note du document :* La semaine soviétique comporte 5 jours de travail (et un jour de repos). Les mois sont de 30 jours, et les jours de repos invariablement les 6, 12, 18, 24, 30 de chaque mois.

[3] Voir au tome XVII précité, le n° 516.

Reprises le 21 août, elles ont été ajournées de nouveau le soir même, et rompues définitivement le 24 août, jour de la publication par les journaux soviétiques du pacte de non-agression germano-soviétique.

17. *Compte rendu des conversations militaires.*

Le compte rendu complet et *in extenso* de tous les débats est constitué par l'annexe I [1] de ce rapport. Ce document, d'une authenticité rigoureuse, a été établi, grâce à la collaboration des officiers des missions anglaise et française, bien qu'elles n'aient eu à leur disposition aucun sténographe. Tous les exposés et toutes les discussions ont pu être suivis mot à mot, à cause de la lenteur des conversations *en trois langues.*

C'est une pièce capitale pour l'étude historique et critique des événements politiques qui se sont déroulés dans la deuxième quinzaine d'août en U.R.S.S., et qui ont eu une influence directe sur le déclenchement foudroyant de l'agression allemande en Pologne.

18. J'ai pensé que pour faciliter cette étude, il était nécessaire de donner une synthèse générale des différentes réunions avec rappel des faits principaux, des décisions, des impressions de chaque séance. Dans cette synthèse, destinée également à tenir de guide psychologique pour suivre l'évolution de l'ambiance des conversations, j'ai volontairement laissé de côté toute la partie accessoire constituée par les nombreuses réunions entre alliés qui ont eu lieu tant à l'ambassade de France qu'à l'ambassade d'Angleterre.

19. J'ai négligé également la plupart des télégrammes échangés entre les gouvernements français et britannique, leurs ambassadeurs, et les chefs des missions, car dans l'ensemble, ils n'ont eu qu'une influence tout à fait épisodique sur la marche des négociations.

20. *Synthèse des conversations militaires. — Lieu des réunions. — Tenue.*

Toutes les réunions ont eu lieu, dans un bel hôtel de la rue Spiridonovka, ancienne propriété d'un riche industriel de Moscou, réservé par le commissariat aux Affaires étrangères pour les réceptions officielles.

Les membres de la délégation soviétique siégeant en uniforme, les membres des missions alliées ont été également, durant toutes les conversations, en uniforme.

La composition de la délégation soviétique figure à l'annexe II [2].

Samedi 12 août. — Première réunion. — Séance d'ouverture

21. *Faits principaux.*

Après présentation des officiers, la séance est ouverte par le maréchal Vorochilov qui préside. Les questions de procédure sont rapidement réglées : présidence, secret des négociations, relations avec la presse, heure des réunions.

On passe ensuite à la vérification des pouvoirs. Premier et léger incident : l'amiral Drax n'a pas de pouvoir écrit; le maréchal Vorochilov s'étonne, lit le sien, suivi par le général Doumenc. Une courte discussion en résulte, cordiale cependant, et les propos échangés provoquent quelques rires.

22. On poursuit par l'examen du programme général des conversations : précis, direct, le maréchal Vorochilov demande et obtient sans grande difficulté que « *l'examen concret* des plans d'opérations contre le bloc des états agresseurs » commence dès le lendemain. Les discussions d'idées générales que proposent le général Doumenc et l'amiral Drax sont nettement rejetées; la position qu'avaient espéré prendre les chefs des délégations française et britannique ne peut être maintenue. Quand le général Doumenc et l'amiral Drax reparlent des principes, le maréchal Vorochilov répond « plans d'opérations » et sa proposition est acceptée.

Impressions de séance.

23. Le maréchal Vorochilov *pose* au soldat, qui ne connaît que la franchise, la droiture militaire et ne doit pas se payer de mots, mais travailler dans le concret. Il veut donner l'impression qu'il faut aboutir, travailler sans relâche, discuter, « échanger des plans précis »...

[1] C'est manifestement le même texte que celui des procès-verbaux détaillés figurant dans les « Papiers 1940 », dossier général Doumenc, et reproduits ci-dessus p. 549 ss.

[2] Non retrouvée. Cette composition figure dans le télégramme nos 821-822 du 3 août, de l'ambassadeur de France à Moscou, reproduit au tome XVII précité sous le n° 405.

Le projet franco-britannique de convention militaire n'a plus guère de raison de subsister dans sa forme primitive : *la première phase prévue à bord du* City of Exeter *est déjà dépassée par cette attaque directe du chef de la délégation soviétique.*

L'ambiance de la discussion reste cependant encourageante, à condition de commencer par accepter les premières exigences du maréchal Vorochilov [1].

*
* *

Dimanche 13 août (*deuxième et troisième réunions*)

Faits principaux.

24. *Deuxième réunion.*

L'amiral Drax qui préside amorce une nouvelle discussion sur les principes, discussion qui tourne court devant l'opposition du maréchal Vorochilov.

Le général Doumenc fait alors un exposé de stratégie générale sur le front occidental. Aussitôt après, la délégation soviétique remet un questionnaire auquel le général Doumenc décide de répondre au cours de la troisième réunion, prévue pour l'après-midi.

25. *Troisième réunion.*

Le général Doumenc commence par faire distribuer le préambule et deux articles du projet de convention militaire [2] pour que la délégation soviétique fasse part ultérieurement de ses observations. Des réponses au questionnaire remis par la délégation soviétique le matin sont faites ensuite par le général Doumenc, le général Heywood, et le général Valin.

Puis le programme de la séance suivante est arrêté : le maréchal Vorochilov accepte d'exposer la situation sur le front oriental, mais exprime le désir de connaître « *l'opinion des deux délégations sur la participation de l'U.R.S.S. aux opérations, dans le cas d'une agression contre la France, la Pologne, la Roumanie, ensemble ou séparément, et sans oublier la Turquie* ».

La réponse à cette demande est ajournée au lendemain, et *avant* l'exposé promis par le maréchal Vorochilov.

26. *Impressions des séances.*

Un doute commence à planer dans l'esprit des délégations alliées. La délégation soviétique fera-t-elle l'exposé promis ? Le maréchal Vorochilov a obtenu un exposé du général Doumenc, et des réponses à ses questions, mais sa dernière demande est tenue en échec; il sent la résistance et n'insiste pas. Il a accepté de présenter ultérieurement des observations sur quelques principes qui lui sont soumis, par écrit, c'est jusqu'à présent la seule et faible concession qu'il ait faite.

Le maréchal Vorochilov se montre satisfait dans l'ensemble des renseignements fournis, mais marque cependant un certain regret de n'avoir pas immédiatement de réponse à sa dernière question.

Les deux réunions faites dans la journée ont été très absorbantes. L'amiral Drax propose de ne plus faire qu'une seule réunion par jour, et sa proposition est acceptée; en fait, il a l'impression que les conversations vont accrocher et ne semble plus très pressé de les mener à une cadence accélérée.

*
* *

Lundi 14 août (*quatrième réunion*)

27. *Les faits.*

Jusqu'à présent, le maréchal Vorochilov a montré sa volonté de voir discuter des plans d'opérations, maintenant il exige une réponse détaillée à sa question précise de la veille :

« Comment les états-majors franco-anglais conçoivent-ils l'action de l'U.R.S.S. dans le cas d'une agression, etc.? » (cf. p. 1 de l'annexe I).

(*P. V. séance du 14 août*)

[1] **Le procès-verbal de cette première séance n'a pas été retrouvé.**

[2] **Le texte de ce projet est reproduit ci-dessus p. 584-585 (Addendum n° II).**

Le général Doumenc répond indirectement. Le maréchal Vorochilov montre quelque impatience et demande une explication claire; la discussion traîne et pour l'arrêter, il pose la question suivante :

« La Pologne acceptera-t-elle l'entrée des troupes soviétiques sur son territoire dans le corridor de Vilno pour entrer en contact avec l'ennemi? »

L'obstacle sur lequel vont se briser toutes les conversations vient d'être révélé. Le jeu soviétique apparaît.

28. Une suspension de séance est nécessaire pour permettre aux délégations alliées de préparer une réponse commune.

Cette réponse est lue à la reprise de séance, elle ne contient pas *de décisions*, mais seulement un avis sur les *propositions à soumettre aux gouvernements anglais et français, polonais et roumain.*

Le maréchal Vorochilov se montre déçu et après une nouvelle suspension de séance, lit à son tour une déclaration cherchant à justifier la position de la délégation soviétique :

« *La question relative au passage des troupes soviétiques à travers la Pologne et la Roumanie, et celles relatives à la coopération des armées soviétiques contre l'agresseur, doivent être décidées par les gouvernements français et anglais* d'accord avec les gouvernements polonais et roumain. »

C'est là la position précise et définitive de la délégation soviétique, position qu'elle maintiendra jusqu'à l'ajournement et la rupture des conversations.

« *Sans réponse à ces questions, ajoute le maréchal Vorochilov, les travaux commencés jusqu'à présent seraient voués à l'insuccès.* »

En attendant les réponses des gouvernements, la mission soviétique accepte de donner le lendemain son avis sur les plans d'opérations contre l'agresseur.

29. *Impressions de séance.*

Séance fertile en incidents variés, troublée par deux suspensions. La discussion n'est plus simplement orale, les délégations alliées et la délégation soviétique échangent des déclarations écrites.

Un grand doute plane sur la sincérité des demandes de la délégation soviétique, au sujet du passage des troupes soviétiques à travers la Pologne et la Roumanie. Le maréchal Vorochilov sait parfaitement que ces deux pays ne recherchent pas l'aide de l'U.R.S.S., il le dit en ces termes : « *Je ne crois pas que la Pologne et la Roumanie demandent notre aide.* »

Alors, pourquoi veut-il l'imposer ? Cette demande de soi-disant collaboration aux opérations contre l'agresseur ne cache-t-elle pas aussi, étant difficile à accepter par la Pologne et la Roumanie, le désir de compromettre le succès des conversations, sans toutefois les rompre immédiatement ?

Une certaine gêne règne autour du tapis vert quand le maréchal Vorochilov lit, en fin de séance, la déclaration soviétique. Elle se dissipe un peu cependant quand il termine en disant accepter de donner le lendemain un exposé des plans d'opérations soviétiques.

Un léger espoir fait place à la crainte d'un ajournement immédiat des conversations, et c'est sur cette impression que la séance est levée.

30. *Conséquences de cette quatrième réunion.*

Des comptes rendus sont adressés par les chefs de mission à Londres et à Paris [1]; les ambassadeurs se concertent, des instructions complémentaires sont demandées [2].

La plus grande activité diplomatique se développe entre Moscou-Londres-Paris-Varsovie.

Malgré la position connue de la Pologne sur la question posée par la délégation soviétique, son gouvernement est pressenti de reconsidérer le problème, étant donné sa gravité et son urgence [3].

[1] **Voir le télégramme n° 1 du général Doumenc au ministre de la Défense nationale, du 14 août, 22 h 50 à 23 h 35, reproduit ci-dessus sous le n° 23.**

[2] **Voir le télégramme de Moscou n°s 869 à 872 du 14 août, reproduit ci-dessus sous le n° 24.**

[3] **Voir sur ce point, en particulier, le télégramme n°s 586 à 588 de Paris à Varsovie, du 16 août, reproduit ci-dessus sous le n° 68.**

Une semaine de négociations va s'écouler, sans qu'une réponse nette soit apportée à Moscou. Le gouvernement polonais, prévenu, se déclare certain de la duplicité soviétique, et demande avant tout à ignorer la question posée (1).

Le lundi 21 août, aucun des gouvernements alliés n'a encore fourni de réponse au gouvernement de l'U.R.S.S., quand est annoncée dans les journaux soviétiques la signature de l'accord économique avec l'Allemagne (2). Après une dernière réunion dans l'après midi du 21 août, les conversations ne seront plus reprises et leur rupture sera consommée après la signature du pacte de non-agression germano-soviétique le 24 août, et constatée lors d'une dernière entrevue entre le maréchal Vorochilov, l'amiral Drax et le général Doumenc le 25 août (3).

Mardi 15 août (cinquième réunion)

Faits principaux.

31. Le général Chapochnikov fait un exposé assez détaillé du plan soviétique sur le front oriental, dans les différentes hypothèses possibles d'une agression allemande à l'Ouest, ou à l'Est.

Dans cet exposé, il précise même quels effectifs l'U.R.S.S. se propose d'engager dans les opérations, et prévoit trois variantes d'action soviétique en liaison stratégique avec les forces franco-anglaises. Il traite également les questions navales dans leurs grandes lignes, ce qui conduit l'amiral Drax à parler à son tour de l'emploi des forces navales anglaises et françaises.

Invité, personnellement, par le général Doumenc à prendre la parole pour préciser l'action de la marine française, j'ai limité mon intervention au strict minimum, et énoncé quelques généralités sans importance.

L'amiral Drax a ensuite évoqué la lutte contre les sous-marins au cours de la dernière guerre et la séance a été levée, après accord sur le programme du lendemain relatif aux exposés « aériens » demandés au maréchal de l'Air Burnett et au général Valin.

32. *Impressions de séance.*

Une certaine détente se manifeste dans les rapports entre les membres des délégations au cours de cette séance, provoquée par la satisfaction anglo-française d'avoir enfin obtenu quelques renseignements concrets de la délégation soviétique. Mais le plan naval soviétique paraît bien changé.

L'U.R.S.S. demande l'entrée en Baltique de forces navales alliées importantes, *et propose l'occupation des îles Aland, des îles baltes* (*Dago et Osel*), *des ports de Hangö* (*Finlande*), *Hapsal et Pernau* (*Esthonie*); *Aïnazi et Libau* (*Lettonie*), *pour protéger l'indépendance de ces pays contre l'agresseur éventuel.*

Dans les conditions diplomatiques existant le 15 août, voilà des propositions vraiment difficiles, sinon impossibles à examiner sérieusement. Elles nous réservent de nouvelles et nombreuses discussions!

16 août (sixième réunion)

Faits principaux.

33. L'amiral Drax remet une question écrite au maréchal Vorochilov, au sujet des navires alliés que l'U.R.S.S. voudrait voir employer en Baltique.

Le maréchal Vorochilov propose de répondre ultérieurement, puis obtient que la réunion commence par les exposés concernant les forces aériennes anglaises et françaises.

Le V. A. Marshall Burnett, pour l'aviation britannique, le général Valin pour l'aviation française, donnent les grandes lignes de l'organisation et de l'emploi des forces aériennes, et répondent aux explications complémentaires demandées par la délégation soviétique.

(1) C'est en fait une suggestion avancée par l'attaché militaire français lors d'un entretien le 19 août voir ci-dessus le n° 396.
(2) Voir ci-dessus les n°s 178, 186, 187.
(3) Voir ci-dessus les n°s 411, 457.

34. Après ces deux exposés, le maréchal Vorochilov accepte *enfin* de donner son avis sur les principes et articles de la future convention militaire *que lui a remis le Général le 13 août.*

Sa réponse est catégorique : *les principes sont universels, abstraits, immatériels; ils n'obligent personne et n'engagent à rien. Ce n'est pas là le but d'une convention militaire qui doit être concrète, fixer des chiffres* (*divisions, canons, chars, etc.*) *indispensables à connaître pour une collaboration militaire efficace.*

Le général Doumenc, conciliant, offre de soumettre à la délégation soviétique des articles concrets établis dans le cadre des variantes d'action exposées par le général Chapochnikov la veille.

Le maréchal Vorochilov refuse net, estimant inutile une telle rédaction, tant que la réponse des gouvernements à la question cardinale (passage des troupes soviétiques à travers la Pologne et la Roumanie) ne sera pas parvenue.

Trois fois et sous des formes variées, il répète la même déclaration.

Le général Doumenc déclare que le gouvernement français répondra le plus tôt possible. L'amiral Drax dit qu'il ne peut savoir exactement quand le gouvernement britannique répondra.

Le général Doumenc remet, à la fin de la réunion, un questionnaire en anglais relatif à l'exposé soviétique du 15 août, et demande que la date des réponses à ces questions soit fixée à la prochaine séance.

Le maréchal Vorochilov accepte cette demande ainsi que celle relative à l'exposé de l'organisation de l'aviation soviétique prévue pour la séance du lendemain.

Impressions de séance

35. Fermeté, dureté même du maréchal Vorochilov qui veut strictement maintenir la position de la délégation soviétique, déjà précisée le 13 août. Toutes ses réponses à des questions estimées secondaires sont fournies avec un retard calculé, voulu, pour conserver la direction des conversations.

Pendant la lecture des exposés aériens, il n'y a aucune discussion importante; ils sont suivis avec la plus grande attention. Mais dès que les discussions entre les chefs de mission reprennent, l'ambiance change; le maréchal Vorochilov attaque et répète inlassablement sa question cardinale : pas de négociations possibles sans réponse favorable des gouvernements.

17 août (septième réunion)

Faits principaux.

36. Le général Loktionov expose l'organisation et l'emploi des forces aériennes soviétiques.

Le maréchal Burnett et le Général lui expriment leurs remerciements.

Le maréchal Vorochilov répond alors *partiellement* au questionnaire remis la veille, éludant les questions délicates.

L'amiral Kouznetzov, commissaire du peuple à la Marine de guerre, dit quelques mots au sujet des forces navales alliées qui pourraient être envoyées en Baltique.

37. Le programme prévu est épuisé, tous les exposés promis sont terminés, le maréchal Vorochilov demande *l'ajournement des conversations,* sans fixation de date et jusqu'à l'arrivée de la réponse à la question cardinale.

Les trois chefs de mission discutent; l'amiral Drax réussit à obtenir que la suspension des débats dure seulement jusqu'au lundi 21 août, en invoquant des raisons d'information de l'opinion publique.

Le maréchal Vorochilov a fini par accorder cette légère concession, *non sans avoir été « prendre des ordres à l'extérieur »,* au cours d'une suspension de séance.

Impressions de séance

38. C'est la fin d'une première phase des conversations. Peut-on en espérer une seconde ? Pendant l'exposé du général Loktionov, et les discussions techniques aériennes, il y a une certaine ambiance d'entente et de compréhension mutuelle qui domine les conversations. Mais dès que le maréchal Vorochilov reprend la parole, on le sent prisonnier d'une consigne nette, rigide, absolue, concernant la suspension des débats, qu'il obtient jusqu'au 21 août.

Les délégations lèvent la séance et se séparent sur une note de cordialité du maréchal Vorochilov qui invite les missions anglaise et française, en attendant la reprise possible des conversations, à visiter Moscou et notamment l'importante exposition agricole qui vient de s'ouvrir.

Chapitre IV

La suspension des conversations militaires

39. Au cours de cette suspension, voulue par le gouvernement de l'U.R.S.S., l'activité diplomatique entre la France, la Grande-Bretagne et la Pologne a continué (cf. rapport § 30) (comptes rendus des missions française [1] et anglaise, ordres des gouvernements, envoi d'un officier à Varsovie [2], pression exercée sur le gouvernement polonais [3]), sans aboutir à aucun résultat. Le 20 août, la réponse à la fameuse question cardinale n'était toujours pas parvenue à Moscou.

Le général Doumenc et l'amiral Drax décident alors de demander au maréchal Vorochilov de reporter au mercredi 23 août la réunion prévue pour le lundi 21 août.

Le 21 dans la matinée, le maréchal Vorochilov répond qu'il préfère que la réunion du 21 ait lieu comme prévu. Certains membres des missions alliées crurent y voir une modification possible de l'attitude intransigeante de la délégation soviétique : il n'en fut rien.

Un symptôme inquiétant pour la suite des conversations *avait été la publication, le matin, de l'accord économique germano-soviétique* [4], *auquel la* Pravda *et les* Isvestia *consacraient leurs éditoriaux.*

Reprise des conversations.

Les dernières réunions du 21 août (huitième et neuvième réunion)

40. L'amiral Drax, ayant reçu enfin ses « pouvoirs écrits » de Londres, les fait lire au début de la séance.

Aussitôt après, le maréchal Vorochilov demande qu'il n'y ait plus de réunion, tant que la réponse des gouvernements à sa question cardinale ne sera pas parvenue.

L'amiral Drax demande une suspension de séance.

A la reprise, il lit une déclaration franco-britannique qui précise les responsabilités soviétiques dans la solution [5] des conversations.

Le maréchal Vorochilov obtient à son tour une suspension de séance pour répondre à cette déclaration.

La suspension se prolongeant, la décision est prise de ne reprendre les discussions qu'à une nouvelle séance de l'après-midi, fixée à 16 heures.

Neuvième et dernière réunion

41. L'amiral Kouznetzov, absent, se fait excuser.

Le maréchal Vorochilov lit la déclaration soviétique : c'est une synthèse des dernières discussions relatives au passage des troupes soviétiques à travers la Pologne et la Roumanie. Il précise le désaccord entre les délégations, rejetant la responsabilité de l'interruption des conversations sur la France et l'Angleterre.

L'amiral Drax, dans une ultime réponse, n'accepte pas cette interprétation, fait part de son espoir que les gouvernements ne tarderont plus à résoudre la question cardinale, et soumet un nouveau questionnaire à l'étude de la délégation soviétique en attendant la reprise éventuelle des pourparlers.

Le maréchal Vorochilov se montre très surpris de recevoir encore un « papier », mais le prend tout de même et le tend à son chef d'État-major, le général Chapochnikov. Ce dernier fait aussitôt réserver le droit, pour la délégation soviétique, de pouvoir poser de nouvelles questions, quand les réunions reprendront.

---

(1) Télégrammes n° 2 du 15 août, n° 3 du 16 août, n° 4 du 17 août, du général Doumenc au ministre de la Défense nationale, reproduits ci-dessus respectivement sous les n°s 41, 66, 94.

(2) Pour la mission du capitaine Beaufre, voir le télégramme n° 883 du 17 août de Moscou, reproduit ci-dessus sous le n° 88.

(3) Voir à ce sujet, en particulier, le télégramme n° 597 de Paris à Varsovie, du 17 août, reproduit ci-dessus sous le n° 93; les télégrammes n°s 1175 à 1181, 1182, 1183-1184 de Varsovie, du 18 août, reproduits ci-dessus sous les n°s 113, 114 et 120.

(4) Voir ci-dessus les n°s 178, 186, 187.

(5) *Sic.* Lire plutôt : interruption, suspension.

42. Une courte discussion s'engage ensuite au sujet d'indiscrétions de la presse soviétique et d'un éventuel communiqué officiel à faire sur l'ajournement des réunions.

L'amiral Drax exprime l'opinuon que la réponse attendue par le gouvernement de l'U.R.S.S. doit parvenir avant le 27 août.

Le maréchal Vorochilov lève alors la séance sur ces derniers mots : « *Liberté pour les missions.* »

Impressions de la journée

43. Journée d'explications écrites, d'échanges de notes précises où chaque délégation maintient fermement ses positions. La reprise des conversations est de plus en plus problématique étant donné le point de vue du gouvernement polonais (1), et l'impression générale des délégations alliées est que les négociations militaires ont abouti à une impasse, impasse qui semble voulue et décidée par le gouvernement de l'U.R.S.S. Pourquoi? Les événements des trois journées suivantes vont nous le révéler.

Chapitre V

La rupture des négociations

Les événements révélateurs des 22, 23, 24 août

44. Le 22 août, les journaux soviétiques annoncent l'arrivée très prochaine de M. von Ribbentrop à Moscou, pour la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne. (2).

Cette nouvelle, qui est *une surprise complète* pour les ambassades et les missions, fait voler en éclats les derniers espoirs de quelques rares optimistes des délégations.

45. *Le général Doumenc, qui a reçu, dans la nuit du 21 au 22 août, de nouvelles instructions du gouvernement français* (3), adresse, cependant, le 22 août dans la matinée, d'accord avec l'amiral Drax, une demande de reprise des pourparlers au maréchal Vorochilov.

En fin de journée, un officier de l'état-major du maréchal Vorochilov vient convoquer personnellement le général Doumenc, qui est reçu à 19 heures, tandis que d'un autre côté, M. Molotov reçoit M. Naggiar (4).

Le maréchal Vorochilov insiste auprès du général Doumenc pour savoir si la réponse du gouvernement français favorable à la demande du gouvernement soviétique engage également le gouvernement polonais : question qui naturellement demeure sans réponse, puisque le gouvernement polonais avait demandé à l'ignorer « officiellement » tant qu'il n'y aurait pas menace de guerre immédiate.

Le maréchal Vorochilov se montre cependant toujours disposé à reprendre les conversations, mais seulement quand tous les gouvernements auront répondu, et *si les conditions politiques générales n'ont pas changé d'ici là* (conversation sténographiée qui m'a été communiquée).

Or, les conditions politiques sont en plein bouleversement, puisque M. von Ribbentrop arrive le lendemain 23 août à Moscou.

Le 23 août

46. Pendant que la délégation allemande arrivée à Moscou s'installe dans l'ancienne légation d'Autriche tout à côté de la résidence des missions anglaise et française, des réunions alliées ont lieu dans les ambassades et de nouveaux télégrammes sont échangés avec Paris, Londres et Varsovie.

Le 24 août

47. Les journaux publient le pacte de non-agression germano-soviétique, signé la veille au Kremlin par M. Molotov et M. von Ribbentrop, avec d'immenses photos de la cérémonie de la signature (5).

(1) Sur le refus polonais, voir les télégrammes de Varsovie à Paris nos 1194 à 1197 du 19 août et 1203-1212 du 20 août, reproduits ci-dessus sous les nos 153, 173.

(2) Voir ci-dessus les nos 214 (note), 222.

(3) Sur ces instructions, voir ci-dessus le no 182 (note).

(4) Sur la rencontre du Maréchal et du chef de la mission militaire française, voir ci-dessus le no 268, ainsi que l'Addendum no III.

(5) Sur la signature du pacte, voir ci-dessus le no 339.

Le général Doumenc et l'amiral Drax décident de demander audience au maréchal Vorochilov, étant donné cette brusque évolution des conditions politiques générales.

Le maréchal Vorochilov fait répondre qu'il les recevra le lendemain.

25 août

48. Une dernière entrevue a lieu au commissariat de la Défense entre les chefs des trois délégations, elle consacre la rupture définitive des conversations militaires.

Le maréchal Vorochilov, le général Doumenc et l'amiral Drax sont immédiatement d'accord pour constater que les nouvelles conditions politiques empêchent toute reprise des pourparlers. M. Molotov, recevant de son côté les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne, leur précise en termes identiques les vues du gouvernement de l'U.R.S.S. (1).

Les missions française et anglaise quittent Moscou le soir même, saluées à leur départ par des représentants des autorités soviétiques.

Chapitre VI

Le retour des missions à Londres et à Paris

49. — Le retour précipité des missions en Angleterre et en France s'est effectué par la Finlande, la Suède, le Danemark et la mer du Nord, pour éviter l'Allemagne.

Voyage Moscou-Léningrad-Helsingfors

50. — Le voyage par train soviétique et finlandais n'a donné lieu à aucun incident, toutes facilités ayant été accordées par les autorités de l'U.R.S.S. et de la Finlande.

Les missions ont quitté Moscou dans la nuit du 25 au 26 août pour Léningrad, où elles sont arrivées le 26 août.

Après avoir passé la journée à Léningrad, elles sont reparties pour Helsingfors, saluées à leur départ de Léningrad par les officiers soviétiques qui les avaient accueillies à leur arrivée en U.R.S.S. et dont l'attitude fut toujours courtoise, mais quelque peu embarrassée. Les officiers de Marine notamment, avec lesquels je me suis entretenu jusqu'au dernier moment, n'ont cessé de me répéter, suivant le mot d'ordre reçu, que le changement de politique de l'U.R.S.S. était destiné à servir la paix!... Ils ne paraissaient pas croire à la guerre que je leur annonçais comme immédiate, par suite de l'attitude de l'Allemagne, et semblaient être de bonne foi, parce que certainement tenus dans l'ignorance la plus complète des desseins réels du gouvernement de l'U.R.S.S.

Passage en Finlande

51. — La frontière russo-finlandaise a été franchie dans la soirée du 26 et l'entrée en territoire finlandais accueillie avec satisfaction, car il régnait déjà, dans la gare finlandaise, une agréable atmosphère de détente et de liberté, qui fut vivement appréciée par tous.

Voyage Helsingfors-Paris par avion

52. — Dès l'arrivée à Helsingfors, dans la matinée du 27, le retour en France par avion a été décidé, étant donné les difficultés et les lenteurs certaines d'un retour par train et bateau à travers la mer du Nord.

Il a eu lieu sans difficultés par avions commerciaux des lignes suédoises, anglaises et françaises, avec escale à Stockholm et Copenhague le 27 août, puis escale à Londres et arrivée à Paris le 28 août.

Chapitre VII

Conclusion

53. — La signature du pacte de non-agression germano-soviétique le 23 août a fait échouer toutes les tentatives de la France et de l'Angleterre pour conclure une alliance militaire avec l'U.R.S.S.

Elle a précédé de huit jours seulement l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, et la guerre. Devant l'importance de ces événements, les conversations militaires anglo-franco-soviétiques ont perdu toute valeur, mais il m'a paru utile cependant, au point de vue historique, d'en présenter la synthèse.

(1) **Voir ci-dessus le n° 457 et Addendum n° I.**

54. — Je m'abstiendrai de chercher dans les faits dont j'ai été le témoin des enseignements quelconques, car j'estime que cela serait prématuré, et je me bornerai simplement, comme conclusion, à exposer quelques-unes des réflexions que m'ont suggérées l'observation attentive de l'attitude de la délégation soviétique pendant les négociations et l'analyse des renseignements que j'ai pu recueillir, au cours de ma mission, sur la nouvelle politique de l'U.R.S.S.

L'attitude de la délégation soviétique pendant les négociations.

55. — Dès l'arrivée en U.R.S.S., l'empressement, le désir d'aboutir avec rapidité paraît manifeste, de la part du maréchal Vorochilov, et les missions alliées ont une impression plutôt favorable. Elles ne sont cependant pas dupes des allures encourageantes, de la franchise affichée dans les discussions par le chef de la délégation soviétique et se montrent prudentes dans les exposés de stratégie générale demandés par le maréchal Vorochilov; elles espèrent aboutir à un accord militaire, mais c'est sans se faire aucune illusion sur la lenteur probable des négociations. Cependant, rien ne peut leur faire supposer un seul instant que *le but réel poursuivi par le gouvernement de l'U.R.S.S. en les convoquant à Moscou est une manœuvre pour provoquer l'adhésion rapide de l'Allemagne à un pacte de non-agression.*

Cette manœuvre commence à apparaître le 21 août lorsque les journaux soviétiques publient l'accord économique germano-soviétique; elle ne fait plus de doute le 22 août, quand ils annoncent l'arrivée imminente de M. von Ribbentrop à Moscou pour la signature d'un accord politique.

56. — J'ai la conviction profonde, fondée sur l'observation de l'attitude particulière du maréchal Vorochilov au cours des séances, que probablement lui seul connaissait le jeu soviétique, réglé bien avant le débarquement en U.R.S.S. des missions alliées. Les autres officiers de la délégation soviétique n'ont pris la parole que dans les discussions techniques et dans un cadre très limité, sans jamais aborder le fond du débat. C'est le maréchal Vorochilov qui, en fait, a dirigé les conversations, et il n'a pas été possible, sauf à de rares instants, de le faire dévier de la ligne rigide que lui traçaient les directives du Kremlin, *ligne marquée par sa demande inlassablement répétée du passage des troupes soviétiques à travers la Pologne et la Roumanie.*

Il s'est donné l'apparence de juger sévèrement l'absence d'instructions, de la part des gouvernements alliés, au sujet de cette question « cardinale ». Le sérieux de cette attitude ne résiste pas à l'examen critique des paroles qu'il a prononcées, maintenant que leur but est connu.

57. — *La nouvelle politique de l'U.R.S.S.*

Certains ont prétendu que le choix définitif d'une nouvelle politique n'avait été arrêté par le gouvernement de l'U.R.S.S. qu'après l'ouverture des négociations militaires, et notamment après la séance du 14 août.

Bien des renseignements très sérieux recueillis à Moscou et en Finlande s'opposent à une telle interprétation.

58. — Il semble aujourd'hui bien établi que le renversement initial, opéré dans le plus grand secret, de la politique extérieure soviétique puisse être approximativement situé vers mars-avril 1939, un de ses signes certains étant la démission de M. Litvinov [1].

Un autre recoupement, d'un ordre tout différent, serait la modification complète vers la même époque des instructions du Reich aux organismes russes-blancs à l'étranger, subventionnés par les autorités nazies : à la propagande faite auprès de ces organismes relative à une Ukraine autonome, a été substituée, en avril 1939, une propagande pour une nouvelle et grande Russie, dans le cadre d'une sorte de national-communisme russe. Quand on admet cette hypothèse d'un rapprochement germano-soviétique, à partir d'avril 1939, tout s'explique et l'on comprend sans peine :

La lenteur des pourparlers diplomatiques anglo-franco-soviétiques, la menace de rupture en juillet 1939, l'appel par M. Molotov des missions militaires à Moscou, l'évolution et l'échec des conversations militaires après la signature, le 23 août, du pacte de non-agression germano-soviétique.

[1] Sur cette démission et les interprétations qui en furent données à l'étranger, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66, 71, 74, 143.

Cette signature a marqué l'aboutissement des négociations secrètes entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., entamées, sans aucun doute, depuis plusieurs mois, et le début d'une nouvelle politique extérieure soviétique.

59. — Depuis le 24 août, nous assistons au développement de cette nouvelle politique : la première phase s'est achevée par le quatrième partage de la Pologne, la seconde est en cours de réalisation avec le « protectorat » imposé déjà à l'Esthonie, à la Lettonie, bientôt à la Lithuanie et peut-être à la Finlande.

L'occupation des ports baltes, à laquelle nous assistons en ce moment, était déjà demandée par le général Chapochnikov, porte-parole du maréchal Vorochilov, quand il exposait les grandes lignes de la stratégie navale soviétique en Baltique. (Annexe 1, page 3) [1]. Cette occupation est maintenant presque entièrement réalisée, il n'y manque plus que le port de Hangö en Finlande et les îles Aland, pour que la liste des revendications navales soviétiques d'août 1939 soit complètement épuisée.

60. — Il est difficile de prévoir quelle sera la troisième phase, et notamment comment évoluera l'entente germano-soviétique, une fois que l'U.R.S.S. aura repris tous les territoires promis.

On peut espérer que l'accord économique, sur lequel le Reich a fondé de très grands espoirs, sera d'une réalisation longue et difficile, étant donné la désorganisation intérieure de l'U.R.S.S. et que, devant le nouvel impérialisme soviétique, une alliance militaire germano-soviétique aura de moins en moins de chances d'être conclue. L'U.R.S.S. craint, j'en suis persuadé, *la participation effective* à une guerre européenne.

Son gouvernement a cherché à tirer le profit maximum de la crise internationale, qu'il a indirectement déclenchée, et son but certain est de recouvrer ses anciennes provinces : son action a été et restera menaçante pour les petites puissances baltes qui n'ont plus aucun appui occidental, et c'est par la présence de ses forces militaires d'une supériorité écrasante qu'il en a obtenu toutes les concessions.

61. — Les résultats de cette action depuis le 1er septembre « partage de la Pologne, protectorat des états baltes », ne peuvent qu'exalter l'impérialisme soviétique; il s'oppose dès maintenant nettement à l'expansion germanique soit au Nord, dans la Baltique, soit au Sud vers la Roumanie et les Balkans, et une entente durable entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., ou même entre le nazisme et le soviétisme, semble très problématique.

Dans ces conditions, quelle va être alors l'action de cette Russie nouvelle? Il y a là comme l'a dit, dans une allocution du 1er octobre, M. W. Churchill, « une énigme, un mystère impossible à déchiffrer », et s'il y a une clef à ce mystère, espérons avec lui que ce soit « l'intérêt national russe ».

[1] Note marginale : *P. V. du 15 août.*

VI

GÉNÉRAL DOUMENC. SOUVENIRS DE LA MISSION EN RUSSIE (AOÛT 1939) [1]

(Extraits)

Chapitre I

But, organisation et départ de la mission

Le 15 juillet 1939, je reçus, à mon quartier général de Lille [2], un coup de téléphone du chef de Cabinet du général Gamelin, m'invitant à ne pas m'éloigner de mon poste, de façon à pouvoir rejoindre aussitôt Paris, pour une mission éventuelle. Je me conformai à l'ordre, sans imaginer quelle pourrait être cette mission.

. . . . . .

Le 17 juillet, je suis convoqué à Paris, au 4 *bis* boulevard des Invalides, où me reçoit le général Gamelin. « J'ai, me dit-il en substance, l'intention de vous envoyer en mission en Russie. Vous savez qu'il y a des pourparlers diplomatiques avec les Russes; on piétine; on voudrait maintenant d'une convention militaire, dont les Soviétiques ont manifesté le désir depuis longtemps. Il faudrait qu'ils s'engagent en cas de guerre à ne rien faire contre la Pologne, la Roumanie et la Turquie, et même à les aider, si nos alliés, ou futurs alliés, le leur demandaient, et lorsqu'ils le leur demanderaient. Cette aide pourrait consister à contribuer à leur ravitaillement, à faciliter leurs communications, et même à renforcer leur aviation. On ne leur demande pas davantage. De toute façon, si la guerre éclatait, il conviendrait d'assurer nos liaisons avec les Russes, par l'Océan glacial et par la mer Noire, si on le pouvait. Il serait donc utile qu'ils portassent aide aux Turcs, si ceux-ci intervenaient contre les Bulgares, de façon à constituer avec eux et nous un front de Thrace et de Macédoine. Il semble que le général Huntziger ait fort bien réussi à

[1] Le rapport officiel du général Doumenc sur sa mission à Moscou, analogue à celui de son adjoint, le capitaine de corvette Willaume, reproduit ci-dessus (Addendum, n° V) n'a été retrouvé ni aux archives de la Guerre ni à celles des Relations extérieures. Il existe cependant aux archives de la Guerre un long texte dactylographié (70 p. en petit interligne), dont une copie figure aux ʏrchives des Relations extérieures (Papiers 1940 - carton mission Doumenc). « Très secret », ſntitulé « Souvenir de la mission en Russie. Août 1939 », il n'a pas pris la forme définitive de rapport officiel qu'il aurait sans doute dû avoir. Il a été en partie rédigé par le capitaine Beaufre, membre de la mission, comme le dit celui-ci dans ses *Mémoires 1920-1940-1945* (p. 269-270), où il en a utilisé des pages entières. Le général Doumenc explique par ailleurs dans ce récit que le texte concernant les négociations de Moscou elles-mêmes a été établi « conformément aux notes établies en fin de journée par les officiers de la mission désignés comme secrétaires » (il s'agit certainement des « procès-verbaux détaillés des séances » reproduits ci-dessus, Addendum n° I). Les passages concernant la mission Beaufre à Varsovie reproduisent, précise toujours le général Doumenc, « l'exposé même du capitaine Beaufre ». Il n'a donc pas paru nécessaire de reproduire intégralement ce document, en particulier à propos du détail du déroulement des négociations.

Par contre, il a semblé utile de publier un certain nombre de passages d'un ton très direct et personnel, dus certainement à la plume du général Doumenc lui-même, ceux du premier chapitre de ce récit (qui en compte sept) où il rappelle les circonstances de sa désignation comme chef de la mission militaire française, et surtout les entretiens qu'il eut à Paris avant son départ avec les chefs militaires et politiques français (entretiens dont, dans leurs Mémoires, ne parlent ni le général Gamelin ni G. Bonnet); certains paragraphes d'autres chapitres sur l'installation de la mission à Moscou, sur les chefs militaires et politiques russes, sur sa collaboration très étroite et confiante avec l'ambassadeur Naggiar; enfin, quelques « réflexions de fin de mission » rédigées, dit le général Doumenc, dès la soirée du 27 août, à Copenhague, où il faisait escale durant son voyage de retour à Paris.

A noter enfin que le rapport qu'a sans doute rédigé de son côté le général Valin, adjoint pour l'Air du général Doumenc, n'a pas été retrouvé.

[2] Le général Doumenc y commandait la 1re région militaire.

Ankara [1]. Essayez de faire aussi bien à Moscou. Il est probable que vous partirez, comme il l'a fait, avec une mission très réduite et uniquement française. Renseignez-vous et tenez-vous prêt! »

Dès le lendemain, une visite au secrétariat général de la Défense nationale me confirma dans les mêmes données d'ensemble : « Vos instructions, ajoute le général Jamet, seront résumées dans un document en cours de rédaction ». Je vais alors au 2e bureau, pour y puiser des renseignements sur les plans de concentration polonais, roumain, russe et turc. Ce qu'on savait était fort mince, et consistait en des conjectures d'après la situation des troupes en temps de paix, et les possibilités de mobilisation. On avait quelques notions plus précises sur la nature du terrain le long de la frontière russe, et l'on me mit sous les yeux quelques photographies montrant l'état des routes. L'énorme développement du front polonais, face aux attaques possibles allemandes, est impressionnant. Quelles sont les intentions du commandement polonais? On ne sait rien, sinon que leur état-major s'est refusé à nous dire quoi que ce soit. Il semble, selon les derniers rapports, que les Polonais et les Roumains, jusqu'ici formellement opposés à toute action militaire russe, commenceraient à admettre une telle éventualité, soit en direction de la Prusse Orientale, soit dans la région centrale, où se ferait la soudure entre les armées polonaises et roumaines. Mais ce ne sont que des on-dit. Quant aux Russes, ils ont, depuis plusieurs mois, deux masses de troupes mobilisées, au nord et au sud de la région des marais, donc bien placées pour agir dans les directions envisagées.

Dans le train, qui me ramenait à Lille, je cherchai à voir clair dans toutes les réflexions qui m'obsédaient.

. . . . . .

Pourquoi ? [la lenteur des pourparlers diplomatiques] et ces discussions qui se prolongeaient depuis plusieurs mois? Les diplomates ne passaient-ils pas la main aux militaires, pour dissimuler un échec? Était-il logique de faire une convention militaire, avant qu'il y eût traité d'alliance? Si les Allemands voulaient la guerre, leur agression contre la Pologne amènerait le conflit général; que vaudrait le front oriental, sur lequel on avait si peu de données certaines? Qu'offrait-on aux Russes, pour les décider à agir? Si on ne voulait d'eux qu'une neutralité favorable, que signifieraient traité d'alliance et convention militaire? Peut-être aurais-je la clé de ces énigmes, par un contact qu'il me fallait avoir avec les Affaires étrangères, avant de partir. Or, ce départ pouvait être très prochain, très brusque; je savais que le général Valin, de l'armée de l'Air, et le capitaine de frégate [2] Willaume, de la Marine, étaient, eux aussi, alertés et prêts à partir. Mais ce n'était qu'un préavis, sans décision ferme.

*
* *

Deux jours plus tard, le 20, je revenais à Paris, lire chez le général Jamet le texte de l'ordre de mission, qui reproduisait très exactement ce que m'avait dit le général Gamelin. Je recevais du 2e bureau un dossier de cartes où étaient portés les stationnements des troupes du temps de paix, dans toute l'Europe orientale. Le général Colson, chef d'État-major de l'armée, et le général Mendras, commandant l'École de guerre, que j'allai voir successivement, furent d'accord pour m'indiquer un officier parlant bien le russe, capable d'une utile collaboration, le commandant Krebs. Je demandai sa désignation et, un peu plus tard, celle d'un officier parlant anglais, et appartenant à l'état-major de l'Armée, le capitaine Beaufre. L'un et l'autre devaient me rendre grand service. Avec mon officier d'ordonnance, le capitaine de Rincqesen, et les officiers de l'Air et de la Marine, dont je fis connaissance le 27, la mission se trouvait constituée. J'appréciai aussitôt la parfaite collaboration dévouée, courtoise, sympathique, du général Valin et du commandant Willaume.

. . . . . .

[Le 31 juillet], j'étais convoqué à Paris par le général Gamelin dans l'après-midi. Il me confirma que notre départ était décidé, mais m'apprit aussi qu'une mission britannique ferait route avec nous. Comment irions-nous à Moscou? La voie ferrée exigeait une demande de passeports. Il semblait plus indiqué de partir en avion par la Suède. Je proposai d'aller par bateau jusqu'à

[1] Sur la mission Huntziger à Ankara, voir au tome XVII de la présente série, les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399, 400, 421, 526.

[2] Il était en réalité alors capitaine de corvette.

Gdynia, et ensuite par fer, ce qui eût permis de rencontrer, chemin faisant, notre attaché militaire à Varsovie, sans faire le geste de nous y arrêter. La mission britannique compliquait le mode de voyage puisqu'il convenait d'arriver ensemble et, sans doute, de se concerter avant d'arriver. Le général Gamelin, sans prendre parti sur le mode de départ, me dit de faire retour par la voie aérienne, si les circonstances l'exigeaient.

Le général Huntziger était de retour de sa mission en Turquie; j'allai le saluer, et lui demander quelques précisions sur les difficultés qu'il avait eues. Il me fit un bref récit, d'où il ressortait qu'il avait été fort heureux d'avoir préparé d'avance un texte, autour duquel avaient cheminé les négociations, et qu'il s'était efforcé d'y faire participer l'attaché militaire britannique, de façon à avoir la présence et l'accord de nos alliés. Enfin, il eut la grande obligeance de me communiquer le texte même de l'accord que je pus étudier à loisir [1].

Une autre visite m'avait été prescrite par le général Gamelin, c'était d'aller voir et entendre aux Affaires étrangères M. Alexis Léger. Je l'avais rencontré autrefois à Paris, tout jeune homme, avant qu'il allât en Chine, et l'avais retrouvé, à différentes reprises, au cours de sa brillante carrière. Il me parut fort épaissi. Nous dîmes un mot de sa famille. Après quoi, il me fit l'exposé de ce qu'avaient été nos relations avec les Soviets, depuis plusieurs années, et particulièrement à Genève. Il glissa beaucoup plus sur les négociations des mois précédents et le départ de M. Litvinov et m'expliqua qu'il ne comprenait pas par quelle fantaisie les Russes revenaient sur cette demande, déjà faite par eux antérieurement, de conclure d'abord une convention militaire. Le principe de l'accord politique était acquis, mais on discutait sur l'agression indirecte contre laquelle ils voudraient être couverts. On avait accepté sur beaucoup de points leurs suggestions, mais sur celle-là, nous arrivions à un point mort. Peut-être y verrait-on plus clair, en satisfaisant leur demande d'entente militaire. Sur mon désir de prendre connaissance des dossiers diplomatiques, et particulièrement des principales dépêches de notre ambassadeur, M. Léger me promit de me les faire tenir en communication par le général Jamet. En fait, il n'en fut rien, et je n'eus qu'une conversation, le 2 août dans la matinée, avec le conseiller d'ambassade qui avait entamé des pourparlers à Moscou, alors qu'au cours de l'hiver, il faisait l'intérim de l'ambassadeur. M. Payart, la main dans sa barbe, fit beaucoup de hochements de tête; il était en congé à Paris depuis plusieurs semaines et considérait la question comme très délicate, et obscurcie par un voyage récent et inutile de M. Strang, fonctionnaire du Foreign Office, parti là-bas en lieu et place de lord Halifax, d'abord annoncé. Je ne tirai de lui aucun éclaircissement sur les personnages soviétiques avec qui j'aurais à converser, ni sur leurs desseins, qu'il ne perçait pas à jour.

J'avais, à différentes reprises, dit à M. Léger, au cours de notre entretien, que nous paraissions être demandeurs et que, cependant, nous partions les mains vides. Il en avait convenu. Je fus reçu par M. Georges Bonnet qui, après avoir fait le tableau des négociations qui n'aboutissaient pas, dit avec force que la guerre serait inévitable si nous ne parvenions pas à établir la convention militaire, et m'adjura de rapporter quelque chose, même au prix de promesses. Quelles promesses? « Tout ce que vous jugerez utile, mais il faut rapporter un papier signé. » Quelques heures plus tard, M. Daladier me donnait audience. J'entends encore ses paroles, sur le ton cordial et bourru qui lui était habituel : « On me rebat les oreilles avec cet accord qui ne marche pas; beaucoup y prêtent une extrême importance. Pourquoi les Russes se font-ils tirer l'oreille ? Il faut percer cette attitude et la tirer au clair. Prenez position carrément; mettez-les en demeure; que nous sachions sur quoi compter. Au revoir et bonne chance! » Je retrace de mémoire ce rapide entretien.

Au reste, tous mes interlocuteurs, et particulièrement le général Mendras, notre ancien attaché militaire en Russie, et M. Payart, m'avaient recommandé une extrême circonspection, dans les propos comme dans les papiers. L'espionnage était la pratique courante; les bagages seraient fouillés; les conversations écoutées. Je pris donc la résolution de n'emporter absolument aucune note. Je le prescrivis à mes officiers. Je savais par cœur les instructions du général Gamelin, j'en enfermai le texte dans mon coffre-fort de Lille. J'eus donc la certitude que, du moins en ce qui concerne l'exemplaire dont j'étais responsable, aucune indiscrétion n'en livrerait le texte à qui que ce fût. Plus tard, sur une indication donnée par l'ambassade des États-Unis, on prétendit qu'avant notre arrivée, les Soviets l'avaient connu. Ce ne fut pas de notre fait.

Je fus admis aussi à une réunion du comité des chefs d'État-majors généraux, où le général Gamelin résuma à nouveau, en présence de l'amiral Darlan et du général Vuillemin, les ordres

[1] **Pour ce texte définitif de l'accord militaire, se reporter au tome XIX de la présente série.**

donnés [1]. Le 3 août à midi, j'allai avec le général Valin et le commandant Willaume, saluer M. Souritz, ambassadeur des Soviets à Paris : ce personnage nous parut très effacé, et son sourire contraint; ses souhaits de départ furent aimables, et il y ajouta la remise du plan de Moscou édité par l'agence Intourist. C'est avec ce même *Intourist*, que Krebs avait réglé les détails matériels de notre séjour en Russie, et pris et payé d'avance les tickets y représentant notre dépense pendant quinze jours. Nous n'eûmes pas à les renouveler.

Tout étant prêt, il restait à partir. On avait fini par décider que nous partirions par Londres, pour y conférer avec les Britanniques et que, de là, nous rejoindrions par mer l'U.R.S.S., sans qu'on sût encore où nous débarquerions. Le 4 août à midi. toute la mission prenait le bateau à Calais.

. . . . . .

Militairement parlant, le front oriental qu'auraient à défendre l'armée polonaise et l'armée roumaine était fragile. Son étendue considérable (plusieurs milliers de kilomètres), malgré quelques travaux défensifs réalisés, ne permettait pas à une soixantaine de divisions de tenir contre des attaques puissantes, capables d'une progression rapide et profonde. Il fallait le cimenter par l'entrée en jeu des masses, beaucoup plus importantes, que constituait l'armée rouge. Mais il fallait plus encore donner à ce front les arrières qui lui manquaient et qui permettraient d'alimenter la bataille. Ces considérations avaient conduit à reprendre des négociations avec l'U.R.S.S., quelles que fussent certaines répugnances françaises et britanniques dues à des considérations de politique intérieure. Nous disons bien « reprendre », car les relations avaient été très bonnes en 1935, époque où avait été conclu l'accord Laval-Potemkine, accord de principe, très vague, dont la seule valeur était d'exister. Elles s'étaient singulièrement refroidies depuis Munich, où la Russie avait été mise hors du jeu, alors qu'il semblait qu'elle se tînt prête à aider les Tchèques par les armes.

Ces pourparlers avec la Russie se firent sans éclat, par les ambassadeurs accrédités à Moscou, procédé qui s'avéra médiocre et lent. Les deux ambassadeurs en référaient à leurs gouvernements respectifs, qui comprenaient mal leurs suggestions et se décidaient tard. Au bout de cinq mois, on était au point que voici : l'U.R.S.S. acceptait de conclure un accord d'assistance mutuelle pour le cas d'une agression allemande, accord englobant tous les états dont les Alliés avaient garanti les frontières. Mais elle voulait que le traité comprît implicitement le cas de l'agression indirecte dans un sens large. Il y avait aussi un autre point litigieux, savoir que le gouvernement soviétique ne voulait garantir les frontières de la Hollande et de la Suisse que lorsque Pologne et Turquie auraient convenu avec elle [2] un pacte d'assistance mutuelle. Au premier examen, il semblait qu'il y eût là de bien faibles différences!

Dès qu'on pénétrait un peu plus profondément dans les définitions de l'agression indirecte, on voyait bien que l'U.R.S.S. voulait pouvoir intervenir préventivement dans les états baltes, sous couleur d'empêcher une action camouflée allemande, c'est-à-dire pouvoir mettre la main sur eux. Et c'était la pierre d'achoppement. Il y en avait une autre, dont nous allions bientôt nous apercevoir, et qui était le droit pour les troupes russes d'entrer en Pologne, dès qu'il y aurait agression. Mais nous ne l'envisagions encore que confusément.

. . . . . .

A bord du *City of Exeter*, deux fois par jour, les délégations se réunissaient dans l'ex-salle des jeux d'enfants et confrontaient leur point de vue. La glace fut très vite rompue, grâce à l'extrême gentillesse des hôtes de la mission française. Mais de là à rédiger un projet de convention, il y avait un large pas à franchir. La principale difficulté provenait de ce que la délégation britannique ne paraissait pas avoir de vues d'ensemble bien définies, et avait sur une série de points particuliers des idées absolument arrêtées et naturellement négatives. Aborder la discussion avec les Russes et sur de tels points, c'était aller d'emblée à l'échec.

Nous cherchâmes donc à construire un texte, inspiré du traité anglo-franco-turc qui venait d'être signé, dans lequel tout détail serait banni et rejeté en annexe, tandis que l'accord lui-même ne porterait que sur des principes généraux.

Cette procédure extrêmement logique qui, comme nous allons le voir, devait se montrer inopérante vis-à-vis des Russes, réussit pleinement avec les Anglais. Après quatre jours de discussions courtoises mais pointilleuses, un texte était unanimement approuvé [3]. Ce texte,

(1) Voir au tome XVII de la présente série le n° 399.
(2) Lire : l'U.R.S.S.
(3) Sur ce texte, voir ci-dessus Addendum n° I (p. 554), note.

qui ne devait jamais voir le jour, est intéressant à relire aujourd'hui, parce qu'il définit mieux que toute explication l'esprit avec lequel les délégations alliées allaient aborder les négociations avec les Soviétiques.

Le préambule fixait la méthode générale suivie pour l'élaboration du traité; elle se basait sur un traité politique — encore à réaliser — et, « en raison de la situation militaire actuelle en Europe », elle prétendait définir « les dispositions générales » qui devraient être complétées par une annexe et des accords détaillés.

Ensuite, les articles 1 et 2 posaient les principes généraux de base : lutte jusqu'au bout; importance de la liberté des communications; nécessité de construire un front oriental « continu, solide et durable ».

Deux articles pour la question des communications et du blocus de l'Allemagne, deux autres articles pour l'aide à la Turquie et l'action dans les Balkans, et l'on arrivait avec l'article 7 à l'article essentiel, celui de la Pologne et de la Roumanie :

Article 7. — La défense de leur territoire national incombe aux forces militaires de la Pologne et de la Roumanie. *Les trois puissances contractantes sont cependant d'accord pour soutenir* les états ci-dessus dès que *ceux-ci en feraient la demande*, ensemble ou séparément, en leur apportant toute l'aide dont elles pourraient disposer et qui serait *considérée comme nécessaire*, une importance particulière étant donnée à un *appui aérien* et à une assistance en matériels techniques et en spécialistes.

Nous avons souligné les passages essentiels. On considérait l'appui aux Polonais, sur leur territoire, comme éventuel et l'on posait en principe qu'il ne serait envoyé en territoire polonais que ce que ceux-ci demanderaient et, semblait-il, surtout de l'aviation. On verra qu'on était loin du compte et que cette conception n'était pas celle des Russes.

Quoi qu'il en soit, l'approbation de ce projet de traité représentait un succès pour la délégation française, car le texte adopté était absolument conforme à la mission qu'elle avait reçue et que nous avons examinée plus haut. Nous verrons, au chapitre des négociations, comment les Soviétiques réduisirent à néant cette savante préparation; il n'en reste pas moins que celle-ci avait été faite en mettant en évidence, point par point, nos instructions, et que nous avions ainsi une base de départ solide et commune.

. . . . . .

A Moscou, la mission fut répartie pour son logement. L'Amiral prit ses quartiers à l'ambassade britannique; les jeunes officiers furent installés dans un grand hôtel de Moscou. Mais la majeure partie de la mission française, avec le général Heywood, reçurent asile dans un immeuble moderne, ancien hôtel particulier, qui servait, paraît-il, de maison des hôtes, pour le gouvernement de l'U.R.S.S. Cet asile était très confortable; il était entouré de hautes palissades. Des sentinelles, civiles et militaires, veillaient constamment sur nous. Un maître d'hôtel impeccable, une salle à manger somptueusement garnie à toute heure, une cuisine russe de haute qualité, un nombreux personnel domestique, qui ne tournait pas la tête, dès qu'on parlait anglais ou français, une chambre meublée à l'allemande avec d'immenses fenêtres, d'où l'on apercevait à travers la palissade une rue faubourienne, et les murs peints en ocre d'un grand immeuble inhabité, tel devait être le cadre de notre vie intérieure, pendant ces quinze jours. Une excellente automobile, de fabrication soviétique, était constamment à notre disposition.

. . . . . .

Qu'avons-nous vu de l'armée russe, hormis les officiers qui siégeaient à la Conférence? Des détachements qui montaient prendre leur garde, bien habillés et d'aspect militaire tout à fait correct. Un grand déploiement de forces, le jour de la fête de l'aviation [1], où le parcours de plusieurs kilomètres que devait faire Staline était marqué par une double haie de troupes, et où la tribune qu'il occupait était séparée des terrains accessibles au peuple par trois lignes successives de barrières et de sentinelles presque jointives. La fête même de l'aviation, avec la présentation fort bien ordonnée d'une grande attaque aérienne, qui mettait en action des escadrilles de toute nature, un bombardement simulé sur d'immenses usines en toile peinte, avec éclatement au sol, et réaction violente d'armement antiaérien. Aucune nouveauté sensationnelle comme qualité d'appareils, nous déclarèrent le général Valin et le maréchal de l'Air Burnett.

Quant à l'état moral et à la valeur militaire des cadres de l'armée rouge, nous n'en pûmes juger que par ouï-dire. Il était encore beaucoup question de la grande épuration faite dans les années précédentes et où près d'un tiers des officiers auraient été exécutés ou déportés. On

[1] Le 18 août.

évitait de parler des disparus. Notre attaché militaire connaissait l'armée surtout par les revues de parade passées sur la place Rouge et par quelques visites dans ses régiments. Nous restions donc sur l'impression rapportée par la mission du général Schweisguth qui avait assisté aux manœuvres trois ans auparavant : instruction militaire en grand progrès, mais présentation un peu trop préparée [1].

*
* *

Quant aux personnages importants du régime qu'il nous fut donné d'approcher, c'est à Vorochilov, et presque uniquement à lui que nous eûmes à faire. Pas très grand, la figure ronde et rougeaude, replet de taille, et alerte d'allure, le Maréchal nous apparut le plus souvent dans un uniforme de flanelle blanche de bonne coupe. Sa physionomie était naturellement joviale; quand il fallait la rendre grave, il fermait les yeux, redressait la tête et scandait violemment ses phrases. C'était un hôte aimable, s'empressant aux marques de politesse et remplaçant par une simplicité bon enfant la distinction, qui lui manquait évidemment. Il aimait à affirmer que son origine ukrainienne lui donnait l'exubérance d'un Méridional; il en avait aussi la finesse, car il sut dans toutes les questions, même d'ordre militaire, ne jamais faire un faux pas, et il y faisait montre parfois de quelques traces d'érudition. Même quand le voile fut déchiré, nous gardâmes un préjugé favorable sur sa franchise.

Molotov, qui nous accorda audience le jour de notre arrivée, se livrait beaucoup moins, ou même pas du tout. Il avait l'aspect rébarbatif, les traits brutaux, la parole comptée; nous plaignîmes nos ambassadeurs qui avaient mené des conférences avec lui, et n'en gardaient pas le meilleur souvenir. Il ne perdait pas son temps aux rapports courtois des diplomates et laissait ce soin au commissaire adjoint Potemkine, causeur charmant, qui parlait le français le plus pur, s'efforçait d'imiter l'éloquence de M. Herriot, qu'il appelait « son grand ami », et tranchait par ses cheveux blancs bouclés, son regard clair et ses gestes de professeur.

Nous ne devions voir Staline que le jour de la fête de l'aviation, et à distance. Il y arriva en monarque, attendu et honoré par tous les commissaires du peuple, mais ce monarque était vêtu de la blouse grise d'un ouvrier. Quand il sortit de sa puissante limousine, nous nous aperçûmes qu'il y était, en quelque sorte, enchâssé entre six gardes du corps, de taille puissante, formant écran. Il y avait sur tout son parcours, non des acclamations, mais un vide oriental; quand il eut reçu les hommages fraternels des camarades du plus haut rang, un signal fit commencer la fête. Dans le ciel très pur, qu'illuminait le soleil, les avions en longues cohortes accouraient au zénith; les collines, à l'horizon, étaient pleines d'une foule immense, d'où montait une longue clameur. Au côté de Staline, on nous fit remarquer une jeune fille aux cheveux roux éclatants qu'on nous dit être sa fille et avoir le prénom de *Lumière*.

A la date du 18 août, nous avions l'esprit trop préoccupé pour observer tous les à-côtés curieux de cette manifestation de l'U.R.S.S.. Un tout petit fait devait le soir même, au retour à notre maison, nous intriguer beaucoup plus. De ma fenêtre, au cours de la nuit, je vis de nombreuses lumières s'agiter dans l'immeuble inhabité voisin qui, je l'avais appris, était l'ancienne ambassade d'Autriche, seule propriété privée existant encore à Moscou. Pourquoi ces lumières et ces agitations, et pour qui l'aménageait-on? Nous devions constater quelques jours plus tard que la mission allemande de von Ribbentrop s'y installait : on peut donc penser que dès le 18, elle était attendue.

. . . . . .

Le premier jour [du séjour à Moscou] me permit de prendre avec M. Naggiar un contact personnel, qui resta très étroit, pendant tout le séjour de la mission à Moscou. Je le tins constamment au courant du cours des conférences; ses dépêches, comme les miennes, furent rédigées d'accord. Bref, je m'efforçai de faire disparaître toutes les préventions que pouvait avoir l'ambassadeur vis-à-vis d'une mission hors carrière, et m'attachai à lui demander ses conseils et à pénétrer le fond de sa pensée. Lui aussi fit des efforts d'affabilité, et ne me cacha pas son inquiétude et son impuissance.

M. Naggiar savait grandir sa très petite taille, et animer son visage, aux traits levantins, par l'éclat dominateur de son regard, où se reflétaient toute la vivacité et la subtilité de son esprit. Il traduisait sa pensée en termes heureux et l'imposait aisément, au moins en apparence, à son

[1] Le général Schweisguth, sous-chef d'État-major de l'armée française, avait assisté aux manœuvres de l'armée rouge en Russie blanche, en septembre 1936. Son rapport, daté du 5 octobre 1936, a été reproduit au tome III de la présente série, sous le n° 343 (annexe).

collègue britannique qui semblait las, désabusé et constamment malade. Il reconnaissait volontiers que ses discussions avec M. Molotov avaient été généralement vaines, parce que Paris et Londres chicanaient pour céder toujours trop tard, et donnaient aux Russes l'impression que nous ne savions pas ce que nous voulions.

« Apportez-vous, me dit-il, quelque chose de net sur le passage à travers la Pologne? Avez-vous des assurances à ce sujet? », et comme je marquais que nous n'en étions pas là : « Ils n'ont donc ni lu ni compris mes dépêches! s'écria-t-il, c'est un point capital des débats et qu'on n'éludera pas. Connaissez-vous le dossier de nos négociations? » Je fus bien aise qu'il me le communiquât; je lui fis part de mes instructions, verbalement, après qu'il m'eût certifié qu'il pensait être sûr de ce qui se disait dans son cabinet, à condition de parler bas. Nous convînmes donc, à voix basse, d'en causer plus complètement dans les promenades que nous ferions dans son jardin ou au dehors.

Je le questionnai à mon tour : « Puisque les Russes ont demandé notre venue ici, c'est donc qu'ils prétendent faire une convention militaire. Le veulent-ils vraiment? » — « Oui, répondit M. Naggiar, je crois qu'ils le désirent vivement et sincèrement ». Le général Palasse, notre attaché militaire, renchérit peu après sur cette affirmation.

Nous dûmes constater par la suite que notre personnel diplomatique était mal et peu renseigné. Comment eût-il pu l'être? L'ambassade, ancien hôtel d'un riche industriel, était adossée à des rues populaires, et surveillée de tous côtés par des policiers apparents. Le personnel domestique était russe, pour une grande part, et l'ambassadeur s'en méfiait. On débranchait le téléphone avant de dire quoi que ce soit, à son voisinage. Qui se serait risqué à venir donner des avis? Au reste, il n'y a pas de cercles politiques en U.R.S.S., ni de personnages officieux, avec qui l'on puisse causer. La pensée n'est qu'au Kremlin, et c'est avec la tête qu'il faut s'entendre, au moyen d'agents bien accrédités. Nous ne les avions pas, et M. Naggiar croyait savoir que l'Allemagne en avait. Au dehors, tous les pas de l'ambassadeur étaient épiés.

Pour ajouter à ce sentiment de défiance, il arriva qu'à l'intérieur même de l'ambassade, une porte fut forcée, au cours de la nuit qui suivit notre arrivée, pour aller fouiller les papiers de la mission : ils étaient gardés par un de nos sous-officiers qui fut heureusement vigilant. Cette atmosphère étouffante a déjà été décrite par des voyageurs du siècle dernier et témoignait que le communisme avait seulement changé le nom de la police d'État et perfectionné ses méthodes.

. . . . . .

[Le dimanche 27 au soir, à Copenhague], malgré la fatigue du voyage, je voulus noter sur le vif les impressions les plus marquantes que nous laissaient ces pourparlers interrompus. Le général Valin venait de me confier ses propres remarques, qui coïncidaient avec les miennes. J'écrivis donc le résumé de nos déconvenues que je transcris ici, tel quel.

*
* *

Ce n'est que le 21 août que nous avons eu la quasi certitude du mauvais vouloir de la délégation russe. Le 17, la pensée nous en était venue, mais Vorochilov avait manifesté un sentiment de satisfaction si vif, quand il avait obtenu de son gouvernement la fixation d'une séance pour le 21, que nous avions repris confiance en sa bonne foi. Il est cependant certain qu'à ce moment, on jouait double jeu, puisque, dès le 18 au soir, commençait, dans l'ambassade autrichienne inhabitée, le remue-ménage préparant le logement de Ribbentrop et de sa suite qui y furent installés le 23.

Les premières réunions nous ont montré qu'au désir de traiter avec nous, se joignait le dessein d'avoir les mains libres au début d'une guerre, pour aller sur le Niemen et s'assurer les provinces baltes. L'ultimatum qu'ils nous posèrent, après s'être refusés à discuter aucun accord de principe sur notre coopération militaire, pouvait passer, à la rigueur, pour une nécessité d'ordre stratégique.

Vorochilov était le seul personnage qui comptait. Les autres, que ce fût le chef d'État-major, le commissaire du peuple à la Marine ou le général de l'aviation rouge, n'ouvraient la bouche qu'au commandement. Or il avait manifesté, dès l'abord, son désir d'aboutir avec une telle apparence de chaleur que la ténacité qu'il mit à voir résoudre la « question cardinale » nous parut sincère. Il n'y avait d'ailleurs aucun moyen de l'en faire sortir puisqu'il exécutait une consigne, que ses paroles étaient sténographiées, et qu'à toute amorce de débat de notre part, correspondait une suspension de séance, lui permettant de prendre des instructions.

Tout s'est passé comme si une partie du bureau politique, dont Vorochilov, avait conservé d'abord un préjugé favorable aux alliés d'autrefois, et que la décision de Staline n'ait été définitivement prise qu'après le 17.

A l'attitude intransigeante de Vorochilov, nous avons répondu d'une part, en recherchant franchement l'adhésion polonaise, d'autre part, en alimentant nos séances par la description de nos forces respectives. Arguant ce que nous avions dit nous-mêmes, nous pûmes insister pour avoir connaissance de l'aide qu'apporteraient les Russes à la coalition. Ceci amena l'exposé de Chapochnikov sur les bases duquel nous nous déclarâmes aussitôt prêts à bâtir une convention.

Le 16, quand Vorochilov parle d'ajourner les débats, nous demandons l'exposé des forces aériennes russes. Le 17, quand l'ajournement est encore proposé, nous excipons de l'interprétation fâcheuse qu'en donnera la presse pour faire fixer la date du 21. C'est le 21 que Vorochilov rompt le débat, en clamant que nous sommes incapables de régler la question polonaise.

Devant cet ensemble de faits, deux hypothèses sont plausibles :

La première, c'est que le passage en territoire polonais ait dominé effectivement les débats; dès le 14, Vorochilov s'aperçoit que nos instructions ne nous permettent pas de régler cette question; qu'en admettant que nous la fassions aboutir, il nous faudra de longs délais et des contacts à réaliser avec les Polonais, Roumains, Baltes, etc. pendant lesquels se passeront des événements décisifs; d'où volte-face immédiate, et sourires à l'Allemagne.

L'autre hypothèse, c'est que le gouvernement des Soviets n'ait jamais eu l'intention de s'engager militairement avec nous, mais ait cherché à réaliser, dans les conditions les plus avantageuses, un pacte avec les Allemands. Nous servions d'appât et Vorochilov a sauvé la face vis-à-vis de nous, en posant la question polono-roumano-balte, essentiellement d'ordre politique et que nous ne pouvions évidemment pas avoir qualité pour traiter.

Au reste, les deux hypothèses ont pu être vraies successivement si le renversement d'attitude politique a tenu à une décision tardive prise par le maître de l'U.R.S.S.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABERNON (lord d'), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin de 1920 à 1926, nº 184.

ABETZ (Otto), représentant à Paris du « bureau (*Dienststelle*) Ribbentrop », vice-président de la *Deutsch-französische Gesellschaft,* nos 46 (et note), 97 (note).

ABRAHAM (commandant Louis, Émile), attaché militaire adjoint de France à Moscou, nº Add. I (note).

ALARCON DE LA LASTRA (Luis), ministre espagnol du Commerce et de l'Industrie, nº 31 (et note).

ALLEN (Leo, Elwood), membre républicain de la Chambre américaine des représentants, nº 160.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, nº 452.

ALPHAND (Hervé), directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce, nº 32.

ALPHONSE XIII, ancien roi d'Espagne, nº 266.

ANDORKA (Colonel), ministre de Hongrie en Espagne, nº 450.

ANSALDO (Giovanni), éditorialiste du *Telegrafo,* nos 57, 163.

AOSTE (Amédée, duc d'), vice-roi de l'Afrique orientale italienne, nº 448.

ARCANGELO (père Albert), prêtre d'un collège italien du Liban, nº 82 annexe (note).

ARCISZEWSKI (Miroslav), sous-secrétaire d'État adjoint polonais aux Affaires étrangères, nos 83, 171, 371.

ARIDA (Mgr A.), patriarche maronite du Liban, nº 82 annexe.

ARITA (Hachiro), ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 56, 81, 168, 361, 436, 458 (note).

Arnal (Pierre), sous-directeur du service de la Société des Nations au Département, nº 52.

Cité : nos 13 (note), 36 (et note), 39, 70, 80, 83, 87 (note), 323 (note).

ASTAKHOV (Georgi), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Berlin, nº 227.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 26, 34, 139, 177, 198, 205, 248, 252, 276, 440, 441 (et note).

AUBÉ (général), inspecteur général de la D.A.T., nº 324.

AUSTIN (Warren, Robinson), sénateur républicain du Vermont, nº 160.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nº 29 (note).

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnes *citées* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

BADOGLIO (maréchal Pietro), chef d'État-major de l'armée italienne, nos 119, 124, 318, 321.

BADRI (Mgr), religieux italien du Liban, no 82 annexe (note).

BALBO (maréchal Italo), membre du grand Conseil fasciste, gouverneur général de Tripolitaine, no 321.

BARCZA DE NAGYLASONY, ministre de Hongrie à Londres, no 231.

Bargeton (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 6, 181, 185, 188, 209, 210, 283, 287, 288, 340, 359, 413, 441, 442.

BARTLETT (Vernon), rédacteur diplomatique du *News Chronicle,* nos 184, 219, 338, 404.

BARUCH (Bernard), directeur de l'Office des industries de guerre américaines sous la première guerre mondiale, no 332.

Basdevant (Jules), jurisconsulte du Département, no 262.

BAUDIER (Jean), consul, membre de la sous-direction des Relations commerciales au ministère des Affaires étrangères, no 132 (note).

BAYAR (Celal), ancien président du Conseil turc, no 454.

BEAUFRE (capitaine André), officier attaché à l'état-major de l'Armée, membre de la mission militaire française à Moscou, nos 66 (note), 88, 147, 153, 169, 396 (et note), Add. III (note), IV (note), V (note) et VI (et note).

BEAVERBROOK (William Maxwell Aitken, lord), propriétaire du *Daily Express,* nos 404, 405.

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 2, 4 (note), 8, 11, 29, 36 (et note), 37, 40, 51, 52 (et note), 55, 62, 64 (et note), 66 (note), 68, 70, 72, 73, 77, 83, 93, 109, 113, 120, 122, 129, 143, 144, 153, 167, 171, 172 (et note), 173, 180, 189, 190, 200, 215, 218, 225, 226, 231, 241, 274, 275 (note), 289, 298, 306, 307, 322, 323 (note), 333 (annexe), 334, 341, 358, 365, 371, 373, 374, 396, 397, 401, 402, 410, 425, Add. IV.

BEIGBEDER ATIENZA (colonel Juan), ministre espagnol des Affaires étrangères, ancien haut-commissaire à Tétouan, nos 31 (note), 79, 105, 462 (et note).

BELISHA : voir HORE-BELISHA.

BENÈS (Édouard), ancien président de la République tchécoslovaque, nos 2, 4 (note), 47, 319.

BÉRARD (Léon), sénateur des Basses-Pyrénées, ancien représentant officieux du gouvernement français à Burgos, nos 31, 79.

BERGIO (général), chef de la D.C.A. italienne, no 119.

BISMARCK (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, no 219.

BLOOM (Sol), membre de la Chambre américaine des représentants, auteur d'un projet relatif à la neutralité de son pays, no 160.

BODENSCHATZ (général Karl), chef de l'état-major particulier du maréchal Goering, no 333 et annexe (et note).

Bonnet (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 3 (note), 29 (note), 44 (note), 46 (note), 47 (note), 52 (note), 75 (note), 81 (note), 95 (note), 98, 123 (note), 125 (note), 127 (note), 131 I et II, 134 (note), 138 (note), 139 (note), 140 (note), 146 (note), 148 (note), 154 (note), 158 (note), 161 (note), 176 (note), 179 (note), 180 (note), 191 (note), 195 (note), 198 (note), 208 (note), 216 (note), 220 (note), 221 (note), 222 (note), 223 (note), 227 (note), 228 (note), 229 (note), 235 (note), 241 (note), 248 (note), 250 (note), 257 (note), 260 (note), 262 (note), 271 (note), 276 (note), 280 (note), 281 (note), 283 (note), 285 (note), 290 (note), 292 (note), 299 (note), 300 (note), 301 (note), 303 annexe, 308 (note), 324 (note), 326, 327, 335 (note), 337 (note), 339 (note), 341 (note), 342 (note), 343 (note), 351 (note), 357 (note), 358 (note), 360 (note), 363 (note), 369 (note), 396, 397 (note), 400 (note), 405 (note), 407 (note), 422 (note), 424 (note), 425 (note), 427 (note), 428 (note), 431 (note), Add. VI (et note).

Bono (maréchal Emilio de), ancien haut-commissaire en Afrique orientale italienne, no 119.

Bourragué (contre-amiral Célestin-Jean-Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, no 94 (note).

Bressy (Pierre), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, no 164 (note).

Brückemeyer, secrétaire allemand de légation, membre du secrétariat particulier du ministre allemand des Affaires étrangères, no 249.

Brückner (Wilhelm), aide de camp du Führer, no 29 (et note).

Bruère (André), ministre de France à Oslo, nos 423, 438.

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 216, 254, 285.

Bryan (William Jennings), secrétaire d'État américain de 1913 à 1915, no 160.

Bullitt (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 184, 258 (note).

Burckhardt (Carl), haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, nos 13 (note), 29 (et note), 34 (et note), 36 (et note), 39, 47, 50, 52 (et note), 55, 64 (et note), 67, 70 (et note), 72, 80 (et note), 83 (et note), 87, 92, 97, 119, 125, 127, 128, 183, 248, 407, 415.

Burnett (sir Charles), maréchal de l'Air, membre de la délégation britannique aux conversations de Moscou, nos 329, Add. I (et note), V et VI.

Butterworth, conseiller financier des États-Unis à Londres, no 408.

C

Cadogan (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 20, 33, 85, 236, 242.

Caillault (général Henri), commandant supérieur des troupes du Levant, no 82 annexe.

Calinesco (Armand), président du Conseil des ministres roumain, nos 74 (et note), 76, 85, 107, 118, 179, 431.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, nos 10, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 33, 39, 54, 62, 63, 65, 71, 87, 106, 107, 115, 116, 117, 118, 122, 129, 136, 137, 174, 177, 179, 180, 186, 189, 190, 219, 224, 226, 229, 231, 234, 236, 237, 239, 242, 272, 273, 276, 277, 282, 289, 292, 294, 299, 303, 338, 344, 347, 348, 351, 352, 357, 367, 399, 404, 405, 408.
Cité : nos 80, 214, 228.

Campbell (sir Ronald Ian), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, no 33 (note).

Campinchi (César), ministre de la Marine, no 324.

Camrose (William Ewert Berry, lord), directeur du *Daily Telegraph,* nos 338, 405.

Carol II, roi de Roumanie, nos 118 (note), 203, 431.

Castillo (del), conseiller de l'ambassade d'Espagne à Paris, no 79.

Castle (William Richards), ancien ambassadeur des États-Unis au Japon, no 160.

Catherine II, impératrice de Russie de 1762 à 1796, no 183.

Chamberlain (Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 36, 95, 154, 250, 260, 270, 282, 294, 314, 322 (note), 328 (et annexe), 333 (annexe), 338, 351, 355 (note), 357, 391, 395 (note), 405 (et note), 436, 441.

Chapochnikov (général), chef d'État-major général d'U.R.S.S., nos 329 (note), Add. I (et note), II (note), III, V et VI.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 3, 30, 78, 100, 101, 146, 175, 264, 316, 317, 318, 319, 386.

Charonov (Nicolas), ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, no 173 (note).

Chartier (Jacques), conseiller d'ambassade, chargé du consulat général de France à Vienne, no 439.

Charvériat (Émile), directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 31 (note), 94 (note), 325, 355.

Chatfield (amiral de la Flotte, Alfred Ernle Montacute, lord), ministre britannique de la coordination de la Défense, nos 20, 65 (et note), 92, 395.

Chauvel (Jean), sous-directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères, nos 392, 458.

Chodacki (Marian), ministre plénipotentiaire, représentant la Pologne dans la ville libre de Dantzig, nos 29, 36, 40, 52, 64, 72, 83, 373, 401.

Churchill (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 184, Add. V.

Chvalkovsky (Frantisek), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères avant l'annexion de la Bohême-Moravie à l'Allemagne (15 mars 1939), no 319.

Ciano di Cortellazo (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 6, 9, 14, 26, 27 (et note), 29, 34, 38, 47, 48, 49, 54, 57, 61, 67, 73, 78, 79, 83, 89, 97, 100, 105, 109, 117 (et note), 119, 123, 129, 139, 140, 146, 154, 156, 161, 175, 177, 198, 238, 248, 252, 276 (et note), 278, 300, 333 (annexe), 336, 375, 380, 422, 447.

Clarke (capitaine de vaisseau), membre anglais du secrétariat d'un « Comité d'études » franco-britannique, noyau d'un état-major interallié en temps de guerre, no 395.

Collier (colonel), membre de la mission militaire britannique aux conversations de Moscou, no 329 (note).

Colson (général Louis), chef d'état-major de l'Armée, nos 324, Add. VI.

Compton (Karl), président de l'Institut de technologie du Massachussets, membre de l'Office des ressources de guerre américain, no 332.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 149, 211, 301, 409, 414, 419, 420, 421, 422, 436, 461.
Cité : no 273.

Cortesi (Mgr), nonce apostolique à Varsovie, no 171.

Cosme (Henri), ambassadeur de France à Pékin, no 12.

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Berlin, nos 2, 9, 15, 26, 34, 35, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 67, 95, 96, 97, 98, 99, 125, 126, 127, 128, 135, 139, 155, 162, 164, 165, 176, 178, 195, 204, 205, 206, 207, 208, 221, 227, 232, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 269, 270, 271, 279, 314, 333, 341, 345, 346, 354, 355, 376, 377, 379, 407, 425, 429, 440.
Cité : nos 103, 122, 134, 137, 238, 325.

Craigie (sir Robert), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo, nos 5 (note), 81 (et note), 106, 133, 168, 436.

Csaky (comte Istvan), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 99, 136, 140, 156, 177, 198, 219, 220, 231, 252, 305, 316, 319, 338, 450, 453.

Cuesta, ambassadeur d'Espagne à Rome, no 105.

D

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 23, 41, 66, 82 annexe, 83, 94, 103, 110, 134, 147, 169, 192, 265, 268, 284, 295, 296, 297, 302, 309, 311.
Cité : nos 1 (note), 7 (note), 24 (et note), 31 (note), 43 (note), 51 (note), 54 (note), 62 (note), 63 (note), 65 (note), 66 (note), 68 (note), 70 (note), 71 (note), 73 (note), 74 (note), 76 (note), 82, 87 (note), 88 (note), 90 (note), 93 (note), 108 (note), 113 (note), 114 (note), 118 (note), 119 (note), 120 (note), 144 (et note), 148 (et note), 149 (note), 153 (note), 154 (note), 158 (note), 167 (note), 172 (note), 173 (note), 180 (note), 182 (note), 183 (note), 189 (note), 190 (note), 193 (note), 194 (note), 200 (note), 214 (note), 215 (note), 217 (note), 218 (note), 222 (note), 223 (note), 224 (note), 229 (note), 230 (note), 233 (note), 235 (note), 238, 258 (note), 259 (notes), 267 (note), 271 (note), 272 (note), 273 (note), 274 (note), 275 (et note), 276 (note), 277 (note), 279 (note), 280 (note), 286 (note), 291 (note), 292 (note), 298 (note), 299 (note), 300 (note), 301 (note), 303 et annexe, 306 (note), 307 (note), 308 (note), 310 (note), 313 (note), 323, 324 (et note), 326, 328 (et annexe), 329, 331, 333 (annexe), 334 (et note), 335 (note), 336 (note), 339 (note), 343 (note), 347 (note), 350 (note), 356 (note), 358 (note), 360 (note), 363 (note), 365 (note), 375 (note), 395 (note), 396, 402 (note), 405 (note), 410 (note), 411 (note), 412 (note), 416 (note), 425 (et note), 427 (note), 431 (note), 432 (note), 437 (note), 441, 459 (et note), Add. II (note) et IV.

Darlan (amiral François), chef d'État-major général de la Marine, no 324.

Dauzats (Marcel), avocat parisien, proche du colonel Ungria, no 266.

Davidson (colonel), membre de la mission militaire britannique aux conversations de Moscou, no 329 (note).

DAWES (Charles Gates), homme politique américain, auteur en 1923 d'un plan relatif aux réparations allemandes, n° 32 (et note).

DECAMPS (général Jules), directeur du cabinet militaire du ministre de la Défense nationale, n° 324 (note).

Delhomme (colonel Étienne), attaché militaire de France à Bucarest, n° 311.

DENTZ (général Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, nos 23 (note), 94 (note).

Didelet (général Henri-Antoine), attaché militaire de France à Berlin, nos 265, 295.

DIETRICH (Jozef), chef des gardes du corps d'Hitler, n° 29 (et note).

DJOUMBLATT, grande famille druze du Chouf (Liban), n° 82 annexe.

DOUGLAS, constructeur aéronautique américain, n° 29.

Doumenc (général Joseph), chef de la mission militaire française à Moscou, nos 23, 41, 43, 66, 94, 192, 268, 309, 329, 424, 457, Add. VI.
Cité : nos 1, 7, 24, 51 (note), 68 (note), 69, 88, 153, 167, 180, 182 (et note), 193, 222, 235, 242, 267, 274, 275 (et note), 280, 289, 292, 298, 301, 303 annexe, 348, 396, 411, Add. I (et notes), II (note), III (et note), IV (et notes), V (et note).

DRAX : voir PLUNKETT-ERNLE-ERLE-DRAX.

DU SOUZY (commandant), chef du secrétariat de la représentation française au « Comité d'études » franco-britannique, noyau d'un état-major interallié en temps de guerre, n° 395.

E

EDISON (Charles), secrétaire adjoint à la Marine des États-Unis, n° 332.

EWER, rédacteur diplomatique du *Daily Herald,* nos 136, 219, 404.

F

FAURY (général Louis, Augustin, Joseph), ancien directeur des études à l'École de guerre polonaise, rappelé à l'activité pour diriger une mission militaire en Pologne, nos 201 (et note), 334 (et note), 412, 416.

Firebrace (colonel R.C.W.G.), attaché militaire de Grande-Bretagne à Moscou, n° 457.

FOCH (général Ferdinand), généralissime des forces alliées en 1918, n° 184.

FOCKE-WULF, constructeurs aéronautiques allemands, n° 295.

FORSTER (Albert), gauleiter de Dantzig, nos 29 (et note), 36, 47, 52, 61, 64, 80, 83, 87, 95, 354 (et note), 373, 396, 397, 401, 402.

FOUQUES-DUPARC (Jacques), secrétaire d'ambassade, sous-chef de division à l'administration centrale du Quai d'Orsay, nos 3 (note), 7 (note), 8 (note), 24 (note), 29 (note), 34 (note), 43 (note), 44 (note), 45 (note), 46 (note), 47 (note), 49 (note), 54 (note), 55 (note), 67 (note) 70 (note,) 74 (note), 75 (note), 76 (note), 81 (note), 85 (note), 87 (note), 88 (note), 89 (note), 90 (note), 95 (note), 113 (note), 122 (note), 123 (note), 127 (note), 134 (note), 138 (note), 140 (note), 144 (note), 145 (note), 146 (note), 148 (note), 153 (note), 154 (note), 161 (note), 164 (note), 165 (note),

167 (note), 176 (note), 179 (note), 180 (note), 183 (note), 191 (note), 193 (note), 194 (note), 195 (note), 198 (note), 203 (note), 216 (note), 220 (note), 221 (note), 222 (note), 223 (note), 224 (note), 227 (note), 228 (note), 229 (note), 235 (note), 240 (note), 241 (note), 248 (note), 260 (note), 261 (note), 267 (note), 271 (note), 276 (note), 279 (note), 280 (note), 281 (note), 283 (note), 285 (note), 290 (note), 291 (note), 292 (note), 299 (note), 300 (note), 301 (note), 303 annexe, 306 (note), 307 (note), 308 (note), 322 (note), 324 (note), 326 (note), 335 (note), 337 (note), 339 (note), 341 (note), 342 (note), 343 (note), 351 (note), 356 (note), 357 (note), 358 (note), 360 (note), 363 (note), 369 (note), 371 (note), 375 (note), 376 (note), 397 (note), 400 (note), 401 (note), 402 (note), 407 (note), 415 (note), 422 (note), 425 (note), 427 (note), 428 (note), 430 (note), 431 (note), 432 (note), 461 (note).

Franco y Bahamonde (général Francisco), chef de l'État espagnol, nos 31 (et note), 84, 105 (note), 266, 382, 449.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Rome, nos 105, 109, 119, 123, 124, 140, 154, 156, 161, 163, 166, 184, 198, 238, 252, 253, 278, 300, 315, 336, 349, 368, 375, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 443, 444, 445, 446, 447, 448.

French (Sir Henry), deuxième secrétaire au ministère britannique de l'Agriculture et des pêches, mis en disponibilité pour diriger le *Food Defence Plans Department* au Board of Trade, no 327.

Frick (Wilhelm), ministre allemand de l'Intérieur, no 99.

Funk (Walther), ministre allemand de l'Économie nationale, directeur de la Reichsbank, no 53.

Fyda (colonel Georges), attaché militaire et naval de Pologne à Paris, no 150.

G

Gafenco (Grégoire), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 33 (et note), 76, 85 (et note), 86, 107, 115, 322, 400, 431.

Gambara (général), ambassadeur d'Italie à Burgos, ancien chef du corps expéditionnaire italien en Espagne, no 105.

Gamelin (général Maurice), chef d'État-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 151, 263 et annexe, 393. *Cité :* nos 103 (note), 144 (et note), 177, 182 (note), 268 (note), 280, 292, 302, 323, 324 (et note), 327, 334, Add. I, IV (et note), V (note), VI (et note).

Garreau (Roger), conseiller d'ambassade, chargé du consulat général de France à Hambourg, no 353.

Garvin (James, Louis), directeur de *l'Observer,* no 174.

Gauché (lieutenant-colonel Maurice-Henri), chef du 2e bureau de l'Armée, no 259.

Gaus (Friedrich), jurisconsulte du ministère allemand des Affaires étrangères, nos 9, 249, 261.

Gayda (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia,* nos 163 (et note), 177, 184.

Gayl (von), ancien commissaire du Reich pour les plébiscites en Prusse orientale, no 2.

Gazel (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Madrid (Burgos), no 31 (note).

Gentin (Fernand), ministre du Commerce, no 132.

GIFFORD (Walter S.), président de l'*American Telegraph and Telephone Company*, membre de l'Office des ressources de guerre américain, n° 332.

GOEBBELS (Joseph), ministre allemand de la Propagande, n°s 95, 155, 177.

GOERING (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air, commissaire au plan quadriennal, n°s 95, 200, 213, 333 (note), 404.

GOETZE, chef des *SS* dantzicois, n° 396.

GOLOCHOWSKI, inspecteur polonais des Douanes à Dantzig, n°s 83, 396.

GOROSTARZU (commandant André de), attaché de l'Air de France à Madrid, n°s 84, 266.

GORT (John Standish Surtees Prendergast Vereker, lord), général, chef de l'état-major général impérial britannique, n°s 292, 302.

GRADY, directeur du département du Commerce des États-Unis, n° 53.

GREISER (Arthur, Karl), président du Sénat de Dantzig, n°s 29, 40, 52, 64, 72.

GUÉRIN (Hubert), conseiller à l'ambassade de France à Rome, n°s 4, 27, 38, 57, 58. 60, 89.

Guerlet (Pierre), ministre de France à Budapest, n°s 220, 453.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, n° 29.

H

HAIDAR, grande famille libanaise de la Bekaa, n° 82 annexe.

HALIFAX (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, n°s 13, 17, 20, 29, 39, 54, 62, 65, 70, 71, 85, 86, 115, 116, 122, 129, 149, 174 (et note), 177, 189, 190, 193, 229, 272, 273, 277, 291, 294, 306, 338, 344, 405, 414, 419, 420, 422, 437, 459, 461, Add. I et VI.

HARMSWORTH (sir Hildebrand Alfred Beresford), directeur du *Daily Mail*, n° 338.

Hauteclocque (Jean de), délégué général du haut-commissaire de France à Beyrouth, n° 82.

HAYNES (J.), sous-secrétaire américain aux Finances, secrétaire intérimaire du Trésor, n° 434.

HÉLOUIS (Georges), conseiller à l'ambassade de France à Berne, n° 213.

HEMMEN (R.), haut fonctionnaire de la section économique de la Wilhelmstrasse, chef de délégation pour la négociation des traités de commerce, n° 32 (note).

HENDERSON (sir Nevile Meyrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 95, 122, 142 (note), 270, 277, 338, 341, 351, 355 (note), 419, 429 (et note).

HENLEIN (Conrad), chef du parti allemand des Sudètes, devenu (octobre 1938) commissaire du Reich pour le territoire des Sudètes, n°s 96, 127.

HENNEMANN (Heinrich), journaliste de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, n° 53.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, n°s 5, 56, 168, 243, 290, 361, 406.

Cité : n°s 12, 106, 458 (note).

HENRY (Jules), ambassadeur de France à Rio-de-Janeiro, n° 456.

HERRIOT (Edouard), président de la Chambre des députés, n°s 82 annexe, Add VI.

HEYWOOD (général T.G.G.), membre de la délégation britannique aux conversations militaires tripartites de Moscou, nos 329, Add. I (et note), II (note) et VI.

HEWEL, secrétaire allemand de légation, membre du secrétariat particulier du ministre allemand des Affaires étrangères, no 249.

HINDENBURG (maréchal Paul von Beneckendorff u. von), commandant suprême de la 8e armée (Prusse orientale) en 1914, puis chef de l'État-major général (1916-1918), président du Reich (1925-1934), nos 59 (note), 126 (note).

HIRANUMA (baron), Premier ministre japonais, nos 5, 56, 81, 106, 168, 361 (note).

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 2, 14, 29 (et note), 34 (et note), 36 (et note), 38, 39, 46, 49, 50, 52, 54, 55, 60, 61, 64, 67, 77, 78, 80 (et note), 83 (et note), 87, 89, 92, 95, 100, 109, 113, 119, 123, 125 (et note), 139, 144, 146, 154, 161, 163, 164, 167, 174, 177, 183, 198, 207, 219, 221, 248, 250, 270, 271, 275, 277, 279, 314, 318, 319, 321, 323 (note), 333 (annexe), 335, 336, 338, 341, 351, 355, 356, 357, 375, 381, 382, 388, 396, 402, 404, 405 (et note), 407 (et note), 410, 419, 422, 425 (et note), 429 (et note), 437, 441, 443, 447, 453, 456, Add. I (et note).

HOARE (sir Samuel), ministre britannique de l'Intérieur, ancien secrétaire d'État au Foreign Office, no 282.

HOPKINSON, premier secrétaire au Foreign Office, membre d'un « Comité d'études » franco-britannique, futur noyau d'un état-major interallié en temps de guerre, no 395.

HOPPENOT (Henri), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nos 23 (note), 41, 94 (note), 102 (et note), 159 (note), 192 (note), 326 (note), 461 (note).

HORE-BELISHA (Leslie), secrétaire d'État au War Office, no 292.

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, nos 9, 156 (note), 231, 319, 322.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, no 403.

HUMBERT, prince de PIÉMONT, fils du roi d'Italie Victor-Emmanuel III, inspecteur de l'Infanterie italienne, no 119.

HUNTZIGER (général Charles), commandant de la IIe Armée, membre du Conseil supérieur de la guerre, chargé en juillet 1939 d'une mission à Ankara, nos 43, 396, Add. VI (et note).

I

IMBAULT-HUART (Raymond), consul de France à Rotterdam, no 312.

INÖNÜ (général Ismet), président de la République turque, nos 148, 203, 454.

IRONSIDE (sir Edmond), général britannique, inspecteur général des forces britanniques d'outre-mer, envoyé en mission en Pologne en juillet 1939, nos 358, 402.

ISMAY (général Hastings Lionel), secrétaire du comité britannique de Défense impériale, no 395.

ITAGAKI (général), ministre japonais de la Guerre, nos 5, 56.

J

JACOMET (contrôleur général Robert), secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, n° 324.

Jamet (général Louis), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, n° 395.

Cité : n° Add. VI.

JAOUARI, grande famille sunnite de Tyr (Liban), n° 82 annexe.

JDANOV (Andrei Alexandrovitch), chef du P.C.U.S. pour la région de Leningrad, président de la commission des Affaires étrangères du Politburo, nos 381, 443.

JOHNSON (Louis), secrétaire adjoint américain à la Guerre, n° 332.

JORDANA Y SOUZA (comte Gomez), général, ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement espagnol, nos 31 (et note), 79, 105, 462.

K

KALININE (Mikhaïl Ivanovitch), président du praesidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., n° 240.

KASPRZYCKI (général Tadeusz), ministre polonais des Affaires militaires, n° 173.

KATO (Sotomatsu), conseiller d'ambassade nippon en Mandchourie, chef de la délégation nippone aux conversations anglo-japonaises sur Tientsin, nos 81, 168.

KAYA (Sükrü), ancien ministre turc de l'Intérieur, n° 454.

KEMSLEY (baron James Gomer Berry, lord), président du conseil d'administration du *Daily Sketch*, n° 405.

KENNARD (sir Howard William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 55, 77, 129, 189, 200, 201.

Kennedy (général J. N.), directeur adjoint des Opérations militaires au War Office, n° 263 annexe.

KENNEDY (Joseph Patrick), ambassadeur des États-Unis à Londres, n° 294.

KENT (Frederic), journaliste américain, n° 160.

KERCHOVE DE DENTERGHEM (André, comte de), ambassadeur de Belgique à Rome-Quirinal, n° 6.

KHMELNITSKI, commandant de corps d'armée soviétique, participant aux conversations militaires de Moscou, n° 457.

KINDELAN (général), chef d'État-major général des forces aériennes espagnoles, nos 84, 266, 451.

KNATCHBULL-HUGESSEN (sir Hughe Montgomery), ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, nos 16, 197.

KOHT (Haldvdan), ministre norvégien des Affaires étrangères, n° 423.

KONOYÉ (prince Fumimaro), ancien Premier ministre nippon, nos 5, 361.

KOUSNETZOV (amiral), commissaire du peuple à la Marine de guerre soviétique, nos 329, Add. I et V.

KREBS (commandant Armand Valentin Vassili), officier du deuxième bureau de l'état-major de l'Armée chargé des questions russes, membre de la mission Doumenc, n° Add. VI.

KRESTINSKY (Nicolas), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin de 1921 à 1930, exécuté en 1936, n° 261.

KRIEGK, journaliste du *Lokal Anzeiger*, n° 364.

KRUPP VON BOHLEN U. HALBACH (Gustav), constructeur allemand, président de l'Association des industriels allemands, n° 265.

KULSKI, jurisconsulte du ministère polonais des Affaires étrangères, n° 226.

KUO-TSE-FAN, conseiller de l'ambassade de Chine à Paris, n° 392.

L

La Baume (Robert Renom de), directeur politique adjoint au ministère des Affaires étrangères, n° 79.

LABICHE (Eugène), auteur de nombreuses comédies (1815-1888), n° 105.

LABOULAYE (Edouard de), député de la Seine, rapporteur à l'Assemblée nationale de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, n° 158.

La Chambre (Guy), ministre de l'Air, nos 84, 266, 313, 324, 330.

Lancial (Emmanuel), consul général de France à Cologne, n° 138.

LANDRIAU (capitaine de vaisseau), représentant du ministère des Colonies aux liaisons hebdomadaires Affaires étrangères - Défense nationale, n° 325.

LA TOURNELLE (Guy Le Roy de), consul de France à Dantzig, nos 72 (note), 83.

LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, n° Add. VI.

LEDOCHOWSKI (R.P.), général des Jésuites, n° 318.

LÉGER (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 158, 342 (note), Add VI.

LEITH-ROSS (sir Frederick), principal conseiller économique du gouvernement britannique, n° 367 (et note).

Lelong (général Albert), attaché militaire de France à Londres, nos 263 annexe, 302, 395.

Cité : nos 292, 344, 393 (note).

Le Norcy, attaché financier adjoint de France à Londres, nos 367, 399, 468.

LÉOPOLD III, roi des Belges, nos 219, 287, 288, 359, 405 (note), 431, 433 (note), 442 (note), 449.

LÉPISSIER (Paul), ministre de France à Bangkok, n° 394.

LE ROUGETEL (sir John Helier), secrétaire à la légation de Grande-Bretagne à Bucarest, n° 85.

LIGNE (Eugène, prince de), diplomate belge, chargé par le roi Léopold III de missions auprès des autres gouvernements du groupe d'Oslo, nos 181, 287.

LIPPMANN (Walter), grand journaliste du *New York Herald Tribune*, n° 160.

LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 29, 95, 96, 247.

Litvinov (Maxime), ancien commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 337, Add. V et VI.

Lloyd George (David), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 29, 184.

Loktionov (général), chef des forces aériennes de l'U.R.S.S., nos 329, 330 (cité), Add. I (et note) et V.

Loraine (sir Percy), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 117, 129, 154, 238, 276, 278, 422.

Lubienski (comte Michel), directeur du cabinet du ministre polonais des Affaires étrangères, no 8.

Luguet (lieutenant-colonel Charles), attaché de l'Air de France à Moscou, no 330.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, no 131 I et II.
Cité : nos 51 (et note), 70, 104 (et note), 113, 284 (note), 360 (et note), 365.

Lyautey (Pierre), publiciste français, no 285.

M

MacDonald, rédacteur diplomatique du *Times*, no 338.

Maginot (André), ancien ministre français de la Guerre, nos 30, 329, Add. I.

Magistrati (comte Massimo), conseiller à l'ambassade d'Italie à Berlin, nos 247, 336, 441.

Maglione (Mgr Luigi), Cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 78, 100, 101, 156 (note), 264 annexe.

Maisky (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, nos 382, Add. V.

Makins (Roger Mellor), haut fonctionnaire de l'administration centrale du Foreign Office, nos 13, 52 (note), 80, 87.

Malley (O.), ministre de Grande-Bretagne à Budapest, no 116.

Mandel (Georges), ministre des Colonies, no 394.

Mariassy (Zoltan de), ministre de Hongrie à Ankara, no 305.

Marshall (général George), chef d'État-major de l'armée des États-Unis, nos 332, Add. I.

Mascureau (commandant de), attaché militaire de France à La Haye, no 297.

Massigli (René), ambassadeur de France à Ankara, nos 16, 19, 37, 42, 44, 45, 75, 196, 281, 304, 305, 308, 310, 362, 364, 369, 390, 391, 426, 427, 430, 432, 454.
Cité : nos 102, 159, 197 (et note), 203, 326.

Masson (colonel), chef du 2e Bureau helvétique, no 452.

Matchek (Vl.), chef du parti paysan croate en Yougoslavie, no 216 (et note).

Maugras (Gaston), ministre de France à Athènes, nos 28, 255.

Maugras (Roger), ministre de France à Stockholm, no 212.

Mavroudis (Nicolas), sous-secrétaire d'État hellénique aux Affaires étrangères, nos 45, 322.

Mendigal (général Jean), sous-chef de l'état-major de l'Air, no 325.

Mendras (général Marie-Joseph), commandant l'École de guerre, ancien attaché militaire de France à Moscou, Add. VI.

MERSON (colonel Jean), attaché militaire de France à Belgrade, nº 216.

METAXAS (général Jean), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères hellénique, nos 28, 45, 322.

MIERRY (lieutenant-colonel de), représentant la Guerre aux liaisons hebdomadaires Affaires étrangères - Défense nationale, nº 325.

MOGHABGHAB (Cyrille IX), patriarche melkite de Damas, nº 82 annexe.

MOLOTOV (M. M. Skriabine, dit), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., également commissaire aux Affaires étrangères, nos 17, 92, 108, 222, 223, 228, 229, 240, 241, 244, 250, 267, 268, 273, 280, 286, 291, 299, 303 annexe, 331 (note), 343, 350, 352 (et note), 354, 356, 381, 389, 391, 411, 419, 430, 432 (et note), Add. V, VI.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, nº 170.

MOLTON (Harold J.), président de l'institution Brookings, membre de l'Office des ressources de guerre américain, nº 332.

Monicault (Louis de), conseiller à l'ambassade de France à Ankara, nº 197.

Monick (Emmanuel), attaché financier de France à Londres, nº 32.

MONTINI (Mgr Giovanni Battista), substitut pour les Affaires ordinaires à la secrétairerie d'État du Vatican, nos 3, 146, 319, 386.

Morize (Jean), ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale de France à Rabat, nº 455.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, nos 298, 407 (note), 433, 437.

MOSLEY (sir Oswald), leader du mouvement fasciste anglais, nº 184.

Musse (général Félix), attaché militaire de France à Varsovie, nos 83, 110, 147, 150, 169, 284, 396.

Cité : nos 23 (note), 66 (et note), 68 (et note) 69, 88, 113, 114, 144, 153, 167, 172, 173 (et note), 201, 334, Add. IV (notes).

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 13 (note), 14, 26, 34, 35, 48, 49, 54, 73, 119, 123, 139, 140, 146, 154, 156, 161, 164, 174, 177, 183, 198, 205, 219, 238, 252, 276, 318, 321, 333 (annexe), 338, 368, 380, 381, 382, 384, 422, 443, 447, 448, 450, 453, Add. I (note).

N

NADI (Yunus), journaliste turc, nº 281.

Naggiar (Emile), ambassadeur de France à Moscou, nos 1, 7, 24, 43, 69, 88, 90, 92, 108, 130, 145, 157, 167, 172, 182, 183, 187, 193, 194, 222, 223, 233, 240, 267, 274, 286, 291, 293, 306, 307, 339, 356, 388, 389, 396, 410, 411, 424, 432.

Cité : nos 68, 132, 173, 180, 190, 218 (note), 235, 241, 273, 275 (note), 299, 301, 303, 391, 419, 430, Add. V et VI (et note).

NARAHASHI, conseiller juridique de l'ambassade du Japon à Paris, nº 458 (note).

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 8, 11, 22, 25, 36, 40, 55, 59, 64, 68, 70, 72, 73, 77, 91, 93, 104, 111, 112, 113, 114, 120, 121, 141, 142, 143, 144, 152, 153, 170, 171, 172, 173, 191, 200, 201, 215, 217, 218, 225, 230, 235, 244, 275, 298, 358, 360, 363, 365, 366, 370, 371, 372, 373, 374, 397, 401, 402, 410, 412, 415, 416, 417, 418, 433, 437.

Cité : nos 43, 66 (note), 92, 129, 145, 149, 167, 180, 189, 241, 289, 301, 396.

NYE (Gerald P.), sénateur républicain du North-Dakota, n° 160.
NYGAARDSVOLD, président du Conseil norvégien, n° 438.

O

OSETROV, colonel soviétique, participant aux conversations tripartites militaires de Moscou, n° 457.
OSHIMA (Hiroshi), ambassadeur du Japon à Berlin, nos 290, 381.

P

Palasse (général Auguste Antoine), attaché militaire de France à Moscou, n° 331.
Cité : nos 457, Add. I (note), III et VI.
PAPEN (Franz von), ambassadeur d'Allemagne à Ankara, nos 248, 346, 349, 364, 382, 426, 427.
PAQUET, compagnie maritime française, n° 31.
PARIANI (général), sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, n° 446.
PAUL KARAGEORGEVITCH (prince), chef du Conseil de régence yougoslave, n° 216.
PENNINGTON (chef d'escadron), membre de la mission militaire britannique à Moscou, n° Add. I.
PERKOWSKI (M)., vice-commissaire de Pologne à Dantzig, n° 29.
Pétain (maréchal Philippe), ambassadeur de France à Madrid (Burgos), nos 31, 449, 450, 451, 460, 462.
Cité : n° 387.
PETIBON (lieutenant-colonel Jean), chef d'État-major du général chef d'État-major général de la Défense nationale (Gamelin), n° 263 annexe.
Petit (Paul), conseiller d'ambassade à la légation de France à Copenhague, n° 378.
Phipps (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n° 459.
Cité : n° 419.
PICHON (commandant Henri, Pierre), officier français, attaché à la mission Doumenc en qualité d'interprète, nos 309, 329 (et note), Add. I.
PIE XII (Mgr Eugenio Pacelli, dit), pape depuis le 2 mars 1939, n° 405.
PIECZYCHLEBEK, garde-frontière polonais n° 396.
PIÉMONT (prince de) : voir HUMBERT, prince de PIÉMONT.
PIERLOT (Hubert), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, nos 181, 185, 188, 283.
PIERRE Ier LE GRAND, empereur de Russie de 1682 à 1725, n° 183.
PIGNATTI MORENO DI CUSTOZZA (Bonifacio, comte), ambassadeur d'Italie auprès du Saint-Siège, n° 78.

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre de Pologne (décédé en 1935), nos 147, 153, 396.

PLUNKETT-ERNLE-ERLE-DRAX (sir Reginald Aylmer Ranfurly), amiral britannique, chef de la délégation de son pays aux conversations militaires de Moscou, nos 292, 329, 335 (note), 348, 457 (et note), Add. I (notes), III et V.

POINCIGNON (lieutenant-colonel Maurice), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 325.

POLENSKI, colonel polonais, no 162.

POTEMKINE (Vladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 153, 262, Add. VI.

POTOCKI (Georges, comte), ambassadeur de Pologne à Washington, no 135.

POWNALL (général Henry Royds), directeur du service des Opérations militaires et des renseignements au War Office, no 263 annexe.

PRATT (John Lee), de *General Motors*, membre de l'Office des ressources de guerre américain, no 332.

PRIETO (capitaine), adjoint du colonel Ungria, no 266.

PRIMO DE RIVERA (José, Antonio), fondateur de la Phalange espagnole, exécuté par les républicains en 1936, no 105.

Q

QUEIPO DE LLANO Y SERRA (général Gonzalo), ancien commandant de la 2e région militaire espagnole (Séville), no 105.

R

RACZYNSKI (comte Edouard), ambassadeur de Pologne à Londres, nos 226, 231, 237, 461.

REDMAN (lieutenant-colonel), membre du secrétariat du « Comité d'études » franco-britannique, futur noyau d'un état-major interallié pour le temps de guerre, no 395.

REFIK PASIN, chargé d'affaires de Turquie à Berlin, no 227.

REICHENAU (général Walther von), commandant du 4e groupe d'armées allemand, no 443.

Reynaud (Paul), ministre des Finances, nos 159, 327.
Cité : nos 102, 326, 399, 408.

RIBBENTROP (Joachim von), ministre des Affaires étrangères du Reich, nos 14, 29 (et note), 46 (note), 47, 48, 49, 52, 54, 61, 64, 67, 73, 78, 95 (et note), 97, 98, 99, 100, 123, 137, 139, 146, 151 (note), 198, 214, 215 (et note), 221, 222, 223, 227, 245, 247, 249, 252, 259, 260, 267, 268 (note), 271, 276, 279, 286, 290, 292, 298, 303 annexe, 306, 308, 323, 325, 330 (note), 331, 333 annexe, 336, 338, 341, 354, 356, 377, 381, 382, 388, 389, 396, 407, 432 (note), 441 (et note), Add. IV, V et VI.

RINCQESEN (capitaine Marie-Joseph, E.-M. de Willecot de), officier d'ordonnance du général Doumenc, n° Add. VI.

Rochat (Charles), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, n° 228.

ROLIN (Henry), sénateur socialiste belge, n° 283.

ROMER (Tadeusz, comte de), ambassadeur de Pologne à Tokyo, n° 361.

ROMRÉE DE VICHENET (Charles, comte de), ambassadeur de Belgique en Espagne, n° 449.

ROOSEVELT (Franklin Delano-), président des États-Unis d'Amérique, nos 53, 143, 160, 385 (et note), 405, 407 (et note), 422, 437.

Rueff (Jacques), directeur du Mouvement général des fonds, nos 32, 102.
Cité : n° 367.

RUNCIMAN (Walter, vicomte), président du Conseil privé de Grande-Bretagne, ancien ministre britannique du Commerce, envoyé en mission de conciliation en Tchécoslovaquie de juillet à septembre 1938, n° 127.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Edouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, nos 29, 113, 153, 172 (et note), 235, 333 (annexe), 358, Add. IV.

S

SAINT-HARDOUIN (Jacques, Tarbé de), conseiller à l'ambassade de France à Berlin, n° 247.

Saint-Quentin (René, Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 160, 202, 256, 320, 321, 332, 398, 403, 434, 435, 456.

SAKAMOTO, directeur à Paris des Chemins de fer mandchouriens, n° 458 (note).

SANDLER (Richard, Jean), ministre suédois des Affaires étrangères, nos 212, 287.

SANSON (capitaine de frégate, Marc), officier du 2e bureau de la Marine, n° 325.

SARAÇOGLU (Sükrü), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 16, 19, 37, 42, 44, 75, 196, 197, 304, 308, 310, 364, 369, 390, 426, 427.

SAWADA (Renzo), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, nos 243 (note), 290, 361, 458 (note).

SCARDAONI, éditorialiste de la *Tribuna*, n° 58.

SCHMIDT (Paul Karl), chef du service de presse de la Wilhelmstrasse, n° 249.

SCHWEISGUTH (général Victor Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, n° Add. VI (et note).

SEEDS (sir William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, nos 17, 20, 63 (et note), 108, 228, 229, 241, 242, 273, 292, 299 (et note), 352, 419, 432 (note).

SEGUIN (Jean de), conseiller à l'ambassade de France à Varsovie, n° 8.

SERRANO SUÑER (Ramon), président de la junte politique de la Phalange, ministre de l'Intérieur du gouvernement espagnol, nos 84, 105 (et note).

SHIRATORI (Toshio), ambassadeur du Japon à Rome, nos 290, 381.

Siméon (commandant Jacques), attaché militaire de France à Berne, n° 296,
Cité : nos 213, 452.

SIMON (sir John), chancelier britannique de l'Échiquier, nos 367, 399, 408.

SKODA, constructeur tchèque, nos 187, 216, 331.

SLOWIKOSWKI, inspecteur polonais des Douanes, nos 83, 396.

SMOGORZEWSKI, correspondant à Berlin de la *Gazeta Polska*, nos 59, 396.

SMUTS (général Jan-Christiaan), ministre de la Justice (1933-1939), puis Premier ministre (1939-1948) de l'Union sud-africaine, ancien représentant de son pays à la Conférence de la paix, no 184.

SOHL, grande famille sunnite de Tyr (Liban), no 82 annexe.

SOKOLNICKI (Michel), ambassadeur de Pologne à Ankara, no 37.

SOURITZ (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 92, 130, Add. V et VI.

SPENDER (J. A.), rédacteur diplomatique du *Sunday Times*, no 174.

SPITZMULLER (Henry), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Bucarest, nos 76, 203, 400.

STACHIEWICZ (général Waclaw), chef du grand État-major polonais, nos 66 (note), 110, 113, 114, 144, 147, 153, 173, 181, 190, 201, 215, 396, Add. IV.

STALINE (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 250, 267, 275 (note), 281, 333 (annexe), 354, 356, 378, 388, 404, 407, 410, 443, Add. VI.

STARACE (Achille), secrétaire du parti fasciste italien, no 321.

STARK (Harold Raynsford), chef des Opérations navales au ministère américain de la Marine, no 332.

STEHLIN (capitaine Paul), attaché de l'Air adjoint de France à Berlin, no 333 (note).

STELZER, conseiller à la légation d'Allemagne à Bucarest, no 337.

STETTINIUS (Edward R., Jr.), président de l'*United States Steel Corporation*, président de l'Office des ressources de guerre américain, no 332.

STRANG (sir William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, nos 20, 61, 186, 292, 299, 351, Add. VI.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier et ministre des Affaires étrangères allemand, décédé en 1929, no 261.

STUCKART (Wilhelm), secrétaire d'État allemand à l'Intérieur, no 425.

SUANCES, ancien ministre espagnol du Commerce et de l'Industrie, no 31 (et note).

SWORD (colonel), attaché militaire de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 173, 201, 396.

SZEMBEK (comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, no 437.

SZTOJAY (Dome), ministre de Hongrie à Berlin, no 99.

SZWAGEL, policier polonais, no 396.

T

TAFT (Robert A), sénateur républicain de l'Ohio, no 160.

TAGAKI (général), haut officier japonais du corps d'occupation en Chine, no 361.

TANI (Masayuki), conseiller d'ambassade japonais à Hsing-King, proposé par son gouvernement pour le poste d'ambassadeur à Paris, nos 409 (note), 458 (note).

Tardini (Mgr D.), secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, nº 264 annexe.
Cité : nº 386.

Tarlé (capitaine de), attaché aéronautique de France à Belgrade, nº 313.

Tataresco (Georges), ambassadeur de Roumanie à Paris, ancien président du Conseil de son pays, nos 257, 322.

Tchang Kaï-chek (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, chef du Kouomintang et Premier ministre chinois, nos 177, 353, 392.

Teleki (comte Paul), président du Conseil hongrois, nos 156, 231, 319, 322.

Terentiev (Alexei), ambassadeur d'U.R.S.S. à Ankara, nº 308.

Tétu (général Marcel), chef d'État-major de l'armée de l'Air, nº 324.

Thierry (Adrien), ambassadeur de France à Bucarest, nos 74, 76, 85, 86, 148, 151, 179, 199, 203, 303 annexe, 337, 400, 427, 431.
Cité : nos 107, 115, 118 (note).

Tippelskirch (général von), sous-chef d'État-major de l'armée allemande, nos 355, 379.

Tisserant (cardinal Eugène), secrétaire de la Sacrée congrégation de l'Église orientale, nº 82 annexe.

Toussaint (général Jean), attaché militaire de France à Rome, nº 446.

Trotsky (Lev Davidovitch Bronstein, dit), ancien commissaire du peuple soviétique à la Guerre, exilé par Staline, nº 425.

Tsushihashi (général), ancien attaché militaire japonais à Paris, nº 458 (note).

Tsvetkovitch (Draguicha), chef du gouvernement yougoslave, nº 216 (et note).

U

Ungria (colonel), directeur de la Sûreté espagnole, nº 266.

V

Valin (général Louis), officier d'aviation, représentant les forces aériennes au sein de la mission Doumenc, nos 23, 24, 62, 65, 66 (note), 69 (note), 329, Add. I, V, VI (et note).

Vandenberg (Arthur, Hendrick), sénateur républicain du Michigan, nº 160.

Van Langenhove (Fernand), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères belge, nº 6.

Vansittart (sir Robert), principal conseiller diplomatique du Foreign Office, nos 420, 421.

Van Zuylen (Pierre, baron), directeur politique au ministère belge des Affaires étrangères, nos 181, 188, 209.

Visconti-Prasca (général comte), attaché militaire d'Italie à Paris, nº 446.

Vitrolles (Alfred, Antoine M. H. Arnaud de), chef du 2e bureau de l'état-major général de l'Air, nº 325.

Vitrolles (Régis Arnauld de), ministre de France à La Haye, nº 312.

Voigt, correspondant diplomatique du *Manchester Guardian*, nos 136, 404, 405.

Vorochilov (maréchal Klement Efremovich), commissaire du peuple à la Guerre d'U.R.S.S., nos 1, 65, 93, 94, 189, 192, 193, 194, 222, 230, 233, 241, 267, 268, 275 (note), 280, 303 annexe, 306, 309, 329, 330, 352 (note), 389, 411, 432, 457 (et note), Add. I (et note), II (note), III, IV, V et VI.

Vuillemin (général Joseph), chef d'État-major général de l'armée de l'Air, nos 263, 393.

Cité : nos 324, Add. VI.

W

Weizsäcker (Ernest, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 29 (et note), 46, 49, 83, 95 (et note), 98, 99, 122, 125 (note), 136, 137, 142 (note).

Welczeck (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 73, 95 (note), 97.

Welles (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 135 (note), 256, 321, 403, 456.

Weygand (général Maxime), vice-président du Conseil supérieur de la guerre et inspecteur général de l'Armée de 1931 à 1935, envoyé en mission auprès du gouvernement turc en mai 1939, nº 184.

Wied (princesse de), épouse du ministre d'Allemagne à Stockholm, cousine du roi Carol II, nº 203.

Wieniawa-Dlugoszewski (général Boleslaw), ambassadeur de Pologne à Rome, nos 73, 161, 300.

Wiesner, chef de la *Junge Deutsche Partei* en Pologne, nº 91.

Willaume (capitaine de corvette Jacques, Antoine), professeur à l'École de guerre navale, membre de la mission Doumenc, nº Add. V.

Cité : nos Add. I, VI (et note).

Wilson (Thomas Woodrow), ancien président des États-Unis, nº 160.

Woermann (Ernst), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, directeur de la section politique à la Wilhelmstrasse, nos 248, 314, 441.

Wood (général Robert E.), président de *Sears, Roebuck and Co.*, membre de l'Office des ressources de guerre américain, nº 332.

Worms, compagnie maritime française, nº 31.

Y

Yagüe Blanco (général Juan), ancien commandant du corps d'armée marocain dans l'armée nationaliste espagnole, devenu ministre de l'Air, nº 84.

Young (Owen, G.), expert financier américain, auteur d'un plan relatif aux réparations allemandes, nº 32 (et note).

Z

Zantout, grande famille sunnite de Tyr (Liban), nº 82 annexe.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords :

— anglo-franco-soviétique (projet) :

a. Politique..... 7, 10, 17, 18, 44, 63, 103, 113, 125, 132, 144, 145, 153, 157, 166, 167, 174, 177, 183, 189, 199, 201, 215, 219, 221, 223, 227, 228, 229, 235, 240, 243, 248, 265, 280, 292, 299, 335, 343, 352, 374, 381, 396, 432, 443, Add. I, V, VI.

b. Militaire..... 1, 7, 10, 20, 23, 24, 41, 43, 61, 65, 66, 68, 71, 88, 90, 92, 110, 113, 114, 120, 130, 144, 145, 149, 150, 157, 167, 169, 172, 173, 174, 180, 182, 190, 192, 193, 194, 230, 242, 250, 267, 280, 292, 298, 301, 302, 303, 309, 329, 330, 335, 348, 352, 396, 410, 411, Add. I à VI.

— franco-espagnol Bérard-Jordana (25 février 1939).... 79.

— franco-polonais d'assistance mutuelle (19 février 1921). 4. Add. I.

— franco-anglo-polonais (projet). 113.

— germano-italien (22 mai 1939)

Voir : Pacte d'acier.

— germano-polonais (26 janvier 1934)..... 77, 323, 432.

— germano-slovaque (août 1939) 136, 174, 177.

— de Munich (29 septembre 1938)..... 177.

— serbo-croate (projet)..... 216.

— Accords commerciaux et financiers divers :

— commercial franco-soviétique (projet)..... 132.

Accords (*suite*) :
— commercial franco-turc (23 août 1939)..... 310, 362.
— commercial germano-soviétique (19 août 1939)..... 177, 178, 186, 187, 198, 222, 247, 256, 330, 331, 381, 443, Add. V.
— commercial nippo-thaïlandais..... 394.
— économique anglo-franco-turc (projet)..... 102, 196, 326.
— financier franco-allemand (29 juin et 20 juillet 1939). 32.
— financier franco-polonais (18 août 1939)..... 131.
— financier tripartite anglo-franco-américain (25 septembre 1936)..... 399, 408.
— accord militaire germano-japonais (projet)..... 279.
Agression directe et indirecte..... 44, 46, 47, 65, 68, 74, 83, 93, 94, 125, 142, 144, 148, 161, 172, 203, 224, 226, 233, 261, 265, 267, 273, 275, 280, 286, 322, 323, 329, 330, 331, 334, 338, 342, 343, 358, 376, 377, 391, 396, 402, 404, 405, 417, 431, 432, 441, 461, Add. I, IV, V, VI.
— indirecte (définition de l'agression)..... 17, 18, 108.
Alliances :
— franco-anglo-turque..... 312.
— germano-italo-espagnole (projet)..... 177.
— germano-italo-hongroise (projet)..... 151.
— germano-italo-japonaise (projet)..... 5, 9, 81, 106, 381.
— polono-roumaine..... 322.
Annexion..... 2, 46, 57, 83, 154, 250, 286, 312, 323, 400, 402, 404.
Anschluss..... 402, 461.
Antikomintern (Politique)..... 250, 391.
Armements :
— achats, amélioration, crédit, envoi, industrie d'..... 113, 138, 162, 174, 203, 216, 426, 454.
— réarmement..... 29, 212, 329, Add. I.
Assistance..... 46, 117, 183, 261, 279, 459, 461.
Autonomie..... 404.

Axes..... 4, 9, 26, 34, 35, 45, 48, 57, 58, 61, 68, 85, 97, 102, 105, 106, 123, 136, 146, 154, 161, 162, 168, 174, 177, 183, 184, 197, 202, 252, 300, 310, 315, 333, 361, 368, 381, 382, 383, 443, 444, 449, 453.

Bloc économique germano-hispano-italien..... 105.

Blocus..... 29, 168, 177, 232, 265, 383, Add. VI.

Bons offices..... 140.

Bon voisinage..... 31.

Boycottage économique et financier.. 261.

Capitulation..... 377.

Cession territoriale..... 38, 102, 159, 326, 383.

Clause *cash and carry*..... 160.

Comité de non-intervention..... 383.

Compromis..... 58, 81, 97, 106, 147, 168, 252.

Concentrations de troupes..... 47, 61, 195, 204, 206, 208, 210, 219, 241, 251, 259, 276, 286, 329, 333, 334, 393, Add. I.

Concessions étrangères en Chine.... 168.

Conférences :

— de désarmement..... 29.

— internationale proposée par Roosevelt (projet)..... 258.

— à Quatre (projet)..... 13.

— de Singapour..... 394.

Conseil suprême de guerre..... 328.

Consultation :

(Clause de —, engagement de —, obligation de —, procédure de —).... 15, 17, 197, 261, 377, 404, 407, 461.

Constitution :

— de la ville de Dantzig..... 323, 449.

Conventions :

— aérienne franco-espagnole (1928)..... 31.

— de Montreux (20 juillet 1936)..... 383.

— d'Oslo..... 219.

— militaire polono-roumaine... 203.

Déclarations :

— allemande au sujet des rapports existant entre la Pologne et la Ville libre de Dantzig (9 août 1939)..... 83.

— anglaise garantissant la Pologne (31 mars 1939)... 2, 322.

— anglo-allemande (30 septembre 1938)..... 432.
— anglo-turque (12 mai 1939).. 322.
— franco-turque (23 juin 1939). 322.
— à Quatre, mars 1939 (projet). 173.
Démilitarisation..... 323.

Différends :
— anglo-japonais..... 5, 12, 81, 166, 168, 198.
— franco-italien..... 336, 443, 447.
— germano-polonais..... 2, 15, 97, 98, 109, 127, 129, 137, 154, 164, 221, 264, 271, 318, 322, 336, 368, 440, 447, 448.
— germano-tchécoslovaque.... 96, 97, 128.
— hungaro-roumain..... 85.
— polono-dantzicois..... 49.
Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes..... 161.

Droit des traités :
— caducité..... 320, 350, 381.
— dénonciation..... 342, 391.
— révision..... 48.
— rupture..... 338.
— violation..... 323, 397.
Droits vitaux..... 441.
Échanges internationaux..... 53.
Embargo..... 160.
Encerclement (Politique d'...)..... 2, 35, 46, 58, 177, 219, 354, 381, 407, 441, 443.
Espace vital..... 111.
États neutres..... 246, Add. II.
États tiers..... 234, 261, 339, 350, 376, 389, 391, 420, 436, 461.
Exterritorialité..... 97, 323, 429.
Fait accompli..... 161, 207, 219, 373.

Frontières :
— commune..... 65, 329, 377, 425.
— fermeture de..... 207.
— fortification de..... 31, 396, 446, 449.
— garantie de..... 2, 4.
— incidents de..... 374, 396, 412.
— révision de..... 76, 79, 377.
— violation de..... 127.

Garanties :
— franco-anglaise en faveur de l'Europe de l'Est et du Sud-est..... 337.
— franco-anglaise en faveur de la Grèce (13 avril 1939)..... 322.
— franco-anglaise en faveur de la Pologne..... 24, 46, 144, 236, 323, 341, 404, 425, Add. I.
— franco-anglaise en faveur de la Roumanie..... 24, Add. I.
— internationale à accorder à la Pologne pour Dantzig (projet)..... 13, 422.
Groupe d'Oslo..... 181, 283, 287, 288, 340, 359, 405, 423, 433, 442, 449.
Indépendance et intégrité territoriale. 17, 18, 46, 65, 93, 136, 154, 163, 177, 207, 219, 226, 231, 278, 281, 303, 318, 322, 323, 359, 385, 396, 405, 449, 461, Add. IV.
Intérêts vitaux..... 125, 142, 177, 220, 226, 322, 338, 351, 422, 461.
Intervention..... 46, 96, 123, 127, 136, 164, 165, 173, 202, 207, 227, 247, 312, 323, 381, 431, Add. I.
Komintern ..... 404.
Mandat ..... 102.
Médiation..... 13, 140, 177, 407.
Militarisation..... 396.
Minorités..... 29, 36, 46, 47, 77, 83, 91, 96, 97, 122, 123, 125, 127, 128, 136, 162, 191, 200, 341, 355, 357, 396, 407, 425, 441.
Mobilisation..... 2, 47, 83, 116, 176, 203, 206, 255, 265, 280, 296, 315, 324, 345, 351, 354, 355, 357, 365, 372, 425, 441, 453, Add. I.
Modus vivendi..... 31.
Neutralité..... 17, 18, 29, 54, 160, 185, 202, 203, 207, 212, 244, 252, 256, 257, 261, 266, 281, 283, 308, 312, 324, 330, 338, 339, 349, 376, 394, 398, 400, 431, 441, 442, 443, 447, 449, 450, 451, 453, 456, 461, Add. VI.
— loi de neutralité..... 160, 398, 403.
Neutralisation..... 133,168.
Occupation..... 106, 330, 334, 336, 353, 453, Add. IV, V.
Pactes :
— antikomintern (25 novembre 1936)..... 56, 61, 81, 106, 219, 221, 243, 252, 290, 338, 361, 381, 387, 389, 392, 404, 449, 456.
— franco-soviétique (29 novembre 1932 et 2 mai 1935)..... 173, 219, 234, 243, 261, 343, 376, 432, Add. VI.

Pactes (*suite*) :

— germano-italien dit « pacte d'Acier » (22 mai 1939)... 61, 106, 139, 146, 156, 198, 381, 443.

— germano-polonais proposé par Hitler (28 avril 1939)..... 323.

— germano-soviétique de non-agression (23 août 1939).... 214, 215, 219, 222, 223, 224, 227, 229, 232, 233, 235, 236, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 251, 252, 256, 257, 259, 260, 261, 267, 273, 278, 281, 286, 290, 293, 299, 303, 305, 311, 315, 316, 317, 318, 320, 322, 330, 336, 338, 339, 342, 343, 346, 350, 354, 356, 358, 361, 369, 376, 377, 378, 381, 382, 383, 387, 388, 389, 391, 392, 396, 398, 400, 404, 405, 406, 407, 409, 419, 420, 421, 425, 428, 430, 432, 436, 439, 441, 443, 449, 453, 455, 456, 458, Add. IV, V.

— italo-soviétique (2 septembre 1933)..... 224.

— italo-turc de non-agression (projet)..... 364.

— oriental..... 173.

Voir aussi : Pacte de la Société des Nations.

Paix séparée..... 461.

Partages (projets) :

— des états baltes entre l'Allemagne et l'U.R.S.S..... 244, 331.

— de la Pologne entre l'Allemagne et l'U.R.S.S..... 247, 250, 285, 308, 331, 377, 404, 405, 445, 449, Add. V.

— de la Roumanie et de la Pologne entre l'Allemagne et l'U.R.S.S..... 183, 257.

— de la Slovaquie entre l'Allemagne et la Hongrie..... 136.

Passage (autorisation de)..... 23, 24, 41, 51, 65, 66, 68, 93, 94, 113, 114, 120, 136, 144, 147, 150, 153, 167, 172, 177, 189, 192, 194, 201, 216, 231, 235, 257, 267, 268, 279, 291, 298, 303, 306, 329, 330, 331, 338, 360, 396, 411, Add. I à VI.

Plan italo-allemand..... 59.

Plébiscite..... 2.

Prémobilisation..... 297.

Pressions ..... 12, 17, 46, 85, 136, 154, 161, 174, 177, 265, 286, 319, 338, 396, 398, 400, 431, 449.

Prisonniers français détenus en Espagne ..... 31.

Protectorats ..... 14, 29, 151, 312, 404, 432, Add. V.

Questions internationales :

— des îles d'Aland ..... 212.

— de Dantzig ..... 2, 4, 6, 9, 13, 14, 17, 26, 27, 29, 34, 35, 36, 38, 39, 46, 47, 48, 49, 52, 54, 55, 58, 59, 60, 67, 70, 72, 78, 79, 80, 83, 87, 91, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 109, 111, 123, 125, 126, 127, 128, 136, 142, 154, 160, 161, 162, 163, 165, 167, 174, 175, 177, 183, 200, 207, 209, 211, 219, 226, 247, 248, 250, 264, 286, 312, 316, 318, 319, 323, 333, 334, 340, 354, 355, 357, 358, 368, 371, 386, 397, 401, 404, 407, 415, 422, 427, 432, 441, 443, 446, 449, 461.

— méditerranéenne ..... 443.

— du Tyrol ..... 29.

Rattachement de Dantzig à l'Allemagne (éventualité) ..... 32, 46, 47, 48, 49, 58, 60, 97, 109, 161, 163, 175, 250, 264, 336, 347, 358, 375, 425.

Réfugiés ..... 155, 425, Add. I.

Remilitarisation ..... 46, 212.

Représailles ..... 52, 64, 83, 232.

Résistance à l'agression ..... 47, 148, 219, 231, 233, 280.

Restitution de l'or espagnol ..... 31, 84.

Revendications :

— allemandes ..... 2, 6, 46, 47, 48, 58, 97, 136, 174, 177, 219, 248, 250, 264, 323, 333, 429.

— bulgares ..... 27.

— hongroises ..... 21, 27, 115, 116.

— italiennes ..... 380.

— japonaises ..... 106.

— polonaises ..... 2.

— soviétiques ..... Add. V.

Révisionnisme ..... 3, 9, 21, 27, 76, 383, 445.

Sanctions ..... 383.

Sauvegarde (clause de) ..... 234.

Société des Nations ..... 29, 34, 38, 52, 64, 87, 212, 261, 432.

— Conseil ..... 39.

Société des Nations (*suite*) :
— Haut-commissaire pour Dantzig..... 29, 36, 39, 50, 52, 55, 61, 64, 67, 70, 72, 80, 83, 87, 119, 125, 127, 128, 323, 415.
— Pacte : article 16..... 261.
article 17..... 322.
Souveraineté..... 65, 93, 135, 189, 329, 359, Add. I.
Statu quo..... 59, 320, 356.
Statuts :
— de Dantzig..... 29, 36, 46, 50, 52, 61, 64, 95, 323, 358, 397.
— de l'Europe (projet)..... 443.
— méditerranéen..... 368.
— de la minorité allemande de Hongrie..... 99.
— commun de neutralité (projet) 283.
Traités :
— d'alliance anglo-polonais avec protocole secret (25 août 1939)..... 2, 135, 189, 226, 237, 322, 414, 461.
— tripartite d'assistance mutuelle anglo - franco - turc (projet)..... 16, 19, 42, 44, 75, 102, 197, 246, 322, 326, 390.
— germano-soviétique de Berlin (24 avril 1926)..... 221, 261, 376, 389.
— hispano-italien (projet)..... 105.
— italo-soviétique (1924)..... 381.
— de Locarno (16 octobre 1925) 261.
— des neuf puissances ou de Washington (6 févier 1922). 133.
— polono-roumain (15 janvier 1931)..... 322.
— polono-soviétique (25 juillet 1932)..... 291.
— de Rapallo (16 avril 1922).. 256, 262, 381.
— de Saint-Germain (10 septembre 1919)..... 9.
— de Trianon (8 juin 1920).... 9.
— turco-soviétique d'assistance mutuelle (projet)..... 61, 308, 432.
— de non - agression entre l'U.R.S.S., l'Esthonie et la Lettonie (5 février et 4 mai 1932)..... 234.
— de Versailles (28 juin 1919).. 2, 184, 219, 351, 355, 357.
Ultimatum..... 29, 36, 46, 47, 49, 52, 64, 83, 148, 197, 203, 271, 310, 325, 357, 404, 420, Add. VI.

Union douanière..... 9.

Zones :

— d'actions..... 262.
— ennemie..... 31.
— espagnole du Maroc..... 455.
— d'influence..... 247.
— interdite..... 370.
— d'intervention..... 41, 68, Add. IV.
— d'occupation..... 247.

IMPRIMERIE NATIONALE

3 018002 T 52